

AVERTISSEMENT :

Cet inventaire en mode texte est le résultat d'une reconnaissance automatique de caractères (OCR) très imparfaite.

Il a cependant le mérite de permettre une recherche par nom de lieu ou de personne que ne permet pas l'inventaire en mode image, auquel on se référera pour avoir le texte exact.

INVENTAIRE SOMMAIRE DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790

SEINE-ET-OISE
ARCHIVES CIVILES. - SÉRIE E. - NUMEROS 5864 A 6930

INTRODUCTION

La publication de ce nouveau volume de l'Inventaire sommaire des Archives départementales de Seine-et-Oise, qui, dans la série E. Féodalité, communes, bourgeoisie et familles, est le tome troisième de la sous-série Notaires et tabellions (1) permettra, nous l'espérons du moins, aux chercheurs, aux érudits, aux historiens, de consulter sans peine et avec profit une quantité considérable de documents inédits qui, dans leur ensemble, s'élèvent à près de 100.000 pièces, - minutes séparées ou registres et cahiers, - lesquelles sont réparties entre 1.090 articles. Elles proviennent toutes, par l'intermédiaire des bailliages ou des prévôtés au siège desquels le dépôt en avait été fait avant la Révolution, des notariats ou tabellionages de Brétigny-sur-Orge, Marolles-en-Hurepoix et Saint-Michel-sur-Orge, - Breuillet, Breux et Saint-Yon, - Breval, - Bullion, - Cergy, - Cernay-la-Ville, - Chanteloup, - Chatou, - Chaville, - Cheptainville, - Chevreuse et Châteaufort, - Chilly-Mazarin, - Coignières, - Corbeil, - Corbreuse.

De ces 1.090 articles, ceux qui concernent les sièges de Brétigny-sur-Orge, Marolles-en-Hurepoix et Saint-Michel-sur-Orge ; Breuillet, Breux et Saint-Yon ; Breval ; Bullion ; Cernay-la-Ville (2), ont été rédigés par notre prédécesseur, M. Bertrand-Lacabane, décédé en 1888. La rédaction des autres est notre œuvre personnelle. Voici comment nous avons compris notre tâche.

Deux considérations devaient nécessairement présider à l'économie du présent volume, c'est-à-dire déterminer à la fois la méthode que nous suivrions pour composer les liasses, et la mesure dans laquelle nous développerions l'analyse qui serait faite des pièces constituant les articles. La première, c'était le désir exprimé par le Conseil général, en 1887, de voir préparer la publication de l'Inventaire des archives d'une manière plus sommaire (3). La seconde, la nécessité qui s'imposait de recourir à un mode d'exécution plus rapide, car nous allions nous trouver en présence de fonds extrêmement riches, ceux de Chevreuse - Châteaufort (4) et de Corbeil en particulier, formant à eux seuls une masse supérieure à 85.000 pièces (5). Il nous a donc paru que, dans ces conditions, le seul parti à prendre était le suivant : faire entrer dans chaque article un plus grand nombre de minutes, toutes celles, par

(1) Série E. Féodalité, communes, bourgeoisie et familles. Tome I, 1873 ; tome II, 1880 ; tome III, 1884 ; tome IV, 1887. De plus l'Inventaire de la série G. Archives ecclésiastiques, Clergé séculier, a paru en 1895 [un volume]. Enfin

le tome P"" de la se'rie A, Actes du pouvoir souverain et du domaine public (feuilles 1-26) et B, Cours et juridictions, est en cours d'impression.

(2) E. 5864-6312; E. 6321-6327; soit l'inventaire de 4.400 pièces.

(3) DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL GÉNÉRAL. Sessiou d'Août 1887. Séance du 3 septembre, page 1.024.

(4) Un acte du 28 novembre 1694 se termine ainsi : « Fait et passe' à la Trinité de Chasleaufort, après midy, le 28 novembre 1694, devant le tabellion de l'ancienne juridiction royale de Chasteaufort unie et incorporée au bailliage de Chevreuse. » [E. 6813 bis.]

(5) Les notariats de Chevreuse-Châleaufort donnent plus de 72.000 minutes, indépendamment de 17 registres comprenant environ 5.580 pages; ceux de Corbeil sont représentés par 15.000 minutes environ.

exemple, qui se rapportaient à une ou plusieurs années consécutives, après les avoir classées régulièrement et, le cas échéant, dans un ordre correspondant à celui des anciens Répertoires, quand ils se rencontraient; ensuite^ renonçant à énumérer toutes les pièces, choisir entre elles les plus intéressantes, les plus caractéristiques, et donner de celles-ci, soit sous forme d'analyses, soit sous forme de citations, une idée suffisamment nette pour que le lecteur pût se rendre compte de l'extrême variété des actes qui étaient passés devant les notaires, et, par là^ savoir ce qu'on peut légitimement s'attendre à trouver, comme éléments d'informations, dans ces vieilles minutes, si fécondes en renseignements de toute espèce. C'est ainsi que nous avons été naternellement amené à taire ici l'application de la méthode d'inventaire que nous appellerons, pour employer une expression qui rende bien notre pensée, l'inventaire par échantillons.

Si la question de l'importance des minutes notariales était encore débattue, nous aurions le devoir de montrer ici les services multiples qu'elles sont susceptibles de rendre à ceux qui, dans un ordre d'idées quelconque, peuvent être appelés à les consulter, et conséquemment quel puissant intérêt s'attache à leur conservation et à leur communication. Mais nous n'avons pas à le faire, car, heureusement, leur utilité n'est plus mise en doute. Comme le constatait, en 1890, avec l'autorité qui résulte de sa haute compétence, M. le sénateur de Rozière, membre de l'Institut, Inspecteur général honoraire des Archives, on ne méconnaît plus « les ressources si nombreuses et si variées que les anciennes minutes » de notaires peuvent fournir à l'étude de l'histoire en général, et de l'histoire des arts en particulier. » L'indifférence qu'on avait témoignée jusqu'à ces derniers temps aux documents de cette nature » tenait à la fausse opinion qu'on s'était formée de leur contenu. On était convaincu qu'ils ne » renfermaient que des contrats privés, et que leur importance ne s'étendait pas au delà du cercle » des intérêts domestiques. Des études récentes ont, au contraire, prouvé que l'histoire intime d'une foule de localités s'y trouve comprise, et qu'ils donnent sur la vie publique et municipale les détails les plus authentiques et les plus curieux »(1). Qu'il nous soit permis d'insister, brièvement d'ailleurs, sur ce dernier point.

Dans le département de Seine-et-Oise, comme dans beaucoup d'autres sans doute, les localités que nous appelons aujourd'hui des Communes n'étaient avant la Révolution, à part un très petit nombre de villes, que des Paroisses, de simples Communautés d'habitants. On y chercherait donc vainement, tout au moins jusqu'en 1787(2), un corps élu qui ait quelque analogie avec nos Conseils municipaux. Voilà pourquoi les archives conservées dans les Mairies, - la même réserve étant, bien entendu, faite quant aux villes, - ne renferment pas et ne peuvent pas renfermer de registres qui soient l'équivalent de nos modernes Registres des Délibérations communales. De là, une lacune regrettable dans la plujiart des

monographies, souvent très consciencieuses, dont nos Communes font l'objet. Leurs auteurs, bien renseignés sur tout ce qui touche à la seigneurie, à

(1) RÉUNION DES Sociétés des Beaux-Arts des départements en 1890. Séauce du jeudi 29 mai. Allocution de M. do Rozière. Journal officiel, vendredi 30 mai 1890, page 2.557.

(2) « Au mois de juin 1787, le régime municipal des villages de L'Ile-de-France et de quelques autres provinces reçut des changements profonds. Changements éphémères, est-il besoin de le dire? La date fait voir que l'ancien temps va finir et toute réforme se perdre dans la Révolution On étendit les assemblées provinciales, établies, en 1778, dans le Berry et la Haute-Guyenne, à tous les pays qui n'avaient pas d'États, et on créa au-dessous d'elles, pour en seconder l'action et en propager l'influence, deux ordres de conseils nouveaux ; des assemblées d'élection ou de district et des assemblées municipales. » \. Rey, Noies sur mon village. Syndics et municipalités à la fin de l'Ancien Régime. (P. 25-26) L'édit de création des assemblées provinciales porte la date de juin 1787; il fut suivi en ce qui regarde l'Ile-de-France, le 8 juillet, d'un arrêt du Conseil qui la divisa en douze départements comprenant chacun six arrondissements. Toir, à ce sujet, les savants travaux de M. Rey, qui forment une très précieuse collection portant ce titre général : Notes sur mon village ; et aussi de M. Seré-Depoin, Trois catastrophes à Pantoise en 1789. Étude administrative et de moeurs sous l'Ancien Régime. Pontoise, 1880.)

l'église, à la terre, ne disent rien, ou presque rien, de ce qu'était la vie de la Paroisse : ils ne montrent pas cette Communauté de paroissiens délibérant et agissant. Est-ce à dire que, pour écrire ce chapitre, qui ne serait pas le moins instructif, les éléments fassent défaut? Au premier abord, on serait tenté de le croire, et cependant il n'en est rien. Mais on les cherche là où ils ne sont pas, et on ne songe pas à les recueillir là où ils se trouvent, dans les minutes notariales, qui seules peuvent les fournir. Représentons-nous, en effet, comment les choses se passaient dans nos villages sous l'ancien régime, et, pour cela, empruntons à l'un des ouvrages les plus connus de M. Albert Babeau, les lignes qui suivent : « Voici ce qu'on pouvait voir, avant 1789, dans les villages de France, à certains dimanches » de l'année. La messe ou les vêpres, venaient de se terminer; les fidèles sortaient en foule de » l'église. Tandis que les femmes regagnaient lentement leurs demeures, les hommes, vêtus de leurs » habits de fête, s'arrêtaient et conversaient entre eux. Les cloches sonnaient, appelant les habitants » à l'assemblée de la communauté. Elle se tenait d'ordinaire devant la porte de l'église, à l'ombre des » vieux arbres ou du clocher ; et là, soit debout, soit assis sur les murs du cimetière ou sur le gazon, » les hommes se groupaient autour du juge local, du syndic ou du faticien, qui leur exposait la question sur laquelle ils devaient exprimer un avis ; ils délibéraient ensuite, souvent d'une manière simple » et sommaire, quelquefois avec force, et, lorsque leur délibération était terminée, ils votaient à haute » voix, soit pour la décision à prendre, soit pour l'élection des agents et des employés de la communauté. Ces assemblées étaient l'essence même de l'administration du village » (1).

Or, et c'est là que nous voulions en venir, cette assemblée donnait lieu à la rédaction d'un procès-verbal, cette décision était consignée dans un acte authentique qui en faisait mention expresse: procès-verbal et acte authentique étaient l'œuvre du tabellion ou notaire que l'on avait spécialement convoqué (2), ou par-devant lequel on se rendait, et ces pièces, qui pour nous sont les manifestations

(1) Albert Babeau, Le Village sous V Ancien Régime. Paris, Didier, 1878. Pages 20-21. M. Rey [Syndics et municipalités. . .] (p. 4 et 5) fait au sujet du passage que nous venons de citer de fort judicieuses réflexions : « Cette

peinture, dit-il, rappelle la manière des auteurs du xviii^e siècle, qui accommodaient volontiers les choses au gré de leur sensibilité. Une objection se présente tout de suite. Comment n'a-t-on pas laissé le peuple rustique continuer à gérer ses intérêts de cette façon utile et décente? Pourquoi la royauté elle-même a-t-elle jeté la zizanie des élections parmi cette concorde? C'est que la réalité n'était pas ce que l'on se figure aujourd'hui. Il faut entendre là-dessus les hommes d'État qui ont eu l'administration en main à la fin de la monarchie, comme Galonné et Turgot. Le premier disait, dans un mémoire présenté à l'assemblée des Notables : « L'usage d'assembler, en certains cas, les babilans des paroisses et de les autoriser à prendre des délibérations a existé de » tout temps et subsiste encore dans le royaume ; mais, ces assemblées n'ayant pas d'objet habituel et régulier, ceux qui s'y » trouvaient admis ne pouvaient être préparés sur rien, et, le seul domicile dans la paroisse donnant le droit d'y assister, » elles sont presque toujours composées d'un si grand nombre de membres qu'elles deviennent tumultueuses et que les » avis n'y peuvent être discutés avec la tranquillité nécessaire pour former des résultats raisonnables ». L'ancien intendant du Limousin se plaint, au contraire, de la désertion des assemblées, et assure qu'elles ne sont qu'une fiction : « Un notaire se » présente à la porte de l'église à la fin de l'office ; presque tous les paysans s'en vont ; parmi le peu qui reste, deux ou » trois disent leur avis, et le notaire tourne le plus souvent la délibération comme il veut. » Ainsi, trop ou trop peu d'empressement à ces conseils, passion ou indifférence d'un public mal préparé, voilà les inconvénients entre lesquels oscille la pratique administrative dans les villages. »

(2) Tables de tabellions. — Dans cet ordre d'idées, M. Ernest Moussard, notre collègue à la Commission des Antiquités et des Arts du département [Arrondissement de Mantes], a bien voulu nous adresser une note, dont nous le remercions et que nous sommes heureux de résumer ici. Celles de nos anciennes églises de campagnes qui sont encore entourées du cimetière et de son enceinte primitive possèdent presque toujours à droite ou à gauche, quelquefois des deux côtés, de la porte du mur de clôture une ou deux dalles engagées dans l'épaisseur même de ce mur. A Chaufour-lez-Bonnières, une table de pierre scellée à gauche de l'entrée du cimetière porte encore le nom caractéristique de table du tabellion. Dans l'axe de cette dalle, et à quelques mètres seulement, il y avait une croix, également en pierre, surmontant une sorte de piédestal ayant la forme d'un pupitre. C'est en cet endroit que se traitaient les affaires publiques. A Gravent [Canton de Bonnières] on remarque, à droite et à gauche de la porte du cimetière, deux dalles; chacune de ces tables est surmontée, en outre, d'une toute petite croix de pierre. A Jeufosse [Canton de Bonnières], même disposition des tables, moins les petites crois. Depuis la Révolution, c'est sur l'une de ces pierres que, dans un certain nombre de paroisses, l'on vend aux enchères la pièce [partie réservée] du pain bénit. Cet usage tend, du reste, à disparaître.

officielles de la vie paroissiale — nous allions dire communale, — restaient déposées dans l'étude, classées au rang des minutes, à leur ordre chronologique, entre un contrat de mariage et un testament. Les actes de la vie publique et municipale étaient confondus au milieu des contrats d'ordre privé.

Ce principe une fois posé, cherchons, à titre d'exemple, à fixer dans ses grandes lignes la part contributive que fournira pour l'histoire de Chevreuse et des localités voisines le fonds des minutes notariales de cette ville, le plus complet de tous ceux qui sont actuellement déposés aux Archives départementales.

La petite ville dont il s'agit porte un nom qui rappelle de grands souvenirs ; elle a eu son historien, M. Auguste Moutié, qui a publié dans les Mémoires de la Société archéologique de Rambouillet (1) un travail considérable et dont nous apprécions toute la valeur, ayant pour titre : Chevreuse. Recherches historiques, archéologiques et généalogiques. Deux chapitres (2) sont

spécialement consacrés aux officiers des châtelainies de Chevreuse et Maurepas, ainsi qu'à la ville et au château de Chevreuse. Il y est traité des baillis, des prévôts, des sceaux et gardes des sceaux de la châtelainie, des procureurs fiscaux, des greffiers, sergents, receveurs, tabellions, capitaines de la ville et du château^ des faits historiques, de la banalité des moulins, fours et pressoirs, du forage des vins, des foires et marchés, du commerce, des industries, des métiers, de la ville et de ses routes, enceintes, places, rues, maisons et enseignes, dénominations diverses, de sa population, de l'église paroissiale, du prieuré Saint-Saturnin, de l'Hôtel-Dieu ou hospice, de la léproserie, de la chapelle Saint-Lubin, du château et des chapelles de Sainte-Marie-Madeleine. Qu'il serait aisé, aujourd'hui, de faire à ces deux chapitres, une série d'additions qui les compléteraient sous bien des rapports, comme nous allons le montrer en groupant sous quelques titres une partie très restreinte des indications que nous avons recueillies tout en rédigeant l'Inventaire.

LES ASSEMBLÉES PAROISSIALES.

Quand, où et comment, dans quelles circonstances, sous quelle forme se réunissait la communauté des habitants de Chevreuse? Qui était membre de ces assemblées? Qui avait qualité pour les convoquer? Quel était le mode de convocation? Sur quels objets étaient-elles appelées à se prononcer? Comment se faisait le vote? Quelle était la sanction donnée à la décision prise? Autant de questions qui se posent tout d'abord, et dont la solution se dégagerait, sinon sur tous les points du moins sur quelques-uns, d'un examen approfondi des actes dressés par les divers tabellions qui se sont succédé depuis la seconde moitié du xvi^e siècle jusqu'à 1768 (3). Quelques faits à l'appui de notre assertion.

U) Tomes II et III. Rambouillet. Rayual, 1874 et 1876.

(2) Tome II, pages 73-188, chapitres Vii et viii.

(3) Liart Uevely-Ciui Uoume et Louis-Bartbélemy Cornillet sont les derniers notaires royaux de Chevreuse dont nous possédions des pièces i-lassées dans la série E. — E. 6783. Bartbelemy-Guillaume Cornillet, notaire du Roi, reçu au C.lullelel de Paris, résidant en la ville de Chevreuse. 17^e8. — E. 6783 bis. Louis-Barlbélemy Cornillet, notaire du R<.i, reçu au Châtelel de Paris, résidant en la ville de Chevreuse (sans date, mais entre 1766 et 1791, le contrat passe' devant lui étant notifié par Annc-Gabriel-IIenri Bernard marquis de Boulainvillicrs, prévôt de Paris de 1766 à 1791) [M. le comte de Mas-Latrie. Tiésor (le Chronologie, col. 2188]. Barthélémy-Guillaume Cornillet exerça sa charge dès l'année 1755. VInvenlaii-e des litres concernant les domaines, droits et mouvance des terres et seigneuries de Chevreuse, C/uileau^ort, Magnv-Lessart, Gombervilk et dépendances y unies, appartenantes à Mesdames de la Royale Maison de Saint-Louis estabUe a Saint-Cyr I). Saint-i:yr, 8-J.j bis] fournit à leur sujet les indications ci-après : « 13 avril 1755. Acte passé en brevet devant Desiucures, notaire à Paris, par

INTRODUCTION IX

5 janvier 1594. – Acte d'assemblée.

'< Aujourd'huy, ciiiiquesme jour de janvier 1594, avant midy, en l'estude et par-devant moy Nicollas

Ambroyse, principal tabellion juré, sont comparus les personnes cy-aprés nommez : vénérable et discrete

persone Messire Simon FoUain, prestre, curé de Chevreuse, M« Jacques Tliiersant, lieutenant général au baillage et gruerj-e de Chevreuse, M« Robert Geoffroy, procureur fiscal dudict duché, M* Noël Picard, M" François Auvery et Philippe Gohier, marchand et recepveur dudict duché, Ciprien Foucault, Toussaint Thiersant, Martin Vadureau, M« Loys Haultemps le jeune, Jhérosme Haultemps, René Filleul, André Chevallier, Pierre de Tournay, René Tellier, Jacques Delisle, Michel Lejeune, Gilles Plomet, Roger Penelle, Jacques Lambert et Symon Gohier, tous manans, habitans et bourgeois de ceste ville de Chevreuse, y demeurant, lesquels, sur l'interpellation à eulx faicte par honorables hommes Symon Gohier et Jacques Lambert, comme marguillers et proviseurs de l'église parrochiale Monsieur Saint-Martin de Chevreuse, ont dict et déclaré

qu'ils consentent

Et, en ce faisant, ont

consenty et accordé les dessus dicts, comme représentant la plus sayne partye des habitans de ladicte ville et

paroisse, que. Ce fut faict, dict et octroyé les an et jour que dessus, es présence de

Henri Morise et Nicolas Laillé, clercs, demeurant audict Chevreuse » (1).

21 juillet 1650. – Acte d'assemblée.

« Aujourd'huy, mercredy, vingt-sept juillet mil six cens cinquante, le procureur fiscal de Monseigneur ayant donné avis à nous, Marcel Auvery, lieutenant général au baillage et duché de Chevreuse, qu'il avoit receu de la part de mondict seigneur une requeste à luy présentée par S"" Marguerite de St-Jophet [sic], religieuse professe du tiers ordre S'Dominique, et sa compagne, par laquelle elles ont requis très humblement mondict seigneur leur permettre s'establir en sa ville de Chevreuse jusques au nombre de six seulement, pour instruire les jeunes filles gratuitement, ne désirant estre à charge au publicq, ayant fond raisonnable pour vivre, au bas de laquelle mondit seigneur, par sa bonté, a renvoyé icelle à nous, ses officiers, sur lequel advis nous aurions résolu avecq ledict procureur fiscal de faire sonner la cloche et faire sçavoir aux habitans par Gaudrot, sergent, qu'ils eussent à comparoir ledict jour en l'auditoire dudict Chevreuse, où estans sont

comparus les cy-après nommez, ausquels ledict procureur fiscal a fait entendre l'effect de ladicte requeste, sur laquelle M*" Jean Brenot, prestre, M" Louis Audiger, Nicollas Aubert, marguillier, Simon Hardy, Roger Dugord, M' Robert Gobillon, François Grandguillol, Michel Lambert, André Vauremoire, Ive Ducloud, Pierre Tellier, Clair Hardy, représentant une partye des habitans de cette ville, (lesquels) d'une commune voix ont dit

Cet advis servira seulement à mondict seigneur pour luy démonstrer l'obéissance que luy doibvent, et submettent après à mondit seigneur d'en faire ce qu'il luy plaira. Duquel dire, ce requérant ledict procureur fiscal, avons donné acte ausdicts habitans ; et sera icellui advis ataché à ladicte requeste, pour estre envoyé à mondict seigneur conjointement avec cellui dudict procureur fiscal, U." Sébastien Dodin, et de nous. Ce fait,

lequel Anne-Marthe Chefdeville [mère de Nicolas Moret] nomme et présente Guillaume-Barthélémy Cornillet pour estre pourvu de l'office de notaire royal à Chevreuse dont estoit pourvu ledit Nicolas Moret lors de son décès. – 18 avril 1755. Quittance du marc d'or dudict office au proffit dudict Cornillet. – 22 avril 1755. Provisions dudict office au proffit dudict Cornillet. – 30 mai 1755. Procuration ad resignandum dudict Cornillet en brevet devant Desmeures, notaire à Paris, le nom en blanc. – 20 octobre 1780. Quittance du S'' Lavit, pour la finance de l'office de notaire royal à Chevreuse, qui avoit e'té levé des parties casuelles par le S' Cornillet et rembourse' par les Dames. – 23 décembre 1783. Quittance de 100[^] denier par le receveur des parties casuelles au S'' Barthélemy-Louis Cornillet, notaire royal à Chevreuse, de la somme de 60 livres pour sis années à raison de 10 livres de la fixation de son office en vertu de l'odit de 1771, ladite quittance valant pour l'année 1784 et les cinq années antérieures. – 3 décembre 1784. Pareille quittance de 10 livres pour l'année 1785 donnée audit S' Cornillet.» [Folio 175 recto et verso.]

(1) Supplément, E. 6431 bis, pièce numérotée 261.

X INTRODUCTION

ledict procureur fiscal a requis acte de ce que lesdicts habitans susnommez ont reffuzé signer le dire cy-dessus, ne le voullant aprouver, et se submettent à la volonté de Monseigneur, et ont encores de rechef reffuzé signer.

AUVERY. AUVERY. DODIN » (1).

30 janvier 1661. – Acie d'assemblée.

« Aujourd'huy, trentiesme jour de janvier 1661, après le son de la cloche pour assembler les habitfans de

ceste ville de Chevreuse pour délibérer entre eux des plus importantes affaires de leur communauté, le procureur fiscal de ce duché auroit représenté à l'assemblée que

» Car ainsi, etc. Promettant, etc. Obligeant, etc. Fatet et arrêté audict Chevreuse, lesdicts jour et an que dessus, es présence de » (-)•

n novembre 1664. – Acte d'assemblée.

1 Aujourd'huy, 17^o jour de novembre 1664, sont comparus par-devant moy Achille Vallet, greffier et principal tabellion juré au bailliage et duché de Chevreuse, soussigné, M' René Pelle et Charles Riou, marguilliers de l'œuvre et fabrique de l'esglise dudict Chevreuse, Guy Boudier, procureur syndic des manans, et habittans dudict lieu, lesquelz m'ont requis voulloir recevoir les voix et suffrages desdicts habitans pour nommer asséeurs et collecteurs de tailles pour l'année prochaine 1665, et suivant la sentence rendue de M" les

président, lieutenant et eslus de Paris, le dernier, et, pour ce faire, ont fait sonner la

cloche pour faire assemblée en la manière accoustumée; à quoy sont comparus les habitans cy-après nommés [suivetit les noms et, à la fin de (acte, les signatures)], tous lesquels habitans d'une commune voix ont dict.

Dont ils ont requis acte à eux octroyé » (3).

27 juillet 1687. – Acte d'assemblée.

« Par-devant Achilles Vallet, principal tabellion juré au baillage et duché de Chevreuse, soussigné, furent présens en leurs personnes Jacques Le Roy, l'aisné, Pierre Audiger, marguilliers de l'église dudict Chevreuse, M» Louis Auvery, procureur, Nicolas Boisseau, huissier à cheval, Jacques Le Roy le jeune, huissier royal, Jean Audiger, marchand, Jacques Batouffle, cordonnier, Jean Jamet, masson, Pierre Prudhomme, Jacques Thomas, Pasquier Herson le jeune, Estienne Charpentier, Estieune Buchère, Denis Thomas, Robert Léger, marchands, Louis Vatou, maistre chirurgien, Roger GrimouL Henry de Lanoix, Louis Riou, Pierre Langlois, Pierre de La Val, Gilles Mannory, Jacques Deleau, marchands, Jacques Boireau, arquebuzier, Jacques Lambert, Gilles Quignon, Pierre Floquet, marchands, Charles du Berle, sergent, et Gabriel Lagnon (?), orloger, tous manans et habittans de la parroisse dudict Chevreuse, faisant et représentant la plus grande et saine partie, assemblez au son de la cloche, à l'issue de la grand messe de parroisse, au-devant de la porte de l'église

dudict lieu, en la manière accoutumée, lesquels, après avoir conféré et délibéré,

ont iceux manans et habittans, tant pour eux que pour les autres manans et habittans de ladicte parroisse, donné charge et pouvoir à Nicolas Bercher, leur procureur syndic,

.) Faict et passé audict Chevreuse, au-devant de la porte de ladicté église, l'an 1687, le vingt-septiesme jour de juillet, après raidi, es présence de Pierre Baron, clerc, et Jean Simon, commis aux entrées dudict Chevreuse, y demeurant, témoins » (4).

19 janvier 1727. – ■ Acte d'assemblée.

« L'an mil sept cens vingt sept, le dimanche dix-neuf janvier, heure de midy, à la réquisition de Jacques

(1) E. 6G41. Pifce foliotée 70.

(2) E. 6G8-1. Pièce foliotiio 157.

(3) E. G()93. Pièce foliol<>e 141 .

(4) E. 6746. Pièce foliolôc 217.

INTRODUCTION XI

Lamhert, Jean Lemarquant, Claude Blacqueteau et Ilillaire Terrenoire, collecteurs des tailles de la paroisse de Chevreuse de la présente année, je me suis, Louis Deniset, principal notaire et tabellion du bailliage de Chevreuse, y demeurant, soussigné, transporté au-devant de la grande porte et principale entrée de l'église paroissiale de Saint-Martin de Chevreuse, issue de la grande messe, les habitans sortans d'icelle, après que la grosse cloche a esté sonnée en branle par deux fois en la manière accoutumée, auquel lieu estans lesdicts collecteurs nous ont fait représenter auxdits habitans que

Dont lesdicts collecteurs ont requis le présent acte, qui leur a esté octroyé par le notaire soussigné. Dont et de tout a esté rédigé le présent procès verbal au-devant de ladicté grand porte, les jour et an que dessus, en présence de Louis Brunet, corroyeur, et Louis Geoffroy, serrurier, tous deux demeurans à Chevreuse » (1).

Ce que nous venons de montrer pour la tenue des assemblées des habitans de la ville et paroisse de Chevreuse, nous pourrions également l'établir relativement aux paroisses voisines : Saint-Rémy-lez-Chevreuse, Choisel, Dampierre, Châteaufort, Saint-Aubin, Igny et autres localités. Deux citations seulement trouveront place ici.

Igny, 9 décembre 1646. – Acie d'assemblée.

« Aujourd'hui, dimanche, neufviesme décembre mil six cens quarante six, issue de la grande messe de paroisse dicte, chantée et célébrée en l'église parochiale Saint-Pierre d'Igny par Mⁿ Joachin Gallye, prestre,

curé dudict Igny, sont comparus par devant les manans et habitans dudit lieu sortans de ladicté église

et assemblés au-devant de la grande porte et principale entrée d'icelle église, après y avoir été convocqués et apellés au son de la cloche, en la manière accoustumée, ainsy qu'ils font pour délibérer de leurs affaires communes, et ce à la diligence de Michel Henri, leur procureur syndic,

• «.<■*■>■*■*.* * t . . . ■.....■.«...t., a

» Fait et passé au devant de la principale [porte] et entrée de l'esglise paroissiale dudit Igny, les an et jour que dessus, es présence de M= Joachin Gallye, prestre, curé dudict Igny, et M« François Le Peltier, prestre, vicaire dudit Igny, et Dominicque Amaury, tesmoins » (2).

Châteaufort, 13 février l'724. – Acte d'assemblée.

« A ujourd'huy, dimanche, treize février mil sept cent vingt quatre, issue de la grande messe de l'église paroissiale de Saint-Cristophle de Châteaufort, par-devant Louis Deniset, principal notaire et tabellion des ville et baillage de Chevreuse et dépendances, résident audict Chevreuse, soussigné, sont comparus les manans et habitans de ladite paroisse, assemblez au son de la cloche, en la manière accoutumée, au-devant de la grande porte et principale entrée de ladicte église, pour délibérer entre eux sur les affaires de leur communauté, sçavoir : François Malabel, serrurier, syndic de la paroisse, Aubin Picot, laboureur, marguillier en charge de l'œuvre et fabrique de ladite paroisse, Claude Voil, M[^] chirurgien juré royal audict Châteaufort, Nicolas Gervais, M« tonnellerie audict lieu, Charles Eraery, menuisier, Georges Ferret, M[^] maréchal, François Lépine, M^o charron, Claude de Maisons, M[^] masson, et Louis de Bac, manouvrier, tous anciens syndics, marguilliers et collecteurs de ladite paroisse, y demeurans tous, composans la meilleure et plus saine partie de la communauté, auxquels a esté représenté par ledit François Malabel, syndic, que

» Sur quoy la communauté ayant délibéré, a esté unanimement arrêté de .

I) Fait et passé audit Châteaufort, dépendant du baillage et notaires dudict Chevreuse, à ladite grande porte et principale entrée de ladite église paroissiale de Saint-Cristophle, où ledict notaire s'est transporté à cet effet, avec les tesmoins cy après nommés, les jours et an que dessus b (3).

(1) E. 6771. Pièce numérotée 6.

(2) E. 6802. Pièce numérotée 71.

(3) E. 6768. Pièce numérotée 38.

Xn INTRODUCTION

LE PERSONNEL ADMNISTRATIF.

Le représentant de la Communauté au point de vue civil, est le Procureur-syndic ou Syndic; simple agent, il est élu par les habitants réunis en assemblée; son rôle, qui, dans une certaine mesure, peut être comparé à celui du Maire actuel, paraît, d'ailleurs, assez mal défini. Ses fonctions sont plutôt une charge, qui ne lui confère pas de prérogative particulière. Il conviendrait de dresser une liste de ces syndics : parfois même on arriverait à savoir comment leurs commettants ont apprécié leur gestion.

A côté de ces renseignements sur les syndics, on en recueillerait de fort piquants sur les assésés et collecteurs de la taille, c'est à-dire de la principale contribution perçue dans les villages.

« Vexatoire et arbitraire, comme tous les impôts sur les revenus, la taille n'aurait point existé » pendant quatre cents ans si elle avait atteint toutes les classes de la société. L'un de ses vices les plus criants, l'inégalité, en assura la durée. Les grands et les riches, s'ils en avaient éprouvé les abus, n'auraient pas manqué d'user de leur influence pour les faire réformer(i). »

Quand le brevet de la taille avait été arrêté dans le Conseil du Roi, puis envoyé dans les provinces, que l'imposition avait été répartie entre les Élections par les trésoriers de France, et entre les communautés de chaque Élection par l'intendant, un trésorier et les élus, alors la répartition se faisait et le recouvrement avait lieu dans chaque localité par des agents élus par les habitants, les assésés, les collecteurs. Charge onéreuse à tous égards pour ceux qui en étaient investis ; tenus de répartir et de percevoir l'impôt, ils étaient garants des non-valeurs et responsables envers le fisc sur leurs biens, sur leurs meubles, sur leurs personnes. « En 1785, dans une seule élection de Champagne, quatre-vingt-quinze [collecteur.s] sont mis en prison, et chaque année il y en a deux cent mille en chemin. — Le collecteur, dit l'assemblée provinciale du Berry, passe ordinairement pendant deux ans la moitié de sa journée à courir de [oi te en porte chez les contribuables en retard. — Cet emploi, écrit Turgot, cause le désespoir et presque toujours la ruine de ceux qu'on en charge; on réduit ainsi successivement à la misère toutes les familles aisées d'un village. — En effet, il n'y a point de collecteur qui ne marche par force et ne reçoive, chaque année, huit ou dix commandements. Parfois, on le met en prison aux frais de la paroisse. Parfois on procède contre lui et contre les contribuables par établissement de garnisons, saisies, saisies-arrêts, saisies-exécution et vente de meubles (2j). »

Aussi chacun, par protection ou par privilège, s'efforce t-il de se soustraire à cette lourde fonction. S'il n'y réussit pas, il cherche souvent à en tirer parti, déchargeant avec partialité ses parents,

ses amis, les fermiers des seigneurs, et soulevant ainsi des haines et des récriminations (3).

Les minutes notariales abondent en documents qui jusqu'ici, dans notre département, ont été inutilisés.

8 avril 165T. — Élection de syndic et d'assesseurs.

« Par-devant Pasquier Le Marquant, principal tabellion juré au bailliage, duché et pairye de Ctievreuse, furent présens en leurs personnes M« François Auvery, procureur audit bailliage, Claude et Jacques Hardy, Nicollas Boisseau, marguilliers de l'église dudit Clievreusp, Toussaint Tiiiersant,

(1) Albert Babeau, Le Village sous l'Ancien régime, p. 211-212.

(2) H. Taine, Les origines de la Franre contemporaine. L'Ancien régime (20« édition}, page 461.

(3) Voir A. BA.DEAU, op. cit.-, p. 212-213.

INTRODUCTION XIII

tous manans et habifans de la ville et paroisse de Chevreuse, représentans la plus grande et saine partie d'iceux, lesquels tous d'une commune voix et pour esviter à l'advenir aux abus et retard des deniers de Sa Majesté qui se sont passez par le passé et pour l'advenir remédier à tous procès qui pourront ce mouvoir dans les eslections des tailles et subsistances qui sont et seront à lever dans la parroisse dudit Chevreuse, à commencer dans les subsistance et taille de la présente année mil six cens cinquante sept, et continuer pendant le temps de six années, y compris la présente, ont de leur propre volonté, après [que] publications ont esté faictes au prosne ledict jour, son de la cloche, en la manière accoustumée, accordé ce qui ensuit, sans qu'aucuns desdicts habifans puissent aller ny venir au contraire pendant les dites six années, et ce pour éviter à la ruine, perte et animosité desdits babitans comme ils ont esté auparavant, et que désirent à l'advenir, moyennant ses présentes, vivre en amitié les ungs avecq les autres sans aucunes rancunes pour lesdictes tailles.

» Pour à quoy parvenir, ilz ont résolu et accordé par lesdits babitans susnommez,

représentant la plus grande partie des babitans, que les nommez Guillaume Soid'ie, Louis Bernay, Jacques David, le jeune, Girard Esnault, Pierre Ficques, Pierre Tellier, Pasquier Le Marquant le jeune, Jean Audiger, Charles Menu, Simon Hardi, Pierre Preud'homme et Louis Gohier le jeune, babitans dudit Chevreuse, passeront

dans lesdites charges, sçavoir deux pendant lesdites six années pour asseoir et cottiser lesdits babitans comme antiens, avecq deux autres babitans de ladite ville qui seront nommez par l'assemblée qui sera faite des babitans dudit Chevreuse ce jour d'huy, issue des vespres, en la manière accoustumée, et lesquels susnommez au nombre de douze, estans esleuz deux d'iceux, ont dès à présent accepté lesdictes charges et promis en faire leur debvoir avecq les deux qui seront, comme dit est, esleus issue de vespres. Et pour l'advenir le restant desdits douze cy dessus nommez ont accepté lesdites charges, à l'exception de Gohier, absent, en ce que d'eux l'un deux (1) seront esleuz avec deux autres desdits babitans n'ayant point esté dans lesdites charges. Et sera fait et esleu dès la présente année par les autres babitans un procureur scindicq. Ce que lesdits babitans promettent effectuer et entreprendre contre qui il appartiendra, tant envers (2) les refuzans d'accepter les charges

de procureur scindicq que collecteurs qui seront esleus par chacunes années Car ainsy, etc Fait et passé à Chevreuse, avant midy, le huictiesme avril rail six cens cinquante sept, es présence de ».

Le même jour, à l'issue des vèpres, les habitants, « assemblés au son de la cloche >>, en la manière accoutumée, « au désir de l'acte cy-dessus » procèdent à la désignation « d'aseyeurs et collecteurs et d'un scindicq » en la forme et manière qui suit :

« Girard Esnault a esleu Simon Hardy et Jacques David le jeune, antiens habittans, Louis Le Jeune et Jean Thiersant ; et pour procureur scindic François Menu.

» Nicollas Boisseau a esleu Simon Hardy et Jacques David, antiens babitans, et Marin Le Gros

Quentin Merisier ; et procureur scindic

» Jacques David l'aisné a esleu ledit Simon Hardy et ledit Jacques David le jeune, et Denis Boucher et Jean Larcher ; procureur scindicq, ledit François Menu.

» Louis Berné a esleu Simon Hardy et Jacques David le jeune, antiens habittans, et Denis Boucher et Jean Larcher ; procureur scindic, ledit François Menu.

» Fait et arrêté lesdits jour et an que dessus » (3).

24 février 1726. – Élection de syndic.

Les habitants se réunissent le dimanche 24 février 1723, « issue de grande messe de paroisse », en présence de Louis Deniset, principal notaire et tabellion de la ville et du bailliage, pour procéder à

(1) Le notaire semble avoir mal exprimé ce qu'il avait à consigner; il a dû vouloir dire : en ce que, parmi eux, deux seront élus avec deux autres desdits habitans.

(2) Les deux mots tant envers sont d'une lecture douteuse.

(3) E. 6670. Pièce foliotée H.

Seine-et-Oise. — Série E. Tome V. n

Xliv INTRODUCTION

l'élection d'un syndic conformément à l'ordonnance de l'Intendant de la Généralité de Paris conçue en ces termes :

« Charles Régnier, conseiller procureur du Roy au bailliage royal de Versailles et subdélégué à l'Intendance de Paris.

>' Sur ce qui nous a été remontré que le nommé Jacques Tiphaine, syndic de la ville de Chevreuse, ne peut pas Yacquer aux affaires de ladite ville, étant âgé de soixante douze ans et très infirme, pour quoy il seroit convenable pour les intérêts des habitants de décharger ledit Tiphaine de sadite commission et d'en commettre un autre en son lieu et place, nous subdélégué susdit, en exécution des ordres à nous adressez par Monseigneur l'Intendant, ordonnons aux habitants de ladite ville de Chevreuse de s'assembler dimanche prochain, vingt-quatre du présent mois, issue de la messe paroissiale, au son de la cloche, en la manière accoutumée, à l'effet de nommer un syndic au lieu et place dudit Tiphaine, incapable de faire ladite fonction, à cause de son grand âge et de ses infirmités, leur mandant de nous justifier dès le lendemain de l'acte de nomination, à faute de quoy il en sera par nous nommé un d'office.

» Fait à Versailles, le vingt-un février mil sept cent vingt six.

» Régnier. »

Les habitants qui se trou\vent à l'assemblée et qui représentent « la plus grande et saine partie de ladite paroisse », émettent successivement leur vote :

» Pierre Duvivier (1) a nommé pour syndic au lieu et place dudit Tiphaine la personne de Jean Fremineau, marchand mercier ; a signé : Duvivier.

» Ledit Jacques Tiphaine a nommé ledit Fremineau ; et a signé : J. Tiphaine.

» Pierre Délavai (2) a nommé Jean Fremineau ; et a signé : Delaval.

» Sieur Guy Quignon (3), marguillier, a nommé pour syndic la personne de Nicolas Dodin, marchand ; et a signé : Quignon

- » Sieur Jean Lemarquand (4) a nommé ledict Jean Fremineau. — Lemarquand.
 - » Sieur Henry Henriau (5) a nommé Toussaint Le Roy pour syndic. — Hanriau.
 - » Sieur François Roger (6) a nommé Toussaint Le Roy. — Roger.
 - » Sieur Simon Enchère (1) a nommé le sieur Jean Lemarquand ; et a signé : Buchère.
 - » Achille Baron (8) a nommé ledit Jean Fremineau; et a signé : Baron.
 - » Pierre Dominé (9) a nommé ledit Jean Fremineau ; et a signé : Dominé.
 - » Sieur Joseph Duclos (10) a nommé Toussaint Le Roy. — Duclos.
 - » Charles Girault (11), marchand bourellier, a nommé Toussaint Le Roy, et a signé : Girault.
 - » Eustache-Romain Prevet (12) a nommé Nicolas Dodin ; et a signé : Prevet.
- » Desquelles nominations a esté ausdits habitans, ce requérans, octroyé le présent acte par le notaire soussigné, et qui fut fait rédigé et passé au-devant de ladicte grand'porle et principale entrée de ladite église de Chevreuse, en présence de Claude Rousseau l'aîné, niareschal de forge, et Marin Courtois le jeune, serrurier, tous deux demeurans en cette ville, témoins, qui ont signé les jour et an que dessus.
- » Rousseau. — Marin Courtois. — Déni set. »

(1) Pierre Duvivier, marchand tanneur, administrateur île l'II0lel-IIieu.

(2) Pierre Delaval, marchand boucher, ancien marguillier.

(3) Guy Quignon, marchand tanneur, marguillier.

(4) Jean Lo Marquant, huissier au Châtolet.

(5) Henri Hanriau, marchand, ancien marguillier du Saint-Sacrement.

(6) François Roger, marchand drapier, administrateur de l'Hôtel-Dicu.

("7) Simon Buchère, marchand, ancien marguillier du Saint-Sacrement.

(8) Achille Baron, marchand hôtelier, collecteur des tailles en 1"26.

(9) Pierre Dominé, marchand.

(10) Joseph Duclos, maître chirurgien, marguillier du Saint-Sacrement.

(11) Charles Girault, marchand bourrellier, collecteur des tailles en 1726.

(12) Eustache-Romain Prevet, ancien collecteur.

INTRODUCTION fgif

19 janvier 1727. — Élection de syndic.

« L'an mil sept cent vingt sept, le dimanche dix neuf janvier, heure de midy, à la réquisition de Jaque Lambert, Jean Lemarquand, Claude Blacqueteau et Hillaire Terrenoire », une assemblée est tenue en la manière accoutumée. Les collecteurs se plaignent de la « négligence du sindicq, nommé Fremineau », qui a porté préjudice à la communauté; pour éviter les abus " qui pourroient par la suite se continuer par le sindicq », étant donné, d'autre part, que « l'année de sindicquat » de Fremineau « est finie », on procède à l'élection d'un nouveau syndic, et les membres présents, < tous anciens habitans, anciens sindicqs et collecteurs », nomment d'une commune voix » pour syndic en la présente année 1721, la personne « de Jean Anfroy, marchand mercier et ancien habitant de ladite ville de Chevreuse, au lieu et place dudit Jean Fremineau » (1). Cinq semaines plus tard, le dimanche 23 février, une autre assemblée se tenait pour procéder à une nouvelle élection, « attendu que depuis l'ellection faite de la personne dudit Anfroy, ledit Jean Fremineau n'auroit pas laissé de vouloir faire, au préjudice d'icelle, les fonctions de sindicquat, que, d'un autre costé, ledit Anfroy faisoit difficulté d'accepter ladite charge, sous prétexte qu'en ladite assemblée du 19 janviefr dernier les habitans n'auroient pas nommez séparément » (2).

8 novembre 1671. — Élection d'asséeurs et collecteurs.

« Aujourd'huy, dimanche, huictième novembre 1671, issue de la messe d'ordinaire ditte et célébrée en l'église parochiale St Martin de Chevreuse, à la requeste et diligence de AUexandre Chapelle , principal marguillier de l'œuvre et fabricque dudict Chevreuse, je me suis, Nicolas Delaplane, principal tabellion au duché dudit Chevreuse, transporté au banc des marguilliers de ladite fabricque, pour estre proceddé à l'eslection des asséeurs et collecteurs de la paroisse dudit Chevreuse pour l'année prochaine 1672 ; et estant audit banc de l'œuvre, après la cloche sonnée en la manière acoustumée, ledit Chapelle, audit nom de principal marguillier, auroit requis estre proceddé au fait desdites eslections, à quoy personne ne se seroit présenté; et sont tous les habitans partis de ladite église. Pour quoy ledit Chapelle, audit nom, auroit requis acte de ses diligences et protesté contre lesdits habitans de tout ce qui est à protester, lequel acte je luy ay octroyé en la pi'ésence de Louis Audiger, aussy marguillier de ladite fabrique.

» Et ont signé : Allex.-indre Chapelle, — Louis Audiger. »

« Le dit jour, yssue de la grande messe ditte et célébrée, je me suis de rechef transporté à la prière et requeste dudit Chapelle, marguillier, à la table et banc desdits marguilliers pour recevoir les voix et suffrages des habitans pour le fait de ladite eslection d'asséeurs et collecteurs, oii estant, nul desdits habitans ne c'est présenté, et se sont tous retirez. Et m'a icellui Chapelle, audit nom, requis acte de ces diligences et de ces prothestations qu'il réitère.

» Ce fait, se sont présentés Pasquier Lemarquand et Pierre Prudhomme, bourgeois et habitans dudit Chevreuse, lesquels ont dit et déclaré estre prests de donner leurs voix pour l'eslection en question, après que les marguilliers auront donné leurs voix préalablement et leur avis (?) aux habitans, ainsy qu'il a esté observé cy-devant.

» Et par ledit Chapelle a esté dit qu'il est prestà donner sa voix conjointement avecq tous les habitans en nombre suffisant. Dont acte.

» Et ont signé : Allexandbe Chapelle. – Le Marquant. – Prudhomme. – Louis Audiger.

» Ledit jour, issue de vespres et après la cloche sonnée, je me suis, tabellion susdit, transporté, à la requête de Chapelle et Audiger, marguilliers susdits, au banc de l'œuvre et bureau desdits marguilliers, pour proceder à la réception des voix et suffrages desdits habitans pour le lait desdits asséeurs et collecteurs, où estant, ledict Chapelle a esleu Bara, cordonnier, Lanoix, cordier, Noël Bercher, Jacques Le Royer. Ledit Audiger, marguillier, a esleu Jean Chevallier, Louis Masson, Jacques Crestien et Noël Bercher. Après lesquelles deux eslections, lesdits habitans, [n'étant pas?] en nombre suffisant, ne se sont présentés pour faire lesdites eslections et ce sont retirez. Pour quoy lesdits marguilliers ont requis acte de leurs diligences ».

(1) E. 6771. Pièce numérotée 6.

(2) E. 6771. Pièce numérotée 18.

XVI INTRODUCTION

En fait l'élection n'a lieu que le dimanche 22 novembre (1) ; la feuille de pointage des voix attribuées se trouve encore jointe au procès-verbal dressé par le notaire Delaplane (2).

22 février 1665. – Remplacement cfioi asséeur incapable.

Assemblée est tenue par les liabitants de Chevreuse, réunis le dimanche, à la sortie de la messe, au-devant de la porte de l'église, en présence du tabellion, Achille Vallet. Clair Hardy, Jacques Richer, Guillaume Lebon, habitans de la paroisse, « nommez pour asséeurs et collecteurs des tailles dudit lieu pour la présente année 1665, avecq Pierre Bruneau, aussi habitant dudit Chevreuse », exposent que, « comme ilz ont voulu procéder à l'assiette et confection du roolle desdites tailles avecq ledit Bruneau, ils ont reconneu que ledit Bruneau estoit incapable d'asseoir et cueillir lesdites tailles non seulement à cause de son ancien aage mais particulièrement à cause de son insolvabilité, ne possédans aucuns biens ». En conséquence, après constatation de l'exactitude

du dire des asséeurs, « ont iceux habittans, faisant et représentant la plus grande et saine partie d'iceux, reconnu l'insolvabilité notoire dudit Pierre Bruneau, aussi habillant dudit Chevreuse, pour faire la charge d'asséeur et collecteur en la présente année avec lesdits Hardy, Richer et Lebon (3) ».

30 janvier 1724. – Remplaçont de collecteurs incapables.

« L'an mil sept cent vingt quatre, le dimanche trentiesme jour du mois de janvier, vers unze heures et demye du matin, sur la réquisition de Guillaume Courtois, maçon, P^ustache-Romain Prevet, marchand, et Jean Courtois, marchand épiciier, bourgeois de la ville de Chevreuse, y demeurans, tous trois nommez avec Barhellemy Doynet et Pierre Desgretz pour faire la collecte des tailles et autres impositions en ladite ville et paroisse de Chevreuse, me suis, Louis Deniset, principal notaire et tabellion au bailliage dudit lieu et dépendances, résidant audit Chevreuse, soussigné, transporté avec lesdits Courtois, Prevet et Couturier, avec les témoins cy-après nommez au-devant de la grande porte et principale entrée de l'église paroissiale de cette ville, auquel lieu, jour et heure ils ont dit avoir fait convoquer assemblée au son de la cloche et en la manière accoutumée, où estans, après la cloche sonnée, issue de la grande messe dite, chantée et célébrée en ladite église, les paroissiens en sortant en grand nombre, se sont trouvez en ladite assemblée sieurs Henry Loisel, marchand, [suit Vénumentation des membres présents], tous anciens marguilliers, administrateurs, sindicqs et collecteurs de ladite ville, notables habitans et bourgeois dudit Chevreuse et taillables de ladite ville, y demeurans, représentans la plus grande et saine partie dudit Heu, lesquels, sur la représentation à eux faite par lesdits Courtois, Couturier et Prevet que lesdits Barthélémy Doynet et Pierre Desgrets sont connus en ladite paroisse pour mendians, estans employez sur le rolle des pauvres de ladite paroisse, n'estant compris au roolle des taillables d'icelle, et conséquemment incapables de faire la fonction de collecteurs, et qu'il est nécessaire, pour la sûreté des deniers royaux et de celle de toute la paroisse, de nommer deux autres collecteurs au lieu et place desdits Barhellemy Doynet et Degrelz, ont tous dit d'une unanime voix qu'ils ont connoissance de l'insolvabilité, pauvreté et incapacité desdits Doynet et Degretz pour faire la fonction de collecteurs. Et, après avoir délibéré, sont d'avis que, pour sûreté des deniers royaux et pour l'inlérest de ladite paroisse, qu'il est nécessaire de nommer ou indiquer d'autres personnes pour faire la collecte au lieu et place desdits Desgretz et Barthélémy Doynet avec lesdits Courtois, Couturier et Prevet, auxquels ils donnent pouvoir de faire ladite nomination. Dont acte.

» Fait et passé à ladite porte et principale entrée de ladite église de Chevreuse ».

[Suivent les signatures desdils habitants] (4).

(1) Le procès- verbal porte à tort dimanche 23 novembre.

(2) E. 6713. Pièces numérotées 1;Î8, 138 bis, 138 ter.

(3) E. 6690. Pièce foliotée 200.

(4) E. 6768. Pièce numérotée 19.

INTRODUCTION XVII

III. LES IMPOTS ET LES EMPRUNTS.

« Il faut avouer que les peuples sont fort chargés », écrivait Golbert en 1680, « et que, depuis le commencement de la monarchie, ils n'ont jamais porté la moitié des impositions qu'ils portent » (1).

Les paroisses dont nous nous occupons, ont à supporter un double impôt : les contributions royales, dont le chiffre est fixé sans leur consentement et qui sont dépensées sans leur aveu, la principale est la taille ; les impositions communales, qu'elles discutent et consentent, et dont il doit leur être rendu compte. Cette grave question des impôts, de leur répartition et de leur recouvrement, est celle qui se trouve le plus souvent à l'ordre du jour dans les assemblées tenues par les habitants de Ghevreuse (2).

15 février 1596. – Désaveu de Vassietle des tailles.

Par-devant Nicolas Ambroise, principal tabellion, comparaissent un certain nombre de « manans et habitans de Ghevreuse, lesquels ont fait et constitué leur procureur M'^ Nicolas Ilautry, procureur-sindic des dits habitans, auquel ils ont donné pouvoir de désadvouer, comme les dits constituans desadvouent, l'assiette faicte des tailles, taillons et crues naguères faictes en ceste année par Gilles Ploraet, Barthélémy Cléry, Picard, Christofle Boucher et Pierre Freslon, asséeurs, en ce qu'ils ont surtaxé plusieurs habitans ny assis les taillons et crues au sol la livre du principal de la grand taille ordinaire et avoir malversé en leur charge d'assiette, en requérir et demander acte » (3).

8 août 1610. – Imposition communale. Emprunt.

Acte d'assemblée tenue le dimanche 8 août 1610, « yssue de messe parochiale dicte et célébrée » en l'église, « soubz le chappiteau oii l'on traicte des affaires et négoes d'icelle paroisse, ensuyvant la publicacion qui a esté faicte au prosne de la dicte messe » ; à cette réunion assistent « M« Jean Thiersant, conseiller du Roi, esleu pour Sa Majesté en l'Eslection de Ghevreuse et lieutenant général audict bailliage et duché. M' Loys Ilaultemps, procureur fiscal audict bailliage et duché, M^ Nicolas Symonneau et W Mathurin Hautry, marguilliers de

l'église dudict Ghevreuse, M- Gilles de Trappu, M" Pierre Viart, M" Jherosme Haulterops, procureur du Roy en

l'Eslection de Ghevreuse, Jean Thiersant, Loys Hautry, Anthoine Haultemps,

tous manans et habitans de la paroisse ». Objet de la délibération : Achèvement de la reconstruction de l'église et suite à donner au désir des habitans, « soubz le bon plaisir du Roy, nostre sire, d'asseoir et imposer sur eulx contribuables aux tailles la somme de 4.600 livres tournois pour subvenir au susdict bastiment, qui sera assize et cottizée par quatres notables manans et habitans dudict Ghevreuse selon leur advis et conscience, sans avoir esgard aux rolles des tailles, laquelle somme sera cueillye par les marguilliers qui seront en charge, lesqueîz en rendront compte aux habitans par le compte du revenu de ladicte église, et à quoy tous lesdicts manans et habitans s'y consentent et acordent par ces présentes, en donnant pouvoyr et charge à maistres Nicolas Symonneau et Mathurin Hautry, à présent marguilliers, de poursuyvre ladicte assiette et en obtenir lettres pour estre contraincts, comme dict est, comme pour les propres deniers et affaires du Roy, qui s'en sont chargez

et [ont] prorais en faire leur debvoir ,

Et, parce que la levée des deniers se pourra faire en plusieurs années, et qu'il est nécessaire de promptement vacquer à la couverture desdictsbastimens, ont consenty et acordé que lesdicts marguilliers puissent emprunter de quelque particullier habitant plus aysez ou autres jusques à ladicte somme de 4.600 livres tournois pour y subvenir, sans intérestz, ainsy que la trouveront et s'obliger en leurs noms privez ou autres au désir des bailleurs et en passer telle obligation qu'il sera nécessaire, de laquelle tous les dictz habitans dessus nommez

(1) P. Clément, Histoire de Colberl et de son administration, II, p. 63.

(2) Au sujet des impôts, voir A. Babeau, op. cit., p. 210 et suivantes.

(3) E. 6445. Pièce foliotée 458.

TiVlU INTROBUCKXN

les ont promys acquitter, garentir et indempniser par ces présentes, sans qu'ils en puissent et soient tenuz en avoir aulcune perte ny dommaige. Et à cest effect se sont obligez par ces présentes, aveq tous et chacuns leurs biens présens et advenir. Et ayant lesdictz habitans advisé ensembliement des personnes pour faire ladicte assiette, ont commys et commettent par ces présentes [les personnes] de M» Marc Huger, M^ Gilles de Trappu, Martin Vadureau et Jacques Gohier, ausqueiz semblablement ilz en donnent pouvoir sans avoir acception de personnes, dont ilz en chargent leurs consciences, à la charge que ceux qui ont jà(?) baillé et avancé deniers

leur sera desduyt et rabattu sur leurs cottes. Dont et de ce que dessus les dessus dictz marguilliers m'ont requis acte. Fait es présence » (!)■

19 mai IQ31. – Consii'uiion d'avocat.

« Furent présens en leurs personnes , tous manans et habitans de

la ville de Chevreuze, représentans la plus grande et saine partie, lesquelz ont fait et constitué leur avocat

M« Adam Rousseau, advocat au Privé Conseil du Roy, pour au nom du corps desdictz habitans dudict Chevreuze

s'oposer à l'entérinement de la requeste à eux signifiée de la part des nommez Jehan, Jacques et Charles Les

Rois, Thomas Telier, Pierre Telier, Simon Gohier, Jacques Gohier le jeune, Jérémie Laille, Fiacre Ilureau,

Pierre Masson, Clair Hardy l'esnay, Henry Chevalier et Marin Bignon, à eux signifiée soubz le nom de la com-

muneaulté desdictz habitans et qui se trouve seulement signée de treize particuliers habitans, n'entendant qu'elle

aye esté présentée soubz le nom colectif de tous lesdictz manans et habitans, estant contre droict et raison, à

l'effect des taxes faictes par Michel Loisel, procureur sindic de ladicte ville. Marin Auvery et Pasquier Le

Marquant, marguilliers de l'œuvre et fabrique dudict lieu, par le roolle par eux fait des vingt mille livres

désirez jiar Sa Majesté estre assis sur ledict Chevreuze, suivant et conformément à la commission et mandement

à eux adressez de la part de sadicte Majesté, desquelz lecture fut faicte au prosne et assemblée solennellement

faicte à ce subject, les ayans esleuz pour faire icelle ; le quel roolle ainsy fait par lesdictz procureur-sindiq et

marguilliers ilz entendent estre suivy et exécutté, désadvouant ce qui pouroit avoir esté fait par lesdictz

Jehan, Jacques, Cliarles Les Rois et autres, cy-devaut nommez, au préjudice d'icelle, conformément à la

volonté de sadicte Majesté et sondict Conseil qu'ilz supplient très humblement diminuer icelle somme, estant

impossible d'y pouvoir satisfaire par le.sdictz habitans à cause de leurs misères et pauvretes tant au subject des

gens de guerre [el] chevaux qu'ilz ont esté contrainctz fournir tant à Saint-Denis que à Saint-Cloud, comme

ilz feront aparoir, que de la maladie contagieuse de laquelle ilz ont esté afligeez deux fois, notamment en l'année

mil six cens trente et trente six dernier, sans avoir receu aucune diminution de taille, ainsy qu'ilz ont conclud,

au nom desdictz habitans, par les défences par eux faictes, oudict nom de procureur sindic et marguilliers,

contre ladicte requeste présentée par lesdictz Jehan, Jacques, Charles Les Rois et autres cy-dessus nommez,

par laquelle defence, par l'advis dudict sieur Rousseau, leur advocat, ilz se sont défenduz et pour defence

remonstré le juste procédé qu'ilz ont observé en faisant ledict roolle, ayant donné aux riches et faisans trafficq

ce qu'ilz pouvoient porter dudict emprunt eu esgard à ladicte somme de vingt mil livres, et soulagé les pauvres

à cause de leurs misères et pauvretes, de craincte d'esmotion que lesdictz Jehan, Jacques et Charles les Rois

et autres cy-dessus se sont éfoixpz faire, leur faisant croire qu'ilz estoient taxez au sol la livre de ce qu'ilz

avoient de taille l'année précédante, et qu'ilz essayent encore à présent faire, afin de faire soulever le peuple et eulx demeurer dans leurs biens et facultez, ayant tousjours, à cause de leurs grandz biens et inteligeance, gouverné et tenu le commung à leur dévotion, n'ayant eu de taille que ce qu'ilz ont désiré et faict donner à ceulx qu'ilz ont voulu, à laquelle défence lesdictz Jehan, Jacques et Charles Les Rois et autres ci-dessus nommez ont répliqué, et lesdictz procureur sindiq et marguilliers dupliqué, l'affaire estant en estât au principal entre les mains de Monsieur Maistre Maurie, conseiller audict Conseil, directeur de ses tinances et député de sadicte Majesté pour le faict dudict emprunct, qui ne reste que à juger ; lesquelz constituans ont dict et déclaré icelle poursuite avoir esté bien et deument taicte par ledict sieur Rousseau, advouant icelle ; et afin que le présent désadveu soit notoire cy-après à M' François Duport, advocat audict Conseil, qui a signé ladicte requeste, consentent que soit signifié à iceluy à ce que n'ayt à .s'ingérer en aucunes de leurs affaires, donnaut pouvoir audict sieur Rousseau de taire toutes remonstrances m'-cessaires pour l'obtention des lins et conclusions demandées par ledict si-^ur Rousseau, leur advocat, audict Conseil, sans révoquatioM. Et généralement etc., J'açoytetc, Prom-'ltans etc., Obligeans etc., Renonceans etc.

(IJ E. fll'.ts. Pièce loliolle'u 52. Voir à ce >ujet E. Gr)Oo. PrOl de 1.200 livre? consenti par Jacqiies .\MiîigeT (fê-ïrier Mllj.

INTRODUCTION XIX

» Faict et passé audict Chevreuze, après midy, le dix-neufiesme jour de may 1637, es présence de Jacques Bignon et Fleurant Gaulard, raarchans, demeurant à Chevreuse » (1).

[Suivent environ 70 signatures, parmi lesquelles les suivantes: Loisel. - Auvery. - P.Lemar-
QUANT. - F. Gaulard. - M. de Trappu. - Prudhomme. - P. Fleury. - Charles Corvaizier. -

JOUANNE. - AUDIGER. - NiCOLAS BoiSSEAU. - LeFEBVRE. - AMBROYSE. - PiRRRE DaVID.
-

Charbonnier. - de Toornay. - P.-vll\is ('?). - J. LAMtîERT. - Jehan Aubery. - Symonneau. -
Del.aval. - Audiger. - Marcille.]

19 juin 1637. - ConstUution de procureurs.

« Aujourd'huy, dix-neufiesme jour de juin 1637, une heure de rellevée, sont comparus par-devant moy Robert Prudhomme, [commis de] Bené Pelle, tabellion juré au bailliage et duché de Chevreuse, Michel Loysel, marchand, demeurant à Chevreuse, scindicq des habitans dudict lieu, assisté de François Ferré, Jean Allais, M<= Marcel Auvray et M" Sébastien Dodin, M" Pierre Grandguillot, lesquelz, en

conséquence et au subject de la clameur et plainte du peuple qui s'est ce
jourd'huy faicte aux carre-
fours et lieux publicqs de cette ville, disans estre vexez, ruynez et consomez
au préjudice de leur famille
réduictz à mandicité à cause de la malversation commise par Henry Chevalier,
Pierre Tellier, Pierre
Masson et Nicolas Aubert, marchands et bourgeois dudict Chevreuse, en l'assiette
et imposition de la

somme de 16.000 livres tournois qu'il a plu à Sa Majesté avoir (?) et pour
l'emprunct à quoy son

Conseil avoit taxé cette ville de Chevreuse, et comme notoire que lesdils
Chevalier et ses consors alliez
des plus apparens et riche famille de cette dicte ville ont abuzé en ladite
assiette, au préjudice de
leur conscience, sestans et leurs alliez non seuUement deschargez de la cotte et
juste part qu'ils pouvoient
porter à l'esgard de leurs facultés et moyens, à la foulle et oppression des
pauvres et veufves, mais encore
à la descharge de Marin Bignon, Guillaume Soiddé et autres, leurs associez,
jusques au nombre de vingtz,
que les ont appuyez et assistez en la poursuite faicte au Conseil pouf estre
deschargez au préjudice, foulle
et oppression desdicts pauvres et veufves qui n'ont eu moyen de s'adjoindre avec
eux, et ce qui a donné subject
de disentiment ausdicts habitans complaignans c'est que, mercredy dernyer, sur
le soir, ledict Marin Bignon,
paroissant soubz la halle dudict Chevreuse, lieu le plus publicq, ayant un
feulard de bois de chesne en main,
un boucquet de fleurs à son chappeau, disans et publians à hautte voix qu'ils
avoient la victoire et qu'ils
avoient lieu et pouvoient, en conséquence de l'arrest ifu'ils disoient avoir
leilictjour obtenu, coter et ruyner
à leur fantaisye qui bon leur sembleroit, et mesme qu'il estoit à leur pouvoir
contre ceulx qui s'eslevoient
contre eux, de les retaxer à leur discrétion, pour ce que par ledict arrest leur
rolle devoit subsister; dont,
pour esviter ce murmure, a esté advisé de faire sonner la cloche et s'assembler
au-devant de la principale
porte et entrée de l'église de Chevreuse, lieu accoustumé de faire assemblée,
pour en dillibérer et estre
pourveu sur ladite vexation notoirement faicte qui seroit recongneue sy la
justice avoit ample cognoissance
des brigues et malversations qui se font par les plus apparens dudict Chevreuse
au préjudice et oppression
des pauvres.

» A quoy sont comparus M* Robert Huby, chirurgien juré en cette ville, Pierre
Boucher [suivent les
noms des comparans, hommes et femmes, au nombre de 58], tous manans et habitans
de ladite ville de
Chevreuse, représentans la plus grande et saine partie d'iceulx, lesquels tous
d'une commune voix se sont
opposez et s'opposent par ces présentes au rooUe et assiette qui a esté faicte
par lesdicts Chevallier, Tellier,
Masson et Aubert, et pour [desduyre?] leurs moyens à Sa Majesté, à Monseigneur
le Chancelier et le Conseil,
ils ont constitué leur procureur M*^ Marcel Auvery, Robert Huby et Sébastien
Dodin, pour représenter

véritablement la pauvreté et misère de la plupart des habitans cottizés audit rooHe et faire veoyr évidemment que ceulx qui se sont pourvus au Conseil n'ont eu autre deseing que de leur descharger et faire descharger leurs alliez plus apparens et les mieux conditionez de biens de cette ville et qu'ainsy (ne) soit vériffiez qu'ils ont déclaré verbalement que leur intention estoit de disposer à leur volonté pour laditte assiette, quelque somme que leur coustât et, afl3n que les autres habitans complaignans fissent pareille despence et poursuite qu'eux , ont dict lesdicts asséeurs, Marin Bignon et autres, leurs associez, que donneroient subject de se pourveoir ainsy qu'ils ont fait mesme représenter par lesdicts procureurs constituez que lesdits Bignon et

(1) E. 6619. Pièce numérotée 173.

XX INTRODrCTION

consors ont payé aux finances de Sadicte Majesté lesdictes 16.000 livres et que les autres habitans complaignans ne les peuvent rembourser desdits denyers attendu leur pauvretés; c'est pourquoi iceulx habitans sont d'avis, pas (.'.', qu'il a pieu au Roy et en son Conseil par sa déclaration du 18 décembre dernier et commission depuis envoyée, d'imposer pour le recouvrement et répétition de ladicte somme sur chacun cuir tanné. . . .

de bœuf '16solz tournois, de vache 8 solz, sur chacune douzaine de peaux de veau 16 solz tournois,

sur chacun cent de thoisons de layne entrans ou sortans de ladite ville de Chevreuse 100 solz tournois, sur chacun poinson de vin sortans dudict Chevreuse et qui sera débité en détail 10 sols tournois, lesquels droitz se pourront facilement lever sans beaucoup incommoder les pauvres habitans dudict Chevreuse et ce jusque au parfait remboursfment de ladicte somme de 16.000 livres à commencer ladicte levée du jour qu'il a pieu au Roy l'ordonner. Dont et ce que dessus lesdicts habitans constituans m'ont requis donner acte. . . Promettant. . . Obligeant.

» Fait et passé à Chevreuse, les jour et an que dessus, présence de Jean Duport, mercyer qumquallier, demurant en la paroisse de Bernyère , pays de Normandye proche Vir , Jean Cochet de pareil estât,

demurant audict lieu et paroisse "W-

[Suivent les signatures au nombre de 31].

20 décembre 163'7. — Emprunt.

Acte d'assemblée tenue « au devant de la principalle [porte] et entrée de l'esglise de Chevreuse, yssue de la grande messe paroissiale le 20 décembre 163T, et suivant la publication faite au prosne

d'icelle messe », à laquelle assistent les signataires de la délibération, « manans et habitans dudict Chevreuse ou du moins faisant et représentans la plus grande et saine partie d'iceulx », lesquels, « de leurs bons grés ont consenty et accordé, comme par ces présentes consentent et accordent que la somme de 3.000 livres tournois qui a esté empruntée pour estre employée tant à fournir les soldats qu'il a pieu à Sa Majesté faire lever dedans ladite ville de Clievreuse l'année dernière que pour les trois chevaulx qu'il aussy fallu livrer à Sa dicte Majesté soict assize et cottizée sur eulx, affin de faire la récolte par ceulx qui y seront esleus pour la faire par lesdits habittans, et à la diligence de leur procureur sindic, auxquels ils donnent tout pouvoir de ce faire comme ils le font par ces présentes. Duquel consentement le procureur

sindic m'a requis et demande acte à luy octroyé ,

Fait et passé " (^)-

18 avril 1638. — Inscription au rôle de la taille.

Le dimanche 18 avril 1638, le tabellion est requis par les asséeurs et collecteurs de se transporter « au devant de la principale porte et entrée de l'église, œuvre et fabricque M' Saint-Martin de Chevreuse, après le billet publié au prosne de la grande messe dudit Chevreuse, à la cloche sonnante, pour faire assemblée « afin de leur donner acte de « l'avis qu'ils demendent aux manans et habitans de ladite ville de Chevreuse pour sçavoir sy cotiseront au rooUe des tailles les personnes sy après nommé : sçavoir M^r Christophe de Vallée, M^r Charles Thiersant, advocat en Parlement, Saunier et Pierre Auvery ». L'assemblée « est recontinuée jusqu'à issue de vespres », et le procès-verbal constate que « les susdits habittans ont dit et déclaré d'une commune voix qu'ilz sont d'avis que l'on cottise au roolle et assiette que se fera pour ladite année » les personnes du sieur de Vallée, Saulnier et Pierre Auvery « à l'exception dudit sieur Thiersant » (3).

12 avril 1641. — Inscription au 7^eôte des tailles.

Délibération prise par un certain nombre d'habitants de Chevreuse, réunis " avant midi au-devant de la grande porte de l'église dudit Chevreuse » ayant été convoqués au son de la cloche pour adviser entre eux sur le mémoire publyé à la diligence des asséeurs et collecteurs dudit Chevreuse la présente année,

(1; E. 6619. Pièce numérolée 175.

(2) E. 6620. Pièce foliotée 119.

(3) E. 6624. Pièce foliotée 85.

INTRODUCTION XXI

pour leur donner advis sy comprendront au roolle des dictes tailles la présente année les noranaez
Claude Garnier, marchand tanneur, François Ferré et Robert Pradliomme, Jacques Beurcher, M^o Louis Audiger et Jacques Gollier le jeune; lesquelz habittans susdictz ont tous d'une commune voix esté d'advis que iceulx asséeurs et collecteurs des dictes tailles cottisent et compreignent en leur roolle les dictz susnommez, à l'exception des dictz Jacques Gohier et Beurcher, qu'ilz n'entendent estre compris au dict roolle. Et de ce faire les dictz habittans donnent pouvoir aus dictz asséeurs et collecteurs, et, à faulte de ce faire, protestent de répetter contre eux en leurs noms tous despens, dommages et intérestz. Et pour facilliter et donner moyen aus dictz asséeurs et collecteurs de leur faire paier de la cotte à quoy sera taxé par eux le dit Garnier, sont les dictz habittans d'advis que sa dicte cotte soit jointe avec celle de Martin de Trappu et de Jacques Thiersant soubz une mesme cotte et mesme article ou séparément, comme bon leur semblera. Et davantage, sur ce que les dictz asséeurs et collecteurs ont dit aus dictz habittans qu'il leur a esté signiffyé ung arest de Nosseigneurs de la Cour des Aydes, obtenu par les dictz Jacques Gollier le jeune, et qu'on les veult contraindre rasseoir une somme de 900 livres portée par icelluy, iceux habittans susdictz ont empesché la dicte réassiette, désirant leur pourvoir contre le dit arest, joint un arest du Privé Conseil qui deffend telle réassiette soubz de grandes peynes mesmes contre les asséeurs qui font telle chose au préjudice du dit arest. Car ainsy, etc »(1)

11 mai 165.3. – Assiette de la taille.

Par-devant Philippe Lemarquant, commis du tabellion juré, à la diligence de Toussaint Thiersant, procureur syndic, « sur la publication qu'il a faict faire au prosne de la grande messe dicte et célébrée ce jour d'huy en l'église de cette dicte ville, et au son de la cloche, pour faire assemblée affln de résoudre les affaires de la communaulté », les habitants dont les noms sont indiqués dans l'acte et qui représentent « la plus grande et seine partie de la communauté », se réunissent pour trancher les dif-
ficultés auxquelles donne lieu « l'assiette de tailles de l'année 1652 par Pierre Prudhomme et autres asséeurs et collecteurs des tailles de ladicte année ». Tous, d'une commune voix, consentent et accordent a que les dictz collecteurs facent l'assiette et imposition des tailles de la dicte année 1652 suivant et au désir de la commission envoyée par Messieurs les président, lieutenant et esleus de Paris pour toutes les sommes y contenues, dont ils feront roolle par l'ordre de leur consiance, lequel roolle contiendra la desduction (?) que doibt estre faicte d'un chacun particulier de ce qu'il se treuvera avoir payé de la levée de 4.000 livres que a esté faicte sur les dictz habitans faisant partie et desduction (?) de la somme

principalle portée par ladicte commission. Et d'aultant que le roolle qui a esté fait de la levée desdictes 4.000 livres contient plus grande somme au moyen des frais qui ont esté faictz et payez, sera desduit sur chacune cotte à proportion au sol la livre de la somme à quoy se monte lesdicts frais qui ne sont en aucune considération (?) à l'égard du recepveur, et, au surplus, procedder par lesdicts asséeurs et collecteurs selon leur prudance et ordre cy dessus Fait et passé. . . » (2)

8 avril 1657. – Nouveau mode d'élection des asséeurs.

Assemblée tenue par les habitants à l'eff'et de déterminer le nouveau mode qui sera suivi pour l'élection des syndic et asséeurs , afin de remédier « aux abus » et aux « procès » pour « éviter à la ruine, perte et animosité desdits habitans comme ils ont esté auparavant ». (3j)

30 janvier 1661. – Vexations commises par les collecteurs.

Assemblée tenue par les habitants « après le son de la cloche ». Le procureur fiscal représente « à l'assemblée que les vexations qui ce font par les colecteurs esleuz en charge pour l'imposition des tailles de cette ville a causé la diminution du nombre des habitans, qui transfèrent leurs demeures ailleurs, où ils sont beaucoup

(1) E. 6633. Pièce foliotée]41.

(2) E. 665-i. Pièce foliolée 58.

(3) E. 6670. Pièce foliotée 17. Voir ci-dessus pages XII et XIII.

Seine-et-Oise. – Série E. – Tome V. C

XXII INTRODUCTION

soulagez des cottes qui leur sont ainsy données par animosité à la foulle et oppression de ceux qui restent, comme à présent il se reconnoist par ceste mauvaise cause qu'il n'y a que peu d'habitans en cette ville ».

Arrangement conclu, en conséquence, avec Jacques Hautry. (1)

6 mars 1661. – Impôts indirects. Droit sur les vins.

Acte d'assemblée des « manans et habitans de la paroisse de Chevreuse », réunis le 6 mars 1661, « au son de la cloche, en la manière accousturaée, pour traicter des affaires de leur communauté ». Ils constituent un procureur, auquel « ils donnent plein pouvoir et puissance d'articuler au procès d'entre Pasquier Le Marquant et M» Henry Puisseux, pendant devant Nosseigneurs de la Cour des Aydes à Paris, que lesdicts habitans de ladicte ville et parroisse de Chevreuse ont privilèges et estappes franches de vendre vin en gros franchement et quittement, que ce privilège leur a esté accordé par lettres patentes du Roy, nostre sire, du mois de may 1650, vériffiées en la Cour des Aydes par arrest du 21 juin 1651, à la charge de dix livres par chacun an, laquelle somme de dix livres est imposée annuellement sur

lesdicts habitans dans le roolle des tailles par forme d'équivalent , mesme soutenir et articuller que ledict privilège leur a aussy esté accordé par nos prédécesseurs Roys, par lettres patentes aussy vérifiées en ladicte Cour, duquel droict et privilège lesdicts habitans ont tousjours jouy franchement, et partant requérir qu'ilz soient maintenus etgardez en icelluy aveq despens, dommages et intérêts contre ledict Puisseux, et généralement, etc. – Faict et passé » (2)

26 février 16(32. – Demande de décharge des tailles: misère de la paroisse.

Acte d'assemblée, en laquelle figurent Marcel Auvery, lieutenant au bailliage et duché, Jean Coué, procureur fiscal, Sébastien Dodin, procureur, et un certain nombre de « manans et habitans de la paroisse de Chevreuse, faisans et représentans la plus grande et sayne partye d'iceux », réunis « au son de la cloche, en la manière accousturaée, pour délibérer des affaires de leur communauté ». Ils constituent des procureurs généraux et spéciaux, « ausquels ils ont donné et donnent plein pouvoir et puissance de eux transporter en la ville de Paris, pour prendre advis de ce que lesdits habitans peuvent faire pour la descharge des tailles à quoy ils ont esté imposer les années précédentes, desquelles ils sont redevables de grandes et notables sommes entr'autres (?) des années 1658, 1659 et 1660, et notamment celle de 1661, qui n'a encore esté assize et que lesdits asséeurs esleuz ne peuvent en nulle tassion asseoir à cause de la misère et insolvabilité desdits habitans, lesquelz sont en la plus grande partie tous mandiens qui ne vivent que par le moyen des aumosnes qui leur sont falotes par les maisons de religion proches dudict lieu et quelques noblesses des environs ; à l'effet de quoy lesdicts procureurs, estans en ladicte ville de Paris, prendront conseil comme ils se doivent pourvoir et devant quels juges pour obtenir la descharge desdictes tailles ou du moins diminution d'icelles et surcéance pour, suyvant l'advis que lesdicts procureurs auront eu, poursuivre et faire toutes poursuites

nécessaires jusques à arrest de descharge Faict et passé à Chevreuse, le dimanche 26' " jour

de febvrier 1662, issue de vespres chantées en l'esglise dudict lieu » (3)

23 octobre 1663. – Inscription an rôle des tailles.

Acte d'assemblée, à laquelle assistent M" Marcel Auvery, lieutenant, M" Jean Coué, procureur fiscal, M" Sébastien Dodin, M' Philippe Le Marquant, procureur, et un certain nombre de « manans et habitans de la paroisse de Chevreuse, faisant et composant la plus grande et sayne partye d'iceux », réunis « après le son de la cloche, en la manière accoutumée», lesquels, après avoir conféré et délibéré sur ce que Michel Le Floq, Pierre Prudhomme, Hubert Taillebois et Mathurin Millart, asséeurs et collecteurs des tailles de ladite paroisse en ' < l'année 1663, font difficulté d'imposer en leurs roolles desdites tailles » les héritiers de la veuve de M" Jacques

(1) E. 66S4. Pièce foliotée 157. Voir jiliis \i>\n [17. L'Ass'slaiice et la santé publiques] dans quel but cet anuiigcuicnt est conclu avec Jacques Ilaulry.

(2j E. GG8'.J. Pièce foliotée 2:y.

(3j E. 668G. Pièce foliotée 35.

INTRODUCTION XXIII

Le Lièvre, les iKiritiers de la veuve Corvoisier, Robert Lechat et Simon Hardy « sans au préalable en avoir l'avis et adveu desdits habitans, ont iceux habitans en nom collectif dict et déclaré qu'ils sont d'avis que lesdicts collecteurs imposent lesdicts dessusdicts en leurs dictz roolles leur donnant pouvoir de ce faire, pourveu qu'ils soient raisonnablement cottisés selon leurs facultez et moyens. Et en cas qu'il intervienne procès par les dessusdicts pour estre rayez du roolle, lesdicts habitans en nom colectif promettent intervenir et prendre le fait et cause desdits collecteurs, pour soutenir que les dessusdicts sont taillables et qu'ils doivent estre imposez audit roolle. Promettant, etc., obligeant, etc., renonçant, etc. Fait et passé audict Ghevreuse, le 23 octobre 1663 » (1)

19 novembre 1663. – Imposition supplémentaire à l'occasion du recouvrement de la taille.

Acte d'assemblée des manants et habitants de !a paroisse de Ghevreuse, lesquels, « après avoir conféré et délibéré sur la sentence donnée de Messieurs les président, lieutenant et esleuz de Paris entre les colec-teurs de ladicte iiaroisse de l'année présente et lesdicts habitans, le 17^o jour des présents mois et an, portant que lesdicts habitans s'assembleroient pour accorder ou contester l'imposition de la somme de 360 livres 3 sols demandée par lesdicts collecteurs pour les fraiz faits à la requête du S- - receveur desdites tailles, emprisonnemens d'aucuns desdicts collecteurs, frais de nourriture, gistes et geollages, après déclaration des avis, ont iceux habitans en nom collectif et après avoir veu le sac et mémoire desdicts fraiz représenté par lesdicts collecteurs, consenty et accordé par ces présentes que lesdicts collecteurs imposent dans leurs roolles desdicîes tailles conjointement avec les deniers royaux la somme de 200 livres tournois sur lesdicts habitans, à laquelle somme s'est trouvé monter lesdicts fraiz dont lesdicts habitans sont tenus par le deffault es impo-sition des deniers portés par la commission et sans tirer à conséquence pour l'advenir. Et est ledit mémoire annexé à ces présentes, après qu'il a esté signé desdicts collecteurs et paraphé d'aucuns desdits habittans.

Promettant, etc Faict et passé audict Ghevreuse, le 19- jour de novembre 1663, es

présence de » '2)

Ce mémoire nous paraît mériter l'attention ; il est ainsi conçu :

« Estât et mémoire des fraiz faits par le Sieur recepveur des tailles en
exercice Tannée présente 1663
all'encontre des habitans de la paroisse de Ghevreuse :

Premièrement, pour quatre emprisonnements, la somme de 40 livres.

Plus, pour douze contraintes, la somme de 3()

Plus, pour les gistes geollages et bien venuz payés à aultres prisonniers,
sçavoir 10 livres pour les biens venuz et 28 livres pour les gistes et
geollages. 38 - -

Pour les deux sentences de nominations d'office, la somme de 20 -

Pour les significations d'icelles, la somme de 10 -

Plus, pour la noriture et allimentz pendant leur détemption es prisons, la
«°"^^«' ^e 105 livres 13 sols.

Plus, pour l'appointeraent de mettre es mains de M-' Du Vaux les pièces de
l'instance

Pour la communication et conclusions de Mons'' le procureur du Roy la

3 -

somme de ^.

Pour la sentence interlocutoire intervenue et levée, la somme de. ... ! 3 livres
6 sols 8 deniers.
Pour les espices o

Nous soussignez, collecteurs, certiffions le présent mémoire véritable.
Faict le 19 novembre 1663. »

16 mars 1664. - Droit de maubouge (3).
Acte d'assemblée tenue par Guy Boudier, procureur syndic, Pasquier Langlois,
Pierre Prudhomme et

(1) E. 6689. Pièce foliotée 122.

(2) E. 6689. Pièce foliotée 147.

(3) Maubouge. « C'est uu droit d'cnlro'e qui se lève en Normandie, et en
d'autres lieux, sur les boissons qui entrent, et

XXIV INTRODUCTION

autres « manans et liabittans de la paroisse dudict Chevreuse faisant et représentant la plus grande et sayne partie d'iceux, assemblez après le son de la cloche, en la manière accoustumée », lesquels, « après avoir conféré et délibéré sur Tadviz qui leur a esté donné que les nommez Jean Larcher et consors, cy devant asséeurs et colecteurs des tailles dudict Chevreuse en l'année 1661, par une pratique et intelligence qu'ils ont aveq quelques particuUiers, prétendent et s'efforcent de faire un roolle et imposition d'un prétendu droit de maubouge qui a esté révoqué par Sa Majesté, ce qui seroit vexer lesdits habitans, qui n'en sont tenuz, outre que lesdicts Larcher et consorts, n'estans plus colecteurs, n'ont aucune qualité vallable pour ce faire, ont lesdicts habiUans en nom collectif déclaré et déclarent qu'ils se sont oposez et oponent par ces présentes audict prétendu roolle et imposition que lesdits Larcher et consors prétendent faire sur iceux habitans dudict prétendu droit de maubouge, emeschant formellement qu'il y soit proceddé tant par iceux Larcher et consors que par autres personnes quelzconques, tant au moyen de ce que lesdicts habitans n'en sont tpnuz, en conséquence de ce que ledict prétendu droit a esté révoqué par Sa Majesté, que parce que la communauté desdicts habitans est et se trouve surchargée des tailles dues à Sa Majesté tant des années 58, 59, 60, 61, 62, 63 et la présente année 64, qui n'est encore assize, et lesquelles tailles lesdits habitans sont dans l'impuis- sance de payer à cause de leur nécessité et misère et pour les autres causes et raisons à desduire en temps et lieu, déclarant en outre par lesdits habitans que, où au préjudice de ces présentes lesdicts Larcher et consorts ou autres personnes quelconques passeroient outre et feroient aucune chose contre lesdits habitans, que ilz les en désadvouent et protestent de répéter contre iceux Larcher et consors, en leur propres et privez noms, tout ce qui sera par eux faict aveq tous despens, dommages et intéresfz. Et, pour faire signifier ces pré- sentes à qu'il appartiendra, lesdits habitans ont fait et constitué leur procureur le porteur, auquel ilz ont

donné pouvoir de ce faire et tout ce qu'au cas appartiendra. Promettant, etc
Fait et passé audit

Chevreuse, le 16« mars 1664, après midy, es présence de » (1)

27 juillet 1687. – Non inscription aie rôle de la taille.

Acte d'assemblée tenue par les habitans « assemblez au son de la cloche, à l'issue de la grand'messe de paroisse, au-devant de la porte de l'église dudit lieu en la manière accoustumée ». Après avoir « conféré et délibéré sur l'assignation à eux donnée en parlant au domicilie de Noël Bercher, leur procureur scindiq, par- devant Messieurs les président, lieutenant et esleus de Paris, à la requeste de M" Guy llaultemps, bailly de Rambouillet, par exploit de Boisseau, huissier à cheval au Chastelet, du 21" des présent mois et an, ont

iceux manans et habittans, tant pour eux que pour les autres manans et habittans de ladictte parroisse, donné charge et pouvoir audict Bercher, leur procureur scindiq, de comparoir et constituer procureur sur ladictte assignation, pour déclarer qu'ils n'ont moyens vallables pour empescher que ledict sieur Haultemps soit distrait du roolle des tailles de ladite parroisse de Chevreuse l'année prochaine et cottisé en la paroisse dudict Rambouillet, attendu la translation de son domicile audict lieu de Rambouillet, suivant l'acte de publication au prosne dudict Chevreuse du 27 aoust 1684, enregistré au greffe de ladictte eslection le 30 desdicts mois et an, et sous ces moyens requérir estre renvoyez de ladictte assignation avec despens. Et généralement, etc. Promettant, etc. Fait et passé audict Chevreuse, au devant de la porte de ladictte église, l'an 1687, le 27^o jour de juillet, après midy, es présence de. » (2)

27 mars 1731. - Réclamation en matière de taille.

Acte d'assemblée tenue le 27 mars 1731, issue de la messe paroissiale, « au devant de la grande porte et principale entrée et sortie de l'église, après la grosse cloche d'assemblée sonnée en vol, en la manière accoustumée », en présence de « Louis Deniset, principal notaire et tabellion », à laquelle assistent Louis Vauremoire, marchand tanneur, procureur syndic de la paroisse et communauté, François Gourcelle, laboureur, Henri

qui sont brassées dans les villes cl lieux uii il y a foire cl marche. Vectigale polabiUu»i. Il fut iuveulé par uu noiumé Maubouge, qui lui a laissé son nom. A Paris, le droit apellé maubouge se lève sur les bœufs, vaches, moulons el autres bêtes qui ont le pied fourchu. » Dictionnaire de Tre'voux.

(1) E. 6092. Pièce foliotée 43.

(2) E. 6746. Pièce foliotée 217.

INTRODUCTION XXV

Henriau, marchand, tous deux marguilliers en charge, etc. Les habitants ainsi réunis « à la diligence dudict syndic » ont « dit avoir pris communication du roolle des tailles et autres impositions de ladictte paroisse pour la présente année 1131, par lequel Jean Emfroy, marchand mercier, auroit esté cottisé et imposé sur le rolle à la somme de 200 livres de taille, Jean Anfroy, marchand tanneur, à cent trente-neuf livres, et Anne Marguerite Blondeau, veuve Jean Fremineau, marchande mégissière, à cent trente quatre livres, le tout du corps de taille; que les collecteurs de la présente année, en faisant lesdites impositions, les ont faites conformément aux intentions desdits habitants, qui approuvent et confirment les cottes, quoy qu'elles soient bien au dessous du tau que lesdits trois particuliers, chacun à leur égard, peuvent porter pour leur traficq considérable, qu'à proportion de leur traficque ils payent, en payant lesdites cotes, moytié moins de taille à

proportion que le reste des autres habitans, ainsy lesdits trois particuliers, sans être laissez ni surchargez, devroient dans toute la justice et équité, pour le soulagement et rendre justice aux autres habitans, payer le double de taille que celle de leurs dites cottes chacun à leur égard. Dont et du tout leur a esté, ce requérans, octroyé le présent acte; ce qui fut fait et passé audit Chevi'euse, au-devant de ladite grande porte » (1)

IV. LE SERVICE MILITAIRE. MILICES ET MARÉCHAUSSÉE.

Dans son Histoire des Milices provinciales, M. Gébelin s'exprime ainsi : « Le xvii^e siècle est, » dans l'histoire du recrutement, la contre-partie du xvi^e. Le service obligatoire se relève. Les déve- » loppemens de l'effectif, l'étendue des opérations militaires ont créé de nouveaux besoins. L'enrô- » lement volontaire continue à former la base du recrutement; mais, à défaut de volontaires, les » populations sont appelées de force à combler les vides des armées. De plus et souvent elles sont » convoquées pour un service militaire spécial. La langue distingue alors nettement les troupes » réglées et les milices ; les troupes réglées qui subsistent en tout temps et sont employées partout; « les milices tirées, à titre extraordinaire, des habitans des villes et des campagnes pour un service » temporaire et presque toujours local » (2). Examinons comment les choses se passèrent à Che- » vreuse tant aux époques où l'enrôlement forcé fut employé pour un cas exceptionnel, – dans la guerre de Trente ans par exemple, en 1636, quand la prise de Corbie par les Impériaux fit courir de grands dangers à la capitale, – qu'à partir du moment où les milices provinciales créées et organisées par ordonnances des 29 novembre 1688 et 23 décembre 1691, régulièrement distribuées en régiments, prenant rang dans l'armée, servirent pendant toute la durée d'une guerre, une institution générale ayant ainsi remplacé ce qui n'était qu'un expédient passager et local (3).

l' ^ époque. Expédient passager. – Le gouvernement impose aux populations un contingent. La répartition du contingent entre les paroisses est dévolue aux intendants ou à des commissaires spé- » ciaux. Les paroisses sont responsables de leurs recrues : elles doivent représenter les déserteurs ou les remplacer. Celles qui ne fournissent pas le contingent demandé sont taxées à un contingent double (4).

14 août 1636. – Levée d'hommes.

« Christofle de Vallès, escuyer, sieur de Guillherville, conseiller et maistre des requestes ordinaires de

(1) E. 0775. Pièce numc'rotce 35. Voir même liasse [pièce cote'e 76] une de'tibération spéciale concernant une réclamation

de Jean Emfroy, et, dans le présent volume, page 328, colonne F".

(2) Histoire des Milices provinciales (1688-1791). Paris, 1881. Introduction, p. 17.

(3) Ibidem, p. 33 et 34.

(4) Histoire des Milices provinciales, p. 20.

XXVI INTRODUCTION

rilostel de Monseigneur frère unique du Roy duc d'Orléans, avocat en Parlement, lieutenant général civil et criminel du bailliage et duché de Chevreuse, Marin Auvery, Pasquier Lemarquand, marguilliers de l'œuvre et fabrique Saint-Martin dudict Chevreuse, Jehan Le Roy, Jacques de Laval l'esnay, Vincent Tournay, Nicolas Auvery » et autres, tous habittans de la paroisse dudict Chevreuse, faisans et représentans la plus grande et saine partie d'iceulx », constituent un procureur, auquel ils donnent pouvoir de, « pour et au nom desdicts habittans et pour le corps d'iceux, emprunter deniers à intérêt ou aultrement, selon qu'ilz trouveront commodité, de telles personnes que ce soient, pour parvenir au payement qu'il convient de faire pour la levée de vingt cinq hommes armez que Sa Majesté a ordonné estre levez en la ville dudict Chevreuse, jusques à la somme

de 2.000 livres et plus

Fait et passé à Chevreuse » (1)

20 décembre 1637. — Levée d'hommes et de chevaux.

Le dimanche 20 décembre 1637, <- au-devant de la principale [porte] et entrée de l'esglise dudict Chevreuse, yssue de la grande messe parroissiale, et suivant la publication faite au prosne d'icelle messe », les habitants de Chevreuse « consentent et accordent que la somme de 3.000 livres tournois qui a esté empruntée pour estre employée tant à fournir les soldats qu'il a pieu à Sa Majesté faire lever dedans ladicte ville de Chevreuse, l'année dernière, que pour lestrois chevaulx qu'il a aussy fallu livrer à sa dicte Majesté soict assize et cottisée sur eulx, affin de faire la récolte par ceux qui y seront esleus pour la faire par lesdicts habittans et à la diligence de leur procureur sindic, auquel ils donnent tout pouvoir de ce faire comme ils le font par ces présentes, duquel consentement ledict procureur sindic m'a requis et demandé acte à luy octroyé » (2)

2° époque, luslilution générale. — Le pouvoir royal a fixé par ordonnance le contingent total et le nombre des régiments à lever dans tout le royaume ; il en a fait la répartition entre les Généralités, en indiquant pour chacune le nombre d'hommes, de compagnies, de régiments à fournir. Dans l'intérieur de la Généralité, l'intendant a réparti entre les paroisses le contingent assigné à son départ-

tement. Dans l'intérieur de la [)aroiſſe, il va être procédé d'abord par élection, puis par voie de tirage au ſort, à la désignation des miliciens ; la paroisse doit les remplacer à bref délai, s'ils viennent à manquer pour une cause quelconque.

Le milicien est pris parmi les hommes âgés de vingt ans au moins, quarante ans au plus. Non assujetti à l'uniforme, il doit avoir de bons effets, des vêtements de drap. Pour armes, il a un mousquet ou un fusil, une épée. L'habillement, l'équipement sont aux frais delà paroisse. D'abord faite en nature par les paroisses, la fourniture ne tarde pas à être remplacée par une prestation par milicien. Les « jeunes hommes mariés » sont compris dans les levées, à partir de 1690. La durée du service, primitivement fixée à deux ans, est en fait souvent prolongée (3).

1^{er} mai 1692. — Acte de nomination de milicien.

« Aujourd'huy, premier jour de may 1692, sont comparus Guy Quignon, marguillier de l'œuvre et fabrique de Chevreuse, Pierre Édeline, cy-devant sindicq de l'année 1689, Jean Lemarquand, tiuillaume Batoutle, sindicq en l'année 1691, Robert Léger, marguillier de l'année dernière, Pierre et Fleurant de La Val, Noël Hercher, Jean Breton, Pierre Floquet •> et autres, énumérés au présent acte, « tous manans et habitans dudict Chevreuse, assemblez, et autres, estant tous assemblez à la porte de l'église, à l'issue de la grande messe paroissiale, au son de la cloche, sur l'advis qu'ils ont eu que le nommé Jean .Morin, sindicq de ladicté paroisse, porteur d'un ordre de Monseigneur l'Intendant de la Généralité de Paris pour faire la nomination ou tire au billet pour faire

(1) E. 6(31 G. Pièce foliuléo 25.

(2) E. 6620. Pièce folioléo 119.

(3) Histoire des Milices pi-ocinciales, passim.

INTRODUCTION XXVII

nommer un soldat de millice au lieu et place de Antoine Madellaine, cy-devant soldat de la milice, qui a déserté au moyen de l'intelligence qu'il a eue aveq ledict Morin et avoir fait contribuer lesdicts habitans à luy donner de l'argent par violence et sans ordre, après quoy ledict Madelaine a, comme dit est, déserté, ce qui oblige lesdicts habitans pour satisfaire aux ordres du Roy et à Monseigneur l'intendant.

» Et à l'instant ledict Quignon a esleu et nommé pour soldat de milice, en la place d'Antoine Madelaine, la personne de **, fils de Jacques Lambert, marchand, demeurant à Chevreuse.

» Pierre Édeline a nommé pour soldat de milice Jacques Lambert, fils de Jacques Lambert, marchand, demeurant à Chevreuse». Suivent, énoncés en la même forme, les votes de Jean Lemarquand, huissier, [Jacques Lambert; ; Rémy de La Croix, [idem] ; Robert Léger, [idem] ; Fleurant de La Val, [idem] ; Simon Moison, [idem] ; Jean Morin, procureur syndic, [« François Compagnon, tixier en thuille, demeurant audict Chevreuse »] ; Jean Breton, [Jacques Lambert] ; Noël Bercher, [idem] ; Pierre de La Val, [idem] ; Pasquier lierson, [Jacques Delalande, fils de Mathieu Delalande, demeurant à Chevreuse] ; Nicolas Boisseau, [Jacques Lambert] ; Pierre Ficques, [idem] ; Louis Langlois, [idem] ; Guy Quignon, [trfem] ; François Compagnon, [idem] ; Nicolas Boifeau [idem] ; Charles Grandguillot, [idem] ; Louis Brochard, [idem] ; Roger Grimault, [Guy Boudier, fils de *] Boudier, demeurant à Chevreuse] ; Robert Léger, [Jacques Desgrez, fils de feu *] Desgrez, demeurant à Chevreuse] ; Etienne Buchère, [Jean Hanot, fils de *] Hanot, demeurant à Chevreuse] ; Guillaume Batouille, [Jacques Desgrez] ; Noël Bercher, [Guy Boudier] ; Cantien Papillon, [Robert Piquart, fils de *] Piquart, demeurant à Chevreuse].

» Lesquels habitans desnommez ont signé, à la ré. >erve de Noël Bercher, Simon Moisson, Guillaume Batoufle, qui ont déclaré ne sçavoir escrire ny signer, de ce interpellés suivant l'ordonnance; et quant audit Morin, a fait reffus de signer sa nomination, pour quoy Jesdits habitans [se] sont réservés se pourvoir contre luy, tant pour l'intelligence qu'il a eue et a encore aveq ledict Madelaine et de tous les fraiz qui sont faits et à faire et de l'argent qu'il a levé et receu desdicts habitans, dont il a retenu pour mettre à son profit. » (1)

18 janvier 1693. – Assemblée de milice. Tirage au sort.

« L'an mil six cens quatre vingt treize, le dimanche dix huict janvier, nous Jean-Charles Thiersant, nottaire royal à Chevreuze et greffier au baillage dudict lieu, sur le réquisitoij-e de Mathieu Delalande, jardinier, demeurant à Chevreuze, et procureur sindiq des habitans dudict Chevreuze pour l'année présente, sommes transporté au-devant de la grande et principale porte et entrée de l'église et paroisse de S' Martin dudict Chevreuze, à l'issie de la grande messe cedict jour dite, chantée et cellébrée, les habitans sortans d'icelle en grand nombre, et ce après la cloche sonnée ledict jour, pour, en exécution de l'ordonnance de Monseigneur l'intendant de la Généralité de Paris, du 21 décembre dernier, signée : Phelippeaux, et, au dessoubz. Par Monseigneur : Du Chastellier, exhibée par ledict sindiq, et de laquelle par nous a esté fait lecture à haute voix ausdicts habitans pour assembler tous les garçons de ladict paroisse, depuis l'aage de vingt ans jusqu'à celle de quarante, pour tirer ensemble au billet au sort et hazard lequel d'eux serviroit Sa Majesté dans ses armées en qualité de soldat de milice pour cette dite paroisse, pour le remplacement de celui qui est décedé, aucuns desdits garçons ne se sont présentés pour tirer au billet, ainsi que dit est, et se sont tous évadés et retirez sans

tirer au billet, ce que les habitans dudit Chevreuse ont pareillement refusé pour leurs enfans et parens. Dont ledit Lalande a requis acte à luy octroyé, pour luy servir ce que de raison, ledit jour à l'instant, es présence de Guy Quignon, principal marguillier, et de Jean Flocquet, clerck au greffe de Clievreuse, tesmoins. Ledit Delalande a déclaré ne sçavoir escrire ny signer, interpellé.

y J. Flocquet. — G. Quignon. — Thiersant. » (2)

2 février 1693. — Engagement de milicien.

<(Aujourd'huy lundy, deuxième jour de février 1693, après midy, est comparu par-devant Jean-Charles Thiersant, greffier et nottaire royal au baillage de Chevreuse, en présence des témoins cy-après nommés, Gabriel Manoury, natif du village des Mollières proche Lymours, aagé de vingt-un ans, comme il a dit, lequel

(1) E. 6758. Pièce numérotée 170.

(2) E. 6759. Pièce numérotée 27.

XXVIII INTRODUCTION

s'est vollontairement engagé de servir en quallité de soldat de milice le Roy dans la compagnie de Bois-Roger, à la descharge de la ville dudit Chevreuse, pendant le temps de deux années à commencer la présente année, et d'acquittpr les manans et habitans de ladite ville de Chevreuse, ensemble le procureur scindic de la ville, de l'obligation qu'elle a de fournir un soldat de milice suivant l'ordonnance de Monseigneur l'intendant de la Généralité de Paris du 21 décembre 1692, publiée au prône dudit Chevreuse le 18 janvier dernier, moyennant la somme de cinquante quatre livres, laquelle somme Mathieu Delalande, procureur scindic de la paroisse dudit Chevreuse, à ce présent, a promis et s'est obligé de bailler et payer audit Manoury la veille de son départ pour la campagne, après qu'il aura esté accepté par mondit seigneur l'intendant et par son capitaine, et, en outre, ses pretz qui luy seront payez par ledit scindic depuis le jour qui commencent à courir jusqu'au jour de son départ. A quoy faire estoit présent Toussaint Million, marchand carréur demeurant audit lieu des Mollières, oncle dudit Manoury, lequel a promis et s'est obligé de faire servir ledit Manoury en ladicte qualité de soldat de milice pendant lesdites deux années à la descharge de ladite paroisse de Chevreuse, à peine d'estre contraint en son propre et privé non à rendre ausdits habitans ladite somme de cinquante quatre livres de tous dépens, dommages et intéretz, reconnoissant ledit Delalande avoir en ses mains ladite somme de cinquante quatre livres provenant de la recherche faite es maisons des habitans de ladite ville de Chevreuse. Car ainsy, etc. Obligeant, etc. Fait et passé audit Chevreuse, en l'estude dudit notaire, les jour et an que dessus, es pré-

sence de Denis Besson, cordonnier, et Jean Flocquet, clerc, demeurant à Chevreuse, témoins, qui ont signé.
Quant audit Manoury et Delalande, ont déclaré ne sçavoir escrire ny signer.

» Marque dudit Million. – Denls Besson. – J. Flocquet. – Thiersant. » (1)

4 mars 1693. – Traité en vue de remplacement.

« Furent présens le S' Pierre Prudhomme, Jacques Lambert, Fleurent de La Val, Simon Moison, Pierre Dominé, (et) Louis Francœur, (et) Madeleine Menu veuve Simon Langlois, et Anthoine Breton le jeune, en son nom, tous manans et habitans de Chevreuze, lesquels de leur bon gré et volonté stipuUans pour leurs enfans, sont'convenus que, comme il est nécessaire que ce jour d'huy, en exécution de l'ordre de Monseigneur l'intendant de ia Généralité de Paris, les garçons de cette ville tirent au billet par le sort et hazard lequel d'eux garçons ira servir Sa Majesté dans le régiment des milices en la place de Rémy Cousturier, l'un des soldats dudit régiment, pour cette ville et paroisse, et qu'au cas que l'un des enfans desdites partyes comparantes soit celui sur lequel ledit sort tombe et qu'il luy eschaye d'estre soldat de milice, que toutes lesdites partyes contriburont esgalement à la somme à laquelle sera convenu par eux tous pour payer un homme qui sera entre eux acheplé pour marcher en ladite qualité d'un soldat de milice en la place de celui sur lequel ledit sort seroit escheu, et que lesdites partyes comparantes s'obligent chacune en droit soy d'accomplir à peine de tous despens, dommages et intérests, consentans mesmo icelles, en vertu des présentes, au deffault de contribuer de leur part, de pouvoir estre contraintes au payement de leur dite somme également. Et ou cas que le soldat qui sera àchepté vienne à décéder en campagne de mort naturelle ou à désertter, lesdictes partyes comparantes se sont, comme dit est, obligez chacune en droit soy de contribuer à nouveaux frais également à en achepter un nouveau. Car ainsy, etc. Obligeant, etc. Renonçant, etc. Fait et passé à Chevreuze, l'an 1693, le 4 mars, avant midy. (>résence de *- et de Jean Flocquet, clerc, demeurant à Chevreuse, tesmoins, qui ont aveq lesdites partyes signé. Lesdits Flocquet et Moison ont déclaré ne sçavoir escrire ny signer interpellez.

» Lambert. – Prudhomme. – Fleurend Delaval. – Pierre de la Val. – P. Domine. – G. Quignon.

– L. Francœur. – A. Breton. – Magdelaine Menu. – Thiersant. » (2)

4 mars 1693. – Assemblée de milice.– Tirage au sorl.

« L'an 1693, le 4 mars, unze heures du mattin, nous Jean-Charles Thiersant, nottaire royal à Chevreuse, sousigné, sur le réquisitoire de Mathieu Delalande, jardinier, demeurant à Chevreuse, et procureur sindiq des habitans de la paroisse, sommes, assisté dudit Delalande, transporté au-devant de la principale porte et entrée de l'église de Chevreuze, où estans, après la cloche sonnée que l'on a coustume de sonner pour assembler les

(1) E. 6709. Pièce numérotée 45.

(2) E. 07."')'). l'ière luiUK'roli'e 81.

INTRODUCTION XXIX

habitans de cette ville, affln et à l'effet de procéder à tirer au billet par tous les garçons de cette dite ville et paroisse qui sont aagez depuis vingt jusqu'à quarente ans, en conséquence des ordonnances de Sa Majesté lequel desdits garçons ira servir sadicte Majesté en ses armez en qualité de soldat de milice pour cette dite paroisse au lieu et place de Rémy Gousturier, soldat, qui a déserté depuis peu, les habitans cy-après nommez seroient comparus, et, après que ledit sindiq leurs a fait faire lecture à haute voix de l'ordre à luy donné par Monseigneur l'intendant de la Généralité de Paris ou M' son subdélégué, signé : Roollant, datte du premier mars présens mois et an, rendu audit sindiq, ledit ordre portant injonction audit sindiq de provoquer incessamment ladite assemblée aux fins susdites, et pour procéder à ce que dessus auroient esté faites trente deux billets, pour estre tirez par le nombre de trente deux garçons dont a esté fait estât, sçavoir de Jacques Lambert Guillaume Grandguillot, Michel Prudhomme, Simon Moizon, Anthoine Breton, Jacques Langlois, Michel de La Val, Pierre de La Val, Louis Francœur, Pierre Flocquet, Claude Quignon, ***** Gellé, Guillaume Fiquet Pierre Jardin, Nicolas Marquant, Jacques David, Estienne Charpentier, ***** Bercher, ***** Auffray ***** Freslon, Nicolas Dodin, Estienne Simonneau, ***** Brayer, Guy Boudier, Le Roux (*?), Achille Chapelle Pierre Magdelaine, François Compagnon, Charles Taillebois, Nicolas Clément, Jean Papillon et Henry Gervais, lesquels billets auroient esté mis dans le chapeau de Louis Édeline, aagé de quinze ans, lequel c'est trouvé présent.

» Et après avoir esté remuez, ledit Lambert auroit tiré le premier billet ; et, après l'ouverture d'icelluy, c'est trouvé blanc.

» Ledit Guillaume Grandguillot a tiré, et son billet c'est trouvé blanc.

» Ledit Breton a tiré, et son billet c'est trouvé blanc.

» Jacques Langlois a tiré, et son billet c'est trouvé blanc.

» Fleurant de La Val a tiré pour Michel de La Val, son frère, et son billet c'est trouvé blanc.

» Pierre de La Val a tiré pour Pierre de La Val, son fils, et son billet c'est trouvé blanc.

" Louis Francœur père a tiré pour Louis Francœur, son fils, et son billet s'est trouvé blanc.

- » Pierre Flocquet a tiré pour Pierre Flocquet, son fils, et son billet c'est trouvé blanc.
- » Guy Quignon a tiré pour Guy Quignon, son fils, et son billet c'est trouvé blanc.
- » Et après que **** * Gellé a esté apellé et qu'il n'est point comparu, son billet a esté tiré par Mathieu Courtois, enfant aagé de unze ans, et le billet c'est trouvé blanc.
- » Pierre Jardin a tiré, et son billet ayant esté ouvert c'est trouvé blanc.
- » Et Nicolas Marquant ayant esté apellé plusieurs fois n'a point comparu, pour quoy ledit enfant Courtois a tiré un billet pour luy, lequel après l'ouverture faite c'est trouvé blanc.
- » Jacques David a tiré, et, ouverture faite de son billet, c'est trouvé blanc.
- » Estienne Charpentier ayant esté absent, a esté tiré pour luy par ledit enfant Courtois, et le billet ayant esté ouvert c'est trouvé blanc.
- » Jean Bercher ayant esté apellé n'a point comparu et a esté tiré pour luy par ledit enfant; le billet c'est trouvé blanc.
- » Jean Aufferay ayant esté apellé n'a point comparu, et a esté tiré pour luy par ledit enfant ; le billet c'est trouvé blanc.
- » ***** Freslon a esté apellé, et, n'ayant point comparu, a esté tiré pour luy par ledit enfant ; son billet c'est trouvé blanc.
- » Nicolas Dodin ayant esté apellé n'a point comparu, et son billet c'est trouvé blanc.
- » ***** Braier ayant esté apellé n'est point comparu, et, ayant esté tiré par ledit enfant, le billet c'est trouvé blanc.
- » Guy Boudier ayant esté apellé plusieurs fois à liaulte voix, il n'est point comparu; et a esté par ledit enfant Courtois tiré son billet, lequel, après l'ouverture faite d'iceluy présence dudit nottaire, syndic et habitants, ledit billet c'est trouvé noir et escrit en iceluy : Pour servir de soldat de milice à Chevreuse.
- » Dont et de quoy ledit sindiq a requis acte. Et a esté procédé présence de Roger Grimoust et de Jean Flocquet, clerc, et des susnommez comparans lesdits jour et an. Ledit syndic a déclaré ne sçavoir escrire ny signer, interpellé.
- » L. Francœur. — G. Quignon. — Lambert. — Breton. — Pierre de La Val. — David. — Fleurent
Delà VAL. — Roger Grimoult. — J. Flocquft. — ihiersant. » (1)

(1) E. 6759. Pièce numérotée 84.

XXX INTRODUCTION

6 mars 1696. — Assemblée de milice. — Tirage au sort.

Le mardi 6 mars 1696, « sur les cinq heures du soir, les habitans de Clievreuse sortans en grand nombre de l'église paroissiale dudit lieu du salut ledit jour et lieure dit et célébré », sommation leur est faite de « tirer au billet, raesme de faire aussi tirer leurs garçons présens », pour désigner le soldat de milice qui remplacera Gabriel Manoury, « dernier soldat, déserteur ».

Sur quoi, « lesdits habitans, mesme lesdits garçons, à ce présens, ont esté refuzans de tirer, ce qui a obligé Fr. Arcicot, procureur syndic, de faire tirer par François Ilémon, enfant aagé de six ou sept années, lesdits billets, après qu'ils ont esté brouillez dans le chapeau dudit Hémon. » Sur le cinquième billet, tiré par l'enfant pour Etienne Basset ou Baffet, « il s'est trouvé estre escrit : Pour servir de soldat de milice en la paroisse de Clievreuse ». Dont et de quoi, « en la présence desdits habitans, ledit Arcicot a requis et demandé acte octroyé es présence des dits habitans, qui ont refuzé de signer, de ce interpellé. » (1)

18 mars 1696. — Engagement de milicien.

Le dimanche 18 mars 1696, à l'issue de la grand'messe, « après la grosse cloche sonnée en la manière accousturaée », les habitants sortant en grand nombre de l'église, sont requis par François Arcicot, procureur syndic, de procéder au tirage au sort « des garçons dudict Chevreuse en estât de servir le Roy en qualité de soldat de milice pour ladite paroisse ». Intervient alors « Jean Chevallier, demeurant à Chevreuse, aagé de 29 ans, originaire dudit lieu, lequel c'est volontairement, sans aucune contrainte, obligé de servir Sa Majesté en ses armées en qualité de soldat de milice pour ladite paroisse pour l'année présente, sous les protestations qu'il a faittes de n'estre tenu d'aucun service au-delà de ladite présente année, estant marié, lequel présent engagement a esté fait moyennant la somme de 80 livres, laquelle somme provient, sçavoir : 4'7 livres 10 sols que les garçons de ladite paroisse de Chevreuse ont payez ès-mains dudict sindicq, et le surplus provient des prestz avancez par ledit sindicq pour la subsistance du quartier d'hiver dernier, sauf à luy à la l'épéter sur les particuliers cotizables de ladite paroisse, laquelle dite somme de 80 livres ledit Chevallier a présentement eue et et receue contant, et qui luy a esté payée réellement en deniers contans, dont il se tient content. Fait audit lieu

et à l'instant, es présence desdits habitans et de leur

consentement. » (2)

6 avril 1721. — Subsidés fournis aux miliciens.

Le 6 avril n2T, les miliciens de la paroisse de Chevreuse, au nombre de sept, « Jean-Baptiste Floquet, Pierre Girault, Jacques Caillebeau, Guillaume Lebon, Jean Piedgelé, Félix Desgrets, et Claude Langlois », reconnaissent avoir reçu de Jean Frémineau, syndic en 1726 et en 1727, ayant « charge des deniers cy après, à ce présent et acceptant, qui leurs a présentement baillé, payé et réellement délivré, à la vue des notaire et témoins soussignez », la somme de 101 livres, « à quoy se montent les différentes sommes qui luy ont esté mis volontai-
ment es mains par différens particuliers et habitans de la paroisse de Chevreuse pour gratifier et aider auxdits miliciens dans leurs besoins, attendu que lesdits miliciens n'attendent que ce jour pour partir et aller à leurs départemens conformément aux ordres du Roy qui sont envoyés à cet effet, de laquelle somme lesdits miliciens sont contents, en quittent et déchargent ledit Frémineau, l'ayant lesdits miliciens enbourcée chacun par égale portion, sauf et sans préjudice auxdits miliciens de l'augmentation qui est arrivée sur lesdites espèces, dont ledit Frémineau doit leur tenir compte à proportion de ladite somme qui doit monter à 120 livres, et aux autres prétentions desdits miliciens, deffenses au contraire par ledit Frémineau, qui a protesté n'estre obligé de leur tenir compte de ladite augmentation et des autres prétentions desdits miliciens que jusqu'à ce que Monsieur l'intendant n'ait décidé à ce sujet sur le procès-verbal de Monsieur le lieutenant général au bailliage de Chevreuse, en date du 24 mars dernier, et par mondit sieur le lieutenant envoyé à Monsieur Régnier, subdélégué de Monseigneur l'intendant. A ce faire estoient présens le sieur Jacques Lambert, Guy Quignon,

(1) E. 6762. Pièce numérotée (59).

(2) E. 6762. Pièce numérotée 76.

INTRODUCTION XXXI

habitans de Chevreuse, lesquels, après avoir pris communication de ce que dessus, ont volontairement consenty la délivrance de ladite somme de six cens une livres faites ausdits miliciens par ledit Frémineau et la décharge donnée par lesdits miliciens audit Frémineau, consentant qu'il en soit bien et valablement déchargé, comme ils le déchargent en tant que de besoin. Car ainsy. Promettant, etc. . .
» (1)

3 décembre 1730. — Logement de la maréchaussée.

Le 3 décembre 1730, Louis Vauremoire, marchand tanneur, syndic de la paroisse, comparaît par-devant Louis Deniset, notaire royal, et déclare avoir fait « convoquer assemblée au son de la cloche en la manière

accoutumée au devant de la grande porte et principale entrée de l'église paroissiale de Saint-Martin dudit Chevreuse, issue de la grande messe de paroisse dite, chantée et célébrée en ladite église le jour et feste de S' André, qui estoit le 30 novembre dernier, en vertu des ordonnances de Monseigneur l'intendant de la Généralité de Paris à luy adressées par Monsieur Régnier, procureur du Roy au bailliage royal de Versailles et son subdélégué, en datte dudit mois de novembre dernier, à l'effet de pourvoir au logement ordonné par mondit seigneur l'intendant pour la brigade de maréchaussée établie audit Chevreuse. Et pour satisfaire auxdites ordonnances, seroient comparus les sieurs François Gourcelle et Henry Henriau, marguilliers en charge, les sieurs Simon et Charles Buchère, marchands et anciens marguilliers, sieur Nicolas Paris, lieutenant des chirurgiens de cette ville, Nicolas Metey, laboureur. M^r Pierre Boisseau, procureur au baillage de Chevreuse et administrateur de l'Hôtel-Dieu, François Roger, marchand, ancien marguillier, Nicolas Délavai, aussy ancien marguillier, et autres habitans soussignez, tous anciens et notables habitans de ladite paroisse, représentans la plus grande et seine partie d'icelle, tous à ce présens, lesquels, après avoir mûrement délibéré et conféré entre eux, ils n'ont pas trouvé un logement plus commode pour un cavalier de garde, les chevaux et équipaties et fourages de ladite brigade qu'une maison seize audit Chevreuse proche la porte de Paris, appartenante au sieur Jean Lemarquant, huissier au Cliâtelet de Paris, laquelle maison en total lesdits habitans offrent de louer pour ladite brigade la somme de cent livres, à laquelle ledit sieur Lemarquant s'est restraint par chacune année. Mais, comme ladite paroisse est très pauvre et surchargée à la taille, lesdits habitans supplient très humblement Monseigneur l'Intendant de vouloir bien avoir la charité pour ladite paroisse de la décharger de ladite somme par an sur la capitation de ladite paroisse et faire prendre le payement des loyers sur icelle. Dont ledit syndic et autres habitans ont requis le présent acte, qui leur a esté octroyé par ledit notaire, ce qui fut fait et passé audit Chevreuse, en l'estude, le 3 décembre 1730, en présence de » (2)

V. L'INSTRUCTION PUBLIQUE. PERSONNEL, ÉCOLES, MESURES DE POLICE.

Nous sommes fort mal renseignés sur ce qu'étaient au Moyen Age les écoles de la ville de Chevreuse. Il en existait : c'est tout ce qu'on peut dire.

Jean Mouchard, curé de Bagneux au diocèse de Paris, vicaire et garde du sceau de l'archidiacre de Josas, visitant au nom de celui-ci, de 1458 à 1470, les églises paroissiales, abbayes, prieurés et autres établissements religieux de l'archidiaconé, constate, le 19 novembre 1467, l'état de la paroisse de Chevreuse (3j. Le curé résidant ne dessert pas son église ; il y a un chapelain faisant résidence. Le patron de l'église est l'abbé de Bourgueil-en-Vallée (4). Le nombre des paroissiens est de 35

environ. Aucun excommunié. Pas on seul concubinaire. Tous ont communié à Pâques. Les marguilliers ont rendu leur compte et remplissent bien leur devoir. Les écoles de la ville sont à la présen-

(1) E. 6771. Pièce numérotée 31.

(2) E. 6774. Pièce numérotée 116.

(3) Registre des visites de l'Archidiacre de Josas. Archives nationales LL. 33.

(4) Bourgueil. Indre-et-Loire. Ar. Chinon. Ch.-L.-C°.

XXXII INTRODUCTION

tation du seigneur du lieu et des paroissiens. Il y a une sage-femme jurée. Les paroissiens ne se plaignent ni du curé ni du chapelain (1).

Moins de dix-huit mois après, le 23 mars 1409, le même ecclésiastique, procédant à une nouvelle visite consignait sur son registre des observations à peu près identiques (2). Pas d'excommunié, pas de fornicarius publicus (3), pas d'usurier. Une sage-femme jurée, s'acquittant bien de son devoir.

Dans la paroisse un Hôtel-Dieu, dont l'administration et la direction appartenaient aux bourgeois de la ville. Les écoles du lieu à la }romsion du seigneur de C/ievreuse (4).

A^oilà tout ce qu'on sait. « Nous aurions voulu », déclare M. Moutié, « dire ici quelques mots des » écoles établies dans la ville de Chevreuse au Moyen Age ; mais nous n'en avons pas trouvé d'autre

■K mention que celle faite dans les procès-verbaux des visites à l'église de Chevreuse en 1467- 1469 (5) ».

En sait-on beaucoup plus sur l'école ou les écoles qui ont existé eu cette même ville aux xvi^e, xvii^e et

xviii^e siècles ? Nous ne le croyons pas, car, à notre connaissance du moins, il n'a pas été publié jusqu'à

ce jour de documents qui les concernent ou dans lesquels on les trouve mentionnées. Les minutes nota-

riales viendront donc fort à propos combler une lacune regrettable en donnant des faits positifs, des noms et des dates.

3 juin 1593. - Ade de renonciation.

Le jeudi 3 juin 1593, « vénérable et discrète personne M^r Jehan Perron, prestre, précepteur des escolles de ceste ville de Chevreuse », comparaît par-devant le commis du tabellion de cette ville et déclare « renoncer par ces présentes à l'exercice de précepteur et maistre des escolles et estuddes dudict Chevreuse, auquel il auroict esté cy-devant mis et installé par messieurs les ballif, procureur tiscal et habitans de ceste dicte ville de Chevreuse, et ce pour et en faveur de vénérable et discrète personne. M^r Thomas Advenel, aussy prestre habitué en l'église dudict Chevreuse, pour faire par ledict Advenel par cy après et à l'ad venir », au lieu dudict renon-

çant, « monstrer et enseigner audict Chevreuse les sciences et estudes accousturaées » et pour « en jouir aux honneurs, droicts, prollitz et esmolmens y attribuez, à la charge de se faire par ledict Advenel recepvoir audict exercice par mesdicts sieurs les baillif, lieutenant, procureur fiscal et habitans dudict Chevreuse. » (6)

29 juin 1600. – Contrat de mariage.

Le 29 juin 1600, M^e Noël Briffault, « maistre escrivain demeurant à Chevreuse » (7), qualifié ailleurs de « précepteur des escolles publiques de Chevreuse », et Mario Menjan, passent leur contrat de mariage devant le commis du notaire de Chevreuse. (8)

(1) Registre des visites, etc. Visite du 19 novembre 1601 [Folio 161 recto] : « Numerus parrochianorum circa triginta guffii-

que. Nullus est excommunicatus . Omnes communicaverunt in fesslo Piische ScoUe ejusdem ville sunt in presentatione

domini ejusdem loci et parrochianorum. Nullus est concubinarius. Est obsetrix jurata. Parrochtani non plangunt se a curtilo neque a capellano. »

(2) Ibidem. Visite du 23 mars 1469 [Folio 213].

(3) Le visiteur ajoute toutefois : « Fama est pulilica quod quidam nominatus Gaufridus Emeri/, uxoratus, commoraiis in dicta parrochia, est publicus fornicarius et maxime cum quadani torti,xe nominata Isaoeau 6***, que est pregnans de fado suo, ut dicitur. »

(4) (I Nullus est excommunicatus. Nullus fornicarius publicus. Nullus usurarius. Est obsetrix jurata, que facit bene debitum suurn. In illa parrochia est Domus Dei que est in regiminc et provisione burgensium illius loci. Scolle ejusdem loci sunt in provisione domini de Caprosia. . . »

(5) Tome II, pages 142, 143 et 163.

(6) E. 6431. Registre, folio 609.

(1) E. 6118. Pièce foliotée 12.

(8j Dans un acte du 18 octobre 1631 [E. 6588. Pièce foliotée .")2], Noël BriDTauU est qualifié « maistre escrivain des biblio- » Ihèques du Roy sous la charge de .\r de Beaugrand, escrivain et secrétaire du Roy, demeurant à Paris, rue des Sçpt-Voycs, » paroisse Saincl-Eslienne-du-Mont, estant de présent en ceste ville de Chevreuse ».

INTRODUCTION XXXIII

4 novembre 1624. – Constitutio de procureur.

Le 4 novembre 1624, « M^e Marguerin Lefebvre, prestre habittué à Ctievreuse, maistre des escolles dudict Chevreuse », constitue un procureur général et spécial, auquel il donne les pouvoirs nécessaires pour le repré-

senter devant toutes juridictions. (1)

29 août 1632. – Obligation. '

Le 29 août 1632, « Jehan Veau, maistre escrivain à Chevreuse », se reconnaît débiteur d'une somme de ni livres 12 sols 6 deniers envers Michel Lynet, marchand en cette ville. (2)

27 juillet 1650. – Avis exprimé par les habitants.

Le 27 juillet 1650, les habitants, invités à donner leur avis au sujet de l'établissement à Chevreuse d'une communauté religieuse « pour instruire les jeunes filles gratuitement », déclarent « d'une commune voix » que, « attendu la pauvreté du peuple et du pays, ilz pourront ce passer utilleraent que y eust aucune religion en leur dite ville ou paroisse y en ayant de sy près qui les oppressent, Gif et Port-Royal. ., par l'achapt et enlèvement des nourritures qui arrivent au marché de Chevreuse et dans les vilages où ilz les retiennent et empesche[nt] le convoy du marché, ne se contentant pas d'en prendre pour la nourriture de leurs maisons et couvens sur les lieux, mais aussy en fournissent en leur religion à Paris, en sorte qu'à vray dire les religions cy proche de Paris ne servent que pour assembler leurs nécessitez, qui debveroient venir au peuple, ce qui fait enchérir les danrées et vivres, en sorte que les pauvres habitans manquent de nouritures, pour n'avoir le moyen d'y pouvoir satisfaire. Et ainsy ses dames, prenant le mesme chemin des aultres de leur profession, ne demandent que leur antrée pour faire la mesme fonction. D'aillieurs, les habitans de la ville n'en peuvent recevoir que de l'incommoditté pour d'aultres raisons considérables, qui ont esté amplement exprimées à Monseigneur lorsque y en eu aultres qui ont voullu s'y introduire, n'estant le prétexte desdictes dames pour faire leur introduction de voulloir gratuitement montrer et enseigner les filles dudict Chevreuse, pour ce que jusques à présent, grâce à Dieu, ilz n'ont point manqué d'instruction. » (3)

1^{er} février 1653. – Contrat de mariage.

Au contrat de mariage passé le 1^{er} février 1653, entre a Damian Beaufourt, careyeur », demeurant à Herbouvilliers, paroisse de Choisel, et Anne Douet veuve Beaugrand, demeurant à Chevreuse, figure parmi les témoins « Jehan Ferrey [signature Ferré], maistre escrivain à Chevreuse. » (4)

23 mai 1663. – Déclaration des asséeurs et collecteurs.

Le 23 mai 1663, « Noël Vadureau, Jean Chaussée, Pierre Hardy et Pasquier Herson, asséeurs et collecteurs des tailles de la paroisse de Chevreuse en l'année 1602 avec Pierre Sauvegrain », font dresser acte à l'effet de constater que « auroient tous comparu le jour d'hier, dix heures du matin, en la maison de Michel Desvignes, maistre d'escolles audit Chevreuse, pour procéder à la confection du roolle desdites tailles, à l'exception dudit Sauvegrain, qui n'y seroit venu ni comparu ». L'acte dressé porte la signature de Michel Desvignes. (5)

- (1) E. 6560. Pièce foliotée 107.
(8) E. 6600. Pièce foliotée 77.
(3) E. 6611. Pièce foliotée 70- Voir ci-dessus, pages ix et x.
(4) E. 6655. Pièce foliotée 124.
(5) E. 6689. Pièce foliotée 44.

XXXIV INTRODUCTION

30 septembre 1612. – Mise en apprentissage.

Le 30 septembre 1672, « Jean Lebourg, maistre d'escoues demeurant à Chevreuse », met son beau-frère en apprentissage à la manufacture royale de serges établie en cette ville. (1)

4 mars 1680. – Donation faite par Florentin Lambert.

« Fut présent le S' Florentin Lambert, marchand libraire, bourgeois de Paris, demeurant rue Saint-Jacques, paroisse de Saint Séverin, tant en son nom que comme se faisant et portant fort d'Elisabeth Pelletier, sa femme, par laquelle il promet faire rattifier ces présentes et la faire obliger solidairement avec luy à l'exécution d'icelles, et pour faire ladite ratification tant en présence qu'absence il l'a dès à présent auctorisée, lequel, ayant considéré que l'éducation de la jeunesse est d'une grande utilité pour se conduire sagement dans la vie et arriver à une heureuse fin, il a depuis longtemps pris résolution de contribuer à l'instruction des enfants de l'un et l'autre sexe, et principalement des pauvres de la ville et paroisse de Chevreuse, et, pour y parvenir, ledit S' Lambert, èsdits noms, et solidairement un chacun d'iceux, a volontairement donné par ces présentes, aux conditions suivantes, par donation pure et simple irrévocable entre vifs et autrement en la meilleure forme que faire ce peut et doit, sans garantie que de ses faits seulement, aux manans et habitans, œuvre et fabricque de ladicte ville de Chevreuse, ce acceptant pour eux et leurs ayant cause à l'advenir par M^{re} Nicolas Lemarquand, prestre et curé dudict Chevreuse, et Jacques Vauremoire, premier et principal marguillier de ladite œuvre et fabrique, Jamet, procureur scindicq, Thomas Hémon, second marguillier, M^{re} Sébastien Dodin, procureur en ce baillage, Simon Langlois, marchand, Pierre Audiger, aussi marchand, Pasquier Lemarquand, Robert Grossante, aussy marchand, Nicolas Boisseau, Jacques Herson, Georges Henryot, Jean Batouffle, cordonnier, et Clair Hardy, marchand, demeurant à Chevreuse, tous habitans de ladicte paroisse de Chevreuse et faisans la meilleure et la plus saine partie desdits habitans, pour ce assemblez au son de la cloche, à l'issue du salut des prières des Quarante Heures, en la forme et manière accoustumée, c'est à sçavoir :

» Une maison, seize en cette ville de Chevreuse, au carrefour du prieuré, vulgairement appelée l'Image de Saint-Jean, tenant du costé d'orient à la veuve Vignon, du costé d'occident à M' Sébastien Dodin, par derrière, vers le midy au sieur Masson dict La Fontaine, et par devant sur ledict carrefour ;

item, une rente de 18 livres 8 sols faisant partie de plus grande rente dues audict donateur ès-dicts noms par la veuve et héritieis de Denys Boucher, à prendre sur une maison aussy seize audict Chevreuse, rue des Forges, tenant d'un costé, d'orient, à Jean Breton au lieu des héritiers Hiérosme Chéron, du costé d'occident aux enfans de Louis Bernay le Jeusne, héritiers de Pierre Liard, par derrière au jardin du prieuré, et par-devant sur ladicte rue des Forges, le surplus de ladite rente montant à 9 livres 7 sols 6 deniers ayant esté laissée cy-devant à l'église dudict Chevreuse pour satisfaire à la fondation faite par René Lepaige ;

» item, quatre arpens de terre labourables scituez au terroir et proche de Coignière ;

» item, une maison et lieux sciz à la Grande-Verrière, paroisse du Mesnil-Saint-Denis, avec le cloz dépendant d'icelle et deux arpens de terre labourable sciz audit lieu de La Verrière ;

» item, deux petites rentes de 30 sols par an chacune, l'une due par Pierre Grésillon, l'autre par les héritiers ou succession de Robert Pliélippeaux, à prendre sur les héritages sujets à icelle ;

» lesquels quatre arpens de terre sciz à Coignière, maison, cloz et deux arpens de terre sciz à la Grande-Verrière, et deux rentes de trente sols par an, ont été acquises, par ledict S' Lambert avec la maison mentionnée au premier article par sentence d'adjudication par décret rendu en ce baillage le ..**.* '^ qu'il a promis bailler et mettre es mains desdits sieurs curé et marguilliers incessamment, pour plus grande désignation et justiffication de la propriété desdicts biens.

» Les loyers desquels biens cy-dessus spéciliez ledit S' donateur, ès-dicts noms, veut et entend estre employez au payement de la rétribution et gages du maistre d'escolle pour les garçons qui est à présent, ou autre qui sera choisy cy-après pour ladicte fonction, et, à cet efl'ect, que ledict maistre d'escolle qui est ou sera choisy puissejouir par ses mains desdicts biens et en recevoir les loyers au fur et à mesure qu'ils eschoiront, pour quoy les baulx qui en auront été faicts par lesdicts sieurs curé et marguilliers en présence dudict maistre ou luy

(1) E. 6715. Pièce numérotée 83.

appelé luy seront mis rs mains, sans que lesdicts sieurs curé et marguilliers soient tenus de faire la recepte desdits loyers et revenus, mais seulement auront soin que ledict maistre face faire les réparations nécessaires auxdites maisons de l'Image S'-Jean et la Grande-Verrière, lorsquequ'il en sera besoin, sur lesdicts loyers, à ce que lesdictes maisons soient toujours entretenues en bon estât et que lesdicts loyers ne diminuent point.

» Jlem, ledict donateur esdicts noms a pareillement donné sans autre garantie que de ses faicis, comme cy-dessus, auxdictes œuvre et fabrique, manans et habitans, ce acceptans par les dessus nommez, une maison et lieux, cour et jardin scis en la rue Neuve dudict Chevreuse, par luy acquise de M^o René-Antoine Périnelle, procureur en la cour, tenant du costé d'orientaux De Bernet, du costé d'occident à la cour commune d'entre le sieur Riou et maison de l'Espée royalle et au jardin de ladite maison de l'Espée royalle, par derrière à la rivière, et par-devant à ladite rue Neuve ;

» item, une rente de 10 livres par chacun an, racheptable de 200 livres de principal, dues audict sieur donateur esdicts noms et à luy constituée par Marguerite-Jeanne Lemarquand, à présent femme de M^o Jean Coué, procureur fiscal de ce duché, par contract du 15 décembre 16T1, passé devant Delaplane, lors tabellion, pour desdictes maison et rente les revenus estre employées à la rétribution et gaige de la maistresse d'escolle pour les filles qui est à présent ou sera cy-après, laquelle pourra occuper ladite maison en personne, sy bon lui semble, ou recevoir les loyers d'icelle et les arrérages de ladite rente, et, à cet effect, les baulx qui auront esté faicts de ladite maison, en cas qu'elle ne l'occupe pas elle mesrae, par les dicis sieurs curé et marguilliers, en présence de ladite maistresse ou elle appelée, comme il a esté dict cy-devant à l'esgard des biens délaissés pour le maistre d'escolle des garçons, ensemble un extraict du contract de constitution de ladite rente seront mis es mains de ladite maistresse qui est à présent ou sera cy après, pour faire la perception desdicts loyers et arrérages, sans que lesdicts sieurs curé et marguilliers soient tenus de s'immiscer dans la perception d'iceux, mais auront seulement soing, comme il a esté dict à l'esgard du maistre des garçons, de prendre garde que ladite maistresse d'escolle des filles présente et qui sera cy-après fasse faire les réparations nécessaires en ladite maison de la rue Neuve lorce qu'il en sera besoin.

» Cette donation ainsy faite à la charge que lesdicts maistre et maistresse d'escolle seront tenus d'instruire les enfans de l'un et l'autre sexe de ladite ville et paroisse de Chevreuse, et chacun sexe séparément, aux principes de la religion catholique, apostolique et l'omaine et à lire et escrire, sans d'iceux prendre ny recevoir aucune rétribution, si ce n'est qu'elle leur fust volontairement offerte par les personnes riches et qui auront moyen de le faire, et oultre que lesdits maistre et maistresse destinez pour faire ladite instruction

seront choisis et nommez par lesdicts Lambert et sa femme ou le survivant d'eux, leur vie durant, et, après leur décès, par ledict sieur curé et ses successeurs, bien entendu toutefois que celui qui sera choisy pour l'instruction des garçons sera autant que ce pourra faire prestre, qui ne pourra néanmoins estre admis à ladicte instruction qu'il n'ait esté examiné et jugé capable par M. le Supérieur qui sera lors de la Congrégation de la Mission de Saint-Lazare estably à Paris; que lesdicts maistre et maistresse desdicts enfans leur fairont dire après qu'ils seront assemblez la prière du matin, et, à la fin de l'instruction, VAIigelus et un De Profnndis, et, le soir, les litanies de la très sainte Vierge et les prières du soir avec un De Pro/unclis, à l'intention et pour le repos des âmes des parens et amys desdits fondateurs décédez et d'iceux fondateurs après leur décès. Et auront pareillement soin lesdicts maistre et maistresse que lesdicts enfans assistent à la messe au moins le mardy et jedy de chaque semaine avec la modestie et décence requise.

» Et encore ledit sieur Lambert ès-dits noms a donné, ceddé et délaissé sans garantie que de ses faicts, comme dict est, les loyers dues des héritages et rente cy-dessus spécifiez montant, suivant le mémoire attaché

à la minute des présentes et de luy paraphé, à la somme de , et encore la somme de 60 livres à luy

deûes par le nommé Marvis, locataire de ladicte maison de La Verrière, par obligation pour argent preste, le brevet de laquelle a esté présentement mis es mains dudict sieur curé, pour se faire payer d'icelle ensemble desdits loyers et arrérages, et après la perception, en cas qu'elle puisse estre faite, en faire un fonds, s'il se peut, pour augmenter la rétribution desdicts maistre et maistresse d'escolle, dont les revenus seront partagez entre eux par moitié.

» Et en cas que, par la négligence desdicts sieurs curé et marguilliers futurs, il intervînt cessation desdictes escolles ou l'une d'icejle, veut et entend ledit donateur, ès-dits noms, que les loyers et revenus cy-dessus destinez au maistre ou mestresse qui cessera appartienne à l'Hostel-Dieu de Paris pendant le temps de ladicte cessation, à compter néanmoins du jour de l'expiration de six mois depuis la cessation.

» Et pour perpétuelle mémoire de la présente donation et fondation, elle sera escripte sommairement avec

XXXVI INTRODUCTION

ses charges sur une table de marbre qui sera posée aux frais dudict sieur donateur, ès-dicts noms, en lieu éminent et commode de l'église de Saint-Martin dudict Chevreuse.

» Et pour faire insinuer ces présentes au grelie du Chastelet de Paris ou partout ailleurs qu'il appartiendra

dans les quatre mois, suyvnt l'ordonnance, lesdictes parties ont faict et constitué leur procureur le porteur des présentes, auquel ils ont donné pouvoir de ce faire et d'en requérir les actes nécessaires.

» Faict et]assé audict Chevreuse, devant l'église parroissiale dudict Saint-Martin, ledict jour quatriesme jour de mars l'année présente 1680, en présence de Mⁿ Marcel Auvery, advocat en Parlement, Mⁿ Pasquier Lemarquant, procureur au Chastellet de Paris, y demeurant, tesmoins, estans de présent en ce lieu

» F. Lambert. - Lemarquant, curé. - S. Dodin. - J. Vauremoire. - S. Langlois. - P. Audiger. - Lemarquant. - Grossante. - Herson. - Hardy. - Auvery. - Lemarquant. - Boisseau. - Chevalier. » (1)

26 janvier 1683. - Bail à rente perpétuelle.

Le 26 janvier 1683, « Mⁿ Claude-Cristophle Tibault [signature C.-C. Thibault], prestre, diacre en l'église Saint-Martin de Chevreuse, y demeurant », voulant « se libérer, lui et ses successeurs à l'avenir, des entretiens d'une maison et lieux sciz en ladicte ville dans la rue Neufve, où pend pour enseigne l'image Saint-Jean, donnée aux manans et habitans, œuvre et fabrique dudict Chevreuse avecq autres maisons et héritages, en faveur d'un maistre d'escolle pour les garçons de la paroisse dudict Chevreuse, par Mⁿ Florentin Lambert,

bourgeois de Paris, et Élizabeth Peltier, sa femme, », déclare bailler, « en la présence

et du consentement de vénérable et discrète personne Mⁿ Nicolas Lemarquant, prestre, curé dudict Chevreuse, et de Mⁿ Louis Gourlier et Mⁿ Charles Thiersant, marguilliers en charge de ladicte œuvre et fabrique dudict Chevreuse », et délaisser « à titre de rente foncière annuelle et perpétuelle non racheptable et à toujours à Jean Clément, marchand tailleur d'habits, demeurant audict Chevreuse, à ce présent et acceptant, pour luy, ses hoirs

et ayans cause à l'avenir, c'est assavoir ladicte maison et lieux, couverts de thuilie, en la cen-

sive de Monseigneur le duc de Chevreuse, et chargée envers luy de tels cens et droits seigneuriaux que ladicte

maison et lieux peuvent debvoir ». Le présent bail à rente est fait « à la charge dudict cens

et droits seigneuriaux à l'avenir, et, outre, moyennant le prix et somme de 45 livres de rente foncière annuelle et perpétuelle par chacun an non racheptable, laquelle rente de 45 livres par an ledit débiteur sera tenu et

c'est obligé luy, ses hoirs et ayans cause à l'advenir de bailler à toujours bonne, sol-

vable et bien payable audict sieur Thibault et à ses successeurs qui tiendront l'escolle des garçons en son lieu

et qui seront nommez et choisis par lesdicts sieurs curé et marguilliers Fait et passé

audict Chevreuse, en l'estude du tabellion soussigné, es présence de Estienne Lambert

et Pierre Baron, clerks, demeurant audict Chevreuse, qui ont aveq les parties et lesdits sieurs curé, marguilliers et tabellion signé

» C. C. Thibault. - J. Clément. - Lemarquant. - Thiersant. - Gourlier. - E. Lambert. -

P. Baron. - Vallet. » (2)

28 juillet 1683. - Donation cCimmeuUe,

Le [28 juillet 1683, comparaissent par-devant le notaire. M'» Nicolas Le Marquant, curé de Chevreuse, d'une part, Charles Thiersant, p[^]rocureur au bailliage et duché, et Louis Gourlier, sieur de La Ilaquinière, demeurant à Chevreuse, agissant on qualité de marguilliers de l'église et fabrique de Saint-Martin, Florentin Lambert, bourgeois de Paris, y demeurant, rue Saint-Jacques, et Élisabetii « Le Pelletier », sa lemme, d'autre part. Le curé expose « qu'ayant considéré qu'il .seroit nécessaire à ladite fabrique d'avoir une maison scittuée proche ladite église et lieu presbitéral dudit Chevreuse, propre et convenable pour y loger Messieurs les éclésiastiques qui officient en ladite églize, avec le bedeau et M^o d'écolle », il avait acquis par contrat du 4 juillet 1675, de Claude Gourlier, une maison, lieux et jardin sis à Chevreuse, « rue Pinceloup, vis-à-vis du presbitaire, avec un clos scis tout proche lesdicts lieux, tenant aux murs de closture de la ville, moyennant la

(1) E. 6723. Pièce num('rol/e 211.

(2) E. 6734. Pièce foliolôe 22.

INTRODUCTION XXXVII

somme de 60 livres de rente de bail d'héritage, racheptable en deux payemens égaux de "765 livres chacun, revenant ensemble à 1.530 livres ». Désirant donc « assurer à la fabrique la maison pour reffdt cy -dessus », il propose aux marguilliers d'en faire le délaissement à la fabrique, à la charge d'acquitter ladite rente. La fabrique sera indemnisée du paiement de cette rente par: 1" une rente de 12 livres 10 sols à elle offerte par le curé ; 2" plusieurs rentes à elle également offertes par Florentin Lambert et sa femme. La proposition ainsi faite est acceptée par les marguilliers, aux conditions stipulées entre les parties, parmi lesquelles les suivantes : la

fabrique et les marguilliers « seront tenus de loger en ladite maison, lieux et jardin lesdits sieurs ecclésiastiques qui officient et officieront cy-après en ladite église, le bedeau et le maistre d'ecoles, sans qu'icelluy bedeau et le maistre d'ecolle ny aucuns ecclésiastiques puissent loger aucunes femmes ny filles en ladite maison ; raesme fournir un lieu en ladite maison où ledit maistre d'ecolle puisse instruire les pauvres garçons selon la fondation que lesdits sieur Lambert et sa femme en ont faite » ; aux saints de fondation « assisteront lesdits sieurs ecclésiastiques, bedeau et maistre d'ecolle, qui seront logez en ladite maison et lieux ». (1)

19 octobre 1683. – Donation de rentes.

Le 19 octobre 1683, Claude Auvery et Jeanne Moutton [signature Jeanne Moutton], filles majeures, demeurant à Chevreuse, déclarent que, « par contract de socletté fait entre elles et feiie Élizabeth Mouton » par-devant notaires (2) à Paris, le 16 août 1674, elles se sont fait donation mutuelle de tous leurs biens pour en disposer par la dernière survivante. Elisabeth Mouton étant morte, elles estiment ne pouvoir affecter ces biens à un meilleur usage qu'en les donnant « pour establir une communauté de filles en ceste ville de Chevreuse, en la maison où elles sont demeurantes, qui a esté donnée par le sieur Florentin Lambert, bourgeois de Paris, pour servir d'ecoles aux filles ». Cette communauté « sera de six filles ou plus, selon le besoin, pour donner gratuitement une éducation chrestienne aux pauvres filles de la parroisse dudit Chevreuse, leur enseignant à lire, à escrire, à prier Dieu, le cathéchisme du diocèze et à bien vivre ; lesquelles filles vivront soubz l'obéissance d'une supérieure, qu'el'h's éliront entre elles tous les trois ans, lesquelles ne pourront estre renvoyées après avoir esté receues par la communauté pour maladie, vieillesse ou autre cause, si ce n'est pour une vie scandaleuse et incorrigible. Et pour y parvenir, lesdites comparantes pourront recevoir dès leur vivant jusqu'à six filles, qu'on ne pourra renvoyer comme dessus, et vivre desjà en communeauté en instruisant lesdites pauvres filles, comme dit est, et ainsy que lesdites comparantes ont mesme fait depuis plusieurs années au mieux qu'il leur a esté possible pour la gloire de Dieu, toutes lesquelles filles, qui seront receues cy-après en ladite communauté, seront soubzmises à Monsieur le curédudict Chevreuse et ses successeurs et indépendantes d'autres communautez. Et au cas que ladite communeauté ne s'établisse point dans un an, lesditz biens demeureront et apartiendront à la fabrique dudict Chevreuse, à laquelle fabrique lesdites comparantes entendent audit cas en faire la donation, à la réserve de la jouissance leur vie durant, et à la charge que les marguilliers ne pourront employer lesdits biens à autre usage qu'à la fondation d'une messe par chacun jeudy et d'un salut le jour S'-Jean-Baptiste par chacun an, et encore à l'entretien de deux filles que lesdictes comparantes choisiront pendant leur vie, du consentement dudict sieur curé, lesquelles leur succéderont, sans qu'on les puisse révoquer, et jouiront de tout ce que dessus, mesmes estant malades et en vieillesse, pourveu qu'elles suplément par d'autres et que ce ne soit pas par

fabrique par vénérable et discrète personne i\ P Nicolas Le Marquant, prestre, curé dudit Chevreuse, et par M'' Louis Dodin et Nicolas Berlin, au nom et comme marguilliers en charge de ladite fabrique, aussi à ce

présens, pour en jouir après le décès de la dernière vivante, et estre lesdites rentes

employées sçavoir^ celle de 50 livres au profit de ladite fabrique, à la charge de par les

marguilliers d'icelle successivement faire dire une messe par chacun jour en ladite église et fournir, pour ce faire, d'ornemens, luminaire, pain, vin et autres choses nécessaires, à laquelle messe assisteront les filles et maistresses de l'escole, comme aussi de faire chanter un salut par chacun an en ladite église le jour Saint- Jean-Baptiste à l'heure de *" heures du soir, lequel sera sonné en la manière accoutumée, et y seront chantées les hymnes, antiennes et oraisons que l'on a aussi de coutume de chanter aux autres saluts qui se font en ladite église, le Saint Sacrement estant exposé sur l'autel, aveq nn0e profundis à la (iii; et, à l'égard des arrérages des deux autres rentes de 100 livres, seront employez par lesdicts marguilliers aux deux filles qui feront l'exercice de maistresses d'escolles et à leurs successeures, ainsy qu'il est cy-dessus expliqué, ausquelles maistresses d'escoUes lesdites donnatrices ne donnent de leurs meubles que 3 lits, 12 draps, 2 douzaines de serviettes, la douzaine de napes, les 2 douzaines d'assiettes, la douzaine de platz d'estain sonnant, les 2 poisles, 2 chaudières, 2 chaudrons, 2 marmittes, 2 grilz. 2 broches et lichefrittes ci-dessus marquez, se réservant lesdites donnatrices la disposition du surplus. Comme aussy lesdites donations cy-dessus sont faictes à la charge que lesdictes filles, soit de la communauté si elle se fait, soit les deux maistresses de l'escole, ne pourront aliéner quoy que ce soit des choses cy-dessus données, mesme, si le rachapt se faisoit desdictes rentes ou de quelqu'une d'icelles, le remploy en sera faict au plutost que faire ce pourra, à quoy lesdits sieurs curé et marguilliers tiendront la main Faict et passé audict chasteau de Dampierre et audict

Chevreuse, le dix-neufième jour d octobre 1683, après niidy, es présence de honorable homme Pasquier Lemarquant l'aisné, marchand, et de Nicolas Esnault, bedeau en l'église dudit Chevreuse, y demeurans, témoins à ce requis et appellez.
» Et ont tous signé.

» CLIARES-HONORÉ D'ÂLCERT DUC DE CHEVREUSE. — C. AUVERV. — Je.\NNE MOUTON. — EsNAULT. — DODIN.

— Lemarquant. — Bertin. — Lem.arquant. — Vallet. » (1)

Michel Desvignes, que nous avons trouvé, en 1663, remplissant les foactions de maître d'école de la paroisse, les continua jusqu'au jour de sa mort, survenue en 1684. Il fut alors remplacé par Pierre

Bruno. Le dossier concernant la nomination de celui-ci est à tous égards fort instructif (2) ; il importe donc de faire connaître les pièces dont il se compose, pour qu'on ait une idée exacte, de la manière dont les choses se passaient quand il y avait lieu de pourvoir à une nomination de maître d'école.

6 octobre 1684. — Choix par le curé d'un maître d'école.

« Nous soussigné, curé de Chevreuse, reconnoissant par l'expérience que nous avons depuis plusieurs

(1) E. f) 3-1. Pièce foliotée 239.

(2) B. Bailliage de Chevreuse. Ordinaire. Dossiers. 1681.

IN' IROBUCTIUX ' XXXIX

années dans la conduite de cette paroisse qu'un des plus efficaces moyens pour la régler selon les loix divines et civiles pour le bien de la religion et de l'état, est de remplir les écoles d'excellents maîtres, capables de donner une sainte éducation aux enfants et de leur apprendre à bien lire et à bien écrire; or, comme il est rare de trouver dans ce siècle corrompu des hommes d'une probité reconnue ou capables de bien s'acquitter d'un emploi où la plus grande partie des maîtres ne s'appliquent que pour un gain honteux, nous avons cru être obligés de nous informer avec soin d'un maître pour succéder à défunt Michel Desvignes, mort depuis trois mois ou environ dans ladite charge. Plusieurs se sont présentés. Nous les avons examinés et nous n'en avons point rencontré de plus capable que M^{re} Pierre Brunot, du diocèse de Chartres, de la paroisse de Saint-Avi (1), province du Perche, duquel des personnes d'une probité au-delà du commun nous ont rendu un assez puissant témoignage pour n'avoir pas besoin d'une longue recherche pour trouver en luy toutes les qualités que l'on peut désirer afin qu'il s'acquitte de cet emploi pour la gloire de Dieu et pour la satisfaction de nos paroissiens. Néanmoins, parce que nous devons connoître par nous-mêmes de sa capacité pour en rendre témoignage au public, nous l'avons examiné sur sa foy, que nous avons trouvée orthodoxe, sur sa vie, que nous savons être édifiante, sur sa capacité à bien apprendre à lire, à écrire, l'arithmétique, la doctrine chrétienne, que nous reconnoissons par l'exercice qu'il a fait depuis un mois, être suffisant et dont le public est assez satisfait, ce qui nous incite à luy accorder des lettres de son établissement. Nous donc, pour satisfaire au devoir de notre charge, selon l'usage et les statuts synodaux de ce diocèse et nommément selon le li^{er} article du synode de Messire François de Harlay, archevesque de Paris, du 6 juillet 1673 : *Itidem magistri magistræque minorum scholarium in urbe, suburbio et banilenga Parisiensi ab ecclesiæ nostræ præcælores designentur ; in reliquis ve^{ro} diocæseos quolibet locis a parochh. quibusvis erit ut magistri scholarium tantum in scholas*

admiltanl ; si secus fiat, promoiorem nostrum admonebwif, déclarons avoir établi, et par ces présentes établissons ledit Pierre Brunot maistre de ladite escolle des garçons seulement, pour leur apprendre à lire, écrire l'arithmétique, la prière et le catéchisme du diocèse; défendons à tout autre de s'ingérer à faire cette fonction sans notre pouvoir spécial, prions Messieurs de la justice de maintenir ledit sieur Brunot dans ladite charge et dans la jouissance de tous les privilèges et revenus de ladite maistrise, ainsi que ses prédécesseurs en ont jouy, consentons que ces présentes soient inscrites et enregistrées au greffe du baillage et partout où besoin sera pour y avoir recours, ainsi que de raison.

» Donné en notre maison presbytérale, le sixième jour d'octobre mil six cent quatre-vingt-quatre.

» Nie. Lem. 'Vrqu.^nt. » {2)

6 octobre 1684. — Approbation de ce choix par les margidlliers, syndic et liabit.anls.

" Nous soussignés, marguilliers, sindiq et habitans de la paroisse de Chevreuse, avons agréable le choix que Nicolas Lemarquand, curé, a fait de M. Pierre Brunot pour maistre de l'escole des garçons, et consentons qu'il en fasse l'exercice et qu'il occupe la maison destinée pour l'escole. Ce six octobre mil six cent quatre-vingt-quatre.

» Bertin. — J. AuDiGEU. — Vallet. — Lambert. — Lem.^rquant. — Vatou. — Prudhomme. — Bûcher. — Herson. — Louis Vauremoire. — Thomas Boisseau. — Pierre de La Val. — Édeline. — Rousset. — Langlois. — Quignon. — Pierre Dominé. — Ficquet. — Lem.^rquant. — Jean Audiger. — Thiers.\nt. » (3)

Octobre 1884. — Requête au bailli.

a A Monsieur le Bailly de Chevreuse ou son lieutenant.

» Supplie humblement Pierre Bruno, disant qu'il auroit été appelle en cette ville par M. le curé dudit lieu, lequel, ayant parfaite connoissance de sa vie et mœurs chrétiennes et capacité pour instruire la jeunesse tant au fait de la lecture, écriture, que de l'arithmétique, etc, il auroit accordé au suppliant des lettres pour tenir l'école des garçons, etc. Et pour cet effect il auroit été présenté à Monséigneur le Duc, qui auroit agréé et consenti qu'il fiit établi maistre d'école de cette ville à l'exclusion de tous autres, et qu'il jouit de tous les droits, privilèges, revenus et prérogatives attribuez à ladite fonction.

(1) Sainl-Avit, Eure-el-Loir. Ar. Chaieaudun. Canton Brou.

(2) D'après une copie prise en 1880.

(3) D'après une copie prise en 1880.

XL INTRODUCTION

» Ce considèrè, Monsieur, il vous plaise ordonner que les lettres d'établissement données au suppliant par ledit sieur curé, le 6 octobre 1684, seront registrées, et permettre au suppliant de s'établir en cette ville en qualité de maistre d'école des garçons pour leur apprendre à lire, écrire, l'arithmétique, etc, et d'occuper la maison de ville destinée pour les maistres d'écoles, joïir de tous les autres droits, revenus, profits et privilèges atribuez à ladite fonction, faire deffenses à tous autres de s'immiscer dans ladite fonction et de tenir école publique. Et vous ferez justice.

» Bruno. »

Communication de la requête au procureur fiscal.

« Soit la présente communiquée au Procureur fiscal. y

» Fait ce 23 octobre 1684.

» Gautier. »

Conclusions du procureur fiscal.

« Je n'empesche, ains consent l'établissement du suppliant aux fins de la présente.

» Ce jour et an.

» CouÉ. »

23 octobre. – Décision du bailli.

« Veu lesdites lettres d'établissement données par Mⁿ Nicolas Le Marquant, curé de Chevreuse, le 6 octobre de la présente année, et les conclusions du procureur fiscal, disons que le suppliant se retirera par devers Monseigneur, pour avoir son agrément par écrit.

» Fait ce 23 octobre 1684.

» Gautier. »

3 novembre. – Consentement du duc de Chevreuse.

« Je consents volontiers à l'establissement du suppliant dans l'employ qu'il demande, pour lequel il s'adressera aux officiers du siège de Chevreuse.

» A Paris, ce 3^e novembre 1684.

» Le duc de Chevreuse. »

6 novembre. – Permission accordée par le bailli.

« Veu les dittes lettres d'établissement accordées au suppliant par le sieur curé de Chevreuse, le sixième octobre 1684, et l'agrément et consentement de Monseigneur du troisième novembre 1684, seront lesdites lettres

registrées, pour jouir par le suppliant du contenu en icelles, et, en conséquence, permis au suppliant de s'établir en celte ville en qualité de maistre de l'école des garçons et d'occuper la maison de ville destinée aux maistres de ladite école et de jouir de tous les autres droicts, profits, privilèges et émoluments attribués audits maistres, à la charge de prester par-devant nous le serment de bien et fidèlement s'acquitter de ladite fonction. Fait ce sixième novembre 1684.

» Gautier. »

1 novembre. – Prestation de serment.

« .ALUjourd'huy, septième jour de novembre 1684, est comparu devant nous Gabriel Gautier, sieur de La Coudrelz, ledit Pierre Rrunneau, lequel, en exécution de nostre ordonnance du six du présent mois, a preste serment de bien et fidellement monstrier et enseigner à lire et escrire aux jeunes garçons de cette ville. Dont et de quoy nous lui avons donné acte. Et a signé.

» Bruno. – Gautier. »

INTHODUCTION XLI

Pierre Bruno ne semble pas être demeuré bien longtemps à Chevrease, car, dès la fin de l'année suivante, le nom d'un nouveau maître d'école apparaît dans les actes, ainsi qu'on va le voir.

30 décembre 1685.– Bail.

Le 30 décembre 1685, « Pierre Poullain, maistre d'escollcs des pauvres de la ville de Chevreusp, y demeurant », fait bail de deux pièces de terre à Robert Bachelet, laboureur à Coignièrès. (1)

26 mars 1686. – Bail.

Le 26 mars 1686, « Pierre Poullain, maistre d'escollcs, demeurant à Chevreuse », fait bail de divers héritags à titre de « rente annuelle et perpétuelle foncière et de bail d'héritage non rachetable. » (2)

21 février 1687. – Vente.

Le 21 février 1687, « le même Pierre Poullain, maistre d'escollcs, demeurant à Chevreuse, » fait une vente à Nicolas Esnault, bedeau de l'église de cette ville. (3)

30 juillet 1687. – Nominalion de maîtresse d'école.

Le 30 juillet 1687, M' Nicolas Lemarquand, curé de Chevreuse, et Claude Auvery, fille majeure, demeurant en cette ville, se rendent par-devant le notaire, et, « en exécution du contrat concernant les escolles des filles de ceste ville de Chevreuse, du 19 octobre 1683 », déclarent choisir et nommer « pour maîtresse desdites

escolles la personne de Claire Hardy, fille jouissante de ses droits, demeurant audit lieu « ; Claude Auvery lui « cède les choses mentionnées audit contrat, pour en jouir par icelle Hardy après le décès de ladite Auvery conjointement avec celle qui sera aussi nommée par ladite Auvery pour mais'resse desdites escolles avec ladite Hardy ». En outre, Claude Auvery cède à Claire Hardy « la moitié des rétributions qui proviendront desdites escolles tant que ladite Hardy exercera avec ladite Auvery, sans préjudice des entretiens qui seront fournis durant ledit temps par ladite Auvery à icelle Hardy, le tout moyennant et à la charge que ladite Hardy, à ce présente et acceptante, sera tenue, promet et s'oblige de faire bien et deurement ledit exercice et fonction de maistresse desdites escolles conformément audit contrat, qu'elle a dit bien fçavoir pour en avoir

eu communication et lecture. Fait et passé es présences de AUexandre

Courgibet, sergent au baillage dudit Chevreuse, et Pierre Baron, clerc, demeurans audit lieu, tesmoins; et ont signé

» Lemarquand. — G. Auvery. — Claire Hardy. — Baron. — Courgibet. — Vallet. » (4)

30 juillet 1687. — Donation.

Le même jour, Claude Auvery, « pour la bonne amitié et affection que ladite donatrice porte à ladite donataire et la récompenser des bons et agréables services qu'elle liiy a rendus et parce que telle est la volonté d'icelle donatrice de le faire ainsi », fait donation à Claire Hardy de « la somme de 400 livres une fois payée, et sans préjudice à ladite donataire de ce qui lui a esté cédé par ladite donatrice par l'acte de nomination de maistresse des escolles passé ce jourd'hui entre elles, à prendre sur tous et chacuns les biens de ladite Auvery, donatrice, après son décès. » (5)

(1) E. ô'Sg. Pièce foliotée 245.

(2) E. 6743. Pièce foliotée 87.

(3) E. 6746. Pièce foliotée 65.

(4) E. 6716. Pièce foliotée 223.

(5) E. 6747. Pièce numérotée 52.

^LII INTRODUCTION

2T octobre n25. — Cession et transport de rente. •

Le 27 octobre 1725, « M^r Nicolas Bertin, chevalier, seigneur de Vaulgien, (1) conseiller du Roy en ses Conseils et maistre des requestes honoraires de son hostel, demeurant ordinareraent à Paris, isle Nostre-Dame, sur le qua3' des Balcons, parroisse Saint-Louis, estant de présent en son chasteau de Vaulgien, parroisse de

Saint-Rémy-lez-Clievreuse », déclare « que, comme il a une parfaite connaissance que la maîtresse d'école pour l'éducation des pauvres petites filles de la paroisse de Chevreuse n'est pas récompensée comme elle le mérite du soin qu'elle prend pour lesdites filles, n'ayant ni gages ni revenus suffisants pour subsister en ladite fonction, il désirerait contribuer de sa part, autant que faire se peut, à l'entretien d'une pareille école, si nécessaire dans une ville, en assurant à la maîtresse, et à celles qui lui succéderont en ladite fonction, un petit revenu annuel, espérant que les personnes pieuses et charitables augmenteront dans la suite le revenu. » En conséquence, Messire Nicolas Bertin, « du consentement de Messire Pierre Collot, prêtre, docteur de Sorbonne, curé de Chevreuse, comme directeur et supérieur né desdites écoles dans l'étendue de sa paroisse », cède à « sœur Marie Bazard, au nom et comme maîtresse établie pour l'école des pauvres petites filles de la paroisse de Chevreuse, demeurante en la communauté des filles dudit lieu, à ce présente, acceptante tant pour elle que pour celles qui lui succéderont dans la suite en ladite fonction, et ce du consentement et sous l'autorisation dudit sieur curé en tant que de besoin », 32 livres et 4 poulets gras de rente foncière. Entre autres clauses, il est stipulé que la présente cession est faite « à la charge par ladite sœur Bazard, qui s'oblige tant pour elle que pour ses successeurs, de faire dire par leurs escolières le soir et matin des prières à l'intention des bienfaiteurs de ladite école ». Fait et passé à « l'égard dudit seigneur de Vaulgien, en son château dudit Vaulgien, et à l'égard de ladite sœur Bazard et dudit sieur curé, à Chevreuse, en l'étude, l'an 1725, le 27^e octobre, avant midi, en présence de Claude Rousseau le jeune, maréchal ferrant, et d'André Blutté, tanneur, tesmoins.

» Bertin. — M. Bazard. — C. Rousseau le fi. — André Blutté. — Collot. — Deniset.
» (2)

21 août 1735. — Procuration.

Le 21 août 1735, « Marie Bazard et Margueritte Ollivier, filles majeures, demeurantes en communauté audit Chevreuse », donnent procuration à Jean- Joseph Roux, bourgeois de Paris, à IVfifet de « pour elles et en leurs noms accepter le don qui leur doit être fait par M^e Nicolas Bertin, conseiller du Roy en ses Conseils, maître des requêtes honoraire de son Hôtel, et par M^e Pierre Collot, prêtre, docteur de Sorbonne, curé de Chevreuse. » (3)

28 août 1735. — Donation.

Le 28 août 1735, Nicolas Bertin, désirant augmenter le don qu'il a fait en 1725 et ainsi « contribuer à l'entretien de ladite école, si nécessaire dans une ville, en assurant à la sœur Marie Bazard, qui fait actuellement ladite école, et à la sœur Margueritte Olivier, qui lui succédera en ladite fonction, et après la survivante d'elles à celles qui successivement feront ladite école, un revenu annuel non seulement plus considérable que

celuy porté au don sus-énoncé, mais encore suffisant pour la subsistance desdittes sœurs », déclare, qu'avec le consentement du curé de la paroisse, M[^] Pierre Collot, « comme directeur et supérieur né des écoles dans l'étendue de sa paroisse », il fait don à la sœur Bazard et, après elle, à la sœur Olivier, tant pour elles que pour celles qui leur succéderont en ladite fonction de : 1^o 500 livres de rente au capital de 4.200 livres ; 2^o 14 livres 17 sols, « sur lequel pied sont employez dans l'état du Roy 29 livres 14 sols de rente perpétuelle sur les tailles»; 3^o une maison à SaintRémy-lez-Chevreuse, « servant aux écoles de la paroisse de Saint-Rémy, produisant 50 livres de loyer » ; 4^o 60 livres de rente foncière et de bail d'héritages ; 5^o 75 livres de rente foncière non rachetable ; 6^o 32 livres en argent et 4 poulets gras de rente foncière; 7^o 40 livres et 12 poulets gras de rente foncière ; 8^o une maison située près le pont de Saint-Rémy, jardin et terres ; 9^o une autre maison au même lieu,

(1) Vaugien. Commune de Sainl-Rémy-lez-Clievrcuso.

(2) E. G7G9. Pièce numérotée 99.

(3) E. 6*79. Pièce numérotée 63.

INTRODUCTION XLIII

jardin et terres ; 10^o 2 maisons contigües, au carrefour de Saint-Rémy ; 11^o 36 livres de rente foncière ; le tout aux conditions énoncées dans l'acte, plus à « la charge par lesdittes sœurs Bazard, Ollivier et leurs successeurs d'acquitter les arrérages des cens et droits seigneuriaux dont lesdifs héritages sont chargés envers les seigneurs et dames dont ils relèvent et les arrérages deus à la D[^] Gravilie et au seigneur de Coubertin des rentes

énoncées, et, en outre, sous les conditions suivantes : En premier lieu, que les

maîtresses d'écolle qui succéderont auxdittes sœurs Bazard et Ollivier seront prises de Chevreuse et Saint-Rémy par préférence à toutes autres, lorsqu'elles auront les qualifez nécessaires pour cet employ. En deuxième lieu, que lesdittes maîtresses suivront en tout le règlement fait pour les écoles en 1712, et en conséquence feront l'écolle le samedi matin. En troisième lieu, que les maîtresses pour leur conduite personnelle se conformeront dans tous les points au règlement fait pour leur maison et approuvé par S. E. Monseigneur le cardinal de Noailles. En quatrième lieu, que l'intention des donateurs est que lesdittes maîtresses étant ainsi secouries se donnent toutes entières à l'instruction de la jeunesse et ne se chargent point d'autres travaux, lesquels, joints à l'instruction, les consomment en peu d'années. En cinquième lieu, que le revenu des dittes rentes et biens entrera dans la bourse commune, dont sera rendu compte chaque année, dans les vacances, audit sieur curé de Chevreuse et ses successeurs en laditte cure, et qu'il sera pris et ôté sur ledit revenu la somme de cent livres,

qui sera remise par la sœur tenant laditte écolle au maître d'écolle des pauvres garçons de laditte paroisse de Chevreuse, pour l'ayder à vivre plus commodément dans laditte fonction. En sixième lieu, que lesdittes sœurs Bazard, Ollivier et leurs successeurs auront la faculté de faire des baux à rente de ceux des binns sus-énoncéz qui sont louez, en la présence touttefois et du consentement dudit sieur curé et de ses successeurs. En septième lieu, que lesdittes maîtresses d'écolle n'exigeront rien des filles qui ne seront point en état de payer, mais seulement de celles qui le pourront. En huitième lieu, qu'en cas que lesdittes sœurs Bazard, Ollivier ou leurs successeurs soient forcées de recevoir le remboursement desdites parties de rente, ce ne pourra être qu'en présence dudit sieur curé et desdits sieurs ses successeurs, en faisant par elles le remploy le plus tôt qu'il sera possible, du consentement du dit sieur curé et des dits sieurs ses successeurs, du sort principal desdittes rentes en acquisition d'héritages ou rentes foncières non rachetables au proffit de laditte maîtresse d'écolle avec les déclarations nécessaires, affin que le fond desdittes rentes soit seurement remplacé et que les héritages ou rentes qui seront acquis des deniers provenans du remboursement desdittes rentes appartiennent à perpétuité à ladite maîtresse d'écolle, sans pouvoir par elle dans la suite les vendre ny engager pour quelque cause et sous quelque prétexte que ce soit. En neuvième lieu, que, quand il n'y aura point de feste dans la semaine, il ne sera donné par laditte maîtresse d'écolle que deux congez, le mecredy et le samedi après midy, et, quand il y aura une seule feste, on ne donnera qu'un congé, qui sera le samedi, après midy. En dixième et dernier lieu, que ladite maîtresse d'écolle et ses successeurs seront tenues de faire dire par leurs écollières, soir et matin, des prières à l'intention des bienfaiteurs desdittes écolles et principalement desdits donateurs et de leur famille. » (1)

15 septembre 1739. – Titre nouvel.

Le 15 septembre 1739, « dames Marie Bazard, Marguerite Olivier et Louise Benoist, filles majeures, demeurantes en la communauté des filles de Chevreuse et faisant les écolles des pauvres petites filles de Chevreuse composantes la plus grande partie de ladite communauté >3, passent titre nouvel. L'acte est signé : « M. Bazard. – Marguerite Olivier. – Louise Benoist. – Bluté [et] Bénard [témoins]. – Deniset [notaire]. » (2)

15 septembre 1758. – Bail à renie.

Le 15 septembre 1758, «■» dames Marie Bazard, fille majeure, supérieure de la communauté de Chevreuse, Margueritte Ollivier, supérieure de laditte communauté, Marie-Françoise Descoins et Marie-Jacqueline Cointré, sœurs de laditte communauté », en présence de « M» Jean-Louis Moret, prêtre, curé de la paroisse Saint-Maitin de laditte ville de Chevreuse, supérieur spirituel de laditte communauté », baillent à titre de rente foncière divers immeubles appartenant à la communauté par suite de la donation faite par Nicolas Bertin en 1735. (3)

(1) E. 6719. Pièce numérotée 63.

(2) E. 6782. Pièce numérotée 90.

(3) E. 6783. Pièce numérotée 1".

XLIV INTRODUCTION .

Les écoles, on le voit, ne manquaient pas à Clievreuse ; étaient-elles fréquentées autant qu'elles auraient dû l'être par les enfants de la ville? Il est permis d'en douter si l'on jette les yeux sur une ordonnance de police rendue, en 1755, par le bailli de Clievreuse, et dont nous croyons utile de publier le texte.

6 février 1755. — Ordonnance de police.

« Sur ce qui nous a été représenté par le procureur fiscal de ce baillage qu'une grande partie des enfans
-des manouvriers de cette ville sont depuis le matin jusques au soir à libertiner dans les rues, où ils s'attrouperent soit pour jouer, soit pour insulter par des huées ceux qui viennent en cette ville ou passent dans les rues d'icelle, que lesdits enfans débauchent aussy ceux des autres bourgeois, nottament que lesdits enfans s'assemblent dans la cour de l'église et dans celle de la maison seigneuriale du prieuré de cette ville, où ils jouent toute la journée, même les dimanches et festes, pendant le service divin, au lieu d'assister aux offices, catéchismes et autres instructions, ce qui est scandaleux et cause du trouble au service divin par le bruit que lesdits enfans font dans la cour de l'église et que, dans cette saison où il y a beaucoup de glace, lesdits enfans se mettent à glisser dans ladite cour du prieuré, qui devient impraticable aux personnes que leurs affaires attirent nécessairement et à toute heure dans cette maison, lesquelles personnes courent risque de faire des chutes et de se blesser ou casser bras ou jambes, qu'il est de l'intérêt public et du bon ordre d'arrester le libertinage et la licence effrénée desdits enfans, pour quoy requéroit qu'il nous plût enjoindre aux pères et mères desdits enfans de les retenir dans leurs maisons ou les envoyer aux écoles et instructions, et les empescher de libertiner et s'attrouper dans les rues, faire deffenses auxdits enfans d'insulter les passans par des huées ny autrement, leur faire pareillement deffenses de s'assembler dans la cour de l'église et dans celle de la maison seigneuriale du prieuré pour jouer, nottament les jours de dimanches ou festes, pendant les heures du service divin, ou pour glisser sur la glace, le tout à peine de prison contre chacun des contrevenans, et ordonner que notre ordonnance sera lue, publiée au son du tambour, affichée partout où besoin sera et exécutée nonobstant et sans préjudice de l'appel, s'agissant de fait de police ;

» Nous, faisant droit sur ledit réquisitoire, enjoignons aux pères et mères desdits enfans de les retenir

dans leurs maisons ou les envoyer aux écoles et instructions, leur faisons très expresses inhibitions et deffenses de les laisser libertiner, faisons deffenses aux enfans de s'attrouper dans les rùs soit pour jouer, soit pour insulter les passans par des huées ou autrement; faisons pareilles deffenses auxdits enfans de s'assembler dans la cour de l'église parroissiale de Saint-Martin de cette ville ny dans celle de la maison seigneuriale du prieuré, soit pour y jouer, nottamment les jours de dimanche ou feste, pendant les heures du service divin, soit pour glisser sur la glace dans ladite cour du prieuré, à peine de prison contre chacun des contrevenans. Et sera notre présente ordonnance lue, publiée au son du tambour en la place publique du marché de cette ville, iceluy tenant, autres places et carrefours accoutumés, affichée partout où besoin sera, à ce que nul n'en prétende cause d'ignorance, et exécutée nonobstant opposition ou appellation quelconque et sans y préjudicier, s'agissant de fait de police.

» Fait ce 6 février 1755.

» AUVÉRY. » (Il

VI. L'ASSISTANCE ET LA SANTÉ PUBLIQUES.

Il y aurait place, dans une histoire de Clievreuse telle que nous la concevons, pour un ou deux chapitres consacrés à l'assistance et à la santé publiques.

On* déterminerait, si la chose est possible, à quelle époque et par qui ont été fondés les divers établissements hospitaliers, dont les plus anciens, l'Hôtel-Dieu et la Maladrerie, sont mentionnés l'un dès

(1) B. Bailliage de Chcvrcuse. Ordinaire. Dos.sicrs. 1755.

INTRODUCTION XLV

1322, SOUS le nom de « la Meson-Dieu de Ghevreuse », l'autre en mai 1262, date à laquelle Hervé de Chevreuse légua par testament à la Maladrerie 15 sols, dont 10 pour les lépreux et 5 pour leur prêtre (1).

On chercherait à savoir comment ils étaient administrés, quelles étaient les ressources dont ils disposaient et d'où celles-ci leur provenaient, quels services ils rendaient, quelles transformations ils subirent, ce qui en subsistait au moment de la Révolution. On se demanderait, en même temps, comment étaient soignés les malades, surtout pendant les épidémies; quand et dans quelles circonstances éclatèrent ces épidémies, ce qu'on fit pour les combattre, quel fut approximativement le nombre des victimes; s'il ne se rencontra pas dans ces circonstances douloureuses des hommes de bien — médecins, chirurgiens, infirmiers, — qui se signalèrent par leur dévouement envers leurs concitoyens et

dont les noms méritent d'être tirés de l'oubli. Au cours de ces recherches, on serait forcément amené à parler de l'organisation médicale dans une petite ville, et, sans doute, il y aurait bien des choses curieuses à dire au sujet des médecins et des chirurgiens, de leurs privilèges, de leurs prétentions, de leur genre de vie.

Tel pourrait être, dans ses grandes lignes, le cadre d'une étude qui ne manquerait pas d'intérêt. Notre intention n'est pas de le remplir, mais simplement de montrer, en citant quelques actes, comment dans cet ordre d'idées les minutes notariales pourraient fournir un contingent très appréciable de renseignements.

n août 1673. — Anliquilé de l'Hôtel-Dieu. Conslilution de procureurs.

Le \1 août 1673, les habitants de Clievreuse « constituent leurs procureurs généraux et spéciaux les personnes de vénérable et discrète personne M" Louis Auvery, prestre et curé de l'église de Chevreuse, M" Jean Coué, procureur fiscal au bailliage et duché dudict Chevreuse, et Pierre Prudhomrae, de présent administrateur de l'Hostel-Dieu de Chevreuse, pour plaider et opposer et substituer et affirmer et comparoir en la Chambre Royale et par-devant Nosseigneurs tenant icelle et séante à l'Arsenal à Paris, sur l'assignation qui leur a esté donnée à la requeste de Monseigneur le grand vicaire général et M" les commendeurs et chevalliers de l'ordre de Nostre-Dame de Mont-Carrael et de Saint-Lazarre de Hiérusalem en parlant audict administrateur, et là dire et déclarer et soustenir que ledict Hostel-Dieu dudict Chevreuse et ses appartenances et deppendances ne sont de fondation royale, et qu'icelluy Hostel-Dieu a esté composé de quantité de donations faictes par personnes du lieu, pieuses et mettes de charitté, pour assister les pauvres doraesticquestant corporellement que spirituellement, leur administrant vivre et leur donnant enseignement et instruction ès-escolles du lieu, et les estrangers passant, comme il a esté faict et exercé de tout temps immémorial jusques à présent par ung ordre admirable, ce qu'ils espèrent continuer à l'advenir, en ayant la pcession et jouissance de plus de mil à douze cens ans (2), et encores consentent et accordent lesdicts habittans que pour les frais et despences que lesdits sieurs procureurs susnommez feront en la poursuite et sollicitation de ladicte instance affln d'estre conservé en la manutention dudict Hostel-Dieu certitudde et croyance sera faite sur le mémoire qui en sera représenté, les deniers advencez par ledict administrateur, et sera passé et alloué au compte dudict Prudhomme, administrateur. » (3)

l'"" octobre 1634. — Hôtel- Dieu et maladrerie. Demande de décharge ou diminution d'impôt.

Le l*" octobre 1634, les habitants de Chevreuse, réunis en assemblée à l'issue de la messe paroissiale, reçoivent de « Jacques Le Roy, marchand ayant l'administration des Hôtel-Dieu et Maladerye dudict Che-

vreuse, » communication des « sommations à luy faictes par Chocquart, sergent, le vingt-troisiesme septembre dernier, de porter ou envoyer dans la quinzainne ès-mains de M'^ Eutroppe, marchand, demeurant rue de Sainne

(1) Mémoires de la Société Archéologique de Bamlouilkt. Tome II, pages 160 et 162.

(2) Nous n'avons pas besoin de faire remarquer que les habitants de Chevreuse commettent une erreur en faisant remonter à une e'poquo aussi reculée la fondation de l'Hôtlcl-Dieu de leur ville.

(3) E. 6717. Pièce uume'rote'e 38.

Seine-et-Oise. — Série E. — Tome V. p

XLYI INTRODUCTION

faubourg St-Germain-lez-Paris, les sommes de six-vingtz douze livres, d'une part, à quoy ladite Maladerye a esté taxée par Sa Majesté pour son revenu t-'mporel, et soixante dix-sept livres, [d'autre part,] aussy par elle taxée pour le revenu dudict Hostel-Dieu ». Après quoi, ils donnent à Jacques Le Roy plein pouvoir, en cas de contrainte, de « former opposition soit affln d'estre deschargés desdites taxes, ou du moings affin de diminution, pour les raisons à desduire en temps et Upu ; de ce faire donnent pouvoir, mesmes donnent pouvoir audit Le Roy, après en avoir pris advis, de payer. Et ayant ce faict, tous, après meure délibération, consentent et accordent que par le compte qu'il rendra, lesdictes sommes ensemble les frais qu'il fera pour ce sujet soient couchées au chapitre de despence d'icelluy Promettant. . . » (1)

1^o octobre 1634. — Hnlel-Dieu et maladrerie. Éleclion d'an administrateur.

« A.ujourd'huy dimanche, premier jour d'octobre 1634, issue de la messe paroichiale ditte et célébrée en l'église St-Martin de Chevreuse, après la cloche sonnée, en sortant d'icelle, Jacques Le Roy, marchand, demeurant audict Clievreuse, administrateur de l'IIostel-Dieu et Maladerie dudict lieu, nous a requis qu'eussions à prendre les voix des habittans affin qu'en son lieu il soit nommé et commis ung aultre administrateur, sa charge estant finie ce jour d'huy, à quoi l'avons reçu.

» Et sur ce sont comparus :

» Jacques Gohier l'esnay, lequel a esleu pour administrateur François Ilaultemps, marchand, bourgeois dudict Chevreuse.

» Thomas Tournay a faict pareille eslection.

» Simon et Louis Les Gohiers, pareille eslection.

» Jacques de Laval l'esnay a faict mesme eslection.

» Pierre Tournay, mesme eslection.
» M^o Louis Audiger, pareille eslection.
» M[»] Louis Ambroise, pareille eslection.
» Charles Le Roy a faict la mesme eslection.
» Thomas Regnault a faict mesme eslection.
» Et Jacques Délavai le jeune, pareille.

» Veu laquelle eslection par nous Martin Simon, licentié en loix, advocat en Parlement, bailly du bailliage, pour ce appelle, et receue par René Pelle, notre tabellion, ordonnons qu'elle aura lieu et qu'en la plasse dudict Le Roy lediot Haultemps fera la fonction suivant et au désir de l'entienne coustume.

» Martin Simon. – Pellé. » (2)

3 décembre IGôCi. – Hôlcl-Dieu. Attestation des services rendus par Pierre de Rehez {'S), chirurgien.

« Aujourd'huy dimanche, troisieme décembre 1056, sont comparus devant le principal tabellion juré au baillage, duché et pairye de Chevreuse, vénérable et discrete personne M' Louis Auvery, prestre, curé de l'église Saint-Martin dudit Chevreuse, M[^] Jean Brenot, prestre, vicaire en ladite église, confesseur et administrateur spirituel des pauvres de l'Hostel-Dieu dudit Chevreuse, M^o Claude Auvery, procureur fiscal de Monseigneur le duc dudit Chevreuse en son duché. Clair Hardy, à présent administrateur dudit Hostel-Dieu, Roger Dugord, Simon Hardy et Louis Bernay, marchands, antiens administrateurs dudit Hostel-Dieu, André Parmentier, gardien d'icelluy. Mⁿ Gilles Auvery et Mⁿ Philippe Lemarquand, procureurs en ce bailliage et duché, Pierre

Tellier, Pasquier Lemarquand le jeune, Jean Audiger, demeurantz audit Chevreuse, lesquels ont dit avoir

bonne cognoissance que depuis un an ou environ M[«] Pierre de Reliez, chirurgien ordinaire du Roy et maistre chirurgien juré en cette ville et duché de Chevreuse et des pauvres de l'Hostel-Dieu dudit lieu, a pensé, traitté et

(1) E. 6606. Pièce foliotée 90.

(2) E. 660G. Pièce foliolée 91. – Voir passim des aclcs de mCmc nature ; ainsi, en 1051 [E. 655"], procès-verbal d'élection d'un administrateur de l'Hostel-Dieu pour succéder à Charles Le Roy, décode. Votants : 10. Elu par 5 voix: Clair llardj.

(8) La véritable forme du nom de ce chirurgien, écrit de diverses manière, est Reliez. Voir sa signature sur son testament (E. 068". Pièce foliotée 180).

INTRODUCTION XLVII

médicamentz tous les mallades et blessez qui sont survenus audict Hostel-Dieu, sans avoir esté assisté d'aucuns autres chirurgiens et sans avoir par luy pris aucuns deniers ny' autres choses pour lesdits pensementz et médicamentz desditz mallades et blessez ny d'autres personnes, ains tous lesdits pensementz, traitementz et médicamentz ont esté par luy charitablement faits au contentement et satisfaction desdits blessés et mallades et du public. Dont et de ce que dessus ledit Rehet m'a requis et demandé le présent acte, à luy auctroyé pour luy servir et valloir en temps et lieu ainsy que de raison. » (1)

1596. — Épidémies. Menlion relalire à Vépicléme de 139 1.

En l'année 1596, Jeanne Patu, âgée de 60 ans environ, ne voulant pas « encourir les sençures ecclésiastiques de certaine monnition qui ce publye en l'église de ceste ville », fait une déclaration relative à un fait qui avait eu lieu « en l'année quatre-vingtz-unze, durant les malladyes contagieuses qui régnoient et puuloient en ceste dicte ville. » (2)

15 septembre 1597. — Épidémies. Déclaration relative à la peste qui sévissait en la paroisse de Sentisse (3).

Le 15 septembre 1597, Pierre Lorient, curé de Senlisse, Zacharie Sebille, receveur et collecteur de la paroisse, Antoine Ragon, « naguères tous habitans de ladite paroisse de Senlisse et reffugiez en autres lieulx prochains de ladite paroisse » ; François Geuffroy, curé de Dampierre, « prochaine et voisine dudit Senlisse », Jacques Thiersant, capitaine du château de Dampierre, Pierre de Bunel, seigneur de « Villeneuve », et Richard Têtard, habitans de Dampierre ; Jean Théret, curé de Choisel, et Jacques Tournay, habitant de cette paroisse, « aussy proche et voisine dudit Senlisse » -, viennent déclarera Chevreuse, « distant de deulx lieues ou environ de la paroisse de Senlisse », par-devant le notaire Nicolas Ambroise, que tous « ilz ont bonne congnoissance que depuys troys moys en sa c'est mis et engendré ung tel et sy mauvais accet de maladye de peste contagieuse en ladite paroisse de Senlisse, où est assis et situé tout proche de l'église la maison, lieu et court de Senlisse, en laquelle le sieur Balthazard de Gouin estoict demeurant, et à cause de ladite maladye la pluspart des habitans sont mors, que sy peu qui s'en est resté ont esté contrainct, pour éviter le danger de la mort, quité et abandonné leurs maisons et lieux, sans sont allez réfugié ailleurs en autres endroitz, mesmes ledit sieur curé dudit Senlisse quité sa maison probitairal et ledit Sébille, lequel de craincte depuys six sepraaines qu'il n'y a osé chanter messe, comme aussy ledit Sebille a quité sa dicte maison et prins demeure à La Bare, et semblablement mesmes auroict ledit sieur de La Court de Senlisse feiict quicté à sa femme et enffans sa dicte maison et lieu à

cause de ladicte maladye, réfugié et allé demeuré avec sa dicte femme, enffans et famille en ladicte paroisse de Dampierre; en telle sorte et manière qu'il y a danger d'aller et frécanter en la dicte maison et lieu de La Court de Senlise, assis audict village de Senlise, à cause de ladicte maladye de peste contagieuse et mauvais accet, et, pour éviter tel danger.de mort, n'y voudroictz pas lesdicts attestans pour l'or du monde allé et frécenter audit villaige. » (4)

2 décembre 1629. — Épidémies. Traité passé par la ville avec un infirmier.

« Pour traicter par M^r de la ville de Chevreuse avec Adrian d'Agneus (5) pour solliciter, penser et médicamer les mallades de contagion pendant ung an à commencer au premier décembre 1629.

> Premièrement, ladicte ville promet audict d'Agneus de payer la taille à laquelle ledit d'Agneus pourra estre cottizé ; luy payer la somme de deux cens livres tournois pour ladite année pour ses peynes et vaccations, dont

(1) E. 6666. Pièce foliotée 129. — Pierre de Rehez mouiut en 1662 ; voir à son sujet article E. 6687, testament de « Pierre de Rehez, maistre chirurgien, demeurant audit Chevreuse, estant au lict mallade », 27 janvier, et procès-verbal d'inventaire et description des biens, meubles, titres, etc., demeures après le décès de W Pierre de Rehez, à la requête de Catherine Heluis, sa veuve, 21 février.

i2) E. 6145. Pièce foliotée 93.

(3) Senlisse, commune située à 7 kil. de Chevreuse.

(4) E. 6450. Pièce foliotée 128.

(5) Alias Dagneus ou Dagnens.

XLVIII INTRODUCTION

luy sera avancé la somme de cinquante livres tournois contant et le surplus de mois en mois par esgalle portion.

» Luy sera aussy payé par les mallades quy aurois moien de [le] faire les drogues qu'il leur fournira en leurs dites malladies.et seront les pauvres exempts dudict payement.

» Et moiennant ce ledict d'Agneus sera tenu de bien et deument visiter, solliciter et médicamer lesdits mallades, tant riches que pauvres, jusques à garison, et enterrer les corps mors au lieu du cimetièrre des pauvres ou iceux faire enterrer, et sera la ville tenue de faire les fosses, [et] nettoier les maisons quy se trouverront infectez de ladicte malladie.

» Faisant laquelle fonctionet pendant que ladite malladie durera, il ne pourra abandonner ladite ville pour

aller ailleurs pour quelque cause que ce soict, et pendant ledit temps de maladie sera logé aux despens de ladite ville, et ne luy sera loysible de hanter ni frécanter en sa maison ny avec lesdits habitants pour quelque cause que ce soict, sinon pour enlever les mallades et les conduire ou faire conduire en l'Hostel-Dieu des champs.

)' Promectra de donner advis aux députez de la ville de ceux qui seront mallades, affin d'y donner l'ordre convenable.

» Et ladite maladie cessée en ladite ville et n'y ayant plus aucuns mallades, sera loysible audict d'Agneus de exerser la mesme fonclion où il en sera requis, à la charge touteffois qu'en ce faisant il ne pourra hanter ny frécanter en ladite ville ny mesmes en sa maison.

» Furent présens en leurs personnes ledit Adrian Dagneus, tixerrant en thuille, demeurant à Chevreuse, lequel, de son bon gré et bonne volonté, sans aucune force ny contrainte, a recongneu et confessé avoir promis et promet à MM'* les habiltans de la ville dudit Chevreuse, ce acceptans par honorables hommes Jean Leroy et Pierre Auvery, marchands, demeurant audit Chevreuse, à ce présens, de faire tout le contenu au traité cy-des-sus.... aux clauses, charges et conditions y portées; et par lesdits Leroy et Auvery a esté promis icelluy entretenir et faire entretenir par lesdits habittans. Et en ce faisant, ont présentement baillé et payé par advance la somme de cinquante livres tournois, et le surplus l'ont promis paier audict d'Agneus, comme il est porté par ledit traitté. Et, outre ce, ont promis lesdits habittans de donner à Mathurin Binard, estant de présent logé à l'Hostel-Dieu des champs, la somme de dix-huict livres tournois pour six mois de sa peyne à ayder audit Dagneus à enterrer les corps, et payable de mois en mois. Et ce pourra ledit Dagneus loger dans ledit Hostel-Dieu et vivre ensemble avecq ledit Binard avecq les envois des vivres (1) qui leur seront envoyés par la ville. Carainsy, etc. Promettant.

Obligéant respectivement Fait et passé audit Chevreuse, après midy, le deuxième [jour] de décembre mil

six cens vingt-neuf, présence de Jacques Le Roy, marchand, et Guillaume Menu, clerc, demeurant à Chevreuse, tesmoins. Ledit Dagneus a déclaré ne pouvoir signer interpellé.

» P. Auvery. — J. Leroy. — J. Le Roy. — G. Menu. — Ambroyse. » (2)

3 novembre 1630. — Épidémies. Atteslalion des services rendus par Robert Hiiby, chirurgien.

« Aujourd'hui, troisieme jour de novembre, après midy, sont comparus personnellement par-devant moy Nicolas Ambroyse, tabellion juré au baillage et duché de Chevreuse, Michel Mahou (3), manouvrier, Pierre Chevallier, Jean Thibault, Mathurin Binart, lesquels m'ont dict et déclaré, mesme juré et affirmé en leur conscience, que M« Robert Iluby, maistre chirurgien juré en la ville de Chevreuse, leur a baillé et fourny plu-

sieurs pensementz et médicaments pour les guarentir de la maladie contagieuse, lesquels leurs ont esté apportez tant par ledict Iluby que par Guillaume Chappelle, manouvrier, demeurante Chevreuse; de quoy ledict Iluby n'en a eu aucuns paiemens et ne leur en demande aucune chose. Dont et de ce que dessus ledict Huby, à ce présent, m'a requis et demandé acte à luy octroyé le présent, pour luy servir et valloir en temps et lieu ainsy que de raison. Prom,ettant » (4)

(1) La lecture de ces trois mots est très douteuse.

(2) E. 6583. pièce foliotée 17.

(3) Ou Mahcu.

(4) E. G.jSI. Pièce foliotée 55. Robert Hiiby n'existait plus au mois de mars 1619 ; à cette date, eu éliot, un imiueublo est vendu à « Lucrette Manival, veuve de feu M^r Robert Iluby, maistre chirurgien à Chevreuse » [E. C638. Pièce foliotée :ij. En 1653, on trouve un sieur « Hie'rosnie Huby, maistre chirurgien à Chevreuse » [E. 665G. Pièce numdrotée 16J.

INTRODUCTION XLIX

10 mai 1636. – Épidémies. Traité conclu par la ville avec Henri Marquet (1), chirurgien. (2)

« Fut présent en sa personne Henry Marquet, chirurgien, demeurant à Chevreuse, lequel, de son bon gré et bonne volonté, a promis et promet aux raanans et aux habitants de la ville et paroisse de Chevreuse, présentz et ce acceptant par vénérable et discrète personne M^r Julien Boudet, prêtre, prieur et curé dudit Chevreuse, M^r Christophe de Vallées, M^r Pierre Ambroise, Jehan Leroy, Jehan Aubert, Jacques de La Val, M^r Sébastien Dodin, M^r Richard Basin, Pasquier Lemarquand, M^r André Chevallier, Simon Hardy, M^r Charles Veau, Jacques Vauremoire, M^r Louis Ambroyse, M^r Estienne Simonneau, Louis Chappelle, François Ferré, Michel Loysel, Léonard Herbelot, Vincent de Tournay, Simon Gohier, Marin Bignon, Claire Hardy, Edme du Cloud, faisant la plus grande et saine partie desdits habitants, de bien fidèlement et diligemment voir, visiter les personnes qui seront frappées et soupçonnées d'estre atteintes du mal de peste et contagion dans l'estendue de ladite paroisse, faire rapport de leurs noms, âges et l'endroit du corps où ledit mal parolstra à M^r Vincent de Tournay, maistre chirurgien, demeurant audit Chevreuse, auquel lesdits habitants se sont confiés de préparer les remèdes et donner l'ordre du pensement et traitement desdictes maladies selon les occurrences dudit rapport et les distribuer audit Marquet pour iceux penser, médicaments [donner], appliquer les remèdes et iceux faire

(1) Marquet ou peut être Marquis.

(2) A propos des chirurgiens, il est bon de rappeler, qu'à cette époque, « les chirurgiens des campagnes se distinguaient plus des médecins que des barbiers, à la corporation desquels ils avaient longtemps appartenu dans les villes Leur condition était modeste; leur demeure et leur mobilier ressemblaient à ceux d'un paysan aise'. La loi exigea d'eus des garanties d'études et des certificats de capacité. On n'en disait pas moins dans certaines provinces, en 1789 : Il suffit de savoir manier un rasoir pour s'ériger maître en chirurgie » [Albert Babeau. Le Village sous l'Ancien Régime, p. 296]. Les chirurgiens semblent avoir été assez nombreux à Chevreuse au xvⁿ siècle. Indépendamment de Pierre de Rehez, de Robert Huby, de Jérôme Iluby, d'Henri Marquet, de Jacques Haulry, citons les noms de Guillaume Hameau, de Michel Grosset, de Louis Vatou. — Le 20 mai 1647, est passé par-devant notaire le contrat de mariage entre « Guillaume Hameau, maistre chirurgien, demeurant en ceste ville de Chevreuse », et Jacqueline Tiphaine [E. G634. Pièce foliotée 30]. — En 1664, Thomas David, marchand laboureur, demeurant à Saint-Lubin, paroisse de Chevreuse, met en apprentissage chez « Michel Grosset, lieutenant du premier barbier du Roy et commis du premier médecin de Sa Majesté en la ville et duché de Chevreuse, y demeurant », son fils, Jacques David, âgé de 18 ans, auquel Michel Grosset promet de « monstrer et enseigner bien et fldellement son art et exercice de barbier et chirurgien et tout ce dont il se mesle et entremet en iceux » [E. 6692. Pièce foliotée 33]. En 1673, contrat de même nature entre « Guillaume de Baize, chirurgien ordinaire du Roy en son arlillerye », demeurant à Paris, et « M'^ Michel Grosset, lieutenant du premier barbier du Roy et commis aux rapports du premier médecin de Sa Majesté, demeurant à Chevreuse » [E. 6716. Pièce numérotée 38]. En 1677, inventaire des biens meubles, titres, papiers, etc. demeurés après le décès de « Michel Grosset, vivant maistre chirurgien demeurant audit Chevreuse, naguères déceddé » [E. 6720. Pièce numérotée 44]. En 1680, contrat de mariage entre « Jean Prévost, maistre chirurgien, demeurant à Dampierre », et « Madelaiue Grosset, fille de defifuncts Michel Grosset, vivant lieutenant des chirurgiens en la ville et duché de Chevreuse, et commis du premier médecin de Sa Majesté, et Madelaine Neveu, sa femme, ses père et mère » [E. 6723. Pièce numérotée 15]. En 1684, bail par « M'^ Louis Vatou, lieutenant des chirurgiens de la ville et duché de Chevreuse, y demeurant » [E. 6736. Pièce foliotée 98]. — Les chirurgiens forment à Chevreuse, au xv^u et au xv^{!!!} siècle, une communauté jalouse de maintenir ses privilèges, et s'opposant à l'introduction dans la ville de nouveaux venus voulant exercer la même profession. En 1717, par exemple, ils adressent à « Mesdames les religieuses de l'abayie royal de Saint-Louis à Saint-Cyr, dames de Chevreuse » la requête suivante : « Mes Dames, Vous remontrent très humblement les uiaitrcs de la communauté de la ville et duché de Chevreuse que le nommé Cadot seroit sorly depuis trois semniaines de chez l'un desdits uiaitros, et que depuis ce temps là il ce seroit immense [sic, pour immiscé] d'exercer l'art de chirurgie aussi bien que la barbe sans aucune qualitez, ce qui est au grand préjudice des susdils chirurgiens, et qu'ils auroient appris qu'il auroit présenté un placet à Mes Dames pour faire servir leur autorité à son établissement. Mais (comme) les susdits chirurgiens se trouvent déjà fort oppressée par le nombre de quatre qu'ils sont dans l'enclos de ladite ville, sans y comprendre les environs, où il y a des chirurgiens trois ou quatre à une

lieûo ou une lieue édemy les plus éloignez, ce qui resère fort lesdits chirurgiens. Et leur remontent aussi que ledit Cadot n'est point en état d'entrer dans un corps comme est celui de la chirurgie, n'ayant pas les qualitez requises, qui est d'estre de bonne vie et mœurs et catholicité, se servant plutôt de l'art magique que de l'art de chirurgie, et même n'ayant point aproché des sacremens depuis quatorze mois qu'il est dans le lieu. Ils espèreni que Mes Dames auront égard à l'établissement des anciens, qui sont assez oppressez par leur familles et les susittes [sic, pour subsides] qu'ils payent actuellement, et qui, étant pourvus de lettres, sont en droit de se maintenir et conserver dans leurs privilèges qui sont aulhorisées par arest et esdits conformément à leurs statiies. Ce faisant, ladite communauté sera obligée de redoubler leurs vœux et prières pour la santé, prospérité et conservation de Mes Dames ». [B. Bailliage de Chevreuse. Procédures. 1717.]

L INTRODUCTION

prendre auxdits mallades, curer et nettoyer les playes et thumeurs ou charbons escarboucles jusques à entière et parfaicte garison d'un chacun et qu'il plaira à Dieu retirer son flëau de dessus ladite parroisse, à peyne de repréhension en cas de faillite condigne à ladite promesse et efifectz d'icelle, moyennant que lesilits habitans ont promis et promettent norrir, ou pour sa norriture seize sols par jour, et loger ledit Marquet, et iceluy maintenir contre et envers tous au (ait desdits pensemens et administration desdits remeddes, et outre ce luy faire donner par Marin Bignon, marchand tanneur, demeurant audit Clievreuse, à présent administrateur de THostel-Dieu dudit Chevreuse, en fin et ladite malladie cessée, la somme de cent livres tournois en argent et un habit complet de pourpoint, hault [et] bas de chausse, houpeleu ou manteau, chapeau et soulliers, de la condition que la quallité dudit Marquet le mérite et que par son bon soin, expérience et dilligence il se sera rendu cappable de cette honneste reconnaissance; et, affin de luy donner plus de sujet de mieux s'employer ausdits pensemens et cures, lesdits habitans promettent audit Marquet (que) après ladite malladie cessée, de le faire jouir de la maistrise de chirurgie audit Chevreuse aveq pouvoir de tenir boutique ouverte et jouir des privilèges de ladite maistrise ainsy que font les maisires dudit art audit Chevreuse Promettant

» Passé à Chevreuse, avant midy, le disiesme jour de may 1636.

» Et le vendredy, quatreiesme jour de juillet audit an, lesdistz habitans sont comparus devant raoy tabellion susdict et soussigné, lesquels, en la présence des tesmoins cy-après nommés, ont recogneu et confessé que ledict Marquet a tellement exécuté et satisfaict à la promesse qu'il avait faite et contenue au contract cy-devant escript, de laquelle à ce moien lesdits habitans l'ont deschargé. » (1)

19 mai 1637. – Épidémies. Mention des épidémies de 1650 et 1656.

En 1637, le 19 mai, les haditans de Chevreuse voulant obtenir une diminution d'impôts, font représenter

au Conseil du Roi l'impossibilité dans laquelle ils se trouvent d'acquitter les taxes « à cause de leurs misères et pauvreté tant au sujet des gens de guerre et] chevaux qu'ils ont esté contrainctz fournir tant à Saint-Denis que Saint-Cloud, comme ils feront aparoir, que de la maladie contagieuse de laquelle ilz ont esté afligés deux fois notamment en l'année mil six cens trente et trente-six dernier, sans avoir receu aucune diminution de taille. » (2)

30 janvier 1661. — Épidémie de 1631 ; (yriilé conclu par la ville avec Jacques Hauriy, chirurgien.

« Aujourd'huy, trentiesme jour de janvier 1661, après le son de la cloche pour assembler les habittans de ceste ville de Chevreuse pour délibérer entre eux des plus importantes affaires de leur communauté, le procureur fiscal de ce duché auroit représenté à l'assemblée que les vexations qui ce font par les colecteurs esleuz en charge pour l'imposition des tailles de cette ville a causé la diminution du nombre des habitans, qui transfèrent leur demeure ailleurs, où ilz sont beaucoup soulagez des cottes qui leur sont ainsy données par animosité, à la foule et oppression de ceux qui restent, comme à présent il se reconnoist par ceste mauvaise cause qu'il n'y a que peu d'habitans en cette ville. Ceste remonstrance générale auroit donné une pensée particulière à l'esgard de Jacques Hauriy, maistre chirurgien en ce duché, qui auroit esté contrainct d'habandonner la ville, quoique le lieu de sa naissance, pour habiter ailleurs où il a esté traicté plus favorablement. Et comme il est sur le point de quitter sa demeure de la paroisse de Dampierre, ou il a esté demeurant maintes années, en ressouvenance de ce que ledit Hauriy en l'année 1631 a assisté la communauté des habitans pendant la maladie contagieuse, donnant sa vie au hasard pour sa patrie en une sy considérable nécessité sans en avoir eu récompense, et lors il luy estoit promis sa demeure comme habittans sans payer tailles, mais, comme le temps fait oublier les promesses et que la pluspart des habitans qui estoient lors sont décédez, a esté advisé de faire audit Hauriy une proposition pour l'obliger à prendre sa demeure en ceste ville à une somme fixée par le rooy des tailles pendant le cours de sa vie. A quoy inclinant ledit Hauriy, paroissant en ladite assemblée, a esté convenu et expressément accordé entre lesdicts habitans et ledict Hauriy que pour toute taille, subsistance et imposition il sera réglé annuellement à la somme de quatre-vingts livres tournois, qu'il payera es mains du receveur des tailles à la descharge des colecteurs et sans qu'il puisse estre esleu en aucune charge publique. Et en cette considé-

(1) E. G615. Pièce foliotée 141.

(2) E. 6G19. Pièce foliotée 191.

ration, quoyque ladicte somme de quatre-vingtz livres tournois par an soit raisonnable à proportion des biens et facultez qu'il peult posséder, a promis en cas de pareil accident de contagion, que Dieu nous veuille préserver, d'assister comme a faict la communauté desdits liabitans. Et affin que le présent traicté soit stable, ont tous lesdicts habitans soubzsignés constitué leur procureur le porteur des présentes, auquel ils ont donné pouvoir de consentir l'iiomologation et registrement des présentes en l'Eslection de Paris et, sy besoin est, en la Cour des Aydes. Car ainsy, etc. Promettant... »

[Suivent les signatures des habitants.] (1)

28 juillet 1665. – Établissement d'un médecin à Chevreuse ; trailé conclu par la ville avec Louis Mayarl, docteur en médecine.

« Aujourd'liuy, vingt-huictième jour de juillet 1665, par-devant le principal tabellion juré au bailliage et duché de Chevreuse soussigné, sont comparus les sieurs curé, officiers, manans, et habitans de la ville dudit Chevreuse cy-après nommez, à sç. avoir vénérable et discrète personne M« Louis Auvery, prestre, curé dudit Chevreuse, M" Marcel Auvery, lieutenant général au bailliage et duché dudit lieu, M« Jean Goué, procureur fiscal, M« François Auvery, procureur, Pasquier Lemarquand, marchand. Clair Hardy, marchand tanneur, Michel Grosset, maistre chirurgien, Louis Leroy, marchand tanneur, Gaillard Coué, maistre cordonnier, Nicolas Boisseau, aussy cordonnier, Thomas Laillé, marchand, Toussaint Thomas, aussy marchand. M" R-né Pelle, M° Charles Thiersant, procureur, Toussaint Goues, maistre boucher, Louis Audiger, tailleur d'habits, Noël Vaudureau, maistre boucher, Pierre Hardy, corroyeur, Jean Plançois, tailleur d'habits, Pierre Prudhomme, marchand, Michel Boisseau, tailleur d'habits, Simon Langlois, marchand, Pasquier Langlois, cordonnier, Charles Guillet, sergent, Jean Fenei, arquebuzier, Marin Harson, maistre boucher, Claude Bruneau, cordonnier, Claude Breban, vitrier, Louis Lejeune, coroyeur, Estienne Courtin, tailleur d'habitz, Pierre Gellé, maistre boucher, Louis Grandguillot, marchand, Guillaume Hameau, maistre chirurgien, M° Robert Prudhomme, arpenteur, Jacques Richer maistre chirurgien, Louis Masson, marchand tanneur, Jean Grosset, chirurgien, Jacques Leroy, marchand, Nicolas Délavai, marchand, Pierre Délavai, maistre boucher, et Fleurent Délavai, aussy maistre boucher, tous manans et habitans de la parroisse dudit Chevreuse, faisant et représentant la plus grande et sayne partie d'iceux assemblez après le son de la cloche en la manière accoutumée, lesquelz, après avoir conféré et deslibéré sur ce qu'il seroit très important et nécessaire de faire establir un professeur en médecine en ceste ville de Chevreuse pour l'utilité du publiq, qui en recevroit non seuUement un grand soulagement, mais aussy pour esviter aux dépenses excessives que l'on est obligé de faire i)Our les malades lorsqu'ilz ont besoin d'estre visitez par les médecins que l'on est contraint d'envoyer quérir en la ville de Montfort, esloigné de quatre

lieues, qui est le lieu le plus proche où l'on en puisse trouver, et encore plus particulièrement pour esviter aux dangers et incommoditez qui arrivent ausditz malades faulte d'estre secouruz promptement, et de ce qu'il arrive souvent qu'ayant esté visitez par lesdictz médecins, qui laissent leurs ordonnances, les maladies viennent à se changer sy tost que lesdicts médecins s'en sout retournez, en sorte que leurs dictes ordonnances sont préjudiciables ou inutiles, ont iceux habitans en nom collectif pour et au nom de la communeauté'dit et déclaré qu'ilz sont demeurez d'accord, ainsy qu'ilz ont faict cy-devant par plusieurs conférences et assemblées particulières faictes sur ce sujet, de rechercher les voyes et les moyens les plus convenables pour faire ledit establissement. Et sur ce qu'il leur a esté représenté que M[^] Louis Mayart, docteur en médecine de la faculté d'Angers, demeurant à Paris, s'offre de faire son establissement et sa résidence actuelle en ladite ville de Chevreuse pour y servir le publiq en sa profession, à condition que lesditz manans et habitans l'indemniseront et aquitteront de la taille et le comprendront sur les roolles au nombre des exempts, et en ceste considération assistera gratuitement les pauvres malades de la Charité et de l'Hostel-Dieu et les autres pauvres de la paroisse qui n'auront moyen de payer, ontlesdits habitans audit non collectif pour et au nom de la communeauté, après avoir consi-

(1) E. 6684. Pièce foliotée 157. - Jacques Hautry mourut en 1663, ainsi que l'indique une requête présentée au bailli par « Michelle Foullon, veufve de defifunt Jacques Hautry, vivant maistre chirurgien à Clievreuse, disant ledit Hautry, son mary, estant dece'dé environ le mois de mars 1663 », pour qu'il fût procédé à la nomination d'un tuteur, étant « demeurée avec cinq enflens yssus de leur mariage » [E. 6696. Pièce foliotée 166 bis\]. En 1663, le 9 novembre, la résolution d'un bail était consentie par le duc de Chevreuse au profit de « Micbelle Foullon, veuve de delTunct Jacques Hautry, vivant maistre chirurgien, demeurant à Bequencourt, parroisse Saint-Forget » [E. 6689. Pièce foliotée 136].

LU INTRODUCTION

déré ladicte proposition et le bien et soulagement qui leur en peult arriver, dict et déclaré qu'ilz ont consenly et accordé, consentent et accordent par ces présentes que ledict Sieur Mayart fasse son establissement et sa résidence en ladicte ville de Chevreuse pour y servir le publiq en sadicte profession. Et à cet effet, pour luy donner le moyen et la facilité de ce faire et pour vivre lionnestement, ont promis et promettent de l'indemniser et aquitter des tailles à l'advenir pendant qu'il fera l'exercice de sa dicte profession en la dicte ville, à la charge qu'il ne fera aucun commerce ny trafic et qu'il visitera et assistera gratuitement les pauvres malades de l'Hostel-Dieu et de la Charité et les autres pauvres de la paroisse qui n'auront moyen de payer, ce qui a esté consenty et accepté par ledit Sieur Mayart à ce présent. Et affin que ces présentes soient stables et exécuttées,

lesdits habitans en ont consenty l'enregistrement et homologation partout où besoin sera, constituant à cet effect leur procureur le porteur, auquel il donne pouvoir de ce faire et tout ce qu'au cas appartiendra. Promettant. Obligeant. Renonçant.

» Fait et passé à Chevreuse, les jour et an que dessus, en présence de Pierre Larcher et de Claude Lucas, clerks, demeurant audit lieu, tesmoins. »

[Suivent les signatures des parties, des témoins, du notaire.] (1)

9 août 1610. – Convention pour paiement d'honoraires.

Le 9 août l'oiUn accord est conclu « entre M[^] Nicollas Houdin », curé de Cernay-la-Ville, et Louis Mayart, médecin à Chevreuse, en vue du règlement des honoraires dus à celui-ci pour « plusieurs voyages que ledit sieur Mayard auroit fait audit Cernay pendant une grande maladie que ledit sieur Houdin auroit eu trois ans y a ou environ ». Une sentence du bailli de Senlis avait condamné Nicolas Houdin à payer 45 livres tournois. (2)

23 novembre 1681 . – Affaire Mayart. Pouvoir donné aux assésurs et collecteurs d'imposer Louis Mayart.

En l'assemblée tenue le 23 novembre 1681, les habitants de Chevreuse donnent pouvoir aux « assésurs et collecteurs des tailles de la parroisse dudict lieu, pour l'année prochaine 1682, de comprendre et cottiser en leurs roolles M= Louis Mayart, médecin, demeurant audit Chevreuse, raisonnablement eu égard à ses biens et facultez, advouant lesdits assésurs et collecteurs en laditte cotte et imposition, et promettant que, si aucun procès et différend estoit intenté contre lesdits collecteurs à la requeste dudit S['] Mayart pour estre rayé dudict roolle, d'intervenir et prendre le fait et cause desdits assésurs » (3)

18 janvier 1682. – Affaire Mayart; constitution de procureur.

Le dimanche 18 janvier 1682, assemblée est tenue par les habitants de Chevreuse, qui sont réunis « à la diligence de Robert Léger, procureur scindiq, pour délibérer sur l'assignation donnée ausdits habitans par-devant Messieurs les président, lieutenant et esleus de Paris, à la requeste de M[^] Louis Mayart, médecin, demeurant audit Chevreuse, par exploit de Boisseau, huissier à cheval au Chastelet, du quatorziesme jour du présent mois et an ». Ils constituent « leur procureur général et spécial Me****, procureur en ladite Eslection, auquel ilz donnent pouvoir de comparoir à ladite assignation et requérir lesdits habitans estre déchargés et envoyés absous de la demande et conclusions dudit sieur Mayart portées audit exploit. . . , le soutenir non recevable et mal fondé en ladite demande, nonobstant l'acte, dont il a baillé copie, fait entre luy et lesdits habitans y nommés le 28 juillet 1663, qui ne peult nuire ny préjudicier ausdits habitans, tant par ce qu'il est nul de soy et qu'il n'est

auctorisé par Sa Majesté ny homologué en justice que parce que régullièrement ledit S-- Mayart doit la taille selon les ordonnances et règlements, et autres raisons et moyens que ledit procureur alléguera selon qu'il jugera à propos ; mesmes, en tant que besoin fust ou scroit, les dits habitans ont révoqué et révoquent par ces pré-

- (1) E. G0'j6. Pièce foliotée 183.
- ^2) E. 6711. Pièce numcrolée 52.
- (3) E. G728. Pièce foliotée 222.

INTRODUCTION LUI

sentences ledit acte du 18 juillet 1665, requerrant en outre despens, poursuivre jusqu'à sentence et jugement définitif ». (1)

21 août 1682. - A/J'dirc Mayart ; arrêt de la Cour des Aides en faveur de Louis Mayart.

(I Louis, par la grâce de Dieu roy de France et de Navarre, au premier des huissiers de nostre Cour des Aydes ou autre nostre huissier ou sergent sur ce requis.

» Comme ce jour d'hiij comparant judiciairement en nostre ditte Cour des Aydes, Maistre Louis Mayard, docteur en médecine, demeurant à Chevreuse, appellant de la sentence interlocutoire des Esleus de Paris du 7 février 1682, et encore, entant que besoin seroit, d'une autre sentence rendue par lesdits Esleus le 14 décembre 1680, en ce que par icelle il avoit esté ordonné que ledit Mayard sera adjousté aux roolles des tailles de Chevreuse en leur loyauté et consciences, et demandeur en évocation de la demande principalle par luy faicte en laditte Election le 4 janvier 1682, à ce que suivant l'acte du 28 juillet 1665 lesdits inlliymez et defTendeurs cy-après nommez soient condamnés de l'acquitter et indemniser de la taxe et imposition faite de sa personne aux roolles des tailles de ladite parroisse par les collecteurs d'icelle parroisse de ladite année, faire en sorte que lesdits collecteurs n'exercc[nt] aucune contrainte contre luy et que ceux qui seront nommez à l'advenir ne l'imposent plus aux roolles de ladite parroisse et condamnés en les dommages, intérêts et despens, et encore demandeur en autre requeste du '**** jour d'aoust présent mois et an à ce que les deniers par luy payez luy soient rendus et restituez, à cet effet réimposez à la première assiette par les collecteurs de l'année prochaine à peyne d'^en répondre en leurs noms propres, d'une part ;

» Et les scindicqs, manans et habitans de laditte parroisse, inthimez et deffendeurs, d'autre;

» Et encore entre les sieurs curez de la parroisse dudit Chevreuse tant pour eux que pour les pauvres dudit lieu. M'' Jean Coué, procureur fiscal, et Maistre Charles Thiersant, procureur, marguilliers, et autres habitans

dudit Chevreuse, demandeurs en requeste par eux présentée à la Cour le 8 du présent mois affin d'estre receus parties intervenantes, faisant droit sur leur intervention il fust ordonné que le traitté fait aveq ledit Mayard sera exécuté selon sa forme et teneur, deffences d'y contrevenir à peine de payer par les contrevenans en leurs noms la somme à laquelle il pouroit estre imposé et, pour satisfaire au règlement de Sa Majesté, que ledit Mayart sera imposé au rooUe de la taille à cinq sols seuUement pour l'advenir, d'une autre part;

» Et lesdits Mayart, scindicqs et habittans de Chevreuse, deffendeurs en ladite intervention et requeste, d'une autre part;

» Après que Auvery, advocat de Mayart, appellant et demandeur, de Vaux, pour les habittans de ladite ville de Chevreuse, inthimez et deffendeurs, et DesmouUins pour les intervenans, ont dit avoir communiqué de la cause au parquet de nos gens pour en passer par leurs avis ;

» Ouy de Montsol pour nostre procureur général ;

» Nostre dite Cour a receu et reçoit les partyes de DesmouUins intervenantes, et ayant égard à l'égard de l'intervention a mis et met les appellations et ce dont a esté appelle au néant, émendant, évoquant le principal et y faisant droit, ayant aucunement égard à l'acte d'assemblée du 28juillet 1665 et aux conclusions du procureur général du Roy, a rédhuit et modéré la taxe et imposition faite de la personne de la partie d'Auvery aux roolles de Chevreuse à la somme de 5 sols, fait inhibitions et deffences aux habittans, asséeurs et collecteurs de ladite parroisse de l'imposer à l'advenir à plus haute somme, à peine d'en répondre par les collecteurs en leur propre et privé nom, et en conséquence ordonné que les sommes payez au pardessus desdits cinq sols luy seront rendues et restituez, et à cet effet réimposez à la prochaine assiette par les collecteurs de l'année prochaine 1683, en leur mettant es mains l'original du présent arrest avant la confection des roolles, à peine d'en répondre en leurs propres et privez noms, despens compensez. Sy te mandons à la requeste dudit Mayart mètre le présent arrest à deiee et entierre exécution selon sa forme et teneur, [et] de ce faire te donnons pouvoir.

') Donné à Paris, en nostre dite Cour des Aydes, le 21"= jour d'aoust 1682, et de nostre règne le quarentiesme.

» Signé

» (2)

(1) E. 6731. Pièce foliotée 18.

(a) E. 6731. Pièce foliotée 18 bis. — Louis Mayart continua d'iiabiler à Chevreuse, ainsi qu'en témoignent les actes suivants : bail fait par lui en 1681 [E. 6736. Pièce foliotée 211] ; autre bail par le même en 1688 [E. 6748. Pièce foliotée 9] ; renonciation par le même à une succession [E. 6754. Pièce foliotée 93].

LIV INTRODUCTION

VII. LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE.

« D'après le terrier tle Chevreuse fait en 1668 et conservé aux archives de la mairie, il y avait, pendant la seconde moitié du xvii'^ siècle : 28 marchands ; - 22 tanneurs ; - 9 manouvriers; - 6 tail- leurs d'habits; - 5 bouchers; - 3 boulangers; - 4 cordonniers; - 2 maréchaux; - 2 maçons; - 2 tisserands ; - 2 épiciers; - 2 chirurgiens ; - 1 apothicaire; - 1 arpenteur; - I ciiarpentier ; - 1 sellier; - 1 bourrelier; - 1 serrurier; - 1 arquebusier; - 1 cordier ; - 1 fiJassier et 1 boisselier, tous censiers du duc de Chevreuse. » (1)

En admettant comme suffisamment exacts pour l'année 1668 les chilTres que donne M. Moutié, on peut a priori supposer qu'ils ont nécessairement beaucoup varié et qu'ils doivent être sensiblement différents soit à la fin duxvi'' siècle, soit dans le cours du xviii". Voici, par exemple, la cor[)oration des maîtres bouchers, le corps de métier « assurément le plus considérable », ayant « depuis longtemps des coutumes, statuts, droits, franchises et ordonnances ». (2) En 1592, leur nombre était au moins de 10, car en cette année, par acte du 27 septembre, « honorables hommes Claude Esnault, Philippe Marquant, Jean Chappelle, Jacques Liard , Laurens Blondeau, François Menu, Guillaume Cellier, Toussaint Thiersant, tous maistres bouchers et jurez en la boucherye dudict Chevreuse », donnent procuralion à « honorables hommes Jacques de Liste et René Filleul, aussy maistres bouchers jurez en ladite boucherye ». Il serait intéressant, et pour cette corporation et pour les autres, de relever, dans la mesure où on pourrait le faire, des chiffres à plusieurs époques, et de déterminer ainsi, au moins approximativement, quelles étaient les corporations qui avaient été en augmentant, quelles étaient celles dont l'importance avait été en diminuant. Bien des questions se rattacheraient d'ailleurs à celle-ci et pourraient être étudiées simultanément.

Prenons la corporation des mailres-tanneurs, dont l'industrie était fort ancienne à Chevreuse, {luisque l'on voit dans un aveu de 1280 qu'il existe déjà un molendinum ad tannatores. (3) Après avoir noté les noms de ces familles dont les membres s'adonnaient de père en fils à cette profession - les Gohier, les Délavai, les David, les Thiersant, les Hautry, les Bignon, les Grandguillot, - on se demanderait quelle était la condition de l'apprenti, du compagnon, du maître; à quel prix on se

procurait les marchandises et à combien montaient les salaires; de quelle considération jouissaient les patrons et les membres de leur famille. Les recherches faites dans cet ordre d'idées ne seraient certainement pas infructueuses : il nous suffira de produire ici quelques documents à l'appui de ce que nous avançons.

3 avril 1598. — Bail d'apprentissage.

" Fut présent en sa personne lionnorable homme Girard Esnault, maistre tanneur, demeurant à Clievreuse, lequel, de son bon gré, a promis à Jacques David, fil/, de deffunt honnorable homme Loys David, son neveu, et duquel il est tuteur, à ce présent, de bien et deument lui aprendre, monstrer et enseigner son estât et mestier de tanneur, duquel ledit Esnault s'enfremect et mesle, le nourrir et lui fournir tous allimentz corporelz, pendant le temps de deux ans, à commencer du jiremier jour du présent moys d'avril, lequel mestier ledit David adict le désirer s'avoit et que sa vollonté est telle d'apprendre ledict mestier ; et pendant lequel temps icellui David a promis bien et deument servir ledit Esnault, son oncle, sans soy enffuir ni ailleurs aller servir; ce laict

(1) A. Moutié. Op. cit., II, y. 116.

(2) Ibidem. II. p. 115.

(3) Ibidem, II, p. 114.

INTRODUCTION LV

moyennant la somme de trente escuz sol., que ledit David consent estre diminuée et rabattue audit Esnault sur

le revenue de son bien, que ledit Esnault a en son gouvernement Faict et passé le troisième jour de

avril 1598. » (1)

25 mai 1053. — Bail d'apprentissage.

« Fut présent en sa personne Louis Gohier, marchand tanneur, demeurant en ceste ville de Clievreuse, lequel, de son bon grez, confesse avoir pris pour aprentif Guillaume Gaillart, à ce présent, auquel il a promis monstrer son mestier de tanneur et tout ce dont il ce raesle, sy tant son esprit le peult comprendre, et pendant deux années à commencer au premier jour de juing prochain, à la charge de par ledit Gohier nourrir, coucher et faire blanchir le linge dudit Gaillart, comme l'on a de coustume de faire aux aprentifs dudit mestier, sans estre tenu luy fournir d'habitz, cliausseures et ses autres nécessitez, ains sera tenu ledit Gaillart de s'entretenir d'habitz, linge, chausseures et autres ses nécessitez à ses despens. Ce bail ainsy fait moyennant la somme de cent cinquante livres tournois, que ledit Gaillart sera tenu et c'est obligé payer audit Gohier dans ledit jour pre-

mier juin prochain. Et sera tenu ledit Gohier de permettre audit Gaillart d'aller au divin service, principale-

ment les dimanches et festes, comme un bon père de famille. Car ain.sy, etc Fait et passé à Chevreuse, . . .

le vingt cinquiesme jour de may 1653. » (2)

1^{er} juin 1632. – Engagement de compagnon tanneur.

« Fut présent en sa personne Guillaume Bataille, compagnon tanneur, demeurant à Chevreuse, lequel a promis et promet de bien et deûement servir Nicolas Heutry, marchand tanneur, pendant le temps d'un an entier, à commencer du jour de demain, moiennant le pris et somme de six livres tournois par chacun mois que ledit Heutry a promis et promet payer audit Bataille de mois en mois jusques en fin de ladicte année, et oultre de le norrir et [lui] administrer tous allimentz corporelz, sans l'entretenir d'aucuns habitz ny chaussures, ains sera tenu s'en entretenir d'iceux Fait et passé audit Chevreuse, avant midy, le premier jour de juing 1632. » (3)

12 avril 1638. – Marché pour vente de cuirs.

« Fut présent en sa personne Jehan Chardon, marchand bouclier, demeurant à Jouy, lequel confesse avoir vendu et promis livrer à Jacques Viart, marchand taneur, demeurant à Chevreuse, à ce présent achepteur, c'est assavoir tous et ungs chacuns les cuirs de bœufz à raison de quatre-vingtz dix livres la douzaine de cuirs de bœuf, avecq les vaches que pourra faire à raison de cinquante livres tournois la douzaine, et les norriages (4) trois pour deux, et les veaux à cinquante solz la douzaine, à commencer à livrer lesdits cuirs de ce jour d'huy, et ainsy continuer jusques au jour de caresme prenant prochain ; et ledit Viart, achepteur, promet payer audit vandeur la somme de cent livres tournois dans jeudy prochain, dont ledit vandeur promet avancer audit Viart de la marchandise jusque.s à cent cinquante livres ; et, lorsque ledit Viart aura receu ladite marchandise de cent cinquante livres, promet payer audit Chardon la somme de cent livres. Et sera tenu ledit vandeur rendre lesdits

cuirs à Vauboyen (5), dont ledit Viart sera tenu les envoyer quérir. Car ainsy. Promettant Fait et passé à

Chevreuse, après midy, le douzième jour d'apvril 1638. » (6)

(1) E. 6152. Pièce foliotée 279.

(2) E. 6654. Pièce foliotée 12.

(3) E. 6600. Pièce foliotée 15.

(4) Norriage. Be'tail qu'on élève : « Beufs, vaches, moutons et autres norriages et bestial. » L.\ Curne de Sainte- Pal.^ye.

Dictionnaire historique de Vancien langage franrois. (Niort-Paris. 1880.)

(5) Vauboyen, hameau de Bièvres.

(6) E. 6621. Pièce foliotée 88. — Voir également, à l'article E. 6067, un accord conclu pour mettre fin à un procès pendant entre Louis Granguiot, marchand tanneur à Chevreuse, et Jean Bunel, marchand boucher à Dampierre. Bunel s'était engagé à livrer à Granguiot « de semaine en semaine, depuis le jour de Pâques 1654 jusques au jour de Carême prenant ensuivant, tous les gros cuirs, tant de beufs que vaches, que ledit Bunel pouroit abattre pendant ledit temps, à raison de vingt livres le cent poissant. » Granguiot avait refusé de « faire marché des menus cuirs de moutons et brebis procédans de l'abattis dudit Bunel pendant ledit temps à raison de quatre-vingt livres le cent de poids. » [12 juillet 1656.]

LVI IXTRONUCTLOX

8 août 1638. — Marché pour vente de chaux. ' ■

« Fut présent en sa personne Jean Landry, marchand chauxfournier, demeurant en la paroisse de Saint-Nom de Lévy(1), lequel, de son bon gré, confesse avoir vendu et promis garantir et livrer en cette ville de Chevreuse, toutes fois et quantes qu'il en sera requis par honorables hommes Simon Gohier, Clair Hardy, Thomas Tournay, Louis Chappelle, Charles Le Roy, Pierre Masson, Claude Auvery, Jacques Tiersant, Martin de Trappu, Toussaint Thiersant, et encore ledit Masson soy faisant et portant fort de la veuve Louis Masson, sa mère, Henry Chevalier et Jacques Lejeune, tous marchands tanneurs demeurant en cette ville de Chevreuse, présens et acceptans, ausquels ledit Landry a composé et s'est obligé de livrer en leurs maisons à leur commodité et dans [le but] d'apprester leur marchandise de cuirs, la chaux bonne et valable, sans aucun biscuit, qui leur conviendra à chacun d'eux plierer(?) (2) en leur tannerie, moyennant la somme de trois livres et cinq sols tournois pour chacun poinçon de chaux à mesurer en une fustaille d'Orléans comble, à commencer la livraison du jour de demain jusques en un an finissant à pareil jour. Et ce sont les parties respectivement obligées chacune en droit soy, savoir ledit entrepreneur à faire ladite livraison de chaux sans aucun manque, et aussy lesdits tanneurs ne pourront prendre de la chaux à autre qu'audit entrepreneur, le tout à peine de tous despens, damages et intérestz, chacun en droit soy. Et sera tenu icelluy entrepreneur de faire transporter ses ameneurs de chaux par semaine es logis desdits tanneurs, pour prendre l'ordre de leur amener de la chaux à leur commodité. Et seront tenus lesdits susnommez tanneurs de payer audit entrepreneur lors de la livraison, si faire se peut, ou sinon huit jours après la livraison qui leur sera faite au plus tard, le prix à ladite raison de ce qu'il

aura à chacun d'eux livré de marchandise. Car ainsy Fait et passé à Chevreuse^ après midy, le Séjour

d'août 1638 » (3).

18 octobre 1616. – Accord entre plusieurs marchands tanneurs.

« Furent présentz en leurs personnes honorables hommes Jacques Gohier, Symon Gohier l'esnay, Jacques <îe Laval, Jehan et Thoussaintz les Tyersantz, Symon et Loys les Gohiers, Loys Hautry, Jacques David, Symon David, Thomas Tellier, Jacques Haultemps, Michel Lambert, Marin Bignon, (4; toutz marchandz tanneurs, demeurant à Chevreuze, lesquelz, de leurs bons grez et bonne vollonté, sans aulcune force ne contrainte, ont laict et accordé ce qui ensuit et promettent entretenir :

» C'est asçavoir : la plus grande et saine partye des susdictz nommés ont pris à tiltre de loyer et prix d'argent de Monsieur Leiong la ferme du conterolle et marque des cuirs tannez et an blanc, et ce pour le temps porté par le contract fait avec ledict sieur Leiong, et outre moyennant la somme de six centz livres tournoys par chacun an, à payer de trois moys en trois moys, par esgalle portion, jusques en fin dudit bail.

» Pour faire icelle somme sera fait papier et registre, qui sera porté par iceulx qui auront les marteaux pour marqué les cuirs desdictz tanneurs, et feront ceulx qui en auront la charge pendant leurs moys signer le contenu de toutes les marchandizes qui seront marquez par toutz les susdictz nommez, et ne marqueront aulcuns cuirs tannez sy ne sont secz et bien apareillez, suivant l'édict du Roy, sy ce n'est que l'on an vande aulx marchandz de Chevreuze, et, là oii il s'en trouverra qu'ilz ne seront marquez des deulx marteaulx, seront acquis et confisquez à la communeaulté, et les deniers provenant de la vente des susdictz cuirs seront mis entre les mains du bastonnier de la confrairie de Monsieur S'-Sébastien, pour estre employez à la réparation de l'hostel de Monsieur S*-Sébastien, là où ilz verront bon estre.

Aussy ont acordé et acordent que ceulx qui auront les marteaulx pendant leurs moys seront tenus d'aller marquer eulx mesmes, ou gens capables et suffisantz, si tost et incontinant qu'ilz auront esté advertiz, pourveu qu'ilz soit heure deue de jour, ou, sy ne vont marquer, pourront vendre et mener leurs marchandizes à Paris ou ailleurs après l'advertissement fait par ceulx là lesquelz auront des cuirs à marquer.

» Car ainsy s'obligent toutz les susdictz nommez à entretenir tout le contenu de ces présentes sans rien déroger audict contract; et encores ont accordé que la grosse de veaulx tannez ne payeront non plus que une

(1) Lévj-Saint-Nom, commune du Canton de Chevreuse, à huit kilomèlres [distance légale; de celle ville.

(2) Employer (?)

(3) E. 6025. Pièce foliotée 24.

(4) Ont dlé rayés les noms .suivants : « Girard Esnault, Fleurant et Thomas les Tournay, I.oys Masson, Clair Hardy,

Jehan et Jacques les Uongrand, Loys Chappelli-, Eutropo riourby, Claude Bloudcau. »

INTRODUCTION LVII

douzaine de cuirs fortz, et la douzaine de cuirs forts non plus que la douzaine de vaches, et deulx grosses de moutons pour une douzaine de gros cuirs.

Et pour le regard des six centz livres par an de ferme, se sont obligez et s'obligent par ces présentes, toutz ung seul et pour le tout, sans divission ne discussion, au paiement d'icelle somme, à telz jours que deubz seront audict sieur Lelong.

» Et pour exécuter tout le contenu de ses prisantes, sera levé en forme ledict contrat, qui sera rais présentement entre les mains des deulx qui seront en charge pendant leurs moys, pour en faire leur devoir, et l'aulture moys les bailleront aux deulx aultres à qu'il faudra délivrer les marteaulx, et ainsy continuer jusques en fin dudict bail. Et que sy d'avenlure quelqu'un des susdicts nommez ne payent ce qu'il devront par cartiers, ce à quoy ilz seront taxés suivant le registre seront exécutés à leurs despens, sans que les aultres ilz soient tenus en nulle façon que se soit

» Faict et passé à Chevreuse, avant midy, le dix-huictième jour d'octobre 1616.

» (IJ

2 décembre 1631. – Accord en vue d'un arbitrage.

« Furent présents en [leurs] personnes Louis Gohier, marchand tanneur, demeurant à Chevreuse, d'une part, Thomas Tournay, Simon Gohier et Louis Chappelle, aussy marchands tanneurs, demeurant audict Chevreuse, soy faisans et portans fortz du corps des autres tanneurs dudict Chevreuse, d'autre part, lesquelles parties, de leurs bons grés, pour assoupir les procès et différendz qu'ils ont entre eux pour raison du corps de Testât de tanneur et de l'office de prudhomme et controle tant en ce bailliage que par devant Nosseigneurs de la Cour des Aydes, ont nommé, choisy et esleu pour leurs juges arbittres, arbittrateurs et amiables compositeurs [les] personnes de M^{""} Jullien Boudet, prestre, prieur et curé de l'église de Chevreuse, et de noble homme M^{^*} Anthoine Le Roy, advocat en Parlement à Paris, ausquels ils se sont soumis et raportez, submettent et raportent pour juger et terminer leurdictz différendz, au jugement desquelz ils se sont soumis et raportez comme sy c'estoit par arrest de Nosseigneurs de la Cour de Parlement, et promettent entretenir icelluy à peyne au contrevenant qui ne voudra acquiesser au jugement arbitral qui sera par eux donné de payer à l'acquiesant en pure perte la somme de cent cinquante livres tournois; et, où lesdits juges arbittres ne se pourroient accorder, ont esleu et choisy la personne de honorable homme Jean Le Roy, marchand, demeurant audit

Chevreuse, pour tiers, auquel ilz se sont aussy soumis et raportez. Et promettent mettre leurs piéces et proceddres ez mains desdits juges arbittres dans trois jours, pour par eux en rendre leur jugement au plus tost que faire ce pourra. Promettant

» Fait et passé audict Chevreuse, après midy, le deuxième jour de décembre 1031.

» T. DE Tournât. – Gohier. – S. Gohier. – L. Chappelle. – Ambroyse. » (2)

21 octobre 1635. – Constilution de procureurs.

« Par-devant René Pelle, principal tabellion juré au bailliage et duché de Chevreuse, furent présens en leurs personnes honorables hommes Thomas de Tournay, Louis Gohier, Claire Hardy, Louis Chappelle, Charles Le Roy, Pierre Masson, Claude Auvery, Toussaint Thiersant, Jehan et Jacques les Thiersant, Martin de Trappu, Thibault Delisle, .laques de Laval le jeune, et ledict Masson soy faisant et portant fort de la veuve Louis Masson, sa mère, tous marchandz tanneurs, demeurant audict Chevreuse, lesquels, de leurs bons grez, ont faict et constitué leurs procureurs généraux et spéciaux les personnes de honorables hommes Simon Gohier et Marin Bignon, aussy marchands tanneurs, demeurant audict Chevreuse, à ce présens, pour et au nom desdicts constituans ce transporter en la ville de Paris, et là assembler tels advocatx que bon leur semblera, pour leur demander advis et conseil touchant les impôtz eslevez que l'on leur veult faire sur leur estatx et marchandize, pour après faire etpoursuyvre suyvant et au désir desdits advis desditz advocats et, sy besoing est, faire donner assignation aux partizans qui ont levé lesdites impositions ou ainsy qu'il appartiendra, mesme poursuyvre l'instance jà commencée par-devant M^e les Esleuz de Paris, ou aultre justice qu'il appartiendra, concernant le parisis que l'on fait payer à l'entrée des portes dudit Paris, et généralement advenant lesdits constituans tout ce qui sera besoing de faire pour ce qui conserne le corps de leur estât

» Fait et passé audict Chevreuse, après-midy, le 21» jour d'octobre 1635. » (3)

(1) E. 6524. Pièce foliotée 123.

(2) E. 6590. Pièce foliotée 34.

(3) E. 6611. Pièce foliotée 97.

LVIII INTRODUCTION

5 août 1634. – Contrat de mariage.

Le 5 août 1634, comparaissent par-devant le notaire de Chevreuse « honorable homme Jehan Thiersant, marchand tanneur, demeurant à Chevreuse, fils de honorable homme deffunct Jehan Thiersant, vivant aussy marchand tanneur, demeuiant audict Chevreuse, et de Marye Rosay, ses père et mère, d'une part, et Marye

Auvery, fille de honorable homme Nicolas Auvery, aussy marchand, demeurant audict Chevreuse, et de Marye Haultemps, ses père et mère, d'aulture part », promettant de " prendre l'ung l'aulture par foy et loy de mariage, et icelluy solempniser en face de nostre mère sainte église le plus tost que bonnement faire ce pourra, sy Dieu et nostre dicte mère sainte église y consent ». Ils sont entourés de leurs parents et amis, « sçavoir, de la part dudict futur espoux, de Marye Rozay, sa mère, noble homme maistre Charles Thiersant, baillly de Rochefort, oncle du costé paternel, et Charlotte Le Mercyer, sa femme, Jacques Thiersant,

frère dudict futtur, noble homme M^e Cristophle de Vallès, lieutenant général au bailliage et

duché de Chevreuse, cousin j-ssu de germain dudict futtur; et, de la part de ladite future espouse, desdicts Nicolas Auvery et de ladicte Marye Haultemps, sa femme, père et mère de ladite future, Louis Auvery, Nicolas Auvery, ses frères, M^e Louis Haultemps, conseiller du Roy, lieutenant pour Sa Majesté en l'Élection particullière de Chevreuse, maistre des requestes ordinaire en l'Hostel de la Royne, procureur fiscal de Monseigneur le duc de Chevreuse en son duché, oncle du costé maternel, Pierre Auvery, marchand, oncle du costé

paternel, M^e André Chevallier, greffier en ce bailliage, beau-frère, W Jehan Haultemps,

avocat en Parlement, baillly de Rambouillet, cousin du costé maternel, M^o François Haultemps, procureur fiscal au compté dudict Rochefort, aussy germain dudict costé maternel, noble homme Guy Haultemps, hérault d'armes de France du tittre de Chanpingne, aussy cousin germain, etc. » La future apporte une dot de « douze cens livres tournois, avecq un trousseau composé par douzainne », un lit, des « habitz nupciaux selon sa qualité, outre ses habitz de fiUage, et, oultre ce que dessus, la somme de trois cens livres tournois dedans six ans après lesdictes espouzailles ». En considération du futur mariage, Marie Rosay, mère du futur époux, « baille la propriété du fondz et tresfondz de la maison et tannerye asscize à la rue Neufve, où elle est à présent demeurente, avec le quart du jardin assois sur les rivières et le quart du moullin Beaunyer ». (1)

19 février 1651. – Contrat de mariage.

Le 19 février 1651, le notaire de Chevreuse dresse le contrat en vue du futur mariage entre « Michel Pelault, escuier, sieur de Vierville, demeurant à Dourdan, paroisse S'-Germain, fils de deffunct noble homme W Pierre Pelault, conseiller du Roy, esleu et controlleur en l'Eslection dudict Dourdan, et de dame Charlotte Leroux, jadis ses père et mère », d'une part, et « Marie Gchier, fille de deffunctz honorable homme Simon Gohier, vivant marchand tanneur, demeurant à Chevreuse, et de Anne Hersant, jadis ses père et mère ». (2)

Nous ne voulons pas multiplier ces citations ou résumés de contrats passés par-devant notaires, mais il nous est assurément permis de tirer de celles qui précèdent une conclusion : c'est que, si en dépouillant avec soin les minutes notariales, on y trouvait une série d'actes de même nature concernant les autres corporations ou corps de métiers, un ou plusieurs chapitres curieux pourraient être consacrés, dans une histoire de Chevreuse, au Commerce et à l'Industrie. On y constaterait notamment la présence en cette petite ville d'une « Manufacture royale de serges de Londres », dont l'existence ne semble pas avoir été signalée jusqu'ici. Ainsi, en 1668, le notaire dresse le contrat en vue du futur mariage entre <i Jean Soufflier, maistre serger en la ville de Beauvais, travaillant à la Manufacture royale de serges de Londres établie à Chevreuse », et « Marie Fallot ». (3) En 1071, il est fait bail d'une maison à t Jacques Desgroyes |ou Desgrayes; signature : Jacques Des Grais], ouvrier en soye fou serge?! travaillant à la Manufacture royale de soye fou serge ?| dudit Chevreuse ». (4) L'année suivante,

(1) E. 660G. Pièce foliotée 40.

(2) E. 664.5. Pièce foliolée 46.

(3) E. 6702. Pièce foliolée 61.

(4) E. 6712. Pièce numérotée 10.

INTRODUCTION LIX

le 15 juin 1672, le curé et la fabrique consentent à ce que « M^r Estienne Mortelle!, bourgeois de Paris, commis à la direction de la Manufacture de serges façon de Londres établie de par Sa Majesté en cette ville, à ce présent, acceptant, fasse mettre et placer en l'esglise et dans le fond de la nef, à main

droite, au dessous de la chappelle S'-Louis, un banc, pour en jouir hiy. sa femme et ses enfans

à l'advenir ». (1) Enfin en 1673. Pierre Luger, manouvrier, « baille et met en apprentissage pour le temps de trois années > son neveu, Pierre Bryère, âgé de 17 ans, à « M^r Estienne Mortellet, directeur de la Manufacture royale des serges fasson de Londres établie en cette ville, à ce présent pour Messieurs les intéressés en ladite Manufacture, auquel aprenty icelluy S' Mortellet promet monstrer et enseigner le raestier de serger et tout ce dont il se mesle pour le fait des serges et luy payer par chacun jour de travail six sols pendant la première année; à l'égard de la seconde, lui sera payé par chacun jour sept sols; et pour la troisième, huit sols, non compris les jours de dimanche et feste, pendant lesquels jours ledit aprenty sera nory à ses despens » (2).

Était-ce d'ailleurs la seule manufacture royale qui existât à Chevreuse? Les termes de l'ordonnance suivante, rendue par le bailli de Chevreuse en 1669, pourraient faire naître le doute :

(. Sur les plaintes à nous faites de la part des sieurs intéressés aux manufactures establies en cette ville de Chevreuse, portant que ce quy retarde l'avancement et la perfection desdites manufactures ne vient que de ce que la plupart des ouvriers y travaillans, au lieu de s'y employer avec application et assiduité tout le long du jour, pour plus aisément y gagner leur vje et à leur famille, vont perdre une grande partie de leur temps au jeu et au cabaret, ce quy ne va pas seulement au préjudice desdits ouvriers et de leurs familles, mais aussy est préjudiciable ausdlfes manufactures et au public, pour quoy empescher [et] réprimer tel désordre et abus et pour le bien du public, nous, ouy sur ce le procureur fiscal de ce duché, avons fait et faisons très expresses inhibitions et detTences à tous ouvriers travaillans èz dites manufactures tant des rubans qu'autres establies en celte ditte ville d'aller jouer à la bouUe ou autre jeu les jours ouvrables ny d'aller boire au cabaret lesditz jours ouvrables à autre heure qu'à midj; et pour y prendre leur repas du disner, l'espace d'une heure seulement, et à tous hostelllers, cabaretiers ou autres de recepvoir ny soutfrir chez eux lesdits ouvriers lesdits jours ouvrables à autre heure qu'à ladite heure de midy et pour le disner seulement pendant ledit temps d'une heure, après laquelle enjoinct ausdictz hostelllers, cabaretiers ou autres de les renvoyer et faire sortir de leurs maisons et cabaretz pour les faire retourner à leur travail; le tout à peine contre les contrevenants de quinze livres d'amande applicable aux pauvres de la paroisse dudict Chevreuse, ce qui sera exécuté nonobstant opposition ny appellation quelconque et sans préjudice d'icelles comme s'agissant du fait de police et sera pubiyé aux prosnes de la paroisse de ladite ville de Chevreuse et affiché aux carrefours de Chevreuse. Donné par nous Pierre Sellyer, licencié ez loix, advocat en Parlement et bailly du duché de Chevreuse, ce cinquiesme octobre 1669.

» Sellyer. » (3)

On trouverait aussi dans les papiers du notariat de Chevreuse plus d'un renseignement utile à propos des marchés et des foires. Bornons-nous à deux citations.

En 1689, il est question de transférer le marché au blé. Aussitôt un grand nombre de laboureurs et de marchands se rendent par-devant le notaire et déclarent que la mesure projetée leur semble désavantageuse. Voici les raisons qu'ils donnent :

« Ont dit et déclaré, cerlifflié et attesté pour vérité en leurs âmes et consiances, comme ils feroient en jugement s'ils en estoient requis, que le lieu et endroit oi^i se tient de toute ancienneté et de temps immémorial le marché à bled dudict Chevreuse est l'endioit et la place les plus comodes et les mieux sicttuez de ladtcte ville

pour y continuer Icelluy marché non seulement parce qu'il est proche des Halles, mais encore qu'il est en

(1) E. 6714. Pièce numérotée 184.

(2) E. 6717. Pièce numérotée 42.

(3) B. Bailliage de Chevreuse. Ordinaire. Procédures. 1669.

LX INTRODUCTION

égout et que les eaues s'en écoulent facilement, en sorte que le bled n'est point en danger d'estre mouillé ny endommagé, qu'il est entouré d'hostelleries et maisons comodes pour les marchands et chevaux, mesme pour y resserrer les grains quand il en est besoin ; c'est pourquoy ils estiment et sont d'avis qu'il est utile et à propos de continuer ledict marché au mesme lieu plustost que de le transférer dans la rue Neuve, qui seroit un endroit plus incomode et dommageable, ladict rue estant dans une sittuation platte, où les eaues et immondices ne s'écoulent pas sy lacillement que dans le lieu cy-dessus mentionné, et aus<y que ladict rue est plus éloignée desdictes Halles, mesme que c'est le grand chemin par où passent les carrosses, chevaux et harnoys, qui seroient incomodez par ledict marché, qui le seroit pareillement par lesdicts harnoys et passans, adjoutant que, sy ledict marché estoit transféré, les maisons et hostelleries qui sont autour d'icelluy diminueroieat de plus de moitié de leur valleur, qui feroit souffrir un préjudice et dommage très nottabie aux propriétaires et locataires d'icelles. » (1)

De temps immémorial, il existait dans la ville de Chevreuse quatre foires franches annuelles.

« D'après un aveu de 1507, deux de ces foires se tenaient le jour et fête de Sainte-Croix, c'est-à-dire le 3 mai et le 14 septembre, la troisième à la Saint-Martin d'hyver (11 novembre) et la quatrième le jour et fête de la Madeleine. Il est probable que les plus anciennes étaient celles de Sainte-Croix, et que la plus récente était celle de la Madeleine. » (2) Ces indications sont nécessaires, si l'on veut lire et comprendre le procès-verbal de « Assize tenue devant nous, Guillaume Menu, procureur au Chastellet de Paris, bailly du baillage, duché et pairie de Chevreuse pour Monseigneur le duc dudit lieu, ce jour d'huy quatorzième septembre 1655, jour et feste de l'Exaltation Sainte-Croix, auquel jour se tient la foire proche la chappelle Saint-Lubin », à laquelle comparaisent « W Marcel Auvery, lieutenant général, W Claude Auvery, procureur fiscal, M^r Pierre Ambroise, M^r Louis Audiger, M^r François Auvery[^] M^r Sébastien Dodin, M^Uean Coué, M^o Gilles Auvery, M^o Philippe Lemarquand et M^o Louis Dodin, tous procureurs audit baillage et duché, ensemble tous les sergeans dudit baillage Ton Gaudrot, Michel Lambert, Louis Chappelle, Pierre Moheau, Pierre David, Marin Léger, Charles Guilletz et

Jacques Hautry », et à laquelle se trouvent ou doivent se trouver les divers « estais : drappiers, merciers, chaussettiers, paind'espiciers, bouUengers, chappelliers, quinqualiers, couverturiers, thoilliers, cidriers, espissiers, cloutiers, potiers d'estain, bonnetiers, vendeurs de coustilz, mégissiers, boisseliers, pottiers de terre, pâtissiers, chaudronniers, verriers, tailliendiers, vendeurs de poix sucrez, cordiers, vanniers, rouetiers, cordonniers, savetiers, bouchers, regratiers, gantiers. »
(3)

Voici la « pancarte » des droits qui se percevaient à la foire, suivie de l'ordonnance rendue par le bailli de Chevreuse le 4 octobre 1721, faisant « deffenses à toutes personnes d'exiger dans lesdites foires et marchés et aux jours d'iceux, des marchands vendant et achetant, autres ny plus grands droits que ceux :en la pancarte] mentionnez, sous prétexte de placage devant les maisons ou autrement, à peine de punition. »

« Pacnarte des Droits de Mesurage, Hallage, Langayage, Etalonnage, Menûes-Coûtumes, Péages, Travers, Pied-fourché, Pesage, Étalage, Placage, Jeu de Quilles, et autres, qui ont accoutumé d'iHre perçus et levez eu la Ville de Chevreuse, Fauxbourgs et Détroits d'icelle; ensemble aux Foires qui se tiennent tant en ladite Ville qu'aux Lieux dits .luvilliers, ou Foire de la Magdelaine, S. Lubin, ou Foire Sainte-Croix.

Ville et M.\rciik/. de Ciievreusk.

Étalage, Placage, Pesage, Langayage.

Chacun marchand étalé au-Jehors de sa boutique dans la Ville, et le forain fréquentant les marchez de Chevreuse, doit par chacun premier samedy de may 5 sols.

(1) E. 67i2. Pièce foliotée IC.

(2) A. Moutié, II, p. 107.

(3) E. GG62. Pièce foliolce "70.

INTRODUCTION LXI

Et s'il n'acquitte lesdits 5 sols au premier samecly de may, doit 1 sol par chaque samedy de l'année lorsqu'il étalera.

Le seizième des pains qui se vendent au marché de la ville ou fauxbourgs de Chevreuse est dû à cause de la bannalito de moulin.

Est pareillement dû :

Le quatrième pied (sçavoir, un des pieds de devant, coupé dans le joint) de toutes les bêtes à pied fourché qui se débitent en la ville et fauxbourgs de Chevreuse, tant par les bouchers qu'autres.

La douzaine de poulets d'Inde vendus au marché doit 2 sols.

La cage de poulets et autres volailles, 6 deniers.

Le panier au beurre, fromages ou œufs, 3 deniers.

La hottée de pommes, poires ou autres fruits doit 2 de l'espèce en essence.

Le sac de noix, chateignes ou autre sorte de fruits faisant somme de bête doit deux jointées de l'espèce en essence.

Le sac de navets faisant somme da bête doit une botte de l'espèce, et le receveur est obligé de fournir les mesures nécessaires et convenables.

Le sac composé de deux à trois cochons de lait doit 1 sol.

Chanvre et Allasse doit pour pesage par livre composée de seize onces 3 deniers.

Et pour le placage du marchand 3 deniers.

Pour langayage de chacun porc vendu en la ville, foires et marchez de Chevreuse, est dû 2 sols 6 deniers; et le langayeur est responsable des fautes d'ignorance ou impéritie, tant de luy que de ses préposez.

Chacun trafiquant, marchand vendant et achetant laine dans la ville et fauxbourgs de Chevreuse doit pour pesage, suivant l'abonnement, 5 livres par an.

Chacun boucher, idem, 2 livres.

Chacun tanneur, idem, 2 livres 10 sols.

Chacun mégissier, idem, 2 livres 10 sols.

Toute autre marchandise qui se vend ou achète en gros, à l'œuvre de poids, doit à raison de 2 sols par chacun cent pesant pour placage et pesage.

Mesurage .

Le septier de bled doit pour mesurage 2 sols.

Le minot d'avoine doit 6 deniers.

Le septier comble de pois gris ou vesse 2 sols 8 deniers.

Le quart de pois blancs ou pois verts, grosses ou petites fèves, graine de filasse, graine de lin, 3 deniers.

Tous les droits cy-dessus de mesurage s'acquittent par le vendeur.

Êtalonage.

Toutes mesures servant à mesurer grains, ensemble les vins et autres liqueurs, tant simples que composées, doivent être étalonnées et marquées aux Armes de Mesdames (1) et par leurs officiers, sans pouvoir par les marchands cabaretiers et autres se servir d'aucune mesure qu'elle n'ait été étalonnée, à peine d'amende, pour lesquels étalonnages est dû : sçavoir, le minot 15 sols; le deray-minot 1 sol 6 deniers; le boisseau, 5 sols; le quart et demy-quart composé d'un seul vaisseau, marqué dessus et dessous, 7 sols 6 deniers; la mesure à via ou autre liqueur, grande ou petite, 6 deniers.

Péage travers.

Le cochon passant dans la ville, fauxbourgs et détroits de Chevreuse, doit 1 denier.

Le bœuf, vache ou génisse passant idem, doit 3 deniers.

Le troupeau de moutons, grand ou petit, passant, idem, doit 10 sols.

(1) La communauté des Dames de Saint-Louis est établie à Saint-Cyr.

Seine-et-Oise. — Série E. — Tome V. H

LXII INTRODUCTION

Foire d'Auville, dînée de la Magdelaine, qui se tient le 22 juillet.

La dite foire est franche, et n'est dû que le langayage accoutumé, sçavoir, par chacun porc 2 sols 6 deniers, et le langayeur est garant comme dessus.

Foire qui se tient proche la chapelle de Saint-Lubin, le 14 septembre, et foire de Saint-Martin, qui se tient dans la ville et aux environs, le 12 novembre, et lorsque lesdits jours se trouvent le dimanche, lesdites foires sont remises au lendemain.

Ausdites foires est dû, sçavoir :

Le bœuf, vache, cochon, cheval, asne, et toutes autres bêtes à pied roa 1 ou pied fourché, vendu ou non vendu, doit pour sortie 12 deniers.

Langayage de chacun porc, 4 sols, avec garentie comme dessus.

Le marchand détaillant étalé, 1 sol.

Le vendeur de légumes, 1 sol.

La douzaine de poulets d'Inde, 4 sols.

La cage de volailles, 1 sol.

Le panier de beurre, fromage ou œufs, 6 deniers.

Tavernier vendant vin ou autres liqueurs simples ou composées, doit .") sols.

Jeu de quilles au bâton et coureurs à la bague s'affèrent tous les ans.

Est dû en outre aux assises qui se tiennent à la foire de Saint-Lubin, .5 sols
[lar chaque cor[is de métier
pour la jurande ». (1)

VIII. L'ÉGLISE ET LA FABRIQUE.

On se ferait difficilement une idée du nombre et de la variété des renseignements que peuvent donner les minutes notariales pour l'histoire de l'église de Chevreuse ; c'est cependant une source à laquelle personne, croyons-nous, n'a puisé jusqu'à ce jour, et qu'il importe, par conséquent, de signaler à ceux des érudits qui seraient désireux de compléter les excellents ouvrages composés par MM. Moutié, Sauvageot (2) et Morize (3).

Comment d'ailleurs en serait-il autrement? Qu'il s'agisse de marchés avec les entrepreneurs chargés des travaux d'agrandissement ou d'embellissement de l'église; de devis relatifs à la décoration des chapelles; d'acquisition d'objets mobiliers destinés au culte ; de fonte de cloches ; de testaments et, par suite, de legs pins ou moins considérables faits à l'église, — leur énumération est parfois instructive; — souvent aussi de demandes d'inhumation dans la nef ou dans les chapelles latérales (4);

(1) B. Bailliage de Chevreuse. Ordinaire. Procédures. 1721.

(2) Claude Sauvageot, Monographie de Chevreuse. Étude archéologique. Paris, Morel et V, "—" 1874.

(3) L. Morize, Le Canton de Chevreuse. Notes topographiques, historiques et archéologiques. Tours, Doslis frères, 1872. [Socléélé archéologique de Rambouillet XXII].

(4) Les inhumations dans l'église sont extrêmement rares (aucun aux xvi^e, xvii^e et xviii^e siècles. Presque tous les habitants de Chevreuse appartenant à d'anciennes familles ou occupant une certaine situation veulent être enterrés « en l'église Monsieur Sainct-Marlin » et expriment cette volonté dans leurs dispositions testamentaires, (Guillaume Pépin, prêtre, organiste, prie et supplie « Monsieur le curé et Messieurs les habitants d'estre mis soubz les orgues dudit Chevreuse », 1558. — M^{re} Nicolle Boisseau, prêtre, « seigneur de la Court de Sanlises et de Poinville », veut être enterré « devant l'hostel Madame Saincte Marthe », 1508. — Demoiselle Geneviève de Haillon demande à être inhumée « en l'église Monsieur Sainct-Martin, proche le delphin sieur de Méridon, son mary », 1590. — Mêmes di'sirs manifestés par « M^{re} Jacques Thiersaut, lieutenant pour le Roy, nostre sire, en l'Élection de Chevreuse et capitaine du chateau de l'Américre » : en l'église, « près sa delivree femme, eu la manière accoustumée et comme sa qualité le requiert », 1602; — par Jacques Haultemps, marchand cirier et chandelier »: en l'église, « devant l'hostel Monsieur Sainct-Sebastien, au lieu où sont inhumés ses père et mère »,

1603; – par M^r Louis Audiger, procureur au haillagc : en l'église, « aux Heu et place oii a été inhumé deil'unct W^r Audiger,

son père; veult et ordonne que, après sou décès. il soit mis et apposé cl grave en piastre à l'endroict de la place où il

sera ensculture' une carte qui conticudra le jour de son dixeds » et qui fera mention de la fondation de son obit, 1603; – par

INTRODUCTION LXIII

de confréries (1); enfla, dans un autre ordre d'idées, de procès-verbaux d'élection de marguilliers ou de règlement de leur service, aussi bien que de traitements à fixer pour les divers agents on artistes – l'organiste, par exemple, – ■ employés au service de l'église, c'est toujours au notaire que l'on a recours, pour qu'il dresse un acte authentique de la décision qui est prise, et qu'il en délivre aux intéressés une expédition en bonne et due forme, « à fin de leur servir et valoir ce que de raison ». Les documents que nous allons citer en sont un témoignage certain : avant de prendre connaissance de ceux-ci, on voudra bien se rappeler qu'à l'époque dont il s'agit « l'église était à la fois le centre de la paroisse et de la communauté » ; que la paroisse et la communauté avaient la plupart du temps les mêmes intérêts; que les marguilliers étaient élus et avaient des fonctions qui engageaient leur responsabilité ; que les habitants intervenaient dans les affaires de l'église; que « la paroisse s'administrait elle-même sous la suprématie du curé comme la communauté sous la suprématie du seigneur. » (2)

2 septembre 1558. – Inventaire des biens mobiliers de Véglise.

« Inventaire faict parHardouynRicher, tabellion juré ou duché de Chevreuse, à la requeste deLoys David, l'ung des marguilliers de l'église S'-Martin dudict Chevreuse, do tous et chacuns les biens meubles et extancilles (sic) trouvez en icelle église, linges, lettres, tdtres et enseignemens d'icelle.

M Du 2^e jour de septembre 1558.

» Et premièrement, a esté monstre et exhibé le linge qui ensuicf, au grand coffre de ladicte église fermant à troys serrures de troys clefz ; a esté trouvé troys orilliers dont deux de vellours violet, ung aultre de tafetas figuré, ung autre orillier faict de fil de laine.

» La chasse Mous^r Saint-Martin, en laquelle sont les reliquaires eusians de ladicte église.

» Item, une croix d'argent, en laquelle y a de la vraye croix de Nostre-Signeur, en laquelle y a une grosse perle.

» Item, ung autre reliquaire d'argent dorré des os de Mons'' saint Martin, ung autre bras faict de boys, dedans lequel y a eu reliquaire de Mons'' saint Honoré.

» Ileni, le reliquaire de Mons'' saint Rocq, le reliquaire de Mons'' saint Crespin, et plusieurs autres reliquaires estans dedans une boiste, et ung petit sac de drap d'or figuré.

» Kern, a esté trouvé ung bassin de cuyvre.

» Item, quatre serviettes et une nappe ouvrée avecques environ une aulne de tafetas rouge servant à mettre dessoubz les reliquaires.

» /ton, a esté trouvé ung livre servant de martolloge, instituÉ Januarius habet dies trente et img, auquel sont contenuz les laiz données et léguez par les personnes contenues et déclarées dedans ledict martolloge.

Simon Gohier, marchand : en l'église, devant « l'hostel Nostre-Damo », 1618; – par Pierre de Reliez, maître chirurgien : en la nef de l'église, « à l'endroit où a esté inhumé son enfant », 1662; – par le sieur de DoinviUiers : en l'e'glise, devant la chapelle de la Vierge, « à l'endroit où l'un de ses enfans a esté inhume' », 1662 ; – etc. – On relèvera comme une exception la volonté suivante exprimée par Jean Coué, ancien procureur au bailliage, en son testament (1697): «Je désire après mon trespas d'être inliumé dans le cimetièrre do l'église Saint-Martin, à l'entrée do la porte do la chappelle où repose le corps du bienheureux M^r Louis Auvery, ancien curé, ne méritant pas d'estre mis dans ladite chapelle; et, pour ne point frustrer l'ouverture de ma fosse en l'église où feu mon père est inhumé, sera paie six livres au marguillier en charge tout ainsi que si j'estois dans ladite église ». [E. 6756 bis] – Les personnes de Condition ordinaire reçoivent la sépulture dans le cimetièrre : Denis Roger, maçon, exprime le désir d'être inhumé dans le cimetièrre de la paroisse, « proche la fosse de sa deffuncte femme », 1609. – L'église do Chevreuse devait donc renfermer un grand nomlire de dalles funéraires, et voici, à ce sujet, ce que dit M. de Guilhermy : « Plusieurs dalles funéraires, dont aucune ne nous a semblé antérieure au xvii^e siècle, sont disséminées dans l'église ; nous n'avons pu y lire une seule ligne, tant la gravure s'en est oblitérée. » [Inscriptions de la France, III, p. 400.]

(1^e Ainsi, dans son testament (9 décembre 1723) le sieur Louis Gobillon, officier du Roi et de feu Madame la Dauphine, demeurant à Chevreuse, lègue 50 livres à « la confrairie du Saint-Sacrement érigée en la paroisse », 50 livres à « la confrairie do la Charité des pauvres malades érigée en ladite église », 50 livres à « la confrairie de la Sainte- Vierge érigée en ladite église ». [E. 6767. p. n. 105]

(2) A. B.vBEAu, op. cit. p. 98, 113, 115, 123, 124.

» Jtem, au côflfre estant près le cœur de ladite église a esté trouvé le linge qui ensuyt :

» Et premièrement, a esté trouvé sept nappes de thaille de chanvre neufves avecques vingt-neuf autres nappes de thaille de lin, demy usez, dont y en a quatre de thaille ouvrez, troys crevechefz et ung esmit de thaille de lin, dix sept custodes de lin, vingt et ung crevechef de thaille de lin.

» une croix d'argent.

» Troys callices d'argent avecques les paix, le tout d'argent.

» Une boiste d'argent que l'on a acoustumé porter Nostre-Seigneur.

» Deux moyennes croix d'argent dorré.

» Un Agnus-Dei enchâssé en boys dorré.

» Un bras doré auquel est enchâssé des hos saint Honoré.

B Un bassin de cuivre.

» Deux (sic) orilliers, dont deux de soye et ung de layne.

» Ung image de St-Crespin et ung tableau auquel y a plusieurs reliques.

» Deux orilliers de velours violet.

» Ung ancensuer d'argent de nouvel donné à ladite église par deffunct M[^] Nicolle Boisseau.

» A esté trouvé audict coffre une chasse où sont les reliquaires de ladite église, une chasse d'érain, dedans laquelle sont des reliquaires de Mons^{''} St-Martin et autres reliquaires.

» Item, dedans ung grant coffre fermant à deux clefz a esté trouvé trente neuf nappes de thaille, dont sept neufves, thaille de lin et chanvre, ouvrees et les autres chanvre et lin.

)- Jlem, a esté trouvé vingt-six serviettes, thaille de chanvre et lin, dont y en a une ouvrée.

» Jlem, a esté trouvé vingt-cinq crevechefz de thaille de lin.

» Item, a esté trouvé dedans ledict coffre dix-sept custodes de thaille de chanvre et estouppes, avecques troys vielz à frange telz quelz.

» Item, dedans ung autre coffre estant près ledict coffre fermant à troys clefz a esté trouvé le linge qui ensuit :

» Et premièrement, a esté trouvé deux obes et quatre esmitz.

» Hem a esté trouvé vingt-troys nappes servans à mettre sur les hostelz, chanvre et estouppes, dont y en a troys ouvrez telles quelles.

» Item, a esté trouvé quinze serviettes d'hostel et une autre grande serviette à porter pain bénist, le tout

de thaille de chanvre et estoupes.

■ Item, une nappe de thaille de lin avecques serviettes d'hostel telles quelles.

» Item, a esté [trouvé dedans] ung autre coffre estant près l'hostel Sainte-Barbe fermant à une clef, le linge qui ensuit :

» Et premièrement, onze nappes d'hostel" de thaille de chanvre et estoupes, treize serviettes d'hostel.

» Hem, une aube et deux esmit de thaille de chanvre.

» Item, une autre obbe et ung esmit de thaille de chanvre.

) Item, sur les sept hostelz ont esté trouvé sept teppiz avecques seize nappes de thaille, seize chandelliers cuivre tant grans que petitz, deux paremens d'hostel, l'ung devant d'hostel Saint-Martin et l'autre devant Nostre-Dame. »(1)

Mars-avril 1593. – Inventaire des biens du bassin des trépassés.

« L'an mil cinq cens quatre-vingts et treze, le cinquiesme jour de mars, a esté par moy Nicolas Ambroyse, principal tabellion juré au baillage et duché de Chevreuse, faict inventaire et description des biens meubles, tiltres et enseignemens, or et argent monnoyé et non monnoyé, appartenant à la fabricque et bassin des trespassez fondé en l'église Monsieur Saint-Martin de Chevreuse, à la requeste dehonorable homme Roger Senelle, marchand bourgeois de Chevreuse et y demeurant, au nom et comme procureur dudict bassin des trespassez fondé en ladicte église, et ce en la présence de vénérable et discrète personne Messire Symon Follain, prestre, curé dudict Chevreuse, et de honorable homme Charles de La Val, marchand, maître boucher, à Chevreuse, y demeurant, à présent marguillier et procureur dudict bassin, auquel iceulx biens, meubles, tiltres et enseigne-

(1) E. 6409 bis. Pièce numérolée 17. Cet inventaire est resté inacliévé.

INTRODUCTION LXV

mens, or et argent monnoyé et non raonnoyé, ont esté présentement baillés et délivrés... . lesquels s'ensuivent cy-après :

» Premièrement, ung calice d'argent garny de son estuy.

» Item, trois aulbes garnyes de leurs aymys et saintures telles quelles, avecq une cappe (1) et une serviette.

» llern, deux chappelles garnyes de chasuble, chappes et chasubles à diacre et soubz-diacre, l'une d'étuppe

de veloux et l'autre demy ostade. avec ung drap mortuaire aussi d'étuppe de veloux servant à mettre sur le poisle.

» Item, c'est trouvé en argent la somme de quinze escuz d'or sol. quarente quatre solz neuf deniers tournois, le tout présentement baillé et délivré par ledict Senelle audict de La Val, qui a iceulx prins et

embourcez.

» Item, a dict et déclaré estre deub audict bassin les sommes de deniers et par les personnes qui ensuivent :

[Suivent les noms des débiteurs.]

•• Ensuyvent les contraictz tant tiltres novels, constitutions de rente que baulx à ferme faisant mention du revenu dudict bassin :

[Énumération et détail desdits contrats.]

» Tous lesquelz biens, meubles, deniers, tiltres et enseignemens ont esté baillés et délaissés audict Charles de La Val, à présent procureur et marguillier dudict bassin, qui de leurj garde c'est volontairement chargé, a promis et promet d'en rendre bon et fidèle compte et reliqua quand et à qui il apartiendra, et que prié et requis par justice en sera. Promettant, etc.

» Faict et passé audict Chevreuse, après midy, en l'hoslel dudict juré, le premier jour d'avril 1593, en présence de honorables hommes : M« François Auvery, M[^]Estienne Symonneau, Jehan Marcille, Henry Morise et René Le Paige, marchands, demeurant audict Chevreuse, tesmoins.

» Charles Delà val. — Auvery. — SymoiNneau. — R. Senelle. — Le Paige. — J. Marcille. — Morize. — Ambroyse. » (2)

5 avril 1609. — Travaux à l'église ; marché (3).

« Au nom de Nostre-Seigneur Jésus-Christ.

» Ensuyvent les ouvraiges de massonnerye, pierre de taille et taille d'icelle qu'il convient faire pour l'église Monsieur Saint-Martin de Chevreuse.

» Premièrement, fault faire la vuidange des terres massives, tranchées et rigolles nécessaires à faire pour les fondations des murs où seront posez les pilliers et fondations d'entre deux pour la closture du cœur de ladicte église, lesquels seront fondez jusques à la bonne fondation, et icelles fondations seront remplies de grosses pierres de meuUières, chaux et sable jusques à la haulteur de l'ayre de ladicte église, et pour la fondation où seront plantez les pilliers auront cinq pieds d'espoisseur, et pour les aultres fondations d'entre deux pilliers auront deux pieds et demy d'espoisseur, le tout massonné de pierre de meullière, chaulx et sable.

» Item, sera faict à neuf au-dessus des fondations cy-dessus mentionné les pilliers ronds nécessaires à faire pour la closture du cœur de ladicte église, et auront chacun pillier troys piedz de dyamaistre avecq sa basse, et chappiteaux seront faictz de pierre de meulière taillée ainsy qu'il appartient.

» Item, sera faict à neuf la massonnerye et taille des arondes (4) du cœur de pierre de meulière portant chanfrein par dessoubz, qui auront chascun deux piedz d'espoisseur, faire et enger (?) les desseretz (5) au-dessus

(1) Ou nappe (?)

(2) E. 6436. Pièce numérotée 6.

(3) « La partie L des murs du collatéral (voy. pi. 18), l'escalier du clocher et des combles M, et peut-être aussi les pilliers octogones du chœur, nous semblent dater du xiii^e siècle. Les voûtes du chœur et des collatéraux ont été reconstruites vers 1614, et des clefs de voûte de bon goût contribuent à leur donner quelque intérêt. Les matériaux employés dans la construction sont : le grès dans toute la partie inférieure du chœur, et la pierre meulière dans toute la partie primitive. » Claude SAVAGEOT, Monographie de Chevreuse, p. 28.

(4) Il paraît difficile de lire autre chose que le mot arondes.
(.ô) Dosserets.

1.XVI INTRODUCTION

des chappiteaux de pierre de meulière, et eslever les dictz desseretz jusques à la hauteur du dessoubz des arcs doubleaux des voulttes du cœur, et le remplage entre icelle taille sera massonné de moillon, chaux et sable jusques à la hauteur de l'entablement, qui sera faict en piastre ou pierre taillée, et ce suyvant le desseing, faire les piedz droictz des jours pour mettre les vîtres de pierre de meulière taillée en chanffrin, et le remplage de pierre de meulière.

» Item, seront faictz les arts doubleaux de toutes les voulttes qu'il conviendra faire, qui seront de pierre meulière portant chanffrin, faire aussy tous les arcqs d'augives desdictes voulttes, lesquels seront de pierre meulière taillée avecq mouleure honneste, et seront les arcqs doubleaux de quinze poulces de large, et pour les arcqs d'augives de huict poulces de large, et pour le remplage des voulttes entre les arcqs d'augives seront massonnées de pierre de meulière et piastre de l'espoisseur de quatre à cinq poulces enduictz par le dessoubz.

» Item, sera faict à neuf le rehaussement des murs de closture du grand pointt rond là où seront gardées les veues, dont les piedz droictz seront faictz de meulière taillée, et le remplage d'iceulx de pierre de meulière taillée et sera ledict mur entre deux vîtres massonnées de pierre de meulière, chaux et sable jusques à la

haulteur de la plaincte des basses chappelles, qui sera faict de meullière, et au dessus de ladicte plaincte sera levé des pointes en forme de fronton, où sera faict une plaincte de lustre servant à mettre et poser la charpenterie des chappelles, et sera ledict mur massonné de l'espoisseur qu'il est de présent.

" llem, sera faict à neuf le rehaussement de tous les pilliers bottans qui seront hors œuvre, lesquelz seront conduictz jusques à leur haulteur et suyvant le desseing, pose et taille de pierre de meullière, et aussy sera faict à chascun pillier une pierre de gresserie servant de gargouille, qui sera en saillie, servant pour jecter les eaues d'entre deux combles de chappelle, et sera faict les larmyers qu'il convient faire ausdits pilliers de pierre de gresserie, ensemble sera mys et posé par derrière les dalles et gargouilles dessus les arcs doubleaux des chappelles des dalles de gresseries taillées en goustières, et seront les jointz desdictes pierres jointes de cyment à feu, ainsy qu'il appartient.

» Item, sera faict à neuf la massonnerie de fous les autels portées par le plan lesquelz seront massonnés de pierre de meullière, chaulx et sable ensemble les murs de devant, où seront posez les ymages et au devant desdictz autels seront faicts à chascun une contrétable autel qui seront faict en platte, de mouleure honneste, ainsy qu'il appartient.

» Et seront tous lesdits ouvrages de massonnerie et taille d'icelle bien et deument faictz suyvant et conformément le plan et desseing que pour ce faire en a esté faict, devys cy dessus transcript, au dire d'ouvriers et gens à ce congnoissans. Et prendra l'entrepreneur à son proffict toutes les desmolitions qui se trouveront aux abattage, fors et excepté le boys et thuille qui proviendront des desmolitions de ladicte église, lesquelles desmolitions il fera à ses despens pour les applicquer ausdictz ouvrages; et aussy sera ledict entrepreneur tenu de fournyr le reste de toutes mathières à ce nécessaires à ses despens, sçavoir pierre de taille de meullière, blocquable, chaux et sable, piastre, cheriages, peynes d'ouvriers, chaible, engin, le tout à ses despens, ensemble que permys luy sera prendre et tirer toutes et chascunes les pierres, gresserie et meullière où il s'en trouvera, sans qu'il en soyt tenu d'en payer aulcune chose de ce qui pouroit appartenir à la terre de l'église dudict Chevreuse pour faire lesdictz ouvrages; et sera ladicte église enduicte de piastre par le dedans, crespie de chaux et sable par le dehors; rendre place nette, meublée, vidangée au plus proche que faire se pourra, et, sur ce, tous lesdictz ouvrages de massonnerie et vidanges de terre massyves cy-dessus mentionnez seront thoyseés suivant les uz et costumes de la prévosté et viconté de Paris, hormys et excepté que les voultres de (1) toyseront à jilain, sans par après retoyser les artz doubleaux et arcs d'augive.

Suit le contrat aux termes duquel « Jehan Bellanger, masson, demeurant à Becquancourt, paroisse de Saint-Forget », s'engage à " bien et deument faire et parfaire les ouvrages de massonnerie de l'église et

rompoint suyvant et au désir du mémoyre et modelle présenté et raémoyre cy-dessus rédigé par escript, que ledit Bellanger a dict bien [cognoistre], à commencer la première sepmaine suyvante ai)rès le jour et feste de Pasques prochain et continuer sans discontinuer jusques à la perfection desdicts ouvrages de massonnerye, lesquelz i! promet faire au dire et Visitation de personnes à ce congnoissans, et qu'il aura à son proffict les choses mentionnées en icelluy i)roject et qui en sont réservées, moyennant la somme de dix livres tournois par cliascune thoise de massonnerye que lesdicts Clément et de Tournay 'ou nom et comme marguilliers] proraectent es dictz noms payer audict Bellanger ou au porteur au leur et à mesure quilz feront lesdits ouvrages, à la

(1) Il faut ('vidcmmment lire se.

INTRODUCTION LXVII

charge que ne sera fait desdicts ouvrages par chacun an que pour la somme de mil ou douze cens livres par an Faict et passé audit Ghevreuse, le cinquiesme jour d'avril 1609. » (1)

8 août 1610. — Travaux à l'église; imposition extraordinaire et emprunt.

Le dimanche 8 août 1610, les habitants de Ghevreuse tiennent une assemblée, « yssue de messe parochiale, » et se réunissent « soubz le chappiteau où l'on traicte des affaires et négoes d'icelle paroissee»; le notaire constate ce qui suit :

'(M'ont dict et déclaré en présence des tesmoings cy-après nommez que, dès cinquante ans sont ou envyron, leurs ayeulx ayant recongneu par l'affluence du peuple qui estoit pour lors en ladicte paroissee et pouvoit continuer à l'advenir, il estoit besoing et nécessaire de croistre et augmenter ladite église, et de taict dès ledict temps ont fait bastir et construire place appellée le rond-point de ladite église, qu'ilz ont acquise à grand fraiz et despens, et eussent parachevé lesdicts bastiments sans les troubles et guerres qui depuys sont survenues; et touteffoys le peuple n'a laissé de plus en plus à croistre en ladite ville, tellement que la pluspart est contraincl perdre le service hors ladite église, n'y pouvant entrer à cause de sa petitesse; au moyen de quoy désireroient lesdictz habitans continuer lesdictz bastimens et achever ce que leurs pères ont encommencé, ce que ne se peult faire sans deniers, lesquelz manquent aux marguilliers; et, d'aultant que ce qui est fait de nouveau se pourra gaster en l'hyver prochain, pour remédier aux inconvéniens, désireroient, soubz le bon plaisir du Roy, nostre sire, d'asseoir et imposer sur eulx contribuables aux tailles la somme de quatre mil six cens livres tournois, pour subvenir au susdict bastiment, qui sera assize et costizée par quatre notables manaiis et habitans dudict Ghevreuse, selon leurs advys et conscience, sans avoir esgard aux cottes à quoy iiz

sont taxés es relies des tailles, laquelle somme sera cueillye par les marguilliers qui seront en charge, lesquelz en tiendront compte ausdicts habitans par le compte du revenu de ftdicte église, et à quoy tous lesdictz nianans et habitans s'y consentent et accordent par ces présentes, en donnant pouvoyr et charge à Maistres Nicolas Symonneau et Malhurin Hautry, à présent marguilliers, de poursuyvre ladicte assiette et en obtenir lettres pour estre contrainctz, comme dict est, comme pour les propres deniers et affaires du Roy, qui s'en sont chargez et [ont] promys en faire leur debvoir, à ce présens. Et par ce que la levée des deniers se pourra faire en plusieurs années et qu'il est nécessaire de promptement vacquer à la couverture desdicts bastimens, ont consenty et acordé que lesdicts marguilliers puissent emprunter de quelques particuUiers habitans plus aysez ou autres jusques à la somme de quatre mil six cens livres tournoys, pour y subvenir, sans intérestz, ainsy que If^s trouveront, et s'obliger en leurs noms privez et autrement, au désir des bailleurs, et en passer telle obligation qu'il sera nécessaire, de laquelle tous lesdictz habitans dessus nommez les ont promys acquitter, garentir et indempniser par ces présentes, sans qu'ilz en puissent et soient tenuz encourir aulcune perte ny dommaige, et à cest effect se sont obligez par ces présentes aveq tous et chacuns leurs biens présens et advenir. Et ayant lesdicts habitans advisé ensemblement de personnes pour faire ladicte assiette, ont commys et commettent par ces présentes M= Macé Huger, M" Gilles de Trappu, Martin Vadureau et Jacques Gohier, ausquelz semblablement ilz en donnent pouvoir, sans avoir acception de personnes, dont ilz en chargent leurs consciences, et à la charge que ceulx qui ont jà baillé et advencé deniers leur sera desduict et rabattu sur leurs cottes.

» Dont et de ce que dessus lesdictz marguilliers m'ont requis acte. »

[Suivent les signatures.] (2)

1^e février IG11. – Travaux à l' église ; prêt et don par Jacques Audiger.

« M" Jacques Audiger (3), procureur fiscal et receveur admodiateur de la terre et seigneurie de Lévy,

(1) E. 6491. Pièce foliotée 140.

(2) E. 6498. Pièce foliotée 52.

(3) « De toutes les verrières qui décoraient autrefois celte église, il ue reste plus que deux grands fragments ; l'un, placé dans la belle fenêtre qui éclaire le chevet, repre'sente Jésus-Christ en crois, la sainte Vierge accompagn'e do saint Jean et de

sainte Marie-Madeleine Le second fragment est placé dans la fenêtre qui termine le collatéral du midi. Ou

y voit l'Annonciation, et au-dessous sainte Anne, le donateur et ses deux fils, avec cette inscription : Cette vitre a été donnée par maist/e Audiger le jour de Van mil six cens quatorze. » [Moutié, II, 137]. Ce n'est donc pas « Jean Audiger, lieutenant-

général du bailliage en 1570, » {ibidem) qui doit être considéré comme l'auteur de la donation de la verrière dont il s'agit ici.

LXVIII INTRODUCTION

Bois des Mareschaux et autres en deppendans, nay et natif de la ville de Chevreuse, faict sçavoir aux habitans dudict lieu pour entendre à son réhabitation en la ville dudict Chevreuse qu'il [a^ proraus bailler et prester à la fabricque et église monsieur Saint- Martin de Chevreuse, son patron, la somme de douze cens livres tournois comptant et sans aucun inlérrest ny profit, pour estre employez à la nécessité de ladicte fabricque à la charge que généralement tous et ungs chacuns les bourgeois, habittans et domicilliers de la parroisse dudict Chevreuse luy accorderont et s'obligeront le descharger et rendre indampne de toutes affaires de ville, exempt de taille et administration dont en général il pourroit estre tenu par contraincfe et obligation en quelque sorte que ce soit, pendant et durant sa vie seullement, fors qu'il entend payer tous droictz d'entrée pour marchandise de vin et

huictième, s'ilyeschet; et, après son trespas arrivé quand il plaira à Dieu, donnera, comme il donne aux

conditions susdites à ladite fabricque ladite somme de 1.200 livres en pur don, sans espérance d'autre prouffit ny rémunération, fors que par chacun an il sera faict mémoire aux quatre festes solennelles et mis es prières des gens de bien, et à tel jour qu'il déceddera soit dit à notteung obiit solennel à son intention, le tout affin que les habitans ne croyent qu'il soit ingrat Car ainsy

» Faict et passé à Chevreuse, après midy. le premier jour de febvrier K511.

» AuDiGEN. — Et. Symonneau. — Boudier. — Ambroyse. » (1)

11 août 1618. — Testament de Jacques Audlger; legs à Véglise.

Le 11 août 1618. «honorable homme M^r Jacques Audiger, marchand, demeurant à Chevreuse », fait son testament, « estant poussé d'un saint désir [et] par inspiration divine voullant quitter entièrement le monde et ses deppendances, pour soy retirer et reclure à la Chartreuse du Val-Dieu, suivant le veu et promesses par luy faicte », et voulant, en ce qui concerne ses biens temporels, que « ses enfans ne demeurent à ce sujet dépourvcuz de congnoissance et puissent à l'advenir le représenter en la jouissance et possession de ses facultez et moyens, jouir d'iceux plainement et paisiblement ». Entre autres volontés, il exprime les suivantes. Une somme de 600 livres sera prise pour « faire dire, chanter et célébrer en l'église de Chevreuse et dans la chappelle Saint-Louis d'icelle, à son intention, ung an durant à commencer à tel jour qu'il partira de ceste ville pour s'ache-miner à ladite Chartreuse une messe haulte à diacre et soudiacre ». L'ne autre somme de 2.000 livres tournois sera également prise pour être donnée « à l'œuvre, église et fabricque dudict Chevreuse, à la charge de par les

marguilliers et proviseurs de ladite église achepter un aigle de cuivre, lequel portera sur ses deux aisles deux anges de cuivre, un piton de cuivre sur son col, le tout de grandeur et pesanteur convenable, et, pour cest effect, y sera par les marguilliers d'icelle église employé 200 livres tournois prinse sur lesdites deux mil livres cy dessus ; ce fait, icelluy suspendre devant l'ymage et chappelle Nostre-Dame en ladite église au lieu que le testateur à désigné à la voulte d'icelle, et sur iceluy piton poser un cierge de douze livres pesant de cire blanche, à perpétuité, qui sera tenu droict et en estât avecq un cercle de cuivre par mains destres ou senestres desdits anges et à la mieux séante, lequel cierge sera allumé toutes les festes de la Vierge et autres bonnes festes de

l'année; d'entretenir par lesdits marguilliers la lampe qu'il a cy-devant donnée à ladite église d'huile et

mèche et icelle tenir ardante nuict et jour à perpétuité » etc. Son exécuteur testamentaire sera « la personne d'honorable homme M^e Toussaint Le Roy, procureur fiscal », qu'il institue pour « tuteur et curateur des personnes et biens de M^e Jacques et Jehan les Audiger, ses enfants », dont l'un, « M^e Jacques Audiger », est « escoUier estudiant en l'Université de Paris ». Signatures : Audiger. – Le Roy. – Jehanne Audiger. – Roger Masson. – J. Le Roy. – V. de Tourn.'Vy. – Gaspard Renou. – Louis Sansson. – L. Lk Roy. – Ambroyse, commis. i2)

29 juillet 1619. – Décoration de la chapelle de la Vierge; marché.

« Fut présent en sa personne Pierre Le Jeune, menuisier, demeurant à Chevreuse, lequel, de son bon gré, a promis et s'est obligé de faire et parfaire pour Madame Péricard, dame de Méridon, ad ce présente et accep-

(1) E. 6500. Pièce foliotée 20,-5.

(2) E. 61534. Pièce colco 174. – Le '21 mars 1621, les marmuilliers en charge roconnaisseul avoir reçu de Toussaint Le Roy, exécuteur du testament de M^e Jacques Audiger la somme de 40 livres tournois restant à peyer sur celle de 2000 livres énoncée au susdit testament. Ibidem. L'examen des signatures prouve bien que l'autcui- du présent testament est le mSme Jacques Audiger dont il a ete' question dans l'acte du 1^e février HUL.

INTRODUCTION LXIX

tant, les ouvrages qui ensuivent : c'est assavoir le tour et closture de l'hostel de la cliappelle de Nostre-Dame de l'esglise de Chevreuse, que sera tenu de faire bien et deument jusques à la haulteur de la corniclie de l'hostel dudict cloistre avec les bancqz de Monsieur et Madame dudict Méridon, dans la chaise duquel banc seront mises les armes dudict sieur de Méridon et pepitre, avec un huis pour faire closture dudict ban, laquelle closture duJict hostelsera faicte de moullure, paignes et raontans, coullonnes tournées, corniches en hault et

arquitrade pour tenir les cierges des sœurs de la confrarye de Nostre-Dame, le tout fait de boys de chesne de forrest secq, bon, loyal et marchand, et rendre le tout fait dans deux moys prochains à la Visitation de gens à ce congnoissans, excepté que ladicte dame fournira la serrure qu'il conviendra tant pour le tour que pour les cierges, et ce moyennant le prix et somme de six-vingtz dix-huict livres tournoiz, que ladicte dame a prorays payer moictyé. dans un mois, et l'autre moictyé après la besongne faicte, livrée et receue. Car ainsy

» Faict et passé audict lieu de Méridon, le 29^o jour de juillet 161'.», présens M^o Jacques Vadureau, bailly dudict Méridon, et Simon Nicolet, sergent.

» Madeleine Galinet c?) (1) -P. Le Jeune. - Vadureau. - Nicollet. - Grandguillot, commis pour l'absence du tabellion. » (2)

11 août 1620. - Décoration de l'église ; marché.

« Fut présent en sa personne Guillaume Mahieu, raaistre fondeur à Paris, y demeurant, rue de la Verre-rye, paroisse de Saint-Gervais, à l'enseigne du Cheval rouge, estant de présent en ceste ville de Chevreuse, lequel, de son bon grez, a entrepris et entreprend de faire bien et deument, au dire et Visitation de personnes à ce congnoissans, de honorables hommes M^r Jehan Granguillot, procureur en ce baillage, et François Haultemps, marchand, demeurant en ceste ville de Chevreuse, ou nom et comme marguillier de l'église Monsieur Saint-Martin de ceste ville, c'est assçavoir de faire deux pilliers de cuivre jaulne pour la décoration du maistre hostel de l'église dudict Chevreuse, de haulteur de dix piedz de hault, compris deux anges qui seront possez sur lesdicts deux pilliers, et de six poulces de diamettre de grosseur, ledit cuivre bon, loyal et marchand et de pareille fai/on et pareil cuivre que sont les deux pilliers qui sont à présent à la chappelle du non de Jésus en l'église S'-Gervays à Paris, et iceulx rendre faictz et parfaictz dans le jour de Toussaintz prochain venant, revenant le tout, lesdictes coullonnes, pilliers et anges, qui feront ensemble six cens livres ou environ, et, estant faictz, ledict entrepreneur a promis et promet les faire amener et placer bien et deument dans ladicte église, et, pour ce faire, fournira du fer qu'il conviendra dans lesdictz pilliers et anges sans que lesdicts marguilliers soient tenuz paier aulcune chose par ledit sieur, à la charge de par lesdictz marguilliers fournyr de harnoys et chevaulx pour amener iceulx, le tout aux fraiz et despens dudict entrepreneur, excepté payer harnoys ; ce marché fait, comme dict est, moyennant la somme de vingt solz tournoiz pour chacune livre de cuivre que lesdicts Grandguillot et Haultemps, marguilliers, ont promis et promettent payer audict entrepreneur lorsque lesdictz pilliers seront placez en ladicte église. Car ainsy. ...

» Faict à Chevreuse, avant midy, le unzième jour d'aoust 1620

» Mahieu. - Grandguillot. - Haultemps. - Ferré. - Hardy. - Rigollet. Ambroyse. » (3)

29 mars 1650. — Concession faite par la fabrique.

Le 29 mars 1650, le curé de la paroisse et les marguilliers, ayant connaissance d'une « permission donnée à l'acceptante cy-après nommée par Monseigneur au bas de certain placet à luy présenté le quatriesme janvier dernier, signée Claude de Lorraine », déclarent concéder à Jeanne Masson, veuve de Clair Hardy, le « pouvoir de mettre et attacher avecq gondz et næufs de fer completz de fer neuf le long de la chapelle Saint-Sébastien, à commencer depuis les marches qui sont à l'opositte d'icelle chapelle et de l'œuvre des marguilliers, par bas, et finissant, par hault, à l'opositte du bancq et place où souUoit ce mettre dans l'église les sieurs et damoiselle de Méridon exclusivement, sans y rien entreprendre », un banc, qui « ce pourra lever et baisser, et particulièrement baisser, lorsque l'on fera les processions dans l'église ». En retour celle-ci donnera à la fabrique « ung

(1) Les quatre dernières lettres du nom Galinol sont d'une lecture très douteuse.

(2) E. ô-ïSS. Pièce foliotée 155.

(3) E. 6542. Pièce foliotée 130. La de'pense s'éleva à la somme de 800 livre-; , qui fut soldée en trois paiements : 500 livres le 24 mars 1621; 100 livres le 1^o''juin suivant ; 200 livres le 11 de'cembre de la môme annc'e Jbidem).

Seine-et-Oise. — Série E. — Tome V. I

LXX INTRODUCTION

baston couvert d'argeant de la velleur de six-vingtz livres pour porter la croix aux processions et autres actes pieux qui s'exercent en ladicte esglise ». (1)

6 septembre 1682. — Décoralion du chœur cl de V autel; marché.

« Furent présens en leurs personnes M'' Charles Tliiersant, procureur au baillage et duché de Chevreuse, et IP Louis Gourlier sieur de La Haquinière, demeurant audict Chevreuse. au nom et comme marguilliers en charge de l'œuvre et fabrique S'-Martin dudict Chevreuse, assistés de vénérable et discrète personne M« Xi-colas Lemarquand, prestre, curé dudict lieu, à ce présent, d'une part, et Pierre Sa^^et l'aisné et Pierre Saget le jeune, son fils, maistres menuisiers, demeurans à Poigny, estans de présent audict Chevreuse, d'autre part, lesquelles partyes ont reconnu et confessé avoir faict et accordé entr'elles le marché qui ensuit : à sçavoir que lesdictz Saget, père et filz, ont entrepris, promettent et s'obligent ensemblement et solidairement l'un pour

l'autre, chacun d'eux seul et pour le tout, de faire et parfaire bien et deument comme il

apartient, suivant l'ordre d'architecture et au dire de gens experts à ce connoissans, un contrétable d'autel au cœur de ladicte église de Chevreuse, suivant et conformément au desseing qui a esté présentement mis par lesdictz sieurs curé et marguiUiers es mains desdictz Saget, après avoir esté paraphé desdictes partyes, lequel desseing ils seront tenus dexécutter ponctuellement, à l'exceiition du tabernacle et des deux grandes figures, au lieu duquel tabernacle sera fait et fourny par lesdicts entrepreneurs une crosse figurée audict desseing pour servir à la suspension du Saint Sacrement, laquelle crosse sera mise et posée sur le hault du fronton, comme aussy sera fait dans le milieu du gradin une petite ormoire de la hauteur des deux gradins et de largeur d'un pied, pour servir à serrer le saint ciboire, comme aussy, outre les trois chaises marquées audict desseing pour les trois célébrans, sera encore fait par lesdictz entrepreneurs trois pareilles chaises de l'autre costé, pour faire la simétrie, toutes lesquelles chaises, tant d'un costé que d'autre, seront fassonnées à proportion en surplus dudict desseing; que les aisles des deux costez de l'autel avanceront Jusqu'à la marche de la communion, laquelle marche de la communion sera revestue de bois de chesne, comme pareillement seront tenus lesdits entrepreneurs de faire et fournir de bois de chesne le sanctuaire avecq le marchepied de deux degrez, et mesme feront la table d'autel en forme de coffre, qui aura son ouverture par derrière l'autel, de toute sa grandeur, dans lequel coffre lesdicts entrepreneurs mettroat trois tablettes de bois blanc, et encore feront le cadre du devant dudict autel avecq deux guirlandes aux deux costez, et laisseront la place pour mettre les deux grandes figures chacune de cinq piedz de hault; sera en outre fait et fourni par lesdictz entrepreneurs un lambris au derrière du corps dudict autel, lequel lambris sera fassonné en cadres et boudins à l'entour, et les deux aisles seront par derrière comme par devant. Pour faire tous lesquelz ouvrages cy dessus déclarez, lesdicts entrepreneurs fourniront de bon bois de cliaisne bien sec, sain et bien condifionné, sans aucun aubié, fentes ni fissures ny nœuds difformes ny apparens, et lequel bois sera d'une mesme couleur sans mélange, et fourniront de peine d'ouvrier, à commencer à travailler dès à présent et continuer incessamment, en sorte que le tout soit fait, parfait et placé pour le jour de l'Assension prochain, à peine de tous dépens, domages et intérestz. Ce marché fait, ainsi que dit est, moyennant le prix et somme de Imict cens vingt livres, sur laquelle somme ledict Tliersant, oudict nom de marguillier, a présentement baillé et payé ausdic'z entrepreneurs celle de cent livres, qu'ils ont prise et emboursée, dont ils se tiennent comtans et en quittent lesdicts marguiUiers et tous autres; et quant au surplus, montant à sept cens vingt livres, lesdicts marguiUiers esdictz noms promettent de le payer ausdictz entrepreneurs ou aux porteurs, sçavoir deux cens livres au jour de Noël prochain, plus cent livres au jour de Pasques ensuivant, et le restant après lesdictz ouvrages faitz, placez, visitiez et receus. Outre laquelle dite somme de huit cens vingt livres, lesdictz marguiUiers payeront

encore ausdictz entrepreneurs la somme do quinze livres, lorsqu'ils placeront lesdictz ouvrages, jour leur dépense ; et pour seuret  desdictes avances faictes et   faire, et en ex cution de ladicte entreprise port e au pr sent march , est comparu Cristophle Saget, charpentier, demeurant   CiomberviUe, paroisse de Magni-Les-sart (2),   ce pr sent, lequel s'est volontairement oblig  et oblige par cesdictes pr sentes pour et aveq lesdictz

(1) E. G()48. Pi ce numcroli'c 195. Dans le placet au ii;ic de (Ibcvreuse, Jeanne Masson repr sente qu'elle dcsiro « descorrer les s pultures des a euls nt encestres de sou dclfunct niary et la sienne l'aicle dans l' jrlize de t'.iievreuse devant la chappelle du Saint-Rozaire de la \'ierge, entre l' uvre des niariruillicrs el lu chapelle SaiDCt-S baslien eu ladiclc  glizo ». [l ideni, p. n. 196]

(2) Aujourd'hui Maij'iiy-los- Hameaux.

IXTRODrCTION I-XXI

entrepreneurs, tant pour la seuret  desdictes avances que ex cution de ladicte entreprise et march , dont il r pond Promettant

» Faict et pass  audict Clievreuse, en la maison dudict sieur Gourlier, le sixi me jour de septembre 1682, apr s midy, es pr sence de M« Antoine Dodin, prestre, diacre de ladicte  glise, et Estienne Lambert, clerc, de-meurans audict Clievreuse, tesmoins. Et ont sign .

» Lemarquant. - Gourlier. - Thier^ant. - P. Saget. - P. S.aget, - Ciirisptofle [sic] Saget. -

DODlN. - L.AMBERT. - V.ALLET. » (1)

28 mars 1683. - D coralion du ch ur el de l'autel ; d penses.

Le 28 mars 1683, les habitants de Chevreuse tiennent une assembl e. Sur la repr sentation qui leur est laite par M'« Nicolas Leraarquant, cur  de la paroisse, et les marguilliers en charge, que ceux-ci n'ont « de-niers suffizans en leurs mains soit des revenus de ladite  glise ou des reliquats de comtes des pr c dents mar-guilliers, pour payer et aquitter ce qu'il convient desbourser pour la perfection du grand autel qui a est  trouv    propos de faire au c ur de ladite  glise pour l'honneur et la gloire de Dieu et d coration de cette  glise ", suivant le march  du 6 septembre 16S2, fait « non seuUement de Tavis et consentement de Monseigneur le duc de Chevreuse, mais aussi desdits habittans, et qu'ainsy il estoit n cessaire d'adviser aux moyens les plus faciles pour satisfaire   ce que dessus sur les fondz de ladicte  glise, ensemble pour satisfaire au payement de ce qu'il convient aussy d bourser pour les quatre ligures qui doivent estre pos es audit autel et que l'on fait faire par le sieur Legendre, sculpteur   Paris,   quoy lesdits Saget ne sont oblig  par ledict march  », les ha-

bitants décident qu'une somme de 300 livres provenant d'un legs sera affectée au paiement des honoraires dus aux sieurs Legendre et Saget, et, de plus, que « les deux pilliers et figures de cuivre estans à l'ancien autel dudit cœur d'icelle église soient venduz par lesdicts sieurs curé et marguilliers le plus hault prix qu'ils pourront trouver ». (2)

12 septembre 1622. – Sonnerie el euly-etien de Vhorloge de l'église ; marché.

« Fut présent en sa personne Loys Le Roy, serrussier, demeurant à Chevreuse, lequel, de son bon grez, a entrepris et entreprend d'honorables hommes Jehan Thiersant et Thomas Tournay, marchands tanneurs, demeurans à Chevreuse, comme marguilliers de l'église et fabrique Monsieur S'-Martin dudict Chevreuse, à ce pi'ésens, c'est assavoir de faire sonner l'orloge dudict Clievreuse par les heures ac^oustumées pendant le temps de six années enthières, à commencer du premier jour d'aoust dernier, à la charge de par ledict entrepreneur icelle entretenir de menues réparations, et outre moyennant la somme de vingt quatre livres tournois par an, que lesdictz marguilliers audict nom ont promis et promettent payer audict entrepreneur de trois moys en trois moys, dont les premiers trois moys de payement esclieront le premier jour de novembre prochain venant

» Faict et passé à Chevreuse, après midy, le douziesme jour de septambre 1622.

» J. Tyepsant. – T. DE iouRNAY. – L. Le Roy. – Gaudrot. – Verdyer, commis. » (3)

31 juillet 1623. – Carillon de l'église; marché.

« Furent présens en leurs personnes Jacques Langloix, sergent traversier et garde des boys du duché de Chevreuse, et Estienne de Tournay, demeurant à Chevreuse, lesquelz, de leurs bons gré, ont entrepris et entreprennent de Thomas de Tournay, marchand tanneur, demeurant à Chevreuse, l'ung des marguilliers de l'église de Chevreuse, avec Jehan Thiersant, marchand, demeurant à Chevreuse, son comarguiller, à ce présent, de carillonner aux cloches de l'église Monsieur Saint-Martin de Chevreuse à toutes les festes sollempnelles et autres que l'on a acoustumez, aux heures et jours quy ont aussy accoustumé, durant le temps de troys années à commencer du jour de demain premier jour d'aoust. Ceste entreprinse faicte comme dict est, et

(1) E. 673L Pièce foliotée 190.

(2) E. 6734. Pièce foliotée 61. Voir aussi ibidem pièce foliotée 143.

(3) E. 655L Pièce foliotcJ3 141.

LXXII INTROIRCTIION

moyennant la somme de quinze livres tournoys par chacun an que le dict de Tournay audict nom a promis et

promect payer ausdictz entrepreneurs de trois nioys en trois moys. . .

» Faict et passé à Chevreuse, avant midy, le trente et uniesme jourd'aoust 1623.
(1)

» T. DE Tournay. – J. Langlois. – Etienne de Tournay. – Verdyer. – Ambroyse. »
(2)

10 mars 1637. – Fourniture d'un lutrin.

» Fut présent en sa personne Louis Prévost, maistre fondeur, demeurante Paris, rue de la Ferronnerye, lequel, de son bon grez, confrsse avoir eu et receu de honorable homme Marin Bignon, marchand taneur, demeurant à Chevreuse, présent, la somme de sept cens livres tournois qu'il estoit obligé luy payer par contract portant obligation passé soubz le scel de Chevreuse en date de*****, pour la vente et délivrance par ledict Prévost faicte audict Bignon d'un lieutrin, pour servir à l'esglise et fabricque Mons' S'-Martin dudict Chevreuze, qu'il la confesse avoir eu et receu, dont il s'en est tenu pour comptant ; ensemble ledict Prévost a recogneu que icelluy Bignon a payé, outre ladicle somme de sept cens livres tournois, tous et ungs chacuns les fraictz qu'il a convenu faire pour faire charrier et aposer ledict lieutrin de ladicte ville de Paris en celle de Chevreuse. . .

» Faict et passé. . . l'an 1637, le 10 mars avant midy. •> [3]

16 mars 1653. – Fourniture de l'horloge de l'église : marché.

« Furent présens en leurs personnes Pierre Tellier, marchand, demeurant à Chevreuse, ou nom et comme cy-devant marguillier de l'œuvre et fabricque St-Martin de Chevreuse, d'une part, et Anthoine Coignet, maistre orloger à Paris, y demeurant, au Marché-Neuf, d'aultre, lesquels, en la présence et du consentement de M^r Louis Auvery, prestre, curé de ladicte esglise, et de M^r Claude Auvery, procureur fiscal de Monseigneur, ont faict entre eux le marché qui ensuit. A sçavoir que ledict Coignet a entrepris de faire de neuf une orloge de la largeur de deux pieds en carré de tous sens, de pareille grandeur et largeur que celle qui est de présent au cloché de l'esglise dudict Chevreuse, laquelle ledict entrepreneur a dit avoir veue, et promis icelle orloge neufve rendre, placer à l'endroit où est celle qui est de présent audict clocher bien sonnante et la rendre en sa perfection bien fabricquée et de fer neuf subjecte à Visitation, et icelle garentir et entretenir bien et deuement sonnante et réglée aux heures et de tout ce qui sera nécessaire, à ses despens, pendant une année du jour de la Visitation qui sera faicte d'icelle orloge placée, comme dict est, après ledict an el jour, et outre de faire uag timbre à ladicte orloge, pour sonner l'heure d'icelle orloge dans l'esglise; et, pour ce faire, fournira ledict Coignet tout le fer et acier que conviendra pour faire tant ladicte orloge que timbre, le tout suivant et au désir de ladite Visitation qui en sera faicte. Ce marché faict comme dict est, et moyennant le prix et somme de deux cens livres tournois, à quoy lesdictes partyes ont convenu et accorddé ensemble, laquelle somme ledict Tellier a promis audict nom bailler et

payer audict Coignet lors de la livraison et Visitation faicte, à quoy le dict Coignet a promis et s'est obligé satisfaire dans trois mois d'huy prochain venant à peyne de tous despens, dommages et intérestz. Et, depuis, a esté accordé entre les partyes que ledict Tellier payera audict entrepreneur la somme de soixante livres dans quinzaine d'huy, et pour assurance dudict payement ledict Coignet sera tenu lors du payement bailler bonne et suffisante caution de respondre de ce qu'il recevra, et le surplus de ladite somme sera payé trois mois après ladite livraison. Car ainsy . . .

» Faict et passé à Chevreuse, avant midy, le seiziesme mars 16.53, es présence de Jean Laubreau, serrurier, et Thomas Tellier, demeurans à Chevreuse, tesmoins.

» P. Tellier. — Anthoine Coignet. — J. Lobreau. — T. Tellier. — Auvery. — Le M. arquant. » (4)

A la suite de ce marché, se trouve une quittance portant la date du 17 octobre 1729, aux termes de laquelle Antoine Coignet reconnaît avoir reçu à la somme de cent quarante livres, avec quinquante livres tournois à luy baillée et payée cy-devant », à luy payée « sans préjudicier à la Visitation de l'orloge entreprise par ledict Coignet et qui est déversée placée dans le clocher au désir du présent marché, qui sera faicte d'huy en ung mois. Laquelle Visitation faicte, et ladite orloge bien et deument faicte, et parfaicte suivant le présent marché, les-

(1) Il faut évidemment juillet 1723.

(2) K. G5.-6. Pièce foliotée 228.

(3) E. 6019. Pièce foliolée 193.

(4) E. 6654. Pièce foliotée 118.

INTRODUCTION LXXIII

dicts sieurs curé, procureur fiscal et marguilliers ont consenty et accordé que l'orloge qui estoit auparavant demeure et appartient audict Coignet, combien que n'en soit faict aucune mention dans le présent marché, suivant l'accord verbal qui avoit esté cy-devant faict entre eux. » (1)

1^{er} mai 1729. — Refonte de la grosse cloche ; marché. (2)

Le dimanche 1^{er} mai 1729, le curé de la paroisse, les marguilliers et les habitants de Chevreuse tiennent une assemblée à l'issue de la messe paroissiale, « en laquelle assemblée Simon Buchère, marchand drapier, marguillier comptable, auroit représenté que, l'hiver dernier, la grosse cloche de ladite église, appelée Martine, seroit trouvée cassée, et qu'il convient, pour pouvoir s'en servir, la faire refondre ; et, comme le sieur Louis Godiveau, marchand fondeur, demeurant à Lieusaint en Brye proche Corbeille (3), étant ce jour en cette ville, à ce présent,

se seroit offiert, comme il offre présentement, et fait marché de refondre laditte cloche moyennant le prix et somme de cinq cens livres, la rendre après la fonte de même poids, plutôt l'augmenter que la diminuer, la rendre de la même épaisseur, circonférence et hauteur qu'elle Test à présent, bien sonore, d'un ton d'accord ainsy qu'elle doit l'être avec les autres cloches du clocher avec lesquelles elle doit corder, sans aucuns creux, fantes, pailles ny autres deffaults, et enfin la rendre bien conditionnée selon les règles de l'art, à dire d'experts et gens à ce connoissans, à peine de toute perte, dépens, dommages et intérêts, la prendre au clocher où elle est actuellement pour la fondre, et la rendre après la fonte pendue en état de sonner en sa place, dans les mêmes bois et ferrures qu'elle est aujourd'huy, la faire pezer et nipsurer en présence desdits sieurs curé et marguilliers tant avant la fonte qu'après la fonte, et pour peser icelle ledit Godiveau fournira un fléau de bois avec les fers et cordages et autres choses nécessaires attendu que dans le pais il n'y a pas de fiéau de fer capable de porter ledit fardeau; les fourneaux pour faire laquelle fonte seront faits dans le cimetièrè sous le chapiteau, en cas qu'on ne puisse trouver une place plus convenable ; s'oblige iceluy Godiveau de fournir le métal qu'il conviendra pour en remplacer le déchet qui se fera à la fonte ensemble tous les matériaux et généralement toutes autres choses nécessaires pour le tout faire et parfaire à ses frais et dépens, sans pouvoir demander autre chose que ladite somme de cinq cens livres, qui luy sera payée par laditte fabrique, en faisant néanmoins par icelle fabrique les frais qu'il conviendra pour déplacer l'horloge et rendre le passage libre pour descendre et remonter laditte cloche; bien entendu qu'au cas qu'icelle cloche se trouvera plus pezante après laditte fonte qu'elle ne l'est à présent, laditte fabrique luy tiendra compte de ce qu'elle pezera de surplus à raison de dix huit sols la livre, à condition que la fabrique fournira audit Godiveau la quantité de quatre cens livres pezans de métal rendue à Chevreuze pour parvenir à laditte fonte, à la susditte raison de dix huit sols la livre, en déduction néanmoins desdits cinq cens livres prix du présent marché, sans qu'au surplus ledit Godiveau puisse exiger

(1) Ibidem. — Il coavient d'observer quedès 1651 [contrat du 9 de cembve] uu marche avait été conclu par la fabrique avec « Raoul Duncpart [sic], maislre orloger à Paris, y domouraut, rue des Boucheryos, parroisse Saint-Sulpice, faulxbourg Saint-Germain, estant de présent en cette ville », lequel s'était engage à « faire de neuf une orloge de la largeur de deux pieds et

demy en carré de tous sens, bien sonnante, et oullre de faire un timbre à ladite orloge pour sonner l'heure

d'icelle orloge ; et s'est ledict Duncpart obligé faire à l'esguille du cadran d'icelle orloge une Heur de lys d'un costé, et de l'autre costé ung croissant, laquelle fleur de lys sera dorée et le croissant argenté à ses despens. » Ce marché ne fut évidemment pas esecute, bien que l'entrepreneur se fût obligé d'y « satisfaire dans le moys de febvrier prochain venant à peync de tous despens, dommages et inte'restz ». L'acte est signé : « Dunep.4.rt. — Auvery. — P. Tellier. — S. Nigollet. — Le Mar-

quant. - P. Le Marquant. » [E. 664-1. Pièce foliotée 155 J

(2) Cette cloche a été conservée. Voici ce qu'en dit M. F. de Guilhermy [Inscriptions de la France. Ancien diocèse de Paris. Tome III, p. 401]: « La tour de Saint-Martin contenait autrefois cinq cloches. La seule qui existe encore, et qui pèse environ cinq mille cinq cents livres, fut fondue une première fois, en 1659, sous le patronage de Louis-Charles d'Albert, duc de Luynes, et de Marie de Rohan-Montbazou, sa mère. Cassée en 1729, elle a été refondue la même année. Le curé Pierre

Collot la consacra au culte divin ; le second des maréchaux de Noailles, Adrien-Maurice, et la supérieure de la

maison royale de Saint-Louis à Saint-Cyr, lui servirent de parrain et marraine. Madame de Glapion, représentait en cette circonstance sa communauté, à laquelle Louis XIV avait attribué la seigneurie de Chevreuse, après en avoir transféré le titre ducal sur le comté de Montfort-l'Auxerrois. De son côté le maréchal de Noailles était devenu neveu de Madame de Maintenon, la fondatrice de Saint-Cyr, par son mariage avec Françoise d'Aubigné. » Voir également à ce sujet Moutié, II, p. 139 et 140.

(3) Voir au sujet des nombreuses cloches fondues par les Gaudiveau et existant encore dans les paroisses de l'ancien diocèse de Paris M. F. de Guilhermy, Inscriptions de la France, et spécialement le tome V publié par MM. F. de Guilhermy ET R. DE Lasteyrie, Table des noms de personnes, page 438.

LXXIV INTRODUCTION

après lesdites quatre cens livres pesans de métal fourny ce qui luy restera à payer par ladite fabrique qu'après que ladite cloche sera installée en ses bois et ferrures et reçue par ladite fabrique, et que ledit Godiveau emploiera pour laditte fonte le métal nécessaire que de ce qui proviendra de partye desdits quatre cens livres pesans, qui luy seront, comme dit est, fourny par ladite fabrique; s'obligeant ledit sieur Godiveau de mettre autour de laditte cloche en relief les empreintes des noms et écritures qui luy seront indiquées par laditte fabrique (1), et commencer l'ouvrage au plus tard à la Saint-Jean-Baptiste d'été prochain ; offrant et promettant, pour plus de sûreté et garentye dudit marché, donner et fournyr pour iceluy bonne et suffisante caution et y faire obliger avec luy et laditte caution Jacques Godiveau, aussy marchand fondeur demeurant à Morbant-en-Brye [sici, (2) son frère et associé, sous les soliditez nécessaires et en fournir acte à laditte fabrique avant que de rien commencer. Dans ces circonstances, ledit sieur Buchère, audit nom, requiert la présente assemblée de délibérer sur ce que dessus. Sur quoy, le tout mis en délibération et mûrement examiné, les dits sieurs curé, Dominé, marguillier, et autres anciens marguilliers et hab'tans cy-dessus nommez ont tous dit, d'une unanime voix, qu'ils trouvent ledit marché convenable et qu'ils l'acceptent, pour et au nom' de laditte fabrique, ausdits prix, charges, clauses et conditions y exprimez. Et pour lesquels exécuter de la part de ladite fabrique en ce qui

la concerne, donnent audit sieur Buchère tous pouvoirs pour ce nécessaires, l'autorisant de frayer et déboursier laditte somme et avancer tout ce qu'il conviendra et généralement faire tout ce qui sera nécessaire pour cet effet pour le plus grand avantage de ladite fabrique, auxquels clauses et conditions ledit sieur Godiveau, de sa part i-'t en ce qui le concerne, s'oblige comme dit est. . . Car ainsy. . .

» Fait et passé audit Chevreuse, au ban et tablette de l'œuvre de laditte église, après ladite cloche d'assemblée sonnée

» CoLLOT, (3) curé. - L. G.,\ud]ve.\u. - Boisse.\u. (4) - Buchère. (5) - Doclos. (0) - Dominé. {!} - B0ISSE.4.U. (8) -Roger. (9) - N. Dodin. (10) - Vauremoire. (11) - Fr.\ncœur. (12) - Del.wal. (13) - Han-RiAu. ^14) - Baron. (15) - Loisel. (IG) - Fiquet. [\1) - Floquet. (IS) - Deniset. (19)
» Contrôlé à Chevreuse. » (20)

(1) Voici l'inscriptioD que porte cette cloche :

4> LAN \Z29 laï ETE BENITE PAR m" PIERRE COLLOT PRETRE DOGTEVR DE SORBON.NE
CVBE UE CE LIEV ET NOMMEE
MARIE A-DRIEN PAR TRES HAVT | ET THES PVISSANT SEIGNEVH MONSEIGNEVR ADRIEN
MAVRICE DVG DE NOAILLES PAIR DE
FRANCE GRAND DESPAGNE ETC. ET PAR MADAME MARIE | MADELEINE DE GLAPION SVPERIEVRE
DES DAMES DE LA ROYALE
MAISON DE S'^ LOVIS A S' GÏR DAME DE CE LIEV | JACQVES ET LOVIS GAVDIVEAV MONT
FAITE.

Sur les registres de l'église, après la béne'diction do la cloclie, faite le 18 septembre 1729. ou lit cette uo!e écrite de la

main du curé CoUot : « Mais ce qui a été une douleur inexprimable pour toute la paroisse, c'est que la première

fois que cette cloche nouvellement fondue a servi, c'a l'te pour le service solennel que la paroisse a fait faire pour M"* de

Glapion, marraine de ladite clocho, celle dame étant morte le jour de Saint-Michel, peu de jours après la

be'ne'diction de ladite cloche. » [MouTis. II, p. 139-140].

(2) Sans doute Mormant-cn-Brre. Mormant [Seine-et-Marne. Ar. Melun. Ch.-L.-C'"i était l'une des paroisses de l'Élection de Rozoy-en-Brie.

(3) Pierre Collot, docteur de Sorlionne.

(4) Pierre Boisseau, procureur au bailliage.

(5) Simon Buchère, marchand drapier, marguillier comptable.

(()) Joseph l'erouguct (?) Duclos, maître chirurgien, ancien marguillier de la confrérie du Saiut-Sacremcnt.

(7) Louis Dominé, marchand, marguillier en charge.

(8) Marcel Boisseau, ancien marchand, notable habitant.

- (9) François Roger, marchand drapier, ancien marguillier.
- (10) Nicolas Dodin, marchand tanneur, idem.
- (11) Louis [^]■auremoire, marchand tanneur, syndic.
- (12) Martin Francœur, tailleur d'habits, ancien marguillier.
- (13) Nicolas Délavai, maître boucher, idem.
- (14) Henri Ilcniiau, marchand, ancien marguillier du Saint-Sacrement.
- (15) Achille Baron, marchand hôtelier, témoin.
- (16) Henri Loisel, marchand hOtclier, ancien marguillier.
- (17) Denis Ficquet, marchand tanneur, témoin.
- (18) Jean-Baptiste Flocqct, huissier en l'Amirauté de France, ancien marguillier.
- (19) Louis Deniset, notaire, devant qui est passé le présent acte.
- (20) E. 6773. Pièce foliotée 31, numérotée 41.

INTRODUCTION LXXV

28 juillet 1652. — Élection des marguUliers de l'église et du marguillier des trépassés.

Le dimanche 28 juillet 1652, il est procédé, de la manière suivante, à l'élection des marguilliers et à celle du marguillier des trépassés.

« Premièrement M. le Curé [a esleu] Louis Bernay et M" Louis AuJiger ; et Philippe Charpentier, marguil-
lier des trépassés.

» M. le Lieutenant, pareille eslection dadict Bernay, et M= Franc. Âuvery, marguilliers, et pour [marguil-
lier des trépassés] ledict Charpentier.

» M. le Procureur fiscal, pareille eslection.

» Pierre Tellier a esleu lesdicts de Bernay et M= François Auvery, et [marguillier des trépassés] ledict Charpentier.

» Simon Hardy a esleu Roger Dugord et Bernay, et pour [marguillier des trépassés] ledict Charpentier.

» Simon Legris l'aisné, M« François àuvery et Bernay, et ledict Charpentier [marguillier des trépassés].

» Jean Audiger a fait pareille eslection.

» Nicolas Boisseau, pareille eslection.

» Pasquier Lemarquant le jeune a esleu Pierre Éleline et Bernay, et ledict Charpentier pour marguillier des trépassez.

» Louis Bernay a esleu Mⁿ François Auvery et Girard Ksnault, et pour marguillier des trépassez Pierre Tipliaine.

» Girard Esnault a esleu ledict Mⁿ Franc. Auvery et Mⁿ Sibastie: i DjJin, et pjur marguillier des trépassez Pasquier Langlois.

» L'assemblée continuée à issue des vespres.

» En continuant :

» Toussaint Thiersant a esleu Mⁿ François Auvery et Pierre E laline, et pour marguillier des trépassez Philippe Charpentier.

» M^o François Auvery a esleu ledict Bernay et Mⁿ Louis Auliger, et pour marguillier des trépassez Charpentier.

» Louis Grandguillot a esleu Mⁿ François Auvery et Pierre E leline, et pour marguillier des trépassez Toussaint Thiersant.

» Pierre Fiquet a esleu Toussaint Thiersant et Mⁿ Sébastien DoJin, et pour marguillier des trépassez ledict Charpentier.

» M^o Pierre Ambroise a esleu Mⁿ Louis Audiger et Roger Dugord, et pour marguillier des trépassez Pierre Liard.

» Mⁿ Pasquier Lemarquant a fait pareille eslection.

» Ce faict, après avoir coligé les voix cy-dessus, avons lesdicts Mⁿ François Auvery et Bernay créé pour marguilliers, et ledict Charpentier pour marguillier des trépassez; en conséquence de quoy, ce requérant le procureur fiscal, ordonnons que demeureront en ladicte charge et en seront advertys par les anciens.

» Auvery. – Auvery. – Auvery. – P. Tellier. – Lemarquant. » (1)

6 novembre 1.596. – Le bassin des trépasses; service du marguillier-proviseur.

(' Aujourd'huy, sixiesme jour de novembre 1.596, sont comparus par-devant moy, Nicolas Ambroyse, principal tabellion juré au baillage et duché de Chèvre aze, Mⁿ Simon Follain, prestre, curé dé

(!) E. 6Gi9. Pièce foliotée 3J. Sont alors : bailli, Mⁿ Marcel Auvery ; procureur fiscal, Mⁿ Claude Auvery; cure'. Mⁿ Louis Auvery. – Le notaire ayant laissé au début de l'acte un blanc qu'il a omis de remplir, nous empruntons à une élection faite le 25 juillet 1662 la formule qui aurait dû être transcrite entre la date et la constatation du cboix fait par le premier votant :

« Aujourd'huy, vingt-cinquième jour de juillet 1662, feste saint Jacques et saint Cbristophle, devant nous Marcel Auvery, et sur le requisiloire du proeuronr fiscal, a este' procédé à l'esleclion de deux marguilliers de l'œuvre et fabrique Saint-Martin-de-Chevreuse, et d'un marguillier et proviseur du bassin des trépasssez fondé en ladite église, pour commancer au premier jour d'aoust prochain et finir à pareil jour 1661, à l'eËfect dj quoy a esté rûcea les voix et suffrages des habitants, pour ce assemblés en ladite église, à l'issue de la me s 3 célébrée ledict jo.ir en icelle, ajrès le sijn de la cloche, en la manière accoustumée ». [E. 6686. Pièce foliotée 102\

'LXXVI INTRODUCTION

Clievreuze, M'' Jelian Tliiersant, esleu pour le Roy en l'EsIection de Chevreaze, M'' Loys Haultemps. procureur

fiscal duiJict duchi^, Noël Picard, tous habitans de la ville et paroisse dudict Clievreuze, lesquels

ont déclaré, juré et affirmé que Simon Gohier, habitant dudict lieu, est à présent constitué et esleu

par lesdits habitans en la charge de procureur et proviseur pour le bien et augmentation du bassin des deffunctz trespassez, cy-devant fondé en ladicte église pour l'entreteneraent du divin service qui est dict et célébré tous les jours de l'année des deniers aumosnés par les gens de bien, pour faire la cueillette desquels ledict Gohier est subject assister en ladicte esglise chacun desdictz jours depuis quatre heures jusques à onze ou douze heures du raattin, pour porter ledict bassin par ladicte église et recevoir lesdictes aumosnés durant que l'on célèbre le divin service en commémoration liesiictz delfunctz, et mesmes assister aux viglles quy se disent chacun jour en ladicte église à quatre heures de rellevée, pour payer les gens d'esglise assistans audict service, laquelle charge il est tenu faire tant et sy longuement qu'il sera en icelle par charitté et sans aucuns gaiges, pendant lequel temps il n'y a aucun moyen qu'il puisse faire aucune charge et vaction publicque ny vaquer bonnement à ses affaires particulliaires, qu'il est contrainct quicter pour se acquitter de sadicte charge, de laquelle déclaration et affirmation ledict Gohier m'a requis et demandé acte à luy octroyé et délivré Je présent pour luy servir en temps et lieu » (1)

19 février 1558. – Testament de M" Guilaniuc Pépin, prétr-e, organiste de l'église de Chevreuse.

« Du saraedy dix-neufîesme jour de febvrier 1557.

» Fui présent vénérable et discrete personne Messire Guillaume Pépin, prestre, organiste de l'église IMonsieur Saint-Martin de Chevreuse, lequel, estant en bonne prospérité et sancté, sain d'esprit et d'entendement, confesse avoir fait son testament et ordonnance de dernière voluitté en la forme et

manière qui s'ensuyt :

» C'est assavoir que le dit Pépin a recommandé son âme à Dieu, le créateur de tout le monde, à tous les saintz de Paradis, que leur plaisir soict prier Dieu pour le remède de son âme.

» Item, veult et prie ledit testateur que après son décedz et trespas (que) son corps soict inhumé et enterré en l'église dudict Chevreuse, priant et suppliant Muns'' le curé et Mess" les habitans estre mis soubz les orgues dudict Chevreuse.

» Iiem

« Promettant, etc. Obligeant, etc. Presens Pierre Chauldon et Marin Chausset, tesmoins. » (-2]

28 juillet 1596. — Engagement d'un organiste.

c Fut présent en sa personne Jehan Gervays, organiste, demeurant à Chevreuse, lequel a confessé avoir entrepris et entreprend de M. Macée Huger, procureur aux baillage et duché de Chevreuse, Philippe Marquand, maistre boucher, demeurant à Chevreuse, ad ce présens, ou nom et comme marguilliers de l'église et fabricque Mons' Saint-Martin de Chevreuse, de bien et deument faire sonner les orgres [sic] qui sont en ladite église toutes les festes de l'an commandées de l'église et les dimenches depuys le jour des Rameaulx, iceluy compris, jusques au dernier jour de juillet ensuivant, et depuys le premier dimanche des Advens de Noël jusques au jour de quaresme prenant, sans y commettre aucune malversation de ce; ledict enti'epreneur entend estre bons, ■yallables etfourniz de tout ce qu'il convient pour les faire soner etjouer. Oultre, promet et entreprend de bien et deument gouverner et fassonner l'orloge de ladicte église par compas et mesure, tant de jour que de nuict, laquelle il promet entretenir de toutes menues réparations et qu'il recongnoist estre garnye et fournye de toutes choses requises, et en fin du temps de ladicte entreprise rendre ladicte orloge bien sonnante par compas et mesure. Ceste entreprise faicte comme dict est pour le temps et le terme de deux ans, à commencer dès le . premit r jour de may dernier passé et finissant à pareil jour que l'on comptera 1598, moyennant la somme de vingt six escuz sol. par chacun an, que lesdicts marguilliers ou leurs successeurs seront tenue payer audict entrepreneur de troys en troys mois pare-galle portion, les premiers troys mois eschéant le premier jour

(1) E. 64 IG. l'ièce foliolée ITS.

(2) E. G 108. Folios 13 cl 11.

d'aoust prochain venant, et ainsy continuer. Et ne pourra ledict entrepreneur transporter la présente entre-

prinse à auloun, et qu'il sera et est tenu de faire luy naesme en personne lesdictes choses cy dessus

Promettant

» Faict et passé audict Chevreuse, en l'hostel de Pierre Petit, après midy, le vingt-huictiesme jour de juillet 1596, es présence dudict Pierre Petit et Jehan Bongrand, demeurant audict Chevreuse, tesmoings.

« J. Gervays. - M. HuGER. - P. Marquant. - Jehan Bongrand. - Pierre Petit. - M. Prunier, commis. » (1)

1" août 1610. - Engagement d'un organiste.

a Fut présent en sa personne Nicolas Le Febvre, organiste et facteur d'orgues, demeurant à Mente, lequel, de son bon tjré, a entrepris et entreprend de honorabies hommes maistres Nicolas Symoneau, huissier audientier en l'Eslection de Chevreuse, et Mathurin Hautry. praticien, demeurant audict Chevreuse, comme marguilliers de l'église et fabrique de M. Sainct-Martin dudict Chevreuse, de jouer bien et deurement des orgues de ladicte église aux jours de festes mentionnées en l'estat et mémoyre présenté et (2) parafé par les dicts

marguilliers et Lefebvre, et vigilles d'icelles, à la charge de par ledict Le Febvre les entretenyr bien et

deurement en estât deub bien sonantes et acordantes, et en fin de deux ans, à commencer du jour d'huy, les rendre en bon estât soubz la Visitation qui en sera faicte à la diligence desdicts marguilliers par exper.s aux despens dudict Le Febvre au cas qu'il se trouve qu'elles ne soient en bon et suffisant estât. Ceste entreprinse faicte comme dict est pour et moyennant le prix et somme de soixante et quinze livres tournoiz que lesdicts marguilliers ont promys et promettent payer audict Le Febvre par chacun an de troys en troys moys, dont les

premiers troys moys de payement escherront le premier jour de novembre prochain venant ; et apar-

tiendra audict Le Febvre les confraries et mariages où il sera requis de jouer, pour par luy en prendre les proffitz outre le pris cy-dessus. Car ainsy, etc.

» Faict et passée Chevreuse, le premier jour d'aoust 1610, présens M» Jhéiosme HauUemps, procureur du Roy en l'Eslection de Chevreuse, et Jacques de Laval, marchand tanneur, demeurant audict Chevreuse.

» Hautry. - Symonneau. - Le Febvre. - Haultemps. - De Laval. - Ambroyse. » (3)

25 mars nSS. – Délibération de la fabrique au sujet des honoraires de Vorganiste.

K Aujourd'huy mercredy, jour et feste de l'Anonciation de la Sainte-Vierge, 25 mars 1733, issue de la grande messe paroissiale et vêpres ensuite chantées et célébrées en l'église et paroisse de Saint-Martin de cette ville de Chevreuse, après la grosse cloche d'assemblée sonnée en vol et annonce faite par le sieur curé ce dit jour en la manière ordinaire, sur le réquisitoire de sieurs Louis Vauremoire, marchand tanneur en cette ville, au nom et comme marguillier honoraire, et Joseph Perouguet ou Perougulij (?) Duclos, maître chirurgien, demeurant aussy en cette ville, au nom et comme marguillier en charge de la fabrique de ladite église, nous, Louis Deniset, notaire, garde notte et garde scel de Sa Majesté receu au Châtelet de Paris et principal notaire et tabellion du baillage de Chevreuse, y résidant, soussigné, sommes transportez au banc et tablette de l'œuvre de ladite église, auquel lieu et heure que dessus lesdits sieurs Vauremoire et Duclos, èsdits noms, nous auroient dit avoir fait convocquer assemblée au son de ladite cloche, pour délibérer sy convient continuer le sieur Toussaint Mauge pour organiste ordinaire en ladite église et sur les honoraires qui luy appartiennent. Nous auroient aussy dit que par acte fait par Baron, huissier au baillage de Chevreuse, en date et controllé à Chevreuse par Buchère le jour d'hier, ils ont fait prier et requérir Messire Pierre Collot, prêtre, docteur de Sorbonne, curé de ladite paroisse, d'annoncer ladite assemblée et s'y trouver, attendu le reffus fait par ledit sieur curé de lui compar[oir] en l'assemblée qui avoit esté convoquée à pareilles fins dimanche dernier audit lieu et heure, quoy qu'ilz l'en eussent requis verbalement, ce qui auroit empesché que les habitans qui y estoient présens aient délibéré pour lors par la defférence qu'ils ont pour ledit sieur curé, ne voulant rien faire sans luy ou tout du moins qu'il n'ait

(1) E. 6446. Pièce foliotée 349-

(2) Ces deux mois sout d'une lecture douteuse.

(3) E. 6498. Pièce foliotée 201. – En 1613 et 1614 le traité dont il s'agit est renouvelé au profit du beau-fils de Nicolas Lefebvre, « Anthoine Ciiambort, absent, acceptant par ledict M« Nicolas Lefebvre, son beau-père ». Ibidem.

Seine-et-Oise. – Série E. – Tome V. ^

esté deueraent requis, pour quoy ledit Baron auroit déclaré que, faute par ledit sieur curé d'y comparoir, (qu)'il seroit passé outre à la délibération desdits liabitans tant en absence que présence. Et ont signé : Vaure-MOIRE. – Du Clos.

» Oû estants arrivez avec lesdits raarguilliers, seroient comparus au lit han et tablette de l'œuvre Mon-

sieur M^e Charles Lequieux, lieutenant général au baillage de Chevreuse, y demeurant, sieurs François Courcelle, receveur de la terre et seigneurie du château de cette ville, ancien marguillier de ladite fabrique et syndic en charge de la paroisse dudit Chevreuse, Jacques Doché, fermier du moulin banal de cette ville, marguillier en charge de la confrairie du Saint-Sacrement érigée en ladite église, François Roger l'aîné, ancien marguillier de ladite fabrique et ancien administrateur de l'InMel-Diea dudit Chevreuse, Pierre de Laval l'aîné, Henri Loisselle (■?), Estienne Legros l'aîné, Guy Quignon l'aîné, Marcq Francœur l'aîné, Henry Ilenriau, marchands et anciens marguilliers de ladite fabrique, M^e Nicolas Paris, maître chirurgien juré et lieutenant du premier chirurgien du Roy en la communauté des maîtres chirurgiens de cette ville, Robert Rousseau, marchand bonnetier, anciens marguilliers de ladite confrairie du Saint-Sacrement, M^e Jacques Delaplane et M^e Jacques Lemarquand, procureur au baillage dudit Clievreuse, Marcel Boisseau, Estienne de Trappu, Achille Baron, Estienne Legros le jeune, François Roger le jeune, Jean-Jacques de Lange, marchands, et Jean-Baptiste Perouguet (?) Duclos, maître chirurgien juré, tous notables et anciens habitans dudit Chevreuse, assemblez comme dit est, représentans la plus grande et considérable partie des paroissiens et habitans de ladite ville; et, après avoir attendu ledit sieur curé un temps suflisant sans qu'il soit comparu, vu l'original dudit acte dument controllé et représenté par lesdils sieurs Vauremoire et Duclos, lequel à leur réquisition est demeuré annexé à ces présentes pour y avoir recours, a esté procédé par ledit notaire à la réception de la délibération des paroissiens et habitans présens ainsy qu'il suit.

» En laquelle assemblée lesdits sieurs Duclos et Vauremoire auroient représenté que ledit sieur Mauge se seroit plaint de la modicité des honoraires qui luy so[^]t accordez pour toucher l'orgue, qui ne consistent qu'en la somme de soixante deux livres, sçavoir quarante deux livres par la fabrique, douze livres par la confrairie du Saint-Sacrement et huit livres par la confrairie de la Sainte-Vierge, ce qui n'est pas proportionné à son travail ny à ses assiduites, joint d'ailleurs que l'orgue vient d'être augmentée de cinq jeux (1), et qu'ainsy il ne peut continuer que ses honoraires ne luy soient augmentez ; mais que, cependant, il ne veut pas exiger à la rigueur le mesme jirix que les autres organistes ont accoutumé d'avoir : c'est pourquoy il ne demande seulement pour continuer que cent vingt livres par an, à compter du mois d'aoust prochain, pour être payé aux termes ordinaires, laquelle somme est très médiocre et bien au-jessous de ce qui luy appartiendroit légitimement ; il désire par là marquer son zèle et son affection pour ladite fabrique et contribuer de sa part, par la modicité de ses honoraires, au bien et soulagement d'icelle ; à la charge qu'il sera continué pour organiste ordinaire e:i ladite église tant qu'il demeurera à Chevreuse, sans pouvoir parles sieurs curez et marguilliers remercier ledit sieur Mauge, ny luy ladite fabrique, sans cause légitime et assemblée préalablement faite dans les formalitez ordinaires^

et ce pour éviter les différentes variations qui pouroieit arriver, ce qui le rendra d'aultant plus affectionné, joint à ce que le sieur Toussaint Maug⁻, son ayeul, le sieur Toussaint Maug⁻, son père, et luy ont toujours continué successivement au gré et contentement de ladite fabrique et avec l'applaudissement d'un chacun ; lesquels sieurs Duclos et Vauremoire auroient trouvé la remonstrance dudit sieur Mauge très juste, mais n'ont rien voulu faire sans en demander avis. Dans ces circonstances requièrent l'assemblée de donner son avis et délibérer sur ce que dessus.

>. Sur quoy, la chose mise en délibération, le tout mûrement examiné, l'assemblée est d'une unanini[!] voix convenue que les honoraires dudit sieur Mauge sont trop modiques. C'est pourquoy a esté d'une commune voix convenu qu'il sera donné chaque année pour honoraires au lit sieur Mauge pour toucher l'orgue, à compter du mois d'aoust prochain, aux termes ordinaires, sçavoir : par la labrique la somme de qujtre-vingt livres, par la confrairie du Saint-Sacrement vingt livres et parcelle de la Sainte-Vierge pareille somme de vingt livres, le tout au lieu des sommes que ledit sieur Mauge avoit ci-devant à prendre sur les revenus de la fabrique et desdites confrairies chacune en droit soy. Pour quoy, et pour payer lesdites sommes chacun en droit soy, lesdit[^] marguillers tant de ladite fabrique que desdites confrairies qui entreront en charges, et les sieurs leurs successeurs en charges à l'avenir, demeurent autorisez, à la cliarg-t qu³ ledit sieur Mauge sera continué pour

(I) « L'orgue est sorti de l'atelier d'uu facteur rcnomm-', L.-A. Clicquot. (1732) » [L. Morizk, Le Canton dt Chevreuse. Tours, 1892, [Société Archéologique de Hambouillel. XXII) page 16]. Il est étonnant que le marché conclu à cette occasiou avec L.-A. Clicquot ne figure pas parmi les pièces des années 1730, 1731, 1732 et 1733.

INTHoni'CTKJN LXXIX

organiste ordinaire, comme l'assemblée le continue, tant qu'il demeurera à Chevreuse, sans pouvoir par lesdits sieurs curez et marguillers remercier ledit sieur Mauge, ny luy ladite fabrique, sans cause légitime et sans assemblée préalablement faite avec les formalitez requises.

» Ce faisant, est intervenu et fut présent ledit sieur Toussaint Mauge, demeurante Chevreuse, lequel, en conséquence de la délibération cy-dessus, qu'il a eu pour agréable, promet et s'oblige envers ladite fabrique, ce acceptant par lesdils sieurs marguillers et paroissiens présents, de continuer de toucher ladite orgue aux prix, charges, clauses et conditions énoncées tant qu'il demeurera à Chevreuse.

>> Fait et passé audit Chevreuse, audit ban de l'œuvre, lesdits jour et an, en présence de Louis Thomas, huissier au baillage de Chevreuse, et de Pierre Rousseau, mareschal, demeurant à Chevreuse »

[Suivent les signatures.] (1)

CONCLUSION.

Les documents très variés que nous venons de citer ou de résumer dans un certain nombre de paragraphes consacrés aux Assemblées paroissiales, au Personnel administratif, aux Impôts et aux Emprunts, au Service militaire, à l'Instruction publique, au Commerce et à l'Industrie, à l'Église, se rapportent presque exclusivement à Chevreuse, petit bourg composé de « 300 feux » (2) au xviii^e siècle. Mais il suffit de jeter un coup d'œil sur le présent inventaire [articles 6406-6818. (3405 " - 6813 "T pour se convaincre que les minutes des tabellions de cette ville n'offrent pas un moindre intérêt pour les localités environnantes, celles de Saint-Rémy-lez-Chevreuse, Gif, Châteaufort, Magny-Lessart, (3) Saint-Lambert, Dampierre, Senlisse, Choisei, Gometz-la-Ville, Gomeiz-le-Châtel, etc., aussi bien que pour les grandes abbayes voisines, notamment celles de Gif et de Port-Royal. Pour cette dernière, en particulier, si nous n'éprouvions la crainte de donner à cette Introduction un développement excessif, nous serions tenté de publier une série de contrats dont l'existence a été forcément ignorée jusqu'ici, et dont la connaissance ne peut être indifférente aux amis de ce célèbre monastère. (4) Mais il faut savoir nous imposer une limite, et nous demandons, en terminant.

(1) E. QTTI. Pièce numérotée 24.

(2) Description de la Généralité de Paris. - Paris, 1759. [Élection de Paris, verbo Chevreuse.]

(3) Aujourd'hui Magny-les-Hameaus.

(4) Le nom de l'abbaye de Port-Royal des Champs se retrouve bien souvent dans les minutes du notariat de Chevreuse. C'est devant le tabellion de cette ville que comparaissent des personnages réputés alors pour leur science ou leurs vertus. Les uns veulent témoigner l'affection qu'ils portent au monastère en contribuant à son développement par des donations ou des legs. Ainsi agissent, en 1670, Antoine Arnauld - le grand Arnauld - et, en 1673, Pierre Nicole. D'autres prennent leurs dispositions pour être inhumés dans l'abbaye. Il en est enfin qui ne figurent dans les actes qu'à titre de témoins, mais leurs signatures sont de celles qu'il importe de relever, car ils s'appellent Claude Lancelot, Isaac Lemaistie de Saci, Arnauld de Luzancy, Pierre Nicole, Claude de Sainte-Marthe, Sébastien Le Nain de Tillemont, etc. Jacqueline Arnauld - la Mère Angélique - appose fréquemment sa signature sur les actes à partir de l'année 1603 : la jeune abbesse n'est alors âgée que de douze ans, mais sa signature se fait déjà remarquer par une ampleur et une fermeté qui dénotent un caractère peu com-

mun. On consultera sans doute avec profit les articles E. 6469-6471; 6476; 6478 [Quittance donnée par « les serviteurs et servantes de Madame de Port-Royal »] ; 6491; 6510 [Ferme et métairie des Granges]; 6524 [Travaux divers notamment à « la chapelle qui est dedans l'église »]; 6541 ; 6551 [Antoine Arnauld et Catherine Marion, père et mère d'Angélique Arnauld; prêt et don]; 6555 [Construction de bâtiments] ; 6787 [Nécessité pour les religieuses de quitter Port-Royal « à cause du péril où elles seroient s'il arrivoit des guerres et pour les incommoditez qu'elles reçoivent des inondations des eaux »] ; 6558; 6588; 6789 [Ferme des Granges] : 6604 ; 6666 ; 6674-6676 ; 6681 ; 6684; 6696; 6706-6707; 6710 [signatures de l'abbesse de Port-Royal, Sœur Marie de Sainte-Madeleine, et de trente-deux religieuses]: 6711 [Antoine Arnauld, prêtre, docteur de Sorbonne]; 6712 [les Vitart]; 6713; 6717 [Pierre Nicole et Claude de Sainte-Marthe]; 6719 [Le Nain de Tillemont]; 6722; 6736 : 6743.

LXXX INTRODUCTION

la permission de tirer des considérations qui précèdent une conclusion, que nous présentons sous la forme d'un vœu.

Si, comme nous croyons l'avoir démontré, on ne peut songer à écrire une histoire complète de nos communes sous l'ancien régime sans compulsier avec patience les minutes notariales, souhaitons que ces documents, trop souvent négligés par leurs détenteurs, précisément parce qu'ils n'offrent plus guère qu'un intérêt historique, deviennent l'objet de soins plus vigilants, qui en assurent mieux la conservation. Souhaitons qu'à défaut d'Inventaires, des Répertoires ou des Catalogues sommaires révèlent aux travailleurs leur existence, leurs dates extrêmes, le lieu de leur dépôt, et que les personnes qui se vouent aux études historiques aient la faculté de les consulter librement. Ce vœu, nous le formulons ainsi que tous ceux qui ont en vue les progrès de la science historique ; peut-être n'est-il pas téméraire de concevoir l'espérance qu'il se réalisera dans un avenir prochain.

É. COUARD.

TABLE DE L'INTRODUCTION

De la part contributive que peut fournir pour l'histoire de Glievreuse et des localités voisines le fonds

dès minutes notariales de celle ville , t

I. — Les Assemblées paroissiales vm

II. — Le Personnel administratif xii

III. - Les Impôts et les Emprunts xvii
IV. - Le Service militaire. Milices et maréchaussée xxv
V. - L'Instruction publique. Personnel, écoles, mesures de police xxxi
VI. - L'Assistance et la santé publiques . xliv
VII. - Le Commerce et l'Industrie liv
VIII. - L'Église _ Lxii
Conclusion lxxix

INVENTAIRE SOMMAIRE

NOTAIRES ET TABELLIONS

BRÉTIGNY-SUR-ORGE, MAROLLES-EN-HUREPOIX ET SAINT-MICHEL-SUR-ORGE (Suite). -
CORBREUSE.

E. 5864 - E. 6930.

Département de Seine-et-Oise.

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANCIENNES A 1790

SÉRIE E

(Féodalité, Communes, Bourgeoisie et Familles. - Titres féodaux, Titres de
Famille, Notaires et Tabellions,
Communes et Municipalités, Corporations d'Arts et Métiers, Confréries et
Sociétés laïques.)

NOTAIRES ET TABELLIONS

(suite)

BRÉTIGNY-SUR-ORGE , MAROLLES-EN-HUREPOIX
ET SAINT-MICHEL-SUR-ORGE {suite}.

E. 5864. Liasse. -

10 pièces, papier, dont 1 cahier de 7 feuillets in-4'>.

9 janvier au 14 mars 1702. - Jean NourJ^ -
Vente d'un demi-quartier de terre, terroir de Leuville, faite, moyennant 30 livres, à « Denis Perrot, » vigneron audit lieu, par Jean Pinotteau, le jeune, vigneron à Guipereux, - Actes relatifs à une vente d'héritages, à Leudeville, faite à Marin Caille, vigneron audit lieu, par Marie Charpentier, veuve de Bernard Moyson, vivant, commis du tabellion du bailliage de Savigny, demeurant à Épinay-sur-Orge. - Quittance de 600 livres délivrée à Aimée Gilbert, veuve de Jean Sauret, cabaretier au Plessis-d'Argouges, par Denis Sauret, laboureur audit lieu, Pierre Desmonceaux, charron à Lisse, et Jean Séjourné, laboureur au Plessis. - Contrat de mariage entre « Jean Rousseau, » vigneron à Saint-Michel-sur-Orge, d'une part, et Jeanne Pillard, fille de feu Jacques Pillard, vivant, vigneron en la paroisse de « Ballainvillier, » d'autre part. - Actes relatifs à une transaction entre les enfants et héritiers de Jacques Guéné. - Contrat de mariage entre Sbinb-et-Oisb . - Série E. - Tome V.

« Nicolas Meingot, » vigneron à Brétigny, fils de feu Nicolas Maingault et de Jeanne Bretonuet, d'une part, et Anne Delamain, fille de feu Etienne Delamain, vivant, berger à Boissy-le-Cutté, d'autre part. - Autre entre « Jacques Guinchard, » jardinier à Linas, fils de feu Jacques Guinchard, vivant, vigneron à la Roncière, paroisse de « Fontenoy-soubz-Bois, » et de Jeanne Bourguignonne, d'une part, et Marie Madeleine Marigneau {sic}, fille de Denis « Marineau, » jardinier au Carouge, et de Simonne Masson, d'autre part. - Partage entre les enfants et héritiers de Bernard Moyson et de Marie Charpentier, ci-devant nommés.

E. 5865. (Liasse.) - 13 pièces, papier.

8 au 27 avril 1702. - Partage de la succession paternelle entre Mathurin Dorré, vigneron à Saint-Michel-sur-Orge, et sa sœur Marguerite Dorré. - Bail d'héritages à Leudeville, fait à Marin Caille, le jeune, vigneron audit lieu, par Michelle Charpentier, veuve de Claude Rayé. - Contrat de mariage entre Jean Pinotteau, le jeune, vigneron à Guipereux, veuf de Marguerite Peuvrier, d'une part, et Jeanne Bour-

geron, fille de feu Claude Bourgeron et de Claude Halliot, d'autre part. — Partage entre les héritiers de Pierre Mondelait. — Titre nouvel d'une rente annuelle et perpétuelle de 9 livres passé, au profit de Jean Leroy, notaire royal à Montlhéry, par Cosme « Mollu, » vigneron à Guipereux, Mathurin Doré,

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

déjà nommé, et Claude Molu (sic), sa femme. — Échange entre Jean-Baptiste Logre, vigneron à Saint-Micliel-sur-Orge, et Marie-Anne Danne, sa femme, d'une part, Martin Lemperié, -vigneron à Montlliéry, et Anne Gigny, sa femme, d'autre part. — Actes relatifs au bail de la ferme du Mesnil fait, moyennant un loyer annuel de 450 livres, à Mathurin « Devilliers, » laboureur à Brétigny, par Nicolas « Cordeau, » procureur fiscal au bailliage de Brétigny et laboureur audit lieu, ayant pouvoir d'Antoine Lévesque, huissier de la chambre du duc de Berry. — Actes relatifs au partage des successions de Jean Blot et de Jeanne Moulin, sa femme. — Actes relatifs à un échange entre Nicolas Cordeau, déjà nommé, et Pierre Coilliau, vigneron à Brétigny.

E. 5866. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

i" au 19 mai 1702. — Obligation de 27 livres souscrite, au profit de Julien Le Moisne, batteur en grange en la ferme de la Noue-Rousseau, par Jacques « Brevet, » tonnelier à Saint-Michel-sur-Orge. — Baux d'héritages faits par Jean « Gezon, » maître boulanger à Paris, à J«an Rousseau, manouvrier à Saint-Michel-sur-Orge, Jean Lornois, manouvrier au même lieu. — Vente de 6 arpents 17 perches de terre labourable, terroirs de Charcois et Brétigny, faite, moyennant 460 livres 4 sous, à Isaac Boville, laboureur à Charcois, par « Noël Moulain, » laboureur au même lieu.

E. 5867. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

5 au 29 juin 1702. — Échange entre « Jean » Chamailié, » vigneron à Leude ville, et Françoise Chaisneau, sa femme, d'une part, et Jeanne Pillard, veuve de François Lambert, d'autre part. — Bail de 4 arpents 3 quarts de terre, terroir de Leudeville, fait, moyennant 19 livres, à Jacques « Buard, » vigneron audit lieu, par la susnommée Jeanne Pillard. — Ventes d'héritages, à Charcois, faites à Isaac Bouillet, laboureur audit lieu, par « Hugues Blot, » marchand à Grigny, et Marguerite Petit, sa femme. — Délivrance d'un legs de 10 livres de rente faite à l'église du Plessis-d'Argouges par .Tonnc Moulin, veuve de Jean Blot, vivant, receveur de la terre et seigneurie de Grigny et du Plessis-le-Comte. — Vente d'un demi-arpent de vigne, terroir de Saint-Michel-sur-Orge, faite, mo^yennant une rente annuelle de 6 livres^ à Jacques Arnoul,

dit Jasseraain, manouvrier audit lieu, par Jacques « Brevet, » tonnelier au même lieu. — Contrat de mariage entre « Michel Chopard, » charretier à Bondouffle, fils de feu Léon Chopard, d'une part, et Marguerite Fortvétu, fille de Claude Fortvétu, d'autre part. — Accord entre Louis Aubert, vigneron à Saint-Vrain, d'une part, et Anne Ballargeau, veuve de Jean Mosny, d'autre part. — Obligation de deniers contractée envers Jean « Charpentier, vigneron à Villiers-sur-Orge, par Pierre Roux, Pierre « Pinson » et Georges Coullant, vigneron au même lieu. — Bail de 16 perches de terre, terroir de Brétigny, fait, moyennant une rente annuelle et perpétuelle de 25 sous, à Pierre Pinoteau, vigneron audit lieu, par « Thomas » Dupont, » vigneron à la Bretonnière, paroisse de Saint-Germain-lès-Châtres .

E. 5868. (Liasse.) — 7 pièces, papier, dont 1 cahier de i feuillets in-folio.

13 juillet au 31 août 1702. — Titre nouvel d'une rente annuelle de 5 livres passé, au profit de la fabrique de Guibeville, par Toussaint « Roger, » marchand à Brétigny. — Autre d'une rente annuelle de 40 sous tournois passé, au profit de Charles Lenormant, sieur de « Villairs, » par « René Hébert, » manouvrier à Brétigny. — Bail d'héritages à Saint-Michel-sur-Orge, fait à Michel « Blanvillain, » marchand à Janvry, par Pierre Peuvrier, le jeune, vigneron à Saint-Michel-sur-Orge. — Partage entre la veuve et les enfants et héritiers d'Alexandre Gouffier, vivant, vigneron à Longpont. — Bail d'héritages, au Carouge, fait à Pierre Logre, vigneron à Brétigny, par Guillaume, « Germain, » bourgeois de Paris, mandataire de Nicolas Lévesque, huissier de la chambre du duc de Berry. — Bail d'héritages, terroir de Brétigny, fait à « Simon Gigon, » vigneron à Rosières, par Geoffroy de « Guillerville, » écuyer, sieur de la Fontaine, paroisse de Saint-Philibert-de-Brétigny. — Autre bail de la ferme de la Fontaine fait, par le même de « Guilorville, » à « Nicolas Laisné, » meunier au Carouge. Ces deux derniers actes datés, l'un du 28 et l'autre du 31 août 1702, portent, entre autres signatures, celle de Jean « Bassa, » curé de Saint-Philibert.

E. 5869. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

4 au 26 septembre 1702. — Échange entre

SERIE E. — NOTAIRES Eï TABELLIONS.

« Noul Moulain, » laboureur, et Isaac Bouillet, laboureur à Cbarcois. — Bail d'héritages fait au susnommé Bouillet par le même « Noël Moulain » et « Françoise » de Ranci, » sa femme. — Bail d'un quartier de terre, terroir de Brétigny, champ-tier des Friches, l'ait, moyennant un loyer annuel de 30 sous et un poulet, à Simon Gigon, vigneron à Brétigny, par Jean « Bassa, » curé de Saint-Philibert dudit lieu {1 septembre 1702). — Vente d'héritages, terroir de « Fontenoy-soubz-Briis, » faite à Jean « Bodé, » marchand charron à « Briis » proche Limours, » par Denis Badault, laboureur à Saint-Michel-sur-Orge, et « Denize Hédiar, » sa femme. — Contrat de mariage entre Jean Durand, berger au Mesnil, fils de feu Martin Durand, vigneron à « Ormay, » et de Madeleine Dupré, d'une part, et Marie Barré (sic), fille de Jean Barué (sic), vigneron à Brétigny, et de feu Madeleine Coïiar, d'autre part. — Accord entre Nicolas Brehier, manouvrier à Brétigny, d'une part, et Pierre Souchard et consorts, d'autre part. — Titre nouvel d'une rente annuelle de 25 sous passé, au profit de Madeleine Debaumont, veuve de Mathurin Débonnaire, demeurant à Montlhéry, par Nicole « Biart, » veuve de Thomas Lubin, vivant, cordonnier à Brétigny. — Bail de 4 arpents déterre labou-rable, terroir de -^Sainte-Geneviève-des-Bois, fait, moyennant un loyer annuel de 40 sous par arpent, à a Pierre Mansel, » laboureur au dit lieu, par & Henry » Martel, » chevalier, comte de Fontaine, seigneur de Brétigny. — Bail d'héritages fait à Jean Le Duc, manouvrier à Bondoufle, par Clément « Danne, » maître boulanger à Paris. — Acte intéressant les familles Penon, Bligny et Godefroy. — Titre nouvel d'une rente annuelle et perpétuelle de 30 sous passé, au profit de Henri Martel, ci- devant nommé, par François « Chartier, » vigneron à Saint-Michel. — Autre d'une rente de 40 sous passé, au profit de Charles Le Nor-mant, sieur de Villers (sic), bourgeois de Paris, par « Marie du Coudray, » veuve de Noël Baschon Des-sansonnières (sic), vivant, écuyer de la grande écurie du Roi, demeurant à Paris.

E. 5870. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1" au 30 octobre 1702. — Titre nouvel d'une rente annuelle de 4 livres passé, au profit de Geofroy de .Guillerville, écuyer, sieur de la Fontaine, par Elisabeth Combault, veuve d'André Souchard, demeurant à Saint-Michel-sur-Orge. — Autre d'une rente de 54 sous passé, au profit du même, par Jeanne-Gabrielle

Chesnette, demeurant à Linas, veuve de François Pelle-tier. — Bail d'une vache fait, moyennant un loyer an-nuel de 4 livres, à Pierre Le Redde, berger, par Marie Martin, demeurant à Châtres. — Actes relatifs à une cession de droits héréditaires faite à Olivier Gallot, vigneron à Leuville, par son frère, Claude Gallot, sol-

dat au régiment des Gardes, dans la compagnie de M. De Lisle, demeurant à Saint-Michel-sur-Orge. – Cassation de bail entre le susnommé Claude Gallot, d'une part, et Michel et Mathurin Doré, vigneron à Saint-Michel-sur-Orge, d'autre part. – Bail de 4 arpents 1 quartier de terre, terroir de Saint-Michel-sur-Orge, fait, moyennant un loyer annuel de 27 livres, à Pierre Souchard, aîné, vigneron audit lieu, par Charles « Dupuisde Mercy, » sieur de Mercy, bourgeois de Paris.

E. 5871. (Liasse.) – 15 pièces, papier.

3 au 29 novembre 1702. – Partage d'immeubles entre Gilles Aumont, laboureur, vigneron à Brétigny, Nicolas Aumont, charretier à Liers, fils et héritiers de Pierre Aumont et de Marie Yvon. – Transport d'une rente annuelle de 4 livres fait à Toussaint « Bezard, » sergent au bailliage et marquisat de Saint-Vrain, par Michel « Noury, » maître chirurgien à Boissy-sous-Saint-Yon. – Contrat de mariage entre Nicolas Aumont, déjà nommé, veuf de Jeanne Lempereire, d'une part, et Germaine Hélye, fille de feu Jean Hélye, d'autre part. – Autre entre Michel Danne, vigneron à la ferme de la Noue-Rousseau, d'une part, et Anne Goix, d'autre part. – Vente d'une quarte de terre, terroir de Guipe-reux, faite, moyennant 10 livres, à Pierre « Danne, » vigneron à Saint-Michel-sur-Orge, par Marin Caille, vigneron à Guipereux, et Barbe Chartier, sa femme,

– Bail d'héritages, à Saint-Michel-sur-Orge, fait à Simon Gaillien, vigneron audit lieu, par Charles « Dupuis de Mercy, » sieur de Mercy, bourgeois de Paris.

– Autre fait par le même « Dupuis de Mercy, » à Louis Baucheron ou Boucheron, manouvrier à Saint-Michel-sur-Orge. – Titre nouvel d'une rente annuelle de 8 livres 10 sous, passé, au profit d'Henri Martel, chevalier, comte de Fontaine, seigneur de Brétigny, premier écuyer de Madame de Chartres, par Michel Aumont, vigneron à Bx'étigny. – Autre d'une rente annuelle de 6 livres tournois passé, au profit de la fabrique de Saint-Pierre de Brétigny, par « Marie du » Coudray, » bourgeoise de Paris. – Contrat de mariage entre Simon Souchard, fils de Pierre Souchard,

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

le jeune, vigneron à Brétigny, et de feu Marguerite Martin, d'une part, et Antoinette Courtin, fille de feu Jacques Courtin, d'autre part. – Transport de rente fait à Jean « Nourj', » greffier du bailliage de Brétigny, par François « Noury, » charretier au Plessis-d'Argouges. – Bail d'héritages fait à Pierre « Girard, » laboureur à Brétigny, par « Denis Chevriau, » jardinier

à Brétigny au service et au nom d'Antoine Lévesque, huissier de la chambre du duc de Berry. — Actes intéressant les familles Moulin, Lefébure, Héron, Forest, Berjonneau.

E. 5872. (Liasse.) — U pièces, papier.

3 au 31 décembre 1702, — Bail d'une ferme, au hameau de Cossigny, fait, moyennant, entre autres choses, un loyer annuel de 260 livres et 2 poulets d'Inde, à Guillaume Fauveau, laboureur, par « Marie » du Coudray, » veuve de Noël Beschot, sieur des Sansonniers (sic), écuyer de la grande écurie du Roi. — Bail d'héritages à Essonville, fait par la même « Marie du Coudray » à François Mesline, vigneron à Brétigny. — Bail d'héritages fait à Pierre Demante, manouvrier à Brétigny, par Jean « Bassa, » curé de Saint-Philibert de Brétigny (4 décembre 1702). — Acte d'assemblée d'habitants de Brétigny, au nombre de 33, portant injonction aux collecteurs des tailles pour l'année 1703 d'inscrire au rôle les occupants de la ferme de Valorge, ainsi que les sieurs Néret et de Guillerville. L'acte, daté du 6 décembre 1702, contient 20 signatures, y compris celle du tabellion. — Titre nouvel d'une rente annuelle de 50 sous tournois passé, au profit de Jean Froissant, marchand à Châtres, par la veuve et les enfants de Gille Piffret. — Bail d'un demi-arpent 10 perches de terre, terroir de Brétigny, fait, moyennant une rente annuelle de 3 livres, à Pierre Logre, vigneron audit lieu, par Louis « Néret, » bourgeois de Paris. — Bail d'un demi-arpent de terre, terroir de Saint-Michel -sur-Orge, fait, moyennant une rente annuelle de 50 sous tournois, par le même « Néret, » à « Pierre MoUu, » vigneron audit lieu. — Renonciation par Pierre « Girard, » laboureur à Brétigny, à la succession de son père, Pierre Girard, vivant, laboureur à Bondoufl[^]. — Titre nouvel d'une rente annuelle de 3 livres passé, au profit de Marie Bourdon, par Jean « Charpentier, » marchand à Villiers-sous-Longpont, et Marguerite Girardeau, sa femme. — Bail de 30 arpents de terre labourable, terroir du Plessis-d'.\rgouges, fait, moyennant un loyer annuel

de 4 livres par arpent, à Esmé Gilbert, veuve de Jean Sauret, et à Denis Sauret, par Nicolas « Cordeau, » procureur fiscal et laboureur à Brétigny, Antoine, « Polleau, » laboureur au même lieu, et Françoise « Polleau, » veuve de Robert Maschelard, demeurant à Fresne.

E. 5873. (Liasse.) — 13 pièces, papier, Jout 1 cahier de 4 feuillets in-4°.

10 au 28 janvier 1703. — Contrat de mariage entre Claude « Ledour, » vigneron à Saint-Michel-sur-

Orge, fils d'autre Claude et de Barbe Charpentier, d'une part, et Françoise « Panet, » fille de Jean Panet et de Noëlle Morin, d'autre part. – Contrat de mariage entre Guillaume Marigneau, marchand à Saint-Michel-sur-Orge, d'une part, et Marie Gaultier, fille de feu Thomas Gaultier, vivant, laboureur au même lieu, d'autre part. – Bail d'un quartier de terre planté en arbres fruitiers, à Épinay, fait, moyennant un loyer annuel de 8 livres, à Fiacre Caille, vigneron audit lieu, par « Jean Rousseau, » vigneron à Saint-Michel-sur-Orge. – Actes relatifs au soldat de milice fourni par Brétigny en 1703. – Bail d'héritages à « Catherine » Thomas, » femme « délaissée du sieur de la Martinière, » demeurant à Saint-Michel-sur-Orge, par Jean « Le Cler, » jardinier à « la Galenderie, paroisse » de Saint-Germain-de-Chastres. » – Lots et partage des biens provenant des successions de Pierre Mollu et de Claude Bligny, sa femme. – Quittance de 300 livres, délivrée à Cosme « Mollu, » vigneron à « Gui-perreux, » et Mathurin Dorré, vigneron à Saint-Michel-sur-Orge, par Michel Danne, laboureur à « la » ferme de la Nouroussean, » paroisse dudit Saint-Michel, et « Vincent Troussiau, » vigneron à Saint-Michel-sur-Orge. – Autre de 150 livres, délivrée au susdit « Vincent Troussiau » par Marie Mongdelayt, veuve de Nicolas Laisné, demeurant à Brétigny. – Règlement de comptes entre « Denis Cheuriau » (pour Chevriau?) jardinier à Brétigny, au service d'Antoine Lévesque, huissier ordinaire de la chambre du duc de Berry, « en sa maison du Cas rouge, sis en la paroisse » de S'-Philbert dudit Brétigny, » fondé de procuration du susdit Lévesque (jointe à l'acte), d'une part, et Henri « Martel, » chevalier, « comte de Fontaine, » seigneur de Brétigny, premier escuyer de Son Altesse Royale Madame d'Orléans, » d'autre part. – Contrat de mariage et acte y relatif entre Nicolas Laisné, vigneron à Saint-Michel-sur-Orge, veuf de

SÉRIE E. – NOTAIRES ET TABELLIONS.

Marie Dif, d'une part, et Catherine Forget, fille de l'eu Jean Forget et de Jeanne Logre, d'autre part.

E. 5874, (Liasse.) – 6 pièces, papier.

3 au 28 février 1703. – Ratification, par Anne Aumont, d'une vente d'un demi-arpent de terre faite par son mari Toussaint Roger, marchand laboureur à Brétigny, à Antoine Baudet de Beaumont, chevalier de Saint-Lazare. – Quittance de 200 livres en argent et un trousseau, délivrée à Marguerite Plé, veuve de Jean Peltier, par son fils, Denis « Peltier. » – Contrat de mariage entre Denis Plé, veuf de Barbe Poisson et fils de Denis Plé, vigneron à Brétigny, et de Claude Médard, d'une part, et Marguerite Vallée, fille de feu

Michel Vallée, d'autre part. — Actes relatifs aux familles « Bedeau » et « Robert. » — Transport de créance à « Simon Angot, » marchand boucher à Montlhéry, par « Simon Mony, » laboureur à Brétigny.

E. 5875. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1^{er} au 28 mars 1703, — Bail de maison et dépendances, à Bondoufle, fait à Jean Desmard, charretier audit lieu, par « Marie Boulenger, » bourgeoise de Paris. — Transaction entre Martin Baudin, laboureur à Brétigny, d'une part, et Michel « Duva), » laboureur au Plessis-d'Argouges, d'autre part. — Actes relatifs à une vente d'héritages faite à « Paul Fichet, » vigneron à SaInt-Michel-sur-Orge, par les héritiers de Michel Robin. — Bail de 3 arpents de pré, prairie de « Leuville, » fait, moyennant un loyer annuel de 4.5 livres, à Philippe Carquéville et « Pierre Lochard, » vignerons à « Leuville, » par « Nicolas Laisné, » laboureur à « la Fontaine, paroisse de S'-Philebert de Brétigny. » — Échange entre Didier Pinoteau, vigneron à « Guiperreux, » d'une part, et Elisabeth Ruelle, veuve de Claude Cordeau, vivant, marchand à Longpont, d'autre part. — Bail d'héritages à Barthélémy « Foulon, » vigneron à Marolles, par Anne Balargeau, demeurant à Saint-Vrain. — Vente d'un droit d'égout faite à « Denis Duchesne, » vigneron à Saint-Michel-sur-Orge, par Nicolas « Fichet, » l'aîné, vigneron au même lieu. — Titre nouvel d'une rente annuelle de 100 sous tournois, au profit de Marin Caille, vigneron à Guiperreux, » par Pierre « Dantier, » marchand à Saint-Germain-lès-Châtres et consorts.

E. 5876. (Liasse.) — 9 pièces, papier, dont 2 cahiers de 4 feuillets in-4" chacun,

1^{er} au 30 avril 1703. — Transport d'héritages à Isaac Bouillet, laboureur à « Charcois, paroisse du » Plessis d'Argouges, » par Etienne Hervieux, laboureur à « Liers, » paroisse Sainte-Geneviève-des-Bois.

— Bail d'un quartier de terre, terroir de Brétigny, fait, moyennant une rente annuelle et perpétuelle de 30 sous, à Marie Meusnier, veuve de Denis Aumont, vivant, tabellion au bailliage de Brétigny, par « Henry » Martel, » chevalier, « seigneur comte de Fontaine, » Brétigny et autres lieux, premier escuyer de Son » Altesse Royale Madame d'Orléans. » — Autre de n perches 1/2 de terre, terroir de Brétigny, fait, moyennant une rente annuelle et perpétuelle de 4 livres 10 sous, par le même « Henry Martel, » à Nicolas Dabancourt, maître chirurgien à Brétigny. — Bail de 5 arpents 3 quartiers de pré, prairie de Brétigny, « appelé Chanquille ou les prez de Besnars ou Ausl-.) nettes de Chanqueuille, » fait, par le même « Henry » Martel, » moyennant un loyer annuel de 14 livres par arpent, à Pierre « Souchard » et Antoine Mesnard, vigneron à Brétigny, et » Jean Souchard, »

marchand à « la Bertonnaière, paroisse de Saint-Ger-
» main-lès-Chastres. « - Certificat de dépôt d'un
extrait des actes et contrats des aliénations des
biens des communautés laïques et ecclésiastiques du
Royaume, en exécution des déclarations du Roi des
11 et 22 juillet 1702, dont est détempteur Jean Noury,
notaire à Brétigny ; l'extrait contient 7 articles, -
Vente de 95 perches de vigne, terroir de « Leudeville, »
faite, moyennant 120 livres, à Jacques « Bruière, »
laboureur « en la ferme de la Maison-Neuve, paroisse
» de S'-Pierre de Brétigny, » par Madeleine Lambot,
veuve de Toussaint Devilliers, demeurant à Brétigny.

- Compte de tutelle rendu à Nicolas « Meingot, »
vigneron à Brétigny, un des enfants et héritier pour
un quart de Nicolas Meingot et Jeanne Bretonnet, par
Jacques Renié, vigneron à Brétigny. - Bail de 3 quar-
tiers de vigne, terroirs de Montlhéry et Longpont, fait,
moyennant une rente annuelle et perpétuelle de 15
livres, à Eutrope Blondeau, vigneron à « la Ville-du-
» Bois, » par Nicolas « Dabancourt, » maître chirur-
gien à Brétigny. - Partage entre Nicolas « Meingot, »
déjà nommé, et Jacques Renié, ci-devant nommé,
agissant en qualité de tuteur de Pierre, Antoine et
Marie Meingot.

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

E. 5877. (Liasse.) - 10 pièces, papier.

8 mai au 26 juin 1703. - Bail de 2 arpents de
terre, terroir du Perraj', fait, moyennant un loyer
annuel de 10 livres, à Marie Portehault, veuve de
Sulpice Foureau, par Jean « Charpantier, » vigneron
à Villiers-sur-Orge, paroisse d'Épinay, - Cession de
terrain faite à Denis « Duchesne, » vigneron à Saint-
Michel - sur - Orge, par Antoine « Duchesne, » son
frère, vigneron au même lieu. - Bail de 6 arpents 1/2
de terre labourable, terroirs de Saint-Michel-sur-
Orge et Brétigny, fait, moyennant un loyer annuel
de 32 livres 10 sous, à « Martin Minguet, » berger, et
Pierre David, vigneron à Rosières, par Jean « Ge-
» zon, » maître boulanger à Paris. - Bail de 2 vaches
fait à Pierre Réault, raanouvrier à Fleury-Mérogis, et
Marie Coudray, sa femme, moyennant un loyer annuel
de 10 livres, par Antoine Acurse « Moulin, » labou-
reur au Plessis d'Argouges. - Marché de moisson con-
clu entre Pierre Souchard, l'aîné, vigneron à Saint-
Michel-sur-Orge, et Jean Maubert, manouvrier au
même lieu, d'une part, et Denis « Carré, » laboureur
à la ferme du Perray, d'autre part. - Bail d'héritages,
terroir de Brétigny, fait à Michel Aumont, vigneron à
Rosières, par Jeanne-Gabriel Chesnet, veuve de Fran-
çois Pelletier, demeurant à « Linois. » - Renonciation
aux successions paternelle et maternelle par Vincent
Petineau, couvreur en ardoise à « Bellegarde-en-Gasti-
» nois, » « Claude Petineau, » couvreur en ardoise

à « Linois, » et Pierre Fredet, maçon en plâtre à Longpont, à cause de Marie Petineau, sa femme. — Contrat de mariage entre « Louis Chapron, » charretier à Brétigny, fils de feu Jean Chapron et de Jeanne Goguin, d'une part, et Françoise « Polleau, » veuve de Robert Machelard, laboureur au même lieu, d'autre part. — Acte y relatif.

E. 5878. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

15 juillet au 28 août 1703. — Vente d'héritages, à Saint-Vrain, faite à « Jacques Le Gros, » maître maçon en plâtre à « Saint-Vrain Descorcy, » par Guillaume Tessier, charretier à « Bresonvilliers, par- » roisse de Leudeville. » — Marché de louage de jardinier entre Jean « Maupin, » intéressé dans les fermes du Roi, demeurant à Paris, se portant fort d'Antoine Lévesque, d'une part, et « Louis Fouquet, » jardinier à « Linois, » d'autre part. — Titre nouvel

d'une rente annuelle de 47 sous 6 deniers, au profit de l'église de Saint-Pierre de Brétigny, par Pierre David, vigneron à Brétigny. — Bail d'héritages fait à Henri Souchard, garçon vigneron à Saint-Michel-sur-Orge, par Charles « Dupuis, » bourgeois de Paris, et Françoise-Angélique Simonnet « de la Chaussée, » sa femme. — Transaction entre Denis Badault, laboureur à Saint-Michel-sur-Orge, et « Denize Médiart, » sa femme, d'une part, et François « Bardon de Moranges, » chevalier, seigneur de Moranges, de Lauvoy et Saint-Michel-sur-Orge, d'autre part. — Quit- tance de 20 livres, délivrée à Guillaume Ilouyel, laboureur « à la Grande Besche, paroisse de Saint- » Hillaire, province de Normandie, » par Jacques Poisson, charretier à Brétigny, et consorts. — Contrat de mariage entre Antoine Privé, manouvrier à Bré- tigny, fils de feu Jean Privé et de Marie Bonnart ou Bouvart, d'une part, et Marie Ravet, fille de feu Antoine Ravet, vivant, boulanger à Brétigny, et de Julienne Esguiard, remariée à Claude Valadon, d'autre part.

E. 5879. (Liasse.) — 9 pièces, papier, dont 1 cahier de 7 feuil- lets iii-4°.

10 au 30 septembre 1703. — Contrat de mariage entre « Pierre Petineau, » ardoisier à Sainte-Gene- viève-des-Bois, fils de feu Vincent Petineau, d'une part, et Geneviève Chalonnier (sic), fille de feu Charles Louvrler (sic), marchand charron à Juvisy, et de « Justinne des Champs, » d'autre part. — Bail de maison et dépendances, à Saint-Michel-sur-Orge, fait à Claude « Ledour, » le jeune, vigneron audit lieu, par Jean Gezon, maître boulanger à Paris. — Autre fait à Jean Maubert, journalier à Saint-Michel-sur-

Orge, par Joachine Breton, veuve de Louis Lamy, demeurant à Juvisy. — Bail de 2 arpents de terre en jardin, à Brétigny, fait, moyennant une rente annuelle de 15 livres, à Antoine Fouquerolles, marchand à Brétigny, et Jeanne Dolbeau, sa femme, par Jacques Pinoteau, le jeune, marchand à Marcoussis, et « Louise Divry, » sa femme. — Bail de maison et dépendances, à Saint-Michel-sur-Orge, proche la Mare Janot, fait à « Claude Rossegnol, » charretier audit Saint-Michel, par Phiibert Troussseau, vigneron au même lieu. — Donation à ses enfants par « Nicole » Biiar, » veuve de Thomas Lubin, vivant, cordonnier à Brétigny. — Actes y relatifs. — Titre nouvel d'une rente annuelle et perpétuelle de 55 sous passé, au pro-

SERIE E.

NOTAIRES ET TABELLIONS.

fit de « Henry Martel, » chevalier, seigneur comte de Fontaine, Brétigny et autres lieux, écuyer de Madame d'Orléans.

E. 5S80. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

23 octobre, 7 au 27 novembre 1703. — Acte d'assemblée de paroissiens de Sainte-Geneviève-des-Bois, au nombre de 1, portant injonction aux collecteurs des tailles d'imposer pour 300 livres, au rôle de l'année, Guillaume Boudinot, marchand de bois, occupant et exploitant les bois de la terre et seigneurie de Sainte-Geneviève. — Bail de 2 arpents 1/2 de terre, appartenant à l'église Saint-Pierre de Brétigny et situés sur- le terroir de Sainte-Geneviève-des-Bois, fait, moyennant un loyer annuel de 10 livres, à Pierre David, vigneron, et Claude Perrot, maçon à Brétigny, par Jacques « Tessier, » marguillier de ladite église.

— Bail d'un arpent de terre et jardin, à Charcois, fait par le même « Tessier, » moyennant un loyer annuel de 110 sous, à Noël Céjourné, laboureur au Plessis-d'Argouges. — Contrat de mariage entre Julien Le Moine, manouvrier, fils de feu Jean Le Moine, vivant, batteur en grange, à Bernier, pays de Normandie, et de Jacqueline Crémillier, d'une part, et Elisabeth Fredet, fille de feu Michel Fredet, vivant, maçon à Saint-Michel-sur-Orge, et d'Elisabeth Berny, d'autre part. — Autre entre Michel Brehier, vigneron à Brétigny, fils de feu Marin Brehier et de Catherine Fontaine, d'une part, et Marie Amon, demeurant à Brétigny, fille de Robert Amon, manouvrier à Pointel, province de Normandie, et d'Anne Duval, d'autre part. — Pièces y relatives. — Procuration donnée à

Louis Fouquet, jardinier à Brétigny, par Antoine a Lévesque, » huissier ordinaire de la chambre du duc de Berry. – Contrat de mariage et acte y relatif entre Etienne Denise, jardinier à Sainte-Geneviève-des-Bois, d'une part, et Claude Lucas, fille de Jean « Lucas, » vigneron, et de Marie May, d'autre part.

– Contrat de mariage et acte y relatif entre Michel « Gouvet, » marchand tailleur à Étampes, veuf de Madeleine Guillot, d'une part, et « Élizabet Meunier, » fille de feu Louis Meusnier et d'Anne Robin, d'autre part. – Contrat de mariage entre Henri Souchard, journalier, fils de Pierre Souchard, l'aîné, vigneron à Saint-Michel-sur-Orge, et de Louise Fichet, d'une part, et Marie Le Roy, fille de feu Denis Le Roy, marchand meunier à Montfort-l'Amaury, et de Marguerite Musnier, d'autre part.

E. 5881. (Liasse.) – 10 pièces, papier.

2 au 31 décembre 1703. – Bail d'un demi-arpent 1/2 quartier de terre labourable, terroir de Saint-Michel-sur-Orge, fait, moyennant une rente annuelle et perpétuelle, de 7 livres 10 sous tournois, à Michel « Charpentier, .^ vigneron audit lieu, par Bernard « Moyson, » marchand à Épinay-sur-Orge. – Obligation de 3.5 livres 10 sous souscrite au profit de Jean « Trompant, » marchand à Villiers, par François Ghartier, le jeune, laboureur à Saint-Michel-sur-Orge.

– Assemblée d'habitants de Brétigny pour le tirage au sort- d'un soldat de la milice (9 décembre 1703). – Transport de rente fait à Jean « Trompaut, » ci-devant nommé, par Mathurin Doré, vigneron à Saint-Micliel-sur-Orge, et Claude Mollu, sa femme. – Titre nouvel d'une i-ente annuelle de 4 livres tournois passé, au profit de François de Bardon, chevalier, seigneur de Moranges et de Launay et Saint-Michel-sur-Orge, par « Claude Danne, » vigneron audit Saint-Michel.

– Bail d'héritages, à Cossigny, fait à « Michel Robert, » charretier à Brétigny, par « Henry Martel, » chevalier, comte de Fontaine, seigneur de Brétigny, premier écuyer de Madame d'Orléans. – Titre nouvel d'une rente annuelle de 7 livres passé, au profit de Nicolas Huet, écuyer, par les héritiers d'Antoine Moulin et de Clémence Danne, sa femme. – Bail de maison et dépendances fait à Catherine La Blanche, par Pierre Danne, vigneron à Brétigny. – Titre nouvel d'une rente annuelle de 10 livres, passé au profit de Claude Nally, teinturier à Paris, par les héritiers de Claude Gallot. – Acte relatif à un conflit entre le curé et des paroissiens de Sainte-Geneviève-des-Bois, pour la nomination d'un marguillier, délivré à « Pierre Bulté, » cribleur de grains à Liers.

E. 5882. (Liasse.) – 10 pièces, papier.

3 janvier au 27 février 1704. — Bail de. « la

» ferme et des dépendances de Place, sise en la paroisse de Lisse, » fait, moyennant un loyer annuel de 625 livres et 4 douzaines de pigeonneaux, par Antoine « Olivier, » agent des affaires de « Madame » Marin, » veuve de « Monsieur Déclin, » vivant, conseiller en la grande chambre du parlement, demeurant au château de « la Grande Laprévosté, » paroisse de « Savigny-le-Temple-en-Brye. » — Contrat de mariage entre Pierre Peuvrier, vigneron à Saint-

8

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

Michel-sur-Orge, fils de feu Martin Peuvrier, vivant, marchand à Longpont, et de Françoise Bruslé, d'une part, et Elisabeth Petit, « servant domestiquement » de Charles « Levrard, » tapissier à Saint-Michel-sur-Orge, fille de Jean Petit, charretier au même lieu, et de Denise Taguignot, d'autre part. — Actes intéressant les familles Guignot, Moyson, Boissy, Pinson, Cottard, Charpentier, Cordeau, Martin. — Titre nouvel d'une rente annuelle et perpétuelle de 15 livres, au profit de Didier Perrot, vigneron à « Gui- » perreux, » par « Jean Hébert, » marchand charron à Montlhér3', et consorts. — Bail d'un demi-arpent 1/2 quartier de terre labourable, « planté en arbre » pommier, » terroir de Saint-Michel-sur-Orge, charpentier des « Meurgers, » fait, moyennant une rente annuelle de 9 livres, à « Estienne Fredet, » maçon en pierre à Saint-Michel-sur-Orge, et Marie Brière, sa femme, par Etienne « De Boissy, » jardinier à « E-^pinay-sur-Orge. » — Lots de partage entre les enfants et les héritiers de Denis Hébert, vivant, charron à Montlhéry, et de Claude Turon, sa femme. — Déclaration attestant que 14 habitants de Brétigny, nommés dans l'acte, ont contribué à indemniser les collecteurs de tailles de l'année 1703, d'une cote indûment inscrite au rôle. Cet acte est du 26 février n04; il porte 9 signatures, y compris celle du tabellion. — Bail d'un arpent 1/2 quartier de terre et vigne, vignoble de Saint-Michel-sur-Orge, charpentier de « Pierre lait, » fait, moyennant un loyer annuel de 12 livres, à Pierre Beslin ou Leslin, vigneron à Saint-Michel, par Jean « Gezon, », bourgeois de Paris.

E. 5883. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1^{er} avril au 30 mai 1704. — Titre nouvel d'une rente annuelle de 10 livres, au profit d'Acurse Antoine Moulin, laboureur au Plessis-d'Argouges, par Marguerite Plé, veuve de Jean Pelletier, demeurant à

Brétigny. - Vente de 6 perches de terre, terroir de Longpont, dans les jardins, faite, moyennant 30 livres, à Elisabeth Ruelle, veuve de Claude Cordeau, vivant, marchand à Longpont, par Jacques « Finet, » marchand charron à Montlhéry. - Bail d'héritages à Jacques « AUorge, » marchand à « Saint-Verin-Des- » corçaie, >5 par Jean « Charpentier, » marchand à Saint-Michel-sur-Orge. - Contrat de mariage entre Alexis Godard, menuisier, à « Virry-sur-Orge, » veuf de Catherine Jacquet, d'une part, et Françoise Souchard, fille de feu Pierre Souchard et de Marie

Leblancq, d'autre part. - Transports d'héritages à Pierre Brayé, vigneron à Brétigny, par Denis Brayé, vigneron au même lieu, et Esmé Millet, sa femme. - Bail de 3 quartiers de pré, prairie de « Leuville, » le long de la chaussée de Launay, » fait, moyennant un loyer annuel de 20 livres, à Philippe Carqueville, vigneron à « Leuville, » par Simon « Disson, » prêtre et curé de Saint-Philibert-de-Brétigny (30 mai 1704).

E. 5884. (Liasse.) - 10 pièces, papier.

1^{re} au 28 juin 1704. - Bail d'un arpent 20 perches de terre labourable, terroir de Brétigny, champ tiers dit a Courpecul, » fait, moyennant une rente annuelle et perpétuelle de 9 livres 12 sous tournois, à Pierre Brehié, vigneron à Brétigny, par « Louis Fouquet, » jardinier au « Casrouge, paroisse de S'-Philebert de » Brétigny » au service et fondé de procuration d'Antoine Lévesque, huissier ordinaire du duc de Berry, demeurant à Versailles. - Ventes identiques faites par le même à François Mesline, manouvrier à Brétigny ; Michel Brahié, vigneron au même lieu ; Barthélémy Sevin, manouvrier au même lieu. - Donation à « Pierre Petineau, » couvreur en ardoise à Sainte-Geneviève-des-Bois, par Laurent Deschamps, jardinier-manouvrier au même lieu. - Accord entre Nicolas « Dabancourt, » maître chirurgien, et Claude Perrot, maçon en plâtre à Brétigny. - Transport d'héritages à « Pierre Petineau » et Geneviève Chalouvrier, sa femme, par « Justine Deschamps, » mère de ladite Geneviève. - Bail de 3 quartiers de vigne, vignoble de Brétigny, fait par Louis Fouquet, déjà nommé, à « Cansin Martin, » vigneron à Brétigny, moyennant une rente annuelle et perpétuelle de 6 livres. - Accord et transaction entre Jacques Baudry, berger, à « Fleury » Mérogy, » d'une part, et Pierre Chaline, berger à « Courcouronne, » d'autre part. - Règlement de comptes entre Henri « Martel, » chevalier, « comte » de Fontaine, seigneur de Brétigny, premier esCuyer » de Son Altesse Royale Madame d'Orléans, » d'une part, et Martin Baudin, laboureur à la ferme du château de Brétigny, d'autre part. Cet acte est daté du 26 juin 1704 et porte, entre autres signatures, celle de Jacques « De Marguerit Du Carouges, » curé de Saint-Pierre de Bi'étigny.

E. 5885. (Liasse.) - 10 pièces, papier.

8 juillet au 15 septembre 1704. — Contrat de

SERIE E. — NOTAIRES ET TABELLIONS.

mariage entre Toussaint Gersant, charretier, fils de feu Théodore Gersant et d'Antoinette Coignet, d'une part, et Françoise Marineau, veuve de Simon Gardy, servante de Monsieur Néret, en sa maison de « Rosière, » paroisse de S'-Pierre de Brétigny, » et fille de feu Mathieu Marineau et de Claude Mosny, d'autre part. — Vente du produit de 4 arpents de blé, haricots et vesces, terroir de Saint-Michel-sur-Orge, fait, moyennant 40 livres, à « Simon Mony, -> charretier audit lieu, par Denis Badault, manouvrier au même lieu. — Vente d'un troupeau de 218 bêtes à laine, 8 vaches laitières, 1 taureau, faite, moyennant 1100 livres, dont 800 livres pour les bêtes à laine, à « Henry Martel, » chevalier, « comte de Fontaine, seigneur de Brétigny, premier » escuyer de Son Altesse Royale Madame d'Orléans, » par Martin Baudin, laboureur en « la ferme du chas- » teau de Brétigny, » et Marie Privé, sa femme. Cet acte, daté du 15 Juillet 1704, porte, entre autres signatures, celle de Jacques « De Margeuerit Du Carouges, » curé de Saint-Pierre de Brétigny. — Contrat de mariage entre Jean « Bourgeron, » vigneron à « Ollain- » ville, » paroisse de Bruyères-le-Châtel, flls de Mathurin « Bourgeron, vigneron au même lieu, et de feu Denise Mareschal, d'une part, et Marguerite Charpentier, fille de Jean « Charpentier, » praticien à Saint-Michel-sur-Orge, et de « Marguerit Jubin », d'autre part. — Règlement de comptes entre Marguerite « de Lépine, » femme de Charles Le Normand, s' de Villers, bourgeois de Paris, ayant pouvoir d'Antoine Lévesque, huissier de la chambre du duc de Berry, « propriétaire de la ferme du Mesnil, sise en » ce lieu de Brétigny, » d'une part, et Mathurin « De- » !) villiers, » laboureur en ladite ferme, d'autre part. — Accord et transaction entre Geoffroy de « Guillerville, » sieur de la Fontaine, » commandeur de Saint-Louis, « estant de présent en sa maison de la Fontaine, size » en ce lieu de Brétigny, parroisse de Saint-Philebert, » d'une part, et « Nicolas Laisné, » laboureur en ladite ferme, d'autre part. Cet acte, daté du 14 août 1704, porte, entre autres signatures, celle de Simon a Dis- » son, » curé de Saint-Philibert de Brétigny. — Titre nouvel d'une rente annuelle de 10 livres, au profit de Jeanne Bouillet, fille d'Isaac Bouillet, laboureur à « Charcoix, » par Marguerite Plé, veuve de Jean Pelletier, demeurant à Brétigny. — Actes relatifs à l'obligation, par « Pierre Huré, » garde des terres et seigneuries « du Bouchet, Vallepetit, Vallegrand, Mon- » taubert, » Marguerite Fontaine, sa femme, et Louis Fontaine, vigneron à Bondoufle, de payer tous les pansements et médicaments nécessaires à la guérison Seink-et-Oise. — Série E. — Tome V.

de Pierre Peuvrier, messier et garde du vignoble de Saint-Michel-sur-Orge.

E. 5886. (Liasse.) – 19 pièces, papier.

4 octobre au 7 décembre 1704. – Bail de 2 arpents de terre labourable, terroir de Brétigny, lieu dit « S'-Antoine, » fait, moyennant une rente annuelle et perpétuelle de 10 livres, à Nicolas « Meingot, » vigneron à Brétigny, par « Magdelaiene de Lespine, » fondée de procuration d'Antoine Lévesque. – Autre de maison et dépendances, « au Cas-rouge, paroisse de » S'-Philebert de Brétigny, » fait par la même à Louis Baugé, berger à Brétigny. – Autre de grange et dépendances, au même lieu, fait par la même à « Jean « Robin, » cordonnier à Brétigny. Nota. La procuration donnée à Madeleine de Lespine par Antoine « Lévesque, » huissier ordinaire de la chambre du duc de Berry, demeurant ordinairement à Versailles, est passée devant des notaires de Paris et porte la date du 15 septembre 1704. – Rétrocession de bail à Denis « Chartier, » premier huissier audiencier en la capitainerie royale des chasses du comté de Limours, demeurant à « Morsan-sur-Orge, » par François Navet, marchand fruitier audit « Morsan. » – Baux d'héritages faits par Christophe « Pajot, » abbé de « la Chasseigne et Valcinthe, » conseiller en la Grand'chambre, seigneur de Launay et S'-Michel-sur-Orge, » à : Jean Jollivet, garçon meunier à Saint-Michel-sur-Orge, et Marie Villemaire, sa femme ; Henri Souchard, vigneron à Saint-Michel-sur-Orge, et Marie Le Roy, sa femme ; Etienne « Chape, » marchand charpentier à « Linois. » – Autres, par Jean-Louis « Néret, » bourgeois de Paris, à Denis Deslimoge, vigneron à « Rosière, » « François Plé, » vigneron au même lieu ; Michel Aumont, vigneron à Brétigny. – Contrat de mariage entre « René Laurent, » flls de Liénard Laurent et de feu Anne Maingot, d'une part, et Agathe Lubin, fille de feu Thomas Lubin et de « Nicole Biar, » d'autre part. – Autre entre Pierre « Cordeau, » vigneron à « Guiperreux, paroisse de Longpont, » d'une part, et Catherine Hargenvillier, fille de feu Vincent Hargenvillier, marchand à Saint-Michel-sur-Orge, et de Madeleine Delaunay, d'autre part. – Vente d'héritages à Jean « Breton, » maître cordonnier à Mont-Ihéry, par Nicolas « Dabancour, » maître chirurgien à Brétigny, et Marie Trouillet, sa femme, « Mathurin » Gérard, » vigneron à « Savigny, » et Louise Trouillet, sa femme. – Titre nouvel d'une rente annuelle de 100

3

10

ARCHIVE?; DE SEINE-ET-OISE.

SOUS tournois, au profit de Christoplie Pajot, «abbé de » la Chasseigne et de Valsainte,» seigneur de « Launay » et de Saint-Michel-sur-Orge. — Contrat de mariage entre « Pierre Clouzeau, » fils de « Denis Clozeau, v vigneron à « Guiperreux, » et de feue Jeanne Robin, d'une part, et Jeanne Mollu, fille de « Pierre Mollu, » vigneron à Saint-Michel-sur-Orge, et de Marie « Pino- » teau, » d'autre part. — Autre entre « Michel Pifret, » vigneron à Saint-Michel-sur-Orge, fils de feu Gille Pifret et d'Elisabeth Martin, d'une part, et Marie-Anne Charpentier, fille de feu Clément Charpentier, vivant, vigneron à Saint-Michel-sur-Orge, et de Marie Gillot, d'autre part. — Autre entre Fleurant « Bro- » desolle, » vigneron à « Ver-le-Grand, » fils des feus François Brodesolle « vivant, vigneron... audit Val- » legrand, » et Jeanne Durant, d'une part, et Françoise Brière, fille des feus Gille Brière, vivant, vigneron à Saint-Michel-sur-Orge, et Françoise Peuvrier, d'autre part. — Procuration donnée à Pierre Privé par sa mère, Marie Bonnard ou Bouvard, veuve de Jean Privé, demeurant à Brétigny.

E. 5S87. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

10 janvier au 8 février 1705. — Bail de maison et dépendances, au carrefour de Brétigny, sur la rue conduisant du carrefour à l'église Saint-Pierre, fait à François « Boissier » ou « Boissière, » tailleur d'habits à Brétigny, par « Germain Giron, » laboureur à la ferme de la Justice, jjaroisie du Plessis-d'Argouges. — Acte de tirage au sort pour un soldat de milice de Brétigny. — Bail d'un quartier de vigne et de 6 quartiers de terre labourable, fait, moyennant un loyer annuel de 22 livres, à c< Jean Guignard, » vigneron à Guipereux, par Thomas Rousseau, marchand cabaretier à Montlhéry. — Bail de 9 arpents de terre labourable, fait, moyennant un loyer annuel de 110 sous par arpent, à Gabriel Meslian, marchand cabai-etier à Bondoufle, par « Louis Fontaine, » vigneron au même lieu. — Annulation du bail de la ferme de la Fontaine entre Jacques Gorge [sic] « de Beaulieu, » conseiller du Roi, contrôleur général des ventes de l'Hôtel-de-Ville de Paris, au nom et comme fondé de procuration de Philippe Godens (sic) Emmanuel de Francquesno, conseiller et greffier du conseil des finances de Sa Maje.sté Catholique à Bruxelles, seul et unique héritier, à cause de Marie-Anne de Francquene [sic), sa femme, de feu Godel'roy Francquene (sic) de Guiller-ville, commandeur de Saint-Louiv et gouverneur de

Bouillon, oncle de ladite Marie-Anne, du côté paternel, d'une part, et Nicolas Laisné, laboureur à la ferme de la Fontaine, d'autre part. — Bail de la ferme de la Fontaine, fait, moyennant un loyer annuel de 500 livres pour la première année, et de 460 livres pour les années suivantes, par le susnommé « de Beaulieu » à

« Denis Soret, »>> laboureur au Plessis-d'Argouges.

E. 5888. (Liasse.) – 11 pièces, papier.

1^{re} au 30 mars 1705. – Vente de 4 perches de terre, terroir de Guipereux, champ tierdes Trois-Croix, faite, moyennant 4 livres, à Bon Goin, vigneron à Longpont, par Louis « Chartier, » vigneron au même lieu. – Bail d'un demi-arpent 8 perches de terre, terroir de Leudeville, fait, moyennant une rente annuelle et perpétuelle de 100 sous tournois, à « Louis » Bouché, j) vigneron audit lieu, et Marie Mignot, sa femme, par Pierre « Dantier, d marchand à Saint-Germain-lès-Châtres, et Jeanne Charpentier, sa femme. – Vente d'une quarte de terre, terroir de Longpont. faite, moyennant 100 sous, à Louis « Chartier, » déjà nommé, par Pierre Chartier, vigneron à Guipereux. – Quittance de 180 livres délivrée à Jacques « de Martigny, » curé de Saint-Pierre de Brétigny, par Marie Boutrie (4 mars 1705). – Transport d'une rente annuelle de 50 sous tournois, fait par la même Marie Boutrie à la fabrique de Saint-Philibert de Brétigny. Cet acte, daté du 9 mars 1705, porte, entre autres signatures, celle de Simon « Disson, » curé de Saint-Philibert. – Bail de maison et dépendances, à Linas, fait à Jean « Deslion, » marchand boucher audit lieu, par Nicolas « Cordeau, » procureur fiscal au bailliage de Brétigny. – Actes relatifs à la vente d'un quartier de vigne et terre, à Guipereux, faite, moyennant 90 livres, à Sulpice Lecompte, vigneron audit lieu, par Claude Cîuéron, vigneron à Montlhéry. – Contrat de mariage entre « Hervieu » René-Antoine « Bczuelz, » carrier, fils de feu Jean Bezuelz, vivant, laboureur à « Plelevillé, » diocèse de Contances, élection de Valogne, généralité de Caen, d'une part, et Marie Le Page, veuve, en dernières noces, de Joseph Débours, vivant, marchand cabaretier à Longpont, d'autre part.

E. 5889. (Liasse.) – 6 pièces, papier.

22 avril au 27 mai 1705. – Bail de la ferme de

SKRIE E. – NOTAIRES ET TABELLIONS.

la Maison-Neuve, fait, pour 9 ans, moyennant un loyer annuel de 800 livres, à Jacques « Bruière, » laboureur

à ladite terme, par « Henry Martel, » chevalier, comte de Fontaine, seigneur de Brétigny, premier écuyer de la duchesse d'Orléans. – Vente de 1 quartier de terre, terroir de Brétigny, contigué à la grande avenue d'ormes, faisant face au château de Brétigny du côté du Plessis, faite, moyennant 122 livres 10 sous, au susnommé « Henry Martel, » par François « Lemaire, » conseiller du Roi, banquier expéditionnaire en cour de Rome, seigneur et propriétaire des Bordes-Piedefert.

– Consentement à délivrance de deniers donné à Nicolas « Dabancour, » maître chirurgien à Brétigny, par Martin Baudin, laboureur à la ferme de « Place, » paroisse de Lisse. » – Quittance de 3766 livres 19 sous 2 deniers, délivrée au susdit Baudin et Marie Privé, sa femme, par « Henry Martel, » déjà nommé.

– Bail de 5 quartiers de terre, avec arbres fruitiers, terroir de Saint-Michel-sur-Orge, fait, moyennant un loyer annuel de 12 livres, à « Simon Gillet, » vigneron audit lieu, par Pierre « Le Cler, » maître jardinier en la maison seigneuriale de La Norville. – Obligation de 54: livres, souscrite, au profit de Pierre David, vigneron à Brétigny, par « Pierre Bunot, » bourgeois de Paris.

E, 5890. (Liasse.) – 9 pièces, papier, dont 2 cahiers de 4 feuillets in-4° chacun.

7 au 30 Juin 1705. – Partage entre « Denis » et Estienne Peuvrier, » vignerons à Longpont, fils et héritiers de Denis Peuvrieivet de Marie Artage. – Bail d'un demi-arpent 1/4 de vigne en friche, terroir de Saint-Michel, fait, moyennant une rente annuelle et perpétuelle de 110 sous, à Claude « Le-dour, » le jeune, vigneron audit lieu, par Denis Ménager, vigneron à « Ballinwillier. » – Transport de rente fait à Jean « Trompant, » marchand à Villiers-sous-Longpont, par « Estienne Peuvrier, » déjà nommé. – Bail d'un quartier 1/2 de terre, terroir de Brétigny, fait, moyennant une rente annuelle et perpétuelle de 40 sous tournois, à Simon Souchard, vigneron audit lieu, par Madeleine « de Lespine, » au nom et comme ayant charge d'Antoine Lévesque, huissier de la chambre du duc de Berry. – Partage entre les enfants et héritiers d'André Souchard et d'Elisabeth Combault. – Règlement de comptes entre « Marie du » Coudray, » veuve de Noël Beschon, sieur « des » Sansonniers, » demeurant à Paris, d'une part, et

Jean Poupond, laboureur en la ferme de Rochebrune, d'autre part. – Bail de la ferme de Rochebrune, fait par la même « Marie du Coudray, » moyennant un loyer annuel de 230 livres, à « Claude Perrot, » laboureur à Brétigny. Cet acte, daté du 28 juin 1705, porte, entre autres signatures, celle de François « Leniée, » curé du Plessis-d'Argouges. – Obligation de 121 livres

10 sous, souscrite, au profit de Jean Gouffier, vigneron à Longpont, par Jean Cordeau, vigneron au même lieu. — Contrat de mariage entre « Jean Petitpas, » vigneron à Linas, fils de « Jean Petitpas » et d' « Anne » Berry, » d'une part, et Justine Brière, fille de Jacques Brière et de Barbe La Noie, d'autre part.

E. 5891. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

13 juillet au 26 septembre 1705. — Contrat de mariage entre Joachim Geoffroy, jardinier au Perray, veuf de Madeleine Mathias, d'une part, et Marie Portehault, d'autre part. — Désistement de droits à valoir sur la veuve et les héritiers de Mathurin Champagne, de Leuville, au profit de « Didier Robin, » vigneron audit lieu, par son fils « Jean Robin, » cordonnier à Brétigny. — Quittance de 75 livres délivrée à Guillaume « Houyel, » manouvrier à « la Grande » Besche, paroisse de Saint-Hilaire, province de Normandie, » par Simon Souchard, vigneron à Brétigny, et Antoinette Courtin, sa femme. — Obligation de 195 livres souscrite, au profit de Jean « de Compans, » par Jean Fontaine, laboureur à Cossigny, et Marie Moison, sa femme. — Marché de maçonnerie conclu entre « Louis Mazure, » laboureur et fermier de la ferme de la Noue-Rousseau, d'une part, et Claude Perrot, maçon à Brétigny, d'autre part. — Autre entre le susdit Claude Perrot et Charles Laurent, maçon en plâtre à Brétigny, d'une part, et Jean « de » Compans, » ci-devant nommé, d'autre part. — Transport de bail d'héritages fait à Louis « Réault, » laboureur au Plessis-d'Argouges, par « Denis Soret, » laboureur à Brétigny.

E. 5892. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

18 octobre au 22 décembre 1705. — Marché pour travaux de maçonnerie à exécuter à l'église de Saint-Pierre de Brétigny, conclu entre Jacques « Bru- » ière, » laboureur à la ferme de la Maison-Neuve, agissant en qualité de marguillier en charge de ladite

12

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

église, d'une part, et Claude Perrot, maçon à Brétigny, d'autre part. Cet acte, daté du 18 octobre 1705, porte, entre autre signatures, celle de Jacques de Marguerit « du Carouges, » curé de Saint-Pierre. — Transport de rente fait à Pierre « Brunet, » marchand de vin à Paris, par Jean « Froissant », vigneron à Châtres. — Vente d'héritages faite à Claude Duchesne, veuve

d'Henri MoUu, demeurant à Saint-Michel-sur-Orge, par son frère « Denis Duchesne, » vigneron au même lieu. – Baux divers faits par Toussaint « Roger, » marchand à Brétigny, à François Bourgault, marchand boucher à Montlhéry, Antoine « Esnard, » marchand tailleur d'habits à Montlhéry, « Jean Robin, » cordonnier à Brétigny. – Récépissé d'extraits d'actes où les particuliers ont pris la qualité d'écuyer ou chevalier, délivré en faveur de Jean Noury, tabellion à Brétigny, Disson, curé de Saint-Philibert, et Lesmé, curé du Plessis-d'Argouges, par « Poignant, directeur de la Noblesse, » en exécution de l'arrêt du Conseil d'État ordonnant que les greffiers, notaires et tabellions etc. délivreront des extraits de tous les actes, sentences et jugemens, dans lesquels les parties auront pris les qualités de noble ou noble homme, d'écuyer, de messire et de chevalier. L'arrêt, qui est du 8 janvier 1697, est imprimé et précède le récépissé daté du 11 décembre 1705 . – Actes intéressant les familles Ledour, Dauphin, Nion.

E. D893. (Liasse.) – 8 pièces, papier, dont 1 cahier de 1 feuillets iii-4°.

5 janvier au 29 mars 1706. – Procès-verbaux de tirage au sort pour soldat de milice à Brétigny. – Quittance de 75 livres, moitié de la somme donnée en gratification, par les garçons de Brétigny, à Louis Luce, soldat de milice dudit lieu. ~ Vente de 3 quartiers 1/2 de terre, terroir de Longpont, faite, moyennant 113 livres, à « Jean GuignarJ, » vigneron à Guipereux, et Marie Peuvrier, sa femme, par « Claude « Manon, » vigneron à Marcoussis, et Marguerite Geoffroy, sa femme. – Bail d'héritages fait à Antoine Godenet, vigneron à Guipereux, par Vincent Caille, vigneron au même lieu. – Vente d'un demi-quartier de vigne, vignoble de Guipereux, champ-tier « du » Fourneau, » faite, moyennant 21 livres 10 sous, à Vincent Caille, déjà nommé, par « Michel Vezé, » vigneron à Montlhéry. – Lots et partage entre François Chartier, vigneron à Saint-Michel-sur-Orge,

d'une part, Michel « Charpentier, » vigneron au même lieu, et Catherine Chartier, sa femme, d'autre part, enfants et héritiers de François Chartier, vivant, vigneron à Saint-Michel-sur-Orge. – Acte d'assemblée d'habitants de Brétigny pour implorer la pitié de l'intendant au sujet de l'impossibilité où ils se trouvent de remplacer immédiatement Louis Luce, leur soldat de milice, qui passe pour avoir déserté.

E. 6894. (Liasse.) – 6 pièces, papier.

4 avril au 25 juin 1706. – Acte d'assemblée des

habitants de Brétigny portant affectation, au maître d'école, d'une rente annuelle de 24 livres 5 sous, léguée pour les pauvres, a attendu que présentement il n'y a » aucuns pauvres, » dans les deux paroisses, « qu'y » ayent besoin du secours de ladite rente. » – Bail d'héritages fait par Catherine-Angélique Dapremont, veuve de Clément Soin, écuyer, conseiller du Roi, lieutenant criminel de robe courte au bailliage et siège présidial de Troyes, à Louis Perrot, maçon, et Jean « Lesueur, » bourrelier à Brétigny. – Bail d'héritages, terroir de Brétigny, fait à Mathurine Peuvrier, veuve de Pierre Barron, par Jean-Louis « Néret, » bourgeois de Paris. – Acte déclaratif du revenu annuel de la cure de Saint-Pierre de Brétigny (J200 livres), de la pension que peut supporter ce bénéfice (400 livres), suffisante « pour faire vivre et subsister... » Hiérosme Follope, » prêtre du diocèse de Rouen, en faveur de qui ladite cure a été résignée par Jacques « de Marguerit du Carouges » (20 mai nOG). – Contrat de mariage entre Thomas ou Vincent Vassé, vigneron à Saint-Michel-sur-Orge, fils de feu Simon Vassé, d'une part, et Marie Bourlet, fille de Jean Bourlet, manouvrier à Joigny-sur-Seine, servante de Charles « Levrard, » bourgeois de Paris, d'autre part. – Vente de grains faite à Marie Meusnier, veuve de Denis Aumont, par « Pasquié Girard, » manouvrier à Charcois. – Procès-verbal des réparations à faire en la ferme de Saint-Philibert, dressé d'après l'estimation faite par Liénard Laurent, maçon en plâtre, Claude Perrot, maçon en terre à Brétigny, et Etienne « Clia- » pel, » charpentier à Saint-Michel-sur-Orge, à la requête de Jean Follope, avocat en parlement, tuteur onéraire d'Henriette-Madeleine-Julie Martel, fille et héritière d'Henri Martel, chevalier, comte de Fontaine, seigneur de Brétigny, premier écuyer de la duchesse d'Orléans, et d'Antoinette-Madeleine de Bordeaux, veuve dudit Henri Martel.

SERIE E.

NOTAIRES ET TABELLIONS.

13

E. 5895. (Liasse.) – 10 pièces, papier, dont 1 cahier de i Ceuillets iii-4".

27 .juillet au 30 septembre 1706. – Marché pour réparations au pressoir de la ferme de Saint-Philibert, conclu entre Jean « FoUope, » avocat au Parlement, tuteur onéraire d'Henriette-Madeleine-Julie Martel, fille et héritière d'Henri Martel, d'une part, et Etienne Chapel, charpentier à Saint-Michel-

sur-Orge, d'autre part. — Quittance de 15 livres délivrée à Guillaume « Houyel, » manouvrier à « la » Grande Bcsche, » paroisse de Saintllilaire, en Normandie, par Nicolas Courtin, manouvrier à Brétignj'. — Bail des fermes du Château et de Saint-Philibert fait, moyennant un loyer annuel de 2*700 livres, dont 1500 livres pour la ferme du Château et 1200 livres pour la ferme de Saint-Philibert, à Jacques Daix, laboureur à « Saulx, » par Jean « Follope, » déjtî nommé, en la présence et du consentement d'Antoinette Madeleine de Bordeaux, veuve d'Henri Martel, seigneur de Brétigny. — Bail de 9 arpents moins 1 quartier de terre, fait, moyennant, un loyer annuel de 44 livres 1 sous, par le sus-nommé Jean « Follope, » à Nicolas « Lefébure, » charron à Brétigny. — Bail de maison et dépendances, à Charcois, fait à François Desplaces, laboureur audit lieu, par Marie Meusnier, veuve de Denis Aumont. — Contrat de mariage entre Jean « Danne, » vigneron à Saint-Michel-sur-Orge, veuf de Catherine Trousseau, d'une part, et Marie Fichet, fllle de feu Pierre Fichet et de Jeanne Robin, d'autre part. — Bail d héritages, à « Iteville, » fait à François « Dit", » manouvrier audit lieu, par François Dif, laboureur aux Bordes Piédefert. — Bail de « la ferme et métairie de la Fontaine, autrement » dit de la Moynerye, •> fait, moyennant un loyer annuel de 520 livres, à Marie Chevallier, veuve de Jacques Guené, « laboureur » en ladite ferme, par Nicolas « Suert de Lambert, » avocat au parlement, au nom et comme procureur de Frédéric Constantin de la Tour d'Auvergne, chanoine de Strasbourg, prieur commendataire de Notre-Dame de Longpont. — Renonciation, par Didier « Bedeau, » aux successions de Pierre Bedeau et Marie Robert, ses père et mère. — Bail de 50 arpents de terre labourable, terroir du Plessis-d'Argouges, fait, moyennant un loyer annuel de "220 livres, à François « Aniel, » menuisier, et Pierre Gauchain, marchand audit lieu, par Nicolas « Suert de Lambert, » déjà nommé.

E. 5896. (Liasse.)

l'ièces, papier.

17 octobre au 25 novembre 1706. — Actes relatifs à une rente annuelle de 40 sous tournois, rachetée et reconstituée, le jour même, 17 octobre 1706, au profit de la fabrique de Saint-Michel-sur-Orge, par 1" Pierre Danne, vigneron audit lieu, 2" Clément '(Danne, » bourgeois de Paris. Les deux actes portent, entre autres signatures, celles de François « Guillemot, » curé, et Etienne « Simon, » maître d'école à Saint-Michel-sur-Orge. — Bail de maison et dépendances, à Saint-Michel-sur-Orge, fait à Jean Leduçq, vigneron audit lieu, par Marie Mongdelait, veuve

de Nicolas Laisné, meunier au moulin du Carouge.
– Contrat de mariage entre Claude Musnier, vigneron à Saint-Michel-sur-Orge, fils de Simon Musnier et de Marie Cordeau, d'une part, et Louise Vallé, fille de feu Jacques Vallé, vivant, vigneron à Longpont, d'autre part. – Autre entre Nicolas Auge ou Ange, fils de feu Louis et de Louise Bottier, demeurant à Leuville, d'une part, et Marie-Jeanne Mesnard, fille de feu Antoine Mesnard et de Jeanne Chaperon, d'autre part. – Transport du bail de la ferme de Saint-Philibert fait à Jacques « Daix, » le jeune, par son père Jacques « Daix, » laboureur à « Saulx. » – Marché pour réparations à une maison, conclu entre « François Deplasse, r ' .aûoureur à Charcois, d'une l)art , et Marie Musnier, veuve de Denis Aumont, d'autre part.

E. 5897. (Liasse.) – 6 pièces, papier.

16 au 26 décembre 1706. – Actes relatifs à la liquidation de la succession de Jacques de Marguerit du Carouges, curé de Saint-Pierre de Brétigny. Les actes, qui sont datés des 16 et 17 décembre 1706, portent, entre autres signatures, celles de Pierre Joseph a de Marguerit, » écuyer, seigneur du Mesnil, frère et héritj,er du défunt curé, et Jean « Delclergue, » son successeur à la cure de Saint-Pierre. – Baux divers faits par Pierre « Danne, » vigneron à Saint-Michel-sur-Orge, et « Nicole Mauclère, » sa femme, à « Di- » dier Perrot, » vigneron à Guipereux, et Françoise Danne, sa femme, Robert Peuvrier, vigneron à Guipereux, et Catherine Turon, sa femme, Jean « Peuvrier, » vigneron à Guipereux, et Elisabeth Guionnet, sa femme.

14

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

E. 5898. (Liasse.) – 13 pièces, papier.

5 janvier au 22 mars 1707. – Bail de 10 arpents 3 quartiers de terre labourable, terroir de Marolles, fait, moyennant un loyer annuel de 100 sous par arpent, à Barthélémy « Foulon » et Jean « Feuilleret, » ■vignerons à Marolles, par Jean « Oury, » arpenteur royal à Brétigny. – Bail de maison et dépendances, à Marolles, fait, par le même « Noury, » à Jérôme Puot, charretier à Marolles. – Contrat de mariage entre Etienne « Simon, » maître d'école à Saint-Michel-sur-Orge, y demeurant, flis des feus Etienne Simon, aussi maître d'école, vivant, demeurant à t Charny-en-France, diocèse de Meaux-en-Brie, » et

de Catherine Morlet, d'une part, et Jeanne Charpentier, veuve de Louis Dupuis, vivant, soldat aux gardes du Roi, et, auparavant, veuve de Robert Donné, vivant, marchand vannier à Saint-Micliel-sur-Orge. – Transaction entre Michel et Guillaume Marineau, frères, vigneron à Saint-Michel-sur-Orge. – Rétrocession d'héritages à « Jacques Charpentier, » vigneron à Brétigny, par Léonard Piedeleu, manouvrier au même lieu. – Contrat de mariage entre Michel Marineau, vigneron à Saint-Michel-sur-Orge, fils de feu Jean Marineau, d'une part, et Anne Chartier, fille de feu Claude Chartier et de Charlotte Mazy, d'autre part. – Autre entre Charles Souchard, vigneron à Brétigny, fils de Pierre Souchard et de feu Marguerite Martin, d'une part, et « Marie Gomez, » servante à Brétigny, fille de feu Marin Gomez et de Madeleine Guéné, d'autre part. – Quittance de 30 livres délivrée à Anne Aumont, veuve de Toussaint Roger, par Vincent Boudet, charretier à Brétigny. – Bail de portion de maison et dépendances, au carrefour de Brétigny, fait à « Louis Brequin, » serrurier à « Viry, » par Jacques Poisson, charretier à Brétigny. – Bail de 10 arpents de pré, prairie de Brétigny, « entre la chaussée de Guiperreux et le Cas- » rouges, » fait, moyennant un loyer annuel de 2*70 livres, à François « Cordeau, » marchand hôtelier à « Linois, » par Jean « Folloppe, » avocat au parlement, demeurant à Paris, au nom et comme tuteur honoraire (sic : pour onénaire?), d'Henriette-Madeleine Julie Martel, fille et unique héritière de feu Henri Martel, chevalier, comte de Fontaine, seigneur de Brétigny, « premier escuyer de son Altesse Royale Madame la » duchesse d'Orléans, » agissant avec le consentement d'Antoinette Madeleine « de Bordeaux, » veuve du défunt Henri Martel (22 mars 1707). – Ratification par Gabrielle Arivau ou Arinau, veuve de Jacques

Bruière, du bail de « la ferme de la Maison-Neuve, » fait à son mari par Henri Martel, ci-devant nommé.

E. 5899. (Liasse.) – 12 pièces, papier.

14 avril au 1^{er} juin 1707. – Acte de remise de titres entre Pierre-Joseph « De Marguerit, » écuyer, sieur du Mesnil, demeurant à Paris, agissant comme donataire universel de feu Jacques de Marguerit du Carouges, prêtre, curé de Saint-Pierre de Brétigny, d'une part et Jacques Masson, maréchal à Brétigny, agissant en qualité de marguillier de l'église Saint-Pierre, d'autre part. – Bail de 4 arpents de terre, terroir de Saint-Michel-sur-Orge, champnier de « Terre » Riche, » fait, moyennant une rente annuelle de 100 sous par arpent, à « Claude Polleau, » marchand fruitier à Saint-Micliel-sur-Orge, par Jean-Louis « Né- » ret, » bourgeois de Paris, « de présent en sa maison » de Rosierre, paroisse de St-Pierre de Brétigny. » Cet acte, daté du 1^{er} mai 1707, porte, entres autres signatures, celle de François « Lemée, » prêtre, curé du

Plessis d'Argouges. - Bail d'iiéritages, par le même « Néret, » à Michel Aumont, vigneron à Brétigny. - Titre nouvel d'un cens de 3 sous et d'une rente foncière de 60 livres, au profit d'Henriette-Madeleine-Julie Martel, seule fille et héritière d'Henri Martel, seigneur de Brétigny, par Marie Meusnier, veuve de Denis Aumont, vivant, greffier et tabellion au bailliage de Brétigny (1^{er} mai 1707). - « Devis des grosses » ouvrages de massonnerie à faire présentement en » la ferme de St-Philbert, despendant de la seigneurie » de Brétigny, » et marché en conséquence entre Jean « Folloppe, » avocat au parlement, tuteur onéraire de « Mademoiselle de Fontaine Martel, » d'une part, et Claude Perrot, maçon à Brétigny, d'autre part. - Bail delà dépouille de 44 arpents de pré, dépendant du prieuré de Longpont, fait, moyennant 29 livres par arpent, à Claude Cordeau, demeurant à Longpont, par Nicolas a Suert de Lambert, » avocat au parlement de Paris, agissant en qualité de procureur de « Frédéric » Constantin de la Tour d'Auvergne, chanoine de » Strasbourg, prieur commandataire du prieuré de » Nostre-Dame de Longpond, ordre de Cluny, diocèse » de Paris » (13 mai 1707). - Bail de la ferme « du » Mesnil » et dépendances fait par le même « Suert de » Lambert, «moyennant un loj'er annuel de 575 livres et G chapons gras, à Antoine « Polleau, t> laboureur en ladite ferme, et Catherine Machelard, sa femme. - Transports de créances au même « Suert de Lambert, »

gÉRIE E. - NOTAIRES ET TABELLIONS.

V5

par François « Ghalmette Desaintefoy, » demeurant à Paris, tant pour lui que pour Louis-Joseph Clialemette de Sainte-Foy, écuyer, conseiller du Roi. ~ Contrat de mariage entre « Anthoine Picot, » veuf en premières noces, de Françoise Bertelot, manouvrier à Brétignj', d'une part, et Geneviève Bedeau, fille de feu Pierre Bedeau, d'autre part. - « Devis des » ouvrages de charpente à l'aire en la ferme de St-Philebert, » et marché en conséquence entre Jean « Folloppe, » ci-devant nommé, d'une part, et Etienne « Chape, » charpentier à Saint-Michel-sur-Orge, d' autre part.

E. 5900. (Liasse.) - 10 pièces, papier.

13 août au 4 septembre 1707. - Quittance de 50 livres, délivrée à Guillaume « Houyel, » manouvrier à « la grande Besche, paroisse de S'.-Hillaire, » province de Normandie, » par Jean Poulliau, charretier au Plessis d'Argouges, et Marie Poisson, sa femme. - Bail de 6 quartiers de terre labourable, terroir de Brétigny, champnier de « la Longue Raye, »

fait, moyennant un loyer annuel de 6 hvres, à Pierre Bravé, vigneron à « Lagarde, » paroisse de Brétigny, par Jean <> De Compans, » bourgeois de Paris, agissant en qualité de tuteur des mineurs de Nicolas Philippe et Anne Thérèse Gaitat, et aussi comme procureur de Florance Le Clerc, veuve de Claude Gaitat, vivant, fermier général du domaine. – Bail de 5 arpents 1/2 quarte de terre labourable, terroir de Brétigny, fait, moyennant un loyer annuel de 20 livres 10 sous, par le même a De Compans, » à Toussaint Gersant, charretier à Brétigny, et Françoise Marineau, sa femme. – Bail de maison et dépendances, à « Rosière, » fait à Marie Ribaut, veuve de Pierre Lafontaine, par Henri « Peuvrier, » bourgeois de Paris. – Baux à rente faits par Jean-Louis « Néret, » bourgeois de Paris, à : Julien Charpentier, vigneron à Saint-Michel-sur-Orge ; « Claude Meunier, » vigneron au même lieu ; Simon Meusnier, vigneron au même lieu ; « Pierre Mollu, » vigneron au même lieu. – Convention entre Claude Dufour, jardinier à Dijon en Bourgogne, d'une part, et Marie Pastoureau, veuve de Claude Lochon, vivant, concierge des prisons de Montlhéry, d'autre part.

E. 5901. (Liasse.) – 10 pièces, papier.

21 octobre au 30 décembre 1707. – Testament

de Jacques « Masson, » maréchal à Brétigny. – Testament de Mathurine Peuvrier, veuve de Pierre Barron, demeurant à « Rosierre, paroisse de S'. -Philibert » de Brétigny. » La testatrice lègue 3 livres de rente à la fabrique de Saint-Pierre de Brétigny. – Bail de 6 arpents 1/2 de terre, terroir de Brétigny, fait, moyennant un loyer ann'uel de 4 livres 15 sous par arpent, à Louis « Réault , » laboureur au Plessis d'Argouges, par Jean « Folloppe, » avocat en parlement, tuteur onénaire de «Mademoiselle de Fontaine Marte), » Dame de Brétigny. » – Bail d'un demi-arpent de pré, prairie de Brétigny, fait par le même, moyennant un loyer annuel de 1 livres, à « François Plé, » vigneron à Brétigny. – Titres novels de diverses rentes, au profit de la susdite Dame de Brétigny, par : les héritiers de Jacques Courtin ; les héritiers de Pierre Ravet. – Assemblée d'habitants de la paroisse Saint-Philibert de Brétigny, au nombre de 35, portant délibération sur les voies et moyens pour réparer l'église menaçant ruine. Cet acte est daté du 18 décembre NOT et revêtu de 23 signatures, y compris celle du tabellion. – Baux à rente faits par Jean Louis « Néret, » bourgeois de Paris, à Claude « Ledour, » le jeune, vigneron à Saint-Michel-sur-Orge ; Michel Leblancq, charron à Brétigny. – Bail de maison et dépendances, à « S'.-Vrain, » fait à Henri « Petit, » charretier à Saint-'Vrain, par Marie Chevallier, veuve de Jacques Laboureur, demeurant à Brétigny.

E. 5902. (Liasse.) – 15 pièces, papier.

7 janvier au 26 mai 1708. — Testament de Jacques « Masson, « maréchal à Brétigny. Cet acte, daté du 1 janvier n08, porte, entre autres signatures, celle de « Spire Rochefort, » maître des petites écoles de Brétigny. — Contrat de mariage entre « Jean-Bap- » tiste Lamartinier, » marchand à Saint-Michel-sur-Orge, fils de Jacques Gaspard de Lamartinière, officier du Roi dans le régiment « d'Autrecq, dans les Dragons, » et de « Catherine Thomas, » d'une part, et Barbe Pinson, fille de Michel Pinson, vigneron au même lieu, et de feu Françoise Cottard, d'autre part. — Tirage au sort pour soldat de milice. — Bail de 5 quartiers de vigne fait, moyennant un loyer annuel de 24 livres •7 sous 6 deniers, à « Catherine Thomas, » déjà nommée, par « Estienne Régnier, » jardinier à Saint-Michel-sur-Orge. — Contrat de mariage entre Robert Donné, fils de feu Robert Donné et de Jeanne Charpentier, remariée à Etienne « Simon, » maître de pension à

16

ARCHIVES DE SEIXE-ET-OISE,

Saint-Michel-sur-Orge, d'une part, et Elisabeth Cossonnet, fille des feus Jacques Cossonnet et Elisabeth Charpentier, d'autre part. — Devis des ouvrages à faire à l'église Saint-P!, .') -rt, et adjudication des travaux. — Vente de rtV-..!' eu grains faite à « Hector » Jarsant, » charretier à Brétigny, par Françoise Marineau, veuve de Toussaint Gersant. — Contrat de mariage entre Nicolas Pierre , garçon meunier au moulin du Carouge, veuf, en premières noces, de Louise Langlois, d'une part, et Marie-Anne Galois, fille de feu Pierre Galois et d'Anne Graingault, d'autre part. — Actes relatifs à un transport de bail d'héritage fait à ft Hector Jarsant, » par Françoise Marineau. — Vente de terre labourable, terroir de Brétigny, faite, moyennant 56 livres l'arpent, à Denis « Marineau, » jardinier au Carouge, par Isaac Bouillet, laboureur, et Françoise Girard, sa femme, demeurante Charcois. — Transaction entre les héritiers de Jacques Masson, vivant, maréchal à Brétigny. — Ratification, par Marie Mosny, d'un acte de Nicolas Buard, son mari, laboureur à Brétigny. — Renonciation, par Jean Poulleau, charretier au Plessis d'Argouges, à la succession d'Antoine Pollcau, son père. — Bail de la ferme du Mesnil fait, moyennant, entre autres conditions, un loyer annuel de 500 livres et 6 chapons, à « Jean » Bourgeron, » meunier au moulin Basset, par Madeleine « de Lespine, » fondée de procuration d'Antoine Lévesque, huissier de la chambre du duc de Berry. — Plusieurs actes parmi ceux qui composent cette liasse portent la signature de Spire « Rochefort, » maître d'école à Brétigny.

E. 5903. (Liasse.) – 8 pièces, papier.

1^{re} au 22 juillet 1708. – Quittance de 80 livres délivrée à Jean Charpentier, praticien à Saint-Michel-sur-Orge, par Jean Guignot, vigneron à Épinay-sur-Orge, et Marguerite Moison, sa femme. – Bail d'héritages, à Co.assigned, fait à Nicolas Fraysié, berger à Brétigny, par Marc Fouquet, jardinier à Linas, et consorts. – Quittance de 15 livres, rachat de rente, délivrée à X. Boutterie par Jacques Arnoul, manouvrier à Saint-Michel-sur-Orge, et Jeanne Collibet, sa femme. – Bail d'un demi-arpent 1/2 quartier de terre plantée en pommiers, terroir de Saint-Michel-sur-Orge, fait, moyennant un loyer annuel de 4 livres, à Pierre Beslin ou Geslin, manouvrier audit lieu, et Louise Fichet, sa femme. – Acte d'assemblée d'habitants de Brétigny, portant acceptation des propositions d'Antoine « Beau-

» det de Beaumont, « chevalier de Notre-Dame du Mont Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem, propriétaire de la maison de La Garde, touchant un changement de chemin, la clôture d'une fontaine, l'appropriation d'un lavoir. Cet acte, daté du 22 juillet nos, est revêtu de 13 signatures, y compris celles de Jean « Delclergue, » curé de Saint-Pierre, Nicolas « Ferron de Mondion, » curé de Saint-Philibert, et Jean « Noury, » tabellion. – Acte d'assemblée de paroissiens de Saint-Philibert, au nombre de 18, portant acceptation de rachat de rentes dues à la fabrique et autorisation au marguillier Nicolas Buard de payer 160 livres à Claude Perrot, maçon, entrepreneur des travaux de réparations à l'église. – Actes relatifs à un legs de meubles fait à Marie-Anne Quatrehomme par son oncle, Nicolas Corneillet, curé de « Septueille » près Mante-sur-Saine. »

E. 5904. (Liasse.) – 5 pièces, papier.

2 au 30 août 1708. – Désistement de promesse de mariage faite à Marie-Anne Galois, par Nicolas Picard, garçon meunier au moulin du Carouge. – Lots et partage entre les enfants et héritiers de Jean Guignard, vivant, vigneron à Guipereux, et de Marie Peuvrier. – Titre nouvel d'une rente annuelle passé, au profit de « Didier Perrot » et de « Jean-Baptiste » Logre, » par « Henry Roben, » vigneron à « la » Villedubois. » – Transport d'une rente annuelle et perpétuelle de 11 livres fait à « Sulpice Le Conte, » vigneron à Guipereux, par « Denis le Roy, » bourrelier à Nozay. – Bail d'héritages, à Guipereux, fait à « Anthoine Godinet, » ou « Godinot, » vigneron audit lieu, et Marie Bouzinard, sa femme, par « Jean Be- » noist, » vigneron au même lieu, et Elisabeth Guignard, sa femme.

E. 5905. (Liasse.) – 5 pièces, papier.

12 au 30 septembre 1708. – Bail d'une vache laitière fait à Charles Merry, berger à LaNorville, par Pierre Fouquault, berger à Brétigny. – Conventions entre Nicolas Ferron « de Mondion, curé de St-Philibert, » d'une part, et Spire « Rochefort, » le jeune, sergent au bailliage de Brétigny, touchant la tenue des petites écoles dans la paroisse de Saint-Philibert, d'autre part. (15 septembre 1708.; – Protestation de Nicolas «Cordeau, » procureur fiscal du bailliage et syndic

SERIE E.

NOTAIRES ET TABELLIONS.

n

perpétuel de Brétigny, contre l'opposition de certains habitants à l'exécution d'une convention intervenue entre les habitants de Brétigny et Beudet de Beaumont, propriétaire de la maison de La Garde. – Testament et codicile de Marguerite Bourgeron, veuve de Jacques Masson. Legs à l'église de Montlhéry. La testatrice donne à l'église Saint-Pierre « un plat de cuivre, » à la charge de 2 messes basses pour le repos des âmes de son mari et de ses père et mère. – Transport de créance fait à Léonard Mérigot, maçon « en pierre en » gros murs, » à Longpont, par Pierre Bureau, maçon en terre au même lieu.

E. 5906. (Liasse.) – 11 pièces, papier.

15 au 28 octobre 1708. – Transport de créance lait à « Paul Matar » et consorts, collecteurs des tailles de la paroisse du Plessis-d'Argouges en l'année 1707, par Isaac Bouillet, laboureur à Charcois. – Contrat de mariage entre Clément Gonsé, charretier, à Brétigny, fils de Marin Gonsé et de Madeleine Guené, remariée à Pierre Brayé, d'une part, et Jeanne Fouquerolle, fille de « Antoin Foucroll, » mercier à Brétigny, et de Jeanne Dolbeau, d'autre part. – Bail de 3 arpents 1 quartier 1/2 de terre, appartenant à la fabrique de Saint-Philibert, fait, moyennant un loyer annuel de 4 livres par arpent, à Jean « Robin, » cordonnier à Brétigny, par Nicolas Buard, » laboureur et marguillier de Saint-Philibert – Quittance de 49 livres 19 sous, délivrée à François Aniel, menuisier au Plessis-d'Argouges, par François Husson marchand de chevaux « du pays de Pointel, province de Norman-

» die. » – Baux d'héritages faits par Françoise « Né-
» ret, » bourgeoise de Paris, à Clément Ghartier, vi-
gneron à Saint-Michel-sur-Orge ; Jean-Baptiste « La-
» martinier, » vigneron à Brétigny ; Etienne « Fre-
» det, » maçon en plâtre à Saint-Michel-sur-Orge ;
Floi'ent Bradessolle, vigneron au même lieu. – Récé-
pissé de titres donné à Marie Meusnier, veuve de Denis
Aumont, par Louis Peuvrier, compagnon fripier à
Paris. – Bail d'héritages à Saint-Michel-sur-Orge, fait
à Alexandre Chenet ou Chevet, journalier à Paris, par
Nicolas « Lefébure, » charron à Brétigny.

E. 5907. (Liasse.) – 9 pièces, papier.

5 au 25 novembre 1708. – Désistement de
toutes poursuites et procédures contre le sieur de

Seine-et-Oise. – Séiue e. – Tome V.

Beaumont, conseiller du Roi, expéditionnaire en cour
de Rome et propriétaire de la maison de La Garde, de
la part de « Michel Robert, Jacques Charpentier, » et
« Gabriel Harivau, » veuve de « Jacques Bruière, >>
demeurant à Brétigny. – Compromis et choix d'ar-
bitres entre Marguerite « de Lespine. » femme de
Charles Lenormand, sieur de Villiers, major du régi-
ment de..., ayant charge de Monsieur Delamolaison
(sic), nouvel « acquéreur de la maison, fief et terre de
» la Fontaine, » d'une part, et « Denis Soret, » labou-
reur, demeurant dans la maison de la Fontaine, d'autre
part. – Pièce y relative. – Transport d'héritages, à
Châtres, fait à « Estienne Régnier, » jardinier à Saint-
Michel-sur-Orge, et Catherine Le Coisne, sa femme,
par Pierre MoUu et consorts. – Désaveu de poursuites
contre le sieur de Beaumont, de la part de Pierre Coil-
liou et Pierre Brayé, vigneron à Brétigny. – Titre
nouvel d'une rente annuelle de G livres, passé au profit
de Michel Danne, par Michel « Pinson, » vigneron à
Saint-Michel-sur-Orge. – Bail d'héritages, au Perray,
fait à Nicolas « Hocquigny, » marchand à Sainte-Ge-
neviève-des-Bois, par Pierre « Leclerc, » ou « Leclère, »
jardinier à La Norville, et consorts. – Bail d'héritages,
à Villiers sur-Orge, fait à Thomas Panet, par Jean
Guignot, vigneron à Épinay sur-Orge, et Marguerite
Moyson, sa femme. – Titre nouvel d'une rente an-
nuelle et perpétuelle de 45 sous tournois, passé, au
profit de Jean Quatromme, marchand maréchal à Mont-
Ihéry, par Pierre Souchard, le jeune, et consorts.

E. 590S. (Liasse.) – S pièces, papier.

2 au 30 décembre 1708. – Élection d'un mar-
guillier pour la paroisse de Saint-Philibert. – Trans-
port de 3 quartiers de terre labourable, terroir de Mo-
rangis, fait à Jean Pichard, manouvrier audit lieu, par
Nicolas Pichard, charretier au Perray. – Transport
d'héritages fait à Pierre Savoye, vigneron à Brétigny,

par Etienne Colliau, manouvrier au même lieu. – Élection d'un marguillier pour la paroisse de Saint-Pierre. – Contrat de mariage et acte y relatif entre Jean Taillefer, fils des feus Nicolas et Charlotte Jolly, d'une part, et Marie-Jeanne Aumont, fille de Gille Aumont, vigneron à Brétigny, et de Marie Pillard, d'autre part. – Consentement à délivrance de deniers, donné au profit de Louise-Madeleine, Madeleine et Charlotte Lormier, demeurant ordinairement à Misery, par Pierre Arnoult, jardinier à « Valgrand. » – Acte relatif au soldat de milice pour Brétigny.

3

18

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

E. 5909, (Liasse.) – 12 [lièces, papier.

27 janvier au 10 mars 1709. – Contrat Je mariage entre « Denis Delahaye, » fls de Guillaume Delahaye et de Marie Fouré, d'une part, et Geneviève Delaplace, fille de Vincent « Delaplace, « charron à « Valgrand, « et de Denise Pardé, d'autre part. – Pièces relatives à une estimation de dommages et intérêts faite par Jacques « Daix, » laboureur, et « Nicolas Buard, » laboureur à Brétigny, experts nommés par acte passé par-devant le tabellion de Brétigny, le

9 novembre 1708, entre Marguerite Delespine, au nom et comme ayant pouvoir de « Monsieur Damoresan, » nouvel acquéreur et propriétaire de la terre, maison » et fief de la Fontaine, sis en ce lieu, d'une part, » et « Denis Sauret, laboureur et fermier de ladite terre, » maison, clos, jardin et despendances dudit fief de la » Fontaine, d'autre part. » – Quittance de 7 livres

10 sous, délivrée à Etienne Chape, charpentier à Saint-Michel-sur-Orge, par Marguerite Bourgeron, veuve, en dernières noces, de Jacques Masson, maréchal, demeurant à Brétigny. – Acte relatif à la liquidation de la succession de Marguerite Plé, veuve de Jean Peltier. – Inventaire après décès de Guillaume Séguain, vigneron à Saint-Michel-sur-Orge. – Testament de Louise Lornois, femme de Pierre Bouron, manouvrier, à « Cossigny, » paroisse Saint-Pierre-de-Brétigny. – Vente d'un quartier de vigne, terroir de « Linois, » champ tier dit « Carcassonne, » faite, moyennant 40 livres, à Nicolas « Cordeau, » laboureur en la ferme de « Vallorge, » par Martin « Cordeau, s' ' Delestan » et Guillaume « Cordeau de Bellefontinte » {sic, dans la signature autographe, et « sieur de Bellefontaine » dans le corps de l'acte), tous deux « jens d'armes du » Roy, estans de présent logé en la ferme de Vallorge,

» paroisse de S'-Philbert-de-Brétigny. » – Vente de bestiaux à Anne « Grosbois, » veuve de Jacques Guyot, demeurant à Longpont, procuratrice substituée du « prince Frédéric Constantin de la Tour d'Auvergne, » prieur commendataire du prieuré de Notre-Dame de » Longpont, » par Antoine « Polleau, » laboureur en « la ferme du Mesnil, paroisse de S'-Philbert » de Brétigny. – Lots de partage des immeubles provenant des successions de Laurent Deschamps, de Sainte-Geneviève-des-Bois, et Barbe Perdijon, sa femme.

E. 5910. (Liasse.) – 6 pièces, papier.

18 avril au 10 juin 1709. – .\ccord et transac-

tion entre Louis-Timoléon « Damoresan, » chevalier de Saint-Louis, « propriétaire de la terre, maison, » fiefs et despendances de la Fontaine, size en ce lieu » de Brétigny, comme l'ayant acquis de M' l'abbé de » Boisgibault, demeurant ordinairement à Paris, . . . » estant de présent en sa dite maison de la Fontaine, » paroisse de S'-Philbert de ce lieu de Brétigny, » d'une part, et Denis Soret, d'autre part. – Quittance de 12 livres , délivrée à Claude Duchesne , veuve d'Henri Molu, et Antoine Duchesne, vigneron à Saint-Michel-sur-Orge, par Jacques Renié, vigneron à Brétigny. – Acte d'assemblée des habitants des paroisses Saint-Pierre et Saint-Philibert de Brétigny, portant nomination de deux paroissiens pour l'exécution de l'arrêt du parlement du 19 avril 1709[^] sur la subsistance des pauvres. Cet acte, daté du 5 mai 1709, porte, entre autres signatures, celles de « N. de Mondion, curé de » S'-Philbert » et « Delclergue, curé de S'-Pierre. » – Vente d'héritages à Michel « Réault, » laboureur, par Louis « Réault, » laboureur au Plessis. – Transport d'héritages fait par les mêmes « Réault » à leur sœur « Charlotte Réault, » veuve de Clément Guéné, vivant, laboureur, à Fleury-Mérogis. – Testament de François « Guillemot, » prêtre, curé de Saint-Michel-sur-Orge. Le testateur veut être enterré dans l'église de Saint-Michel, « au lieu et place où ses prédécesseurs » curés ont esté mis ; » il nomme pour exécuteur testamentaire François Lemée, prêtre, curé du Plessis d'Argouges. Cet acte est daté du 10 juin 1709 et a été signé par les deux témoins, Etienne <> Simon, maistre » de pension » à Saint-Michel-sur-Orge, et Pierre « Ca-) barin , prêtre de Paris, déservant la cure dudit » Saint-Michel-sur-Orge , accause de l'indisposition » dudit sieur curé. » – Règlement de comptes entre Louis « Regnault, » maréchal à Monllhéry, d'une part, et Marguerite Bourgeron, veuve de Jacques Masson, maréchal à Brétigny, d'autre part.

E. ii9U. (Liasse.) – 9 pièces, papier.

21 juillet au 29 septembre 1709. – Quittance de 225 livres, délivrée à Pierre « Mollu, » vigneron à

Saint-Michel-sur-Orge, par Françoise « Néret, » bourgeoise de Paris, « estant présentement en sa maison » de Rosière, paroisse de S'-Pierre de Brétigny, » agissant en qualité de fille et héritière en partie de Jean Louis Néret. — Vente de 8 perches 1/3 de [iré, paroisse de Saint Michel sur-Orge, faite, moyennant 36 livres, à Christophe « Pajot, » conseiller au parle-

SKIUK K. — NOTAIRLIŠ KT TABKLLIONS.

19

ment, « seigneui- de Laulnoy, S'-Michel-sur-Orge et » autres lieux, de présent au chasteau dudit Laulnoy, » par Nicolas Fichet, l'aîné, vigneron à Saint-Michel-sur-Orge, et Catherine Forget, sa femme. — Lots de partage entre les enfants et li.'ritiers de Jacques Charpentier et de Geneviève Brayé. — Assignation à Jean Bourgeron, laboureur à Brétigny, lieu dit leMesnil, en payement de la somme de 1 livres, prix d'un « cliap- » peau (in, » à la requête de JeanDelaunay, marchand chaiielier à Montlhéry. — Transport de créance à Nicolas « Cordeau, » fermier à « Vallorge, paroisse » S'-Filbert » de Brétigny, ayant charge et pouvoir de « Monsieur le marquis de Leuville, » par Timoléon « Damoresan, » chevalier de Saint-Louis, « seigneur » du fief de la Fontaine, siz en ce lieu de Brétigny. « — Contrat de mariage entre Jean Clienechal, berger à Brétigny, veuf en dernières nocés d'Anne Agot, d'une part, et Geneviève Charpentier, fille de feu Jacques Charpentier et de Geneviève Brière, d'autre paît. — Renonciation, par Jacques « De La Roche, » maître peintre à Paris, et « Anne Mestois, » sa femme, aux successions de Roch Mestois, « s'' Demonregnault, » et de Marie Amyot, père et mère de ladite Anne. — Contrat de mariage entre Nicolas Bûcher, fils de « Pierre » Bûcher, » vigneron à « la Ville-du-Bois, '» et de feue Jeanne Cochonnet, d'une part, et Marie-Jeanne Roussiau, fille des feus Jean Roussiau et Jeanne Mignié, d'autre part. — Bail de 1 arpents 3 quartiers de terre fait, moyennant un loyer annuel de 3 livres 14 sous, par la fabrique de l'église Saint-Pierre de Brétigny, à Claude Perrot, marguillier de cette église. Cet acte est daté du 29 septembre 1709 et porte la signature de Jean « Deiclergue, » curé de l'église Saint-Pierre.

E. 5912. (Liasse.

15 pièces, papier.

18 octobre au 26 décembre 1709. – Quittance de 30 livres délivrée à Laurent Dantier, charretier à « Charcoix, » par Jacques Hardy, charretier au Plessis d'Argouges. – Vente de droits successifs à Charles » Jaiard, » vigneron à « La Vallée, paroisse de Saint- » Vrain-Descorsy, » par Louis « Aubert, » vigneron au même lieu, et Marie Jaiard, sa femme. – Quittance de 15 livres, pour une année de loyer de 2 arpents de terre, délivrée à Nicolas Durant, charretier à Bondoufle, par Aimée Gilbert, veuve de Jean Soret, cabaretier au Plessis d'Argouges. – Bail de maison et dépendances, « au Mesnil, paroisse de Saint-Philibert » de Brétigny, fait à Pierre Logre, vigneron

à Brétigny, par Louis Savoye, laboureur à « Saint-Erz, » « près Corbeil. » – Bail de maison et dépendances en la paroisse de Linas, fait à « Jean JoUivet, » boulanger en ladite paroisse, par Marguerite Bourgeron, veuve de Jacques Masson, demeurant à Brétigny. – Bail d'un quartier de terre labourable, terroir de Brétigny, champnier « de Coldejet, » fait, moyennant une rente annuelle et perpétuelle de 3 livres, à Guillaume Marineau, vigneron à Saint-Michel-sur-Orge, par Marie Meusnier, veuve de Denis Aumont, demeurant à Brétigny. – Vente faite par « Nicolas » Meingot, » vigneron à Brétigny, et Anne Delamain, sa femme, à Jean Pinot, vigneron à Anvers, de tous les biens appartenant à ladite Anne dans la succession de son père, Etienne Delamain. – Marché pour travaux de réparation aux conduites d'eau du parc et des environs du château de Brétigny, passé entre Jean « FoUoppe, » avocat en parlement, en qualité de tuteur onéraire d'Henriette-Madeleine-Julie Martel, « dame dudit Brétigny, » d'une part, et « Éloy Mulot, » fontainier à Châtres, d'autre part. – Quittance de 42 livres, délivrée à « Laurent Dantier, » charretier à « Charcoix, » paroisse du Plessis d'Argouges, par Jacques Hardy, charretier au Plessis d'Argouges. – Bail d'héritages à Pierre « Gauchain, » laboureur au « Plessis Pasté, » par Marie Patoureau, veuve de Claude Lochon, demeurant à Brétigny. – Accord entre « Jean Bourgeron, » laboureur à Brétigny, et Madeleine de « Lespine, » fondée de procuration de « Monsieur Lévesque. » – Déclaration de Michel « Chotard, » jardinier au château du Plessis d'Argouges, portant qu'il a gardé auprès de lui, par pure amitié, son petit-fils, Louis Réault, dont le père, Louis Réault, ne doit, pcâr conséquent, aucun frais de pension. – Bail de 6 quartiers de terre labourable a au Mesnil, » fait, moyennant une rente annuelle et perpétuelle de 13 livres tournois, à Simon et Charles Souchard, vigneron, par Madeleine « de » Lespine, » bourgeoise de Paris, fondée de procuration « du sieur Antoine Lévesque, huissier de la » « chambre de Monsieur de Berry, propriétaire de la » « maison appelée le Cas rouge, ferme et dépendances » du Mesnil, sis en la paroisse de Saint-Philibert » de Brétigny.

E. 5913. (Liasse.) - 9 pièces, papier.

2 au 30 janvier 1710. - Titre nouvel d'une rente de 10 livres, au profit de Jacques Taillefer, marchand

20

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

à « Villemoisson, » par Catherine Tremblay, veuve de Simon Tissier, vivant, tonnelier à « Villier sur-Orge. » - Accord et transaction entre Guillaume Robinet, charretier au hameau du Perray, paroisse de Sainte-Geneviève-des-Bois, veuf de Barbe Provenché, d'une part, et Guillaume Provenché, valet de cour en la paroisse d'Athis, d'autre part. - Transport de rente à Marguerite Benoist, veuve de Nicolas Morin, fermière « au Noue, paroisse de Valgrand, » par Nicolas « Cordeau, « laboureur à « Vallorge, paroisse de Saint- » Philibert de Brétigny, » et Cécile Poulleau, sa femme. - Transport de créance aux époux Cordeau par la même Marguerite Benoist. - Conventions entre des paroissiens de Saint-Pierre de Brétigny, au nombre de 11, et Jacques Barrié, jardinier, qui est nommé bedeau de cette église. Cet acte est daté du 19 janvier 1710 et revêtu de 9 signatures, parmi lesquelles on voit celles de Jean « Delclergue, » curé de Saint-Pierre, et de Nicolas « Dabancour, » maître chirurgien à Brétigny. - Vente d'une quarte 1/2 de vigne, vignoble de Montlhéry, faite, moyennant 25 livres, à Nicolas « Huguet, » marchand taillandier à Montlhéry, par Louis Cornut ou Cormit, vigneron à Marcoussis, et Marie Blondet, sa femme. - Actes intéressant les familles Marineau, Masson, Barry, Peltier, Prévost, Lemaistre.

E. 5914. (Liasse.) - 7 pièces, papier.

3 au dernier février 1710. - Vente d'héritages à Nicolas « Huguet, » marchand taillandier à Montlhéry, par Jean « Bourgeron, » vigneron à « la Ville- » du-Bois, » et Geneviève Blondeau, sa femme. - Autre au même « Huguet, » par François « Rous- » seau, » vigneron à la « Ville-du-Bois, » et Anne Rattier, sa femme. - Transport de rente à Claude « Ledour, » vigneron à Saint-Michel-sur-Orge, par Marie Debouge, demeurant au même lieu. - Quit- tance de 100 sous, délivrée à Denis Pelletier par Jean Bouillet, laboureur à « Charcoix, » paroisse du » Plessis Pasté. >> - Accord et transaction entre

Nicolas « Dabancour, » maître chirurgien à Brétigny, d'une part, et Antoine Privé, manouvrier au même lieu, et Marie Ravet, sa femme, d'autre part. – Vente de 14 perches de vigne, vignoble de Montlhéry, faite, moyennant 45 livres, à Nicolas « lluguet, » déjà nommé, par Pierre Cornut, vigneron à Marcoussis, et Marie Hourtault, sa femme. – Bail d'héritages à Pierre Fredet, maçon en plâtre à Saiiit-

Michel-sur-Orge, par Jean « Gézon, » boulanger à Paris.

E. 5915. (Liasse.) – 11 pièces, papier.

3 au 25 mars 1710. – Vente de vignes à Nicolas «Huguet, » marchand taillandier à Montlhéry, par « Pierre Peuverier, » vigneron à Marcoussis, et Jeanne Rogé, sa femme, Jean et Louis Cornut, vigneron au même lieu. – Échange entre Jacques « Finot, » marchand charron à Montlhéry, d'une part, et Jean Gouffier, vigneron à Longpont, d'autre part.

– Vente d'héritages à Antoine « Beudet De Beau->j mont, » chevalier de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem, demeurant à Paris, « de présent en sa maison de Fontaine Lagarde, size >■> en ladite paroisse de Saint-Pierre de Brétigny, » par Denis Brayé, jardinier à Cossigny, paroisse de Saint-Pierre de Brétigny, et Émé Milk-t, sa femme.

– Bail de maison et dépendances à Guillaume Robinet, charretier au Perray, paroisse de Sainte-Geneviève-des-Bois, par Guillaume Provenché, manouvrier au même lieu. – Louis-Timoléon « Damoresan, » chevalier de Saint-Louis, « seigneur et propriétaire » du fief de la Fontaine, size en la paroisse de Saint-Philbert » de Brétigny, déclare « que, de tout temps, » il y a eu un coulombier à pied basti dans la cour » de ladite maison de la Fontaine, sur le fond dudit » fief; lequel a esté abattu ^ar feu Monsieur Roserot, » lors propriétaire dudit fief; qu'en attendant que » ledit s'eur Damoresan fasse le restablissement du- » dit coulombier à pied, il a l'intention de faire » eslever une vollière au-dessus du corps de logis » de ladite maison, ... et proteste que ladite vollière » ne pourra rien desroger au droit qu'il a de fairp » bastir... un coulombier à pied, etc. » – A.îjudi- cation des ormes qui sont autour du clos Maubert. sciz à « Charcoix, » appartenant à l'église Saint-Pierre de Brétigny, faite, moyennant 08 livres 10 sous, à André Blar, charron à Montlhéry, par la fabrique de cette église. Cet article porte la date du 16 mars ni0 et la signature de Jean « Del- » clergue, » curé de Saint-Pierre de Brétigny. – Obligation de 15 livres 10 sous, i)rix d'un setier d'orge, passée au profit de Christophe Pajot, conseiller en la Grand-Chambre, « seigneur de Laulliroy

» et de Saint-Michel-sur-Orge, » par Pierre Abois-
lard, vigneron à Saint-Michel sur-Orge. — Obliga-
tion de 40 livres 10 sous, prix d'une vache laitière,

SERIE E. — NOTAIRES ET TABELLIONS.

21

passée au profit de Jean Trompault, marchand de
bétail à « Villiers, » par Pierre Besiin, menuisier
à Saint-Michel-sur-Orge, et Louise Ficliet, sa femme.
— Quittance de 150 livres, délivrée à Michel « Char-
>3 pentier, » vigneron à Saint-Michel- sur-Orge, par
Bernard « Moyson, » vigneron à « Kspinay-sur-Orge, »
et Louise Touffu, sa femme. — Transport de renie
à Sulpice Le Compte, vigneron à « Guiperreux, w
paroisse de Longpont, par « Jean Benoist », vigne-
ron au même lieu, et Élisabetli Guignard, sa femme.

E. 1.916. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

7 au 22 avril 1710. — Vente d'une quarte de
vigne, vignoble de Montlhéry, faite, moyennant 20
livres, à Nicolas « Huguet, » marchand taillamlier à
Montlhéry, par Jean Barangé, vigneron à Marcoussis,
et Catherine Peuvrier, sa femme. — Bail d'un demi-
arpent de vigne, vignoble de Montlhéry, fait, moyen-
nant une rente annuelle et perpétuelle de 8 livres, à
Michel Quatromme, portefaix à Montlhéry, par Marc
Cordeau, vigneron à la « Villedubois, » et Marie Go-
dard, sa femme. — Obligation pour un setier d'orge,
mesure de Montlhéry, passée, au profit de Christophe
Pajot, conseiller au parlement, « seigneur de Laulnoy
» et St-Michel-sur-Orge, » par Pierre Besiin, vigneron
à Saint-Michel-sur-Orge. — Inventaire après décès de
Marie du Couldray, veuve, en premières noces, d'Ange
Savitani, et en secondes noces de Noël Bechon Dessan-
sonnier, fait, à la requête de ses enfants, « Marie-
» Anne de Savitani, » et Anne « Olympe Bechon Des-
» sansonnier, » bourgeoises de Paris « de présent en
» leur maison de Rochebrune, sise en la paroisse
» Saint-Pierre de Brétigny, » et mentionnant les
meubles « tiltres, papiers et enseignements demeurez
» après le décès de ladite dame du Couldray dans la-
» ditte maison de Rochebrune, ses appartenances et
» despendances, où elle est décédée... » L'étain, 20
sous la livre ; 1 collier de perle ronde, 60 livres ;
1 bague « de turquoise, accompagnée de six diamants
» à cotté, enchâssé dans ladite bague d'or, » 30 livres ;
1 montre, « dont l'estuy ou boîte est d'argent, » 20
livres. — Obligation pour 1 mine d'orge, passée au
profit de Christophe Pajot, déjà nommé, par Gabriel
Bance, vigneron à Saint-Michel-sur-Orge. — Vente

d'une quarte de vigne, vignoble de Montlhéry, faite, moyennant 20 livres, à Nicolas « Huguet, » déjà nommé, par « Léon Peuvrier, » vannier à Marcoussis, et Marie-Anne Jaquet, sa femme.

E. 5917. (Liasse.) – Il pièces, papier.

1^{er} mai au 17 juin 1710. – Transport de créance à « Jean Robinet, » marchand bourrelier à Longjumeau, par Guillaume Robinet, charretier au Perray, paroisse de Sainte-Geneviève-des-Bois. – Bail de 2 vaches laitières fait par le même au même, moyennant un loyer annuel de 10 livres. – Abandon à Michel Foirest, cabaretier à Brétigny, par Marie Mignié, veuve de Martin Auchenard, demeurant à « Valpisiaux, » des bardes, linges et meubles, de son défunt mari. – Obligation de 2³ livres passée, au profit d'Anne Grosbois, » veuve du sieur Guyot, demeurant à Longpont, procuratrice par substitution de « Son Altesse Royal, Monseigneur le prince Frédéric Constantin de la Tour d'Auvergne, prieur commendataire du prieuré de Longpont, » par Antoine « Polleau, » laboureur en « la ferme du Mesuil, paroisse de St-Philibert de Brétigny. » – Autre, de 253 livres, au profit de la même, par Marie Chevallier, veuve de Jacques Guéné, fermier en « la ferme de la Moinerye, » paroisse St-Pierre de Brétigny. – Continuation du bail du moulin du « Cas rouges, paroisse St-Philibert » de Brétigny, faite, moyennant un loyer annuel de 530 livres, à Marie Montdelait, veuve de Nicolas Laisné, meunière, demeurant au « moulin du Cas rouges, » par Pierre « De Louvain, » écuyer de la petite Écurie du Roi, seigneur de « Villarceau. » – Assemblée des habitants des deux paroisses de Brétigny pour protester contre la mesure du cardinal de Noailles, archevêque de Paris, qui prescrit de faire la procession du mercredi des Rogations non à Longpont mais en toute autre église du voisinage, au choix du curé de Saint-Philibert de Brétigny. Cet acte, qui est daté du 28 mai 1710, est revêtu de 11 signatures, parmi lesquelles on voit celle de Louis-Albert « Thibault, » curé de Saint-Philibert; le curé de Saint-Pierre de Brétigny ne paraît pas à l'assemblée, parce qu'il est malade. A cet acte est attachée par une épingle une lettre du grand archidiacre, l'abbé « Dorsann, » au « curé de St-Philibert de Brétigny, à St-Philibert de Brétigny, » contenant l'exposé des motifs de la mesure prise par le cardinal de Noailles. – Vente d'héritages, à « Pierre Petineau, » ardoisier à Sainte-Geneviève-des-Bois, par « Pierre Mansel, » laboureur au même lieu, et Geneviève Deschamps, sa femme. – Marché pour travaux de charonnage entre Charles « Bailleux, » receveur de « Laulnoy Saint-Michel-sur-Orge, » d'une part et Denis Hébert, maître charron à Montlhéry, d'autre part. –

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

Transport de rente à Sulpice Le Compte, vigneron à Guiperreux, » paroisse de Longpont, par Elisabeth Ruelle, veuve de Claude Cordeau, vivant, marchand à Longpont, et ses enfants.

E. 5918. (Liasse.) - 11 pièces, papier.

10 juillet au 18 septembre 1710. - Accord entre Michel Foirest, cabaretier à Brétigny, d'une part, et Claude Perrot, maçon au même lieu, d'autre part. - Quittance de 212 livres 10 sous, délivrée à Madeleine Delaunay, veuve de Vincent Hargenvillier, demeurant à Saint-Michel-sur-Orge, par Nicolas « Le » fébure, » charron à Brétigny, et Marie-Anne Moulin[^] sa femme. - Quittance de 40 livres, délivrée à « Monsieur de Beaumont, » par Geneviève Marchand, servante à Brétigny. - Contrat de mariage entre « Claude Meunier, » vigneron à Saint-Michel-sur-Orge, veuf de Louise Vallée, d'une part, et Jeanne Sevain, flUe de feu Barthélémy Sevain, vivant, vigneron à Brétigny, et de Jeanne Chambois, servante de la marquise de Lhospital, demeurant à Saint-Michel-sur-Orge, d'autre part. Cet acte, daté du 27 juillet 1710, porte, entre autres signatures, celles de « Elisabeth de » Chollet de Lhospital, » veuve du marquis de Lhospital, et de « Paul -François de Lhospital, » chevalier, marquis de Lhospital, demeurant à Saint-Michel-sur-Orge. - Contrat de mariage entre « Estienne An- » douard, » vigneron au « Mesnil, paroisse de Long- » pont, »veuf, en troisièmes noces, de Louise Dégoutte, d'une part, et Claude Duchesne, veuve, en secondes noces, d'Heni'i Mollu, d'autre part. - Transport de bail à Louis « Réault, » laboureur au Plessis d'Argouges, par René Aumont, berger à Fleury-Mérogis. - Autre à Guillaume Marineau, vigneron à Saint-Michel-sur- Orge, par Françoise Bruslé, veuve en dernières noces de Thomas Gautier, demeurant au même lieu. - Renonciation par les enfants et héritiers aux successions de Marin Brayé et Catherine Fontaine. - Bail de 2 arpents de terre labourable, terroir du Per-ray, champ-tier de la chaussée do Longpont, fait, moyennant un loyer annuel de 11 livres 10 sous, à « Michel Hardy, « vigneron à Longpont, par Jean « Gezon, » maître boulanger à Paris - Quittance de 20 livres, délivrée à Michel Dardan, marchand meunier au <i moullin Serpie, parroisse de Chastres, » jiar Antoine « Morin, » vigneron et marguillier de l'église de Saint-Michel-sur-Orge, avec l'assentiment du curé, François « Rebut, » et de 9 autres paroissiens nommés

dans l'acte, qui est revêtu de 12 signatures (14 .septembre 1710). - Acte relatif à la liquidation de la succession d'Apolline Chartier, fille mineure des feus

Pierre Chartier et Marie Le Compte.

E. 5919. Liasse. —

18 pièces, papier, dont 1 cahier de 6 feuilles in-4°.

5 octobre au 31 décembre 1710. — Titre nouvel d'une rente annuelle et perpétuelle de 20 sous tournois, au profit de la fabrique de l'église Saint-Philbert de Brétigny, par Jacques « Verjon, » charron à « Verle- » petit. » — Transport d'une rente de 105 sous et une poule, au profit de la même fabrique, par Louis-Timoléon « Damoresan, » chevalier de Saint-Louis, « pro- » priétaire du fief de la Fontaine, maison, lieux et » héritages en despendants, sis en la paroisse Saint- » Philbert » de Brétigny. — Bail de 7 quartiers de terre, terroir de « Linois, » fait, moyennant une rente annuelle et perpétuelle de 17 livres 10 sous, à Toussaint Geoffroy, vigneron à « Linois, » par Nicolas « Cor- » deau, » procureur fiscal au bailliage de Brétigny, « Marie Poistrimoux, » veuve de Michel Cordeau, et Pierre « Pestrinoux, » hôtelier à « Linois. » — Donation à ses enfants par « Marguerite Jubein, » veuve de Jean Charpentier, vivant, praticien à Saint-Michel-sur-Orge. — Contrat de mariage entre Jean « Le Sueur, » bourrellier à Brétigny, veuf, en dernières noces, de Marguerite Barré, d'une part, et Marie-Anne Perrot, fille de feu Liénard Perrot et de Marguerite Triviau, à présent femme de Charles Galopin, demeurant à Brétigny, d'autre part. — Titre nouvel d'une rente annuelle et perpétuelle de 11 livres 1 sou, au profit de la fabrique de l'église de Saint-Michel-sur-Orge, par François Chartier, vigneron à Saint-Michel-sur-Orge, Michel « Charpentier, » vigneron au même lieu, et Catherine Chartier, sa femme. — Donation à Marguerite Poupon, veuve de Pierre Girard, le jeune, par « Louise Gourley, » veuve de Pierre Girard, demeurant à Brétigny. — Partage entre les héritiers et donataires de Jean Charpentier et de Marguerite Jubein, ci-devant nommés. — Acte y relatif. — Accord entre Didier « Bedeau, » laboureur, « Nicolas Buard, » laboureur, et Nicolas « Lefébure, » charron à Brétigny, solidaires du reliquat de la taille dû par Louis Chapperon et Pierre Brayé, collecteurs de Brétigny pour l'année 1707, d'une part, et ledit Pierre Brayé, d'autre part. — Abandon d'immeubles, au profit de « Michel Pifret » et « François PilTray, »

SERIE E.

vignerons à Saint-Micliel-sur-Orge, par leur mère, Elisabeth Martin, veuve de Gilles Piffret, demeurant à Saint-Michel-sur-Orge. — Partage entre les deux frères Piffret, sus-nommés. — Bail de maison et dépendances, à « Cossigny, paroisse S'. -Pierre de Bréti- » gnj-, » fait à Charles Soudiard, le jeune, vigneron à Bretigny, par « Margueritte de Lëpine, » femme de Charles Le Normant, « sieur de Villers, » chevalier de Saint-Louis. — Testament d'Anne Millet, femme de Denis Brayé, demeurant à « Cosigny. » — Accord entre Etienne Cordeau, vigneron à a Cruiperreux, » d'une part, et Joseph « Vaudoux, » laboureur à « Val- » grand, » d'autre part. — Vente de coupe de bois taillis sur 15 arpents, clos de fossés, « proche la ferme de » la Maison Neuve, » faite, moyennant 645 livres, un cent de fagots et un cent de bourrées, à « Jean » Prunier, » marchand de bois a La Norville, par Jean a Folloppe, » avocat en parlement, agissant en qualité de tuteur onénaire d'Henriette Julie Martel, fille et unique héritière d'Henri Martel, chevalier, « comte de » Fontaine, seigneur de Bretigny. » — Contrat de mariage, informe, sans date de jour ni signatures, entre Léon Chevallier, boulanger à « Charaintru, » paroisse d'Épinay- sur-Orge, fils des feus Jacques Chevallier, vivant, procureur au bailliage du duché de Chevreuse, et de Catherine Buché, d'une part, et Julienne Pagnié, fille de Louis Pagnié, vigneron à « Vielleray proche » Laon en Picardie, » et de Marie Hardouin, d'autre part.

E. 5920. (Liasse.) — 11 pièces, papier, dont 1 cahier de 4 feuillets in-4°.

6 janvier au 20 février 1711. — Bail d'héritages, à Bretigny, fait à François Ganau, berger audit lieu, par Jean « Lesueur, » bourrelier au même lieu. — Contrat de mariage entre François Ganiau, berger à Bretigny, d'une part, et Marie Laurent, fille de Liénard Laurent, maçon en plâtre audit lieu, et de feue Anne Mingot, d'autre part. — Contrat de mariage entre Andry Minet, fils de feu Michel Minet, vivant, laboureur à la « ferme de Baillot, paroisse de Brierre, » et de Louise Buard, d'une part, et Marie Amont, veuve de Michel Brayé, d'autre part. — Acte entre « Claude Mathieu Raier, » fils des feus Claude Rayé et Michelle Charpentier, d'une part, et Marie Mollu, fille de « Pierre Mollu » et de Marie Pinoteau, d'autre part. — Autre entre François Girard, fils des feus Pasquier Girard et Michelle Bonnemain, d'une part, et Marie du

Bocq, veuve d'Antoine Duchesne, vivant, vigneron

à Bretigny. — Bail de la ferme « de la Noïie Rousseau, » paroisse de Saint-Michel-sur-Orge, moyennant un loyer annuel de 450 livres, à Germain « Gillet, » laboureur à Bondoufle, par Christoiïhe « Pajot, » conseiller au parlement, « abbé des abbayes de Valsainte » et de la Chasseigne, seigneur de Laulnoy et de » S'.-Michel-sur-Orge, Lormoye et autres lieux, » demeurant à Paris (3 février 1711). — Transport de droits civils à Claude « Bouzinard, » vigneron à « Guiperreux, parroisse de Longpont, » par Jean Renard, jardinier à Saint-Michel-sur-Orge. Cet acte est daté du 6 février 1711 et porte, entre autres signatures, celle de François « Rebut, » curé de Saint-Michel-sur-Orge. — Contrat de mariage entre Cézard Barrué, maraîcher à Bretigny, veuf, en premières noces, d'Elisabeth Berlin, d'une part, et Marie Mandonnet, fille de Jacques Mandonnet et de feu Marie Rochas, d'autre part. — Autre entre « François Herson, » jardinier à Bretigny, fils de feu Nicolas Herson et d'Antoinette Chappelle, à présent femme de Denis « Marineau, » maraîcher à Bretigny, d'une part, et Marie-Anne Gallois, fille de feu Pierre Gallois et d'Anne Graingault, d'autre part. — Acte d'assemblée des garçons de Bretigny portant tirage au sort pour fournir un soldat de milice (19 février 1711). — Titre nouvel d'une rente annuelle et perpétuelle de 40 sous tournois, au profit de Jean Bourgeron, vigneron au Plessis-Pâté, par les enfants et héritiers de Nicolas Maingot et Jeanne Bretonnet.

E. 5921. (Liasse.) — 19 pièces, papier.

8 au 20 mars 1711. — Actes relatifs à la liquidation des successions de Michel Fredet et d'Elisabeth Barny, sa femme. Un de ces actes daté du 9 mars nil porte, entre autres signatures, celle de François « Rebut, » curé de Saint-Michel-sur-Orge. — Baux divers faits par Christophe « Pajot, » conseiller au parlement, abbé des abbayes « de Valsainte et de la » Chasseigne, seigneur de Laulnoy et de Saint-Michel- » sur-Orge, Lormoye et autres lieux, » à Pierre Bouchard, l'aîné, laboureur à Saint-Michel-sur-Orge, et Louise Fichet, sa femme ; François Girard, vigneron à Saint-Michel-sur-Orge, et Marie Dabocq, sa femme ; Claude « Ledour, » l'aîné, vigneron au même lieu, et Barbe Charpentier, sa femme ; Pierre Ferdet, maçon au même lieu, et autres ; Jean-Baptiste « Lamarti- » nier, » vigneron à Saint-Michel-sur-Orge, et Barbe

vigneron à Saint- Michel-sur-Orge, et Elisabeth Rottin, sa femme; Pierre Souchard, le jeune, vigneron au même lieu ; Denis Duboelle, tisserand à Saint-Michel-sur-Orge. – Actes intéressant les familles Souchard, Gousset, Guéné, Brayé, Gombault. – Contrat de mariage entre Thomas Pannet, vigneron à Villiers-sous-Longpont, veuf de Catherine Daragon , d'une part, et Jeanne-Marguerite Gillet, fille de « Simon » Gillet, » vigneron à Saint-Michel, et de Marguerite Charpentier, d'autre part. – Échange entre « Louise » de Fesques, comtesse de Vassé, » veuve « d'Artus » Joseph, comte de Vassé, marquis d'Esguilly, seigneur de Marsilly, la Follye, etc

d'une part, et « Jean-Baptiste Bouettin, » sieur de la Boissière, « demeurant ordinairement audit lieu de la » Boissière, paroisse de Saint- Vrain, » d'autre part. – Autre entre François Chartier, vigneron à Saint-Michel -sur- Orge, d'une part, et Michel Charpentier, vigneron au même lieu, d'autre part.

E. 5922. (Liasse.) – 12 jnèces, papier.

15 avril au 28 mai 1711. – Baux divers faits par Cliristophe « Pajot, » conseiller au parlement, abbé des abbayes de « Valsainte et de la Chassaigne, seigneur de Laulnoy et de Saint-Michel-sur-Orge, Lormoy et autres lieux, » à : Antoine JeufflFroy, vigneron à Saint-Michel-sur-Orge ; Thomas Pannet, vigneron au même lieu ; Jean Bance, vigneron au même lieu. – Testament de Jacques Le Meusnier, natif de la paroisse de Saint-Hilaire, province de Normandie. – Acte d'assemblée des paroissiens de Sainte Geneviève-des-Bois, au nombre de six, portant consentement à ce que « Pierre du Cancel » et Pierre « Bulté, » imposent à la somme de 200 livres le fermier judiciaire et occupant de la petite ferme du Perray. – Contrat de mariage entre « Simon Moni, » charretier à Saint-Michel-sur-Orge , veuf de Françoise Pelletier, d'une part, et Madeleine Glane, servante de l'abbé Pajot, d'autre part. – Quittance de 86 livres, délivrée à Éloy » Varangue, maître es arts, receveur général du » collèg.î de Montégu, à Paris, » par les enfants et héritiers d'ISiisabetli Lelong, première femme d'Antoine Boissière. – Actr- y relatif. – Bail de maison et dépendances, à Saint-Michel sur-Orge, fait à Thomas Pannet, ci-devant nommé, par « Pierre Bremant, » marchand à Saint-Michel-sur-Orge. – Marché pour

construction d'un mur de clôture de 9 pieds de haut conclu entre Nicolas « Francaïn, »; avocat en parlement à Paris, « de présent en sa maison de Rosière, paroisse de Saint-Pierre » de Brétigny, agissant en qualité de mari de Françoise Néret, d'une part, et Jean Taillefert, maçon, à « Rosière, » d'autre part.

– Contrat de mariage entre Michel Delanoie, manouvrier « au Mesnil, paroisse de Saint-Philbert de Brétigny, » veuf, en premières noces, de Françoise Noël, d'une part, et Denise Raddé, fille de feu Charles Raddé et de Marie Capitriau, d'autre part.

E. 5923. (Liasse.) – 9 pièces, papier.

19 juillet au 23 septembre 1711. – Bail de 4 arpents 3 quartiers de terre labourable dépendant de la cure de St-Philbert de Brétigny, terroir de Brétigny, fait, moyennant un loyer annuel de 22 livres 10 sous, à Michel Leblancq, charron à Brétigny, par Louis-Albert « Thibault, » curé de Saint-Philbert de Brétigny. – Accord entre « Jean Mar Perray, » vigneron à « Bure, » et Gabrielle Sevin, sa femme, d'une part, et Jacques David, vigneron à Brétigny, d'autre part. Cet acte, daté du 20 juillet 1711, porte, entre autres signatures, celle de Jean « Delclergue, » curé de Saint-Pierre de Brétigny. – Titre nouvel d'une rente annuelle et perpétuelle, au profit de Cristophe « Pajot, » conseiller au parlement de Paris, abbé des abbayes « de la Chassaigne et Valsainte, seigneur des terres et » seigneurie de Laulnoy et de St-Michel-sur-Orge, » par Michel i Dardan, » meunier à Châtres. – Testament de Mathurine Peuvrier, veuve de Pierre Barron, demeurant à « Rosierre, paroisse de St-Philbert » de Brétigny. – Bail d'héritages à Andry Miné, vigneron à Brétigny, et Marie Amond, sa femme, par Antoine « Beudet de Beaumont, » chevalier de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem, demeurant à Paris, « de présent en sa maison de Fontaine Lagarde, paroisse Sa i net Pierre » de Brétigny.

– Autre à Jean « Charpentier, » vigneron à « Leuville, » par Michel « Charpentier, » vigneron à Saint-Michel-sur-Orge. – Titre nouvel d'une rente annuelle et perpétuelle de 4 livres, au profit de l'église de Saint-Philbert de Brétigny, par « Denis Souchard, » vigneron à « Linois. » – Contrat de mariage entre « Fiacre Jérosme, » maçon à Montlhéry, veuf de Catherine Peuvrier, d'une part, et Marie Briberon, fille de feu Briberon, et de Marguerite Grignon, d'autre part. – Partage de la succession de Françoise Cot-

SERIE E. – NOTAIRES ET TABELLIONS

25

tard, femme de Michel Pinson, vigneron à Saint-ilicliel-sur-Orffe.

E. 5924. (Liasse.) – 20 pièces, papier, dont 3 cahiers de 4, 5 et

6 feuillets in-4''.

3 octobre au 29 décembre 1711. — Lots de partage entre les héritiers de Toussaint Roger. — Accord entre Madeleine « de Lespine, » bourgeoise de Paris, fondée de procuration d'Antoine Lévesque, maître d'hôtel de Madame la Dauphine, « propriétaire d'une " maison appelée le Cas Rouges, size à Brétigny, » d'une part, et Claude Valadon, maçon à Brétigny, d'autre part. — Contrat de mariage entre Michel « Pinson, » vigneron à Saint-Michel-sur-Orge, veuf, en premières noces, de Françoise Cottard, d'une part, et Germaine Sourciau, veuve, en premières noces, de Simon Gigon, vivant, vigneron à Brétigny. — Autre entre Nicolas « Pinson, » vigneron à Saint-Michel-sur-Orge, fils du précédent, d'une part, et Marie Gigon, fille du sus-nommé Simon Gigon, d'autre part. — Autre entre « Jean Regnié, » vigneron à Brétigny, fils de Jacques Regnié et d'Anne Bretonnet, d'une part, et Jeanne Fouquerole, veuve, en premières noces, de (élément Gousset, demeurant à Brétigny, d'autre part. — Partage de la succession de Jean Prévost, le jeune, vivant, vigneron à « Villiers-sous-Longpond. » — Contrat de mariage et actes y relatifs, entre René Laurent, maçon à Brétigny, veuf, en premières noces, d'Agathe Lubin, d'une part, et Barbe Coquis, fille de feu Jean Coquis et de Louise Linié, demeurant au même lieu, d'autre part. — Contrat de mariage entre Jacques David, vigneron à Brétigny, d'une part, et Anne Lucas, fille de Jean « Lucas, » vigneron, et de Marie May, d'autre part. — Échange entre Madeleine « de Lespine, » fondée de procuration d'Antoine Lévesque, maître d'hôtel du duc de Berry, petit-fils de France, et contrôleur général de la maison de la duchesse de Berry, d'une part, et Denis « Peltier, » vigneron au « Casrouge, » d'autre part. — Bail d'héritages à Jean Taillefert, maçon à Brétigny, par Nicolas « Francain, » avocat en parlement, et Françoise « Néret Francain, » sa femme, demeurant à Paris, « de présent en leur maison de Rosierre, paroisse » St-Pierre de Brétigny. » — Transport de rente à Christophe « Pajot, » abbé des abbayes « de Valsainte » et de la Chassigne, » conseiller au parlement, « seigneur de Launoy et de Saint-Michel-sur-Orge, Lormoy et autres lieux, » par Laurent Fichet, vigne-

Seixe-et-Oise. — Série E. — Tome V.

ron à Saint-Michel-sur-Orge, et Jeanne Lecoisne, sa femme. — Contrat de mariage entre Antoine Jeuffroy, vigneron à Saint-Michel-sur-Orge, fils de Thomas Jeuffroy et de Jeanne Morin, d'une part, et Marie Bance, fille des feus Nicolas Bance et Marthe Fichet, d'autre part. — Testament de Michelle Logre, femme de Jacques Marineau, manouvrier à « Cossigny, » paroisse Saint-Pierre de Brétigny. — Titre nouvel d'une rente annuelle et perpétuelle de 100 sous, au profit de l'église de « Chetainville, » par Anne Aumont, veuve de Toussaint Roger, vivant, demeurant à Brétigny. —

Lots de partage entre les enfants et héritiers de Françoise Cottard, femme de Michel Pinson, l'aîné. — Acte d'assemblée d'habitants de la paroisse de Saint-Michel-sur-Orge, au nombre de 40, portant projet de règlement pour l'assiette des tailles. Cet acte qui est daté du 29 décembre nu porte 20 signatures, y compris celle du tabellion.

E. 5925. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1^{re} = 1^{er} janvier au 10 mars 1712. — Conventions pour l'exercice de la commission de bedeau en l'église Saint-Pierre, conclues, en présence du curé Jean « Delclergue, » entre Claude Perrot, marguillier en charge, d'une part, et Pierre Pinoteau, vigneron à Brétigny, d'autre part. — Acte d'assemblée d'habitants de Brétigny, au nombre de 39, portant règlement pour une nouvelle et meilleure péréquation de la taille. — Contrat de mariage entre « Jean Haran, » fils de feu Charles Haran et de Marie Robin, d'une part, et Claude Molu, veuve de Mathuriji Dorré, demeurant à Saint-Michel-sur-Orge, d'autre part. Cet acte, daté du 18 janvier 1712, porte, entre autres signatures, celle d'Etienne « Simon, » maître d'école audit lieu. — Vente d'héritages, à Saint-Michel-sur-Orge, faite à « Jean Bourgeron, » vigneron audit lieu, par Laurent Fichet et Jeanne Le Coisne, sa femme, demeurant au même lieu. — Baux d'héritages faits par Christophe « Pajot, » abbé de Valsainte et de la Chassaigne, conseiller en la grand'chambre du parlement, seigneur de Launay et Saint-Michel-sur-Orge, à Mathurin Paché, manouvrier, Martin Faucher, manouvrier, et Jean Regnard, jardinier à Saint-Michel-sur-Orge, Denis Badault, manouvrier, et André Foureau, vigneron au même lieu. — Cession de droits de propriété sur des héritages et vente faite à Pierre « Charpentier, » vigneron à Saint-Michel-sur-Orge, par les époux Fichet, déjà nommés. — Bail de 3 quartiers de terre, terroir

26

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

de Brétigny, cliamprier « des Prévostes, » fait, moyennant une rente annuelle et perpétuelle de 4 livres 10 sous, à Denis Deslimoges, vigneron à Brétigny, par Claude Perrot, maçon, agissant en qualité de marguillier de Saint-Pierre, avec le consentement du curé Jean « Delclergue » (28 février 1712). — Vente d'héritages faite à Louis Timoléon « Damoresan, » chevalier de Saint-Louis, seigneur du fief de la Fontaine, par « Denis Souchard, » vigneron à Saint-Michel-sur-Orge, et Marie-Anne Mainfroy, sa femme. — Vente de droits

successifs faite à Pierre Coilliau, vigneron à Brétigny, par les enfants et héritiers de Jacques Charpentier et de Geneviève Brayé. — Vente d'un quartier de vigne, vignoble de « Leudeville, » faite, moyennant 75 livres, à François « Pillard, » laboureur à « Villacouplet, » par Marguerite Fouquet, veuve de Pierre Pillard.

E. 5926. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

9 avril au 20 mai 1712. — Quittance de 60 livres délivrée à Jean Lucas, l'aîné, vigneron à Brétigny, par Jacques David, son gendre, vigneron au même lieu. — Transport de rente fait à Christoi>he c Pajot, » abbé de Valsainte et de la Chassaigne, conseiller en la grand'chambre du parlement de Paris, seigneur de Launay, Saint-Michel-sur-Orge, Lormoy, par Laurent Fichet, vigneron à Saint-Michel-sur-Orge, et Jeanne Le Coisne, sa femme. — Règlement de comptes et actes y relatifs entre « Anne Thourin, » veuve de Claude Touzeau, vivant, lieutenant au régiment de Feuquières, fondée de procuration de Gabriel Touzeau, sieur de Forville, et d'Anne Catherine Touzeau, héritiers par bénéfice d'inventaire d'Anne Olympe Beschon Dessansonnières, d'une part, et César Barrué, maraîcher au Carouge, d'autre part. — Accord et transaction entre les enfants et héritiers d'Hugues Plumet, vivant, demeurant à Bouray. — Bail de 11 quartiers de terre, terroir de Brétigny, fait, moyennant un loyer annuel de 11 livres, à Pierre Brayé et André Minet, vigneron, audit lieu, par Jean « De Compans, » bourgeois de Paris. — Bail de 3 arpents 1/2 et 1/2 quartier de terre, fait, moyennant un loyer annuel de 14 livres 10 sous, à Antoine Jubin ou Jubert, berger à Brétigny, par Michel « Roger, » bourrelier audit lieu, agissant en qualité de niarguillier et en présence de Louis-Albert « Thibault, » curé de Saint-Philibert (8 mai 1712). — Vente d'un domi-arpont de terre, dans l'enclos de Fontaine-la-Garde, faite, moyennant 40 livres, à Antoine « Beudet de Beaumont, » chevalier de

Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem, propriétaire de la maison de Fontaine-la-Garde, par Michel Foirest, cabaretier à Brétigny, et Mai'guerite Berjonneau, sa femme. — Accord entre François Méline, vigneron à Brétigny, et Marie Coignet, sa femme, d'une part, et René « Hébert, » sergent à Brétigny, d'autre part. — Contrat de mariage entre « André Lornois, » vigneron à Fontaine la-GarJe, veuf de Marguerite Aubry, d'une part, et Anne Marineau, fille de feu Mathieu Marineau, d'autre part. — Ratification, par Louis-Timoléon « Damoresan, » chevalier de Saint-Louis, seigneur de la Fontaine, y demeurant, « Catherine de Jacomel, » sa femme et Charles de Herte, sieur de Ramicourt, fils et héritier de Jean de Herte, seigneur de Haille, président au présidial d'Amiens et premier mari de ladite Catherine, d'un contrat de remboursement de rente fait à leur mandataire, M. de la Motthefort, par M. de Raille, conseiller au siège d'Amiens. — Échange entre le

même « Damoresan, » d'une part, et Madeleine Delaunay, veuve de Vincent Hargenvillier, demeurant à Saint-Michel-sur-Orge, d'autre part.

E. 5927. (Liasse.) – 5 pièces, papier, ilont 1 cahier de i feuillets iQ-4''.

14 au 27 juin 1712. – Contrat de mariage entre « Jean Du Boille, » fils de Denis Du Boelle, tisserand à Saint-Michel-sur-Orge, et de Catherine Mahu, d'une part, et Claude-Elisabeth Fichet, fille de feu Pierre Fiquet et Jeanne Robin, d'autre part. – Autre entre « Nicolas Héricouit, » jardinier à Sainte-Geneviève-des-Bois, veuf, en secondes noces, de Philiberte Robin ou Robert, d'une part, et Marie Frimaudeou Frimande, veuve de Pierre Goulé, demeurant à Brétigny, d'autre part. – Lots de partage entre les enfants et héritiers de Charles Jumelle, vivant, meunier au Moulin-Neuf, paroisse de Bruyères-le-Châtel, et de Jeanne Henry. – Bail d'un demi-arpent de terre labourable, terroir de Brétigny, fait, moyennant une rente annuelle et perpétuelle de 50 sous, à Antoine Jubert, berger au Mesnil, par Nicolas « Francain, » avocat au Parlement, et Françoise « Néret, » sa femme. – Obligation de 20 livres souscrite au profit de M. Compans par Jacques Boucher, manouvrier à Brétigny.

E. 5928. (Liasse.) – 9 pièces, papier.
20 juillet au 22 août 1712. – Quittance de 71

SERIE E.

NOTAIRES ET TABELLIONS.

21

livres 12 sous 8 deniers délivrée aux paroissiens de Saint-Pierre de Brétigny, assemblés au nombre de 14, par « Anne Tourain Touzeaux, » veuve de Claude Touzeau, vivant, lieutenant au régiment de Feuquières, demeurant en la paroisse de Saint-Philibert, au nom et comme fondée de procuration de Gabriel Touzeau, sieur de Forville, et d'Anne-Catherine Touzeau ; ladite quittance contenant une délibération par laquelle les paroissiens révoquent la procuration générale par eux précédemment donnée à leur curé Jean Deldergue. – Contrat de mariage entre Vincent Hargenvilliers, vigneron à Saint-Michel-sur-Orge, fils de feu Vincent Hargenvilliers et Madeleine Delaunay d'une part, et Marguerite Ledour, fille de feu Claude Ledour et de Barbe Charpentier, d'autre part. – Bail de 5 arpents 3 quartiers de pré, prairie de Brétigny, fait, moyennant un loyer annuel de 60 livres, à Louis « Delaunay, »

laboureur, et Denis Deslimoges, vigneron à Brétigny, par Jean « FoUoppe, » avocat au parlement de Paris, tuteur onéraire d'Henriette-Julie Martel, fille d'Henri Martel, comte de Fontaine, seigneur de Brétigny. – Quittance de 127 livres 15 sous délivrée à Antoine « Beudet de Beaumont, » chevalier de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem, propriétaire de la maison de la Garde, parla veuve et les enfants de Pierre Brayé ; cet acte, daté du 28 juillet 1712, porte, entre autres signatures, celle de Louis-Albert « Thibault, » curé de Saint-Philibert. – Bail d'héritages fait à Jean PoUeau, manouvrier au Plessis-Paté, Denis « Rians, » tixier en toile, à la Folie, et Elisabeth Poisson, sa femme, par Jean « Folloppe, » déjà nommé. – Accord et transaction entre Edmond Courtois, manouvrier à « Pointelle, province de Normandie, » d'une part, et Pierre Papant ou Papaut, maçon à «Lisse, » d'autre part. Cet acte est du 17 août 1712 et porte, entre autres signatures, celle du curé « Thibault. » – Annulation d'un marché de culture entre Louis-Timoléon Damoresan, chevalier de Saint-Louis, seigneur de la Fontaine, d'une part, et Michel Aumont, vigneron à Brétigny, d'autre part. –Échange entre le même « Damoresan, » d'une part, et Hélène Vazé, veuve d'André Souchard, d'autre part. – Vente de droits successifs faite à Michel Aumont, déjà nommé, par les enfants et héritiers de Lazare Tessier.

E. 5929. (Liasse.) – 21 pièces, papier.

1^o janvier au 18 mars 1713. – François Colaye.
– Nomination d'un marguillier pour l'église Saint-

Pierre. – Accord entre Gilles Lornoy, manouvrier à la Garde, « André Lornois, » manouvrier, « Anthoine » Picot, » manouvrier à Avrainville. – Transaction entre les enfants et héritiers de Lazare Tixier et de Marie Guillaume. – Titres nouveaux de diverses rentes passées au profit de la fabrique de Saint-Pierre par : Marie Meusnier, veuve de Denis Aumont, vivant, tabellion à Brétigny ; « Robert Hilaire, » manouvrier au Plessis ; Françoise Julien, veuve de Thomas Delanoüe ; Michel Aumont, vigneron à Rosières ; Marguerite Gi'ignon, veuve de Pierre Briberon, et consorts ; Denis « Peltier, » vigneron au Carouge ; Guillaume Lamperier, vigneron à Montlhéry ; Nicolas Baudon et consorts ; Marie Patureau, veuve de Claude Lochon ; René « Hébert, » sergent à Brétigny ; Jacques David, vigneron à Brétigny ; Jacques Régnier, vigneron à Brétigny. – Bail de 7 quartiers de terre, terroir de Brétigny, fait, moyennant un loyer annuel de 8 livres, à François Mesnil, vigneron audit lieu, par Jean (' Delclergue, » curé de Saint-Pierre (15 mars 1713). – Continuation de bail 'de maison et dépendances, à Essonville, en faveur du même François Mesline, par Louis Albert « Thibault, » curé de Saint-Philibert, au nom et comme fondé de procuration de Gabriel-

Léonard Touzeau, sieur de Forville, chevalier de Saint-Louis, aide-major delà ville d'Arras, y demeurant, et se portant fort d'Anne-Catherine Touzeau, demeurant à Paris. — Actes relatifs à une transaction entre le curé « Thibault, » agissant pour les Touzeau, d'une part, et le curé « Delclergue » et Marie Pétronille « Danjan, » demeurant chez Delclergue, d'autre part, touchant l'exécution de dispositions testamentaires d'Anne-Olympe Bechon Dessansonnières. — Devis des réparations à faire à l'église Saint-Pierre de Brétigny. Cette pièce porte, ainsi que presque toutes celles qui composent cette liasse, la signature du curé Delclergue.

E. 59.Î0. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

24 avril au 21 août 1713. — Obligation, par Léonard Dumas, maître couvreur à Châtres, et André Quéroy, maître couvreur à Boissy-sous-Saint-Yon, de terminer dans 2 mois les réparations dont ils se chargent à l'église Saint-Pierre. — Contrat de mariage entre Denis « Marineau, » veuf, maraîcher au Carouge, d'une part, et Germaine Canu, veuve de Denis Torin, vivant, manouvrier, d'autre part. — Payement, entre les mains de Jean « Delclergue, » curé et agissant au nom de la fabrique de Saint-Pierre, par Etienne « Blondeau, »

28

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

marchand devins, bourgeois de Paris, héritier d'Etienne Blondeau, -vivant, marchand à Évry-sur-Seine, et de Barbe Aumont, sa femme, d'une somme de 100 livres, donnée par ladite Aumont « pour ayder à la construction d'une sacristie ou un (sic) tableau sur le maître » autel où il en est nécessaire, » moyennant 3 messes basses par an (1^o'' juin niS). — Bail de 3 quartiers 1/2 de pré, prairie de Leuville, fait, moyennant un loyer annuel de 20 livres, à Clément Le Cocq, vigneron audit lieu, par Louis-Albert « Tliibault, » curé de Saint-Philibert (15 juillet niS). — Obligation de deniers, souscrite, au profit de Madeleine Garier, veuve de François Peuvrier, et Nicolas « Dabancour, » maître chirurgien à Brétigny, par Pierre Mordenet, manouvrier à Sainte-Geneviève-des-Bois. — Titre nouvel d'une rente annuelle de 9 livres passé, au profit des religieuses de Saint-Eutrope-lès-Chanteloup, par les enfants et héritiers de Pierre Briberon et de Marguerite Grignon. — Obligation de 58 livres, souscrite, au profit de Claude Perrot, maçon à Brétigny, par Mathurin Martin, manouvrier à Cossigny, et Michelle Du Bois, sa femme. — Vente de maison et ferme à Verton, près Montreuil -sur-Mer^ faite, moyennant 6,000 livres, à Louis « Boudon, » marchand, bourgeois et ancien échevin de la ville de Montreuil, par Louis

Timoléon « Damoresan, » chevalier de Saint-Louis, seigneur de la Fontaine et « Caterine de Jacomel, » sa femme. — Actes intéressant les familles Aufroy, Gaultier, Boucher, Brayer, Sevin, Perrot, Jérôme, Briberon.

E. 5931. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

30 octobre au 31 décembre 1713. — Bail d'héritages, à Cossigny, fait à « Lasar Martin, » manouvrier au Plessis-Pâté, par « Louis Cornet, » maître tourneur, bourgeois de Paris. — Actes relatifs à une vente de maison et dépendances, à Kosiôres, faite à Denis De Limoge {sic}, vigneron à Rosières, par Jacques David, vigneron à Brétigny, et Anne Lucas, sa femme. — Abandon d'héritages, à Boissy-sous-saint Yon, entre les mains de la veuve de Pierre Pinson, par César Barrué, maraîcher au Carouge, et Marie Mandonnet, sa femme. — Bail de maison et dépendances, au Mcsnil, fait par les susdits époux Barrué à Louis Minet, jardinier audit lieu. — Bail d'héritages, à Sainte-Geneviève-des-Bois, fait à Jacques Vandillart ou Vaudillart, par « Jean-Baptiste Logre, » vigneron à Saint-Michel-sur-Orge. — Vente d'héritages, à Brétigny,

faite à « Marbary » (Marc Bary), maréchal audit lieu, et Marguerite Quatrehomme, sa femme, par Claude Valadon, boulanger au même lieu, et Marie Brion, sa femme. — Titres nouveaux de diverses rentes passés, au profit de Charles « Le Normand Devillers, » chevalier de Saint-Louis, major de dragons, par Denis « Peltier, » vigneron au Carouge, « René Laurent, » maçon en plâtre à Brétigny. — Vente d'un demi-arpent de terre, terroir de Brétigny, champ-tier de « Croupecul, » fait par le susnommé a Peltier, » moyennant 80 livres, à Antoine Lévesque, contrôleur de la maison de la duchesse de Berry. — Abandonnement et titre nouvel d'une rente annuelle de 15 livres, au profit de Louis-Timoléon « Damoresan, » chevalier de Saint-Louis, seigneur de la Fontaine, par Germaine Sourceau, veuve, en premières noces, de Simon Gigon et, en secondes noces, de Michel Pinson, en son nom et au nom de mineurs. — Contrat de mariage entre Etienne Motu, charretier à Bondoufle, d'une part, et « Elisabeth Saint-tin, » veuve de Charles Lefèvre, d'autre part. — Quittance de 103 livres 15 sous, délivrée à la veuve de Pierre Cordeau, vivant, maréchal à Linas, par Louis Foubert, jeune, vigneron à Châtres, et Catherine Dantier, sa femme. — Procuration générale donnée à Louis Albert « Thibault, » curé, par Cliarles Laurent, maçon en plâtre, marguillier en charge de la fabrique de Saint-Philibert (12 décembre ITIB). — Actes intéressant les familles Régnier, Maingot, Bretonnet, Mari-neau, Duchesne, Âudouard, Breton, Hébert, Sanson, Peltier.

E. 5932. (Liasse.) – 18 pièces, papier.

4 janvier au 25 mars 1714. – François Colaye.
– Échange entre Louis-Tiin'oléon « Damoresan, »
chevalier de Saint-Louis, « seigneur do la Fontaine,
» demeurant en sa maison et fief de la Fontaine, pa-
» roisse S'-Philbert de Brétigny ,» d'une part, et Fran-
çois Cliartier, manouvrier à Saint-Michel-sur-Orge,
. d'autre part. – Contrat de mariage entre Jacques
Baron, demeurant à « Massy, » d'une [lart, et Marie
Delaunay, lille de Louis « Delaunay, » laboureur à « la
» ferme do la Croix, paroisse S«-Pierre » de Brétigny,
et de Marie Mony, d'autre part. Parmi les nombreuses
signatures de cet acte, daté du Ui janvier 1714, on voit
celle de Jean « Delclergue, » bachelier en fhéologlf.
curé de Saint-Pierre de Brétigny. – Règlement de
comptes entre Charles Laurent, maçon en plâtre à
Brétigny, d'une part, et « René Laurent, » aussi maçon

SÉRIE E. – NOTAIRES ET TABELLIONS.

29

en plâtre au même lieu. Cet acte, daté du 21 jan-
vier ni4, porte, entre autres signatures, celle de
Louis-Albert « Thibault, >3 curé de Saint-Philbert de
Brétigny. – Bail d'héritages au Plessis-Pâté, fait à
Charles Ileurtault, laboureur, par « François Mares-
» chai, » laboureur à « Fontenay-près-Brie-sous-
» Forge. » – Titre nouvel d'une rente de 47 sous
6 deniers, au profit de l'église Saint-Pierre de Bréti-
gny, par Denis De Limoge, vigneron à « Rozière, pa-
» roisse S'-Philbert, » de Brétigny. Cet acte, daté du
lô février 1714, porte la signature de Jean « Del-
» clergue, » curé de Saint-Pierre de Brétigny. – Vi-
site des réparations les plus urgentes à exécuter en
une maison sise à « Rozière, » faite à la requête de
« Caterine de Jacomel, » femme séparée, quant aux
biens de LouisTimoléon Damoresan, ci-devant nommé.
– Vente d'héritages à Louis Timoléon « Damoresan »
par Denis « Peltier, » vigneron « au Casrouge, paroisse
» S'-Philbert » de Brétigny. – Partage entre les en-
fants et héritiers de Marie Bourgeois, femme de Nico-
las Boudon, vigneron à Brétigny. – Vente d'un tiers
d'arpent de terre labourable, terroir de Brétigny,
faite, moyennant 33 livres 6 sous 8 deniers, au susdit
« Damoresan » par Guillaume Boudon, vigneron à
Montlhéry, et Marie-Anne Bourgnon, sa femme. –
Récépissé de titre donné à Jacques Regnié, vigneron à
Brétigny, par Marie Meusnier, veuve de Denis Au-
mont, vivant, greffier et tabellion à Brétigny. – Trans-
port de rente à Jean « Danne, » vigneron à Saint-
Micliel-sur-Orge, par « Louis Coiffier, » vigneron à
« Chetainville, » et Catherine- Elisabeth Robin, sa

femme. — Quittance de 1,200 livres, délivrée aux
« Principal, procureur et chapelains du collège de
» Montaigu, propriétaire de la ferme seize au Plessis, ...
» et ce par les mains de M' « Nicolas Biard, prêtre et
» procureur dudit collège, » par Marguerite Benoist,
veuve de Nicolas Morin, fermière « aux Noïies, pa-
» roisse de Verlegrand. » — Titre nouvel d'une rente
annuelle et perpétuelle de 22 sous, au profit de l'église
Saint-Pierre de Brétigny, par Louis « Cornet, » maître
tourneur, bourgeois de Paris. Cet acte, daté du 5 mars
1714, porte, entre autres signatures, celle de Jean
« Delclergue, » curé de l'église de Saint-Pierre de Bré-
tigny. — Échange entre Louis-Timoléon « Damoresan, »
ci-devant nommé, d'une part, et Catherine Cheval,
veuve de Clément Charpentier, vigneron à Saint-
Michel-sur-Orge, d'autre part. François « Rebut, »
curé de Saint-Michel-sur-Orge, est un des signataires
de cet acte, daté du 10 mars 1714. — Vente d'ormes à
Jacques « Finet, » maître charron à Montlhéry, par

« Pierre Peverié, » compagnon maréchal chez «. Mar-
» bary, » maître maréchal à Brétigny. — Bail d'héri-
tages à Jean Poulleau, demeurant à « Charcois, pa-
» roisse du Plessis-Pâté, » par Jean « Delclergue, »
bachelier en théologie, curé de Saint-Pierre de Bréti-
gny (8 mars 1714). — Bail d'une « petite ferme, seize
» à Cossigny, paroisse S'-Pierre » de Brétigny, fait,
moyennant un loyer annuel de 150 livres et 2 paires
de poulets vivants, à « François Poynet, » meunier à
Châtres, et Marie Berlin, sa femme, par Louis-Albert
« Thibault, » curé de Saint-Philbert de Brétigny, fondé
de procuration de « M. Touzeau de Forville, ayde
» major de la ville de Lille, » et se faisant fort d'Aune
Catherine Touzeau, lesdits Touzeau, frère et sœur,
héritiers d'Anne Brechon Dessansonnière, leur cou-
sine germaine (18 mars 1714). — Bail d'héritages à
K Rozière, » fait à Claude « Berjonneau, » marchand
à Brétigny, et « Madelaine Cartier, » sa femme, par
« Caterine de Jacomel, » femme séparée, quant aux
biens, de Louis-Timoléon « Damoresan. »

E. 5933. (Liasse.) — U lùèces, papier.

24 avril au 28 juin 1714. — Accord entre
Claude « Berjonneau, » marchand à Brétigny, et
« Madelaine Cartier, » sa femme, d'une part, et Nico-
las « Biard, » prêtre, procureur du collège de Mon-
taigu, d'autre part. — Transaction entre les héritiers de
Marie Aumont. Cet acte, daté du 28 avril 1714, porte,
entre autres signatures, celle de Jean « Delclergue, »
curé de Saint-Pierre de Brétigny. — Vente d'héritages
faite au collège de Montaigu, ayant pour procureur
Nicolas « Biard, » par Françoise Lochon, veuve de
Louis Brequin, vivant, maître serrurier à Viry,
« Nicolas Quatrehomme, » maître maréchal à « Li-
» nois, » et « Madeleine Pevrier, » sa femme, et
« Pierre Peverié, » compagnon maréchal à Brétigny.

– Autre à Louis-Timoléon « Damoresan, » chevalier de Saint-Louis, « seigneur de la Fontaine-lez-Brétigny, » demeurant en sa maison et fief delà Fontaine, » paroisse S'-Philbert dudit Brétigny, » par Barbe « Thaumass Desperrières, » demeurant à Paris, « de » présent en sa maison seize à Rozière ci-après déclarée. » Cet acte porte la date du 13 mai 1714 et, entre autres signatures, celle de François « Lemée, » curé du Plessis-Pâté. – Constitution d'une rente annuelle et perpétuelle de 4 livres 14 sous, au profit de Marie Pinotteau, veuve de Pierre Molu, vivant, vigneron à Saint-Michel-sur-Orge, par « Pierre Clou-

30

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

» zeau, le jeune, « vigneron à « Guipereux, paroisse » de Longpont. – Vente d'héritages à Louis-Timoléon « Damoresan, » déjà nommé, par Vincent Bligny, vigneron à Montihéry, « Jean Baptiste Logre, » vigneron à Saint-Michel-sur-Orge, et « Pierre Clouzeau, » le jeune, ci-devant nommé. – Titre nouvel d'une rente annuelle et perpétuelle de 50 sous, au profit de l'église de Saint Philbert de Brétigny, par Pierre Colleau, vigneron à « Cossigni, paroisse S'-Pierre de Brétigny. » Cet acte, daté du 3 mai 1714, porte, entre autres signatures, celle de Louis-Albert « Thibault, » curé de Saint-Philbert de Brétigny. – Vente de ses droits dans les successions paternelle et maternelle faite à Pierre Colleau par Marie Charpentier, veuve de Guillaume Charpentier, fille et héritière pour un cinquième de Jacques Charpentier et de Geneviève Braier. – Contrat de mariage entre « Alexis Minier, » laboureur à Brétigny, d'une part, et « Jeanne Aumont, » veuve de Toussaint Roger, demeurant au même lieu, d'autre part. – Autre entre André Minet, manouvrier à Brétigny, d'une part, et Marie Chevallier, fille de feu Pierre Chevallier, vivant, vigneron à Marolles, et de Madeleine Deluer, d'autre part. – Transport de bail à Pierre « Mousset, » cabaretier à Longpont, par Jean Persehaies, « meunier du moulin » de Groteau, paroisse de Longpont. «

E. Ô93-S. (Liasse.) – 15 pièces, papier.

1^{er} juillet au 20 septembre 1714. – Vente de droits successifs à Louis Grandcerf, laboureur à « Itteville, » et Vincent « Delaplace, » maître charron à « Verlegrand, » par Germaine Brequin, demeurant à « Viry-sur Orge. « – Délivrance de legs à l'église de Saint-Michel sur-Orge par Pierre Brément, garçon meunier à Saint-Michel-sur-Orge, et consorts, en exécution du testament de Louise Danne. Cet acte, daté du 8 juillet 1714, porte, entre autres signatures,

celle de François « Rebut, » curé de Saint-Michel-sur-Orge. – Vente de droits successifs à Jean Jannot, maçon à « Verlepetit, » par Jean Baudet, berger à Brétigny, et Louise Vasseur, sa femme. – Vente d'héritages à Jacques Guinchard, jardinier à « la » Ronsière, paroisse de Fontenay-lèz-Brie, » et Marie Madeleine Marineau, sa femme, par Sébastien Deschamps, jardinier à Brétigny, et Marie-Anne Marineau, sa femme. – Transaction entre Marie Bulté, demeurant à Brétigny, d'une part, et « Louis Bre- » quin, » serrurier au même lieu, d'autre part. –

Vente d'héritages, « près le Mesnil Gondoin, pays de » Normandie, près Falaize, » faite à « Louis Fleury, » journalier au & Mesnil Gondoin, » par Antoine Fleury, journalier à Sainte-Geneviève-des-Bois. – Transaction entre le même Antoine Fleury, d'une part, et Marguerite Valadon, veuve de Jean Fleury, demeurant à Brétigny, d'autre part. – Bail d'héritages à Jean Baudet par Marie Boutry, femme de Pierre Pignet, demeurant ordinairement à Bruxelles, devenue propriétaire par suite de la donation à elle faite de tous les biens dudit Pignet par le comte Fontaine Martel, seigneur de Brétigny, à qui la confiscation en appartenait par la sentence de contumace rendue à Brétigny contre Pignet. – Bail de la moitié de 19 arpents 3 quartiers de terre, terroir de Brétigny, fait, moyennant un loyer annuel de il livres, à Robert Chartier, demeurant à Brétigny, par Marie Patureau, veuve de Claude Lochon, vivant, concierge des prisons de Montihéry. – Titre nouvel d'une rente de 6 livres, au profit de l'église de Saint-Pierre de Brétigny, par Marie Boutry, ci-devant nommée. Cet acte porte la date du 15 septembre 1714 et la signature de Jean « Delclergue, » curé de Saint-Pierre de Brétigny. – Autre d'une rente de 6 livres 6 sous, au profit de l'église de Saint-Michel-sur-Orge, par Nicolas Pinson, vigneron à Saint-Michel-sur-Orge. Cet acte porte la même date que le précédent et la signature de François « Rebut, » curé de Saint-Michel-sur-Orge. – Quittance de 29 livres 4 sous, délivrée à François « Aniel, » maître menuisier au Ple-ssis-PATé, par Marie Boutry, déjà nommée. – Titre nouvel d'une rente de 6 livres 5 sous, au profit de l'église de Saint-Philbert de Brétigny, par Antoine « Giron, » praticien à « Beaumont Leroger. » Cet acte est daté du H septembre ni4 et signé par Louis-Albert « Thibault, » curé de Saint-Philbert de Brétigny. – Vente d'héritages, en Normandie, faite à « Louis Fleury » par Antoine Fleury, l'un et l'autre précédemment nommés. – Quittance de 21 livres à François « Aniel » par Marie Boutry, l'un et l'autre déjà nommés.

E. 5935. (Liasse.) – 15 pièces, papier.

2 octobre au 26 décembre 1714. – Contrat de mariage entre Pierre Braliier, vigneron à « Cossigny, » paroisse S'-Pierre » de Brétigny, d'une part, et Elisabeth Ajot, veuve de Nicolas Fraizier, vivant,

manouvrier au Mesnil, paroisse S[^]-Pliilbcrt dudit
« Brétigny, » d'autre part. — Baux divers par Jean

SERIE E.

NOTAIRES ET TABELLIONS.

31

« FoUope, >' avocat au parlement, agissant en qualité de tuteur onéraire d'Henriette-Madeleine-Julie Martel, fille et unique héritière d'Henri Martel, chevalier, « comte de Fontaine, seigneur de Brétigny, » à Nicolas Leroy, vigneron à « Linois, » Michel Aumont, vigneron à « Rozière, paroisse S'-Pierre de Brétigny, » « Madelaine Cartier, » femme de Claude Berjonneau, demeurant à Brétigny. — Contrat de mariage entre Claude Pinson, demeurant à Brétigny, fils de « Jean » Pinson, » demeurant à Boissy-sous-Saint-Yon, et de feu Françoise Fly, d'une part, et Geneviève Colleau, fille de Pierre Colleau, vigneron à Brétigny, et de feu Geneviève Charpentier, d'autre part. — Titres nouveaux de diverses rentes au profit de l'église de Saint-Michel-sur-Orge, par François Girard, -vigneron à Saint-Michel-sur-Orge, et consorts, Michel Marineau, vigneron au même lieu, et Anne Chartier, sa femme ; « Elisabeth de Cliallet, marquise de Lhospital, » veuve de Gabriel de Lhospital ; Anne Goix, veuve, en premières noces, de Pierre Pinoteau, et, en dernières noces, de Michel Danne. Un de ces actes, daté du 12 novembre ni-i, porte, entre autres signatures, celle de François « Rebut, » curé de Saint-Michel-sur-Orge. — Bail d'héritages à « Paul Guerier, » manouvrier au Plessis-Pâté, par Jean « Delclergue, » bachelier en théologie, curé de Saint-Pierre de Brétigny ^14 novembre 1714). — Échange entre Louis-ïmoléon « Damoresan, » chevalier de Saint-Louis, « seigneur » du fief de la Fontaine-lez-Brétigny, demeurant en sa » maison de la Fontaine, paroisse St-Philbert dudit » Brétigny, » d'une part, et Claude Duchesne, veuve d'Etienne Audouard, vivant, vigneron à Saint-Michel-sur-Orge, d'autre part. — Bail de maison et dépendances « au Cas Rouge, paroisse S'-Philbert » de Brétigny, fait à Joseph Sujan, manouvrier à « Linois, » par Madeleine « de Lespine, » fondée de procuration de « Monsieur Lévesque. » — Titre nouvel d'une rente annuelle et perpétuelle de 8 livres 10 sous, au profit de « Louis Maréchal, » vigneron à « Olainville, » par « Pierre Gauchain, » laboureur au Plessis-Pâté.

E. 5936. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

2 au 27 janvier 1715. — Abandon d'héritages fait entre les mains de « Simon Gillet, » marguillier de l'église de Saint-Michel-sur-Orge, par Nicolas « Fichet, » vigneron à Marolles. » — Titre nouvel d'une rente annuelle de 30 sous passé, au profit de l'église de Saint-Michel-sur-Orge, par les enfants et héritiers de

Nicolas Bance. — Quittance de 9 livres délivrée à Charles Souchart, le jeune, par Michel Forest, cabaretier à Brétigny. — Procès verbal de visite d'une maison louée à Jean Baudet, berger à Brétigny, par Marie Boutry, femme de Pierre Pignet. — Titres nouveaux de diverses rentes passés, au profit de l'église de Saint-Michel-sur-Orge, par « Jean Bourgeron, » vigneron audit lieu, et Marguerite Charpentier, sa femme; Marie Pinoteau. — Contrat de mariage entre Jacques Gohard, demeurant à « Leudeville, » d'une part, et Marie Merlin, fille des feus Pierre Merlin et Marguerite Jabin, d'autre part. — Bail d'héritages fait à « Paul Fichet, » vigneron à Saint-Michel-sur-Orge, par François « Rebut, » curé, et « Simon Gillet, » marguillier de l'église dudit lieu. Cet acte, daté du 27 janvier 1715, porte, entre autres signatures, celle d'Etienne « Simon, » maître d'école à Saint-Michel-sur-Orge.

E. 5937. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

3 au 26 février 1715. — Titre nouvel d'une rente annuelle de 9 livres 12 sous passé, au profit d'Antoine Lévesque, contrôleur de la maison de la duchesse de Berry, par les héritiers de Michel Brayer et de Marie Aumont, sa femme. — Autre de 46 sous 4 deniers au profit de l'église de Saint-Michel-sur-Orge, par Nicolas Fichet, vigneron audit lieu. — Inventaire après décès de Jeanne Donné fait à la requête de Clément Chartier, son mari. Le blé méteil 15 livres le setier ; le setier d'orge 8 livres. L'inventaire, daté du 5 février 1715, porte, entre autres signatures, celle d'Etienne « Simon, » maître d'école à Saint-Michel-sur-Orge. — Comptes de tutelle des enfants de Nicolas Maingot et Jeanne Breton, rendus par Jacques Régnier, vigneron à Brétigny. — Procuration donnée à Nicolas « Dabancour, » procureur fiscal au bailliage de Brétigny, par Antoine Maingot, manouvrier audit lieu. — Transaction entre Claude Pérot, laboureur à la ferme de la Maison-Neuve, d'une part, et Michel Forest, cabaretier à Brétigny, d'autre part. — Quittance de 70 livres délivrée à Pierre Souchart, l'aîné, et Charles Souchart, le jeune, couvreurs en chaume à Brétigny, par « Madeleine Cartier, » femme séparée de biens de Claude « Berjonneau, » marchand cabaretier à Brétigny. — Contrat de mariage entre « Vincent Gaudinaut, » garçon jardinier à Brétigny chez M. Damoresan, d'une part, et Anne Mancelle, fille de feu Jacques Mancelle, d'autre part.

ARCHIVES DE SEINE-KT-OISE.

E. 593S. (Liasse.) – 5 pièces, papier.

10 au 25 mars 1715. – Titre nouvel d'une rente annuelle de 1 livres passé, au profit de Jacques Daniel Hardy, écuyer, s-- de « Vicq, » et Pierre Villiers de Neuilly, écuyer, co-seigneurs de Beaulieu, paroisse de MaroUes, par CosTne Gillet, vigneron à « Mondonville, » paroisse de la Norville. – Récépissé de meubles et effets délivré à Claude GouUé et Marie Moreau, par leur gendre Antoine Joubert, berger à Brétigny. – Compte de tutelle rendu à Pierre Maingot, jardinier, par Jacques Régnier, vigneron à Brétigny. – Visite d'une jument morte subitement. – Actes relatifs à un bail d'héritages, à Brétigny, fait à « Jean Regnié, » vigneron audit lieu, et Jeanne Fouquerolles, sa femme par Jean « Folloppe, » avocat en parlement, tuteur onéraire d'Henriette-Madeleine-Julie Martel, fllle et unique héritière d'Henri Martel, vivant, comte de Fontaine, seigneur de Brétigny.

E. 5939. (Liasse.) – 8 pièces, papier.

2 avril au 4 juin 1715. – Titre nouvel d'une rente annuelle et perpétuelle, de 4 livres passé, au profit de l'église de Saint-Michel-sur-Orge, par Jean « Panet, » vigneron audit lieu. – Inventaire après décès de Jeanne-Marguerite Gillet, fait à la requête de Thomas Panet, son mari vigneron à Saint-Michel-sur-Orge. La livre d'étain 15 sous ; 2 bagues d'or 15 livres ; la livre de chanvre 15 sous ; le setier de blé froment 12 livres ; le setier d'orge 8 livres ; la botte de paille longue 4 sous ; le boisseau de pois "30 sous ; le boisseau de haricots non battus 30 sous ; le cent d'échalas 18 livres ; la queue de vin rouge ou blanc, cru de l'année, 32 livres ; 2 vaches de 6 à 7 ans, l'une prête à vèler, 100 livres ; 1 cheval de 4 ans, avec bat, collier et autres harnais, 36 livres. – Contrat de mariage entre le susdit Thomas Pannet, d'une part, et Germaine Louvrier, veuve de Pierre Potineau, vivant, couvreur à Sainte-Geneviève-des-Bois, d'autre part. – Testament de Simonne « Vaillant, » veuve de François Le-loup, vivant, maître d'école à Boissy-sous-Saint-Yon. La testatrice veut être enterrée dans l'église de Boissy o à costé de l'endroit où est inhumé sondit mari ; » elle lègue 20 livres au vicaire de Boissy ; 50 livres à la fabrique de Saint-Sulpice ; 15 livres aux pauvres de Boissy. – Inventaire après décès de Claude Vincent, fait à la requête de son mari Pierre « Fredet, » maçon

à Saint-Michel-sur-Orge. La livre d'étain 15 sous ;
1 petit miroir 1 livre ; 1 cheval hors d'âge 15 livres. –
Contrat de mariage entre le sus-nommé Pierre « Fre-
» det, » d'une part, et Louise Banse, veuve de Nicolas
Picard, d'autre part. – Vente d'un quartier de vigne,
terroir de Brétigny, faite, moyennant 45 livres, à Gilles
.\umont, vigneron à Rosières, par Jacques « Dufour, »
archer en la maréchaussée de Dijon. – Vente d'héri-
tages, au Plessis-Sébeville, faite à Pierre « Lefebvre, »
procureur fiscal de la terre et seigneurie dudit Pies-
sis, par les héritiers d'Accurse Chantecler, virant,
curé de « Ver-le-Petit, » parmi lesquels se trouve Ni-
colas « De Lestache, » maître peintre, bourgeois de
Paris.

E. 5940. (Liasse.) – 13 pièces, papier.

2 juillet au 30 septembre 1715. – Fragment de
contrat de mariage entre « Claude Chérigot, » d'une
part, et Marguerite Valadon, fille de Claude Valadon,
boulangera la Bretonnière, d'autre part. – Contrat de
mariage entre Pierre « Pillard, » demeurant à Saint-
Michel-sur-Orge, fils de feu Etienne Pilard et de
Jeanne Mondelet, d'une part, et Hélène -Gabrielle
Trousseau, fille de feu François Trousseau, vivant,
vigneron à Saint-Michel-sur-Orge, et de Louise
Bance, d'autre part. – Donation à Etienne Cabué,
manouvrier à Boissy-sous-Saint-Yon, par Françoise
Roux, demeurant au même lieu. – Titre nouvel d'une
rente de 30 livres passé, au profit de Jean « Del-
» clergue, » curé de Saint-Pierre de Brétigny, par
Jacques David, vigneron audit lieu (20 septembre 1715).
– Contrat de mariage entre « Jean Gandrille, » de-
meurant à Brétigny, d'une part, et Marie Barué, veuve
de Jean Durand, d'autre part. – Bail d'héritages, à
Cossigny, fait à Robert Taché, manouvrier audit lieu,
par Louis « Toizon, » ancien grand maître des eaux
et forêts de France au département d'Orléans, « étant
» de présent en sa maison de la Garde, paroisse
» Saint-Pierre. » – Bail d'héritages, à Brétigny, faits
à Michel Delanoue, manouvrier à Brétigny, par Pierre
Souchard, couvreur en chaume audit lieu, mandataire
de Jacques Dufour, archer en la maréchaussée de Di-
jon. – Procuration donnée à Nicolas « Dabancour, »
procureur fiscal au bailliage de Brétigny, par « Ma-
» rianne Quatrome, » demeurant à Paris, et Madeleine
Quatreliomme, sa sœur, demeurant à Linas. – Bail
d'héritages, à la Ville-du-Bois, fait à « JuUien Robin, »
vigneron audit lieu, par Jean Mainfroy, meunier au

SÉRIE E. – NOTAIRES ET TABELLIONS.

moulin du Carouge. — Bail d'héritages, terroir du Plessis-Sébeville, fait à « André Jeanois, » laboureur audit lieu, par « Jean Bourgeron, » vigneron à Saint-Michel-sur-Orge. — Titre nouvel d'une rente annuelle de 12 livres passé, au profit de Marguerite Leme-neau, veuve de Jean Cocliin, bourgeois de Paris, par Pierre Souchart, l'aîné, mandataire de Jacques Dufour, déjà nommé. — Autre d'une rente annuelle de 11 livres 4 sous 6 deniers passé, au profit de l'église Saint-Philibert par les enfants et héritiers de Denis Plé. — Acte d'assemblée d'habitants de Brétigny, au nombre de 30, y compris Jean « Delclergue, » curé de Saint-Pierre, et Louis-Albert « Thibault, » curé de Saint-Philibert, portant engagement de contributions en deniers pour l'entretien d'un maître d'école et réglant la nature de ses principales occupations (30 septembre ni5).

E. 5941. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

2 octobre au 15 décembre 1715. — Bail d'héritages, terroir de Brétigny, fait à « Michel Robert, » laboureur à Cossigny, par Pierre Souchart, l'aîné, couvreur en chaume à Cossigny, mandataire de Jacques Dufour, archer en la maréchaussée de Dijon. — Actes relatifs à un consentement de délivrance de deniers donné, au profit de la fabrique de Saint-Philibert et de Marguerite-Catherine « Boutett, » ou « Boulett, » veuve de Louis Boutiller, vivant, conseiller du Roi, maire de la ville de Châtres et lieutenant en la juridiction de ladite ville, par Pierre Colleau, vigneron à Brétigny. — Bail d'héritages, à Leudeville, fait à « Jacques Merlin, » vigneron audit lieu, par « Claude Mathieu Raier, » vigneron à Saint-Michel-sur-Orge. — Contrat de mariage entre Jean Charpentier, manouvrier à Brétigny, d'une part, et Marie Maingot, fille de feu Nicolas Maingot, et Jeanne Bretonnet, d'autre part. — Vente d'un demi-arpent de terre, terroir de Brétigny, faite, moyennant 60 livres, à Denis de Limoge, vigneron audit lieu, par Pierre Souchart, mandataire de Jacques Dufour. — Transport de 10 livres de rente fait à « Geneviève Langlois, » demeurant à Paris par Acurse-Antoine « Moulin, » demeurant à Brétigny. — Désistement de plainte portée en justice contre Antoine Daffy, dit Bourbonnois, jardinier au château de Brétigny, par Michel Forest, cabaretier audit lieu, et Marguerite Berjonneau, sa femme. — Contrat de mariage entre « Vincent Robin, » demeurant à Saint-Michel-sur-Orge, fils Sbinb-bt-Oise. — Série E. — Tome V,

des feu Louis Robin et Madeleine Meunier, d'une part, - et Philiberte Aumont, fille de Gilles Aumont, vigneron

à Rosières, et de Marie Pillart, d'autre part. — Transport d'une rente de 80 livres fait à Jacques -Denis Hardy, écuyer, s' de « Vicq, » et Pierre Villiers de Neuilly, écuyer, co-seigneur de Beaulieu, par Antoine « Voisin, » ci-devant maître de la poste de Châtres, demeurant à « Vix-sur-Aine. » — Bail d'héritages, terroir de Brétigny, fait à Gilles Aumont et Marie Pillart, déjà nommés, par Nicolas « Franacin » Leduc, avocat en Pai'lement, et Françoise « NéretFrancaïn, » sa femme. — Bail de maison et dépendances, à Châtres, fait à Valentin « Buzard, » marchand de vin audit lieu, par Nicolas « Lefebvre, » maître chirurgien au même lieu. — Concession d'un banc dans l'église de Saint-Philibert, faite aux époux Franrain. ri-devant nommés.

E. 59-42. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

23 février au 25 juin 1716. — Contrat de mariage entre Laurent Fichet, vigneron à Saint-Michel-sur-Orge, d'une part, et Marie Saintin, fille de feu Michel Saintin et de Louise Aufroi, demeurant au même lieu, d'autre part. — Autre entre Biaise Quinquandeu, scieur de long, à Saint-Michel-sur-Orge, d'une part, et Elisabeth Fedet, veuve de Julien Le Moine, demeurant au même lieu, d'autre part. Cet acte, daté du 24 février 1716, porte, entre autres signatures, celles de François « Rebut, » curé de Saint-Michel-sur-Orge, et d'Etienne « Simon, » maître d'école à Saint-Michel-sur-Orge. — Échange entre Nicolas « Francaïn » Leduc, avocat en'parlement, demeurant ordinairement à Paris, « estant de présent à Rosière, » en sa maison, paroisse S'-Pierre » de Brétigny, d'une part, et Pierre « Le Fébure, » procureur fiscal de la terre et seigneurie du Plessis Sébeville, d'autre part. — Contrat de mariage entre Jacques « Merlin, » demeurant à « Leudeville, » fils des feus Pierre Merlin et Marguerite Jubin, d'une part, et Louise Gillet, fille de feu François Gillet et de Marie Guéné, demeurant au même lieu, d'autre part. — Bail de maison et dépendances, à « Leudeville, » fait à « Germain Thibaut, s berger à « Leudeville, » par « Sulpice Rebut, » vigneron à « Grigny. » — Mémoire de réparation à faire à une maison à « Leudeville, » et marché en conséquence conclu entre Claude Perot, maçon à Brétigny, et « Sulpice Rebut, » déjà nommé. — Obligation de 500 livres, au profit de Siméon « Girard, » meunier

34

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

au « moulin do Dampierre, paroisse de St-Yon, » par

Jean « Manchon, » demeurant à Sainte-Geneviève-des-Bois. — Autre de 35 livres, au profit d'Anne « Gau- » deau, » veuve de François Lemaréclial, vivant, huis- sier rojal à Montlhéry, par Justine Gautier Le Geu- dre, veuve de Thomas Gohart, demeurant à « Leude- » ville. » — Règlement de couiies entre « Madeleine » Carie, » veuve de François Peuvrier, demeurant à Sainte-Geneviève-des-Bois, d'une part, et Pierre Vil- liers de Neuilli et Jacques-Daniel Hardy, d'autre part.

E. 59i3. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

9 juillet au 6 décembre 1716. — Bail de mai.son et dépendances, à Brétigny, fait à Jean-Baptiste « Mail- » let, » maître d'école à Brétigny, par Lazare Martin, manouvrier à « Cossigni, paroisse S'-Pierre do Bréti- » gny. » — (Contrat de mariage entre « François Tel- » lier, » houcher à « Verlegrand, » d'une part, et Claude Lucas, veuve d'Etienne Denise, demeurant à Brétigny, d'autre part. — Bail de maison et dépen- dance à « Linois, » lait à « Louis Réault, » maître jia- ■tissier à « Linois, » par Nicolas « Cordeau, » iVrmier de « la fern:e de Valorge, paroisse S'-Philbert de Bré- » tigny. » — Quittance de GÛO livres, à Jean « Peu- » vrier, » officier du feu duc de Berry, demeurant à- « Guiporcux, paroisse de Longpont, » par « NicoUe » Mauchere, » veuve de Pierre Danne, demeurant à Saint-Michel-siu'-Orge. — Vente d'un demi-ariient 1/2 quartier de terre, terroir de Marolles, faite, moyen- nant 35 livre-^, à Georges « Mony, » vigneron à ila- ■rolles, par « Simon Moni, » laboureur à Saint Michel- sur-Orge. — Déclaration d'habitants de Brétigny, du .nombre de "7, touchant le traitement du maître d'école ,de ce lieu (30 octobre 1716). — Contrat de mariage entre Michel Pinson, vigneron à Saint-Michel-sur- Oi'ge, d'une jiaart, et Jeanne Robin, demeurant au même lieu, d'autre jiaart. — Autre entre « Antoine » Noury, » maître charron à Marolles, fils de feu Jean Niiury, vivant, receveur de la terre et seigneurie. .. et arpenteur royal, et de Catherine Lambot, d'une paît, et '« Marie Thérès Danne, » fille de feu Clément Danne, vivant, maître boulanger à Paris, et de « Mari Forean- » délie, » d'autre [lart. —Bail de maison et dépendan- ces, à Saint-Mioliel-sur-Orge, fait à Jean « iPrévoat, » vigneron ù Saint-Michcl-sur-Orge, par Denis « Pel- » lier, » vigneron à Brétigny. — Acte intéressant les familles Beaurain, Garier, Peuvrier, de Vie/, , Hardi, Geufoy, Roux, Fichet.

E. 5944. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

10 janvier au 17 avril 1717. — Vente d'iiéri- tages à Pierre Magot, marchand à Juvisy, par Vincent Hargenvillier, vigneron à Saint-Michel-sur-Orge, et consorts. — Autre à Robert Tachet, manouvi'ier à Bré- tigny, et Anne Ciret, sa femme, par Guillaume Bon- don, vigneron à Montlhéry, et Marie-Anne Bourge- ron, sa femme. — Bail d'héritages à Jean Lefranc, le jeune, manouvrier à i Leudeville, » par Jean « Char-

» pentier, » vigneron à « la Bretonnière, paroisse St-
 » Germain-lez-Châtres, » et Pierre « Cliarpentier, o
 vigneron à Saint-Micliel-sur Orge. — Rétrocession de
 bail à Michel « Char[icntier, » par son frère Jean
 « Charpentier, » déjà nommé. — Transport de créance
 à Paul-Joseph-Roniain Dennezelle, écuyer, seigneur
 « Degraainioiit, » demeurant à Paris, par Pierre « De-
 >> valgra, » écuyer, « s'' du Verbois, » « et Claude Lou-
 ') vet, » sa femme, « demeurant présentement en la
 » maison des Cochets, » paroisse Saint-Pierre de Bré-
 tigny. — Bail de la ferme de la Garde, terroir de Bré-
 tigny, fait, moyennait un loyer annuel de 600 livres, à
 « Louis Ilervieiiix, » laboureur à « Morsang, » et -Ma-
 deleine Daire, sa femme, par Louis « Toizon, » cheva-
 lier, ancien grand-maitre àes eaux et forêts du départ-
 tement d'Orléans, demeurant à Paris, « estant de pré-
 » sent en sa maison de la Garde, paroisse S'-Pierre »
 de Brétigny. — Partage de la succession de Spire Po-
 tliier, entre Charles « Pothier, » charron au Plessis
 Sobbevllle, d'une part, et Noë! Séjourné', marchand
 cabari'tiii'r au même lieu, et « Jeanne Pillard, » sa
 femme, d'autre part. — Bail de maison et dépendances,
 à Brétigny, fait à Pierre Souchard, le jeune, vigneron
 à Brétigny, etMaigueriio Boiron, sa femme, iar Louis
 « Toi/.on, » dt'jà nommé. — Quittance de 110 livres
 à Jacques Régnier, vigneron à Brétigny, par Denis
 « Mariiieau, » marchand « au Cas Rouge, paroisse St-
 » Philbeit 1) d<i Brétigny. — Bail d'un demi-arpen
];2 quartier de terre labourable, terroir de Bi'étigny,
 fait, moyennant une rente annuelle et perpétuelle de
 4 livres, à Denis De Limoge, vigneron à Rosières, et
 << Maris Fouquin, » sa femme, par Nicolas « Francain
 » Leduc, » avocat en parlement, et Françoise « Né-
 >' rot, >> sa femme. — Titres nonvels de diverses
 rentes, nu profit de « Charles-François-Marie, marquis
)> Destaing, lieutenant général pour le Roy des ville et
 » évèclié de Verdun et pays Verdunois, gouverneur de
 » Châlons-en-Champagne, à cause de haute et puis-
 » santé dauie Dame Uenrietto-MadeleineJulie Martel,

SÉRIE K. — NOTAIRES ET TABELLIONS.

3&

» son épouse, seigneur » de Brétignj', iar Nicolas
 Pinson, vigneron à Saint-Michel-sur-rOrge ; Thomas
 Panet, vigneron au même lieu. — Titre nouvel il'une
 rente de 3 livres 15 sous, au [irofit de Charles « Le
 » Normand de Villers, « chevalier de Saint-Louis,
 major de dragons, demeurant à Paris, par Pierre Col-
 leau, vigneron à Bn-tigny, — Obligation de 198 livres
 3 sous, au profit de JaC(Hies « Daix, » laboureur à Bré-
 tigny, par « Marbary, >^ maréchal, et César Barué, ma-
 raîclier au même lieu.

E. 5945. (Liasse.) – G pièces, papier.

28 novembre au 31 décembre 1717. – Transport de rente à « Jean Dauphin, » marcliand à « la » Ville-du-Bois, » par Cliarles Gallot, vigneron à Longpont, et Catherine Clozeau, sa femme. – Bail d'héritages à Antoine « Lambot, » laboureur à « Leu- » deville, » par Pierre Villiers « de NuUy, » chevalier, seigneur de « Courance et en partie de Beaulieu. « – Titre nouvel d'une rente annuelle de 10 livres, au profit de « Nicole Mauclère, » veuve de Pierre Danne, demeurant à Paris, par Jaciiues « Buard, » vigneron à « Leudeville. » – Transaction entre Etienne « llaute- » feuille, » laboureur à « Guillerville, paroisse Saint- » Sulpice de Faviôre, » se portant fort de « Catherine » Aucler, » sa nièce, fille mineure de Jean Aucler, vivant, « concierge de M'' de Vicques, coseigneur en » partie de la teire de Beaulieu, paroisse de Ma- » roUes, » et de Marguerite Sergent, et Anne Aubry, veuve duÛit Aucler, en secondes noces. – Autre entre Pierre « AUorge, » charretier à Brétigny, d'une part, et Charlotte Petit, servante, domestique de M'' de Nully, seigneur de Beaulieu. Cet acte, daté du 31 décembre lin, porte, entre autres signatures, celle de Jean « Delclergue, » curé de Saint- Pierre de Bré- tigny.

E. 5946. (Liasse.) – 9 pièces, papier.

6 janvier au 12 mars 1718. – Transport de créance à Pierre Decroix, manouvrier à « Angervil- » tiers. » par « Jean Légard, » maçon à « Guibeville, » – Compte de la tutelle d'Elisabeth Poncet, seule flille et héritière de Jean Poncet et de Marie Plesse, rendu par Jacques Poncet, scieur de long à Châtres. – Acte y relatif. – Contrat de mariage entre Michel Guené, demeurant à Brétigny, fils de feu Jacques Guené et de

Marie-Antoinette Chevalier, d'une part, et Marie Mesurault, fille des feu Marin Mesurault, vivant, labou- l'eur à Brétigny, et Marie Petit, d'autre part. – Acte y relatif. – Rétrocession de bail à « Louis Hervieux, » laboureur en la maison de la Garde, paroisse Saint- Pierre, par Etienne Le Bret, menuisier, et Marie Ber- lin, sa femme. Cet acte, daté du 18 février HIS, porte, entre autres signatures, celle de Louis-Albert « Thi- »)) bault, >) curé de Saint-Philibert de Brétigny. – Quit- tance de 20 livres tournois, redevance due annuelle- ment à la fabrique de l'église Saint-Pierre de Brétigny par le prieuré de Longpont, délivrée à ce prieuré par Charles Souchard, le jeune, marguillier en charge de ladite fabrique, du consentement de Jean « Delcler- » gue, » curé de Saint-Pierre de Brétigny (11 mars 1-718.) – Déclaration portant explication d'un acte antérieur entre Jean « Cliantecler, » procureur fiscal

en la justice de « Veiegrand, » et Guillaume « Bert, » marchand boulanger à Juvisy, tant en leurs noms que comme se portant fort de leurs co-héritiers en la succession d'Accurse Cliantecler, prêtre, curé de « Verle- » petit » (12 mars 1118).

E.

(Liasse.

11 pièces, papier.

25 avril au 20 juin 1718. - Bail de 10 arpents de pré, prairie de Brétigny, fait, moyennant un loyer annuel de 300 livres, à « Pierre Réault, » marchand hôtelier, à « Linois, en la maison et hostellerie où est » pour enseigne le Mouton, » par Marie « de Bor- » deaux, >) veuve d'Henri Martel, vivant, chevalier, « comte de Fontaine, seigneur de Brétigny. » - Obligation de 94 livres à Jacques Daix, laboureur à « Sucy- » en-Brie, » par « Marbary, » maréchal à Brétigny. - Vente d'un demi-quartier de terre, terroir de « Linois, » faite, moyennant 25 livres, à N. Le Tulle, demeurant cà Saint-Michel-sur-Orge, par « Cristofle Ramon, » serrurier à Brétigny, et Marie Le Tulle, sa femme. - Bail d'héritages à Thomas Rousseau, laboureur à Marolles, par « Nicolas Buard, » laboureur à Brétigny. - Autre . à Michel Guené, charretier à Brétigny, par César Barué, maraîcher « au Casrouge, paroisse S'-Philbert de » Brétigny. » - Inventaire après décès de Jean Bourgeron, vivant, vigneron à Saint-Michel-sur-Orge, à la requête de Marguerite Charpentier, sa veuve. La livre d'étain, 15 sous ; 2 vaches de 4 cà 5 ans, pleines, 60 livres. - Contrat de mariage entre François a Fichet, » vigneron à Saint-Michel-sur-Orge, d'une part, et Marguerite Charpentier, sus-nommée, d'autre part. -

36

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

Obligation de 70 livres 10 sous, à Michel Forest, cabaretier à Brétigny, par Antoine Fouquerolle et « François Plé, » vigneron au même lieu. - Bail de maison et dépendances, à « Leudeville, » fait à Jacques Gohard, journalier en ce lieu, par Nicolas « Bonnet, » ou « Bouvet, » laboureur à « Charcois, paroisse du

» Plessis-Sebeville. » – Actes intéressant les familles Laubier, Réty, Plé, Brisard.

E. 5948. (Liasse.) – 9 pièces, papier.

5 juillet au 28 septembre 1718. – Contrat de mariage entre Louis Leblanc, vigneron à Brétigny, fils de feu Nicolas Leblanc, d'une part, et Marie-Anne Leblond, fille des feus Christophe Leblond et Catherine Brunet, d'autre part. – Autre entre Jacques Souchard, fils de Charles Souchard, l'aîné, vigneron à Brétigny, d'une part, et Barbe Louvet, fille de feu Noël Louvet, vigneron à « Serizi, » évêché de Chartres, et de Barbe Peltier, d'autre part. – Bail d'héritages, terroir de Brétigny, fait à Louis Leblanc, déjà nommé, par Nicolas « Francaïn Leduc, » avocat en Parlement, et Anne-Françoise « Néret Francaïn, » sa femme, « estant de présent en leur maison seize à Rozières, paroisse S'-Pierre » de Brétigny. – Autre à Louis Minié, journalier à Brétigny, et Elisabeth Pouin, sa femme, par Denis « Revers » ou « Reneres, » cordonnier à Montlhéry, et « Marie-Anne Quatrome, » sa femme. – Transaction entre Jean « Magault, » procureur fiscal au bailliage marquisat de « Leuville, » y demeurant, d'une part, et « Nicolas Buard, » laboureur à Brétigny, d'autre part. Cet acte, daté du 18 août 1718, porte, entre autres signatures, celle de Louis-Albert « Thibault, » curé de Saint-Philbert de Brétigny. – Échange entre « Louise-Angélique Le » normand de Villers, « demeurant à Paris « estante de » présent en sa maison du Cas Rouge, paroisse S'-Philbert » de Brétigny, d'une part, et Denis « Peltier, » vigneron au même lieu, d'autre part. – Bail d'une « ferme seize au Mesnil, » paroisse Saint-Philbert de Brétigny, fait, moyennant un loyer annuel de 700 livres, par la même « Louise-Angélique Le Normand de » Villers, » à « Jean Éli, » laboureur à « Fresne-lez-Rongis. » – Acte d'assemblée d'habitants de Brétigny informe et non signé, portant indication des limites du dîmage de la cure de Saint-Pierre de Brétigny (27 août 1718). – Accord entre Vincent « Delaplace, » charron à Valgrand, « d'une part, et Antoine « Lambot, » laboureur à « Leudeville, » et consorts, d'autre part.

E. 5949. (Liasse.) – 13 pièces, papier.

13 novembre au 28 décembre 1718. – Bail de

maison et dépendances, « au hameau du Mesnil, » fait à « Louis Mellier, » journalier à Brétigny, par César Barué, maraîcher au même lieu. – Baux divers faits par Pierre Souchart, couvreur en chaume à Brétigny, procureur fondé de Jacques Dufour, archer en la maréchassée de Dijon, à Michel Delanoue, manouvrier à Brétigny, et Denise Rade, sa femme ; « Michel Roger, » bourrelier à Brétigny, et Marguerite Forest, sa femme ; Pierre Pinoteau, vigneron à Brétigny, et Nicole Lejeune, sa femme ; Antoine Privé, filassier à Brétigny ; Pierre Brahier, vigneron à « Cossigni, paroisse S'-

» Pierre » de Brétigny, et Elisabeth Ajot, sa femme ;
« Michel Robert, » laboureur à Brétigny, et Jeanne
Bedeau, sa femme ; Charles Souchart, le jeune, vigneron
à « Cossigni ; » Claude Perrot, marchand à « la
» Maison-Neuve, paroisse S'-Pierre >3 de Brétigny ;
Nicolas et André Martin, enfants de Mathurine Martin,
manouvriers à Brétigny. – Contrat de mariage entre
« François Deplanche, » de la province de Normandie,
fils de Gervais Deplanche et de feu Anne Hay, d'une
part, et Marie-Jeanne Joubert, demeurant à Brétigny,
fille des feus Antoine Joubert et Marie Brahier, d'autre
part. – Quittance de 60 livres 10 sous, délivrée à
« François Plé » et Antoine Fouquerolle, vigneron à
Brétigny, par Michel Forest, cabaretier au même lieu.
– Bail d'héritages, à Geneviève Jumantier, veuve de
Jacques Mesurault demeurant au Plessis Sébeville,
par Jean « Delclergue, » bachelier en théologie, curé
de Saint-Pierre de Brétigny, et Charles Souchart, le
jeune, marguillier de l'église Saint-Pierre de Brétigny
(28 décembre 1718).

E. 5950. (Liasse.) – 15 pièces, papier.

4 janvier au 20 décembre 1719. – Jacques
Dutitre. – Bail d'un demi- quartier de terre, terroir
de Brétigny, champier des Prévôtés, fait, moyennant
une rente annuelle de 18 livres, à « Jacques Guin-
» chard, «jardinier à Brétigny, et Marie-Madeleine
Marineau, sa femme, par Nicolas Buchôre, vigneron à
« la Ville-du-Bois, » et Marie-Jeanne Rousseau, sa
femme. Cet acte est passé par le tabellion Colaye ;
ceux dont suit l'inventaire sont passés par le tabel-
lion Jacques Dutitre : le premier porte la date du
21 septembre 1719. – Contrat de mariage entre Guil-

SERIE E.

XOTAIRES ET TABELLIONS.

3-7

laume « Giron, » charretier au service du s'" Ilélie,
laboureur à Brétigny, d'une part, et Marie Mazureau,
veuve de Micliol Guénée, d'autre part. – Contrat de ma-
riage, suivi d'un acte de désistement, entre « Pliilippe
Marteau, » charretier à Fleury, au service de la veuve
Hariveau, fils des l'eus Philippe Marteau et Margue-
rite Avenard, d'une part, et Jeanne David, fille de feu
Jean David et de Marie Jouanneau, d'autre part. –
Lots de partage, entre Sébastien Deschamps, jardinier
à Neuilly-sur-Marne , et Marie-Anne Marineau , .sa
femme, d'une part, et « Jacques Guinchard » et Ma-
rie-Madeleine Marineau, sa femme, déjà nommés,

d'autre part. — Actes relatifs au transport de droits de propriété et jouissance en la succession maternelle fait à Etienne Michel, cordonnier à Brétigny, par « Jean-François Compain, » soldat des gardes françaises, demeurant ordinairement à Paris. — Marché de maçonnerie passé entre Claude Perrot, maître maçon à la Maison-Neuve, d'une part, et Jacques Moreau, vigneron à Saint-Michel -sur-Orge, d'autre part. — Vente d'un terrain attenant à la geôle de Brétigny, faite, moyennant 140 livres, à Claude Perrot, laboureur en la ferme de la Maison-Neuve, par Marie Meusnier, veuve de Denis Aumont, et « Marie Aumont, » sa fille. — Aveu et dénombrement d'héritages tenus à cens de Charles-Louis Kadoc, chevalier, comte de Sebbeville, seigneur du Plessis, Bondoufle, Bressonvillers, Liers, Charcois, « des fiefs de Fontaines, scis dans le parc de Brétigny, » etc., par Antoine « Nourry, » charron à MaroUes. — Élection de 2 collecteurs et 1 syndic pour l'assiette des tailles de l'année 1720 dans la paroisse de Saint-Micliel-sur-Orge. — Élection de 2 collecteurs et 1 syndic pour le même effet, en la paroisse de Bondoufle. — Contrat de mariage entre Denis « Marineau, » jardinier au Carouge, d'une part, et Marie Isambert, d'autre part. — Élection de 2 collecteurs pour l'assiette des tailles de l'année 1720, dans la paroisse du Plessis-Sebbeville. — Procès-verbal de vente et estimation des meubles et ustensiles du moulin du Carouge, à la requête de Jean Mainfroy, ci-devant meunier audit moulin, et de Nicolas « Fleury, » meunier au moulin du Breuil, paroisse d'Épinay-sur-Orge. — Bail d'un demi-arpent de terre, terroir de Brétigny, lieu dit le Carouge, fait, moyennant une rente annuelle et perpétuelle de 50 sous, à Antoine Joubert, vigneron à Rosières, par Nicolas « Francaïn, » avocat en parlement, et Françoise « Néret-Francaïn, » sa femme. — Partage entre Denis « Marineau, » jardinier au Carouge, d'une part, et « François Herson, » jardinier à Brétigny,

et Pierre Ilerson, jardinier à « Valgrand, » d'autre part.

E. 5951. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

10 janvier au 25 mars 1720. — Jacques Dutilleul. — Déclaration d'héritages tenus à cens du seigneur du Plessis-Sebeville, par Jean « Delclergue, » prêtre, curé de Saint-Pierre de Brétigny, et Charles Souchard, marguillier de l'église Saint-Pierre de Brétigny (10 janvier 1720). — Partage des successions de Claude Ledour et Barbe Charpentier, sa femme. — Testament de Rémi Hubert, berger en « la ferme de » la Maison-Neuve, » paroisse de Saint-Pierre de Brétigny. — Vente d'héritages à Charles « Coffin, » ci-devant officier du feu duc de Berry, demeurant au château de Brétigny, par Louis « Michel, » maître perruquier « en la ville du llâvre-de Grâce, » pro-

vince de Normandie, tant en son nom que comme fondé de procuration (annexée à l'acte) d'Elisabeth « Lecordier » ou « Le Cordier, » veuve de Sébastien Lelièvre, etc. — Contrat de mariage entre Antoine FouqueroUes, fils des feus Antoine FouqueroUes et Jeanne Dolbault, vigneron à Brétigny, d'une part, et Marguerite Lebreton, fille de Sébastien « Lebreton, » ancien procureur fiscal de la justice de « Sandreville, » et de Marguerite Coquentin, demeurant à « Vilcounin, » d'autre part. — Vente d'héritages à Claude Perrot, maçon en plâtre à Brétigny, par Sébastien Deschamps, jardinier au même lieu, et Marie-Anne Marineau, sa femme. — Transaction entre Denis « Rians, » tixier en toile à Brétigny, d'une part, et Jean Poulleau, charretier à Charcoix, paroisse du Plessis-Sebeville, et Marie Poisson, sa femme, d'autre part. — Cession d'héritages aux époux Sébastien Deschamps, déjà nommés, par Louis Miné, journalier à Brétigny, et Elisabeth Pouin, sa femme. — Renonciation aux successions de Pierre Bedeau et Marie Robert par Michel Robert, demeurant à Brétigny, et Jeanne Bedeau, sa femme. — Bail de maison et dépendances, à « Linois, » fait à « Germain « Bonnesme, » maître maréchal à « Linois, » par Nicolas « Cornel, » boucher à Paris. — Vente de maison et dépendances, à « François Herson, » jardinier « au Casrouge, » paroisse de Brétigny, par Pierre Herson, aussi jardinier en la paroisse de « Valgrand. » — Autre à Jean « Delclergue, » curé de Saint-Pierre de Brétigny, licencié en théologie, par « Claude Pierson, » Gervaise Colleau, sa femme, et les autres héritiers de Pierre Col-

38

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

leau et de Geneviève Charpentier (1^{er} mars 1720]. — Quittance de 55 livres, délivrée à Nicolas « Cordeau, » fermier en « la ferme de Vallorge, » paroisse de Brétigny, par Pierre « Cordeau, » maître maréchal à « Linois ». — Bail d'héritages à François « Boissière, » maître tailleur d'habit à Brétigny, par François « Aniel, » maître menuisier au Plessis-Sébeville. — Quittance de 58 livres, délivrée à Jean « Delclergue, » curé de Saint-Pierre de Brétigny, et consorts, par Charles « Le Normand de Villers, » chevalier de Saint-Louis, major de dragons, demeurant à Paris (15 mars 1720]. — Bail d'héritages par Pierre « Cordeau, » déjà nommé, à « Louis Réault, » pâtissier à « Linois ». — Accord entre Paul « Motet de Villemont, » sieur de Villemont, bourgeois de Paris, d'une part, et « Louis Ilervieux, » laboureur à « Cossigny, » d'autre part. — Quittance de 240 livres, délivrée [par le même « Louis Ilervieux » et Madeleine David, sa femme, à « François Tassiot, » vigneron à « Suis-

soubs. »

E. 5952. (Liasse.) - 21 pièces, p. ipior.

1^{er} avril au 16 juin 1720. - Titre nouvel d'une rente de 31 livres 10 sous, au profit de Nicolas Francain, avocat en parlement, par Gilles Aïmont, vigneron à Brétigny. - Echange entre Louis-Timoléon « Damoresan, » chevalier de Saint-Louis, « seigneur de w la Fontaini », » d'une part, et « Jean-Baptiste Logre, » vigneron à Saint-Michel-sur-Orge, d'autre part. - Contrat de mariage entre Jean Selot, maçon en terre à Bomiofle, veuf de Catherine Hersant, d'une part, et Elisabeth Rolier, fille de feu Jean Rotier et de Louise Rocliefort, demeurant à « Leuville, » d'autre part. - Autre entre Antoine-François & Morin, » maître d'école à Bondoufle, fils d'Antoine « Morin, » vigneron à Saint-Michel-sur-Orge, et de Louise Navillier, d'une part, et Jeanne Pipaut, fille de « Marie Bretonnet, » veuve de Pierre Pipaut, vivant, maréchal, demeurant à Bondoufle. d'autre part (20 avril 1720). - Quittance de 680 livres, délivrée à « Jean Nion, » l'aîné, vigneron à « Leuville, » par « Charles Nion, » vigneron à « Yillabé ». - Autre de 374 livres 10 sous, à Jean « Gaudart, » vigneron à « Leuville, » par « Henry » Thiensault, » jardinier à Bondoufle, et « Thérèse » Nion, » sa femme. - Echange entre Claude Perret, maçon à Brétigny, d'une part, et François « Aniel, » menuisier au Plessis-Sebeville, d'autre part. - Autre entre Jacques Âriioul, vigneron à Saint-ÎJicliel-sur-

Orge, et Jeanne Colibet, sa femme, d'une part, et (. Denis Souchard, » vigneron à « Linois, » et Marie-Anne Mainfroy, sa femme, d'autre part. - Bail de 4 arpents 1 quartier de terre fait, à « Michel Robert, » vigneron à « Cossigny, » par Jean « Delclergue, » curé de l'église Saint-Pieite de Brétigny, et Charles Souchard, le jeune, marguillier de cette église, à raison d'un loyer annuel de 6 livres par arpent (1^{er} mai 1720). - Partages de biens lu'ovenant des successions paternelle et maternelle entre Antuine « Giron, » praticien à « Beaumont-1:' PvOger, » d'une part, et Guillaume Giron, charroi i:- à Brétigny, d'autre part. - Bail d'héritages à « tlaude Chérigot, » cabaretier à Brétigny, par Jean « Delclergue, » curé de l'église Saint-Pierre de Brétigny, et Charles Souchard, le jeune, marguillier (10 mai 1720). - Partage entre les enfants et héritiers de Michel Mosny et Marie Cotias, demeurant, en leur vivant, à Marolles. - Echange entre Antoine « Rogier, » agent des affaires du marquis de « Leuville, » demeurant à « Leuville, » d'une part, et Claude Perrot, maçon à Brétigny, et Françoise Robin, sa femme, d'autre part. - Quittance de 170 livres délivrée à Nicolas Pinson, vigneron à Saint-Michel-sur-Orge, par Louis-Timoléon « Damoresan, » déjà nommé. - Autre de 174 livres, à Jean « Gode- » froy, » l'aîné, vigneron à « Leuville, » par Etienne

« Simon, «maître de pension, et Jeanne Charpentier, sa femme, auparavant veuve de Robert DoniK', Robert « Donné, «vigneron, fils et héritier dudit défunt et de ladite Charpentier, et Clément Chartior, vigneron, tous demeurant à Saint-Michel-sur-Orge (11 juin 1720). – Titre nouvel d'une rente de 6 livres, au profit de Jean « Delelergue, » curé de Saint-Pierre de Brétigny, par Antoine Maingot, manouvrier à Brétigny (10 juin 1720). – Quittance de 354 livres 8 sous, délivrée à Charles Souchard, le jeune, vigneron à Brétigny, par Charles « Le Normand de Villiers, » écuyer, « sieur de Villiers, » chevalier de Saint-Louis, major de dragons. – Contrat de mariage entre Philippe Chantoin, maçon en terre « du pays de Limoges, » d'une part, et Marie Bedeau, fille de Toussaint Bedeau, vigneron à Bondoufle, d'autre part. – Actes intéressant les familles Marineau, Chartier, Boizard, Maucière, FouqueroUes, Régnier.

E. 5953. (Liasse.) – 8 pièces, p. ipier.

18 juillet au 28 septembre 1720. – Vente de maison et dépendances, à Nicolas « DaLancour, » pro-

SERIE K. – NOTAIRES ET TABELLIONS.

39

cureur fiscal à Brétigny, par Sébastien Deschamps, jardinier au même lieu, et Marie-Anne Marineau, sa femme. – Bail d'héritages à Noël Séjourné, laboureur au Pli'ssis-Sébeville, par Pierre « Bourdis Decor- » bory, » intendant des affaires du « comte de Sebbe- » ville, demeurant au cbasteau du Plessis-Sebeville. » – Autre à Noël Séjourné, cabaretier au Plessis-Sébeville, par Claude Perrot, maçon à Brétigny. – Partage entre les héritiers de Pierre Colleau et Geneviève Charpentier. – Contrat de mariage entre « Simon)3 Clieureau « (Chevreau?), maître chirurgien à « Leu- » deville, » veuf de Marguerite Bauchois, d'une part, et Marie Souchard, fille de Charles Souchard, vigneron à Brétigny, et de Marie Ptolomé, d'autre part. – Autre entre « Toussaint Geoffroy, » vigneron à « Li- » nois, « veuf de Marie Boutry, d'une part, et Claude Cordeau, veuve de Cosme Mollu, vivant, vigneron à Saint-Micliel-sur-Orge, d'autre part. – Autre entre « Philippe Marteau, » laboureur à « Charcoix, » paroisse du Plessis-Sébeville, fils des feus Philippe Marteau et Marguerite Avenard, d'une part, et Marie Jouasneau, veuve, en premières noces, de Jean David, ilemieurant au même lieu, d'autre part. – Bail d'héritages à Jean Tiercelin, berger au service de Germain Gilles à Marolles, et Charlotte Brigard, sa (émme, [lar

François « Lambert, » laboureur à Fleury-Mérogis,
« Nicolas Duvau, » laboureur au même lieu, et Jeanne
Lambert, sa femme.

E. 59j-i. (Liasse.) – 5 pièces, papier.

1^{er} octobre au 30 décembre 1720. – Contrat
de mariage entre Pierre Potier, berger à Bondoufle,
d'une part, et Marguerite Moreau, fille de Jacques
Moreau, jardinier au Plossis-Sébeville, et de Margue-
rite Crosnier, d'autre part. – Quittance de 513 livres,
délivrée à Pierre « Duval, » cabaretier à Marcoussis,
par Claude Pérot, maçon en plâtre à Brétigny. –
Autre de 1,579 livres 4 sous, à Pierre du Cos, exempt
du prévôt de l'Île-de-France, par Louis-Albert « Thi-
» bault, » prêtre, curé de Saint-Philibert de Brétigny
(28 octobre 1720). – Autre de 71 livres 13 sous, à
« Jean Thioult, » vigneron à « Vincennes, » par
Charlotte Taillandier, veuve de Pierre Ilervieux,
vivant, laboureur à Brétigny. – Autre de 251 livres
5 sous, à Claude Pérot, déjà nommé, par Cathierine-
Angélique « Dapremont, » demeurant ordinairement à
Paris, « estante de présent en sa maison de Fresne,
» paroisse Saint-Pierre de Brétigny. » – Cession de

bail à Catherine Bryères, veuve de Pierre Lefranc,
vivant, laboureur à « la Greffière, paroisse du Plossis-
» le-Conte, » par Jean « Bruière, » laboureur « aux
» Bordes-Pied-de-fer, » et consorts. – Transport
d'héritages à Charles « Foubert, » maître menuisier à
Brétigny, par Jean Poulleau, charretier au Plessis-
Sébeville, et Marie Poisson, sa femme. – Transport
de rente à Marguerite Benoist, veuve de Nicolas
Morin, laboureur « en la ferme des Noues, i)aroisse
o de Valgrand, » par Charles « Le Normand de Vil-
)> lers, » sieur de « Viliers, » chevalier de Saint-
Louis, major d'un régiment de dragons, et « Margue-
» rite de Lépine, » sa femme.

E. 595J. (Liasse.) – 12 pièces, papier.

3 janvier au 15 juin 1721. – Obligation de
230 livres souscrite, au profit de Noël Séjourné, labou-
reur au Plessis-Sébeville, par Georges Desaint, labou-
reur au même lieu. – Bail d'héritages, terroir de
Brétigny, fait à Guillaume Giron, charretier audit
lieu, par Antoine « Rogier, » agent des affaires du
marquis de Leuville, demeurant à Leuville, et « Marie-
» Anne de Lanoue, » sa femme. – Actes relatifs à la
liquidation des successions de Jean Lucas et de Marie
May, sa femme. – Contrat de mariage entre Jacques
« Bignon, » vigneron à « Valgrand, » fils de François
Bignon et de Marguerite Dodieux, d'une part, et
« Marie-Louise Vandoux, » fille de feu Joseph Van-
doux et d'Etienne [sic] Bacon, d'autre part. – Procu-
ration donnée à Philippe Paulmier, manouvrier « au
» Pin, province du Perche, » par Denis « Riaux » ou

« Riaus, » tixier en toile à Brétigny. – Contrat de mariage entre Nicolas Aumont, laboureur à Liers, d'une part, et Marie-Anne Lefébure, fille de « Nicolas >3 Lefébure, » cliarron à Brétigny, et de feu Marie-Anne Moulin, d'autre part. – Transaction entre les enfants et héritiers de Julien Élye et de Marie Brice. – Cession de « droit de passage du ruisseau qui descend de la fontaine Saint-Antoine, » faite à Jean « Marrier, » écuyer, conseiller du Roi en sa cour des Monnaies à Paris, « estant de i>ésent en la maison à » luy appartenante seize en la paroisse de Saint-Pliiii- » lert de ce lieu de Brétigny, » par Marie-Anne Lucas, demeurant à Brétigny, moyennant 30 livres. Bail d'un demi-arpent de teire, terroir de Brétigny, fait, moyennant une rente annuelle et perpétuelle de 3 livres 10 sous, à « Pierre Brier, » le jeune, vigneron audit lieu, par Jacques Boucher, vigneron au

40

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

même lieu. – Bail d'héritages, à Brétigny, fait à Pierre Pinoteau, vigneron audit lieu, et Nicole Lejeune, sa femme, par Nicolas « Biard, » prêtre, maître es arts en l'Université de Paris, y demeurant, qui avait acquis lesdits héritages de Jacques Dufour, garde de la maréchaussée de Dijon, et de Bernade Le Bon, sa femme. – Désistement du bail de la ferme de la Maison-Neuve donné aa nom des mineurs de Bernard Pérot et d'Anne Lelièvre.

E. 6956. (Liasse.) – 11 pièces, papier.

1^{er} juillet au 30 septembre 1721. – Contrat de mariage et acte y relatif entre « Guillaume Buard, » laboureur en la ferme de la Moinerie, fils de « Nico- » las Buard » et de Marie Mosny, d'une part, et « Catherine Bedeau, » fille de Didier « Bedeau, » laboureur à Fresne, et de feu Catherine Poupon, d'autre part. – Baux d'héritages faits par Nicolas « Biard, » prêtre, maître es arts en l'Université de Paris, y demeurant, à « Michel Roger, » bourrelier à Brétigny, et Marguerite Forest, sa femme, Jeanne Bedeau, veuve de Michel Robert, Jean Leblanc, charretier à Brétigny, et Anne Privé, sa femme. – Contrat de mariage et acte y relatif entre Nicolas « Lefébure, » le jeune, charron à Brétigny, fils de Nicolas « Lefébure, » aussi maçon au même lieu, et de feu Marie-Anne Moulin, d'une part, et « Marie Boissière, » fille de François « Boissière, » maître tailleur d'habits, et de Marie Joubert, demeurant à Brétigny, d'autre part. – Rétrocession du bail de la ferme de la Maison-Neuve

faite, moyennant un loyer annuel de 900 livres, à Pierre Mainfroy et Cécile Cordeau, sa femme, par Laurent Lelièvre, laboureur à « la Saulsoye, » paroisse de Valgrand. – Contrat de mariage entre Etienne, fils de Jean « Grognard, » jardinier « au » Plessis-Tournelles, » chez la marquise de « Val- » lence, » et de Catherine Réache, d'une part, et Marie-Anne Lucas, fille des feus Jean Lucas et Marie May, d'autre part, – Quittance de 185 livres délivrée à Noël Séjourné, laboureur au Plessis-Sébeville, par Pierre Bourdis « Decorbery, » intendant des affaires du comte de Sébeville, demeurant au château dudit Plessis. – Bail d'héritages, terroir de Sainte-Genève-des-Bois, fait à « Julien Marie, » garde des chasses de la forêt de Séquigny, par Jacques (t Fleury, » bourgeois de Paris. – Nomination d'un syndic et de 2 collecteurs des tailles de la paroisse de Saint-Michel-sur-Orge, pour l'année 1722. – Tran-

saction entre Jean Taillefer, maçon en terre à Brétigny, d'une part, Claude Bergevin, journalier au même lieu, et Tiffarde Émery, sa femme, d'autre part.

E. 5957. (Liasse.) – 7 pièces, papier.

2 novembre au 6 décembre 1721. – Marché de maçonnerie entre Pierre Boutry, Jean Leprestre, vigneron à Longpont, et Marie Bance, veuve d'Antoine Geuffroy, d'une part, et Claude Perrot, maçon à Brétigny, d'autre part. – Bail d'héritages fait à « Louis Moireaux, » jardinier au Plessis-Sébeville, par Charles-Louis « Kadot Le Comte de Sébeville, » chevalier, comte de Sébeville, lieutenant général des armées du Roi, seigneur baron du Plessis-Sébeville, Charcois, Bondoufle, Bressonvilliers et autres lieux. – Acquiescement par Cosme Ollivier, journalier au Plessis-Sébeville, et Jeanne Bruneau, sa femme, à une sentence obtenue contre eux par Nicolas « Biard, » prêtre, maître ès-arts en l'Université de Paris. – Baux d'héritages faits par le même « Biard » à Pierre Brahier, vigneron à Brétigny, et Elisabeth Ajot, sa femme, Denis « Peltier, » vigneron à Brétigny, et Anne Gallois, sa femme. – Quittance de 42 livres délivrée à Michel Aumont, vigneron à Brétigny, par Charles « Le Normand de Villiers, » s' de Villiers, chevalier de Saint-Louis, major de dragons, et « Marguerite de » Lépine, » sa femme. – Constitution d'une rente annuelle de 8 livres 5 sous faite, par les mêmes « Le I) Normand de Villiers » et « Marguerite de Lépine, » à Nicolas « Dabancour, » procureur fiscal à Brétigny.

E. 5958. (Liasse.) – 16 pièces, papier.

17 janvier au 24 juin 1722. – Bail de 2 arpents 1/2 et 1/2 quartier de terre et vigne, terroir de

Leuville, fait, moyennant un loyer annuel de 15 livres 15 sous, à Pierre Savoye, manouvrier à Brétigny, et Marie-Anne PouUeau, sa femme, par Nicolas Dabancour, procureur fiscal du bailliage de Brétigny. – Vente de 6 quartiers de terre, où il y avait autrefois maison bâtie, terroir de Charcois, faite, moyennant 120 livres, à Claude Perrot, maçon à Brétigny, par Henri Binau, journalier au Carouge, et Geneviève Thaurin, sa femme. – Transport de rente fait à Romain « Dupuis, » officier de feu la duchesse de Berri, demeurant à Montlhéry, par Charles « Le Nor- » mand de Villers, » s' de Villers, chevalier de Saint-

SERIE E.

NOTAIRES ET TABELLIONS.

41

Louis, major de dragons, et « Marguerite de Lépine, » sa femme. – Bail de 4 arpents de terre labourable, terroir de « Valgrand, » fait à Thomas Montelet, vigneron audit lieu, par Etienne « Simon, » maître d'école à Saint-Michel-sur-Orge (11 avril 1722). – Contrat de mariage entre François Coullaut, alias Coullault, veuf de Marie Plumet, vigneron au Perray, d'une part, et Marie Letul, veuve de Christophe Ramond, demeurant à Brétigny, d'autre part. – Quittance de 140 livres, rachat de rente, délivrée à Jean-Baptiste « Patris, » curé du Plessis-Sébeville, par François Corivault et Marie Giron, sa femme, demeurant à Linas. – Vente d'un quartier de terre, terroir de Brétigny, champ-tier « du Clos de Geai, » faite, moyennant 45 livres, à Michel Aumont, vigneron à Brétigny, par François Pelletier^ cabaretier à Linas, et « Jeanne Payen, » sa femme. – Constitution d'une rente annuelle de 17 livres 14 sous faite, au profit de Jean « Delclergue, » curé de Saint-Pierre, par Charles Souchard, le jeune, vigneron à Brétigny, et Marie Goussée, sa femme (26 avril 1*722). – Autre d'une rente de 25 livres 4 sous, au profit du même Delclergue, par Jacques Souchard, manouvrier à Brétigny, et Barbe Louvet, sa femme. – Bail d'un demi-arpent de terre planté en vigne, à Cossigny, fait, moyennant une rente annuelle et perpétuelle de 3 livres, aux époux Charles Souchard, le jeune, déji nommés, par Pierre Souchard, le jeune, vigneron à Brétigny, et Marguerite Boiron, sa femme. – Bail d'héritage, à « Valgrand, » fait à Michel « Mardou, » vigneron audit lieu, par Michel « Delanoy, » jardinier à Gentilly, près Paris. – Bail d'héritages fait, à raison de 7 livres 10 sous l'arpent, à Pierre Broyer, l'aîné, et Charles Souchard, le jeune, vigneron à

Brétigny, par Louis-Albert « Thibault, v curé, Charles Joubert et « Nicolas Buard, » marguilliers de Saint-Philibert (8 mai 1722). — Bail d'héritages, à Saint-Michel-sur-Orge, fait à Vincent Souchard, vigneron audit lieu, par « Charles Moran, » garde chasse à « Mérinville, » et Marie-Anne Mathieu, sa femme. — Bail d'héritages, à « Massy, » fait à « Louis Baron, » vigneron audit lieu, par Jacques Baron, laboureur à Brétigny. — Actes intéressant les familles Fouquet, Dantier, Delanoue, Dabancour, Harant, Sellerin, Moreau, Heurtault, Ghappart.

E. 6959. (Liasse.) — 6 pièces, papier.
5 Juillet au 30 novembre 1722. — Titre nouvel

Seine-et-Oise. — Série E. — Tome V.

d'une rente annuelle et perpétuelle de 8 livres passé, au profit d'Auguste Decourchant, greffier de la ville et comté de Montlhéry, y demeurant, par « Denis » Plé, » vigneron à Brétigny, et Marguerite Plé, sa femme. — Transport de rente fait au susnommé Auguste « Decourchant, » par Jacques David, vigneron à Brétigny, et Anne Lucas, sa femme. — Nomination de 2 collecteurs des tailles de Marolles pour l'année 1723. — Prisée et estimation des meubles et ustensiles du moulin du Carouge. — Obligation de 226 livres 50 sous souscrite, au profit de Nicolas Gaudron de la Boissière, maître de la poste de Linas, par « François Bruneau, » laboureur à Brétigny, et Elisabeth Godin, sa femme. — Titre nouvel d'une rente annuelle de 40 sous passé, au profit de Nicolas Dabancour, procureur fiscal à Brétigny, par René « Hébert, » vigneron audit lieu, et Marguerite Meusnier, sa femme.

E. 5960. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

3 février au 29 septembre 1723. — Contrat de mariage entre « Pierre Souchard, » vigneron à Saint-Michel-sur-Orge, fils des feus Pierre Souchard et Louise Fichet, d'une part, et Jeanne Arnout, fille de Pierre Arnout et de Jeanne Colibet, d'autre part. — Transaction entre « François-Clément Gillet, » vigneron à Saint-Michel-sur-Orge, d'une part, et Claude Danne, vigneron au même lieu, d'autre part. — Vente d'un quartier de vigne, terroir de « Guiperreux, » champ-tier « du Grosteau, » faite, moyennant 162 livres, à Madeleine Vaze demeurant à Saint-Michel-sur-Orge, par Jacques « de Fleury, » bourgeois de Paris, et « Marie Demouchy » de Ponceaux, sa femme. — Vente d'héritages, au Plessis-Sébeville, faite à « Pierre » Gauchain, » laboureur audit lieu, par Martin Mainguet, soldat aux gardes françaises, et Marie-Jeanne Hilaire, sa femme, demeurant à Brétigny. — Lots et partage entre les enfants et héritiers de Pierre Souchard et de Louise Fichet. — Bail de maison et dépen-

dances, au carrefour de Brétigny, fait à Claude « Ber-
» jonneau, » sergent au bailliage dudit lieu, par
Nicolas Dabancour, procureur fiscal dudit bailliage.
– Bail de maison et dépendances, près la fontaine
Saint-Antoine, fait à Henri Souchard, journalier à
Brétigny, par Claude Duchesne, veuve d'Etienne An-
douard. Cet acte daté du 1^r septembre 1723 porte la
signature de Jacques » Moreau, » maître d'école à
Brétigny. – Vente de droits héréditaires en la suc-

6

42.

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISli.

cession paternelle faite à Pierre Chappe, manouvrier
en la paroisse de « Saint-Hilaire-de-Briouse, province
» de Normandie, » par ses frères « Cliai'les Chappe »
et Philippe Chappe, nianouvriers, au Plessis-Sébeville.
-r- Cession de marché de maçonnerie à faire au châ-
teau, fermes, maisons et murs de Sainte-Geneviève-
des-Bois, appartenant au marquis de Noailles, fait à
Claude Perrot, maçon à Brétigny, par Jean Ligné,
maçon en plâtre à Balainvilliers. – Obligation de 1,050
libres souscrite, au profit de Nicolas « Lobjoie, » con-
cierge du château de « Launay S'-Michel-sur-Orge, »
et « Nicole Mauclerc, » sa femme, par « Jean Éli, »
laboureur à Brétigny, et Marie Farnicle, sa femme. –
Nomination d'un syndic et de 2 collecteurs des tailles
de la paroisse de Saint-Michel-sur-Orge, pour l'an-
née 1724. Cet acte est du 29 septembre 1723 et porte,
entre autres signatures,, celle de Jacques « Moreau, »
maître d'école à Brétigny.

E. 5961. (Liasse.) – 7 pièces, papier.

29 Janvier au 28 mars 1754. – Vente d'héri-
tages, terroir de Linas, faite à Jeaan Bouté, vigneron
à Leuville, et Jeanne Souchard, sa femme, par Jacques
Arnoult, vigneron à Saint-Michel-sur-Orge, et Jeanne
Colibet, sa femme. – Vente d'héritages, terroir de
Saint-Michel-sur-Orge, faite aux, époux Arnoult par
les époux Bonté, -r- Benonciation par les héritiers,
naturels à la succession d'Elisabeth Gombault, femme
de Gilles Lornois. – Bail d'héritages, entre autres- la
maison appelée « la Pelleterie, » à « Morsang-sur-
» Orge, » fait, à « François Hervieux, » laboureur à
Brétigny.,. et Marie-Anne Vacher, sa femme, par
Louis « Crozelle, » écuyer, conseiller du Roi, auditeur
ordinaire en la chambre des comptes.. Cet acte porte
la date du 25 mars Hâ^ et,, entre aijtres sigAatures,,
celle de Jacques « Monau, » maître d'école à Bréti-

gny.—. Baux d'héritages, faits par Madeleine de I3ori-
deaux, veuve d'Henri Martel, comte de « Flontaine
« Martel, » seigneur de Brétigny, . à Nicolas « Lefé-
» bure, » maître charron à Brétigny ; . « .. Pierre Gan-
» chain, » laboureur au Plessis Séb.eville ; « , Charles
» S'-Amand, » cabaretier à Sainte-Geneviève-d es-Bois.

B. 5962. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

6 avril au 25 juin 1724. — Vente d'héritages,
terroir de Marolles, fuite à Louis Rochefort, vigneron

audit lieu, par « Simon Monni, « laboureur à Saint-
Michel-sur-Orge. — Transaction entre les lils de
Nicolas Bezon et de Madeleine Delaunay, vigneron k
Marolles, d'une part, et Catherine Mercier, veuve
dudit Nicolas Bezon, d'autre part. — Quittance de
84 livres délivrée à Jean-Baptiste Logre, vigneron à
Saint-Michel-sur-Orge, par les enfants et héritiers de
Clément Daune. Cet acte est daté du 14 avril l'i24 et
porte, ainsi 'que les deux qui précèdent, la signature
de Jacques « Moreau, » maître d'école à Brétigny. —
Actes relatifs à un changement de chemin longeant la
propriété du Pavillon. — Quittance de 220 livres dé-
livrée à Gabriel Mariage, journalier au village « d'Ar-
» gicourt, paroisse S'-Georges en Picardie, » par
« Vincent Gaudinaut, » jardinier au service de
M. Francaïn, avocat en parlement, et Marie Mariage,
sa femme. — Alignement d'un chemin longeant la
propriété du Pavillon. — Acquisition, pour l'exécutioai
de ce chemin, d'un demi-quartier de terre faitei,
moyennant 50 livres, de Jean « de Paulo, » chevalier
de Saint-Louis,, ancien cornette de la première compa-
gnie des mousquetaires du Roi, et de Louise-Angélique
Le Normand « De Viliers de Paulo, » sa femme, par
Jean « Marrier, » écuyer, conseiller du Roi en sa cour
des monnaies, étant en sa maison du Pavillon.

E. 59G3. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

25 octobre au 8 décembre 1724. — Bail d'héri-
tages, fait à Jacques Barrier, gai'de chasse du comte
de Sébeville, et « Marthe Luben, » sa femme, par
Jean Dolclergue, » curé de Saint -Pierre de Brétigny,
et Charles Souchard, vigneron, marguillier en charge
de l'église Saint-Pierre. — Constitution d'une rente'
annuelle et perpétuelle de 24 livres 4 sous, au prolit
du môme « Delclergue, » par Jacques Souchard, vigiie-
ron à Brétigny,, et Barbe Donnet, sa femme. — A^itrO'
d'une rejite de même nature de 11 livres 14 .sous, au
profit du même « Delclergue, » par Charles Souchard,
le jeune, vigneron à Brétigny, et; Marie Gouss.'éet sa;
femme. — Titre nouvel d'une rente annuelle de
25 livres tournois, passé au prolit de Nicolas Gaudron,
s'^ de la Boissière, . maître de la(post6à, Linas, par les
enfants et héritiers de TJjomas Lulin: et de Nicole-
Bliard. — Concession d'un b,inc dans l'église Saint-

Pierre, faite à Gaspanl « Boucher-Dargis, » avocat au parlement de Paris, étant en sa maison de la Croix de Rosières, imr le curé Jean « Delclergue, » les marguilliers et iiaroissiens de ladite église, en considéra-

SÉRIE E. — NOTAIRES ET TABELLIONS.

43

tion (lu don d'un tableau de la Vierge, fait par ledit Bouclier-Dargis, et moyennant le ijayement annuel d'une somme de 2 livres (12 novembre 1'7'24). — Contrat de mariage enti'e Antoine Dhunet {sic}, vigneron à Brétigny, fils des feus Pierre Dunet {sic), maoon « du » pays de Saint-Germain-Beaupré, diocèse de Li- » moges, » et Françoise Perrot, d'une part, et Marguerite Martin, lille de feu Cancien Martin, et de Marguerite Barré, d'autre part. — Transport d'héritages fait à « Pierre Souchard, » vigneron à Saint-Michel-sur-Orge, et Jeanne Arnoul, sa femme, par Jean Bonté, vigneron à Leuville, et Jeanne Souchard, sa femme. — Bail de maison et dépendances, à Rosières, fait à Maltliurin Martin, vigneron à Brétigny, par Antoine Baron, laboureur au même lieu. — Bail d'héritages, à Brétigny, fait à « llélenne-Madelenne Héraut, » veuve de Jean-Michel Pinson, bourgeois de Paris, mandataire de Louis Babin, bourgeois de Paris, par « Grégoire » Dif, y> vigneron à la Norvilte.

E. 5964. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

20 janvier au 31 décembre 1725. — Lots et partage entre Jean-François « Feuilleret, » meunier au m.oulin du Garouge, d'une part, et son frère « Tho- » mas Feuilleret, » laboureur à Bruyères-le-Châtel, d'autre part. — Bail de 3 arpents de terre, terroir de Saint-Michel-sur-Orge, fait, moyennant une rente annuelle et perpétuelle de 25 livres, à « Vincent Robin, » vigneron audit lieu, par Nicolas « Francain, » avocat au parlement de Paris, et Françoise « Néret de Francain, -n sa femme. — Vente d'héritages, terroir de Brétigny, faite à Michel Aumont, vigneron audit lieu, par François Peltier, vigneron à Linas, et « Jeanne » Payen, » sa femme. — Contrat d'apprentissage du métier de charron, passé entre « Nicolas Lefébure, » maître charron à Grigny, et Jean Baudet, berger à Brétigny, stipulant pour « Marcelle Baudet, » son lils. L'apprentissage durera 3 ans, pendant lesquels l'apprenti sera logé, nourri et blanchi chez son patron, qui recevra la somme de 170 livres. — Vente d'héritages, terroir du Plessis, faite à Jacques « Tessier, » vigneron à Brétigny, Michel Aumont, vigneron au même lieu, et Anne Chartier, sa femme, par « Jean

» Damond, » le jeune, vigneron à « Ouaïnville, » et Marie-Louise Mareschal, sa femme. — Bail d'héritages, à Cossigny, fait à Jacques Baron, laboureur audit lieu, et Marie Delaunay, sa femme, par « Florance » Leclerc v= Gaitat, » bourgeoise de Paris. — Testa-

ment de Nicolas Cordeau, « ancien laboureur » en la ferme de Valorge, reçu le 18 octobre 1725, par Louis-Albert « Thibault, » curé de Saint-Philibert de Brétigny, et déposé en Fétide du tabellion de Brétigny, le 18 novembre de là même année. L'exécution du testament est confiée à François Rebut, curé de Saint-Michel-sur-Orge ; parmi les témoins se trouve Michel « Fleury, » curé du Leuville. — Bail d'héritages, à Marolles, fait à « François Baron, » charretier audit lieu, et Marie-Catherine Guyard, sa femme, par Louis « Le » grand, » maître maréchal au même lieu, et « Marie Delaunay, » sa femme. — Actes intéressant les familles Boucher, Dantier, Fouquet, Millet, Delanoie, Jofroy, Morin, Brullé, Forest, Roger, Berjonneau, Brayer, Leféure, Aumont, Robin, Boissin, Rousseau, Leduc, Fichet.

E. 5965. (Liasse.) — II pièces, papier.

IS janvier au 14 décembre 1726. — Vente d'héritages, à Saint-Chérou» faite à Jacques Hébert, marchand à Launoy, paroisse de Saint-Yon, par « Jacques-Antoine Laroche, » soldat au régiment royal de la marine, en garnison à « Oche (Auch), en Gas » cogne. « — Bail d'héritages, à Marolles, fait à « François Baron, » charretier audit lieu, et Marie-Catherine Guyard, sa femme, par « Déni Guiard, » vigneron au même lieu. — Constitution de procureur pour la nomination d'un tuteur à Marie-Élisabeth Le-boucher, fille unique de Louis-François Leboucher, bourgeois de Paris, et de feae Elisabeth Bedeau. — Visite d'une vache morte accidentellement. — Bail à moitié fruit de 11 arpents de terre, terroir de Fresne, fait à Didier Girard, charretier audit lieu, par Claude « Berjonneau, » sergent au bailliage de Brétigny. ^ Bail d'héritages, à Brétigny, fait à « Charles Laurent, » le jeune, maçon en plâtre audit lieu, par Jatiquiries « Barrié, » garde chasse du comte de Sébeville, et « Marthe Luben, » sa femme. -^ Contrat de mariage entre « Pierre Pinoteau, » fils de Pierre Pinoteau, l'alné, et de Nicole Lejeune, d'une part, et Renée Hébert, fille de « René Hébert, » vigneron à Brétigny, et de Marguerite Meusnier, d'autre part. — Bail d'héritages, « au hameau de Lauzères, paroisse de Paloi » seau, » fait à « Charles Lefevres, » meunier au moulin de « Lauzères, » et^a Charllotte Girard, » sa femme, par Jacques « Lamoureux, » notaire en la pré-voté d'Orsay, demeurant] en la ferme de la Grange^ aux-Moines, paroisse de Saint-Jean-de-Beauregard,

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

et « Magdeleine Pichoi, » sa femme. — Contrat de mariage entre Charles Souchard, le jeune, vigneron à Brétigny, fils de Charles Souchard, l'aîné, et de Marie Tolomé, d'une part, et Geneviève Charpentier, fille de Pierre « Charpentier, » vigneron audit lieu, d'autre part. — Lots et partage entre les enfants et héritiers de Jean Barrué et de Madeleine Coùart. — Constitution d'une rente annuelle et perpétuelle de 10 livres, au profit de Jacques « Lamoureux, » déjà nommé, par Jacques Dorgerest, manouvrier à Marcoussis.

E. 5966. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

14 janvier au 31 août 1727. — Contrat de mariage entre Denis Piffret, vigneron à Fleury-Merogis, fils de feu Thomas Piffret, d'une part, et Marie-Louise Bance, veuve d'Antoine Geuffroy, demeurant à Saint-Michel-sur-Orge, d'autre part. — Autre entre « Pierre » Brier » ou « Briez, » le jeune, vigneron à Brétigny, d'une part, et Marguerite Girard, fille des feus Pierre Girard et Marguerite Poupon, d'autre part. — Vente d'héritages, terroir de Brétigny, faite à Jacques Marineau, tonnelier au Plessis-Sébeville, par Philbert Mesnard, vigneron « à la Roncière, paroisse de Fontenay, » et Marie Didière Hébert, sa femme. — Bail de 6 quartiers de terre, terroir de Brétigny, champ tiers « du » haut Croupecul, derrière les jardins de Cossigny, » fait, moyennant une rente annuelle et perpétuelle de 12 livres, à Charles Souchard, le jeune, vigneron à Brétigny, et Marie Gousse, sa femme, par Nicolas a Biard, » prêtre, maître ès-arts en l'Université de Paris, y demeurant. — Contrat de mariage entre Simon Souchard, vigneron à Brétigny, fils d'autre Simon et d'Antoinette Courtin, d'une part, et Marie-Anne Maingot, fille de feu Nicolas Maingot, d'autre part. — Bail d'héritages, à Saint-Michel-sur-Orge, fait à Claude Duchesne, veuve d'Etienne Andouard, demeurant audit lieu, par Gilles Lamoureux, meunier au moulin « de Gravegny, paroisse de Savigny. » — Contrat de mariage entre Jean-Louis « Delimoge, » fils de Denis Delimogo, vigneron à Brétigny, et de Marie Fouquin, d'une part, et « Marie Lefébure, » fille de Nicolas « Lefébure, » maître charron à Brétigny, et de feu Marie-Anne Moulin, d'autre part. — Autre entre Nicolas Marineau, vigneron à Brétigny, fils de feu Michel Marineau et d'Anne Chartier, d'une part, et Marie-Anne Aumont, fille de Michel Aumont, vigneron à Brétigny, d'autre part. Jean « Delclergue, » curé de Saint-Pierre, signe, comme ami de la future, cet acte

daté du 24 février 1727. — Autre entre Jean De Mante, vigneron à Leuville, fils des feus Pierre et Jacqueline Charpentier, d'une part, et Marie-Anne Lucas, veuve de Jean Grognard, d'autre part. — Transport de rente à « Nicolas Buard, » laboureur à Brétigny, par Pierre « Robert, » vigneron à Ormoy. — Acte d'assemblée d'habitants de Brétigny constatant le dépôt, par Jean Delclergue, curé de Saint-Pierre, entre les mains desdits habitants, d'une somme de 300 livres, qui lui avait été versée pour remettre à Robert Machelard, Louis Chaperon et François Lefébure, soldats de milice de Brétigny (26 mars 1727). — Ventes d'immeubles, à Fleury, faite à Michel « Réault, » marchand en la paroisse de « Saux, » par Charles « Réault, » maçon en plâtre à Montlhéry, et Elisabeth Aufroy, sa femme. — Vente de 3 quartiers de terre, terroir de Brétigny, faite, moyennant 177 livres 10 sous, à Jacques « Tessier, » vigneron audit lieu, par François Peltier, vigneron à Linas, et « Jeanene Payen, » sa femme.

E. 5967. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

7 octobre 1727 au 28 janvier 1728. — Arthur

Cret. — Constitution d'une rente annuelle et perpétuelle de 15 livres, au profit d' « Estienne Maurizau, » valet de chambre de Madame de Vassan, demeurant à Morsang-sur-Orge, par Antoine « Mesnard, » vigneron à Rosières, et Geneviève-Thérèse Derouard, sa femme. — Titre nouvel d'une rente annuelle de 4 livres, passé au profit de Jacques « Le Blanc, » charron à Brétigny, et « Marie Aumont, » sa femme, par Mathurin et Lazare Martin, frères, vignerons audit lieu. — Vente d'un demi-arpent de terre, terroir de Brétigny, faite, moyennant 120 livres, à Denis Delimoges, vigneron à Rosières, par Marc Fouquet, jardinier à Linas. — Titre nouvel d'une rente annuelle et perpétuelle de 40 sous, passé au profit de la fabrique de Saint-Pierre, par Jean Paullo, manouvrier à Charcois, et Marie Poisson, sa femme.

E. 5968. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

18 mars au 26 novembre 1728. — Pierre Bedié.
— " Testament de Marthe Lubin, femme de Jacques Barder, garde chasse du comte de Sébeville. Fondation on l'église de Saint-Pierre de Brétigny. — Obligation de 150 livres souscrite, au profit du sus-nommé Jacques

SERIE E. — NOTAIRES ET TABELLIONS.

Barrier, par Michel « Leblanc, » charron à Brétigny, et Denise Lubin, sa femme, a Charles Laurent, » maçon en plâtre au même lieu, et « Marguerite Lubin, » sa femme. – Nomination de syndic et collecteurs de Brétigny, pour l'année 1729. – Nomination de collecteurs de Saint-Michel-sur-Orge, pour l'année n'29. Cet acte, daté du 5 septembre n°28, porte, entre autres signatures, celle d'Etienne « Simon, » maître de pension à Saint-Michel-sur-Orge. – Titre nouvel d'une rente annuelle et perpétuelle de 15 livres, passé au profit de Simon Angot, marchand boucher à Mont-Ihéry, par « Jacque Brière, » vigneron à Saint-Michel-sur-Orge. – Lots et partage entre les enfants et héritiers de Pierre Souchard et de Marguerite Martin. – Baux d'héritages, à Brétigny, faits à Antoine Jubert, vigneron, et Jeanne Réault, sa lemme, par Pierre Glougou, vignei'on à Rosières, et Jeanne Doré, sa femme.

– Bail d'héritages, à Saint-Michel-sur-Orge, fait à François Boussonnier, vigneron audit lieu, et Louise Beslin, sa femme, par Jacques Barrier, garde chasse, et Marie Morin, sa femme. – Actes relatifs à une vente d'immeubles, terroir de Saint-Michel-sur-Orge, faite à Jean Thorin, vigneron audit lieu, par Nicolas Fichet, vigneron au même lieu, et Elisabeth Rottier, sa femme.

– Contrat de mariage entre Jean Pelletier (sic), flls de Denis « Peltier, » vigneron au Garouge, veuf de Marie-Geneviève Prévôt, d'une part, et « Marie-Élisabeth » Feuilleret, fille de Jean-François « Feuilleret, » meunier, et d'« Elisabeth Avenard, » d'autre part.

E. 59C9. (Liasse.) – 12 picces, papier.

25 janvier au 22 novembre 1729. – Contrat de mariage entre « Marcelle Baudet, » charretier à Brétigny, fils des feus Jean Baudet et Louise Le Vasseur, d'une part, et Jeanne Chapart, fille des feu Louis Chapart et Andrée Jacmart, d'autre part. – Contrat de mariage et acte y relatif, entre Nicolas « Fraisier, » demeurant à Brétigny, fils de Nicolas Fraisier et d'Elisabeth Hageaut, remariée à Pierre Brayer, d'une part, et Catherine Le Blanc, fille de « Jean Le Blanc, » vigneron, et d'Anne Privé, d'autre part. – Renonciation par Michel « Roger, » bourrelier, et Marguerite Forest, sa femme, à la succession de Michel Forest, cabaretier à Brétigny. – Quittance de 138 livres 13 sous 4 deniers délivi[^]ée à « Jacques Guinchard, » maraîcher au Carouge, par Claude Perrot, maçon à Brétigny. – Constitution d'une rente annuelle et perpétuelle de 15 livres, au profit de « Jean Perrot, » vi-

gneron à Saint-Michel-sur-Orge, par « Henry Charpen-
« tier, » vigneron au même lieu, et Denise Pinoteau,

sa femme. — Convention entre Pierre Gigon, vigneron à Rosières, et Nicolas « Peinson, » vigneron à Saint-Michel-sur-Orge, ci-devant tuteur dudit Gigon. — Testament d'Anne Foubert, fille de Louis Foubert et de Catherine Mausele, couturière à Brétigny. — Nomination d'un syndic et de 3 collecteurs de Brétigny, pour l'année 1730. — Acte analogue pour Saint-Michel-sur-Orge, daté du 25 septembre 1729, et portant la signature d'Etienne « Simon, » maître « des » écoles » audit Saint-Michel. — Contrat de mariage entre « Etienne Vatard, » laboureur à la ferme de « MaroUes, » fils d'Etienne « Vatar, » marchand laboureur à la Bretonnière, et de « Louise Pognet, » d'une part, et Marie Dujat, fille de Gabriel « Dujat, » marchand laboureur à Brétigny, et de Marie « Poisson, » d'autre part. — Actes intéressant les familles Martin, Pelletin, Perrot, Delanoïe.

E. Ô970. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

7 février au 16 mai 1730. — Contrat de mariage entre « René Hébert, » fils de René « Hébert, » vigneron à Brétigny, et de Marguerite Meusnier, d'une part, et Marie Lornois, fille des feus André Lornois et Marguerite Aube, demeurant à Valorge, paroisse de Saint-Philibert, d'autre part. — Lots et partage entre les enfants et héritiers de Martin Minguet et de Catherine Gigon. — Transport de rente à « Nicole » Mauclere, » veuve, en premières noces, de Pierre Danne et, en secondes noces, de Nicolas Lobjoye, par Marie Fernicle, veuve de Jean Éli, fermier au Mesnil. — Transaction entre Nicolas « Dabancour, » procureur fiscal au bailliage de Brétigny, y demeurant, d'une part, et Jacques « Guinchard, » jardinier, et Marie Madeleine Marineau, sa femme, Marin Vaudron, marchand, et Claude Guinchard, demeurant tous à Brétigny, d'autre part. — Vente de droits successifs faite aux époux Guinchard, déjà nommés, par Anne Marguerite Marineau, demeurant à Brétigny. — Bail d'héritages fait à « Claude Chérigot, » marchand cabaretier à Brétigny, par Jean « Delclergue, » curé, et Charles Souchard, marguillier en charge de Saint-Pierre (16 mai 1730).

E. 5971. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

6 août au 27 décembre 1730. — Bail d'héritages,

au Mesuil, fait à Jacques Cliarpentier, vigneron à Brétigny, par Jean Pelletier, vigneron au même lieu. — Actes relatifs à un bail de 13 perches 1/2 ou 1/2 quartier de terre, à Brétigny, fait, moyennant une

rente foncière non raclietable de 20 sous par an, à Jean « Marrier, » conseiller du Roi en sa cour des monnaies à Paris, par Nicolas « Dnbancour, » procureur fiscal du bailliage de Brétigny, au nom et comme fondé de procuration d'Henriette-Madeleine-Julie « de » Fontaine Martel d'Estaing, » veuve de Charles François Marie, marquis d'Estaing, lieutenant général des ville, évêché et pays de Verdun, gouverneur « de » Châlon en Champagne, » mestre de camp du régiment de Forez, survivancier au gouvernement de Douai, dame de Brétigny, Marolles, Saint-Michel-sur-Orge, Bolbec, Fontaine et autres lieux. – Nomination d'un syndic et de 3 collecteurs des tailles de Brétigny, pour l'année nSl. – Nomination d'un procureur syndic et de 2 collecteurs de Saint-Michel-sur-Orge, pour l'année 1731. Cet acte est daté du 10 septembre 1730 et signé par Etienne « Simon, » maître des écoles à Saint-Michel-sur-Orge. – Obligation de 190 livres souscrite, au profit de Jean Pelletier {sic}, vigneron au Mesnil, par Denis « Peltier, » son père, vigneron au Carouge. – Vente d'immeubles, terroir de Brétigny, faite au même Jean Pelletier par le même Denis « Peltier, » et Anne Galois, sa femme. – Transport de rente par le susdit Jean Pelletier à Denis « Briard, » officier du feu duc de Berri, demeurant à Guipereux. – Bail d'immeubles, terroir de Brétigny, fait à Gabi-iel « Dujat, » marchand laboureur audit lieu, par Pauline Brières, veuve de Jacques Forcst. – Contrat de mariage entre Pierre Gigon, vigneron à Brétigny, veuf de Jeanne Doré, d'une part, et « Marie » Lefébure, » veuve de Jean-Louis Delimoges, d'autre part. – Actes d'assemblée des habitants de Brétigny touchant la façon de dresiser dorénavant les rôles des tailles. – Contrat de mariage entre Pierre Hébert, vigneron à Boissy-sous-Saint-Yon, fils de « Robert » Hébert, » d'une part, et Marie Marguerite Plé, veuve de Clément Meunier, d'autre part.

E. 5972. (Liasse.) – 10 pièce», papier.

9 janvier au 10 juin 1739. – Contrat de mariage entre Jean « Riant, » fils de Denis « Rians, » tisserand à Brétigny, et do feu Marie Mercier, d'une part, et Jeanne Chapart, d'autre part. – Consentement donné par les habitants de Brétigny au mode de

dresser les rôles des tailles présentés par les syndic et collecteurs dudit lieu. Parmi les 15 signatures qui sont au bas de cet acte daté du 14 janvier HSl se trouve celle de Denis « Delaplace, » maître « des » écoles » à Brétigny. – Bail de 3 quartiers 1/2 de pré, prairie de Leuville, fait, moyennant un loyer annuel de 20 livres, à « Jean Thureau » et Pierre Mauge, vigneron à Leuville (18 janvier 1731). – Bail de 3 arpents de terre labourable, terroir de Brétigny, fait, moyennant un loyer annuel de 30 livres, à Denis « Peltier, » vigneron au Carouge, et Anne

Gallois, sa femme, p.ir « Louise de Bcaumont, »
femme non commune en biens de Romain « Dupuis, »
officier de la feue duchesse de Berri, demeurant à
Montlhéry. – Constitution d'une rente annuelle de
30 livres, au profit du susnommé ' < Dupuis, » par
« Antoine Berteau, » marchand laboureur à Brétigny,
et Clémence Baron, sa femme. – Vente d'immeubles,
à « Valpuseaux, » faite à Clair-Jacques « Barré, »
curé dudit lieu, par Antoine Privé, marchand filas-
sier à Brétigny, et consorts. – Vente d'immeubles,
terroir de Saint-Michel-sur-Orge, faite à Charles
Léger, vigneron audit lieu, et Marguerite Ledourt,
sa femme, par Jean Pelletier, vigneron à Rosières,
et « Marie -Élizabeth Feuilleret , » sa femme. –
Résiliation du bail de la ferme de la Maison-Neuve
consenti en faveur de Simonne Delorette, veuve de
Germain Gillet, par Jean « Delclergue, » curé de
Saii)t-Pierre-de-Brétigny, se portant fort de la com-
tesse de Fontaine Martel, dame usufruitière de Bré-
tigny et propriétaire de ladite ferme '10 juin 1731).
– Actes intéressant les familles Brières, Lécuyer,
Logre, Mailly, Souchard.

E. Ô973. (Liasse.) – 9 pièces, papier.

9 juillet au 19 novembre 1731. – Titre nouvel
d'une rente annuelle de 25 sous et 1 poule passé, an
profit de l'église Saint-Philibert, par les enfants et
héritiers de Simon Souchard. – Lots et partage entre
Michel Briberon, journalier à Brétigny, et Anne Bri-
beron, sa sœur, femme de Barnabe Lamaury, gagne-
denier à Paris. – Compte de tutelle rendu à Gene-
viève Danne, demeurant à Saint-Michel-sur-Orge, par
« Marie Ferendele, » sa mère, veuve, en premières
noces, de Clément Danne, vivant, marchand boulanger
à Paris. – Quittance de 106 livres délivrée à « Denis
» Plé, » vigneron à Brétigny, par Marie-Madeleine
Mariaeau, veuve de Jacques Guinchard. – Lots et

SERIE E. – NOTAIRES ET TABELLIONS.

47

partage-entre ies enfants et héritiers de Simon Gigon
et de Gernnaine Sourceau. – Nomination d'un pro-
cureur syndic et de 3 collecteurs des tailles de Bi'éti-
gny pour l'année 1132. – Nomination d'un procureur
syndic et de 2 collecteurs des tailles de Saint-Michel-
sur-Orge pour l'année 1732. Cet acte daté du 9 sep-
tembre 1731 porte la signature d'Étienne « Simon, »
maître de pension à Saint-Mlchel-sur-Orge. – Tran-
saction portant règlement de compte entre « Anne
» Thorin Thibault, » veuve de Louis Tliibault, demeu-
rant à Saint-Michel-sur-Orge, au nom et comme seule
héritière de Louis-Albert Thibault, son fls, curé de

Saint-Philibert, d'une part, et Antoine Joubert, journalier, et Marie- Jeanne Réault, sa l'emme, d'autre part. – Titre nouvel d'une rente annuelle de 3 livres passé, au prolit de Denise Bourgeron, veuve de Nicolas Girard, officier de feu Madame la Dauphine, par Hélène Voyé, veuve, en premières noces, de Jean Mari-neau, et, en secondes noces, d'André Souchard.

E. 597i. (Liasse.) – 5 pièces, papier.

30 mars au 27 décembre 1732. – Lots et partage entre les enfants et héritiers d'Antoine Jubert et de Marie Brayer. – Actes relatifs à une quittance de 32 livres 10 sous, délivrée à « Claude Chérigot, » marchand cabaretier à Brétigny, par « Jean-Pierre Ron- » sln, » maître charpentier à Fontainebleau. – Bail d'héritages fait à « Antoine Dunet » et Charles Sou-chard, vigneron à Brétigny, par « Michel Le Blanc » et Guillaume Girou, marguilliers de Saint-Philibert. Cet acte est daté du 22 décembre 1732 et revêtu de la signature de Jacques « de Lavergne, » curé de Saint-Philibert. – Obligation de 594 livres, passée au profit delà comtesse de Fontaine-Martel, dame de Brétigny, par Françoise Charpentier, veuve de X. Cuvé, et « Jean Trompeau, » fils de ladite Charpentier et de Jean Trompeau, son premier mari, laboureurs à la ferme de la Maison-Neuve.

K. 5975. (Liasse.) – 9 pièces, papier.

4 janvier, au. 27 novembre 1733. – Contrat de mariage entre « Louis Bèaufils, » charron à Brétigny, fils de Louis Bèaufils et de Françoise Verjon, d'une part, et Marguerite Barry, fille de « Marbarry » (Marc Barry; mai'échal au même lieu et de feu Marguerite Quatreliomme, d'autre part. – Acte d'assemblée d'ha-

bitants de Brétigny, touchant une rente annuelle de 39 sous, due à la fabrique de Saint-Pierre, par le.' : seigneurs de Fleury. Cet acte est daté du 17 mai 1733 et porte, entre autres signatures, celles de Jean « Del- » clergue, » curé de Saint-Pierre, et de Denis « Dela- » place, » maître des « écoles » de Brétigny. – Contrat de mariage entre Pierre Moreau, vigneron à Mont-Ihéry, fils des feus Mathias Moreau Lécivain, d'une part, et Anne Martin, fille de Mathurin Martin, vigneron à Brétigny, d'autre part. – Acte d'assemblée d'habitants de Brétigny, portant déclaration sur l'état des biens et de la récolte faite ou à faire en blé et vin (]6 août 1733). – Contrat de mariage entre « Jean Le » Blanc, » vigneron à Brétigny, fils de Jean Le Blanc et d'Anne Privé, d'une part, et Marie-Madeleine Mosny, fille des feus André Mosny et Marie-Madeleine Ba-ron, d'autre part. – Marché de maçonnerie entre Claude Perrot, maçon entrepreneur à Brétigny, d'une

part, et les enfants et héritiers de Pierre Logre, d'autre part. — Bail de 2 arpents de terre, terroir de Brétigny, fait à raison d'un loyer annuel de 8 livres par arpent à Jean Taillefer, journalier à Rosières, par Jean Moreau, journalier au même lieu. — Obligation de 495 livres souscrite, au profit de Claude Perrot, déjà nommé, par « Jean Privé, » journalier à Brétigny, et Marie-Anne Brayer, sa femme. — Bail d'un quartier de terre et d'un banc dans l'église, fait, moyennant une rente annuelle de 30 sous, au susdit Claude Perrot et Françoise Robin, sa femme, par Jean-Baptiste Delclergue, « curé de Saint-Pierre, et Charles Souchard, marguillier (27 novembre 1733).

E. 5976. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

3 janvier au 20 février 1734. — Nicolas Dabancour. — Obligation de (30 livres, à Pierre Rousseau, marchand boucher à Montlhéry, par Mathurin Martin, vigneron à Brétigny. — Testament d' « Antoine » Brteau, » laboureur au hameau du Mesnil, paroisse Saint-Philbert de Brétigny. Le testateur veut être enterré dans l'église de Saint-Philbert, où il fonde un obit. Cet acte, daté du 21 janvier 1734, porte, entre autres signatures, celle de Jacques « De Lavergne, » prêtre, curé de Saint-Philbert de Brétigny. — Quittance de 150 livres, délivrée à « Anthone Picot, » vigneron à Avrainville, par les héritiers d'André Lornois. — Transaction entre Pierre Hébert, vigneron à Brétigny, et « François Plé, » vigneron au même lieu. — Baux à rente faits par Claude Bretel, « marquis de Lanquetot, »

48

ARCHIVES DK SEINE-ET-OISE.

capitaine des vaisseaux du Roi et « chevalier des ordres » militaires de Sa Majesté, seigneur de Brétigny et » autres lieux, » à : Julien Marie, dit Saint-Denis, garde de la terre de Sainte-Geneviève-des-Bois, et Geneviève Goliez, sa femme ; Charles « Saint-Amand, » marchand à Sainte-Geneviève-des-Bois, et Marie Goliez, sa femme ; Jacques Denis, marchand à « Liers, » paroisse Sainte-Geneviève-des-Bois, et Marie Lucas, sa femme ; Jean Vaudrillers, manouvrier au même lieu ; Jean Boudet, marchand poulailler au même lieu, et Catherine Marlet, sa femme ; Clément Chartier, manouvrier au même lieu, et Marguerite Coulaud, sa femme ; Sulpice Fauvel, manouvrier au même lieu. — Transport de rente à Laurent « Lelièvre, » laboureur à « Verlegrand, » et « Germaine Arnoult, » sa femme, auparavant veuve de Claude Chandelle, par « Claude » Le Page, » vigneron à « Verlegrand, » et Marie

Blond, sa femme. — Procuration à Jacques de Lavergne, curé de la paroisse de Saint-Philbert de Brétigny, par Guillaume Giron, charretier à Brétigny, marguillier en charge de l'église Saint-Philbert de Brétigny (20 février 1734). — Autre à Anne Compain, par son mari Etienne Michel, cordonnier « au village » de Brétigny, diocèse de Paris, province du Ilure- » poix, » natif du « village de Montigny, proche Stenoy, » oii il demeure ordinairement. »

E. 5977. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

28 avril au 20 juin 1734. — Transaction entre les héritiers d'Antoine Breteau et Clémence Baron, sa veuve. — Testament de Pierre « Le Bert, » domestique de « Mon.sieur Marier, conseiller du Roy en sa » cour des monoyes, de présent en la maison dudit » sieur Marier audit Brétigni, paroisse S'Philbert. » Le testateur veut être enterré dans l'église de Saint-Philbert. Ce testament, reçu par Jacques « de Lavergne, » curé de Saint-Philbert âe Brétigny, est écrit tout entier, le 6 mai 1734, de la main de ce curé, qui en fait le dépôt le 1^{er} juin 1734. — Bail de 2 arpents de terre labourable, fait, moyennant un loyer annuel de 12 livres, à « Antoine Dunet, » vigneron à Brétigny, par Antoine Jeubert, manouvrier au même lieu. — Décharge de 3 cuirs, délivrée à Alexandre « Iluteau, » maître serrurier à Brétigny, par Etienne Michel, cordonnier à Saint-Michel-sur-Orge. — Obligation de 38 livres, à Jacques Marineau, tonnelier au Plessis-Sébeville, par Jean Dramart, laboureur à « Leudeville. »

E. 5978. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

23 juillet au 19 septembre 1734. — Extrait de l'inscription placée sur la tombe du sieur de Guiller ville, dans l'église de Saint-Philbert de Brétigny, ainsi conçue : « Cy gist Mésire Godefroy Francquen de Guiller ville, escuier, seigneur de La Fontaine, gouverneur de Bouillon, comendeur de l'ordre militaire » de S'-Louis, décédé le trois septembre de l'an mil » sept cens quatre, aagé de soixante ans. La présente » tombe a esté mise par l'ordre de Phillippe Gaudens » Emanuel de Francquien, écuyer, conseiller et gréfier » du conseil des finances de Sa. Majesté Catolique à » Bruxelles, et de dame Marianne de Francquen, son » épouse, nièce dudit defunc. Priez Dieu pour son » âme. » Cet extrait est certifié conforme particulièrement par Jacques « De Lavergne, » curé de Saint-Philibert de Brétigny au 23 juillet 1734. — Titres nouveaux de diverses rentes passés, au profit de Claude Bretel, marquis de Lanquetot, seigneur de Brétigny, par Antoinette Courtin, veuve de Simon Souchard, demeurant « au Mesnil, paroisse S'-Philbert de Brétigny, » « Louis Beaufils, charron à » Arpajon cy-devant Chastre, » et Marguerite Baril,

sa femme ; Michel et Jacques « Le Blanc, » frères, charrons à Brétigny ; Pierre Logre, vigneron à Brétigny, et Marie Souchar, sa femme. Les deux premiers de ces actes, datés des 15 et 16 septembre 1734, portent, entre autres signatures, celle de Denis « Délais place, » maître d'école à Brétigny.

E. 5979. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

11 octobre au 28 décembre 1734. — Quittance de 330 livres, délivrée à Jeanne Foucroole, veuve de Jean Régnier, demeurant à Brétigny, par Claude a Bretel de Lanquetot, » chevalier de Saint-Louis, chef d'escadre, seigneur de Brétigny. — Bail de 3 quartiers de vigne, terroir de Brétigny, champ-tier « des Hautes Glaisses, » fait, moyennant un loyer annuel de 3 livres 10 sous, à Jean de Mantes, vigneron à Brétigny, par Marin Grégoire, vigneron à « Valegrand. » — Obligation de 295 livres, à Claude Perrot, maçon en plâtre à Brétigny, par Pierre « Charpentier, » vigneron à « Essonville, paroisse » S'-Pierre » de Brétigny. — Quittance de 30 livres, délivrée à Jean Charpentier, vigneron à Saint-Michel-sur-Orge, par Claude a Bretel de Lanquetot, seigneur

SÉRIE E. — NOTAIRES ET TABELLIONS.

49

» de Brétigny et Lanquetot, » marquis, seigneur de Lanquetot, clievalier de Saint-Louis, chef d'escadre des armées navales du Roi, « seigneur haut justicier » de Brétigny, Marolle et St-Michel-sur-Orge. » — Titres novvels de diverses rentes au profit du même seigneur de Brétigny, par « Marie Fouquio, veuve de » Denis de Limoges, » demeurant à « Rossière, pa- » roisse S'-Pierre de Brétigny ; » Antoine Privé, ma-nouvrier à Brétigny, et Marie Ravet, sa femme ; Pierre « Cliarpentier, » déjà nommé. — Déclaration d'héritages tenus à cens de Claude Bretel, seigneur de Brétigny, par Claude « Passart, » conseiller en la chambre des comptes à Paris, « seigneur en partie de » la Fontaine, » en la paroisse Saint-Philbert de Brétigny. — Inventaire portant partage fait entre Elisabeth Ajot, veuve, en premières noces, de Nicolas Fraissière, en son vivant, manouvrier à Brétigny, et, en secondes noces, de Pierre Brayer, vivant, vigneron au même lieu, d'une part, et « Charles Laurent, » maçon en plâtre à Brétigny, et Jeanne Brayer, sa femme, et Denis Mélié, vigneron à Brétigny, et Catherine Brayer, sa femme, d'autre part. — Acte y relatif. — Quittance de 100 livres, délivrée à Antoine Picot, vigneron à Avrainville, par les héritiers d'André Lornois.

E. 5980. (Liasse.) - 7 pièces, papier.

8 janvier au 23 mars 1735. - Contrat de mariage entre Girard Malet, de la paroisse de Saint-Cyr-sous-Dourdan, fils de Girard Malet, vigneron en ladite paroisse, et de feue Marguerite Bouju, d'une part, et Catherine-Françoise Privé, fille d'Antoine Privé, marchand à Brétigny, et de Marie Ravet, d'autre part. - Vente de 5 quartes de vieille vigne, terroir de Saint-Vrain, faite, moyennant 60 livres, à François Huet, dit « Blanchetier, » marchand audit lieu, par « Jean Aveline, » berger à Bondoufle, et consorts. - Bail de 10 quartiers 1/2 de terre, à Rosières, fait, moyennant un loyer annuel de 15 livres 1.5 sous, à Pierre Pilard, vigneron à Saint-Michel-sur-Orge, par Jean-Baptiste « Lamartinière, » vigneron au même lieu. - Contrat de mariage entre a Pierre Peuvrier, « fils d' « Estienne Peuvrier » et de Catherine Alizon, demeurant au Mesnil, paroisse de Longpont, d'une part, et Françoise Privé, fille d'Antoine Privé et de Marie Ravet, d'autre part. - Acte d'assemblée d'habitants de Brétigny, au nombre de 25, dont 15 ont signé, portant procuration pour agir contre le sieur Seine-et-Oise. - Série E. - Tome V.

Liet, propriétaire de la maison de La Garde, au sujet d'un changement de chemin (21 février 1735). - Bail d'héritages, à Rosières, fait à Pierre Gigon, vigneron audit lieu et, « Marie Lefebvre, » sa femme, par Jean Lucas, vigneron à Brétigny. - Décharge de minutes du tabellionage et du greffe de Brétigny, « pour mé- » moire. »

E. 5981. (Liasse.) - C pièces, papier.

17 avril au 4 septembre 1735. - Décharge, donnée à Jacques Moreau et Étienne Delabarre, sa femme, par « Marin La Saussais, » portier et sommelier de la communauté des prêtres « Saint-Eustache, » rue Montmartre à Paris. - Bail de 4 arpents 10 perches de terre, terroir de Saint-Michel sur-Orge, fait, moyennant un loyer annuel de 32 livres, à « François » Piffret, » vigneron audit lieu, par Pierre Gigon, vigneron à Brétigny. - Résiliation du bail de la ferme de la Fontaine consenti à « Jacques Gippon, » père et fils, laboureurs à « Verlegrand, » par Claude « Passart, » maître ordinaire en la chambre des comptes de Paris, étant « en son château de la Fontaine. » - Quittance de 168 livres délivrée à Marguerite Barré, veuve de Cantien Martin, par Jean-Baptiste Percheron, berger au Plessis-Sébeville, et Marie Martin, sa femme. - Transaction portant quittance entre « Marin La Saussais, » d'une part, Jacques Moreau, charretier à « Verlegrand, » et Étienne Labarre, sa femme, d'autre part. - Bail de maison et dépendances, à Saint-Michel-sur-Orge, fait à « Michel Doré, » vigneron audit lieu, par Pierre Gigon,

vigneron à Brétigny.

E. 5982. (Liasse.) – 5 pièces, papier.

12 octobre au 14 novembre 1735. – Vente de droits dans les successions paternelle et maternelle faite à ses sœurs et beaux-frères, par Marie-Anne Charpentier. – Contrat de mariage entre « Jean-Batisle » Regnié, » fi's de feu Jean Regnié et de Jeanne FouqueroUe, d'une part, et Anne-Élisabeth Godineau, fille de « Vincent Gaudinaut, » jardinier à Brétigny, et de feu Anne-Thérèse Manselle, d'autre part. – Titre nouvel d'une i^ente annuelle de 9 livres passé, au profit de Claude Bretel, chevalier, seigneur marquis de Lanquetot et de Brétigny, par les héritiers de Pierre Brayer. – Bail de 5 quartiers de terre, fait, moyennant un loyer annuel de 10 livres, à Jean

7

50

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

Lucas, vigneron audit lieu, par Bernard Lamaur)', croclieteur à Paris. – Obligation de ^0 livres, au profit du même Lamaury, par Marie Fernie, veuve de Jean Élie, vivant, laboureur à Brétignj-.

E. 5983. (Liasse.) – 11 pièces, papier.

31 janvier au 28 juin 1736. – Pension viagère faite par ses enfants et héritiers, à Pierre « Charpen- » lier, » vigneron à Brétigny. – Partage, entre les mêmes enfants et héritiers, des immeubles du même Pierre « Charpentier » et de feu Jeanne Girault, sa femme. – Testament de Perrine Privé, demeurant à « Ersonville, » de la paroisse de Saint-Philbert de » Brétigni. » Le testament, daté du 14 mars 1735, est tout entier écrit de la main de Jacques « De La- » vergue, » curé de Saint-Philbert de Brétigny, et attaché à l'acte de dépôt dans les minutes du tabellion, daté du 7 février 1736 et signé par Jacques « De La- » vergue. » – Vente d'un demi-quartier de terre, à « Guipereux, » faite à « Antoine Bazinar, » l'aîné, vigneron à « Guipereux, » par Pierre Pinoteau, vigne- ron à Brétigny. – Inventaire des effets mobiliers dépendant de la succession de Charles Coffin, concierge du château de Brétigny et ci devant « officier du bu- » reau de feu Monseigneur le duc de Berry, » fait à la requête de « Françoise Lelivre, veuve Coffin. » La livre d'étain, 15 sous ; 2 écuelles, 6 gobelets, 2 sa- lières, 13 cuillers, 13 fourchettes, le tout d'argent,

pesant 12 marcs 4 onces 6 gros, estimé G04 livres 10 sous. — Acte d'assemblée d'habitants de Brétigny, au nombre de 36, ayant pour objet de demander à l'intendant de la généralité de Paris une diminution de taille rendue nécessaire par suite de la gelée des vignes. Cet acte est daté du 24 mai et revêtu de 13 signatures, y compris celle du tabellion. — Contrat de mariage entre Jacques Gippon, laboureur en « la ferme » de Montaubert, paroisse de Verlegrand, » fils de Jacques « Gippon » et de Germaine « Gilet, » d'une part, et « Marie-Anne Bellavoïno, » veuve de Pierre Josse, en « la ferme de la Fontaine, paroisse de S'- » Philbert de Brétigny, » d'autre part. — Vente d'héritages à Jacques Marineau, marchand à Brétigny, par o Louis Rion, » soldat au régiment « d'Ombreval. » — Bail de maison et dépendances, à Brétigny, fait à Antoine Privé, manouvrier à Brétigny, par Pierre « Briez, » laboureur au même lieu. — Transaction portant partage entre le même Antoine Privé et ses enfants.

E. 59S4. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

25 juillet au 2 décembre 1736. — Bail de maison et dépendances, à Saint-Vrain, fait à Etienne Martin, charretier à Saint-Vrain, et Marie Denaulf, sa femme, par Alexandre « Huteau, » serrurier à Brétigny. — Autre à François Méline, manouvrier à Brétigny, et « Marguerite Laurent, » sa femme, par « Marie)3 Aumont, » veuve de Jacques Le Blanc, demeurant au même lieu. — Acte d'assemblée de la fabrique de Saint-Philbert de Brétigny, touchant les effets d'une donation de 500 livres faite à cette fabrique par Louis-Timoléon Damoresan, seigneur du fief de la Fontaine, sis dans la paroisse de Saint-Philbert de Brétigny. Cet acte est daté du 23 septembre 1736 et porte 10 signatures, parmi lesquelles celles du tabellion et de Jacques « De Lavergne, » curé de Saint-Philbert. — Obligation de 600 livres, au profit de René-Pierre « Liet, » avocat en parlement, propriétaire des terres de la Garde, maison, ferme et terres de Rochebrune, par Jacques Baron, laboureur, ci-devant fermier des immeubles susdits, et Marie Delaunay, sa femme. — Vente de 4 arpents de terre, terroir de Sainte-Geneviève-des-Bois, faite, moyennant 450 livres, à Alexis « De Châteaueux, » conseiller du Roi, greffier des commissions extraordinaires, demeurant à Paris, par Claude « Bretel de Lanquetot, seigneur de Brét.vgnys, » chevalier de Saint-Louis, chef d'escadre. Cet acte est daté du 9 octobre 1736 et porte, entre autres signatures, celles de Philippe-Joseph « Laignel, » prêtre, curé de Lanquetot, et de Jacques « David, » prêtre, chapelain du seigneur de Brétignj'. — Transport de rente au même Claude Bretel de Lanquetot, « seigneur » de Brétygnys, » par Jacques Robert, laboureur à Brétigny, et Catherine Souchard, sa femme. — Obligation de 305 livres 18 sous, au profit du même, par Claude « Berjonneau, » sergent priseur au bailliage de Brétigny. — Titres nouveaux de diverses rentes, au pro-

fit de Nicolas Franquiem Leduc, avocat en parlement, et Françoise Néret, sa femme, par François Hébert, vigneron à Saint-Michel-sur-Orge, et Marie-Jeanne Si''vin, sa femme. — Testament de Louis Privé, journalier à Brétigny. — Bail de 6 arpents 1/2 de terre, terroir du Plessis-Sébeville, fait par « le marquis de » Lanquetot, seigneur de Brétygnys, » ci-devant nommé, à Pierre « Gauchain, » laboureur au Plessis-Sébeville. — Actes intéressant les familles Girardeau, Jobert, Régnier, Souchard.

SÉRIE E. — NOTAIRES ET TABELLIONS.

51

E. 0985. (Liasse.) — II pièces, papier, dont 1 cahier île 5 feuillets in- 4°.

13 janvier au 27 mai 1736. — Obligation de 143 livres, au profit de Clauile Bretel, seigneur, marquis de Lanquetot, seigneur de Brétigny, par « Pierre Gau- » chain, « laboureur au Plessis Sébeville. — Vente de 3 arpents 1/2 de terre, terroir de Sainte-Geneviève-dos-Bois, faite, moyennant 120 livres, à Monsieur « de Cliâteauvieux, » conseiller du Roi, greffier des commissions extraordinaires des conseils et cours supérieures, demeurant à Paris. — Vente de 2 arpents de terre, terroir de Sainte-Geneviève-des-Bois, faite, moyennant 80 livres, au même « De Cliâteauvieux, » par Clément Chartier, manouvrier à « Lierre, paroisse » Ste-Geneviève des-Bois. » — Partage entre les enfants de Gille Aumont. — Vente d'un demi-arpent de terre, terroir de Brétigny, champnier du « Bas Crou- » pecul, » faite, moyennant 66 livres, à Charles « Fou- » bert, » maître menuisier à Brétigny, par e Jean » Ravet, «jardinière « Gille Voizin, paroisse d'Au- » vers, » et « Geneviève Souchard, lame Ravet. » — Contrat de mariage entre « Charles Coffln, » demeurant à Brétigny, fils de feu Charles Coffln et de Françoise Lelièvre, d'une part, et Marie-Jeanne « Jollivet, » fille de Jacques « Jollivet, » maître tapissier à « Li- » nois, » et de Marie- Jeanne Rousselle, d'autre part. — Autre entre « Philippe Fedée, » charron à Brétigny, fils de « Zacharie Fedez, » marchand hôtelier à « Li- » nois, » et de feu Elisabeth Lebon, d'une part, et « Marie Aumont, » veuve de Jacques Leblanc, « char- » y> ronne » à Brétignj% d'autre part. — Bail de chambre et dépendances , au carrefour de Brétigny , fait à « Anne Contox, » marchande épicière, par « le mar- » quis de Lanquetot, seigneur de Brétygnys. » — Vente d'une place de 7 pieds carrés, faite, moyennant 10 livres, à « Charles Laurent, » maçon en plâtre à Brétigny, par son père. — Obligation de 463 livres, au profit de Pierre Rousseau, maître boucher à Mont-Ihéry, par Charles « Foubert, » maître menuisier à

Brétigny. – Quittance de 122 livres, délivrée à Françoise Lelièvre, veuve de Charles Coffin, vivant, concierge du château de Brétigny, par Charles « Coffin, » son fils, garde chasse de la terre et seigneurie de Brétigny.

E. 5986. (Liasse.) – 11 pièces, papier.

8 juillet au 17 décembre 1737. – Obligation de

125 livres, au profit de Jean Cassars, maître bourrelier à Montlhéry, par Girard Pommier, laboureur à « Villouisson, paroisse de ViUabé. » – Bail de toute la pâture des terres et prés dépendant de « la ferme » du Mesnil, paroisse S'-Philbert de Brétigny, » fait, moyennant un loyer annuel de 60 livres, à Etienne « Vatar, » laboureur en « la ferme de Valorge, paroisse S'-Philbert de Brétigny, » par Jacques Baron, laboureur en la ferme du Mesnil. – Bail de maison et dépendances à Sulpice Faure, manouvrier à Liers, paroisse Sainte Geneviève-des-Bois, par Jacques Serais, berger à Fleury Mérogis. – Acte d'assemblée d'habitants de Brétigny, au nombre de dix, ayant pour objet de constater les éfi'ets de la grêle sur les vignes. Cet acte porte la date du 4 août 1737 et huit signatures, y compris celle du tabellion. – Transport d'héritages à Alexis « De Châteauvieux, » conseiller du Roi, greffier des commissions extraordinaires « des conseils et » cours supérieurs, » demeurant à Paris, par Jean Faure, manouvrier à Liers. Cet acte est daté du 11 août 1737 et porte, entre autres signatures, celle de Michel « Guirandy, » prêtre, docteur en théologie, vicaire de Sainte-Geneviève-des-Bois. – Autre au même « De Châteauvieux, » par Sulpice Faure, manouvrier à Liers. – Contrat de mariage entre Charles Legrand, vigneron à « Linois, » d'une part, et Elisabeth Méline, fille de François Méline, vigneron à Brétigny, et de Marie-Madeleine Coignet, d'autre part. – Titres nouveaux de diverses rentes, au profit de Nicolas Franquien, avocat au Parlement, et Françoise Néret, sa femme, par : François Coussonier, vigneron à Saint-Michel-sur-Orge, et Louise Beslin, sa femme ; Jean « Charpentier, » prêtre, vicaire de la paroisse Notre-Dame de Longpont, demeurant à Saint-Michel-sur-Orge, et « Antoine Charpentier, » marchand à Saint-Michel-sur-Orge (14 décembre 1737). – Quittance de 340 livres, délivrée à « François Baron, » vigneron à Lardy, . par « Nicolas Buard, » laboureur à Brétigny. – Titre nouvel d'une rente annuelle de 50 sous à la fabrique de Cheptainville et d'une rente annuelle de 50 sous à la fabrique de Guibeville, par « Michel Roger, » bourrelier à Brétigny.

E. 5987. (Liasse.)

22 pièces, papier.

11 février au 19 décembre 1738. — Contrat de mariage entre Charles Renon, charretier à Fresne, fils des feus Simon Renon, vivant, charron et laboureur au « Plessis St-Benoist, paroisse d'Oton en

52

ARCHIVES UE SEINE-EÏ-OISE.

» Beaussep, » et Perrine Cliartrain, d'une part, et Marie-Anne Jamain, fille de feu Pierre Jamain, vivant, vigneron à « Ollainville, » et d'Anne Giez. — Actes y relatifs. — Transaction entre « Nicolas Meingot, » scieur de long à Brétigny, et Simon Souchard, maçon au même lieu. — Testament de Jeanne Guérier, fille des feus Nicolas Guérier et Marguerite Cliérolle, « de » la paroisse de S'i^-Marguerite de la Chéranderie en » Normandie, de présent demeurant en la ferme du » collège de Montaigu, » en qualité de servante. La testatrice choisit pour exécuteur de son testament Pierre Germain, prêtre, licencié en théologie de la maison et société royale de Navarre, professeur en l'Université de Paris, procureur du collège de Fortet. Une lettre autographe de Pierre Germain est attachée au testament. — Vente de 2 quartes 1/2 de terre, terri'oir de Longpont, faite, moyennant 7 livres, à « Jean-Baptiste Pinoteau, » vigneron à « Guiper- » reux, » par « Henry Charpentier, » vigneron au même lieu, et Denise Pinoteau, sa femme. — Vente d'héritages aux mêmes époux « Henry Charpentier, » par les mêmes époux « Jean-Baptiste Pinoteau. » — Vente de quartiers 1/2 de terre, terroir de Brétigny, faite, moyennant 512 livres, à Pierre Gigon, vigneron à Brétigny, par Jean-Baptiste « Goulet, » vigneron à Saint-Michel-sur-Orge, et Madeleine Gigon, sa femme. — Résiliation de bail, entre Gaspard « Boucher-Dar- » gis, » avocat au parlement de Paris, « de présent en » sa maison de Rozière, paroisse S'-Pierre de Bréli- » gny, » d'une part, et Lazare Martin, vigneron c audit » Rozière, paroisse de S'-Philbert dudit Brétigny, « d'autre part. — Quittance de 500 livres, délivrée à Alexis de Châteauvieux, conseiller du Roi, greOier des commissions extraordinaires des conseils et cours supérieures, demeurant à Paris, par Claude « Bretel de B Lanquetot, » seigneur marquis de Lanquetot, chevalier de Saint-Louis, chef d'escadre, seigneur haut justicier de Brétigny, Marolles et Saint-Michel-sur-Orge. — Inventaire après décès de Marguerite Bignon, veuve de Michel Briberon, faite à la requête de Michel « Léger, » vigneron à Saint-Vrain, tuteur des mineurs Briberon. La livre d'étain, 12 sous. — Titres nouveaux

de diverses rentes, au profit de Claude Bretel, seigneur de Brétigny, par les enfants et héritiers de Pierre Souchard. – Contrat de mariage entre Antoine Joubert, vigneron à Brétigny, veuf de Marie-Jeanne Réault, d'une part, et Ursule Grossiez, fille des feus Claude Grossiez et Jeanne Amiot, d'autre part. – Acte y relatif. – Vente de droits successifs à Pierre Déniante, manouvrier à * S'-Clair, » et Jeanne Mélië, sa femme.

par « Louis Mélié, » vigneron à Brétigny. – Bail d'un quartier de terre, « à S'-Antoine, près la Garenne, » fait, moyennant un loyer annuel de 3 livres, à Jeanne Fouquerolle, par Nicolas Milet, berger à Brétigny. – Vente de 5 arpents de terre, à Liers, faite à Alexis « De Châteaueux, » déjà nommé, par Clément Chartier, manouvrier à Liers, et Marguerite Couleau, sa femme. – Bail d'un arpent de terre, terroir de « Leudeville, » fait à « Jacques Buard, » le jeune, par Claude « Bretel de Lanquetot, seigneur de Brétigny, » déjà nommé. – Partage entre Henry « Charpentier, » vigneron à « Guiperreux, » Jean Charpentier, vigneron à Saint-Michel-sur Orge, et Simon Cliarpentier, vigneron audit Saint-Michel, héritiers de François Chartier, vivant, vigneron au même lieu.

E. 5988. (Liasse.) – 11 pièces, pai'ier.

6 février au 3 décembre 1739. – Conti'at de mariage entre « Vincent Gippon, « fils de » Jacques » (iippon, » charretier à Montaubert, paroisse de « Verlegrand, » et de « Germène Gillet, » d'une part, et « Marie Gillet, » fille de feu Germain Gillet et de Simone Deloret, d'autre part. – Transaction entre Jean Vendrillars, manouvrier à Liers, et consorts, d'une part, et « Bretel de Lanquetot, seigneur haut » justicier de Bretygnys, Marole et S' Michel, « d'autre part. – Actes relatifs à un abandon de droits de propriété sur les immeubles sis au terroir de Sainte-Geneviève-des-Bois, fait par le même « Bretel » de Lanquetot, » à Marguerite Pélagie « Danycan » Amelot, » veuve de Michel-Charles Amelot, seigneur de Gournay, conseiller du Roi en tous ses conseils, président à mortier au parlement de Paris, dame de Sainte-Geneviève-des-Bois, Villemoisson et dépendances. – Transaction entre Louis Ferré, berger à Brétigny, d'une part, et Louis « Angot, » marchand à Versailles, d'autre part. – Résiliation de bail d'héritage consentie à Antoine Privé, vigneron à Brétigny, par Pierre « Brier, » manouvrier à Cossigny. – Actes relatifs à une procuration donnée à César Barrué, jardinier à Montlhéry, par « Louis Barué, «jardinier à Paris. – Contrat do mariage entre « Laurens » Iluet, » vigneron à La Norville, fils de feu Charles Iluet et de Jeanne Godar, d'une part, et Geneviève Charpentier, veuve de Charles .Souchar, d'autre part. – Bail d'héi'itages, à Rosières, fait à Marin Vaudron,

vigneron à Lardy, par Jean Peltier, vigneron à Bré-

SÉRII!: K. — NOTAIRES ET TABELLIONS.

53

tigny. — Contrat de mariage entre « François Lefebvre, » laboureur à BnUigny, fils de feu Nicolas Lefebvre et de Marie-Anne Moulin, d'une part, et Marie-Anne Petit, veuve de Germain Blondeau, demeurant au même lieu, d'autre part. — Testament de Claude Perrot, maçon en terre à Brétigny, reçu, le 3 décembre 1739, par Jean Delclergue, curé de Saint-Pierre de Brétigny, et déposé entre les mains du tabellion le 4 janvier l'740. Le testateur fait des libéralités à l'église et donne une maison pour le logement du maître d'école.

E. 5989. (Liasse.) — 6 (lièces, pnpiei-.

14 janvier au 19 juin 1740. — Bail d'un arpent de terre, terroir de Brétigny, fait, moyennant un loyer annuel de 16 livres, à Pierre Peuvrier, vigneron audit lieu, par Jean Pelletier, vigneron au même lieu. — Transaction entre Guillaume « Beyney-Dumas, » contrôleur ambulant des aides du plat pays de Paris pour Jacques Forceville, fermier général- des fermes royales unies de France, d'une part, et Jean-Baptiste « Riant, » tixier en toile à Brétigny, d'autre part. — Vente d'une demi-quarte de terre, terroir de Brétigny, faite, moyennant 10 livres, à Vincent Ficliet, vigneron à Saint-Michel-sur-Orge, par Jean Pelletier, vigneron, déjà nommé. — Contrat de mariage et acte y relatif entre Simon Souchard, vigneron au Mesnil, veuf de Marie-Anne Maingot, d'une part, et Marie Poirier, fille de Jacques Poirier, manouvrier à « Valpizeaux » en Gastinois, » et de Françoise Bonnard ou Bouvard, d'autre part. — Bail d'héritages, terroir de Brétigny, fait à « Michel Mainfroy, » meunier au moulin du Carouge, par Pierre Herson, jardinier au château de .« la Saussaye, paroisse de Verlegrand. » — Bail d'héritages, à Essonville, fait à François Boiroult, vigneron à la Bretonnière, par Jacques Souchard, l'aîné, vigneron à Rosières.

E. 5990. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

2 juillet au 5 décembre 1740. — Inventaire après décès de Jacques Gipon, fait à la requête de « Marie-Anne Bellavoine, » sa veuve, demeurant à la Fontaine. 3 chevaux hors d'âge 180 livres ; 4 vaches

120 livres. – Renonciation à la succession du susdit Gipon par ses père et mère, Jacques « Gippon. » laboureur à Brétigny, et « Germène Gillet. » – Bail

de 4 arpents de terre, terroir du Plessis-Sébeville, fait, moyennant un loyer annuel de 32 livres, à Jean Yendriliars, manouvrier à Liers, par François Lefèvre, laboureur à Brétigny. – Renonciation, par François Boiroult, vigneron à Brétigny, à la succession de son père. – Bail de 3 vaches laitières fait, moyennant un loyer annuel de 24 livres, à Jacques « Gippon, » laboureur à Brétigny, par « Vincent Gippon, » laboureur à « Verlegrand, » son fils. – Transport de créance fait audit fils par sondit père. – Quittance de 11 livres 14 sous 9 deniers délivrée à Jean Morin, laboureur à Charcois, par Thomas Rousselle, terrassier au Plessis-Sébeville. – Obligation de 63 livres souscrite, au profit de « Nicolas Filot, » marchand au hameau des Conardières, paroisse de Saint-Yon, par Antoine Privé, manouvrier à Brétigny. – Bail d'héritages, à Rosières, fait audit Privé par « Jacques Laurent, » maçon à Brétigny. – Procuration donnée à Etienne Ilerbot, prêtre, chapelain du seigneur de Brétigny, par ce même seigneur « Claude Bretel de Lanquetot, » chef d'escadre, commandant les vaisseaux du Roi. – Bail de 11 arpents 1 quartier de terre, terroir de Brétigny, fait, moyennant un loyer annuel de 40 livres, à « Vincent Gippon » par « Elisabeth Berjonneau, » fille des feus Claude Berjonneau et Madeleine Cartier. – Bail de 8 arpents 1/2 de terre, terroir de Brétigny, fait, moyennant un loyer annuel de 60 livres, à Charles Souchard, l'aîné, « Antoine « Dunet, » Simon Souchard et « Louis Mélié, » tous vigneron à Brétigny, par Nicolas « Biard, » prêtre, maître es arts en l'Université de Paris, licencié en lois, conseiller du Roi aux eaux et forêts de France et au siège général de la Table de marbre à Paris, y demeurant. – Transport d'une créance de 200 livres fait au susnommé « Biard » par Michel Delanoue, manouvrier à Brétigny.

E. 5991. (Liasse.) – 13 pièces, papier.

13 février au 27 novembre 1741. – Contrat de mariage entre « Jean Prévost, » bourrelier à Boissy-sous-Saint-Yon, veuf, en secondes noces, de Madeleine Gandrille, d'une part, et Ursule Grassiez, veuve d'Antoine Jeubert, d'autre part. – Transport d'héritages fait à « Claude Meunier, » vigneron à Saint-Michel-sur-Orge, et Geneviève Dif, sa femme, par a Bartelmi Valé, » vigneron à Longpont. – Contrat de mariage entre Charles-Etienne « Lambert Cha- » ligne, » vigneron à Brétigny, d'une part, et « Marie

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

» Lefebvre, » veuve de Pierre Gigon, d'autre part. — Autre entre Etienne Boucher, charretier à Bréligny, d'une part, et Marie Feuilleret, d'autre part. — Bail de maison et dépendances, au cari'efour de Brétigny, fait à « François Coffin, » marchand épiciier audit lieu, par Pasquier « Bauchais, » caharetier au même lieu, et « Marie Chérigot, » sa femme. — Testament de « Claude Chérigot, » caharetier à Brétigny. Le testateur lègue aux pauvres de Brétigny la somme de 150 livres. — Contrat de mariage entre Pierre Souchard, vigneron à Saint-Michelsur-Orge, veuf d'Anne Logre, d'une part, et Marie-Anne Boucher, fille de Jacques Boucher, d'autre part. — Bail d'héritages, à Cos.'^igny, fait à « Claude Grandvaux, » demeurant audit lieu, par Etienne « Herbot, » prêtre, chapelain et fondé de procuration du marquis de Lanquetot, seigneur de Brétignj^ — Contrat de mariage entre Julien Marest, charretier aux Bordes Piedefer, d'une part, et Catherine Mainguet, veuve de Jacques Moreau, d'autre part. — Actes intéressant les familles Mottu, Bance, Franquin, Néi'et, Chaponnet.

E. 599:!. (Liasse.) — i pièces, papier.

2 janvier au 25 février 1742. — Quittance de 33 livres, délivrée à François Boiroult, vigneron à Brétigny, par Jacques Souchard, vigneron au même lieu. — Abandon des effets mobiliers provenant des successions d'André Lornois et d'Anne Marineau, sa femme, fait à « André Lornois » et « Pierre Lornois, » par leurs frères, François Lornois, manouvrier à Beaulieu, et Jacques Lornois, manouvrier à Fresne. — Bail de 5 quartiers de terre fait, moyennant un loyer annuel de 7 livres, à « Jean Rochas, » vigneron à la Bretonnière, par François Boiroult, vigneron à Brétigny. — Quittance de 100 sous délivrée à Nicolas Fraissier, vigneron à Brétigny, par Jean Spire Serouge, vigneron à Corbeil.

E. 599.î. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

17 juin au 20 novembre 1742. — Pierre Bédée.

— Contrat de mariage entre Michel Souchard, vigneron à Brétigny, veuf de Jeanne Martin, d'une part, et Louise Barre, veuve de Jean Rousseau, d'autre part.

— Autre entre Pierre Peuvrier, vigneron à Rosières, veuf de Françoise Privé, d'une part, et Françoise Privé, fille de « François Privé, » manouvrier à « 'Vil-

» liers-en-Beausse, » d'autre part. — Autre entre Jacques Charpentier, veuf de Catherine Quignot, vigneron à Cossigny, d'une part, et Marie Privé, fille de « François Privez, » demeurant à « Valpuiseaux, » d'autre part. — Autre entre Pierre Régnier, fils de feu Jean Régnier et de Jeanne Fouquerolles, d'une part, et Louise Le Blanc, fille de Jean Le Blanc et d'Anne Privé, d'autre part. Cet acte, daté du 5 septembre 1742 porte, entre autres signatures, celles d'Antoine « Gandilhou, » curé de Sainte-Geneviève-des-Bois, et de « Gabriel Dubreuil, » maître des écoles à Brétigny. — Autre entre « Michel Aumont, » fils de Michel Aumont, vigneron à Brétigny, et de feu Marie Tessier, d'une part, et « Marie-Pétronille Chevalier, » fille des feus Médard Chevalier et Marie Laurent, d'autre part. — Autre entre « Pierre Taillefer, » vigneron à Rosières, fils de Jean Taillefer et de Marie-Jeanne Aumont, d'une part, et Marie-Cécile Giron, fille de Guillaume Giron, charretier, et de Marie Mesureau, d'autre part. — Autre entre « Claude Pier-son, » vigneron à Brétigny, fils d'autre Claude et de Geneviève Colleau, d'une part, et « Anne Méline, » fille des feus François Méline et Marie Coignet, d'autre part. — Accord entre « Nicolas Mangot, » scieur de long à Rosières, d'une part, et Antoine « Dunet, » vigneron au Mesnil, d'autre part. — Renonciation, par Marie Baron, « Jacques Barruès, » jardinier à Brétigny, et Marie-Louise Baron, sa femme, à la succession de Marie Mosny, leur aïeule maternelle. — Titre nouvel d'une rente annuelle de 14 livres passé, au profit de la fabrique de Saint-Pierre de Brétigny, par Michel « Léger, » vigneron à Saut-'Vrain. — Bail d'un arpent de terre, terroir de Brétigny, fait, moyennant un loyer annuel de 11 livres, à « Jacques » Barruès, » déjà nommé, par « Pierre Sevin, » jardinier à Brétigny, et Marguerite Guinchard, sa femme.

E. Ô994. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

7 janvier au 4 décembre 1743. — Bail d'une vache fait, moyennant un loyer annuel de 20 livres, à Louis « Jarsan, » journalier à Brétigny, par Catherine, veuve de Guillaume Buard, laboureur à la forme de Fresne. — Procuration donnée à Jean-Baptiste Delclergue, curé de Saint-Pierre, par Jean « Lamo-rie, » milicien du troisième bataillon de Paris. — Autre donnée à maître Dandre, procureur au parlement de Paris, par Jacques Charpentier, vigneron à

SERIE E.

Brétigny, et Marie Privé, sa femme. — Bail d'un arpent 1 quarte de terre, terroir de Saint-Michel, fait, moyennant un loyer annuel de 13 livres 10 sous, à « Claude Meunier, » vigneron audit lieu, par Pierre « Charpentier. » — Bail d'héritages fait par le même « Charpentier, » à Clau'le Bance, vigneron à Saint-Michel-sur-Orge. — Titre nouvel d'une rente annuelle de 30 livres passé, au profit de Claude de Bretel, marquis de Lanquetot, chevalier de Saint-Louis, commandant la marine au Havre-de-Grâce, seigneur de Brétigny, par « Jean Martin, » charpentier à Brétigny, et « Thérèse Dabancour, » sa femme. — Accord entre les héritiers de Jean Lucas. — Titre nouvel de 2 rentes passé, au profit de Nicolas Francain, avocat au parlement de Paris, par les héritiers de Gilles Aumont. — Bail d'héritages, à Saint-Michel-sur-Orge, fait à Marie-Catherine Clozeau, veuve de Charles Gallot, et à Jean Gallot, son fils, vigneron audit lieu, par Jacques Loche, vigneron au même lieu. — Titre nouvel d'une rente annuelle de 2-4 livres passé, au profit de Claude Bretel, marquis de Lanquetot, seigneur de Brétigny, par « Jacque Pelletier, » vigneron à Rosières, et consorts.

E. 5995. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

8 janvier au 11 juin 1744. — Reconnaissance de contrat de mariage entre Annet Bartot « limousin » en terre, » à Brétigny, d'une part, et Françoise Poirier, fille de « Jacque Poyrier, » vigneron « au Val de » Puyseaux, » d'autre part. — Titre nouvel d'une rente de 36 livres passé, au profit de Fiacre Bourgeron, par Louis Le Blanc, vigneron, Marie-Anne Le Blond, sa femme, et Barbe Châtelain, veuve de Pierre Mainguet. — Autre de 6 livres 15 sous de rente annuelle passé, au profit de Catherine Bagereau, par Jacques Bouchot, vigneron à Brétigny. — Accord entre Charles Laurent, l'ainé, maçon en plâtre à Brétigny, d'une part, « Charles Laurent, » le jeune, « Marguerite Laurent, » veuve de François Méline, et « Jacques Laurent, » maçon à Brétigny, d'autre part. — Titres nouveaux de diverses rentes passés, au profit de la fabrique de Saint-Michel-sur-Orge, par Jeanne Robin, veuve d'Etienne Fredet, Jacques Loche, vigneron à Saint-Michel-sur-Orge. — Acte de dépôt d'une procuration donnée, le 29 juillet 1741, à Etienne « Herbot, » prêtre, chapelain du château de Brétigny, par Claude « Bretel, » marquis de Lanquetot, chevalier de Saint-Louis, chef d'escadre des armées

navales du Roi, seigneur haut justicier de Brétigny, Marolles et Saint-Michel-sur-Orge, demeurant ordinairement au Hâvre-de-Grâce. Cet acte, daté du 4 avril 1744, porte, entre autres signatures, celle de Pierre « Briez, » maître des écoles de Brétigny. – Titre nouvel d'une rente annuelle de 28 livres passé, au profit de Claude Bretel, déjà nommé, par « Jean » Masseron, » marchand à Brétigny, et Marie Souchard, sa femme. – Bail de maison et dépendances, à Essonville, fait à Claude Pierreson, le jeune, et « Anne Méline, » sa femme, par Etienne « Herbot, » déjà nommé. – Titre nouvel d'une rente annuelle de 12 livres passé, au profit de Nicolas Biard, prêtre, conseiller du Roi au siège de la Table de marbre du Palais à Paris.

E. 5996. (Liasse.) – 9 pièces, papier.

25 juillet au 24 novembre 1744. – Titres nouveaux de diverses rentes passés, au profit du seigneur de Brétigny, par les héritiers de Jean Lucas ; les héritiers de Gilles Aumont, les héritiers de Françoise Tessier. – Titre nouvel d'une rente annuelle de 4 livres passé, au profit de la fabrique de Saint-Michel-sur-Orge, par Claude « Ledourt, » vigneron audit lieu, et Françoise Pannet, sa femme. – Autre d'une rente annuelle de 3 livres passé, au profit de Nicolas Biard, prêtre, conseiller au siège de la Table de marbre à Paris, par Jean Pelletier, vigneron à Rosières. – Autre d'une rente annuelle de 19 livres passé, au profit du curé et de la fabrique de Saint-Pierre de Brétigny, par les héritiers de Pierre Briez. – Contrat de mariage entre « Jean de Mézier, -> menuisier à Brétigny, d'une part, et « Jeanne-Françoise Coffin, » fille de « Françoise Coffin Lelièvre, » et de feu Charles Coffin, concierge du château de Brétigny, d'autre part. – Titre nouvel d'une rente annuelle de 7 livres 10 sous passé, au profit de « la » Charité de S^{te} Geneviève-des-Bois, » par Louis Le Blanc, vigneron à Rosières.

E. 5997. (Liasse.) – 14 pièces, papier.

4 janvier au 12 décembre 1745. – Titre nouvel de diverses rentes passé, par Vincent Brémonf, vigneron à Saint-Michel-sur-Orge, et Marie-Anne Girard, sa femme, au profit de : Marie Roger, veuve de Jean Duchesne ; Jacques Loche et Marie Duchesne ;

Simon Charpentier et Anne Duchesne, sa femme. – Contrat de mariage entre Pierre Léger, jardinier à « Saux, » fils des feus Jean Léger et Marie Chartier, d'une part, et Marie-Geneviève Buard, fille de Thomas Buard et de Marie Francheterre, d'autre part. – Titre nouvel d'une rente annuelle de 6 livres passé, au profit du seigneur de Brétigny, par Jean Pelletier, vigneron à Rosières. – Procès-verbal de carence dressé à la requête de Madeleine Desplanclies, veuve de Jean-Baptiste Tliériot. – Bail de 6 arpents 1/2 de terre, terroir du Plessis-SébeviUe, fait, moyennant un loyer annuel de 40 livres, à « Nicolas Martin, » vigneron à Brétigny, et Anne Lefebvre, sa femme, par Etienne « Ilerbot, » prêtre, chapelain du château de Brétigny, fondé de procuration de Claude Bretel, chevalier, marquis de Lanquetot, chef d'escadre des armées navales du Roi, commandant la marine au Hâvre-de-Grâce. – Bail de 6 quartiers de terre, terroir de Brétigny, fait, moyennant un loyer annuel de 9 livres, à « Claude Grandvau, » journalier audit lieu, par Marguerite Meusnier, veuve de René Hébert. – Titres nouveaux de diverses rentes passés, au profit de René-Pierre Liet, avocat à Paris, par Jean Thorin, vigneron à Cossigny, et Marguerite Boiron, sa femme ; Anne Hébert, veuve de Pierre Pinoteau. – Contrat de mariage entre François Chevalier, jardinier à Rosières, fils des feus Louis Chevalier et Jeanne Buffoteau, d'une part, et « Geneviève-Françoise Gaudinot, » fille de feu Vincent Gaudinot (sic) et de Marie Mariage, d'autre part. – Transport d'héritages fait à « Jacques Laurent, » maçon en plâtre à Rosières, et Marie-Cécile Réault, sa femme, par Jeanne Maingot, veuve, en dernières noces, de Jacques Chériot. – Bail d'héritages, terroir de Brétigny, fait à Jeanne Fouquerolles, veuve de Louis Régnier, Jean « Rians, » tisserand, et Laurent Pasquier « Beauchais, » cabaretier à Brétigny, par Guillaume « Duleu, » prêtre, curé de Saint-Pierre de Brétigny, et le marguillier « Philipe Zédée, » charron au dit lieu. – Bail d'un demi-arpent de terre fait par les mêmes, moyennant un loyer annuel de 6 livres, à « Estienne Boucher, » charretier à Brétignv.

E. 5998. (Liasse.) – 10 pièces, papier, doil 1 cahier de i feuillets in-folio.

9 janvier au 23 juin 1746. – Acte d'assemblée de paroissiens de Saint-Pierre, portant acceptation de la somme de 300 livres à payer pour réparations au

presbytère par l'Hôtel-Dieu de Paris, héritier du curé Delclergue. – Bail de maison et dépendances, à Cossigny, fait à « Claude Grandvau, » manouvrier à Brétigny, par Etienne « Herbot, » prêtre, fondé de procu-

ration d'Anne Dutot, veuve d'Henri, comte de Bretel, dame de Brétigny. — Bail d'héritages, terroir de Brétigny, fait à Nicolas Fraisier, vigneron audit lieu, par Guillaume « Duleu, » curé, et « Philippe Zédée, » marguillier de Saint-Pierre. — Autre fait par les mêmes à « Noël Séjournée, » charretier au Plessis-Sébeville. — Autre fait par les mêmes à Charles Souchard, vigneron à Brétigny. — Acte de dépôt de la procuration donnée, le 5 février 1746, à Etienne « Herbot, » déjà nommé, par Anne « Dutot, » de Yarneville, aussi déjà nommée, en tête de laquelle procuration est l'expédition de celle donnée à ladite Dutot par Marie-Françoise de Rome, femme de Marc de Fauville, chevalier, seigneur de Saint-James, et Anne-Louise-Henriette Le Carruyer, femme civilement séparée de Nicolas de Guillaume de la Villette, écuj'er, sieur de Montreuil, en son nom, et encore comme fondé de procuration de Marie-Anne Gabrielle Le Carruyer, sa sœur, veuve de Jacques Du Mériel, écuyer, les dites dames de Rome et le Carruyer, héritières, chacune pour un tiers, de Claude de Bretel, marquis de Lanquetot, seigneur usufruitier de Brétigny. — Obligation de 233 livres en espèces et 5 muids 1 setier d'avoine en nature souscrite, au profit de René-Pierre « Liet, » avocat au parlement de Paris, par Jacques Baron et Louis « Baron, » son fils, laboureurs à Brétigny. — Délivrance, par Marie-Catherine « Chevalier, » aux curé, marguillier et paroissiens de Saint-Pierre de Brétigny, du legs fait à l'église par son défunt curé, Jean-Baptiste Delclergue. Les objets composant ce legs sont : 1 croix de 21 pouces de haut, 6 chandeliers d'environ 2 pieds de haut, 1 bâton de croix, 1 encensoir, 1 navette, 1 paix, le tout en cuivre argenté ; 4 aubes, dont 1 de point de France, 1 de baptiste avec 1 point d'Angleterre, 1 autre de point de France, moins haute que la première, et la quatrième avec une dentelle commune ; 1 chappe de damas des Indes à fond vert avec des fleurs « brochez d'or et » d'argent, » 1 autre chappe « fond canelle à fleur, » 1 chasuble de damas blanc, 1 de damas vert, 1 autre chappe rougo, 2 tuniques de damas rouge, 1 noire découpée, le dais du Saint-Sacrement avec les aigrettes et les houppes ; le tout prisé et estimé 250 livres. Le legs est fait à la charge d'une messe basse dite chaque année le jour anniversaire du décès de Delclergue ou le lendemain. Parmi les signataires de cet

SERIE E.

NOTAIRES ET TABELLIONS.

5T

acte, daté du 23 juin 1746, on trouve Guillaume Duleu, curé de Saint-Pierre, et Pierre « Briez, » maître des écoles à Brétigny.

E. 5999. (Liasse.) – 6 pièces, papier.

5 novembre au 28 décembre 1746. – Titres nouveaux de diverses rentes passés, au profit de la fabrique de Saint-Pierre de Brétigny, par Hélène Vaze, veuve d'André Souchard, vigneron, à Saint-Michel-sur-Orge ; Jean Pelletier, vigneron à Rosières. – Bail d'héritages à Rosières, fait à François Tillier, vigneron à Brétigny, par « Jacques Laurent, » maçon en plâtre à Rosières. – Titre nouvel d'une rente annuelle de 6 livres passé, au profit de Madame de Bretel, dame de Brétigny, par les enfants et héritiers de Jacques Boucher. – Titres nouveaux de diverses rentes passés, au profit de Nicolas Francain, avocat à Paris, par les enfants et héritiers de Simon Meusnier, Claude Meusnier et Louise Vallée.

E. 6000. (Liasse.) – 6 pièces, papier,

30 mars au 30 novembre 1747. – Titre nouvel d'une rente annuelle de 40 sous passé, au profit d'Anne-Charlotte Dutot de Varneville, veuve d'Henri de Bretel, dame de Brétigny, par François Boussonnier, vigneron à Saint-Michel-sur-Orge, et Louise Beslin, sa femme. – Autre d'une rente annuelle de 7 livres 15 sous passé, au profit de Pierre Fontaine, marchand à Amiens, par « Michel Cadar, » vigneron à Saint-Michel-sur-Orge. – Autre d'une rente annuelle de 10 livres passé, au profit de Nicolas Francain, avocat à Paris, et de Françoise Néret, sa femme, par Jeanne Robin, veuve d'Etienne Fredet, maçon. – Contrat de mariage entre « Nicolas Verdier, » maréchal à Brétigny, fils des feus Louis Verdier et Sébastienne Bordier, d'une part, et Marie-Catherine Buard, veuve de Bernard Caramigeat, maréchal, d'autre part. – Titre nouvel d'une rente annuelle de 50 sous passé, au profit de « Marie-Louise Brequin, » veuve d'Olivier Guillaume, demeurant à Montlhéry, par Marie Mesureau, veuve de Guillaume Giron. – Bail d'un quartier 1/2 de terre, terroir de Cossigny, fait, moyennant un loyer annuel de 6 livres, à Claude « Pierson, » le jeune, vigneron à Brétigny, par Geneviève Desplanches.

Seine-et-Oise. – Série E. – Tome V.

E. 6001. (Liasse.) – 9 pièces, papier.

26 février au 10 décembre 1748. – Contrat de mariage entre « Louis Le Blanc, » vigneron à Rosières, veuf de Charlotte Feuilleret, d'une part, et Marie

Sabourin, fille de feu Louis Saliourin et de Marie-Anne Girard, d'autre part. — Vente d'héritages, terroir du Plessis-iriébeville, faite :i Jacques Tessier, vigneron à Rosières, par Nicolas M.-irineau, vigneron à Saint-Michel-sur-Orge. — ReiiioiuUion, par « Pierre » Balu, » laboureur à la ferme du Mesnil, et Marie Baron, sa femme, à la succession de Jacques Baron, vivant, fermier à la ferme de « la Guétarderie. » — Renonciation à la même succession par Jacques « Barrués, » maraîcher au Carouge, et Marie-Louise Baron, sa femme. — Résiliation de bail entre les mains de Madame de Bretel, dame de Brétigny, par Pierre « Balu, » déjà nommé. — Reconnaissance de bail d'héritages faite par Jacques Mercier, vigneron à Saint-Michel-sur-Orge, et Geneviève Dif, sa femme. — Baux d'héritages, terroir de Brétigny, faits, par Marguerite Forest, veuve de Michel Roger, bourrelier à Brétigny, à Michel Roger, son fils, bourrelier au dit lieu ; Marie Gauteron, veuve de Pierre Grandvaux, laboureur, et à « Claude Grandvaux, » son fils, demeurant au même lieu. — Titre nouvel d'une rente annuelle de 7 livres 15 sous passé, au profit d'Achilles Le Bègue, écuyer, avocat en parlement, conseiller du Roi, et de Catherine-Françoise Francaïn, sa femme, par « Lambert Chaligne, » vigneron à Rosières, et sa femme « Marie Le Fébure, » veuve de Denis Delimoges.

E. 6002. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

3 mars au 21 novembre 1749. — Échange entre Jean Pelletier, vigneron au Carouge, et « Elisabeth » Feuilleret, » sa femme, d'une part, et « Louis » Danne, » vigneron à Saint-Michel-sur-Orge, et Barbe Lpdour, sa femme, d'autre part. — Bail d'héritages, terroir de Brétigny, fait à Jacques « Régnier, » vigneron audit lieu, par Madeleine, Geneviève et « André Deplanche, » demeurant au même lieu. — Contrat de mariage entre « Nicolas-Albert Maquin, » jardinier chez la comtesse de Bretel, dame de Brétigny, veuf de Geneviève Tourailler, d'une part, et Marguerite Fournier, veuve de Jacques Dagret, demeurant à « Vert-le-Petit, » d'autre part. — Titres nouveaux de diverses rentes passés, au profit d'Achilles Le Bègue,

58

AP.CIIIIVES DE SEINE-ET-OISE.

écu3'er, avocat en parlement, conseiller du Roi, et de Catherine-Françoise Francaia, sa femme, par « Louis » Le Blanc, » père et fils, demeurant à Rosières ; Julien Marais, laboureur audit lieu, et Catherine Minguet, sa femme. — Autres passés, au profit d'Anne Charlotte « Dutot de Bretel, dames [sic] de Brétigny

» et de ses dépendance (sic) » par : Michel Roger, bourrelier à Brétigny ; Jeanne Fouquerolles veuve de Jean Régnier, cabaretier au même lieu.

E. 6003. (Liasse.) – 7 pièces, papier.

4 janvier au 1^o juin 1750. – Contrat de mariage et acte y relatif entre « Jean-Baptiste Pinoteau, » vigneron à Guipereux, fils de Gabriel «. Pinoteau » et de Marie-Madeleine Pinotteau, d'une part, et Marie-Reyne Delimoges, fille de feu Jean- Louis Delimoges et de « Marie Lefébure, » remariée à « Lambert Cha- » ligne, » vigneron à Rosières, d'autre part. – Autre entre Jean David, vigneron à Brétigny, fls de feu Jacques David et d'Anne Lucas, d'une part, et Marie-Anne Barrué, fille de feu César Barrué et de Marie Mandonnet, d'autre part. – Autre entre « Claude » Grandvaux, » vigneron à Brétigny, fils de feu Pierre Grandvaux et de Marie Gautron, d'une part, et Marie-Jeanne David, fille des époux David déjà nommés. – Autre entre « Pierre Mainguet, » fils de feu Pierre Mainguet, vigneron à Rosières, et de Barbe Châtelain, d'une part, et Marie-Marguerite Bourgeron, fille de feu Nicolas Bourgeron et de Marie-Madeleine Rivière, d'autre part. – Autre entre Denis Régnier, vigneron à Brétigny, fils de feu Jean Régnier et de Jeanne Fouquerolles, d'une part, et Marguerite-Gabrielle Giron, fille de feu Guillaume Giron et de Marie Mezureau, d'autre part. – Concession de banc dans l'église Saint-Pierre de Brétigny en faveur d'Achille « Le » Bègue, » écuyer, avocat en parlement, et Cathez'ine-Françoise « Francaïn Le Bègue, » sa femme. Cet acte daté du 27 mai 1750 porte, entre autres signatures, celle de Guillaume « Duleu, » curé de Saint-Pierre. – Contrat de mariage entre François « Logi-e, » vigneron à Brétigny, lils de l«u Pierre Logre et de Marie Souchard, remariée ù « Jean Masseron, » d'une part, et « Marguerite Régnier, » (iUe de feu Jean Réguler et de Jeanne Fouquerolles, déjà nommés.

E. C004. (Liasse,) – 10 pièces, papier.
27 octobre 1751 au 7 novembre 1754. – Jean-

Baptiste-Laurent Boullé. – Bail d'héritages, à Essonville, fait à Claude Pierson, le jeune, journalier audit lieu, par Pierre Renier, vigneron au même lieu. – Bail d'un quartier de terre labourable, terroir de Brétigny, fait, moyennant un loyer annuel de 50 sous, à « Charles Laurent, » maçon en plâtre à Brétigny, par Robert « Hardré, » jardinier au même lieu. – Vente d'héritages à « Jean Privé, » vigneron à Brétigny, par « Jacques Logre, » vigneron au même lieu, et Marie-Geneviève Hély, sa femme. – Rapport sur une vache morte fait par les experts « Pierre Boiteux, » maréchal à Arpajon, et Jacques Boileau, équarisseur au même lieu. – Contrat de mariage entre « Pierre Chevallier, » jardinier à « la Fontaine, paroisse Saint-Philbert de » Brétigny, » d'une part, et Marie-Anne Grognard, fille de feu Jean Grognard, vivant, jardinier à Bréti-

gny, et de Marie-Anne Lucas, d'autre part. — Autre entre « Michel Briberon, » vigneron à Brétigny, fils de feu Michel Briberon et de Marguerite Bignon, d'une part, et Marie Fouilleret, veuve d'Etienne Boucher, demeurant au même lieu, d'autre part. — Bail d'héritages, à « Louis Dijon, » marchand de vaches à Arpajon, et Marie-Louise Hébert, sa femme, par Laurent " Boullé, » notaire royal de « la prévosté de Mont- » Ihéry, pour la résidence du prieuré d'Arpajon, y » demeurant » (6 juin 1654). — Bail d'un demi-arpent de terre, à « Jean Godefroy, » le jeune, vigneron à Leuville, par « Pierre Renié, » vigneron à Brétigny.

— Bail (le 7 quartiers de terre par le même « Pierre » Renié » à « Jacques Guidon, » vigneron à Leuville.

— Contrat de mariage entre Antoine GandriUe, journalier « au Mesnil, paroisse S'-Philibert de Bréti- » gny, » veuf de Marie-Catherine Souhard, d'une part, et Marie-Françoise Delanoue, fille de feu Michel Delanoue, vivant, vigneron à Brétigny, et de Marie-Denise Rade, d'autre part.

E. G005. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

3 janvier 1755 au 11 septembre 1757. — Contrat de mariage entre « Louis-Antoine Bourgeron, » vigneron à Brétigny, fils de feu Nicolas Bourgeron, et de Marie-Madeleine Rivière, d'une part, et Marie Hébert, fille de « René Hébert, » vigneron à Bréti- gny, et de feu Marie Lormois, d'autre part. — Autre entre Nicolas Delanoue, fils de Michel Delanoue, vivant, vigneron à Brétigny, et de Denise Rade, d'une part, et Marie-Jeanne Morcau, fille de feu Pierre Moroau, vivant, jardinier à Brétigny, et d'Anne Martin, d'autre

SERIE E.

NOTAIRES ET TABELLIONS,

59

part. — Quittance de 451 livres, délivrée à Laurent '(Boullé, » greffier des bailliage, châellenie et marquisat d'Arpajon, Le Bouchet et dépendances, par Jean-Louis « Delalialle, » huissier liefle de la prévuté royale de Montlhéry, l'ondé de procuration de Jean-Baptiste Charvin, marchand forain, demeurant ordinairement à « S'-Bon-en-Tarantoize, province et duché » de Savoye » (29 mars n55). — Marché de travaux de maçonnerie entre Annet Bertaut, maçon à « Rozière,

>) paroisse de S'-Pierre de Brétigny, » d'une part, et Étienne-Louis Guiller, vigneron à Cossigny, et Marie David, sa femme. — Échange entre « Charle Lau- » rent, » maçon en plâtre à Brétigny, d'une part, et les enfants et héritiers de Jean Regnié, d'autre part. — Contrat de mariage entre « Jacques Bourgaux, » cordonnier à Brétigny, veuf de Marie-Jeanne Ivon, d'une part, et Marie-Jeanne Sabourin, fille d'Etienne Sabourin, journalier à Saint-Cyr, et de Jeanne Jouane, d'autre part.

E. 600G. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

3 avril au 23 novembre 1758. — Vente d'une quarte 1/2 de terre, terroir de Brétigny, faite, moyennant 20 livres, à Jacques Texier, vigneron à «Rozière, » paroisse S'-Pierre » de Brétigny, par « Vincent Bre- » niant, » vigneron à Saint-Michel-sur-Orge, et Marie-Anne-Girard, sa femme. — Constitution d'une rente annuelle et perpétuelle de 200 livres à Philibert « Thiroux de Chammeville, » chevalier, « seigneur » haut justicier des paroisses S'-Pierre et S'-Philbert » de Brétigny, S'-Michel-sur-Orge, Beaulieu, MaroUes » et autres lieux, » par Louise-Angélique Le Normand « de ViUers de Paulo, » veuve de Jean de Paulo, chevalier, ancien cornette de la première compagnie des mousquetaires du Roi, chevalier de Saint-Louis, demeurant « ordinairement en sa maison du Casrouge, » paroisse S'-Philibertdudit Brétigny » (9 juin nSS). — Renonciation, par « Pierre Pierson, » manouvrier à Brétigny, et Marie-Marguerite Simon, sa femme, aux successions mobilières et immobilières des feus Michel Simon, vivant, maître des petites écoles, et Marie ihevard, sa femme, demeurant à « Menecy, » aïeuls de ladite Marguerite Simon. — Titre nouvel d'une rente de 50 sous, au profit de « Jean Masson » et Marie Souchard, sa femme, par « Charles Souchard, » vigneron à Essonville, paroisse S'-Philibert de Brétigny. — Vente d'héritages, à Jacques iessier, vigneron à « Rozière, » par Charles Rousseau, vigneron à « la

Villedubois, » et Magdeleine Blondeau, » sa femme. — Partage entre les mêmes époux Rousseau, d'une part, et « Jean-Baptiste Pinoteau, » vfgneron à « Rozière, » et Marie-Reine Delimoges, sa femme, d'autre part. — Contrat de mariage entre Didier Anault, manouvrier à Montlhéry, d'une part, et Anne Moreau, fille de feu Pierre Moreau, jardinier « au hameau de Cossigny, » paroisse de St-Pierre de Brétigny, » et d'Anne Martin, d'autre part. — Adjudication des matériaux à provenir de la démolition du grand corps de logis du château de Brétigny, faite, moyennant 4,600 livres, à Antoine « Poluche, » [lar Philibert « Thiroux de Cham- » meville, « chevalier, « seigneur haut justicier des » paroisses S'-Pierre et S'-Philbert de Brétigny, Ma- » rolles, Beaulieu, S'-Michel-sur-Orge et autres lieux » (1^" octobre 1758). — Titre nouvel d'une rente annuelle et perpétuelle de 40 sous, au profit de Raymond La Comble, charpentier à Brétigny, et « Thérèse Daban-

» cour, femme de La Comble, » par « Jacques Reigner, » vigneron à Brétigny.

E. 6007. (Liasse.) – 6 pièces, papier.

2 janvier 1759 au 31 mai 1760. – Contrat de mariage entre Charles Le Blanc, vigneron à « Essonville, paroisse S'-Pierre, » de Brétigny, veuf d'Elisabeth Meillier, d'une part, et Marguerite Souchard, fille de Michel Souchard et de Jeanne Martin, d'autre part. – Autre entre François « Canville, » maçon en plâtre à Brétigny, fils d'Alexandre Canville et de Marie Maubert, d'une part, et « Mari Marguerite Tessier, » fille de Jacques Tessier, vigneron à Brétigny, et de Marie-Jeanne Mosny, d'autre part. – Titres nouveaux de diverses rentes, au profit de Claude-Charlotte Thiroux de Chammeville, « dame de Brétigny, Marolles, Beaulieu et haute justicière de S'-Michel-sur-Orge, » mineure émancipée d'âge, sous l'autorité de Philbert Thiroux de Chammeville, » son père et tuteur, parles héritiers de Jean Regnié et de Jeanne Fouquerolle, sa femme. – Renonciation à la succession de Marie-Jeanne Chambelin par Jacques «. Guilmard, » vigneron à « Arpenty, paroisse de Bruyères-le-Châtel, » et Gabrielle Guilniar, veuve de Jean Cassé. – Bail de 29 perches 3/4 de vigne, terroir de Brétigny, champnier de « Courbecul, » fait moyennant un loyer annuel de 3 livres 10 sous, à Raymond La Comble, charpentier à Brétigny, et « Thérèse Dabancour, » sa femme, par René-François « Chevaller, » bourgeois de Paris, « actuellement à sa

60

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

» maison de campagne appelée Lagarde, paroisse S'-Pierre de Bréligny. »

E. 6008. (Liasse.) – 8 pièces, papier.

18 janvier au 2 novembre 1761. – Titres nouveaux de diverses rentes, au profit de Jacques-Gabriel-Louis Le Cler de Juigné, marquis de Juigné, brigadier des armées du Roi, colonel du régiment de Champagne, chevalier de Saint-Louis, « seigneur haut justicier de » Brétigny, Marolles, Beaulieu, S'-Michel-sur-Orge et » autres lieux, et dame Claude-Charlotte Thiroux de » Chammeville, son épouse, » par Jean-Baptiste Souchard, vigneron à « Belair, paroisse de Mauchamp, » et consorts, Simon Desplanches, garçon maraîcher « au Casrouge, paroisse S'-Philbert de Brétigny, » et consorts. – Contrat de mariage entre « Jacques Le

» Blanc, » charron à Brétigny, fils des feus Jacques Le Blanc et Marie Aumont, d'une part, et Marie-Marguerite Noël, fille de feu Charles Noël, vivant, jardinier, et de Marguerite Buard, d'autre part. Cet acte est daté du 19 mai 1761 et porte, entre autres signatures, celles de Jean-Baptiste « Gonnet, » prêtre, curé de Saint-Pierre de Brétigny, et d'Auguste « Belanget, » ou « Bélanger, » curé de Bondoufle. — Contrat de mariage entre Claude Argenvillier, vigneron « au hameau de S'-Antoine, paroisse de » S'-Philbert de Brétigny, » veuf de Marie-Louise Meusnier, d'une part, et Marguerite Hébert, fille de « René Hébert, » vigneron « au hameau d'Essonville, » paroisse de S'-Pierro de Brétigny, et de feu Marie Lormois, d'autre part. — Baux par Antoine Cordonnier de « L'Etang, » prêtre, curé de S'-Philbert de Brétigny, à « Louis-Nicolas Verger, » blancliisseur à Brétigny, et « Marie-Jeanne Gaudinot, » sa femme, François « Canville, » maçon au Plessis-Sébeville (2 novembre 1762). — Bail de maison et dépendances, à Brétigny, fait à « Jean Le » Blanc, » le jeune, vigneron à Brétigny, par Alexandre « Canville, » maçon au même lieu.

E. 6009. (Liasse.) — 9 pièces, papier, il y a 1 cahier île 5 et 7 feuillets iii-i".

9 mars au 20 novembre 1762. — Partage entre les enfants et héritiers de Jacques Le Blanc et Marie Aumont. — Acte y relatif. — Bail d'un arpent de terre, terroir de Saint-Michel-sur-Orge, fait, moyennant un

loyer annuel de 11 livres, à Pierre Hébert, vigneron à « Rozière, paroisse S'-Philbert » de Brétigny, par Antoine Cordonnier de « L'Etang, » prêtre, curé de Saint-Philbert de Brétigny (10 mars 1762). — Partage entre les héritiers de Françoise Robin, veuve de Claude Perrot. — Titre nouvel d'une rente annuelle de 22 livres et 1 poule, au profit de Jacques-Gabriel-Louis Le Clerc, marquis de Juigné, brigadier des armées du Roi, colonel du régiment de Champagne, chevalier de Saint-Louis, seigneur haut justicier de Brétigny, Marolles, Beaulieu, Saint-Michel sur Orge, par Françoise Renault, veuve de Jean-Baptiste Chevillard, vivant, cordonnier à Brétigny. — Contrat de mariage entre Jean-Baptiste Lanchantin, maréchal à « Grigny, » veuf de Julie Pinteuse, d'une part, et « Mari-Catherine » Durant, » fille de Pierre Durand, « absent du pays de » puis plus de douze ans, sans en avoir de nouvelles, » et de Marie-Anne Brayé, d'autre part. — Cautionnement envers Jean-Jacques Prévost, adjudicataire général des fermes unies, par Claude « Bernier, » procureur fiscal aux bailliages, châtellenie et marquisat d'Arpajon, Le Bouchet et dépendances, « Marie-Anne » « David, » sa femme, Marie « Cailly, » femme de Laurent « Boullé, » notaire royal de la prévôté de Montlhéry, et « Madeleine Voisin, » veuve d'Antoine

Bernier, vivant, marchand à Arpajon, pour Hubert « Morisset, » directeur des aides « des Carrières, » paroisse de Conflans (24 septembre 1762. — Bail de la ferme de « la Maison Neuve, » paroisse Saint-Pierre de Brétigny, fait, moyennant un loyer annuel de 1,525 livres, à :< Jean Cahouët, » âgé de 20 ans environ, demeurant chez « Jean Cahoiïet, » son père, fermier de « la ferme du château » de Brétigny, par « le marquis de Juigné, » ci-devant nommé.

E. 6010. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

19 janvier 1763, 8 janvier au 28 novembre 1764. — Procuration donnée à Jacques Le Blanc, charron à Brétigny, par Michel Bizon, jardinier au même lieu. — Contrat de mariage entre Franç'ois Grandjean, compagnon maçon à Brétigny, fils de feu Etienne Grandjean, vivant, journalier à « Moûoy en ') Berry, » et de Françoise Poriière, d'une part, et Claude-Louise Canville, fille d'Alexandre « Canville, » maçon cà BnJtigny, et de feu Marie Barué, d'autre part. — Résiliation de marché entre « Antoine Haute- » feuille, » laboureur en « la ferme de la Moinerie, » paroisse St-Pierrc » de Brétigny, d'une part, et

. 'EIÎIE E. — NOTAIRES ET TABELLIONS.

G1

Pierre Charolef, marchaiiil de moutons, à « Villezïer, » paroisse S'-Jean-de-Beauregard, » d'autre part. — Titre nouvel de diverses rentes, au profit de Jacques-Gabriel-Louis Le Clerc, marquis de Juigné, maréchal des camps et armées du Roi, chevalier de Saint-Louis, seigneur haut justicier deBrétigny, Marolles, Beaulieu, Saint-SIichel-sur-Orge, et Claude-Charlotte Thiroux, de Chammeville, sa femme, par les héritiers de Louis Gersant et de Marie Droïïet, sa femme. — Bail de 4 arpents 1 quartier 1/"2de terre labourable, terroir de Brétigny, fait, moyennant un loyer annuel de 35 livres et 4 poulets gras, à André Martin, vigneron à La Garde, paroisse Saint-Pierre de Brétigny, et Marie-Jeanne Lefèvre, sa femme, par Jean « Poney, » écuyer, conseiller du Roi, demeurant ordinairement à Paris, « étant de présent en son château des fîrands Co- » chets. « — Bail de 4 arpents Lj perches de terre continué, moyennant un loyer annuel de 42 livres, aux héritiers de Louis Gersant et de Marie Drouet, par le seigneur de Brétigny. — Acte de notoriété en faveur de ces héritiers. — Vente d'un arpent de terre terroir de Brétigny, faite, moyennant "200 livres, è Jean « Poney, » seigneur « des Grands et Petits Co- » chets, » déjà nommé, par les époux André Martin, ci-devant nommés. — Contrat de mariage et acte y relatif entre « François Fichet, » vigneron à « Feugère,

» paroisse de S'-Yon, » veuf de Marie Picot et fls de feu Jean-Baptiste Fichet et de Geneviève-Françoise Moreau, d'une part, et Anne Guinchard, fille de feu Louis Guinchard, vivant, maraîcher « au Casrouge, » paroisse S«-Philbert de Brétigny, » et d'Anne Bance, d'autre part.

E. 6011. (Liasse.

[iieces, papier.

15 janvier au 7 octobre 1765. – Bail de grange et dépendances à Anne Bance, veuve en dernières noces de Jean Pichot, vivant, maraîcher « nu Casrouge, paroisse S'-Philbert de Brétigny, » par « François Fichet, » vigneron à « Feugère, paroisse » Saint-Yon. » Cet acte, daté du 15 janvier 1765, porte, entre autres signatures, celle de Pierre « Brayer, » maître d'école à Brétigny. – Contrat de mariage entre Jean-Baptiste « Pelletier, » vigneron à « Cossigny, paroisse S'-Pierre de Brétigny, » fls de feu Jean Pelletier, vivant, vigneron « au Casrouge, » et « d'Elisabeth » Feuilleret, » d'une part, et Marie-Anne Gardien, demeurant chez « Pierre Gardien, « son frère, laboureur « au Mesnil, » paroisse Saint-Philbert de Brétigny, fille

des feus Pierre Gardien, vivant, laboureur « à Frété, » paroisse de Villejust, » et Marie-Anne Femichon, décédée femme de « Jean Cahouët, » laboureur à Brétigny, d'autre part. – Contfat de mariage entre « Claude Gardien, » charretier « au Mesnil, » fils de feu Pierre Gardien, laboureur à « Ferté, paroisse de » Villejust, » d'une part, et Madeleine Le Blanc, fille de Jean Le Blanc, vigneron à Brétigny, et de Marie-Madeleine Mosny, d'autre part. Parmi les signataires de cet acte, qui est daté du 13 février nes, se trouve Martin-Toussaint « Lécrivain, » prêtre, vicaire de « Sceaux-les-Chartreux. « – Partage entre les enfants et héritiers de Marie Souchard, veuve, en premières noces, de Pierre Logre, et décédée femme, en secondes noces, de Jean-Baptiste Masseron.

E. 6ni2. (Liasse.) – 8 pièces, papier, dont 1 cahier de 6 feuillets in-4".

28 janvier au 8 décembre 1766. – Procuration en blanc donnée par Jean-Baptiste Larchaniin, maréchal à Brétigny, à l'effet de porter plainte contre Micliel Le Blanc et ses deux fls, charrons à Brétigny. – Transaction entre les parties sus-nommées. Cet acte est du 28 janvier 1766 et porte, entre autres

signatures, celle d'Antoine- Abraham « Tourbillon, » bachelier en Sorbonne, prêtre, curé de la paroisse Saint-Pierre de Brétigny. – Marie Lucas, veuve, en premières noces, de Jean Grognard, jardinier, et, en secondes noces, de Jean Demantes, vigneron à Brétigny, fait abandon de ses biens à ses enfants qui [iro- cèdent au partage. – Bail de 12 arpents de terre labourable, fait, moyennant un loyer annuel de 100 livres, à « Jean Paille, « marchand épicier à Brétigny, et Marguerite-Catherine « Doublet, » sa femme, par Marie « Duboullay, » femme et fondée de procuration de Jean-Baptiste Dejoncières, « sieur de Liège, che- B valier de l'ordre du Christ. » demeurant ordinaire- ment à Paris, « étant de présent en sa maison de » campagne à Fresne. » – Transaction entre Jacques « Poney Descochets, » écuyer, demeurant ordinaire- ment à Paris, « étant de présent au château des Co- « chets, » se portant fort de Jean Poney, écuyer, son père, d'une part, et André Mai tin , vigneron à La Garde, paroisse Saint-Pierre de Brétigny, et Marie- Jeanne Lefèvre, sa femme, d'autre part. – Contrat de mariage entre « François Pelletier, » vigneron à Brétigny , fils de feu Jean Pelletier et d'Elisabeth « Feuilleret, » d'une part, et Marie-Anne Tessier, fille

62

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

de Jean Tessier, vigneron à « Rozière, paroisse S'- Pierre » de Brétigny, et de Marie-Jeanne Mosny, d'autre part. – Vente de quartiers de jardin, à Brétigny, lieu dit « les Alliés, » faite à Pierre « Che- vallier, ■ » jardinier à Brétigny, par Jean « Déniante, » vigneron au même lieu. – Bail de 290 perches 1/2 et 1/8 de perche à « Antoine Guidon, » vigneron à Arpa- jon, et Anne Marchand, sa femme, par Pierre « Da- bancour, » maître chirurgien à Brétigny, et Claude « Drappier, » bourgeois de Paris.

E. 6013. (Liasse.) – 5 iiiéoes, papiei-,

23 février au 9 novembre 1767 et 29 no- vembre 1769. – Contrat de mariage entre Claude Argeavillier, vigneron « au hameau de S'-Antoine, • » paroisse S'-Philibert de Brétigny, » veuf, en secondes noces, de Margueiite Hébert, d'une part, et Marie Dunet, fllle d' « Antoine Dunet, » vigneron « au Mesnil, » même paroisse, et de feu Marguerite Martin, d'autre part, – Bail de 5 quartiers de terre, terroirs de Bré- tigny et de Saint-Michel-sur-Orge, fait, à raison de 12 livres l'arpent, à Pierre Hébert, vigneron à Brétigny, par Jean- Baptiste-René « Salviat, » prêtre, curé de la paroisse S'-Philibert de Brétigny (27 septembre 1767). – Autre de 6 quartiers de tei're, terroir de Brétigny,

l'ait, moyennant un loyer annuel de 18 livres, à Antoine Dunet, vigneron « au Mesnil, » par le même curé « Salviat » (27 septembre 1767). – Bail de maison et dépendances, à Brétigny, fait a « Michel Bison, «jardinier à Montlhéry, et Marie-Jeanne Benoist, sa femme, par Jacques-Gabriel-Louis Le Clerc, « marquis de « Juigné, » maréchal des camps et armées du Roi, chevalier de Saint-Louis, seigneur haut justicier de Brétigny, Marolles, Beaulieu et autres lieux, « étant de » présent en son château de Marolles » (9 novembre 1767) – Contrat de mariage entre « Nicolas Chevillier, » liard, » cordonnier à Brétigny, fils des feus Jean-Baptiste Chevilliard et de Françoise Regnault, d'une part, et Françoise Regnié, flille de Jean-Baptiste « Regnié, vigneron à Brétigny, et d'Anne-Elisabeth » Godineau, » d'autre part.

E. 6014. (Liasse.) – 9 pièces, papier, clnnt 1 cahier de 7 feuillets iii-4''.

5 février 1771 au 7 novembre 1772. – Contrat de mariage entre « François Bourez, » vigneron à

« Valorge, paroisse de S'-Philbert, » fils de feu Charles Bourez et de Marie-Claude Colibet, aujourd'huy veuve de Jean Godefroy, d'une part, et Catherine-Elisabeth Fraizier, veuve sans enfants de Denis Régnier, d'autre part. – Autre entre Denis Bison, jardinier à Brétigny, flils de feu Michel Bison et de Cantienne Noyer, d'une part, et Marie-Jeanne Souchard, flille de Charles François Souchard, vigneron « au hameau d'Essonville, «paroisse S'-Philbert» de Brétigny, et de Marie-Jeanne Marineau, d'autre part. – Baux d'héritages faits par Jean-Baptiste « Pelletier, » vigneron à Brétigny, à : Jean-François « Pelletier, » son frère, vigneron au même lieu ; « Jean i.e Blanc » et « Antoine Dnnet, » ses beaux-frères, vignerons à Brétigny. – « Elisabeth » Feuilleret, » veuve de Jean Pelletier, vivant, vigneron à Brétigny, fait abandon de ses biens à ses enfants qui procèdent au partage. – Titre nouvel d'une rente censuelle d'un sou et une poule par an passé, au pi'oflt de Jacques-Gabriel-Louis Le Clerc, marquis de Juigné, maréchal des camps et armées du Roi, chevalier de Saint-Louis, seigneur haut justicier de Brétigny, Marolles, Beaulieu, Saint-Michel-sur-Orge, par Marie Huteau, femme de Jacques Nicolas, l'aîné, serrurier, a demeurant cj'-devant à Brétigny et actuellement em- » ployé dans les galères. » – Contrat de mariage entre Pierre Colibet, vigneron à « Heuvill,e, » flils de Pierre Colibet et de Marguerite Liger, d'une part, et Marie-Jeanne Fraiziée, flille de feu Nicolas Fraizier et de Catherine Le Blanc, d'autre part. – Autre entre Nicolas « Laubier, «jardinier à « Morangis, » flils des feus Nicolas Laubier et Geneviève Delasselle, d'une part, et Marie-Madeleine Pichot, flille de feu Jean Picliot et d'Anne Bance, d'autre part. –Autre entre « Jean- » Louis Lambert, » vigneron à « Évry-sur-Seine, « flils

de « Louis Lambert » et de feu Marie-Madeleine Carqueville, d'une part, et Geneviève Chaligne, fille de feu Charles- Etienne-Lambert Chaligne, vigneron, et de « Marie Lefébure, » d'autre part.

E. COLI. (Liasse.) – 7 pièces, papier, dont 1 cahier de H1 feuillets iii-i" et 1 plan.

27 janvier au 14 novembre 1773. – Don mutuel entre « Charles t'oitrimol, » un des gardes-chasse de la seigneurie de Brétigny, et Marie-Henriette Martin, sa femme. – Catherine Le Blanc, veuve de Nicolas Fraizier, fait abandon de ses biens à ses enfants qui en opèrent le partage. – Bail d'héritages à « Jean-Louis » Lambert, » vigneron à Brétigny, par « Marie Lefé-

SÉRIE E. – NOTAIRES ET TABELLIONS.

63

» bure, » veuve de Charles-Étienne-Lambert Chaligne, vivant, vigneron à « Rozière, paroisse S'-Pierre de Brétigny. » – Contrat de mariage entre « Nicolas » Martin, » vigneron à Brétigny, veuf, sans enfants, de Claudine Robert, d'une part, et Marie-Anne Coquard, fille de feu François Coquard et de Marie-Françoise Feuilleret, d'autre part. – Autre entre Pierre-Lazare Martin, vigneron à Brétigny, fils de feu Lazare Martin et de Marguerite Lornois, d'une part, et Marie-Marguerite Logre, fille de feu Pierre Logre et de Marie-Jeanne Regnié, d'autre part. – Bail d'une ferme « au hameau » de Cossigny, paroisse S'-Pierre de Brétigny, » fait, moyennant un loyer annuel de 16.5 livres, à Jean-Baptiste Pelletier, vigneron à Cossigny, par « Pierre Salmon, » bourgeois de Paris.

E. 61116. (Liasse.) – 9 pièces, papier.

Il janvier an 22 novembre 1774. – Contrat de mariage entre Louis « Delormo, compagnon maçon en plâtre à Bruyères-le-Châtel, liis des feus Louis Delorme, vigneron, et Marie-Anne Fournier, d'une part, et Marie-Louise CanviUe, fille d'Alexandre « CanivUe, » maçon à Brétigny, et de feu Marie Barué, sa seconde femme, d'autre part. – Autre entre « Pierre-Philbert » Souchard, » vigneron, fils de « Charles-François » Souchard, » vigneron à Brétigny, et de Marie-Jeanne Marineau, d'une part, et Marie-Anne Bary, fille de « Jacques Bary, » laboureur à Brétigny, et de feu Geneviève Pilfert, d'autre part. – Autre entre Pierre Rousseau, garçon meunier au service du sieur Couturier, meunier au « moulin du Casrouge, paroisse S'-Philbert de Brétigny, » fils de feu Pierre Rousseau,

vigneron à Saint- Vrain, et de Marie-Madeleine Martin, d'une part, et Marie-Louise Guinchard, fille de feu Charles Guinchard et de Marie -Madeleine Grenier, femme, en secondes noces, de Jean-Baptiste Grognard, maraîcher « au Casrouge, » d'autre part. – Autre entre « Charles Bourez, » vigneron à « Valorge, pa- » roisse S'-Philbert de Brétigny, » fils de feu Charles Bourez, vigneron à « Leuville, » et de Marie-Claude Colibet, d'une part, et Marie-Madeleine Fraizier, fille de feu Nicolas Fz-aizier et de Catherine Le Blanc, d'au- tre part. – Autre entre « Denis-Gabriel Riant, » tixier en toile à Brétigny, fils de feu Jean-Baptiste Riant et de Jeanne Chapart, d'une part, et Marguerite Regnié, fille de Jean-Baptiste « Begnié, » vigneron » au hameau de S'-Antoine, paroisse S'-Philbert » de Brétigny, et d'Anne-Élisabeth Godineau, d'autre part.

– Titre nouvel d'une rente annuelle et perpétuelle de 00 livres et un chapon, au profit de Jacques-Gabriel-Louis Le Clerc, marquis de Juigné, maréchal des camps et armées du Roi, chevalier de Saint-Louis, seigneur haut justicier de Brétigny, Saint-Michel-sur-Orge, MaroUes, Beaulieu, par Pierre « Chevallier, » jardinier à « Orangis, » et Marie-Anne Grognard, sa femme. – Contrat de mariage entre Matiuirin Bary, laboureur à Brétigny, flls de « Jacques Bary, » d'une part, et Marie- Jeanne Tessier, fille de feu Jacques Tes- sier, vigneron à « Rozière, » et de Marie-Jeanne Mosny, d'autre part. – Vente d'iiéritages à Jean-Baptiste Pelletier et Jean-François « Pelletier, » frères, vigne- rons à Brétigny, par « Hugues Quihou, » vigneron à Savigny-sur-Orge, et Françoise Pelletier, sa femme.

– Déclaration d'effets et quittance délivrée à Fran- çois Pinoteau, vigneron ' < au hameau d'Essonville, » par sa belle-mère, Catherine Verneau, veuve de François Le Comte, demeurant à Brétigny.

E. eni'l. (Liasse.) – 15 pièces, papier.

9 février au 4 décembre 1775. – Rétrocession d'héritages par suite de conventions entre « Jean » Paille, » marchand de bois et épicier à Brétigny, d'une part, « Pierre Taillefert, » vigneron à « Rozière, » et Denis Taillefert, flls unique de lui et de Marie-Cécile Giron, d'autre part. – Vente d'héritages à « Nicolas » Chevilliard, » cordonnier à Brétigny, par « Marie- » Françoise Chevillard, » sa sœur, demeurant au même lieu. – Autre à « Philber Berge, » marchand de veaux à Brétigny, et « Marie-Madelenne Besault, » sa femme, par « Marie Le Blanc, » veuve de Pierre-Charles Tail- lefert , vivant, maçon en plâtre, demeurant aux Bordes. – Autre à Jacques Bary, « François Bary, » Victoire et Marie-Louise Bary, par Mathurin Bary, laboureur « au hameau de Rozière, paroisse S»-Phil- bert, » « Pierre-Philbert Souchard, » laboureur au même lieu, et Marie-Anne Bary, sa femme. – Contrat

de mariage entre Antoine Gandrille, le jeune, vigneron à « Cossigny, paroisse S'-Pierre de Brétigny, veuf, » avec 3 enfants, de Marguerite Debert, d'une part, et Marie-Théodore Le Comte, veuve, avec un enfant, de François Pinoteau, vivant, vigneron « au hameau du » Ruisseau de l'Étang, paroisse S'-Philbert » de Brétigny, d'autre part. — Autre entre Jacques Charpentier, journalier « aux Folies, paroisse de Lisse, » fils de feu Jacques Charpentier, vivant, vigneron à Cossigny, et de Marie Privé, d'une part, et Marie-Madeleine

64

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

P[^]tit, \euvf>, avec un enfant, de Jean-Baptiste Silvestre, vivant, vigneron à Saint-Vrain, d'autre part. — Bail d'iii[^]ritages à « Nicolas LouLier, » maraîcher & au Ijameau du Casrouge, » et Marie-Madeleine Pichot, sa femme, par Anne Bance, veuve, en premières noces, de Louis Gainchard, en secondes noces, de François Le Duc, et, en troisièmes noces, de François Pichot. — Titres nouveaux de diverses rentes passés, au profit de Jacques-Gabriel-Louis Le Clerc, marquis de Juigné, maréchal des camps et armées du Roi, son ministre plénipotentiaire à la cour de Russie, seigneur haut justicier de Brétigny, Marolles, Beaulieu, par : les enfants et héritiers de Françoise Tessier, à son décès femme de Michel Aumont ; « Clément Danne, » vigneron à Saint-Michel-sur-Orge, et Marie-Anne Pifret, sa femme. — Contrat de mariage entre « Jean » Baptiste Laurent, » vigneron, fils de « Charle Lau » rent, » maçon à Brétigny, et de feu Jeanne Brayé, d'une part, et « Marie -Catherine Campenot, » demeurant à Savigny-sur-Orge, fille des feus Henri Campenot, vannier au même lieu, et Marie-Élisabeth Verger, d'autre part. — Bail d'héritages à Louis Le Comte, vigneron à « Chetaiville, » par Catherine Yerneau, veuve de François Le Comte, demeurant « auprès de » l'Étang, paroisse S'-Philbert » de Brétigny. — Vente d'effets et objets mobiliers par Anne Bance à son gendre « Nicolas Loubier, » déjà nommés : 2 vaches, 144 livres ; 1 porc, 50 livres ; 1 bourrique avec son bât et autres harnais, 36 livres. — Conventions entre Pierre-François « Lecomte, » garçon charron à Paris, Antoine Gandrille, vigneron « auprès de l'Étang, paroisse S'-Philbert » de Brétigny, et Marie-Théodore Lecomte, sa femme, et Louis Lecomte, vigneron à « Chetaiville. » — Contrat de mariage entre « Ambroise » Campemot » (sic), vannier à Savigny-sur-Orge, fils de feu Henri Campenot et de Marie-Élisabeth Verger, d'une part, et Marie-Françoise Regnié, fille de Jean-Baptiste « Regnié, » vigneron « au hameau de S'-Antoine, paroisse S'-Philbert, » de Brétigny, et d'Anne-Élisabeth Godineau, d'autre part. — Bail d'héritages à

« Nicolas Loubier » par Anne Bance, déjà nommés.

E. 6018. (Liasse.) – 15 pièces, papier, dont 2 cahiers de 9 et 12 feuillets in-4".

27 janvier aa 23 décembre 1776. – Contrat de mariage entre « Pierre-\nloine Peuvrier, » vigneron, fils d' « Etienne Peuvrié, » vigneron à « Valorge, » paroisse S'-Philbert >' de Brétigny, et de Marie-Anne

Godefroy, d'une part, et Marguerite Logre, fiille de François Logre, vigneron « au hameau d'Essonville, » paroisse de S'-Pierre, » de Brétigny, et de « Marguerite Renéz, » d'autre part. – Autre entre « Michel Tessier, » fils de feu Jacques Tessier et de Marie-Jeanne Mosny, d'une part, et « Marie-Louis {sic} Bary, » fille de feu Jacques Bary et de Marie-Geneviève Pillefert, d'autre part. – Autre entre « Jacques Tessier, » frère de Michel, d'une part, et Victoire Bary, sœur de Marie-Louise, d'autre part. – Autre entre « Jean Canville, » maçon, « fils d'.4lexandre « Canville » et de feu Marie Barué, d'une part, et Catherine Regnié, fille de Pierre Regnié, vigneron à Brétigny, et de Louise Le Blanc, d'autre part. Cet acte est daté du 11 février 1776 et porte, entre autres signatures, celle de « Louis Boudiés, » maître des petites écoles à Brétignj'. – Contrat de mariage entre Louis Regnié, fils de Pierre et de Louise Le Blanc, d'une part, et Louise-Françoise Demezière, fille de « Jean Demezière, » menuisier à Brétigny, et de « Janne Fransese Coffin, » d'autre part. – Titre nouvel d'une rente annuelle de 16 livres, au profit des enfants et héritiers de Jean Martin et Thérèse Dabancour, sa femme, par Pierre « Dabancour, » maître chirurgiini à Brétigny. – Bail de maison et dépendances, à « Louis-Nicolas Verger, » journalier à Brétigny, par « Michel Rogée, » bourrelier au même lieu. – Partage entre les héritiers de Jacques Bary et de Marie-Geneviève Pillefert, sa femme, des jouissances de « la ferme de S'-Philbert, » appartenant à M. Clément, scise près l'église S'-Philbert » de Brétigny. – Transaction entre Jeanne Lefèvre, veuve de Nicolas Martin, vivant, vigneron à Brétigny, « Nicolas Martin » et Marie-^nne Coquard, sa femme. – Bail d'héritages à Louis Delorme, maçon à Brétigny, par son beau-père, Alexandre « Canville, » maçon au même lieu. – Titre nouvel d'une rente annuelle de 40 livres, au profit de Jacques-Gabriel-Louis Le Clerc, marquis de Juigné, maréchal des camps et armées du Roi, son ministre plénipotentiaire à la cour de Russie, seigneur haut justicier de Brétigny, Marolles, Beaulieu, Saint-Michcl-sur-Orge, et Claude-Charlotte Thiroux de Chammeville, sa femme, par les héritiers de Claude Chérigot et Marguerite Valadon, sa femme. – Contrat de mariage entre Jean-Baptiste Arnoult, charretier à Brétigny, fils des feus François Arnoult et Marie-Catherine-Élisabeth Godebert, d'une part, et Marie-Françoise Ballu, fille des feu Pierre

Ballu, vivant, laboureur à Brétigny, et Marie Baron, d'autre part. — Bail d'héritages dans l'enceinte du parc de Brétigny, fait, moyennant, entre autres

SERIE E. — NOTAIRES ET TABELLIONS.

65

charges, le paiement d'un loyer annuel de 300 livres à « Jacques Bison, "jardinier à Brétigny, par Pierre « Chevallier, » buraliste pour les aides, demeurant à Marolles, fondé de procuration de Claude-Charlotte Thiroux de Chammeville, ci-devant nommée. — Vente de 2 arpents 1/2 quartier de terre labourable, faite, moyennant 637 livres 10 sous, à « Marguerite-Catherine Doublet, » veuve de Jean Paille, vivant, marchand de bois et épiciier à Brétigny, par « Grégoire-André Doublet, » manouvrier à « La Brosse, paroisse de Janvry, » et « Barbe Paille, » sa femme. — Marie-Jeanne Mosny, veuve de Jacques Tessier, vivant, vigneron « au hameau de Rozière, paroisse « S'-Pierre » de Brétigny, abandonne ses biens à ses enfants qui en opèrent le partage.

E. 6019. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

25 janvier au 26 décembre 1777. — Bail de maison et dépendances, à Brétigny, fait à « Michel » Bison, «jardinière Brétigny, et Marie-Jeanne Benoist, sa femme, par Pierre « Chevallier, » buraliste pour les aides, demeurant à Marolles, fondé de procuration de Claude-Charlotte Thiroux de Chammeville, femme et procuratrice générale de Jacques-Gabriel-Louis Le Clerc, marquis de Juigné, maréchal des camps et armées du Roi, son ministre plénipotentiaire à la cour de Russie, seigneur haut justicier de Brétigny, Marolles, Beaulieu. — Contrat de mariage entre Jean « Souchard, » vigneron à « La Bretonnière, paroisse St-Germain d'Arpajon, » veuf, en premières noces, de Marie-Marguerite Boiron, avec un enfant de ce mariage, et, en secondes noces, de Marie-Thérèse Percheron, d'une part, et Marie-Julie Roy, fille de feu Claude Roy, vivant, marchand à « Breval, diocèse de » Langres, » et de Françoise Boucharnet, d'autre part. — Autre entre « Edme Bardot, » charretier à Brétigny, fils des feus Edme Bardot, manouvrier « de » la paroisse de S'-Étienne de Dracy, diocèse de » Cens, » d'une part, et « Marie-Janne Bizon, » fille de feu Michel Bizon et de Cantienne Noyer, demeurant à Brétigny, d'autre part. — Autre entre « Pierre » Balu, » charretier à « Cossigny, paroisse S'-Pierre de » Brétigny, » fils de feu Pierre Balu, vivant, haricaudier au même lieu, et de Marie Baron, d'une part, et Marguerite Souchard, fille de Charles-François Souchard, vigneron à « Essonville, paroisse S'-Philbert du-

» dit Brétigny, » et de Marie- Jeanne Marineau, d'autre part. – Arrangement entre les membres de la famille Seine-et-Oisb. – Série E. – Tome V.

» Bizon » et « Bizon ». – Bail d'héritages fait à « Jean-Baptiste Delanoue , » vigneron « au hameau du 11 Mesnil, » et Marguerite Dunet, sa femme, par » Etienne Peuvrié, » vigneron à « Valorge, » agissant en qualité de marguillier en charge de la paroisse Saint-Philbert de Brétigny, et du consentement de L. François « Jullienne, » prêtre, curé de cette paroisse. Cet acte est daté du 19 septembre 1777 et porte, avec d'autres signatures, celle d'Etienne « Farigault, » maître d'école de la paroisse de Leudeville. – Bail d'un demi-arpent de vigne, terroir de Brétigny, fait, moyennant un loyer annuel de 20 livres, à « Jean-Louis Lamberd, » vigneron à Brétigny, et Geneviève Chaligne, sa femme, par Marie-Louise Gersaht. – Conventions entre « Charle Laurent, » maçon à Brétigny, d'une part, et « Jean-Baptiste Laurent, » son fils, vigneron au même lieu, d'autre part. – Contrat de mariage entre « Jean-Baptiste Marçaux, » charcutier à « Crosne, » veuf, avec un enfant, de Marie-Louise Bouquin, d'une part, et Julienne iLogre, fille de feu Pierre Logre, vigneron à « S'-Antoine, paroisse S' Philbert » de Brétigny, et de Marie-Jeanne Regnié, d'autre part. – Bail d'héritages, à « Nicolas Lefèvre, » vigneron à Brétigny, par « Jean Orrigny, » vigneron au même lieu. – Autre à « Pierre Labbé, » laboureur à « Gillevoisin, paroisse S'-Georges d'Auvers, » par les membres de la famille Bary.

E. 6020. (Liasse.) – 38 pièces, papier.

16 février au 16 décembre 1778. – Bail de chambre et dépendances fait à « Jean-Baptiste Laurent, » vigneron à Brétigny, et « Catherine Canpenouts, » sa femme, par Michel « Le Blanc, » charron au même lieu. – Contrat de mariage entre « Antoine Dunet, » vigneron, « demeurant Grande cour S'-Philbert, » de Brétigny, veuf, avec 5 enfants, de Marie-Anne Pelletier, d'une part, et Anne-Françoise-Véronique Debaste, fille des feus Jacques Debaste, vigneron aux « Granges-Le-Roy, » et Anne Gager, d'autre part. – Abandon à titre de pension viagère fait à « Pierre Pinoteau, » vigneron « au hameau » d'Essonville, » et Marie-Louise Barué, sa femme, par François Lornois, vigneron « au hameau de La Garde, » paroisse S'-Pierre de Brétigny, » et Catherine Hébert, sa femme. – Quittance de 735 livres, délivrée aux membres de la famille Bary, par Marie-Nicolas « Regnaudet de Rouziers, » contrôleur provincial des postes, demeurant à Paris, « étant de présent en sa

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

» maison de campagne de Fontaine La Garde, paroisse
» S'-Pierre » de Brétigny. — Échange entre « Nicolas
» Fraizier, » vigneron « au liameau d'Essonville, pa-
» roisse Si-Pierre, » de Brétigny, d'une part, et « Pierre
» Pinoteau, » vigneron au même lieu, d'autre part. —
Vente de droits successifs à Pierre Logre, vigneron
« au hameau de St-Antoine, paroisse SfPhilbert » de
Brétigny, par André Benoist, journalier à Ris, et Mar-
guerite Desplanches, sa femme. — Pouvoir de renou-
veler, pour 9 années, les baux à loyer de toutes les
parties détachées des corps de ferme, donné par « le
» marquis de Juigné » à Charles Poitrimol, garde-
chasse de la terre de Brétigny. — Baux faits en con-
séquence par « Charles Poitrimol » à : Jean-Baptiste
a Regnié, » vigneron à Brétigny ; Jeanne Chapart,
veuve de Jean-Baptiste Riant, vivant, tisserand à Bré-
tigny ; « Jean Le Blanc, » le jeune, vigneron à Bréti-
gny, et Marie-Madeleine Riant, sa femme ; Jean-Bap-
tiste Grognard, maraîcher « au hameau du Casrouge,
» paroisse S'-Philbert » de Brétigny, et Madeleine
Grenier, sa femme ; Marie-Jeanne Marineau, veuve de
Charles-François Souchard, demeurant à Essonville ;
Jean-Baptiste Pelletier, vigneron et laboureur à Bré-
tigny, et Marie-Anne Gardien, sa femme ; « Antoine
» Dunet, » vigneron à Brétigny ; Marie-Jeanne Ré-
gnier, veuve de Pierre Logre, vivant, vigneron « au
» hameau de S'-Antoine, » « Didier Nion, » vigneron
à Brétigny, et Marie-Françoise Gagnard, sa femme ;
« Jean Le Blanc, » l'aîné, vigneron à Brétigny ;
« Pierre Pinoteau, » vigneron " au hameau d'Esson-
» ville », et Antoine Gandville, vigneron « au Ruisseau
» de l'Étang, paroisse Si-Philbert ; » Marie-Anne
Barué, veuve de Jean David, et Antoine David, son
fils, demeurant à Brétigny ; Pierre Logre, vigneron,
« au hameau S'-Antoine ; » Pierre Régnier, vigneron
à Brétigny, et Louise Le Blanc, sa femme ; Jean-Fran-
çois « Pelletier, » vigneron à « Rozière, paroisse S'-
» Philbert » de Brétigny ; Marie- Reine Delimoge,
veuve de Jean-Baptiste Pinoteau, vivant, vigneron
« au hameau de Rozière, paroisse S<-Pierre » de Bré-
tigny ; « Jean Privé, » vigneron à « Rozière, » et
« Antoine Privé, » vigneron au même lieu ; « Jacque
» Tessier » et « Michel Tessier, » frères, laboureurs
à Brétigny ; Mathurin Bary, vigneron à « Rozière ; »
« Jean-Louis Lambert » et Geneviève Clialigne, sa
femme ; « Michel Aumont, » vigneron à « Rozière, » et
Marie Pétronille « Chevalier, » sa femme ; « Jacques
» Laurent, » maçon à « Rozière, » et « Jean-Baptiste
» Laurent ; « Antoine Gandrille, vigneron « au Mesnil,
» paroisse S>-Philbert ». de Brétigny ; « François

» Logre » et « Thomas Logre, » frères, vigneron

« au hameau S'-Antoine ; » Nicolas « Loubier, -> maraî-
cher au « Casrouge ; » Jean-Baptiste « Delanoue, »
vigneron « au hameau du Mesnil, >> et Marguerite
Dunet, sa femme ; Marie Élie, veuve de Jacques
Logre, et Jacques Logre, son fils ; « Jean Martin, » vi-
gneron à Brétigny, et Françoise Jussiau, sa femme ;
« Nicolas Fraizier ; » « Denis Bison, » jardinier éla-
gueur à « Cossigny, » « Jacques Bizon, » jardinier au
château de Brétigny ; Jean-Baptiste Fichet, vigneron
à Saint-Michel-sur-Orge.

E. 6021. (Liasse.) – 18 pièces, papiei-, dont 1 cahier de 6 feuil-
lets in-4°.

18 janvier au 21 décembre 1779. – Baux faits
par « Charles Poitrimol, >• garde-chasse de la terre et
seigneurie de Brétigny, fondé de pouvoir de Jacques-
Gabriel-Louis Le Clerc, marquis de Juigné, maréchal
des camps et armées du Roi, son ministre plénipoten-
tiaire à la cour de Russie, seigneur haut justicier de
Brétigny, Marolles, Beaulieu, Saint-Michel-sur-Orge,
à : Pierre << Balu, » laboureur à « Cossigny, paroisse
» St-Pierre de Brétigny, » et Marguerite Souchard, sa
femme ; « Nicolas Fraizier, >> vigneron à « Essonville,
» paroisse S'-Pierre » de Brétigny ; Marie-Louise Ba-
ron, veuve, en secondes noces, de Clément Guiard, et
« Jacques Barrué, » fils d'elle et de Jacques Barrué,
son premier mari ; « Louis Laurent, » maçon en plâtre
c< au Plessis-Sebville, » et « Marie-Marguerite Tes-
» sier, » sa femme ; Jean-Baptiste Pelletier, vigneron
à Brétigny ; Clément Charpentier, vigneron à Saint-
Michel, et Marie-Catherine Marineau, sa femme. –
Sous-location à « Denis-Gabriel Riant, » tixier en toile,
et Jeanne Riant, demeurant à Brétigny, par leur mère,
Jeanne Chapart, veuve de Jean-Baptiste Riant, tixier
en toile au même lieu. – Autre à « Thomas Logre »
et « François Logre, » vigneron « au hameau de S'-
» Antoine, » par leur mère, Marie-Jeanne Régnier,
veuve de Pierre Logre, demeurant avec ses enfants. –
Contrat de mariage entre « Thomas Logre, » sus-nom-
mé, d'une part, et Jeanne Riant, ci-devant nommée,
d'autre part. – Bail de maison et dépendances à « Ro-
» zière, » fait à « Antoine Foucrole, » vigneron en ce
lieu, par « Michel Tessier, » laboureur « en la ferme de
» S'-Philbert » de Brétigny. – Autre à « Thomas
» Logre » et Jeanne Riant, sa femme, par « François
» Bouré, » vigneron à Brétigny, et Catherine-Elisabeth
Fraisier, sa femme. – Quittance de 10 livres, à Marie-

SÉRIE E. – NOTAIRES ET TABELLIONS.

Jeanne Bailli, veuve de Pierre Régnier, demeurant à Brétigny, par Marie-Jeanne Bigot, veuve de Simon Guesneau, demeurant au même lieu. — Inventaire après décès de Marie-Jeanne Fraizier, fait à la requête de son mari, Pierre Colibet. 1 croix d'or garnie de son cœur aussi d'or et agrafife d'argent, 1 paire de boucles d'argent à cliapes de fer à souliers, estimé ensemble 20 livres ; 9 pièces de volailles, 4 livres 10 sous ; 1 vache de 6 ans, 60 livres ; 1 porc, 9 livres ; 1 cheval hors de marque d'âge, bride, mauvaise selle, collier, traits, 80 livres ; le setier de froment 15 livres ; 3 setiers d'avoine, mesure de Montllliéry, 36 livres ; le setier de blé de mars 15 livres ; le setier d'orge, 9 livres ; le setier de haricots, mesure de Paris, 8 livres ; 125 bottes de luzerne, 2' = coupe, 18 livres. — Bail de portion de cave et dépendances à « Roziôre, » fait à « Jacques Tessier, » par « Michel Tessier. » — Contrat de mariage entre François « Logre, » vigneron « au » hameau de Si-Antoine, » fils de feu Pierre Logre et de Marie-Jeanne Régnier, d'une part, et Marie-Madeleine Le Blanc, fille de « Jean Le Blanc, » vigneron « au Ruisseau de l'Étang, paroisse St-Philbert » de Brétigny, d'autre part. — Bail de maison et autres héritages à « La Brosse, paroisse de Janvry, » fait à Noël Saunier, cabaretier à « Gometz-la-Ville, » et « Marie-Louise Pirotteu, » femme Saunier, par «e Marguerite » Catherine Doublet, » veuve de Jean Paille, marchande de bois et épicière à Brétigny. — Inventaire après décès de Geneviève Chaligne, lait à la requête de Jean-Louis « Lambert, » vigneron, demeurant « Grande h cour et paroisse Si-Philbert » de Brétigny, son mari. Une croix d'or et son cœur, montée sur son velours, 14 livres ; 1 petit miroir de toilette, 10 sous ; la livre de porc salé, "7 sous ; 1 vache de 8 ans, 36 livres. — Quit-tance de 8 livres 18 sous, à Nicolas Loubier, maraî-cher « au Casrouge, » par Pierre Logre, vigneron « au » hameau de S'-Antoine. »

E. 6022. (Liasse.) — 9 pièces, papier, dont 1 cahier de 11 feuillets in-i».

11 janvier au 30 novembre 1780. — Bail de 8 arpents 1/2 de pré fait, moyennant un loyer annuel de 200 livres, à « Claude Mainfroy, » aubergiste, à « Linas, » et « Marie-Françoise Viot, » sa femme, par a Charles Poitrimol, » garde-chasse de la terre et seigneurie de Brétigny, fondé de pouvoir de Jacques-Gabriel-Louis Le Clerc, m.arquis de Juigné, maréchal des camps et armées du Roi, son ministre plénipoten-

tiaire à la cour de Russie, seigneur haut justicier de Brétigny, Marolles, Beaulieu, Saint-Michel-sur-Orge. — Compte do tutelle rendu à « Germain Bourgaux, » cordonnier à Brétigny, par son père « Jacques Bour-gaux, » cordonnier au même lieu. — Bail d'héritages à « Denis-Gabriel Riant, » tixier en toile à Brétigny, et Marie-Marguerite Régnier, sa femme, par les héri-

tiers de Michel Le Blanc, vivant, bourgeois, ancien charron à Brétigny. — Transport de rente à Laurent « Cadier, » marchand « au Plessis-Sebville, » « Jean » Bordier, » laboureur à « Grandvaux, » paroisse de Savigny-sur-Orge, François « Cadier, » laboureur, à « Orangis, » et Marc-Antoine « Sergent, » laboureur à « Leudeville, » tous frères et beaux-frères, par Kmma-nuel-Étienne Garnier, charron à Draveil, et Marie-Anne « Le Blanc, » sa femme. — Inventaire après décès d'Etienne Roinville, laboureur en « la ferme du Mesnil, » paroisse S'-Philbert de Brétigny, » fait à la requête de « Marie-Angélique Hautefeuiil, » sa veuve. « Une » oi'loge sonnante de cuivre jaune, garnie de ses poids » de plomb et cordages, dans sa boîte et lanterne de » bois de cliesne peint en jaune, » 26 livres ; 22 fro-mages salés, 9 livres; 1/2 queue, «jauge Orléans, » de vin rouge, cru du pays, dernière récolte, estimée, tous droits d'aide compris, 40 livres; 10 vaches, 850 livres; 1 porc gras, 48 livres; 129 brebis et moutons, 967 livres 10 sous; 16 agneaux de l'année, 80 livres ; le setier de froment, mesure d'Arpajon, 17 livres; le setier d'avoine, mesure de Montlhéry, 10 livres ; le setier de vesces, 10 livres; 350 bottes de luzerne, 1" coupe, 60 livres; le setier de blé, mesure d'Arpajon, 16 hvres; 100 pièces de volailles, 85 livres; les objets en argent détaillés à l'inventaire sont estimés à la somme de 169 livres 16 sous 5 deniers. — Vente d'héritages à Jean-Bap-tiste Pelletier, laboureur et vigneron à Brétigny, par Pierre Mollu, vigneron à Saint-Michel-sur-Orge, et Marie-Madeleine Banse, sa femme. — Contrat de ma-riage entre « Claude Cahoiïet, » laboureur « en la fei'me » seigneuriale de Brétigny, paroisse S'-Pierre, » fils de feu Jean Cahouet et de Marie-Anne Fennechons, d'une part, et « Marie-Angélique Hautefeuille, » veuve d'Etienne Roinville, d'autre part. — Quittance de 10 livres, à Marie-Jeanne Bailly, veuve de Pierre Ré-gnier, par Marie-Jeanne Bigot, veuve de Simon Gues-neau. — Bail d'héritages, à Toussaint « Laraoureux, » laboureur « en la ferme du château de Brétigny, » et « Marie-Anne Morin, » sa femme, par Jacques-Gabriel-Louis Leclerc, « marquis de Juigné, » lieutenant-général des armées du Roi, « étant de présent en son » château de Marolles. »

68

ARCHIVES DE SEINE-ST-OISE.

E. 6023. (Liasse.) — \i pièces, papier.

5 janvier au 21 octobre 1781. — Baux faits par « Charles Poitrimol, » garde-chasse de la terre et sei-gneurie cleBrétigny, ayant pouvoir de Jacques-Gabriel-Louis Le Clerc, marquis de Juigné, lieutenant-général des armées du Roi, seigneur haut justicier de Brétigny,

Marolles, Beaulieu, Saint-Michel-sur-Orge, à : « Nicolas » Banse, » vigneron à Saint-Michel-sur-Orge, et Geneviève Boussunier, sa femme ; Jacques « Oudard, » ; laboureur à « Cliarcoix, paroisse du Plessis-Sebville, » et « Marie-Jeanne Morin, » sa femme. — Vente d'un demi-quartier de vigne, terroir de Brétigny, faite, moyennant 200 livres, à Louis-François « Jullienne, » prêtre, curé de la paroisse Saint-Philbert de Brétigny, par « Jean Orrigny, » vigneron, demeurant « Grande- » Cour de S'-Philbert de Brétigny, » et Marie-Madeleine Gersant, sa femme (23 janvier 1701). — Autre de 40 perches de terre labourable, terroir de Brétigny, champier « du Mesnil, » faite, moyennant 290 livres, à « Jacques Bourgaux, » cordonnier à Brétigny. — Vente de maison et dépendances à « Jacques Bour- » gaux, » cordonnier à Brétigny, et Marie-Jeanne Sa- bourin, sa femme. — Partage entre les héritiers de Denis Régnier, vivant, vigneron à Brétigny. — Vente d'héritages à « Thomas Logre, » vigneron à Brétigny, et Jeanne Riant, sa femme, par « Jean-Batiste Re- D gnié, » vigneron au même lieu, et Anne-Élisabeth Godineau, sa femme. — Quittance de 355 livres, à « Jac- » ques Bourgaux, » cordonnier à Brétigny, par Marie Lefèvre, veuve en troisièmes noces de Charles-Étienne- Lambert Chaligne, Marie-Anne Chaligne, sa femme, et « Jean-Louis Lambert, » vigneron, à Brétigny. — Transaction entre « Jacques Bisons, » jardinier au château de Brétigny, d'une part, et « Laurent-Pasquier » Bauchais, » vigneron à Brétigny, d'autre part. — Inventaire après décès de Françoise Régnier fait à la requête de son mari, « Nicolas Chevilliard, » cordon- nier à Brétigny. La livre d'étain, 12 sous ; 50 « volumes » de livres de piété et autres, prisés et estimés en- » semble » 5 livres. — Vente d'héritages, à « Nicolas » Loubier, » maraîcher « au hameau du Casrouge, pa- » roisse S'-Philbert » de Brétigny, par « François » Petit, » jardinier maraîcher à Montlhéry, et Anne Guinchard, sa femme. — Inventaire après décès de Jeanne-Marie Verger fait à la requête de son mari, Denis Taillefert, vigneron « au hameau de Rozière, » paroisse S'-Pierre » de Brétigny. — Autre après décès de Simon Guesneau, journalier, fait à la requête

de sa veuve Marie-Jeanne Bigot, demeurant au « ha- » meau d'Essonville, paroisse S'-Pierre » de Brétigny. 1 « quarteau, jauge Orléans, » vin rouge, dernière ré- colte, déduction faite des droits d'aides, 12 livres. — Quittance de 10 livres à Marie-Jeanne Bailli, veuve de Pierre Régnier, par Marie-Jeanne Bigot, veuve de Simon Guesneau.

E. 6024. (Liasse.)

6 pièces, papier, dont 1 cahier de 5 feuil- lets in-4°.

2 janvier au 4 février 1782. — Contrat de mariage entre Antoine « Régnier, » jardinier à « Bourrage, » fils de Jean-Alexandre Régnier, jardinier à « Belair, paroisse de Bruyères-le-Châtel, » et de Marie-Geneviève « De Vimeux, » d'une part, et Marie-Marguerite « Beauchais, » fille de Laurent-Pasquier « Bauchais, » cabaretier à Brétigny, et de Marie « Chérigot, » d'autre part. — Autre entre « Nicolas-Antoine Gaultry, » garçon chirurgien, « demeurant » chez le sieur Pierre Dabancour, maître en chirurgie, « demeurant à Brétigny, » fils d'Antoine Gaultry, notaire royal à Bracieux près Blois, et de Marie Lornet, représentés par Louis-Pierre « Gaultry, » leur autre fils, receveur des domaines du Roi à « Bracieux, » d'une part, et « Françoise Dumas, » fille de Jean-Léon Dumas, ci-devant procureur au bailliage d'Arpajon, actuellement bourgeois de Paris, représenté par Pierre « Dabancour, » ci-dessus nommé, et de feu Marie-Claude Dijon, d'autre part. — Actes y relatifs. — Baux faits par « Charles Poitrimol, » garde-chasse de la terre et seigneurie de Brétigny, ayant pouvoir de Jacques-Gabriel-Louis Le Clerc, marquis de Juigné, lieutenant-général des armées du Roi, seigneur haut justicier de Brétigny, Marolles, Beaulieu, Saint-Michel-sur-Orge, à : Jean Froissant, vigneron à Saint-Michel, et Marie-Anne Souchard, sa femme; « Denis Bizon, » jardinier élagueur au hameau de Cossigny, paroisse « S"-Pierre de Brétigny, » et Marie-Jeanne Souchard, sa femme.

E. 6025. (Liasse.) — 20 pièces, papier, dont I cahier de 12 Feuilles iii-4°.

12 mars au 24 décembre 1782. — Jean-Nicolas Morize. — Quittance de 8ii livres 12 sous 3 deniers, à Pierre « Denis Lecler, » jardinier, ci-devant à « Ville-Bousin, » par Élie-Augustin Nion, vigneron à Leu-

SERIE E. — NOTAIRES ET TABELLIONS.

69

ville, et Marie-Anne Prunier, sa femme. — Vente d'un terrain d'un demi-arpent environ, à Essonville, champ-tier « des CroupieuxouirEssonville, » laite, moyennant 200 livres, à François « Logre, » vigneron à « Essonville, paroisse Si-Pierre » de Brétigny, et Marie-Madeleine Leblanc, sa femme, par les enfants et héritiers de Marie-Madeleine Desplanches, veuve, en premières noces, de Jean Riaux et femme, en secondes noces, de

Joseph Lecardeur, tous deux demeurant à Brétigny. – Titre nouvel de. diverses rentes, au profit de Jacques-Gabriel-Louis Le Clerc, marquis de Juigné, lieutenant-général des armées du Roi, et Claude-Charlotte Thiroux de Cliammeville, sa femme, par: les enfants et héritiers de Pierre Logre, vivant, vigneron à Brétigny; les enfants et héritiers de Jean Paille, marchand épici-er à Brétigny, et Catherine Doublet, sa femme ; « Etienne Roger, » bourrelier à Brétigny ; les enfants et héritiers de Jacques Le Blanc, charron et Marie Aulmont ; « Victor Anfré, » vigneron à Bruyères-le-Châtel. – Jeanne Lefèvre, veuve de Nicolas Martin, vigneron à Brétigny, fait abandon de ses biens à ses enfants qui en opèrent le partage. – Partage entre les héritiers de Jean Paille et de Marguerite-Catherine Doublet. – Contrat de mariage entre François-Mathieu Mary, charretier au service de Jean-Martin « Bezault, » laboureur « à Fresne, paroisse de S'- » Pierre, » fils des feus Pierre Mary et Julienne Canteau, d'une part, et Marie-Marguerite Bourgeron, fille de Louis-Antoine « Bourgeron, » et de Marie Hébert, sa femme, d'autre part. – Transport de 150 livres de rente, à « Gantien Argant, » marchand épici-er à « Bouray, » par Charlotte- Françoise -Dieudonnée « Charmât, » demeurant à Paris, « de présent en sa » maison de campagne à Ollainville, paroisse de « Bruyères-le-Châtel. » – Bail de boutique et dépendances à Brétigny, fait à « Cliarles Guinchard, » éla-gueur à Brétign3', et Marguerite Chevillard, sa femme, par « Jacque Paille, » l'ainé, marchand au même lieu. – Vente de droits sur immeubles faite à « Nicolas » Chevilliard, » cordonnier à Brétigny, et Marie-Anne Moreau, sa femme, par les époux « Charles Guin- » chard. » – Contrat de mariage entre Denis Charle-magne « Janvier, » fils de feu Denis Janvier, jardi-nier, et d'Angélique Chausson, d'une part, et Marie-Jeanne Dumas, fille d'Etienne « Dumas, » beurrier et coquetier à « Inville-la-Quittard, près Pithiviers-en- » Gàinois, » et de feu Marie-Françoise Grillot, d'autre part. – Règlement de comptes entre Marie Lefèvre, veuve, en premières noces, de Jean-Louis Delimoge, en secondes noces, de Pierre Gigon, et en

troisièmes noces de Charles Lambert Chaligne, d'une part, et « Jean-Louis Lambert, » vigneron à Saint-Philbert de Brétigny, veuf de Geneviève Chaligne, fille du troisième lit de Marie Lefèvre, d'autre part. – Titre nouvel d'une rente annuelle de 110 sous, au pro-fit de Jacques Petit de Mézières, prêtre, chantre en di-gnité de Notre Dame d'Étampes, y demeurant, Fran-çois-Jacques Petit de Laborde, chevalier de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusa-lem, demeurant à « Blandin, près Grenoble, » et Alexandre Petit, chevalier de Laborde, officier au corps royal d'artillerie, par les enfants et héritiers de Thomas Buard, vivant, vigneron à Brétigny. – Quit-tance de 835 livres, à « Michel Tessier, » laboureur à Saint-Philbert de Brétigny, par « le marquis de Jui- » gné » et « Thiroux, marquise de Juigné, » étant « en

«5 leur château de Marolles. » – Baux faits par « An-
» toine Cordonnier De l'Étang, » prêtre, curé de
Saint-Pierre de Brétigny, à : Marie-Jeanne Marineau,
veuve de Charles Souchard, et à ses filles, Marie-Gene-
viève et Marie-Madeleine; « Jean-Baptiste Séjourné, »
laboureur à « Charcoix, paroisse du Plessis-Sebbe-
» ville ; » « Denis-Gabriel Riant, » tis.serand à Bréti-
gny, et Marguerite Régnier, sa femme.

E. 6026. (Liasse.) – 12 pièces, papier.

14 janvier au 13 novembre 1783. – Constitu-
tion d'une rente annuelle et perpétuelle de 15 livres,
au profit de « Jacques Bison, «jardinier au château de
Brétigny, par « Denis Bizon, » élagueur à Cossigny,
paroisse S'-Pierre de Brétigny, et Marie-Jeanne Sou-
chard, sa femme. – Contrat de mariage entre « Jac-
» que Paille, » l'aîné, journalier à Brétigny, fils des
feus Jean Paille, marchand épicier, et Marie-Cathe-
rine Doublet, d'une part, et Marie-Élisabeth Le Blanc,
flUe de « Jean Le Blanc, » vigneron à Brétigny, et de
feue Elisabeth Pelletier, sa première femme, d'autre
part. – Partage entre les héritiers de Marie-Claude
Brevet, décédée, femme de Jacques Dijon, bourgeois
à Arpajon. – Titres novels de diverses rentes à
Jacques-Gabriel-Louis Le Clerc, marquis de Juigné,
lieutenant général des armées du Roi, et Claude-Char-
lotte Thiroux de Chammeville, sa femme, seigneur et
dame de Brétigny, Marolles, Beaulieu, hauts justiciers
de Saint-Michel-sur-Orge, par : les héritiers d'Anne
Hébert, veuve de Pierre Pinoteau ; les héritiers de
Jacques Dunet, vivant, épicier à Arpajon. – Bail de
maison et dépendances, à Brétigny, fait à « François

■70

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

» Morard, » boucher à Brétigny, et Marie-Louise Le
Blanc, sa femme, par « Denis Bizon, » élagueur au
même lieu. – Baux faits par Jean-Baptiste-Laurent
« Boullé, » ancien notaire royal de la prévôté de
Montlhéry et du bailliage de Brétigny, ayant pouvoir
du marquis de Juigné, seigneur de Brétigny, déjà
nommé, à : « Nicolas Fraizié, » vigneron à Brétigny,
et Geneviève Bizon, sa femme ; « Jacques Lamy, »
marchand menuisier, « au moulin de l'Étang, paroisse
» de Linois, » et « Marie-Louise Lepage, » sa femme ;
« Denis Bizon, » élagueur à Essonville, et Marie-
Jeanne Souchard, sa femme. – Procuration à Jean-
Baptiste Lornet, prêtre, curé de la paroisse Saint-
Gervais, diocèse de Blois, par Nicolas-Antoine « Gaul-
» try, » chirurgien à Brétigny (5 juillet 1783). –

Renonciation, par « Françoise Dumas, >> femme du susdit « Gaultry, » à la communauté de biens qui a subsisté entre Jean-Léon Dumas, son père, et feu Marie-Claude Dijon, sa mère. – Vente d'héritages, à « Jacques Bison, «maraîcher au château de Brétigny, et Marie-Anne Peuvrier, sa femme, par « François » Morand, » boucher « au hameau d'Essonville, paroisse S'-Pierre de Brétigny, » et Marie-Louise Le Blanc, sa femme.

E. 5027. (Liasse.) – 6 pièces, papier.

13 janvier au 6 avril 1784. – Titre nouvel d'une rente annuelle et perpétuelle de 24 livres, au profit de Jacques-Gabriel-Louis Le Clerc, marquis de Juigné, lieutenant général des armées du Roi, et Claude-Charlotte Thiroux de Chammeville, sa femme, du chef d'elle, seigneur et dame de Brétigny, Beau-lieu, MaroUes, hauts justiciers de Saint-Michel-sur-Orge, par les héritiers de Michel Le Blanc. – Acte y relatif. – Autre de 3 livres 10 sous, au profit des mêmes, par les héritiers de Jean Hilaire et de Marie Martin. – Baux faits par Jean -Baptiste -Laurent a Boullé, » fondé de pouvoir du marquis de Juigné, seigneur de Brétigny, à : « Charles Guinchard, » élagueur à Brétigny ; Pierre Régnier, vigneron à « Cos- » signy, paroisse S'-Pierre » de Brétigny. – Quit-tance de 204 livres, à Marguerite Souchard, veuve de Pierre Balu, le jeune, par Jacques Balu, charretier à Brétigny.

E. 6028. (Liasse.) – 11 pièces, papier.

14 août au 20 novembre 1784. – Jean Billaudel

de Neuvizy. – Echange entre « Etienne Roger, » maître bourrelier à Brétigny, d'une part, et Michel tt Paillé, » marchand épicier au même lieu, d'autre part. – Quit-tance de 166 livres 13 sous 4 deniers, à Jacques Bison, jardinier au château de Brétigny, par « Germain Laurent, » maçon, « Jean-Baptiste Lau- » rent, » journalier, à Brétigny, et « Louis Laurent, » maçon, « au Plessis-Sebville. » «- Autre de 322 livres 15 sous 6 deniers, à Denis Bison, élagueur à Brétigny, et Marie-Jeanne Souchard, sa femme, par « Jacques » Bison,)j jardinier au château de Brétigny. – Titre nouvel d'une rente annuelle de 40 livres, au profit de Jacques-Gabriel-Louis Le Clerc, marquis de Juigné, seigneur haut justicier de Brétigny, et Claude-Char-lotte Thiroux de Chammeville, sa femme, par Lau-rent-Pasquier « Baucliais, » cabaretier à Brétigny, et consorts. – Baux faits par Jean-Baptiste-Laurent « Boullé, » ancien notaire royal de la prévôté de Montlhéry et du bailliage de Brétigny, Saint-Michel-sur-Orge et prévôté de Marolles, demeurant à Arpajon, fondé de pouvoir du marquis de Juigné, ci-dessus nommé, à : « Jean Orrigny » et Marie-Madeleine Ger-

sant, sa femme ; Claude MoUu, vigneron à Saint-Michel-sur-Orge, et Marguerite Doré, sa femme ; « François Boussuinié, » vigneron à Saint-Michel-sur-Orge, et Marie-Anne Ferdet, sa femme. — Baux faits par « Jacques Bison, » jardinier au château de Brétigny, à François Gatine, vigneron à Leuville, et Marie-Catherine Peuvrier, sa femme ; Jean Legendre, vigneron à Leuville. — Contrat de mariage entre le même « Jacques Bison, » veuf de Marie-Anne Peuvrier, d'une part, et Marie-Geneviève Vincent, fille de Laurent Vincent, vigneron à « Morsant-sur-Orge, » et de feu Marie-Anne Nodé, d'autre part. — Transport de rente au même « Jacques Bison, » par « Michel Bizon, » élagueur à Brétigny, et Marie -Jeanne Benoist, sa femme.

E. 6029. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

5 janvier au 29 octobre 1785. — Titres nouveaux de diverses rentes, au i)rofit de Jacques-Gabriel-Louis Le Clerc, marquis de Juigné, lieutenant général des armées du Roi, son ministre plénipotentiaire auprès de l'Impératrice de Russie, chevalier de Saint-Louis, seigneur haut justicier de Brétigny, Marolles, Beaulieu, Saint-Michel-sur-Orge, et Claude-Charlotte Thiroux de Chammeville, sa femme, par : Anne Fourneau, veuve de Vincent Blondeau, vivant, vigneron à

SERIE E. — NOTAIRES ET TABELLIONS.

-71

« Ollainville, paroisse de Bruyère-le-Châtel, » Simon Barré, vigneron à La Roche, même paroisse, et Marie-Louise Bourbon, sa femme ; les héritiers de Claude Ledreux ; « Nicolas Martin, » charretier à Brétigny ; « Jean Martin, »>> jardinier à La Garde, paroisse Saint-Pierre de Brétigny, et Marie-Jeanne Saliourin, veuve de Jacques Bourdeaux, cordonnier à Brétigny ; les héritiers de Pierre Hébert. — Bail de grange et dépendances, à Brétigny, fait à Laurent Pasquier « Bau- » chais, « cabaretier à Brétigny, et Marie-Madeleine Guinchard, sa femme, par o Denis Bizon, » élagueur à Brétigny. — Baux faits par Jean-Baptiste-Laurent « Boullé, » ancien notaire royal de la prévôté de Montlhéry, fondé de pouvoir du marquis de Juigné, ci-dessus nommé, à : « Denis Bizon » et Marie-Jeanne Bouchard, sa femme ; « Louis Bouissard, » cordonnier à Brétigny, et « Anne-Élisabeth Le Blanc, » sa femme.

E. 6030. (Liasse.) – 6 pièces, papier.

3 janvier 1786 an 15 février 1787. – Contrat de mariage entre Julien Chauvet, charretier à Brétigny, fils de feu Germain Chauvet, haricaudier à « Mespuits en Beauce, » et Marie-Jeanne Noleau, d'une part, et Catherine-Jeanne Charpentier, veuve de Denis Grondard, demeurant en « la ferme de la Guitar-derie, paroisse S'-Pierre » de Brétigny, d'autre part. – Transaction entre « Antoine Régnier, » jardinier « au village de Bourai, » et Marie-Marguerite Bauchais, sa femme, d'une part, et Marie-Madeleine Guinchard, veuve de Laurent Pasquier Bauchais, vivant, cabaretier à Brétigny, d'autre part. – Titre nouvel d'une rente censuelle et foncière au profit de Jacques-Gabriel-Louis Le Clerc, marquis de Juigné, lieutenant-général des armées du Roi, chevalier de Saint-Louis, seigneur haut justicier de Brétigny, Marolles, Beaulieu, par Marie-Jeanne « Raynaud, » femme non commune en biens d'Antoine « Fournet, » écuyer, conseiller du Roi, « agent de change, banque et finance de Sa » Majesté, » demeurant à Paris, « étant de présent en » leur maison de campagne sise à Brétigny, paroisse » S'-Philbert. » – Baux faits par Jean-Baptiste-Laurent « Boullé, » ancien notaire royal de la prévôté de Montlhéry, fondé de pouvoir du marquis de Juigné, seigneur de Brétigny, à : « Thomas Logre, » vigneron, et Jeanne Riant, sa femme ; « Nicolas Loubier, » maraîcher « au Cas-Rouge, paroisse S'-Philbert » de Brétigny, et Marie-Madeleine Pichot, sa femme ; « Jacques Bison, » jardinier au château de Brétigny, et Marie-Geneviève Vincent, sa femme.

E. 6031. (Liasse.) – 24 pièces, papier.

2 mars 1788 au 8 août 1790. – Baux faits par Toussaint « Lamoureux, » laboureur et fermier en la « ferme seigneuriale » de Brétigny, fondé de procuration de Jacques-Gabriel-Louis Le Clerc, marquis de Juigné, lieutenant-général des armées du Roi, seigneur de Marolles, Beaulieu, Brétigny, haut justicier de Saint-Michel-sur-Orge, à : « Jean-Baptiste-Philber Le Blanc, » vigneron à Brétigny, et Marie-Anne Renier, sa femme ; Pierre Logre, vigneron à Brétigny, et Marie-Anne Leduc, sa femme ; Antoine David et « Jean David, » son frère, vigneron à Brétigny ; Marie-Reine Delimoges, veuve de Jean-Baptiste Pinoteau, vigneron à Brétigny ; Antoine Gandrille, Marie-Théodore Le Comte, « Jean-Louis Lambert » et Marie-Madeleine Mosny, sa femme, vigneron à Brétigny ; Michel Aumont, le jeune, et Marie-Marguerite Mainguet, sa femme, « Philbert » Aumont » et Marie-Catherine Robin, sa femme, les maris frères et vigneron à Brétigny ; « Claude Pif-fret, vigneron à Brétigny, et Cécile Laurent, sa femme, Claude Argenvillier, vigneron au même lieu, et Marie-Françoise Laurent, sa femme ; « Jean Le Blanc, » fils,

vigneron et cabaretier à Brétigny, et Marie-Madeleine Riant, sa femme ; Louise La Blanche, veuve de Pierre Régnier, dit Cadet, demeurant à Brétigny; Jean-François « Pelletier, » vigneron à Brétigny, et Marie-Anne Tessier, sa femme ; Marguerite Souchard, veuve de Pierre Balu, demeurant « au hameau de Cossigny, » paroisse S'-Pierre de Brétigny ; » Michel « Tessier, » laboureur à Brétigny, et « Marie-Louise Bary, » sa femme ; Marie-, Jeanne Régnier, veuve d'Antoine Privé, demeurant à « Rozière, paroisse S'-Pierre » de Brétigny; Jean-Baptiste Pelletier, vigneron et laboureur à Brétigny, et Marie-Anne Gardien, sa femme ; Antoine Gandrille, vigneron « au hameau du Mesnil, paroisse » S'-Philbert » de Brétigny, et Marie-Françoise Delanoie, sa femme ; « Jean-Baptiste Delanoue, » vigneron au même lieu, et Marguerite Dunet, sa femme ; Marie-Jeanne Régnier, veuve de Pierre Logre, demeurant « au hameau de Si-Antoine, paroisse de St-Philbert; » Jean-Baptiste Grogniard, vigneron au « Cas-Rouge, » et Marie-Madeleine Grégoire, sa femme; « François » Logre, » vigneron à Brétigny, et Cécile-Jeanne Barré, sa femme ; « Thomas Logre, vigneron, et Jeanne Riant, sa femme, Denis-Gabriel « Riant, » tisserand

72

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

à Brétigny, et Marguerite Régnier, sa femme ; « Antoine Dunet, » vigneron à Brétigny, et Anne-Françoise-Véronique Debaste, sa femme ; Jean-Baptiste Ficliet, -vigneron à Saint-Micliel, et Marie-Geneviève, Danne, sa femme. — Bail d'un arpent 1/2 de terre, terroir de Brétigny, autrefois planté de bois, appelé « la Remise de la Mare aux Fèves, » fait, moyennant un loyer annuel de 36 livres, à Geneviève Bizon, veuve de Nicolas Fraizier, demeurant « au hameau d'Essonville, paroisse S'-Pierre » de Brétigny, par Grégoire-Charles « Aviat, » fondé de procuration d'Anne-Louis-Alesandre de Montmorency, prince de Robecq, seigneur de Marolles, Beaulieu, Brétigny et autres lieux.

E. 6032. (Liasse.) — 13 pièces, papier, dont 4 cahiers de i, 16, 5 et 9 feuillets 111-4".

XVII^e et XVIII^e siècles. — Répertoire d'actes passés en 1684. — « État des minutes du tabellionné » depuis 1710 » (11 feuillets) et en sens inverse du cahier ou registre : « table du Terrier de 1655 » (5 feuillets). — « Répertoire des minutes de Brétigny depuis » 1719 » jusqu'en 1724 inclusivement. A la fin se trouve la déclaration suivante : « Je soussigné reconnois

» avoir remis, es mains de Monsieur le curé de Saint-
» Pierre de Brétigny, toutes les minutes contenues
» au présent i-épertoire et sur deux feuilles voilantes,
» ensemble les minuttes du greffe de Brétigny jusqu'en
» l'année mil sept cens vingt sept. Fait ce sept juin
» 1727. » (Signé) « Dutitre. » – « Répertoire des mi-
» nutes du notariat de Brétigny, reçues par Jean-
» Baptiste-Laurent Boullé, depuis le 27 octobre 1751
» jusqu'au. . . » 27 octobre 1788. – Feuilles de garde
où se trouvent quelques indications de nature à mettre
sur la voie de certaines mutations des minutes et
pièces du tabellionage et du greffe de Brétigny. – Di-
verses pièces ou fragments de pièces sans date qui
pourraient peut-être offrir quelque intérêt porir les
familles Mallet, Legrand, Fontaine, Trouseau, Mau-
clerc. Charpentier, Meunier. •

ACTES PASSÉS A MAROLLES

PAR LES TABELLIONS AYANT EXERCÉ, DANS CETTE LOCA-
LITE, SPÉCIALEMENT POUR LE COMPTE DES SEIGNEURS
DE BRÉTIGNY.

E. 6033. (Liasse.) – 8 pièces, papier.

12 août 1616 au 18 décembre 1617. – Louis
Goyer. – Obligation de 26 livres 4 sous tournois
passée, au profit de. . . Lambert, vigneron à Marolles,
par Pierre Gillet, vigneron au même lieu. – Obli-
gation pour 10 setiers d'avoine et 7 minots de seigle
passée, au profit de Jean Nepveu, par Marie Nepveu,
veuve de Georges Delahaye. – Obligation de 36 livres
tournois passée, au profit de Ancellet Poysson, par
Louis et Nicolas Berthelot, menuisiers. – Obligation
de 28 livres tournois, prix d'une vache, passée, au
profit d'Etienne Boysseau, manouvrier à Marolles, par
Pierre Imbault, vigneron au même lieu. – Actes dé-
chirés et incomplets qui paraissent intéresser les fa-
milles Béry, Cosson, Le Loup, Callon.

E. 6034. (Liasse.) – 9 pièces, papier.

15 janvier au 25 mars 1618. – Actes relatifs
à un bail de 2 arpents de terrain à Marolles, champ-
tier de Gaillon, fait à Denis Mosny, vigneron, et d'un ar-
pent à Jean « Crespin, » sergent en la prévôté de Ma-
rolles, moyennant un total de 50 sous de rente annuelle
et perpétuelle, par « Thomas Mesme, » écuyer, s' de
Marolles, y demeurant. – Vente d'un arpent de bois
taillis et pré, prairie de Lardy, champ-
seaux, faite, moyennant 45 livres, à Jean « Nepveu, »
demeurant à « Itheville, » par Marie Nepveu, veuve
de Georges Delahaye, demeurant à Marolles. – Récé-
pissé de pièces délivré à Louis Goyer, greffier de la
prevôté de Marolles, par Louis « Lecomte, » labou-
reur à Brétigny. – Accord touchant les menues dîmes
passé entre Jacques « Baudet, » curé de Marolles, et

la fabrique, représentée par Etienne Gilles, marguillier en charge (19 février 1618).— Actes intéressant les familles Gilles, Jarlier, Bedeau, Delaunoy, Belon, Advenant, Vauldon, AUorge.

E. 6035. (Liasse.) — 7 pièces, papier.
19 avril au 26 juin 1618. — Bail d'héritages, à

SERIE E.

NOTAIRES ET TABELLIONS.

13

Marolles, fait à Thomas Logre, par Perrette « Cosson » et Jacques « Coquard, » sergent à Marolles. — Bail d'une vache fait, moyennant une redevance annuelle de 20 livres de beurre frais, à « Jacques Gothias, » vigneron à Marolles, par « Thomas Mesme, » écuyer, s' de Marolles. — Bail de 2 vaches, fait, moyennant un loyer annuel de 8 livres, à Pierre Jourlet, vigneron à Marolles., par Marc Arnout, marchand au même lieu. — Titre nouvel d'une rente annuelle de 20 sous tournois passé, au profit de Louis Bligny, substitut du procureur du Roi à Montlhéry, par Denis Mony, vigneron à Marolles. — Actes intéressant les familles Lambot, Duval, Branchard, Maucler.

E. G036. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

2 juillet au 7 décembre 1618. — Accord entre André Barre ou Barré, laboureur à Marolles, d'une part, et Macé Arnout, marchand au même lieu, d'autre part. — Bail de 3 arpents de terre et vigne, terroir de Marolles, fait à Pierre Imbault, vigneron audit lieu, par Pierre Gillet, agissant en qualité de marguillier de l'église de Marolles; ledit bail fait moyennant une rente annuelle et perpétuelle de 100 sous tournois. — Accord entre le susdit Gillet, d'une part, et Marc Arnout, marchand à Marolles, d'autre part. — Bail d'un demi-arpent 1/2 quartier de terre, terroir de Marolles, champnier de Gaillon, fait, moyennant une rente annuelle et perpétuelle de 25 sous, à Jacques « Baudet, » curé de Marolles, par Cantien Buard, laboureur audit lieu, agissant en qualité de marguillier (22 octobre 1618). — Actes intéressant les familles Nepveu, Delahaye, Chardon, Bontet, Daigremont, Aubin, Lambert.

E. 6037. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

5 janvier au 25 mars 1619. — Obligation de 10 livres tournois passée, au profit de Michel Dupont, sergent royal à Châtres, par Pierre Gillet, vigneron à

Marolles. — Actes relatifs à un bail de 6 arpents de terre, terroir de Marolles, champ-tier des Graviers, fait, moyennant une rente annuelle et perpétuelle de 9 livres, à « René Chosy, » vigneron à Marolles, par « Marie Laeisné, » veuve d'un apothicaire bourgeois de Paris. — Actes divers intéressant les familles Ligier ou Liget, Coquart, Prévost, Delahaye, Violette, Fuseau, Bery, Poisson, Lambot, Lambert, Hargenvillier, Guillemin, Bezard, Pillas.

Seine-et Oise. — Série E. — Tome V.

E. C038, (Liasse.

de pièces, papier.

16 avril au 16 juin 1619. — Transport de créance fait à Thomas « Bezard, » domestique du sieur de Marolles (qui a signé l'acte « Thomas Mesme »), par (Germain Dubart, manouvrier à Marolles. — Actes relatifs à un échange d'héritages fait entre le susdit « Bezard, » d'une part, et Cieorges Ivernette, vigneron à Marolles, et Jeanne Rony ou Rouy, sa femme, d'autre part. — Contrat de mariage entre « Jehan » Michau, » maçon en terre et couvreur en chaume, à « Yteville, » d'une part, et Jeanne Challot, veuve de Philippe Hardy, demeurant à Marolles, d'autre part. — Bail d'une vache fait, moyennant un loyer annuel de 4 livres, à Jean « Lambot, » vigneron à Marolles, par « Claude Pinart, » femme de Pierre ou Jean Gurlain.

E. 6039. (Liasse.) — 8 pièces, papier, dont 1 cahier de 4 feuillets in-4°.

26 juillet au 19 décembre 1619. — Baux divers faits par « Marie Laeisné, » veuve de Pierre Monnier, vivant, apothicaire et bourgeois de Paris, y demeurant, rue Saint-Denis à l'enseigne de la Table de plomb, à Denis « Robert, » Pierre Gillet, vigneron à Marolles, Louis Jtubin, Marin Maucler, César Petit, Jacques Chadeau, Denis Gouget, tous vignerons à Leudeville. — Marché conclu entre la même Marie Laeisné, d'une part, et Pierre Blondeau, vigneron à Marolles, d'autre part, pour la culture d'un demi-arpent 3 quartiers de vigne, vignoble de Marolles, champ-tier des Gaillons. — Échange entre Jean « Dehénault » ou de « Hénault, » qualifié noble homme, secrétaire ordinaire de la maison du Roi, « estant de présent en sa » maison de Marolles, » d'une part, et « François Ligert, » laboureur à Marolles, d'autre part. — Baux faits par le même à Jean Delaunoy, vigneron, Clément « Jullian, » laboureur, Guillaume « Lambot, »

tailleur d'habits, Thomas « Bezard, » domestique du s' de Marolles. — Accord entre le susdit c Bezard, » d'une part, et Jacques « Baudet, » curé de Marolles, tant en son nom que comme se portant fort des époux Lenglois et de Pierre Lenglois, leur fils, d'autre part. Cet acte, daté du 1^{er}7 décembre, porte, entre autres signatures, celle de « Tezé, » curé de l'église .Saint-Caprais à Saint- Vrain. — Actes relatifs à une vente d'héritages à Marolles, faite à Pierre Gillet, vigneron

10

•74

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

aiulit lieu, par « Aiithoine Bouvier, » ou « Bonnier, » manouvrier au même lieu.

E. C040. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

21 janvier au 6 juin 1620. — Bail d'une vache fait, moyennant un loyer annuel de 4 livres tournois, à Denis « Demollières, » laboureur à Marolles , par Jean ou Pierre Yvernette, bourgeois de Paris. — Actes relatifs à une cession de droits pour cause de don faite à noble homme Jean « Dehénault » ou de « Hénault, » secrétaire du duc « d'Angoullesme, •» par Jacques Coquart, jardinier du s' de Marolles, et Jeanne Charles, sa femme. — Actes divers intéressant le susdit Coquart. — Ventes d'héritages faites à : Simon « Aury, » demeurant à Cheptainville ; Pierre Gillet, vigneron à Marolles, par Désiron « Robert, » serviteur domestique « du S' commandeur de Lagny-le-Secq, » demeurant à Marolles, et Esraonne Aury, sa femme. — Contrat de mariage entre Jean « Lefébure, » d'une part, et Anne Dubart, d'autre part. — Marché pour travaux de charpenterie à exécuter dans « la gallerie et » chapelle de la maison de Gaillon, sise à Marolles, » passé entre Jacques Allard et Aimé Benoist , charpentiers à la Norville, et le duc d'Angoulême. L'acte porte la date du 14 avril 1620 et, entre autres signatures, celle de « Charles de Valois. » — Obligation de 26 sous tournois passée, au profit d'Etienne Le Loup, maçon à Saint-Vrain, par Toussaint Cottin, vigneron à Marolles.

E. G041. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

9 juillet au 16 décembre 1620. — Accord entre Jean I>elaulnay, vigneron à Marolles, d'une part, et Macé Arnoul, marchand au même lieu, d'autre part. — Échange entre noble homme Antoine « Dehénault, » ou « De Hénault, » secrétaire du Roi et du duc d'Angoulême, comte d'Auvergne, demeurant à Marolles,

d'une part, et Thomas « De la Haye, » écuyer, archer des gardes écossaises du cor]S du Roi, demeurant aussi à Marolles, d'autre part. — Actes divers intéressant les familles Arnoul, Robert, Grespin, Cocquard. Mony, Chevalier, Duprez, Jubin.

E. 0042. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

7 janvier au 8 mars 1621. — Échange entre

François « Monnier, » bourgeois de Paris, d'une part, et Pierre Gillet, d'autre part. — Autre entre « Marie » Laeigné, » veuve de Pierre ou Jean Monnier, vivant, apothicaire et bourgeois de Paris, demeurant à Paris, <(rue Saint-Denis, en l'hostel oii peut pour enseigne » la Table de plomb, o d'une part, et André Barré, laboureur à Marolles, d'autre part. — Actes divers intéressant les familles Devilliers, Delahaye, Nepveu, GiUet.

E. C043. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

14 avril au 26 juin 1621. — Constitution d'une rente annuelle et perpétuelle de 9 livres 1 sous 6 deniers tournois, faite, en faveur de Claude « Loyauté, » marchand à « Verlepetit, » par Simon « Guillon, v marchand à Leudeville, et Étienne Chéron, sa femme. — Actes relatifs à un bail d'héritages, à Marolles, fait à Thomas « Bézard, » serviteur domestique de « la demoiselle de CJaillon, » demeurant à Marolles, par Macé Arnoul, marcliand à Marolles, et Thomas Rochas, sa femme. — Actes divers intéressant les familles Devilliers, Lambot, Delaunet, Charlet, Vallet, Beauchais, Cottin, Gillet, Yvernette, JuUian, Bézard.

E. C044. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

3 juillet au 11 septembre 1621. — Accord entre Macé Arnould, marchand à Marolles, d'une part, et Jean Desmonceaux ou Desmouceaux, vigneron au même lieu, d'autre part. — Bail d'une vache fait, moyennant un loyer annuel de 4 livres tournois, à Jean Lambot, vigneron à Marolles, par la veuve de Michel Bedeau, de Marolles. — Autre fait, moyennant une redevance annuelle de 20 livres de beurre, à Tous-saint Cottin, vigneron à Marolles, par Thomas Mesme, sieur de Marolles. — Actes divers relatifs aux familles Delahaye et Nepveu. — Bail d'une « ferme et métairie » appelée la Petite-Ferme, couverte de chaumine, size » audit Morolles, proche l'église dudit lieu, » avec 120 arpents de terre, fait, moyennant une redevance annuelle de 3 nuuids de blé méteil et 4 seticrs d'avoine, mesure de Châtres, i's « François Lyger, » laboureur à Marolles, par « Marie Laeigné, » veuve de Jean ou

Pierre Monnier, vivant, apothicaire et bourgeois de Paris, demeurant rue Saint-Denis, « oii pend pour en- » seigne la Table de plomb ».

51';aiE E. — NOTAIRES ET TABELLIONS.

•75

E. 65ij. (Liasse.) — H pièces, papier, dont 1 caliiiei- de 4 fenil-
lels in-40.

28 octobre au 25 décembre 1621. — Acte re-
latif au partage des meubles île (iuilleiuette Ruffin
entre ses enfants, Pierre Gillet, vigneron à Marolles,
et Georges « Mercier. » — Accord et transaction entre
« Thomas Mesme, s' de Marolles, » d'une part, et
« Marie DeliarJelay, » veuve de Claude Mullet, vivant,
lieutenant de la prévôté de Bonnes, d'autre part. —
Accord et transaction entre Etienne « Délaye, » labou-
reur à Marolles, d'une part, et Guillaume « Baucliés, »
marchand, « demeurant à présent en l'hostel de
» M. Anthoine Dehenaux, secrétaire du Roy et de Mon-
» seigneur le duc d'Angoulesme, sis audit Marolles, »
d'autre part. — Bail de 2 vaches fait, moyennant un
loyer annuel de 8 livres, à Nicolas Baudet, laboureur
à Leudeville, par Antoine Baudet, laboureur à Ma-
rolles. — Obligation de 21 livres tournois, prix d'une
vache, passée, au profit de Denis Amont (?), meunier
au moulin du Bouchet, par Jean « Gradin, » charron
à Marolles, et Suzanne Badin, sa femme. — Bail d' « une
» ferme et métairye appelée Lalun, size audit Ma-
» rolles, » consistant en divers bâtiments couverts de
chaume et 140 arpents de terre en dépendant, plus
diverses pièces de terre sur le terroir de Marolles en
divers champniers, fait, moyennant une redevance an-
nuelle de 5 boisseaux 1/2 de blé méteil, mesure de
Châtres, par arpent, pour les 6 premières années du
bail, et 6 boisseaux pour les 3 autres années, à Mar-
tin Nersant, laboureur à Avrainville, par a Thomas
)> Mesme, » chevalier, seigneur de Marolles. — Actes
relatifs à un échange entre « François Monnier, »
d'une part, et « Jacques Cothyas, » d'autre part. —
Bail des amendes à provenir de la prévôté de Marolles
fait, moyennant un loyer annuel de 30 livres tournois,
à Noël « Gantelier, » dit La Bruières, domestique du
seigneur de Marolles, par ce même seigneur, « Tho-
» mas Mesme. » — Contrat de mariage entre Marin
Marchant, d'une part, et Jeanne Buart, d'autre part.
— Obligation de 228 livres tournois passée, au profit
de Thomas Mesme, ci-devant nommé, par Clément
« Jullian, » laboureur à Marolles, et Jeanne Simon,
sa femme.

E. GO-iO. (Liasse.) - 9 pièces, papier.

3 janvier au 3 mars 1622. - Actes intéressants

les familles Cottin, Monnier, Masson. - Inventaire de meubles, après le décès de Guillemette Raffin, fait à la requête de Georges " Mercier, » vigneron à Marolles, fils de la défunte et de feu Simon Mercier. - Testament de Marguerite M. . . , femme de Jean Mony. - Obligation de 120 livres tournois passée, au profit de Guillaume Bauchais, serviteur domestique de Monsieur Dehenot, par André Barré, le jeune, fils d'André Barré, l'aîné. - Actes divers intéressants les familles Mauclerc, Choisy, Bézard, Lambert, Mercier, Gothias, Jullian, Devilliers.

E. G047. (Liasse.) - 19 pièces, papier, dont 1 cahier de 4 feuillets in-4''.

6 avril au 27 juin 1622. - Vente d'héritages, à Marolles, près l'église, faite à Jacques Coquard, jardinier et domestique du seigneur de Marolles, par Marin Mauclerc, vigneron à Leudeville, et consorts. - Échange entre « René Chisy, » vigneron à Leudeville, d'une part, et Thomas « Bézard, » sergent en la prévôté de Marolles, d'autre part. - Procuration en blanc donnée par Thomas « Delahaye, » écuyer, archer des gardes écossaises du corps du Roy, demeurant à Marolles, pour remettre entre les mains du Roy et du chancelier « son dict estat et office d'archer desdites » gardes écossaises, » pour qu'il y soit pourvu en faveur de telle personne « qu'il plaira à Monseigneur le » duc d'Angoulesme présenter et y faire recevoir, >) mo'iennant et aux charges, clauses et conditions portées par certain compromis fait entre mondict seigneur le duc d'Angoulême et ledit s" Delahaye et Jean Delahaye, laboureur, demeurant à Verlepetit, » frère dudit s'' Delahaye. » A la suite est le texte du compromis, fait double, « en la maison de Gaillon, » le If avril 1621. L'acte porte, entre autres signatures, celle de « Charles de Valois, » duc d'Angoulême (13 avril 1622). - Bail d'héritages, à Marolles, fait à Jean « Gradin, » charron audit lieu, par Clément « Jullian, » laboureur à Leudeville. - Bail d'une vache fait, moyennant partage des veaux, à Anselot Poisson, laboureur à Beaulieu, paroisse de Marolles, par Théodore Bazin, écuyer, seigneur dudit Beaulieu. - Le même Poisson prend à bail du même seigneur de Beaulieu, moyennant un loyer annuel de 100 livres tournois, « le droit de six deniers tournois pour livre » attribué aux offices de sergent des tailles des paroisses de Var-le Grand, Var-le Petit, Leudeville, » Si-Vrain et Marolles en Hurpois. » - Transfert de ce

ARCHIVES DE SEINE-ET-01?;E.

droit fait par ledit Poisson à Regnié « Ragouiii, » sergent au bailliage et cliâtellenie de S<-Vrain-Descorcy. »
 – Transport de rente à Théodore « Bazin, » déjà nommé, « estant de présent en sa maison de Boaulieu, » par Louis Jubin, vigneron à Leudeville. – Bail d'une vache lait, moyennant une redevance annuelle de 18 livres de beurre frais, à Jacques Roubillot par» Elisabeth « Venel, » femme de Théodore Bazin, seigneur de Beaulieu. – Baux d'héritages, faits par Perrette « Cosson, » femme et fondée de procuration de noble homme Antoine Dehénaut, secrétaire ordinaire du Roi et du duc d'Angoulême, notamment à Guillaume « Bouchés » et André Barré, gan.'ons et laboureurs à Marolles, moyennant une redevance annuelle de 4 boisseaux de blé méteil, mesure de Châtres, par arpent. – Actes intéressant les familles Delahaye, Nepveu, Blondeau et Fuseau.

E. 604S. (Liasse.) – 9 pièces, paaiier.

2 juillet au 18 septembre 1622. – Actes intéressant les familles Delahaye et Nepveu. – Titre nouvel d'une rente annuelle de 25 sous tournois, passé, au profit de Marie Laisné et de noble homme Théodore Basin, s' de Beaulieu. –Ventes d'héritages, faites par Clément « Jullian, » laboureur à Marolles, à Jean « Gradin, » charron au même lieu, Pierre Violette, vigneron au même lieu. – Vente de fruits faite à noble homme « Barbier, » receveur « de Gravelles et faisant » les affaires de Monseigneur le duc d'Angoulesme en » sa maison de Ciaillon, size à Marolles, » par Claude « Lheureux, » manouvrier « à Chagregnon, paroisse » d'Auvers. » – Contrat de mariage entre Crermain Corbain, demeurant à « Changrenon, » paroisse d'Auvers, d'une part, et Catherine Corbette, d'autre part.

E. C049. (Liasse.) – pièces, papier.

23 octobre au 27 décembre 1622. – Bail de maison et dépendances, à Marolles, fait à Louis Bouchais, vigneron à Brétigny, par Perrette <(Cosson. >> – Contrat de mariage entre Denis ou René Mony, vigneron à Marolles, d'une part, et Anne Gallarnier ou Gallernier (?), d'autre part. – Bail d'une vache fait, moyennant une redevance annuelle de 20 livres de beurre frais, à Martin Deviliers, vigneron à Marolli's, par Simon « Bocquenet, » domestique « du s' Bazin, » secrétaire et conseiller de la chambre du Roy, s^ de

» Beaulieu. » – Acte y relatif. – Contrat de mariage et acte y relatif entre Jean Royaulton, d'une part, et Marie Le Sage, d'autre part.

E. 6050. (Liasse.

pièces, papier.

9 janvier au 4 mars 1623. – Accord entre Gabriel Yvernette, vigneron à Guibeville, paroisse de Cheptainville, « héritier de Philippe Yvernette, » sa sœur, avant son décès, femme de Houdin Advenat, cordonnier à Marolles, d'une part, et « René Chosy, » vigneron à Leudeville, d'autre part. – Autre entre Jean « Belon, » vigneron à Ver-le-Grand et sergent en la prévôté de ce Heu, d'une part, et Jean et Marin les Bêlions, enfants de lui et de feue Charlotte Delaunoy, d'autre part. – Bail de maison et dépendances, à Marolles, fait à Louis Buard par Jean « Crespin, » procureur en la prévôté de Marolles. – Actes intéressant les familles Laisné, Monnior, RoUain, Barré, Tessier, Bauchais.

E. 00 J1. (Liasse.) – 9 pièces, papier.

18 avril au 13 juin 1623. – Actes relatifs à un bail d'héritages, à Marolles, fait à Jean « Baillard, » laboureur, charretier audit lieu, par Louis « Praylly, ■ maître menuisier à Paris, « riie Grainboisseau, pa- » roisse S*-Nicolas-des-Champs. » – Actes relatifs à une vente d'héritages faite à Théodore « Bazin, » s' de Beaulieu, par Macé Arnoul, mai.on à Marolles, et Thomasse liochas, sa femme. – Vente de droits sur immeubles, à Leudeville, faite à Pierre « Buart, » laboureur audit lieu, par Clément « Jullian, » laboureur à Marolles. – Actes relatifs à une vente d'héritages faite à « Thomas Mesme, s"" de Marolles, » par Christophe « Petit, « maître sellier-bourellier à Vert-le-Grand. – Baux de vaches, faits par le susdit « Tho- » mas Mesme, » moyennant une redevance annuelle de 4 charretées de fumier, à : Georges Yvernette, vigneron à Marolles ; Andrée Duperay, veuve de Jacques La Sage ; Pierre Blondeau, vigneron à Marolles.

E. <irtJ2. (Liasse.) – 12 pièces, p.ipier, ilont 1 onliior de 4 feuillets 111-4°.

1" août au 27 décembre 1623. – Accord entre

Louis Bauchols, Jean Rochas, Marin Marsault, vigne-

SERIE E. - NOTAIRES EÏ TABELLIONS.

11

rons à Avrainville, et Jean Tossier, vigneron à Egly, d'une part, et Guillaume Baucliois, laboureur à Marolles, d'autre part. - Bail d'héritage, à Marolles, fait à Etienne Petit, vigneron audit lieu, par Jacques « Baudet, » curé de Marolles f25 août 1623). - Vente de fruits pendant par les racines sur trois quartiers de vigne, à Auvers, faite, moyennant 45 livres, à « Isabèle de Crécy, » dame de Gaillon, par Clément Corbain, jardinier « de la Demoiselle de Gaillon, » demeurant à Marolles. - Bail d'immeubles à Marolles, devant la maison api^elée « la Chan.';ellerye, » fait à Philippe Lebel, manouvrier à Marolles, par noble homme Antoine « Dehénault, » secrétaire du Roy et du duc d'Angoulême, s' du « flef de Robille et Lamarez à Marolles, » y demeurant. - Constitution d'une rente annuelle et perpétuelle de 40 sous tournois faite, au profit de la fabrique de Notre-Dame d'Avrainville, par Jean « Crespin, » procureur en la prévôté de Marolles, et Louis Bauchois, vigneron à Marolles. - Accord et acte y relatif entre « Thomas Mesme, s'" de » Marolles, » d'une part, et « Simon Plessis, » charron à Bruyères-le-Châtel, d'autre part. - Constitution d'une rente annuelle et perpétuelle de 04 sous 5 deniers tournois faite, au profit de la fabrique de Notre-Dame-de-Maroues, par Thomas « Bezard, » sergent en la prévôté de Marolles, et Marie JuUien, sa femme. - Titre nouvel d'une rente annuelle et perpétuelle de 9 livres tournois passé, au profit des époux Bezard, susnommés, par Lambot, vigneron à Léudeville. - Actes intéressant les familles Gillet, Barré.

E. G0i3. (Liasse.) - 10 pièces, papier, dont 1 caliiier de 4 feuillet! in-4°.

29 février au 12 novembre 1624. - Bail d'une vache fait, moyennant un loyer annuel de 4 livres tournois, à Jean « Baillard, » laboureur à Marolles, par Pierre « Lapostaire, » prêtre, chapelain à Marolles.- Lots de partage entre les enfants et héritiers de Denis Mosny, vivant, vigneron à Marolles, et de Marie Advenat, sa femme. - Contrat de mariage entre Jean « Gillet, » laboureur en la paroisse de Brétigny, fils de feu Jean Gillet et de Perrine Le Grand, d'une part, et Madeleine Devilliers, fille de feu Denis Devilliers et de Thomasse Dantier, d'autre part. - Vente de terrain, « à Marolles, sur le carrefour du

» Carrouge, » faite à Thomas Mesme, s' de Marolles, par « Thomas Hébert ("?), » laboureur à Marolles. —

Vente de maison et dépendances, à Marolles, sur le carrefour du Carrouge, proche le château du vendeur, faite à Dt''siron « Robert » et Esmonne Aury, sa femme, par « Thomas Mesme, s"" de Marolles. » — Actes intéressant les familles Gillet, Boisseau, Lapos-taire, Jullien, Dehénault.

E. C0J4. (Liasse.) — 18 [àèces, papier.

19 janvier au 17 novembre 1625. — Actes inté-ressant les familles Texier, Bauchois, Marsant, Gillet, Crespin, Arnoul, Hébert. — - Contrat de mariage entre Léonard « Branchard, » maître chirurgien à Léu-deville, fils de feu Gabriel Branchard et de Barbe Andry, d'une part, et Marie Avault, fille de feu .loa-chim Avault et de Marguerite Gaugain, d'autre part. — Bail des château, terre et seigneurie de Bierville fait, moyennant un loyer annuel de 200 livres, à « Suzanne de Bonsonval, » femme autorisée d'Adrien d'Alonville, écuyer, par « Thomas Mesme, » chevalier, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, s'' de Marolles, y demeurant, tant en son nom que comme créancier de feu Adrien d'Alonville, vivant, s' de Bier-ville, que comme se portant fort de Michel Ferrand, s'' de Beaufort, conseiller au parlement de Paris. — Accord entre Martin « Hersant, » laboureur à Ma-rolles, d'une part, et Pierre « Guillory, » marchand au même lieu, d'autre part. — Contrat de mariage entre Philippe «De Lavoisière, » laboureur, fermier de « Mon- » seigneur de Leuville, » d'une part, et Marguerite Gaugain, veuve de Nicolas Le Rohier, vivant, labou-reur à Marolles, d'autre part. — Baux de vaches faits, moyennant une redevance annuelle de 4 charretées de fumier par chaque vache, à : « J. Gradin, » charron à Marolles, Philippe Le Bel, maçon à Marolles, Pierre Imbert, vigneron au même lieu, par « Thomas Mesme, » s,' de Marolles, » déjà nommé. — Actes intéressant les familles Cothias, Bazin, Bauchois, Delaunay.

E. 6055. (Liasse.) — 19 pièces, papier, dont 3 cahiers de 4 feuil-lets in-i" chacun.

21 janvier au 29 juin 1626. — Testament de Jeanne Chamblin. — Inventaire après le décès de ladite .Jeanne, femme de Jacques Cocquart. —Actes relatifs au règlement de la succession de la même Jeanne. — Bail de la ferme de la Haye, fait à Louis Guilleraain, laboureur à Guibeville, par la Dame de

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

Gaillon, moyennant un loyer annuel de 450 livres, pour les 3 premières années, et de 500 livres pour les G dernières. — Obligation de deniers passée, au profit de noble homme Antoine « Dehenault, » secrétaire du duc d'Angoulême, demeurant à Marolles, par Macé Arnoul, laboureur au même lieu. — Transaction entre « Elisa- » betli Decrésy, » dame de Gaillon, d'une part, et Pierre « Guillory, » laboureur, fermier de ladite dame, d'autre part. — Procès-verbal de visite des lieux de la ferme de la Haye. — Actes relatifs à un accord intervenu entre Jean « Delaliaye, » laboureur à « Verle- » petit, » d'une part, et Simon « Lambert. » marchand à Marolles, d'autre part. — Baux faits à divers par c< Thomas Mesme, >■ s'' de Marolles.

S. 605G. (Liasse.) — 19 pièces, papier, dont 3 cahiers de 3 feuillets in- i" chacun.

9 juillet au 27 décembre 1626. — Procès-veibal de visite des terres de la ferme de la Haye, terroir de Marolles. — Procuration donnée par « ThomasMesme, » chevalier, <>■ de Marolles, à Jean Fillaires, pour recevoir de noble homme Claude Gallard, receveur des consignations du Châtelet, la somme de 590 livres 10 sous, provenant de deniers consignés par demoiselle Elisabeth de Cressy, dame de Gaillon, adjudicataire de maison et héritages, sis « au bourg de Marolles, » et saisis sur ladite demoiselle à la requête de Jean Bourdin. — Contrat de mariage entre Michel « Carque- » ville, » huissier-audiencier aux Eaux et forêts, tils de Michel « Carqueville, » marchand à Lardy, d'une part, et Jeanne « Arnoult, » (ille de l'eu Denis Arnoul, vivant, meunier au moulin « du Bouchot, paroisse de » Yert-Ie-Petit, » et de feu Marguerite Badoict, d'autre part. — Promesse d'indemnité faite à noble homme Antoine « Dehenault, » secrétaire ordinaire du duc d'Angoulême, demeurant à Marolles, par Macé Arnout, marchand au même lieu, et Thomasse Kocha.s, sa femme. — Actes relatifs à la constitution d'une rente annuelle de 25 livres, au profit de « Thomas Mesme, » s' de Marolles, par Martin « Hersant, » laboureur à Marolles, et Jeanne Buurgeron, sa femme. — Actes intéressant les familles Lesné, Bézard, Lyger, Raffin, Gautelier, Fuseau, Lambot. — Baux faits à divers par Thomas Mesme, s"^ de Marolles.

E. 6057. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

20 janvier au 20 juin 1627. — Actes intéressant

les familles Cothias, Rongeault, Benoist, Dehenault, Nepveu, Delahaye. — Pouvoir donné à Marie Deschamps, par i. Thomas Mesme, s"" de Marolles, » son mari, pour recevoir, du receveur des consignations

du Châtelet, la somme de '723 livres, provenant des arrérages d'une rente constituée par Marie Nepveu, veuve de Georges Delahaye, et consort , au profit de frère Jacques Mesme, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, etc.

E. G058. (Liasse.) – IG [lièces, papier, dont 1 cahier de G feuillets 111-4».

6 juillet au 28 décembre 1627. – Vente de 100 pieds d'arbres, de hauteur et grosseur déterminées, que le vendeur sera tenu de faire conduire à « Ghâlon en)> Champagne, » faite, moyennant. 400 livres tournois par chaque pied et tige d'arbre, à Jacques « Feugères, » marchand et receveur de la terre ot seigneurie d'Ollainville, par « Charles de Valois, » duc d'Angoulême, pair de France, demeurant à Paris à l'hôtel d'Angoulême. – Testament de Guillaume Lambot, tailleur d'habits à Mai'olles. – Baux d'héritages, faits à divers par César « Dehenault, » ^' de Robille, et par « Mar- » guérite de Launay, sa femme, « et Charlotte « de Hé- » nault, » sœur de César. – Accord entre Vincent « Giffart, » marchand au faubourg Saint Jacques à Corbeil, d'une part, et les enfants et héritiers de Pierre Gilles, d'autre jart. – Acte déclaratif des dernières volontés de Perrette Cosson et d'Antoine Dehenault, portant, entre autres signatures, celle de Jacques Baudet, curé de Marolles i;24 novembre 162~J. – Vente d'un demi-arpent de terre, terroir de Marolles, rhauptier du Moulin-à-Vent, autrement dit « la » Terre - Saulnier , » faite, moyennant 30 livres, à Louis « Goyer, » notaire royal et greffier de « Chetainville, » y demeurant, par César « Dehé- » nault, s" de Robille et de la Mare, » « Marguerite » de Launay » et Charlotte & de Hénault, » déjà nommés. – Actes relatifs à un transport de rente fait par les mêmes à Etienne « Forestz, » apothicaire à Châtres.

K. Mot. (Liasse.) – 16 pièces, papier, dont 2 cahiers de 4 ei 10 feuillets in-1".

9 janvier au 13 juin 1628. – Contrat de mariage entre Jean « Mosny, » vigneron à Marolles, d'une part.

SERIK E.

NOTAIRES ET TABELLIONS.

et Gui Uemette Delauilay, d'autre part. — Actes relatifs à un échange entre Thomas « Bézard, » sergent en la justice de Marolles, d'une part, et Denis Lanibot, vigneron à Leudeville, d'autre part. — Actes relatifs à un bail de 2 vaches fait, moyennant un loyer annuel, de 8 livres tournois, à Jean Arnoul, laboureur à Marolles, par Pierre Lapostaire, prêtre, chapelain à Marolles. — Lots et partage entre les enfants et héritiers de Denii Devilliers et de Laurence Daultier. — Contrat de mariage entre Jean Yvernette, d'une part, et Martlie Gilles ou Gillet, d'autre part. — Règlement de comptes entre les enfants et héritiers de Pierre Gilles ou Gillet, vivant, vigneron à Marolles, et de Marie Advenat. — Transaction entre « Margrite Poqete, » femme délaissée de Pierre Cossart, naguère laboureur à Marolles, d'une part, Thomas Bézard, sergent en la prévôté de Marolles, et Marie JuUien, : : a femme, d'autre part. — Obligation de 33 livres tournois, prix d'une vache, passée au profit de Louis Bauchais, vigneron à Marolles, par Cantienne Vallet, veuve de Denis Corbin.

E. GOOO. (Liasse.) — 15 pièces, papier, dont 1 cahier de h feuillets in-i".

8 juillet au 29 décembre 1628. — Lots et partage entre les enfants et héritiers de Pierre Gilles ou Gillet et de Marie Advenat. — Contrat de mariage entre Etienne Jérosme, jardinier à Ris ou Riis, d'une part, et Isabelle Langloys, demeurant à Marolles, d'autre part. Cet acte, daté du 20 octobre 1628, porte, entre autres signatures, celle de Jacques « Baudet, .. » curé de Marolles. — Obligation de 53 sous 4 deniers tournois, prix de 4 boisseaux de blé méteil, passée au profit de François Le Fort, jardinier au lieu seigneurial de Marolles, par Jean « Gradin, » charron à Marolles. — Procès-verbal de dommages sur une pièce de terre, dressé à la requête de noble homme Nicolas « Lelong, » ci-devant archer des gardes du corps du Roi, au nom et comme procureur fondé de César De - hénault. — Vente d'un demi-arpent 1/2 quartier de vigne en friche à Gaillon, faite à « Jacques Cothias, » vigneron à Marolles, par Jacques « Baudet, » curé de Marolles. — Rétrocession de 8 livres de rente annuelle et perpétuelle faite à « Thomas Mesme, » s" de Marolles, par Antoine « de Camrémy, » chevalier, s" de Lardy, maître d'hôtel ordinaire du Roi. — Actes intéressant les familles Lesné, Yvernette, Lambot, Fuzeau, Dehénault, etc.

E. GOGl. (Liasse.) — 15 pièces, papier, dont 1 cahier de 3 feuillets in- 4°.

8 janvier au 29 juin 1629. — Baux d'héritages faits à divers par Nicolas « Lelong, » bourgeois de

Paris, au nom et comme fondé de procuration de César Dehénault, son gendre. — Obligation de 12 livres tournois passée, au profit de Jacques Baudet, curé de Marolles, par Jean « Gradin, » charron audit lieu. — Baux faits à divers par «. Thomas Mesme, » S'' de Marolles. — Contrat de mariage entre Jean Moreau, jardinier à Fleury-Mérogis, d'une part, et Marie Le Sage, d'autre part. — Autre entre Charles Gilles ou Gillet, vigneron à Leudeville, d'une part, et Catherine Vallet, veuve de Denis Corbin, d'autre part. — Actes intéressant les familles Caide, Boisseau, Raguoin, Arnoul, Gaultron, Yvernette, Bauchais, Bézard, Jubin, Lambot, FouUon.

E. 61102. (Liasse.) — 6 pièces, papier, dont 1 cahier de 3 l'euillets 10-4".

25 juillet au 26 octobre 1629. — Accord entre Simon « Bocquerret, » dit Duverger, archer des gardes du corps du Roi, d'une part, et Jean « Bézard, » laboureur à Marolles, d'autre part. — Autre entre «(Thomas Mesme, » s'' de Marolles, d'une part, et Georges « Hameau, » laboureur à Cheptainville, d'autre part. — Échange entre le susdit « Thomas « Mesme, » d'une part, et César « Dehénault, » s'' de Robille et de la Mare, d'autre part. — Procuration donnée par le même seigneur de Marolles à son fils « Thomas Mesme, » s^ « de Griselle, » pour porter, à la chambre des comptes à Paris, foi et hommage que le seigneur de Marolles doit au Roi pour le droit de haute justice. — Procuration donnée au même par sondit père et Marie Descharaps, sa mère, pour recevoir des deniers provenant de l'adjudication des maisons et lieux ayant appartenu à M. Dehénault et Perrette Cosson, sa femme (19 août 1629). — Échange entre la susdite « Marie des Cliams, » veuve de Thomas Mesme, d'une part, et André Vaudon, demeurant à Marolles, d'autre part (3 septembre 1629). — Obligation de 1,080 livres 11 sous tournois passée, au profit de Louis « Bligny, » lieutenant des chasses de la chàtellenie de Montlhéry, par Macé Arnoult, laboureur à Marolles, et N. Rochas, sa femme.

80

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

E. G0C3. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

13 janvier 1627 au 20 novembre 1631. — Bail d'une vache fait, moyennant un loyer annuel de 4 livres tournois, à J. Desmonsiaux, vigneron à 'Ma.-rolles, par Pierre « Lapostair, » prêtre, chaj>elain au

même lieu. – Bail d'héritages fait à Pierre Langloys, laboureur à Marolles, par Jacques « Baudet, » curé de Marolles (23 octobre 1630). – Bail de jouissance et usufruit d'héritages, à Marolles, fait à J. Lambot, vigneron au Jit lieu, par César « Dehenault, » écuyer, sieur de « Koubille et de La Mare. » Nota : les pièces qui composent cette liasse sont dans un tel état de délabrement et si incomplètes qu'il n'est pas possible d'en faire une analyse convenable ; tout ce qu'on en peut dire c'est qu'elles paraissent intéresser les familles Hersant, Robert, Yvernette, Savary, Locart, Matigne, Gillet, Arnoult, Blondeau, Bauchais.

E. 6064. (Liasse.) – 9 pièces, papier.

29 septembre 1632 au 5 novembre 1633. –

Quittance de 8 livres tournois, rachat de rente, délivrée à J. « Richer, » demeurant à Marolles, par J. Delaunez, agissant en qualité de marguillier de l'église de Marolles. – Accord entre divers membres de la famille Buart. – Constitution d'une rente annuelle et perpétuelle de 4 livres 6 sous 4 deniers tournois faite, au profit de l'église de Marolles, par Pierre « Mercier, » demeurant audit lieu. – Actes intéressant les familles Buart et Boujin. – Bail d'héritages fait à Pierre ■< Guillemain, » serviteur domestique de Madame de Marolles, demeurant à Marolles, par Macé Arnoult, demeurant au même lieu.

E. 6065. (Liasse.) – 11 pièces, papier.

10 juin au 27 décembre 1634. – Contrat de mariage entre Jacques Urimont, serviteur charretier de Louis Guillemain, d'une part, et Jacqueline Bauchais, fille de Philippe Bauchais et de Barbe Barré, d'autre part. – Bail de maison et dépendances, à Marolles, fait à Jacques Gramont, ci-devant nommé, (par J. Lambot, demeurant à Marolles. – Contrat de mariage entre J. Le Compte, d'une part, et Jeanne Mauclerc, d'autre part. – Bail d'héritages, à Marolles, fait à François « Le Fort » et Jeanne Fuzeau, sa femme, par

César « Dehenault, » seigneur de Robille, et « Magdeleine Le Long, » sa femme. – Contrat de mariage entre Valentin Prévost, d'une part, et Louise Lambert, fille de feu Simon Lambert, d'autre part. – Autre entre Pierre « Musset, » fils de Simon Musset, vigneron à Guibeville, et de Denise Fontaine, d'une part, et Catherine Lambot, veuve de François Lambot, d'autre part. – Actes intéressant les familles Advenat, Muce, Gillet ou Guilbert, Le Compte, Maingot, Vaudon.

E. 606G. (Liasse.)

13 pièces, papier.

18 janvier au 23 novembre 1635. – Titre nouveau d'une rente annuelle et perpétuelle de 20 sous tournois passé, au profit de l'église Saint-Martin-de-Leudeville, par Marin Mauclerc, laboureur à Marolles.

– Autre de 30 sous tournois, en faveur de la même église, par « Olivié Mété, » vigneron à Leudeville. – Contrat de mariage entre Jacques Blanet ou Blavet, d'une part, et Geneviève Langlois, d'autre part. Cet acte, daté du 8 février 1635, porte, entre autres signatures, celle de Jacques « Baudet, » curé de Marolles.

– Bail de 1 arpent 3 quartiers 1 quarte de terre friche, à Marolles, champ-tier de GaiUon, fait, moyennant une rente annuelle et perpétuelle de 72 sous 6 deniers tournois, à Georges « Mercier, » marchand à Marolles, par Louis « Bligny, » lieutenant des chasses et plaisirs du Roi, demeurant à Linas. – Echange entre Julien Buard et Toussaint Maingot. – Cession de créance à Denis « Guillenard, » tavernier à « Cheptainville, » par Jean Menard, vigneron au même lieu. – Bail d'héritages, terroir de Cheptainville, fait à Sulpice Petit, vigneron audit lieu, par Claude « Genoud, » conseiller du Roi, seigneur de « Thoulongeon » et de GuibeviUe, « estant à présent en sa maison et chasteau de GuibeviUe. » – Actes intéressant les familles Yvernette, Gillet. Le Compte, Mercier.

E. 6067. (Liasse.) – à 11 pièces, papier, dont 2 cahiers de 5 feuillets in-4° chacun.

9 février 1659 au 14 novembre 1679. – Laurent Bouille. – Contrat de mariage et acte y relatif entre Charles Hameau, laboureur à Marolles, veuf de Jeanne Allorge, d'une part, et Françoise Fuseau, fille de César Fuseau, cliarron au même lieu, et de Marthe Richard, d'autre part. – Autre entre Jacques « Main-

SERIE E. – NOTAIRES ET TABELLIONS.

81

got, » vigneron à Marolles, fils de feu Toussaint Maingot et de Marguerite Devilliers, d'une part, et Françoise Texier, fille de Nicolas Texier et de feu Jeanne Delaunay, d'autre part. – Élection d'assesseurs

et collecteur des failles de la paroisse Notre-Dame et Saint-Georges de Marolles, pour l'année 1617. — Inventaire après décès de Jeanne Desmonceaux, fait à la requête de son mari Louis Girard, vigneron à Marolles. 1 bête asine, ayant bâf, collier et bride, 16 livres; 1 vache de 9 à 10 ans avec son veau, 24 livres; 3 charretées de fumier, 100 sous; le poinçon, de vin, 21 livres. — Bail de 23 arpents 1/2 et 1/2 quartier de terre, terroir de Marolles, fait, moyennant un loyer annuel de 4 livres 12 sous par arpent, à Jacques Courtin, vigneron audit lieu, Barthélémy FouUon, laboureur charretier, Guillaume Blondeau, vigneron « Pierre Mosny, » et « Louis Delaunay, » aussi vigneron à Marolles, par Pierre Buffin, laboureur, marguillier en charge de l'église Notre-Dame et Saint-Georges de Marolles. — Contrat de mariage entre Jean Cordé, vigneron au « Vallepétit, » fils de feu Jean Cordé et Andrée Le Conte, d'une part, et Marie Degast, fille de Jean Degast, cocher à Paris, et de feu Marie Maingot, d'autre part. — Autre entre « César Buard, » vigneron à Marolles, fils de feu René Buard et de Marie Liger, d'une part, et Catherine Motteux, fille de feu Jacques Motteux, vivant, vigneron à Leudeville, et de Marie Truffet, d'autre part.

E. 6068. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

7 avril 1682 au 10 mai 1683. — Bail de la ferme et métairie de la Haye, composée de bâtiments et de 101 arpents de terre, plus 6 arpents de terre au terroir de Leudeville, fait, moyennant, outre les charges et conditions, un loyer annuel de 471 livres, à Charles Le Noir, laboureur à Marolles, et Denise Guillemain, sa femme, par Pierre-Antoine de « Castagnère de » Cliasteauneuf, » chevalier, baron de Chasteauneuf et seign" d'e Marolles, conseiller au Parlement. — Donation de 750 livres faite à Louis « Guillemain, » procureur fiscal et receveur de la ferme et seigneurie de Marolles, par Marie Drouin, veuve de Jean Juteau, vivant, marchand charron à Marolles. Cet acte porte la date du 5 septembre 1682 et la signature d'Etienne « Le Page, » curé de Marolles. — Contrat de mariage et acte y relatif entre Jean Picard, vigneron à Égly, fils de feu Pierre Picard et de Madeleine Le Maréchal, d'une part, et Marguerite Laisné, fils de François

Seine-et Oise. — Série E. — Tosie V.

« Lesné, » laboureur à Marolles, et de feu Barbe Texier, d'autre part. — Constitution d'une rente annuelle et perpétuelle faite au profit d'Antoine « Giraud, » écuyer, conseiller du Roi, demeurant à Paris, par Lambert « Déluert, » vigneron à Marolles, et Marie Cotias, sa femme. — Bail de la ferme et métairie de la Haye, terroir de Marolles, plus 6 arpents, terroir de Leudeville, plus 80 arpents 8 perches de terre, faisant partie de « l'ancienne ferme de l'Allun, » fait, moyen-

nant un loyer annuel de 860 livres, aux époux Le Noir, déjà nommé, par Pierre Antoine « de Castagnère de » Chasteauneuf. . . , estant de présent en son château » seigneurial dudit Marolle. » – Bail de 50 arpents de bois taillis entre le château de Marolles et les bois « du » sieur de Beaulieu, » en 9 coupes, fait par le même « Castagnère de Chasteauneuf, » moyennant un loyer annuel pour la coupe de chaque arpent, un cent de fagots et deux cents de bourrées, à Denis « Chartier, » marchand à Montlhéry. – Échange entre Jean-Baptiste « Choderlût Do la Clos, » écuyer, s' de la Clos, seig' de la Norville, Mondonville et autres lieux, « es- » tant de présent en son chasteau seigneurial de la » Norville, >- d'une part, et Jean Montet, vigneron à la Norville, d'autre part.

E. 6069. (Liasse.) – H pièces, papier.

16 juillet au 23 novembre 1683. – Inventaire de meubles appartenant à Marie Le Conte, veuve de Michel Delalande. – Contrat de mariage et acte y relatif entre « Estienne Beaunes, » charretier à Marolles, fils de feu Jean Bonnes, vivant, laboureur à Noisy-le-Sec, d'une part, et Catherine Aubert, fille de Pierre Aubert, fermier et laboureur « à Vauderland, » et de feu Louise Le Conte, d'autre part. – Testament d'Agnès Joubert, veuve en premières noces de Jacques Lormier, et, en secondes noces, de Guillaume de Billy, tous deux bourgeois de Paris. La testatrice veut être inhumée dans l'église de Marolles, où elle fait une fondation. Le curé de Marolles, Etienne « Le Page, v a signé cet acte qui est du l'''' août 1683. – Délaissement de meubles et immeubles fait à François Le Conte, charron à Marolles, Marie Bauchais, sa femme, et Denise Bauchais, fille de Jacques Beauchais et de Marie Crispin, par Jacques « Bauchais, » vigneron à Marolles, père de la susdite Marie Bauchais. – Contrat de mariage entre « Jean Brisset, » jardinier, fils de Jean '(Brisset, » aussi jardinier, demeurant à Fresne, paroisse de Brétigny, et de feu Michelle Marchois, d'une

11

82

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

part, et Marguerite Le Clerc, fille do feu Pierre Le Clerc, vivant, vigneron à Châtres, et de Rolline Métais, d'autre part. – Élection d'assesseurs et de collecteurs des tailles de la paroisse de Marolles pour l'année 1684. – Rétrocession d'héritages consentie à Antoine « Giraud, » conseiller du Roi, demeurante Paris, « es-

» tant de présent en ce lieu de Marolles, en sa maison
» de Gaillon, » par « Louis Rapigeon, » vigneron à
Marolles. – Quittances de deniers délivrées au même
« Giraud, » par Léonard Chastenaj-, maçon à Chep-
tainville, et André Mercier, manouvrier en la paroisse
d'Iteville. – Bail à moitié croit de 200 grandes bêtes à
laine à Denis « Dautier, » laboureur à la Bretonnière,
par « Marie-Joseph Stienne, » veuve de Jacques Le
Goux, écuier, « s' du Plessis, seig' de la Bretonnière,
» S'-Germain-les-Châtres, estant de présent, en son
» chasteau seigneurial dudit lieu de la Bretonnière. »
– Contrat de mariage entre Pierre Mosny, vigneron
à Marolles, fils des feus Pierre Mosny et Marthe Yver-
nette, d'une part, et Marie Delaunay, fille de Michel
Delaunay, vigneron à Marolles, et de Françoise Texier,
d'autre part.

E. C0"0. (Liasse.)

pièces, papier.

12 février au 27 mai 1684. – Bail d'héritages,

à Marolles, fait à Laurent Boucher, vigneron audit
lieu, par Agnès Joubert, veuve de Guillaume de Billy,
vivant, courrier de cabinet du duc d'Orléans, « estant
» de présent en sa maison de Marolles. » – Actes rela-
tifs à la continuation du bail de la ferme de Gaillon,
consentie au profit de Lazare Rivière, laboureur à
Itteville, par Etienne « Le Page, » ou « Lepage, » curé
de Marolles, fondé de procuration d'Antoine Giraud,
écuyer, conseiller du Roi, contrôleur de la chancel-
lerie du Dauphiné. – Contrat de mariage entre « Hié-
» rosme Guiard, » laboureur à Marolles, on la ferme de
Gaillon, fils des feus André Guiard, vivant, laboureur
et fermier de ladite ferme, et Marie Benoist, d'une
part, et « Marie Rivière, » fille de Lazare Rivière, déjà
nommé, et de Marie Le Roy, d'autre part. – Bail de
6 arpents 3 quartiers 1/2 de terre, terroir de Marolles,
fait, moyennant un loyer annuel de 10 livres 10 sous,
à « Michel Minest, » vigneron à Marolles, par Agnès
Joubert, déjà nommée. – Partage des héritages com-
posant les fermes de l'Alun et de la Haye,, apparte-
nant à Pierre Antoine de Caslagnère, chevalier, baron,
de Cliasteauneuf, seigneur de Marolles, entre « Louis
« Saintin. » laboureur, fermier de la ferme de l'Alun,

et Charles Le Noir, laboureur, fermier de la ferme de
la Hâve.

E. 6071. (Liasse.) – 9 pièces, papier.

4 juillet au 27 décembre 1684. — Contrat de mariage entre Mathieu Deloret, maître maçon à Itteville, d'une part, et Louise Doré, fille de feu Simon Doré, vivant, berger à Marolles, et de Louise Richer, d'autre part. — Contrat de mariage et acte y relatif entre « Claude Legrand, » maréchal à Marolles, fils de Claude Legrand, vigneron à Chauffour, et de feu Paquière Duvau, d'une part, et « Françoise Legrand, » fille de « Estienne Legrand, » maître maréchal à Marolles, et de « Charlotte Fuzeau, » d'autre part. — Élection d'assesseurs et collecteurs des tailles de la paroisse de Marolles pour l'année 1685. — Contrat de mariage entre Louis « Demonceaux, » vigneron à Marolles, d'une part, et Charlotte Buard, fille de feu René Buard, vivant, vigneron à Marolles, et de Marie Léger, d'autre part. — Bail d'un arpent de vigne, terroir de Marolles, champnier de Gaillon, fait, moyennant une rente annuelle de 4 livres, à Jean Mercier, vigneron à Marolles, par Pierre Antoine de « Casta » gnère de Cliasteauneuf, » chevalier, baron de Cliasteauneuf, conseiller au parlement de Paris, seigneur de Marolles. — Bail analogue fait par le même à Pierre « Mosnj', » le jeune, vigneron à Marolles. — Bail analogue fait par le même à Jacques Courtin, vigneron à Marolles. — Contrat de mariage entre Pierre Blondeau, charron à Marolles, fils des feus Pierre Blondeau et Marie Baudet, d'une part, et Denise « Baucbais, » fille des feus Jacques Baucliais, vivant, vigneron à Marolles, et Marie Crespin, d'autre part. — Acte d'assemblée d'habitants de Marolles, au nombre de 16, portant délibération sur une question d'impôt. L'acte est revêtu de 11 signatures, y compris celles du tabellion et des témoins.

E. C072. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

23 janvier au 13 novembre 1685. — Contrat de mariage entre Antoine « Mosnjs » vigneron, à Marolles, fils des feus Pierre Mosny et Marthe Yvei'nette, d'une part, et Anne Courtin, fille de Jacques Courtin, vigneron au même lieu. — Nomination d'un marguillier de l'église de Marolles. — Titres nouveaux de diverses rentes passés, au profit de Pierre Antonin de « Casta-

SÈLUB: E. — NOTAIRES ET TABELLIONS.

» gnère » chevalier, baron de Chasteauieuf, conseiller au parlement de Paris, seigneur de Marolles, par Laurent « Baucliais, » le jeune, vigneron à « Clietainville, » François Le Conte, vigneron au même lieu,

et Barbe Baucliais, sa femme ; Michel Desmonceaux, vigneron à Marolles ; François " Blondeau, » vigneron au même lieu. — Contrat de mariage entre Etienne Michel, maître maréchal à Montlhéry, fils de feu Etienne Michel, vivant, maître maréchal à Châtres, et de. Françoise Robin, d'une part, et Marguerite Mosny, fille de Pierre « Mosny » vigneron à Marolles, d'autre part.

E. C073. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

2 février au 29 septembre 1686. — Assemblée d'habitants de la paroisse de Marolles au nombre de 16 au sujet du règlement de la taille de Louis Saintin. L'acte est revêtu de 15 signatures, y compris celles du tabellion et des témoins. — Titre nouvel d'une rente annuelle de 3 livres 15 sous passé, au profit de l'église Notre-Dame et Saint-Georges de Marolles, par Etienne a Legrand, » maréchal à Marolles, et « Charlotte Juzeau » sa femme. — Contrat de mariage entre « Claude Courtin, » vigneron à Marolles, fils de Jacques Courtin et de Marie Musset, d'une part, et Madeleine Rochefort, fille de feu Jacques Rochefort, vivant, laboureur à Marolles, et de Madeleine Cottias, d'autre part. — Bail de 20 arpents 1/2 et 12 quartier de terre labourable, terroir de Marolles, fait, moyennant un loyer annuel de 3 livres 18 sous par arpent, à Jean « Gilbert, » laboureur, Jean Desmonceaux, Jacques Courtin, François « Blondeau, » et Antoine Mosny, tous vignerons à Marolles, par Etienne « Legrand, » agissant en qualité de marguillier de l'église de Marolles. — Bail de 1 arpent de terre, terroir de Marolles, champnier « du Moulin-à-Vent, » fait, moyennant un loyer annuel de 3 livres par arpent, à « Simon Delahaye, » vigneron à Cheptainville, » par Antoine « Le Clerc, » bourgeois de Paris, sieur de Robille, « estant de présent en sa maison à Marolles. » — Bail de 8 arpents de terre, mêmes terroir et champnier, fait par le même « Le Clerc, » à « Michel Fauveau, » vigneron, Antoine Coiffier, aussi vigneron, et Marguerite Delahaye, veuve de Louis Fauveau. — Bail de 6 arpents de terre, terroir de Marolles, champnier du « Petit Closeau, » fait par le même « Le Clerc, » moyennant un loyer annuel de 3 livres l'arpent, à « François Guernetot, » tixier

en toile à Cheptainville. — Transaction au sujet d'un mur de clôture passée entre le susnommé « Le Clerc, » d'une part, et Jean Charpentier, vigneron à Marolles, d'autre part. — Contrat de mariage et acte y relatif entre Antoine Taureau, vigneron à Marolles, fils de feu Antoine Taureau et de Denise Crespin, d'une part, et Denise Texier, fille de feu Nicolas Texier, vivant, vigneron à Marolles, et de Marguerite Goulard, d'autre part. — Élection de collecteur des tailles de la paroisse de Marolles pour l'année 1687. — Actes relatifs à un bail d'héritages fait à Sébastien Pollevé, cordonnier à Bourray, par René Yvernette, vigneron à Marolles.

E. C074. (Liasse.) - 10 pièces, papier.

15 juin 1687 au 13 novembre 1688. - Contrat

de mariage entre Jacques « Maingot, » vigneron à Marolles, veuf, en premières nocés, de Françoise Texier, et, en secondes nocés, de Marguerite Demay, fils de feu Toussaint Maingot et de Marguerite Devilliers, d'une part, et Marguerite Deluert, fille de feu Lambert Deluert, vivant, vigneron à Marolles, et de Marie Cottias, d'autre part. - Élection d'assésurs et collecteurs des tailles de la paroisse de Marolles pour l'année 1688. - Contrat de mariage entre Pierre Chevalier, vigneron à Marolles, fils de feu Jean Chevallier, vivant, vigneron à Brétigny, d'une part, et Agnès Rapigeon, fille de « Louis Rapigeon, » vigneron à Marolles, d'autre part. Cet acte, daté du 16 février 1688, porte, ainsi que le premier du présent article daté du 15 juin 1687, la signature de Félix « Sarasin, » maître d'école à Marolles. - Contrat de mariage et acte y relatif entre Pierre « Yvernette, » le jeune, vigneron à Marolles, fils de Pierre « Yvernette » et de feu Anne Léger, d'une part, et Jeanne Desmonceaux, fille de Jean Desmonceaux, vigneron à Marolles, et de feu Jeanne Delaunay, d'autre part. - Contrat de mariage et acte y relatif entre a Jean Lemonier, » laboureur au Bourg-la-Reine, fils de feu Jean Lemosnier, vivant, laboureur « à Assas, paroisse de Ruan en Beaussé, » d'une part, et Madeleine Saintin, fille de « Louis Saintin, » laboureur à Marolles, et de Marguerite Villemaire, d'autre part. - Contrat de mariage entre Michel « Delaunay, » vigneron à Marolles, fils de feu Michel Delaunay et de Françoise Texier, d'une part, et Marie Foullon, fille de Barthélémy Foullon, laboureur, charretier à Marolles, et de feu Marguerite Maingot,

84

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

d'autre part. - Autre entre «Jean Rochefort, » vigneron à Marolles, fils de feu Jacques Rochefort et de Marie Cottias, d'une part, et Marie Doré, fille de feu Simon Doré, vivant, vigneron à Marolles, et de Louise Richer, d'autre part. - Élection d'assésurs et collecteurs des tailles de la paroisse de Marolles et d'un procureur syndic pour l'année 1689. - Titre nouvel d'une rente annuelle et perpétuelle de 30 livres passé au profit d'Antoine Giraud, écuyer, conseiller du Roi, seigneur de Gaillon, par <- Charlotte Fuseau, » veuve d'Etienne Legrand, vivant, maître maréchal à Ma-

rolles,

E. 6075. (1/iasse.) – S pièces, paaiier.

6 juin au 23 novembre 1689. – Bail d'un arpent de vigne, vignoble de Marolles, champ-tier « des Gail- » Ions, «fait, moyennant un loyer annuel de 6 livres, à « Pierre Yvernette, » le jeune, vigneron à Marolles, par Pierre Antoine de « Castagnère, » chevalier, ba- ron seigneur de Chasteauneuf, seigneur de Marolles, conseiller au parlement de Paris. – Bail d'un arpent 1/2 quartier de vigne, vignoble de Marolles, champ-tier de la « Mare Bardon, » fai', moyennant un loyer an- nuel de 11 livres, par le même« Castagnère, » à Jacques Courtin, vigneron à Marolles. Ces deux actes sont da- tés du 6 juin 1689 et portent, entre autres signatures, celle d'Etienne « Lepage, » curé de Marolles. – Con- trat de mariage entre François Mercier, vigneron à Marolles, fils de Jean Mercier et de Perrine Bodet, d'une part, et Marguerite Curé, fille de feu Jean Curé, vivant, vigneron à Marolles, et de Marguerite Bau- chais, d'autre part. – Testament de Geneviève Gail- lard, femme de Jean Demonceaux, vigneron à Ma- rolles. Un des témoins qui ont signé cet acte daté du 28 juillet 1689 est Félix « Sarasin, » maître des petites écoles de Marolles. – Titre nouvel d'une rente an- nuelle et perpétuelle de 30 livres pa.ssé, au profit d'An- toine « Giraud, » écuyer, conseiller du Roi, seigneur de GalUon, par Charlotte « Fuseau, » veuve d'Étienne Legrand. – Contrat de mariage entre « Pierre Char- » pentier, » vigneron à Marolles, fils de Jean Char- pentier, d'une part, et Geneviève Allard, fille de feu Robert Allard, vivant, maître maréchal à Boissy-en- Brie, d'autre part. – Contrat de mariage et acte y relatif entre « Nicolas Buard, » vigneron à Marolles, fils de feu René Buard, d'une part, et Marie Mosny, fille de Michel « Mosny, » et de feu Marie Robert, d'aulre part.

E. 6076. (Liasse.) – 5 pièces, papier.

2 janvier au 18 septembre 1690. – Titre nou- vel d'une rente annuelle et perpétuelle de 15 livres passé, au profit d'Antoine Giraud, écuyer, conseiller du Roi, seigneur de Gaillon, par Michel « Delaunay » et René « Delaunay, » vigneron à Marolles. – Procu- ration donnée à Jean Du Croizet par son oncle Antoine « Le Cler, » s'" de Robille, bourgeois de Paris. – Con- trat de mariage entre Louis Degast, jardinier à Ma- rolles, au service de Nicolas Ferray, bourgeois de Pa- ris, en sa maison de Marolles, fils de Jean Degast, cocher à Paris, et de Marie Maingot, d'une part, et Jeanne Vaury, fille de Henry Vaury, vigneron à Chep- tainville, d'autre jiar-t. – Élection d'asséeurs et collec- teurs des tailles de la jiaroisse de Marolles pour l'an- née 1691. – Contrat de mariage entre Paul « Bedeau, >> marchand à la Norville, fils de François « Bedeau, » et de Louise Sinsard, d'une part, et Agathe Berthelot, veuve de Jean Bauchais, vivant, marchand fruitier à

la Norville, et fille de feu Guillaume Berthelot, vivant, marchand à la Norville, et de Catherine Beaumaire, d'autre part.

E. 6077. (Liasse.) – 17 pièces, papier.

25 janvier au 27 novembre 1691. – Titres nouveaux de diverses rentes passés, au profit de l'église Notre-Dame et Saint-Georges de Marolles, par Pierre « Yvernette, » l'aîné, vigneron à Marolles, et Marie Gillet, sa femme, Marie Cotias, veuve de Lambert Deluert. – Reconnais.sance de créances en faveur de Louis « Leconte, » lieutenant au bailliage et comté de Chamarande, demeurant à Châtres, par Jean « Du)3 Croizet, » bourgeois de Paris. – Acte y relatif. – Vente de fruits pendant par les racines sur 4 arpents de vigne, vignobles de Châtres et de Saint-Germain, moyennant, outre d'autres charges et conditions, le prix de 50 livres, à « Léonard Cointe, » maître maréchal à Châtres, par Pierre « Iln-vy, » vigneron à Saint Germain lès-Châtres. – Quittance de 60 livres, rachat de rente, délivrée à Antoine Giraud, écuyer, conseiller du Roi, seigneur de Gaillon, par Pierre « Carnet, » curé de Notre-Dame et Saint-Georges de Marolles, et Pierre « Mosny, » le jeune, marguillier (22 juillet 1691). – Contrat de mariage et acte y relatif entre Jean Rabotin, vigneron à « Monlignon, paroisse .) de Saint Fargeo, » fils de feu François Rabotin, d'une j part, et Denise .\llorge, fille do Jacques « AUorge, »

SERIE E.

NOTAIRES ET TABELLIONS.

85

marchand à Marolles, d'autre part. – Bail de la ferme de la Haye, terroir de Marolles, fait, moyennant un loyer annuel de 3 livres par arpent, à Jean « Delau- » nay. » laboureur, et Marguerite Prévost, sa femme, par François « Arouet, » notaire au Cliâtelet de Paris, y demeurant rue de la Calandre, paroisse Saint-Germain-le-Vieil, au nom et comme procureur de Pierre-Antoine de Castagnère, chevalier, baron de Chasteauneuf, seigneur de Marolles, conseiller au Parlement et ambassadeur du Roi à Constantinople (2 août 1691). – Élection d'un syndic et de collecteurs des tailles de la paroisse de Marolles pour l'année 1692. – Contrat de mariage et acte y relatif entre Thomas Buard, fils de feu René Buard et de Marie Liger, d'une part, et Catherine FouUon, fille de Barthélémy Foullon et de feu Marguerite Maingot, d'autre part. – Bail de la ferme de Lalun, dépendant de la terre et seigneurie de

Marolles, et acte y relatif, fait, moyennant un loyer annuel de 4 livres tournois par arpent, à René « Mosny, » laboureur à Rosières, paroisse de Brétigny, et Germaine Gérard, sa femme, par François « Arouet, » déjà nommé. – Contrat de mariage entre « Pierre Yvernette, » le jeune, vigneron à Marolles, fils de Pierre « Yvernette, » l'aîné, et de feu Anne Liger, d'une part, et Agnès Rapigeon, veuve de Pierre Chevallier, le jeune, d'autre part. – Autre entre Jean Francheterre et de Marie Gilet, d'une part, et Anne Yvernette, fille de « Pierre Yvernette, » et d'Anne Liger, d'autre part. – Contrat de mariage et acte y relatif entre Barthélémy « Foulon, » le jeune, vigneron à Marolles, fils de Barthélémy « Foulon, » laboureur audit lieu, et de Marguerite Maingot, d'une part, et Louise Girard, fille de Jean « Girard, » laboureur à Marolles, d'autre part.

E. 6078. (Liasse.) – 5 (lièces, papier.

7 janvier au 17 décembre 1692. – Contrat de mariage entre « René Delaunay, » vigneron à Marolles, fils de feu Michel Delaunay et de Françoise Texier, d'une part, et Jeanne Curé, fille de feu Jean Curé et de Marguerite Bauchais, d'autre part. – Autre entre « Michel Miné, ^) laboureur à Marolles, fils de « Michel Miné » et de Louise Buard, d'une part, et Louise Crouiller, fille de feu Pierre Crouiller, vivant, vigneron à Leudeville, et de Denise Crespin, d'autre part. – Élection d'un soldat de milice. – Contrat de mariage entre Jean « Chamailié, » vigneron à Leude-

ville, fils de « Jean Chamalier, » l'aîné, vigneron à « Valgrand, » et de feu Germaine Moteux, d'une part, et Marguerite Desnionceaux, fille de Jean Desmonceaux et de feu Jeanne Delaunay, d'autre part. – Testament de Pierre « Mosny, » l'aîné, vigneron à Marolles, et de Jeanne Bouneau, sa femme. Cet acte, daté du 17 décembre, et celui qui précède, daté du N juillet 1592, portent, entre autres signatures, celle de Féli.x. « Sarasin, » maître d'école à Marolles.

E. 6079. (Liasse.) – 5 pièces, papier.

18 mars au 28 décembre 1693. – Titres nouveaux de diverses rentes passés, au profit de Pierre-Antoine de Castagnère, chevalier, baron de Chasteauneuf, seigneur de Marolles, par : Etienne « Devil-
« liers, » vigneron à Marolles; Pierre « Mosny,)■
vigneron au même lieu. – Contrat de mariage entre Jean Charpentier, vigneron à Marolles, veuf de Jeanne Rothier, d'une part, et Jeanne Sabourin, fille de feu Louis Sabourin, vivant, tailleur d'habits à Bourray, d'autre part. – Acte constatant que les paroissiens de Marolles ont refusé de procéder à l'élection d'un procureur syndic et des a-séeurs et collecteurs des tailles pour l'année 1694. – Bail de 50 arpents de bois taillis, sis entre le château de Ma-

rolles et les bois du s' de Beaulieu, en 9 coupes, fait, moyennant un loyer annuel de 24 livres par coupe de chaque arpent, à Denis « Charrier, » marchand à Linas, par François « Arouet, » conseiller du Roi, ci-devant notaire au Châtelet de Paris, fondé de procuration de Pierre-Antoine de Castagnère, chevalier, baron de Chasteauneuf, s' de Marolles, ambassadeur de France à Constantinople. — Contrat- de mariage et acte y relatif entre Julien Buard, vigneron à Marolles, fils de feu René Buard et de Marie Desmonceaux, d'une part, et Jeanne Posny, fille de feu Barthélémy Posny, vivant, berger « à Valgrand, » et de Jeanne Dauphin, d'autre part. — Titre nouvel d'une rente annuelle et perpétuelle de 6 livres 9 sous passé, au profit de Jean-Baptiste Le Do, bourgeois de Paris, par « Charlotte Fuseau, « veuve d'Etienne Le Grand, et « Françoise Fuseau, »5 veuve de Louis Guillemain.

E. 6080. (Liass!-.) — 10 pièces, papier, dont 1 cahier de 8 feuillets 111-4".

14 février au 8 novembre 1694. — Rôle dressé pour l'imposition dans la paroisse de Marolles, eu

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

exécution de l'arrêt du Parlement du 20 octobre 1693, portant règlement pour la subsistance des pauvres de la campagne. — Contrat de mariage entre Michel « Delaunay, » vigneron à Marolles, fils de feu îlicliel Delaunay et de Françoise Texier, d'une part, et « Charlotte Legrand, » fille de feu Etienne Legrand et de Charlotte Fuseau, d'autre part. — Transaction entre François Mercier, vigneron à Marolles, et Marguerite Curé, sa femme, d'une part, et Etienne « Devilliers, » vigneron à Marolles, d'autre part. — Actes relatifs à une adjudication de récolte de grains ensemençés sur 22 à 23 arpents de la ferme de Robille, terroir de Marolles, consentie par Louis « Beugj^, » écuyer, conseiller du Roi, correcteur ordinaire en la chambre des comptes à Paris, tuteur honoraire des mineurs d'Antoine Beugy et d'Anne Phellippes, sa femme, et Henri « Abellard de Fresnaj', » s' du Fresnay ou de Fresnay, tuteur onéraire desdits mineurs. — Échange entre « Marie-Joseph Stienne, comtesse » d'Ulfelt, » veuve, en premières noces, de Cornefln Antoine, chevalier, comte d'Ulfrec (sic), et, en secondes noces, de Jacques Le Goux, vivant, écuier, sieur du Plessis, seigneur de la Bretonnière, Saint-Germain-les-Châtres et autres lieux, d'une part, et Jean-Baptiste « Chebarne, « officier du Roi, demeurant à la Norville, d'autre part. — Compte de la tutelle de « Denis Guiard, » vigneron à Marolles, fils

et héritier de Laurent Guiard et de Marguerite Pré-
vost, remariée à Jean Delaunay. — Transaction entre
ledit « Denis Guiard, » d'une part, et Madeleine « De-
» launay >3 et « Marie Delaunay, » d'autre part. —
Bail d'héritages, à Marolles, sur la rue de Lalun, fait à
Michel Fancheterre, vigneron à Marolles, et Marie
Motheux, sa femme, par Pierre « Manuel, » marchand
au même lieu. — Titre nouvel d'une rente annuelle
de 10 livres passé, au profit de l'église Nortre-Dame
et Saint-Georges de Marolles, par Pierre « Ivernette »,
le jeune, vigneron à Marolles, et Agathe Rapigeon,
sa femme. Cet acte, daté du 8 novembre 1594, porte,
entre autres signatures, celle de Nicolas « Nodon, ->
maître des petites écoles à Marolles.

E. 6081. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

12 février 1695 au 28 octobre 1696. — Contrat
de mariage entre « Nicolas Nodon, » maître vitrier à
Marolles, « tenant les petites escholes audit lieu, » fils
de feu Nicolas Nodon, maître tailleur d'habits à Brie-
Comte-Robert, et de Louise Ilerblay, d'une part, et

« Marguerite Poitevine, » fille de feu Charles Poitevin,
vivant, marchand tanneur à « Crespy- en-A'allois, » et
de Madeleine Desangevins, d'autre part. Un des té-
moins signés à l'acte est François « Chaussac, » curé de
Marolles. — Autre entre « Pierre Vicaire, ijardinier à
Marolles, fils de feu Pierre Vicaire, vivant, sculpteur
en pierre, demeurant « en Flandre, » d'une part, et
Thomasse Boudier, fille de feu Pierre Boudier, vivant,
jardinier à « Longne-en-Brie, » d'autre part. — Donation
à François, Jean et Guillaume Mercier, » vigneron
à Marolles, par leur père Jean Mercier, l'aîné, vigne-
ron au même lieu. — Inventaire après décès de Ni-
colas Feray, vivant, marchand tailleur d'habits et
bourgeois de Paris, fait à la requête de François
« Feray, » son fils, prêtre, chanoine de la collégiale
de Saint-Marcel-lès-Paris. 11 demi-queues de vin
blanc du cru de l'année, 120 livres : 12 demi-queues
de vin clair et, du cru de l'année, dont 2 demi-queues
de pressurage, ensemble 192 livres; une vache lai-
tière, 9 à 10 ans, 16 livres. — Contrat de mariage
entre Charles Ganivet, laboureur, charretier à Ma-
rolles, fils de feu François Ganivet, marchand à Bou-
ville, et de Jacqueline Dolbault, d'une part, et Marie
Legard, fille de Léonard Legard, maçon à Guibeville,
d'autre part. — Contrat de mariage et acte y relatif
entre César Buard, vigneron à Marolles, fils de feu
René Buard et de Marie Desmonceaux, d'une part,
et Marie Miné, fille de feu Michel Miné, vivant, la-
boureur à « Baillo, paroisse de Bruyères-le-Châtel, »
et de Louise Buard, d'autre part. — Contrat de
mariage entre « Michel Fauveau, » laboureur à Ma-
rolles, fils de feu Michel Fauveau, vivant, vigneron à
« Chetainville, » et de Charlotte Tellier, d'une part, et
Marie Mosny, fille de feu René Mosny, vivant, labou-

reur à Marolles, et de Germaine Girard, d'autre part.
– Autre entre « Guillaume Mercier, » vigneron à Marolles, fils de Jean Mercier et de feu Perrine Bandedet, d'une part, et Anne Ivernette, veuve de Jean Francheterre et fille de Pierre « Ivernette, » laboureur à Marolles, et de feu Anne Liger, d'autre part. – Autre entre « Claude Courtin, » vigneron à Marolles, fils de Jacques Courtin et de Marie Musset, d'une part, et Catherine Motteux, veuve de César Buard, d'autre part. – Élection d'un marguillier de l'église de Marolles.

E. G082. (Liasse.) – 8 pièces, jiaaiior, dont I caliior de 4 feuillets iii-4°.

17 février au 26 novembre 1697. – Contrat de

SERIE E.

NOTAIRES ET TABELLIONS.

87

mariage entre « Pierre Guiliier, » laljoueur à « Saint- » Vrain d'Escorcy, » fils de Pierre « Guiliier » et de feu Jeanne Pétriraont, d'une part, et « Germaine Minié, » veuve de Philippe Hersant, vivant, laboureur à Marolles, et fille de feu Philippe Minié, vivant, laboureur « à Valgraïul, » et de Marguerite Chesneau, d'autre part. – Actes relatifs au bail de la ferme de Lalun, avec 300 arpents de terre labourable, fait, moyennant un loyer annuel de 3 livres par arpent, à « Michel Fauveau, » laboureur à Marolles, et Marie Mosny, sa femme, par François <f Aroïiet, « conseiller du Roi, receveur et payeur des épices de la chambre des comptes à Paris, y demeurant, cour du Palais, paroisse Saint-Barthélémy, fondé de procuration de Pierre Antoine de Castagnère, chevalier, seigneur de Marolles, baron de Chasteauneuf, conseiller au parlement et ambassadeur de France à Constantinople. – Bail de la ferme et métairie de la Haye fait, moyennant un loyer annuel de 3 livres 10 sous par arpent, à Nicolas Bejon ou Bezon, laboureur à Marolles, et Madeleine Delaunay sa femme, par le susnommé François « Aroüet. » – Règlement de compte entre Henri « Abellard de Fresnay, » s^ de Fresnay, bourgeois de Paris, d'une part, et Pierre « Guiller » et « Germaine Minié, » sa femme, d'autre part, au sujet de l'exploitation de la ferme de RobiUe, appartenant aux mineurs d'Antoine Beugy, écuyer, et d'Anne Philippe, sa femme. – Élection d'un syndic et d'assesseurs et collecteurs des tailles de Marolles pour l'année 1698. – ■ Contrat de mariage entre Jean Charpentier, vigne-

ron à Marolles, d'une part, et Marie Montelet, fille de feu Thomas Montelet, vivant, laboureur à Saint-Hilaire près Saint-Martin d'Étampes, et de Marie Gilbert, d'autre part. — Autre entre Jacques « Deluert, » vigneron à Marolles, fils de feu Lambert Deluert et de Marie Cottias, d'une part, et Marie Fontennes, fille de François Fontennes, berger à Leudeville, et de Marie Bau-chais, d'autre part.

E. 6083. (Liasse.) — It pièces, papier.

6 janvier au 21 décembre 1698. — Élection d'un marguillier de la paroisse de Marolles. Cet acte, daté du 6 janvier 1698, et quelques autres de la même liasse, portent, entre autres signatures, celle de Nicolas Bedion « Du Maynil, » curé de Marolles. — Bail de 4 arpents 3 quartiers 1/2 de terre, terroir de Marolles, fait, moyennant un loyer annuel de 22 livres 10 sous, à Pierre « Mosny » et Michel « Delaunay, »

vignerons audit lieu, par Pierre « Ivernette, » le jeune, agissant en qualité de marguillier de l'église Notre-Dame et Saint-Georges de Marolles. — Autre de 6 arpents 1 quartier de terre labourable, terroir de Marolles, fait, moyennant un loyer annuel de 30 livres, par le même « Ivernette » à Georges Motheux, vigneron à Marolles. — Contrat de mariage et acte y relatif entre Louis « Legrand, » maître maréchal à Marolles, fils de feu Etienne Legrand et de Charlotte Fuseau, d'une part, et « Marie Launay, » fille de feu Jean Delaunay, vivant, laboureur à Marolles, et de Marguerite Prévost, d'autre part. — Bail de 3 arpents 1/2 de terre, terroir de Marolles, fait, moyennant un loyer annuel de 16 livres 10 sous, à Pierre Courtin, vigneron à Marolles, par Pierre « Ivernette, » déjà nommé. — Autre de 4 arpents 1/2 de terre labourable, terroir de Marolles, fait, moyennant un loyer annuel de 22 livres, par le même « Ivernette » à Antoine Mosny, vigneron à Marolles. — Autre de 5 arpents 1 quartier de terre labourable, terroir de Marolles, fait, moyennant un loyer annuel de 23 livres 15 sous, par le même « Ivernette » à Louis « Delaunay, » vigneron à Marolles. — Bail du « fief de Roubille, sciz » audit village et paroisse de Marolles, » fait moyennant un loyer annuel de 300 livres, à Pierre « Ivernette, » l'ainé, laboureur à Marolles, et Marie Gillet, sa femme, par Antoine « Vitart, s' de Breteuil et de » Roubille. «—Vente d'héritages faite à Pierre Antoine de Castagnère, chevalier, seigneur baron de Château-neuf, seigneur de Marolles, conseiller au parlement et ambassadeur de France à Constantinople, acceptant par son procureur fondé François « Aroïet, » conseiller du Roi, receveur des épices de la chambre des comptes, par « Denis Guiard, » vigneron à Marolles, et Germaine Girard, veuve de René Mosny, ci-devant fermière de la ferme de Lalun. — Élection d'assesseurs et collecteurs des tailles de la paroisse de Marolles pour l'année 1699. — Contrat de mariage entre Jean Charpentier, vigneron à Marolles, d'une part, et Jeanne

Martinet, fille de feu Claude Martinet, vivant, manouvrier à La Roche, d'autre part. — Autre entre Guillaume Fauveau, laboureur, charretier à Marolles, fils de feu Michel Fauveau, vivant, vigneron, à « Cheptainville, » et de Charlotte Letellier, d'une part, et Marie Mosny, fille de Michel « Mosny, » vigneron à Marolles, et de Marie Cottias, d'autre part. — Convention pour l'établissement d'un fossé passée entre Nicolas Bejon ou Bezon, demeurant à Marolles, d'une part, et Jean Bourdet, l'ainé, et Gilles Gobert, manouvriers à Châtres, d'autre part. — Contrat de mariage

88

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

et acte y relatif entre Pierre Coftentin, charretier à Marolles, fils de feu Jean Cottentin, vivant, vigneron à « Cheptainville, » et de Marie Gervais, d'une part, et « Marie Ivernet, » fille de feu Pierre Ivernette, vivant, laboureur à Marolles, et de Marie Gillet, d'autre part.

E. 6084. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

3 janvier au 14 décembre 1699. — Inventaire après décès de Pierre Ivernette, vivant laboureur à la ferme de « Roubille, » 3 chevaux de labour avec leurs harnais, 130 livres; 5 mères vaches, dont 4 pleines, ensemble 150 livres; 2 bourriques, « autres » ments dites bestes azines, » ensemble 25 livres; 3 douzaines de poules, coqs et poulets, ensemble 10 livres 16 sous; 1 canes et canards, 60 sous; 2 petits cochons de 2 à 3 mois et 1 cochon tué dans le saloir, 20 livres; le setier de blé, 20 livres; le setier d'avoine, 12 livres; le setier d'orge, 12 livres. — Bail d'héritages, à Marolles, fait à Barthélémy « Foulon, » vigneron audit lieu, et Louise Girard, sa femme, par François « Aroïiet, » conseiller du Roi, receveur et payeur des épices de la chambre des comptes de Paris, fondé de procuration de Pierre-Antoine de Castagnère, chevalier, seigneur baron de Chasteauneuf et de Marolles, conseiller au parlement et ambassadeur de France « auprès du Grand Seigneur à la Porte. » — Autre fait par le même « Aroïiet, » à « Déni Guiard, » vigneron à Marolles et Catherine Cheval, sa femme. — Autre fait par le même « Aroïiet » à Pierre Chevallier, vigneron à Marolles, et Madeleine Deluert, sa femme. — Bail d'un arpent 1 quarte de vigne, vignoble de Marolles, champ tiers de la « Mare Bardon, » fait par le même « Aroïiet, » moyennant une rente annuelle de 6 livres, à Louis « Démonceaux, » vigneron à Marolles, et Charlotte Buard, sa femme. — Conces-

sion d'un banc dans l'église de Marolles, « au-devant » du crucifix, » et acte y relatif, faite, moyennant la somme de 40 livres, à « Marie Chardet, » veuve de Gaspard Le Brun, vivant, marchand tailleur d'habits, bourgeoise de Paris, par Jean Mercier, vigneron à Marolles, agissant en qualité de marguillier de l'église dudit lieu. Les actes, dont le dernier est daté du 3 mai 1691», portent, entre autres signatures, celle de r. Nicolas Bedion du Maynil, » curé de Marolles. – Élection d'un marguillier de l'église de Marolles. – Actes relatifs à un marché conclu pour vidange de fossés à faire pour le compte du seigneur de Marolles,

par Joan Bourdct, manouvrier à Chaires. – Contrat de mariage entre Michel « Mo.'^ny, » vigneron à Cheptainville, fils de feu Thomas Mosny et de Louise Le Franc, d'une part, et ?ilarie Courtin, fille de Pierre Courtin, vigneron à Marolles, et de feu Jeanne Desmonceaux, d'autre part. – Annulation du bail d'héritages, fait le 1 avril 1698 à Pierre Ivernette et Marie Gillet, sa femme, par Antoine « Yitart, » s" de Breteuil et de « Roubille. « – Transaction entre Marie Ciillet, veuve de Pierre « Ivernette, » vivant, laboureur à Marolles, d'une part; Pierre Ivernette, vigneron à Marolles, « Guillaume Mercier, » vigneron à Marolles, et Anne Ivernette, sa femme, et Pierre Cottentien, laboureur à Marolles, et « Marie Ivernette, « sa femme, d'autre part.

E. 6085. (Liasse.) – j pièces, papier.

4 février au 19 septembre 1700. – Bail de 2 arpents 1/2 de terre labourable, terroir de Marolles, fait, moyennant un loyer annuel de 10 livres, à François Mercier, vigneron à Marolles, par Pierre Liger, garçon meunier à « Brolle près la ville de Melun. – Contrat de mariage entre Nicolas Tessier, vigneron à Marolles, fils de feu Nicolas Tessier et de Marguerite Goulart, d'une part, et Denise Ivernette, fille de feu Pierre « Ivernette » et de Marie Gillet, d'autre part. – Résiliation de bail entre Pierre Ivernette, vigneron à Marolles, et Agnès Rapigeon, sa femme, d'une part', et Antoine « Yitart, » seigneur de Breteuil, d'autre part. – Autre entre le même « Yitart, » d'une part, et Charles Ganivet, vigneron à Marolles, d'autre part. – Élection d'un syndic et d'assesseurs et collecteurs des tailles de la paroisse de Marolles pour l'année 1701.

E. 6086. (Liasse.) – 14 pièces, papier.

30 janvier au 30 décembre 1701. – Élection d'un marguillier de régl.:.se de Marolles. – Contrat de mariage entre .lean Philippe, pêcheur à « Bouray, » fils de feu Robert Philippe, d'une part, et Marie Rapigeon, fille de feu Louis Rapigeon, vivant, vigneron à Marolles, d'autre part. – Marché pour travaux de décharge des fossés du château de Marolles, passé

entre Jean Bourdet, l'aîné, fossoyeur à Chaires, d'une part, et Pierre-Antoine de « Castagnère, » chevalier, seigneur baron de Châteauneuf, conseiller du Roi et ci-devant son ambassadeur à la Porte, seigneur de

SÉRIE E. — NOTAIRES ET TABELUONS.

89

Marolles, d'autre part. — Échange entre le même « Castagnère, » d'une part, et Jacques « Maingot, » vigneron à Marolles, Thomas Buart, vigneron au même lieu, Marie Desmonceaux, François « Blondeau, » vigneron au même lieu, et Marie Buard, d'autre part. — Vente d'un arpent 3 perches 1/2 de vigne, vignoble de Marolles, « au-dessus des jardins des maisons dudit Marolle, « faite au même « Castagnère, » par Marie Gillet, veuve de Pierre « Ivernette, » l'aîné, Pierre « Ivernette, » vigneron à Marolles, « Guillaume Mercier, » vigneron au même lieu. — Bail de maison et dépendances, à Marolles, « proche et devant le » château, » fait par le même « Castagnère » à « Louis-Paul Girard, » maître charron à Guibeville. — Contrat de mariage entre « Michel Maingot, » vigneron à Marolles, fils de Jean « Maingot, » et de feu Françoise Texier, d'une part, et Marie Manuelle, fille de Pierre « Manuel, » laboureur à Marolles, et de « Françoise Guillemain, » d'autre part. — Autre entre Barthélémy « Foulon, » vigneron à Marolles, veuf de Louise Girard, d'une part, et Marie Margoust, fille de feu Jacques Margoust, vivant, maçon à la Vallée, paroisse de Saint-Vrain, et de Marie Desplaces, d'autre part. — Élection d'un syndic et d'assesseurs et collecteurs des tailles de la paroisse de Marolles pour l'année 1702. Cet acte, daté du 11 septembre 1701, porte, entre autres signatures, celle de Nicolas « Bedion du Maynil, » curé de Marolles. — Vente d'héritages à Saint-Vrain, faite à Claude Martin, vigneron audit lieu, par « Françoise Fuseau, » veuve de Louis Guillemain, vivant, laboureur, fermier de la ferme « des » Renouillères, » bourgeoise de Paris. — Vente d'héritages et actes y relatifs faite à Pierre-Antoine de « Castagnère, » déjà nommé, par les enfants et héritiers de Charles Lenoir, vivant, laboureur à Marolles, et de Denise Guillemain, sa femme. — Vente d'héritages faite par le même « Castagnère, » à François Roussel, » marchand hôtelier à Châtres, « en la maison où pend pour enseigne la Herse. » — Bail d'héritages, terroir de Cheptainville, fait par le même « Castagnère » à Xainte Buard, veuve de Jean Baucliais, vivant, vigneron audit lieu.

E. 6087. (Liasse.) — 5 [pièces, papier.

27 février au 17 septembre 1702. — Contrat de mariage entre Mathurin « Devilliers, » laboureur, charretier, fils de feu Toussaint Devilliers, vivant, meunier à « Vallepetit, » et de Madeleine Larabot, Seine-et-Oise. — Série E. — Tosie V.

d'une part, et Henriette Guillaume, fille de François « Guillaume, » laboureur, fermier de la ferme de Lalun, et de feu Anne Grégoire, d'autre part. — Bail de la ferme et métairie de la Haye fait, moyennant un loyer annuel de 3 livres 10 sous par arpent, à Nicolas Bezon, laboureur à Marolles, et Madeleine Delaunay, sa femme, par Pierre-Antoine de « Castagnère, » chevalier, seigneur baron de Chasteauneuf et de Marolles, conseiller du Roi et ci-devant ambassadeur auprès du Grand Seigneur à la Porte. — Contrat de mariage entre Jacques « Bigorne, » écuyer du s' de Marolles déjà nommé, fils de feu Pierre Bigorne, vivant, marchand de vin à Paris, d'une part, et Marguerite Couppé, fille de feu Guillaume Couppé, vivant, laboureur, charretier à Marolles, et de Marie Buard, d'autre part. — Acte constatant l'état des revenus de la fabrique de Marolles. — Élection d'un syndic et d'assesseurs et collecteurs des tailles de la paroisse de Marolles pour l'année 1703. Cet acte, daté du 17 septembre 1702, porte, entre autres signatures, celle de Nicolas « Bedion, curé de Marolles. »

E. 6088. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

2 janvier au 30 décembre 1703. — Titre nouvel d'une rente annuelle de 3 livres 5 sous passé, au i)rofl de... Javelle, bourgeois de Paris, et Marie-Charlotte Le Do, sa femme, par Jacques « Bigorne, » marchand à Marolles, et Marguerite Couppé, sa femme. — Bail de la ferme de Lalun, à Marolles, fait, moyennant un loyer annuel de 3 livres 10 sous par arpent, à François « Guillaume, » déjà fermier, par Pierre-Antoine de « Castagnère, » chevalier seigneur de Marolles, marquis de Chasteauneuf, conseiller du Roi, ci-devant ambassadeur auprès du Grand Seigneur à la Porte. — Vente d'héritages faite par le même « Castagnère » à Nicolas « Petit, » chevalier seigneur de Leudeville, conseiller au grand conseil du Roi. — Élection d'un marguillier de l'église de Marolles. — Vente d'héritages faite par Pierre-Antoine de « Castagnère, » déjà nommé, à Vincent Quentin, vigneron « à la Bruyère, » paroisse d'itville en Hurpoix. » — Acte constatant la valeur de la cure de Marolles. Cet acte porte, entre autres signatures, celle de Nicolas « Bedion du Maynil, » curé de Marolles, » et la date du 30 avril 1703. — Bail d'héritages, terroir de Marolles, fait par Pierre-Antoine de « Castagnère, » déjà nommé, à Nicolas Bezon, laboureur en la ferme de Lalun. — Procura-

tion donnée par le même « Castagnère, de présent

12

90

ARCHIVES DE SEIXE-ET-OISE.

» ambassadeur en Portugal, » à Mathieu du Verger, concierge du château de Marelles. — Contrat de mariage entre Etienne Légat, berger à Marolles, fils de feu Jean Légat, vivant, berger à Santeuil près Quarville, et de Marie Allais, d'une part, et Anne Guillaume, fille de François « Guillaume, » laboureur à Marolles, et de feu Anne Grégoire, d'autre part. — Élection de deux collecteurs des tailles de la paroisse de Marolles pour l'année 1704. — Élection d'un marguillier de ladite paroisse. Cet acte est daté du 30 décembre nos et porte, entre autres signatures, celle de Jacques « Rhetoré, maître d'escoue, » clerc, chapelain, maître des petites écoles à Marolles.

E. 6089. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

9 mars au 7 décembre 1704. — Titre nouvel d'une rente annuelle et perpétuelle de 4 livres 6 sous 4 deniers passé, au profit de l'église Notre-Dame et Saint-Georges de Marolles, par François Mercier et « Guillaume Mercier », vigneron à Marolles. — Autre dépareille rente passé, au profit de la même église, par François Mercier et « Pierre Courtin, » vigneron à Marolles. — Autre d'une rente de 6 livres 18 sous passé, au profit de la même église, par Julien et César Buard, vigneron à Marolles. — Bail Je 2 arpents 1/2 et 1/2 quartier de terre labourable, terroir de Marolles, fait, moyennant un loyer annuel de 4 livres 15 sous par arpent, à Pierre « Mosny, » vigneron à Marolles, par « Déni Guiard, » vigneron, agissant en qualité de marguillier de l'église dudit lieu. — Autre de 4 arpents fait aux mêmes conditions, par le même « Déni » Guiard, » à Antoine Mosny, vigneron à Marolles. — Autre de 6 arpents 1 quartier de terre fait, aux mêmes conditions, par le même « Déni Guiard, » à Georges Motheux, vigneron à Marolles. — Autre de 3 arpents 1/2 fait aux mêmes conditions, par le même « Déni » Guiard, » à Michel Mosny, le jeune, vigneron à Marolles. — Autre de 2 arpents 3 quartiers fait aux mêmes conditions, par le même « Déni Guiard, » à '(Delaunay, » laboureur à Marolles. — Autre de 5 arpents 1/2 (quartier fait aux mêmes conditions, par le même « Déni Guiard, » à François Mercier, vigneron à Marolles. — Bail de 8 arpents 1/2 de terre labourable, terroir de Marolles, fait, moyennant un loyer

annuel de 42 livres 10 sous, à Michel « Delaunay, «
dit'Jà nommé, i)ar Marie « Chardet, » veuve de Gaspard
Le Brun, bourgeoise de Paris. — Élection de 2 assésurs
et collecteurs des tailles de la paroisse de Marolles pour

l'année n0.5. — Vente de 4 arpents de terre labou-
rable, terroir de Marolles, faite, moyennant une rente
annuelle de 16 livres, à Pierre-Antoine de « Casta-
» guère, » chevalier, seigneur de Marolles, marquis
de Chasteauneuf, conseiller du Roi, par Jean « IIou-
» douin, » bourgeois de Paris, et « Françoise Minée, »
sa femme. — Élection d'un marguillier de l'église de
Marolles. — Titre nouvel d'une rente annuelle de
20 sous passé, au profit de l'église de Marolles, par
Pierre « Manuel, » laboureur audit lieu. — Quittance
de 51 livres 10 sous, rachat de rente, délivrée à Jean
« Houdoin, » déjà nommé, par Guillaume Mercier,
marguillier en charge de l'église Notre-Dame et Saint-
Georges de Marolles. Cet acte est daté du 1 décembre
1*704 et porte, entre autres signatures, celles de « N.
« Bedion, curé de Marolles » et « J. Rhetoré, cleric,
» chapellain, » ce dernier qualifié, par le tabellion,
«clerc chapelain de Notre -Dame -de -Pitié et de
» Saint - Jacques , m° d'écolle à Marolle , y demeu-
» rant. »

E. 6090. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

23 février 1705 au 23 novembre 1706. — Con-
trat de mariage entre Louis Motlieux, vigneron à Ma-
rolles, fils de Georges Motheux et de feu Marie
Andry, d'une part, et Marie Anne Chrétien, fille de
feu Antoine Chrétien, vivant, manouvrier à La Nor-
ville, et de Perrine Bourgeois, devenue femme de
Georges Motheux, d'autre part. — Élection d'un mar-
guillier de la paroisse de Marolles. — Acte constatant
le refus des habitants de Marolles de nommer des
assésurs et collecteurs de la paroisse pour l'année
1705. — Marché pour plantation de vigne, à Marolles,
conclu entre Jean François « Le Do Docheveron, «
S'' du Chevron, capitaine de cavalerie, « demeurant de .
» présent en sa maison de Chevron à Marolles, .> d'une
part, et Jean Charpentier, vigneron à Marolles, d'autre
part. Cet acte est daté du 28 juin 1706 et porte, entre
autres signatures, celle de Jacques « Rhetoré, » maître
d'école ù Marolles. — Titre nouvel d'une rente annuelle
de 26 sous passé, au profit de l'église Notre-Dame et
Saint-Georges de Marolles, par « Déni Guiard, » vigne-
ron à Marolles. — Autre de 116 sous passé, au profit
do la même église, par les héritiers de Pierre Cheval,
vivant, vigneron à Cheptainville, et de Jeanne Jliné,
sa femme. — Convention entre « Marie Chordet,
» veuve Le Brun, » veuve de Gaspard Le Brun, vi-
vant, marchand tailleur d'habits, bourgeois de Paris,

SERIE E.

NOTAIRES ET TABELLIONS.

91

(l'une part, et « Cristine-Claire Peyrat, » femme autorisée de Jean-François De Do, déjà nommé, cVautre part. Cet acte, daté du 30 juillet 1706, porte, entre autres signatures, celles de Jacques « Rliétoré, » maître d'école à Marolles, et d'André « Javelle, » maître peintre à Paris. — Contrat de mariage entre Jean « Légat, » berger à Marolles, fils de feu Jean Légat, vivant, berger à « Santuel près d'Ouarville en » Beauce, » et de Marie Allais, d'une part, et Madeleine Margon, fille de feu Jacques Margon, vivant, maçon et couvreur en tuile à Saint-Vrain, et de Marie Desplaces, d'autre part. — Élection d'assesseurs et collecteurs des tailles de la paroisse de Marolles, pour l'année 1706. — Contrat de mariage entre Hiérosnie Picot, manouvrier à Marolles, fils « d'Authon Picot, » vigneron à Avrainville. et de feu Denise Raffard, d'une part, et Nicole Desmonceaux, fille de Louis Desmonceaux, vigneron à Marolles, d'autre part. — Autre entre & Antoine Fauveau, » vigneron à Cheptainville, fils de feu Louis Fauveau et de Marguerite Delaliaye, d'une part, et Marie Mosny, fille de Pierre •< Mosny, " vigneron à Marolles, et de Marie Delaunay, d'autre part.

E. 6091. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

6 janvier au 11 décembre 1707. — Contrat de mariage entre « Pierre Mosny, » vigneron à Marolles, fils de Michel « Mosny » et de Marie Cottias, d'une part, et Anne Guillaume, fille de François « Guillaume, » laboureur à Marolles, et de feu Anne Grégoire, d'autre part. — Élection d'un marguillier de l'église de Marolles. L'acte, daté du 30 janvier 1707, porte, entre autres signatures, celle de Jacques « Rhe-tore, » maître des petites écoles à Marolles. — Marché pour construction de murs conclu entre Gaspard « Giraud de Gaillon, » seign'' de Gaillon, d'une part, et Mathurin Dunet et François Bellay, maçons à gros murs du pays de la Marche, d'autre part. — Quittance de 821 livres délivrée au même Giraud par les maçons susnommés. — Élection d'assesseurs et collecteurs des tailles de la paroisse de Marolles pour l'année 1708. — Contrat de mariage entre Jean « Coiffié, » vigneron à Boissy-sous-Saint-Yon, fils de feu Pierre Coiffier et de Marie Andry, d'une part, et Marie Maingot, fille de Jacques « Maingot, » vigneron à Marolles, et de feu Catherine Desmonceaux, d'autre part. — Élection de

nouveaux assésurs et collecteurs de tailles de la paroisse de Marolles pour l'année 1708.

E. 6092. (Liasse.) – 18 pièces, papier.

10 janvier au 16 décembre 1708. – Contrat de mariage entre Jean-François Cliesnay, vigneron à Marolles, fils de i Jean Chesnay, » laboureur, charretier à Versailles, d'une part, et Marie-Anne Bellouin, fille de feu Augustin Bellouin, vivant, marchand boucher à Versailles, et de feu Marie Guillaume, d'autre part. Cet acte porte la date du 10 janvier 1708 et, entre autres signatures, celle de Jacques « Rhetoré, » maître des petites écoles à Marolles. – Autre entre « Jean '■• Hébert , » maître charron à Saint - Vrain , d'une part, et Marie Roger, fille de « Jean Roger, » marchand à Marolles, et de Jeanne Mercier, d'autre part. – Titre nouvel d'une rente annuelle et perpétuelle de 6 livres 9 sous passé, au profit de Pierre Etienne « Oyon, » bourgeois de Paris, par Louis « Le-)j grand, » maître maçon à Marolles. – Ratification, par « Françoise Miné, » d'une vente faite au susdit Oyon par Jean « lioudoiiin, » arpenteur en la maîtrise des eaux et forêts de la ville de Dourdan, demeurant à Breuillet près Baille, son mari. – Contrat de mariage entre Germain « Bouteloup, » le jeune, vigneron à la Bretoanière, paroisse de Saint-Germain-les-Châtres, fils de feu Germain Bouteloup, d'une part, et Claire Mosny, fille de Michel « Mosny, » vigneron à Marolles, et de Marie Cotias, d'autre part. – Élection d'un marguillier de l'église de Marolles. – Titres nouyels de diverses rentes passés, au iirofit de Pierre-Etienne Oyon, ci-devant nommé, par Madeleine Deluert, veuve de Pierre Chevallier ; François et « Guillaume Mer- » cier, » vignerons à Marolles, et « Jean Martin, » vigneron à Saint-Germain-lès-Châtres ; Jean « Girard, » vigneron à Marolles, et Jean « Feiilleret, » vigneron au même lieu; Jafiques « Bigorne, » marchand à Marolles, et Marguerite Couppé, sa femme ; Marie Gillet, veuve en dernières noces de Pierre Ivernette ; « René » Delaunay, » vigneron à Chamarande, et Nicolas Tessier, vigneron à Marolles; Louis « Delaunay, » laboureur à Rosières, paroisse de Brétigny, et Michel « De- » launay, » laboureur à Saint-Vrain-d'Escorcy. – Bail de la ferme et métairie de la Haye, fait au susdit Michel « Delaunay, » et « Charlotte Le Grand, » sa femme, par Pierre-Antoine de Castagnère, chevalier, marquis de « Chasteauneuf, » conseiller du Roi, seigneur de Marolles. – Actes relatifs à l'élection d'assésurs et collecteurs des tailles de la paroisse de Marolles pour l'année 1709.

E. 6093. (Liasse.) - ô pièces, paj-ier.

9 avril au 25 novembre 1709. - Contrat île mariage entre « Pierre Lormierre, ■> jardinier à Marolles, fils de feu Martin Lorrrière, vivant, marchand à « Jameville proche Meulan-sur-Seine, » d'une part, et Marie Corqueville, (ille de feu Pierre Corqueville, vivant, vigneron à Bouray, et de Marie Lambert, d'autre part. - Acte portant refus par les habitants de nommer des collecteurs des tailles de Maroufs pour l'année 1710. - Transport de rente fait à Pierre « Fuu., Ion, » niaitre bourrelier à Saint-Vrain, par Pierre-Antoine de « Castagnère, » chevalier, maniais de Chasteauneuf, seigneur de Maroues. - Vente d'un demi-arpent de terre, terroir de Leudeville, faite, moyennant 40 livres, à Pierre « Foulon, » déjà nommé, par Michel « Mosny, » l'ainé, vigneron à Marolles, et Marie Cotias, sa femme. - Vente de 7 arpents 1 quartier 13 perches de terre labourable, terroir de la Norville, faite, moyennant 946 livres 15 sous, à Jean-Baptiste « Chebarre, » officier du Roi, demeurant à la Norville, par Gaspard « Giraud de Gaillon, » écuyer, seign'" de Gaillon.

E. 6ri94. (Liasse.) - 7 [ièces, papier.

7 janvier au 17 juin 1710. - Vente de 34 perches de terre, terroir de Saint-Vrain, faite, moyennant 20 livres, à Pierre « Foulon, » maître bourrelier à Saint-Vrain, par Pierre-Antoine de « Castagnère, » chevalier, marquis de Châteauneuf, conseiller du Roi et son ambassadeur 'auprès du Grand Seigneur à la Porte, seigneur de Marolles. - Vente d'un arpent 17 porches de terre, terroir de Leudeville, faite, moyennant 40 livres, à Jacques « Maingot, » vigneron à Marolles, par Jacques Goullart, vigneron à la Roche, paroisse de Bruyères-le-Châlel, et Marguerite Degast ou Degasc, sa femme. - Bail de 2.5 arpents 1 quartier de terre labourable, terroir de Marolles, fait, moyennant un loyer annuel de IS.'j livres 2 sous, à Framjois Mercier, François « Blondeau, » « Guillaume Mercier, » « Louis Moteux » et Pierre « Mosny, » l'ainé, vigneron à Marolles, par Michel Mosny, le jeune, marguillier en charg? de l'église de Marolles, agissant en la présence et du consentement de Rodolphe « Lemoyne, » curé de ladite église (24 mai 1710). - Cassation de bail de la ferme de la Haye entre Pierre-Antoine de « Casta- » guère, » chevalier, manpiis de Châteauneuf, seigneur de Marolles, d'une i)art, et « Charlotte

tf Legrand, » veuve de Michel Delaunay, vivant, laboureur « en la ferme des Portes, paroisse de Saint- »; Vrain, » d'autre part. - Marché pour scier et lier des récoltes en grains, conclu entre Pierre Etienne « Oyon, » bourgeois de Paris, « de présent en sa » maison de Robille à Marolles, » d'une part, et

Jacques « Deluert, « « Micel Gilber » et Pierre « Che-
» vallier, « vigneron et scieurs à Marolles, d'autre
part. _ Bail d'une grange, à Marolles, fait à Nicolas
« Ficliet,)> fermier des dîmes de la paroisse dudit lieu,
par « Marie Chardet, veuve Le Brun, » veuve de
Gaspard Le Brun, vivant, maître tailleur d'habits à
Paris. – Vente d'héritages, terroir de Leudeville, faite
à « Simon Chevreau, » maître barbier et chirurgien
audit lieu, par Pierre-Antoine de « Castagnère, » déjà
nommé.

E. C09Ô. (Liasse.) – 8 pièces, papier.

5 juillet au 21 décembre 1710. – Attestation sur
la nature, l'étendue et le mode d'exploitation des biens
appartenant aux seigneurs de Beaulieu sur les terroirs
de Marolles, Leudeville et Brétigny, donnée par Ro-
dolphe « Lemoyne, » curé, Pierre, « Mosny, » l'aîné,
procureur syndic, Michel Mosny, marguillier, « Déni
» Guiard, » Pierre « Chevallier » et Georges Moteux,
anciens marguilliers et habitants de la paroisse de
Marolles. – Titre nouvel d'une rente annuelle de 7
livres passé, au profit de Pierre Ivernette, vigneron à
Marolles, et consorts, par Jacques « Bigorne, » mar-
chand au même lieu, et Marguerite Couppé, sa femme.
– Acte de refus des habitants de Marolles de procéder
à l'élection des assésurs et collecteurs des tailles de la
paroisse pour l'année 1710. – Résiliation de bail à
loyer en faveur de « Françoise Fuseau, » veuve de
Louis Guillemain, demeurant à Paris, par « Françoise
» Guillemain, « veuve de Pierre Manuelle, vivant,
laboureur à Marolles. – Transaction entre Gaspard
« Giraud de Gaillon, » écuyer, seigneur de Gaillon,
d'une part, et Jean-Baptiste « Chebarne, » officier du
Roi, demeurant ordinairement à Versailles, « de pré-
» sent en sa maison à la Norville, » d'autre part. --
Transiort de rente fait à Pierre « Guiset, » marchand
chaufournier à Saint-Sulpice, par Pierre-Antoine de
« Castagnère, » chevalier, marquis de Châteauneuf,
conseiller du Roi. – Vente d'héritages, terroir de la
Norville, faite à Jean-Baptiste « Cliebarne, » par Gas-
pard « Giraud de Gaillon. » – Bail d'héritages fait à
« Louis Moteux, » vigneron à Marolles, par Georges
Molheux, vigneron au même lieu.

SERIE E. – NOTAIRES ET TABELLIONS.

93

E. 609G. (Liasse.) – 10 pièces, papier.

31 mai 1711 au 19 novembre 1713. – Quit-
tance tie ^7 livres, rachat de rentes, délivrée à Martin
Delaliaj'e, vigneron à Clieptainville, par Pierre-Antoine

de « Castagnère, » chevalier, marquis de Châteauneuf, conseiller du Roi, seigneur de Laroues. — Contrat de mariage entre « Michel Maingot, » vigneron à Marolles, veuf de Marie Manuel, d'une part, et Anne Filliot, fille de « François Filliot, » berger à Saint-Yon, et de feu Marie Rongeault, d'autre part. — Élection d'assesseurs et collecteurs des tailles de la paroisse de Marolles pour l'année 1713. — Contrat de mariage entre François « Gofroit, » vigneron à Marolles, fils de feu Jean Geoffroy, vivant, jardinier à Saint-Vrain, d'une part, et Agnès Franclietterre, fille de feu Jean Francheterre, vivant, vigneron à Marolles, et d'Anne Yvernette, d'autre part. — Autre entre Pierre « Ivernet, » vigneron, à Marolles, veuf d'Agnès Rapigeon, d'une part, et Marie-Anne Marcoignet [sic], fille de feu Etienne Marcoignet (sic), vivant, vigneron à « Guisseray, paroisse » de Breuillet, » et d'Anne Fourmy, d'autre part. — Titre nouvel d'une rente annuelle et perpétuelle de 15 livres passé, au profit de Pierre-Antoine de Castagnère, seigneur de Marolles, par Marie Delaunay, veuve de Pierre Mosny, vivant, vigneron à Marolles. — Contrat de mariage entre « Jean Devillier, » vigneron à Marolles, fils de feu Etienne Devilliers et de Marie Curé, d'une part, et Marie Ivernette, fille de Pierre « Ivernet, » vigneron à Marolles, et d'Agnès Rapigeon, d'autre part. — Bail d'héritages, à Marolles, fait à Philippe Guérard ou Guétard, charretier à « Jan- » bris, » et Marie Mosny, sa femme, par Pierre-Antoine de « Castagnère, » déjà nommé. — Contrat de mariage entre « Louis Loyseaux, laboureur à Puise- » let-le-Marais, » veuf de Cantienne Baron, d'une part, et Marguerite i Coupé, » veuve de Jacques Bigorne, vivant, marchand à Marolles, d'autre part. — Vente d'un quartier de terre, vignoble de la Bretonnière, champnier des Fonvrons, faite, moyennant 40 livres, à Marguerite-Catherine Goallier, demeurant « à Belair, » paroisse de Bruyère-le-Châtel, » par Pierre Goallier, vigneron à Bruyères-le-Cliâtel.

E. 6097. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

19 mai au 6 décembre 1714. — Contrat de mariage entre Antoine Daffy, jardinier à Marolles, fils de

feu Jean Daffy, vivant, tisserand en la paroisse de Bloux, diocèse de Bourges, d'une part, et Marie Lauenay, » fille de feu Michel Delaunay, vivant, laboureur à Saint-Vrain, et de Charlotte Le Grand, d'autre part. François « Bretin, » curé de Marolles, a signé, comme ami du futur, cet acte, daté du 19 mai 1714. — Bail d'un quartier de terre, terroir d'Ollainville, champnier de la Fontaine-aux-Bergers, fait, moyennant une rente annuelle de 40 sous, à Jean DoviUier, vigneron à Ollainville, par Gaspard « Giraud de Gail- » Ion, » écuyer, seigneur de Gaillon, à Marolles. — Contrat de mariage entre Jean « Légat, » berger à Marolles, d'une part, et Marguerite Thibault, fille de

Germain « Thibault, » berger à Leudeville, et de Jeanne Voyer, d'autre part. – Transaction entre « Louis » Thomine, » vigneron à Guibeville, Claude Joyteau, jardinier à Biliy, et Nicolas Texier, vigneron à Marolles. – Acte de refus des habitants de Marolles de procéder à l'élection d'un syndic et d'assesseurs et collecteurs des tailles de la paroisse pour l'année 1715. – Titre nouvel d'une rente annuelle de 15 livres passé, au profit de Gaspard « Giraud de Gaillon, » déjà nommé, par « Louis Loyseaux, » laboureur à Puiselet-le-Marais, et Marguerite « Coupé, » sa femme.

E. 6098. (Liasse.) – ii pièces, papier.

14 décembre 1715 au 24 décembre 1716. –

Transport de créance à Gaspard « Giraud de Gaillon, » écuyer, seigneur de Gaillon, i)ar Jean Flagy, vigneron à « Monmireau, paroisse de Cerny, » et Jeanne Plessis, sa femme. – Titre nouvel d'une rente annuelle et perpétuelle de 4 livres 17 sous passé, au profit de Marie Motheux, veuve de Michel Francheterre, par Georges Motheux, vigneron à Marolles, et Louis « Moteux, » son fils, vigneron au même lieu. – Contrat de mariage et acte y relatif entre François « Baron, » laboureur, charretier à Marolles, fils de feu Jean Baron, vivant, marchand meunier à Étampes, et de Michelle Bion, d'une part, et Marie-Catherine Guyard, fille de « Déni » Guiard, » vigneron à Marolles, et de Catherine Cheval, d'autre part. – Contrat de mariage entre Barnabe Iluteau, laboureur, charretier à Marolles, veuf de Françoise Dailliers, d'une part, et Jeanne Rousseau, domestique au château de Marolles, veuve de Pierre Deluest, d'autre part. – Autre entre « Pierre Mosny, » manouvrier à Marolles, veuf d'Anne Guillaume, d'une part, et Françoise Tabar, fille de feu Jacques Tabar, vigneron à Marolles, et de feu Françoise Deslandes,

94

ARCHIVES DE SEIXE-ET-OISE.

d'autre part. – Titre nouvel d'une rente annuelle et perpétuelle de 100 sous passé, au profit de l'église de Notre-Dame et Saint-Georges de Marolles, par Marie-Anne Perolot, veuve de Martin Leféburc, vivant, vigneron à Gliéptainville. – Bail d'héritages, proche la ferme de la Haye, à Marolles, fait à Jean Tiercelin, berger à Marolles, par Françoise Cheval, veuve de Louis Courtin, vivant, vigneron audit lieu. – Vente d'un arpent 2 perches 1/2, terroir de Marolles, champ-tier des Jardins, faite, moyennant 120 livres, à « Claude » Monny, » vigneron à Marolles, par « Gaspard Giraud, » écuyer, seigneur de Gaillon.

E. 6099. (Liasse.) – 5 pièces, papier.

13 mai 1717 au 9 mars 1719. – Vente d'héritages et transport de rente à Antoine Delanoue, vigneron à Cerny, par Louis Rochefort, vigneron à Marolles, et Jeanne Doré, sa femme. – Échange entre « Denis Vallet, » maître serrurier à Paris, ayant charge et pouvoirs de Pierre-Antoine de Castaguère, marquis de Châteauneuf, « ambassadeur pour Sa Majesté très » chrétienne auprès de Messieurs les États Généraux » à la Haye, » seigneur de Maroles, d'une part, et Louis « Legrand, » maître maréchal à Marolles, d'autre part. – Contrat de mariage entre « Pierre Chevalier, » vigneron à Marolles, fils de feu Pierre Chevalier et de Madeleine Deluert, d'une part, et Marie -Anne Guyard, fille de « Déni Guiard, » vigneron à Marolles, et de Catherine Cheval, d'autre part. – Contrat de mariage entre « Jean Rochefort, » vigneron à Marolles, lils de feu Jean Rochefort et de Marie Doré, d'une part, et Madeleine Mercier, fille de feu François Mercier, vivant, vigneron à Marolles, d'autre part. Cet acte est daté du 8 février HIS et porte, entre autres signatures, celle d'Etienne « Bertheux, » maître d'école. – Contrat de mariage entre Léonard Allamond, nianouvrier à Marolles, fils de feu B.irthélemy Allamond, laboureur à « Saint-Hillaire, province de la Marche, »; et de Marie Augros, d'une part, et Marie Chevalier, veuve d'André Miné, vivant, vigneron à Brétigny, (111e de feu Pierre Chevalier, vivant, vigneron à Marolles, et de Madeleine Deluert, d'autre part. – Transaction entre les héritiers de Jacques Bigorne. – Titres nouveaux de diverses rentes passés, au profit de l'église Notre-Dame et Saint-Georges de Marolles, par François Servantier, vigneron à Marolles, et Marie-.Vnne Roger, sa femme; Louis « Devilliors, »■ laboureur à Marolles.

E. 6100. (Liasse.) – 12 pièces, papier.

31 mars 1732 au 11 mars 1754. – Etienne Dubois. – Partage entre Madeleine Pichon, veuve de Jacques Lamoureux, vivant, laboureur à « la Grange- » aux-Moignes, paroisse de Saint-Jean de Beauregard, » d'une part, et Jacques Machelard, laboureur à « Gomer-la-Ville, » d'autre part. – Transport de rente à Louise Delion, veuve de Nicolas Boulogne, vivant, jardinier à Marolles, par Louis Boulogne, l'aîné, jardinier à « Saint Lazard-de-Bourdeleue , » diocèse de Chartre-en-Beausse, » et consorts. – Lots de partage entre Pierre Le Merle, vigneron à Saint-Vrain, d'une part, et Antoine Benoit, vigneron au même lieu, d'autre part. – Partage entre les enfants et héritiers d'Etienne Girardeau, vivant, jardinier à « Gravele, paroisse d'Auver. » – Autre entre Antoine Maury, vigneron à la Vallée, paroisse de Saint-Vrain, d'une part, et Pierre Maury, vigneron au même lieu, d'autre part, tous deux fils de Pierre Maury. –

Bail de 5 quartes de vigne, terroir d'Égly, champ-tier des Ruelles, fait, moyennant un loyer annuel de 8 livres, à Clément Bourgeron, vigneron à Égly, par Louise Meriette, veuve de Pierre Chossée, vivant, vigneron au Petit-Saint-Vrain, paroisse de Saint-Vrain.

– Obligation de 57 livres passée, au profit de Mathurin-François Masseau, laboureur à « Chetainville, » par Laurent Marchand, vigneron au même lieu. – Actes relatifs à un désistement de bail d'héritages consenti, au profit de Pierre Légat, berger à Marolles, par Jacques Gaudion, laboureur, charretier au même lieu. – Pouvoirs donnés à Dubois, arpenteur privé et ancien laboureur, et à Pierre-Alexandre Delanoïe, maçon en plâtre, à Arpajon, par Pierre « Lé Roy, » écuyer, maréchal des logis de la Dauphine, et Savinien Denis-Balthazard « Tissier, » bourgeois de Paris, pour faire les visites, prisées et estimations des biens immeubles dépendant de la succession de Mario Ponet.

– Titre nouvel d'une rente annuelle et perpétuelle de 20 livres 5 sous passé, au profit de Blondeau, seigneur pour moitié de la terre et seigneurie de Beaulieu, par Anne Hébert, veuve de Pierre Pinoteau, « René Hébert, » Pierre Hébert, François Lornois et Catherine Hébert, sa femme, tous domiciliés à Brétigny, enfants et héritiers de feu René Hébert, vivant, vigneron audit lieu. – Récépissé, par Jean-Baptiste-Laurent « Boullé, notaire et tabellion de la prévosté de Maroilles, » des minutes reçues et passées par son prédécesseur immédiat, Etienne Dubois, depuis l'année 1726 jusqu'au 6 janvier 1754.

SERIE E.

NOTAIRES ET TABELLIONS.

95

BREUILLET, BREUX ET SAINT-YON.

E. 6101. (Liasse.) – 1 pièce, papier.

18 octobre 1594. – François Leconte. – Denis « Pocquet, » au nom et comme receveur « de Monsieur de » Claire, s' de Saint-Yon, » baille, à titre de ferme et prix d'argent, à partir de la Saint-Rémi 1592 jusques à 4 ans, à Didier Chaulne, laboureur à Brétigny, paroisse de Breux, « les fermes des défautz et admendes » des baillages de Saint-Yon et Breuillet, jusques à 60 >> sous tournois et au desoubz. » Le bail est fait moyennant 3 écus pour les 2 premières années, et 2 écus par an pour les 2 dernières. Entre autres signatures, on voit, à la fin de l'acte, celle de Robert

« Philippes, » prêtre, curé de Saint-Yon.

E. 6103. (Liasse.) – 9 pièces, papier.

2 au 16 novembre 1594. – Bail de maison et dépendances à Boissy, « sur la rue du Val, » fait à Pierre Prévosteau, par Simon Aulmont, vigneron à Boissy.

– Titre nouvel d'une rente annuelle de 27 sous 6 deniers tournois passé, au proffit de Pierre Darras, élu à Étampes, par Andrée Foyn, veuve de Pierre Plume-reau, demeurant à Boissy. – Actes divers entre les héritiers des feus Denis Leconte, et Jeanne Feulleret.

– Actes divers intéressant Robert « Philippes, » curé de Saint-Yon, les familles Sérée ou Séré et Lacroix ou Delacroix. – Quittance de 50 sous tournois délivrée à Pierre Rousier, marchand et laboureur à Breuillet, par Jean Marcongnet, laboureur c au Coullis lombier, » paroisse de Breuillet. Dans cet acte, François Leconte s'intitule tabellion au bailliage de Saint-Yon, Breux et Breuillet. – Bail de maison et dépendances à Boissy, « sur la rue du "Val, » fait à Françoise Thomas, veuve de Robert Bedeau. – Procuration donnée à Michel Regnault, demeurant à « Geuouilly-en-Brye, » par sa mère, Chéronne Dou-rault, veuve d'Etienne Regnault, demeurant à Rimorron, paroisse de Breux.

E. 6103. (Liasse.) – 11 pièces, papier.

7 au 14 décembre 1594. – Échange entre Jean Piffret, vigneron à Boissy, d'une part, et « Pierre

» Billault, » vigneron au même lieu, d'autre part. – Bail de 6 arpents 1/2 de terre, terroirs de Bossy et de Saint-Yon, fait, à raison d'une mine de blé méteil, par arpent, mesure de Châtres, à Benoit Ramon, boulanger à Boissy, par Jean Couette, laboureur au Colombier, paroisse de Breuillet. – Vente de maison et dépendances à Boissy, près de l'église, faite à Jean Piffret, susnommé, par Denis Gilles, sabotier à Breuillet. Un des signataires de cet acte est « Pierre » Billault, » au lieu de « Billaut, » comme précédemment. – Partage entre Michel Sorieul, meunier à Villouvette, d'une part, et Nicolas Guyot, vigneron au même lieu, d'autre part.

E. 6104. (Liasse.) – 3 pièces, papier, dont 1 cahier de 6 feuillets 10-4°.

19 au 26 janvier 1595. – Échange entre Jacob de la Scelle, marchand à la Briche, d'une part, et « Jehan Feure, » marchand au même lieu, d'autre part. – Bail d'« une ferme et mestairie, assise au

» terroir de Mauchamp, consistant en maison manable
» et estables et environ » 120 arpents de terres labou-
rables, non compris les bois, « sinon une pièce assise
) au lieu dict le Menar, contenant environ » 1 quar-
tier 1/2, fait, moyennant une redevance annuelle de
3 muids de grain, mesure de Châtres, dont 2 muids de
méteil, « nectdepoix, fèves, avoines, orge et vaisse, »
et 1 muid d'avoine, le tout portable au château de la
Briche, à Nicolas Balu, laboureur à Jouy, par « Jehan
) De Chartres, » écuyer, s' de la Briche, et, en partie,
de Saint-Sulpice. — Inventaire après décès de Barbe
Mégret, fait à la requête de Louis Sorieul, son mari
en secondes noces. Le cent de bottes de foin, 1 écu
sol ; 1 table de 6 pieds de long en noyer, 15 sous tour-
nois; le setier de blé méteil, 2 écus; le boisseau de
fèves, 12 sous tournois; le boisseau de petits pois,
10 sous tournois ; 1 jument, 5 écus sol.

E. 6105. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

7 au 25 février 1595. — Vente d'un arpent de
terre, terroir de Breuillet, champ-tier « des Grouas, »
faite, moyennant 3 écus sol, à Pierre Ronsier, labou-
reur à Breuillet, par Jean « Réault, » laboureur au
même lieu. — Vente d'un quartier de terre, terroir
de Saint-Yon, faite à Jean Cabué, le jeune, vigneron
à Saint-Yon, par N. Bonté, demeurant « aux Cosnar-

96

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

dières, » et N. Bonté, sa femme, pour le prix de
2 écus 30 sous tournois. — Bail de 11 arpents de terres
labourables, terroir de Breuillet, fait, moyennant une
redevance annuelle de 2 boisseaux de blé par arpent,
mesure de Châtres, à Etienne Gillet, laboureur à
Breuillet, par Jean « Réault, » laboureur au même
lieu. — Vente d'héritages à Morin Vaillant, meunier
au moulin de Breuillet, par « Didier Chauvin, » vi-
gneron à Brétigny, paroisse de Breux, et Gilles Bé-
guyn, manouvrier aux Cosnardières, et Geneviève
Chauvin, sa femme. — Vente d'un quartier 1/2 de
terre, terroir de Breux, faite, moyennant 3 écus 1 sol,
à Simon Cosnard, laboureur à Jouy, par Julien Mé-
nestrier, vigneron au même lieu, et Claudine, sa
femme.

E. 6106. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1^{er} au 30 mars 1595. — Actes relatifs à la liqui-

dation de la succession de Barbe Mégret, femme, en secondes nocés, de Louis Sorieul. — Vente d'un arpent de terre sablon, terroir de Breux, faite, moyennant .5 écus sol, à Simon Cosnard, marchand à Jouy, par Vincent Ilallier, vigneron à Breux, et Mathurine Lambot, sa femme. — Vente de 13 perches d'aunoie et ormoie faite, moyennant 8 écus sol, à Denis « Pocquet, » demeurant à Boissy, par Pierre Guyot, demeurant à Breuillet. — Bail de l'herbe et dépouille de 6 arpents et 1 quartier de pré, prairie de Breuillet, fait, moyennant un loyer annuel de 6 écus, à Jacques Roussel, marchand à Jouy, par Denis « Pocquet, » procureur et receveur de « Mons' le baron de Claire, » demeurant à Boissy. — Accord entre Jean Cabué, l'aîné, l'un des assésurs de Saint-Yon, Cantien Buart, et Abel Delacroix, ce dernier procureur syndic de Saint-Yon, d'une part, N. Nacher, laboureur à Moret, paroisse de Saint-Yon, et Christoidie Ragaine, laboureur à Villouvette, d'autre part (12 mars l.")9.j). — • Actes intéressants les l'amilles Cheval, Cogneau, Andouart, Villain. — Accord entre « Michel Ledourt, » boulanger à Boissy, d'une part, et « Gilles Leconte, » vigneron au même lieu, d'autre part. — Bail de 6 arpents de terre labourable, à Jouy, fait moyennant une redevance annuelle de 5 boisseaux de blé méteii, à « Jan Pollisse, » laboureur à Jouy, par Didière Jouyn, veuve de Marie Cosnard, vivant, laboureur à Jouy. — Vente de 14 perches de terre labourable, terroir de Jouy, faite au susdit Pollisse, moyennant 10 écus sol, par Jacques Jullien, vigneron à Jouy, et Gillette Langlois,

sa femme. Signature : « Jehan Pollisse. « — Échange entre Denis « Pocquet, » chevaucheur ordinaire de l'écurie du IJoi, demeurant à Boissy, d'une part, et Jean Couette, laboureur au Colombier, paroisse de Breuillet, d'autre part. — Vente d'un quartier 1/2 de vigne, terroir de Boissy, faite, moyennant 1 écu sol et 1 charrue valant 40 sous tournois, à Jacques. . . , marchand charron à Boissy, par « Nicollas Beroust, » laboureur au même lieu, et Jeanne Buart, sa femme.

E. 6107. (Liasse.) — 19 pièces, papier, dont 1 cahier de 6 feuillets iii-i".

3 au 30 avril 1595. — Contrat de mariage entre Louis Saurieul, marchand à Brétigny, paroisse de Breux, d'une part, et Andrye Badain, demeurant à Dampierre, d'autre part. — Vente de 3 quartiers de terre labourable, champ-tier des terres de Breux, faite, moyennant 5 écus sol et un tiers d'écu, à Simon Cosnard, marchand à Jouy, par Gilles Béguin, marchand à Breux. — Vente d'un demi-arpent de bois taillis, terroir de Saint-Chéron, champ-tier a du gros Buisson, » faite, moyennant 4 écus sol, à Jacques Beauvois, laboureur à Saint-Chéron, par « Yves Beauvois, » laboureur à Bruyères-le-Châtel — Divers actes de foi et hommage rendus à François de Balzac, baron

de Saint-Yon, par des membres de la famille Chardon, co-propriétaires du fief de la Motte à Villouvette. — Donation à Michel Regnault par sa sœur, Jacqueline Regnault, veuve d'Antoine Delacroix, demeurant à Châtres. Parmi les immeubles donnés on trouve « un » moulin assis en la paroisse de S"-Sulpice, appelle » Descury, scitué sur la rivière d'Orge, à partir par » indivis avec le s'' de la Briche et autres. » — Bail d'un arpent de terre, au « Clozetz, » terroir de Breuil-kt, fait, moyennant un loyer annuel d'un écu sol et 20 sous tournois, à Jacques du Val, par son frère « Pasquier du Val, » prêtre, curé de l'église Saint-Pierre de Breuillet (11 avril 1595). — Obligation de 8 écus 2/3 d'écu, prix d'un cheval, passée, au profit de Denis Loyn, marchand « aux Fontaines, » paroisse de Breuillet, par Jacques du Val, marchand à Breuillet. — Partage entre les héritiers des époux Sulpice Vaillant. — Constitution d'une rente annuelle de 3 écus 20 sous tournois, au profit de la fabrique de l'église Saint-Thomas de Boissy, par Pierre Roux et Gilles Leconte, vigneron à Boissy. — Obligation de 2 écus 20 sous tournois, au profit de Denis Pocquet, en qualité de procureur et receveur du baron do

SERIE E. — NOTAIRES ET TABELLIONS.

9*7

Clères, s' de Saint-Yon, Breux et Breuillet, par « Macé Vaillant, » le jeune, vigneron à « la Bado- » dière, » paroisse de Breuillet. — Vente d'un quartier de prL^ « au pré de Jouy, » terroir de Breux, faite, moyennant 4 écus sol, à Guillemette Saurieul, veuve de Jean Mathieu, demeurant « à la Souppenne, » paroisse de Breuillet, par Guillaume « Fauveau, » lablureur à Breux, et Jeanne Delassus, sa femme. — Vente d'un quartier déterre, terroir de Breux, champ-tier « de Grain dord, » faite, moyennant la somme de 2 écus 20 sous tournois, à Louis Saurieul, marchand à Bi'étigny, paroisse de Breux, par Marcel Bourdon, vigneron au même lieu. — Bail de la garde des bois, garennes et dépendances de la seigneurie de Saint-Yon, fait à Nicolas « Drouet, » demeurant à Saint-Yon, par Denis « Pocquet, » chevaucheur ordinaire de l'écurie du Roi, du nombre de 120 ordinaires privilégiés, demeurant à Boissy, au nom et comme procureur de « Messeigneurs d'Entraigues et de Clère. » Drouet jouira de « la maison et lieu seigneurial, » de Saint-Yon, « Testât de sergent priseur et vendeur de biens i> meubles des terres et seigneuries dudit S'-Yon, » Breulx et Breuillet; » des droits de geôle de Saint-Yon; de la pêche « des rivières de Breulx et Breuil- » let; » il sera payé des prises et exploits qu'il fera, si les malfaiteurs sont condamnés, et prendra les amendes provenant desdites prises et condamnations,

pour ses gages, il touchera 3 écus 20 sous tournois par an. — Renonciation à succession par Vincent Cabué, Jean Cabué, l'aîné, et Jean «i Cabué, » le jeune, vigneron à Saint-Yon.

E. 6108. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

3 au 27 mai 1595. — Baux de prés faits par Denis « Pocquet, » au nom et comme procureur du baron de Clère, à : Laurent Henry (?), meunier au moulin de Breux, paroisse de Saint-Yon ; Jean Réault (?), laboureur à Breux ; Simon Réault, marchand à Breux ; Robert Leconte, manouvrier à Breux ; Jean Courtin, laboureur à Breux ; Pierre Beauvois, charretier à Breux ; Marcel Bourdon, vigneron à Brétigny, paroisse de Breux. — Vente d'un quartier de terre, terroir de Boissy, faite, moyennant 4 écus, à Simon Hébert, vigneron à Boissy, par les héritiers de Jeanne Cochetel. — Titre nouvel d'une rente annuelle de 15 sous tournois, au profit de l'église Saint-Thomas de Boissy, par le susdit Hébert. — Autre d'une pareille rente, au profit de Jean Michel, « Yon Subtil » et Samuel Subtil, par Guillaume « Mandonnet, » agissant au nom et Seink-kt-Oise. — Série E. — Tome V.

comme curateur aux biens vacants de feu Julien Subtil. — Vente de 3 quartiers de terre labourable, terroir de Breuillet, faite, moyennant 6 écus, à Pierre Rozier, marchand à Breuillet, par Jean Delacroix, vigneron aux Cosnardières. — Bail d'héritages, terroirs de Boissy et Saint-Yon, fait à Denis « Louyn, » laboureur « aux » Fontaines, » paroisse de Breuillet, par Claude « Ha- » riveau, » praticien à Châtres. — Obligation de 2 écus 40 sous tournois, montant de 8 boisseaux de blé méteil, passée, au profit de Robert Philippe, prêtre et curé de Saint-Yon, par Jean Delacroix, ci-devant nommé (19 mai 1595). — Obligation de IG setiers de blé méteil, représentant la somme de 40 livres tournois, passée, au profit de « Michel Mesnager, » fils de feu Thomas Mesnager, par Nicolas Balu, laboureur à Mauchamps. — Quittance de 7 écus 46 sous 8 denier» tournois, délivrée à Jean Leconte, demeurant à Boissy. au nom de tuteur des mineurs de Thomas Mesnager et de Louise Aulmont, par Simon Cosnard, laboureur à Jouy. — Vente d'un arpent 1/2 de terre, pâturage, broussailles, terroir de Saint-Sulpice, faite, moyennant 5 écus d'or sol, à Etienne « de Saint-Pol, " écuyer, s'" de « Hécour et de Lémondant, » par Chéronne Thourault, veuve d'Etienne Regnault, vivaut, laboureur, demeurant à Rimoron, paroisse de Breux. — Cession de créance à Michel « Fauveau, » laboureur à Breux, par Perrine Dauuin, demeurant à Jouy.

E. 6109. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

!«'■ au 18 juin 1595. — Vente de 20 perches de terre, terroir de Saint-Yon, champ-tier « dict le Bor- » del, » faite, moyennant 1 écu 25 sous tournois, à .Jean « Cabué, » l'aîné, vigneron à Saint-Yon, par

' < Denis Ledourt, » vigneron à « la Sazardière, » paroisse de Saint-Yon. — Bail de 6 arpents de terres labourables, terroir de Saint-Sulpice, fait, moyennant 7 boisseaux de méteil et 1 boisseau de froment par arpent, mesure de Châtres, de redevance annuelle, à Jean du Puis, peintre et vitrier à Saint-Sulpice, par Laurent du Toc, laboureur à Breux. — Vente d'un demi-arpent de terre, terroir de Boissy, faite, moyennant 6 écus sol, à Robert Hébert, vigneron à Boissy, par Denis « Louyn, » 5 laboureur aux Fontaines, paroisse de Breuillet.

E. 6110. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

2 au 28 juillet 1595. — Titre nouvel d'une rente

43

98

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

annuelle de 2 écus 46 sous tournois passé, au profit de l'église Saint-Thomas de Boissy, par Pierre Brière, laboureur à Boissy³. — Contrat de mariage entre Jean Sorieul, demeurant à Brétigny, paroisse de Breux, fils de feu Matliurin Sorieul et de Jeanne Buisson, d'une part, et Jeanne Gillet, demeurant à Breuillet, fille d'Etienne Gillet et de Perrine Lambot, d'autre part. — Bail de 6 arpents de terre, terroir de Breuillet, fait, moyennant une redevance annuelle de 2 boisseaux 1/2 de blé par arpent, mesure de Châtres, à Etienne Boullay, laboureur à Breuillet, par Michel Yauldron, vigneron « à la Chapmoise, » paroisse de Fontenay-les-Briis. — Vente d'héritages, à Égly, lieu dit « le lieu » des porchers, » faite, moyennant 9 écus, à Simon Cosnard, marchand laboureur à Jouy, par Pierre « Dugué, » demeurant à Égly. — Inventaire informe fait après le décès de Jean Doucet, à la requête de sa veuve, Perrine Pinson (•?).

E. GUI. (Liasse.) — 2 pièces, papier, dont 1 cahier de 18 feuillets in-i».

6 août au 13 septembre 1595. — 19 baux de divers héritages, faits par « Geneviefve Rolland, » veuve de Philippe Brunet, en son vivant, avocat en parlement, demeurant à Paris, à: Nicolas Balu, vigneron à Boissy ; Noël Dangente ; Cantien Lambert, vigneron à Boissy ; Méry Rousseau, tailleur d'habits à Boissy ; Michel Hébert, vigneron à Boissy ; Simon Hébert, vigneron à Boissy ; « Martin Pillas, » vigneron à Boissy ; Jean « Legrand, » vigneron à Boissy ; Guillaume Burgevin, vigneron à Boissy ; Guy Burgevin, maçon en plâtre à Boissy ; Pierre Gilbon, vigneron

à Boissy ; Jean Duchesne, laboureur à Boissy ; Jean Dangente, vigneron à Boissy ; Simon Michel, vigneron à Boissy ; « Jehan Rochas, » laboureur à Boissy ; Jean Dadure, vigneron à Boissy ; Philippe Louyn, vigneron à Boissy ; Claude « Soullas, » marchand à Boissy. – Contrat de mariage entre Jean Girart, marchand à ' < Sousi, » d'une part, et Jacqueline Benoist, demeurant à Breuillet, d'autre part.

E. 6112. (Liasse.) – 4 pièces, papier.

10 au 21 septembre 1595. – Contrat de mariage entre Robert Mercier, manouvrier à Dourdan, paroisse de Saint-Pierre, d'une part, et Marie Noël, veuve de Vincent Louvet, demeurant à « Lémondant, < (paroisse de la Briche, » d'autre part. – Qtiittance

d'une provision de 6 livres tournois par an, à prendre sur le revenu de la Maladrerie de Saint-Yon, délivrée à Robert Philippe, prêtre, chapelain de la chapelle de la Madeleine en la paroisse de Saint-Yon, par Martin « Lopinet, solliciteur des pauvres lépreux » (16 septembre 1595). – Transport d'un quartier de vigne terroir de Saint-Yon, champnier « des Ormetains, » fait à Didier Réaux, vigneron « à la Houe, >> paroisse de Saint-Yon, par Andrée Renères, veuve de Daniel Bouvilles. – Titre nouvel d'une rente annuelle de 20 sous tournois passé, par le susdit Didier Réaux, au profit de la fabrique de l'église de Saint-Yon.

E. 6113. (Liasse.) – 5 pièces, papier.

au 30 octobre 1595. – Titre nouvel d'une rente annuelle de 45 sous tournois passé, au profit de l'église Saint-Thomas de Boissy, par Gilles Dangente, vigneron à Boissy. – Foi et hommage rendu à François do Balsac, baron de Saint-Yon, par Nicolas « Chardon, » marchand, bourgeois de la ville d'Étampes, pour partie du fief « appelé la Motte, situé à » Villelouvette, sur la rivière d'Orge. » – Vente de 9 perches de terre, à Jouy, champnier « du bas, » faite, moyennant 1 écu 40 sous tournois, à Michel Ménager, marchand à « Lesmondant, » par Jean Arnot, vigneron à Jouy. – Bail de maison et dépendances, à Égly. lieu dit " des Porchers, » fait à « Charles Moycte, » vigneron à Égly, par Simon Cosnard, marchand laboureur à Jouy.

E. 6114. (Liasse.) – 2 pièces, papier.

6 et 7 novembre 1595. – Vente d'une quarte de vigne, terroir de Boissy, lieu dit les Sablons, faite, moyennant 1 écu sol, à Jean Blangarnon, vigneron à « Basville, » paroisse de Saint-Chéroii, par « Genevieve Rolland, » veuve de Philippe Brunet, en son vivant, avocat au parlement de Paris. – Accord entre

ladite Geneviève Rolland, d'une part, Jean Duchesne, laboureur, et Simon Michel, demeurant à Boissy, d'autre part.

E. 6115. (Liasse.) – 13 pièces, papier.

2 au 27 décembre 1595. – Vente de 3 quartiers et 1 quarte de terre, terroir de Breuillet, faite, moyen-

SERIE E.

NOTAIRES ET TABELLIONS.

99

liant 3 écus et 1/3 d'écu, à N. Lambot, laboureur à Breuillet, par Henri « Clément, » laboureur à « la Boisière, » paroisse de Breuillet. – Actes divers intéressant les familles Cosnard et Ballu. – Transport d'héritages à « Michel Marli, » fils de Liénard Marli, demeurant à Boissy, par Michel Hébert, vigneron à Boissy. – Vente de portion de maison, à Boissy, rue « du Monceau, » faite à Noël Dangente, vigneron à Boissy, par Clément « Maréchal, » vigneron à Ouhainville, et Denise Dangente, sa femme. – Vente d'héritages, terroir de Saint-Yon, champ tier « des Bari-)> ileaux, » faite à Michel Ledourt, marchand boulanger à Boissy, par Louis Fortin, marchand et laboureur à Jouy, et Jeanne Florant, sa femme. – Bail d'héritages à Jouy, fait à Christophe « Louyn, » marchand tonnelier audit lieu, par Abraham Robyne, laboureur à Mauchamps. – Obligation de 2 écus sol, à Jean « Leconte, » marchand à Feuchères, par Gilles « Béguin, » marchand à Brétigny, paroisse de Breux.

– Bail d'héritages à Jacques Fouchet, vigneron à « Soucy, » paroisse de Fontenay-les-Briis, par Jean « Réault, » laboureur à Breuillet. – Partage de la succession de Macé Vaillant. – Contrat de mariage entre Denis « Poquet, » fils de feu Jean Poquet, vivant, laboureur à Moret, et de feu Marthe Pinet, d'une part, et Denise Vacher, fille de Denis « Vacher, » laboureur à Moret, et de Barbe Besnard, d'autre part.

– Transport d'héritages à Florent Brocquehay, vigneron à Boissy, par Simon Hébert, vigneron au même lieu.

E. 6116. (Liasse.) – 5 pièces, papier.

f au 14 janvier 1596. – Bail d'héritages à Jacques Fouquin, laboureur à Jouy, par Denis « Louyn, » laboureur à Boissy. – Transport d'héritages à Perrin

Baillet, vigneron à Boissy, par Cantien Lambert, vigneron au même lieu. — Vente d'héritages à Denis Gilet, sabotier à Breuillet, par Michel Bauderon, vigneron « à la Chapmoise, » paroisse de « Fontenet- » soubz-Briis. » Un des signataires de l'acte est « Pas- » quier du Val, » prêtre, curé de Breuillet (6 janvier 1596). — Bail d'héritages à Pierre Mesnager, laboureur à Breux, par Thomas « Aulmont, » laboureur à Boissy, tuteur, et Michel « Mesnager, » fils majeur des feus Louis Mesnager et Louise Aulmont. — Le susdit Thomas Aulmont baille, à titre de nourriture et entretien d'habits, au susdit Pierre Mesnager, le mineur Louis Mesnager, âgé de 13 ans. Le baile ou gardien devra, entre autres choses, envoyer Louis Mesnager « à l'es-

» colle en la saison d'hiver et aultres saisons, hors « l'aoust et vendanges. . . »

E. 6117. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

9 au 28 février 1596. — Vente de 3 quartes de vigne, vignoble de Boissy, champ-tier de la Justice, faite, moyennant 5 écus sol, à Michel Ledourt, boulanger à Boissy, par Jean Delahaye, vigneron à Torfou, et Nicolle Bodoin, sa femme. — Renonciation à héritage, au profit de la fabrique de l'église de Saint-Yon, ayant pour mandataires les marguilliers Louis « Ledourt » et Jean Vaillant, par Georges Fouyn, vigneron, et Michel Joynel, meunier à Villouvette. Entre autres signatures au bas de l'acte est celle de Robert « Philippes, » curé de Saint-Yon (11 février 1596). — Renonciation au bail des terres de l'église de Saint-Yon, par le susdit Michel Joynel et Giberges Guyot. — Bail d'un arpent de terre à Jouy, fait, moyennant une rente annuelle de 50 sous tournois, à Jean Maistre, manouvrier à Jouy, par Simon Cosnard, marchand et laboureur au même lieu. — Vente d'héritages à Jouy, faite au susdit Maistre par Nicolas Ballu, laboureur à Mauchamps. — Obligation de 4 écus sol 10 sous tournois, montant d'un setier de blé raé-teil, passée, au profit de Pierre Baudricourt, curé de Saint-Martin de Breux, par Michel « Girard, » marchand à Jouy (12 février 1596.) — Vente d'héritages, à Saint-Chéron, fait à Claude le Beau, maréchal à Saint-Maurice, par Jean Réault; laboureur à Breuillet.

— Vente de 10 perches de terre, à Boissy, « au bout » de la rue du Monsseau, » faite, moyennant 2 écus sol, à François Leconte, demeurant à Boissy, par Etienne Ligier, laboureur à Torfou, et Denise Leconte, sa femme. — Vente d'un demi-arpent de terre, terroir de Saint-Yon, faite, moyennant 4 écus 2/3 d'écu, à Michel Ledourt, marchand boulanger à Boissy, par Louis Ledourt, vigneron aux Cosnardières, et Jacqueline Bonté, sa femme. — Vente d'héritages, à Boissy, rue de « Courteanesse, » faite à Michel « Aul- » mont, » laboureur à Boissy, par Louis « Rousseau, »

vigneron au même lieu, et Jeanne Guyard, sa femme.

– Bail d'héritages à Andrée Leconte, demeurant à Boissy, par Thomas « Aulmont, » laboureur au même lieu.

E. 6118. (Liasse.) – 6 pièces, papier.

3 au 28 mars 1596. – Vente de 3 quartiers de

100

ARCHIVES DE SEIXE-ET-OISE.

terre, terroir de Breux, laite, moyennant 4 écus sol, à Simon Cosnard, laboureur, par Michel « Girard, » vigneron à Jouy-, et Jeanne Ledourt, sa femme. – Vente d'héritage à Jean Vacher, laboureur à Feugères, paroisse de Saint-Yon, par Jean Leconte, marchand au même lieu. – Inventaire après décès de Simon Vaillant. – Bail d'un quartier de vigne, vignoble « des Ormetains, » terroir de Saint-Yon, fait, moyennant une rente annuelle de 30 sous tournois, à Philippe « Aulmont, » vigneron à Saint-Yon, par Jean Vaillant et Louis « Ledourd, » agissant en qualité de marguilliers de l'église de Saint-Yon. L'acte porte, entre autres signatures, celle de Robert « Philippe, » curé de Saint-Yon (17 mars 1596.) – Délaissement de jouissance d'héritages au profit de Michel Aulmont, laboureur à Boissy, par Denis Hébert, laboureur au même lieu. – Obligation de 16 écus, dont 14 écus, prix d'une jument, et 2 écus prix d'une mine de blé, passée, au profit de Jean Anseau, meunier « à la Follevilie, » paroisse de Breuillet, par Etienne Giliet, vigneron à Breuillet.

E. 6119. (Liasse.)

3 pièces, papier.

16 au 25 avril 1596. – Vente d'un quartier de terre, terroir de Jouy. faite, moyennant 2 écus sol, à Simon Gosnard, marchand et laboureur à Jouy, par Michel « Girard, » vigneron au même lieu, et consorts. – Vente d'un demi-arpent 1/2 quartier de terre, terroir de Breux, lieu dit « la Grande pisse, » faite, moyennant 5 écus 1/2, à Michel Fauveau, laboureur à Breux, par Jean Brodeur et Cantienne de Launay, sa femme. Cet acte est passé au logis de Simon Réault, à Breux,

par devant « Pasquier du Val, » prêtre, curé de Breux, « et commis de François Leconte, gref (fier) de Saint-Von, Breux et Breullet. » (16 avril 1596). – Contrat de mariage entre Guillaume « Noël, » maréchal en la paroisse de « Sermesse, » d'une part, et Jeanne Maréchal, demeurant à Breullet, d'autre part. Cet acte est passé au logis de Pierre Bouliet, par le même curé de Breux, qui s'intitule ici : « commis de François » Leconte, notère audit Breullet » (25 avril 1596).

E. 6120. (Liasse.) – i pièces, papier.

1[^] au 19 mai 1596. – Vente d'héritages à Michel Mesnager par Nicolas Ballu, demeurant à Mauchamps, et Denise Sorieul, sa femme. – Acte de notoriété

incomplet, en faveur d'un membre de la famille Lambert. – Articles accordés entre Marguerite Moreau, veuve de Jean Rochas, d'une part, et Noël du Bois, à cause de Geneviève Rochas, sa femme, d'autre part. – Contrat de mariage entre Nicolas Landri, de la [jaroisse de « Ruel en Parisis et proche de Nentères, » d'une part, et Guillemette Petit, fille de feu Ensellot Petit, demeurant en la paroisse de Breullet, d'autre part.

E. 6121. (Liasse.) – 4 pièces, papier.

18 au 29 juin 1596. – Vente d'héritages à Pierre Bousier, marchand et laboureur à Breullet, par Jeanne Aubry, veuve de Jacques Bousier, demeurant à Jou3'. – Bail de 12 arpents de terre, terroir de Breullet, fait, moyennant une redevance annuelle de 2 setiers de seigle, mesure de Châtres, à Etienne Bonté, laboureur à Breullet, par Jean ' < Réault, » laboureur au même lieu. – Vente d'un demi-arpent de terre, aux « Thuilleries de Breullet, » faite, moyennant 3 écus sol, à Jean N., laboureur à Bâville, paroisse de Saint-Chéron, par Jean Girard et Jacqueline Benoist, sa femme. – Vente d'héritages faite par le susdit Gérard et consorts à Jean Menant ou Menaut, marchand à Bâville.

K. 6122. (Liasse.) – 3 pièces, papier.

21 septembre, 3 et 26 décembre 1596. – Bail de 4 arpents 20 perches de terre, terroirs d'Égly et Avrainville, fait, moyennant une redevance annuelle de 4 boisseaux de blé méteil, à Guillaume N., laboureur à Égly, par François « Rousselet, contrôleur général de la Reine. » – Obligation de 50 sous tournois passée, au profit de Denis Vacher, demeurant à Moret » par Louis Feulleret, l'aîné, demeurant à Boissy. – Abandon de jouissance d'héritages à Noëlle Noël, veuve de Macé Vaillant, par les héritiers de ce dernier.

Date déchirée.

E. 6123. (Liasse.) – 2 pièces, papier.

20 et 22 avril 1597. – Obligation de 3 écus sol
10 sous tournois montant de 300 bottes de foin, passée,
au profit de Laurent N., marchand meunier au moulin
de Breux, par Gilles Beguyn, marchand à Brétigny.

SÉRIE E. – NOTAIRES ET TABELLIONS.

101

paroisse de Breux. – Antre de 2 écus sol 41 sous
tournois à Etienne Ramon, boulanger à Boissy, par
François N. . . , maçon à Jouy.

E. HVli. (Liasse.) – 2 pièces, papier.

1^{er} et 14 juin 1597. – Vente d'un demi-quartier
de terre laite, moyennant 4 livres tournois, à Guille-
mette Sorieu, demeurant en la paroisse de Breuillet,
par Jeanne Buisson, veuve de Mathurin Sorieu, de-
meurant à Breux. – Contrat de mariage entre Fran-
çois Le Roy, laboureur « au Mesnil, parrouesse de
» Sermesse soubz Dourdaii, » d'une part, et Denise
Vaillant, d'autre part.

E. 6125. (Liasse.) – 5 pièces, papier.

14 aa 27 septembre 1597. – Bail de maison et
dépendances à Thomas « Aultmont, » laboureur, à
Boissy, par Pierre Mesnager, laboureur à Breux. –
Contrat de mariage entre Pierre « Mesnager, » labou-
reur à Breux, fils de feu Mathurin Mesnager et de Gil-
lette Le Fébure, d'une part, et Martine Lambot, fille
de feu Pierre Lambot et de Catherine Ravet, d'autre
part. L'acte est passé à Breux, au logis de « Mada-
» moizelle de Maison-Rouge. » – Vente d'un arpent
1/2 quartier de terre faite, moyennant 11 livres 14 sou.s
2 deniers, à Biaise Lambot, laboureur à Breuillet, par
Henri « Clément, » laboureur « à la Boisière, » paroisse
de Breuillet. – Vente de 4 perches de vigne faite,
moyennant 1 écu sol, à Simon Réault, marchand à
Breux, par Michel « Fauveau, » laboureur au même
lieu. – Bail d'héritages à Jean Delaliaye, vigneron à
Torfou, par Pierre Durandet, pâtissier « à Saint-Mar-
fl tin-d'Estampes. »

E. 6126. (Liasse.) – 9 pièces, papier.

9 au 28 octobre 1597. – Partage entre Michelle
Lecomte, veuve de François Brodeur, demeurant à

Jouy, d'une part, et Etienne Brodeur, laboureur au même lieu, d'autre part. – Inventaire après décès d'Etienne BouUay, vivant, vigneron à Breuillet. – Quittance de 15 écus, prix d'une jument, délivrée à Denis Loyn, laboureur à Breux, par Laurent Hennyn, meunier au moulin de Breux, paroisse de Saint-Yon. – Bail de maison et dépendances, à Saint-Yon, fait à Charles Moitte, vigneron, par Pierre Rozier, mar-

chand et laboureur aux Cosnardières. – Bail de 2 arpents de vigne fait, par le même au même, moyennant un loyer annuel de 6. écus sol 40 sous tournois. – .\bandon de droit de jouissance, au profit de Louis « Rousseau, » par Guy Burgevin, maçon en plâtre à Boissy. – Vente de maison et dépendances à Pierre Rozier, ci-devant nommé, par Georges Guyot, vigneron à « Launoy, » paroisse de Saint-Yon, et Jeanne Ricard, sa femme. – Transport d'héritages, à Philippe « Joynel, » bailli de Saint-Yon, par Jeanne Delaunay, veuve de Jean Couette.

E. 6127. (Liasse.) – 9 pièces, papier.

9 au 30 novembre 1597. – Vente de 5 quartiers de terre labourable, terroir de « Montelloup, » faite, moyennant 4 écus sol, à Michel Vauldron, vigneron en la paroisse de Fontenay-les-Briis, par Alexandre Lefébure, serrurier à Bruyères-le-Châtel. – Ratification, par Jeanne Petit, d'une vente faite, par Besnard Landry, son mari, à Geneviève Landry, demeurant à Rueil. – Autre, par Guillemette Petit, d'une vente faite à la même par Nicolas Landry, son mari. – Vente d'un quartier « de jardinage, planté en arbres » fruitiers, » faite, moyennant 1 écus sol, à Angélique N., par Guillaume « Marconnet, » laboureur aux Cosnardières. L'acte, signé par « Pasquier du Val, » prêtre, est passé « au logis du presbitère à Breuillet » (26 novembre 1597). – Partage entre les héritiers de feu Knsellot Petit. – Bail de 6 arpents de terres labourables, terroir de Saint-Yon, fait, moyennant une redevance annuelle de 3 mines de blé méteil, mesure de Châtres, à Jean Brière, l'aîné, laboureur à Saint-Sulpice, par Louis Fortin, marchand à Jouy. – Acte de notoriété touchant les obligations des propriétaires ou fermiers du moulin de Villouvette, pour le curage de la rivière d'Orge, Lacéré. – Obligation de 3 écus sol passée, au profit de Robert Philippe, curé de Saint-Yon, par Laurent Séré, vigneron à Saint-Yon (29 novembre 1597). – Cession de meubles à « Denis Ledourt, » vigneron, à Saint-Yon, par Jacques « Sourieul, » marchand à Saint-Chéron, tant en son nom que comme se portant iBrt des autres héritiers de feu Noëlle Noël.

E. 6128. (Liasse.) – 9 pièces, papier, dont 1 cahier de 9 feuillets in-4°.

2 au 30 décembre 1597. – Vente d'un arpent de

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

terre sablon, aux sablons de Breuillet, faite, moyennant 13 livres tournois, à Biaise Lambot, laboureur à Breuillet, par Nicolle Guiotte, veuve de Louis Clément. – "Vente de maison et dépendances, aux Conardières, faite à Pierre Rozier, marchand audit lieu, par Michel Joynel, meunier au moulin de Breuillet. – Contrat de mariage entre Toussaint Lecomte, fils de fea Jean Lecomte et de Jeanne Menant, d'une part, et Marguerite Bousier, fille de « Pierre Bousier » et de Jacqueline Courtin, d'autre part. – Vente de 10 perches de terre plantées en bois, « à la Conardières, paroisse de Saint-Yon, » faite, moyennant 2 écus sol, à Pierre Bousier, marchand et laboureur en la paroisse de Saint-Yon, par Laurent Hénin, meunier au moulin de Breux. – Contrat de mariage entre Noël « Vacher, » fils de Denis Vacher, laboureur à Moret, et de Barbe Bénard, d'une part, et Pasquière Fauveau, fille de Michel « Fauveau » et de Jeanne Lambot, d'autre part – Contrat de mariage entre Pierre « Leroy, » vigneron, d'une part, et Bienvenue Bourguignon, d'autre part. – Inventaire après décès de Michel Mesnager, vivant, demeurant à Jouy. – Actes intéressant les familles Burgevin, Louin.

E. 6129. (Liasse.) – 8 pièces, papier.

15 au 26 janvier 1598. – Accord entre les héritiers de Michel Mesnager. – Vente de 1 perches de jardin, à Brétigny, faite, moyennant 1 écu 2/3 à Denis Lesné (?), vigneron à Brétigny, paroisse de Breuillet, par « Loys Badin, » laboureur à Bruyères-le-Châtel. – Échange entre Jean Dadure, vigneron à Lardy, d'une part, et Pierre Legrand, demeurant à Boissy, d'autre part. – Vente à Marin Vaillant, laboureur à Jouy, par Charlotte Vaillant, femme de Jacques Fouquyn, demeurant audit lieu, de tous ses droits en la succession de Macé Vaillant et Françoise Courtin, ses père et jnère. – Acte y relatif. – Vente d'un demi-arpent de vigne, terroir de Boissy, faite, moyennant 1 écus sol, à Noël Duboys, laboureur à Boissy, par Vincent « Torneur, » laboureur à « Gournay-la-Ville. » – Vente de maison et dépendances à Charles « Dereviers, » écuyer, par Jean « Réault, » laboureur à Breuillet, et Di lière Couette, sa femme.

E. C130. (Liasse.) – 12 pièces, papier.

3 AU 28 février 1598. – Vente d'héritages à

Denis « Vacher, » laboureur à Moret, paroisse de Saint-Yon, par « Gilles Lecomte, » vigneron à Boissy. – Acte y relatif. – Vente d'un quartier de vigne, vignoble de Boissy, faite, moyennant 8 écus sol, au susdit Denis « Vacher, » par Nicolas « SouUas, » vigneron à Avrainville. – Acte y relatif. – Transport d'héritages à Noël Dangente, vigneron à Boissy, par Noël Dubois, laboureur au même lieu. – Actes intéressant les familles Lambot et Vaillant. – Bail de 8 arpents de terre appartenant à l'église de Saint-Yon, fait, moyennant un loyer annuel -de 4 écus 40 sous tournois, à Nicolas Prévost, cordonnier à Saint-Yon, par Vincent Cabué et Marin Bottier, marguilliers de la fabrique de l'église de Saint-Yon. – Bail d'héritages appartenant à Louis Mesnager, fils mineur de Thomas Mesnager et de Louise Aumont, fait à Michel « Fau- » veau, » laboureur à Breux, par Thomas « Aulmont, ') tuteur. – Ledit Thomas « Aulmont » baille à Michel « Aulmont, » laboureur à Boissy, à titre de nourriture et entretien, pendant 2 ans, le susdit Louis Mesnager, âgé de 15 ans. Le preneur doit, entre autres choses, envoyer Mesnager à l'école « pendant icelluy temps, et » payer le maistre de l'escolle audit Boissy, et à la » fin du dit temps le rendre habillé de drap gris et de » deux chemises de thuille » (25 février 1598.) – Bail de l'herbe et dépouille de 5 quartiers de pré, prairie de Breuillet, fait, moyennant un loyer annuel de 40 sous tournois, à Jean Vaillant, meunier à Dampierre, paroisse de Saint-Yon, par Denis « Vacher, «laboureur à Moret.

E. 6!3i. (Liasse.) – 3 pièces, papier.

8 au 31 mars 1598. – Vente d'un quartier de terre, terroir d'Avrainville, champ-tier <■ dit la Char-riôre-au-Lard, " faite, moyennant 2 écus sol 40 sous tournois, à Jean Piffret, laboureur à Avrainville, par Guillaume Burgevin, vigneron à Boissy. – Vente d'un quartier de terre, même terroir, champ-tier du « Gros-X Bouleau, » faite, moyennant 2 écus sol, à Jean Piffret para Yon Subtil, » maçon à Boissy. – Vente d'un arpent de terre labourable, à Feugères, terroir de Saint-Yon, faite, moyennant 8 écus sol, à Nicolas Prévost, marchand cordonnier à Saint-Yon, par Jean « Petit, » laboureur à Boissy, et Marguerite Le Tourneur, sa femme. L'acte porte, entre autres signatures, celle de Robert « Philippes, » prêtre, curé de Saint-Yon (31 mars 1598).

SÉRIE E. – NOTAIRES ET TABELLIONS.

E. 6132. (^Liasse.) – i pièces, papier.

19 au 27 avril 1598. – Accord et composition entre Denis « Louyn, » laboureur à Breux, d'une part, et Simon Réault, marchand au même lieu, d'autre part. – Vente de portion de maison et dépendances, près l'église de Boissy, faite à Jean Lambot, laboureur à Boissy, par Michel Piffret, vigneron audit lieu, et Catherine Régnier, sa femme. – Actes y relatifs.

E. 6133. (Liasse.) – 2 pièces, papier.

12 mai et 8 juin 1598. – Bail d'héritages à Christophe Ragaine, laboureur à Villouvette, par Louis Sorieur, laboureur à Brétigny, paroisse de Breux. – Vente d'héritages à Jacques Beauvais, marchand à Jouy, par Etienne Hervé et Philippe Houdoin, sa femme, demeurant « au Herbege, » paroisse de Saint-Chéron.

E. 6134. (Liasse.) – 3 pièces, papier.

9, 14 juillet et 27 août 1598. – Bail de grange et dépendances, à Boissy, fait à Jean « Lambert, » greffier au bailliage de Boissy, y demeurant, par Simon « Picot, » hôtelier à Boissy. – Cession de bail d'héritages à Jean Vaillant, meunier à Dampierre, paroisse de Saint-Yon, par Innocent Séré, vigneron à Saint-Yon, – Vente de portion de maison et dépendances, à Torfou, faite à André Cauvin (?), demeurant à Torfou, par Guillaume « Robin, » boulanger à Châtres.

E. 6135. (Liasse.) – 2 pièces, papier.

8 et 20 septembre 1598. – Élection d'un mesurier. « Aujourd'huy, huictiesme de septembre, jour » et feste de Nativité Nostre-Dame mil cinq cens >■> quatre-vingts-dix-huit, à yssue de messe de paroisse, devant la porte de l'église de S'-Yon, ont » comparu, par devant moy, Jehan Cabué, commis du tabellion du dit Saint-Yon, Denis Le Dourt, Vincent Cabué, Marin Rotier, Louis « Le Dourt, » » Pierre Badin, Jean Vaillant, Nicolas Prévost, Innocent Séré, Abel Delacroix, Laurent Hényn, Phi-

'> lippe Auhuout, tous habitans dudit Saint-Yon, et « la plus grande et saine partie d'yceulx habitans,

» affin d'élire l'un d'entre eulx ung messier et gardien
') des vignes et aultres fruictz pendants par les ra-
■) sinnes assis au terroir dudit Saint-Yon ; tous les-
•) quelz, d'une mesme voix, ont esleu et, par ces pré-
" sentes, eslisent Nicollas Drouet, aussy habitant
i> dudit St-Yon, présent, ce acceptant, à la charge de
I) bien et deuement faire le debvoir de garder lesdites
vignes et aultres fruictz... lesditz susnommez luy
) ont donné et donnent tous pouvoir et puissance de
» ce ; à la charge aussy que lesditz habitans luy ont
» promis et seront tenus luy en payer quatre solz
» tournois pour chacun arpent desdites vignes. Faict
» comme dessus, es présences l'un de l'autre. (Sign.)
» P. Aulmont, L. Le Dourt, J. Cabué. » - Bail de
4 arpents de terre, en la paroisse de Saint-Yon, fait,
moyennant 1 minot par arpent, mesure de Châtres,
de loyer annuel, à Nicolas Prévost, laboureur à Saint-
Yon, par Andrée Fouquin, veuve de Jean Poupert ('?'),
demeurant à Jouy.

E. 6136. (Liasse.) - 8 piècea, papier.

4 au 20 octobre 1598. - Bail d'héritages à Jean
Martain, maçon en grosse maçonnerie à la Boissière,
paroisse de Breuillet, par Guillaume Badod et Mi-
chelle Raguine, sa femme, demeurant à « la Bado-
dière. » - Actes intéressant les familles Guyot,
Joynel, Buard. - Inventaire après décès de Marin
Vaillant. Le setier de blé à battre, 2 écus ; le setier de
fèves, 2 écus ; le boisseau de petits pois, 10 sous ; le
boisseau de graine de lin, 10 sous ; le boisseau de
graine de chanvre, 10 sous. - Lots de partage de la
succession de Vincent Merly.

E. 6137. (Liasse.) - 5 pièces, papier.

3 au 29 novembre 1598. - Baux de terres, à Ri-
moron, faits, à raison d'une redevance annuelle d'un
minot par arpent de blé méteil, mesure de Châtres,
par Charles « Devilliers, » écuyer, s' de Maisonrouge,
demeurant en la paroisse de « Vilconnain, » à Pierre
Ménager, laboureur à Breux ; Guillaume « Fauveau, »
laboureur au même lieu. - Ratification, par Jeanne
Delassus, d'une vente faite par Guillaume Fauveau,
son mari, à Noël Cavillier, demeurant au Val Saint-
Germain. - Ratification, par Perrine Pifi'ret, femme

de Denis GiUet, demeurant à Breuillet, d'une vente
faite par ledit Gillet à Jean Lambot, laboureur à
Boissy. - Bail de 9 arpents de terre, terroir de Breuil-
let, fait, moyennant un loyer annuel de 13 livres

12 sous 6 deniers tournois, à Pierre Rousiers, laboureur à Saint-Yon, par les marguilliers de l'église de Saint-Pierre de Breuillet.

E. 6138. (Liasse.) – 6 pièces, papier.

4 au 26 janvier 1599. – Bail d'héritages, parmi lesquels le lieu dit l'Enclos du prieur, à Saint-Yon, fait à Nicolas Prévost par Pierre Rozier, laboureur marchand à Saint-Yon. En fin de l'acte on voit, entre autres signatures celles de Samuel « Blanchard, » prêtre, curé de Saint-Sulpice de Favière, et celle de Robert « Philippes, » prêtre, curé de Saint-Yon (4 janvier 1599). – Contrat de mariage entre César Lubin, laboureur à Saint-Vrain-d'Escorcy, » d'une part, et Héloïse Vacher, veuve d'André Pinard, d'autre part. – Bail de 10 arpents moins 1/2 quartier de terre, terroir de Breuillet, fait, moyennant une redevance annuelle de 2 boisseaux 1/2 de blé raéteil par arpent, à Jean Sorieur, laboureur à Brétigny, paroisse de Breux, par Guillaume Ledour et Michel Vaudron, vigneron à « la Charmoise, » paroisse de Fontenay-les-Briis, se portant fort de Claude Ledourt. – Bail de grange et dépendances, à Breuillet, fait au susdit Sorieur par le susdit Guillaume Ledourt. (Cet acte est le premier où figure Jean Lambert, en qualité de tabelion de Breuillet, Breux et Saint-Yon. Il porte la date du 23 janvier 1599.) – Bail de 5 quartiers 7 perches de terre, terroir de Breux et Breuillet, fait, moyennant une redevance annuelle de 4 boisseaux 1/4 de blé méteil, mesure de Châtres, à Jean Masson, cordonnier à Breux, par Michel Vodron, vigneron à la Charmoise. – Foi et hommage rendu au baron de Saint-Yon, pour le fief de la Motte, à Villouvette, par Jean Mareschal, le jeune, fils de Jean Mareschal, l'aîné, et de feu Perrine Chardon, demeurant à Ollainville, et autres co-propriétaires dudit fief.

E. 61.'9. (Liasse.) – 4 pièces, papier.

16 au 25 février 1599. – Jean Lambert. – Accord entre Louis Sorieux, d'une part, et Gilles Béguin, d'autre part, lun et l'autre demeurant à Brétigny,

paroisse de Breux. – Contrat de mariage entre Mathurin (Marcongnet), de la paroisse de Breuillet, fils de feu Charles Marcongnet, d'une part, et Nicolle Courgon, de la même paroisse, fille des feus Jacques Courgon et Thomasse Courtin, d'autre part. – Échange entre Guillaume Moger et Jacques Fouquin, laboureurs à Jouy, et Marie Thierry, veuve de Marin Vailant. – Vente d'héritages à Jouy faite à cette dernière par Jeanne Pollice, veuve de Jean Sorieu, demeurant à Jouy, paroisse de Breux.

E. 6140. (Liasse.) – 6 pièces, papier.

2 au 26 mars 1599. – Bail de 9 arpents de terre et 22 perches de pré, terroir de Breux, fait, moyennant une redevance annuelle de 1 boisseaux de blé mèteil par arpent, à Pierre Ménager, laboureur à Breux, par Jean Levon, laboureur à Bâville, paroisse de Saint-Chéron. Cet acte porte, entre autres signatures, celle de Pierre « Bauldricourt, » prêtre, curé de Saint-Martin de Breux. ~ Bail d'héritages à Saint-Yon, fait à « Charles Moycte, » vigneron à Saint-Yon, par Pierre Rousiers, laboureur au même lieu. – Accord entre Zacharie Rouzier et Guillaume Badault, demeurant l'un et l'autre en la paroisse de Breuillet. – Autre entre Guillaume Moger et Jacques Fouquin, laboureurs à Jouy. – Transport de bail d'héritages au susdit Zacharie « Rouzier, » par Charles de Riviers, sieur du « Coulombier, » qui avait pris lesdits héritages à loyer de Michel Durant. – Vente de 5 quartes de vigne, aux Ormetains, faite, moyennant 6 écus 1/2, à Jean Labert [sic], demeurant à Villouvette, par Louis Fortain, laboureur à Jouy.

E. 6141. (Liasse.) – 5 pièces, papier.

19 au 26 avril 1599. – Contrat de mariage entre « Claude de Mallicorne, » barbier et chirurgien à Boissy, fils de Jean « de Mallicorne, » apothicaire à Dourdan, et de Marie Chantrain, d'une part, et « Anne » deBisemont, » fille de feu François de Bisemont, écuyer, et de « Françoise du Ru, » d'autre part. – Échange entre Simon Lolot [sic], demeurant à Breux, ICTienne Brodeulx et Rémi Doiteault, demeurant au même lieu. – Bail de maison et dépendances, à Jouy, lait à Jean PoUisse, laboureur à Jouy, par Thomas « Aulniont, » demeurant à Boissy. – Actes intéressant les familles Brodeux et Conard.^

SERIE E. – NOTAIRES ET TABELLIONS.

105

E. 6142. (Liasse.) – 6 pièces, papier.

2 au 31 mai 1599. – Bail de 14 arpents de terre, terroir de Rimoron, fait, moyennant une redevance annuelle de 2 setiers de blé mèteil et 1 setier de blé seigle, à Jean Courain, laboureur en la paroisse de Saint-Sulpice, par Charles « Devilliers, » écuyer, sieur de Maison Rouge, demeurant à Dreux. – Bail de maison et jardin, à Jouy, fait à Pierre Béroust, par Simon Lolot [sic], demeurant à Breux. – Accord

entre Charles « Devilliers, » ci-devant nommé, et Marie « Devilliers, » sa sœur. — Nicolle Rozier (?), veuve de Sulpice Vaillant, baille sa fille à « Marin » Lagoez, » tailleur d'habits, pour que celui-ci lui apprenne à faire les vêtements d'homme et de femme. L'apprentissage durera 2 ans ; l'apprentie payera 4 écus ; moyennant quoi le patron la nourrira. — Bail de 4 arpents de ter^{re}, terroir de Breuillet, fait, moyennant une redevance annuelle de 2 boisseaux de blé méteil, par arpent, mesure de Châtres, à « Macé » Vaillant, » vigneron à la Badaudière, par Sulpice Réault, laboureur à Breuillet. — Foi et hommage rendu au baron de Saint-Yon, pour portion du fief de la Motte à Villouvette, par Siméon « Josset, » marchand à « Linois-lez-Montlhéry. »

E. 6143. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

21 et 29 juin 1599. — Déclaration de Claude « Carqueville, » laboureur à Torfou, au nom et comme tuteur des mineurs de François Leconte et Marguerite Aulmont, touchant un accord fait entre ledit François Leconte et Louis Girard. — Contrat de mariage entre Michel « Girard, » d'une part, et Jeanne Béroust, d'autre part.

E. 6H4. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

3 et 19 juillet 1599. — Accord entre « Charles » Moycte, » vigneron en la paroisse de Saint-Yon, tant en son nom que comme se portant fort de Marie Macaire, sa femme, d'une part, et Innocent Séré et Abel Delacroix, vigneron à Saint-Yon, au nom et comme se portant fort d'André Renères, veuve de Daniel Bonvillot, de Jouy, prisonnière « es prisons » de Saint-Yon, d'autre part. — Acte de foi et hommage rendu au baron de Saint-Yon par Jean de « Baugy, »

Seine-et-Oise. — Série E. — Tome V.

écuyer, seigneur de Lardeville, fils et héritier de Jacques de Baugy, en son vivant, conseiller du Roi et maître ordinaire de ses comptes, à cause de 2 fiefs, sis audit Lardeville (Leudeville ?). — Autre acte de foi et hommage au même, pour fief au même lieu, par Charles « Laporte. »

E. 6145. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

8 et 26 août 1599. — Contrat de mariage entre Jean Guérin, laboureur en la paroisse de Saint-Yon, fils de feu Richard Guérin, demeurant, en son vivant, à « Fontaine Lyseaut, » paroisse de « Chauffifour, » d'une part, et Guillemette Levon, fille de feu Nicolas Levon, demeurant, en son vivant, en la paroisse de Breux, d'autre part. — Acte intéressant les familles Delefs (sic). Vaillant et Lambot.

E. 6146. (Liasse.) – 2 pièces, papier.

4 et 18 octobre 1599. – Réparation d'honneur par « Pierre Rousire, y> le jeune, fils de Pierre Rozier, l'aîné, envers Madeleine N., veuve de Jacques du Val, demeurant à Breuillet. – Bail de maison et dépendances, à Jouy, fait à Jean Brodeulx, maçon audit lieu, par François Modant, maçon en grosse maçonnerie, demeurant au même lieu.

E. 6147. (Liasse.) – 6 pièces, papier.

3 janvier au 15 février 1600. – Vente à Jean Leborgne, demeurant à la petite Beauce, paroisse de Saint-Yon, par Guillaume Badault, vigneron à la Baudaudière, paroisse de Breuillet, et Michelle Raguaine, de tous les droits de cette dernière en la succession de Pierre Raguaine, son père. – Renonciation, par « Pasquier du Val, » prêtre, curé de Breuillet, en faveur de Pierre Jousset, vigneron au Mesnil, paroisse de Sermaise-sous-Dourdan, aux droits de vente d'héritages faite par ledit Jousset audit Du Val (1.5 janvier 1600). – Vente d'un quartier de terre, près « la Soupane, » faite, moyennant 4 livres tournois, à Valentin Béroust, demeurant à la Soupane, paroisse de Breuillet, par Guillaume Moger, demeurant à Jouy, et Michelle Vaillant, sa femme. – Vente d'un demi-quartier de terre, terroir de Breux, faite, moyennant 7 livres 5 sous tournois, à Denis Gillet, sabotier à

14

106

ARCHIVES DE SEJNE-ET-OISE.

Breuillet, par Etienne Brodeulx, laboureur à Breux (14 février 1600). – Vente d'un arpent de terre, terroir de Breuillet, faite, moyennant 23 livres tournois, à Guillaume Gillet, vigneron à Breuillet, par « Marin Réault, » laboureur à « Sousy, » paroisse de Fontenay-les-Briis (15 février 1600).

E. 6HS. (Liasse.) – 7 pièces, papier.

23 au 27 février 1600. – Vente de 4 perches de terre, à la petite Beauce, faite, moyennant 40 sous tournois, à Pierre Glienevières, laboureur à la petite Beauce, paroisse de Saint-Cliéron, par Jean Glienevières, laboureur à Avrainville. – Vente d'un demi-

arpent de terre labourable, terroir de Soucy, faite, moyennant 5 écus sol, à Pasquier « Bonvost, » maréchal audit lieu, par Charles « Devilliers, » écuyer, sieur de Maison Rouge. — Vente d'un demi-quartier de vigne faite, moyennant 1 écu, à Jacques Souchet, vigneron en la paroisse de Breuillet, par Christophe Navot, « teissier en toille, demeurant à Sousy, paroisse de Fontené-soubz-Briis. « — Actes intéressant les familles Rouzier, Mamlot, Pinard, Lubin.

E. 6149, (Liasse.) — 13 pièces, papier.

7 au 20 mars 1600. — Vente de portion de maison et dépendances à Pierre Ginery ou Givery, manouvrier à la Boissière, paroisse de Breuillet, par Jean Réault, laboureur à Breuillet. — Quittance de remise de meubles délivrée à Jeanne Buisson, veuve de Mathurin Sorieul et mère de Jean Sorieul, demeurant, en son vivant, à Brétigny, paroisse de Breux, par Jeanne Gillet, veuve dudit Jean Sorieul. — Vente de droits à la propriété de divers héritages faite à Valentin Beroust, demeurant « à la Soupaine, » paroisse de Breuillet, par Nicolas Genost, laboureur à « Arpentit, » paroisse de Bruyères-le-Châtel, et Élienne Dumarest, demeurant « à la Thuillerie, » paroisse de Breuillet. — Partage des successions de Biaise Lambot, vivant, laboureur à Breuillet. — Pièces y relatives. — Vente d'un demi-arpent de terre, terroir de derrière la Soupaine, fnto., moyennant 10 livres tournois, à Denis Gillet, saboier à Breuillet, par Etienne Brodeur, laboureur à Breux. — Vente d'un demi-arpent de terre, faite au susdit Brodeur, moyennant 6 écus sol, par Charles « Devilliers, » écuyer, demeurant à Breux. — Vente, par le même, à Simon Lalot, marchand à Jouy, d'un arpent

de terre, terroir de Breux, moyennant 11 écus 1/3 d'écu, réduits à la somme de 34 livres tournois. — Ratification de cette dernière vente par « Jehanne de » Laniotte, » femme de Charles de Villiers. — Ratification par Zacharie « Rouzier, » laboureur au Colombier, paroisse de Breuillet, et Jeanne Delaunay, sa femme, d'un bail à rente fait à Michel Blangaaron, vigneron à Bois-sy, par Jean Couette, mari en premières noces de ladite Delaunay.

E. 6150. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

4 au 25 avril 1600. — Bail de 2 arpents de pré, prairies de Guisseray, le Colombier et la Boissière, fait, moyennant un loyer annuel de 1 écus d'or sol, à Charles « Devilliers, » écuyer, demeurant à Breux, par Jean Réault, laboureur à Breuillet. — Bail de 5 quartiers de pré, prairie de Jouy, fait par le même à Jean « Pollisse, » laboureur à Jouy, paroisse de Breux, moyennant un loyer de 3 écus sol. — Bail de 11 arpents de terre, terroir de Breuillet, fait, moyennant une redevance annuelle de T boisseaux 1/2 de blé mé-

teil, mesure de Châtres, à Marin N., laboureur à Breuillet, par Guillaume Ledourd, laboureur, et Michel Vodron, vigneron à la Charmoise, paroisse de Fontenay-les-Briis. – Vente de droits sur héritages, à Jouy, faite à Jean Parain, laboureur en la paroisse de Saint-Yon, par Pierre Courtain, vigneron à Égly. – Bail d'un arpent de pré, prairie de Breuillet, fait, moyennant 100 sous tournois, à Guillaume « Fauveau, » laboureur à Breux, par Jeanne Buisson-, veuve de Mathurin Sorieur, demeurant à Brétigny, paroisse de Breux. – Bail d'un arpent de terre, terroir de Breux, fait, moyennant une redevance annuelle de boisseaux 1/4 de blé méteil, mesure de Châtres, à Pierre Ménager, laboureur à Breux, par Jacques Fouquin et Julien Menestrier, marguilliers de l'église Saint-Martin de Breux.

E. 6151. (Liasse.) – 10 pièces, papier.

l' au 25 mai 1600. – Vente d'un demi-quartier de terre labourable, laite, moyennant 1 écu, à Denis Gillet, sabotier à Breuillet, par Henri « Clément, » laboureur à la Boissière, paroisse de Breuillet. – Bail de 3 arpents 1 quartier de terre, terroir de Breux, fait, moyennant une redevance annuelle de 18 boisseaux de blé méteil, mesure de Châtres, à Pierre Ménager, la-

SÉRIE E. – N'OTAIRES ET TABELLIONS.

LOT

boureur à Breux, par Pierre « Bauldricourt, » prêtre, curé de Breux (2 mai 1600). – Vente d'un tiers d'arpent de terre, terroir de Breux, lieu dit « les Portes » raux, » faite, moyennant 3 écus, à Denis Léné,. vigneron à Brétigny, paroisse de Breux, par Gilles Béguin, manouvrier au même lieu. – Contrat de mariage entre Noël Dangente, vigneron à Boissy, d'une part, et Jeanne Girard, veuve de Biaise Lambot, en son vivant, demeurant à Breuillet, d'autre part. – Contrat de mariage entre « Denis Le Dourt, » vigneron en la paroisse de Saint-Yon, d'une part, et Jeanne Lambot, veuve de Jean Badain, en son vivant, demeurant à Dampierre, paroisse de Saint-Yon, d'autre part. – Contrat de mariage entre Jean Lambot, fils de feu Michel Lambot et de Perrine Sénonville, d'une part, et Guillemette Mollard, fille de feu Didier MoUard et de Didière Marconnet, d'autre part. – Inventaire après décès de Biaise Lambot, à la requête de Jeanne Girard, sa veuve. 2 porcs, 3 écus sol ; le setier de blé méteil, 1 écu 20 sous tournois. – Bail d'héritages à Nicolas Vaillant demeurant ■. (à la Rocherie, » paroisse de Breuillet, par Didier Plaisir, vigneron à Bruyères-le-

Cliâtel. – Actes intéressant les familles Gillet, Sorieul.

E. 6152. (Liasse.) – 5 pièces, papier.

Octobre 1600. – Bail d'héritages à Jean Guir (aud ■?), laboureur à Breux, par « Jehan Buard, » demeurant à « Saint-Suplice. » – Conventions entre Charles de Villiers, écuyer, demeurant à Breux, d'une part, et Jean Martin, maçon en grosse maçonnerie, à Malassise, paroisse de Breuillet, pour la réédification d'une chapelle à Rimoron, « de telles grandeur et hauteur que celle qui a esté le tens passé et est à présent » en rtlynes. » – Transport d'héritages à Jean Badain, vigneron à Dampierre, par Denis Le Dourt et Jeanne Lambot, sa femme, demeurant à « la Sazardière, » paroisse de Saint-Yon. – Bail de portion de maison et dépendances à Pierre Guiteault, machand à Fougères, paroisse de Saut-Yon, par Jean Favet, laboureur à Breux. – Inventaire des meubles appartenant à Maurice Langlois, manouvrier à Jouy. – Nota. Ces actes sont en très mauvais état de conservation : une partie du texte n'existe plus.

E. 6153. (Liasse.) – 2 pièces, papier.

2 et 26 novembre 1600. – Bail de maison et dé-

pendances, à Breux, fait à Marain Le Goict, tailleur d'habits, par Pierre Ménager, laboureur à Breux. – Michel Girard, vigneron à Breuillet, fermier du huitième dudit lieu, « abonne, » en cette dernière qualité, et pour 2 années, duréede son fermage, Etienne Gillet, demeurant à Breuillet. L'abonnement est fait moyennant le payement trimestriel, par Gillet, de la somme de 52 sous 6 deniers tournois, « qui est pour moitié de » ladite ferme du dit huitième. « Nota. Ces actes sont en mauvais état de conservation. La partie finale a presque entièrement disparu.

E. 6154. (Liasse.) – 7 pièces, papier.

2 au 28 décembre 1600. – Bail du raoufin de Saint-Yon et dépendances fait, moyennant un loyer annuel de 16 écus 1/2, à Laurent Henri, meunier au moulin de Breux, par Jacques Bourdon, praticien à Boissy, au nom et comme procureur et receveur de noble Adrien de Maneville, s' de Saint-Yon, Breux et Breuillet. – Bail de 8 arpents de pré, « où soullloit » estre l'estang, » fait par le même à Pierre Mesnager, laboureur à Breux, moyennant un loyer annuel de 25 écus sol. – Échange entre Nicolas Prévost, laboureur en la paroisse de Saint-Yon, d'une part, et Thomas Vacher, laboureur en la même paroisse, d'autre

part. — Bail d'héritages fait par le susdit Jacques Bourdon à Pierre Rozier, laboureur à Breuillet. — Vente d'héritages à Michel Polisse, marchand à Jouy, paroisse de Breux, par Jean Martin, maçon à Malassise, paroisse de Breuillet. — Contrat de mariage entre Michel « Pollisse, » fils de feu Matliurin Pollisse et de Gillette Langlois, d'une part, et Jeanne Gillet, fille d'Etienne Gillet et de Jeanne Lambot, d'autre part. — Vente d'héritages à Jean Buron (?), laboureur à Breuillet, par Guillaume Badault, vigneron au Colombier, paroisse de Breuillet. Nota. Ces actes, en mauvais état, ont perdu quelques parties de leur texte.

E. 6155. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

7 au 30 janvier 1601. — Vente d'héritages, à « Souzy, » faite à René Qauhier, laboureur audit lieu, par Jean Levron, laboureur au Chapitre, paroisse de Breuillet. — Contrat de mariage entre Charles Behoars, fils de Vaientin Beliours et de Jeanne Sorieul, d'une part, et Jeanne Lesaige, fille de Guillaume « Lesaige, » laboureur aux Tuileries, paroisse de

108

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

Breuillet, et de feu Niolle Courtaiii, d'autre part. — Contrat de mariage entre Nicolas Bonté, demeurant à Jouy, paroisse de Breux, d'une part, et Henriette Buard, d'autre part. — Acte de foi et hommage dont voici un extrait : « Par devant Jelian Pillas, clerc, » substitud juré au bailliage de Saint-Yon, pour noble » seigneur Adrian des Walleville, escuier, sieur de » Paneville, nouveau seigneur et baron dudit Saint- » i Yon, à cause de damoiselle Diane de Clère, sa femme » et espouse, fille de messire Jacques de Clère, clie- » vallier de l'ordre du Roy, et de deffuncte dame Loise » de Balsac, sa femme et espouse, est comparu Phe- »)3 lippes de Si-Pol, escuier, sieur de Guillerville, en la » parroisse de Saint-Sulpice de Favières, fils aîné et » principal héritier de défuncte Gabrielle Leprince, » « vivante, femme de Estienne de Saint Pol, escuier, » sieur d'Hécourt, . . . (lequel) a déclaré estre venu en » ce lieu pour faire et porter au dict sieur de Pane- » ville et à la dicte dame de Clère, sa femme, les foy » et hommages qu'il est tenu leur faire et porter, tant » pour luy que pour damoyselle Suzanne de Saint » Pol, femme de Josias de Prunelé, escuier, seigneur » de Guillerval, sa sœur ; François, aagé de vingt et » ung an, et Pierre, aagé de dix-sept ans, ses frères : » tous enfans des dictz sieur de Saint Pol et de la » dicte deffuncte Gabrielle Le prince [sic] ; du fief, » terre et seigneurie de Guillerville, ses appartenances

» et deppendances, assis en la dicte pari'oisie de
» Saint Sulpice, ensemble de ce qu'ilz tiennent et
» peult a]›artenir dedans le fief, terre et seigneurie de
» la Briche, pour ce qui est tenu et mouvant du dict
» sieur de Paneville, à cause de la dicte de Clère, sa
>: femme... » (25 janvier 1600). – Vente de portion
de maison et dépendances, « au village de Breulx, »
faite à Nicolas Elle, « tessier » en toile à «S'-Esvrour, »
paroisse de Saint-Chéron, par Jean « Cabué, » l'aîné,
et Jean Guyrain, vigneron « au Conadiers, » i)aroisse
de Saint- Y'on. – Cession de cette rente par ledit Élie
à Simon Réault, vigneron à Breux. – Jacques Bour-
don, praticien à Boissy, au nom et comme procureur
et receveur de noble Adrien de Maneville {sic), s'' de
Paneville et de Caltot, Saint- Y'on, Breux et Breuillet,
baille, pour 6 ans, à Jean Cauchon, prêtre, curé de
Saint-Y'on, la moitié du champart de tous grains, à
prendre sur le territoire dudit Saint-Yon, « à partir
» avec le prieur dudit Sainl-Yon, » moyennant le
j'tayement annuel de la somme de '31 écus sol, « à la-
» quelle somme ladite moictié de champart luy a esté
» baillée et adjudée, » par le bailli de Saint-Yon, le
25 novembre 1600 ; et à la charge de payer, chaque

année, au curé de Saint-Y'on, 1 muid de blé, mesure
de Saint-Y'on, « revenant, à ung septier, mesure de
» Chastres. » (30 janvier 1601).

E. 6156. (Liasse.) – 19 pièces, papier.

3 au 28 février 1601. – Bail de mai-son et dé-
pendances, à Breux, fait à Jacques Dadure, cordon-
nier, et « Morin Legouez, » tailleur d'habits, par Jean
« Delassus, » l'aîné, maréchal et laboureur à la Nor-
ville près Châtres. – Accord entre Abel Delacroix,
vigneron à Fougères, d'une part, et Nicolas Prévost,
laboureur à Saint-Yon, d'autre part. – Bail d'héri-
tages, en la paroisse de Breuillet, fait à Nicolas Vail-
lant, vigneron « à la Badauldière, » paroisse de Breuil-
let, par Jacques Bourdon, praticien à Boissy, au nom
et comme procureur et receveur ~du seigneur de
Breuillet. – Vente de maison et dépendances, à Bré-
tigny, paroisse de Breux, faite à Louis Sorieul, labou-
reur audit lieu, par Gilles Béguin, marchand au
même lieu. – Acte de foi et hommage rendu au sei-
gneur de Saint-Y'cn, par Simon « Canyvet, » mar-
chand, bourgeois de la ville d'Étampes, au nom et
comme procureur de Simonne Godin, veuve de Phi-
lippe Forest, pour le fief appelé le fief « des Noes, »
ou fief « Godin, » consistant en 3 arpents de terre au
terroir de Mauchamps, près le bois « de Noës » (6 fé-
vrier 1601). – Acte de foi et hommage rendu au même
par « Jehan de Chartres, » écuyer, seigneur de la
Briche, pour le fief, terre et seigneurie de la Briche
(14 février 1601). – Accord entre Macé Vaillant, vi-
gneron à Brétigny, paroisse de Breux, d'une part, et
Guillaume Badaulx, vigneron au Colombier, paroisse
de Breuillet, d'autre part. – Contrat de mariage entre
Nicolas Fouret, vigneron à Breuillet, fils de feu Martin

Fouret et de Barbe Palluau, d'une part, et Louise Morand, fille des feus Jean Morand et Marie Badault, de la paroisse de Breuillet, d'autre part. — Vente de 1 quartiers de terre, près la butte Saint-Nicolas, faite, moyennant 3 écus sol, à Jean Boulion, marchand tuilier aux Tuileries, paroisse de Saint-Chéron, par Guillaume « Fauveau, » laboureur à Breux. — Bail de 10 arpents 1/2 de terre, à Guiseray et environs, fait, par le susdit « Fauveau, » moyennant une redevance annuelle de 27 boisseaux de blé méteil, à « Pierre Rouzier, » laboureur « à la Ménagerie, » paroisse de Breuillet. — Vente d'un quartier 5 i)erches de vigne, vignoble de Breuillet, moyennant 4 écus sol 1/3, à Denis Réault, vigneron à Breuillet, par Guil-

SERIE E.

NOTAIRES ET TABELLIONS.

109

laume Mauger, manouvrier à Jouy, paroisse de Breux.

— Accord entre * Macé VaiUailt, » vigneron à Brétigny, paroisse de Breux, d'une part, et Michel Pollice, marchand à Breuillet, d'autre part. — Acte de foi et hommage pour partie du tief de Guilleville, rendu au seigneur de Saint-Yon, par Etienne « De Saint- » Pol, » seigneur de Htîcourt et de Guilleville en partie (21 février 1601). — Acte de foi et hommage rendu pour le fief de « Challou, en la parroisse d'Auvers, » bailliage duché d'Estampes, » au seigneur de Saint-Yon, par Gédéon Desmazis, écuyer, seigneur de Cliallou, tant en son nom que comme ayant les droits acquis de Suzanne Desmazis, sa sœur, veuve de Daniel « Des Martines, » seigneur « d'Ormoy près Cor- » beil » (21 février 1601). — Acte de foi et hommage rendu au même pour le fief, terre et seigneurie de Richarville, par <> Paul de Cugnac, » écuyer, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, fils aîné de feu Louis de Cugnac, vivant, chevalier, seigneur et baron « d'ImmonviUe-la-Grand, Richarville, la Ri- » vière, Jouy et Rouvre en partie » (24 février 1601).

— Acte de foi et hommage rendu au même pour le fief « des MoUetz, scitué en la paroisse de S'-Sulpice et es » envyrons, » par Macé « Nicolas, » bourgeois de Paris, seigneur dudit fief.

E. C157. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1*' au 26 mars 1601. — Bail de 2 arpents 1/2 de terre, terroir de Saint-Yon, près la Madeleine, fait,

moyennant une redevance annuelle de 10 boisseaux de blé seigle, mesure de Châtres, à Nicolas Prévost, laboureur à Saint-Yon, par Jean « Cauchon, » prêtre, curé de Saint-Yon. – Vente de 22 perches de vigne en friche, vignoble de Guiseray, faite, moyennant 3 écus sol 1/3, à Pierre Vaillant, vigneron à la « Badodière, » paroisse de Breuillet, par Jeanne Le Dourt, veuve de Sulpice Réault, demeurant à Breuillet. – Acte de foi et hommage rendu au seigneur de Saint-Yon, pour la terre et seigneurie de « Bréau Damnemarie, » par Jacques « Blondeau, » praticien à Authon, au nom et comme procureur spécialement fondé de Louis Le Venyer, écuyer, seigneur « de la Grossetierre et de » Saint-Escobille, gentilhomme ordinaire de la maison de M' le Prince » (10 mars 1601). – Accord entre Louis Sorieul, laboureur à Brétigny, paroisse de Breux, d'une part, et Pierre Badain, vigneron à Dampierre, d'autre part. – Contrat de mariage entre Menet « Boyson, » manouvrier à Guiseray, d'une

part, et Isabeau Marcongnet, fille de feu Marin Manongnet, d'autre part. L'acte est passé devant la porte de l'église Saint-Pierre de Breuillet. – Bail de 9 arpents de terre, aux environs de la Boissière, fait, moyennant une redevance annuelle de 2 boisseaux de blé méteil, à Thomas N., laboureur aux Tuileries, paroisse de Breuillet, par Louise Fauveau, veuve d'Esprit Andry. – Vente de 10 perches de vigne, vignoble de Boi.'>i5y, faite, moyennant 4 livres tournois, à Michel Pifret, vigneron à Boissy, par Louis Lubin, meunier au moulin de Breuillet. – Acte d'assemblée des habitants de la paroisse de Breux, portant constitution de procureur pour répondre à l'assignation à eux donnée, par-devant l'élection de Dourdan, à la requête de Denis Louin, laboureur à Breux, opposait à la surtaxe qu'il prétend lui avoir été faite dans l'assiette des tailles de l'année 1601. – Ventes de divers héritages faites par Guillaume Badault, vigneron au Colombier, paroisse de Bieuillet : 1° à Nicolas de « Bizomont, » écuyer, demeurant au Colombier ; 2° à Charles « Bar- » gerotte, » laboureur au même lieu. – Échange entre le susdit Badault et Michelle Raguaine, sa femme, d'une part, et Jean Martin, maçon en pierre, à Malassise, paroisse de Breuillet, et Michelle Bonvin, sa femme, d'autre part. – Bail d'un demi-arpent de pré, près la chaussée de Guisseray, fait, moyennant un loyer annuel de 65 sous, à Charles « Bargerotte, » par « Loys Chandelier, » boucher à Paris.

E. 6158. (Liasse.) – 8 pièces, papier.

1° au 29 avril 1601. – Vente de 1 quartes de pré, terroir du Colombier, paroisse de Breuillet, faite, moyennant 5 écus sol 1/2, à Charles Bargerotte, laboureur au Colombier, par Guillaume Badault, vigneron au même lieu. – Vente d'un demi-quartier de vigne, vignoble de Guisseray, paroisse de Breuillet, faite,

moyennant 1 écu²⁰ sous tournois, à Jacques Souchet, vigneron à la Rocherie, paroisse de Breuillet, par Mathurin Marconnet, vigneron à Guisseray. — Échange entre Pierre Rozier, laboureur à Breuillet, et Jacqueline Courtin, sa femme, d'une part, et Nicolas Prévost, laboureur à Saint-Yon, et Andrée Morant, sa femme, d'autre part. — Échange entre Jean « Réault, » demeurant à Breuillet, d'une part, et Jacques Souchet, ci-devant nommé, d'autre part. (Acte lacéré.) — Vente d'un demi-arpent de terre, terroir de Breuillet, faite, moyennant 1 écu 1/3, réduits à 4 livres tournois, à Jean Bouillon, marchand tuilier aux Tuileries, pa-

110

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

roisse de Saint-Yon, par Gilles « Béguin, » manouvrier à Brétigny, paroisse de Breux. — Bail de 1 quartiers 1 quarte de pré, prairie du Colombier, fait, moyennant un loyer annuel de 4 écus 20 sous tournois, réduits à 13 livres tournois, à « Pierre Rouzier, » le jeune, laboureur à Guisseray, par Jean Réault, laboureur à Breuillet. — Bail de 10 arpents 1,2 de terre labourable, terroir de Breuillet, fait, moyennant une redevance annuelle de 9 minots de blé méteil, mesure de Châtres, à Michel Pollice, marchand à Breuillet, par Guillaume Fauveau, kiboureur à Breux. — Contrat de mariage entre Alain Hébert, fils de feu Louis Hébert et de Cécile David, demeurant à Breuillet, d'une part, et Anne Réault, fille de Sulpice Réault, et de feu Marie Cochon, demeurant au même lieu.

E. 6159. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

4 au 26 mai 1601. — Acte de foi et hommage rendu au seigneur de Saint-Yon, pour le fief de Moret, par « Jacques de Ravenel, » chevalier, seigneur de Verdellot et de Moret. — Bail de 3 quartiers de pré, prairie de Breuillet, fait, moyennant un loyer annuel de 8 livres tournois, à Jean Masson, cordonnier à Breuillet, par « Jehan Perrin, » demeurant à « Losnoy, » paroisse de Saint-Yon. — Accord entre Jacques Dadure et Jean Maçon, demeurant en la paroisse de Breuillet, d'une part, et Jean Lambot, laboureur à Jouy, d'autre part. — Bail d'un arpent 1/2 de pré, paroisse de Breuillet, fait, moyennant un loyer annuel de 3 écus, à Etienne Gillet, laboureur à Breuillet, par Jean Perrin, ci-devant nommé. — Vente d'héritages à Nicolas « de Bizemont, » écuyer, au Colombier, paroisse de Breux, par Guillaume Badault, vigneron au même lieu. — Acte de foi et hommage, rendu au seigneur de Saint-Yon, par Claude « de Bâillon, » écuyer, seigneur de Bajollet, conseiller du Roi et maître ordinaire en sa chambre des comptes, pour le lief du

« CouUombier, » le fief nommé le Douaire, le fief qui fut à Blanchette de Bajollet, le fief Chardonnet, le fief de Boissyle Racicot et Malassis et le fief de Launoy Joudouin. (23 mai 1601.) – Accord entre Pierre Badin, vigneron à Dampierre, paroisse de Saint-Yon, d'une part, et Nicolas Boutté, laboureur à Jouy, paroisse de Breux, d'autre part. – Vente d'un quartier 1/2 de terre, à Dampierre, faite, moyennant 3 écus 20 sous tournois, à Jean Vaillant, meunier à Dami>ierre, par Jacques « Bcfurdon, » receveur et fermier des terres et seigneuries de Saint-Yon et Breuillet.

E. 6160. (Liasse.) – 14 pièces, papier.

3 au 27 juin 1601. – Vente d'héritages par Charles « Devilliers, » écuyer, à Breux, à : P Didier Réault, vigneron à Saint-Yon ; 2» Yon Vaillant, meunier à Saint-Yon. – Bail d'un arpent de terre sablon, terroir de Saint-Yon, fait, moyennant une redevance annuelle de 4 boisseaux de seigle, à Didier Réault, par Pierre Roger (Rozier?), marchand à Breuillet. – Acte de foi et hommage, rendu au seigneur de Saint-Yon, pour le fief « des Carneaux, situé au village de Lisses « près Corbeil, » par noble homme François «Brisson, » sieur de la Grange, denjeurant à Paris (12 juin 1601.) – Contrat de mariage entre Jacques Jubin, fils de Jacques Jubin, demeurant à Boissy-sous- Saint-Yon, et de M. Mauger, d'une part, et Bastienne Bourdon, fille de feu Michel Bourdon et de Perrine Soyer, demeurant à Brétigny, paroisse de Breux, d'autre part. – Contrat de mariage entre Pierre Lambot, fils de feu Pierre Lambot et de Catlierine Ravet, demeurant à Jouy, paroisse de Breux, d'une part, et Guillemette Alot, fille de feu Simon Alot et de Marie Mathieur, d'autre part. – Bail de 14 arpents 1/2 de terre, terroir de Rimoron, fait par Charles de Villiers, ci-devant nommé, à Guillaume o Fauveau, » laboureur à Breux, moyennant une redevance annuelle de 6 setiers de blé méteil, mesure de Châtres. – Actes divers intéressant les familles Courtin, Martin, Vaillant, Badault, Souchet, Badin et Bonté. – Inventaire après décès de Jeanne Delaunoy, à la requête de Jean Coqueau, laboureur à la Madeleine, paroisse de Saint-Yon, tuteur. La livre d'étain, 2 sous 6 deniers tournois ; le boisseau d'orge, 5 sous tournois. – Bail de 3 arpents 1/2 de terre, terroir de Breux, fait, moyennant une redevance annuelle de 1 boisseaux de blé méteil, par arpent, mesure de Châti-es, à Jean Ravet, laboureur à Breux, par Pierre Mesnager, laboureur au même lieu.

E. 6161. (Liasse.) – 5 pièces, papier.

1^{er} au 30 juillet 1601. – Bail d'un quartier moins 1 perche de vigne, vignoble de Breuillet, fait, moyennant un loyer annuel de 25 sous tournois, à Delii-s Ravet, vigneron à Breuillet, par Jean « Réaulf, » laboureur au même lieu. – Vente d'héritages à Michel

Poulice, par Guillaume Badault, vigneron au Colombier, paroisse de Breuillet. — Bail d'héritages, par le même, à Jean Réault. — Acte de foi et hommage

SÉRIE E. T- NOTAIRES ET TABELLIONS.

111

rendu au seigneur de Saint-Yon par François « Hurault de Bonnes, » seigneur de Bonnes, fils et héritier de feu Jean Ilurault, eu son vivant, seigneur de Boistaillé, conseiller au Conseil privé, et d'Antoinette Leclerc, pour 1 arpent 2/3 de bois taillis, « près la Justice de Coquatiix, au lieu dit le bois des Noz, » autrement d'Anlilières, près le village de Bonnes, » (30 juillet 1601). Foi et hommage rendu au même pour le fief de Marchais, par Charles « Duval, » écuyer, sieur de « Vogrineuze, » au nom et comme tuteur de Suzanne Desmazis, fille mineure de feu Charles Desmazis, sieur de Marchais, et de Jacqueline Duval (30 juillet 1601).

E. 6162. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

6 au 29 août 1601. — Bail de maison et dépendance à Pierre Lambot, laboureur à Jouy, paroisse de Breux, par Jean Brodeur, marchand au même lieu.

— Constitution d'une rente annuelle et perpétuelle d'un écu, faite à Denis « Pocquet, » chevaucheur de l'écurie du Roi, un des 120 privilégiés, par Jean « Cabué, » marchand « à la Sazardière, » paroisse de Saint-Yon.

— Bail de 8 arpents de terre labourable, terroir de Saint-Yon, fait, moyennant un loyer annuel de 4 écus 4 sous tournois, à Jean Guérin, laboureur à Saint-Yon, par Nicolas Prévost, laboureur aux Cosnardières, paroisse de Saint-Yon. — Bail d'un moulin à blé. paroisse de Saint-Yon, appelé « le grand » moulin de Breulx, » et dépendances, fait, moyennant une redevance annuelle de 3 muids 1/2 de blé méteil, mesure de Paris, à Laurent llénin, marchand meunier, demeurant audit moulin, par Jean « Lambert, » S' de Richemont, archer des gardes du corps du Roi, demeurant à Buiïsy-sous-Saint-Yon, au nom et comme procureur de noble homme Claude Danbray, seigneur de Bruyères-le-Châtel. — Bail d'un arpent de pré, en la prairie appelée « le pré d'Arpentit, » fait, moyennant un loyer annuel de 1 écu sol, à Pierre Quinerit, manouvrier à la Boissière, paroisse de Breuillet, par Jean « Réault, » laboureur à Breuillet. — Actes intéressants la famille Rouzier.

E. 616.3. (Liasse.) – 6 pièces, papier.

21 au 30 septembre 1601. – Cession de bail à Mathieu « de Poiriez, » écuyer[^] sieur de la Motte, demeurant à Égly, et Louise « de Lavieuxville, » sa femme,

par Charles Moycte, » vigneron à Saint-Yon. – Vente d'héritages à Denis Gillet, sabotier à Breuillet, par « Jehan Perrin, » laboureur à la ferme de Launois, paroisse de Saint-Yon. – Contrat de mariage entre Vincent Ilallier, d'une part, et Françoise Plesse, d'autre part, l'un et l'autre demeurant à Breux. – Vente à Denis Gillet, ci-devant nommé, par Pierre Courtin, vigneron à Égly, de sa portion eu la succession de feu Michel Courtin, son père. – Convention par laquelle Laurent Hénin, meunier au moulin de Breux, paroisse de Saint-Yon, s'oblige à donner à Michel et Simon Hébert, frères, vigneron à Boissy, 18 setiers de blé converti en farine, soit 9 setiers de farine, et les frères Hébert s'engagent à payer audit Ilt[^]nin, la somme de 31 écus 1/2, à raison de 105 sous tournois le setier. – Bail de portion de maison et dépendances, « au village » de Breuillet, fait à Élienne Hébert, tourneur en bois, à Breuillet, par Jean Martin, m[^]açon à Malassis, paroisse de Breuillet.

E. 6164. (Liasse.) – 7 pièces, papier.

1[^] au 29 octobre 1601. – Vente d'héritages à Michel Poulice, marchand à Breuillet, par Denis Gillet, sabotier à Jouy, paroisse de Breux. – Actes intéressant les familles Badault, Raguaine, Martin, Fortin, Girard, Dadure. – Inventaire après décès de Berthelaine BouUon, à la requête de son mari, Nicolas Ledour. La livre d'étaiu, 2 sous tournois; le cent de bottes de foin, 50 sous tournois; le setier de seigle, 1 écu ; 3 minots de fèves, 43 sous tournois ; 1 porc, 1 écu 10 sous tournois ; le boisseau de noix, 4 sous tournois. – Inventaire en exécution de sentence de séparation de biens entre « Macé Vaillant, » vigneron à Brétigny, paroisse de Breux, et Jeanne Buisson, sa femme. La livre d'étain, 2 sous tournois; le setier de blé méteil, 1 écu ; le setier d'orge, 50 sous tournois ; le boisseau de fèves, 6 sous tournois.

E. 6165. (Liasse.) – 9 pièces, papier.

5 au 17 novembre 1601. – Actes intéressant les familles Fortin, Sorieul, Lalot, Lambot. – Bail de grange, à Breux, fait à Pierre « Bauldricourt, » prêtre, curé de Saint-Martin de Breux, par Jean Le Von, laboureur à Breuillet (9 novembre 1601). – Titre nouvel d'une rente annuelle de T écus 38 sous 4 deniers tournois, réduits à 22 livres 18 sous 4 deniers tournois.

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

passé, au profit de noble homme Claude Dambray, seigneur de Bruyères-le-Châtel, par Geneviève « Le-
» mière, » veuve d'Henri de Villiers, vivant, écuyer, s' de Maison-Rouge, tant en son nom que comme tutrice de ses enfants mineurs, Marie, Sébastien, Jacques, Jacqueline et Oliivier de Villiers, et par Charles « De-
» villiers, » écuyer, s' de Maison Rouge, fils aîné. — Vente d'un quartier de terre, aux Grands Champs, terroir de Breuillet, faite, moyennant 4 livres 4 sous, à Jean Bouillon, tuillier aux Tuileries, paroisse de Saint-Chéron, par Guillaume Badault, vigneron au Colombier, i)aroiisse de Breuillet. — Contrat de mariage entre « Yon Vaillant, » fils de feu Thomas Vaillant et de Claudine Damoit, de la paroisse de Breuillet, d'une part, et Marie Ilalier, fllle de Vincent Halier et de Mathurine Lambot, demeurant à Breux. — Vente d'un demi-arpent 1/2 quartier de terre ensemencés en blé, terroir de Breux, champ-tier « des Glaises, » faite, moyennant 9 écus 20 sous tournois, dont 6 écus 15 sous pour le fonds, et le reste pour labours et semence, à Laurent Du Toc, marchand à Breux, par Etienne Brodeur, manouvrier, et Regnère Doyteau, sa femme, demeurant à Breux. — Contrat de mariage entre Richard Liot, fils des feus Richard Liot et Hugette La Rivière, demeurant, en leur vivant, à « Fierville en Baisain, » d'une part, et Fleurie Réault, fille de Michel Réault et de Catinne Rigouste, d'autre part.

E. 61G6. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

3 au 30 décembre 1601. — Accord entre Etienne Cousin et Jean Fortin, marchand à Saint-Sulpice, d'une- part, et Antoine Laisné, meunier à Châtres, d'autre part. — Bail de 3 ai-pents de pré, à l'étang de Breux, fait, moyennant un loyer annuel de 9 écus 22 sous 6 deniers tournois, à Thomas Vacher et Charles Moycte, demeurant à Saint-Yon, par Pierre Ménager, labounair à « Hoadon, » paroisse du Val Saint-Germain. — Bail de 5 quartiers de pré, étang de Breux, fait par le même à Jean Cabué, l'aîné, moyennant un loyer annuel de 3 écus 20 sous tournois. — Vente de portion de maison à Julien Girard, laboureur à « S'-Evroul, » paroisse de Saint-Chéron, par Michel Le Brun, marchand à Saint-Sulpice, et Marie Boulet, sa femme. — Bail d'héritages, à Saint-Yon, fait à « Charles Moycte, » vigneron à Saint-Yon, par Nicolas Prévost, laboureur aux Cosnardières, paroisse de Saint-Yon. — Vente d'une vergée 1/2 de terre, en la paroisse « de Treize Saintz, au ryage de la

» Croix boysée, » faite, moyennant 6 écus sol, à Jean

Michel, prêtre, à Saint-Sulpice de Favières, par Jacques le Serf, manouvrier, de la paroisse « de Treize » Saintz en Normandie, demeurant de présent à la » Briche. « - Inventaire après décès de Guillemette Mollard, à la requête de Jean Lambot, son mari. La livre d'étain, 2 sous 6 deniers tournois ; 1 « cacque » de vin clair, 2 écus ; le cent de bottes de foin, 1 écu ; le setier de blé, mesure de Châtres, 1 écu 20 sous tournois ; le setier d'avoine, 1 écu ; 12 []ièces de volaille, à 5 sous cliacune, 1 écu sol. - Baux d'héritages faits, par Charles « De Villiers, » écuyer, s' de Maison Rouge, demeurant à Breux, à : 1° Denis <■ Louyn, » laboureur à Breux ; 2° Jean Ravet, laboureur au même lieu ; 3° Nicolas Prévost et Jean Guérin, laboureurs aux Cosnardières, paroisse de Saint-Yon. - Bail d'un arpent 20 perches de terre, terroir de Breux, champnier de « la Grande Pièce, » fait, moyennant une redevance annuelle de 9 boisseaux 1/4 de blé méteil, mesure de Châtres, à « Jehan Pollisse, » laboureur à .louy, paroisse de Breux, par Pierre Ménager, ci-devant nommé.

E. 6167. (Liasse.) - 15 pièces, papier.

2 au 22 janvier 1602. - Vente d'un derai-arpent 20 perches de terre, à Malassis, paroisse de Breuillet, faite, moyennant 10 livres tournois, à Jean Martin, maçon à Malassis, par Richard Liot et Fleurie Réault, sa femme, demeurant à la Boissière, paroisse de Breuillet. - Bail de clos et maison, à Saint-Yon, fait à Nicolas « Drouet, » par Pierre Rouzier, marchand à Breuillet. - Actes détériorés, intéressant les familles Bourdon, Palleau, Réault, Martin, Vaillant, Hébert, Lambot, Bonté, Jubin, Courtin, Ragaine, Badault, de Bizemont, Dadure et Girard. - Prisée et estimation des ustensiles du moulin de Dampierre, en la paroisse de Saint-Yon, appartenant au prieur de Saint-Yon. - Vente de maison et dépendances à Jacques Beauvais, marchand à Jouy, paroisse de Breux, par Charles « Devilliers, » écuyer, à Breux, et « Jehanne de La- » motte, » sa femme. - Bail de 3 arpents de terre, terroir de Saint-Yon, lieu dit la terre delà Madeleine, fait, moyennant un loyer annuel d'un écu 40 sous tournois, à Jean Louyn, vigneron à la Madeleine, paroisse de Saint-Yon, par Jean « Cauchon, » prêtre, curé de Saint-Yon (22 janvier 160-2). - Bail d'un quartier de vigne, champnier des Ormetains, fait, moyennant un loyer annuel de 35 sous tournois, à

SÉRIE E. - NOTAIRES ET TABELLIONS.

Pierre Balu, vigneron à Feugères, paroisse de Saint-Yon, par Denis « Louyn, » laboureur à Breux.

E. 616S. (Liasse.) – 11 pièces, papier.

2 au 28 février 1602. – Vente de grange et dépendances à « la Sazardière, » faite à Jean « Cabué, » vigneron, à la Saàardière, paroisse de Saint-Yon, par Toussaint Le Conte, Laurent Le Conte, tonneliers à Feugères, et Blarguerite Rozier, femme dudit Toussaint. – Contrat de mariage entre Etienne Bouillon, fils de feu Pierre Bouillon et d'Avoie Badoin, demeurant à la petite Bauce, paroisse de Saint-Chéron, d'une part, et Jeanne Coqueau, fille de feu Jean Coqueau et de Barbe Mégret, demeurant à Villouvette, paroisse d'Églj-, d'autre part. – Accord entre Noël Lambot, marchand à Jouy, paroisse de Breux, d'une part, et Jean Bonté, laboureur à Saint-Sulpice de Favières, et Germaine Plaisse, sa femme, d'autre part. – Contrat de mariage entre Claude Cabué, fils de Vincent Cabué, demeurant à Dampierre, paroisse de Saint-Yon, et de Vincende Lambot, d'une part, et Jeanne Malet, fille des feus Jacques Malet et Étiennette Le Conte, demeurant, en leur vivant, « à Villeneuve, paroisse de Ser- » maise-soubz-Dourdan, » d'autre part. – Vente de grange et dépendances, à Feugères, faite à Thomas Vacher, laboureur audit lieu, par Abel Delacroix, vigneron au même lieu, et Marguerite Rozier, sa femme.

– Bail d'un arpent de pré, « au petit estaing de » Breulx, » fait, moyennant un loyer annuel de 9 livres

1 sous 6 deniers tournois, à Philippe « Aulmont, » vigneron à Saint-Yon, par Innocent Seray, vigneron à « Chetainville. » – Échange entre Simon Cosnard, marchand et laboureur à Jouy, d'une part, et Jean Ravet, laboureur à Breux, d'autre part. – Autre entre ledit Cosnard, d'une part, et Guillaume « Fauveau, » laboureur à Jouy, d'autre part. – Vente de "7 perches de terre, terroir de Brétigny, paroisse de Breux, faite, moyennant

2 écus sol, à Louis Sorieul, laboureur audit Brétigny, par Geneviève « Lemierre, » veuve d'Henri de Villiers, écuyer, sieur de Maison Rouge, demeurant à Breux.

– Vente d'un quartier d'aunaie faite, moyennant 5 écus 20 sous tournois, réduits à 16 livres tournois, à Jean BouUion, tuilier aux Tuileries, paroisse de Saint-Chéron, par « Jeh. Perrin, » laboureur à Lannoy, paroisse de Saint-Yon.

E. 6169. (Liasse.) – 11 pièces, papier.

3 au 28 mars 1602. – Bail de 3 arpents de terre et

SKmE-ET-OisE. – Sébie e, – TOVE V.

sablon, près Feugères, fait, moyennant une redevance annuelle de 15 boisseaux de blé méteil, mesure de Châtres, à Thomas Vacher, laboureur à « Fougère, »

paroisse de Saint-Yon, par Denis « Louyn, » laboureur à Breux. — Vente d'héritages à Pierre Rouzier, le jeune, marchand et laboureur à « Gisseré, » par Adrien Jubin, marchand « à Gisseré, paroisse de » Breullet, » et Fleurie Ménager, sa femme. — Bail de portion de maison, à Jouy, faite à Noël Lambot, par Simon Sorieux, laboureur « à Mochant. » — Vente de droits successifs à Louis Vaillant, vigneron à « Bassinfosse, » paroisse de Breullet, par « Yon Vaillant, » vigneron à Breux. — Bail de 28 perches de vigne, vignoble de Breullet, fait, moyennant un loyer annuel de 25 sous tournois, à Clément Béroust, demeurant « à Basinfosse, » par Jean Lambot, laboureur à Jouy. — Bail de 3 quartiers de pré, prairie de Breullet, fait, moyennant un loyer annuel d'un écu sol, à Jean Louyn, vigneron à Saint-Yon, par « Jeh. » Perrin, » laboureur à la ferme de Launoy, paroisse de Saint-Yon. — Vente d'un quartier de vigne, vignoble de Breullet, faite, moyennant de 5 écus sol, à Jean Vautier, tonnelier à Breullet, par Denis Gillet, sabotier à Jouy. — Actes intéressant les familles Tonnelier, Aubry, Vaillant, Carqueville, Marcongnet, Bargerotte.

E. 6170. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

27 et 28 avril 1602. — Bail d'un arpent de pré, au petit étang de Breux, fait, moyennant un loyer annuel de 3 écus 12 sous 6 deniers tournois, à Innocent Seray, vigneron à Saint-Yon, par Charles Moycte, vigneron au même lieu. — Contrat de mariage entre Etienne Soreuil, vigneron à Châtres, fils de feu Michel Soreuil, demeurant, en son vivant, à Villouvette, paroisse d'Égly, d'une part, et Jeanne Bezoust, fille de feu Léonard Bezoust, en son vivant, demeurant à Saint-Chéron, d'autre part.

E. 6171. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

4 au 21 mai 1602. — Bail d'un arpent de pré, prairie de Jouy, fait, moyennant un loyer annuel de 3 écus sol, à Jean Lambot, laboureur à Jouy, paroisse de Breux, par Jean Ravet, laboureur à Breux. — Vente de 15 perches 1/2 de terre, près de Breux, faite, moyennant 4 écus sol, à Laurent Du Toc, marchand à Breux, par Jean « Petit, » marchand à « Hoizonville

4S

114

ARCHIVES DE SEÏNE-ET-OISE.

» en Beauce, » et Marie Frandouille, sa femme. — Inventaire après décès de Jean Michel, fait à la requête

de Louise Subtil, sa veuve. – Contrat de mariage entre Regnault « Cadot, » marchand à Roinville-sous-Dourdan, d'une part, et M. Sorieur, veuve de Marcel Bourdon, demeurant à Brétignj', paroisse de Breux, d'autre part. – Vente de mesure et dépendances à Jean Le Von, laboureur à Breuillet, par Laurent « Dutoc, » marchand à Breux. Cet acte porte, entre autres signatures, celle de Jean « Cauchon, » curé de Saint-Yon (23 mai 1602). – Vente d'un demi-arpent 1/2 quartier d'aunaie, « à la grande vallée Soubz-Saint- » Nicolas, » faite, moyennant 14 écus sol, à Jean Le Von, par Pierre Rouzier, marchand à Breuillet, et Jacqueline Courtin, sa femme. – Actes intéressant les familles Ballu, Réault, Gillet, Dangente, Girard.

E. 6172. (Liasse.) – 15 pièces, papier.

2 au 31 juin 1602. – Contrat de mariage entre Jean Bailiot fils de Livenard Bailiot et de Madeline (sic), de la paroisse de « Versiliad, à ungne lieue de la » Souhterane, » demeurant à Saint-Sulpice de Favières, d'une part, et Jeanne Lambot, fille de feu Jean Lambot et de Nicolle Courbadon, d'autre part. – Acte de foi et hommage rendu au seigneur de Saint-Yon par Louis « Levenyer, » écuyer, s'' de la Grossetierre, S''- « Escobille et du Bereau Dane Marye, » pour le fief, terre et seigneurie « du Bereau, » (5 juin 1602). – Acte de foi et hommage rendu au même par le même, pour le fief de la « Margallerye, scitué à Richarville. » (5 juin 1602). – Vente de 6 perches d'aunaie, terroir de Breuillet, faite, moyennant 1 écus sol, à Jean Leduc par Denis Réault, vigneron à Breuillet. – Contrat de mariage entre Noël Lambot, marchand à Jouy, paroisse de Breux, d'une part, et Marie Badault, veuve de Martin Fouret, demeurant à Breuillet, d'autre part. – Vente d'héritages à Jacques Le Von, laboureur à Jouy, par Isaïe Delacroix, tailleur d'habits, au Plessis, paroisse de Brétigny. – Transport d'héritages s. Jean Bouillon, tuilier aux Tuilleries, paroisse de Saint-Chéron, par Jean Masson, cordonnier à Breuillet. – Vente de droits successifs à Jean Brodoulx, maron à Jouy, par Jean Le Von, meunier. – Vente d'un quartier de vigne faite, moyennant 11 livres tournois, à Michel Pollice par Guillaume Badault, vigneron à « la » Badodiôre, » paroisse de Breuillet. – Échange entre François Modant, maçon à Jouy, d'une part, et Jean Brodoulx, ci-devant nommé, d'autre part. Cet acte

porte, entre autres signatures, celle de Pierre « Baul-dricourt, » curé de Breux. – Titre nouvel d'une rente annuelle de 4 écus passé, au profit de Philippe Callon, veuve de Michel Lecesne et ses enfants, par Toussaint et Laurent Le Conte, vigneron à « Feu- » gères, » paroisse de Saint-Yon. – Vente de 67 perches de terre, terroir de Toury, faite, moyennant 16 livres tournois, à Jeanne Fauveau, veuve de Jean Bonté, par Michel Feugère, demeurant à la Boissière,

paroisse de Breuillet. – Vente de 3 quartiers de terre, terroir de Breuillet, faite, moyennant 5 écus sol, à Zacharie Rouzier, laboureur à Breuillet, par Denis « Louyn, » laboureur à Breux. – Vente de 3 quartiers de terre, terroir de Breuillet, champnier des Gravières, faite, moyennant 5 écus sol, à Jean Delassus, l'aîné, laboureur et marchand « à la Norville, » par Guillaume « Fauveau, » laboureur à Breux. – Vente d'un quartier de pré, prairie de la Boissière, faite, moyennant 3 écus sol, à Pierre Guirard, manouvrier à la Boissière, par Guillaume Badault, ci-devant nommé.

E. 6173. (Liasse.)

4 pièces, papier.

17 au 28 juillet 1602. – Actes intéressant les familles Sorieul, de Villiers, Fauveau, Lambert. – Vente de 5 quartiers de terre, champnier de la Rocherie, faite, moyennant 5 écus sol 1/3, à Didier N., par Marin Ménié, vigneron à Châtres-sous-Montlhéry. – Renonciation à héritages, en faveur de Jacques Beauvais, marchand à Jouy, paroisse de Breux, par Michel Durant, laboureur à Torfou ; Jean Lambot, laboureur à Jouy ; Pierre Lambot, laboureur aux Tuileries, paroisse de Breuillet ; Jacques Tonnelier, demeurant en ladite paroisse ; Menet « Boyson, » tonnelier au même lieu, et Pierre Marconnet, charretier « à la Sazarye, » paroisse de Breuillet.

E. 6174. (Liasse.) – 5 pièces, papier.

3 au 27 août 1602. – Vente de 3 quartiers 1/2 de terre et vigne, terroir de Breuillet, faite, moyennant 15 livres tournois, à Jacques Bouchot, vigneron à la Rocherie, paroisse de Breuillet, par Nicolas Mesnier, laboureur à « Saint Sehour. » – Vente de 3 quartiers de terre, terroir de Breuillet, faite, moyennant 4 écus sol, à Charles Eergerotte par Jean « Delassus, » le jeune, demeurant à Châtres-sous-Montlhéry. – Bail d'héritages à Jean Guérin, laboureur à Saint-Yon, par

SERIE E.

NOTAIRES ET TABELLIONS.

Jean Lambot, laboureur à Jouy. — Bail de 8 arpents de terre, terroir de Saint-Yon, fait, par le susdit Guérin, moyennant un loyer annuel de 4 écus 40 sous, à Thomas Vacher, laboureur à « Fougère, » paroisse de Saint-Yon. — Titre nouvel d'une rente annuelle de 100 sous tournois, passé, au profit de Jean Cauchon, curé de Saint-Yon, par « Charles Moycte, » vigneron à Saint-Yon, curateur aux biens vacants de la succession de Jean Delacroix.

E. 6175. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

11 et 18 septembre 1602. — Bail d'héritages à Nicolas Fouret, par Noël Lambot, marchand à Jouy, paroisse de Breux, agissant en qualité de tuteur de Jeanne Fouret, fille de feu Martin Fouret et de Marie Badoult. — Ratification, par Jeanne Levon, femme de Jean « Cabué, » laboureur « à la Sazardière, » et Guillemette Levon, femme de Jean Guérin, laboureur aux Gosnardières, paroisse de Saint-Yon.

E. 6170. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

12 au 23 octobre 1602. — Vente d'un quartier de vigne en friche, vignoble de Breuillet, « appelé le » Pavez, » faite, moyennant 12 livres tournois, à Nicolas Vaillant, vigneron « au Pavez, » paroisse de Breuillet, par Michel Vodron, vigneron « à la Cher- » moize, paroisse de Fontené les Briis. » — Transport d'héritages à Toussaint et Nicolas Leconte, marchands tonneliers à Fougères, paroisse de Saint-Yon, par Marie Nicolas, veuve de Gaspard Le Breton, demeurant à Saint-Sulpice de Favières. — Constitution d'une rente annuelle de 35 sous tournois faite par la dite Nicolas en faveur desdits Leconte. — Renonciation à droits successifs, en faveur de Jean Ravet, laboureur à Breux, par Pierre Guitteau, marchand à Feugères, et Jean Deslefsz, charron au même lieu. — Vente d'héritages à Jacques Souchet, vigneron à la Rocherie, paroisse de Breuillet, par Guillaume Badault, vigneron à la Badaudière, paroisse de Breuillet, et Michelle Ragaine, sa femme.

E. 6177. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

2 au 22 novembre 1602. — Vente d'héritages à Jacques Levon par Isaïe Delacroix, tailleur d'habits au Plessis-Pâté, paroisse de Brétigny. — Quittance

de 12 livres tournois délivrée à Claude Lebègue, serviteur domestique de Louis Leschassier, par Thomas « Vacher, » agissant en qualité de marguillier de l'église de Saint-Yon. — Baux d'héritages à Denis Petit, vigneron à « Ledeville, » jiar Laurent Hénain meunier au moulin de Breux, paroisse de Saint-Yon, au nom et comme tuteur des enfants des feus Jean Vacher et Madelaine Jubain. — Vente d'héritages, à Breuillet, faite à Michel Pollice, marchand à Breuil-

let, par Jacques Dadure, marchand à la Boissière, paroisse de Breuillet. — Échange entre « Denis Le B Dourt, » vigneron « à la Sazardière, » paroisse de Saint-Yon, d'une part, et Toussaint et Laurent Leconte, tonneliers « à Fougère, » paroisse de Saint-Yon, d'autre part. — Bail d'in'ritages, à Breux, fait à Jean Ravet, laboureur audit lieu, par Pierre Ménager, laboureur à « Houdoint, » paroisse du Val Saint-Germain. — Vente d'héritages, à Sermaise, fait à Jean Gourgeronnet, manouvrier à « Blanchefasse, » paroisse de Sermaise, par Pacquier Cossonet, marchand à « Janvires » (Janvry ?)

E. 6178. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1^{er} au 29 décembre 1602. — Vente de 8 perches 1/2 de terre, terroir de Breuillet, faite, moyennant 1 livres 10 sous tournois, à Nicolas Vaillant, vigneron « au Pavez, » paroisse de Breuillet, par Denis Gillet, sabotier à Jouy, paroisse de Breux. — Vente de 1 perches 1/2 de terre, terroir de Saint-Yon, faite, moyennant (5 livres 10 sous tournois, à Pierre Ballue, demeurant à Feugères, paroisse de Saint-Yon, par Laurent Hénain, meunier au moulin de Breux, paroisse de Saint-Yon. — Renonciation en faveur de Jean Ravet, laboureur à Breux, par Pierre Guyteau, marchand à Feugères, et Jean Dellefz, charron à « Souzy, » à leur part d'héritage aux successions d'Olivier, Denis et Michelle les Guyteaux. — Actes relatifs à la prisée et estimation des ustensiles du moulin de Dampierre, faite à la requête de Jean Vaillant, meunier audit moulin, et de Pierre Rongeault, demeurant à Feugères.

E. 6179. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

4 au 27 janvier 1603. — Acte de foi et hommage rendu au seigneur de Saint-Yon, pour le fief de « Challou, » par François « Barbier, » praticien à

116

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

Paris, au nom et comme procureur fondé de Denise Brisson, dame de « Gravelle, » fille et héritière de feu Bernard Brisson. — Bail de 8 arpents de terres labourables et pâtures, terroir de Breux, fait, moyennant une redevance annuelle de 9 boisseaux de blé méteil par arpent, à Louis Sorieul, laboureur à Breux, par Denis « Louyn, » laboureur au même lieu. — Vente d'héritages, terroir de Breux, faite à Denis Gillet, marchand sabotier à Jouy, paroisse de Breux, par

Etienne Brodeur, laboureur à Breux, et Regnière Doyteau, sa femme. – Bail de 22 arpents de terre, terroir de Breuillet, fait, moyennant une redevance annuelle de 3 setiers de seigle, – mesure de Châtres, à Thomas N., laboureur aux Tuileries, paroisse de Breuillet, par Jean « Réault, » laboureur à Breuillet. – Bail de 13 arpents de terre, terroir de Breuillet, fait par le même, moyennant une redevance annuelle de 3 setiers et 1 minot de blé méteil, mesure de Châtres, à Guillaume Gillet, marchand laboureur à Breuillet. – Bail de 2 arpents de terre, terroir de Breuillet, fait par le même, moyennant une redevance annuelle de 9 boisseaux de blé méteil, mesure de Châtres, à Jean N., vigneron à Breuillet. – Vente de 20 perches de terre, terroir de Malassis, faite, moyennant 6 livres tournois, à Pierre Denelle, par Guillaume Badault, vigneron à « la Badodière, » paroisse de Breuillet, et Michelle Ragaine, sa femme.

E. 61S0. (Liasse.) – 5 pièces, papier.

5 au 25 février 1603. – Bail d'héritages, à Breux, fait à Jean Vautié, par Guillaume « Fauveau, » laboureur à Breux. – Bail d'un arpent de terre, terroir de Boissy, fait, moyennant une redevance annuelle de 5 minots de blé, à Fiacre Thierry, cordonnier à Boissy, par Martin « Le Roy, » serrurier à Rochefort. – Vente d'un quartier 1/2 de terre, à « Fougère, » terroir de Saint-Yon, faite, moyennant 9 livres 10 sous tournois, à Pierre Ballue, Abel Delacroix, Thomas Vacher, Toussaint Leconte, Pierre Guyteau, Pierre Rongeault, tous vignerons à Feugères, par Laurent lien (yn), demeurant au moulin de Breux, paroisse de Saint-Yon. – Bail d'héritages à François Modant, maçon à Jouy, paroisse de Breux, par Jean Kavet, laboureur à Breux. – Vente de droits à la propriété sur un arpent 1/2 quartier de terre et vigne, terroir de Breuillet, faite à Nicolas Vaillant, vigneron « au » Pavez, » paroisse de Breuillet, par Denis Hébert, demeurant à Breuillet, au logis de Denis Réault.

E. 6181. (Liasse.) – 10 pièces, papier.

1^{er} au 31 mars 1603. – Titre nouvel d'une rente annuelle de 40 sous tournois passé, au profit de Simon Cosnard, marchand à Jouy, paroisse de Breux, par François Modan, maçon au même lieu. – Accord entre Jacques Dadure, cordonnier à la Badodière, » paroisse de Breuillet, d'une part, et Jean « Vaultyer, » tonnelier à Breuillet, d'autre part. – Contrat de mariage entre Pierre « Fauveau, » fils de Michel « Fauveau, » et de feu Jeanne Lambot, demeurant à Breux, d'une part, et Paquière Vacher, fille des feus Jean Vacher et Madeleine Jubain, en leur vivant, demeurant à « Feugères, » paroisse de Saint-Yon, d'autre part. – Bail d'un arpent 1/2 et 1/2 quartier de terre, terroir de Saint-Yon, fait, moyennant 9 boisseaux de blé méteil, mesure de Châtres, pour redevance annuelle, à Laurent Hényn, meunier au grand

moulin de Breux, paroisse de Saint-Yon, par Jean Aubry, marchand à ^ Chantroppin, >3 paroisse de Saint-Chéron. – Renonciation à héritages, en faveur de Laurent Dutoc, marchand à Breux, par Didier Réault, vigneron à « la Houe, » paroisse de Saint-Yon. – Bail de maison et dépendances, à la petite Beauce, paroisse de Saint-Chéron, fait à Pierre Ponpéry, laboureur audit lieu, par Etienne BouUon, vigneron à Dampierre, paroisse de Saint-Yon. – Baux d'héritages, terroir de Breuillet, faits à Pierre Denelle, vigneron à « la Sazarie, » paroisse de Breuillet, par Jean Martin, maçon à Malassis, même paroisse.

E. 6182. (Liasse.) – 11 pièces, papier,

2 au 27 avril 1603. – Bail de 4 arpents de terre, terroir de Saint-Yon, fait, moyennant une redevance annuelle d'un setier de blé méteil, mesure de Châtres, à Laurent Henain, marchand meunier au moulin de Breux, paroisse de Saint-Yon, par Nicolas Prévost, laboureur aux Cosnadières, même paroisse. – Bail d'héritages, à Jouy, paroisse de Breux, fait par le même à Louis Brodie. – Accord entre Jean Navet, demeurant en la paroisse de Fontenay-les-Briis, d'une liart, et Denis Réault, demeurant à Breuillet, d'autre part. Cet acte porte, entre autres signatures, celle de Jean « Cauchon, » curé de Saint-Yon (20 avril 1603). – Vente d'héritages à Denis Gillet, sabotier, marchand à Jouy, par Richard Liot, tailleur d'habits à la Boissière, paroisse de Breuillet, et Ilenrye Réault, sa

SÉRIE E. – NOTAIRES ET TABELLIONS.

m

femme. – Bail de 3 quartiers 1/2 de pré, prairies de Rimoron et de Feugères, l'ait, moyennant 1 livres 10 sous tournois, à Pierre Balu, manouvrier à « Feu->) gère, » paroisse de Saint-Yon, par Denis « Louyn, » laboureur à Boissy. – Actes intéressant les familles Liot, Gillet, Hébert. – Bail de 4 arpents et 1 quartier de terre, terroir de Breuillet, fait, moyennant une redevance annuelle d'un setier de seigle, mesure de Châtres, à Jacques Fougine, laboureur à Jouy, par Jean « Réault, » laboureur à Breuillet.

E. 6183. (Liasse.) – 7 pièces, papier.

13 au 31 mai 1603. – Bail du moulin de Dampierre et dépendances, fait moyennant une redevance annuelle de 22 setiers de blé méteil, mesure de Châ-

tres, à « Yon Vaillant, » meunier audit moulin, par Jacques « Bourdon, » receveur et fermier du prieuré de Saint-Yon, demeurant à Boissy. — Bail d'héritages à Gilles « Beguyn, » marchand à Brétigny, paroisse de Breux, par Claude « Deherry, » receveur de la terre et seigneurie « du Marais. » — Vente d'un demi-arpent de terre sablon, terroir de Saint-Yon, faite, moyennant 3 livres tournois, à Jean Cabué, hôtelier, à « la Sezadière, » paroisse de Saint-Yon, par Laurent Hénain, meunier au grand moulin de Breux, paroisse de Saint-Yon. — Échange entre ce dernier, d'une part, et les frères Toussaint et Laurent Leconte, d'autre part. — Contrat de mariage entre Vincent Fortain, fils de Louis Fortain et de feu Jeanne Fleurant, demeurant à Jouy, paroisse de Breux, d'une part, et Mathurine Fauveau, fille de Michel « Fauveau » et de feu Jeanne Lambot, demeurant à Breux, d'autre part.

E. 6184. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

2 au juin 1603. — Bail de 32 arpents de terre labourable et pré, « assis au vilage et territoire de « Breux, » fait, moyennant une redevance annuelle de 12 boisseaux de blé méteil, par arpent, mesure de Châtres, à Louis Sorieul, laboureur à Brétigny, paroisse de Breux, par Charles « Devilliers, » écuyer, sieur de Maison-Rouge, demeurant à « Volsarnon, » paroisse de Villeconnin. » L'un des témoins et signataires de cet acte est Pierre « Bauklricourt, » curé de Breux. — Vente d'un arpent de terre, terroir de Breux, faite, moyennant 30 livres tournois, à Jean Levon,

laboureur « à Chapitre, paroisse de Breuillet, » par Pierre Mesnager, laboureur à Breux, et Martine Lambot, sa femme. — Accord entre Jean « Goqueau, » laboureur à la Madeleine, paroisse de Saint-Yon, d'une part, et « Pierre Rouzier, » le jeune, laboureur à Guiserai, paroisse de Breuillet, d'autre part. — Nota. Le reste des pièces dont se compose cette liasse est fortement atteint par l'humidité et a perdu une grande partie du texte. On voit encore, dans ces actes, les noms des familles Fouquin, Brodeur, Girard, Bauldricourt. Ils n'ont pas de date ; mais ils ont été recueillis entre un acte du 22 juin et du 1 juillet 1603.

E. 6185. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

7 au 22 juillet 1603. — Accord entre Laurent Hényn, meunier au moulin de Breux, paroisse de Saint-Yon, d'une part, et Denis Jubin, vigneron à La Norville et consorts, d'autre part. — Vente d'un demi-arpent de terre, terroir de Breux, faite, moyennant 3 livres tournois, à Etienne Ballu, marchand aux Tuileries, paroisse de Saint-Chéron, par Etienne Gilet, laboureur à Breux. — Cession de droit de bail à Jean Martin, maçon à la Boissière, paroisse de Breuillet,

par Pierre Develles, vigneron au même lieu. — Vente de 3 quartiers de terre, à la petite Beauce, faite, moyennant 10 livres tournois, « ou bien la quantité de » 2 setiers de blé méteil, à Pierre Chenevière, laboureur à la petite Beauce, paroisse de Saint-Chéron, par Jean Chenevière. — Acte de foi et hommage rendu au seigneur de Saint-Yon, pour le fief des Mollets, par Jean « Mathieu, » procureur fiscal de la seigneurie « d'Étrechy » et procureur de Marguerite d'Asnières, veuve de Guillaume Fournier, vivant, écuyer, seigneur « du Rossay, dudit Étrechy, » conseiller du Roi et grand maître enquêteur et général réformateur des eaux et forêts de France. Pièce gâtée par l'humidité.

E. 6186. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

Août et septembre 1603. — Vente d'héritage, à Saint-Sulpice, faite à Pasquier Guignard, vigneron audit lieu, par « Jean Buard, » laboureur aux Cosnardières, paroisse de Saint-Yon, et Odière Benoist, sa femme. — Titre nouvel d'une rente annuelle de 12 sous 6 deniers tournois passé, au profit de Denis Réault, vigneron à Breuillet, par Madeleine Jousse. — Bail

118

ARCHIVES DE SETNE-KT-OISE.

d'un demi-arpent de terre, près Breuillet, fait, moyennant 3 livres 10 sous tournois, à Etienne Gilet, vigneron à Breuillet, par Nicole « Hébert, » prêtre, curé de Breuillet (6 septembre 1603). — Bail d'un demi-arpent de terre faite par le même à Denis Réault, ci-devant nommé, moyennant un loyer annuel de 40 sous tournois. — Actes intéressant les familles Soucliet, Dature, Buard, Réault. Nota. Les pièces qui forment cette liasse ont souffert de l'humidité.

E. C16'7. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

4 au 26 octobre 1603. — Bail d'héritages, à Breuillet, fait à Jean « Vaultyer, » marchand audit lieu, et Perrine Robillard, sa femme, par Michel « Des-trechy, » praticien à Paris, tant en son nom que comme se portant fort de sa mère, Catherine Lecoq, veuve de Jean Chardon, vivant, praticien à Châtres.

— Actes intéressant la famille Leconte. — Contrat de mariage entre Clément Béroust, fils de feu Nicolas Béroust et de Jeanne Buard, d'une part, et Perrine N., d'autre part. — Échange entre « Denis Le Dour, » vigneron à la « Sazardière, » paroisse de Saint-Yon, d'une part, et Philippe « Aulmont, » vigneron au même lieu, d'autre part.

E. C188. (Liasse.) – 13 pièces, papier.

1^{er} au 30 novembre 1603. – Vente d'un quartier de terre sablon, à « la Boulaie, » faite, moyennant 6 livres tournois, à Martin Lambieux, marchand à Jouy, paroisse de Breux, par Simon Alot et Martine Police, sa femme, demeurant à Jouy. – Vente de 30 perches de terre, terroir de Breux, champ-tier « de » Grain d'Or, » faite, moyennant 30 livres tournois, à Simon Réault, vigneron à Breux, par Etienne Réault, laboureur à Avrainville, et Françoise Pifret, sa femme.

– Autres actes intéressant la famille Réault. – Aveu et dénombrement de la terre et seigneurie de « Baulne, » près la Ferté-Aleps, » fait à « François de Balsac, •» seigneur d'Entragues, » chevalier des ordres du Roi, capitaine de cent hommes d'armes de ses ordonnances, conseiller du Roi en ses conseils d'État et privé, seigneur de « Marcoussis, Bois-Malherbes, Boissy, Églis » et Saint-Yon, en partie, » à cause de la seigneurie de Saint-Yon, par noble homme Paul « Guérault, » conseiller du Roi, contrôleur général de ses finances en la généralité « d'outre Seine et Yonne, estably à

» Paris, » seigneur de Baulne près la Ferté-Alais, à cause de Jacqueline « du MouUin, » sa femme (10 novembre 1603). – Bail d'un demi-arpent 1/2 quartier de vigne, vignoble des « Ormetains, » fait, moyennant un loyer annuel de 55 sous tournois, à Pierre Hallier, vigneron à Bi'eux, par Andrie Reners, demeurant à Breux. – Foi et hommage rendu au S^{ur} de Saint-Yon, pour la terre et seigneurie de Marchais, par « Benard » Lenbert » et Jean v Gueau, » demeurant à Dourdan, commissaires établis à ladite terre et seigneurie saisie sur Charles Duval, écuyer. S^{ur} de Vaugrineuse, au nom et comme tuteur de Susanne Desmazis, fille mineure de feu Charles Desmazis, vivant, écuyer, s^{ur} de Marchais, et de feu Jacqueline Duval (12 novembre 1603). – Vente de 3 arpents de terre sablon, terroir de Breux, champ-tier de « la BouUaie, » faite, moyennant 6 livres tournois, à Jean Poullice, par Michel Poullice, laboureur à Breuillet et Jeanne Gillette, sa femme. – Échange entre Jean Ravet, laboureur à Breux, d'une part, et Jean Levon, laboureur « au Chapitre, » paroisse de Breuillet, d'autre part. – : Vente de 1 quartes de terre, terroir de Saint-Yon, faite, moyennant 22 livres tournois, à Jean Cabué, l'aîné, par Nicolas Bonté, laboureur à Jouy, paroisse de Breux, et Henriette Buard, sa femme. – Vente d'héi'itages à Pierre Rouzier par Guillaume BadauU, vigueron à « la Badodièrre, » paroisse de Breuillet, et Michelle Ragaine, sa femme. – Vente de droit de propriété à Claude « Cheval, » laboureur, par Gilles « Bégujai, » manouvrier, à Brétigny, paroisse de Breux.

E. 6189. (Liasse.) – 6 pièces, papier.

4 au 28 décembre 1603. – Constitution d'une rente annuelle de 22 sous 6 deniers tournois faite, au profit de la fabrique de l'église Saint-Pierre de Breuillet, étant marguilliers et proviseurs Denis Lesné et Pierre Lambot, par Denis Réault, vigneron à Breuillet. – Accords entre Jean Gibier, demeurant aux Tuileries, paroisse de Breuillet, d'une part, et Jacques Vaillant, fils des feus Marin Vaillant et Marie Giher (sic), d'autre part. – Accord entre Noël Dangente, vigneron à Boissy-sous-Saint-Yon, d'une part, et Sébastien Sorieux, demeurant à Jouy, paroisse de Breux, d'autre part. – Bail de maison et dépendances à Clément Béroust, vigneron à Brétigny, paroisse de Breux, par Michelle Poullice, laboureur et marchand à Breuillet. Cet acte porte la signature de Nicole « Hébert, » curé de Breuillet (28 décembre 1603).

SÉRIE E. – NOTAIRES ET TABELLIONS.

119

E. 6190. (Liasse.) –

11 pièces, papier, dont 3 cahiers de 4,
et 7 feuillets in-4'\

6 au 26 janvier 1604. – Partage des successions de Jean Vacher, vivant, laboureur à Feugères, paroisse de Saint-Yon, et de Madeleine Jubiii, sa femme.

– Pièces y relatives. – Actes intéressant les familles Séré et Rozier. – Contrat de mariage entre Jean Lambot, d'une part, et Anne Bargerotte, fille de Charles « Bargerotte » et d'Isabelle Carqueville, d'autre part.

– Vente de 3 quartiers 1/2 de « terre et vigne sablon, » terroir de Saint-Yon, champnier de « la Housaye, » faite, moyennant 9 livres tournois, à Laurent Hényn, meunier au moulin de Breux, paroisse de Saint-Yon, par Innocent Séray, vigneron à « Chetainville. » ^-
Vente de 3 arpents de terre, terroir de Breuillet, faite, moyennant 16 livres tournois, à Jean « Perrin, » laboureur à « Launoy, » paroisse de Saint-Yon, par Guillaume Guiot, laboureur à la Folleville, paroisse de Breuillet. – Vente d'un arpent 1/2 de terre labourable, en la paroisse de Breuillet, faite, moyennant 15 livres tournois, à Jean Mason, cordonnier à Breuillet, par Etienne Sorieul, vigneron à « Villelouvette, » paroisse d'Égly. – Actes intéressant les familles Buard, Levon, Lefébure. Ces dernières pièces bien détériorées.

E. 6191. (Liasse.) – 10 pièces, papier.

4 au 29 février 1604. – Actes intéressant les familles Bezoust, Guiot, Perrin, Béguin, Diguët. – Transport de rente à Claude Cabué, vigneron à Dampierre, paroisse de Saint-Yon, par Jean « Gauchon, » curé de Saint-Yon, y demeurant. Cet acte porte, entre autres signatures, celle de Pierre « Bauldricourt, » curé de Breux (9 février 1604). – Vente d'un quartier de terre, terroir de Saint-Sulpice, « champ-tier dict » les Archebeulx, » faite, moyennant 12 livres 10 sous tournois, à Toussaint Bonté, laboureur à Saint-Sulpice, par Nicolas Bonté, laboureur à Jouy, paroisse de Breux. – Vente de 5 quartes de vigne, terroir de Saint-Sulpice, champ-tier dit « les Fecoys, » faite, moyennant 36 livres tournois, à Toussaint Le Comte, tonnelier à Feugères, paroisse de Saint-Yon, par Régéné Breton, marchand à Saint-Sulpice. – • Bail de 4 arpents de terre, terroir de Jouy, fait, moyennant une redevance annuelle de 9 boisseaux de blé méteil par arpent, mesure de Châtres, à Etienne Brodeur, laboureur à Breux, par Louis Sorieul, laboureur au même

lieu. – ■ Bail de maison et dépendances fait par le même à Clément Besoubz, vigneron à Breuillet. – Actes intéressant les familles Deslaiz, Masson, Deherry, Ledourt, Cosnard.

E. 6192. (Liasse.)

U pièces, papier.

7 au 20 mars 1604. – Bail d'un arpent 1/2 de terre, à Dampierre, fait, moyennant une redevance annuelle de 9 boisseaux de blé méteil par arpent, mesure de Châtres, à Etienne Bouillon, par Louis Sorieul, laboureur à Breux. – Vente d'héritages à Villouvette, paroisse d'Égly, faite à Jean Pellerin, vigneron à Villouvette, par Etienne Bouillon, vigneron à Dampierre, paroisse de Saint-Yon, et Jeanne Coqueau, sa femme. – Vente d'un quartier de terre, terroir de Boissy-sous-Saint-Yon, champ-tier de la Hallebardière, faite, moyennant 12 livres tournois, à François Picot, par Denis Réault et Marguerite Dadure, sa femme. – Vente de 5 quartiers 1 perches de terre, terroirs de Breux et Breuillet, faite, moyennant 30 livres tournois, à Jean Maçon, cordonnier à Breuillet, par Michel Vauldron, vigneron à la Charmoise, paroisse de Fontenay-lès-Briis. – Vente de maison et dépendances, à la petite Beauce, paroisse de Saint-Chéron, faite à

Robert Fanon, laboureur à la Bergerie, paroisse de Saint-Chéron, par Etienne et François Bouillon, frères. Cet acte porte, entre autres signatures, celle de Pierre « Bauldricourt, » curé de Breux (21 mars 1604). — Accord entre Jacques Levon et Pierre Mauger tous les deux demeurant à Jouy. — Contrat de mariage entre « Jehan Liger, » fils de feu Claude Liger, et de Jeanne Hervy, de la paroisse « des Granche » le Roy, » d'une part, et Robine Rouzire, fille de « Pierre Rouzire » et de Jacqueline Courtin, demeurant à Breuillet, d'autre part. — Échange entre Jean Guérin, laboureur à Jouy, d'une part, et Pierre « Fau- >■> veau, » laboureur à Breux, d'autre part. — Bail de maison et dépendances, à Jacques Jubin, manouvrier à « Fouger, » paroisse de Saint-Yon, par Laurent Hémin, meunier au moulin de Breux, paroisse de Saint-Yon.

E. 6193. (Liasse.) — 14 pièces, papier, dont 1 cahier de 6 feuillets in-4°.

4 au 26 avril 1604. — Vente d'un demi-arpent 1/2 quartier de vigne en friche, à la Butte de Saint-

120

ARCHIVES DE SEIXE-ET-OISE.

Sulpice, faite, moyennant 40 livres l~i sous tournois, à Toussaint et Laurent Le Conte, tonneliers à Feugères, paroisse de Saint-Yon, par Guillaume Ilamé, laboureur à « Herpantj', » paroisse de Bruyères-le-Châtel, et Pierre Le Conte, laboureur à « Cliamptropin, » paroisse de Saint-Cliéron. — Bail de maison et dépendances, à Saint-Sulpice, fait par les mêmes à Jean « Le Vassor, » praticien à Saint-Sulpice. — Foi et hommage rendu au seigneur de Saint-Yon par Benjamin « de Martines, » écuyer, s"" « de Biry, » au nom et comme procureur de Marie de Luynes, veuve de noble homme Jean de Martines, vivant, conseiller du Roi au parlement de Bretagne, pour « un fief appelé Moret, » ses appartenances et dépendances, Villelouvette et « Miregauldon, » à elle appartenant à cause de l'acquisition qu'elle en a faite de Jacques de Ravenel, chevalier, seigneur de Verdellot, le 21 septembre 1603 (5 avril 160-4). — Échange entre Laurent « Dutoc, » laboureur à Breux, d'une jiar, et Jean Brodeur, maçon en grosse maçonnerie à Jouy, paroisse de Breux, d'autre part. — Contrat de mariage entre Guillaume Mangent, fils des feus Cantian Maugent, tuilier, et Marguerite N., d'une part, et Catherine Dutoc, fille de Laurent « Dutoc, » ci-devant nommé, et de feue André Bataille, demeurant à Feugères, d'autre part. — Inven-

taire après décès' de Jean Buard. La livre d'étain, .5 sous tournois; 1 tonneau de vin contenant 16 sceaux, 7 livres tournois ; 1 cent de bottes de foin, 9 livres tournois ; 1 petit cochon, 25 sous tournois ; 9 setiers de blé « meslllllon, » mesure de Cliâtres, » à douze « boisseaux par septier, » prisés 100 sous tournois le setier ; le setier d'orge, 4 livres tournois ; 4 setiers d'avoine, mesure de Châtres, à 21 boisseaux le setier, prix du setier, 1 livres 10 sous tournois. – Bail de 8 arpents de terre, terroir de Breux, fait, moyennant une redevance annuelle de 6 setiers de blé méteil à Jean Ravet, laboureur à Breux, par Louis Sorieul, laboureur au même lieu. Cet acte porte la signature de J. ce Bauldricourt, » curé de Breux (20 avril 1604). – Bail de 16 arpents 1 quartier de terre et pré, terroir de Breux, fait, moyennant une redevance annuelle de 7 boisseaux de blé méteil par arpent, mesure de Châtres, à Jeanne Fauveau demeurant à Jouy, par Jean Lombet, laboureur au Colombier, paroisse de Breuillet. – Vente de 26 perches de vigne, champnier et terroir de « Ville Neufve, » faite, moyennant 20 livres tournois, à Georges Mallet, vigneron à « Ville Neufve, » paroisse de Sermoise-sous-Dourdan, par Claude Cabué, vigneron à Dampierre, paroisse de Saint-Yon, et Jeanne Mallet, sa femme. – Vente de

3 quartiers de terre, pâture et vigne en friche, faite, moyennant 32 livres tournois, audit Cabué, par les époux Mallet. – Actes intéressant les familles Beroust, Lambot, Badaut, Vacher, Guérin. Nota. Une grande partie des pièces dont se compose cette liasse est endommagée par l'humidité.

E. 6194. (Liasse.) – 12 pièces, papier.

8 au 31 mai 1604. – Accord entre Abraham « Demongueron, » prêtre, demeurant à Bruyères-le-Châtel, d'une part, et Michel « Girard, » d'autre part.

– Vente de 10 perches de terre aux Chenevières de Jouy, paroisse de Breux, faite, moyennant 6 livres tournois, à Martin Lambieux, demeurant à Jouy, par Pierre Rouzier, marchand et laboureur à Breuillet. –

– Actes intéressant les familles Rozier, Courtin, Floc, Navet, Vaillant. – Contrat de mariage entre Pierre Leconte, laboureur à Saint-Chéron, d'une part, et Didière Benoist, veuve de Jean Buard, demeurant à Saint-Yon. – Échange entre Nicolas Ledourt et Simon Sorieul. – Actes intéressant les familles « Boyson, » Béguin, etc. – Nota. Toutes les pièces dont se compose cette liasse sont endommagées par l'humidité.

E. 6195. (Liasse.) – 3 pièces, papier, dont 1 cahier de 6 feuillets in-4°.

10 au juin 1604. — Inventaire après décès de la femme de Michel Fauveau. La livre d'étain, 4 sous tournois ; la livre de graisse de porc, 4 sous ; la livre de lard gras, 3 sous 6 deniers ; 3 porcs, 2 mâles et 1 femelle, 13 livres tournois. — Actes intéressant les familles Levon, Rouzier, Sorieul. — Contrat de mariage entre (Toussaint) Piffret, fils de Guillaume Piffret, demeurant à Avrainville, d'une part, et Louise (Aubry), veuve de Julien Menestier, d'autre part. — Accord entre Jean « Cauchon, » curé de Breuillet, d'une part, et Nicolas « Hébert, » prêtre, et ayant droit en la cure de Saint-Yon, après un procès intenté audit Cauchon par M^r Anthoyne N. Cet acte porte entre autres signatures celles de « P. Bauldricourt, » curé de Breux, et de François « Le Chapeletz, » prêtre (25 juin 1604). — Vente d'un demi-arpent de terre, terroir de Breux, faite, moyennant 9 livres tournois, à Vincent Fortin, marchand et laboureur à Jouy, paroisse de Breux, par Guillaume Prévost, demeurant au même lieu, et Marie

SÉRIE E. — NOTAIRES ET TABELLIONS.

121

Fouquin, sa femme. — Pièces relatives au partage de la succession de Barbe Bonté, veuve de Michel Courtin. — Nota. Des portions importantes de texte ne se peuvent plus déchiffrer sous les larges traces d'humidité que portent toutes les pièces dont se compose cette liasse.

E. 619fi. (Lin?se.) — 7 pièces, papier.

Juillet et août 1604. — Vente d'un demi-quartier de pré, en la petite prairie de Jouy, près « le pont des » Bergers, » faite à N. (Sorieu), par N. Cosnard, marchand. — Obligation de 29 livres tournois passée, au profit de Clément Durand, praticien à Châtres, par Jean « Coqueau, » laboureur, et Louis Sorieul. — Actes intéressant les familles Béguin, Gillet, Rouzier, Liger. — Contrat de mariage entre Jacques Vaillant, fils de feu Marin Vaillant et de Marie Gier, laboureur à Jouy, paroisse de Breux, d'une part, et Jeanne Lambot, fille de feu Pierre Lambot et de Catherine Réault, demeurant à Jouy, d'autre part. — Nota. Même observation que pour les pièces de l'article précédent.

E. 6197. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

Septembre 1604. — Actes intéressant les familles Rouzier, Réault, Cauchon. — Vente de 3 perches 1/4 de terre et jardin, « au village de Breux, » faite, moyennant 12 livres tournois, à Jean Le Von, labou-

reur au Chapitre près Breuillet, par Pierre Mesnager, laboureur à Breux. — Compromis entre « Antoine » Picart » et Jean « Cauchon, » prêtres, prétendant respectivement droit au titre de la cure de Breuillet. Cet acte porte, entre autres signatures, celle de Pierre « Bauldricourt, » curé de Breux (19 septembre 1604). — Inventaire après décès de N. Ménestrier, fait à la requête de Claudine Aubry, sa veuve. La livre d'étain 2 sous 6 deniers ; 2 boisseaux de graine de chanvre, 12 sous 6 deniers. — Nota. Même observation qu'aux articles précédents.

E. 619S. (Liasse.) —

6 pièces, papier, dont 1 cahier de 5 feuillets in-4''.

à Jean Masson, par Jean Martin, maçon, en la paroisse de Breuillet. — Foi et hommage rendu au seigneur de Saint-Yon, pour la terre et seigneurie de Marchais, par N. « Baudart, » écuyer, au nom et comme époux de Susanne Desmazis, héritière, par bénéfice d'inventaire, des feus Charles Desmazis, son père, et Charles Desmazis, son frère, en leur vivant, seigneurs de Marchais et d'Hérouville (21 octobre 1604). — Aveu et dénombrement de la terre et seigneurie de Marchais, par le même, (même date). — Échange entre « Jehan Polisse, » laboureur à Jouy, paroisse de Breux, d'une part, et Michel Pollice, laboureur, d'autre part. — Bail d'héritages à Denis Réault, vigneron à Breuillet, par « Jehan Pollisse, » sus-nommé. — Nota. Même observation que ci-devant, quant au texte des pièces endommagées par l'humidité.

E. 6199. (Liasse.) — II pièces, papier.

Novembre 1604. — Bail d'héritages à « Jehan » Polisse, » laboureur à Jouy, paroisse de Breux, par André Fouquin, demeurant au même lieu. — Baux d'héritages à Jacques Tonnelier, laboureur à Ville-neuve, paroisse de Breuillet, par Nicolas de Bizemont, écuyer, demeurant au Colombier, paroisse de Breuillet. — Vente d'un arpent de terre, terroir de Breuillet, faite, moyennant 20 livres 10 sous tournois, à Michel « Girard, » manouvrier à « la Soupaine, » paroisse de Breuillet, par Sulpice Réault, laboureur. — Accord entre Marin De Clefz, laboureur, d'une part, et Jean Vaillant, demeurant à la Soupaine, d'autre part. Cet acte porte, entre autres signatures, celle de NicoUe « Hébert, » curé de Breuillet. — Vente d'un quartier de terre, terroir de Breuillet, faite, moyennant T livres 10 sous tournois, à Charles (Bargerotte) par Pierre Rouzier, l'aîné, marchand à Breuillet. — Quittance

réci-proque entre Guillaume Marcognet et Sulpice Réault, beau-père dudit Marcognet. Cet acte porte la signature de Nicole « Hébert, » curé de Breuillet (18 novembre 1604). — Actes intéressant les familles Louin, Levon, Réault, Malet, Marlabe et Jousse. — Nota. Une grande partie du texte des pièces composant cette liasse a disparu sous des taches produites par l'humidité.

Octobre 1604. — Renonciation à héritages, au profit de Vincent Nicolas, vigneron à Saint-Maurice, par « Isac de Lacroix, » tailleur d'habits au Plessis-Pâté, paroisse de « Brethegny. » — Vente d'héritages

Seine-et-Oise. — Série E. — Toue V.

E. 6200. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

Décembre 1604. — Bail d'un quartier 9 perches

46

122

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

de vigne, terroir de Saint-Yon, lait, moyennant un loyer annuel de 35 sous tournois, à Philippe « Aul- » mont » par Andrée Fouquin, demeurant à Jouy, paroisse de Breux. — Vente d'un demi-arpent 1/2 quartier de vigne, « au vignol de la Hallebardière, » vignon de Boissy, >> faite, moyennant 36 livres tournois, à Jean Louin, vigneron, à la Madeleine, paroisse de Saint-Yon, par Denis Réault, vigneron. — Quit-tance délivrée audit Louin par ledit Réault. — Vente de 4 perches de terre, plantée en Saussaie, « près » l'aunoie Cosnard, >■> faite à Pierre Bauldricourt, curé de Breux, pour le prix de 100 sous tournois, par Justine « Le ilaire, » veuve de (Charles) de Villiers, et mère d'autre Charles de Villiers, s" de Maison-Rouge. — Bail, par Pierre Aubry et Jean Masson, marguilliers de l'église Saint-Pierre de Breuillet, de 12 arpents 1 quartier de terre, appartenant à ladite église, fait, moyennant un loyer annuel de 19 livres 9 sous tournois. Les pièces dont se compose cet article ont beaucoup de texte couvert par des taches d'humidité.

E. 6201. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

Janvier 1605. — Les pièces qui forment cette liasse ne sont point susceptibles d'être analysées, à cause des taches d'humidité qui les recouvrent ; on aperçoit, cependant, qu'elles intéressent les familles Guiot, Girad ou Girard, Mareschal, Badault, Masson, Aubry, Guiteau, Jubin, Sorieui, Liger.

E. 6202. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

7 au 24 février 1605. — Contrat de mariage entre Guillaume Curet, vigneron à Égly, d'une part, et Claudine Genest, fille de feu René Genest, vivant, demeurant à Feugères, paroisse de Saint-Yon, d'autre part. — Échange entre Jacques Souchet, d'une part, et Guillaume Badault, d'autre part. — Bail d'un quartier 1/2 d'aunaie, à Darapierre, paroisse de Saint-Yon, fait, moyennant une rente annuelle de 60 sous tournois, à Vincent Cabué, vigneron à Dampierre, par François « Langlois, » marchand à Boissy. — Bail de 1 quartiers de terre sablon, terroir de Saint-Yon, fait, moyennant une redevance annuelle de 8 boisseaux de blé seigle, à Pierre Ballu, vigneron à Feugères, par N. « Louyn, » laboureur à Boissy.

E. 6203. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

Mars 1605. — Actes intéressant les familles Biéville, Musnier, Hébert, Prévost, Moycte. — Vente de 20 perches de terre, sablon, à Feugères, faite, moyennant 11 livres tournois, à Pierre Rougeault, marcliand à Feugères, paroisse de Saint-Yon, par Philippe « Aulmont, » vigneron. — Vente de 23 perches 1 2, tant terre qu'aunaie, à Jouj-, faite, moyennant 16 livres 10 .sous tournois, à Simon Lalot, par Morin De Clefz, demeurant à Breuillet. — Nota. L'humidité a beaucoup endommagé les pièces de cette liasse.

E. G204. (Liasse.

U pièces, pa] >ier.

4 au 24 avril 1605. — Vente de maison et dépendances, à Breuillet, faite à Nicolle Roger, veuve de Sulpice Vaillant, demeu'iant à Breuillet, par GiUe Meusnier et Perrine N. sa femme, demeurant à « Guiséré, » paroisse de Breuillet. — Foi et hommage rendu, au seigneur de Saint-Yon, pour la terre et seigneurie de . . . par noble homme Paul « David, » valet de chambre de la Reine, demeurant à « Soucy, » au nom et comme procureur fondé de Charles de Fitte, écuyer, seigneur de Soucy, Bruyères-le-Châtel, Marchais, « Royainville et la Brivière (?), » maître ordi-

naire en la chambre des comptes à Paris, fils aîné de feu Pierre de Fitte et de Louise de Hacqueville (.5 avril 1605). – Foi et hommage rendu au même par noble homme Jacques « Couldrault, » prévôt en la prévôté d'Étrechy, y demeurant, au nom et comme procureur de Savignan Jolly, serviteur domestique de l'arclievêque de Paris, maître et administrateur de la chapelle de Saint-Nicolas d'Étrechy et seigneur du fief d'Aigrefin, demeurant au cloître de l'église de Paris, à cause de 22 arpents de terre, faisant partie de la seigneurie d'Aigrefin, audit .Tolly appartenant par la démission de Girard Constantin, naguère administrateur de la dite chapelle Saint-Nicolas (7 avril 1605). – Vente d'un arpent de terre, « aux Clousiaux de Breuillet, » faite, moyennant Tôt livres tournois, à Laurent Dutoc, marchand et laboureur à Breux, par Denis Gillet, « sabaubtier, » à Jouy, et Perrine Pifret, sa femme. – Acte y relatif. – Bail d'héritages, aux Cosnardières, paroisse de Saint-Yon, fait à Pierre Le Conte, laboureur aux Cosnardières, par Jean Buard, laboureur « aux Esmondamps. » Cet acte porte, entre autres signatures, celle de Jean « Cauchon, » prêtre, curé de

SÉRIE E. – NOTAIRES ET TABELLIONS.

123

Saint-Yon. – Contrat de mariage entre Matlmrin Levon, d'une part, et N. Vaillant, lille de Jean Vaillant, d'autre part. – Vente de 5 quartes de vigne en l'riche, terroir de Saint-Yon, lieu dit « les vignes des westamps, » faite, moyennant 8 livres tournois, à Abel Delacroix, vigneron à « Feugôres, paroisse de Saint-Yon, par Louis Mesnager, » laboureur « aux Esmondamps, paroisse de Souzy. « – Vente d'un quartier de pré, aux petits prés, près le moulin de Breuillet, faite, moyennant 30 livres tournois, à Jean N., laboureur à Breuillet, par Sulpice Réault, laboureur au même lieu. – Nota. Les pièces de cette liasse sont endommagées par l'humidité.

E. 621)5. (Liasse.) – â pièces, papier.

Mai 1605. – Vente de 8 perches de jardin « au » hameau de Jouy et près le carrefour dudit Jouy, » faite, à raison de 4 livres tournois la perche, à Charles Béroust, manouvrier à Jouy, paroisse de Breux, par François Maudan, maçon au même lieu. – Vente d'un quartier de vigne, à Boissy, champ-tier de la Garenne, faite, moyennant 21 livres tournois, à Pierre Culot, par Massé Vaillant, laboureur à Brétigny, paroisse de Breux. – Foi et hommage rendu au seigneur de Saint-Yon, par Chrétien de « Lamoignon, » seigneur de Bâ-

ville et « du lief de Granche, scitué au villaige de B Breulx, » pour ce lief de Granche. — Baux d'héritages à Didier Réault, vigneron « à la Houe, » paroisse de Saint-Yon, par Marie Macaire, veuve de Charles Moycte, de Saint-Yon. — Nota. Même observation que pour les pièces de l'article précédent.

E. 620G. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

16 octobre au 15 novembre 1605. — Vente d'un arpent de terre labourable, terroir de Breuillet, champ-tier de « la Soupanne, » faite, moyennant 24 livres tournois, à Simon Cosnard, marchand à Jouy, paroisse de Breux, par Marin Declef, laboureur à Breuillet. — Inventaire après décès de Jean Cauchon, vivant, curé de Saint-Yon, dressé le 20 octobre 1605, à la requête de Nicolas Prévost, laboureur, exécuteur testamentaire du défunt. 2 demi-muids de vin blanc, récolte de 1604, ensemble avec les fûts, 1 livres tournois; 1/2 muid de vin blanc, récolte de 1605, 100 sous tournois. — Accord entre Marin Bobine, marchand à Montfort-l'Aniaury, et Louise Robine, demeurant en la

paroisse de Breux, d'une part, et Zacharie Clément, laboureur à « Mauchamps, » d'autre part. — Échange entre Nicolas Prévost, vigneron aux Cosnardières, paroisse de Saint-Yon, d'une part, et Michel Joynel, manouvrier « à Villelouvette, » paroisse d'Égly, d'autre part. — Ratification, par Marie Grancher, d'un bail à rente fait par son mari « Zacharie Bezard, » vigneron à Boissy. — Bail d'héritages, terroir de Breuillet, fait à Jean Lambot, marchand et laboureur au Colombier, paroisse de Breuillet, par « Jehan Polise, » laboureur à Jouy, paroisse de Breux (30 octobre 1605). — Vente de 2T perches de pré, prairie de Breuillet, faite, moyennant 30 livres tournois, au susdit Lambot, par Morin Declef, ci-devant nommé (15 jiovenbre 1605).

E. 6207. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

10 au 30 novembre 1605. — Vente d'héritages, à Guisseray, faite à Nicolas Migner, vigneron audit lieu, par Denis Réault, Sul))ice Réault, laboureur à Breuillet, et Guillaume Marcognet, maréclial à Châtres. — Bail de 2 arpents de terre, champ-tier de Guisseray, fait, moyennant un loyer annuel de 40 sous tournois, à Sulpice Réault, par Guillaume Marcognet, ci-devant nommé. — Accord entre Gérard « Lefébure, » vigneron « à Olainville, paroisse de Bruyères-le-Chastel, » et Mathurine Guyot, sa femme, d'une part, et Jean Louyn, vigneron en la paroisse de Saint-Yon, d'autre part. — Transport de créance à Marin Robine, marchand à Montfort-l'Amaury, par Zacharie Clément, laboureur à Mauchamps. — Bail d'héritages, terroir de Saint-Sulpice, fait à Pierre Le Conte, laboureur aux Cosnardières, paroisse de Saint-Yon, par Guillaume

Ilamé, marchand à « Harpanty, » paroisse de Bruyères-le-Ghâtel. – Vente de 5 quartiers de terre labourable, terroir de Breuillet, champ-tier des Glaises, faite, moyennant 26 livres tournois, à Jean Lambot, marchand au Colombier, paroisse de Breuillet, par Guillaume Badault, vigneron à « la Badauldière, » susdite paroisse. – Ratification de ladite vente par Michelle Raguaine, femme du vendeur. – Ratilication, par Fleurie Vaillant, d'un acte passé par son mari, Morin Decléf, demeurant à Breuillet. – Vente d'un quartier 3 perches de vigne « aux Hormetains, » faite, moyennant 18 livres tournois, à Jean Coqueau, laboureur à la Madeleine, paroisse de Saint-Yon, par Claude « Badault, » maçon en plâtre à Égly. – Échange entre Etienne Gillet, hôtelier, d'une part.

124

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

et Jean Reault, marchand à Breuillet, d'autre part. – Vente d'héritages à Malassis, paroisse de Breuillet faite à Zacharie Clémand, demeurant audit lieu, par Jean Martin, maçon en pierre au même lieu. – Vente d'héritages, terroir de Breuillet, faite à Denis Réault, vigneron à Breuillet, par « Girard Lefèbure, » vigneron à ' < Villelouvette, » paroisse d'Égly. – Actes intéressant les familles Gillet, Guiard ou Girard, Piffret, Ginot, Rougeault.

E. 6208. (Liasse.) – Il pièces, papier.

4 au 26 décembre 1605. – Bail de maison et dépendances, à Breux, fait à Michel Aubert, mercier à Briis, par Denis Louyn, laboureur à Boissy. – Vente d'héritages, terroir de Saint-Yon, faite à « Jen Ar-)> noul, » maçon, couvreur entuile et chaume « à » Tourfout, » par Pierre Bousier, marchand à Breuillet. – Vente de 3 quartiers de terre labourable, terroir de Breuillet, faite, moyennant 18 livres tournois, à Charles Vaillant, vigneron à Breuillet, par Sulpice Réault, laboureur au même lieu. – Vente de 5 quartiers de terre, terroir de Saint-Yon, faite, moyennant 20 livres tournois, à François Picot, vigneron à Boissy, par Guillaume « Soûlas, » laboureur au même lieu. – Actes intéressant les familles Leconte, Bruyères, Asselin. Bourdon, Cabué. – Transport de rente, à Michel Legrand, marchand à Guisseray, paroisse de Breuillet, par Etienne Chapon, charron, et Bastienne Cotin, sa femme. – Inventaire après décès d'Andrée Fouquin, veuve de Marin Cosnard. La livre d'étain, 4 sous tournois ; 1/2 cent de bottes de foin, 26 sous tournois ; le setier de blé méteil, 3 livres tournois.

E. G209. (Liasse.) - 13 pièces, papier.

5 au 25 janvier 1606. - Contrat de mariage entre Jean Ravet, laboureur à Breux, d'une part, et NicoUe Royer ou Roger, veuve de Sulpice Vaillant, d'autre part. - Autre, entre Fiacre Réault, fils de Simon Réault et de Jeanne Girard, demeurant à Breux, d'une part, et Gillette Sésard, liliiede feu Gille Sésard, du lieu de « Lamondant, » paroisse « de Sousy, » d'autre part. - Vente des 3/5 de 28 perches de terre, champnier de « dessus l'estang de Breulx, » faite, moyennant 12 livres tournois, à Michel Fauveau, laboureur à Breux, par Jean Chantecler et Pierre Courtin, vigneron à Breux, et Jean « Cabué, » le jeune.

vigneron « à la Sazardière, » paroisse de S'-Yon. - Bail de 25 arpents, tant terre que pré, terroir de Breux, fait, moyennant une redevance annuelle de 8 setiers de blé méteil et de 4 setiers de seigle, mesure de Châtres, à Michel « Fauveau, » laboureur à Breux, par Louis « Mesnager, » laboureur à « la Sazardière. » - Vente d'un demi-quartier de pré, prairie de Malassis, paroisse de Breux, faite, moyennant 13 livres tournois, à Zacharie N., par Jean Martin, maçon en pierre à Malassis. - Bail de 1 arpents de terre, terroir de Breuillet, fait, moyennant une redevance annuelle de 19 boisseaux de blé méteil, mesure de Châtres, à Jean Guérin, laboureur à Jouy, paroisse de Breux, par Jean « Vaillant, » vigneron « au Pavé, » paroisse de Breuillet. - Contrat de mariage entre Jean Guérin, laboureur à Jouy, paroisse de Breux, d'une part, et Jeanne Sorieul, fille de feu Jean Sorieul et de Jeanne Pollice, demeurant au même lieu, d'autre part. - Accord entre Jean Navet, « lissier » en toile « à la Poissonnerie, » paroisse de Fontenay-les-Briis, d'une part, et Denis Réault, vigneron à Breuillet, d'autre part. - Vente de maison et dépendances, à Breuillet, faite à Pierre Ronsier, marchand et laboureur à Breuillet, par le susdit Jean Navet. - Bail d'héritages, à Breux, fait à Marin Ravet, laboureur audit lieu, par Louis Sorieul, labom^eur au même lieu. - Inventaire après décès de Guillemette Levon, fait à la requête de Jean Guérin, son mari. La livre d'étain, 4 sous tournois; le boisseau de graine de chanvre, 8 sous tournois ; le boisseau de noix, 5 sous tournois ; 3 poules et 1 coq, 24 sous tournois. - Inventaire après décès de Sulpice Vaillant, fait, à la requête de Nicole Roger, sa veuve. La livre d'étain, 4 sous tournois ; un setier de blé méteil, 60 sous tournois ; 2 vaches, 30 livres tournois ; 100 bottes de foin, 50 sous tournois ; 4 poules et 1 coq, 30 sous tournois. - Inventaire après décès de Marie Mandonet, première femme de Jean Ravet. La livre d'étain, 4 sous tournois ; 1 poinçon de vin clairnet, récolte de 1605, 9 livres tournois; "7 poules et 1 coq, 48 sous tournois ; 5 pintes d'huile de noix et 3 boisseaux de noix, ensemble 12 sous tournois.

E. 6210. (Liasse.) - i pièces, papier.

3 au 23 février 1606. - Vente de 22 perches de terre sablon, terroir de Saint-Yon, faite, moyennant 5 livres 5 sous tournois, à Georges Guyon, vigneron à Saint-Yon, par Laurent Ilélin, laboureur à « Fou-gères, » paroisse de Saiiit-Yon. - Vente de 20 par-

SERIE E. - NOTAIRES ET TABELLIONS.

125

elles de terre labourable, terroir de Breux, champ-tier dit « les grans Buisons, » faite, moyennant 10 livres toui'nois, à Simon Allot, marchand à Jouy, paroisse de Breux, par Etienne Brodeur, laboureur à Breux, et Renée Doiteau, sa femme. - Vente d'un demi-quar-tier de vigne en friche, « au vignon de Guiserre, » faite, moyennant 10 livres tournois, à AUain Héberd, vigneron à Breuillet, par Guillaume Marcognet, mar-chand au même lieu. - Échange entre Simon Pré-vost, vigneron à « Mauchans, » d'une part, et Pierre « Fauveau, » laboureur à « Feugère, » paroisse de Saint-Yon, d'autre part. - Vente d'un demi-arpent de terre labourable, terroir de Breux, lieu dit les dix ar-pents, faite par les époux Brodeur, sus-nommés, à Vin-cent Fortin, marchand à Jouy, moyennant 9 livres tournois. - Bail de maison et dépendances, à Breux, fait à Fiacre « Réault, » boulanger audit lieu, par De-nis « Louyn, » laboureur à Boissy. - Vente de 22 per-ches de terre labourable, terroir de Breuillet, faite, moyennant 3 livres, 10 sous tournois, à Michel Police, laboureur à Breuillet, par Guillaume Manger, manou-vrier à Jouy, et Didier Mauger, son fils, laboureur charretier « à la FolleviUe, » paroisse de Breuillet. - Actes intéressant les familles Bonviu, Martin, Clé-ment, Badault, Vaillant.

E. 6211, (Liasse.) - 4 pièces, imiier.

5 au 28 mars 1606. - Vente de 30 perches de terre, terroir de Breux, faite, moyennant 20 livres tournois, à Simon Allot, marchand à Jouy, paroisse de Breux, par Etienne Brodeur, laboureur à Breux, et Renée Doiteau, sa femme. - Vente d'un demi-quartier d'aunaie» aux Aulnoies,» de Jouy, paroisse de Breux, faite, moyennant 6 livres tournois, à Charlotte Vail-lant, veuve de Jacques Fouquin, demeurant à Jouy, par Guillaume Genest, et Marie Fouquin, sa femme. - Échange entre Vincent Cabué, vigneron en la pa-roisse de Saint-Yon, d'une part, et Nicolas Prévost, laboureur en la même paroisse, d'autre part. - Bail

d'un arpent 1/2, tant aunaies que pâtures, à Dampierre, paroisse de Saint-Yon, fait, moyennant un loyer annuel de 40 sous tournois, à Pierre Hallier, vigneron à Saint-Yon, par Laurent Hénin, laboureur à « Fougères, » paroisse de Saint-Yon.

E. 6212. (Liasse.) – 6 pièces, papier.

9 au 30 avril 1606. – Jean Pillas. – Ventes de

granges et dépendances, à Jouy, paroisse de Breux, faites à Charles Broux (alias Beroust), manouvrier à Jouy, par Simon Cosnard, laboureur au même lieu. – Renonciation à droit de propriété, par Laurent Hénin, laboureur à « Fougères, » paroisse de Saint-Yon, en faveur de Jean Vaillant, meunier au moulin de Breuillet. – Bail de 23 arpents de terre, paroisse de Breuillet, fait, moyennant une redevance annuelle de 2 setiers de blé méteil et de 2 setiers de blé seigle, mesure de Châtres, à Jean Bouillon, laboureur aux Tuileries, paroisse de Saint-Gliéron, par Jean « Réault, » laboureur à Breuillet. – Vente d'un demi-arpent de terre, terroir de Fontenay, près la maison de « la » Ronsière, » champnier dit « la Queue du loup, » faite, moyennant 18 livres tournois, à Simon Yvon, vigneron à la Ronsière, par Thomas Genest, laboureur aux Tuileries, paroisse de Breuillet. – Constitution d'une rente annuelle et perpétuelle de 75 sous tournois, au profit de la fabrique de l'église de Saint-Yon, par Thomas Vacher, laboureur à « Feugères, » paroisse de Saint-Yon.

E. 6213. (Liasse.) – 18 pièces, papier.

2 au 28 mai 1606. – Vente de 16 perches 1/2 de terre, terroir de Saint « Esvroult, » champnier de « Levayreterye, » faite, moyennant 9 livres 6 sous 8 deniers tournois, à Louis Frontain, maçon en plâtre à « S'-Esvroul, » paroisse de Saint-Chéron, par Louis Sanguain, hôtelier au même lieu, – Vente des 3/4 d'un quartier d'aunaie, terroir de Jouy, paroisse de Breux, champnier dit « la Soupenne, » faite, moyennant 9 livres tournois à Arnoul Harvé, laboureur à Jouy, par François Moldan, maçon en pierre au même lieu. – Bail du droit de champart, « qui est de quatorze gerbes pour une, » à prendre depuis la fontaine de Saint-Yon jusques à Feugères, fait par Jacques « Bourdon, » receveur de la terre et du prieuré de Saint-Yon, à Jean « Olivier, » prêtre, successeur immédiat de Jean Cauchon à la cure de Saint-Yon. Cet acte porte, entre autres signatures, celles de « J. Olivier » et de Claude « Revel, » curé de Boissy-sous-Saint-Yon (10 mai 1606). – Vente d'héritages, terroir de Jouy, faite à Simon Allot, marchand à Jouy, par Michel « Pollise, » marchand à Breuillet, et Jeanne Gillet, sa femme. – Autre à Jean Lambot, marchand et laboureur à Breuillet, par Michel Vauldron, mar-

chand laboureur « à la Charmoisse, » et Marie Le Dour, sa femme. — Bail de 3 arpents de terre, terroir

126

ARCHIVES DE SEIXE-ET-OISE.

de Breuillet, l'ait, moyennant une redevance annuelle de 9 boisseaux de blé niéteil, mesure de Châtres, à Michel Pollice, ci-devant nommé, par Jeanne Le Dour, veuve de Sulpice Réault, demeurant à Breuillet. — Actes intéressant les familles Brodeur, Vaultier, Kavet, Badault. — Vente de 8 perches de terre, terroir de Jouy, champ-tier dit les Vignes, faite, moyennant 4 livres tournois, à Martin Lambieux, laboureur à Jouy, par Michel « Girard, » vigneron au même lieu. — Accord entre Etienne Dumas, vigneron aux Tuileries, paroisse de Breuillet, d'une part, et Henri Clément, laboureur à « la Boisière, » paroisse de Breuillet, d'autre part. — Accord entre Laurent Hénin, laboureur à Saint-Yon, d'une part, et Laurent « Du » toc, » laboureur à Breux, d'autre part. — Bail d'héritages, à Breux, fait à « Toussaint Piffret, » vigneron à Breux, par Etienne Brodeur, charretier au même lieu. — Accord entre « Anthoine Picart, » prêtre, curé de Breuillet, « comme aiant les droictz » cédé de raestre Gervais Barbin, ausy prestre, et » cy-devant curé du dit Breuilliet, et principal du col-lège de dix-huit, autrement dit Nostre Dame, fondé à l'euniversity de Paris, » d'une part, et Jean « Vaultier, » hôtelier à Breuillet, d'autre part (28 mai 1606). — Vente de 1 quartes de terre labou-rable, terroir de Breuillet, champ-tier de « Bignon- » gnère, » faite, moyennant 6 livres tournois, à Jean Lanibot, marcliant à Breuillet, par Henri « Clément, » ci-devant nommé et Antoinette Larnier, sa femme. — Bail d'un quartier de vigne, vignoble de Breux, fait, moyennant une rente annuelle de 30 sous tournois, à Simon Réault, hôtelier à Breux, par Thomas « Aul- » mont, » laboureur à Boissy-sous-Saint-Yon. — Bail d'héritages à Guillaume Maugent, manouvrier à Jouy, par Simon AUot, marchand au même lieu. — Contrat de mariage entre Louis Vaillant, vigneron à « Basin- » fosse, » paroisse de Breuillet, d'une part, et Mathu-rine Clément, fille de feu Henri Clément et de Gillette Thiboustz, demeurant à « Fontaines, » paroisse de Breuillet, d'autre part.

E. 6214. (Liasse.) — U) pièces, papier, dont 1 cahier de 8 feuillets in-i".

3 au 29 juin 1606. — Inventaire après décès de Simonne Béroust, fait à la requête de son mari Louis

Vaillant, vigneron à « Bassinfosse, » paroisse de Breuillet. La livre d'étain, 5 sous tournois ; 1 poinron de vin blanc, '.) livres tournois; 2 vaches, 40 livres tournois ;

2 jjetits cochons, T livres tournois; 1 panier plein de mouches à miel, 40 sous tournois ; le setier de blé seigle, non vanné, 60 sous tournois ; 1 mine de blé en farine, 30 sous tournois. – Contrat de mariage entre « Gabriel Levon, » demeurant à Saint-Yon, d'une part, et Marie Pachot, fille des feus Denis Pachot et Perrine Barbier, de Saint-Chéron, demeurant « à Chapitre, » paroisse de Breuillet, d'autre part. – Conventions entre Jean Brodeur, maçon à Jouy, paroisse de Breux, d'une part, et Pierre Ronzier, marchand et laboureur, et Jean Liger, laboureur à Breuillet, d'autre part. Brodeur s'engage « à faire l'aoust, jusques à la dernière » jerbe, tant en bled que orge, » pour le compte de Rozier et Liger, moyennant 20 sous tournois par arpent. – Guillaume Fauveau, laboureur à Breux, prend à bail, pour 3 ans, de « Jeli. Perin, » laboureur à la ferme « de Laulnoy , » un troupeau de 40 brebis portières. – Jean « Cabué, » l'aîné, vigneron, à «la Seszardière, » prend à bail, du même Perrin, un troupeau de 30 brebis portières. – Vente de 3 quartiers de terre, terroir de Breuillet, champ-tier dit le « grand fossé, » faite, moyennant 6 livres tournois, à Guillaume Gilet, laboureur à Breuillet, par Jean « Réault, » laboureur au même lieu. – Accord entre Etienne Gillct, hôtelier à Breuillet, d'une part, et Didier Levron, laboureur à « la Rocherie, » paroisse de Breuillet, d'autre part. – Contrat de mariage entre Mathurin du Val, (ils de ieu Marin ou Martin du Val et de Durande Blacour, de « Saint-André de la Mar- » elle, » demeurant à Breuillet, d'une part, et Louise Robinne, fille des feus Jacques llobinne et Perrine Martin, demeurant à Jouy, d'autre part. – Bail d'héritages, à Breux, fait à Pieri'e « Fauveau, » laboureur à Breux, par Etienne Brodeur, laboureur au même lieu. – Jean Noustre et Guillaume Fauveau déclarent, à la requête de Jean Ravet, laboureur à Breux, que 21 arpents de terre, dont 6 « à la grande mesure, » ont reçu .^3 muids 3 setiers de semence. « qui sauroit » l'arpent (serait) estimez à trois septiers. »

E. G215. (Liasse.) – 5 pièces, papier, dont 1 cahier Je 5 feuille(s in-4".

1er au 16 juillet 1606. – Inventaire après décès de Catherine Robine fait à la requête de son mari, François Modan, maçon en pierres, à Jouy, paroisse de Breux. La livre d'étain, 4 sous tournois ; 3 poules, 1G sous tournois. – Contrat de mariage entre Didier Raguainne, fils de feu Jean Raguainne, vigneron à

« la Boisière, » paroisse de Breuillet, d'une part, et Denise Beier, fille do Gervais Beier, demeurant « aux « Fontaines, » paroisse de Breuillet, d'autre part. – Rapport d'experts sur ensemencement de terre, en blé, orge, l'èvi'es et pois. – Autre duquel il résulte que 4 arpents 1/2 de terre ont reçu 11 setiers de blé de semence, soit 2 setiers et mine par arpent. – Vente de droits à propriété d'héritages faite à Arabroise Besnard, vigneron à « Saint Sulpice de Favierre, » par Etienne Brodeur, marchand à Breux, et Renée Doiteau, sa femme.

E. 6216. (Liasse.) – 3 pièces, papier.

f au 28 août 1606. – Jacques « Chenel, » prêtre, demeurant à Saint-Yon, se désiste de toutes poursuites contre Denis Dadure, demeurant à Châtres, et déclare « que les esceds, pour lesquelz il a e.sté entre » les mains des barbiers et chirurgiens, luy ont esté » faitz, commis et perpétrez par aultres personnes » malveillans, par l'induction et suscitation de Marin » Piel,prebstre, curé d'A-vrainville, son adversaire... » – Vente d'héritages, à Breuillet, faite à Michel Pollice, marchand et laboureur à Breuillet, par Jean « Réault, » laboureur au même lieu. – Autre audit Pollice, par Claudine Réault, veuve de Pierre Girard, demeurant à Brétigny, paroisse de Breux.

E. 6217. (Liasse.) – b pièces, papier.

10 au 24 septembre 1606. – Vente d'un arpent de terre, terroir de Breuillet, champ-tier dit « les Gra- » viers des fontènes, » faite, moyennant 16 livres tournois, à Didier Raguaine, vigneron « aux Fon- » a tènes, » paroisse de Breuillet, par Jean « Réault, » laboureur à Breuillet. – Bail d'héritages, à Breuillet, fait à Guillaume Gillet, laboureur audit lieu, par Nouel Dangente, vigneron à Boissy-sous-Saint-Yon. – Quittance de 23 livres tournois délivrée à Geneviève Langloys, veuve de Jean Lambert, ci-devant greffier du bailliage de Saint-Yon, par Simon Cosnard, marchand et laboureur à Jouy. – Bail de maison et dépendances a au pont neuf, lieu dit Jouy, » fait à Jacques le Dannois, potier en tei^re «à Saint Evroul, » paroisse de Saint-Chéron, par François Mauldan, maçon en grosse maçonnerie à Jouy, paroisse de Breux. – Vente d'un quartier de terre, terroir de Breuillet, faite moyennant 15 livres tournois, à Michel Pollice, par Denis Gillet, sabotier à Jouy,

E. 6218. (Liasse.) – 7 pièces, papier.

1''' au 24 octobre 1606. – Ratication, par Perrine Piffroy, d'une vente faite par son mari, Denis

Gillet. — Prisée et estimation des ustensiles du moulin de Breux, paroisse de Saint-Yon. — Échange entre Denis Réault, vigneron à Breuillet, d'une part, et Jean Maçon, cordonnier au même lieu, d'autre part. — Vente d'un quartier de vigne, terroir de Boissy-sous-Saint-Yon, champtier de « Jolliette, » faite, moyennant 18 livres tournois, à Simon Delaictz, vigneron audit Boissy, par Pierre Ballut, vigneron à « Fougères, » paroisse de Saint-Yon. — Bail de maison, à Saint-Sulpice, fait à Jean Breton, marchand audit lieu, par René Breton, vigneron à « Leorsin en Brie. » — Guillaume Badault, vigneron à « la Badauldière, » paroisse de Breuillet, prend à rente, de Paquer Vieville, marchand au Val Saint-Germain, une somme de 30 livres tournois. — Vente d'un arpent de terre labourable faite, moyennant 24 livres tournois, à Cantian Vauldron, vigneron « à Launoy Mas.sy, » paroisse de « Fontenay, » par Didier Raguinne, vigneron « aux » Fontaine, » paroisse de Breuillet, tant en son nom que comme se portant fort de Denise Beheier, .sa femme.

E. 6219. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

5 au 30 novembre 1606. — Contrat de mariage entre Jean Buard, fils des feus Denis Buard et Michelle le Lonc, demeurant « à la Cosnardière, » d'une part, et Claude Bargerotte, fille de Charles « Bargerotte » et d'isabel Carqueville, demeurant au Colombier, paroisse de Breuillet, d'autre part. — Vente d'héritages à Pierre Rougeault, marchand à « Fougères, » paroisse de Saint -Y'on, par Michel Hallier, charpentier à « Bievre-le-Chastel. » — Bail de 17 perches moins 1/4 de chenevière, à Breux, fait, moyennant un loyer annuel de 20 sous tournois, à Fiacre « Réault, » boulanger à Breux, par « Thomas Auraont, » laboureur. à « Boisy-soubz-Saint-Y'on. » — Bail d'une quarte de vigne, terroir de Saint-Sulpice, champtier « des Gry- » modières, » fait, moyennant une rente annuelle et perpétuelle de 1 sous 6 deniers tournois, à Laurent Le Conte, tonnelier à Saint-Sulpice de Favières, par Pierre « Fauveau, » laboureur à Breux. — Transport du bail d'un moulin, sis en la paroisse de Breuillet, fait, moyennant une redevance annuelle de 14 setiers

128

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

de blé méteil, mesure de Châtres, à Marin Declefsz, meunier à Breuillet, par Jean Vaillant, meunier au moulin de Breux, paroisse de Saint-Yon. — Accord entre François Mauldan, maçon en grosse maçonnerie

à Jouy, paroisse de Breux, d'une part, et Matliurin Du Val, demeurant au même lieu, d'autre part. — Prisée et estimation des ustensiles du moulin de Dampierre, paroisse de Saint-Yon. — Guillaume « Fauveau, » laboureur à Breux, prend à bail, pour 2 an', de noble dame, Marie Picart, « humble prieure du roial » monastère et couvent de Nostre Damme de la Saulsoie lès Villeguine, » 22 arpents 1/2 de terre labourable, sis en « la grande priuré de Rimoron, terroir de Breulx, » moyennant une redevance annuelle de 8 setters de blé méteil (23 novembre 1606). — Bail de 8 arpents de pré en une pièce, « qui est la Motte » de l'estang de Breux, » fait, moyennant un loyer annuel de 12 livres tournois, à Michel « Fauveau, » Jacques N. et Guillaume « Fauveau, » laboureurs à Breux, par Jacques « Bourdon, » l'ecceveur fermier de la terre et seigneurie de Saint-Yon. — Titre nouveau d'une rente annuelle de 25 livres tournois passé, au profit d'Alain Boutet, marchand à Châtres, par Nicolas Prévost, vigneron aux « Conardières, » paroisse de Saint-Yon.

E. 6220. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

3 au 26 décembre 1606. — Vente d'héritages, terroir de Breuillet, faite à Michel Pollice, laboureur à Breuillet, par Henri « Clément, » laboureur à « la)' Boissierre, » paroisse de Breuillet, et Antoinette Larnier, sa femme. — Bail d'un moulin à blé sur la rivière d'Orge, paroisse de Breuillet, appelé le moulin de Brétigny, avec dépendances, fait, moyennant une redevance annuelle de 14 setiers de blé méteil, mesure de Châtres, à Jean Vaillant, meunier au moulin de Breux, par Jacques « Bourdon, » receveur de la terre et seigneurie de Saint-Yon. — Bail du revenu du temporel de la cure de Saint-Yon fait, moyennant l'obligation de satisfaire au service divin et une redevance annuelle de 13 setiers de blé méteil, mesure de Châtres, à Jacques « Chenel » (al. Chenet), prêtre résidant à Saint-Yon, par Jean « Olivier, » curé de Saint-Yon. Cet acte porte, entre autres signatures, celle de « Clément Legaillard, » prieur du prieuré de Châtres (18 décembre 1606). — Vente d'héritages « aux Cosnardières, » paroisse de Saint-Yon, faite à Jean « Coqueau, » laboureur à Saint-Yon,

par Nicolas Prévost, vigneron aux Cosnardières. — Bail d'un quartier de vigne en friche, vignoble de Breuillet, fait, moyennant un loyer annuel de 3 livres tournois, à Clément Broux, vigneron à Breuillet, par Guillaume Fouret ou Fouyet, manouvrier « au Buisson, » paroisse de Saint « Morise. » — • Bail de 3 arpents 4 quartiers de pré, prairie de Breuillet, fait, moyennant un loyer annuel de 24 livres tournois, à Nicolas Vaillant, vigneron au Pavé, paroisse de Breuillet, par Jacques « Bourdon, » receveur fermier de la terre et seigneurie de Saint-Yon et Breuillet.

E. 6221. (Liasse.) - 14 pièces, papier.

1<^' au 29 janvier 1607. - Vente d'un quartier de terre sable, terroir de Breux, champ-tier « des Four- » neaulx, » faite, moyennant 40 sous tournois, à Vincent Fortin, marchand à Jouy, paroisse de Breux, par Etienne Brodeur, laboureur au même lieu. - Vente de 5 quartiers de terre, terroir de Breux, faite, moyennant 60 livres tournois, à Laurent Dutoc, laboureur à Breux, par « Claude Guycteau, » meunier au moulin de « Taillegrain, » paroisse de Saint-Sulpice-de-Favières, et Marie Goret, sa femme. - Renonciation à droit de propriété en faveur de Pierre Rozier, marchand à Breuillet, par Jean « Arnout, » maçon. - Vente d'un arpent de terre, terroir de Breuillet, champ-tier « des grands fossés, » faite, moyennant 18 livres tournois, à Michel Pollice, laboureur à Breuillet, par Jean « Réault, » laboureur au même lieu. - Contrat de mariage entre Charles Raguaine, laboureur à a Villelouvette, » fils de Christophe Raguaine et de Marie Godard, d'une part, et Claudine Perrin, fille de Jean « Perrin, » laboureur « à Launoy, » paroisse de Saint-Yon, et de Françoise Lambert, d'autre part. - Bail de 4 arpents de terre, terroir de Saint-Yon, fait, moyennant une redevance annuelle d'un setier 3 boisseaux de blé méteil, mesure de Châtres, à Pierre Le Conte, laboureur à Saint-Yon, par Nicolas Prévost, vigneron « aux Cosnardières, » paroisse de Saint-Yon. - Contrat de mariage entre Pierre Bonté, fils de feu Jeau Bonté et de Jeanne Fauveau, demeurant à Jouj', d'une part, et Jeanne Fortin, fille de Louis Fortin et de feu Jeanne Fleurant, d'autre part. - Vente d'héritages à Jean Brodeur, maçon à Jouy, par François Mauldan, maçon en grosse maçonnerie au même lieu. - Acte y relatif. - Bail de maison et jardin, à Jouy, fait à Jacques Beauvais, marchand à Jouy, par Simon Cosnard, marchand au même lieu. -

SERIE E.

NOTAIRES ET TABELLIONS.

129

- Actes intéressant les familles Brodeur, Delaunoy, Sorieul, Bodault. - Vente d'héritages, sur la butte do Saint-Yon, faite, à Gérard Louvet, sergent huissier au bailliage de Saint-Yon, et Fleur-de-lis Durand, sa femme, par Pierre Roiissier, marchand à Breuillet, et Jacqueline Courtin, sa femme.

E. 6332. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

4 au 28 février 1607. — Vente de 5 quartiers de terre, terroir de Breuillet, champ-tier des Petits Bois, faite, moyennant 15 livres tournois, à Jean Pollice, marchand à Jouy, paroisse de Breux, par Jeau « Réault, » laboureur à Breuillet. — Échange entre Simon Duchesne, vigneron à Égly, d'une part, Etienne Sorieul, vigneron à « Villelouvette, » paroisse d'Égly, d'autre part. — Inventaire après décès de Claude Aubry, veuve de Julien Menestrier. La livre d'étain, 5 sous tournois; une petite potée de beurre salé estimée à 5 livres, avec le pot, 20 sous tournois ; le boisseau de graine de chanvre, 5 sous tournois ; le boisseau de fèves et petits pois, 6 sous tournois; 2 bagues d'argent, l'une dorée et l'autre non dorée, ensemble 15 sous tournois; 1 mine de blé méteil, mesure de Châtres, 55 sous tournois ; 2 setiers de blé méteil, même mesure, 10 livres tournois ; 1 vache de 8 à 9 ans, 21 livres tournois ; 2 poules, 16 sous tournois. — Vente d'héritages à Laurent « Dutoc, » laboureur à Breux, par Jean « Cabué, » l'aîné, vigneron « à la Sazardière, ' » paroisse de Saint-Yon, Jeanne Levon, sa femme, et Jeau Guérin, laboureur à Jouy, paroisse de Breux. — Partage des biens de la succession Menestrier, et acte y relatif. — Bail de 5 arpents 1/2 de terre, dont 1/2 quartier d'aunaie, terroir de Saint-Yon, fait, moyennant un loyer annuel de 10 livres tournois, à Pierre Rongeault, laboureur à « Fougères, » paroisse de Saint-Yon, par Nicolas Prévost, vigneron « aux Cosnardières, » paroisse de Saint-Yon.

E. 6223. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

4 au 3i mars 1607. — Obligation de 45 livres tournois, prix d'un cheval, passée, au profit de Nicolas Fouret, marchand à Breuillet, par Marin Decléf, meunier au moulin de Breuillet. — Bail de maison et dépendances, à Jouy, paroisse de Breux, fait à Denis Réault, vigneron à Breuillet, par Michel Girard, vigne-

Sbinb-et-Gisk. — Série E. — Tome V.

ron à « Espinay-sur-Orge. » — Bail d'héritages, « pro;:he le petit mouUin de S'.-Yon, » fait à Jean « Cabué, » l'aîné, et Pierre Rongeault, laboureur en la paroisse de Saint-Yon. — Vente de 3 quartiers de terre et vigne, terroir de Boissy-sous-Saint-Yon, faite, moyennant 47 livres tournois, à Jeau Ballut, vigneron à Saint-Yon, par Morin « Bézard, » marchand laboureur audit Boissy. — Accord entre Marin Decléf, ci-devant nommé, d'une part, et Jean Maçon, cordonnier à Breuillet, d'autre part.

E. 6224. (Liasse.) — 7 pièces, papier, dont 1 cahier de 5 feuil-

lets in-4''.

16 au 25 avril 1607. – Vente de 60 perches de terre, terroir de Breuillet, faite, moyennant 18 livres tournois, à Michel Clément, par Jeau Mason, cordonnier à Breuillet. – Renonciation au bail du moulin de Breuillet, près Brétigny, en faveur de Jean Vaillant, meunier au moulin de Saint-Yon, près Breux, par Marin Declef, laboureur au Pavé, paroisse de Breuillet. – Abandon à l'église de Breuillet, par Guillemette Sorieul, femme de Louis Fortin, demeurant à Jouy, paroisse de Breux, de 33 perches de terre, terroir de Breuillet, données à ladite église par testament de Louis Mathieu, fils de ladite Sorieul. Cet acte porte, entre autres signatures, celle d' « An-thoyne Picart, » curé de Breuillet (22 avril 1607). – Actes intéressant Claude Danbray, seigneurs de Bruyères-le-Châtel, les familles Lambert, Cabué, Levon, Guérin, Hénin, le moulin de Breux, l'église de Bruyères, etc.

E. 6225, (Liasse.) – Il pièces, papier.

6 au 24 mai 1607. – Contrat de mariage entre François Mauldan, maçon en grosse maçonnerie, à Jouy, paroisse de Breux, d'une part, et Sulpice Macquette ou Marquette, veuve de Jean Cousin, demeurant à Rimoron, paroisse de Breux, d'autre part. – Actes intéressant les familles Cabué, Guérin, Rongeault, Guycteau, Réault, Pollice, Pierre « Bonjoy, » Boujonou Boujoy, » praticien à Dourdan, Coqueau, Cosnard. – Accord entre Pierre Rozier, demeurant à Breuillet, d'une part, et Michel Poynet, manouvrier à Villelouvre, » d'autre part. – Transfert de rente à Gillette Beauvais, veuve de Julien Beauvais, par ' < Vincent Pigeon, » vigneron à Égly. – Actes intéressant la famille Vaillant.

17

130

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

E. 6226. (Liasse.) – 8 pièces, papier.

5 au 29 juin 1607. – Échange entre Pierre Rozier, marchand à Breuillet, d'une part, et François Picot, marcland à Boissy-sous-Saint-Yon, d'autre part. – Contrat de mariage entre Louis Liot, d'une part, et Denise Réault, fille de Denis Réault et de Marguerite Dadure, d'autre part. – Quittance de 12 livres tournois délivrée à Michel « Fauveau, » laboureur à Breux, par Simon AUot, marchand à Jouy, paroisse de Breux. – Vente à ce dernier, moyennant 100 sous

tournois, d'un quartier de terre sablon, terroir de Breux, champ-tier « des Martinetz, » par Etienne Brodeur, charretier à Mauchamps. — Accord entre Jean « Coqueau, » laboureur à la Madeleine, paroisse de Saint-Yon, d'une part, et Nicolas Prévost, vigneron à Saint-Yon, d'autre part. — Bail d'un quartier de vigne, « vignol de Guiserré, » fait, moyennant une rente annuelle de 17 sous 1/2, à Nicolas Minier, demeurant à Guisseray, paroisse de Breuillet, par Guillaume « Fauveau, » demeurant à Breux. — Accord entre Nicolas Ballu, laboureur à Jouy, paroisse de Breux, d'une part, et Simon Sorieul, laboureur au même lieu, d'autre part. Cet acte porte, entre autres signatures, celle d' « Anthoine Picart, » curé de Breuillet (25 juin 1607). — Contrat de mariage entre Pierre Marcoingnet, fils de feu Marin Marcoingnet et d'Anne Bartellot, demeurant à « la Sazarerie, » paroisse de Breuillet, d'une part, et Marie Coicte, fille de feu Jean Coicte {sic} et de Jeanne de Launoy, demeurant au Colombier, paroisse de Breuillet.

E. 6227, (Liasse.) — i pièces, papier.

2 au 26 juillet 1607. — Échange entre Morin Declefsz, laboureur au Pavé, paroisse de Breuillet, d'une part, et Jean Masson, cordonnier à Breuillet, d'autre part. — Contrat de mariage entre Pierre Ravet, fils de Jean t^havet et de feu Marie Mandonnet, demeurant à Breux, d'une part, et Jeanne Vaillant, fille de feu Sulpice Vaillant et de Nicole Roger, « à présent » femme » de Jean Ravet, d'autre part. — Bail de maison et dépendances, à « la Badodière, » paroisse de Breuillet, fait par « Macé Vaillant » ou Vaillent, vigneron à Brétigny, paroisse de Breux, à ses deux fils Charles et Pierre le Vaillant. Cet acte porte, entre autres signatures, celle d' « Anthoine Picart, » curé de Breuillet (26 juillet 1607). — Contrat de mariage

entre Louis Jubin, vigneron à Jouy, paroisse de Breux, d'une part, et Noëlle Bucard, veuve de Pierre Badin, demeurant à Dampierre, paroisse de Saint-Yon, d'autre part.

E. 6228. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

5 a, u 15 août 1607. — Renonciation à bail, en faveur de Gabriel Levon, demeurant à « Mauchamp, » par Pierre Rozier, marchand et laboureur à Breuillet. — Titre nouvel d'une rente annuelle de 8 livres 10 sous tournois, au profit de ce dernier, par Jean Ballu, vigneron à Saint-Yon. — Jean Vaillant, meunier au moulin de Breux, paroisse de Saint-Yon, transporte, à Guillaume Branchery, meunier au moulin « Brullé, » paroisse de Bruyères-le-Châtel, le bail d'un moulin en la paroisse de Breuillet. — Bail d'héritages, à Jean « Pollisse, » marchand à Jouy, paroisse de Breux, par Louis Jubin, vigneron à Dampierre, pa-

roisse de Saint-Yon. – Contrat de mariage entre Jean Plumereau, vigneron à Boissy-sous-Saint-Yon, d'une part, et Jeanne Cousin, fille de feu Jean Cousin et de Sulpice Marquet, demeurant à Jouj', d'autre part.

E. 6229. (Liasse.) – 7 pièces, papier.

9 au 30 septembre 1607. – Vente de 30 perches de terre, terroir de Breuillet, faite, moyennant 9 livres tournois, à Michel Clément, vigneron à Breuillet, par Jean « Réault. » – Bail de 35. arpents de terre labourable, terroir de Breux, fait, moyennant une redevance annuelle de 4 boisseaux de blé méteil et 2 boisseaux de seigle par arpent, à Simon Sorieul, laboureur à Jouy, paroisse de Breux, par Simon Cosnard, marchand au même lieu. – Bail d'héritages, par le même, à Marin Ravect, marchand à Angervilliers. – Bail de 18 arpents de terre labourable, à Breuillet, fait, à métayage, à Jean Levon, laboureur à « Chapitre, » paroisse de Breuillet, par Pierre Roncier, marchand à Breuillet. – Prisée et estimation des ustensiles du moulin de Breuillet, ajipartenant à « Adrien Desmaleville, » duquel est receveur M» Jacques Bourdon. – r Actes intéressant les familles Lconton, Harné ("?), en mauvais état.

E. 6230. (Liasse.) – H pièces, papier.

4 au 31 octobre 1607. – Actes intéressant les

SÉRIE E. – NOTAIRES ET TABELLIONS.

131

familles « Lefébure, » « Loyn, » Ledourd, Genest, Dumas, « Vaultyer. » – Marché pour façons de 1 quartiers 1/2 de vigne, entre Nicolas de « Bize-mont, V écuyer, s" du Colombier en la paroisse de Breuillet, d'une part, et Mathurin du Val, -vigneron à Breuillet, d'autre part, à raison de 20 livres tournois par an et par arpent. – Vente de 5 quartiers 1/2 de terre, terroir de Breuillet, faite, moyennant 37 livres 10 sous tournois, à Jean Lambot, marchand et laboureur à Breuillet, par Jean « Réault, » laboureur au même lieu. – Contrat de mariage entre Ton Fiffret, fils de Pierre Piffret et de feu Jeanne Dugué, demeurant à Avrainvilie, d'une part, et Simonne Cosnard, fille des feus Marin Cosnard et Andrée Fouquin, demeurant à Jouy, paroisse de Breux, d'autre part. – Vente d'une quarte de pré, prairie de Jouy, faite, moyennant 7 livres tournois, à Arnoul Harvect, marchand à Jouy, par Guillaume Genès, manouvrier au même lieu. – Cession de bail à Vincent Fortin, laboureur à Jouy, par Simon Sorieul, marchand au même lieu. – Transport de créance à François Modan, ma-

çon à Jouy, par Charlotte Vaillant, veuve de Jacques Foucquiu, demeurant au même lieu.

E. 6231. (Liasse.) - 9 pièces, papier.

2 au 27 novembre 1607. - Vente de droits successifs à Jacques Valbu, marchand en la paroisse « de » Nosse, lieu dit La Plessisierre, » par Martin du Tartre, marchand « à l'ostel Cochard, paroisse de Cou-
« lonval. » - Actes intéressant les familles Harvé, Leconte, Ravet, Chauvillier, Hallier, Cabué. - Bail d'héritages à Charles Biéville, tailleur d'habits à Jouy, paroisse de Breux, par Jean Levon, laboureur à Breux. - Vente d'héritages à Clément Bezons, vigneron à Breuillet, par Jean Masson, cordonnier au même lieu. - Vente d'un quartier de vigne, « vignol » de Breuillet, faite, moyennant 4.5 livres tournois, à Nicolas Fourect, marchand à Breuillet, par Denis « Réault, » demeurant à Jouy.

E. 6232. (Liasse.) - 13 pièces, papier.

!«' au 27 décembre 1607. - Vente de 3 perches 1/2 d'aunaie en taillis, terroir de Saint-Yon, champ-tier de « la Fontaine, » faite, moyennant 40 sous tournois, à Denis « Pocquet, » l'aîné, demeurant à Boissy, par Pierre Tixier, vigneron en la paroisse de Saint-Yon, et Jeanne Ledourt, sa femme, se

portant fort de Simon Ledourt, son frère. Cet acte porte, entre autres signatures, celle de Jean« Chenel, » vicaire de Saint-Yon. - Accord et conventions entre Jean « Coqueau, » laboureur à la Madeleine, paroisse de Saint-Yon, d'une part, et Pierre Marcongnet, laboureur à ft la Sazarerye, » paroisse de Breuillet, d'autre part. - Contrat de mariage entre Guillaume « Mau- » clert, w demeurant en la paroisse de Breuillet, fils des feus Laurent Mauclert et Louise Ménager, d'une part, et Pasquière Moslanl, fille des feus Didier Molard (sic) et Didière Marcoingnet, demeurant à Jouy, paroisse de Breux, d'autre part. - Actes intéressant les familles Leconte, Rosier, Réault, Police, Vaillant, Denise. - Constitution d'une rente annuelle et perpétuelle faite, au profit de l'église de Saint-Yon, par Claude Cabué, vigneron « aux Cosnardières, » paroisse de Saint-Yon. - Quittance de 32 livres tournois, rachat de rente, délivrée à Marin Bottier, vigneron à Saint-Yon, par Jean « Perrin, » laboureur à « Launoy, » paroisse de Saint-Yon, et Vincent Cabué, vigneron à Dampierre, susdite paroisse, en qualité de marguilliers de la fabrique de Saint-Yon. - Vente d'un arpent de terre, terroir de Breuillet, champ-tier « des » Grois, » faite, moyennant 18 livres tournois, à Michel Pollice, laboureur à Breuillet, par Jean « Réault, » laboureur au même lieu. Cet acte porte, entre autres signatures, celle d' « Anthoine Picart, » curé de Breuillet (26 décembre 1607). - Vente de 3 quartes de teri^e, terroir de Breuillet, champ-tier « des Quatre » Pommiers, » faite, par le susdit « Réault, » moyen-

nant 4 livres tournois, à Pierre Vailliant, vigneron « à » la BadauUlière, » paroisse de Breuillet. — Actes intéressant les familles Badault, Vailliant, Leconte, Olivier. — Foi et hommage rendu au seigneur de Saint-Yon, par Simon « Canyvet, » marchand, bourgeois de la ville d'Étampes, pour un fief « appelle le fief des » Noes, autrement appelle le fief Godin, qui se consiste en sept arpens de terre, assis au terroir de » Mauchamp, près le boys des Nos.. . »

E. 6233. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1^{er} au 31 janvier 1608. — Transfert de rente à Jean Masson, cordonnier à Breuillet, par Etienne Brodeur, laboureur à Breux, et Régnée Doiteau, sa femme. — Accord entre « Macé Vaillant » ou Vaillant, demeurant à Breuillet, d'une part, et Jean Le Duc, vigneron au même lieu, d'autre part. Cet acte porte, entre autres signatures, celle d' « Anthoine Pi-

132

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

» cart, » curé de Breuillet (4 janvier 1608). — Autre entre Denis Réault, vigneron à Jouy, paroisse de Breux, d'une part, et Ricliard Liot, tailleur d'habits « à la Boissière, » paroisse de Breuillet, d'autre part. — Vente d'un quartier de vigne en friche, terroir de Saint-Sulpice, faite, moyennant 6 livres 10 sous tournois, à René Breton, marchand à Breux, par Pierre Le Conte, laboureur à Saint-Sulpice. — Vente de 1 perches de terre, aunaie, « au Pont du (sic) Pierre, » de Breuillet, faite, moyennant 6 livres tournois, à Jean Vaultier, marchand à Breuillet, par Jean Louin, vigneron à la Madeleine, paroisse de Saint-Yon. — Bail de 15 arpents de terre fait, moyennant une redevance annuelle de 3 setiers de blé méteil, mesure de Châtres, à Guillaume Gillet; laboureur à Breuillet, par Jean « Delassus, » laboureur en la paroisse Saint-Denis « de La Norville. » — Accord entre Jean Levon, laboureur à Breux, d'une part, et Pasquière Réault, veuve de Didier Levon, demeurant à Breuillet, d'autre part. — Actes intéressant les familles Marconnet, Bargerotte, Maudant ou Modent, Dusol. 2 de ces actes, datés du 28 janvier 1608, portent, entre autres signatures, celle d' « Anthoine Picart, » curé de Breuillet. — Vente de T quartiers de terre, terroir de Breuillet, champ-tier « de la Grand Piesse, » faite, moyennant 40 livres tournois, à Simon AUot, marchand à Jouy, paroisse de Breux, par Jean « Réault, » laboureur à Breuillet.

E. 6234. (Liasse.) – 12 pièces, papier.

9 au 28 février 1608. – Inventaire après décès de Jean Bonté, à Jouy, paroisse de Breux. La livre d'étain, 5 sous tournois ; le setier de blé méteil, mesure de Châtres, 110 sous tournois ; un petit cochon, 40 sous tournois. – Actes intéressant les familles Baudault, Masson, Clément. – Inventaire après décès des époux Sulpice Réault, à Breux, et actes y relatifs. – Vente de 3 quartes de terre faite à Louis Sorieul, laboureur à Brétigny, paroisse de Breux, par Vincent Hallier, vigneron à Breux, pour le prix de 10 livres tournois. -- Échange entre Etienne Brodeur et Renée Doiteau, sa femme, laboureurs à Breux, d'une part, et Anibroise Besnard, vigneron à Saint-Sulpice île Favières, d'autre part. – Bail de maison et dépendances, au lieu dit « la Souppane, » terroir de Breuillet, fait à Jean Piquet ou Pignet, meunier au moulin « d* ; Guyseray, » paroisse de Breuillet, par Louis Fortin, marchand laboureur à Jouy. – Bail de maison et dé-

pendances, à Jouy, fait au susdit Fortin, par Simon Cosnard, marchand et laboureur audit lieu. – Inventaire après décès de Didier Levon, fait à la requête de Pasquièr Réault, sa veuve, à Breuillet. La livre d'étain, 5 sous tournois ; le setier de blé méteil, 100 sous tournois ; le setier d'avoine, 60 sous tournois ; 8 boisseaux d'orge, 40 sous tournois ; 1 cent de bottes de paille de blé et avoine, 4 livres tournois ; 1 cent de bottes de foin, 4 livres tournois ; 1 poule, 1 coq, 3 canes et 1 canai'd, 55 sous tournois ; la livre de beurre et graisse, 4 sous tournois. – Accord et transaction entre la susdite Pasquièr Réault, d'une part, et Michel Durand, laboureur à Torfou, d'autre part.

E. 6235. (Liasse.) – 23 pièces, papier.

2 au 31 mars 1608. – Accord entre Pierre Rozier, marchand et laboureur à Breuillet, d'une part, et Jean « Vaultyer, » marchand au même lieu, d'autre part. – Vente de 3 perches de terre, terroir de Saint-Yon, champnier « des Barrideaulx, » faite, moyennant 3 livres tournois, à Jean Cabué, le jeune, vigneron à Breuillet, par Jean Ravet, laboureur au même lieu. – Bail d'héritages à Jouy, paroisse de Breux, fait à Guillaume Mangent, manouvrier à Jouy, par Guillaume « Mauclert, » laboureur à « Guisserré, » paroisse de Breuillet. – Échange entre Michel « Lemaire, » régisseur de la terre et seigneurie de Fontenay-les-Briis, d'une part, et Jacques Souchet, vigneron « à la Roche, » paroisse de Breuillet, d'autre part. – Bail de 20 arpents de terre, terroir de Saint-Yon, fait, moyennant un loyer annuel de 50 sous tournois par arpent, à Jean N., laboureur à Breux, par Pierre Le Conte, laboureur à Saint-Sulpice de Favières. – Bail d'héritages, à Jouy, fait à Nicolas Bonté, laboureur audit lieu, par Simon Cosnard, marchand au même lieu. – Bail de 22 arpents de terre, paroisse de Breuil-

let, fait, à raison de 29 sous tournois do loyer annuel par arpent, à Jacques ionnellier et Piei re Marconnet, laboureurs, par Nicolas de « Bizeraont, » écu-j-er, seigneur du Colombier. Cet acte porte, entre autres signatures, celle d'Antoine « Picart, » curé de Breuillet (16 mars 1608). — Bail d'héritages à Marin Declef, laboureur au Pavé, paroisse de Breuillet, par Denis Gillet, sabotier à Montfort-l'Amaury, et Perrine Piliret, sa femmie. — Vente d'un demi-quarlicr de pré, prairie de Breuillet, « appelle le pré de la fontaine » près Chappitre, » faite, moyennant 12 livres 10 sous

SÉRIE E. — NOTAIRES ET TABELLIONS.

133

tournois, à Jean Levon, laboureur à Breux, par Jean « Réault, » laboureur à Breuillet. — Actes intéressant les familles Masson, Martin, Pollice, llallier, Rottier, Vaillant, Lambot, Besnard, Doiteau, Beroust (al. Be-soust), Sorieul, etc.

E. 6236. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

10 au 30 avril 1608. — Actes intéressant les familles « Bedeau, ^) Lambot, Hallier, Rottier, Bruyères, Rozier, « Coqueau. » — Écliange entre Denis Réault, vigneron à Breuillet, d'une part, et Claude Réault, veuve de Pierre Girard, d'autre part. — Vente d'héritages par la susdite Claude au susdit Denis. — Vente de part d'une mare, près « la Badodièrre, » faite, moyennant 6 livres tournois, à Massé Vaillant, vigneron au Pavé, paroisse de Breuillet, par Jean Moson, cordonnier à Breuillet. — Vente d'un demi-arpent de terre, terroir de Breux, faite, moyennant 30 livres tournois, à Jacques Beauvais, marchand à « Villecon- » gnin, » et à Toussaint « Cosnard, » marchand à Jouy, paroisse de Breux, par François Modan, maçon à Jouy. — Vente de droits successifs à François et Pierre Mauden, père et fils, par Mathurin Duval et Louise Robinne, sa femme. — Contrat de mariage entre IMicolas Minier, d'une part et Marie Ravenet, d'autre part. — Vente de 11 perches d'aunaie, près Breuillet, faite, moyennant 12 livres tournois, à Pierre Ravet, demeurant à Brétigny, paroisse de Breux, par Marin Declefz, demeurant au Pavé, et Fleurie Vaillant, sa femme.

E. 6237. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

l^f au 28 mai 1608. — Bail d'un demi-arpent 1/2 quartier de vigne, terroir de Saint- Yon, champ-tier des « Ormetains, » fait, moyennant un loyer annuel de 30 sous tournois, à Robert « Hébert, » vigneron à Boissy, par « Yon Vaillant, » vigneron à Breux. —

Échange entre Jean Loyn, vigneron à Saint- Yon, d'une part, et Denis Réault, vigneron à Breuillet, d'autre part. – Inventaire après décès de François Ledourt, fait à Breuillet, à la requête de Marie Rave-net ou Ravenel, veuve dudit Ledourt. La livre d'étain, 5 sous tournois. – Pierre Hailler, vigneron à Dampierre, paroisse de Saint- Yon, prend à bail, de Marin Fleurand, meunier au moulin de Breux, paroisse de Saint -Yon, une vache, moyennant un loyer annuel de 27 livres tournois. – Vente d'un arpent 1/2 quartier

de terre, terroir de Breuillet, faite, moyennant 23 livres tournois, à Jean Lambot, marchand et laboureur à Breuillet, par Sébastien Desjardins, boulanger à « Val- » legrand. » Cet acte porte, entre autres signatures, celle d' ' < Anthoine Picart, » curé de Breuillet ^6 avril 1608). – Actes intéressant les familles Vaillant, Fauveau, Hallier. – Bail d'héritages, à Feugères, fait à Abel Delacroix, vigneron à « Fougères, » par Michel « Fauveau, » laboureur à Breux. – Titre nouvel d'une rente annuelle de 20 sous tournois passé, au profit de Jean o Leconte, » praticien à Saint- Sulpice, par Jean Seray, serviteur berger de Jean « Coqueau, » laboureur à la Madeleine, paroisse de Saint-Yun. Cet acte porte, entre autres signatures, celle de Pierre « Baul- » dricourt, » curé de Breux (13 mai 1608). – Vente d'un quartier de terre à jardin, à « la Boisierre, » paroisse de Breuillet, faite, moyennant 12 livres tournois, à Michel Feugerre, vigneron à la Boissière, par Louis Vailliant, vigneron à « Basinfosse, » paroisse de Breuillet, et Mathurine Clément, sa femme. – Vente de 2T perches 1/2 de terre, terroir de la Boissière, champnier de « la Chevalerie, » faite, moyennant 1 livres tournois, au susdit Feugère, par Jean Lambot, marchand à Breuillet. – Contrat de mariage entre Pierre Lambot, le jeune, marchand à Jouy, d'une part, et Germaine Plesse, veuve de Jean Bonté, demeurant au même lieu, d'autre part. – Actes intéressant les familles Beroust, Sorieul, Police, Vaillant, etc. – Délivrance de legs fait à l'église de Breuillet, par Guillemette Sorieul. Cet acte porte, entre autres signatures, celle d'Antoine « Picart, » curé de Breuillet (14 mai 1608). – Foi et hommage rendu au seigneur de Saint-Yon, pour le fief de « la Motte Ville- » louverte , » par Jacques « Robert , » bailly de « Dolainville » et de Boissy-sous-Saint-Yon, demeurant à Bruyères-le-Châtel (20 mai 1608). – Vente de droits successifs à Pierre Rongeault, laboureur marchand à Feugères, par Robert Haillier, meunier au moulin « d'Amblinviller, » paroisse de Verrières. – Vente de 2 arpents de terre, terroir de Saint-Chéron, faite, moyennant 36 livres tournois, à Jean Courtin, manouvrier au « Gros buisson, » paroisse de Saint-Chéron, par Charles Beroust, manouvrier à Jouy, paroisse de Breux.

E. 6238. (Liasse.) – 6 pièces, papier, dont 1 cahier de 10 feuillets in-4''.

1" au 25 juin 1608. — Acte de foi et hommage
rendu au seigneur de Saint-Yon, pour 40 perches de

134

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

terre faisant partie du fief « de la Motte de Villelou-
» vette, » par Anselme « Coqueau, » marchand boucher
à Étampes. — Inventaire après décès d'Henriette
Lambert, fait au moulin de Breux, à la requête de
Jean Vaillant, mari de ladite Henriette. La livre d'é-
tain, 6 sous tournois ; la livre de lard, 3 sous 6 de-
niers ; le boisseau de noix, 5 sous tournois ; 2 truies et
9 cochons de lait, 10 livres tournois ; 1 grande truie
avec 5 petits cochons de lait, 1 porc, 1 petite truie,
ensemble 20 livres tournois ; 10 poules, poulets et coqs,
50 sous tournois ; 4 oies, 40 sous tournois ; 1 mulet,
poil gris, harnaché 40 livres tournois ; 1 mulet, poil
bayard, harnaché, 30 livres tournois ; 4 ânes à poil
gris, 40 livres tournois, à raison de 10 livres tournois
chacun. — Actes intéressant les familles « Lemaire, »
Develle, Masson. — Contrat de mariage entre « Roul-
» lin Galibois, » fils d'Augustin Galibois, demeurant
en la paroisse de Saint-Forget, d'une part, et Cathe-
rine Suard, fille de feu Méry Suard et de Germaine
Collumbeau, de la paroisse de Breuillet, d'autre part.

E. 6239. (Liasse.) — 9 pièces, papier, dont 1 cahier de 8 feuil-
lets 111-4».

3 au 22 juillet 1608. — Inventaire après décès
de N. Bedeau, fait au Pavé, paroisse de Breuillet, à la
requête de Nicolas Vaillant, son mari. La livre d'étain,
6 sous tournois ; .5 pièces de volailles, 25 sous tour-
nois ; 1 panier 1/2 de mouches à miel, 60 sous tour-
nois. — Bail d'héritages à Pierre Tais.sier, vigneron
en la paroisse de Saint-Yon, par Didier « Réault, »
vigneron à Saint-Yon. — Contrat de mariage entre
Jean Vaillant, meunier au moulin de Breux, d'une
part, et Louise Béroust, fille de feu N. Béroust, vivant,
demeurant à Saint « Esvroul, » paroisse de Saint-Ché-
ron, d'autre part. — Autre entre Jean Levon, labou-
reur « à Chapitre, » paroisse de Breuillet, d'une part,
et Jeanne Le Fébure, veuve de Jean Gehan, demeu-
rant à Bruyères-le-Châtel, d'autre part. — Inventaire
après décès de Guillemette Allot, fait à Jouy, paroisse
de Breux, à la requête de Pierre Lambot, mari de la-
dite Guillemette. La livre d'étain, 5 sous tournois ;
1 cheval harnaché, 15 livres tournois. — Actes inté-
ressant les familles Lambot, Nostre, Sorieul, Pois-
son, etc.

E. 0240. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

3 au 23 août 1608. — Vente de maison et dépen-

dances, à Jouy, paroisse de Breux, faite à Jean Buard, laboureur à Jouy, par Vincent Fortin, laboureur au même lieu. Cet acte porte, entre autres signatures, celle d'Antoine « Picart, » curé de Breux. — Acte de foi et hommage rendu au seigneur de Saint-Yon, pour le fief de « la Grange de Vilconnyn, » par noble homme Michel « Roger, » avocat au parlement de Paris, au nom et comme procureur de François Savary, chevalier, conseiller du Roi en ses Conseils d'État et privé, seigneur de « Brefves et de Maulevrier, ambassadeur, » pour sa Majesté, devers sa Sainteté, » et par Anne de Thou, sa femme, « à cause d'elle, héritier en partye » de defüuntz messiro Jean de Neufville, vivant, che- » valler, m^e d'hostel ordinaire du Roy, sieur de Chan- » telou, Bouconvillier, et de la Grange de Vilconnyn, » et dame Genneviefve Allard, ses aïeul et aïeule » (15 août 1608). La procuration, annexée à l'acte, est du 30 avril 1608. — Foi et hommage rendu au seigneur de Saint-Yon, pour la terre et seigneurie de Saint-Escobille, par « Denis Levassor, » receveur comptable de ladite terre et seigneurie, au nom et comme procureur substitué de François « d'Angienne, cheva- » lier, seigneur de Montjoy, baron de Monjay, capi- » taine de cinquante hommes d'armes des ordonnances » du Roy, maréchal de camp de ses armées, » au nom et comme procureur de Louise « d'Angienne, » sa fille, veuve de Louis Le Venier, vivant, seigneur de « la » Grossetierre et de St«-Escobille » (19 août 1608). La procuration, annexée à l'acte, est du 5 août 1608. — Actes intéressant les familles Liot, Ragaine, Levon, Réault, Beauvoir, Cosnard.

E. 6241. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

13 au septembre 1608. — Actes, déchirés et maculés, qui paraissent intéresser les familles Fouret, Devillers, Sorieul, Fortin, « Bonjon, » praticien à Dourdan, etc.

E. 6242. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

Janvier 1614. — Ventes d'héritages faites par Denis Réault, vigneron en la paroisse d'Essonnes, à : Girard « Louvet, » sergent au bailliage de Saint-Yon, Dreux et Breuillet; Jean « Vaillant, » vigneron à Breuillet. — Bail d'héritages à Guillaume Badault, vigneron à Breuillet, par Jean Masson, laboureur au même lieu. — Actes, déchirés et maculés, qui paraissent intéresser les familles Leconte, Cousin, Buard,

SERIE E. — NOTAIRES ET TABELLIONS.

Beauvais, Aubry, Vaillant, Menestrier, etc. – Bail d'un demi-arpent de terre, terroir de Breuillet, fait, moyennant une rente annuelle et perpétuelle de 20 sous tournois, à Girard « Lefébure, » vigneron à Breuillet, par Jean Masson, laboureur à Breuillet.

E. 6243. (Liasse.) – 23 pièces, papier, dont 1 cahier de 10 feuillets in-4".

!<='■ au 26 février 1614. – Inventaire après décès de Martine Pollice, fait à Breux, à la requête de Simon Allot, époux survivant. La livre d'étain, 8 sous tournois ; la livre de beurre, 4 sous 6 deniers tournois ; 5 boisseaux de pois, 56 sous tournois ; le boisseau de graine de chanvre, 8 sous tournois ; 1 boisseau de gros pois, 16 sous tournois ; 1 petite truie avec 3 petits cochons de lait, ensemble, 8 livres tournois ; le setier d'avoine, 4 livres tournois ; le setier de seigle et méteil, 4 livres 10 sous tournois ; le setier d'orge, 4 livres tournois ; 12 charretées de fumier, 6 livres tournois ; 1 vache, 21 livres tournois ; le cent de bottes de foin, 4 livres tournois ; 1 « quocque » devin blanc, 10 livres tournois. – Actes intéressant les familles Réault, Declef, Dadure, Fourest, Hébert, Pollice, Leduc. – Contrat de mariage entre Laurent Jubin, meunier à Dampierre, paroisse de Saint-Yon, fils des feus Adam Jubin et Fleurie Mesnager, d'une part, et Avoie Badain, fille des feus Pierre Badain et Noëlle Buard, d'autre part. – Vente d'un demi-arpent et 1 quarte de terre, terroir de Breux, champ-tier dit « la Grand Boulaie, » faite, moyennant 21 livres tournois, à Sébastien Sorieul, laboureur à Jouy, paroisse de Breux, par Guillaume Genest, manouvrier, et Marie Fouquin, sa femme, demeurant audit lieu. – Actes intéressant les familles Sevaistre, Sinsart, Buard, Vaillant, Leduc. – Vente de 11 perches 1/4 de vigne, vignoble de Saint-Yon, faite, moyennant 11 livres tournois, à Antoine Pillas, laboureur fermier à Moret, paroisse de Saint-Yon, par a Jean Séré, » vigneron à Dampierre, paroisse de Saint-Yon, et Miclielle Louyn, sa femme. – Vente d'un arpent de terre, terroir de Breuillet, champ-tier dit « la Foucquinière, » faite, moyennant 12 livres tournois, à Jean Masson, marchand à Breuillet, par Jean « Réault, » vigneron au même lieu. – Bail d'héritages à Jacques Dadures, marchand à Breuillet, par Pierre « Lambot, » laboureur à Boissy. – Vente d'un quartier de vigne, vignoble de Breuillet, faite, moyennant 12 livres tournois, à Cantin Declefz, meunier au moulin de la Folleville, paroisse de Breuillet, par

Guillaume Mersier, vigneron à Brétigny, paroisse de Breux.

E. 6244. (Liasse.) - 7 pièces, papier.

4 au 24 mars 1614. - Vente d'un quartier 1/2 de pré, prairie de Breuillet, lieu dit les Petits près, faite, moyennant 60 livres tournois, à Michel Pollice, laboureur à Breuillet, par Jean « Réault, » laboureur au même lieu. - Vente de la coupe de 3 arpents de bois taillis faite, moyennant 60 livres tournois, à Adam Syraonneau, marchand à Dourdan, par noble homme François « De Saint Pol, » écuyer. S" de la Haye de Guillerville, demeurant à Guillerville. - Actes plus ou moins détériorés qui paraissent intéresser les familles « Louyn, » Levon, Fleurand, Sorieul, Jubin, Rouzier. - Vente d'un quartier 1/2 de vigne, vignoble de Saint-Yon, champnier « des Ormettains, » faite, moyennant 33 livres tournois, à Toussaint Orpin, vigneron à Boissy, par Jean « Séré, » vigneron à Dampierre, paroisse de Saint-Yon.

E. 6245. (Liasse.) - 14 pièces, papier, dont 1 cahier de 8 feuillets iii-4'^.

6 au 28 avril 1614. - Actes plus ou moins détériorés, intéressant les familles Degouge, Louin, Vailant, BouUion, etc. - Inventaire après décès de Michel Fauveau et Jeanne Lambot, sa femme, fait à Breux, à la requête de Pierre Fauveau, tuteur. La livre d'étain, 8 sous tournois ; la pinte d'huile de noix, 16 sous tournois ; la livre de graisse, 5 sous tournois ; la livre de lard, 4 sous 6 deniers ; le setier de blé méteil, mesure de Châtres, 110 sous tournois ; le setier d'avoine 100 sous tournois ; le setier de blé froment, prisé 6 livres 10 sous tournois ; le boisseau de graine de chanvre, 10 sous tournois ; le cent de fagots d'aune et orme, 4 livres 10 sous tournois ; 2 bagues d'or et 1 d'argent, ensemble 7 livres tournois ; 6 poules et 1 coq, ensemble 40 sous tournois ; 3 pintes de sel, 30 sous tournois. - Actes y relatifs. - Vente d'un quartier de terre à faire pâturage, sis aux Petits près, près le moulin de Breuillet, faite, moyennant 20 livres tournois, à Louis Sorieul, laboureur à Brétigny, paroisse de Breux, par Jean Réault, vigneron à Breuillet. - Cession à Pierre Des Gouges, demeurant à Breuillet, par Jean Masson, demeurant au même lieu, de la moitié du bail du huitième de Breuillet, moyennant le paiement trimestriel de 6 livres tournois.

E. 6246. (Liassp.) – 23 pièces, papier, ilont 1 cahier de 6 feuillets 111-4°.

2 au 31 mai 1614. – Actes plus ou moins détériorés, paraissant intéresser les familles Guiot, Séré, Meimant, Carpentier, Girard, Lefébure, Fauveau, Vacher. – Vente d'héritages à Breux, faite à Pierre Fauveau, laboureur à Breux, par Louis « Bedeau, » vigneron à la Norville. – Transport de rente à Simon Alot, marchand à Jouy, paroisse de Breux, par Sulpice « Coiffler, » meunier à « Villelouvette, » paroisse d'Égly. – Accord entre Jean « Coqueau, » laboureur à la Madeleine, paroisse de Saint-Yon, d'une part, et Pierre Rougeault, laboureur à Saint-Yon, d'autre part. Cet acte porte, entre autres signatures, celle de Jean « Ollivier, » curé de Saint-Yon (5 mai 1614). – Vente d'un quartier de terre, terroir de Breuillet, laite, moyennant 16 livres tournois, par Claude Réault, veuve de Pierre Girard. – Vente d'un arpent 1/2 de terre, terroir de Breuillet, champ-tier « de la Bi- » gnonnière, » faite, moyennant 49 livres 10 sous tournois, à Guillaume Mersier, vigneron à Brétigny, paroisse de Breux, par Denis Réault, vigneron aux Bordes, paroisse « de Essonne. » – Vente d'un arpent de terre, terroir de Breuillet, faite, moyennant 40 livres tournois, à N. Meimat, maître tailleur d'habits à Paris, par Jean Masson, laboureur à Breuillet, et Renée Réault, sa femme. – Vente d'un quartier 1/2 de terre, terroir de Jouy, faite, moyennant 12 livres tournois, à Michel « Girard, » vigneron à Jouy, par Jean Brodeur, maçon en grosse maçonnerie au même lieu. – Bail de 3 arpents de terre sablon, terroir de Saint-Yon, fait, moyennant une redevance annuelle de 15 boisseaux de blé seigle, mesure de Châtres, à Louis « Le Dourt, » vigneron à Saint-Yon, par Denis « Le » Dour, » vigneron au même lieu. – Contrat de mariage entre Louis Chaculier, fils de feu François Chacullier et de Berthelonne Breneault, en leur vivant, demeurant, à « Chalou-Saint-Mars, » et « Perrainne » Dumas, fille de feu Etienne Dumas et d'Étiennette Genest, demeurant à la Tuilerie, paroisse de Breuillet, d'autre part. – Actes intéressant les familles Fauveau, Jarles, Lambot, Bedeau, plus particulièrement relatifs à la liquidation de successions.

E. 6247. (Liasse.) – 17 pièces, papier.

1^{er} au 30 juin 1614. – Bail de 5 arpents 23 per-

ches de terre labourable et 11 perches de terre à chènevière, terroir de Breux, fait, moyennant une redevance annuelle de 1 boisseaux de blé méteil par arpent, mesure de Châtres, à Marin Ravet, laboureur à Breux, par Vincent Fortin, laboureur à Jouy, pa-

roisse de Breux. — Échange entre la fabrique de Breux, d'une part, et Jean Nostre, laboureur et marguillier de l'église dudit Breux. Parmi les signatures au bas de l'acte se trouve celle de Pierre « Bauldri- » court, » curé de Saint-Martin de Breux (l'acte juin 1614). — Cession de bail d'héritages à Pierre Tre- meau, vigneron « à la Savaterye, » paroisse de Breuil- let, par Didier « Guilier, » vigneron au Pavé, paroisse de Breuillet. — Vente d'héritages, à Breux, faite par Vincent Fortin, ci-devant nommé, et Mathurine Fau- veau, sa femme, à Pierre Sainsart, meunier au moulin de Breux, paroisse de Saint-Yon. — Bail de 1 quartiers de terre, terroir de Breuillet, fait, moyennant une re- devance annuelle de 5 boisseaux 1/4 de blé méteil « mestilion, » à Pierre Brodeur, laboureur à Breuillet, par Zacarie Climant, laboureur « à Brières-le-Cha- » teau. » — Bail d'héritages, en la paroisse de Saint- Yon, fait à Charles Channion ou Chauvion, de la pa- roisse de « Saint-Germain-de-Marthainy, au país de » Perche, » par Jean Vaillant, l'ainé, meunier au mou- lin de Breuillet. — Actes plus ou moins détériorés in- téressant les familles Girard, Fauveau, Durand, Mar- congnet. — Testament de Jeanne Coqueau, femme d'Etienne Boulion, demeurant à Danipierre, paroisse de Saint-Yon. Donations à l'église de Saint-Yon, où la testatrice veut être enterrée. Cet acte porte, entre autres signatures, celle de Jean « Ollivier, » curé de Saint-Yon (H juin 1614). — Vente de tout droit sur les héritages provenant de la succession de ladite Jeanne Coqueau, faite au susdit Etienne Boulion, par Gillette Coqueau, veuve de Sébastien Bourbon, de- meurant à Égly. — Vente de 43 perches de terre, ter- roir de Breux, faite par le même Etienne Bourdon à Vincent Fortin, moyennant 34 livres 10 sous tournois. — Bail de 3 quartiers de vigne, vignobles de Saint- Yon et de Breux, fait, moyennant un loyer annuel de 100 sous tournois, à Jean Bourdon, vigneron à Breux, par Louis Sorieul, laboureur au même lieu. — Prisée et estimation des ustensiles du moulin de Breux, pa- roisse de Saint-Yon. — Contrat de mariage entre Ni- colas Prévost, vigneron à Saint-Yon, d'une part, et Jeanne Davignon, fille de feu Philippe Davignon et de Jeanne Fessier, d'autre part. — Vente de 32 perches de terre et pré, terroir de Villeconin, faite, moyen- nant 10 livres 10 sous tournois, à Salomon Tifeneau,

SERIE E. — NOTAIRES ET TABELLIONS.

137

vigneron à « Baingneux près Paris, » par Durand Re- gnard, vigneron « à Villeneuve, » paroisse de « Ville- » congnin, » et Claudine Tliiboust, sa femme. — Vente de droits successifs à Jean « Coqueau, » labou- reur à Saint-Yon, par Maurice Beauvais, laboureur à

« Chamtropolin, » paroisse de Saint-Chéron.

E. 6248. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

6 au 29 juillet 1614. — Vente de 7 perches de terre, terroir de Breuillet, faite, moyennant 30 sous tournois, à Pierre Brodeur, par Jean « Réault, » vigneron à Breuillet. — Bail de 30 perches de terre, terroir de Breuillet, fait audit Brodeur, par Jean « Polise, » marchand à Jouy, paroisse de Breux, moyennant une rente annuelle et perpétuelle de 20 sous tournois. — Actes intéressant les familles Girard, Fauveau, Guérin, etc. — Contrat de mariage entre Nicolas Bonté, laboureur à Jouy, d'une part, et Marie Le Roy, fille des feus Mathurin Le Roy et Didière Ménier, d'autre part. — Contrat de mariage entre Etienne Bouuion, vigneron à Dampierre, paroisse de Saint-Yon, d'une part, et Marie Vaillant, fille de Louis Vaillant et de Simonne Béroust, demeurant à « Bassainfouse, » paroisse de Breuillet, d'autre part. Cet acte porte, entre autres signatures, celle d'Antoine « Picard, » curé de Saint-Pierre de Breuillet (13 juillet 1614). — Vente d'une quarte de pré, à Jouy, faite, moyennant 13 livres tournois, à Pierre Bonté, laboureur à Breux, par Charles Béroust, marchand au même lieu. — Actes intéressant les familles Cosnard, Cousté, Badault, Duval, Sorieul. — Acte de foi et hommage rendu au seigneur de Saint-Yon, pour le fief « Frimbault, » situé à « Chettainville, » par « Judic Goden, » veuve de Jacques de Voisins, vivant, éciuyer, s' dudit fief (22 juillet 1614). — Marché de maçonnerie entre Etienne Pingault, maçon à Ollainville, d'une part, et Pierre « Lerahier, » procureur en parlement, « estans de présent à la maison de Se- » grez, » d'autre part.

E. 6249. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

3 au 31 août 1614. — Contrat de mariage entre Antoine Beauvés (?), fils de Pierre et de Simonne Marchandonne (?), demeurant au bourg Saint-Père, faubourg d'Étampes, d'une part, et Jeanne Réault, fille de Simon Réault et de Jeanne Girard, demeurant à

Seine-et-Oise, -■- Série E. — Tome Vt

Breux, d'autre part. — Bail de 3 arpents 1/2 de terre sablon, terroir de Saint-Yon, fait, moyennant une rente annuelle et perpétuelle de 55 sous tournois, à Laurent Rougeault, marchand à Saint-Yon, par Hugues « Lebrethon, » praticien à Saint-Sulpice. — Cession de bail à Denis Réault^ par Girard Le Fenez, vigneron à Breuillet. Cet acte porte, entre autres signatures, celle d'Antoine « Picard, » curé de Breuillet. — Ventes d'héritages à Pierre Brodeur, manouvrier à Breuillet, par Jean « Réault, » vigneron au même lieu.

E. 6250. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

2 au 30 septembre 1614.— Cession d'héritages à Charles Vaillant, vigneron à « la Badauldière, » paroisse de Breuillet, par Mathurin du Val, vigneron à te Guiserré, » paroisse de Breuillet. — Vente d'un demi-arpent de terre, terroir de Breuillet, « aux » Longchamps, » faite, moyennant 19 livres tournois, à N. Maynot, maître tailleur d'habits à Paris, par Jean « Bedour, » maçon en grosse maçonnerie à « la » Boisière, » paroisse de Breuillet. — Bail de 7 perches de pré, prairie de Breuillet, fait, moyennant une rente annuelle de 31 sous 7 deniers tournois, à Michel Pollice, laboureur à Breuillet, par Pierre Ravet, vigneron au même lieu. — Vente d'un arpent 1/2 quartier de terre, terroir de Breuillet, champ tier des Graviers, faite, moyennant 24 livres à N. Meynat, maître tailleur d'habits à Paris, par Henri « Clément, » laboureur à « la Boissière, » paroisse de Breuillet, et Perrine Charpentier, sa femme. — Bail d'un arpent 1/2 de terre, terroir de Saint-Yon, fait, moyennant une rente annuelle de 60 sous tournois, à Girard « Louvet, » sergent au bailliage de Saint-Yon, par Denis « Louyn, » laboureur à Breuillet. — Contrat de mariage entre Jean Béroust, vigneron à Montlhéry, fils des feus Michel Béroust et Aubine de Lescalle, en leur vivant, demeurant à Saint-Chéron, d'une part, et Jeanne Laigle, fille des feus Etienne Laigle et Jeanne Branchery, vivants, demeurant au Val-Saint-Germain. — Ventes d'héritages faites, par Denis Réault, demeurant « aux Bordes, » paroisse « de Essonne, » à Collas Fouret et Michel Poullice.

E. 6251. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1^{re} au 24 octobre 1614. — Ventes d'héritages faites, par Denis Réault, laboureur aux « Bordes, »

48

138

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

paroisse « de Essonne, » à Jean Masson, laboureur à Breuillet et à Michel Poullice. — Baux divers faits par Michel Pollice, laboureur à Breuillet, à : Jean Le Duc, vigneron à Breuillet; Pierre Tremeau, vigneron à « la » Savarerye, » paroisse de Breuillet ; Pierre Brodeur, vigneron à Breuillet; Mathurin Duval, vigneron à « Gisseré, » paroisse de Breuillet ; Mathurin Levon, vigneron à Jouy, paroisse de Breux ; Jacques Dadure, marchand à Breuillet. — Bail d'un demi-arpent 1/2

quartier de terre, terroir de Saint-Yon, fait, moyennant un loyer annuel de 20 sous tournois, par Jean « Le Vassor, » praticien à « Essonne près Corbeil ». – Accord entre Louis Sorieul, laboureur à Brétigny, paroisse de Breux, et consorts, d'une part, et Jean Bourdon, de la même paroisse, et consorts, d'autre part. – Vente d'héritages, à Pierre Guiot, vigneron à Saint-Yon, par Jean Buard, laboureur à Jouy.

E. 6252. (Liasse.) – 29 pièces, papier.

2 au 27 novembre 1614. – Vente d'un demi-quartier vigne, gatine et friche, terroir de Breuillet, faite, moyennant 3 livres tournois, à Nicolas Vaillant, vigneron au Pavé, paroisse de Breuillet, [par Denis Réault, vigneron « aux Bordes, » paroisse d'« Essonne. » – Vente d'héritages à Breuillet, faite par le même à Guillaume Mercyer, vigneron audit lieu. – Vente d'un arpent 1/2 quartier terre et vigne, terroir de Breuillet, faite, moyennant 10 livres tournois, à Guillaume Mauclair, laboureur à Jouy, paroisse de Breux, par Jean Notain, vigneron à « Arnis, » paroisse de Brières-le-Chatelle ». – Vente d'héritages, à « Guisseray, » faite à Louis Tremeau, vigneron à « Avarville, » paroisse de « Bruières-le-Chastel, » par Guillaume Mercyer, ci-devant nommé. – Vente d'un quartier de terre, terroir de Breuillet, faite, moyennant 15 livres tournois, à Charles Bergerote, laboureur au Colombier, paroisse de Breuillet, par Alain Hébert, laboureur à Breuillet. Cet acte porte, entre autres signatures, celle d'Antoine « Picard, » curé de Saint-Pierre de Breuillet (6 décembre 1614). – Bail d'un quartier de pré, prairie de Bruyères-Je-Châtel, fait, moyennant un loyer annuel de 50 sous tournois, à Jean Jamet, maçon à la Boissière, paroisse de Breuillet, par Nicolas Renodain, boucher à Malassis, paroisse de Breuillet. – Actes intéressants les familles Coiffier, de Martincs, Leconte, Pillas, Lambot, Biéville, Seré, Polmse, etc. – Marché de culture de terre labourable entre Michel Legrand, marchand à « Guiserray, » pa-

roisse de Breuillet, d'une part, et Guillaume Gillet, laboureur à Breuillet, d'autre part. – Échange entre Louis « Le Dourt, » vigneron à Saint-Yon, d'une part, et Jean « Cabué, » le jeune, vigneron au même lieu, d'autre part. – Bail de 5 quartiers de terre, terroir de Saint-Yon, champ-tier de « la Chesnaye, » fait, moyennant une rente annuelle de 40 sous tournois, au susdit « Cabué, » par Pierre Fauveau, laboureur à Dreux. – Vente d'un quartier de terre, terroir de Saint-Sulpice, champ-tier des Graviers, faite, moyennant 8 livres tournois, à Jean Mathierre, vigneron à Saint-Yon, par Philippe Cousin, vigneron « aux Cosnardières, » paroisse de Saint-Yon. – Baux divers faits par Pierre « Bonjon, » praticien à Dourdan, à : Georges Guiot, vigneron à Saint-Yon ; Morin Fleurend, meunier en la paroisse de Saint-Yon ; Philippe « Aumont, » vigneron à Saint-Yon. – Bail de 5 quartiers 1/2 de terre sablon, terroir de Saint-Yon, fait, moyennant une rente an-

nuelle et perpétuelle de 25 sous tournois, à Pierre Ballet, manouvrier à Saint-Yon, par Laurent Le Conte, tonnelier à Saint-Sulpice. – Contrat de mariage entre « Jacques Alorge, » fils de feu Jean Alorge et de Marie Bauchais, demeurant à Avrainville, d'une part, et Perrine Fauveau, tille des feus Michel Fauveau et Jeanne Lambot, d'autre part. – Actes intéressant les familles Bailly et Cailleteau.

E. 6253. (Liasse.) – 22 pièces, papier, dont t cahier de 7 feuillets iu-i".

9 au 28 décembre 1614. – Bail d'un arpent de terre sablon, terroir de Saint-Yon, champ-tier dit « le » Bordel, » fait, moyennant un loyer annuel de 40 sous tournois, à Georges Guyot, vigneron à Saint-Yon, par Chéron Doitteau, marchand au même lieu. – Vente d'une quarte de terre, terroir de Breuillet, faite, moyennant 4 livres, à Jacques Le Dourt, laboureur, par Nicolas Le Maistre, tixier en toile à Jouy, paroisse de Breux. – Actes intéressant les familles Le Dourt, Le Maistre, Lambot, Masson, Levon, Fortin, Sorieul, Pollise, Buard, Beroust, Bieuville, Rougeault, Prévosteau, Réault, Vanltier, Develles. –Rétrocession de bail à Laurent Bonté, vigneron ù Saint-Sulpice, par Mathurin Benoist, vigneron à Mauchamps. – Quittance de deniers à Jean « Leconte, » praticien à Boissy-sous-Saint-Yon, par Nicolas Prévost, demeurant « aux Cosnardières, » paroisse de Saint-Yon. Cet acte porte, entre autres signature.?, celle de Jean « 01- » livier, » curé de Saint-Yon ;:28 décembre 1614). –

SERIE E. – NOTAIRES ET TABELLIONS.

139

Cession d'héritages, terroir de Jouy, faite à Jean Guérin, marcliand à Jouy, par Jacques Vaillant, laboureur au même lieu.

E. 6354. (Liasse.) – IG pièces, papier.

2 au 31 .janvier 1615. – Échange entre "Vincent Fortin, marchand à Jouy, paroisse de Breux, d'une part, et Jean Biiard, laboureur au même lieu, d'autre part. – Vente de maison et dt-^pendances, à Breuillet, faite à Cantien Decléf, meunier au moulin de la Folleville, paroisse de Breuillet, par Jean « Riault, » vigneron à Breuillet. – Ventes d'héritages faites par Michel Durand, laboureur à Torfou, à Jacques Souchet, vigneron à « la Rocherie, » paroisse de Breuillet;

Charles Marconnet, laboureur à « la Savarerye, » paroisse de Breuillet ; Guillaume Réault, laboureur à Torfou ; Jean « Polise, » marchand à Jouy, paroisse de Breux. — Échange entre le susdit Guillaume Réault, d'une part, et Roullain Vaultier, vigneron à la Rocherie, d'autre part. — Bail d'une vache à Jacques Chevallier, berger à Saint-Sulpice, par Pierre Le Conte, laboureur à Guillerville, paroisse de Saint-Sulpice, moyennant une redevance annuelle de 20 livres de beurre. — Vente de 13 perches 1/2 quart de perche de terre, terroir de Breuillet, faite, moyennant 3 livres tournois, à Nicolas Levon, vigneron à Brêtigny, paroisse de Breux, par « Pierre Louvet, » marchand cordonnier à Jouy, et Renée Demare, sa femme. — Bail d'héritages à Louis Jubin, vigneron à Dampierre, paroisse de Saint-Yon, par Pierre « Boujon, » praticien à Dourdan. — Bail d'un demi-quartier de vigne et 3 perches de terre, terroir de Breuillet, fait, moyennant un loyer annuel de 20 sous tournois, à Pierre Mesnager, vigneron à Breux, par Jacques Ravet, laboureur à Saint-Chéron. — Cession d'héritages à Jean « Pillas, » greffier et tabellion au bailliage de Boissy, y demeurant, par Denis Réault, vigneron à Breuillet.

E. 6255. (Liasse.

13 pièces, papier.

4 au 25 février 1615. — Acte de foi et hommage rendu au seigneur de Saint-Yon, pour la seigneurie de « Richarville, » par « Esme de Cugnac, » écuyer, fils aîné de feu Paul de Cugnac, vivant, chevalier, baron « d'Ymonville, Rouvres, Richarville et Jouy, demeurant audit Jouy en Pithybraie. » — Acte de souf-

france pour fournir aveu et dénombrement de ce qui relève du seigneur de Saint-Yon, délivré à la requête de « Paul de Cugnac, » écuyer, seigneur de Rouvres et de Richarville en partie, frère d'Edme de Cugnac. — Vente de 60 perches de terre sablon, terroir de Saint-Yon, faite, moyennant 12 livres tournois, à Pierre Guyot, vigneron à Saint-Yon, par Jean Seray, vigneron à Dampierre, paroisse de Saint-Yon, et Michelle Loyn, sa femme. — Vente d'héritages, à Dampierre, faite par les mêmes à Marin Fleurent, meunier audit lieu. — Accord entre Antoine « Picard, » curé de Breuillet, les marguilliers et les principaux habitants de la paroisse de Breuillet, d'une part, et Alain Hébert, ci-devant marguillier de l'église de Breuillet, d'autre part, touchant la jouissance d'un reliquat de compte (10 février 1615). — Vente d'un tiers d'arpent d'aunaie, à Breuillet, près le pont de pierre, faite,

moyennant 24 livres tournois, à Denis Réault, vigneron « aux Bordes, » paroisse d'Essonne, par Jean « Riault, » vigneron à Breuillet. — Actes relatifs au partage des successions paternelle et maternelle entre Nicolas et Jean Vaillant, fils de Nicolas Vaillant et de Bonne Bedeau. — Vente de 3 perches de terre, terroir de Breuillet, faite, moyennant 3 livres tournois, à Nicolas N., par Denis Réault. — Transport de l'ente à Claude Le Dourt, laboureur à « la Charmoise, près » Fontenay-les-Bris, » par Jean « Riault. » — Vente d'un quartier d'aunaie, terroir de Jouy, faite, moyennant 30 livres tournois, à Simon Allot, marchand à Jouy, paroisse de Breux, par Jean « Polise, » marchand et laboureur à Jouy. — Transport de rente à Michel Pollice, laboureur à Breuillet, par Jean « Riault. »

E. 6266. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

!«• au 29 mars 1615. — Vente d'un demi -quartier de terre à la Boissière, terroir de Breuillet, faite, moyennant 27 livres tournois, à Jean « Bedour, » maçon à la Boissière, par Jeanne Petit, veuve de Benard Andry, demeurant au même lieu. — Baux d'héritages faits par Zacharie Clément, laboureur à Bruyères-le-Châtel, à Louis Quinerit, manouvrier à la Boissière ; Jean « Bedour, » ci-devant nommé. — Renonciation à droit de propriété, en faveur de Guillaume Mercyer, vigneron à Breuillet, par Louis Tremeau, vigneron à « Avarville, » paroisse de Breuillet. — Inventaire fait à Breuillet, après décès de Jean Vaultier, à la requête de Perrine Robillard, sa veuve, remariée à Pierre

140

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

Degouge. La livre d'étain, 1 sous tournois. — Vente d'un demi-arpent de terre, terroir de Breuillet, faite, moyennant 7 livres tournois, à Jean Mason, laboureur à Breuillet, par Jean « Riault, » vigneron au même lieu. — Vente d'héritages, à Villouvette, paroisse d'Égly, faite à Charles Raguine, laboureur à Égly, par Christophe Raguine, laboureur à Villouvette. — Bail d'un quartier 1/2 de pré, aux Petits prés, terroir de Breuillet, fait, moyennant une rente annuelle de 3 livres tournois, à Guillaume « Moclert, » laboureur à Jouy, paroisse de Breux, par Jean « Riault, » ci-devant nommé. — Vente de 14 perches de terre, terroir de Breuillet, faite, moyennant 13 livres tournois, à Jean Le Duc, par Jacques Le Dour, laboureur à Jouy. — Vente d'une quarte de vigne en friche « gas-tine, » vignoble « de Gisséré, » faite, moyennant

3 livres tournois, à Guillaume Moclert, ci-devant nommé, par Pierre « Marconnet, » laboureur au Colombier, paroisse de Breuillet. – Vente de 5 perches de vigne en friche « gastine, » vignoble de « Gisséré, » faite, moyennant 4 livres tournois, à Pierre Vaillant, vigneron à « la Badodière, » paroisse de Breuillet, par le susdit « Moclert. » – Rétrocession d'héritages à Abel Delacroix, vigneron à Saint-Yon, par Jean Bottier, manouvrier à la Briche.

E. 6257. (Liasse.) – 19 pièces, papier.

3 au 30 avril 1615. – Vente d'un tiers d'arpent d'aunaie, terroir de Breuillet, champnier des Petits prés, faite, moyennant 25 livres tournois, à Clément Béroust, vigneron à Breuillet, par Jean « Riault, » vigneron au même lieu. – Bail de trois quartiers de vigne, terroirs de Saint-Yon et Breux, fait, moyennant un loyer annuel de 3 livres tournois, à Pierre Mesnager, vigneron à Breux, par Louis Sorieul, laboureur à Brétigny, paroisse de Breux. – Délivrance de legs à la fabrique de l'église de Saint-Yon, par Pierre Boullon, vigneron à Dampierre, paroisse de Sainl-Yon, en exécution du testament de feu Jeanne Cocqueau, sa femme. – Vente d'héritages, « à Four-V cliainville, » paroisse de « Villecongnin, » faite à Laurent Rougeault, marchand à Saint-Yon, par Tristan et Cantien Patoc ou Patot, vignerons audit « Four- » chainville. » – Vente d'un demi-quartier de terre, terroir de Breuillet, champnier de <> Guyserré, » faite, moyennant 3 livres tournois, à Guillaume « Moclert, » laboureur à Jouy, paroisse de Breux, par « Macé » Vaillant, >> manouvrier à Breuillet. – Transport

de rente à Jean Lambot, marchand à Breuillet, par « Jehan Liger, » laboureur « à Grisy-en-Brye . » – Accord entre Vincent Fortin, marchand en la paroisse de Breux, d'une part, et Noël « Vacher, » laboureur à Breux, d'autre part. – Bail de 12 arpents de terre, aunaie et pâture, terroirs de Saint-Yon et Breux, fait, moyennant un loyer annuel de 22 livres tournois, à Laurent Rougeault, ci-devant nommé, par Pierre Fauveau, laboureur à Breux. – Bail d'héritages, terroir « des Esmondans, » fait à Charles de Laselle, laboureur « aux Esmondans, » par Jacques « Besnard, » laboureur en la paroisse de « Saint Sire. » – Vente d'héritages, par Louis Sorieul, ci-devant nommé, à Denis Bourdon, vigneron au faubourg Saint-Pierre-d'Étampes. – Actes y relatifs. – Bail d'un arpent de pré « aux estangs de Brys, » fait, moyennant un loyer annuel de 15 livres tournois, à Pierre Balu, manouvrier en la paroisse de Saint-Yon, par Jacques « Poirier, » marchand à Châtres. – Vente de 10 perches d'aunaie, terroir de Breuillet, « proche la ferme du Chapitre, » faite, moyennant 1 livres tournois, à Denis « Louyn, » laboureur « au Chapitre, » paroisse de Breuillet, par Jean « Riault, » ci devant nommé. – Actes intérés-

sant les familles Ravet, Police, Buard, Chauvion, Boul-
lon, Vaillant, Dadure, Robillard, Desgouges. — Bail
de 1 quartes de vigne en friche, sans aucun échalias,
terroir de Saint-Yon, fait, moyennant une rente an-
nuelle et perpétuelle de 60 sous tournois, à Jean
« Ollivier, » curé de Saint-Yon, par Nicolas Bonté,
laboureur à Jouy.

E. 6258. (Liasse.) — 19 pièces, papier.

2 au 25 mai 1615. — Titre nouvel d'une rente
annuelle et perpétuelle passé, au profit de Jean Lam-
bot, laboureur au Colombier, paroisse de Breuillet,
par Jean Courtin, laboureur à Jouy, paroisse de Breux.
— Contrat de mariage entre Jean Courtain, vigneron à
Jouy, d'une part, et Françoise Coudret, veuve de
Mathurin Charpentier, demeurant à Breuillet, d'autre
part. — Bail d'une vache fait, moyennant une rede-
vance annuelle de 20 livres de beurre, à Guillaume
Mengent, manouvrier en la paroisse de Breux, par
Pierre Le Conte-, laboureur à Guillerville, paroisse
de Saint- Sulpice. — Inventaire des meubles de Jean
Courtin. La livre d'étain, 8 sous tournois ; 2 petits
cochons, enoemble, 7 livres tournois. — Vente d'héri-
tages à Pierre Bonté, laboureur à Jouy, par Vincent
Fortin, marchand au même lieu, et Mathurine Fauveau,

SERIE E. — NOTAIRES ET TABELLIONS.

141

sa femme. — Contrat de mariage entre Simon Vail-
lant, laboureur à Bruyères-le-Cliâtel, fils des feus
Morin Vaillant et Marie Gier, en leur vivant, demeu-
rant à Jouy, d'une part, et Mathurine Pollice, fille
de Jean « Polise, » marchand à Jouy, et de Denise
Ravet, d'autre part. — Actes relatifs à l'adjudication
du bail des prés appartenant à l'église de Saint-Yon.
Ces actes, datés du 10 mai 1615, portent, entre autres
signatures, celle de Jean « Ollivier, » curé de Saint-
Yon. — Quittance de deniers délivrée à Guillaume
Moclert, laboureur à Jouy, par Jean « Riault, » vigne-
ron à Breuillet. — Vente d'un demi-quartier de terre,
terroir de Saint-Yon, champ-tier de Beauregard, faite,
moyennant 8 livres tournois, à Louis Lescliassier,
notaire et secrétaire du Roi, demeurant à Paris, par
Pierre Tessier, vigneron à Saint-Yon, et Jeanne Le
Dourt, sa femme. — Bail de 2 vaches, fait, moyennant
un loyer annuel de 10 livres tournois, à Louis Tri-
meau, manouvrier « à Verville, » paroisse de Bruyères-
le-Châtel, par Michel Poullice, laboureur à Breuillet-
— Bail d'un quartier de terre, terroir de Breux,
champ-tier « de Becquerelle, » fait, moyennant un loyer

annuel de 20 sous tournois, à Jean Le Duc, vigneron à Breuillet, par Pierre Ginot, vigneron à Saint-Yon, agissant en qualité de marguillier de Saint-Yon. L'acte, qui est du 17 mai 1615, porte, entre autres signatures, celle de Jean « Ollivier, » curé de Saint-Yon. — Bail d'héritages à Michel Pollice, laboureur à Breuillet, par Quentin Decléf, meunier au moulin de « la Folleville, » paroisse de Breuillet. Cet acte porte, entre autres signatures, celle d'Antoine « Picard, » curé de Saint-Pierre de Breuillet (24 mai 1615). — Vente d'un quartier de terre, terroir de Breuillet, champ-tier « de » Vodron, » faite, moyennant 3 livres 16 sous tournois, à Charles Marcognet, laboureur « à la Savarie, » paroisse de Breuillet, par Henri « Clément, » laboureur « à la Boissière, » paroisse de Breuillet. — Actes intéressant les familles Boullon, Vaillant, Bargerotte, Hébert, Leconte, Chovion, Fleuraud.

E. 6259. Liasse.

9 pièces, papier.

4 au 29 juin 1615. — Bail des dîmes des grains appartenant à la cure de Breux sur le territoire de la paroisse, avec les dîmes de filasses au village de Jouy, fait, moyennant une redevance annuelle de .3 muids de blé méteil, mesure de Châtres, 6 setiers d'avoine, même mesure, un cent de gerbes de « feurre !) de blé, » et 6 gerbes « de feurre à escoller les vignes, »

à Vincent Fortin, marchand en la paroisse de Breux, par Pierre « Bauldricourt, » curé de Saint-Martin de Breux. — Bail de 2 arpents de pré, à l'étang de Briis, fait, moyennant un loyer annuel de 27 livres tournois, à Pierre Rougeault, laboureur à Saint-Yon, par Jacques « Poirier, » marchand hôtelier à Châtres. — Ce.s.sion du bail des dîmes de grains de la cure de Breux par le susdit Vincent Fortin à Pierre Sain-sai't, meunier en la paroisse de Saint-Yon. — Bail d'un demi- arpent de terre sablon, terroir de Breux, champ-tier « des Cordes, » fait, moyennant une rente annuelle de 30 sous tournois, à Pierre Geufroy, manouvrier à Jouy, par Pierre Bonté, laboureur au même lieu. — Prisée et estimation des ustensiles du moulin de Dampierre, paroisse de Saint-Yon. — Actes intéressant les familles Lemaistre, Girard, Le Dourt, Courtin, Masson, Réault.

E. 62G0. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

2 au 12 juillet 1615. — Vente d'un tiers d'arpent

de terre, terroir de Breux, champ-tier de « la Petite » Boulloye, » faite, moyennant 9 livres tournois, à Guillaume » Moclert, » laboureur à Jouy, paroisse de Breux, par Jean Levon, laboureur au même lieu. – Bail d'héritages, à Mauchamps, fait à Salomon de Bcause, manouvrier audit lieu, par « Jacques Paleau, » charretier « au Gros Buisson, » paroisse de Saint-Chéron. – Bail des grains de dîmes appartenant à la cure de la Briche, à raison de 4 gerbes par arpent, fait, moyennant un loyer annuel de 110 livres tournois, à Jean Pichonnier, manouvrier à Rimoron, paroisse de Breux, par Mathieu « Le Gouz, » curé de la Briche. Cet acte, daté du 10 juillet 1615, porte, entre autres signatures, celle de Jean « Ollivier, » curé de Saint-Yon. – Bail d'héritages, à Jean-Soyhier, vigneron à « Villelouvette, » paroisse d'Égly, par « Ni » colas Besnier, « vigneron en la paroisse de Breuillet. – Actes intéressant les familles Réault, Girard, Bro-deur.

E. 6261. (Liasse.) – 3 pièces, papier.

25 au 30 août 1615. – Vente de maison et dépendances à Breuillet, faite à Jean Masson, laboureur à Breuillet, par Jean « Réault, » laboureur au même lieu. – Échange entre Morin Ravet, laboureur à Breuillet, d'une part, et Jacques Ravet, laboureur à

142

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

Saint-Chéron, d'autre part. – Contrat de mariage entre Robert Dangente, vigneron à Boissy, fils des feus Noël Dangente et Perrine Guérite, d'une part, et Nicolle Sjobot, demeurant à Jouy, paroisse de Breux, d'autre part.

E. 6163. (Liasse.) – 14 pièces, papier, dont 1 cahier de 5 feuillets in-4°.

2 au 29 septembre 1615. – Inventaire fait à Jouy, après décès de Philippe Delaunoie, à la requête de Nicolle Sybaut, sa veuve. La livre d'étain, 4 sous tournois; 1 vache de 6 ans, 21 livres tournois; 3 chevaux harnachés, 72 livres tournois; le setier de blé froment et seigle, mesure de Châtres, 6 livres tournois; le setier d'avoine, même mesure, 7 livres tournois. – Vente de 24 perches de vigne en friche, vignoble de Breuillet, faite, moyennant 20 livres tournois, à Michel « Girard, » vigneron à Jouy, paroisse de

Breux, par Jean « Riault, » vigneron à Breuillet. – Accord entre Madeleine Jousse, veuve de Jacques Du Val, demeurant à Breuillet, d'une part, et Allain Hébert, laboureur au même lieu, d'autre part. Cet acte porte, entre autres signatures, celle d'Antoine « Picard, » curé de Breuillet (9 septembre 1615). – Prisée et estimation des ustensiles du moulin de Breuillet situé à tt Bréthigny, en la paroisse dudit Breuillet, appartenant à M^{re} de Paneville, » seigneur de Breuillet. – Inventaire fait au moulin de Breuillet, à la requête de Mathurin Levon, après décès de Jean Vaillant et Henriette Lambert. La livre d'étain, 7 sous tournois ; la graine de chanvre, 9 sous tournois la livre; le cent de foin, 9 livres tournois; 4 « oaves, » 2 poules et 1 coq, ensemble 60 sous tournois; 4 petits cochons, 100 sous tournois. – Vente de 7 perches de terre, à Breuillet, faite, moyennant 19 livres tournois, par Jean « Riault, » ci-devant nommé, à Perrine Robillard, femme séparée de biens de Pierre Desgouges, demeurant à Breuillet. – Vente d'héritages, à Breuillet, faite par le même à Jean Police, marchand à Jouy. – Prise à ferme de la récolte du gland dans les bois « du Boulet, » moyennant 6 boisseaux de gland et 60 sous tournois de loyer annuel, par Sulpice Bayer, vigneron « à la Soupaine, » paroisse de Breuillet. – Vente de 40 perches de terre, terroir de Saint-Yon, « champ-tier et M près les vignes des estangs, » faite, moyennant 28 livres 10 sous tournois, à Pierre Ravet par Jacques Ravet, le premier, laboureur à Saint-Cliéron, le second, vigneron à Breuillet. – Vente de 4 perches de terre

à jardin, à Breuillet, faite, moyennant 12 livres tournois, à Jean « Pollise, » marchand à Jouy, par Jean « Riault, » ci-devant nommé. – Ratification, par Denise Réault, d'un acte passé entre Guillaume Mersier, son mari, vigneron à Breuillet, d'une part, et Mathurin Du Val, d'autre part.

E. 6263. (Liasse.) – 4 pièces, papier.

6 au 30 octobre 1615. – Vente d'un arpent 4 perches de terre, terroir de Jouy, faite, moyennant 72 livres tournois, à Martin Larabieux, marchand à Jouy, paroisse de Breux, par Charles Beroust, laboureur au même lieu, et Jeanne Lesage, sa femme. – Vente d'héritages, à Breuillet, faite à Jean « Vaillant, » le jeune, marchand à Breuillet, par Jean Masson, laboureur au même lieu. – Accord entre Louis Vaillant et Clément Béroust, son beau-frère. – Vente de 30 perches de terre, avec clôture de haie vive, terroir de Breuillet, faite, moyennant 30 livres tournois, au susdit Clément Béroust par Jean « Riault, » vigneron à Breuillet.

E. 6264. (Liasse.) – 5 pièces, papier.

3 au 30 novembre 1615. – Contrat de mariage entre Pierre Pihorel [sic), laboureur à Guillerville, paroisse de Saint-Sulpice, flls de Mairin Pinorel {sic), laboureur « à Mesnil Glaise en Normendye, » et de feu Berthine Vitra, d'une part, et Gabrielle Ollivier, fille de feu Jacques Ollivier, vivant, demeurant en la paroisse de Saint-Yon, et de Françoise Martin, d'autre part. Parmi les signataires de cet acte on voit Jean « Ollivier, » curé de Saint-Yon, « oncle germain, » de la future. – Bail du revenu temporel du bénéfice-cure de la Briche, fait, moyennant un loyer annuel de 30 livres tournois, à Pierre « Mercier, » prêtre, demeurant à Bruyères-le-Cliâteï, par Mathieu « Le- » gouz, » curé de la Briche, y demeurant (5 novembre 1615). – Vente de 16 perches de vigne, terroir de Boiss}'- sous-Saint- Yon , faite, moyennant 60 livres tournois, à Jean Jolivet , marchand boucher audit Boissy, par Simon Delaitz, vigneron au même lieu. – Contrat de mariage entre « Pierre Leconte, » compagnon meunier au moulin de Breuillet, fils de Jean Leconte et de Jeanne Lemestre, demeurant à Pontoise, d'une part, et Marie Le Roy, fille de feu Jean Le Roy et de Perrine Robillard, mariée en secondes

SÉRIE E. – NOTAIRES ET TABELLIONS.

143

noces à Pierre Degouges, demeurant à Breuillet, d'autre part. Cet acte porte, entre autres signatures, celle d'Antoine « Picard, » curé de Breuillet (17 novembre 1615). – Vente de 3 arpents de terre, terroir de Saint-Sulpice, faite, moyennant 216 livres tournois, à Pierre Leconte, laboureur à Guillerville, paroisse de Saint-Sulpice, par Jean « Levassor, » praticien à Saint-Sulpice.

E. 62G5. (Liasse.) – 2 pièces, papier.

4 et 8 décembre 1615. – Inventaire fait à Jouy, paroisse de Breux, après décès de Jean Courtin. La livre d'étain, 7 sous tournois; le setier de blé méteil, mesure de Châtres, 100 sous tournois; 1 vache, 10 livres ; 1 âne, 8 livres tournois. – Vente de 5 quartiers 8 perches 1/3 de terre, terroir de Breuillet, faite, moyennant 14 livres tournois, à Jean BouUon, marchand aux Tuileries de Bâville, paroisse de Saint-Chéron, par Jean « Riault, » vigneron à Breuillet.

T

E. G260. (Liasse.) – 11 pièces, papier.

6 au 31 janvier 1616. – Bail d'un clos planté en arbres fruitiers contenant, en fond de terre, 50 perches, au lieu de « la Sazardière, » fait, moyennant un loyer annuel de vingt-sept livres, à Jean « Cabué, » l'aîné, hôtelier à Saint-Yon, par Ghéron Doilteau, marchand à Saint-Sulpice. – "Vente de terrain à la Boissière, paroisse de Breuillet, faite à Denis Quignery, nianouvrier audit lieu, par Henri « Clément, » laboureur au même lieu, et Perrine Charpentier, sa femme. – Vente d'héritages, terroir de Saint-Sulpice, faite à Laurent Le Conte, tonnelier à Saint-Sulpice, par Jean Guérin, marchand à Jouy, paroisse de Breux. – Ventes d'héritages faites, par Jean « Riault, » vigneron à Breuillet, à : Alain Hébert, marchand au même lieu ; Jean Masson, laboureur au même lieu. – Titre nouvel d'une rente annuelle et perpétuelle passé, au profit de Didière Cosnard, veuve de Jacques Bauvais, demeurant à Jouy, par Louis « Mesnager, » laboureur à la « Sazardière, » paroisse de Saint-Yon. – Accord entre Laurent Rougeault, marchand à « Feugères, » paroisse de Saint-Yon, Girard « Louvet, » sergent au bailliage de Saint-Yon, et Jean « Petit, » sergent au même bailliage. – Bail d'héritages, à Jouy, fait à Simon Vaillant, marchand à Jouy, paroisse de Breux, par Louis « Mesnager, » ci-devant nommé. – Bail de 5 arpents 1/2

de terre et 1 quartier de vigne, terroir de « Varville, » paroisse de « Fontenoy, » fait, moyennant un loyer annuel de 12 livres tournois, à Marin Navière, vigneron audit lieu, par Pierre « Fauveau, » laboureur à Breux.

E. 6267. (Liasse.) – 15 pièces, papier.

1^{re} au 27 février 1616. – Vente d'héritages, à Saint-Yon, faite à Jean « Cabué, » l'aîné, marchand à « la Sazardière, » paroisse de Saint-Yon, par Pierre Rougeault, laboureur à « Feugères, » paroisse de Saint-Yon, et Andrée Delanoix, sa femme. – Bail d'héritages, à Feugères, fait à Pierre Pihorel, manouvrier à Saint-Yon, par Ghéron Doilteau, marchand à Saint-Sulpice. – Vente d'un quartier de vigne en friche, terroir de Saint-Sulpice, faite, moyennant 14 livres tournois, à Pierre Le Conte, laboureur à Guillerville, paroisse de Saint-Sulpice, par Laurent Le Conte, tonnelier à Saint-Sulpice. – Bail d'héritages à Dampierre, paroisse de Saint-Yon, fait à Etienne Pihoret (sic), manouvrier à Saint-Yon, par Louis Sorieul, laboureur en la paroisse de Breux, et Louis Jubin, vigneron audit Dampierre. – Vente de 5 quartiers de terre, terroir de Breux, champnier de « la Ma » honnière, » faite, moyennant 130 livres tournois, à Pierre Sainsart, meunier en la paroisse de Saint-Yon, par Jean « Polise, » marchand à Breuillet, et Denise Ravet, sa femme. – Partage entre Etienne Bouillon, vigneron à Dampierre, et Mathurin « Belin, » cordon-

nier à Châtres. — Pièce y relative. — Échange entre Jacques Ravet, demeurant à Saint-Chéron, d'une part, et Charles Ravet, vigneron à Breux, d'autre part. — Quittance de 24 livres tournois délivrée à Jeanne Le Moire, fl'.le de feu Jean Le Moire, par Jacques Couston, vigneron à « Mauchamp. » — Vente d'un quartier 1/2 de terre, terroir de Breux, champ-tier « du » Buisson Rondeau, » faite, moyennant 36 livres tournois, à Pierre Sainsart, meunier au moulin de Dampierre, par Pierre Mesnager, manouvrier à Breux, et Martine Lambot, sa femme. — Vente d'héritages, ' à Saint-Chéron, faite à Regnault Gier, laboureur à Saint-Chéron, par Charles Ravet, vigneron à Breux, et Charlotte Souchet, sa femme. — Vente de 3 quartiers de terre, ten-oir de Breux, « chantier et près » l'estang de Briis,-> faite, moyennant 80 livres tournois, à Pierre Sainsart, ci-devant nommé, par Vincent Fortin, marchand à Jouy. — Vente d'un quartier de terre, terroir de Breux, champ-tier « des Fontenelles, »

144

ARCHIVES DE SEINE-ET-OTSE.

faite, moyennant 15 livres tournois, à Robert Dange, inarchand, par Jean Brodeur, maçon « au » Pond neuf, » paroisse de Breux, et Cantienne Laulnoy, sa femme. — Vente de 4 perches 2/3 de pré, terroir de Breuillet, « au dessoubz de la butte Réault, » faite, moyennant 12 livres tournois, à Jean « Pillas, « greffier et tabellion au bailliage de Boissy, par Etienne Bouillon, vigneron à Dampierre.

E. 6268. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

5 au 20 mars 1616. — Titre nouvel d'une rente annuelle et perpétuelle de 25 sous tournois passé, au profit de Pierre Lambot, laboureur à Boissy, par Madeline Jousse, veuve de Jaccfues Duval, demeurant à Breuillet. — Acte y relatif. — Bail de 7 arpents de terre labourable, terroir de Breuillet, fait, moyennant une redevance annuelle de 3 boisseaux de blé méteil, par arpent, mesure de Châtres, à Jean « Vailliant, » marcliand, par Jean Masson, laboureur. — Titre nouvel d'une rente annuelle et perpétuelle de 15 sous tournois passé, au profit de Pierre Lambot, par Fiacre c< Réault, » vigneron à Jouy, paroisse de Breux. — Inventaire après décès de Georges N. et Jeanne Buard, sa femme. La livre d'étain, 4 sous tournois. — Renonciation à droit de propriété en faveur de Charles Guyot, vigneron à Saint-Yon, par Jean Predan, tailleur d'habits « à Villecognin. » — Cession de bail à Jacques Ravet, laboureur à Saint-Chéron, par Pierre Mesnager, manouvrier à Breux. — Contrat de mariage entre He)iri Sorieul, fils de Louis Sorieul, laboureur à

Jouy-, et d'Avoye Badin, d'une part, et Ysabel Dadure, fille de Jacques Dadure, marchand à Breuillet, et de Marie Suard, d'autre part. — Titre nouvel d'une rente en faveur de Pierre « Lambot, » par Nicolas Minier, vigneron à « Guisseray, » paroisse de Breuillet. — Bail de 6 arpents de terre labourable, appartenant à l'église Saint-Martin de Breux, fait, moyennant un loyer annuel de 18 livres tournois, à Simon Vaillant, laboureur à Breux, par les marguilliers Vincent Fortin et Marin Ravet.

E. 6269. (Liasse.) — 19 pièces, papier.

4 au 27 avril 1616. — Vente de 7 perches de terre plantées en bois, aux Cosnardières, faite, moyennant 12 livres tournois, à Nicolas Prévost, vigneron à Dampierre, paroisse de Saint-Von, par Vincent Cabué,

vigneron au même lieu. — Écliange entre Etienne Bouillon, vigneron au susdit Dampierre, d'une part, et Henri Sorieul, vigneron à Brétigny, paroisse de Breux, d'autre part. — Bail de 8 arpents de terre, terroir de Breux, fait, moyennant une redevance annuelle de 5 boisseaux de blé méteil par arpent, mesure de Châtres, à Jean Quirain, laboureur à Jouy, paroisse de Breux, par Claude Bergerote, veuve de Jean Buard. — Vente d'un quartier de vigne, terroir de Saint-Yon, champ-tier des « Ormetains, » faite, moyennant 36 livres tournois, à Pierre Hailler, vigneron à « Ville- » louvette, » paroisse d'Égly, par Jean Fortin, marchand à Saint-Sulpice. — Bail d'héritages, terroir de Jouy, fait à Jean Levon, laboureur à Jouy, paroisse de Breux, par Chéron Doitteau, marchand à Saint-Sulpice, « Jehan Liger, » charretier, et consorts. — Vente d'héritages, terroir de Jouy, faite à Simon Allot, marchand à Jouy, par Charles Bérout, marchand au même lieu, et Jeanne Le Sage, sa femme. — Contrat de mariage entre Guillaume Curet, vigneron à Égly, d'une part, et Marie Fouquin, veuve de Guillaume Genest, demeurant à Jouy, d'autre part. — Bail d'héritages, terroir de Breuillet, fait à Jean Le Ducq et Nicolas Levon, son gendre, vigneron à Breuillet, par « Paul Pernot, » marchand mercier à Bruyères-le-Châtel. — Vente d'un demi-arpent 2 perches de terre, terroir de Jouy, champ-tier des vignes de Jouy, faite moyennant 50 livres tournois, à Simon Alot, par Jean « Polise, » marchand à Breuillet, et Denise Ravet, sa femme. — Vente d'un quartier d'aunoie, terroir de Jouy, faite, moyennant 36 livres tournois, à Vincent Fortin, marchand à Jouy, par Jean Bouillon, marchand tuilier, aux Tuileries de Bâville, paroisse de Saint-Chéron. — Vente d'un demi-quartier de vigne en friche, vignoble de Saint-Sulpice, faite, moyennant 4 livres 10 sous tournois, à Ambroise Bénard, vigneron à Saint-Sulpice, par « Jehan Audry, » laboureur « aux » Esmondans. » paroisse « de Souzy. » — Bail d'héritages, à Saint-Sulpice, fait à Jacques Chevallier, ma-

nouvrier audit lieu, par Guillaume llamme, laboureur
« à Erpanty, » paroisse de Bruyères-le-Châtel. — Bail
d'héritages, terroir de Breuillet, fait à Etienne Byho-
ret {sic), manouvrier à Dampierre, paroisse do Saint-
Yon, par Jacques Dadure, marchand à Breuillet. —
Inventaire fait à Jouy, après décès de Guillaume
Genest, à la requête de Marie Fouquin, sa veuve. La
livre d'étain, 7 sous tournois; 1 vache de 11 ans,
18 livres tournois. — Bail d'héritages à Etienne Pihor-
ret (iic), manouvrier à Dampierre, par Philippe Chene-
vière, laboureur A Souzy. — Vente d'héritages à

SÉRIE !•:. — NOTAIRES ET TABELLIONS.

145

Jacques Vaillant, laboureur à Jouy, par Pierre Mes-
nager, vigneron à Breux. — Vente d'une perclie de
terre « ormoie, » terroir de Saint-Yon, cliamptier dit
« la Grosse liaye, » faite, moyennant 20 sous tournois,
à Philippe « Aumont, » vigneron à Saint-Yon, par Jean
« Seray, » vigneron à Dampierre. — Accord et trans-
action entre Jean Leduc, vigneron à Breuillet, d'une
part, et Etienne Boullon, vigneron à Dampierre,
Henri Sorieul, laboureur à Brétigny, paroisse de
Breux, et Jean « Bourdon, » tailleur d'habits à Bré-
tigny, d'autre part : cet acte porte, entre autres signa-
tures, celle de Pierre « Bauldricourt, » curé de Breux
(26 avril 1616). — Prisée et estimation des ustensiles
du moulin de Breux, appartenant à Marie Daubray,
femme de Louis Lecirier, chevalier, s'- deNeufchelles.
— Acte y relatif.

E. 6270. (Liasse.) —]3 pièces, pnpier.

5 au 29 mai 1616. — Bail de 6 arpents de terre,
terroir de Breuillet, fait, moyennant un loyer annuel
de 9 livres tournois, à Jean Lambot, marchand à
Breuillet, par Claude Le Dourt, laboureur c à la
« Chairmoise, » paroisse de Fontenay. — Bail de 6
perches de terre en jardin planté d'arbres fruitiers, à
Jouy, fait, moyennant une rente annuelle et perpé-
tuelle de 40 sous tournois, à « Loys Bourdier, » tixier
en toile à Jouy, paroisse de Breux, par Guillaume
« Moclert, » laboureur au même lieu. — Vente d'un
demi-arpent de terre, terroir de Saint-Sulpice, champ-
tierdit « le Pet-au-Diable, » faite, moyennant 48 livres
tournois, à André Bruières, vigneron à Saint-Sulpice,
par Pierre Guitteau, laboureur à Feugères, paroisse
de Saint-Yon. — Vente de 2 perches de terre, ter-
roir de Breux, faite, moyennant 4 livres tournois, à
Charles Ravet, vigneron à Breux, par Vincent N.,
marchand au même lieu. — Vente d'un quartier]/2 de
terre, partie plantée en bois, à Rimoron, lieu dit « la
« Vellinière, » faite, moyennant 25 livres 15 sous

tournois, à Vincent Fortin, marchand, par Nicolas Le Maistre[^] tixier en toile, à Jouy. — Acte y relatif. — Vente d'un demi-arpent 4 perches de terre, terroir de Breuillet, champ-tier des « Graviers, » faite, moyennant 20 livres tournois, à Charles Bergerotte, par Nicolas Fouret, marchand à Breuillet. — Vente d'un demi-arpent de terre sablon, terroir de Jouy, champ-tier « des Cordes, » faite, moyennant 11 livres tournois, à Sébastien Sorieul, marchand laboureur à Jouy, par Maurice Beauvais, laboureur « à Champ-tropin, » Seine-kt-Oisk. — Sêù.e E. — TosiE V.

paroisse de Saint-Chéron. — Cession de bail d'héritages appartenant au monastère « de la Sausoie prez •) Villeguines i)rez Paris, » faite à Simon Sorieul, laboureur en la paroisse de Breux, par Pierre « Fau- » veau, » et consorts. — Échange entre Louis Vaillant, demeurant « à Bassainfosse, » paroisse de Breuillet, d'une part, et Etienne BouUion, vigneron à Dampierre, paroisse de Saint-Yon, d'autre part. — Vente de 63 perches de terre, terroir de Breux, faite, moyennant 60 livres tournois, à Sébastienne Fauveau, demeurant à Breux. — Contrat de mariage entre « Simon Souchet, » vigneron, fils de Jacques Souchet, vigneron « à la Rocherye, » paroisse de Breuillet et de Mic'helle Vaillant, d'une part, et Marie Réault, fille de Jean « Riault, » laboureur à Breuillet, et de Di-dièrre Couelte, d'autre part. — Bail d'un demi-arpent de terre, terroir de Saint-Yon, [champ-tier dit « Beau » regard, » fait, moyennant une rente annuelle et perpétuelle de 4 livres tournois, à Pierre Mesnager, vigneron à Breux, par Nicolas Prévost, vigneron « aux Cosnardières, » paroisse de Saint-Yon.

E. 6271. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

5 au 29 juin 1616. — Bail d'une vache fait, moyennant un loyer annuel de 100 sous tournois ou un veau, au choix du bailleur, fait à «Jean Seray, » vigneron à Saint-Yon, par Jan Loyn, vigneron à Boissy. — Bail de 6 arpents de terre labourable, aunaie et pâture, terroir de Saint-Yon, fait à Vincent Fortin, marchand à Jouy, paroisse de Breux, et Laurent Rougeault, mai'chand laboureur à Saint-Yon, par Claude Bergerotte, veuve de Jean Buard, demeurant à Jouy moyennant une redevance annuelle de 4 boisseaux i/2 de blé méteil, mesure de Châtres, par arpent. — Échange entre « Anes Memart, » maître tailleur d'habits à Paris, représenté par Antoinette Pâte, sa femme, d'une part, Jean Levon, laboureur à Jouy, et Charlotte Vaillant, sa femme, d'autre part. — Bail d'un demi-arpent de terre, terroir de Breuillet, lieu dit la Vieille vigne, fait, moyennant une rente annuelle et perpétuelle de 20 sous tournois, à Michel « Girard, » vigneron à Jouy, paroisse de Breux, par Jean Masson, cordonnier à Breuillet. — Bail d'héritages à Louis Jubin, vigneron à Dampierre, paroisse de Saint-Yon, par Laurent Ju-

bin, meunier au moulin de « Villelouvette, » paroisse d'Égly. — Actes intéressant les familles Fouquin , Fortin, Bonté. — Bail d'héritages à Robert Dangente par « Jeliens Pollice, » marchand à Breuillet. — Vente

19

146

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

d'un demi-arpeit de terre, terroir de Breux, faite, moyennant 54 livres tournois, à Sébastienne Fauveau, femme de Laurent Diitoc, demeurant à Breux, par Pierre Le Conte, laboureur à Guillerville, paroisse de Saint-Sulpice. — Accord entre les héritiers de Jeanne Sorieul, en son vivant, femme de Jean Noustre, laboureur à Jouy.

E. 6272. (Liasss.) — 2 pièces, papier.

4 au 26 juillet 1616. — Bail d'une vaclie fait, moyennant un loyer annuel de 4 livres 10 sous tournois, à Etienne Boulion , vigneron à Dampierre , paroisse de Saint-Yon, par Etienne Pihoret, manouvrier à Breux. — Vente de 3 quartes de terre, terroir de Breux, cliamptier dit «la Grande pièce, » faite, moyennant 20 livres tournois, à Sébastienne Fauveau par Jean Levon, laboureur, et Charlotte Vaillant, sa femme.

E. 6273. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

4 au 27 août 1616. — Bail d'héritages, à Breuillet, fait à Henri « Clément, » laboureur « à la Bois- » sière, » paroisse de Breuillet, par « Annet Meimat, » maître tailleur d'habits à Paris. — Pierre « Bauldri- » court, prebstre, cy-devant curé de Breux, » vend à Jean Lalsné, « à présent curé dudit lieu de Breux, de- » mourant à Bois-sy-soulz-Saint-Yon, . . . les meubles » qui ensuivent, assavoir : ung bahut fermant à clef ; w ung coffre de bois de chesne aussy fermant à clef ; » une espinette ; douze livres ou environ de vesselle ; » une couverture de laine verte ; dix drapz telz quelz ; » trois serviettes ; ung ciel de thuille de chanvre » avec deux custoddes ; une petite orloge et une cuve » abattue avec sept tonneaux futailles à geullebée >> (gueule bée), » le tout moyennant 60 livres tournois ; (17 août 161(3)). — Cession à Pierre Doitteau, laboureur à Breux, par Jeanne Ledourt, femme de Michel Girard, demeurant à Jouy, paroisse de Breux, de dora-mages-intérôts que ledit Girard pourrait demander à Pierre Bauldricourt, ex-curé de Breux, Fiacre Réault et Jean Bourdon jour excès commis contre sa personne. La cession est faite avec raulorisation du mari

et moyennant la somme de 150 livres tournois. Parmi les signataires de cet acte on remarque Jean « Ollivier », curé de Saint-Yon, et Joachim « Coulaud », maire d'Égly (22 août 1016). — Acte y relatif. — Vente de 5 quartiers d'aunaie en une friche, terroir de

Breux, lieu dit « le petit Grain d'or », faite, moyennant 33 livres tournois, à Jean Lambot, laboureur au Colombier, paroisse de Breuillet, par Pierre Lambot, laboureur à Jouy. — Acte y relatif. — Acte de foi et hommage rendu au seigneur de Saint-Yon < pour » raison du fief du boys des Noies, » par François « Petitpère », demeurant à Bonnes, fondé de procuration de Jacques René de Ligneville, chevalier, baron de Vannes, gouverneur de la ville de Toul, lequel venait d'épouser Marie Brisson (27 août 1616). A la suite de cet acte est la copie de la procuration passée, le 15 juillet 1616, par-devant François Daulnoy, notaire royal à Bonnes, bailliage d'Étampes.

E. 6274. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

8 au 29 septembre 1616. — Partage entre Jacques et Simon Vaillant, laboureurs à Jouy, paroisse de Breux. — Renonciation à droit de propriété par Jean « Pollise », marchand et laboureur à Bi'euillet, en faveur de Simon « Souchet », vigneron à « la Roche-rye », paroisse de Breuillet. — Vente de 30 perches de terre ou aunaie, « cloz à fossez et hayes vives, dans » lesquelz y a plusieurs arbres fructiers et autres, » assis près le pond de pierre, terroir de BreuUet, » faite, moyennant 30 livres tournois au sus-nommé Simon « Souchet », par Clément Béroust, laboureur de vigne à Brétigny, paroisse de Breuillet. — Bail d'héritages, à Breux, fait à Charles Biéville ou Bréville ou Breuille, tailleur d'habits à Brtux, par Jean Lambot, marchand à Breuillet. — Inventaire ajirès décès de Jean Buard, fait à la requête de Claude Bergerotte, sa veuve. La livre d'étain, 7 sous tournois; 1 petit porc, 60 sous tournois; le setier deméteil, 4 livres tournois; 1 cent de bottes de foin, 4 livres tournois. — Vente d'un demi-aipent 1/2 quartier de terre, terroir de Breuillet, faite, moyennant 20 livi'es tournois, à Jean André, manouvrier au moulin de ia Folleville, paroisse de Breuillet, par Jean Janiet, maçon à la Boissière, paroisse de Breuillet, et Guillemette Petit, sa femme.

E. C275. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

2 au 26 octobre 1616. — Vente de 7 perches de terre, terroir de Breuillet, faite, moyennant 19 livres tournois, à Simon Souchet, vigneron à « la » Rocherye, » paroisse de Breuillet, par Perrine Robillard, femme séparée de biens de Pierre Degouges,

SÉRIE E. — NOTAIRES ET TABELLIONS.

tlemeurant à Breuillet. — Contrat de mariage entre Pierre «Mémat, » maître tailleur d'habits à Paris, fils d'Annet Mémat, aussi tailleur d'habits à Paris, et d'Antoinette Patte, d'une part, et « Sainte Beauvois, » fille de feu Jacques Beauvois [sic) et de Didière Cosnard, demeurant à Jouy, paroisse de Breux, d'autre part. — Bail de maison et dépendances, à Boissy, fait à Robert Dangente, marchand en la paroisse de Breux, par Martin Lambieux, marchand à Jouy. — Bail d'héritages, à Jouy, fait à Jou (sic) Rozier, manouvrier audit lieu, par Sébastien « Aubry, » laboureur « à » Mauchamps. « — Bail de 3 quartiers de terre, terroir de Souzy, fait à Philippe Chenevière, laboureur au dit lieu, par Auger « Boysnet, » prêtre, curé « de Clia-V tenet en Beaulce, » moyennant un loyer annuel de 25 sous tournois. Cet acte porte, entre autres signatures, celle d'Antoine « Picard, » curé de Breuillet (7 octobre IGIG; . — Titre nouvel d'une rente annuelle et perpétuelle de 30 sous tournois passé, au profit de Jacques AUorge, laboureur à Avrainville, par Fiacre « Réault, » vigneron à Jouy. — Bail d'une vache fait, moyennant un loyer annuel de 100 sous tournois, à Jacques Chevallier, manouvrier à Saint-Sulpice, par Guillaume Ilamet, laboureur « à Erpanty, paroisse » de Bruièrss-le-Chastel. » - Bail d'un arpent 1/2 quartier de terre, terroir de Saint- Yon, champ-tier dit « la « Chesnaille, » fait, moyennant une rente annuelle et perpétuelle de 1 livres 10 sous tournois, à Louis Jubin, vigneron à Dampierre, paroisse de Saint- Yon, par Pierre « Boujon, » praticien à Dourdan. — Bail d'héritages à Jean Dunot, tailleur de grès, à la Boissière, paroisse de Breuillet, par Henri « Clément, » laboureur au même lieu. — Vente d'héritages, à Breuillet, fait à Michel Poullice, laboureur audit lieu, par Jean « Riault, » vigneron « à Yvery-sur-Seine. » Cet acte porte, entre autres signatures, celles de Pierre « Bauldricourt, » curé de Breux, et Antoine « Picard, » curé de Breuillet (22 octobre 1616). — Bail du moulin de Saint-Yon avec ses appartenances et dépendances, fait, moyennant un loyer annuel de 120 livres tournois, à Jacques Vaillant, laboureur à Jouy, par Jacques « Bourdon, » clievaucheur ordinaire de l'écurie du Roi du nombre des 120 privilégiés, demeurant à Boissy, au nom et comme procureur du baron de Saint-Yon. — Prisée et estimation des ustensiles dudit moulin.

E. 6276. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

2 au 30 novembre 1616. — Échange entre

Charles Marconnet, laboureur en la paroisse de Breuillet, d'une part, et Guillaume « Moclerc, » laboureur à Jouy, paroisse de Breux, d'autre part. — Actes intéressant les familles Police, Vaillant, Leconte, Buard, Guyot. — Inventaire après décès de Kicolas Bonté et Henriette Buard. La livre d'étain, T sous tournois; 3 paniers de mouches à miel, G livres tournois ; le setier de blé méteil, 4 livres tournois. — Bail d'héritages, à Dampierre, paroisse de Saint-Yon, fait à lîtienne Pihoret, manouvrier à Breux, par Mathurin Levon, vigneron à Jouy. — Quittance de 24 livres tournois, prix d'un mulet, délivrée à Jacques Maugé, meunier au moulin de Breuillet, par Jean Tiboust, demeurant aux « Émondens. » — Vente de 4 perches 1/2 de vigne en friche, terroir de Saint-Sulpice, faite à Philippes Cousin par Cliarles Cousin, tous les doux vigneron à Saint-Sulpice, pour le prix de 3 livres tournois. — Vente d'un demi-arpent de terre, partie plantée en bois, terroir de Jouy, champ-tier « des Fon- » tenelles, » faite, moyennant 33 livres tournois, à Simon Sorieul, laboureur à Jouy, par Pierre Mesnagor, manouvrier à Breux. — Vente de 22 perches de terre, terroir de Breuillet, faite, moyennant 5 livres tournois, à Louis Hébert, laboureur à Breuillet, par Jean Masson, cordonnier au même lieu. — Accord entre Marin Bottier, vigneron à Boissy-sous-Saint-Yon, et Jean « Cabué, » le jeune, vigneron à « la Sazardière, » paroisse de Saint-Yon, d'une part, et Pierre Mesnager, vigneron à Breux, d'autre part. — Acte y relatif. — Rétrocession d'héritages à Noël « Vacher, » laboureur à Breux, par Michel Girard, vigneron à Jouy. — Bail d'héritages, à Breuillet, fait à Henri Sorieul, par Alain Hébert, laboureur audit lieu. — Actes intéressant les familles Bouillon, Sorieul, Fouret, Tremeau, Pichoneau, Pompéry. — Partage entre les enfants de Jean Bonté et de Jeanne Fauveau.

E. 6277. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

1^{re} au 28 décembre 1616. — Vente d'héritages à Jean Poullice, marchand et laboureur à Breuilltt. par Jacques Vaillant, laboureur et meunier, demeurant au « petit moullin de Breulx, appartenant à Monsieur le » baron de Paineville. » — Échange entre Jacques de Laselle, laboureur à la Briche, d'une part, et Charles de Laselle, laboureur « aux Esmondans, » paroisse de la Briche, d'autre part. — Actes intéressant les familles Sorieul, Dadure, Leconte, Doiteau. — Contrat de mariage entre Jean Baron, fils de feu Jean

Baron et de Marie Vodron, demeurant « à la Ronsière, » paroisse de « Fontenet-les-Bries, » d'une part, et Perraine Ravet, fille de feu Jean Ravet et de Marguerite Poirier, demeurant à Breux, d'autre part. — Vente de 2 arpents 15 perches de terre, terroir de Breuillet, faite, moyennant 61 livres tournois, à Charles Bergerotte, laboureur au Colombier, paroisse de Breuillet, par Richard Liot, tailleur d'habits à « la Boissière, » paroisse de Breuillet, et Jeanne Qinirie, sa femme. — Transport de vente à Simon « Souchet, » vigneron à Breuillet, par Jean Masson, cordonnier au même lieu. — Contrat de mariage entre « OUVIER Jouy, » dit la Garenne, maître d'hôtel du sieur de Vaucelas, demeurant à Lenainville en la maison dudit sieur, d'une part, et Eldière Cosnard, veuve de Jacques Beauvais, demeurant à Breux, d'autre part. — Vente de 18 perches de terre, terroir de Breux, faite, moyennant 18 livres tournois, à Henri Sorieul, vigneron à Brétigny, paroisse de Breux, par Pierre Lambot, laboureur à Jouy, paroisse de Breux. — Vente de 15 perches de terre à Chenevière, à Saint-Chéron, faite, moyennant 54 livres tournois à Gantien Robillard, manouvrier à Saint-Chéron, par Jean Brethon, marchand à Saint-Sulpice. — Bail de 2 arpents 3 quartiers 1/2 de terre et saussaie, terroir de Breuillet, fait, moyennant un loyer annuel de 60 sous tournois, à Jean Masson, cordonnier à Breuillet, par Jean « Riault, » laboureur au même lieu. — Prisée et estimation du moulin de Villonvette. — Bail dudit moulin et de ses appartenances, fait à Pierre Sinssard, meunier, et Hubert Sinssard, son frère meunier au moulin de Breux, par Antoine Pillas, laboureur, fermier à Moret, au nom et comme se portant fort de noble homme Isaac de Martines, conseiller au Parlement de Bretagne, sieur de Moret et « Villelouvette, » à la charge, entre autres, de payer, « suivant l'ancien » bail à rente du dit moulin du deuxième juillet 1487, » 2 muids de blé, mouture, mesure de Moret, faisant 22 setiers, mesure de Châtres. — Bail d'héritages, à Breux, fait à Charles Ravet par Fasquière Sorieul, veuve de Marin Hnvet, demeurant à Breux.

E. C'278. (Liasse.) — 17 [ilùcfs, |in|ier.

2 au 25 janvier 1617. — d-ssion de bail à Pierre « Le Roy, » vigneron à Boissy-sous-Saint-Yon, par Laurent Jubin, meunier en la jiaroisse de Saint-Yon. — Bail d'un arpent de terre, près Dampierre, terroir de Saiiit-Yon, fait, moyennant un loyer annuel de

4 livres tournois, à Etienne Pihoret, manouvrier à Dampierre, par le susdit Pierre « Le Roy. » — Vente d'un arpent 1/2 de terre, terroir de Breux, faite,

moyennant 140 livres tournois, à Sébastienne Fauveau, femme de Laurent Dutoc, par Simon Vaillant, laboureur à Jouy, paroisse de Breux. — Vente d'un quartier de terre, terroir de Breuillet, champ-tier de « la Grand » pièce, » faite, moyennant 3 livres tournois, à Didier Ragaine, vigneron à « la Boissière, » paroisse de Breuillet, par Jacques Souchtt, vigneron à « la Roché-rie, » paroisse de Breuillet. — Inventaire des verrous, serrures, etc., des portes et fenêtres du moulin de « Villelouvette. » — Vente de 90 perches de terre, terroir de Breux, faite, moyennant 77 livres 10 sous tournois, à Sébastienne Fauveau, demeurant à Breux, par Jean Fouquin, laboureur à Jouy. — Actes intéressant les familles Vaillant, Lambot, Sorieul, Cosnard, Beauvais. — Vente d'une quarte de terre, à Breux, faite, moyennant 14 livres tournois, à Charles Ravet, vigneron à Breux, par Simon Réault, vigneron audit lieu, et Jeanne Girard, sa femme. — Actes intéressant les familles Guyot, Buard, Besnier, « Seray, » Jubin, Levon. — Vente de 45 perches de terre, terroir de Breux, champ-tier et prés de Brétigny, faite, par les époux Simon KéauU, ci-devant nommés, à Simon Allot, marchand à Jouy, moyennant 46 livres tournois. — Cession de droits sur héritages à Pierre Grandy, tailleur d'habits à Boissy, et Madeleine Jobidon, sa femme, par Girard « Louvet, » sergent au bailliage de Saint-Yon, y demeurant, et Fleur-de-lis Durand, sa femme.

E. 0279. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

2 au 28 février 1617. — Bail de 10 arents de terre et sablon, terroir de Saint-Yon, fait, moyennant une redevance annuelle (ie 4 setiers de bbl' méteil, mesure de Châtres, à Pierre Rougeault, laboureur à « Fougères, » paroisse de Saint-Yon, par Pierre Fauveau » laboureur à Breux. — Echange entre Nicolas Prévost, vigneron à Saint-Yon, d'une part, et Denis « Renault, » vigneron à Boissy-sous-Saint-Yon, d'autre part. — Transport de bail à Denis Louin, le jeune, vigneron à la Madeleine, paroisse de Saint-Yon, par Ktienne Boullon, vigneron à Dampierre, paroisse de Saint-Yon. — Quitlance de 16 livres tournois, rachat de rente, délivrée à Jean Cabué, l'aîné, marchand hôtelier à la « Sazardièrre, » paroisse de Saint-Yon, par Jean « Leconte, » praticien à Boissy-

SERIE E. — NOTAIRES ET TABELLIONS.

149

sous-Saint-Yon. — Contrat de mariage entre Pierre Tremeau, d'une part, et Jeanne Girard, fille de Michel

Girard et de Jeanne Ledour, d'autre part. — Bail de maison et dépendances, à la Boissière, paroisse de Breuillet, fait à Antoine Aubry, vigneron » à Mille- » goudon, » paroisse de Saint-Chércn, par Jean Dunot, carrier audit lieu de la Boissière. — Bail de 38 arpents de terre labourable et 1 arpent de pré, terroir de Breux, l'ait, mo[^]-ennant une redevance annuelle de b boisseaux 1/2 de blé méteil, par arpent, mesure de Châtres, à Denis Loyn, laboureur à Breux, par Didière Cosnard, tant en son nom que comme fondée de procuration de son mari Olivier Jour, s' de la Garenne, canonnier du Roi, demeurant à Jouy, paroisse de Breux. — Bail de 3 arpents de terre labourable, terroir de Breux, appartenant à l'église Saint-Martin dudit lieu, fait, moyennant un loyer annuel de 9 livres tournois, à Simon Vaillant, laboureur, par Charles Biéville et Vincent Fortin, en qualité de marguilliers de ladite église. — Vente de 5 quartiers de terre sablon, terroir de Saint-Yon, champ-tier dit « la Pitar- » dière, » faite, moyennant 20 livres tournois, à Jean Cabué, l'aîné, par Pierre « Fauveau » et Pasquière Vacher, sa femme.

E. 62S(1. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

4 et 27 mars 1617. — Cession de bail à Pierre « Fauveau, » laboureur à Breux, par Pasquière Sorieul, veuve de Marin Ravet, demeurant au même lieu. — Bail d'héritages, à Bruyères-le-Châtel, fait à Claude Hercent, marchand audit lieu, par Etienne BnuUon, vigneron à Dampierre, paroisse de Saint-Yon. Cet acte porte, entre autres signatures, celle de Jean « Ollivier, » curé de Saint-Yon.

E. 62S1. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

4 ail 21 avril 1617. — Vente d'un quartier 1/2 de terre, terroir de Breux, champ-tier « des champs » blanc [sic] », faite, moyennant 21 livres tournois, à Simon Allot, m.archand à Jouy, paroisse de Breux, par Jean Levon, laboureur au même lieu. — Accord entre Vincent Fortin, marchand à Jouy, d'une part, et Sulpice Brehier, vigneron « à la Souppenne, » paroisse de Breuillet, d'autre part. — Autre entre Hugues « Lebrethon, » sergent royal à Saint-Sulpice, d'une part, et Richard Le Blanc, laboureur à Souzy, d'autre

I

part. — Testament de Pierre « Bauldricourt, » curé de Saint-Martin de Breux. Il veut être enterré dans le chœur de l'église de Breux, au lieu où l'on avait « acoustumé de mettre et ensépulturer les prédéces-

» seurs curez » : il fonde un obit dans la dite église, et ordonne que ce qui pourra rester après la distribution des legs, fondations, etc., soit distribué aux Illustres-Dieu de Chartres et Paris, pour qu'on y prie Dieu pour lui (S avril 1617[^]. — Note complémentaire de ce testament. — Actes intéressant les familles Guyot, Buard, Matière, et relatifs à des titres nouveaux de rente au profit de la fabrique de l'église de Saint-Yon. — ■ Vente de 32 perchirs de terre, terroir de Breux, faite, moyennant 9 livres tournois, à Sébastien Sorieul, laboureur à Jouy, par Jean Levon, ci-devant nommé. — Vente d'un quartier de terre sablon, terroir de Breux, champ-tier « des Martinest, » faite, moyennant 13 livres 10 sous tournois, à Simon Sorieul, laboureur à Jouy, par Maurice Beauvais, laboureur à « Chamitropin, » paroisse de Saint-Chéron.

E. 628V.. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

4 mai 29 mai 1617. — Adjudication des prés appartenant à l'église de Saint-Yon. Le curé, Jean « Ollivier, » est adjudicataire pour un demi-arpent 1/2 quartier. — Inventaire après décès de Pierre Bauldricourt, vivant, curé de Saint-Martin de Breux, fait à la requête de l'exécuteur testamentaire, Jean « Leconte, » praticien à Boissy. Ls livre d'étain, 7 sous tournois. Parmi les signataires de cet acte on voit Jean « Lesné, » successeur immédiat de Bauldricourt (10 mai 1617). — Vente de 5 arpents de terre, terroir de Breuillet, faite, moyennant 120 livres tournois, à Thomas Guérin, laboureur à Bâville, par Claude Ledourt, laboureur à « la Charmoise, » paroisse de Fontenay-les-Briis. — Titre nouveau d'une rente annuelle et perpétuelle passé, au profit de la fabrique de l'église de Saint-Yon, par Jean Macaire, vigneron, et Pierre Grandy, tailleur d'habits à Saint-Yon. — Jean Ponpry, manouvrier à Souzy, place Philippe Ponpry, son fils, en apprentissage chez Denis de la Tousche, tixier en toile à Saint-Chéron. L'apprentissage doit durer 1 1/2 ans; le patron entretiendra l'apprenti de vêtements, à l'exception des chemises, et moyennant l'apport d'« une » père d'habit en entrant au logis dudit de la Tousche; » aucun paiement en argent. — Titre nouveau d'une rente foncière de 10 livres tournois passé, au profit de Martin Porteau, valet de chambre du Roi,

150

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

demeurant à Boissy, par Pierre Rougeault, laboureur à Feugères, paroisse de Saint-Yon. — Bail d'un arpent de pré, « en une pièce appelé l'estang de

» Breulx, » faite, moyennant un loyer annuel de 10 livres tournois, à Denis Louyn, laboureur à Breux, par Jacques « Bourdon, » receveur de la terre et seigneurie de Saint-Yon et Breuiliet. – Bail de 2 arpents de pré, en la susdite pièce, fait par le même « Bourdon, » à Abel Delacroix, vigneron à Feugères, moyennant 20 livres tournois. – Bail identique à Charles Ravet. – Vente de 16 perches de terre, terroir de Breuiliet, champ-tier c> du Pavé, » faite, moyennant 6 livres tournois, à Nicolas Fouret, marcliand à Breuiliet, par Louis Vaillant, vigneron « à Bassinfosse, » paroisse de Breuiliet. – Bail de part de propriété à Pierre Ravet, vigneron à Breuiliet, par Jean Baron, laboureur à « la Roncière, » paroisse de Fontenay-les-Briis. – Bail de toutes les dîmes de grains des territoire et dunage de Breux, fait, moyennant 225 livres tournois, à Vincent Fortin, marchand à Jouy, par Jean « Lesné, » curé de Breux, y demeurant.

E. 6283. (Liasse.) – 7 pièces, papier, dont 1 cahier de 5 feuillets in-4°.

21 au 29 juin 1617. – Récépissé de titres et papiers délivré à Madeleine Jousse par Antoine « Picard, » curé de Breuiliet. Cet acte porte, entre autres signatures, celle de Jean « Ollivier, » curé de Saint-Yon. – Testament d'Antoine « Picard, » curé de Saint-Pierre de Breuiliet. Il veut être enterré dans le chœur de l'église Saint-Pierre de Breuiliet, « au lieu et endroit où » ses prédécesseurs, « ont esté cy-devant » ensépulturez ; » il donne 2 sous 6 deniers tournois à chacune des paroisses circonvoisines « où l'on va en » procession aux Rogations ; » il charge ses exécuteurs testamentaires de lui acheter « un sercueil, pour » mettre et inhumer son corps ; » il déclare devoir 9 livres tournois à « M^o Georges, » curé de Leuville ; il choisit pour un des exécuteurs de son testament Vincent de la Frenoye, curé de Saint-Maurice (25 juin len). – Partage de la succession de Jacques Beauvais entre Olivier « Jouy, » S' de la Garenne, demeurant à Jouy, paroisse de Breux, se portant fort de Didière Cosnard, sa femme, auparavant veuve dudit Jacques Eeauvais, tant eu son nom que comme ayant la garde naturelle de Julien « Beauvais, » (Ils du susdit défunt et de ladite Cosnard, d'une part, et Pierre « Memat, » maître tailleur d'habits à Paris, en son nom, à cause

de Sainte Beauvais, sa femme, fille du même défunt et de la même Cosnard, d'autre part. – Contrat de mariage entre Charles Marcongnet, laboureur en la paroisse de Breuiliet, fils de feu Marin Marcongnet et d'Anne Berthelot, d'une part, et Didière Louyn, fille de Denis « Louyn, » et de Madeleine Delassus, demeurant à Breux, d'autre part. – Vente d'héritages, à Breux, faite à Allain Hébert, laboureur à Breuiliet, par Pierre Fauveau, laboureur à Breux. – Ratification de cette vente par Pacquère Vacher, femme dudit

Fauveau. — Vente de 15 perches de pré « au petits » prés de Vauderon, » faite, moyennant 10 livres 10 sous tournois, à Pierre Marconnet, laboureur au Colombier, paroisse de Breux.

E. 6384. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

9 au 16 juillet 1617. — Bail d'héritages, à Jouy, paroisse de Breux, fait à Pierre Lambot, laboureur à Jouy, par Jean Thiboust, laboureur « aux Esmondans, » paroisse de la Briche. — Titre nouvel d'une rente annuelle et perpétuelle de 12 livres 10 sous tournois passé, au profit d'Annet Mémat, bourgeois de Paris, par Guillaume Badault, vigneron à Breuillet. — Bail de 4 arpents 1 quartier 1/2 de pré, « en une pièce » appelée le pré des Corvées, » en la prairie de Breuillet, fait, moyennant un loyer annuel de 42 livres tournois, à Pierre Ravet, et « Pierre Leconte, » laboureurs à Breuillet, par Jacques « Bourdon, » receveur de « M. de Paneville, seigneur et baron de Saint-Yon, Breulx et Breullet. » — Bail d'un quartier de vigne, terroir de Saint-Sulpice, champ-tier « des Graviers, » fait, moyennant une rente annuelle de 60 sous tournois, à Ambroise Bernard, vigneron à Saint-Sulpice, par Jean Mathière, vigneron à Saint-Yon.

E. 6285. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

8 au 18 août 1617. — Vente de 3 quartes de pré, aux grands prés, prairie de la Boissière, faite, moyennant 48 livres tournois, à Annet » Meimat, » maître tailleur à Paris, par Henri « Clément, » laboureur à Breuillet, et Perrine Charpentier, sa femme. — Bail d'héritages à Breuillet, fait à Henri Sorieul, vigneron à Brétigny, paroisse de Breux, par Michel Poullice, laboureur à Breuillet. — Bail d'in'ritnges par ledit Sorieul au dit Poullice. — Vente d'un demi-arpent 1/2 quartier de terre, terroir de Breuillet, champ-tier de

SÉRIE E. — NOTAIRES ET TABELLIONS.

151

« la Croix Poquet, » faite, moyennant 15 livres tournois, à Jean Diinot, tailleur de pierre à la Boissière, par PerrJne Robillard, femme séparée de Pierre Degouge, demeurant à Breuillet. — Accord entre Louis Vaillant, vigneron à « Bassinfosse, » paroisse de Breuillet, d'une part, et Richard Liot, tailleur d'habits à la Boissière, d'autre part.

E. 6386. (Liasse.) – 10 pièces, papier.

3 au 29 septembre 1617. – Bail de 3 arpents moins 1/2 quartier de terre, teitOir de Breuillet, fait, moyennant un loyer annuel de 4 livres tournois, à Roulin Vautier, marchand et laboureur « à la Roche-rie, » paroisse de Breuillet, par Jean Masson, cordonnier à Breuillet. – Vente de 3 arpents de terre, terroir de Saint-Yon, faite, moyennant 1 livres 10 sous tournois, à Jean Jollivet, marchand boucher à Boissy, par Abel Delacroix, vigneron à Feugères, paroisse de Saint-Yon. – Vente de 34 perches de terre, terroir de Breuillet, faite, moyennant 40 livres tournois, à Pierre Vaillant, vigneron « à la Badodière, » paroisse de Breuillet, par Pierre Brodeur, vigneron à Breuillet, et Roulline RiauU, sa femme. – Bail de maison et dépendances, à Breux, fait à Nicolas « Delalun, » tailleur d'habils audit lieu, par Pierre Lambot, laboureur à Jouy, paroisse de Breux. – Estimation de 2 vaches à 40 livres tournois. – Bail de maison et dépendances, à Rimoron, paroisse de Breux, fait à Gervois Thullot, tailleur d'habits à Rimoron, par Gaspard « Brethon, » laboureur à la Madeleine, paroisse de Saint-Yon. – Contrat de mariage entre Jean « Berthin, » fils d'André Berthin et de Nicole Bourdon, de la paroisse de « Men-nevill'e, » d'une part, et Jeanne Feugère, fille de Michel Feugère, et de Perrine Fauveau, de la paroisse de Breuillet, d'autre part. Ce contrat est passé en présence d'Antoine « Pillas, » curé de Breuillet, qui en est un des signataires (24 septembre 1617). – Vente de 3 quartiers de terre, terroir de « Mauchamps, » faite, moyennant 12 livres tournois, à Abraham Robine ou Robineau, laboureur à Mauchamps, par Sébastien « Aubry, » laboureur au même lieu. – Actes intéressant les familles Hébert, Pollice, Duval, Masson.

E. 6157. (Liasse.) – 4 pièces, papier.

15 au 25 octobre 1617. – Bail d'un demi-quartier de jardin, à Rimoron, paroisse de Breux, fait,

moyennant un loyer annuel de 50 sous tournois, à Pierre « Guion, » tailleur d'habits à la « Briche, » par Louis Poupry, laboureur au dit Romoron. – Bail d'héritages, vignoble de Breuillet, fait à Jean Masson, cordonnier à Breuillet, par Michel Girard, vigneron à Jouy, paroisse de Breux. – Autre à Simon Vaillant, laboureur à Jouy, par « Macé Vaillant, » manouvrier « à la Badodière, » paroisse de Breuillet. – Bail de maison et dépendances, « à la Begaudière près la Bois-sière, » paroisse de Breuillet, » fait à Catellin Thomas par Jeanne Petit, veuve de Benard {sic} Audry.

E. 6288. (Liasse.) – 18 pièces, papier.

2 au 28 novembre 1617. — Actes intéressant les familles Clément, Sorieul, Duval, Jubin, Maugeant, Cabué, Maugé, Fouret, Treneau. — Bail d'héritages à Jacques Ferrit, le jeune, laboureur à « Villeneuve, » paroisse de « Sermaise-soubz-Dourdan, » par Jacques « Berthelot, » laboureur à Saint-Maurice. — Vente de 9 perches de vigne, terroir de Saint-Yon, champ-tier de « Beau Regard, » faite, moyennant 30 livres tournois, à Louis Sorieul, laboureur en la paroisse de Breux, par Pierre Tessier, vigneron à Saint-Yon. — Vente d'un tiers d'arpent de pré, prairie de Jouy, lieu dit « la Grand'Mare, » faite, moyennant 60 livres tournois, à Olivier « Jouy, » sieur de la Garenne, canon-nier du Roi, demeurant à Jouy, paroisse de Breux, par Michel Girard, vigneron audit Jouy. — Bail de 24 perches de vigne, vignoble de Breuillet, fait, moyennant une rente annuelle et pei'pétuelle de 42 sous tournois, par le susdit Girard à Jean Masson, cordon-nier à Breuillet. — Acte y relatif. — Vente de 10 perches 1/2 d'aunaie, « aux aulnoys » de Breuillet, faite, moyennant 10 livres tournois, à Guillaume Mercyer, vigneron « à Guiseray, » paroisse de Breuillet, par Denis Réault, vigneron « aux Bordes, » paroisse d' « Essonne. » — Transport de créance à Zacharie « Ilariviau, » marchand à Bruyères le-Châtel, par Etienne Boullon, vigneron à Dampierre, paroisse de Saint-Yon. — Vente de 20 pieds de (erre, jardin, à « la Sazardière, » paroisse de Saint-Yon, faite, moyen-nant 30 sous tournois, à Jean « Cabué, » l'ainé, mar-chand à la « Sazardière, » par Philippe « Aumont, » vigneron au même lieu. — Vente de 2 arpents 5 per-ches de terre, terroir de la Boissière, faite, moyen-nant 135 livres tournois, à Annet « Meimat, » maître tailleur d'habits à Paris, par Henri « Clément, » labou-reur à Breuillet, et Perrine Charpentier, sa femme.

152

ARCHIVES DE SEIN'E-ET-OISE.

E. 6289. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

3 au 30 décembre 1617. — Bail d'héritages à Yon Rozier, manouvrier à Jouy, paroisse de Breux, par Sébastien « Aubry, » laboureur à Mauchamps. — Vente d'héritages à Olivier « Jouy, » S'' de la Garenne, canon-nier ordinaire de l'artillerie du Roi, demeurant à Jouy, paroisse de Breux, par « Pierre Louvet, » cor-donnier à Châtres. — Échange entre Noël « Vacher, » laboureur à Breux, et Pasquière Fauveau, sa femme, d'une part, et Jacques « Alorge, » laboureur à Avrain-ville, d'autre part. — Actes intéressant les l'amilles Chenevière, Soricul, Mahier, Thullot, Roux, Prévost, Levon, Legrand, Masson, Moclert, Curet, Fouquin. — Vente d'an demi-quartier de terre sablon, terroir de

Saint-Yon, cliamptier « des Fonseaux, » faite, moyennant 8 livres tournois, à Jean « Cabué, » le jeune, vigneron en la paroisse de Saint-Y^{on}, par Claude Cabué, vigneron en la même paroisse, et Jeanne Malet, sa femme. – Ventes diverses faites par Jean « Séré, » vigneron à Dampierre, paroisse de Saint-Yon, à Michel Legrand, Laurent Jubin et Denis Badin. – Vente d'un demi-quartier de terre, terroir de Breuillet, près la Boissière, faite, moyennant 6 livres tournois, à Annet Meimat par Richard Liot, tailleur d'habits à la Boissière, paroisse de Breuillet. – Vente de 44 perches 1/2 de terre, terroir de Breux, faite, moyennant 45 livres tournois, à Simon Alot, marchand et laboureur à Jouy, par Jean « PoUise, » laboureur à Breuillet, et Denise Ravet, sa femme. – Transport de droit à bail au profit de Zacharie « Rouzier, » laboureur a à FerroUe » en Brye, » par Jean Lambot, marchand à Breuillet.

E. G2'J0. (Liasse.) – 8 pièces, papier.

5 au 30 janvier 1618. – Vente d'un arpent 3 perches de terre, terroir de Breuillet, cliamptier « de Malassis, » faite moyennant 42 livres tournois, à Zacharie Clément, laboureur c< à Brière-le-Chasteau, » par Jean Martin, maçon à Malassis, et Michelle Bonvin, sa femme. – Bail de 4 arpents de terre, terroir de « Souzy, » fait, moyennant un loyer annuel de 9 livres 10 sous tournois, à Philippe Chenevière, marchand et laboureur à Souzy, par François « Giranl, » laboureur à Breuillet. – Actes, en mauvais état, qui paraissent intéresser les familles Palliant, Decléf, Jousse, Duval, Girard, Bonté. – Bail d'héritages, à Breux, fait à Pierre Bernyer (?)

manouvrier audit lieu, par Jean Chenevière, vigneron à Souzy. – Vente d'un quartier de vigne, vignoble de « Guisserré, » faite, moyennant 16 livres tournois, à Jean Masson, demeurant à Breuillet, par Henri Sorieul, vigneron au même lieu. – Quittance de 20 livres tournois, rachat de rente, délivrée à Robert Dangente, vigneron à Boissy-sous-Saint-Yon, par Vincent Fortin, marchand à Jouy, paroisse de Breux.

E. C29I. (Liasse.) – 12 pièces, papier.

3 au 21 février 1618. – Vente d'héritages à Martin Lambieux, marchand à Jouy, paroisse de Breux, par Charles Béroust, manouvrier à Jouy, et Jeanne Lesage, sa femme. – Bail d'héritages à Mathurin Duval, vigneron à Breuillet, par Guillaume « Moclert, » laboureur à Jouy. – Vente d'un quartier de terre, terroir de Saint-Yon, champ-tier de « Beauregard, » faite, moyennant 12 livres tournois, à Louis « Le-dourt, » vigneron « au Conardière, » paroisse de Saint-Yon, par Denis « Louyn, » laboureur à Breux.

– Vente de 18 perches de terre, terroir de Breuillet,

champtier de « Grain dort, » faite, moyennant 18 livres tournois, à Louis Sorieul, laboureur à Brétigny, paroisse de Breux, par Henri Sorieul, vigneron à Breuillet. – Accord entre Noël « Vacher, » d'une part, et Vincent Fortin, d'autre part. – Vente de 3 quartiers de terre sablon, terroir de Breux, faite, moyennant 54 livres tournois, à Simon Allot, marchand à Jouy, par Guillaume Curet, vigneron à Éjly, et Marie Fouquin, sa femme. – Vente d'un demi-arpent de terre, terroir de Jouy, faite, moyennant 28 livres tournois, à Si'bastien Sorieul, marchand à Jouy, par Cantienne Delaunoy, veuve de Jean Brodeur. – Vente de cimes de bouleaux à prendre dans la coupe du bois de « Champtropin, » faite, à raison de 110 sous le cent de gerbes, à Jean Le TheuUier, marchand à « Orsay, » par Louis « Ledourt, » garde des bois de Jacques Bourdon, demeurant à Saint-Yon.

– Nicolas Prévost, vigneron en la paroisse de Saint-Yon, prend à bail une vache de Jacqueline de Saint-Pol, « fille aisnée du s' des Esrnondans, » moyennant un loyer annuel de 100 sous tournois. – Vente d'un tiers d'arpent de terre, « à la grande mesure, » terroir de Breux, « appelle le chantier de champ de Tro- » pin, » faite moyennant 21 livres tournois, à Simon Soricul, marchand et laboureur à Jouy, par Nicolas Le Maistre, tixier en toile à Jouy, et Sainte Ledourt, sa fcinnie. – Partage entre les héritiers de Jeanne

SÉRIK E. – NOTAIRES ET TABELt.ION'S.

153

Soi'ieul, en son vivant, femme de Jean Noultre. – Vente d'un demi quartier de vigne, vignoble de Saint-Yon, champtier « des Orniettins, » faite, moyennant 18 livres tournois, à Jean « Cabui^, » l'aîné, hôtelier à la Sazardièrre, » paroisse de Saint-Yon, par Vincent Cabué, vigneron à Dampierre, paroisse de Saint-Yon, et Sébastienne Mongé, sa femme.

E. C293. (Liasse.) – 19 pièces, pofier.

f au 29 mars 1618. – Tilre nouvel d'une rente annuelle et perpétuelle de 18 livres tournois passé, au profit do Simon Allot, marchand à Jouy, paroisse de Breux, par Clément Beroust, vigneron à Brétigny, paroisse de Breuillet. – Contrat de mariage entre Jacques Le Heurteur, fils de feu Jean Le Heurteur et de Guillemaine Marecot, de la paroisse de Saint-Ouen « près le bourd de Conche en Normandie, » d'une part, et Suzanne Réault, fille de Simon « Réault » et de Jeanne Girard, d'auti'o part. – Contrat de mariage

entre Claude Révéran, fils de feu Jean Révéran et de Marguerite Cauchon, demeurant à « Saint Sehourt, » d'une part, et Claude Barggrotte, veuve de Jean Buard, demeurant au Colombier, paroisse de Breuillet, d'autre part. — Vente de 16 perches de vigne, vignoble de « Guisserré, » faite, moyennant 48 livres tournois, à Guillaume Mersier, vigneron à « Guisserré, » paroisse de Breuillet, par Nicolas Fouret, marchand à Breuillet. — Vente d'un tiers d'arpent de terre, terroir de Breux, faite, moyennant 28 livres tournois, à Arnoil Hervé, marchand à Jouy, paroisse de Breux, par Pierre Lambot, laboureur au même lieu. — Bail d'héritages, terroir de Breux, fait à Vincent Fortin, laboureur à Jouy, par Jean « Lesné, » curé de Breux, y demeurant (12 mars 1618). — Transport de rente à Simon Alot, marchand à Jouy, par Philippe Chenevière, laboureur à Souzy. — Bail d'un demi-arpent 6 perches de terre plantée en vigne, fait, moyennant une rente annuelle et perpétuelle de 4 livres tournois, à Jean « Vaillant, » marchand à Breuillet, par « Pierre Le- » conte, » marchand au même lieu. — Rétrocession de bail à Jacques Dadure, marchand à Breuillet, par Jean Masson, marchand cordonnier au même lieu. — Vente d'héritages, à Châtres, faite à Jean « Billard, » marchand à Châtres, par Michelle Boiville {al. Bouville), veuve de Pierre Dadure, demeurant à Breuillet. Cet acte porte, entre autres signatures, celle d'Antoine « Picard, » curé de Breuillet (13 mars 1618). — Acte y relatif. — Vente d'un quartier de vigne en friche, SsixE-ET-OisE. — Série E. — Tome V.

vignoble de Saint-Yon, champ tier « des Rometins, » faite, moyennant 18 livres tournois, à Didier Riault, vigneron à Saint-Yon, par Pierre Tresneau, vigneron au Pavé de Breuillet. — Vente de droits successifs à Alain Hébert, laboureur à Breuillet, par Michel Girai'd, manouvrier à « la Soupaine ». — Échange entre ce dernier, d'une part, et Guillaume Gillet, laboureur à Breuillet, d'autre part. — Vente d'un arpent de terre, terroir de Breuillet, faite, moyennant 31 livres tournois, à Arnoul Hervé, marchand et laboureur à Jouy, par Jean Bouillon, laboureur, tuillier aux Tuileries de Bâville, paroisse de Saint-Chéron. — Vente de droits successifs à Martin Lambieux, marchand à Jouy, par Michel Girard, ci-devant nommé, et Claudine Gillet, sa femme. — Vente de 4 perches d'aunaie « aux Roncery, » l'aitPj moyennant 1 livres tournois, à Jean Fouquin, marchand à Jouy, par Pierre Geufroy, vigneron au même lieu. — Échange entre Noël « Vacher, » laboureur à Breux, d'une part, et Simon Sorieul, laboureur à Jouy, d'autre part. — Vente d'un demi-arpent 2 perches 1/2 de terre sablon, terroir de Breux, faite, moyennant 36 livres tournois, à Sébastien Sorieul, laboureur à Jouy, par le susdit Noël « Vacher, » et Pasquère Fauveau, sa femme.

E. 6293. (Liasse.) — U pièces, papier.

l"" au 29 avril 1618. — Vente d'un quartier d'aunaie, terroir de Jouy, faite, moyennant 25 livres tournois, à Jean Fouquin, marchand à Jouy, paroisse de Breux, par Pierre Lambot et Charles Beroust, demeurant au même lieu. — Vente de 40 perches de terre, terroir « des Grouettes d'Églis, lieudit le Noyer « Pinard, » faite, moyennant 24 livres tournois, à Isaac de Martines, conseiller au Parlement de Bretagne, seigneur « de la Gilguinière et de Moret, » absent et acceptant par Antoine Pillas, laboureur, fermier dudit seigneur en sa terre et seigneurie de Moret, par Jean « Perrin, » laboureur à Châtres. — Bail d'un arpent de terre, terroir de Saint-Yon, champ-tier de Beauregard, fait, moyennant une redevance annuelle de 6 boisseaux de blé méteil, à Jean « Ollivier, » curé de Saint-Yon, y demeurant, par Olivier « Jouy, » sieur de la Garenne, canonnier ordinaire du Roi, demeurant à Jouy. — Actes intéressant les familles Girard, Lambieux, Gillet. — Vente d'un demi-quartier de terre sablon, terroir de Saint-Yon, chamittier « de la Cordelle, » faite, moyennant 7 livres tournois, à Jean Machaire, marchand à Saint-Yon, par Louis

20

15-1

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

Jubin, vigneron à Dampierre, paroisse de Saint-Yon.

Accord entre « Denis Dadure, » cordonnier à

Châtres, d'une part, et Jacques Dadure, marchand à Breuillet, d'autre part. Cet acte porte, entre autres signatures, celle d'Antoine « Picard, » curé de Breuillet (24 avril 1618). — Vente d'un arpent de terre, terroirs de Breux et Breuillet, faite, moyennant 40 livres tournois, à Arnoul Hervé, marchand et laboureur à Jouy, par Charles Beroust, manouvrier, et Jeanne Lesage, sa femme. — Vente de 17 perches de vigne, vignoble de Breuillet, faite, moyennant 28 livres tournois, à Nicolas Fouret, marchand à Breuillet, par Rouilin Fouret, manouvrier aux Tuileries, paroisse de Breuillet. — Actes intéressant les familles Breville ou Biéville, Messier, Lambot, Fauveau.

E. 6294. (Liasse.) — 18 pièces, papier, dont 1 cahier de 9 feuillets in-4°.

6 au 24 mai 1618. — Vente d'un quartier de vigne, terroir de Saint-Yon, champ-tier « des Ormet-

» tains, » faite, moyennant 25 livres 10 sous tournois, à Pierre Sinsart, meunier à Saint-Yon, par Etienne Bouillon, vigneron à Dampierre, paroisse de Saint-Yon. – Vente de 3 arpents 3 quartiers de terre, terroir de Breuillet, « près la Bignonnière, » faite, moyennant 90 livres tournois, à Pierre Ravet, marchand à Breuillet, par Jean Masson, cordonnier et « outellier, » au même lieu. Cet acte porte, entre autres signatures, celle d'Antoine « Picard, » curé de Breuillet (6 mai 1618). – Acte y relatif. – Inventaire après décès de Marguerite Rozier, fait à Feugères, paroisse de Saint-Yon, à la requête de Chéron Doitteau, marchand audit lieu, mari de ladite Marguerite. La livre d'étain, 7 sous tournois ; 25 livres de lard salé, 100 sous tournois ; 3 poules, 1 coq et 24 petits poulets, ensemble 60 sous tournois ; 6 charretées de fumier, 4 livres tournois. – Bail de 28 perches de terre, terroir de Breuillet, champnier de « Belleveue, » fait, moyennant une rente annuelle et perpétuelle de 15 sous tournois, à Guillaume Mersier, vigneron à « Guisserré, » paroisse de Breuillet, par Jean « Po- » lise, » laboureur à Breuillet. – Vente de 11 perches d'aunaie, « aux raarcts près les Portercaulx, » fait, par le susdit Mersier, moyennant 12 livres tournois, à « Pierre Leconte, » marchand à Breuillet. – Bail d'un quartier de terre, « près la Croix de Breuillet, » fait, moyennant un loyer annuel de 40 sous tournois, à Jacques Dadure, par Antoine « Picard, » curé de

Breuillet (10 mai 1618). – Obligation de deniers passée, au profit de Jean « Leconte, » praticien à Boissy et procureur fiscal de la terre et seigneurie de la Briche, par Etienne Origny, marchand mercier forain. Cession de créance à Denis « Aumont, » praticien à Boissy-sous-Saint-Yon, par Pierre « Fauveau, » laboureur à Breux. – Acte y relatif. – Adjudication des prés appartenant à l'église de Saint-Yon. Jean « Ollivier, » curé de Saint-Yon est un des adjudicataires (13 mai 1618). – Actes intéressant les familles Guérin, Lambot, Alot, Lesage, Police, Cabué, Girard, Vaillant, Louyn.

E. 6295. (Liasse.) – 11 pièces, papier.

6 au 25 juin 1618. – Vente d'une quarte de vigne, vignoble de « Guisserré, » faite, moyennant 6 livres 10 sous tournois, à Jacques Dadure, demeurant à Breuillet, par Pierre Brodeur, vigneron au même lieu. – Inventaire après décès de Catherine Dutoc, fait à Jouy, à la requête de Guillaume Mangeant, manouvrier audit lieu, mari de ladite Catherine. La livre d'étain 7 sous. – Vente d'un quartier 1/2 de terre, près « la Badodière, » paroisse de Breuillet, faite, moyennant 30 hvres tournois, à Pierre Vaillant, demeurant à la « Badodière. » par « Macé Vaillant, » manouvrier au même lieu. – Vente d'un demi-arpent de terre sablon, terroir de Breux, faite, moyennant 6 livres tour-

nois, à Pierre Lambot, laboureur à Jouj', paroisse de Breux, par Jean Leduc, vigneron à Breuillet. – Vente d'un demi-quartier de terre, aunaie et pâture, terroir de Saint-Yon, champtier dit « les Pastisseaulx, » faite, moyennant 5 livres tournois, à Jean « Cabué, » l'aîné, par Jean « Serai » (ou Séré), vigneron à Dampierre, paroisse de Saint-Yon, et Michelle Loyn, sa femme. – Bail des dîmes du territoire de Saint-Sulpice fait, moyennant une redevance annuelle de 14 setiers de blé méteil, 2 setiers de blé froment et 16 setiers d'avoine, à Jacob Delascelle, laboureur à la Briche, par Abraham « Picard, » prêtre, curé de Saint-Sulpice (15 juin 1618). – Vente d'un quartier d'aunaie, terroir de Jouy, champtier dit « les Grands aulnes, » faite, moyennant 27 livres tournois, à Jean Fouquin, marchand à Jouy, par Vincent Fortin, laboureur à Jouy, paroisse de Breux. – Actes intéressant les familles Lesage, Alot, Lebrethon. – Vente d'un quartier de terre, terroir de Breux, faite, moyennant 25 livres tournois, à Sébastien Sorieul, laboureur à Jouy, par Louis Sorieul, laboureur à Brétigny, paroisse de Breux.

SERIE E. – NOTAIRES ET TABELLIOXS.

155

– Constitution d'une rente annuelle de 9 livres 7 sous 6 deniers tournois, faite au profit de Jacques Bourdon, clievaucheur ordinaire de l'écurie du Roi, un dos 120 privilégiés, demeurant à Boissy, par Jacques Vaillant, laboureur à Jouy, et Jeanne Lambot sa femme.

E. 0296. (Liasse.) – 5 pièces, papier.

8 au 26 juillet 1618. – Bail d'héritages, aux Fontaines, paroisse de Breuillet, fait à Charles Marcogniet, laboureur « à la Savorie, » paroisse de Breuillet, par Denis « Louyn, » l'aîné, laboureur à Breux.

– Bail d'un clos contenant, 3 quartiers en fond de terre, plantés en arbres fruitiers, terroir de Saint-Yon, fait, moyennant un loyer annuel de 20 livres tournois, à Jean Cabué l'aîné, hôtelier à Saint-Yon, par Laurent Rougeault, marchand à Feugères, paroisse de Saint-Yon. – Actes intéressant les familles Ravet, Baron, Tessier, Cabué, Meimat. – Bail d'un demi-arpent de terre, terroir de Breuillet, fait, moyennant une rente annuelle et perpétuelle de 40 sous tournois, à Guillaume Badault, vigneron « à la Badauldière, » paroisse de Breuillet, par Madeleine Mauclerc, veuve de Pierre Rozier, demeurant « à Guisené, » paroisse de Breuillet.

– Accord entre Henri « Clément, » laboureur à la Boissière, paroisse de Breuillet, et Pierre « Le Roy, » demeurant à Châtres. – Bail de maison et dépen-

dances, à Jouy, fait à Pierre Pifret, demeurant à Jouy, par « Pierre Leconte, » marchand à Breuilhet.

E. 6297. (Liasse.) – 9 pièces, papier.

15 au 28 août 1618. – Bail d'héritages, à Jouy, paroisse de Breux, fait à Didier Mauger, marchand à Jouy, par Claude Reverand, laboureur au Colombier, jjaroisie de Breuillet. – Ratification, par Routine Réault d'un contrat de vente faite par Pierre Brodeur, son mari. – Bail d'héritages, au lieu de « la Savarerye, » paroisse de Breuillet, fait à Jean Lambot, laboureur « à la Savarerye, » par Charles Marcongnet, laboureur au même lieu. – Acte y relatif. – Actes, mal conservés, qui intéressent les familles Sorieul, Réault, Biéville ou Bréville, Fauveau, Dutoc, Boullon. – Bail d'héritages, à Breuillet, fait à Pierre Brodeur, vigneron audit lieu, par Denis Riault, vigneron à Jouy. – Vente de maison et dépendances, à Breuillet, faite, par le susdit Brodeur à Jean Masson, demeurant audit lieu.

E. 6298. (Liasse.) – 4 pièces, papier.

9 au 23 septembre 1618. – Titre nouvel d'une rente annuelle et perpétuelle de 100 sous tournois passé, au profit d'Hugues Lebrethon, praticien à Saint-Sulpice, par Yon Rozier, manouvrier à Jouy, paroisse de Breux. – Vente de 3 quartiers 1/2 de vigne, vignoble de Breux, faite, moyennant 160 livres tournois, dont 120 livres pour le fond et 40 livres pour la récolte, à Pierre Sinsart, meunier au moulin de Breux, l)aroisise de Saint-Yon, par Denis Bourdon, vigneron au faubourg Saint-Père d'Étampes. – Vente de droits de propriété sur divers héritages faite au susdit Sinsard par Jean « Bourdon, » tailleur d'habits en la ville d'Étampes. – Jean Hanebat, marchand à Saint-Sulpice, prend à bail, de Jean Chevalier, marchand au même lieu, un cheval avec bât et licol, moyennant un loyer annuel de 60 sous tournois.

E. 6299. (Liasse.) – 10 pièces, papier.

1^{re} au 30 octobre 1618. – Vente d'un quartier de terre, depuis longtemps en friche et non valeur, terroir de Saint-Yon, lieu dit « la Chesnoye, » faite, moyennant 6 livres tournois, à Philippe « Au- » mont, » vigneron à Saint-Yon, par Jean « Lambert, » S' de Rochemont, garde du corps du Roi, au nom et comme procureur de Marie Daubroy, dame de Neufchelles, de Bruyères-le-Châtel et du fief des Tournelles de Saint-Yon. – Vente de 22 perches de terre, terroir de Breuillet, faite moyennant 12 livres tournois, à Pierre Tremreau, vigneron au Pavé, paroisse de Breuillet, par Nicolas Fourret, marchand à Breuillet.

– Vente d'un arpent 16 perches de terre, terroir de Breux, champtier dit « les Petites glaizes, » faite, moyennant 27 livres tournois, à Ernoul Hervie, marchand à Jouy, paroisse de Breux, par Noël « Vacher, » laboureur à Breux et Pasquièrre Fauveau, sa femme.

– Baux divers faits par Antoinette Patte, femme et fondée de procuration d'Aunet Meimot, demeurant à Paris, à « Pierre Leconte, » Jean Lambot, laboureur à « la Savarerie, » paroisse de Breuillet. – Cession de bail d'héritages à Jean « Cabué, » le jeune, vigneron à Saint-Yon, par Pierre Rougeault, laboureur au même lieu. – Vente d'un demi-arpent de terre, terroir de Breux, faite, moyennant 42 livres tournois, à Simon Alot, marchand à Jouy, par Vincent Fortin, laboureur au même lieu. – Vente d'héritages, à Jouy,

156

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

faite à Jean Noustre, laboureur audit lieu, [tsr « Pierre Leconte, » ci-devant nommé. – Transport d'héritages à Etienne Boullon, vigneron en la paroisse de Saint-Yon, par Henri Sorieul, vigneron à Brétigny, paroisse de Breux. – Accord entre Laurent Rougeault, laboureur à « Feugères, » paroisse de Saint-Yon, d'une part, Abel Delacroix et Pierre Guiteau, demeurant à Feugères. Cet acte porte, entre autres signatures celle de Jean « Olivier, d curé de Saint-Yon.

E. 6300. (Liasse.) – 20 pièces, papier.

5 au 29 novembre 1618. – Transport d'héritages à Jean « Perrin, » laboureur à Cliâtres, par Pierre « Leralier, » procureur au Parlement de Paris.

– Vente d'héritages à Guillaume Gillet, laboureur à Breuillet, par Claude Réault, veuve de Pierre Girard.

– Ventes diverses faites par Guillaume Levon, vigneron à Fontenay-le-Vicomte, à : Jean Fouquin, marchand et laboureur à Jouy, paroisse de Breux ; Pierre Geufroy. – Baux d'héritages faits par Claude Révérent, laboureur au Colombier, paroisse de Breuille[^], à : Vincent Forfin, laboureur à Jouy ; André Renères.

– Transport d'héritages à Jean Macliaire, vigneron à Saint-Yon, par Louis Jubin, vigneron à Dampierre, paroisse de Saint-Yon. – Vente d'héritages à Jean Poullice, laboureur et marchand à Breuillet, par Alain Hébert, laboureur au même lieu. – Ventes faites par

Vincent l'ortin, ci-devant nommé, à Pierre Lambot, laboureur à Jouy ; Simon Alot, marchand au même lieu. — Vente de 9 perches 1/4 de terre, terroir de Breuillet, champtier des « Champs Anglois, » faite, moyennant 3 livres 15 sous tournois, au susdit Pierre Lambot, par Michel Girad (sic), de « la Soupaine, » paroisse de Breuillet. — Échange entre Richard Liot, tailleur d'habits, demeurant à « la Boissière, » paroisse de Breuillet, d'une part, et Jean Jamet, maçon à la-dite Boissière, d'autre part. — Cession de bail à Jean Cotiau [sic ; mais lire « Coqueau, » d'après la signature autographe), par Mathurin Levon, vigneron à Jouy. — Vente d'un quartier 1/2 de terre, terroir de Breux, champtier « des Roncery, » faite moyennant 15 livres tournois, à Simon Alot, demeurant à Jouy, par « Loys Bourdier, » et Jeanne Richou, sa femme, demeurant audit Jouy. — Accord entre « Macé Vail- » lent, » et consorts, d'une part, et Guillaume Baudault, d'autre part. — Bail d'un quartier de vigne en friche, terroir de « Guisseray, » champtier de « la » Montaigne, » fait, moyennant une rente annuelle et

perpétuelle de 20 sous tournois, à Nicolas Migne, vigneron à « Cûisseray, » paroisse de Breuillet, par Michel Durand, laboureur à Torfou. — Accord entre les deux frères des mêmes noms et prénoms, Pierre Roret, demeurant, l'aîné à Breuillet, et le puîné à « la Sazardière, » paroisse de Saint-Yon. — Vente de 3 quartes de vigne, « à la butte de Saint-Sulpice, » champtier « des Graviers, » faite, moyennant 30 livres tournois à Hugues « Lebrethon, » sergent royal à Saint-Sulpice, par Philippe Cousin, vigneron au même lieu. — Actes intéressant les familles Duval, Modanf, Lambieux, Sorieul.

K. 6301. (Liasse.) — 17 pièces, papier, dont 1 cahier de 6 feuillets in-i".

l'^'' au 30 décembre 1618. — Bail d'un arpent 1/2 de terre sablon, terroir de Saint-Yon, fait, moyennant une rente annuelle et perpétuelle de 60 sous tournois, à Pierre Texier, vigneron à « la Iluie, » paroisse de Saint-Yon, par Denis « Louyn, » laboureur à Breux. — Vente de 5 quartiers de terre, terroirs de '(Meiny et de la petite Beosse, » faite, moyennant 100 livres tournois, à Roullin et Marin Butet et Louis Pretrot, tous demeurant « aux Mainy, | aroisse de Sermaise soulz Dourdan, » par Nicolas « Delalen, » (al. Delalun), tailleur d'habits à Jouy, paroisse de Breux, et Louise Bouillon, sa femme. — Contrat de mariage entre Martin « Pillas, » laboureur à Moret, paroisse de Saint-Yon, fils d'Antoine « Pillas, » laboureur, fermier à Moret, et de Noëlle Ledourt, d'une part, et Michelle Cabué, fille de Jean « Cabué, » l'aîné, marchand à « la Sazardière, » paroisse de Saint-Yon, et de Jeanne Levon, d'autre part. Parmi les nombreuses signatures de cet acte, on trouve celle de Jean

« Ollivier, » curé de Saint-Yon. — Vente de 11 perches de terre labourable, terroir de Saint-Sulpice, faite, moyennant 16 livres tournois, à Roulline Chevalier, veuve de Jean Frans, demeurant à la Briche, par Jean Fortin, marchand à Saint-Sulpice. — Vente de la coupe de 2 arpents de bois taillis, terroir de la Briche, faite, moyennant 22 livres tournois, à Pierre « Guion, » tailleur d'habits à la Briche, par Jean Brethon, marchand à Saint-Sulpice. — Vente d'un tiers d'arpent de pré en la prairie de Jouy, près la grande mare, faite, moyennant 60 livres tournois, à Simon Alot, marchand à Jouy, par Charles Beroust et Jeanne Lesage, sa femme. — Inventaire après décès de Marie Hallier, fait, au moulin de Breux, paroisse de Saint-Yon, à la

SÉRIE E. — NOTAIRES ET TABELLIONS.

151

requête de Pierre Sainsard, meunier audit moulin, et veuf de la susdite Marie Hallier. La livre d'étain, 6 sous 6 deniers ; 3 mulets estimés 54 livres, 45 livres et 36 livres tournois ; 1 ânesse avec son ànon, 26 livres tournois ; 1 âne, 15 livres tournois ; 2 vaches, 39 livres tournois ; 13 poinçons de vin blanc et 3 de clairet, estimés 11 livres tournois le poinçon ; 2 cents de foin, 1 livres tournois ; 12 poules, chapons et coq, 3 livres tournois. — Acte y relatif. — Bail de 2 arpents de pré, prairie de Breuillet, fait, moyennant un loyer annuel de 30 livres tournois, à Guillaume Maugent, manouvrier, par Jean Masson, cordonnier, marchand à Breuillet. — Bail de 5 quartes de vigne, vignoble « du » pond Gacoin, cliamptier « des Graviers, » fait, moyennant une rente annuelle et perpétuelle de 3 livres tournois, à Henri Sorieul, vigneron à Brétigny, paroisse de Breux, par Louis Sorieul, laboureur au même lieu. — Bail de 6 arpents de terre labourable et 1 perche de pré, aux environs de Jouy, fait, moyennant un loyer annuel de 12 livres tournois, à Vincent Fortin, laboureur à Jouy, par Pierre « Fauveau, » laboureur à Breux. — Bail de 5 quartiers de pré, près le pont de la FoUeville, fait, moyennant un loyer annuel de 13 livres tournois, à Richard Liot, par Guillaume « Curot, » fermier de la terre et seigneurie de Bâville. — Bail de 25 arpents de terre et 1 arpent de pré, terroirs de Breux et Breuillet, fait, moyennant une redevance annuelle de 9 setiers moins 2 boissaux, moitié méteil et moitié seigle, soit à raison de 4 boisseaux par arpent, mesure de Châtres, à Jean Fouquin, par Olivier « de Jouy, » sieur de la Garenne, maître canonier du Roi. — Vente d'un demi-quartier de pré, prairie de Saint-Chéron, faite, moyennant 30 livres tournois, à René Saintain, marchand et laboureur à Saint-Chéron, par Catelin Leblanc, maréchal au même lieu. — Échange entre le susdit « de Jouy, »

d'une part, et Pierre Bonté, laboureur, d'autre part.
– Acte qui paraît intéresser les familles Girard ou Girard et Gillet. – Vente d'une quarte de vigne en friche, de « nulle valeur, » vignoble de Breuillet, champnier de « Guisseray, » faite, moyennant 50 sous tournois, à Pierre Vaillant, vigneron à « la Bado- » dière, » paroisse de Breuillet, par Henri « Clément, » laboureur à la Boissière, paroisse de Breuillet.

E. 6302. (Liasse.)

IS pièces, papier.

12 livres 5 sous tournois, à Sulpice Behier, vigneron à « laSoupane, » paroisse de Breuillet, par Simon Allot, marchand à Jouy, paroisse de Breux. – Vente d'héritages, à Brétigny, faite à Clément Béroust, vigneron à Brétigny, paroisse de Breux, par Jean Leduc, vigneron à Breuillet, et Michelle Sorieul, sa femme. – Inventaire après décès de Noëlle Buard, fait à Dampierre, paroisse de Saint-Yon, à la requête de son mari, Louis Jubin. La livre d'étain, 6 sous 6 deniers tournois, le setier de blé méteil, 1 livre tournois. – Bail de 4 arpents de terre, terroir de « Villecongnin, » fait à Josias Héroin, vigneron à « Fourcheville, » paroisse de « Villecongnin, » par Laurent Rongeault, laboureur à Saint-Yon. – Vente d'héritages par le même à Louis Duvau, laboureur à Fourcheville. – Bail de 8 arpents de terre appartenant à l'église Saint-Jean de Mauchamps, terroirs de Mauchamps, Bonnes, Êtrechy et Saint-Sulpice, fait à raison d'un loyer annuel de 56 sous par arpent, à Jean N., vigneron en la paroisse de Mauchamps, par Jacques Massurier, agissant en qualité de marguillier de la fabrique de ladite église. ~ Vente d'un arpent de terre, terroir de Breuillet, faite, moyennant 40 livres tournois, à Zacharie Clément, laboureur à Briyères-le-Châtel, par Denis Quignery (ou Guignery), laboureur à la Boissière, paroisse de Breuillet. – Actes intéressant les familles Riault, Girard, Allot, Sorieul, Béguin, Thierry, Vaillant, Dadure, Hébert, Levon, Lambot, Gillet, Leduc, Maillé, Boullon, Jubin.

E. 6303.

(Liasse.) – 10 pièces, papier.

2 au 29 janvier 1619. – Vente de 17 perches de terre sable, terroir de Breuillet, faite, moyennant

3 au 28 février 1619. — Vente de 3 perches de vigne, vignoble de Breuillet, faite, moyennant 6 livres tournois, à François Fouret, demeurant à Bâville, paroisse de Saint-Chéron, par Claude Hébert, manouvrier audit Bâville, et Marie Fouret, sa femme. — Cession de bail à Laurent Jubin, meunier à Dampierre, paroisse de Saint-Yon, par Louis Jubin, vigneron au même lieu. — Vente de 5 quartiers 6 perches de terre labourable, terroir de Jouy, champ-tier dit « les Four-neaulx, » faite, moyennant 80 livres tournois, à Arnoul Hervé, marchand à Jouy, paroisse de Breux. — Bail de 19 arpents de terre, terroir de Breuillet, fait, moyennant une redevance annuelle de 5 setiers de blé méteil, mesure de Châtres, à Guillaume Gillet, laboureur à Breuillet, par Jean « Delassus, » marchand et laboureur à Châtres. — Vente de 14 perches 1/2 de pré, prairie de Breuillet, faite moyennant 42 livres

158

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

tournois à Simon Sorieul, laboureur à Jouy, par Jean Lambot, laboureur à « la Savarerie, » paroisse de Breuillet. — Actes intéressant les familles Levon, Vaillant, Sorieul, Ilallier, Plaisse, Sainsart, Hervé, Jouy, Pollice, Meimot.

E. 6304. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

3 au 25 mars 1619. — Vente d'un demi-arpent 1/2 quartier de vigne, terroir de Saint-Yon, cliamp-tier « des Orraettains, » faite, moyennant 60 livres tournois, à Nicolas Prévost, vigneron à Saint-Yon, par Pierre « Fauveau, » laboureur à Breux. — Actes détériorés qui paraissent intéresser les familles Badin, Girard, Lambot, Bargerotte, Fouquin. — Vente d'un demi-arpent de pré, prairie de Breuillet, faite, moyennant 100 livres tournois, à Annet Meimat, maître tailleur d'habits à Paris, par Jean Lambot, laboureur à « la Savarerie, » paroisse de Breuillet. — Vente d'un demi-arpent de terre, terroir de Breuillet, champ-tier « du champ Lenglois, » faite, moyennant 15 livres tournois, à Arnoul Hervé, marchand à Jouy, paroisse de Breux, par Michel Girard, raanouvrier à « la Sou-)) paine, « paroisse de Breuillet, et Claudine Gillet, sa femme. — Vente d'un demi-arpent de terre, terroir de Saint-Yon, champ-tier de « la Rattellerye, au dessoubz » de la fontaine de Saint-Yon, » faite, moyennant 22 livres tournois, à Nicolas Prévost, vigneron « aux » Cosnardiôres, » paroisse de Saint-Yon, par Pierre Bottier, vigneron à Boissy. — Vente de 9 perches de

pré, terroir de Breux, faite, moyennant 12 livres tournois, à Simon Allot, marchand à Jouy, par Michel Poullice, laboureur à Breuillet.

E., 0305. (Liasse.) – 9 pièces, papier, dont 1 cahier de 5 feuillets 111-4°.

2 au 28 avril 1619. – Renonciation à succession par Pierre Saiisard, meunier au moulin de Breux, paroisse de Saint-Yon. Cet acte porte, entre autres signatures, celles de Jean « Ollivier, » curé de Saint-Yon, et d'Olivier « Gravier, » maire de Saint-Yon. – Renonciation à liail aux mains de Jean Masson, marchand à Breuillet, par Guillaume Mangent, manouvrier à Jouy, paroisse do Breux. – Inventaire après décès de Jean Lambot, et Madeleine Girard, sa femme, fait à « Launoy, b paroisse de Saint-Yon, à la requête de Louis « Girard, » praticien à Lardy, tuteur des en-

fants des défunts. La livre d'étain, 6 sous tournois : « Item, ung chappellet de querail violet avec une croix) et quelques grains d'argent ; une rellicque enchâssée » d'argent et ung petit coller. . . aussi de querail violet, » et quelque marque d'argent, » ensemble 30 sous tournois. – Contrat de mariage entre Jean Sorieul, fils de Louis Sorieul et d'Avoie Badin, d'une part, et Jeanne Coifié, fille de feu Sulpice Coiflé et de Marie Bontet, d'autre part. – Adjudication du bail des prés appartenant à l'église de Saint-Yon. Le cul'é, Jean « Ollivier, » se trouve parmi les adjudicataires (21 avril 1619). – Bail d'un quartier de vigne friche, -terroir de Saint-Yon, « vignol des Ormetains, » fait, moyennant une rente annuelle et perpétuelle de 10 sous tournois, à Louis Jubin, vigneron à Dampierre, paroisse de Saint-Yon, par Etienne Le Grant, boulanger à Limours. – Bail d'un arpent de pré, prairie de Breuillet, fait, moyennant un loyer annuel de 12 livres tournois, à Clément « Andry, » laboureur à Boissy, par Jean « Cabué, » le jeune, vigneron à Saint-Yon, et, en ce qui concerne l'objet du bail, locataire lui-même de Noël Picard, receveur de la terre et seigneurie du Marais. – Actes intéressant les familles Leduc, Sorieul, Allot, Riault, Girard.

E. 0306. (Liasse.) – 9 ijièces, papier.

9 au 31 mai 1619. – Contrat de mariage entre

Michel Doyteau, fils de Chéron Doyteau , marchand en la paroisse de « Sermaize-soubz-Dourdan, » et de feu Pasquièi'e Beauvais, d'une part, et Jeanne Le Conte, fille de feu Toussaint Le Conte et de Marguerite Rozier, demeurant à Saint-Yon, d'autre part. – Vente de 3 perches 1/2 de vigne, vignoble de Breuillet, faite, moyennant 21 livres tournois, à Nicolas Fourret,

marchand à Breuillet, par Louis Sorieul, laboureur à Brétigny, paroisse de Breux. — Bail d'héritages à Breux, fait à Françoise Plaisse, veuve de Vincent Ilallier, demeurant à Breux, par Jean Lambot, laboureur en la paroisse de Breuillet. — Bail d'une vache fait, moyennant une l'edevance annuelle de 23 livres de beurre, à Charles Ravet, vigneron à Breux, par Olivier « Jouy,)^ S" de la Garenne, demeurant en la paroisse de Breux. — Bail d'une vache fait par le nirMue à Jacques le Heurteur, meunier au petit moulin, paroisse de Saint-Yon, moyennant une redevance annuelle de 20 livres de beurre. — Actes, mal conservés, intéressant les familles Jubin, Buard, Boullon, Badin.

SERIE E. — NOTAIRES ET TABELLIONS.

159

E. 6307. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

2 au 27 juin 1619. — Vente d'héritages à Hubert Sainsart, meunier en la paroisse d'Égly, par Jean Ilallier, vigneron en la même paroisse. — Autre au même Hubert Sainsart, meunier au « moulin de Villou- » velte, » paroisse d'Égly, par Pierre Sainsart, meunier au moulin de Breux, paroisse de Saint-Yon. — Vente de 10 perches de terre, terroir de Breuillet, faite, moyennant 4 livres 10 sous tournois, à Kicolas Fouret par Jacques Vaillant, laboureur à Jouy, paroisse de Breux. — Transport de bail à Jean Perrin, laboureur à Breuillet, par Jean Masson, maître cordonnier au même lieu. — Vente d'un demi-quartier de vigne vignoble de Breuillet, champ-tier « du Pavé, » faite, moyennant 12 livres tournois, à Simon Allot, marchand, par Mathurin Levon, vigneron à Jouy. — Vente de 15 perches 1/2 de pré, prairie de Jouy, lieu dit « le Rousseau Courtin, » faite, moyennant 45 livres tournois, à Olivier Jouy, S'' de la Garenne, par Jean « Pollise, » marchand à Breuillet, et Denise Ravet, sa femme. — Contrat de mariage entre Michel Baron, natif « d'0lu-en-Beauce, » fils de feu Jean Baron, en son vivant, tonnelier audit lieu, et de Noëlle Renard, d'une part, et Jeanne Prévost, filie de Nicolas Prévost et de feu André Morant, d'autre part. — Vente d'une quarte de terre labourable, terroir de Breuillet, champ-tier dit « Batonneau, » faite, moyennant 5 Uvres tournois, à Zacharie Rozier, marchand à Jouy, par Charles Broust, manouvrier audit lieu, et Jeanne Lesage, sa femme. — Vente d'une quarte de pré, prairie de Jouy, faite, moyennant 15 livres tournois, à Olivier de Jouy, S'' de la Garenne, par Vincent Fortin, laboureur à Jouy. — Vente d'un quartier de terre, terroir de Souzy, champ-tier du Bois rond, faite, moyennant 110 sous tournois, à Louis Ponpry, laboureur « Rimoron, »

paroisse de Breux, par Jean Ponpry, manouvrier à Souzy, et Louise Pinault, sa femme. — Vente d'un quartier de jeune bois et friche, terroir de Saint-Yon, lieu dit « les Fousseaulx, » faite moyennant 4 livres tournois, à Jean « Cabué, » l'aîné, marchand à « la Sazardière, » paroisse de Saint-Yon, par Philippe « Au-mont, » vigneron au même lieu. — Vente d'héritages à Laurent Rougeault, marchand à Feugères, paroisse de Saint-Yon, par Denis « Louyn, » laboureur à Breux. — Bail de maison et dépendances, à Breux, fait à Marin Fleurend, vigneron en la paroisse de Saint-Yon, par Hubert Sainsart, meunier à « Villelouvre, » paroisse d'Égly. — Contrat de mariage entre Philippe

Sinoget, fils de Jean Sinoget et de feu Jacqueline Leroulx, demeurant « en la ville de Doict en Picardie, » d'une part, et Noëlle Vaillent, fille de feu Jean Vaillent et d'Henriette Lambot, demeurant au moulin de Breuillet, d'autre part. — Actes, en assez mauvais état, intéressant les familles Riault, Rozier, Pollice, Fouquin. — Contrat de mariage entre Antoine Lévêque, boulanger à Boissy-sous-Saint-Yon, d'une part, et Fleurie Vaillant, demeurant au Pavé, paroisse de Breuillet, d'autre part. — Vente de 3 quartiers 3 perches de terre, terroir de Saint-Yon, faite, moyennant 75 livres tournois, à Olivier « Jouy, » sieur de la Garrenne, canonnier appointé, demeurant à Jouy, par Simon Vaillant, laboureur au même lieu.

BREVAL.

E. 6308. — 3 pièces, dont 1 registre recouvert en parchemin, de 92 feuillets in-4'' papier : eu tête du registre sont cousus avec lui 4 feuillets in-f, papier, dont 3 sont écrits et forment une espèce de table des actes contenus dans le registre : la 3^e pièce est un cahier, papier, petit in-4°, de 4 feuillets, dont 2 sont écrits et contiennent un « Mémoire des foy et hommages donnez par les vassaux du marquisat de Breval à Monsieur et Madame de Thiange » (de 1694 à 1703). Le registre comprend 97 actes.

4 novembre 1682 au 28 juin 1693. — Gilles Vallée. — Bail du tabellionage de Tilly, Flins et dépendances, fait, moyennant un loyer annuel de 9 livres, à Jacques « Folleville, » praticien en la paroisse de Tilly, par « Marie-Anne de Laubespine, » veuve de Louis de Harlay, chevalier, marquis de Champvallon, au nom et comme mère et tutrice de François de Harlay, héritier, par bénéfice d'inventaire, comme représentant son père, de feu François Bonaventure de Harlay, son aïeul, vivant, marquis de Breval. Nota. Tous les actes de ce registre qui sont passés par Marie-Anne de Laubespine contiennent la qualité de tutrice ou de procuratrice du seigneur de Breval. — Bail du greffe du bailliage, marquisat et châtellenie de Breval, fait, par la même, moyennant un loyer annuel de 300 livres, à André « Ledru, » praticien à Breval. —

Titre nouvel d'une rente annuelle de 10 livres passé, au profit de Marie-Anne de « Laubespine » par Claude « Alagilles, » greffier des eaux et forêts du marquisat de Breval. – Bail d'un enclos près le parc de Breval fait par la dite « Marie-Anne de Laubespine » à « Clade {sic}

160

ARCHIVES DE SEIXE-ET-OISE.

» Dager, » laboureur en la paroisse de Neauphletle. – Autre de 3 arpents de pré à Bueil fait par la même à Nicolas « Duliame, » curé de Bueil, et Émeri « Duliame, » son neveu, laboureur au dit lieu. – Bail d'un office de sergenterie exploitable dans le marquisat de Breval fait par la même, moyennant un loyer annuel de 30 livres, à Noël « Fosse, » sergent au bailliage et marquisat de Breval. – Bail du tabellionage des paroisses de Hécourt, Pacel, Cliaignes, Chignolle et Aigléville fait, moyennant un loyer annuel de 10 livres à Denis « Lacire, » praticien au village de Hécourt. – Bail d'un office de sergenterie fait, moyennant un loyer annuel de 30 livres, à Michel « Jacques. » – Bail de 40 arpents de terre labourable, en la paroisse de Neauphlette fait, moyennant un loyer annuel de 6 livres par arpent, à Marie Caddot, veuve de Philippe Harasse. – Bail du pressoir banal de Guainville fait, moyennant un loyer annuel de 30 livres, à Charles « de » la Chardonné, » dit Daubigny. – Traité entre « Marie-Anne de Laubespine, » d'une part, et André Ledru, greffier- du bailliage de Breval, d'autre part, touchant le recouvrement de divers droits dus par les habitants de Saint-Illiers-la- Ville, 1683. – Marché entre la même, d'une part, et Louis « Rognon, » ardoisier à Anet, d'autre part, pour l'entretien de toutes les couvertures du château de Breval. – Bail de la ferme de la Basse-cour du château de Breval fait par la même, moyennant un loyer annuel de 450 livres, à Pierre » Barrière, « laboureur à Breval, 1684. – Bail du moulin banal de Goriel, situé en la paroisse de Nantilly sur le bras d'eau « détaché de la rivière » d'Ure » fait, par la même, moyennant une redevance de 4 muids 1/2 de blé par semaine, à François « Loquiere, » meunier à Guainville. – Bail du moulin banal de « Lestang, sis en la paroisse de Neauflette, » avec ses appartenances, fait par la même, moyennant un loyer annuel de 480 livres, à Jean « Voizin, » l'aîné, meunier. – Bail du moulin du Poirier, en la paroisse de Guainville, fait par la même, moyennant une redevance de 7 minots de blé par semaine, à Claude Le Clerc et François Dourdet, meuniers. – Marché pour travaux de maçonnerie à exécuter au château de Breval, entre la même, d'une part, et Jean Louis « Le » Jeune, » maître maçon et entrepreneur des bastimens de Son Altesse de Vendosme, demeurant à

» Ancf, » d'autre part. – Marché pour travaux de démolitions à exécuter au château de Breval. – Autre pour établissement de gouttières, 1685. – Autre pour la construction d'une écluse sur le bras de la rivière d'Euro qui fait tourner le moulin de « Gouiel, - 1686. –

Prise à bail d'un office de sergenterie par « Claude le » Roy, » demeurant « au bourg de Villiers. » – Entrepris de nettoyage à la suite de démolitions de murailles, 1687. – Bail du tabellionage des paroisses de Gilles et de Monerville fait, moyennant un loyer annuel de 25 livres, à Pierre « Allorge, » tabellion à Gilles. – Bail du tabellionage de Villiers-en-Desoivre, fait, moyennant un loyer annuel de 40 livres, à Jean « Bizet, » tabellion à « S'-Ellier-les-Bois. » – Bail de la recette de la terre et seigneurie de Villiers-en-Desœuvre et de Saint-Illiers-le-Bois fait, moyennant un loyer annuel de 2000 livres, à Nicolas « Vautier, » laboureur, et Madeleine Pelletier, sa femme. – « Devis » de l'ouvrage à faire pour le rétablissement de la muraille de la terrasse du château de Breval, qui est entièrement ruinée pour n'avoir été construite que de terre au lieu qu'elle devoit être de chaux. » – Traité en conséquence. – Prise à bail d'héritages au village de Hécourt par Pierre « Perler, » prêtre, curé de Villegast et Pierre « Elop, » peintre à Versailles.

– Obligation de la somme de 325 livres 12 sous 6 deniers passée par Guillaume « Pollet, » ci-devant tabellion à Villiers, et Martine Pellebout, sa femme, 1688.

– Bail du greffe du bailliage, marquisat et chàtellenie de Breval l'aît, moyennant un loyer annuel de .300 livres, à Louis « Laisné, » praticien à « Bondiville. »

– Bail de la recette des droits seigneuriaux sur divers fiefs du marquisat de Breval fait, moyennant un loyer annuel de 210 livres, 10 oisons et 2 « coudines, » à Henri « Tessier, » procureur au bailliage de Breval. – Bail d'un office de sergenterie fait, moyennant un loyer annuel de 36 livres et 2 chapons, à Jacques « Legoulx, » praticien en la paroisse de Boissy-Mauvoisin. – « Devis des ouvrages et réparations qu'il convient faire au lieu nommé la Jaille seize à Villiers, joignant la halle à bled du bourg et marché de Villiers, appartenant à Monseigneur le marquis de Bréval, et au moulin de Lestang, scis dans la paroisse de Neauflette. » – Traité en conséquence. – Bail de toutes les sergenteries exploitables dans toute l'étendue des bailliage et marquisat de Breval fait, moyennant un loyer annuel de 150 livres, à Nicolas et Jacques « Legoulx, » praticiens à Boissy, et Etienne Legoulx, huissier royal au même lieu. – Marché pour fabrique et construction de roues pour le moulin du Poirier passé entre « Marie-Anne de Laubespine, » d'une part, et « Noël Leduc, » charpentier en la paroisse de « Guinvieu, » d'autre part. – Bail du tabellionage de la paroisse de Tiuy, « les Millèvres » et Flins -Neuve -Église, » fait, moyennant un loyer

annuel de 9 livres, à Jean « Thouroude, » praticien et arpenteur « aux Millerus, » paroisse de Tilly, 1689. - Bail de l'état et office de voyer, jaugeur et messier dans rétendue du marquisat de Bravai fait, moyennant un loyer annuel de 20 livres et 1 chapon, à François « Pollet, » marchand au bourg de Villiers, et Catherine Blanche, sa femme. - Bail de la recette de Villiers-en-Desœuvre et de Saint-Illiers-le Bois fait, moyennant un loyer annuel de 1800 livres, à Etienne « Le » François, » marchand au bourg de Villiers, et « Marie Querolle, » sa femme. - Bail du tabellionage des lieux de « Guinville, Nantilly et la Chaussée, avecq » le droit de champart et pannage pour les paroisses » de Gilles et de Guinville, » fait, moyennant un loyer annuel de 25 livres, à Jean « Cresté. » 1690. - Prise à bail de l'état et office de voyer, jaugeur et messier dans toute l'étendue du marquisat de Breval, moyennant un loyer annuel de 15 livres, par Jean Charpentier, demeurant en la paroisse de Breval. - Reconnaissance de la somme de 400 livres, par Charles « de » dessus le pont, » sieur de « Boigarenne » et Marie-Cécile de « Crève-Cœur de Boisgarenne, » sa femme, demeurant à « la Couarde, paroisse de Neauflette. » - Bail de la ferme de la basse-cour du château de Breval fait, moyennant un loyer annuel de 500 livres, à Gilles

« Marais. »

Bail du moulin banal de « Lestan<.

avec dépendances, en la paroisse de Neauphlette fait, moyennant un loyer annuel de 500 livres, à « Nicolas » Féret, » meunier à la chaussée d'ivry. - Bail du moulin banal de Gouel fait, moyennant une redevance de 4minots 1/2. de blé par semaine, à François « La- » quereyre, » meunier audit moulin, 1691. - Bail du moulin banal du Poirier, paroisse de Guainville, fait, moyennant une redevance de 1 minois de blé par semaine, à Claude Le Clerc. - Vente de bois à Nicolas a Legrand. » - Vente de blés à provenir des fermages des moulins de Gouel et du Poirier faite à raison de 7 livres le setier, à René « Babouis, » boulanger à Boissy-Mauvoisin. - Bail de toutes les sergenteries exploitables dans toute l'étendue du bailliage et mar-

quisat de Breval fait, moyennant un loyer annuel de 150 livres à Jean « Cresté, » tabellion à « Gainville, » et Jean « Tessier, » sergent. – Bail du pressoir banal de « Gainville » fait, moyennant un loyer annuel de 30 livres, à François « Chaudron, » tisserand en toile audit lieu. – Bail des sergenteries fait, moyennant un loyer annuel de 150 livres, à Jacques « Legoulx » et Jean « Tessier, » sergents au bailliage de Breval, 1692. – Prise à bail du moulin de Gouel, moyennant un loyer annuel de 30 livres, par « Louis Voisin, » meunier de Skine-et-Oise. – Shme e. – Tome V.

nier en la paroisse de Neauphlette. – Vente de bois faite à Denis « Clergeon, » marchand à Rosny. – Baux divers faits par « Marie-Anne de Laubespine, » agissant comme tutrice ou fondée de procuration de François de Ilarlay.

E. 6309. – 6 pièces, papier, dont 1 registre de 78 feuillets in 4°; En tête et cousu au registre est 1 cahier in-f, papier, composé de 4 feuillets, dont 3 écrits, qui est une espèce de répertoire des actes contenus au registre. Ces actes sont au nombre de 114.

2 décembre 1693 au 8 juillet 1706. – Bail des

droits de travers et péage de Grenelle fait, moyennant un loyer annuel de 40 livres, à Simon « Descliamps, » marchand poigneur à Guainville, par Jean « Le Vaingneur, » avocat en Parlement, bailli de Breval, au nom de Mademoiselle Geneviève-Françoise de liai lay, dame et marquise de Breval, 1694. – Bail du tabellionage de « S'.-Chairon, » Villegart et dépendances, fait par le même, moyennant un loyer annuel de 12 livres à Charles « Daunel. » – Bail des sergenteries du marquisat de Breval fait par le même, moyennant un loyer annuel de 150 livres, à Jacques « Legoulx » et à Jean « Tissier. » – Bail du tabellionage de Villiers, Bueil et Heurleville, fait par le même, moyennant un loyer annuel de 40 livres, à Jean « Bizet, » praticien au bourg de Villiers-en-Desœuvre. – Bail du droit de travers et péage de « Passel, » fait par le même, moyennant un loyer annuel de 120 livres, à « Jacques » Boy vin, » marchand à « Pacy. » – Bail du tabellionage des paroisses de Gilles et Mondreville fait par le même, moyennant un loyer annuel de 25 livres à Pierre « AUorge, » tabellion à Gilles. – Bail des prés de Bueil, consistant en 3 arpents, avec les droits de cens, lods et ventes, corvées, mets de mariage, droits de travers et tous autres dus en la terre et seigneurie de Bueil, fait par le même, moyennant un loyer annuel de 40 livres, à Nicolas « Duhamel, » prêtre, curé de Bueil, 8 février 1694. – Vente de blé à provenir des redevances des moulins du Poirier et de Gouel faite par le même, à raison de 16 livres le setier à François Fauveau et « Louis Voisin, » fermiers desdits moulins. – Acte de foi et hommage pour la terre

et seigneurie de Hallot, par « Louis de Bresseau, » chevalier, seigneur marquis de Montfort, capitaine d'une compagnie de carabiniers au régiment du Roi, seigneur de Hallot. – Bail du tabellionage de Tilly, Flins et les Millerues fait par Jean Le Vaigneur,

21

162

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

moyennant un loyer annuel de 9 livres, à Jacques Folleville. – Marché fait avec « Pière » et « André » Lar, » frères, et Noël « BréviUe, » demeurant en la paroisse de Neauphlette pour curer l'écluse du moulin du Poirier. – Quittance de la somme de 425 livres, faisant moitié de 850, pour la composition de rachat dû à la marquise de Breval, pour la terre et seigneurie de Hallot, à cause du décès de Louis-Anne de Bresseau, seigneur de ce lieu. – Marché pour couverture du château de Breval par Jean Delalande et « Simon » Chenart » ou Chevart, « couvreurs à Boncour i)rez » Anet. » – Bail de la Basse-cour de Breval fait, moyennant un loyer annuel de 450 livres, à Jean « Cheiet, » laboureur à Menerville, « paroisse de » Boissy-Mauvoisin. » – Bail du greffe du bailliage et marquisat de Breval fait, moyennant un loyer annuel de 300 livres, à Louis « Laisné, » praticien à Breval. – Bail de 15 arpents de terre labourable, avec tous les droits de champart appartenant à la marquise de Breval aux terroirs de Neauphlette et Guainville, fait, moyennant un loyer annuel de 250 livres, à Jean « Cissay, » laboureur à la Couarde, paroisse de Neauphlette, 1695. – Bail de la recette des terres et seigneuries de Villiers et Saint-Illiers-le-Bois fait, moyennant un loyer annuel de 1800 livres, à Nicolas « Vautier, » laboureur à Hallot, paroisse de Villiers. – Bail du tabellionage de Tilly, Flins et les Millerues, fait, moyennant un loyer annuel de 12 livres, à Michel « Moussu, » praticien à Tilly, par Jean « Le Vaigneur, » bailli de Bi-eval, ayant pouvoir de Claude Damas, chevalier, marquis de Thiange et de Breval, « menin de Monseigneur, » colonel d'un régiment d'infanterie et brigadier des armées du Roi, 1696. – Abandon de maison et lieu, entre les mains de Bernardin « Durand, » charron au Mesnil-Simon, par Jean Rouiller, .> marchand cabarctier au bourg de Villiers, à la charge de payer au seigneur de Breval une rente annuelle de 12 livres 10 sous. – Bail du tabellionage de Guainville, Nantilly et la Chaussée, avec les droits de champart et pannage sur les paroisses de Gilles et Guainville, fait, moyennant un loyer annuel de 22 livres 10 sous, à Jean « Creté » ou « Cresté. » – Bail du moulin banal de Gouol fait, moyennant un

loyer annuel de 300 livres, à Jean Coispelet, meunier, et Marie Roger, sa femme. – Bail du moulin banal du Poirier avec les dépendances fait, moyennant un loyer annuel de 500 livres, à François Fauveau. – Continuation du bail du moulin de Lestang consentie à « Nicolas Feret, » moyennant un loyer annuel de 440 livres, par « Damas Thiange, » marquis de Breval. – Conti-

nuation du bail des terres de Neauphlette consentie par le même, moyennant un loyer annuel de 200 livres, à Marie Colibert, veuve de Louis Gaillet. – Transport et cession de droit de rachat par le seigneur de Breval à la demoiselle de Saint-Bosnier sur la terre de Valcontat, 1698. – Vente d'héritages, « à la Baste, par » l'oïsse de Gainville, » faite à Claude « Damas Thiange, marquis de Breval, » par « Louis Voisin, » ci-devant meunier en ladite paroisse. – Bail du moulin banal de Gouel fait, moyennant un loyer annuel de 300 livres, à Pierre Rousseau « au Breuil. » – Bail de la récolte de foin sur les appartenances du prieuré du Hamel en la prairie de Neauphlette, fait, moyennant un loyer annuel au susnommé marquis de Breval par Louis « Mallet, » fermier et receveur dudit prieuré.

– Marché fait avec René « Babouis, » marchand à Boissy-Mauvoisin pour la coupe d'un bois taillis. – Bail d'héritages fait à Pierre Tliorel, tonnelier à la Baste, et Barbe Laisné, sa femme. – Bail du tabellionage de « Gainville, » Nantilly et la Chaussée, avec les droits de champart et pannage sur les paroisses de Gilles et Guainville, fait, moyennant un loyer annuel de 22 livres 10 sous, à Jacques « Legoulx, » S' des Marais. – Bail du greffe des bailliage et marquisat de Breval, fait, moyennant un loyer annuel de 300 livres, à Jean « Tessier, » praticien à Breval. – Traité entre le susdit « Tessier, » d'une part, et « Damas Thiange, » d'autre part, touchant le recouvrement des droits de « boisseletz, ramage, amendes de verderie et les » gerbes de bled deus par les habitants de Saint-Illier-la-Ville. » – Bail des bois de la forêt de Breval fait, à raison de 100 livres l'arpent, à Michel « Chrétien, » marchand, bourgeois d'Ivry, 1699. – Vente de la moitié du fief, « vulgairement appelé le fief du Ilault-Bois, » scitué et assis au terroir de Saint-Illier-la-Ville de la Brosse, » faite, moyennant 70 livres de prix principal à « Damas Thiange » par « Gabriel Danliiii, » écuyer, sieur de Saint-Illier-la-Ville. – Vente de 55 perches de terre labourable, près le château de Breval, faite au même par Marguerite Ferdeure, femme et fondée de procuration de Nicolas Thirion, voiturier par terre à Paris.

– Échange entre le même, d'une part, et Madeleine Le Maire, veuve de François Lepelletier, demeurant à Breval, d'autre part. – Vente d'un demi-arpent de terre labourable, « sur les Gats » de Breval, faite, moyennant 50 livres, à « Damas Thiange, » par la fabrique de l'église Notre-Dame de Breval.

– Échange entre le même « Damas Thiange, » d'une

part, et la Charité de Notre-Dame de Breval, d'autre part. Cet acte et le précédent, datés du 24 juillet 1699,

SÉRIE E. — NOTAIRES ET TABELLIONS.

163

portent, entre autres signatures, celle de « Rémy Le » Clerc, » curé de Breval. — Prise à bail du moulin banal du Poirier, moyennant un loyer annuel de 750 livres, par « Henry Pizet. » — Vente de 34 perches de terre, terroir de Breval, triage des Longs-Champs, seigneurie du prieuré du Hamel, faite, moyennant 34 livres, à « Damas Thiange » par Jean « Drouard, » procureur au bailliage de Breval. — Vente de 34 perches de terre, même lieu, faite au même, moyennant la somme de 34 livres, par Jeanne Maret, veuve de François Drouard, demeurant « au Hamel de Bri> val. » — Échange entre « Damas Thiange, » d'une part, Séverin Lorient, laboureur en la paroisse de Breval, et Françoise Drouard, sa femme, Jacques « Chariot, » poulailler à « la Fontaine Menou, » paroisse de Breval, et Catherine Drouard, sa femme, d'autre part. — Bail des prés de Bueil, consistant en 3 arpents, avec les droits de cens, lods et ventes, corvées, mets de mariage, travers et tous autres dus à la terre et seigneurie de Bueil, fait, moyennant un loyer annuel de 40 livres, à Louis « Le Blanc, » laboureur à Bueil. — Bail du droit de travers et péage de Pace!, fait, moyennant un loyer annuel de 120 livres, à Aubin « Renoult, » marchand à Pacel. — Bail des sergenteries, fait pour les 3/4, moyennant 112 livres 10 sous, à Jacques « Legoulx, » et Ni:olas « Patenostre, » sergents au bailliage et marquisat de Breval. — Échange entre « Damas Thiange, » d'une part, et « Catherine Camus, » veuve de Nicolas Moriancourt, demeurant en la ville de Mantes, d'autre part. — Bail du quart des sergenteries fait, moyennant un loyer annuel de 31 livres 10 sous, à Jean « Tessier, » praticien à Breval. — Bail d'héritages à « Damas Thiange, » par divers, parmi lesquels Louis « Drouard, » curé de Villiers-en-Desœuvre, 13 avril 1700. — Cession d'héritage à titre de retrait féodal consentie au profit de « Damas Thiange » par « Pierre » Godard, » marchand. — Obligation de 200 livres au profit du même par « Ilanry de Sailly, » écuyer, sieur de Sailly et d'Aigleville, et « Claude Henry » de Sailly, » son fils, écuyer, S' dudit Aigleville. — Vente de 9 arpents de terre labourable, terroir de Breval, faite, moyennant 700 livres, à « Damas » Thiange » par « Catherine Camus. » — Foi et hommage au seigneur de Breval, pour portion des terre et seigneurie de Valcontat, par Nicolas de Fresnoy, « marquis Defresnoy, Neully, Nanteuil, etc. » — Actes relatifs à une vente d'héritages faite au marquis de

Breval par « Louise Sifflet » veuve de René Le Roy, officier de la Dauphine, demeurant à Versailles. —

Bail de la recette de Villiers-en-Desœuvre et de Saint-lilliers-le-Bois fait, moyennant un loyer annuel de 1800 livres, à François « Dufour, » laboureur au bourg de Villiers. — Bail du moulin banal du Poirier fait, moyennant un loyer annuel de 600 livres, à « Jacques » Loignon, » meunier à Gilles, et Jeanne Brou, sa femme. — Bail du moulin banal de Gouel fait, moyennant un loyer annuel de 350 livres, à Jacques Ilaslé, meunier à « Marchefroy, » 1701. — Fondation, par « Damas Thiange, » d'une pension annuelle de 60 livres en faveur de Claude « Bruyer, » chapelain delà chapelle de Notre Dame de Bonne-Nouvelle, en la forêt de Breval, et conventions à ce sujet. — Prise à bail du pressoir banal de « Gainville, » moyennant un loyer annuel de 24 livres, par « Louis de Laporte, » cordonnier audit lieu. — Actes relatifs à un échange entre le marquis de Thiange, d'une part, et « Louise Marie, » veuve d'Adam Le Roy, vivant, receveur de la terre et seigneurie de Charmont, paroisse de Magny-en-Vexin, d'autre part. — Bail de 36 arpents de terre labourable, terroirs de Neauphlette et Gilles, fait, moyennant un loyer annuel de 135 livres, à Nicolas « Alagille, » laboureur « au Coignet, » paroisse de Neauphlette. — Bail du droit de travers et péage par terre de Grenelle fait, moyennant un loyer annuel de 60 livres, à Jacqueline Deschamps, veuve de Simon Deschamps, demeurant audit lieu. — Contrat d'apprentissage du métier de cordonnier, « Claude Cottin, » maître cordonnier à Mantes, s'oblige, envers « Jean Moullard, » domestique du marquis de Thiange, à lui enseigner le métier de cordonnier, dans l'espace de 3 ans, moyennant le paiement, par le marquis, de la somme de 100 livres pour l'apprentissage, nourriture comprise, et de 3 livres pour prix des outils que fournira Cottin. — Vente de bois à « Claude Peltier, » marchand à Breuilpont. — Bail du quart des sergenteries du marquisat de Breval fait, moyennant un loyer annuel de 37 livres, à Jean « Tessier, » huissier royal à Mantes, 1702. — Vente d'héritages faite au marquis de Thiange par Nicolas « Vautier, » laboureur, fermier de la terre et seigneurie « des Loges, » paroisse de Neauphlette, 1703. — Contrat de pension annuelle et viagère de 20 livres accordée par « Damas Thiange à Marguerite Hérouard, veuve de François Masson, décédé, garde des forêts du marquisat de Breval. — Vente de bois à Mathieu Mouton, charbonnier à Villiers. — Vente de 60 perches de terre labourable, terroir de Breval, faite au seigneur de ce lieu, moyennant 60 livres, par « Jean Charpantier, » laboureur à Saint-lilliers-la-Ville, 1704. — Bail du moulin banal de Gouel

ARCHIVES DE SEINE-KT-OISE.

fait, moyennant un loyer annuel de 350 livres, à François « Cosnard, » meunier à S'.-Germain. – Bail de tous les droits et cliamparts appartenant au seigneur de Breval aux terroirs de Neauplilette et Guainville, fait, moyennant un loyer annuel de 238 livres, à Pierre Vautier, » laLoureur en la paroisse de Neauplilette. – Bail du moulin banal de Gouel fait, moyennant un loyer annuel de 350 livres, à « Gabriel Her- » son, » fils de Jacques, demeurant au bourg de Villiers. – Vente d'un demi-arpent de terre labourable, terroir de Breval, lieu dit le Trésor, faite, moyennant 50 livres, au seigneur de Breval par « Jean » Denis, » laboureur en la paroisse de Saint-Illiers-la-Ville. – Vente d'un demi-arpent de terre, tewart de Gilles, joignant le moulin de Lestang, fait au même, moyennant 120 livres, par « Claude Thoreau, » laboureur en la paroisse de Mondreville. – Vente de 30 perches de terre labourable, « aux Gats de Breval, » faite au même, moyennant 30 livres, par Isicolas « Vautier, » déjà nommé. – Obligation de 3000 livres passée, au profit de « Damas Thiange » par Christophe de « Malebranch de Viillebon, » écuyer, sieur de Villebon, demeurant à « Boissets, » et Jean de « Male- » branche, » écuyer, demeurant au Mesnil-Simon. – Bail du moulin banal du Poirier fait, moyennant un loyer annuel de CIO livres, à Pierre Rousseau, meunier en la paroisse de Guainville, 1705. – Échange entre « Damas Thiange, » d'une part, et « Magdelaine » Bouret, » veuve de Dominique Harasse, vivant, officier de feu Mademoiselle de Mont[iensier, demeurant à Breval, d'autre part, n00. – Vente d'un demi-arpent de terre labourable, terroir de Breval, faite, moyennant 50 livres, à « Damas Thiange » par « Jean » Denis, » fermier et receveur de la terre et seigneurie de « Primart. » – Bail du droit de travers et péage de « Passel » fait, moyennant un loyer annuel de 120 livres, à Martin de « Lahaye, » marchand vitrier à « Passy ». Nota. Ce dernier acte est du 8 janvier 1706 ; d'ailleurs la table des matières en tête du registre, il devrait être suivi de plusieurs autres, qui ont disparu ; on n'en rencontre qu'un qui porte la date du 8 avril 1710, et qui est maladroitement cousu vers le milieu du registre : c'est le bail du moulin banal de « Goyle » fait, moyennant un loyer annuel de 350 livres, à François « Laquieriere, » boulanger à « Logne, » par Etienne « Joullroy, » prêtre, aumônier et ayant charge de la marquise de Thiange.

BULLION.

E. 63in. (Liasse.) – 16 pièces, papier, dont 1 cahier de 4 feuillets in-4°.

13 au 28 décembre 1618. – Di^nis Momonceau.

– Bail d'héritages fait à Jean « Abraham, » marchand à « Boullon, » par Jean Ceray, laboureur à « Long- » Chesne, » paroisse de Bullion, et Perrette Geffroy, sa femme. – Actes relatifs à une vente d'héritages faite au même « Abraham, » par Éloi Bonnin, manouvrier à « Videlle, » paroisse de Bullion. – Actes relatifs à la liquidation de la succession mobilière de Philippe Boullay, femme de Pierre Tellier. – Bail de maison et dépendances, à Bullion, fait à Claude Boulleau, manouvrier à « Ronqueux, » paroisse de Bullion, par Simon « Breton, » marchand à Bonnelles. – Obligation de 27 livres tournois, prix d'une vache, passée, au profit de Jean Geuffroy, laboureur à « Long- » Chesne, » par Jacques Lecompte, tailleur d'habits à Bonnelles. – Bail d'une vache fait, moyennant une redevance annuelle de 20 livres de beurre, à Marin Longuelune, laboureur « à La Coudray, paroisse de La Celle, » par Jeanne Pamperon, veuve de Philippe Girard, demeurant à Bullion. – Inventaire, prisée et estimation des ustensiles du moulin de « Guedaulne, » et « Guedosne, » appartenant à « Monsieur de La Bri- » che, sieur de Guette. » – . Testament de Simon Gaux, marchand et laboureur au « Longchesne, » reçu par Nicodème « Vallet, » curé de Bullion, 26 décembre 1618. Le testateur veut être enterré dans l'église Saint-Vincent de Bullion, où il fait une fondation. – Obligation de 33 livres, prix d'une vache, passée au profit de Simon Gany, ou Gavy, marchand et laboureur à Longchêne, par Jean Gilbert, vigneron .< au » Fay, paroisse des Mollières. » – Autre de 26 livres tournois, passée, au profit du même, par François « Fourmont, » laboureur à « Sonchamp. »

E. C311. (Registre.) – 1 registre Je 86 feuillets ia-i", papier, 58 actes.

5 mars au 27 novembre 1624. – Procès- verbal de visite et appréciation de la valeur de bois à couper en une taille vulgairement appelée « du Fousseau. »

– Vente d'un demi-arpent de terre sablon, terroir de « Guette, » champtier de « la Muette, » faite à Jean Rousseau, manouvrier à Bullion, et à Françoise Dupré,

SERIE E. – NOTAIRES ET TABELLIONS.

165

sa femme, par Robert Ilameliii, marchand boulanger à Bullion, et Michelle Rousseau, sa femme. – Bail d'une vacle fait, moyennant une redevance annuelle de 20 livres de beurre, à Jean Renij-, manouvrier à Bullion, par François Vallenlin, meunier au même lieu. – Accord et transaction entre Jean Regnault, charpentier

à Bullion, et Jacques « Viellard, » joueur d'instruments au même lieu. — Bail d'un arpent de terre labourable, appelé l'arpent Saint-Vincent, fait, moyennant un loyer annuel de .55 sous, à Pierre Chavin, marchand hôtelier à Bullion, par Vincent Loiseau et Etienne '(Corbonnoys, » marguillier.s de Saint-Vincent de Bullion. — Tpstatement de Jeanne Filleau ou Rillcau, femme de Nicolas Douard, demeurant à « Mousliers, » paroisse de Bullion. — Bail de -4 arpents 1 quartier de pré, prairie de Bullion, fait, moyennant un loyer annuel de 100 livres tournois, à Nicolas « Lemoine, » marchand à Bonnelles, par « Zacarie Fortin, » receveur général de la terre et seigneurie de Bullion. — Bail de la ferme et métairie de Ronqueux fait, moyennant, entre autres choses, un loyer annuel de 400 livres tournois, à François « Guiliot, » laboureur à Boissy, par noble homme, Jean '< Cabur, » archer des gardes du corps du Roi, demeurant à « Angervillier, » se portant fort de Barbe Gilbert, sa femme. — Inventaire après décès de Jean Abraham, vivant, receveur de la terre et seigneurie de La Celle et de Françoise Gordet, sa femme, fait à la requête d'Adrien Peltier, tuteur des mineurs Abraham. La livre d'étain, 5 sous, 6 deniers tournois ; le setier de froment, 8 livres, de méteil, 100 sous. — Lots de partage entre les enfants et héritiers de Marin Andrieux et Françoise Boys ('?), sa femme. — Donation de « la maison et enclos de » boys, terres, » et autres héritages, sis à Baronville, paroisse de BéviUe-le-Comte, faite à « François de » Couidrier, » écuyer, « s'' de la Briclie et Guette, » par sa tante « Florence du Couidrier, » veuve de Jean de Saint-Avoye, vivant, chevalier de l'ordre du Roi, maître d'hôtel ordinaire de sa maison, seigneur de « Bourcegne. » — Donation, à titre viager, du revenu de la terre et seigneurie de Guette, faite à la susdite « Florence du Couidrier, » par le susdit François de Couidrier, qui a signé cet acte « La Briche. » — Actes intéressant les familles Texier, Done ou Doué, Bonnin, Chevalier, Gailliard, Lambert, Sosson, Berthault. — Inventaire après décès de Guillemette Moisseron, fait à la requête de Jean Cliemin, son mari, tisserand en toile à Ronqueux. 2 métiers à faire toile garnis de leurs ustensiles, ensemble 27 livres ; 8 paniers de mouches à miel, 24 livres tournois ; la livre d'étain 6 sous ;

3 faux à faucher, garnies de leur « bastement, » 55 sous ; 4 poules et 8 petits poulets, 30 sous. — Inventaire après décès d'Étienne Loiseau, fait, à la requête de « Germain Bonnault, » laboureur aux Bordes, paroisse de La Celle, ayant épousé Françoise Valentin, veuve dudit Loiseau. La livre d'étain, 7 sous tournois ; la livre de lard, 5 sous ; 2 vaches et 1 génisse de 2 ans, (10 livres. — Bail de maison et déi)endances, lieu dit « Cheveau, » fait à François « Prieur, » manouvrier à Bullion, par Jacques « Viellard, » joueur d'instruments au même lieu. — Contrat de mariage entre Gille Ferquin, laboureur en la paroisse de Pecqueuse, natif de la paroisse de « Basainville [irès Iloudan, » fils de feu Jean Ferquin et de Bonne Nouél, d'une

part, et Marie Roux, veuve de Pierre Bisson, demeurant « au Fay, paroisse des Molhières, » d'autre part.

– Lots et partage entre les enfants et héritiers de Pierre Blin. – Testament de « Florence » de Couidrier, veuve de Jean de Saint-Avoye. – Testament de Roch Dutartre, marchand à Bullion. – Accord et transaction entre « David Macé, » joueur d'instruments à Saint-Arnoult, d'une part, et Thomas Rousseau, d'autre part. – Contrat de mariage entre Thomas Rousseau, laboureur à Bullion, d'une part, et Barbe Bouvyn, fille de François Bouvyn, charron à Bullion, et de Barbe Richaud, d'autre part. – Actes intéressant les familles Piot, Valentin, Ravault, Collet, Labbé, Bonnault.

E. 6312. (Registre.) – 1 registre de 54 feuillets in-4°, papier, 68 actes.

20 juillet 1626 au 27 avril 1627. – Bail de maison et dépendances, « en la seigneurie de Guette, » fait à Roch Dutartre, marchand à Bullion, par Jeanne Lombart, veuve de Guillaume Sosson, demeurant à Bullion. – Accord et transaction entre les enfants et héritiers de François Vallentin. – Bail d'un demi-arpent de terre, terroir « de Guette, appelé le bas du a cloz, » fait, moyennant un loyer annuel de 50 sous tournois, à Philippe Rousseau, manouvrier à Bullion, par Jacques « Cheveau, » praticien au même lieu. –

– Bail de 5 quartiers de pré, prairie « des Cloz, » fait, moyennant un loyer annuel de 19 livres, à Henri Sossereau, laboureur « aux Cloz, » par « Jehan Sosson, » marchand à Bullion. – Bail de maison et dépendances, à la Celle, fait à Louise Buard, veuve d'Arnoult Estournel, par François Médard, cordonnier à Bullion, et Jeanne Poupert, sa femme. – Vente d'Iié-

166

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

ritages, à Bullion, lieu dit « les Roguiers. d ou « Re- » guiers, » faite à François Bovyn, cliaiTon à Bullion, par Charles « Bagot, :■> marchand à Villevert, paroisse de Pecqueuse. – Actes relatifs à une vente d'héritages, terroir de Bullion, faite à Zacharie « Allin, » sergent et garde de la justice et prévôté de Bullion, par Vincent Poisson, laboureur à Longchêne, et Jeanne ilomonceau, sa femme. – Actes relatifs à une transaction entre Jacques « Audierne, » laboureur à Bullion, d'une part, et Florentin « Audierne, » d'autre part. – Vente d'héritages à Charles « Chesneau, » marchand boulanger à Bullion, par Marguerite Boulard, veuve de Jean Bonneau, demeurant à La Celle. –Bail de maison et dé-

pendances à Ronqueux, fait à Sébastien « Berthault, » manouvrier audit lieu, par Jean « Cabur, » archer des gardes du corps du Roi, demeurant à Angervilliers, stipulant pour Barbe Gilbert, sa femme. – Contrat d'apprentissage du métier de cordonnier, pour Pierre Boisseau, fils mineur de Pierre Boisseau et de Vincente Sosson, et pupille de Jeanne Lombard, veuve de Guillaume Sosson, demeurant à Bullion. Le patron est Jacques « Boysseau, » marchand cordonnier à Bonnelles, qui, pendant 2 ans, durée de l'apprentissage, instruira, nourrira, logera son apprenti, moyennant la somme de cinquante livres tournois. – Actes divers entre les enfants et héritiers de Laurent BouUard et de Madeleine Valentin. – Contrat de mariage entre Michel « NouOl, » d'une part, et Mathurine Menant, fille de feu Mathurin Menant et de Jacqueline Prieur, d'autre part, – Vente d'héritages faite à Michel « Du- » parny, « marchand laboureur, par Pierre Rogé, laboureur « à la Coudroye, » paroisse de La Celle. – Bail de 6 arpents de terre appartenant à la fabrique de Saint-Vincent de Bullion fait, moyennant un loyer annuel de 9 livres 5 sous tournois, à Sébastien « Ber- » Uiault, » manouvrier à Ronqueux, par les marguilliers Claude Chastelet et Marin Menaut. – Contrat de mariage entre Marin Sagot ou Sagor, marchand à Bullion, lils de Georges et de Françoise Rousseau, d'une part, et Marie Vivien, veuve de Simon Breton, demeurant à Bullion, d'autre part. – Vente de 45 perches de terre, terroir de Bullion, champlier « des Gravières, » faite, moyennant 20 livres tournois, à Etienne Corbonnois, maréchal à Bullion, par Jean Gallet, manouvrier à Ronqueux, et Catherine Larcher, sa femme. – Vente d'héritages, à Villevert, paroisse de Pecqueuse, faite à Jean Vallet, laboureur à Villevert, par Michel « Gibon, » maçon au nuMne lieu. – Échange entre Denis « Momonceau, » procureur fiscal de la justice et prévôté de Bullion, d'une part, et Jacques « Audierne, »

laboureur à Longchêne, d'autre part. – Contrat de mariage entre « Nicodesme Le Roy, » lils d'André « Le » Roy, » marchand et laboureur, demeurant au lieu seigneurial de Longchêne, et de Claire Drouyn, d'une part, et Marguerite Geuffroy, veuve de Pierre Vallet, demeurant à Longchêne, d'autre part. Ce contrat, daté du 6 avril 1627, porte, entre autres signatures, celle de Nicodème « Vallet, » curé de Bullion. – Testament de Jean Rousseau, manouvrier à Bullion, daté du 26 avril 1627 et signé par le cure « Vallet. » – Contrat de mariage entre « Noël Huard, » fils de François Huard et de Barbe Desmoullins, d'une part, natif de la paroisse « de Brasle près Chasteau-Thierry, » d'une part, et Guionne Girard, fille de Jean Girard et de Jeanne Besnyer, décédés, demeurant en la paroisse de Bullion, d'autre part. – Actes divers intéressant les familles Vallentin, Berthault, Laurent, Picot, Vallention, Chevin, Boucher, Boullard, Labbé, Le Fébure, Besnyer, Brethon, Longuelune, Barreau, Poisson, Jamin, Blin, Roger, Desminières, Girard, Certain, Charpentier.

CERGY.

E. 6313. (Liasse.) — 44 pièces, papier.

30 mai 1634 à septembre 1652. — Jean Laurens. — Bail « à nouvel homme et tillre de chef cens, » passé par M^o Jean Roger, procureur ès-siO'ges royaux de Pontoise, au nom et comme procureur fondé de M^{'''} Sébastien de La Grange, conseiller et aumônier du Roi, chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris, abbé de Saint-Acheul et seigneur du « fief de la Bracque, » de maisons, terres et jardins, sis à Cergyen la mouvance dudit fief. — Vente par Simon Trianon, à Jean Robert, d'une maison sise à Cergy. — Bail par les marguilliers et le receveur de la fabrique de Saint-Christophe de Cergy, Antoine Béranger, Jean Barron et Pierre Joly, à Louis de Boissy, vigneron, d'une pièce de terre au terroir de Boissy, 1635. — Contrat de mariage entre Noël Le Gay, laboureur de vignes, et llugnette Trou, fille de Pierre Trou, de même profession. La future apportera en mariage « ung lict, traversin garny de » plume, une couverture, ung ciel et custodes de toile)3 de chanvre, ung corset de drap noir, six draps, six » serviettes, six couvrechefs, six colletz, quatre nappes, » six chemises à usage de ladicte Trou, le tout de » toile de chanvre ou estoupe, une vache, ung coffre

SÉRIE E. — NOTAIRES ET TABELLIONS.

U1

» de boys de noyer ou chesne garny de sa serrure et » clefs. » 6 janvier 1636. — Échange d'héritages conclu entre noble homme Christophe Fournier, écuyer « seigneur de St-Briche, » et procureur du Roi en la ville et châtellenie de Pontoise, et André Barthélémy, laboureur de vignes à Cergy, 11 février 1637. — Inventaire fait par « Jean Laurens, greffier et tabellion delà » prévosté de Cergy, Boessy-Laillery, Cormeille-en-Yexin, et Saillancourt pour Messieurs les relligieux, » abbé et couvent de Saint-Denis en France, seigneurs dudit lieu, >; à la requête d' « Anseaulme Le » Febvre, » laboureur à Génicourt, tuteur des enfants de Jean Maistre, en son vivant laboureur, et d'Antoinette Lefebvre, 12 octobre 1637. — Vente de pièce de terre, faite à Jean Lamy, vigneron, par « Nicollas de » Boulainvillier, chevalier, seigneur dudit lieu et de » Livillier en partie, » septembre 1640. — Abandon, en 1644, à la fabrique de l'église de St-Christophe de Cergy, par Denis Pincebourde et Marie Le Guay, de

4 livres 10 sous tournois de rente foncière, pour accomplir un legs fait à ladite fabrique par Denis Pincebourde, père du susdit, et stipulé dans son testament du 10 novembre 1635, reçu par le vicaire de Cergy, Jean Dubray; — original dudit testament. — Inventaire après décès, fait à la requête de Charles Louvet, vigneron, tuteur de son fils mineur, 5 mai 1645. — Échange de pièces de terre entre M^e Jean Dubray, vicaire de Saint-Christophe de Cergy, et Guillaume Moreau, laboureur, 1^e juillet 1648. — Extrait des registres du Conseil de Monseigneur le Prince de Conty : < (— 10 décembre 1649. Sur ce qui a esté remontré au » Conseil que la pluspart des habitans justiciables de ■n la chastellenie de Cergy vont passer leurs contracts » et obligations par devant les notaires royaux de » Pontoise et autres lieux au préjudice des droits de » Monseigneur et du tabellionage dudit Cergy, a esté » advisé qu'il sera fait defifenses à tous les dits habi- » tans, hostes et justiciables dudict Cergy, de passer » aucuns contracts et obligations par devant autres » notaire et tabellion que celui duilict Cergy estably » par Monseigneur, sur peine de nulité desdicts actes » et d'amande arbitraire ; lesquelles deffenses seront » publiées aux prosnes des messes paroissialles de la » chastellenie dudict Cergy, à la dilligence du procureur fiscal dudict Cergy, auquel est enjoint de » poursuivre en justice tous les contrevenans au présent règlement ; » — mention que i quelques particu- » cuillers s'ingèrent de passer à Pontoise devant les » notaires royaux des actes et contractz, » bien qu'é- tant habitans de la châtellenie de Cergy, ce qui « dé-

n truit toute la jurisdiction, parce que ces actes pour » l'exécution vont aux juges royaux ; » que « ces particu- » cuillers sont entr'autres M. le curé de Cergy, qui » en fait faire la plus grande partie, quoy que les » droits du sceau et controle coustent trois fois plus » que le droit du tabellion de Cergy, ce qui va à la » ruine des habitans et à la perte des aff'aires de la- » ditto chastellenie. » — Vente par Germain Moreau, tisserand de toile à Cergy, à Guillaume Real, laboureur de vignes, d'une pièce de vigne de dix perches au lieudit « Les Gast, » 25 février 1650. — Vendition faite par Marc Gautier, vigneron à Cergy, septembre 1652.

E. 63H. (Liasse.) — 7 piéres, papier.

21 novembre 16B4 au 20 juin 1703. — Mellon Berteuille ou Berteville. — Réparations à faire à la grange seigneuriale de Boissy-rAillerie : procès-verbal dressé par David Aubery, conseiller du Roi, lieutenant particulier assesseur au siège de la prévôté et mairie de Pontoise, prévôt et garde de la haute, moyenne et basse justice des terres et seigneuries de Cergy, Boissy-L'Aillerie, Coi'meilles-en-Vexin et dépendances, à la suite « des ruynes arrivées en la grange seigneuriale de Boissy-Laillerie, » pour constater les travaux exécutés dans le but de prévenir la ruine complète des murs, pignons et couverture de la susdite

grange, 21 novembre 1664 ; – marché des travaux à exécuter pour les réparations de la grange conclus avec Jacques Gaudron, charpentier à Pontoise, et Henri Aubert, maçon à Saint-Denis, 18 juin 1665. – Inventaire dressé, à la requête de Gabriel Trambly, après le décès de Marthe Trambly, sa femme, septembre 1671. – Échange de pièces de terre conclu entre Antoine Moroy, et Jeanne Duchesne, sa femme, d'une part, et Denis l'Archevesque, le jeune, d'autre part, 29 novembre nos. – Bail à rente foncière, par Claude Luin, charpentier, et Jeanne Allain, sa femme, à Jean de Bresloy, tisserand, et à Madeleine Finot, sa femme, de divers héritages sis à Jouy-la-Fonlaine, 20 juin nos.

E. 6315. (Liasse.) – 95 pièces, papier.

15 juin 1708 au 11 octobre 1727. – De Guignes. – Bail à ferme par les marguilliers de Cergy, à François Couturier « sieur des Pipeaux, » fermier et receveur de la terre et seigneurie de Cergy, de pièces

168

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

de terres énumérées dans l'acte, 15 juin 1708. – Acte d'assemblée des habitants de la paroisse de Cergj', réunis à quatre heures de relevée, « issue des vespres » de la paroisse de Cei'gy, au son de la cloche, » et donnant pouvoir de les représenter à Claude Godot, 3 août 1710. – Baux divers conclus par les marguilliers de Cergy, en 1711, au profit de Pierre Pollicaud (?) le jeune, Jean de Boissy, Louis Béranger et autres. – Abandon par Michel Caffin, maire et sergent fieffé de la justice et prévôté de Cergy, au profit de divers, des maisons, lieux et héritages détaillés dans le contrat, 13 mai 1712. – Bail par Catherine Lamj', veuve de François Couturier, à François Couturier, son fils, receveur de la terre et seigneurie de Cergy, de trois arpents de vigne etc., 8 décembre 1715.

– Acte d'assemblée des habitans qui, pour éviter les frais qu'entraînerait la continuation d'un procès, déclarent consentir à ce que les sieurs Camus et « Trenblé » reçoivent en leur acquit du sieur Rousseau, boucher à Pontoise, la somme de 255 livres, 12 décembre 1717. – Contrat de mariage entre Simon Moreau, vigneron, et Nicole « Trenblé, » 1^{er} mai 1719.

– Acte d'assemblée des habitants qui, « après avoir » mûrement réfléchi et conféré ensemblement sur la » taille exorbitante dont leur paroisse est chargée, et » sur l'importance et la nécessité qu'il y a d'obtenir » une diminution considérable pour l'année prochaine

» et les suivantes, » donnent, à l'effet d'y parvenir, pouvoir à Sébastien Geoffroy, .syndic, 25 juin 1719. – Pouvoirs donnés par les mêmes à leur syndic François Moreau, 29 septembre 1720. – Certificat fait et donné par les habitants de Cergy, pour la dime des Petits-Prés dudit lieu, pour servir au curé de Cergy, 20 avril 1721. – Renonciation par les héritiers à la succession de Romaine « Trambly, » 13 octobre 1722. – Pouvoirs donnés par les habitants de Cergy, à leur syndic, Charles Forrier, pour continuer et poursuivre le procès pendant en Parlement, « au sujet de la perception des >' droits de dixraes des vins de la dite paroisse, » 28 février 1723. – Pouvoirs donnés pour le même objet à Nicolas Ileurtin, syndic, 30 janvier 1724. – Acte d'assemblée des habitants de Cergy, qui constituent leur procureur François Besnard, procureur en Parlement, 16 mars 1727. – Bail du bac sur la rivière de Cergy, 11 octobre 1727.

E. 6316. (Liasse.) – 7 pièces, papier.

3 janvier 1728 au 30 juin 1729. – Louis Tri-

boulet. – Renonciation par les différents héritiers à la succession de Jeanne Moreau, janvier 1728. – Inventaire fait après le décès d'Anne « Trambly, » 29 septembre 1728. – Quittance d'une somme de 140 livres payée par la veuve de Louis Dubray, 1729.

E. 6317. (Liasse.) – 3 pièces, papier

19 mars 1730 au 13 septembre 1731. – Guériteau. – Transaction entre le sieur Charles Fortier, conseiller du Roi, grènetier au grenier à sel de Pontoise, demeurant à Cergy, d'une part, Jean « Trambly, » vigneron à Cergy, et Marie Léchaudé, sa femme, d'autre part, 19 mars 1730. – Transaction entre Mathurin Prévost, vigneron, et les enfants qu'il avait eus d'un premier mariage, 13 septembre 1731.

E. 6318. (Liasse.) – 20 pièces, papier.

2 mai 1732 au 22 juillet 1737. – Jean-Baptiste Deschamps. – Échange de plusieurs héritages conclu entre Etienne Favueau et Charles Fortier, officier au grenier à sel de Pontoise, demeurant à Cergy, 2 mai 1732. – Réparation d'honneur accordée à Jean-Baptiste Pincebourde, vigneron, demeurant à Cergy, par

F. L , aussi vigneron, qui « reconnoist que mal à

>' propos et sans raison il a maltrété et injurié ledit > Pincebourde, hier, au faubourg de Notre-Dame de > Pontoise, pour quoy ledit L. . . . en demande pardon > et excuse audit Pincebourde, qu'il reconnoist pour

» homme d'honneur et sans tache, » 27 octobre 1732.
– Acte d'assemblée des habitants de la paroisse, qui, réunis « en estât de commun au son de la cloche à la » manière accoutumée hors le lieu saint à la place » proche le cimetièrre au devant de la grande porte et » principale entrée de l'église paroissiale dudit lieu » de Cergy, à l'assemblée convoquée à la diligence du » syndic en charge, » confirment les pouvoirs précédemment donnés par eux à leurs syndics pour poursuivre le procès d'entre eux et M' Nicolas Desboves, fermier général, et donnent déclaration « des héritages » que font valloir aucuns des habitans de laditte paroisse de Cergy sur le territoire de Lieux, » 25 novembre 1732. – Contrais de mariages entre Nicolas Ilurard, vigneron, et Marie-Charlotte Guignard ; entre Pierre I.orget, garçon boucher, et Geneviève Le Chantre, 1733. – Reconnaissance d'une créance de 91 livres au profit de Nicolas Pattin, cavalier de la

SÉRIE E. – NOTAIRES ET TABELLIONS.

169

Maréchaussée de Pontoise, 1734. – Bail par le sieur « François Délaissement de Beauregard », fermier et receveur de la terre et seigneurie de Cergy, à Louis Leroux, vigneron, et Thérèse Gosset, sa femme, de « la jouissance du passage, barque et nansselie sur la » rivière dudit Cergy au dessous de l'isle dudit lieu, » ensemble de la maison, jardin et lieux despendants » de laditte maison qu'ocupe actuellement le pas- » sager », 29 septembre 1736. – Quittance donnée à Jean Gosset, Louis Tremblay et Louis Le Roux, vignerons, et à Marguerite Gosset, héritiers de Gilbert Gosset, par Marguerite Heurlin, veuve de Robert Moreau, qui reconnaît avoir reçu d'eux une somme de 100 livres, 1737.

E. 6319. (Liasse.) – 2 pièces, papier.

1739.– Légit.– Bail par Charles de Saint-Étienne, bourgeois, demeurant au faubourg Notre-Dame de Pontoise, à Jacques Léchaudé et Jean Tremblay, de diverses pièces de terre sises à Cergy. – Renonciation par Michel Farault à la succession d'Antoinette Mauroy, sa tante maternelle.

E. 6320. (Liasse.) – 8 pièces, papier.

9 juin 1740 au 10 janvier 1750. – Jacques-François Charton. – Réparation d'honneur accordée par A. de B., vigneron, à Laurent Berranger, dont il avait traitf^ le fils de « fripon », lui ayant reproché « d'estre entré dans le jardin dudit de Boissy pendant » la nuit pour y voiler des laitues, d'avoir fait ouver-

» turedé la porte de leur maison >3, 9 juin 1740. – Bail par les marguilliers, à Pierre Dubray, de plusieurs pièces de terre, 1741. – Renonciation à la succession de Marie-Jeanne Léchaudé, 1742. – Accord aux termes duquel Claude Trou, vigneron, paye à Louis Triboulet une somme de 54 livres 11 sous 6 deniers, tant pour l'indemniser que pour payer les frais d'un procès commencé à l'occasion de sévices exercés par ledit Trou sur la personne de Thérèse Triboulet, fille de Louis Triboulet, 9 juin 1744. – Renonciation à la succession de Nicole Hurard, par Pierre Dubray, 1750.

CERNAY-L.i^-VILLE.

E. 6321. (Liasse.) – M pièces, papier.

18 mai 1643 au 18 novembre 1657. – Toussaint Maugé. – Obligation de 28 livres tournois, prix d'une meule de moulin, passée, au profit de Mathurin Chapp(m par Michel Maheu, marchand à Cernay-la-Ville. – Bail de maison et dépendances fait à Charles Mercier, marchand laboureur aux Mollières, par Jean Silvain, maçon. – Obligation de 28 livres 10 sous, prix d'une vache et d'un veau, passée, au profit de Jacques Tousay, marchand à « la Fertay, paroisse de » Saint Jehan de Choisel », par Guillaume « Maugé », marchand laboureur à Cernay-la-Ville. – Transaction entre François Hattre, meunier au « Petit moulin » des Roches, paroisse de Cernay », d'une part, et Fleury Hattre, frère de François, meunier au moulin « des Bouillons, paroisse de Sentisse », d'autre part.

– Accord entre Toussaint « Maugé », receveur de la terre et seigneurie de Cernay-la-Ville et ci-devant greffier au bailliage dudit lieu, d'une part, et Jacques Capery, couvreur en chaume audit lieu, d'autre part.

– Bail de maison et dépendances « au Port-Aupec », fait à Isambert Ossenet, vigneron « au Port-au-Pec », par Marie Ballagny, veuve d'Antoine Dauphin. – Inventaire de Geneviève Grenet fait à la requête de son mari Jacques Durand, hôtelier à Cernay-la-Ville: la livre d'étain 12 sous. – Constitution d'une rente annuelle et perpétuelle de 27 livres 15 sous 8 deniers tournois au profit d'Etienne de « Louvet » ou «. Lou- » vert », chevalier, baron de Samois, par Léonard « de Pontbréant », chevalier, seigneur « des Bordes, » la Brelêche et les Bidaux, et la Tour Sibille en » Touraine, demeurant audit chasteau des Bordes, » paroisse de la Selle, conté de Montfort-Lamory », – Vente de maison et dépendances faite à Pierre Riquesse, marchand à Chevreuse, par Ambroise Durand, marchand meunier au moulin « Échorge Bouton », paroisse de Chevreuse. – Contrat de mariage entre « Pier Renaut », d'une part, et Jeanne Fréry, d'autre part. – Actes intéressant les familles Salle, Gallard, Tousay, Letemps.

E. 6322. (Liasse.) — 6 pièces, papirr.

21 novembre au 30 décembre 1657.

Simon

Seine-et-Oise. — Série E. — Tome V.

no

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

Nicollet. — Prisps à bail d'héritapes de Claude « Le
» Noir », seigneur « de la court de Senlisses et Arno-
» Tille ». par Michel « Barron », marchand à Senlisse,
et Marie Misera, sa femme, Michel Hérisson, texier
en toile à « la Gervaiserie », paroisse de Senlisse, et
Catherine Fontaine, sa femm[^]. — Titres nouvels de
diverses rentes passés au profit du susdit Claude Le
Noir par : Denis Vallée, manouvrier en la paroisse de
Senlisse; Marie Piastrière dt-m-[^]urant en la même
paroisse. — Obligation de 320 livres, prix de 2 che-
vaux, passée, au profit de Simon Parquet, marchand
hôtelier à « Bucq », par Marie S[^]lvignart, veuve
d'Antoine Lebeau, et « (.harlle Beau », laboureur « à
» Troux », son fils. — BM de maison et dépendances
à Cernay, lait à Jacques Durand, manliand audit lieu,
par Jacques « Corbonnois », laboureur à « Lon-
» chesne », paroisse de « Billion ».

E. 632?. (Liasse.[^] — 11 pièces, papier.

7 a-çril au 28 décembre 1658. — Contrat de
mariage entre Jacques Durand, marc hand à Cernay-
la-Ville, d'une part, et Marie Largemain, fille de feu
Simon Largemain, vivant, marchand, « demeurante
1, audit lieu de Cernay à St-Rémy Lhonoré », d'autre
part. — Bail du « droit de péage, barage, rouage et
» pied fourché », dû à la seigneurie de Cernay-la-
Ville, « en>emble le droit de foirage, persage » du
vin que le preneur pourra vendre tant en gros qu'en
détail, « sans y comprendre aucuns droits appartenans
» à Monsieur de Bnurneuf ». fait, moyennant un loyer
annuel de 30 livres tournois, à Mathurin « Bertault »,
marchand à Cernay, par Toussaint « Maugé », rece-
veur de la terre et seigneurie de Cernay-la-Ville. —
Compromis entre « Pierre de Furet », chevalier, sei-
gneur de Cernay, d'une part, et « François de Furet »,
chevalier, seigneur du Bourneuf, d'autre i[^]art. —

Baux d'héritages, à Cernay, faits à Jean Rousseau et Jean Lcgrand, par « Loys Marcel », marchand à « Champoudry, paroisse de la Selle ». — Pièces intéressantes les (amilles Rousseau, Tertreau, Fleury, Bichery, Maugé, Morant, Le Temps.

E. 6324. (Liasse.) — 16 pièces, papier, dont 1 cahier de 3 feuillets in-4°.

21 février au 10 décembre 1659. — Compromis entre « Pierre do Fuiet », che\alier, seigneur de Cernay, d'une part et « François de Furet », chevalier,

seigneur « du Bourgneuf », d'autre part, 21 février et 13 mai 1659. — Contrat de mariage entre « Hiérôme » Avenard », laboureur au Bois d'Arcy, fils de « Hi-rôme Advenard », receveur déjà terre et seigneurie de « Montégu », en la paroisse de Bois d'Arcy, d'une part, et Marie Balangny, veuve d'Antoine Dauphin, vivant, laboureur à « la Douardière », paroisse de Cernay-la-Ville, d'autre part. — Bail d'héritages fait à Nicolas Hardy, laboureur à « Sanlisse », par « Tliomas Le Roy », marchand laboureur à « Vielle-Esglisse ». — Bail à moitié de 120 arpents de terre labourable, clos, pâtures, prés, etc., fait à Toussaint Maugé, laboureur à la ferme du Bout des Prés, par « Pierre de Furet Cernay », seigneur de Cernay-la-Ville, « du Bourneuf et autres lieux ». — Bail d'une vache fait, moyennant une redevance annuelle de 16 livres de beurre à Olivier « Bottin », marchand en la paroisse de Cernay, par Marie de Furet. — Obligation de 330 livres passée, au profit d'André « Laiguel », marchand à « Pinseloup », paroisse de Sonclainp, par Mathurin « Bertault », maréchal à Cernay-la-Ville, et « Margueritte Fleury », sa femme. — Procès-verbal d'ap[osition et de levée de scellés sur un coffre faisant partie de la succession de Denis Sanguin. — Bail de la ferme de « Voiesse », paroisse de la Celle, fait, moyennant un loyer annuel de 525 livres, 8 chapons et 2 douzaines de pigeonneaux, à Michel « Cresset », laboureur à Cernay, iar Claude « Fesselot », receveur général de la terre et seigneurie de « la Selle ». — Actes intéressants les familles Perreau, Fleury, Vallée, Capery, Maugé, Marre, Crisset, Broscolle, Royer.

E. 6325. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

13 mars au 5 octobre 1660. — Actes relatifs à une vente d'héritages à Cernay, faite à Jean Veniillon, marchand audit lieu, par les héritiers de Louise Pelletier, veuve de Laurent Loiseau. — Bail de maison et dépendances à « Clarne, paroisse de Sanlisse », fait à Guillaume Coutlelay, jardinier à « Congnières », par Jean Thomas, carrier au « bourg des Molières ». — Procuration en blanc donnée iar Jean « Arnoul », curé de Saint-Michel de Richemont, diocèse de

Rouen, pour la résignation de ladite cure en laveur de Nicolas « Frechon », prêtre du diocèse de Rouen, 4 avril IGCO. — Bail de maison et dépendances fait à Pierre Guiniard, charretier à Cernay, par Françoise j Paullin, demeurant à Fontaiubkau. — Transaction

SERIE E. — NOTAIRES ET TAB[<:LIJONS.

m

entre Jean Le Grand, charron à Cernay, d'une part, et Michel Maheu, niarcliame à « Sanlisse », d'autre part. — Obligation de 33 livres tournois passée, au profit de Gabriel MHrelrier, vicaire de Cernay, par Simon Martin, laboureur, « fermier de Lafilliotière, » paroisse de Saut-Jean de Clioisel ». — Transaction entre Toussaint « Desminii-'^res », hôtelier, d'une |iart, et Antoine « Dobbé », maiti'e chirurgien à Cernay, d'autre part.

E. 6326, (Liasse.) — 5 pièces, papier, dont I cahier de 3 feuillets in-4°.

31 juillet au 30 novembre 1661. — Vente de maison et dépendantc'S, « au lieu de la Barre, » faite à Jacijues « Jaupitre », t^cuyer, avocat au Parlement de Paris, et « Sare Jaupitre », sa sœur, par Marguerite Coussette, veuve de Jérôme Lescuier, vivant, berger à la Barre. — Actes relatifs à une vente de 166 minots d'avoine, mesure de Chevreuse, faite, moyennant 200 livres, à Jeanne Rousseau, veuve de Guillaume Tornay, par Toussaint « Maugé », laboureur à la ferme du Bout - des - Prés, paroisse de Cernay, et Georges « Texier », laboureur à Cernay, et « Héiaine » Gourby », femme de Maugé. — Obligation de 1550 livres tournois passée, au profit de Nicolas Houdin, conseiller et aumônier ordinaire du Roi, curé lie Cernay, par « Françoise de Lalande », veuve de Jacques Benoist, vivant, garde des plaisirs du Roi à Samt-Germain-en-Laye, demeurant ordinairement au presbytère de Cernay-la-Yille. — Actes intéres-sant les familles Gille, Rousseau, Guyot.

E. 6327. (Liasse.) — 6 pièces, papier, dont t cahier de 3 feuillets iii-4°.

5 janvier 1662 au 1'=' avril 1663 et sans date.

— Vente de 63 peiches de terre labourable, terroir « des Lais, champ-tier des terres à filase », faite, moyennant 70 livres tournois, à François « Mau- » terne », garde des plaisirs de Monseigneur de Metz en son abbaye des Vaux de Cernay, par « Clauile » Robbe », marchand « au Brulins, paroisse de Vielle- » Église ». — Contrat de mariage entre « Jacques

» Moïste », charron « à Troux, paroisse de Guian-
» court », d'une part, et « Gdlette Marché », fille de
Thomas Marché, charron « audit Troux ». — Autre
entre « Gilles Chappelle », maître boucher en la ville
de Chevreuse, fils de « Gille Chappelle », marchand

et maître boucher au même lieu, et de Marie Thomas,
d'une part, et « Anne Boi.sseau », fille de Nicolas
« Boisseau », laboureur « à Troux, paroisse de Giiien-
» court », d'autre part. — Quittance de 50 sous tour-
nois délivrée à Jeanne Pondou. veuve de Jacques
Périer, demeurant à « Mnincourt », par « Adaii
» Thiriau », maçon à « L"vis ». — Fragment de foi
et hommage n-ndus à l'abbé des Viux de (lernay,
|iar les enfants et héritiers de Charles de Ficte pour
1 hôtel des moines blancs, sis à Bruyères-le-Châtel,
avec 50 arpents 1/2 de terre, 7 arpents de pré, et
7 à 8 livres de menus cens.

CHANTELOUP

(commune de saint-skrmain-lès-arpajon)

E. 63J8. (Cahier.) — 1 cahier de 6 feuillets, papier.

1614- 1641. — Extraits faits par Louis Le Conte,
greffier et tabellion de Chastres [Arpajon] et certifiés
par lui véritables, le 12 mars 1678, d'actes tirés du
tabellionage et du greffe de Chanteloup, lesquels
avaient été reçus par les tabellions greffiers Pierre
Vacher et Jacques Vacher, du 3 janvier 1614 au
30 avril 1641.

E. 6329. (Liasse.) — 22 pièces, papier.

3 janvier 1614 au 30 mai 1624. — Pierre Va-
cher. — Inventaire des biens de la communauté
d'entre Mathurin Montmizeau et Marie Petit, fait par
Pierre Vacher, tabellion au bailliage de Chanteloup
« pour Messieurs dudit lieu », 3 janvier 1614. —
Transaction intervenue, le 2 décembre 1615, entre les
religieuses du couvent de « Saint-Eutroppe-lèz-Chan-
» telou », et Jean Chardon, marchand drapier, au
sujet d'une rente de 25 livres tournois due par celui-
ci : le contr* t est passé à la grille du couvent où les
religieuses « ont acoustumé traicter de leurs affaires ».
— Bail de la ferme de Chanteloup à Jean Bezault,

par «André Rouveau, concierge à Chantelou

» suivant la charge qu'il a de noble homme M'' Michel
» Roger [ou Royer], avocat en Parlement, tuteur de
B Augustin de Thou, sieur dudit Chantelou », 16 mars
1616. — Contrat de mariage entre Robert Jubin et
Louise Lechapt, 21 décembre 1617. — Inventaire fait
« à la Follye, paroisse Saiuct-Germain-lez-Chastres »,

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

à la requête d'Etienne Chappes, vigneron, des biens de la communauté d'entre lui et défunte Chéronne Salle, sa femme. 25 juin 1619. — Bail par les religieuses du couvent de Saint-Eutrope, « sœur Renée » de Hacqueville, mère ancelle, sœur Jehanne Le Blanc, mère vicgérante, etc. », à Pierre Le Febvre, meunier, du moulin de Fourcon avec ses dépendances, 16 juin 1620. — Contrat de mariage, passé « en la » salle du couvent de Saint-Eutrope », entre Tous-saint Loiseau et Marie Thierry, 2 août 1620. — Inventaire dressé, le 30 mai 1624, par Pierre Vacher, « tabellion au bailliage de Chanteloup, pour hault et puissant seigneur M^r François de Savari, chevalier, conseiller du Roy en ses conseils d'Etat et privé, seigneur de Brèves et dudit Chanteloup ».

E. 633ft. (Liasse.) — 137 pièces, papier.

6 novembre 1624 au 30 avril 1641. — Jacques Varlipr. — Contrat de mariage entre Claude Le Cesne, laboureur, et Marie Robin, 6 novembre 1624. — Contrat de mariage « passé en la maison du moulin de Fourcon », entre Pierre Musset, laboureur à « Mondoville », paroisse de la Norville », et Jeanne Le Febvre, 28 lévrier 1627. — Acte de tutelle de la personne de Guillemette Robin et inventaire, fait à la requête d'Etienne Robin, son père, des biens de la communauté d'entre lui et Martine Chevallier, sa femme, 10 janvier 1628. — Inventaire des biens de la communauté d'entre Marin Rottier et Jeanne Bouttemotte f; iit iar Jacques Vacher, tabellion « au bailliage » et chatellenye de Chanteloup pour hault et puissant seigneur M^m Cosme Savary, marquis de Maulevrier, premier niaistre de garde robe de Monseigneur le frère unicque du R^y, seigneur du Jict Chanteloup », 3 février 1635. — Maiché conclu entre le seigneur de Chanteloup, Cosme Savajy, et Jean Hébert, marchand demeurant à Soucy, paroisse de Fontenay-lès-Briis, qui se charge d'enlever les terres et pierres d'une allée de Chanteloup dans les conditions indiquées au contrat, 12 mai 1636. — Buil de divers héritages lait à Nicolas Lesné, meunier à Arpajon, par le fondé de procuration d'Antoine d'Argoux, écuyer de cuisine de la Reine, 16 novembre 1636. — Marché coikIu entre le seigneur de Chanteloup et Jean BonloMgne, jardinier, pour les travaux à exécuter par celui-ci dans le parc du logis seigneurial, 16 février 1637. — Constitution de procureur par « M^r Claude » de Lauvain, prieur du prieuré de Saint-Ueorges de

» la Ballue, diocesse d'Angers, étant de présent au
» lieu seigneurial de Chanteloup près Chastres-soubi:-
» Montlhéry », 22 octobre 1637. — Actes divers tels
qu'inventaires après décès, contrats de mariage,
ventes, baux, intéressant les familles Poyvret, Lam-
bert, Dostier, Belin, Voisin, Thomas, Perrain, Feu-
gères, Boisseau, Couart, Bourgeron, Secretaiiii, Lesné,
Brizart, Musset, Lanioureux, Mensart, Prévost, bes-
noyeis, Pissier, Ledourt, Fillette, Hersant, Roussel,
Petit, Pellemoine, Girard, Saintain, Plumet, Texier,
Brujant, Hugues, Legendre, et autres.

E. 6331. (Liasse.) — 52 pièces, papier.

11 avril 1656 au 18 mai 1699. — Accord inter-
venu entre Pierre Joubert, vigneron, stipulant le fait
de Françils Joubert, son flis, et Anne B. demeurant
au lieu « de la Follye », dans le but de mettre fin à un
procès criminel intenté devant le bailli de Chanteloup
par la susdite Anne B. contre François Joubert, « pour
» raison de quelques excedz prétendus avoir esté par
» lui sur elle commis » ; il est convenu que « ledit
» Joubert s'abstiendra de plus mesfaire ne mesdire à
» ladite Anne B. et ses enfans, et qu'elle et eux aussi
B ne le provoqueront à ce faire, et se contiendront
» les uns les autres en sorte qu'ilz viveront en paix »,
11 avril 1656. — Vente d'arbres faite à Louis Gourdi,
marchand, par Jean Garnot, bourgeois de Paris, tu-
teur onéraire de « M''^ Camille Savari, chevalier,
» comte de Brèves, seigneur dudit Chanteloup et
» autres lieux », avec l'autorisation de « M'' le prési-
» dent Mosié, tuteur honoraire dudit seigneur comtes
» de Brèves », 5 novembre 1657. — Transaction in-
tervenue, le 2 novembre, entre Jean Garnot agissant
comme ci-dessus en qualité de « tuteur honéraire de
» M"" Camille de Savary... légataire universel de
» deffunct M'* Cosme de Savarj', son oncle », et les
religieuses du couvent de Saint-hutrope « sœur Marie
» Magdeleine Le Prince, mère ancelle, sœur Marie Le
» Musnier, vice-gérante, sœur Marie de Genton, pro-
» cureuse, sœur Aune Du Jardin, dépositaire », pour
terminer le procès survenu à l'occasion de la saisie
féodale de « la maison et hostel du Plessis et deppen-
» dances pocédez par Henry du Rousselet, escuier,
» sieur dudit Plessis ». — Bail du colombier de Chan-
teloup, situé près de « l'abaye S'-Eutrope », fait à
Jean Cavi-, maître (lâtissier, par l'intendant des mai-
sons et atTaires de Monseigneur le duc d'Arpajon, pair
de France, « qui a droict de la jouissance de la terre

SERIE E. — NOTAIRES ET TABELLIONS.

» et seigneurie de Chanteloup », 24 avril 1667. – Convention entre M^{''}* Camille Savary, seigneur de Chanteloup, et Charles Lequfré, maître jardinier, qui se char[^]ie d entretenir les jardins du château aux conditions stipuli[^]es dans l'acte, 21 mars 1670. – Marché pour la fourniture d'une grille de bois d'environ 22 ou 23 pinds dans œuvre, « au devant de la bonde du » canal dudict Chanteloup, » avec une contre-grille, 22 mars 1670. – Marché conclu avec Jacques Le-gendrH, maître maçon à Arpajon, pour les réparations du château, du colombier et de divers bâtiments, 22 mars 1670. – Testament de la veuve Claude Le Jarre, 30 septembre 1670. – Conventions entre le jarilinier du château et « M^m Georges de Bermondes, » chevalier, comte d'Oradour, lieutenant général de » l'artillerie de France, et dame Françoise Garnier, S(in » espoise, estans aux droictz de M^{''}^ Camille Savary », 9 mai 1671. – Testament fait par « Marie Boissi- » neau », veuve de Pierre Chappe, 18 mai 16«0. – Bail de terres fait à Guillaume Paillard, lab lureur, par « dame Anne Doublet, veuve de défunct Pierre » Gruyn, vivant escui'-r, conseiller et segrétaie du » Roy, maison et couronne de France et de ses » finances, demeurante à Paris, rue d'Orléans, par- » roisse S'-Jean-en-Grève, jouissante de la terre et » seigneurie de Chanteloup », 13 novembre 1685. – Acte passé par Etienne Brizard, vigneron, qui redon- nait devoir au curé de baint-Germain-lès-Arpajon une somme de 1800 livres que celui-ci lui prête pour sub- venir à ses artàires, 12 novembre 1694. – Titre nou- vel d'une rente de 5 livres 5 sols pour divers héritages passé par Giaude Louin, vigneron, demeurant à Jouy, paroisse de Breux, et par Toussaint Louin et Pierre Jamain, héritiers de Denis Louin, 27 décembre 1695 – Abandon d'une maison sise à la Folie, au profit de Guillaume Le Borgne par Antoine de Lassus, écuyer, sieur des Fontaines, caiiitaine des dragons au régiment de la Reine, 18 mai 1699.

CHATOU

E. 63a2. (Liasse.) – 1 pièce, parchemin : 3 jiièces, papier.

1664-1672. – André La Cosse et Prévost. – Bail à rente de pièces de vigne sises au terroir de Chatou, aux lieux dits « Les Cliampagnes » et « Les » chemins de Paris », [lassé |iai-devant « André La Cosse, greffier et tabellion de la justice et châtellenie

de Chatou, pour Monsieur maistre Raoul Portail, con- seiller du Roy en sa cour de Parlement à Paris, sei- gneur dudit Chatou », 14 novembre 1604. – Testa- ment de Jeanne Delfaut , femme d'Antoine Collet, veuve en première nocés de Pierre Périer, reçu par Prévost, tabellion au bailliage et châtellenie de Cha-

tu ; - inventiire dressé par celui-ci à la requête de l'exécuteur testamentaire, M'' Jean Pousse, curé de Chatou, des meubles et effets laissés par la défunte, 1672.

E. 6333. (Liasse.) - 54 pièces, papier.

1675. - Pierre Barbé. - Engagements pris devant « Pierre Barbé, greffier et tabellion de Chatou », par Vincent "Vallier, vigneron à Nanterre, Hugues Lécuyer, vigneron à Houilles, Marcel Tissèrent, marchand à Chatou, Claude Arnout, tonnelier, Gabriel Dreux, marchand, et autres, de payer des sommes dont ils se reconnaissent débiteurs à raison de fournitures qui leur avaient été faites, du 15 avril au 3 novembre 1675.

E. 6334. (Liasse.) - 48 pièces, papier.

1679. - Minutes des actes passés devant Pierre Barbé, du 12 janvier au 27 décembre 1679. Engagement pris par Guillaume Gault, maître horloger demeurant à Paris, rue du Bout du Monde, au profit de Guillaume Tisserant, syndic de la paroisse, des marguilliers et des habitants, de « remettre en estât l'or- » loge de Chatou et la randre marchant et son- » nante » ; prix convenu : 60 livres tournois , 19 février 1679. - Bail par Philippe Le Sage, procureur fiscal au bailliage de Chatou, à Lucas Lejeune, vigneron, d'une maison sise au village de Chatou, 10 mars. - Conventions conclues entre Étieiuie « Margas », marchand, bourgeois de Paris, et Germain G.idart, jardinier, pour régler ce que celui-ci « aura à faire estant chés moy en ma maison de Cha- » tou », 28 mars. - Déclaration de Philippe Camus, maître d'école à Croissy, qui reconnaît être propriétaire et détenteur d'une maison avec ses déiiemlaiices sise à Croissy, chargée d'une redevance au profit de Pierre Housset, 16 décembre. - Testament de « dame » Marie-Diane Dandieu, veufve de feu Pierre de Saboureux, vivant équier, sieur de la Bonnetrye », 25 décembre.

174

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

E. 6335. (Liasse.) - 11 pièces, papier.

1681. - Minutes des actes passés devant Pierre Barbé, de janvier à décembre 1681. - Bail d immeuble

à Hubert Bridron par « Oudart de Subinet, l'un des » vingt-cinq gentilshommes de la Garde Écossaise du » corps (lu Ro.v, demeurant à Cliaiou », 18 janvier ; – autres baux par le même. – Baux d'immeubles passés par Charles Ruftin, officier de la Reine, demeurant à Rueil, 15 avril ; par Philippe Le Sage, procureur fiscal au bailliage de Chatou, 10 mai ; par Jean Rouvraj', marchand demeurant à Paris, rue du Bout du Monde, 28 septembre. – Conventions intervenues entre Jacques Robert, maître jardinier, demeurant à Versailles, et Bernard Taillard, entrepreneur des plans et terrasses des maisons royales, demeurant à Paris, ce dernier tant en son nom qu'au nom de René de Latousche. également entrepreneur, 6 octobre. – Bail des greffe et tabellionage de Rueil, avec le greffe de Puteaux et le tabellionage de Vancresson, passé au profit de M^e Jean « Crisii », par Jacques Bouciquault, receveur de la terre et seigneurie de Buzenval, au nom et comme procureur du feignier général du revenu temporel de la grande abbaye de Saint-Denis, 6 octobre. – Pouvoirs donnés par les habitants de la paroisse de Croissy au collecteur des tailles de la paroisse, pour « coter au lollé de la taille » plusieurs personnes dénommées dans l'acte, 10 novembre.

E. 6336. (Liasse).

12 pièces, papier.

1686-1689. – Denis Nicolle. – Minutes des actes reçus par Denis Nicolle, tabellion de Cliaiou et Montesson, du 2 janvier 1686 au 2 septembre 1689. – Bail par Marie Cirier, demeurant à Montesson, à Anne Lancelot, d'une portion de maison sise à Montesson, 4 janvier 1686. – Partage de biens entre Nicolas et Jean Bontemps, 13 septembre 1689. – Transaction conclue, le 16 juillet 1689, entre Marie-Marthe Bullot ou Bulet, fille du procureur fiscal en la prévôté de Montesson, d'une part, et Denise Brunette, d'autre part, pour mettre fin à une instance criminelle.

E. 6337. (Liasse .) – 62 pièces, papier.

1690. – Minutes des actes reçus par le même du 4 janvier au 23 décembre 1690. – Bail de pièces de vigne par « frère François Arnoult, religieux hermite » demeurant à Monvalérien, près de Surene », 4 janvier. – Testament de Nicolas Gigot, marchand à

Chatou, 23 janvier. – Transaction entre le sieur Oudart de « Sabinet », et A. Tisserant, vigneron, 25 janvier. – (Contrat d'aprentissage, aux termes duquel Antoine Morel, marchand cordonnier à Cliaiou, s'en-

gage à « monstrer et enseigner le trailiq de ladicte
» marchandise et métier de cordonnier » a un garçon
âgé de dix-neuf ans, 30 janvier. — Contrat de même
nature aux termes duquel .Antoine Morel, marchand
cordonnier, met en apprentissage sa fille, Marguerite-
Antoinette Morel, i)Our deux ans et demi, chez la
demoiselle Marie-Madeleine Chanfrau, maîtresse de
l'école des filles de Chatou et en même temps couta-
rière, qui s'engage à « luy monstrer et enseigner le
» métier (le couturière et le traffliq de marchamhse
» dont elle ce mesle ; et outre encores, comme mal-
» tresse d'escoUe des filles, el e promet aus>y luy
» monstrer et enseigner à lire et escrire » ; l'appren-
tie devra venir clia(iue jour elle sera logée, nourrie et
entretenu par son père, elle servira fidèlement sa
maîtresse, etc; 5.iuillet 16i)0. — Bail des fours banaux
de Lhatou passé au profit de Jean RInbault ou l-iain-
baud, boulanger, [lar Paul Portail, conseiller au Par-
lement , seigneur Je Chatou, Montesson et autres
lieux, demeurant ordinairement à Paris « rue des
» Fauconniers », i)aro)Sse Saint Paul , résidant en
son cliâteau et hôtel seigneurial de Chatou, 23 oc-
tobre. — Donation faite à l'église de Notre-D.inie de
Montesson, par Claude Croix, vigneron, d'une rente
de 4 livres, à charge pour la fabrique de laire célébrer
annuellement deux messes basses de Requiem, 28 no-
vembre.

E. 6338. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1691. — Minutes des actes reçus par le même, du
6 janvier au 9 novembre 1691. — Bail d'une portion
de maison a\ec ses dépeuilances, passé \<av Philippe
i,e Sage « sieur de la Vrilhère ». procureur fiscal au
bailliage de Chatou, au profit de François Le Roj',
4 mars. — Marché par lequel Louis Trouillièrre, jardi-
nier à Chatou, s'engage à « tra\ailier et faire les
» façons nécessaires bien et diement, au dire d'ex-
» iierts et gens à ce connoissant », pour Jean-Baptiste
Maigas, sieur Dubreuil, capitaine au régiment des
fusilliers du Roi, qui, pour ce, lui paiera annuelle-
ment 50 éciis valant 150 livres, l""' août. — Testament
de .Marie Marie, veuve de Michel Vilain, qui, entre
autres volonti^s, exprime celle d'être enterrée « dans
» l'église de Nostre-Dame de Montesson devant le cru-

SERIE E. — NOTAIRES ET TABELLIONS.

» cifix auprès dn corps de feu Michel Marie, son
» père », 3 septembre. — Donation à la fabrique de
Uoiitessoi, par Marie Nicolas, veuve de Ji-an De-
iiyau (?). d'une rente de 10 livres, 2 novembre. —
Testament de Marie Lasne, 9 novembre.

E. 6339. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1725-1749. — Bonnard(?) — Jean-Moreau-François Cnvillier, François Philippe et Mirie Nicolle, veuve d'Antoine Billnn, reconnsissent par-devant le tabellion de Cbatou devoir diffi'rentes sommes pour des l'ournitures qui leur ont été livrées, n'i.5. — Procuration donnée par-devant l^ notaire au bailliage de Gliatou, M. « Bonniard, » •? par Élienne Joseph Pieron, procureur fiscal de Groissy, Laurent Grandfills, grellier et notaire à Groissy, et plusieurs autres, lesquels, couime anciens marguilliers et habitants de Groissy, donnent pouvoir à l'un d'eux pour « detiendie » lesdits habitans à rencontre de Jacques Bonnet le » jeune, syndic », 11 mai 1149.

CHAVILLE

E. 634fl. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

23 septembre 1625-11 novembre 1630. —

Lopin. — Vente de diverses pièces de terre et vigne faite par Jean Lf^clerc, écuyer, auditeur des bandf^s de Suisses, demeurant à Paris rue Saint-Martin, de présent en sa maison de « Chasville », fils de Claude Leclerc, en son vivant conseiller du Roi et auditeur en la Chaml)re des Gomptes, et de Glante Guiot, tant en son nom qu'au nom de ses cohéritiers, à « Maistre Gharles Letellier, seigneur de Doysu et de » Ghasvilleen partie, conseiller du Roy et maître ordi- » naire en sa Gharabre des Gomptes à Paris, y demeu- » rant rue du Ghaulme, paroisse de Saint-Jehan en » Grève, estant de présent en sa maison à Doisu, par- » roisse de Ghasville », 23 septe iibre 1625. — Accord entre Charles Le Tel lier, tant en son nom qu'au nom de damoiselle Claude Ghauvelin, veuve de Michel Le Tellier, en son vivant seigneur de Ghâville, conseiller du Roi en sa Cour des Aides, d'une part, et Jean Leclerc, d'autre part, pour prévenir une action judiciaire qui allait être intentée au sujet d un droit de passage que s'arrogeait ledit Leclèrc sur une vigne appartenant au seigneur de Cliâville, 25 septembre 16'^5. — Bail par damoiselle Claude Ghauvelin, veuve de Michel

Le Tellier, à Nicolas Bercher, laboureur, de la ferme de Viroday, 25 octobre 1625. — Vente de pièces de terre sises à Châville, faite par Toussaint Beauvais, marchand à Viroflay, et Denise Morizet, sa femme, à Michel Le Tellier, écuyer, seigneur de Ghâville, conseiller du Roi en son Grand Conseil, « estant » de présent en son chasteau audict Chasville », '■i0 octobre 1627. — Vente au mêm'e de pièces de terre au même lieu par Antoine Tricadeau, laboureur, et Marguei'ile Moriset, 5 juin 1629. — Bail (lar Michel Le Tellier, « de présent en son chasteau audict Chas- » ville », à Niccilas Laguesche, laboureur, demeurant à riIèitel-Dieu de Cliâville, paroisse « d'Ursines », de la ferme de Cliâville « ajilicquée en une maison, » grandie, estables, bergerie, ainsy qu'ilz se pour- » suivent et comportent assis audict lieu de Ghâville,

» court, jardins et cloz avec les terres, prés, pas-
» tures et fraîches qui en dépendent », 11 novembre
1630. Signatures autographes de Charles Le Tellier,
de Claude Ghauvelin, de Michel Le Tellier.

E. 6341. (Liasse.) ^ 49 pièces, papier.

4 décembre 1630-1638.- Michel Moriset. -
Baux par Michel Le Tellier, « estant de présent en son
» chasteau et lieu seigneurial dudict Châville » : - à
Jpan Tricadeau, vigneron, 4 décembre 1630; - à
Nicolas Laguesche, 29 décembre; - à Michel Moriset
l'aîné, 4 mai 1631 ; - à Pierre Godefroy, boulanger,
3 novembre 1633 ; - à André Langlois, maçon,
30 avril 1634; - de pièces de terres si.-esau territoire
de Ghâville. - Baux de même nature passés par
« honorable femme madame Catherine Vaillant,
» veuve de deffunct M'' M''^ Charte Le Tellier », au
profit de Michel Moriset, vigneron, 12 novembre 1635 ;

- de Victor Surard, vigneron, 13 janvier 1636. -
Baux de même nature passés par Michel Le Tellier, et
acquisitions faites par celui-ci en 1636, 1637 et 1638.

- Marché conclu entre Michel Le Tellier et Jean
Vieuxné, pour la plantation de bois, 13 novembre 1637.
Acquisition de diverses pièces de terres vendues à
Michel Le Tellier par Michel Tricadeau, Laurent Bé-
chet, Étienne Tricadeau, Robert Prunier et con-
sorts, 12 novembre 1638.

E. 6342. (Liasse.) - 87 pièces, papier.

22 octobre 1640-21 novembre 1649. - Minutes
des actes reçus par Micliel Moriset, « greffier et ta*

ne

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

» bellion juré de la prévosté de Châville » (18 novem-
bre 1649) du 22 octobre 1640 au 21 novembre 1649. -
Marché conclu entre « dame Elisabeth Turpin, femme
» de Messire xVIichel Le Tellier, seigneur de Châville,
» conseiller du Roy en ses Conseils, maistre des re-
» questes ordinaires en son hostel, intendant de la jus-
» tice, police et finances de l'armée de Sa Majesté en
» Italie », d'une part, et Jean Vieuné, marchand,
demeurant à Meudon, d'autre part, au sujet de tra-
vaux de labour à exi^cutter dans l'enclos du château
de Châville, 22 octobre 1640. - Autre marché par la
mi^me avec Vincent l.espine, maçon à Châville, « pour
» faire un tallii pour revestir le ruisseau qui est dans
» l'enclos dudict s-- île Châville », 23 octobre 1640. -
Baux de diverses pièces de lerre passés par dame

Elisabeth Turpm, par dame Catherine Vaillant, veuve de Charles Le Tellier, par « Messire Gabriel de Cassa- » gnes, seigneur de Thillade, capitaine d'une compa- » gnieau régiment des Gardes du Roy », par Jacques Le Tellier, seigneur de « Doizeu et de Châville en » partie, conseiller du Roy et auditeur en sa Chambre » des Comptes à Paris, estant de présent en sa maison i et lieu seigneurial dudit Doizeu », au profit de différentes personnes et notamment de Gaspard Cros- nier, imprimeur en taille-douce, demeurant à Paris rue des Petits-Champs, 16 octobre 1641, et de messire François Niques ou Niquet, curé de Châville, 14 no- vembre 1643. — Marchés conclus entre Jacques Le Tellier et Michel Moriset l'aîné, vigneron, entre dame Elisabeth Turpin et André Langlois, maçon, entre la même et Charles Surard, pour travaux à exécuter, 1644. — Baux au profit de différentes personnes par Michel Le Tellier, secrétaire d'État et des commande- ments de Sa Majesté, seigneur de Châville, en 1645, 1646, 1647, 1648. — Échanges entre René Le Tellier, conseiller en la Cour des Aides, d'une part, et le curé de Châville, M« François Niques ou Niquet, 21 avril 1648, Antoine Tricadeau, au nom et comme marguillier de l'œuvre et fabrique de Notre-Dame de Châville, 25 avril, Robert Prieur, vigneron, 28 septembre. — Échange entre dame Elisabeth Turpin, femme de Michel Le Tellier, secrétaire d'État au département de la Guerre, et Jacques Turpin, seigneur de Doizu et de Châville en partie, 24 juillet 1649. — Marchés pas- sés par dame Elisabeth Turpin avec plusieurs mar- chands de bois à Ville-d'Avray, 9 septembre 1649, avec Henri Nicolas, terrassier, à Paris, 16 novembre, avec François Moiset, marchand plâtrier à Châville, 18 no- vembre, avec Nicolas Bodin, « marchand planteur de » bois », 21 novembre, au sujet de plantations de bois

et de charmilles, de terrassements, et de l'extraction du plâtre dans une carrière à ouvrir dans des condi- tion déterminées.

E. 6343. (Liasse.

77 pièces, papier.

1650. — Minutes des actes reçus, en 1650, par Mi- chel Moriset. — Vente d'une pièce de vigne par Fran- çois Moriset, marchand à Châville, à Simon Rondault, 2 janvier. — Affirmation devant notaire par Jean Vassier, Charles Barge, Pierre Bibault, Jean Bason- net, Mathieu Moufle, Nicolas Blandin, « tous faisant et » ri^putés la plus grande et saine (lartye des habitans » delà paroisse de Viroflay », que, pendant les trou- bles de la dernière guerre, « la plus grande et saine

» partye des habitants dudict Viroflay avoient mis,
y> pour seuretté, dans l'église de Viroflay tous et cha-
» cuns leurs biens, lesquels leurs auroient estez mal
» prins de force et violence par les gens de guerre
» tant par Pollonnois, Italliens que autres soldats
» qui auroient percé les murs de ladite église, mesme
» rompu les fonds baptistai^es, foullé les Saintes-
» Huilles aux piedz,. . . rompu le lieu pour le repos de
» la Sainte-Hostie qui est le corps de Notre- Seigneur,
) / mesme rompu le troncq », et que, par suite, ils
se trouvaient réduits à une grande misère, 9 jan-
v. - Vente de pièce de vigne faite par Charles Bou-
cher, vigneron, à Jean de Pellay, seigneur de Viroflay
en partie, 9 mars. - Titre nouvel passé par Michel
Josset au profit de la fabrique de Châville, 20 mars.

- Titre nouvel passé par Simon Pothier, marchand,
au profit de « la fabrique Monsieur Saint-Denis d'Ur-
» sine », 25 mars. - Marché conclu entre dame Elisa-
beth Turpin et Pierre de Barge, jardinier à Châville,
« pour entretenir et faire tout le travail qui est et sera
» à faire dans l'enclos de Monseigneur et Madame
» de Châville, audict lieu de Châville, pendant trois
» années durant, » 26 mars. - Testament de Mar-
guerite Daix, veuve de Jacques Foucher, 24 mai. -
Inventaire après le décès de Michel Tricadeau, en son
vivant vigneron, 15 juin. - Convention entre le curé
de la paroisse de Saint-Eustache de Viroflay, « Mes-
» sire Estienne llédou, » et Jacques Lubert, 8 juillet.

- Inventaire après le décès de François Langlois,
vigneron, 28 décembre.

E. 6341. (Liasse.) - 102 pièces, papier.

1651. - Minutes des actes reçus, en 1651, par Mi-

SERIE E. - NOTAIRES ET TABELLIONS.

m

chel Moriset. - Testament de Marie Tricadeau, veuve
de Ctiaiiies Becquet, en son vivant maçon à Châville,
qui, entre autres volontés, exprime celle d'être inhu-
mée « dans le cimettière de Châville et au lieu et place
» où repose ses parans », !<'■ janvier 1651. - Vente de
« trois travée de maison et passaige commun, le tout
» couvert de chaulme, avec la cour », faite par Michel
Bercher, vigneron, au seigneur de Châville, Michel Le
Tellier, 15 janvier. - Donation de terres faites par

Messire Claude des , écuyer, seigneur de Chabert

et de Viroflay en partie, conseiller et maître d'hôtel
du Roi, l'un des cheveu-légiers de la garde de Sa Ma-

jesté, capitaine appointé de la cavalerie légère, et par damoiselle Charlotte Aimery, sa femme, à la cure de Viroflay, à charge pour le curé et ses successeurs de célébrer annuellement à perpétuité cinq messes basses, à savoir quatre de Requiem et une en l'honneur de la Vierge, 8 février. — Contrats divers tels que baux, échanges et acquisitions, passés par le seigneur de Châville ou par dame Elisabeth Turpin, sa femme. — Marché conclu par dame Elisabeth Turpin avec André Langlois, maçon, et Denis Lespine, de même profession, pour la construction de trois maisons, 27 juin. — Contrat de mariage entre Thomas Tessier et Gilles Beauvais, 27 juin. — Titres nouveaux passés par divers au profit du seigneur de Châville, juillet. — Marché conclu par dame Elisabeth Turpin avec Pierre de Barge, jardinier, 28 août. — Bail d'une pièce de terre par Michel Le Tellier à Jean Du Val, vigneron, 15 novembre. — Vente par Marie Belot veuve d'Antoine Legrain, à Jean de « Pelay, » écuyer, seigneur de Viroflay en partie, d'une maison et de différents héritages sis à Viroflay, 20 novembre. — Bail de terres, vignes et jardins passé au profit de Laurent Bercher, vigneron, par Lucas Pothier, comme marguillier de la fabrique de Notre-Dame de Châville, 1651.

E. 6345. (Liasse.) — 39 pièces, papier.

1652.— Minutes des actes reçus, en 1652, par Michel Moriset. — Baux de pièces de terre et vigne passés par dame Elisabeth Turpin au profit de Charles Surard, de François Langlois et autres, janvier 1652. — Échange entre ladite dame et François Niquet, curé de Châville, 4 janvier. — Déclaration passée par Simon Beauvais, receveur de la terre et seigneurie de Villacoublay et fermier de la ferme de Châville, « le » tout appartenant à M^r Michel Le Tellier, chevalier, » seigneur dudict Châville et dudict Villacoublay »,

Seine-et-Oise. — Série E. — Tome V.

2 février. — Inventaire dressé, à la requête de Michel Moriset, après le décès d'Henriette Camart, sa femme, 16 février. — Autres actes, tels que baux, ventes, transactions, dont le dernier porte la date du 30 août 1652.

E. 6340. (Liasse.) — 72 pièces, papier.

6 avril 1653-6 janvier 1656. — Jean Tricadeau. — Minutes des actes reçus par Jean Tricadeau, « greffier et tabellion de la prévosté de Châville » (27 décembre 1655), du 6 avril 1653 au 6 janvier 1656.

— Bail de 30 perches et demie de vigne à Châville passé par le marguillier de l'église de Notre-Dame de Châville au profit de Michel Prunier, vigneron, 6 avril 1653. — Contrat de mariage entre Charles Surard,

vigneron, et Jeanne Chauvel, 22 juillet. – Baux de pièces de terre passés par dame Elisabeth Turpin, 3 novembre, et par Michel Le Tellier, 26 décembre.

– Déclaration des héritages appartenant à Charles Lépinne sis en la mouvance du seigneur de Châville, 27 janvier 1654. – Acquisition par la fabri(iue de Châville d'une pièce de terre sise au lieudit « les Mocbou- » teille », 2 mars. – Bail par Michel Le Tellier, seigneur de Châville, demeurant à Paris rue des Francs Bourgeois à Jean Poullain, plâtrier, d'une « plâtrière » sise au terroir dudict Châville avec une loge proche » ladicte plâtrière », 20 octobre. – Acquisition d'une maison avec ses dépendances sise à Châville par Charles Tricadeau, vigneron, 20 décembre 1654. – Brevet d'apprentissage aux termes duquel Jean Bourdois, manouvrier, demeurant à Meudon, reconnaît que pour son profit il « s'est mis comme aprentif du pre- » mier jour de febvrier mil six cens cinquante cinq » jusques à deux ans finyes et acomplies à Claude » Civot, maréchal, demeurant à Meudon, à ce pré- » sent et retenant ledict Jean Bourdois aprentif, auquel » sera tenu et promet montrer et enseigner au mieux » qu'il pourra ledict mestier de maréchal », aux condi- » tions déterminées dans l'acte, 31 janvier 1655. – Échange entre Michel Le Tellier, et Marie Belot « dame » d'Ursine», veuve de M^r Antoine « Le Grain », en son vivant seigneur de Viroflay en partie, 3 février.

– Brevet d'apprentissage aux termes duquel Michel Moriset, âgé de 16 ans, fils de Michel Moriset, en son vivant tabellion à Châville, est confié à Denis Lespinne, maçon à Châville, qui s'engage à « luy nion- » trer et enseigner du mieux qu'il pourra le mestier » de maçon, dont il se melle et entremetz, et durant

23

178

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

» ledict temps luy quérir et livrer son vivre, boire et
>3 mansier, feu, lit, logis, lumière, vestures, chaussure
» et linge, chausse, souliers, et tons autres sortes
w d'habiiz comme pourpoint, hautechasse, bas de
» chaush de bure gris et aultres nécessités d'habitz, le
» bien entretenir et traitter doucement, lui bailler cinq
» soulz par chacune sepmaine durant ledict temps pour
j) ses menus plaisirs » et à « en la fin dudict temps le
» rendre bien et honnestement habillé selon son estât ». De son coté l'apprenti promet de « servir ledict Le-
» pinne, son maistre, bien loiaument audict mestier
» de mâson en tout aullres choses licittes et honnestes,
» faire son profict, escliever son damage, l'adveitir

» du contraire sitost qu'il parviendra à sa congnois-
» sance, sans soj' enfuir ni ailleurs servir durant ledict
» temps K, 30 mars. – Déclaration passée par Catherine Josset veuve d'Antoine Le Vasseur, qui alTirrae avoir en sa possession et garder des meubles et effets appartenant réellement à sa fille, Anne Le Vasseur, 21 décembre 1655. – Vente d'une maison avec ses dépendances faite par Denis Lespinne, maçon, et par Geneviève Lespinne à Michel Le Tellier, seigneur de Châville, 6 janvier 1656.

E. 6347. (Liasse.) – 52 pièces, papier.

22 février 1657 -9 novembre 1659. – Minutes des actes reçus par Jean Tricadeau du 22 février 1657 au 9 novembre 1659. – Vente à Michel Le Tellier par damoJselie Charlotte A3niery, dame de Viroflay en paitie, de tout et tel droit pouvant lui a|ipartenir en « ung passage nommé la porte Gloiia, seize au dessoubz » de la garaine deladicte damoiselle, ladicte porte es- » tant à douze piedz ou environ de la borne faisant sé- » paration du terroir de ladicte damoiselle et du terroir » de rilôtel-Dieu de Châville, ladicte porte proche et » joignant les meurs de closture du clos de mondict » seigneur Le Tellier », 22 février 1657. – Actes divers, tels que baux, échanges, ventes, passés par le seigneur de Châville en 1657. – Marché conc u i)ar dame Elisabeth Turpin avec Denis Fremy, terrassier et lon-faiiier, et Thomas Dumont, de même état, demeurant à a Ilaulteuil près Paris », jjour travaux à exécutt^r dans les fossés du château, juin 1658. – Bail par la même au profit de Cliarles Picart, laboureur, et de Gillette Beauvais, sa femme, de la « ferme seize proche » riiôtel seigneurial de mondict seigneur et dame de » Cliaville » avec les terres, prés, bois en dépendant, 8 Juillet 1658. – Échange conclu entre Michel Le Tel-

lier « marquis de Louvois » et Charles Tricadeau, 27 juin 1659. – Devis des travaux de terrassement à exécuter « pour rendre le grand chemin de l'entrée du » village de Châville du costé de Paris facile et com- » mode pour les caresses et charrettes, sravoir depuis le carefourdudit village tenant à la maison de Dru- » jon jusques au hault de la cavée au dessus des deux » chemins qui fourchent à conter depuis la platrière » de deux cens thoises en enhault vers lesdits deux » grands chemins qui fourchent » ; marché pour l'exécution des travaux passé avec divers terrassiers de Garches, d'Auteuil et de Saint-Germain par le marquis de Louvois, seigneur de Châville, Villacoublay et autres lieux, 3 juillet 1659. – Marché avec divers pour transport de terres, 9 novembre 1659.

E. 6348. (Liasse.) – 16 pièces, papier.

1660-1661. — Minutes des actes reçus par Jean Tricadeau jusqu'au 9 juin 16(U ; pièces annexées aux dites minutes. — Copie et signification des lettres patentes par lesquelles le Roi, sur la remontrance à lui faite par le marquis de Louvois seigneur de Châville « qu'il a acquis de|)uis quelques années une maison » avec plusieurs héritages en deppendantz, qui com- » posent un fief appelle vulgairement la ferme de) l'Hostel-Dieu, lesquels terres et héritages pour la » plus part sont scituez dans le terroir dudict Châville, » et sert présentement ladicte maison tant au loge- » ment d'un fermier qui fait valloir ses terres qu'à » faire la basse court de la maison seigneuriale et » chasteau de Châville, qui est joignant icelle maison, !• la(juelle néantinoings se trouve de la parroisse » d'Ursine pour la taille, quoy qu'elle en soit esloigné » de iilus d'un quart de lieue, de laquelle distance » les (lits habitans d'Ursine et collecteurs ont pris sy » grand advantage contre ceux qu' ont occupé ladite » maison, pour nes'estre trouvé aux assemblées de la » communauté pour la nomination des collecteurs qui » se l'ont lesjours de festcs ou dimanches, à c:\use de » la distance de ladite maison à leur esglise et de la » proximité de celle de Châville où ils ont conti- » nuellement assisté au service divin, qu'ils ont tous- » jours esté sun'hargez par eux de tailles et autres » impositions qu'ils ont esté contrainctz de quitter » ladicte maison ou ferme et de chercher ailleurs » leur establissement pour soulager leurs misère-<, sy » bien que ledit exposant se trouve à présent réduit » en tel estât qu'il ne peut trouver aucun fermier qui

SÉRIE K. — NOTAIRES ET TABELLIONS.

179

» veuille faire sa ilenieure clans la dite maison », accorde que la ferme dont il s'aj-it soit réunie à la paroisse de Châville, septembre-octobre 1660. — « Thoisé de tous les murs de face de reffand et pignons » des bastimens de la ferme de Viroflay », 1660. — Devis des ouvrages de maçonnerie à faire pour l'a-grandissement du p;irc de Châville appartenant à « Monseigneur Le Tellier » ; marché pour l'exécution desdits ouvrages avec Denis Lespine et André Langlois, 23 janvier 1601. — Actes divers, tels que baux, ventes, échanges, passés par le seigneur de Châville avec Charles Picart, laboureur, à la ferme de Châville, 4 mars; Nicolas Lespinne, laboureur à Montreuil au « Val de Gallie », 16 mars ; Pierre Le Loup, charron à « Ursinne », 16 mars ; M. François Niquet, curé de Châville, et Charles Surard, marguillier, 22 mars ; François Langlois, vigneron, et autres.

E. 6349. (Cahier.) — 1 cahier, de 24 feuillets, papier.

1662. – Répertoire des minutes des contrats d'acquisitions, baux à rente, baux à loyer et autres actes passés tant par Mgr Le Tellier, marquis de Louvois, seigneur de Chàville, et dame Elisabeth Turpin, que par MM. Le Tellier, avec divers particuliers par-devant Lopin, Moriset et Tricadeau, tabellions en la prévôté et châtellenie de Chàville, a lesquelles minuttes ont esté tirées de leurs liasses » commanseant en l'année 1623 jusques en l'année » 1662 ».

E. 6350. (Liasse.) – 29 pièces, papier.

1665. – François Girardelet. – Minutes des actes reçus par « François Girardellet, greffier et tabellion » juré à la prévosté de Chàville et hallage de Viroflay », du 16 janvier au 1^{er} décembre 1665. – Cession faite au curé de Chàville, François Niiuet, par François Aymery, écuyer, sieur de « Chasteau-pers », de tous les droits qu'il pouvait avoir sur cinq perches de vigne sises à Viroflay, 15 février. – Marché conclu par Michel Le Tellier, seigneur de Chàville, avec Charles Cassin ou Caffln, maître vitrier à Paris, « vieille rue du Temple, » pour exécuter les travaux de vitrerie indiqués dans un mémoire, 12 mars. – Contrat de mariage entre François Guilbert et Julienne Ballet, 12 mars. – Marchés passés par Elisabeth Turpin avec Pierre Legris, 12 mai, avec Marguerite Moriset veuve de Nicolas Bercher, 4 juillet,

avec Denis Lespine et Michel Moriset, maçons, pour travaux de curage d'un canal situé dans le grand parc, de labourage des terres du parc, de confection de murs pour un nouveau canal. – Autre marché pour la plantation de bois dans le parc de Chàville. 4 novembre. – Consentement donné par les habitants de Chàville à ce que les collecteurs des tailles de la paroisse imposent à la taille de la paroisse Guillaume Vallet, marchand plâtrier, 21 décembre.

E. 6351. (Liasse.) – 63 pièces, papier.

1585-1666. – Minutes des déclarations composant le terrier de Chàville et le fief de l'Hôtel-Dieu, passées au profit de Michel Le Tedier, seigneur du lieu, du 29 octobre 1665 au 4 février 1666, par Michel Bercher, François Niquet, curé de Chàville, Charles Tricadeau, Charles Lépine, Denis Lépine, André Surard, Charles Surard, Antoine Tricadeau, Michel Fleury, Pierre Le Loup, François Cahon, François Vimont, Jacques Porcher, François Guyard, Marie Dugeon, veuve de Michel Presles, Michel Dugeon, Jean Duval, Michel Prunier, Elisabeth Feucher, veuve de François Langlois, Catherine Josset, Marguerite Moriset, veuve de Nicolas Percher, Lubin Terrasson, Charles Tricadeau comme marguillier de la fabrique, Jean Dugeon, Grégoire Bessé, François Moriset, Thomas de Marne, Henri Gardé, Henri Le Riche,

Jean Ravet, Pierre Gardebois, etc. — A ces déclarations sont jointes . 1° la copie d'une lettre adressée à M. de Vigny, seigneur d.' Chàville, par M. Briçonnet, le 24 mai 1585; 2° la copie d'une lettre adressée au même par le même, le 20 juin 1585 ; 3° la copie d'un projet de quittance du 24 juin 1585 ; 4° la copie d'une lettre de M. de Vigny à M. Bilçonnet « seigneur de » Glatigny », 10 avril 15⁸, le tout au sujet du paiement de cens dus au seigneur de Chàville; 5° l'acte de renonciation par Jean et Nicolas Tricadeau, vignerons, à la succession de Martin Tricadeau, leur frère, en son vivant demeurant à Chàville, 29 octobre 1665.

CHEPTAINVILLE

E. 6352. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 10 pièces, papier.

1606-1607. — Louis Goyer. — Minutes des actes reçus , pendant les années 1606 et 1607 , par le

180

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

tabellion de Cheptainville , Louis Goyer , qui est qualifié dans un acte du 5 septembre 1606 « sub- » stituted juré commis soubz le tabellion royal de la » ville, prévosté et chastellenye de Montlhéry aux paroisses de Chetainville, Marolles et Leudeville ». Actes, qui sont pour la plupart des ventes ou des baux d'immeubles et héritages, intéressant les familles Morin, Branchart, Bayard, Debrye, Ralle, Bidon, Bance, Plncebourde, Rictier, Poupry, Lambot, Le Vert, etc. — Contrat aux termes duquel le vicaire de Leudeville, Gabriel Belly, reconnaît « avoir loué, et loue » Jacques Picquot, prêtre, « pour son cliappelain, pour » aider à faire et dire le divin service en l'église de » Monsieur Saint-Martin paroisse dudit Ledeville, et » administrer les saiiictz sacremans de l'église pour » l'absence dudit Belly, vicaire », 20 avril 1606. — Pouvoirs donnés par damoiselle Marie Deschamps à son mari, Thomas Mesmes, écuyer, seigneur de Marolles, pour toucher en son nom une somme de 12.000 livres de noble homme « Sipion de Sei'diny, » gentilhomme Lucquois », 11 novembre 1606. — Engagement pris par Thomas Berthe, laboureur à Saint-Fargeau-sur-Seine, agissant comme tuteur, de payer une somme restant due à « Jehan de Baffou, escuier, » sieur dudict lieu et de Chetainville, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roy nostre sire, et maistre » de la garde robe de monseigneur le prince de Conty » demeurant audict Chetainville », 17 mai 1607. — Comparution de dame Perrette Cosson, femme d'Antoine

de Hénault, à laquelle il est donné lecture d'un contrat de constitution de rente par lequel A. de Hénault « a vendu et constitué à Thomas Mesme, escuyer, » sieur de Marolles, et à damoiselle Marye des » Champs, sa femme, cent cinquante livres tournois » de rente », 19 septembre 1607.

E. 635. î. (Liasse.) - 183 pièces, papier.

1608-1609. - Minutes des actes reçus par le même iiendant les années 1608 et 1609. - Actes intéressant les famillns Allorgp, Gillet, Branchart, Blondeau,Bezard,Meu^5nier, Salet, Roy, Devilliers, Julien, etc. - Ratification par dame Anne de Ilériot, femme de Jean de « Ballour » seigneur de Cheptainville, d'un contrat en date du 1^r juin 1605, passé par-devant notaires au Cliâtelet, « entre ledict sieur de DHLFour, 5) d'une part , et Daniel de Salligny , escuier , » sieur de Saint- Florent baron de La Chaizo, gentil- » homme ordinaire de la Chambre du Roy, en l'exé-

» cution d'un précédant contract du sixième may
» mil six cens trois cy devant ratiflié et approuvé par
» ladicte dame, contenant ledict contrat dudict pre-
» mier jour de juing mil six cens cinq rétrocession de
» la terre et seigneurie de Saint-Sorlin pour la somme
» de vingt-quatre mil livres, ladicte terre de Saint-
» Sorlin baillée par eschange audict sieur de Baffour
» par ledict sieur de Saint- Florent », 6 septembre
1608. - Conventions entre Marie Nepveu, veuve de
Georges de La Haye, en son vivant laboureur à Ma-
rolles, et M« Germain ChHou, praticien, demeurant à
Cheptainville, 3 janvier 1609. - Procuration donnée
par Thomas Mesme, écuyer, sieur de Mwrolles, y de-
meurant, à Marie Deschamps, sa femme, 13 avril 1609.
- Pouvoirs donnés à leur syndic par les manants et
habitants de la paroisse de Leudeville, 18 mai 1609.

E. 6354. (Liasse.) - 39 pièces, papier.

1610-1611. - Minutes des actes reçus par le même pendant les années 1610 et 1611. - Actes intéressant les familles Curé, Vaillant, Jubin, Chastellain, Tayau, l.efebvre, Chevallier, Berry, Devilliers, Yvernette, Ilarmeau, etc.

E. 63.53. (Liasse.) - 131 pièces, papier.

1612-1613. - Minutes des actes reçus par le même pendant les années 1612 et 1613. - Actes inti''ressant les familles Seré. Guérin, Roulliard, Le Clerc, Le Mareschal, Broquehaye, Robillart, Imbault, Barré, Julien, Arnout, etc. - Ces minutes sont pour la plupart en mauvais état, ayant été atteintes par l'humidité. La même observation s'applique aux liasses E. 6356

— E 6362.

E. 6356. (Liasse.) — 68 pièces, papier.

1614. — Minutes des actes reçus par le même en
1614. — Accord conclu, pour éviter un procès, entre
Jean de Biffour, écuyer, sieur de Cheptainville, et
Anne de Ilériot, sa femme, d'une part, et Philippe
« Parrigeon », contrôleur de la maison du prince de
Condé, tant en son nom que cotinué se faisant fort de
Suzanne Ailliau, sa femme, et de Charles Juilliart, fer-
mier et receveur de la terre et seigneurie de Cheptain-
ville, d'autre part, 15 mars 1614. — Constatation, à la

SERIE E. — NOTAIRES ET TABELLIONS.

181

date du 21 juillet 1614, que Toussaint Cottin et Simon
Lambert, « tous deux demandant de l'argent l'un à
» l'autre », ont été mis d'accord « par Monsieur le
» Commendeur (et sans son respect ne se fussent acor-
» dés) B. — Consentement donné par Jean de Baffour,
sieur de Cheptainville, aux clauses du contrat de ma-
riage passé à Biois, le 9 août 1614, entre Jacques de
La Taille sieur des Essarts, fils de feu François de La
Taille et de dame Anne de Hériot, « à présent femme
» dudit de Baffour », 20 août 1614. — Engagement
pris par dame Anne de Hériot, « femme séparée de
» biens d'avec Jehan de Baffour », dame de Cheptain-
ville, y demeurant, et [par son fils Jacques de La Taille,
de payer à François Hervé, marchand bourgeois de
Paris, la somme de 12²⁵ livres, pour fournitures
livrées par celui-ci à l'occasion du mariage dudit de La
Taille, 24 août 1614. — Quittance d'une somme de 700
livres donnée par dame Anne de Hériot, « veuve de feu
» Jehan de Baffour », seule héritière de Jean de Hé-
riot, son père, en son vivant sieur de Cheptainville,
3 septembre 1614.

E. 6357. (Liasse.) — 1 cahier et 81 pièces, papier.

1615 1616. — Minutes des actes reçus par le même
pendant les années 1615 et 1616. Actes intéressant
les familles Monget, Baillard ou Gaillard, Jubin, Giles,
Lemère, Chevalier, Parrain, etc. — Engagement pris
par « noble homme Philippe Jarrigeon, contrôleur de
» la maison de Monseigneur le prince de Condé, de-
» mandant à Cheptainville », au profit de Denis Roche-
fort et de Jean Marchand, commissaires établis à la re-
quête de diverses personnes et notamment de la dame
de Cheptainville. 31 janvier 1615. — Bail de plusieurs
pièces de vigne fait à Jacques Gohart et François Pil-

lart, vigneron, par J. « de Baugie, escuier, seigneur » de Leudeville. y demeurant », 23 avril 1615. — Consentement donné « d'une mesme et unanime voix, » commung accord », par les habitants de Cheptainville à ce que les réparations nécessaires soient faites au « lieu presbitéral et tout ce qui ne dépend », 9 juin 1616.

E. 6358. (Liasse.) — 1 cahier et 74 pièces, papier.

1617. — Minutes des actes reçus par le même en lôn. — Actes intéressant les familles Cossart, Perret, Pasquier, Dupuis, Rochefort, Hardy, Pillard,

Allorge, etc. — Bail par Louis Ferray, greffier en la prévôté d'Étréchy, agissant en qualité de tuteur, au profit de François Charron, vigneron, de deux arpents de vigne sis au vignoble de Cheptainville, 13 février 1617. — Accord conclu par Germain, serrurier, demeurant à Chastres, avec Claude Apvril, vigneron, « pour un pistollet que ledit Apvril auroit baillé à ra- » contrer » ; l'acte est passé en présence de François Nocher, curé de Leudeville, de M. Henri Mileton, « maître des enfans de Monsieur de Leudeville », 15 juin 1617.

E. 6359. (Liasse.) — 104 pièces, papier.

1618. — Minutes des actes reçus par le même en 1618. — Mémoire des lieux et héritages appartenant tant à la succession de feu Georges de La Haye qu'à Marie Nepveu, veuve du défunt, situés à Marolles et à Clieptainville, c et qui sont subjectz à partir entre la- » dicte veuve et noble homme Thomas de La Haye, ar- » cher des Gardes EscosoIsps du corps de Sa Majesté, » Pierre et Estienne de La Haye », enfans du défunt, 26 avril 1618. — Constatation par acte notarié, en présence de témoins, que, le 13 juin 1618, dans l'après-midi, Salomon Cibille, habitant de la paroisse de Saint-Germain, « commissaire de justice du lieu » seigneurial de la Grenollière, appartenances et dé- » pendances scis et scitués en la paroisse de Mérinville, » s'est transporté devant la principale porte et en- » trée du lieu seigneurial de Chetinvill, oii là estant » en devoir de vassal, nud teste, sans sainture, es- » pée, dague ne esperon, suivant et au désir de la » coutume, a demandé à haulte et intelligible voix » par trois diverses fois sy le seigneur dudit lieu es- » toit en icelluy, ou aultre ayant de luy pouvoir et » puissance de recevoir en foy et hommage ses » vassotz, déclarant qu'il e.-<toit là venu exprès pour » déclarer, comme de fait il a déclaré, que, dès le » lundi quatrième jour de décembre 1617, saisie ré- » elle et actuelle a esté faite par Bézard, sergent. . . » sur damoiselle Marie Dubois, veuve de deffunct » Claude Le Bouclier, escuier, tant en son nom que » comme mi^re, tutrice et ayant la garde noble des

» enffens dudict deffunct et d'elle dudict lieu seigneurial de La Grenollière, aisances, appartenances et dépendances d'icelluy amplement déclai-é par l'ex-|iloit de ladite saisie, auquel lieu ledit Cibille a esté estably commissaiie, ce qu'il insignuo et faict sçavoir audict sieur de Chetinvillle, duquel il a esté

182

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

» adverty que leJict lieu de la Grenollière ou parti n d'iceiluy est tenu et mouvant en plain fief, l'oy et » hommage dudict lieu de Clietinvillle ». — Partage des biens faisant partie de la succession de Georges de La Haye entre Marie Nepveu, sa veuve, Thomas, Pierre, et Élienne de La Haye, enfants du défunt, 2.1 juin 1618.

E. 6360. (Liasse.) — 1 cahier et 21 pièces, papier.

1619. — Minutes des actes reçus par le même en 1619. — Actes intéressant les familles Rochefort, Dupérier. Petit, Robillard, Loriau. etc. — ConsHiiteinHUT donné par les habitants d^ la paroisse de Chei)tainvillH, « assemblez et congrégés en estât de commung » au son de la cloche », à ce qu'il .soit « prirjs et levé » sur tous et chacun des nianans et liabittans de 1) laditte paroisse de Chetainville et Guibeville la » somme de trois cens livres » destinée à l'acquisition d'un cheval « pour monter ung homme qui de jour » en jour va de la part du seigneur dudict Chetainville, à la faveur de M« de Sèves, au devant des » gens de guerre, pour les supplier de ne loger audit s Chetainville et Guibeville », aux frais de nourriture et aux gages dudit envoyé, et a diverses dépenses, 2 mai 1019. — Acte d'assemblée de ceux des « nianans V et habitans de la parroisse de Leudeville faisans et » représeirtans la plus gramie et seine partie d'iceulx » deumt-nt congrégez et assemblez au-devant de la » principale porte et entrée de l'église du lieu, issue » de la grande mn-sse chantée et célébrée en ladicte » esglize, au son de la cloche », ' dans la(iuelle tous » d'une vive voix et commung accord ont désadvoué » et desadvouent par ces présentes l'assiette des tailles et creues faicte ct'ste présente année par André » Bailly, Ollivier et Jehan Pillard, asseieurs, d'aultant » que lesdits asseieurs n'ont suivy les commissions de » Messieurs les président, lieutenant et esleus et n'ont » gardé esgallité en l'assiette des tailles en ce qu'ils » sont diminuez eulx, leurs parents et amis sans sub- » ject pour surtaxer plusieurs desdicts habitants »; pour y remédier, ils constituent leur procureur « Je-

» han Cognias ('?', leur procureur syndic », 21 avril 1619. – Déclaration passée, en 1619, devant Louis Gohier par « Estienne de Sève, escuyer, seigneur du- » dit Gliptainville et de la Boucherie, lequel a advoué » et advoue tenir en [ilaiii fief et hommage selon la » coutume du lieu de noble homme Florent, seigneur » de Vallegrand, . . le fief de la Boucherie » lui ap-

partenant en vertu de l'aaijudication prononcé le 18 mai 1618.

E. 6361. (Liasse.) – 1 caliiier et lô pièces, pa

pier.

1620. – Minutes des actes reçus par le même en 1620. – Actes intéressant les l'aniilles Delaiioue, Cos-sart. Pillard, Rochefort, Petit, Seré, Couitin, Nocher, Gharon, Hameau, etc.

E. 6362. (Liasse.) – 2 cahiers et 83 pièces, papier.

1621-1623. – Minutes des actes reçus par le même l)eiidant les années 1621-1623. – Accord conclu entre Jean Galet. Simon Marchant et Louis Gillet. « asséeurs » et collecteurs des tailles de la paroisse de Chetin- » ville et Guibeville n en l'année 1622, d'une part, et Georges Hameau, laboureur à Cheptainville, d'autre part, « pour éviter un procez et norir paiz entre eux » ; les collecteurs reconnaisst^nt avoir surtaxé G Hameau, par suite de renseignements inexacts qu'ils avaient eus sur sa fortune, et ils s'engagent à lui rendre une somme de 9 livres, à raison de 3 livres chacun, 20 février 1623. – Pouvoirs donnés par André Barré, l'aîné, laboureur à Marolles-en-Hurepoix, agissant en qualité d'héritier de feu Barré, en sonvivaitreceveurdes tailles en l'élection de Saint-Quentin en Vermandois, son cousin, à Antoine de H^nault, « .secrétaire de la chambre du » Roy et de Monseigneur le duc d'Angoulême, pair de » France, coUonnel-général de la cavallerie légèrè de » France», pnur poursuivra devant toutes juridictions compétentes la iiart et portion devant lui revenir en ladite succession, 5 juin 1623.

E. 6363. (Liasse.) – 1 cahier et 67 pièces, papier.

1624. – Minutes des actes reçus par le même en 1624. – Bail de pièce de terre fait par noble homme Théodore Bazin, seigneur de Beaulieu, paroisse de Marolles-en-Hurepoix, secrétaire ordinaire au Roi, demurant à Paris, « vielle ruu du Temple », à André

Bailly, laboureur, à Leudeville, 18 avril 1624. — Autorisation donnée par les habitants à l'effet de poursuivre Julien Tasset ou Tassel et ses complices, « pour estre » condempnez à refaire, fondre et remettre en estât la » grosse cloclie de ladite église, par eux cassée le jour » de dimanche dernier, comme aient [lar lesdictz

SÉRIE E. — NOTAIRES ET TABELLIONS,

183

» Tasset et ses complices monté dans le cloché, bridilé » ladicte cloche, carilloné dessus ycelle avec pierre, » ung morceau de fer et autres choses sans aucune » charge, gré ni consentement des marguilliers », 18 août 1624. — Testament de « vénérable et discrète .) personne messire Clément Le Guillard, prêtre, curé de l'église et l'abri(jue monsieur Saint-Martin fondf'-e » àCheptainville, estant en son lict malade toutefois » sein de son esprit et aient bon eutendiMnent, âgé de » soixante-huictans ou environ », 2-1 décembre 1624.

E. 63G4. (Liasse.) — 1 cahier et 89 pièces, papier.

1625. — Minutes des actes reçus par le même en 1625. — Vente j>ar Michel Gilles ou Gillet, vigneron, à M. François Nocher, prêtre, curé de Leudeville, de deux espasses de maison et deux espasses de » granches, couverts de chaulme, court commune, » jardin, etc., » i^ février 162.3. — Obligation de Jean Bernard, meunier, au profit de « honorable homme » Mon.seigneur Jehan de Bangj-, escuier, seigneur de) Leudeville », pour une somme de 48 livres tournois « pour vendition et livraison de demi-muit de blé » métal mesure de Montihéi-y ■», '^0 septembre 1625. -- Bail des ferme, prés, bois, droits divers dépendant du château et de la seigneurie de Cheptainville, passé par Etienne de Sève, chevalier, sieur de Cheptainville, demeurant à Paris, quai des Augustins, au profit de Jean Grégoire, receveur de ladite terre et seigneurie-, 10 décembre 1625.

E. 6365. (Liasse.) — 1 caliiier et 96 pièces, papier.

1626. — Minutes des actes l'eçus par le même en

1626. — Actes intéressant les familles Gilles ou Gillet, Pilliard, Gauden, RouUeau, Petit, Nepveu, Violet, Cormier, etc.

E. 6366. (Liasse.) — 1 cahier et 92 pièces, papier.

1627. – Minutes des actes reçus par le même en

1627. – Testament d'Etienne de La Haye, laboureur, qui, entre autres volontés, exprime celle « que son » corps [soit] mis en sépulture en l'église paroissiale » Saint-Martin à Chetailville », 23 janvier 1627. – Actes intéressant les familles Collian, Cormier, Pillard, Hameau, Marchant, Jubin, Bazin, Gouget, Bailly, etc.

E. 63C7. (Liasse.) – 1 cahier et 100 pièces, pojjier.

1628. – Minutes des actes reçus par le même eu

1628. – Déclaration passée par Thomas Mesmes, chevalier, sieur de MaroUes, y demeurant, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, pour les biens et domaines qu'il reconnaît tenir à foi et hommage d'Etienne de Sève, chevalier, sieur de Cheptainville, 15 septembre 1628. – Cession de pièce de terre consentie par Etienne de Sève, seigneur de Cheptainville, demeurant à Paris « sur le port Malaquest, (irès la tour » de Nesie, paroisse Saint-Germain de l'Auxerrois, » estant de présent en son lieu seigneurial de Cheptainville », 28 septembre 1628. – Vente par Thomas Mesmes, sieur de Marchés, à « noble homme M-^ Jacques .) Bri.sset, conseiller du Roy nostre sire et général en » sa court des Monnoyes et raaistre des Requestes de » la Royne mère », de 20 arpents de terre en friche sur la butte de Cheptainville, 26 octobre 1628.

E. 6308. (Liasse.) – 1 cahier et 70 pièces, papier.

1629. – Minutes des actes reçus par le même en

1629. – Promesse par Germain Giron le jeune, vigneron, demeurant à « Vallegrand », de payer à la première réquisition de messire François Nocher, curé de Leudeville, y demeurant, une somme de 185 livres tournois tant en son nom qu'au nom de Michel Gilles, 3 février 1629. – Acte d'assemblée des habitants de la paroisse de Cheptainville et de Guibeville, auxquels se joint M. Etienne de Sève, seigneur du lieu, tenue le 25 avril 1629. Il est dit dans cet acte qu'on s'est adressé à M. Pierre de Beauvais, curé de Cheptainville et de Guibeville, u auquel ledict sieur de Cheienville, tant » pour luy que pour lesdits habitans, a remonstré que » depuis le décès de M. Clément de Gaillart, vivant » curé de Chétinville, arrivé quatre ans sont ou en- » viron, ceux qui ont esté pourvez de la cure dudit » Clietinville n'y ont fait aucune résidence actuelle, » encores que la maison presbitérale soit logeable et » et manable et qu'Us en ayent entièrement perceu les » fructz d'année en année, mais se sont contentez de » mettre en leur lieu et place ung prestre souventes » fois changé par eux, qui en qualité de vicaire a va- » que seul au ministère de ladite église et paroisse, » excepté aux festes annuelles et temps de lever les » dixmes que l'un desdicts curez s'y est trouvé en per-

» sonne », que malgré ces remontrances les sieurs

184

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

Etienne Mathusière, Nicolas Bonfonds et Pierre de Beauvais, qui ont successivement pris possession de la cure, n'ont fait plus assidue résidence, et que, par suite, la paroisse « a esté continuellement desservye » par vicaires mercenaires, gens de peu ou point de doctrine et de nulle édificacion quant aux meurs » ; qu'en conséquence, une nouvelle démarche sera faite auprès de Pierre de Beauvais, pour le prier de faire résidence actuelle et permanente, et d'entretenir avec lui un prêtre; « et, à faulte de ce faire, ledit sieur de T> Chetainville, audit nom, a déclaré et déclare audit » sieur de Beauvais qu'il requerra où besoin sera que » les peines establies par les saints canons et décretz » de l'église all'encontre des non résidens es bénéfices » de cures d'âmes soient exécutees all'encontre de luy » comme les aj-ant encourues, et outre qu'il s'opposera » à la perception et levée qu'il voudrait faire cy-après » des fruictz et revenu appartenans à ladite cure, protestant de les faire mettre en dépost par main de justice, et de se pourvoir au surplus, ainsy qu'il verra estre à faire par raison ».

E. 6369. (Liasse.

1 cahier et 70 pièces, papier.

1630. — Minutes des actes reçus par le même en 1630. — Quittance d'une somme de 88 livres 10 sous donnée par Nicolas 'Voisin, « greffier en la chambre » M. le procureur du Roy au Ghastellet de Paris, y » demeurant en place de Grève parroisse Saint Jehan, » estant de présent en sa maison sur la butte de Chetainville », 18 mars 1630. — Actes intére.ssant les familles Jubin, Bigot, Lambert, Moyne, Rebours, Avril. Bedeau, etc.

E. 6370. (Liasse.) — I cahier et 9 pièces, papier.

1631 - 1635. — Minutes des actes reçus par le même de 1631 à 1635. — Un certain nombre d'entre eux sont passifs « à Chetainville, en l'hostel du no-

» taire », en présence de « Thomas Goyer, clerc, de-
» meurant à Chetainvillle », lequel succédera comme
notaire à Louis Goyer.

E. 6371. (Liasse.) – 131 pièces, papier.

1640-1641. – Thomas Goyer. – Minutes des actes
reçus par Thomas Goyer, « nottaire royal et héréditaire

» en la chastellenie de MontlJiéry estably à Chettain-
» ville, Guibeville et autres lieux », pendant les années
1640 et 1641. – Bail d'un arpent de terre situé près la
Butte, passé au profit de Julien Révéré, vigneron, par
Pierre Gosseau, écuyer sieur de La Croix, commis-
saire ordinaire des guerres demeurant à Guibeville,
23 juillet 1640. – Bail à François Moyne, notaire royal
à Lardy, par « damoiselle Jehanne Dalonville, dame
» de Lardy », de l'office de greffier de la prévôté et
justice de Lardy, « à la charge de par ledict Moyne,
» preneur, bien et deumant vacquer et exercer ledict
» office en tel sorte que ladicte dame de Lardy, baille-
» resse, n'en recepvra aulcune plainte », 4 septem-
bre 1640. – Conventions relatives aux réparations à
faire au presbitère de Boissy et à leur paiement : l'acte
est passé entre les habitants, d'une part, et M" Pierre
Mallet, prêtre, docteur de Sorbonne, curé du lieu,
d'autre part, 24 juin 1641. – Contrat de mariage entre
« Esme Perrot , maistre des escolle , demeurant à
» Lardy », et M. Jollivet, 18 juillet 1641. – Accord
conclu entre « Messire Jacques Avoyne, prebstre, curé
» de Chetainvillle », et Georges Mercier, vigneron à
Marolles , relativement à la perception du droit de
dîme, 21 septembre 1041. – Bail de pièces de terre
sises à Marolles passé par « dame Marie Deschamps,
» dame de Marolles, veufve de messire Thomas Mesme,
» vivant chevallier gentilhomme ordinaire de la
n Chambre du Roy nostre sire », 26 octobre 1641.

E. 6372. (Liasse.)

155 pièces, papier.

1642 - 1643. – Minutes des actes reçus par le
même pendant les années 1642 et 1643. – Bail de
terres passé au profit de Michel Geffroj[^] laboureur à
Cheptainville, par « dame Genefiève Poncet, veufve de
» feu messire Jehan-Jacques de Sève, . . . vivant sei-
» gneur de Chetainvillle », 3 juin 1642. – Promesses
de mariage en présence de « Martin Nocher, curé
» de la paroisse de Leudeville » , janvier 1643. –
Bail d'immeuble, par « messire Jacques Bonnamour,

» presbtre, vicquaire demeurant à Chetainville », passé au profit de Jean Loiseau, marchand mercier audit lieu, 2 mars 1643. — Nomination d'arbitres pour trancher une difficulté survenue entre Jean-Louis Fert, vigneron, et Mⁿ Jacques Avoyne, ci-devant curé de Cheptainville et actuellement curé dans une paroisse du diocèse de Coutances, 12 mars 1643. — Bail d'immeubles passé au profit de Michel Yvon, vigneron à Cheptainville, |par « Claude Genoud, escuyer, sieur

SERIE E.

NOTAIRES ET TABELLIONS.

185

» de Toulangeon et de Guibeveille, estant de présent
» en son chasteaude Guibeveille », 24 juin 1643. — Testament de Guillaume Soullas, « l'un des gardes de
» Monseigneur de Metz, demeurant en la maison sei-
» gneuriale de Chettainville, comme concierge d'i-
» celle, » reçu par « Thomas Goyer, notaire royal à
» Chettainville soubz le tabellion de Montlhérj' », 9 septembre 1643.

E. 6373. (Liasse.) — 138 pièces, popier.

1644-1645. — Minutes des actes reçus par le même pendant les années 1644 et 1645. — Accord et transaction entre Antoine Doyer, boulanger, et François Gringault, vigneron, pour mettre fin à un procès pendant entre eux par-devant le prévôt de Cheptainville, 6 avril 1644. — Bail de terres par César de Hénauld, demeurant à Paris rue du Grand-Chantier, paroisse Saint-Nicolas des Champs, de présent en sa maison de Marolles, et par Madeleine Le Long, sa femme, 18 avril 1644. — Marché par « Antoine de » Courlay, escuier, sieur de Bresonvillier, y demeurant », avec J. Verneau, maçon à Saint-Vrain, pour l'exécution de travaux de maçonnerie, 25 juin 1644.

— Procès-verbal de visite des lieux que devra occuper Denis Grégoire, laboureur, fermier et receveur de la terre et seigneurie de Cheptainville, en vertu du bail consenti à son profit par M['] = Christophe de Sève, conseiller du Roi, seigneur de « la Montaigne » et de Cheptainville, 19 novembre 1644. — Contrat de mariage entre Jean Havart et Jeanne Rimbert, 2 avril 1645.

— Bail à Guillaume Chevallier par Antoine de Courlay, écuyer, l'un des deux cents chevau-légers de la garde du Roi, de la ferme et basse-cour du lieu seigneurial de Bresonvilliers, 11 juin 1645. — Accord conclu

en présence de Pierre Le Fillastre, curé de Cheptainville, entre Denis Jeulin et Jean Coiffler, vigneron, représentant le premier Cantienne Chemin, sa femme, le second Laurent Coiffler, pour mettre fin à un procès criminel commencé à raison de « quelques coups, » blessures et parolles » devant le prévôt de Cheptainville : les parties reconnaissent respectivement « avoir » eu tort pour s'estre les uns et les autres portés à » grandes collères et passions, ce de quoy ils se sont » demandé pardon et se sont aussy pardonné chacun » l'un envers l'autre, promettant à l'advenir de s'en- » tr'aymer et secourir dans les occasions ainsy que » cousins, voysins et bons crestiens », 23 juillet 1645.

— Bail à rente perpétuelle de pièces de terre par Claude Seine-et-Oise. — Sébie E. — Tosie V.

Genoud, conseiller du Roi, seigneur de Toulangeon et de Guibeville, demeurant en son château de Guibeville, 31 juillet 1645. — Consentement donné à l'exécution d'un précédent contrat par Madeleine Le Long, femme de César de Hénault fils d'Antoine de Hénault, 25 août 1645. — Accord au sujet de la perception de la dîme sur différentes pièces de terre désignées au contrat passé entre M^m Pierre Le Fillastre, curé de la paroisse, et M[^] Claude Genoud, seigneur de Guibeville. — Actes divers intéressant les familles Branchard, Pillard, Audry, Rochefort, Barault, Chesneau, Véron, Jullien, Ramon, Leconte, Prunier, Leroy, Gaultier, Ferrand, Grégoire, Pauchemin, Petit, Bou-telon et autres.

E. 6374. (Li.isse.) — 60 pièces, papier.

1646- 1647. — Minutes des actes reçus par le-même en 1646 et jusqu'au 31 mars 1647. — Consentement donné à un bail conclu antérieurement par Mes-

sire François , chevalier, seigneur de Marolles,

gouverneur de la ville et citadelle de Coni, au profit de Robert Le Comte, laboureur, de la ferme de « La Lun », 28 janvier 1646. — Accord conclu entre Thomas Mériel, laboureur, et Martin Gautier, tailleur d'habits, pour pacifier un différend survenu entre eux, 11 mars 1646. — Marché conclu avec un maître maçon demeurant à Arpajon, par. Christophe de Sève, conseiller du Roi, auditeur en la Chambre des Comptes, seigneur du lieu, pour travaux à exécuter au lieu seigneurial de Cheptainville, 29 avril 1646. — Vente de pièces de terre par Jacques Choisi, vigneron à Leudeville, à Claude Genoud, sieur de Toulangeon, et de Guibeville, 22 mai 1646. — Abandon d'une créance de 150 livres par Pierre Marquis, laboureur, au profit d'Antoine de Courlay, écuyer, seigneur de Bressonvilliers, 23 mai 1646. — Reconnaissance d'un prêt de 60 livres tour-

nois consenti par M^{me} Sébastien « de Valseine », vicaire de Cheptainville, 12 août 1646. — Vente de pièces de terre par J. Potier, laboureur, fermier de la ferme de La Roche, à Claude Genoud, « demeurant à Paris, « au cloistro et paroisse de Saint-Médéricq, estant de » présent en son chasteau de Guibeville », 25 août 1646. — Promesses de mariage, en présence de Martin Nocher, curé de Leudeville, entre Honoré Le Long et Noëlle Gouvet, 31 mars 1647. — Actes divers intéressant les familles Rochefort, Plessé, Lefebvre, Regnault, Rayer, Houdon, Maunel ou Maunelle, Juillien, Plainchesne, Marquis, Geffroy, Vergeon, Hersant, Havart,

2i

186

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

Coiffier, Gaultier, Potier, Faultier, de Voisins, Migon et autres.

E. 6375. (Liasse.) — 77 pièces, papier.

1647.— François Pillas. — « Liasse des rainuttetset » contractz et autres actes passez et receuz par moy s François Pillas, commis par ordonnance de justice à » l'exercice de l'office de nottaire royal liérédictaire en » la cliastellenie de Montlhéry estaLly à Clieptainville, » Guibeville, Leudeville et autres lieux, commanceant » le premier jour de may mil six cens quarente sept » que je esté receu par Monsieur le prévost de Mont- » Ihéry ». — Bail par M^{re} Pierre Mallet, docteur en théologie, curé de Boissy- sous-Saint- Yon, à Jean Gourby, marchand, de la dîme des grains lui appartenant « en la justice et seigneurie de la terre de Boissy » à l'exclusion de celle d'Égly séparée », 11 juin 1647. — Bail de pièces de terre par Thomas Gohier, praticien à Cheptainville, à Jean Boiseau, marchand et laboureur, 5 juillet IQAI. — Vente de terres par François Moyne, notaire royal à Lardy, à Pierre Courtin, laboureur, 2 septembre 1647. — Bail de terres par Christophe de Sève, seigneur du lieu, à Jacques SouUère, marchand à Arpajon, 18 septembre 1647. — Bail d'immeubles par Jean Pillas, praticien à Boissy, 26 décembre 1647. — Déclaration passée par Charles de Maillot, écuyer, sieur « du Boullay et de Villelouvette », fils aîné et principal héritier de Philippe de Maillot, en son vivant écuyer, et par damoiselle Marguerite de Mai' lot, fille et héritière en partie du sus-nommé, lesquels tant en leur nom personnel qu'au nom de Philippe de Maillot, leur frère, reconnaissent « tenir » en plain fief, foy et hommage de haute et puissante ■B dame Marie-Charlotte de Balsac d'Entraigues, ma- » reschalle de France, dame deBassompierre, Boissy-

» Églis, baronne de Saint-Yon et autres lieux, la terre
» et seigneurie de Villelouvre et le fief de la Motte,
» leurs appartenances et deppendances, scituez et assis
» en la paroisse d'Églis et dudict Saint Yon »,
31 décembre 1647.

E. 037G. (Liasse.) – 131 pièces, papier.

1648. – Minutes des actes reçus par le m(?me en
1648. – Constitution de procureur par Mⁿ Jean Du-
telh, prêtre du diocèse de Clermont, pourvu en cour
de Rome du prieuré de « Baumon-le-Perreux » au

diocèse de Rouen, afin de prendre possession en son
nom dudit prieuré, 7 janvier 1648. – Autorisation
donnée par les habitants de la paroisse d'imposer au
rôle de la taille François Pillard, demeurant à Chep-
tainville, 26 janvier 1648. – Bail des dîmes de la pa-
roisse passé par Pierre Le Fillastre, curé de Cheptain-
ville, 30 mai 1648. – Constitution de procureur par
les habitants de Cheptainville pour poursuivre en
l'officialité de Paris un procès pendant entre eux et
Pierre Le Fillastre, 30 juillet ; – conse tement donné
par eux à ce que François Petit, marguillier, prenne
sur les revenus de l'église les sommes nécessaires pour
« poursuivre le procès intenté all'encontre de Monsieur
» le curé pour le fait d'un vicaire », 9 août 1648. –
Bail d'immeuble à Jean Gourby par Anne d'Aigre-
mont, veuve de Martin Porteau, en son vivant valet
de chambre du Roi, demeurant à Paris, de présent à
Cheptainville, 7 août 1648. – Promesses de mariage
entre Denis Courtois et Françoise Rayer : la future
recevra en dot de ses parents « un lict garny d'un tra-
» versin, quafre draps, quatre napes, quatre serviettes,
» un bahu tel quel » ; de son côté le futur apportera
« cent livres tournoys une fois payés », et ses parents
promettent de l' « habiller d'habits nuptiaux d'estoffe
» revenant à cent sols ou six livres l'aulne, avec les
» chapeau et soulliers » etc., 20 septembre 1648.

E. 6377. (Liasse.) – 157 pièces, papier.

1649-1650. – Minutes des actes reçus par le
même pendant les années 1649 et 1650. – Consente-
ment donné par les habitants de Cheptainville à ce
qu'il soit levé sur eux une somme de 400 livres pour
subvenir en partie au paiement de la contribution
des frais de guerre, 28 février 1649. – Consen-
tement donné par les habitants de Leudeville à
ce que les asséeurs et collecteurs des tailles portent
au rôle plusieurs personnes, entre autres Mⁿ Martin
Nocher, curé de la paroisse, « comme aj-ant fait val-
» loir une ferme avecq deffunct Michel Nocher, son
» frère, sur la paroissedudit Leudeville », 29 août 1649.
– Quittance donnée par Louis Bourdon, contrôleur
ordinaire de la maison du prince de Condé, étant en sa
maison de Boissy-sous-Saint-Yon, pour une somme

de 35 livres à lui payée par François Hùe, marchand de vins, bourgeois de Paris, 31 août 1649. — Bail à Richard Chevallier, laboureur, par « Marc- Antoine

> Acéré, conseiller et secretaire du Roy, maison et

> couronne de France et de ses finances, seigneur de

SÉRIE E. — NOTAIRES ET TABELLIONS.

187

» Beaulieu, demeurant à Paris rue des Fossés-Mont-
» martre, estant de présent audit Beaulieu », d'une
ferme et métairie sise à Leudeville, 22 octobre 1649.
— Consentement donné par les habitants de Clieptain-
ville à ce que Zacharie Glievallier, procureur syndic
de la paroisse, transporte à Jean Geoffroy, marguil-
lier de la fabrique, une somme de 22 livres 12 sous
6 deniers adjugée par sentence de l'official de Paris,
20 janvier 1650. — Actes divers intéressant les familles
Coiffler, Rochefort, Petit, Mériel, Pillard et autres.

E. 6378. (Liasse.) — 199 pièces, papier.

1651-1652. — Minutes des actes reçus par le
même pendant les années 1651 et 1652. — Autorisation
donnée par les habitants de la paroisse de Clieptain-
ville au marguillier en charge de faire exécuter les
réparations nécessaires tant à l'église qu'au presby-
tère, 2 février 1651. — Bail par « Isaac Cherré »,
conseiller et secrétaire du Roi, demeurant à Paris,
présentement en sa maison de Guibeville, à Laurent
Lefebvre, laboureur, d'une ferme et métairie sise à
Guibeville, 27 mai 1651. — Accord destiné à mettre fin
au différend survenu entre Pierre Le FiUastre, curé
de Cheptainville, d'une part, et Michel Cheval, labou-
reur, « pour raison des loyers des deux premières
» années du bail cy-devant fait par ledit sieur Le Fil-
» lastre audit Cheval des dixmes des terres de la cure
» dudit Cheptainville », 30 mai 1651. — Pouvoir donné
par Christophe de Sève, présentement en son château
de Cheptainville, à Denis Grégoire, son receveur, à
l'effet d'acquérir une pièce de terre en son nom, 16 juil-
let 1651. — Bail par J. Gaultier, « sieur de la Maison-
» Rouge », à Jacques Hersant, laboureur, d'une partie
de la Maison-Rouge, sise à Avrainville, en la rue des
« damoiselles », 2 octobre 1651. — Marché conclu
entre Antoine de Courlay, sieur de Bressonvilliers, et
Charles Jubin, vigneron, 26 novembre 1651. — Bail
par Antoine de Campremy, seigneur de Lardy, con-
seiller, maître d'hôtel ordinaire du Roi, étant présen-
tement en son château de Lardy, à Marguerite veuve
de Didier Davoust, en son vivant procureur fiscal, et
à Edouard Davoust, son fils, de « l'office du greffe de la

» prévostéetchastelleniedeLardy », 31 décembre 1651.
– Contrat aux termes duquel Pierre Le FiUastre, curé
de Cheptainville, reconnaît « avoir mis et estably en sa
» place pour faire la fonction de vicaire en ladite par-
» roisse et faire toutes fonctions curiales discrepte
» personne M« Jean Navette, prestre, cy-devant vicaire

» de Saint-Jean de Leuville en ce diocèse, auquel pour
» rétribution ledit sieur curé donne par un an la somme
» de troys cens livres et les offertes et baisemains de
» l'autel seullement, à la charge que ledit sieur Navete
» sera obligé de célébrer la sainte messe tous les jours
» en ladite paroisse de Cheptainville pour et à l'inten-

» tion dudit sieur curé ; fera mémoire de tout ce

» qui arrivera de casuel comme messes de dévotion,
» mortuaires, services, luminaires, enterremens et
» baptêmes et généralement tout ce qui peut être dit
» casuel appartenant audit sieur curé en ladite qualité,
>, excepté la moitié des baptêmes que ledit sieur curé
» cède audit sieur Navete », 9 avril 1652. – Bail d'im-
meubles par M['] = Jean Pillas, prêtre, vicaire à Boissy,
tant en son nom que comme se portant fort de Barbe
Pillas, sa sœur, héritiers en partie de M["] Jean Pillas
et de Françoise Langlois, leurs père et mère, 6 novem-
bre 1652. – Accord entre Michel Fauveau et Jean
PouUain, fermiers et amodiateurs des dîmes de Chep-
tainville, d'une part, et Françoise Loing, veuve de
Michel Cheval, d'autre part, 14 novembre 1652. – Bail
à rente perpétuelle de pièces de terre consenti par Char-
les de Martine, écuyer, « sieur du Perray, lieutenant
» de cavallerie dans le régiment de la Casaigue », au
profit de Denis Marignier, maréchal, 29 décembre 1652.

E. 6379. (Liasse.) – 158 pièces, papier.

1653-1654. – Minutes des actes reçus par le
même pendant les années 1653 et 1654. – Constitu-
tion de titre patrimonial par dame A. Durand, veuve
de Jean Chanteclerc, en son vivant sergent royal,
demeurant à Montlhéry, au profit d'Accurse Chan-
teclerc, son fils, clerc, promu aux ordres mineurs,
6 janvier 1653. – Vente de pièces de terre par « Hié-
» rosme deBaugy», sieur de Leudeville, à Denis Lam-
bert, laboureur, 12 février 1653. – Échange conclu
entre M[']-^o Christophe de Sève, seigneur de Cheptain-
ville, et M^m François Villermé, 21 juin 1653. –
Promesses et contrat de mariage entre Toussaint
Leroy, maître barbier et chirurgien à Leudeville, et
Marguerite Branchard, 6 juillet 1653. – Testament
de M['] Sébastien « de Valseine », prêtre, curé de
l'église Saint-Denis de la Norville, « estant au lit mal-
» lade dans le presbiterre de Chettainville, sain tou-
» teffois et de bons propos et entendement », 2 sep-
tembre 1653. – Entreprise par Denis Poirier, maçon
et couvreur, demeurant à Saint-Gerraain-lès-Arpajon,
I des travaux à exécuter au presbytère de Cheptainville,

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

24 septembre 1653. — Accord, au sujet de fermages dus au seigneur de Glieptaiuville, conclu entre Christophe de Sève et Denis Grégoire, laboureur, 23 octobre 1653. — Acte d'assemblée des habitants de la paroisse réunis devant la principale porte de l'église suivant l'annonce faite au prosne et yssue de messe de paroisse célébrée en l'église Saint-Martin de Cheptainville », parmi lesquels figurent Pierre Le Fillastre, curé, d'une part, et Jacques Jamain, syndic, Claude Alorge, marguillier, d'autre part; les habitants consentent à l'exécution d'une sentence des Requêtes du Palais du 17 septembre au sujet des réparations à faire en l'église et au presbytère et approuvent les marchés conclus à cette fin, 30 novembre 1633. — Donation d'une rente de 4 livres tournois faite à l'église Saint-Thomas de Boissy-sous-Saint-Yon par Marie Aumont, veuve de Didier Bedeau, en son vivant praticien, 1^{er} mai 1654. — Bail de pièces de vigne par M[^] Thomas « Boutet », contrôleur général des guerres au gouvernement de Paris et de l'Ile-de-France, présentement en la ville d'Arpajon, au profit de Jacques Patin, 13 novembre 1654.

E. 6380. (Uasse.) — 198 pièces, papier.

1655-1656. — Minutes des actes reçus par le même pendant les années 1655 et 1656. — Déclaration faite par Jean Ménard, vigneron à Cheptainville, qu'un incendie survenu en la paroisse, « et qui cause sa perte » et sa ruine totale », avait été allumé par « la malveillance de certains cavalliers et gens inconnus y rodans et se promenans cy-devant tant de jour que de nuit », 5 janvier 1655. — Donation entre époux faite par Guillaume Fauveau, maître barbier et chirurgien à Boissy-sous-Saint-Yon, et par Marie Lambot, sa femme, « considérans la grande amour et affection qu'ilz se sont portez, portent, et espèrent avoir et continuer tant qu'il plaira à Dieu leur donner la grâce de vivre ensemble, les grandz travaulx qu'ils ont euz à acquérir le peu de bien qu'ilz ont et aussy qu'ilz n'ont aucuns enfans », 26 avril 1655. — Promesse par les habitants de Leudeville aux marguilliers de la fabrique de leur tenir compte des dépenses occasionnées par l'exécution des réparations à faire au presbytère de Leudeville, 5 septembre 1655. — Autorisation donnée par les habitants de Leudeville aux collecteurs des tailles de la paroisse de porter les personnes désignées dans l'acte au rôle des tailles, 17 octobre 1655. — Bail par Christophe de Sève à Toussaint Lhéritier, lieute-

nant en la prévôté de Cheptainville et à Barbe Le-febvre, sa femme, de la ferme attenant à la maison seigneuriale, 14 décembre 1655. – Bail des dîmes tant grosses que menues appartenant au curé en la paroisse de Cheptainville, passé par Pierre Le Fillastre au profit de Louis Séré et de Philippe Perrin, 29 décembre 1655. – Bail de terres par Jean Édard ou Édard, curé de Leudeville, 23 janvier 1656. – Renonciation à une succession qui leur était dévolue par Laurent Boullé, arpenteur juré, et par Marguerite Musset, sa femme, 27 janvier 1656. – Acte d'assemblée tenue par les habitants de Cheptainville à l'occasion de la rétribution à fournir au vicaire, 16 avril 1656. – Foi et hommage rendus au seigneur de Cheptainville par Louis Sallet, demeurant à Mauchamps, propriétaire et seigneur « du tiers en la huitième » partie du fief du moulin du pré sis en la ville de « Chastres », 2 août 1656. – Attestation par les marguilliers et habitants de Leudeville, réunis au son de la cloche à l'issue de la grand messe, « qu'il y a cinq » ans ou environ que Messire Jean Édard est curé de « ladite paroisse de Leudeville, y a tousjours fait sa » résidence actuelle et fait encores à présent dans la « maison presbittérale dudit lieu, laquelle il a trouvée » toute desgarnie et despourveüe n'y ayant aucuns « meubles », qu'il l'a fait meubler à ses frais « sans » que les habittans luy ayent baillé ny fourny aucuns « ustancilles pour se servir, ainsy qu'ilz pourroient y » estre obligez en cas de réquisition et de besoing », 15 octobre 1656. – Marché conclu par Christophe de Sève avec Germain André, maçon et couvreur, demeurant à Lardy, pour travaux à exécuter, 24 novembre 1656.

E. 6381. (Liasse.) – 164 pièces, papier.

1657-1658. – Minutes des actes reçus par le même pendant les années 1657 et 1658. – Quittance d'une somme de 30 livres remboursée à Pierre Mallet, curé de Boissy et Égly, 28 mai 1657. – Inventaire et prisée des ustensiles se trouvant au « moulin Ri-chard », à Lardy, 9 octobre 1657. – Échange conclu entre plusieurs laboureurs, d'une part, et « Pierre » Delaleu, escuier, sieur de Chauvigny, capitaine, « ancien exempt des Gardes du Corps du Roy », présentement à Cheptainville, 12 décembre 1657. – Titre nouvel passé par Samson Duquesnoy, « l'un des gardes » de la porte de Monsieur frère unique du Roy, duc d'Anjou », demeurant à Lardy, 29 juillet 1658. –

SÉRIE E. – NOTAIRES ET TABELLIONS.

Contrat de mariage entre Millaud Courault, marchand, demeurant à Lardy, et Charlotte Grévault, 26 novembre 1658. — Actes divers intéressant les familles Guillemillot, Carqueville, Charpentier, Marcliand, Gringault, Devilliers et autres.

E. G382. (Liasse.) — 194 pièces, papier.

1659-1660. — Minutes des actes reçus par le même pendant les années 1659 et 1660. — Bail de pièces de terre et de bois par Jean Pillas, prêtre, demeurant à Boissy-sous-Saint-Yon, à damoiselle Marguerite Dumont, femme de Guillaume « Meharon », avocat en Parlement, demeurant à Paris, en la paroisse Saint-Eustache, 13 janvier 1659. — Bail de terres par Toussaint Lhérittier, receveur de la terre et seigneurie de Cheptainville, à Cantien Giron, 16 janvier 1659. — Échange de pièces de terre conclu entre Nicolas Dunoyer, conseiller du Roi, receveur général du taillon en la Généralité d'Orléans, d'une part, et Simon « Bocquenay, sieur du Verger », archer des gardes du Roi, d'autre part, 11 juin 1659. — Titre concernant la portée d'une transaction conclue entre Pierre Le Fillastre, curé de Cheptainville, d'une part, et Toussaint Lhérittier, receveur de la terre et seigneurie, d'autre part, 14 juillet 1659. — Bail d'immeuble par Jacques Lormier, officier du duc d'Orléans, à François Bassinot, 14 octobre 1659. — Bail de terres par dame Marie « Corvuel », femme séparée de biens de M^{me} Jean Coullon, conseiller du Roi en ses Conseils d'État et privé, dame « du Mesnil-Corvuel, Janville, >3 Bouray et autres lieux », à Pierre Carqueville et François Dramard, 23 novembre 1659. — Promesse par M^{me} Denis Grégoire, lieutenant et receveur de la terre et seigneurie d'Avrainville, y demeurant, de constituer au profit d'Antoine Grégoire, son fils, étudiant en l'Université de Paris, une rente annuelle de 200 livres, « à icelle avoir et percevoir par chacun an du jour » qu'il aura reçu l'ordre de soudiacre », 24 février 1660. — Nomination d'arbitres pour trancher un différend survenu entre Louis Yvon, vigneron, et Jean Bezard, son gendre, relativement à l'exécution « des conventions » matrimoniales », 14 mars 1660. — Bail d'immeuble par Thomas Hardy, écuyer, sieur de Beaulieu, à M. Jubin, vigneron à Leudeville, 22 mars 1660. — Promesse de contrat d'échange à intervenir entre Denis Poucet, écuyer, gentilhomme ordinaire de Monsieur, fils de France, frère unique du Roi, et dame Madeleine de « Chavange », sa femme, d'une part, et

dame Marie Marchand, d'autre part, 10 avril 1660. — Échange conclu entre Pierre Le Fillastre, curé, et Christophe de Sève, écuyer, seigneur de Cheptainville, 26 juin 1660. — Bail de terres fait à François Lejeune, laboureur, demeurant au Petit-Mesnil, par François

Le Maçon, écuyer, sieur d'Ormoy, tant en son nom que comme se portant fort de Simon Bobé, conseiller et maître d'hôtel ordinaire du Roi, trésorier du régiment des Gardes françaises de Sa Majesté, à cause de dame Marguerite Le Maçon, sa femme, et de demoiselle Marie Le Maçon, ses cohéritiers, 23 octobre 1660.

E. 6383. (Liasse.) — 191 pièces, papier.

1661-1662. — Minutes des actes i-eçus par le même pendant les années 1661 et 1662. — Constitution de procureur par Me François Pillas, notaire royal à Cheptainville, 16 janvier 1661.— Bail de terres par Jean « Édar », curé de Leudeville, à Marin Giroult, vigneron, 23 janvier 1661. — Contrat de mariage entre Claude Haudry, fils de Sébastien Haudry, procureur de la terre et seigneurie d'Auvers, et de Marguerite Coullier, et Marie Pillefert, fille de Cantien Pillefert et de Jeanne Guillemino, 20 février — 2 mai 1660. — Constatacion par François Pillas qu'à la requête de M« Gillet, prêtre, nommé curé de Marolles, il s'est transporté en ce lieu, et que celui-ci a requis le principal marguillier de lui « bailler et luy mettre ès-mains » les ornemens de ladite église, pour célébrer et chanter la grande messe en ladite paroisse, lequel a dit que ne les a pas en sa possession et quy sont entre les mains et possession de M^r Jullien Lefebvre, prestre, estant résidant au presbittaire dudit Marolles », dimanche 8 mai 1661. — Bail d'une ferme et métairie passé par M^m Philippe Genoud, conseiller du Roi en ses Conseils et en sa cour de Parlement, seigneur de Guibeville, au profit de M. Hariveau, veuve de Jean Grégoire, 28 octobre 1661. — Contrat d'apprentissage aux termes duquel Charles Grignon, maître chirurgien, demeurant à Arpajon, reconnaît « avoir prins et » retenu à tiltre d'aprentissage, pour deux années suivantes l'une l'autre à commancer de ce jour d'huy, » Hervet Porier [ou Pouerrier], âgé de vingt-quatre ans ou environ, fils de Germain Porier, marchand laboureur, et Jeanne Boyvin, ses père et mère, natif delà paroisse d'Acqueville prèsleBourc, país de Normandy, estant de présent en cedict lieude Cheptainville, à la charge de par ledict Grignon de luy mon-

190

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

» trer et enseigner l'art de chirurgerie et autres choses
« à ce nécessaires pour ladite profession selon que ledit
» Porier le pourra comprendre, mesme aussy le loger,
» iiorir, coucher et entretenir de feu et de chandelle pen-

» dant ledit temps; ce marché et convention fait comme
» dit est et outre moyennant la somme de cent livi'es
» tournois, sur laquelle somme ledit Grignon confesse
» avoir receu dudit Hervet, laboureur, la somme de
» cinquante livres et les autres cinquante livres pro-
» met Hervet Porier payer audit Grignon d'huy en ung
» an ; à quoy faire a esté présent M» Pierre Le Fillas-
» tre, prestre, curé dudit Chetailville, qui a piégé et
» caucionné ledit Porier de payer ladite somme de cin-
>5 quante livres audit an en cas que ledit Porier ne satis-
» face dudit payement», 10aoùtl6G2. — Promesses de
mariage entre Georges Bougin, vigneron à Leudeville,
et François de Villers, 26 novembre 1662. — Consente-
ment donné par les habitants de Cheptainville à ce que
des personnes dénommées dans l'acte soient portées par
les collecteurs sur le rôle des tailles, 26 décembre 1662.

E. 6384. (Liasse.) — 81 pièces, papier.

1663-1670. — Minutes des actes reçus, du 12 jan-
vier 1663 au 12 décembre 1670, par François Pillas. —
Actes divers intéressant les familles Collard, Larson-
neur, « cleric » de la paroisse de Cheptainville,
Chrestien, Roger, Rousseau, Denis Poncet, Rousselet,
Paillier, Cousturier, Rochefort et autres.

E. 6385. (Liasse.) — 1 pièce, parchemia : 203 pièces, papier.

1671-1672. — Minutes des actes reçus par le
même pendant les années 1071 et 1072. — Bail pour
neuf ans passé par Christophe de Sève, chevalier, sei-
gneur de « Stainville », Lardy et autres lieux, conseiller
du Roi en ses Conseils, et par dame Charlotte de Cam-
premy, son épouse, héritiers sous bénéfice d'inventaire
de M'» Antoine de Campremy, chevalier, seigneur de
Lardy, son père, au profit de Louis Carqueville, rece-
veur do la terre et seigneurie, et de Marie Hervé, sa
femme, do la ferme de Lardy avec ses circonstances et
dépendances, 9 avril 1671. — Attestation par des habi-
tants de Leudeville que « de temps immémorial les
» sieurs curés de la paroisse de Leudeville ont toujours
» eu des vignes dans la paroisse dudit Loudoville dep-
» pendant de la cure dudit lieu », 7 juin 1671. — Bail
par le curé de Guibeville, M" Pascal Lebourg, à un

vigneron de la paroisse, des dîmes appartenant à la
cure, 5 janvier 1672. — Testament de Catherine Ciron,
femme de M= François Villermé, procureur fiscal de
la terre et seigneurie de Cheptainville, qui, entre autres
volontés, exprime celle « que son corps soit enterré et
» inhumé dedans l'église dudit Cheptainville, devant
» l'hostel de la Vierge, place antienne des prédéces-
» seurs et où sont enterrez les parens dudit Villermé »,
9 août 1672. — Bail d'héritages par FI. Gillet, curé de
Marolles, à Louise Poullain, veuve de Denis Grégoire,
en son vivant receveur de la terre et seigneurie
d'Avrainville, 7 décembre 1672.

E. 6386. (Liasse.) – I pièce, parchemin ; 222 pièces, papier.

1673-1674. – Minutes des actes reçus par le même pendant les années 1673 et 1674. – Contrat aux termes duquel M^r Pascal Lebourg, curé de la paroisse de Guibeville, et Mathurin Grégoire, receveur et procureur fiscal de la terre et seigneurie de Guibeville, marguillier en charge, déclarent que «pour esteindre et
» admortir les vingt-quatre livres de rente deubs par
» l'œuvre et fabrique de ladite paroisse de Guibeville
» tant au sieur curé qu'à la fabrique de Chetainville par
» le règlement fait lors du rétablissement de ladite
» paroisse de Guibeville et désunion d'icelle d'avecq
» celle de Chetainville », ils abandonnent à la fabrique de Cheptainville une rente de 24 livres, 12 février 1673.

– Acte d'assemblée des habitants de la paroisse de Guibeville, lesquels ayant été informés que « Messire
» Philippes Genoud, seigneur dudit lieu meïi de pictié
» envers l'œuvre et fabrique de ladite paroisse, auroit
» fait sçavoir qu'il avoit intention de donner et aul-
» mosner libérallement à ladite œuvre et fabricque dix
» livres de rente », autorisent unanimement Mathurin Grégoire à accepter la donation dont il s'agit et l'invitent à remercier « très humblement, au nom de tous
» lesdits paroissiens », M^r Ph. Genoud, 19 février 1673.

– Engagement pris par Pierre Mosny et Jean Charpentier, vigneron à Marolles, de façonner trois arpents et demi de vigne au lieu dit « la Luizerne », terroir de Marolles, pour le compte de M^o Antoine Giraud, secrétaire de M. le duc de Lesdiguières, 7 novembre 1673. – Bail de terres fait à Germain Buard par Etienne Chastellain, concierge de M. de Cheptainville; ratification par celui-ci, 25-29 février 1674. – Bail de la fei'me et métairie d'Avrainville à Gillette Douard par M^m Pierre Cartier, « sieur de la Maison-Rouge, commissaire ordinaire des vivres des camps et

SERIE E. – NOTAIRES ET TABELLIONS.

191

» armées du Roy », l-i mars 1674. – Bail de la petite ferme de Cheptainville passe par Messire Christophe de Sève au profit de Pierre Le Roy, marchand à Cheptainville, et de Françoise Delahaye, sa femme, 27 mars 1674. – Constitution de 65 livres de rente par Antoine Bourdon, conseiller du Roi, président en l'd-lection d'Étampes, au profit de damoiselle Jeanne Lebrun, 10 août 1674. – Constitution de procureur par M^r Charles Tiger, prêtre du diocèse du Mans, à l'effet

de résigner une cure dont il était pourvu au diocèse de Chartres, 17 octobre 1674.

E. 6387. (Liasse.) – 235 pièces, i)apier.

1675-1677. – Minutes des actes reçus par le même pendant les années 1675, 1676 et 1677. – Bail déterres passé par Philippe Charon, agissant en qualité de marguillier en charge de l'église de Saint-Martin de Cheptainville, au profit de Laurent Bauchais et de Pierre Allorge, vigneron, 20 février 1675. – Bail de terre par M^e Jean Dugué, greffier et tabellion au bailliage de Bruyères-le-Châtel, à Louis Buard et Paul Gobert, 10 mars 1675. – Autres actes, qui sont pour la plupart des baux de terres et des reconnaissances ou titres nouveaux, intéressant les familles de Sève, Gérosme, Lefebvre, Carqueville, Serré, Carillon, Rossignol, Coiffier, Migon, Lavigne, Coquille et autres.

E. 6388. (Liasse.) – 155 pièces, papier.

1678-1680. – Minutes des actes reçus par le même pendant les années 1678, 1679 et 1680. – Baux, contrats de mariage, inventaires et actes divers intéressant les familles de Sève, Genoud, Petit, Gringault, Girard, Bauldry, Prunier, Legrand, « Louis de Bouville, écuyer, sieur de Jouy », Boucher, Leroy, Descartes, Chanteclerc et autres. Les dernières pièces de cette liasse sont gravement atteintes par l'humidité.

E. 6389. (Liasse.) – 175 pièces, papier.

1681-1683. – Minutes des actes reçus par le même pendant les années 1681, 1682 et 1683. – Contrat de mariage entre Claude Allorge et Anne Bauchais, 19 octobre 1681. – Attestation par les habitants de la paroisse de Cheptainville que M^e Christophe de Sève possédait en cette paroisse une ferme qu'il avait

baillée à la veuve de Denis Grégoire ainsi que plusieurs arpents de vigne, 16 novembre 1681. – Bail d'immeuble par Charles Durand, chaudronnier à Guibeville, à Claude Allorge, vigneron, 23 novembre 1682. – Renonciation par dame Henriette Le Normant, veuve de Louis de Saint-Paul, à la succession de ses père et mère, 22 avril 1683.

E. 6390. (Liasse.) – 194 pièces, papier.

1700-1702. – François-Mathurin Pillas. – Minutes des actes reçus par François-Mathurin Pillas pendant les années 1700, 1701 et 1702. – Contrat de mariage entre Jacques Chagot, jardinier à Boissy-sous-Saint-Yon, et Marie-Denise Lucas, 7 janvier 1700. – Bail par M^e Antoine Genoud, conseiller du Roi en

son Grand Conseil, à Mathurin Grégoire, laboureur, de deux fermes, dont l'une appelée la grande ferme de Guibeville, ainsi que de différentes pièces de terre, 3 juin 1700. — Inventaire après décès dressé par « François-Mathurin Pillas, nottaire royal en la » prévôté et chastellenie de Montlhéry, résidant audit » Cheptainville, » des biens dépendant de la succession de Jean Cheval, 17 juin 1700. — Bail de terres par Mathurin Grégoire, receveur fermier de la terre et seigneurie de Guibeville, à Laurent Jullien, Florent Gillet et Nicolas Ménager, vigneron, 11 décembre 1701. — Transaction ayant pour objet de prévenir un procès entre Louis Geoffroy et Pierre Curé, vigneron, ce dernier ayant eu le tort de proférer « des injures atroces et scandaleuses » contre l'honneur et la réputation dudit Geoffroy; en conséquence P. Curé reconnaît que, « s'il a proféré quelques injures et dit quelques choses contre la personne, honneur et réputation dudit Geoffroy, que ce n'a esté que » dans la collère où il estoit contre luy, qu'il a tousjours » connu ledit Geoffroy et le reconnoist par ces présentes et en présence de tesmoins cy-après pour » homme de bien et d'honneur », 8 janvier 1702. — Assemblée tenue au-devant de la principale porte de l'église de Cheptainville et attestation par les habitants qu'ils n'ont « rien à dire contre le ministère, vie et mœurs du S^r Nicolas Lambot, curé », de quoi celui-ci a requis le notaire de lui donner acte, « pour luy servir et valloir ce que de raison », 6 août 1702. — Vente par M^r François Genoud, chevalier, seigneur de Cheptainville, conseiller au Parlement, demeurant à Paris, place Royale, présentement en son château de Cheptainville, à M^r Mathurin Grégoire, receveur fer-

192

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

mier de la terre et seigneurie de Guibeville, de « l'estat et office de siiiùicq perpétuel de la paroisse dudit » Guibeville créé par édit du mois de mars mil sept » cens deux, audit seigneur vendeur appartenant suivaut la quittance de finance par luy retirée du trésorier des revenus casuels de Sa Majesté du vingt-six » may dernier », la présente vente étant faite au prix de 57 livres 8 sols, « qui est le prix que ledit seigneur » en a déboursé suivant quittances », 16 août 1702.

E. 6391. (Liasse.) — 121 pièces, papier.

1703-1704. — Minutes des actes reçus par le même pendant les années 1703 et 1704. — Quittance donnée par Mathurin de Gast, écuyer, gendarme de la garde du Roi, qui reconnaît avoir reçu de Marguerite Morin, la somme de 110 livres pour le rachat d'une

rente de 5 livres 10 sous, 12 janvier 1703. – Contrat de mariage entre Jean Rousselet, vigneron à Cheptainville, et Jeanne Buard, veuve de Simon Pillas, demeurant au même lieu, 27 janvier 1703. – Vente de pièces de vigne faite par Jean Bouquin, vigneron, à M^r Nicolas Petit d'Étigny, chevalier, seigneur de Leudeville, conseiller du Roi en son Grand Conseil, 29 mars 1703. – Échange aux termes duquel M^r Nicolas Petit d'Étigny, demeurant à Paris, rue Saint Anastase, paroisse Saint Gervais, « estant de présent en son cliasteau » dudit Leudeville », reconnaît avoir abandonné à M^r Toussaint Deschamps, curé delà paroisse, pour lui et ses successeurs, afin de permettre l'agrandissement du presbytère, « douze pieds de terre en largeur » et dix-huit en longueur, où ledit sieur curé a fait bâtir » un bûcher et une écurie, un petit morceau de terre » derrière ledit bûcher pour y bastir une grange pour » ledit presbittaire de quatre thoises et demie de large » et dix-huit pieds de long » etc., 21 octobre 1703. – Bail de terres par dame Catherine-Elisabeth Muteau, veuve de M^r Olivier Cadeau, en son vivant officier au Châtelet, demeurant à Paris « rue des Mauvaises Parolles », paroisse Saint - Germain - l'Auxerrois, à François Dramard, laboureur à Avrainville, 7 novembre 1703. – Marché conclu entre M^r François Genoud, seigneur de Clie()tainville, et Jean Charpentier, vigneron à Marolles, pour le reboisement de certaines portions de la butte de Cheptainville, 10 novembre 1703. – « Noms des garçons de la paroisse de Cheptainville qui ont tirez pour un soldat de milice pour » ladite paroisse, sçavoir: Pierre Jullien, Anthoine Plumereau, Michel Evrard, Jean Delahaie, Georges

» Marchand, Pierre Fauveau, Anthoine Fauveau,
» Pierre Delahaie fils de Pierre, Jacques Yvon, Jean
>' Luard, Louis Mosny, Jean Mosny, Jean Lefran, Laurent Rougeault, Jean Loiseau, Liénard Charon, Jean
» Charon, Philippes Charon, Pierre Besnard, Guillaume
» Besnard, Paul Lefebvre, Jean Yvon, Estienne Perrin,
» Pierre Perrin, Louis Thomine, Simon Coiffier, Louis
» Curé, Jean Blot, domestique, Michel Berdillon [ou
» Verdillon], domestique, Silvain Giraud, domestique,
» et Gabriel Rousseau, domestique. Aujourd'huyjeusdy
» treize décembre mil sept cens trois avant midy, à la
» réquisition de Gille Didier, procureur syndic perpétuel de ladite paroisse de Chetainville, je me suis
» François-Mathurin Pillas, notaire royal héréditaire
» en la prévosté de Montlhéry, résidant audit Chetainville, sous signé, transporté au devant de la principale porte et entrée de l'église dudit lieu, où estant,
» au son de la cloche, en la manière accoustumée, a
>■ été fait trente-deux billets, dans l'un desquels a été
» écry cest mots : Pour servir de soldat de milice; et
» tous lesdits billets ayant estez ployée égallement,
» tous ont estez mis dans le chapeau dudit Didier, syndic, et lesquels billets ont esté tirez par lesdicts garçons l'un après l'autre. Et par le sort et hazard ledit
» billet a esté tiré par Silvain Giraud, garçon, domestique de Estienne Chastelain, marchand, demeurant

» audit Chetailville. Dont et de quoy ledit Didier,
» sindicq, m'a requis acte à luy auctroyé et dellivré
» pour servir et valloir ce que de raison. Fait, passé
'l et auctroyé... », 13 décembre 1703. — Bail d'une
ferme et métairie sise à Cheptainville par dame Catherine-Elisabeth Muteau à Pierre MoUard, laboureur à
Auvers, 23 février 1704. — Promesse par Mathurin
de Gast, écuyer, et par dame Gabrielle Lemoine,
son épouse, de garantir une rente de 12 livres à
Robert Azire, clerc tonsuré, demeurant à Cheptain-
ville, 3 mars 1704. — Transaction et accord entre
M^r Robert Gilles Delamitatrie, curé de Guibeville, et
Françoise Allorge, à l'effet de terminer le procès pen-
dant entre eux au sujet des terres de la cure de Gui-
beville, 15 avril 1704. — Consentement, et acte dressé
en conséquence, donné en assemblée par les habitants
de la paroisse de Leudeville, lesquels, ayant délibéré
sur la proposition qui leur avait été faite « d'avoir un
» ecclésiastique dans ladite paroisse pour servir de
•) vicquaire pour la commodité de la paroisse et ins-
» truction des enfans d'icelle », consentent pour assurer
son entretien et sa subsistance, qu'il soit pris chaque
année sur les revenus de la fabrique une somme de
20 livres; de plus un certain nombre d'habitants s'en-

SERIE E. — NOTAIRES ET TABELLIONS.

193

gagent à payer annuellement une redevance détermi-
née par chacun d'eux, variant entre 7 livres et 10 sous
et montant dans son ensemble à environ 63 livres,
<c sans comprendre ce qu'il plaira à M. d'Étigny, soi-
» gneur dudit lieu, et M. le curé donner pour l'entre-
» tien dudit ecclésiastique » ; le vicaire devra « faire et
» tenir les petites écoles pour l'instruction des enfans
» de ladite paroisse, lesquels luy payeront par mois
» suivant ce que l'on paye à un maître d'école », 27
avril 1704. — Contrat d'apprentissage aux termes du-
quel Marin P'essu, tonnelier à Bouray, s'engage, moyen-
nant le paiement de 20 livres, à apprendre en deux
mois le métier de tonnelier à Thomas Baron, fils de
René Baron, sergent en la prévôté de Lardy, 2 sep-
tembre 1704. — Bail par M^r Nicolas Petit d'Étigny à
Jean Corneille, laboureur, et à Catherine Bouquin, sa
femme, de la ferme de la terre et seigneurie de Leu-
deville, 30 novembre 1704.

E. 6392. (Liasse.) — 98 pièces, papier.

1705-1706. — Minutes des actes reçus par le
même pendant les années 1705 et 1706. — Reconnaissance par Laurent Marchand, vigneron à Cheptain-

ville, collecteur des tailles de la paroisse en 1703, conjointement avec Jacques Charon, et par Barbe Bauchais, femme du déclarant, que ledit. T. Charon leur a avancé de ses deniers et qu'il a payé au receveur des tailles la somme de 100 livres, « laquelle somme fait » partie de ce que ledit Charon pouvait devoir au sieur » receveur des tailles tant en princiiial de taille, tail- » Ions, capitation que frais », 17 janvier 1705. – Vente d'immeuble par Jean Mosny et consorts à M'' = Tous-saint Descharaps, curé de Leudeville, 27 avril 1705. – Contrat d'apprentissage, aux termes duquel François Raflé, maître tailleur d'habits, demeurant à Cochet, paroisse de Lardy, déclare prendre pour apprenti René Jardin, à qui il sera tenu de monstrier « le mestier de » tailleur pendant deux années au mieux qu'il luy sera » possible et selon que ledit Jardin le pourra com- » prendre, et de le nourrir, loger et gouverner et re- » blanchir, mesme de monstrier à tailler les habits » ; l'apprenti paiera pour ce 100 livres, 14 mai 1705. – Affirmation par François-Mathurin Pillas que, à la requête de Nicolas Didier, procureur syndic perpétuel de la paroisse de Cheptainville, il s'est transporté, le 29 septembre 1705, au-devant de la principale porte de l'église de Cheptainville, au son de la cloche, à l'issue de la messe paroissiale, pour « recevoir des Seine-et-Oise. – Série E. – Tome 'V.

» habittans de ladite paroisse leurs vois et suffrage pour » l'eslection et nomination de deux collecteurs des » tailles pour ladite paroisse pour l'année prochaine mil » sept cens six.suivant et pour satisfaire à l'ordonnance » de Monseigneur l'Intendant », mais que les habitants ont refusé de faire aucune élection, dont le syndic a requis acte, 29 septembre 1705. – Acte du même, constatant que le dimanche 1^o novembre 1705, M^r Nicolas-Charles Lambot, curé de Cheptainville, a élu pour marguillier en charge Pierre Petit; que M^m Etienne Chastelain, procureur de la seigneurie a également élu Pierre Petit ; que celui-ci a élu Martin Lefebvre : « Et, » après qu'il ne c'est trouvé autres habittans qui ayent » voulu donner leurs voix, j'ai fait et dressé le présent » acte pour servir et valloir ce que de raison », 1^o novembre 1705. – Contrat d'apprentissage entre François Raflé, maître tailleur d'habits à Cochet, et Pierre Vincent, 11 janvier 1706. – Promesses et contrat de mariage entre Jean Yvon, vigneron à Cheptainville, et Michelle Mignan ou Mignon, 9 novembre 1706.

E. 6393. (Liasse.) – 1 pièce, parchemin; 104 pièces, papier.

1707-1708. – Minutes des actes reçus par le même pendant les années 1707 et 1708. – Vente d'immeuble faite à M^r Petit d'Étigny, seigneur de Leudeville, par Marie Chevallier, veuve de Jean Buard, 4 janvier 1707. – Convention intervenue entre Tous-saint Geoffroy, Georges Lefebvre, Pierre Marchand, Sébastien Massau, tailleur, Laurent Jullien, Margue-

rite Delahaye, et autres, « se faisant et portant forts-
» pour leurs garçons », Pierre Bénard, domestique,
Pierre Manuel et autres, garçons, aux termes de
laquelle il est entendu que, « ou cas que le billet pour
» soldat de milice pour ladite paroisse la présente
» année soit tiré » et tombe à l'un des garçons appar-
tenant aux parties contractantes, celles-ci s'engagent
à « fournir par chacun des susnommez et par égal
» portion l'ai'gent qu'il conviendra pour acheter un
» homme pour servir de soldat pour ladite milice pour
"» ladite paroisse au lieu do celui à qui sera ledit
» billet eschu, mesme en cas qu'ils fussent inquiettez
» ou recherchez pour ledit soldat par eux acheté, d'agir
» enserablement et également à ce qu'il faudra faire
» et de payer également à ce qu'il faudra faire et de
» payer également leur part et portion des frais qu'il
» conviendra faire à ce sujet », 20 janvier 1707. —
Reconnaissance par Marie Hullot, veuve du concierge
du château de Guibeville, d'une rente foncière de

23

194

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

100 sous au profit de M. Franrois Genoud, seigneur de
Cheptainville, 20 avril 1701. — Accord entre Tous-
saint Cliadeau, vigneron à Leudeville, et Toussaint
Mauger, de même profession, tous deux collecteurs
des tailles de la paroisse en HOS, lesquels « estoient
» prest d'entrer en procès pour raison du conte à faire
» entre eux au sujet de la taille », 5 juin 1708.

E. G394. (Liasse.) — 76 pièces, papier.

1709-1710. — Minutes des actes reçus par le
même pendant les années 1709 et 1710. — Testament
de Pierre Delaliaye, vigneron à Clieptainville, lequel
demande <' que son corps soit inhumé dans l'église de
» ce lieu », 6 mai 1709. — Règlement de comptes
entre Guillaume Mercier, vigneron à Marolles, collec-
teur des tailles de la paroisse en 1707, et Françoise
Cheval, veuve de Louis Courtin, en son vivant collec-
teur des tailles avec ledit Mercier, 20 novembre 1709.
— Testament de Nicolas-Charles Lambot, prêtre,
curé de Cheptainville, lequel, entre autres volontés
exprime celle « qu'après son décès son corps soit
n inhumé selon et ainsy que ses exécuteurs testa-
» mentaires le jugeront à propos et selon leurs volon-
» tés; et prirent M'* les curez de la conférence de
» laquelle il est d'y assister avec telz autres qu'ils ju-
» geront à pi'opos ; qu'ils prirent aussy ses chers
» habittans, pour lesquels il a eu beaucoup d'amour et
» de charitté, d'y assister ; et on ira les en prier, et

» on ira par les riies disant : "Priez Dieu pour M'" Ni-
» colas-Cliarles Lambot, prostré, curé de Chetainville,
» qui estdéeJdé », 28 juin 1710. — Actes divers inté-
ressant les familles Cheval, Rochefort, Leduc, AUorge,
Auclerc, Pillas, Loiseau, Bénard, Carqueville, Cléret,
Coizardi Chamailié, Leconte, Rivière et autres.

E. 6395. (Liasse.) — 89 pièces, papier.

1711-1712. — Claude-Jean Lemoyne. — Minutes
des actes reçus par Lemoyne, notaire royal, pendant
les années 1711 et 1712. — Titre nouvel passé par
M'" Rodolphe Lemoyne, curé de Clieptainville, qui
reconnaît qu'en cette qualité il est redevable envers le
cjiapitre de la collégiale de Saiut-Maur-les-Fossés,
d'une rente de 2 muids de blé méteil payable à la
Saint-Martin d'hiver sur les revenus de la cure; con-
vention à ce sujet entre les parties, 16 mars 1611. —
Contrat d'apprentissage, aux termes duquel Antoine

Lefèvre, maître cordonnier, demeurant à Arpajon,
s'engage à enseigner le métier de cordonnier à Jean
Doré, en deux années, moyennant la somme de
100 livres, 28 juin 1711. — Élection faite de deux col-
lecteurs des tailles en la paroisse de Cheptainville,
MM. Sébastien Masseau et Louis Mosny, en l'assem-
blée paroissiale tenue le dimanche 20 septembre 1711.
— Élection semblable en la paroisse de Guibeville,
29 septembre 1711. — Bail par M''* Rodolphe Lemoyne,
curé de Cheptainville, à L.-P. Bauchais, vigneron, des
dîmes appartenant au curé en la paroisse, 13 dé-
cembre 1711. — Accord intervenu entre M™ Gilles
Robert Delamitatrie, curé de Guibeville, et la fa-
brique de cette paroisse, d'une part, M''= Rodolphe
Lemoyne, curé de Cheptainville, et la fabrique de
cette paroisse, d'autre part, pour mettre fin à un
procès pendant devant le bailli de Brétigny au sujet
d'une rente de 2 livres 10 sous prétendue par les
deux parties, 19 mars 1712. — Constatacion par Le-
moyne, « notaire royal résidant à Chetainville et
» autres lieux, » qu'à la requête de François Gré-
goire, procureur syndic perpétuel de Guibeville, il a
vainement invité les habitants de la paroisse à procé-
der à l'élection de deux collecteurs et asséeurs des
tailles, ce qu'ils ont refusé de faire, « dont nous avons
» donné acte audit Grégoire, ce requérant, pour luy
» servir et valloir ce que de raison ». — Promesses
et contrat de mariage entre Louis Coiffier et Cathe-
rine Robin, 15 novembre 1712.

E. 6396. (Liasse.) — 87 pièces, papier.

1713-1714. — Minutes des actes reçus par le même
pendant les années 1713 et 1714. — Compte de tutelle
rendu par Léonard Cliaron, vigneron, demeurant à
Cheptainville, tuteur des enfants mineurs de Claude
AUorge et d'Anne Bauchais, 8 avril 1713. — Élection
de marguilliers, pour l'année 1714, faite en la paroisse
de Leudeville, 19 novembre 1713. — Bail d'immeuble

par M. Jean Barrât, bourgeois de Paris, y demeurant quai d'Orsay, propriétaire à Cheptainville, au profit de Martin Coiffier, vigneron, et de « Xainte » Baron, sa femme, 28 décembre 1713. — Titre nouvel passé par les héritiers de Laurent Fauveau au profit de damoiselle Gabrielle Lemoine, veuve de M. Mathurin de Gast, 20 février 1714. — Devis des ouvrages de maçonnerie et de charpenterie à exécuter en la maison de M. « Du Charo », capitaine, lieutenant des gardes de Monseigneur le duc de Berry, sise à Marolles,

SERIE E. — NOTAIRES ET TABELLIONS.

195

5juinni4. — Bail d'immeuble par M^{''} Pierre Desnoyers, receveur des aides en l'élection d'Étampes, à Jean Mignot, laboureur, et à Marie-Anne Gobert, sa femme, 2 décembre 1714. — Actes divers intéressant les familles Lefebvre, Charon, Pinchault, Allorge, Pillas, Jullien, Grégoire, Delahayc et autres.

E. 6397. (Liasse.)

77 pièces, papier.

1715-1716. — Minutes des actes reçus par le même pendant les années 1715 et 1716. — Quittance donnée par Etienne Leroy et par Laurent Marcliand, tous deux marguilliers de la fabrique de Clieptainville, de l'avis et avec le consentement de M^{''} Rodolphe Lemoine, curé de la paroisse, qui reconnaissent avoir reçu de M^m François Genoud, seigneur du lieu, la somme de 370 livres pour le rachat et l'amortissement de 18 livres 10 sous de rente au denier 21, que devait à la fabrique le seigneur de Cheptainville, 18 mars 1715. — Cession à la fabrique de Cheptainville d'une rente perpétuelle de 4 livres, pour satisfaire aux intentions exprimées dans son testament par Martin Lefebvre, 18 septembre 1715. — Bail par M^{''} Pierre Hariague, écuyer, conseiller secrétaire du Roi, maison et couronne de France et de ses finances, trésorier général de Son Altesse Royale Monseigneur le duc d'Orléans, régent de France, seigneur de Guibeville, demeurant à Paris, rue Richelieu, « paroisse » Saint-Ustache » présentement, en son château de Guibeville, à Etienne Butet, laboureur, de la ferme seigneuriale de Guibeville avec ses appartenances et dépendances, 28 octobre 1715. — Titre nouvel passé

par Jean Allorge, vigneron à Guibeville, et par Catherine Buard, au profit de M[^] François Genoud, chevalier, seigneur de Cheptainville, 31 décembre 1715. — Promesses et contrat de mariage entre Jean Neyeu et Marie Bauchais : « En faveur du futur mariage, » le perre et la merre de laditte futurre luy donneront » la somme de douze cents livres, sçavoir un troussseau composé par douze draps de cinq aulne chacun, douze nappe de deux aulne, deux douzainne de serviette, les serviette d'une aulne, le tout de toile de chambre [sic], deux douzainne de chemisses, un lit garny de son traversin, et couverture, avecq ses habits fllliaux et menu linge, et aussy une grande armoire de bois de noyer, évalué le tout ensembles à la somme de cinq cents livres, et sept cents livres en argent, le jour des espousailles avant la sinature du contrac », 28 avril 1716. — Vente de portions

d'héritage par les héritiers Lefranc à Robert Azire, cleric tonsuré du diocèse de Paris, demeurant à Cheptainville, b' ' septembre 1716.

E. 6398. (Liasse.) — 85 pièces, papier.

1717-1718. — Minutes des actes reçus par le même pendant les années 1717 et 1718. — Testament fait devant Rodophe Lemoyne, curé de Cheptainville, par Pierre Petit, vigneron, lequel déclare léguer à la fabrique 5 quartiers de terre, 18 janvier 1717. — Bail d'une pièce de terre par M^{''''^} François Genoud, à Germain Ghaumette, laboureur à Cheptainville, 15 décembre 1717. — Testament de Messire Claude-Nicolas Bretin de Montravel, seigneur de La Motte et de Montravel, chanoine de l'ancien ordre hospitalier du Saint-Esprit, demeurant présentement à MaroUes, reçu par « Claude-Jean Lemoyne, nottaire royal », eii la maison seigneuriale de Cheptainville, en présence de son fils Messire François Bretin, curé de MaroUes ; le testateur déclare « qu'il s'en rapporte pour ie lieu » de sa sépulture et pour les obsèques et funérailles » de son corps après son décès, ne voulant point » s'expliquer sur cette article, en remettant tout le » soin à son dit exécuteur testamentaire », 25 mai 1718. — Procès-verbal d'élection de deux marguilliers en la paroisse de MaroUes : sont élus Jean Coiffié et Michel Franchetaire, 30 octobre 1718. — Testament de Claude Rossignol, curé d'Avrainville, lequel, entre autres volontés, exprime celle-ci : « Je souhaite que » mon corps estant séparé de mon âme soit inhumé » dans l'église ou cimetièrre de cette paroisse d'Avrainville; que, si c'est dans le cimetièrre, il soit mins au » pied de la croix », 10 décembre 1718.

E. 6399. (Liasse.) — 168 pièces, papier.

1719-1720. – Minutes des actes reçus par le même pendant les années 1719 et 1720. – Vente par Wo Toussaint Deschamps, ancien curé de la paroisse de Guibeville, à M^m Jean Chappart, curé de Leudeville, de 12 setters de blé, 7 poinçons de vin rouge, 73 livres d'étain fin, etc., 25 février 1719. – Élection de marguillier en la paroisse de Guibeville : est élu « maître Jean Renard », 23 avril 1719. – Réquisition faite au notaire de Cheptainville par Messire Jean Cliappart, curé de Leudeville, « de garder et mettre au » rang de ses minuties quarante-neuf minuties d'actes

196

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

» et contrats concernant les biens et revenus de la » fabrique », 3 mai 1719. – Bail par Pierre-Etienne Oyon, bourgeois de Paris, y demeurant, rue Saint-Tliomas du Louvre, présentement en sa maison de Marolles, à Etienne Butet, d'une maison et ferme sise à Marolles « appelée Roubille », 11 novembre 1719. – Approbation et confirmation de l'élection de Paul Buard en qualité de marguillier de la fabrique de Leudeville, 26 novembre 1719. – Bail par Michel Francheterre, vigneron, agissant en qualité de marguillier de la fabrique de Marolles, d'une pièce de terre appartenante ladite fabrique, 4 janvier 1720. – Baux des terres dépendant de la fabrique de Leudeville passés par Paul Buard, marguillier, 30 janvier, 26 février, 20 mars, etc., 1720. – Testament de Pierre Rougeau, vigneron, reçu par Rodopbe Lemoyne, curé de Cheptainville, 5 août 1720. – Bail de terres à Jean Lefranc, vigneron, par « Pierre Oyon de Brian- » court, secrétaire du marquis de Chasteauneuf, con- » seiller d'État, prévost des marchands de la ville de » Paris, y demeurant rue Saint-Louis au Marais, pa- » roisse SaintGervais », 26 décembre 1720.

E. 6400. (Liasse.) – 79 pièces, papier.

1738-1759. – De Vaupré. – Minutes des actes reçus pendant les années 1738, 1753, 1754, 1755, 1756, 1757, 1758 et 1759, par de Vaupré, notaire. – Actes divers intéressant les familles Petit, AUorge, Coiffler, Legard, Buard, Charon, Lefort, Delahaye, Loyseau, Baucliais, Malherbe, Mosny et autres. Parmi les témoins figure souvent Pierre Petit, « maistre des pe- » tites écolles demeurant à Chetainville », 22 octobre 1753.

E. 6401. (Liasse.) – 2 pièces, parchemin : 15 pièces, papier.

1767. – Dramard. – Terrier de la seigneurie de Cheptainville. – Lettres de terrier obtenues par Adrien-François-Joseph marquis de « Baussan », chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, meslre de camp de cavalerie, exempt des gardes du corps, .seigneur de Cheptainville et des fiefs de « la » Boucherie et de Frimbault » ; injonction au bailli de Montlhéry de faire savoir « tant par publications aux » prosnes des grandes messes [que] cris jublics et » affiches aux lieux accoutumés desdittes paroisses, » terres, fiefs et seigneuries à tous vassaux, détemp- » teurs, censitaires, emphitéoses et tenanciers d'héri-

» tages sujets aux droits », qu'ils aient, dans le temps prescrit, à bailler aveu et dénombrement et à passer déclaration et reconnaissance par-devant le ou les notaires à ce commis, 28 février 1767. – Entérinement desdites lettres en la châtellenie et prévôté royale de Montlhéry, 6 avril 1767 : notaire désigné pour recevoir les déclarations Jacques Dramard, greffier des bailliage et haute justice de Leudeville, arpenteur royal. – Procès-verbaux d'affichage et de publication des lettres à terrier dans les paroisses de Cheptainville, Avrainville, Bouray, Guibeville, Lardy et Marolles les G, 13 et 20 septembre 1767. – Exploit contenant opposition par Messire Pierre d'Hariague, seigneur de Guibeville, président honoraire au Parlement de Paris, à la lecture, publication et proclamation des lettres à terrier en tant qu'elles pourraient porter préjudice à ses droits en sa qualité de seigneur de Guibeville, 22 septembre 1767. – Déclarations censuelles passées du 31 octobre au 10 décembre

1767, par François Ruffroy ou Ralïroy. Louis Baucliais, Jean-Chrysostôme Marchand, Antoine Paradis, Pierre Curé, François Courrier et Nicolas Savard.

E. 6402. (Liasse.) – 45 pièces, papier.

1768. – Suite des dénombrements baillés et des déclarations passées, du 14 février au 30 décembre

1768, par Louis « Coësfier », Marie-Jeanne Nory ou Nourry veuve de Charles Heu, Florent Baucliais, Pierre Petit, Laurent Besnard, Pierre-Charles Bruslé, Antoine Geoffroy, Claude Desforges, Jean Villermé, et autres.

E. 6403. (Liasse.) – 112 pièces, papier.

1769. – Suite des dénombrements baillés et des déclarations passées, du 7 janvier au 30 décembre

1769, par Alexandre Gillet, Philippe-André Marchand, Augustin Leroy, André Mosny, François Pinotteau, Pierre Evrard, François Monnet, André Vergeon, M' Nicolas-Louis Périnet, curé de Guibeville, François Robert, Pierre Yvon, Madeleine Bauchais, M[™] Nicolas Clielot, prêtre, administrateur de la fondation de

Bouray, Pierre-Amable Legros, porteur de chaises à Versailles, et autres.

E. 6404. (Liasse.) – 2 pièces, parcliemin ; 42 pièces, paiiier.

1770. – Suite des dénombremments baillés et des

SERIE E. – NOTAIRES ET TABELLIONS.

197

déclarations passées, du 5 janvier au 31 décembre mo, par Madeleine Baucliais, Etienne Lefèvre, Marconi Loiseau, Florent Leroy, Pierre Charron, Laurent-Paul Marcliand et autres. Lettres de continuation de terrier obtenues le 14 juillet m0.

E. 6405. (Liasse.) – 10 pièces, papier.

1771-1776. – Suite et fin des dénombremments baillés et des déclarations passées, en mi, mS, 1774 et 1776, par Michel BuUot, curé de Cheptainville, et Léonard Delahaye, par Claude Desforges, René Gommenie, Louis Moullé et autres.

CHEVREUSE et CHATEAUFORT.

E. 6406. (Liasse.) – 1 pièce, parchemin ; 1 pièce, papier.

1528. – Pierre Rougeolle. – Notification par Jacques Clément, écuyer, « bailly de la baronnie et » chastellenie de Chevreuse pour noble damoiselle » Ydde de Chevreuse, dame dudict lieu », d'une vente conclue devant Pierre Rougeolle, « tabellion » juré et estably en ladictte baronnie », par Mathurin Lorient, manouvrier, demeurant à la butte de Garnes, paroisse de Senlisse, et Jeanne, sa femme, au profit de Jean Chesneau, meunier, demeurant au moulin de Sous-Forêt, paroisse de Saint-Forget, 9 août 1528. – Quittance signée Rougeolle, en date du 1^{er} octobre 1528.

E. 6407. (Liasse.) – 86 pièces, papier.

1541-1559. – Hardouin Richer. – Minutes, pour la plupart incomplètes et en très mauvais état, des actes reçus par Hardouin Richer, « tabellion juré à » Chevreuse pour Illustrissime prince et Révérendissime seigneur Charles, cardinal de Lorraine, duc de Chevreuse, abbé des abbayes, etc. » ; quelques-unes ne portent ni date ni signature, les autres sont

signées par Hardouin Richer ou par ses substituts Jean Guiard, Pierre Brunet, J. Geuffroy, Louvet. – Vente, au prix de 100 sous tournois, par Robert Dubois, étudiant en l'Université de Paris, à Jeanne Omont, veuve de Jean Dubois, en son vivant demeurant à Beaumont-le-Roger, de la part et portion pou-

vant lui appartenir en la succession de Robert Dubois et de Jeanne Bellouyn, femme de celui-ci, 11 août 1541. – Constitution d'une rente perpétuelle de 60 sols tournois par « honorable homme Martin Brochèrent », demeurant à Dampierre, et par Jeanne de Marolles, sa femme, au profit de noble homme « maistre Jehan » Du Val », seigneur de Dampierre, conseiller du Roi et trésorier de l'épargne, 13 mai 1544. – Notification par Clément Dupuy, licencié ès-lois, avocat en Parlement, bailli de la châtelainie et baronnie de Chevreuse pour haute et puissante dame Madame Anne de Pisseleu, duchesse d'Étampes, dame du lieu, d'une vente passée devant « Pierre Brunet » commis de « Hardouyn Richer, tabellion juré en laditte chastellenie et baronnie », février 1545. – Vente de terres passée par-devant « J. Geuffroy, commis à Richer, à Chevreuse », mai 1546. – Inventaire après décès dressé à la requête de la veuve Clément par Hardouin Richer, décembre 1546. – Acte aux termes duquel haut et puissant prince Jean de Bretagne, duc d'Étampes, seigneur et baron de Chevreuse, d'une part, et honorable homme Jean Le Roux, grènetier et bourgeois d'Étampes, reconnaissent avoir constitué sur leurs biens, dès l'année 1541, une rente perpétuelle de 1200 livres tournois au profit de damoiselle Claire Le Gendre, 27 mai 1550. – Autr'ss actes, tels que baux, ventes et inventaires, dressés jusqu'en 1559.

E. 6408. (Registre.) – In-4'', de 333 feuillets, papier, et une pièce papier.

1558-1559. – « Registre du tabellionné du duché » de Chevreuse pour l'année commençant le premier » jour de janvier mil cinq cens cinquante et sept [Vieux » style]. » – A ce registre est annexée la requête suivante adressée, le 25 juillet 1605, au bailli de Chevreuse. « A Monsieur le bailly du duché de Chevreuse » ou son lieutenant. Suple et vous remonstre très- » humblement Henry Charbonnier, procureur au » bailliage, disant qu'après le décedz de feu Maistre » Hardoyne Richer, vivant greffier et tabellion de la » baronnie dudit Chevreuse, son ayeul, luy est de- » meure plusieurs nottes, minutttes et registres dont » les grosses et extraictz de ceulx grossoiez ont esté » perdues par la malice de la guerre et la longueur » du temps et les autres non encore grossoiées, de » partye desquelles notes, minutes et registres luy » est requis et demandé la grosse et extraict à déli- » vrer, ce qu'il n'ose faire sans avoir sur ce vostre

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

» permission. Ce considéré, Monsieur, vous plaise
 » commettre ledit suppliant pour commis à délivrer les
 » dites grosses et extraictz pour le décedz dudict
 » deffunct Richer et défendre à tous autres qui en
 » pourroient avoir d'en délivrer aulcuns comme apar-
 » tenantz au suppliant seul par le moien du décedz du-
 » dict Richer, son ayeul, dont il est héritier, mesmes
 » permettre au suppliant faire appeller ceux qui pour-
 » roient avoir desdictes nottes et minuties et registres
 » aflin d'estre tenuz et condemnez iceux mettre et
 » restituer es mains dudict suppliant pour en faire déli-
 B vrance aux partyes qui le requerront et ferez bien.
 » _ Par considéracion du contenu en la présente
 » avons permis au suppliant faire ainsy qu'il est re-
 » quis, faisant deffense à tous aultres de dellivrer aul-
 » cuns extraits dudict feu Richer. Faict le xxv= juil-
 » let 1605. — TiiiERSoNiER. » — Minutes des actes
 reçus par Hardouin Richer, du 3 janvier 1558 (n. st.)
 au 11 octobre 1559. — Vente de pièce de terre par
 R. Larcher, sergent royal à Châteaufort, et par sa
 femme, à Mathurin Ilautry, 15 janvier 1558. — Testa-
 ment de vénérable et di.scrète personne Guillaume
 Pépin, prêtre, organiste en l'église Saint-Martin de
 Chevreuse, lequel, entre autres volontés, exprime
 celle d'être « inhumé et enterré en l'église dudict Che-
 v vreuse, priant et suppliant Monsieur le Curé et Mes-
 » sieurs leshabitans d'estre mis soubz les orgues dudict
 » Chevreuse », 19 février. — Vente d'immeuble par
 Messire Bertrand Langlois, prêtre, vicaire de Che-
 vreuse, à Gaspard Langlois, menuisier à Clievreuse,
 T mars. — Promesses et contrat de mariage entre
 « honorable homme Gilles Frédy, consierge, gruiet
 » et chastellain de Chevreuse pour monseigneur le
 » Révérandissime cardinal de Lorraine, duc dudict
 » Chevreuse », et Gillette David, fille de Jean David,
 en son vivant marchand bourgeois de Chevreuse,
 13 mars. — Constatation par acte notarié que, le
 2aYril, « noble homme maistre Jehan Gilles, aJvocat
 » en Parlement, fils aine de feu honorable homme
 » Loys Gilles, en son vivant marchand et bourgeois
 » de Paris », s'est présenté à la principale entrée du
 château de Chevreuse, et que là, sans ceinture, épée,
 dague ni éperon, nu-tête, il a demandé si « monsei-
 » gneur le révérandissime cardinal de Lorraine, duc
 » dudict Chevreuse estoit dedans ledit chastel ou autre
 » pour luy », afin de recevoir sa foi et son hommage
 pour trois flefs qui lui appartenaient au « village de
 » Saclay ». — Vente de pièce de terre par M'» Jean
 Charpentier, prêtre, demeurant à Vaux, paroisse de
 Forges-les-Bains, 2 juillet. — Testament de M™ NicoUe

Boisseau, prêtre, « seigneur de la Court-de-Sanlises » et de Doinvillier », demeurant à Chevreuse, lequel demande à être inhumé en l'église « Monsieur Saint- » Martin de Chevreuse, devant l'hostel Madame » sainte Barbe » ; entre autres dispositions testamentaires, il lègue à cette église « ung gallice d'argent » dorré, deux burettes d'argent, une boiste d'argent à » mettre pain à chanter garni de courvècle servant de » paix, où est gravé l'image Nostre-Dame », 1 août. — Vente d'immeuble par Denis Réault, « taillandier » en œuvre blanche », et autres, 12 août. — Échange conclu entre honorable homme « M^r Guillaume » Boisard », seigneur de Coubertin, demeurant à Paris, d'une part, et Mathurin Mouton, d'autre part, 30 mai 1559. — Bail à rente perpétuelle passé par « M^r Guillaume Bouaisard », seigneur de Coubertin, au profit de Mathurin Mouton, laboureur, 30 mai. — Les derniers feuillets du présent registre ont disparu; le parchemin qui le recouvre contient le texte d'une

sentence rendue par « Gencien Guérinot » juge ,

» pour noble et puissante damoiselle Ydde de Chevreuse, dame dudict lieu », à la date du 30 mai 1528.

E. 6409. (Registre.) — lu-i", de 76 feuillets, papier.

1558-1559. — « Registre des substituts pour l'année mil cinq cens cinquante sept [Vieux style]. » — ■ Minutes des actes reçus par les substituts d'Ilardouin Richer, du 17 janvier 1558 au 27 janvier 1559. — Vente de pièce de terre par Antoine de Bergerac, écuyer, seigneur de « Maulvyères », à M^r Pierre de Viliiers, prêtre, demeurant à Dampierre, 9 mars 1558. — Vente de terres par Denis Geuflfroy, « mareschal, forgeur de bendes à bahuys » à Senlisse, 24 février 1558. — Bail à cens par Jean « Chaulderon », écuier, seigneur de La Boi.ssière, à Guillaume Brec ou Bret, maréchal, demeurant à Talou, paroisse de Chevreuse, 1^r janvier 1559. — Les derniers feuillets de ce registre ont disparu.

E. 6410. (Registre.) — Iii-4", île 149 feuillets, papier.

1552-1553. — Noël Picard. — Minute des actes reçus par Noël Picard, tabellion juré, du 6 avril 1552 au 12 mars 1553. — Accord conclu entre Geofifroy Patin, laboureur à Châteaufort, d'une part, et Marie Yves, veuve de Guillaume Le Maistre, en son vivant prévôt de Chevreuse, 27 avril 1552. — Acte passé par

SERIE E. — NOTAIRES ET TABELLIONS.

Jacques de Tournay, « maistre barbyer et chirurgien », demeurant à Chevreuse, qui reconnaît avoir pris à bail du cardinal de Lorraine, seigneur du lieu, le pressoir banal de Chevreuse, 29 mai. — Donation d'une rente de 10 livres tournois faite à la fabrique de l'église de Saint-Remy par « noble homme Vast de » Mail", escuier, seigneur de Vaugien et Saint-Remy » en partie », lequel mù « de dévociion singullière au » saint sacrement de Thostel », avait précédemment fondé en cette église une grand- messe à diacre et sous- diacre devant être célébrée « par chacun premier jeudy » de chacun moys de l'an, à laquelle messe et service » chacun s'y pourra trouver par dévociion pour prier » Dieu d'avoir pitié, pardon et miséricorde de nos » péchez, etc. », 8 février 1553. — Vente de pièces de terre faite par Jean Adam, laboureur à La Barre, paroisse de Senlisse, et Pasquette Momonceau, sa femme, à M' '° Guillaume Pouspain, audiencier du Roi au Châtelet de Paris, 11 mars 1553.

E. 6411. (Registre.) — 111-4°, de 100 feuillets, papier.

1553-1554. — Minutes des actes reçus par le même, du 3 avril 1553 au 18 mars 1554. — Testament de Simone Beauhiyer, femme séparée de biens de Philippe Girard, âgée d'environ 50 ans, 29 mai 1553. — Foi et hommage rendus au seigneur baron de Chevreuse, Mgf le cardinal de Lorraine en présence de « Noël Picquard, tabellion juré à Chevreuse », par noble homme « R-^gné Dupuys », écuyer, seigneur d'Igny et de « Gomonvillier », fils aîné et principal héritier de noble homme Guillaume Dupuys, seigneur desdits lieux. « En signe de servitude et obéissance » auroict desseint sa seincture, où estoit son espée, et » deschaussé ses espérons et iceulx baillés à un paige » estant auprès de luy et, ce faict, se seroit icelluy » Régné Dupuy aproché près de la porte dudict chas- » tel et auroict par troys foyes demandé si Monseigneur » le cardinal seigneur et baron dudict chastel estoit en » icellui ou s'il y avoict aulcune personne quy, pour » et au nom de luy, eust puissance à le recepvoir à » faire les dictes foy et hommage et serment de fîdé- » lité dudict fief de Gomonvillier estant en la seigneu- » rye dudict lieu d'Igny, disant par ledict Dupuy qu'il » estoit venu exprès pour ce faire, frapant du mar- » teau estant à ladicte porte contre icelle; et voyant i- » par ledict Dupuy qu'il ne venoict aucunes personnes » dudict chastel pour luy donner response, estant ainsi » desainct et desperonné, s'est mys à genoulx près de

» laditte porte, nue teste, et a dict telles parolles ou » semblables : qu'il faisoit les foy et hommage et ser-

» ment de fidélité à Monseigneur le cardinal,
» comme si présent en personne mondit seigneur y
» eust esté ou aultre ayant pouvoyr de le recepvoyr,
» et, en signe d'humilité, a baisé le verrou de ladicte
» porte dudict chastel, et, après avoyr ce faict, a dict
» qu'il promettoit bailler par dénonbresment et aa
» vray le fief de Gaumonvillier dedans le temps intro-
» duict par la coustume », 14 novembre 1553. —
Vente par Pierre Durand le jeune, marchand drapier
à Chevreuse, d'une pièce de terre de 3 arpents sise au
terroir du Mesnil-Sevin en la censive de « Messieurs
» de Saint-Denys en Fran-;e, à cause de leur seigneu-
» rye de Beaurin », 10 février 1554. — Au verso de
l'avant-dernier feuillet se lit la mention : « Pro toto
» N. Picard ».

E. 6412. (Registre.) — In-4», de 176 feuillets, papier.

1556-1557. — Minutes des actes reçus par le
même, du I^{er} avril 1556 au 31 mars 1557. — Déclara-
tion passée par « honorable homme Claude Des Es-
» sars, marchand bourgeois d'Estempes », seigneur du
fief Lambert, sis en la paroisse de Chevreuse, 18 mai
1556. — Déclaration passée par le même comme sei-
gneur du fief de Doinvilliers, en la paroisse de Che-
vreuse, tenu du seigneur duc de Chevreuse « aune
» seulle foy et hommaige », lequel consiste en « ung
» manoir et grand maison ancienne, granche, estable,
» etc. », 18 mai. ~ Quittance d'une somme de 50 livres
tournois donnée à Denise Boisseau, veuve de Jean
David, par deux marguilliers de l'église Saint-Martia
de Chevreuse, 19 juin. — Foi et hommage rendus en
présence de « Noël Picard, tabellion juré au duché de
» Chevreuse », par noble homme « Aimery Dupuys »,
écuyer, seigneur en partie du fief de Gommonvilliers,
et par damoiselle Guillemette Dupuys, veuve de noble
homme Guillaume Charon, 4 juillet. — Vente de terres
par François Le Hucher, chasublier, demeurant à
Chevreuse, et par Jeanne Lesnée, sa femme, 18 juil-
let. — Foi et hommage rendus au seigneur duc de
Chevreuse, et par le seigneur de Coignières, « noble
» homme Loys de Baillac, escuyer », à cause des fiefs
« du Rayer, de la Cave et du Four-à-ban, assis en la
» seigneurie de Coignières », 15 décembre. — Foi et
hommage rendus au même par le procureur de damoi-
selle Marguerite Boucher, veuve de noble homme
« M^{re} Jehan de Fontaines », en son -vivant conseiller du

Roi en sa Chambre des Comptes, dame de la terre et seigneurie des Molières, 23 décembre. — Foi et hommage pour « le fief et mouUyn de Foucherolies », par le procureur fondé de « W" Loys de Boutellier, docteur » en théologie, grand aulmônier de la Royne, abbé de « Relect et de La Roche », 31 décembre. — Foi et hommage pour le fief de la Forte-Maison, sis à « Saint » Jean de Choisel », par M[™] François Le Danois, avocat en Parlement, seigneur dudit lieu, 9 janvier 1557. — Au recto du dernier feuillet se lit la mention : « Pro toto N. Picard ».

E. G4I3. (Registre.) — In-4°, de 163 feuillets, papier.

3 janvier- 14 décembre 1561. — « Registre » du tabeilioné de Chevreuse pour l'année mil six » cens soixante-et-ung, commençant le premier jour » de janvier mil six cens soixante [Vieux style], des » contratz passés par Noël Picard, tabellion audict » lieu.» Minutes des actes reçus par le même, du 3 janvier 1561 au 14 décembre suivant. — Vente de terres par Jean Grosset, « tailleur de robbes », demeurant à Chcvreuse, et Catherine Bourcier, sa femme, à M'" Pierre de ViUiers, prêtre, 11 janvier 1561. — Foi et hommage rendus, au nom de « honorable femme » Anne Le Danoys », pour le fief et seigneurie de « la » Forte -Maison », sis à Choisel en la châtellenie de Chevreuse, 20 mai 1561. — Vente de pièce de terre faite à Jean Martin, marchand, demeurant en la paroisse de Saint-Forget, par vénérable et di.-^crète personne M'' » Pierre de Villiers, prêtre, demeurant à Dampierre, 30 août. — Foi et hommage rendus par noble homme Gallois de Bergerac, écuyer, sieur de Bergerac, fils aîné et principal héritier d'Antoine de Bei'gerac, à cause « des terres et seigneuries de Mauvières et de » Bergerac », 15 septembre 1561. — Vente d'une mesure avec jardin faite par Bertrand Bynel, « cappitaine » du chastol de Dempierre », à Claude Rousseau, lieutenant général au bailliage do Chevreuse, 24 septembre 1561. — Promesse par Jean Bynard, meunier au moulin de Romainville, paroisse de Saint-Lambert, de payera Louis Amangeard, marchand à Vaumurier, en la même paroisse, une somme de 13 livres 5 sous tournois, 14 décembre. — Au verso du dernier feuillet se lit la mention : « N. Picard, pro toto ».

E. G414. (Registre.) — lii-4°, de 146 feuillets, papier.

Janvier-décembre 1561. — « Registre du tabel-

» lionne du duché de Chevreuse des contraclz passez » par les substitudz de Noël Picard, tabellion juré audict lieu, [pour] l'année commenceant le premyer » jour de janvyer mil cinq cenz soixante [Vieux style] » et finissant à pareil jour mil six cens soixante et ung » [Vieux style]. » Minutes des actes reçus par les commis de N. Picard, du 2 janvier 1561 au mois de décembre suivant. — Noms des commis : Guillaume Rocques ou Rocquet, Pierre Charron, Gencien Lan-

gloix, Claude Rousseau, Claude Dugord, Jean Dupond, Gilles Maryn, Jean Guyard, Jean Bougery, Pierre Brunet, Thomas David, Jean Geuflfroy, Olivier Gallet, Gilles Marzy. – Accord conclu entre « honorable » homme M= Claude Foucques, architecteur de mon- » seigneur le cardinal de Lorraine », d'une part, et Marion Larsonneux, veuve de J. Gaillard, demeu- rant à Senlisse, d'autre part, 19 septembre 1561. – Echange d'héritages intervenu entre honorable homme Bertrand" Bunel, capitaine du château de Dampierre, y demeurant, et Charles Tronchais, manouvrier, de- meurant à La Brosse paroisse de Saint-Lambert, 14 septembre 1561. – Vente de terres par M""*^ François Clouet, prêtre habitué en l'église Saint-Martin de Chevreuse, à Jacques Mestayer, « pottier en terre », demeurant à Chevreuse, 9 décembre 1561. – Au recto du dernier feuillet se lit : « Pro toto N. Picard au re- » las de ses commis ».

E. 6415. (Registre.) – In-4o, de S9 feuillets, papier.

3 janvier- 26 décembre 1562. – « Registre du » tabellionné de Chtvreuze pour l'année mil cinq cens » soixante et deulx commenceans au premyer jour de » janvier mil cinq cens soixante et ung [V^ieux style] » des contratz passez par Noël Picard , tabellion » dudict lieu. » Minutes des actes reçus par le même, du 3 janvier au 26 décembre 1562. – Vente de terres par M''° Nicole Rousseau, prêtre, demeurant A .Senlisse, à J. Broutin, « marchant meillyer » à Senlisse, 25 février 1562. – Foi et hommage par « honorable homme Loys David », marchand bour- geois demeurant à Dourdan, fils de Jean David et de Denise Boisseau, pour le fief de Becquancourt en la paroisse de Saint-Forget, 29 avril 1562. – Bail de plusieurs arpents de terre par Bertrand Bunol, « brodeur, varlet de chambre ordinaire et. » cappitaine du chastel de Dampierre, le tout pour » Monseigneur l'Illustrissime et Révérendissime cardî- » nal de Lorraine, duc dudict lieu de Chevreuse »,

SERIE E.

NOTAIRES ET TABELLIOXS.

201

l'^'' juillet 1562. – Renonciation à un bail à ferme faite par noble homme « Gaspard de Goulleny, escuier, demeurant à Banville au pays de Normandie », au pro- fit de M'' Claude Rousseau, lieutenant général au bail-

liage de Chevreuse, 6 novembre. — Au verso du dernier feuillet se lit : « Pro toto N. Picard ».

E. 6416. (Registre.) — 111-4°, de 163 feuillets, papier.

13 janvier-décembre 1562. — « Registre du » tabellionnage de Chevreuse pour l'année mil cinq » cens soixante-deulx, commenceans au premyer jour » de janvier mil cinq cens soixante et ung [Vieux » style], des contractz passez par les substitudz de Noël » Picard tabellion ». — Minutes des actes reçus par les commis de N. Picard, du 13 janvier 1562 au mois de décembre suivant. — Commis : Pierre Charron, Claude Dugord, Gencien Langlois, Thomas David, Guillaume Guérinot, Mathurin Preud'homme, Guillaume Rocquet, Pierre Brunet, Marin Ramboult, André Ghastellain, etc. — Partage de succession conclu entre noble homme Gilles Frédy, gruyer des bois de Chevreuse, tant en son nom que comme se portant fort de Nicolas « Petit-Jehan », sommelier de Monseigneur le cardinal de Lorraine, d'une part, et Marie « Leschallatz », d'autre part, 2 février 1562. — Actes intéressant les familles Gohier, « demeurant au Grand- » Ragonnant, paroisse de Gometz-la-Ville », Goisbault, de Tournay, Dupond, Hébert, Bunel, de Villiers, Leblond, Cochet, Marquet, Picot, Larcher et autres. — Au recto du dernier feuillet se lit la mention : « Pi-o » toto N. Picard au relat desdits commis ».

E. 6417. (Registre.) — In-4o, de 74 feuillets, papier.

2 janvier- 11 décembre 1563. — « Registre du » tabellyonnaige de Chevreuse pour l'année mil cinq » cens soixante et troys, commenceans au premyer » jour de l'année mil cinq cens soixante deulx [Vieux » style], des contractz passez par Noël Picard tabellion » juré ». — Minutes des actes reçus par le même, du 2 janvier au 11 décembre 1563. — Échange d'héritages conclu entre vénérable et discrète personne M'' Bertrand « Langlois », curé de Saint-Forget, d'une part, et Daraïen Tussier, marchand, demeurant à Chevreuse, 4 février 1563. — Vente de terres par « M' » NicoUe » Jehan » prêtre, prieur du prieuré de Chevreuse, à M'' Charles Aubert, chapelain de la Sainte-Chapelle Seine-et-Oise. — Série E. — Tome V.

de Paris, 23 mars. — Titre nouvel passé par M'° Thomas Pottier, prêtre, demeurant à Senlisse, 20 avril. — Actes divers intéressant les familles Paris, Aubry, Mau-
duict, Boullay, Carbonnyer, Langlois, Rocques, liau-
try, Huard, Prévo.st, et autres. — Au verso du dernier
feuillet se lit la mention : « Pro toto N. Picard ».

E. 641 s. (Registre.) – 111-4», de 179 feuillets, papier.

3 janvier- décembre 1563. – « Registre du tabellionné de Chevreuse pour l'année mil cinq cens » soixante et troys, commenceans au premyer jour de » janvier mil cinq cens soixante et deulx [Vieux style], .) des contratz passez par les substitudz de Noël Picard, » tabellion. » – Minutes des actes reçus par les commis de N. Picard, du 3 janvier 1563 au mois de décembre suivant. Commis : J. GeufTroy, Marin Ramboult, Claude Dugord, Pierre Charron, Jean Guyart, etc. – Au verso du dernier feuillet se lit la mention : « Pro toto N. Picard au relat desdits commis ».

E. 6419. (Registre.) – Iii-4», de 47 feuillets, papier.

1564. – « Registre du tabellionnaige de Clievereuze » par inoy passées pour cinq moys coumenceant le » premier jour de janvier et finissant le dernier jour de » may mil cinq cens soixante et quatre. » – Minutes des actes reçus par Noël Picard, qui appose au dernier feuillet sa signature : « N. Picard, pro toto ». – Vente d'immeuble faite à Mathurin Preudhomme, praticien en cour laie, demeurant à Dampierre, par Crépin Gaudin, barbier et chirurgien « du commung » de Monseigneur le cardinal de Lorraine », 2 février.

– Bail à rente annuelle par Philippe de Bergerac, écuyer, demeurant à Ragonant, « âgé de vingtz cinq » ans et plus », à son frère, écuyer, sieur de Ragonant, de tous les droits qu'il pouvait avoir en la succession de « Philippes du Bellay, jadis leur mère, soict par » forme du douaire par elle acquis avec deffunct noble o homme Loys de Bergerac, leur père, que aulfres » en quelque sorte et manière que ce soict », 18 mars.

– Notification par le bailli de Chevreuse, Jacques Filleul, docteur en droit, avocat en Parlement, du partage des biens composant la succession de Jean David, en son vivant marchand bourgeois de Chevreuse, et de Denise Boisseau, sa femme, conclu, par-devant Noël Picard, entre Mathurin Hautry, procureur général du cardinal de Lorraine, mari de Perrine

26

202

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

David, Gilles Frédy, gruyer des bois de Chevreuse, tuteur de Jérémie Frédy, fils de lui et de Gillette David, sa femme, décédée, Louis David, marchand à Dourdan, et Pasquier David, marchand à Chevreuse, 15 avril.

E. 6420. (Registre.) – In-4°, de 07 l'eiillets, papier.

1^{er} janvier -décembre 1564. – « Registre des
» substitudz des contractz passées l'an mil cinq cens
» soixante et quatre, commençant au premier jsn-
» vier cinq cens soixante troys [Vieux style]. N. Pi-
» card. » – Minutes des actes reçus par les commis
de N. Picard, et intéressant les familles Charbonnier,
Joigneau, Ilervy, Amangeard. Nyon, Filleul, Buisson,
Beuparain, Marbean. Delacroix, Guillois, Ambroise,
Poirier, Loyn et autres. – Au verso du dernier feuil-
let se lit la mention : « Pro toto Picard au relas des
commis ».

E. 6421. (Liasse.) – 29 pièces, papier.

1552-1580. – Minutes d'actes reçus, et particu-
lièrement d'inventaires dressés, par Noël Picard, de
1552 à 1580. – Actes intéressant les familles Quignet,
Tauppin, Lendemayne, Boihourdel, Nepveu, Grand-
guillot, Forteterre. de Villiers, Coquillon, Courtin,
Massot, Vaultier, David et autres. – Le dernier acte
porte la mention suivante : « Faict, grossoyé et dély-
» vré par moy NoiM Picard, naguiôres tabellion de
» Chevreuze, à ce faire commis pour la mort advenue

» audict detlunct Richer le douziesnie jour d'apvril

» mil cinq cens quatre-vingtz ».

1553. – (Claude Geulfroy. – .Miiutes d'actes reçus,
en 1553, par « Claude Geulfroy, tabellion juré en la
» ville et baronnye de Chevreuze i)our Monseigneur
) le Illustrissime prince et Révérendissime Charles,
» cardinal de Lorraine, archevesque et duc de Uains,
» premier per de France, seigneur et baron dudict
» Chevreuze ».

E. 6423. (Liasse.) – I pièce, iarclieiiii.

1569. – Marin Haniboull. – Notilication par le

bailli de Chevreuse, Jacques Filleul, d'un échange
d'héritages conclu par-devant Marin Raniboult, qua-
lifié, peut-être à tort car il y a lieu de croire qu'il
n'était que commis, de « clerc, tabellion juré dudict
» lieu », 14 octobre 1569.

E. 6424. (Liasse.) – 1 pièce, pa[>ier.

1574. – Pierre Bruyn. – Notification par le bailli
de Chevreuse du consentement donné, devant « Pierre
» Bruyn, principal tabellion juré audict bailliage et
» duché V, par Macette Pluchet, femme de Rémy

Esnault, laboureur, demeurant à Jagny, paroisse de Chevreuse, à une vente faite précédemment, 25 janvier 1574.

E. 6425. (Liasse.) – 1 pièce, parchemin: 106 pièces, papier.

1576. – Marc Huger. – Notification par le bailli de Chevreuse d'un accord conclu devant « Jehan Gabriel, clerc, substitut juré commis de Marc Iluger, » principal tabellion juré audict bailliage et duché », entre Jean Forteterre, tailleur d'habits à Choisel, veuf de Marie Chesneau, d'une part, et Antoine Chesneau, laboureur à Sous-Forêt, d'autre part, 3 juin 1576. – Minutes, pour la plujjart très endommagées par l'humidité, d'actes reçus par Marc Iluger et par son commis Jean Gabriel, du 1^{er} janvier au 5 novembre 1575. – "Vente de terres par M^r Fabien Roger, prêtre, vicaire de l'église Sainte-Marie-Madeleine des Molières, à J. Labbé, laboureur, demeurant aux Trous, 19 février. – Testament de Jeanne Lejeune, demeurant « aux Blanchés-Maisons, faulbourg » de Chevreuse », 8 mars. – Vente de terres par André de Picquet, écuyer, seigneur de Ragonant en partie, et par damoiselle Marie de La Morillière, sa femme, 9 juin. – Quittance d'une somme de 25 livres tournois donnée par M^o Bertrand Langloix, prêtre, curé de Saint-Forget, se portant fort de dame Colombe Jidlien, veuve de M^r François Sauvât ou Sauvai, en son vivant notaire et secrétaire du Roi, 29 juin.

E. 643G. (Liasse.) – 3 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1585-1589. – Étienne Symonneau. – Notification par le bailli de Chevreuse, Nicolas de Thumery, écuyer, « seigneur de Mrⁿildon dict le Ilault-Villepreux

SEPaE K. – NOTAIRES ET TABELLIONS.

203

» et de Béclieret », d'un partage d'immeubles et héritages conclu par-devant « Estienne Symonneau, tabellion juré dudict bailliage et duché », 18 juin 1585. – Testament de M^r Matliurin Michel, prêtre habitué en l'église de Choisel, juillet 1585. – Vente au jindit de M^r Barthélémy « Langlolx », iirotre, curé de Saiiit-Forget, 13 mars 1589.

E. 6i27 (1). (Registre.) – Iii-4», folioté de 1 :\7S4, papier.

1591. – Louis Aubry, Nicolas Ilaiitry, Pierre Viart, Nicolas Ambroise. – « Registre des minutes » des baulx du temps de feu Ambroyse, à commencer

>) le 1^r jour d'apvril 1591 et à finir le 23^o ,

» comme l'on pourra veoir par le Répertoire qui est « au commencement dudict présent registre. » – Recueil assez confus des minutes des actes reçus par les notaires de Chevreuse Louis Aubry, Nicolas Hautry, Pierre Viart et Nicolas Ambroise ou [>ar leurs commis ; le Répertoire indiqué a dispaïai. – Testament de Louise de Vaux, femme en secondes noces d'honorable homme « Marin Ramboult », procureur au bailliage et duché de Chevreuse, y demeurant, et bailli de Limours, 13 septembre 1591 ; annulation par elle du testament précédent [folio 1d].

– Vente d'un immeuble sis à « La Bignonnyère », pat-noble homme Abel de Cyrano, écuyer, sieur de Mauvières, à Florent Charbonnier, procureur au bailliage, 18 juin 1591 [f» 159]. – Vente faite au curé de Saint-Vubin, par M^r Bertrand Langlois, curé de Saint-Forget, d'un immeuble sis à Maincourt, 2 mai 1591 [l'o 230]. – Vente à Mathurin Laille ou Lailié, marchand à Chevreuse, par Marc Hubert, religieux de l'abbaye de .Saint-Victor de Paris , seigneur prieur du prieuré de Saint-Paul-des-Aunaies, de la coupe et tonte des bois taillis appartenant au prieuré, 2 décembre 1591 [i" 314]. – Testament de Marthe Aubert, femme de Robert GeutTroy, procureur fiscal au duché de Chevreuse ; legs faits par elle à l'égiise Saint-Martin de Chevreuse, «au bassin des trépassés », aux églises de Dampierre, de Saint-Rémy-lez-Chevreuse. de Milon-la-Chapelle, de Saint-Forget, de Rambouillet, de Sonchamp, 8 juillet 1591 [f" 374].

– Bail d'immeuble passé au profit de Charles Chas-

(1) A partir de l'article E. 6-1'.:7, ou a conservé, comme étant de nature à faciliter les recherches au moyen des Ri'jiertoires, le clas-93meut adopté par les notaires qui se sont succédé à Chevreuse, et dont plusieurs avaient préparé pour la reliure leurs minutes foliotées ou paginées par eux.

souyn, laboureur en la paroisse de Magny-l'Essart, par le sieur de S[^]iut-Mars et de Villiers-le-Bàcle, geiitilhoiïime ordinaire de la Chambre du Roi, capitaine de cinquante cheveu-légers pour le service de Sa Majesté, 23 décembre 1591 [f 551]. – Contrat d'apprentissage, aux termes duquel Jacques Godard, marchand [)âtissier à Chevreuse, déclare prendre pour apprenti Pierre Marcille, auquel pendant le temps d'une année, il s'engage à « montrer et ensei- '> gner à sa possibilité ledit estât de pâticier et mar- •' chandise dont il se mesle et entremect, si tant » l'esprit dudict apprenty le peult comprendre, et, » pendant icelluy temps, luy quérir son vivre, feu,

>' lict et lumière, sans qu'il soit tenu l'entretenir
» d'aulcuns habitz ny chaulsures, ains l'en entre-
» tiendra son père honnestement selon que son estât
» le requiert » ; le patron recevra pour ce la somme
de 10 écus sol, 28 septembre 1591 [f» 557]. – Bail
d'un moulin à vent, sis en la paroisse du Perray, par
Jacques Thiersant, lieutenant général au bailliage
et duché de Chevreuse, capitaine du château de
Dampierre, y demeurant, au profit de Jean Boisseau,
laboureur, 3 juin 1591 [f''756].

E. 6428. (Registre.

10-4», folioté de 1 à 1010, papie;-.

1591-1592. – « Recueil des minutttes à com-
» mencer du 12 avril 1592 ». Série des actes divers
reçus par les mêmes, quelques-uns en 1591, la plu-
part en 1592. – Testament de noble homme Pierre
« Romeyer », argentier du duc et de la duchesse de
Nevers, lequel demande à être inhumé en l'église
Saint -Martin de Chevreuse, au lieu où étaient
inhumés ses ancêtres, 7 mars 1592 [f" 16G]. –
Bail de terres passé au profit de Jean Jullien, hôte-
lier à Saint-Rémy-lez-Chevreuse, par « honorable
» homme Mⁿ Nicolas Hautry, greffier propriétaire
» du bailliage de Chevreuse, au nom et comme l'un
» des exécuteurs du testament de feu M^{^^} Loys Aubry,
» luy vivant tabellion audict bailliage et duché , de
» Chevreuse », 16 avril 1592 [f° 170]. – Renoncia-
tion par-devant « Mⁿ Pierre Viart, principal tabel-
» lion au bailliage et duché de Chevreuse », par
Denis Besnard et Pierre Frelon, marchands à Che-
vreuse, au bail des grosses et des menues dîmes de
la paroisse de Saint Jean de Choisel, qui avait été
consenti à leur profit par Jean Tliéret, curé de
cette paroisse, 6 juin 1592 [1° 231]. – Constitu-
tion de procureur par les religieux du prieuré de

204

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

Sainte-Catherine du Val-des-Écoliers, à l'effet de
bailler à ferme leurs terres, fermes et seigneuries
d'Orsay et de. Maudétour, 12 février 1592 [f 443].
– Promesses de mariage entre Mⁿ Pierre Viart,
tabellion au bailliage et duché de Chevreuse, assisté
de Jean Thiersant, élu pour le Roi en l'élection de

Chevreuse, et de Nicolas Ilaury, greffier audit bailliage, d'une part, et Nicolle Bignon, d'autre part, 2 février 1592 [f 537]. – Constitution de procureur par noble homme Pierre « Romoyer », argentier du duc et de la duchesse de Nevers, demeurant à Dampierre, en son nom, à cause de Denise Ilaury, sa femme, par Jean Thiersant, élu pour le Roi eu l'élection de Chevreuse, à cause de Charlotte Aubry, sa femme, par Nicolas Hautry. greffier au bailliage et duché, en son nom et comme exécuter, avec M'' Louis Audiger, du testament de Louis Aubry, en son vivant tabellion audit bailliage, héritier de Michelle Ilaury, sa mère, 30 janvier 1592 [f° 545]. – Bail par M'' Jean Bonnegent, curé de Saint Forget, au profit de Jacques Du Hamel et de Nicolle Papillon, prêtres, de tous les droits dépendant du bénéfice de la paroisse de Saint-Forget, consistant en dîmes, grosses et menues, et en gros du grain dû par l'abbaye de Saint-Denis, 8 juin 1592 [f 884]. – Bail de même nature par le curé des Molières, M' Antoine Courtois, 6 juin 1592 [f°893].

K. 6429. (Registre.) – In i°, folioté de 1 U 716, papier.

1591 - 1592. – « Registre des minutes et baux, » à commencer le premier jour d'aoust 1592 et à finir » le dernier jour de décembre audit an 1592, comme » l'on pourra veoir par le Répertoire qui est au commencement dudit présent registre. » Baux reçus par les mêmes, quelques-uns en 1591, la plupart en 1592 ; le Répertoire indiqué a disparu. – Bail pour deux années commençant à la Saint-Martin d'hiver à que l'on coraptoit mil cinq cens quatre-vingt et » unze », passé par Thomas Desbordes, laboureur, receveur de la terre et seigneurie de Boullay, paroisse des Trous, pour M'' le Grand-Prieur de France, au profit de Guillaume Maurice, praticien en ladite seigneurie, « des fermes du greffe et tabellionnaye de » ladite seigneurie de Boullay », au jrix de 5 écus sol, 22 décembre 1592 [folio 20]. – Bail de terres sises « vers Roddon », paroisse de Saint-Rémy-lez-Chevreuse, passé par Vast de Marie, écuyer, sieur de Vaugien, à Léonard Yves, marchand à Saint-Rémy,

11 septembre 1592 [f°21]. – Contrat en vue d'un futur mariage, conclu entre noble homme Thomas de Forbois, écuyer, seigneur de la terre et seigneurie de « Presie et de Villiers-le-Basle. paroisse de Chasteaufort », tant en son nom qu'en celui de son fils Samuel de Forbois, d'une part, et noble homme Claude Séguier, écuyer, sieur de La Verrière, conseiller du Roi, maître des Eaux et forêts, premier homme d'armes de France, tant en son nom qu'en celui de damoiselle « Judicq », sa fille, "7 octobre 1592 [f'' 28]. – Testament de noble homme Jean Larcher, trésorier et payeur de la gendarmerie, demeurant à Chevreuse, qui, entre autres volontés, exprime celle qu'après sa mort son corps soit « porté directement en l'église du » Mesnil-Saint-Denis et en icelle inhuié au-devant

» de la chapelle Nostre-Dame », 21 novembre 1592
[(' 109]. – Bail de terres sises au terroir de La Ferté,
passé par Robert Geoffroy, procureur fiscal du iluch('
de Chevreuse, au profit de Guillaume Bourdin, mar-
chand, 27 décembre 1592 [f» 290]. – Constitution de
procureur par honorables hommes Claude Esnault, Phi-
lippe Le Marquant, Jean Chappelle, Jacques Liard,
Laurent Blondeau, François Menu, Guillaume Collier
et Toussaint Thiersant, tous marchands bouchers « ju-
» rés en la boucherye » de Chevreuse, 27 septembre 1592
[f" 382]. – Quittance donnée par honorable homme
Pasquier David, lieutenant au gouvernement du châ-
teau et de la ville de Chevreuse pour Mgr le duc de
Guise, tant en son nom que comme fondé de procura-
tion de damoiselle Marie Le Comte, veuve de noble
homme M^m Gilles de Courlay, 29 août 1592 [f" 40:?.]. –
Vente de créances faite à Jacques Symonneau, maître
barbier et chirurgien en la ville de Chevreuse, par
Louis Frémyn, maître brodeur et chasublier à Limours,
et par Gillette Esmerly, sa femme, 30 mai 1592 [l'" 419].
– Acte par lequel Louis de La Londe, prieur du
prieuré de Saint-Saturnin de Chevreuse, constitue son
procureur général et spécial Jean Puthomme, ?4 juin
1.j92 [f'515]. – Constitution de procureur par Baltha-
zar de Gouyn, écuyer, sieur de La Cour- Senlisse, de-
meurant au château du val de Rueil en Parisis, et par
damoiselle Nicolle Bezançon, sa femme, septembre 1592
[l'o 65G]. – Cession par noble homme Pierre Brunet,
secrétaire de feu ?»Ionsieur frère du Roi, contrôleur de
Mgr le duc de Guise, demeurant à Choisel, d'une
rente d'un écu sol 40 sous tournois « au proflict du
» bassin des trespassez fondé en l'église Monsieur
» Saint-Martin de Chevreuse », août 1592 [f" 703],

SÉRIE E. – NOTAIRES ET 'J'ABEI-LIONS.

20J

E. 6430. (Liasse.) – 4G6 pièces, papier.

1591-1592. – Obligations grossoyées en 1591-1.">92,
portant la signature des notaires Aubry, Ilautry,
Viart, Ambroise ou celle de leurs commis Rousseau,
J. Veau, Synionneau, Morize et autres. Un certain
nombre d'entre elles, notamment les cent première.»,
ont beaucoup souffert de l'humidité. – Pierre Morant,
niarchani] meulier, demeurant aux Carrières, paroisse
(le Senlisse, paiera 1 écu sol 20 sous tournois à la pre-
mière réquisition d'Etienne Syraonneau, « naguère
» tabellion de ce bailliage de Clievreuse », 1" juillet
1595 [pièce numérotée 69]. – Marc Hubert, prieur du
prieuré de Saint-Paul-des-Aunaies, paiera 16 écus à
Pierre Petit, hôtelier à Chevreuse, 6 juillet 1591 [p. n.
18"]. – Benoît Baquelin, laboureur, demeurant eu la
paroisse de Lévy-Saint-Nom, paiera à « noble homme

» Claude Rubentel », abbé commendataire de Notre-Dame de La Roche, la somme de 155 écus sol, 5 mars 1591 LP. n. 438].

E. 64-31. f Liasse.) – 46 pièces, papier.

1591-1592. – Inventaires dressés en 1591-1592 par les tabellions de Chevreuse ou par leurs commis. – Inventaire dressé à la requête d'honorable homme Antoine Marcille, au nom et comme tuteur de Vincende Chéron, fille mineure de Vincent Chéron: sont inventoriés notam'ment un buffet en bois de chêne a à » deux guichetz » avec serrure, une arbalète, une arquebuse à rouet, deux épées, une cotte de drap noir bordée de velours, un coffre en bois de chêne de 5 pieds de long garni de sa serrure « et de façon antique », 8 avril 1591 [pièce numérotée 1]. – Autres, dressés à la requête d'honorable femme Françoise Bignon, veuve de Pierre Le Tellier, en son vivant marchand tanneur à Chevreuse, 2 septembre 1591 [p. n. 12]; – à celle de Louis Aubry, tabellion juré, exécuteur testamentaire d'Adrien Lepaige et de la mère de celui-ci, 31 décembre 1591 [p. n. 16] ; – à celle de Nicolas Hautry, Jean Thiersant et Louis Audiger, exécuteurs testamentaires de Louis Aubry, en son vivant tabellion au bailliage, 28 janvier 1592 [p. n. 17] ; – à celle de Jean Revel ou Renel, prêtre, vicaire de la paroisse du Mesnil-Saint-Denis, exécuteur testamentaire de M'^ Michel Le Prince, en son vivant curé de cette paroisse ; on trouve notamment une robe à l'usage du défunt, prisée 30 sous, un man-

teau de drap noir, un pourpoint « cotonnié ». une jupe de drap noir, un bonnet carré, deux bréviaires, etc., 21 février 1592 [p. n. 19] ; – à celle de Florent Charbonnier, procureur au bailliage, tuteur de ses enfants mineurs, 21 octobre 1592 [p. n. 41].

E. 6432. (^Liasse.) – 533 pièces, papier.

1592-1594. – Nicolas Ambroise. – Obligations grossoyées de 1592 à 1594, portant, pour la plupart, la signature de Nicolas Ambroise ou celle de ses commis. – Nicolas Bertault, laboureur à Malmou-;e, paroisse de Saint-Rémy-lez-Chevreuse, paiera à Nicolas Verrot ou Verret, charron à Villiers-le-Bâcle, la somme de 3 écus sol 40 sous tournois pour solde de tout compte, 1 mars 1593 [pièce numérotée 259]. – Marc Hubert, prieur de Saint-Paul-des-Aunaies, religieux proies de l'abbaye de Saint-Victor de Paris, livrera du blé méteil à Olivier Du Gord, 6 juillet 1593 [p. n. 367]. – François d'Aumalle, manouvrier à Villiers-le-Bâcle, paiera la somme de 25 écus sol à « Régné Rat », écuyer, sieur d'Orsigny, 31 mai 1593 [p. n. 407]. – Pierre Lamy, laboureur, fermier de la ferme du château de Chevreuse, paiera à la volonté de François Auverj', marchand à Chevreuse, la somme

de 115 écus sol, pour sa part et portion des meubles provenant de la succession de Clément Rousseau, 18 juin 1592 [p. n. 514].

E. 6433. (Liasse.) – 82 pièces, papier.

1592-1596. – Minutes de contrats reçus de 1592 à 1596. – Consentement donné par damoiselle Geneviève de Bâillon, femme de Pierre de Chaudron, écuyer, sieur de Méridon, à une quittance précédemment délivrée par son mari, 13 décembre 1595 [pièce numérotée 16]. – Constitution par très haute et très illustre princesse Madame Catherine de Clèves, duchesse de Guise, comtesse d'Eu et de Beaufort, d'un procureur auquel elle donne pouvoir de « consentir et accorder, » comme elle consent et accorde par la présente, que » les six diamantz enchâssés en chattons d'or qu'elle a » cy devant baillez en gage au sieur Alphonse Carthel ly » an seureté de la somme de cinq mil deux cens escus » qu'elle luy doibt de prest, comme appert par obli- » gation du vingt-uniesme jour du mois de febvrier » dernier, passé par-devant Trouvé et de Rossigno , »> notaires au Chastelet de Paris, soient vendus au

206

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

» plus offrant et derniers enchérisseurs, et les deniers » qui en proviendront estre receus par ledict Bartlieliy .) jusques à la concurrence de ladicte somme », 13 octobre 1593 [p. n. 18]. – Testament de damoiselle Geneviève de Bâillon, qui, entre autres volontés, exprime celle que son corps soit inhumé « en l'église Mon- »>, sieur Saint-Martin de Clievreuse, proche le deffuiict « sieur de Méridon, son mary •>, 28 octobre 1595 [p. n. 20]. – Affirmation devant Nicolas Ambroise, « principal tabellion juré au bailliage et duché de Chevreuse », par M^r Robert Geoffroy, procureur fiscal du duché, qu'il a employé diverses sommes par lui touchées au paiement de dettes à sa charge et à celle de ses enfants, 3 mai 1594 [p. n. 33]. – Cession de créance par noble homme Jean de La Maison, demeurant à La Ferté, paroisse de Choisel, à noble homme Pierre Brunet, contrôleur ordinaire de la maison de feu Mgr le duc de Guise et secrétaire de feu Monsieur frère du Roi, 23 avril 1592 [p. n. 58]. – Donation réciproque de tous leurs biens meubles et immeubles consentie par noble homme Pierre de Chaudron, écuyer, seigneur de Méridon et de La Boissière, et par damoiselle Geneviève de Bâillon, sa femme, « recognoissant » la bonne amitié qu'ilz ont eue le passé dès et depuis), leur mariage, ont encores et espèrent avoir durant

» icelluy, et aussi aulin que le survivant d'eulx puisse
» avoir meilleur moyen d'entretenir leurs estatz,
» grades et qualitez », 18 novembre 1593 [p. n. 80].

E. 6434. (Registre.) – In-4°, Agioté Je 1 ■, 1319, papier.

1593. _ Série des actes divers rerus par Ambroise
et par ses commis en 1593. – Quittance d'une somme
de 20 écus sol reçue par Michel Dupont, huissier, de
noble homme Pierre de Furet, écuyer, seigneur de
Cernav-la-Ville, 23 janvier 1593 [folio 54]. – Tesla-
ment de damoiselle NicoUe Bezanson, femme de Bal-
thazar de Gouyn, écuyer, seigneur de La Cour-Senlisse,
qui, entre autres volontés, exprime celle d'être inhu-
mée en l'église Saint-Denis de Sentisse, « au milieu du
» cœur de ladite église contre (?) le maistre liostel », 19
janvier 1593 [f- 56]. – Constitution de procureur
par noble homme Guillaume de « Maulevault », con-
seiller au Parlement, seigneur de Bondoufle, demeu-
rant au château de Dampierre, à l'effet d'assurer à son
petit-fils « Loys de Maulevault » la jouissance « d'ung
„ estât de secrétaire du nombre des enciens boursiers »,
février 1593 [l° m]. -- Constitution de procureur
par noble homme Henri Du Mesnil, écuyer, seigneur

de Courtabœuf, et par damoiselle Claude Dupuys, sa
femme, mars 1593 [f° 250]. – Acte semblable passé
par Jean Guillard, receveur de Mgr de Sourdis, demeu-
rant à Chevreuse, avril 1593 [i» 424]. – Transaction
destinée à prévenir un procès, intervenue entre noble
homme Henri Du Mesnil, seigneur de Courtabœuf,
gentilhomme de la Chambre du Roi et gouverneur pour
Sa Majesté des ville et château de Chevreuse, d'une
[part, et Jean Liger, d'autre part, 22 avril 1593
[f" 428]. – Renonciation par M' '° Jean Perron, pnHre,
« précepteur des escoUes de ceste ville de Chevreuse »
à l'exercice des fonctions de « précepteur et maistre
» des escolles », dont il avait été pourvu par MM. les
bailli, procureur fiscal et habitants de la ville de Che-
vreuse, en faveur de M' " Thomas Advenel, prêtre
habitué en l'église de Chevreuse, 3 juin 1593 [f"609].
– Vente d'une terre sise à Magny-l'Essart par Marin
Gillebert, & joueur d'instrumens » à Magny, 18 juin
1593 [f°680]. – Procuration donnée à Pierre de
Frédy, écuyer, par haute et puissante dame Madame
Catherine de Clèves, duchesse de Guise, présentement
au château de Dampierre, « pour, au nom de ladite
» dame constituant, poursuivre, requérir et demander
-> la restitution et délivrance de certaines bagues,
» diamens, orloge et boys d'or, bracelez et autres ou-
» vrages d'orfèvrerie, qui ont esté dérochés et mal
» prins à madite dame », 25 juillet 1593 [f" 965]. –
Entreprise par Clément Courselle, maître maçon, des
travaux de réparation à faire au moulin banal de
Chevreuse, à lui confiés par Pierre de Frédy, écuyer,
t(sieur du May, ayant charge des affaires de Monsei-
» gneur le duc de Guise en son duché de Chevreuse »,
8 octobre 1593 [f" 985]. – Constitution de procu-
reur par Guillaume de Rubentel, « prieur du prieuré

» de Courtenaye », présentement au château de Dampierre, 28 octobre 1593 [f° 104C]. – Acquisition d'immeuble par Louis de Bâillon, écuyer, sieur des Bouillons et de La Boissière, décembre 1593 [1° 1293].

E. 0435. (Liasse.) – 214 pièces, papier.

1593-1594. – Suite des actes et particulièrement des baux reçus par N. Ambroise et ses commis en 1593 et quelques-uns en 1594, avec un Révérend, endommagé, dressé par ordre alphabétique de prénoms, indiquant sommairement la nature des contrats et renvoyant aux minutes foliotées 1-345. – Bail de terres par Charles de Maulerne, écuyer, sieur de Mal-

SÉRIE E. – NOTAIRES ET TABELLIONS.

207

assis, paroisse des Essarts-le-Roi, au profit de Martin Ralieu, laboureur aux Molières, paroisse des Lajes, 26 octobre 1594 [folio 12]. – Bail de la ferme « Yulgai-)> rement appelée la Forte-Maison, sise en la paroisse » de Saint-Jean de Choisel », par noble homme Nicolas Bellat, conseiller du Roi, sieur de la Forte-Maison et d'Écorchebouton, demeurant à Clioisel, au profit de François Forteterre, laboureur à Herbouvilliers, 3 décembre 1593 [f° 67]. – Contrat aux termes duquel Nicolas Dhuy, marchand cordonnier à Chevreuse, prend pour apprenti, pendant un an et demi, Michel Gapperon, 4 octobre 1593 [f 127]. – Nombreux contrats de même nature : Nicolas Hautry, grellier au bailliage, met en apprentissage son fils Louis Hautry chez René Teuier, maître tanneur à Chevreuse, 29 août 1593 [f° 160] ; – Etienne Viellepeau, maréchal, met en apprentissage pour six mois Marie Tournay, sa belle-sœur, chez Perrette Ligon, « couturière en » drap et en linge », demeurant à Chevreuse, 6 juillet 1593 [P 134]; – Louis Hardy, marchand, met en apprentissage son fils Jean Hardy, chez Jean Bardin, marchand chandelier, à Chevreuse, 30 juin 1593 [r°143]. – Bail d'un moulin passé par le procureur fondé de noble homme Pierre Jaupitre, écuyer, sieur des Bouillons, conseiller du Roi, contrôleur général des vivres et munitions des camps et armées du Roi, au profit de Robert Mousset, meunier, 5 juin 1593 [f° 182]. – Bail des dîmes de la paroisse par M° « Ré- » gné Le Boidre », curé de Saint-Jean-des-Troux, 2 juin 1593 [(° 154j. – Bail par Jacques de Berville, procureur fondé de « R. P. en Dieu Messire Philippe » Desportes, abbé commendataire de l'abbaye de » Notre-Dame des Vaulx-de-Cernay », à Florent Lai-

sant dit La Roche, et à sa femme, demeurant à Cernay-la-Ville, d'une maison avec ses dépendances sise « audit lieu des Vaultx entre les deulx portes, tenant » d'une part à la muraille du clos, d'autre part le » chemin passant par lesdites deulx portes pour » entrer en ladite abbaye », 3 janvier 1593 [f' 340].

E. 643G. (Liasse.) — 143 jiièces, papier.

1593-1593. — Inventaires dressés, de 1593 à 1599, par N. Ambroise et par ses commis. — Inventaire dressé, le 5 mars 1593, des biens, meubles, titres et valeurs ai>partenant « à la fabrique et bassin des tres- » passez fondé en l'église Monsieur Saint-Martin de » Chevreuse >; à la requête du procureur dudit bassin. L'œuvre possède: un calice d'argent avec son étui.

3 aubes avec leurs amicts et ceintures, 2 « chappelles » garnies de chasubles et chapes, un drap mortuaire . [lour mettre sur le « poisle », en espèces 15 écus d'or sol 44 sous 9 deniers, diverses créances, des titres de rente ; remise du tout à Charles de La Val, procureur et marguillier du bassin [pièce numérotée 6]. — Autres, dressés à la requête de Simonne Rousseau, après le décès de Guillaume Chartier, 8 février 1594 [p. n. 26] ; — aux termes d'un jugement portant séparation de biens entre Pierre Petit, marchand à Chevreuse, et sa femme; on trouve notamment, en la chumbre basse et cuisine, « une crémellière, trois grilz, trois bi'oches, » trois lèche-friltes, deux chenetz, deux poilles, quatre » potz de fer tant grandz que petis », 120 livres d'étain « en plusieurs vesselles et ustancilles », à raison de

2 sous G deniers la livre; un lit de coutil avec traversin garni de plume, « une paire d'aulmoires » ; 3 « harque- » bouzes telles quelles toutes à mèches », etc., 21 mai 1594 [p. n. 30] ; — à celle de Jacqueline Du Moullin, veuve d'honorable homme Louis David, marchaml tanneur et bourgeois de Chevreuse ; on trouve notamment : « Une grande harquebouze à rouet, ung mous- » quet, une harquebouze à mesche, ledit mousquet » garny de sa fourchette » ; dans une petite layette de bois « une esguière d'argent doré par aulcuus en- » droictz, deux demissaintz d'argent garnys de leurs » pantures, ung autre demissainct d'argent, ung lio- » chet d'argent, deux douzaines de cuillers d'argent » ; une ceinture « gerbée d'or, ung dizain de corail » gerbe d'or avecq une noix ['] d'or esmaillé et unze » bacgues d'or », etc., 22 août 1595 [p. n. 45] ; — à celle de damoiselle Geneviève de Bâillon, veuve de Pierre de Chaudron, ayant la garde noble de sa fille Geneviève de Chaudron, 14 mai 1596 [p. n. 49] ; — à celle des marguilliers de la fabrique, M. lîuger et Pli. Marquand, des « biens, meubles, ornemens, calices et » autres choses appartenans à l'église et fabrique » Monsieur Saint-Martin de Chevreuse » ; on trouve notamment 3 chapes, 2 tuniques et 1 chasuble, le

tout de damas rouge avec étoiles et fanons ; 3 autres chapes, 2 tuniques et 1 chasuble, le tout de camelot noir ;

3 autres chapes, 2 tuniques et 1 chasuble de damas blanc ; 1 « chapelle » composée de 3 chapes et 2 tuniques en camelot rouge ; 4 chasubles l'une bleue, l'autre noire, la troisième rouge, la quatrième également bleue ; 2 chasubles, dont l'une en velours cramoisi ; plusieurs chapes ; 1 ciel en damas rouge « pour servir le jour du » Saint-Sacrement ■■■>, etc., 16 août 1596 [p. n. 57] ; – à celle des mêmes, anciens marguilliers, des '(titres et) enseignements concernant les biens, droictz, prof-

208

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

» fictz et revenuz » de la fabrique de Saint-Martin de Chevreuse, baillés à André Chevallier et à Jacques Vauremoire, niarguilliers en charge, 8 janvier 1597 [p. n. "/S] ; – à celle de Marie Le Long, veuve de M^o Pierre Brunet, en son vivant secrétaire de feu Monsieur frère du Roi, des biens et contrats appartenant au défunt : « Une petite couchette de boys de » chesne à pilliers carrez ; . . .troys harbuzes à rouet ; » dans la salle haulte, où est déceddé ledit deffunct, » une couche de bois de noyer à pilliers rondz, . . . deux » tapis », etc., 10 février 1597 [p. n. Ti] ; – à celle du proviseur du bassin des trépassés en l'église de Chevreuse, des biens et titres de cette confrérie, 8 mars 1598 [p. n. 109] ; – à celle d'André Chevallier et de Jacques Vauremoire, niarguilliers sortants, des titres concernant le revenu de Saint-Martin de Chevreuse, 4 février 1599 [p. n. 127].

E. 6437. (Liasse.) – 212 pièces, papier.

1594. – Baux reçus en 1594 par Ambroise ou par ses commis, avec un Répertoire renvoyant aux minutes foliotées 1-345. – Bail passé par damoiselle Marie « Rubentel », femme de noble homme « Loys Habert, » sieur du Mesnil, conseiller du Roy, secrétaire de ses » finances et trésorier général ordinaire des guerres » pour le service de Sa Majesté », au profit de Jean Prévost, son fermier, demeurant en la paroisse des Layes, 2 novembre 1594 [folio 23]. – Bail d'une ferme, passé par honorable homme Roger Couillard, homme d'armes de la compagnie du sieur de Buhy, demeurant au Grand - Ragonant. au profit de Jean Pescheur, laboureur, demeurant à la Folie, paroisse de Gometz-la-Ville, 10 novembre 1594 [f» 26]. – Mention, au folio 81, que « noble homme François Matharet [sic] a » prins possession du bailliage et duché de Chevreuse » le premier jour de novembre 1594 ». – Bail de terres labourables par Adam de Bâillon, écuyer, sei-

gneur de Valence, à Guillaume Collos, laboureur au lieu de « Maulvys », paroisse de Dampierre, 15 juin 1594 [1° nO]. – Bail de même nature par Jacques Duchou ou Duclion, prieur de Saint-Paul-des-Aunaies, à Louis Le Heurteux, laboureur à Coubertin, paroisse de Saint-Rémy-lez-Chevreuse, 25 avril 1594 [fo mj. – Bail par Thomas de Forbois, écuyer, sieur de Villiers-le-Bâcle, lieutenant des gardes écossaises du corps du Roi, à Pierre Foubert, laboureur à Saclay, « de la terre et seigneurie du fief ancienne-ment appelé le fief de Chevreuse », sis à Saclay, 4 janvier 1594 [f» 312].

È. 6438. (Liasse.) – 59 pièces, papier.

1594. – Série incomplète des actes divers reçus, [pour la plupart, pendant le premier semestre de l'année 1594, par Ambroise ou par ses commis ; les minutes sont foliotées 3-605. – Vente de 6 perches un quart de terres labourables par Jean Doché, marchand aux Essarts, à noble homme Charles de Mauterne, écuyer, sieur de Malassis, 1°'' mal 1594 [folio 146]. – Vente d'une maison sise à Garnes, paroisse de Senlisse, par noble homme Balthazar de Gouyn, écuyer, sieur de La Cour-Senlisse à Gilles Sanguin, 25 avril 1594 [{" 240]. – Constitution devant Louis Audiger, commis de Nicolas Ambroise, par la veuve de noble homme M'' » Guillaume de» Maulevault », en son vivant conseiller au Parlement, d'un procureur qui devra « recevoir du receveur et payeur de Mes-» sieurs de la cour de Parlement les gaiges qui sont » deubz audict defunct de Maulevault, à cause de son n dict estat de conseiller en la dicte cour », 26 janvier 1594 [1" 548].

E. 6439. (Liasse.) – loi pièces, papier.

1594. – Série incomplète des actes divers reçus, pour la plupart, pendant le deuxième semestre de l'année 1594, par le même ou par ses commis; les minutes sont l'oliotées 35-330. – Vente de terres sises au chantier d'Ifrbouvilliers, paroisse de Choisel, par]^re Pierre Lorient alias Loreau, curé de la paroisse de Sentisse, à Rémi Paré, laboureur, 22 décembre 1594 [folio 39]. – Titre nouvel passé par « André Gallau-» don » alias V Gaillaudou », écuyer, sieur de CorbeviUe, demeurant à Malassis, paroisse des Essarts, tant en son nom qu'en celui de son frère Raphaël, comme étant détenteurs d'un immeuble sis à Corbeville, décembre 1594 [1» 58]. – Prisée et estimation du matériel des moulins de « Blesmy », à la requête de noble homme Vast de Marie, écuyer, sieur de Vaugien, 4 décembre 1591 [f'^210]. – Échange de pièces de terre conclu entre Pierre Jaupitre, écuyer, sieur des Bouillons, et Jérôme Clément, marchand boulanger à Dampierre, 15 août 1594 [1>'261].

E. 6440. (Liasse. I

pièces, papier.

1591-1594. — Obligations grossoyées de 1591 à 1594, mais particulièrement en cette dernière année. —

SERIE E. — KOTAIRKS ET TABELLIONS.

209

Jacques Brault, laboureur, demeurant à Coignièrès, paiera à Benoît Lebeau, de même profession, demeurant à « la Grande-Verrière », paroisse du Mesnil-Saint-Denis, la somme de 35 écus sol pour prêt de pareille sommé à lui fait, 1591 [pièce numérotée 29]- — Simon Bardin, laboureur à Rodon, paroisse du Mesnil-Saint-Denis, paiera à « nolde dame Jehanne de » Boulliard, abbesse de l'abbaj-e Notre-Dame de Port- » Rojal », dix boisseaux et demi de grain de cens et rente, 8 juillet 1594 [p. n. 118]. — Semblables obligations au profit de la même, passées en 1.594 par la veuve de .Jean Cousin et par Mathurin Davoust [p. ii. 119 et 120!]. — M'" Antoine Ernault, greffier au bailliage de Gometz, jiaiera à Simon Dumoulin, sergent royal à Chevreuse, la somme de 24 écus sol 25 sous tournois, pour demeurer quitte du loyer de terres par lui détenues, 9 août 1593 [p. n. 432].

E. 6441. (Liasse.) — 414 piècea, papier.

1593-1595 — Obligations grossoyées de 1593 à 1595. — Laurent de Clievigny, menuisier à Chevreuse, paiera à André Chevallier, marchand en la même ville, 6 écus deux tiers pour fourniture de bois de menuiserie, 10 juin 1.593 [pièce numérotée 116]. — Martin Rabeau, laboureur à Malassis, paiera à « M« Nicolas » Ambroise, principal tabellion juré au bailliage et » duché de Chevreuse », 1 écu sol 10 sous tournois pour « la grosse et esmoUument de deulx contrats », 23 mai 1593 [p. n. 50^]. — Antoinette de La Béraudière, abbesse de l'abbaye de Gif, paiera 2 setiers de blé à la veuve de Jean de Miette, en son vivant écuyer, 25 juin 1593 [p. n. 376].

E. 6442. (Liasse.) — ! pièce, parcliemin ; 3S3

pièces, papier.

1595. – Série des actes divers reçus, pour la plupart, pendant le premier semestre de l'année 1595, avec un Répertoire renvoyant aux minutes foliotées 1-743. – Accord conclu entre Etienne Symonneau, greffier en l'élection particulière de Chevreuse, et Jean Ferré, sergent royal, 24 février 1595 [folio 13]. – Échange de terres conclu par Jacques Varnier-, curé de Saint-Lambert, et les habitants de cetti- paroisse, n deubment » congréjez et assemblez pour l'etfect du conlenu de » ces présentes », avec Pierre Pluchet et Régnier Guariseau, marguilliers, 14 juin 1595 [f 8-5]. – Constitution de procureur par les habitants de Chevreuse, n octobre 1594 [fm92]. – Procès-verbal dressé à la Seine-et-Oisb. – Série E. – Tome V.

requête et en présence de Charles de Mauterne, à l'effet de constater, au village de Layes, le dommage que << les trois compagnies du régiment du sieur de Grillon » [sic], le jour d'hyer logées audit village des Lays, " auroient faict », 24 janvier 1595 [f" 613]; – semblable constatation faite au même lieu, le 8 avril 1594 [f" 614] ; – constatation faite le 25 novembre 1592 [?] que par-devant le substitut du tabellion de Chevreuse s'est présenté Charles de Mauterne, écuyer, sieur de Malassis, « lequel, après avoir déclaré qu'il retournoit » de la ville de Paris, rebelle au Roi et tenant le party » de la Ligue, où après avoir esté pris auprès de sa •> maison par les soldats du sieur de 'Vitry sous umbre » et prétexte d'estre serviteurs du Roy, comme ils se » déclaroient et sous la marque de l'escharpe blanche " qu'ils portoient, auroit esté mené, prisonnier et pré- » sente devant le sieur de Rosni, maréchal de camp de » la Ligue [sic], lequel, non obstant ses raisons qu'il '> alléguoit, fust jugé prisonnier de guerre et condampné » à payer deulx cent cinquante escus de rançon. Quoy » voyant, ledit sieur de Mauterne auroit donné sa >' [laroUe ausdits soldats de retourner par-devers eux » ou leur porter ledit argent pour sadite rançon et cin- » quante escus pour sa despence et desdits soldats >' gardans ledit sieur, ce qu'il avoit délibéré de faire, > aimant mieux s'endebter que de faucer sa foy, sans » que touteffois ledit argent baillé par contrainte luy » peut préjudicier en chose quelconcque. Et, pour » ceste ocasion, auroit emprunté de Monsieur de Val- » lance la somme de cens escus, et à Monsieur de » Giancourt, et le reste fourny par ledit sieur, dont il » nous auroit requis acte » [f" 615]. – Constatation faite, le 18 mai 1592, à la requête du même, des dégâts commis en son logis de Malassis par les gens de guerre Espagnols « au retour du siège de Rouen » [(" 616]. – Constitution de procureur par Gilles de Trappu, écuyer, sieur de Belleville, demeurant à Chevreuse, et par Perrine Hautry, sa femme, 17 janvier 1595 [f» 693],

E. 6443. (Liasse.) – 1 pièce, parchemin ; 247 pièces, papier.

1595. – Série des actes divers reçus, pour la plupart, [lendant le deuxième semestre de l'année 1595, avec un Répertoire renvoyant aux minutes foliotées 1-495. – Titre nouvel par Pierre Frédy, écuyer, sieur du « May », demeurant à « la Verrerye », paroisse de Saint-Rémy-lez-Chevreuse, comme détenteur de plusieurs pièces de terre, 1595 [folio 47]. – Bail à rente perpétuelle par Roger CouUard alias Coulliard, sieur

27

210

ARCHIVES DK SEINE-ET-OISE.

dP « St-Mards », homme d'armes de la compagnie du sieur de Buliy, demeurant au Grand-Ragonant, paroisse de Gometz-la-Ville, au profit de Simon Roger, laboureur aux Molières, 14 décembre 1595 [f° 02]. – Approbation donnée par noble homme Pierre Brunet, secrétaire de feu Monseigneur frère du Roi, à une quittance précédemment délivrée par son procureur à Mathuriu de Pontbréant, pour une somme de 40 écus 26 sols tournois « pour certains despans adjugez audict » sieur Brunet, et pour raison de laquelle somme ledict » Pontbréant estoit arrêté ès-prison du Petit-Chastellet » de Paris », 27 novembre 1595 [f° 151]. – Entreprise par Marin Toustain, maître charpentier^ demeurant à Montfort-^Amaur³ des travaux à exécuter au moulin à eau de Maurepas, 2 octobre 1595 [1° 173]. – Main levée donnée par Vast de Marie, écuyer, seigneur de Vaugien, de saisies faites à sa requête, 10 juillet 1595 [f° 473]

E. 6444. (Liasse.) – 177 pièces, papier.

1596. – Baux reçus en 1596, avec un Répertoire renvoyant aux minutes foliotées 1-34'7. – Bail de la ferme et seigneurie de Malassis, en la paroisse de Gometz-la-Ville, par Jacques Duchou ou Duchon, prieur de Saint-Paul des Aunaies, à Simon Roger, laboureur à Ragonant, 16 décembre 1596 [folio 33]. – Bail d'immeubles par noble homme Claude Séguier, seigneur de La Verrière, conseiller du Roi et maître des Eaux et forêts de la prévôté et vicomte de Paris, à Olivier Landry, marchand boucher, demeurant au Mesnil-Saint-Denis, 1596 [t'« 69]. – Bail de terres par Anne Le Maire, veuve de noble homme Savinien de Cyrano, en son vivant conseiller notaire et secrétaire du Roi, maison et couronne de France, et par Abel de Cyrano, écuyer, sieur de Mauvières, à Pierre Le Roy, maçon, demeurant à Sous-Forêt, 15 juin 1596 [f° 185]. – Accord intervenu, au sujet de l'exécution d'un bail antérieur, entre Adam de Bâillon, écuyer, sieur de Valence, demeurant à Uampierre, d'une part, et

Jacques Rabeau, laboureur, demeurant à Valence, 21 avril 1506 [f" 196]. – Bail des grosses dîmes du territoire d'IIaut-ViUiers passé au profit de Jean Tondu, fermier, par M" Simon Follain, curé de Saint-Martin de Chevreuse, et par Valentin Picard, prêtre, chapelain de l'une des chapelles du château de Chevreuse, ce dernier tant en son nom que comme se portant fort du chapelain de l'autre chapelle dudit château, 10 mai 1596 [f" 210]. – Bail à divers par le procureur de R. P. en Dieu M" Henri d'Escoubleau, évêque de Maillezais,

ayant droit de M'« François d'Escoubleau, chevalier des ordres du Roi, sieur de Sourdis, du « droict de » huictièrae du vin qui a esté vendu et debitté et qui » sera cy-après vendu et débitté en la ville de Che- » vreuse », 15 février 1596 [f. 280]. – Bail d'animal par noble homme Pierre Jaupitre, sieur des Bouillons, à Denis Haye, meulier, demeurant aux Carrières, paroisse de Senlisse, 26 juin 1596 [P 342].

E. 6445. (Liasse.

351 pièces, pajjier.

1596. – Série des actes divers reçus, pour la plupart, pendant le premier semestre de l'année 1596, avec un Répertoire renvoyant aux minutes foliotées 1-6~0. – Déclaration faite en présence de Nicolas Ambroise, par Jeanne Pattu, veuve de Pierre Legendre, laquelle, « de peur de n'estre comprinse et encourir les » sentences éclésiastiques de certaine monition qui se » publie en l'église de ceste ville », affirme, pour la décharge de sa conscience, que « en l'année quatre- » vingtz-unze, durant les maladies contagieuses qui » réjnoient et pulluloient en ceste ville, estant au logis » de J. Boucher, en la chambre du logis de derrière, elle » vyt comme une nommée Marye, qui estoyt servante » de deffunct M* Adrien Lepage et Michelle Ileutry » [sic], sa femme, dist à défunct M" Loys Aubry que » ladicte Michelle Ilautry [sic], sa mère, luy avoyt en- » chargé durant sa malladye par avant que de mourir, »]iar plusieurs et diverses foys, qu'elle ne feïst faulte » d'avertyr ledict M" Loys Aubry de rendre et restituer » aux héritiers de défunct Marye Triboult la somme » de troys cens escuz d'or sol qui avoient esté obniis » à mettre en inventaire ». 11 mai 1596 [folio 170]. – Testament de Martin Vadureau, marchand à Chevreuse, 5 mai 1596 [f 189]. – Vente de terres parla veuve de « Pierre Triboult » à Etienne CoUo, représenté par M" René Royné, curé de Voisins-le-Bretonneux, 30 mars 1596 [f" 331]. – Pouvoir donm' par les habitants de Chevreuse à M" Nicolas « Ileutry », leur procureur syndic, à relTet de désavouer en leur nom

l'assiette des tailles établie en la présente année par les « assésurs ». qu'ils accusent d'avoir surtaxé plusieurs habitants et d'avoir malversé en leur charge, 15 février 1596 [f° 458]. – Déclaration faite par Martin Gourby, marchand tanneur à Chevreuse, attestant que Florent (le Tournay, fils de Jacques de Tournay, avait lait son apprentissage en « l'hostel de Jehan Boucher, marchand tanneur », puis s'était établi, 13 janvier 1596 [f° 622]).

SÉRIE E. – NOTAIRES ET TABELLIONS.

211

E. 6446. (Liasse.) – 1 pièce, parchemin ; 238 pièces, p.apier.

1596. – Série des actes divers reçus, pour la plupart,]enilant le deuxième semestre de rannée 159G, avec un Répertoire renvoyant aux minutes l'oliolées 1-439. – Vente de terres sises en la paroisse de Sentisse, faite par noble homme Pierre Brunet, contrôleur en la maison de Monseigneur le duc de Guise et de Chevreuse, demeurant à Clioisel, à Philippe Marquant, maître boucher à Clievreuse, 5 décembre 1596 [folio 19].

– Constitution de procureur par Jean Ferré, sergent roj-al en l'élection particulière de Chevreuse, à l'effet de résigner en son nom l'office dont il était pourvu, en faveur de M^e Etienne Symonaeau, 24 août 1596 [f° 41].

– Vente d'immeuble par Jean Roy, alias Le Roy, joueur d'instruments, demeurant à Chevreuse, décembre 1596 [f° 86]. – Testament de Geneviève Chauvin, veuve de Robert Geoffroy, en son vivant procureur fiscal au duché de Chevreuse, 2 octobre 1596 [f° 108].

– Déclaration jiascée par le curé de Chevreuse et par plusieurs habitants de la ville, attestant que « Simon » Gohier est à présent constitué et esleu par lesdits » habitants à la charge de procureur et proviseur pour » le bien et augmentation du bassin des deffunctz » trespassez cy-devant fondé en ladite église, pour « l'entretènement du divin service qui est dict et célébré tous les jours de l'année des deniers aumosnés » par les gens de bien, pour l'aire la cueillette desquels » ledit Gohier est^e subject assister en ladite esglise » chacun desdits jours depuis quatre heures jusques j à unze ou douze heures du mattin, pour porter ledit » bassin par ladite éghse et recepvoir lesdites aumosnés » durant que l'on célèbre le divin service en commémoration desdits deffunctz, et mesmes assister aux » « vigilles qui se disent chacun jour en ladite église à » quatre heures de rellevée, pour payer les gens » d'église assistant audit service, laquelle charge il est » tenu faire tant et si longuement qu'il sera en icelle

» par charité et sans aucuns gaiges ; pendant lequel
» temps il n'y a aucun moyen qu'il puisse faire aucune
» charge et vacation publique ny vacquer bonnement
» à ses affaires particuliiaires qu'il est contrainct
» quicter pour se acquicter de la susdite charge » ,
6 novembre 1596 [f" 173]. – Échange de terres conclu
entre M" « Jehan Bagereau », conseiller au Parlement,
prieur du prieuré de Chevreuse, et Jean Théret, curé
de Saint-Jean de Choisel, 24 octobre 1596 [t'° 198]. –
Accord, destiné à prévenir un procès, conclu entre
noble homme Thibault Desportes, secrétaire du Roi,

sieur de Bévilliers et de Quincampoix, d'une part, et
Robert Legendre, marchand à Chevreuse, d'autre part,
29 août 1596 [f» 312]. – Contrat passé entre la fabrique
de l'église Saint-Martin de Chevreuse, d'une part, et
Jean Gervays, « organiste demeurant à Chevreuse »,
d'autre part, lequel s'engage à « bien et deument faire
)i sonner les orgues qui sont en ladite église toutes les
» festes de l'an commandées de l'église et les dimen-
" ches depuys le jour des Rameaulx, iceluy compris,
» jusques au dernier jour de juillet ensuivant, et
>. depuis le premier dimanche des advens de Noël
>> jusques au jour de quaresme prenent, sans y com-

1) mettre aucune malversations ; outre, promet

» et entreprend de bien et deument gouverner et faire
» sonner l'horloge de ladite église par compas et
» mesure, tant de jour que de nuict, laquelle il promet
>. entretenir de toutes menues réparacions, et que il
» recongnoist estre garnye et fournye de toutes choses
» requises, et en fin du temps de ladite entreprise
« rendre ladite orloge bien sonnante par compas et
» mesure », et ce pendant deux années finissant le
1er niai 1598, moyennant le paiement de 26 écus sol
par an, 28 juillet 1596 [(" 349]. – Déclaration passée
par damoiselle Geneviève de Bâillon, veuve de Pierre
de Chaudron, en son vivant sieur de Méridon, comme
tutrice de sa flUe Geneviève, d'oii il résulte que la
fabrique de Saint-Martin de Chevreuse a droit de per-
cevoir un écu sol sur des terres appartenant à la déclara-
rante « à cause des aubitz fondez en ladite église, et
» qu'elle est tenue faire cellébrer lesditz jours à l'in-
» tention de deffunctz Pierre de Chauldron, en son
-. vivant escuyer, sieur de La Boissière, et damoiselle
» Marie de La Cossonnerye, en son vivant dame dudit
» Méridon», 28 juillet 1596 [r°353]. – Reconnaissance
par Charles de Mauterne, écuyer, sieur de Voisins et
par André de « Gaillodon » aiias e Gaillaudon »,
écuyer, sieur de Corbeville, demeurant le premier à
Malassis, le second à Corbeville, paroisse d'Orsay,
d'une dette de 55 écus sol au profit d'Yvonne Gollard,
veuve de Toussaint Thiersant, 20. juillet 1596 if» 376].

G. 6447. (Liasse.) – 3 pièces, parcliemin ; 396 pièces, papier.

1596. – Obligations grossoyées en 1596, avec addi-
tion de quelques pièces se rapportant aux années anté-

rieures. — Michel Linet, marchand, paiera à Jérôme de Tournay, chirurgien à Chevreuse, 2 écus 30 sols, en l'acquit de Jean Terrien, pour soins et médicaments reçus par ce dernier, 11 octobre 1596 [pièce numérotée

212

ARCHIVES DE SEINE-ET-OTSE.

42], — Jacques Duchou ou Duclion, prieur de Saint-Paul-des-Aunaies, et Jean Fleury, vigneron à Saint-Paul, paieront à Jean Thiersant, élu pour le Roi en l'élection de Chevreuse, la somme de 9 écus sol 20 sous tournois pour fourniture de grains, 7 mai 1596 [p. n. 1041. — Honorable homme Daniel de « Montpellier », gendarme de la compagnie du sieur de Buliy, paiera à Jacques Vaulremoier, marchand boisselier à Chevreuse, la somme de 20 écus sol pour fourniture d'un cheval sous poil brun, garni de sa bride et de son licol, 15 juillet 1596 [p. n. 162]. — Jacques de La Rochette, écuyer, sieur des Molières, paiera à Robert Lambert, marchand, 21 écus sol 40 sous pour fourniture de marchandises, 19 mai 1594 [p. n. 381].

E. 6448. (Liasse.) — 138 pièces, papier.

1597. — Baux reçus en 1597, avec un Répertoire renvoyant aux minutes foliotées 1-260. — Bail d'un immeuble sis à Chevreuse, au bout des Halles, faisant le coin de la rue descendant au marché au blé, baillé par Gilles de Trappu, greffier au bailliage de Chevreuse, au profit de Pierre Clément le jeune, boulanger, 11 décembre 1597 [folio 8]. — Bail d'un petit fournil avec grenier par Etienne Viellepeau, maréchal à Chevreuse, à Vincent Nion, manouvrier, 6 octobre 1597 [P>58]. — Contrat d'apprentissage aux termes duquel P. Dupont, marchand boisselier à Chevreuse, déclare prendre pour apprenti Jean Selingard, pour lui enseigner en deux années l'état de boisselier, 22 avril 1597 [fo 154]. — Bail par les marguilliers de la fabrique de Saint-Martin de Chevreuse au profit de Laurent Blondeau, marchand boucher, de pièces de terre sises au terroir de Saint-Lubin, 10 mars 1597 [f' 178]. — Bail d'un moulin à blé sis à Saint-Lambert, passé par le procureur fondé de révérende et noble dame Madame Jeanne de Boulehart, abbesse de Port-Royal, à Augustin Gadiboy, 19 janvier 1597 [f" 237].

E. 644'J. (Liasse.) — 358 pièces, papier.

1597. — Série des actes divers reçus, pour la plu-

part, pendant le premier semestre de l'année 1597, avec un Répertoire renvoyant aux minutes foliotées 6-701. – Quittance donnée par Louis Dupuis, écuier, seigneur du Tertre-Saint-Denis et de Corbeville, qui reconnaît avoir reçu de Charles de Mauterne, écuyer, sieur de Voisins et de Malassis, et de damoiselle Marie

de Bâillon, sa femme, la somme de 168 écus 28 sous 9 deniers, 1597 [folio 61]. – Constitution de procureur par les principaux habitants de la paroisse de Dampierre, qui chargent leur procureur syndic, Mathurin Marsy, de désavouer en leur nom, par-devant les élus de Chevreuse, l'assiette des tailles et impositions établie en la présente année par Balthazar Tiphayne, Pierre Cize-lart et Philippe Laisné, attendu que ceux-ci « ont sur- » taxé plusieurs desdits habitans et trop soulagé au- » cuns soit par faveur ou autrement », et qu'ils n'ont point régulièrement assis la grande taille ordinaire, 26 mai 1597 [f° 121]. – Consentement donné par les habitants de Chevreuse, dûment convoqués, à l'information faite au prône à la requête de Marin Kamboult, administrateur de l'Hotel-Dieu de Chevreuse, à ce que la ferme de « Boisselln », précédemment louée 12 écus sol par an, soit baillée à Guillaume Paqueron pour le prix de 10 écus sol, dimanche 13 avril 1597 [f° 147]. – Constatation par Jean Larssonneulx, manouvrier, demeurant en la paroisse de Seully, de tentatives faites par Louis de Barillon, écuyer, sieur des Bouillons, demeurant à La Boissière, paroisse de Lévy, pour l'amener à « parler contre la vérité » au sujet des baliveaux des bois des Maréchaux, 12 avril 1597 [f° 151]. – Marché conclu avec « Gilles Marestz, car- » rier, tendeur de graiz demeurant à Palloiseau », qui s'engage « à bien et duement fournir Nicolas Du » Vivier, maistre paveur à Paris, y demeurant rue » Saint-Victor, paroisse Saint-Etienne du Mont, ad ce » présent, de tout le pavé qu'il conviendra pour em- » ploier à la réfection et pavement des rues de ceste » ville de Chevreuse, où ledit Du Vivier pave de pré- » sent, et à ce travailler sans discontinuer et tant et » sy longuement que ledit Du Vivier i)avera audit Che- » vreuse, à iceluy pavé prendre sur le lieu où il ser.i » fait aux fraiz et despens dudict Du Vivier, lequel » pavé iceluy entrepreneur sera tenu faire de six à sept » poulces de carré, aux us et coutume de la prévosté » de Paris, moyennant la somme de quatre escuz sols » pour chacun millier dudict pavé prins comme dit t est ; sur lequel prix a esté avancé par ledict Du » Vivier audict Marest la somme de deux escuz sol » quarente sols tournois (ju'il sera tenu rabattre sur » chascun millier que i)Ourra livrer vingt sols tour- » nois », 28 février 1597 [f° 478]. – Échange conclu par honorable homme Nicolas Desmarès, maître ca- nonnier ordinaire de l'artillerie du Roi, demeurant à Villepreux, avec Louis Masson, marchand tanneur, le 1^{er} février 1597 [f° 576]. – Vente de 4 écus sol de rente faite à Adam de Bâillon, écuyer, par Charles Dulyon,

f[^]cuyer, sieur de « La Maillarde », et par François de Mauterne, écuyer, sieur de Quincampoix, ce dernier à cause de sa femme « Anne de Meursant », lille et héritière de Cliarles « de Meursant » et d'Anne Dulyon, 14 janvier 1597 [f 651].

E. 6450. (Liasse.) - 3f19 iiièci-s, papier.

1597. - Série' des actes divers reçus, pour la plupart, pendant le deuxième semestre de l'année 1597, avec un Répertoire renvoyant aux minutes foliotées 8-400. - Échange d'héritages conclu entre Vast de Marie, écuyer, sieur de Vaugien, y demeurant, et Catherine Magny, veuve de Léger Meusnyer, du même lieu, 3 juillet 1597 [folio 7]. - Semblable échange conclu entre damoiselle Geneviève Labbé, femme de « Tliomas Le Soindre », écuyer, maréchal des logis des gardes du Roi, commandant pour Sa Majesté au château de îvogent-le-Roi, et Marin Ramboult, procureur au bailliage de Chevreuse, 13 mars 1597 [1° 39j. - Attestation par Jean de Bâillon, écuyer, sieur de Janvry, au nom et comme tuteur de damoiselle Geneviève de Chaudron, fille mineure de Pierre de Chaudron et do damoiselle Geneviève de Bâillon, tous deux décédés, qu'aux termes d'une sentence rendue par le bailli de Chevreuse, Adam de Bâillon, écuyer, sieur de Valence, naguères exécuteur testamentaire de Geneviève de Bâillon, a remis entre ses mains tous les titres et papiers trouvés après le décès du sieur de Méridon, 10 novembre 1597 [f" 164]. - Accord conclu entre noble homme M[^] Alexandre Le Grand, conseiller au Parlement, seigneur des Troux, et Jean Guignet (?) l'ahié, laboureur au même lieu, 21 octobre 1597 [f" 187]. - Convention entre M^{''} Jacques Thiersant, lieutenant pour le Hoi en l'élection de Chevreuse et ca)itaine du château de Dampierre, y demeurant, d'une part, et isicolas Aubert, marchand bourgeois de Chevreuse, qui, pour éviter un procès, déclarent s'en remettre à l'arbitrage de Jean Thiersant, lieutenant général au bailliage de Chevreuse, et de Marin Ramboult. procureur au même bailliage, 11 octobre 1597 [f" 207]. - Affirmation par-devant Nicolas Ambroise, par M^m Pierre Laureau [signature Loriot], prêtre, curé de Senlisse, Zacharie Sébille, receveur et collecteur de la paroisse, et Antoine Ragon, « naguères tous ha- » bilans de ladite paroisse de Senlise et reffugiez en » autres lieulx prochains de ladite paroisse » , par François Geuffroy, prêtre, curé de Dampierre, « pro- » chaîne et voisine tludit Senlise », M⁻ Jacques Thier-

sant, capitaine du château de Dampierre, noble homme Pierre de Bunel, sieur de « Villeneuve », et Richard Têtard, habitants de Dampierre, par Mⁱ Jean Théret, curé de Saint-Jean de Choisel, et Jacques Tournay, habitant de cette paroisse « aussy proche et voisine » dudit Senlise », que tous « ilz ont bonne congnoissance que depuys troy moys en sa c'est mis et engendre ung tel et sy mauvais accet de maladye de peste contagieuse en ladite paroisse de Senlise, où est assis et situé tout proche de l'église la maison, lieu et court de Senlise, en laquelle le sieur Balthazard de Gouin estoict demeurant, et à cause de ladite maladye la plupart des habitans sont mors, que sy peu qui s'en est resté ont esté contrainct pour éviter le danger de la mort quité et abandonné leurs maisons et lieux, sans sont allez réfugié ailleurs en autres endroitz, mesnies ledit sieur curé dudit Senlise quité sa maison probitairal et ledit Sébile, lequel de craincte depuys six sepmaines qu'il n'y a ossé chanter mes.se, comme aussy ledit Sebille a quité sadicte maison et prins demeure à La Rare, et semblablement mesmes auroict ledict sieur de La Court de Senlisse faict quicté à sa femme et enffens .. sadicte maison et lieu à cause de ladicte maladye, réfugié et allé demeuré avec sadicte femme, enllans et famille en ladicte parroisse de Dampierre; en telle sorte et manière qu'il y a danger d'aller et frécancer en ladite. maison et lieu de La Court de Senlise, assis audit village de Senlise, à cause de ladicte maladye de peste contagieuse et mauvais accet, et pour éviter tel danger de mort n'y voudroictz pas lesdicts attestans pour l'or du monde allé et frécancer audit villaige », 15 septembre 1597 [f 252]. – Déclaration par René Rat, écuyer, sieur d'Orsigny, et par damoiselle Charlotte de Louveciennes, sa femme, que, ce jour mémo, Etienne Duroy, écuyer, « sieur de Longchesnes », leur a passé obligation de la somme de 81 écus sol 40 sous, l[^]- juillet 1597 [f" 393].

E. 6401. (Liasse.) – 2 pièces, pai-cheraiiii ; 686 pièces, papier,

1597-1598. – Obligations grossoyées, pour la plupart, en 1597-1598, avec addition de pièces se rapportant aux années antérieures à partir de 1594. – Pierre de Tournay, marchand corroyeur à Chevreuse, paiera à Marin Guyard, laboureur à La Ferté, paroisse de Choisel, la somme de 9 écus et demi sol pour vente d'un clieval « soubz poil d'estourneau », l[^]- juillet 1598 [pièce numérotée 42]. – Jean Prévôt, le jeune, laboureur

aux Trous, paiera à Yvonne GoUard, veuve de Tous-saint Tliersant, 8 écus sol 20 sous tournois pour livraison de loin, 2^e janvier 1598 [p. n. 89]. - Simon Roger, laboureur à Quincampoix, paroisse des Molières, fermier de la ferme de « Malassize », reconnaît devoir payer au nom et en l'acquit de Jacques Duchou ou Duchon, prieur de Saint-Paul-des-Aunaies, la somme de 21 écus sol, 2 juillet 1598 [p. n. 172]. - Pierre de Bunel, écuyer, sieur de « Villeneuve », et damoiselle « Judicq de Ronsard », sa femme, reconnaissent devoir à damoiselle Jeanne de « Bontet » ou « Boutet », leur mère, la somme de 2 écus, 23 octobre 1594 rp. n. 332]. - Michel et Guillaume Lambert, marchands, demeurant l'un à La Ferté et l'autre au Buisson, paroisse de Choisel, paieront à Jean Thiersant, élu pour le Roi en l'élection de Chevreuse, la somme de 2 écus sol 20 sous tournois, 31 mai 1596 [p. n. 573].

E. 6452. (Liasse.) - 202 pièces, papier.

1598. - Baux reçus en 1598, avec un Répertoire renvoyant aux minutes foliotées 1-358. - Bail de maison passé par Jean Bonnegent, curé de Saint-Forget, au profit de Louis Aubert, laboureur, novembre 1-598 [folio 37]. - Contrat d'apprentissage aux termes duquel Pierre Bléreau, maître tailleur d'habits à Paris, s'engage, moyennant une rétribution de 20 écus sol, à prendre pour apprenti Jean Collo, pour une durée de deux ans, 17 octobre 1598 [f 104]. - Bail d'animaux passé à Nicolas Lormet, laboureur, par M^{re} Jean Thérêt, prêtre, doyen du doyenné de Châteaufort et curé de Saint-Jean de Choisel, 19 mai 1.598 [f" 224]. - Contrat d'apprentissage aux termes duquel Girard Esnault, marchand tanneur à Clievreuse, déclare prendre pour apprenti, pendant deux années, Jacques David, fils de feu honorable homme Louis David, 3 avril 1598 [Jo21d].

E. 64i3. (Liasse.) - 1 pièce, parchemin : 256 pièces, papier.

1598. - Série des actes divers reçus, pour la plupart, pendant le premier semestre de l'année 1598, avec un Répertoire, incomplet et très endommagé, renvoyant aux minutes foliotées 1-513. - Déclaration passée par Michel Guérinot, laboureur à La Brosse, paroisse de Saint-Lambert, qui reconnaît avoir reçu des mains de l'abbesse de Port-Royal, Jeanne de Bouehart, quinze contrats tant en parchemin qu'en pa-

pier, 26 juin 1.598 [folio 34]. - Accord conclu entre Mathurin de « Pomtbréant », écuyer, sieur de Bordes, y demeurant, paroisse de La Celle, d'une part, et dame Marie Le Long, veuve de noble homme Pierre Brunet, en son vivant secrétaire de feu Monsieur frère du Roi, demeurant à Choisel, pour prévenir un procès qui était sur le point de s'engager entre les parties au

sujet de la perception des dîmes sur les fermes de Voise, Champoudry et « l'Hérable », 15 juin 1598 [f° 61]. — Constitution de procureur par M^e Guillaume Prévost, prêtre habitué à Chevreuse, 24 avril 1598 [f° 218]. — Vente de pièces de terre par honorable homme Pasquier David, lieutenant au gouvernement du château de Chevreuse, et par ses fils Jean David, laboureur à Courtabœuf, paroisse d'Orsaj-, et Pierre David, à Raimond Chanterel, menuisier, 28 mars 1598 [f° 320]. — Acte passé par les habitants de la paroisse de Saint-Forget, à l'effet de « révoquer certaine procuration qu'ilz ou aucuns d'eulz ont cy-devant jias- sée à Nicolas Hautry, pour eulx joindre avec luy au 1) procès intenté par ledit Hautry all'encontre des habitans de Chevreuse et dudit Saint-Forget par- devant Messieurs les esleus de Paris, affin d'estre » rayé de l'une ou de l'autre desdictes deulx paroisses, » es quelles il a été cottizé es rolles des taille, taillon et creue l'année dernière mil cinq cens quatre-vingt » dix-sept, duquel procès et jonction lesdits habitants » de Saint-Forget se désistput et départent », di- manche 22 février 1598 [f° 429].

E. 0454. (Liasse.) — 3 pièces, parcliemin ; 479 pièces, papier.

1598-1600. — Obligations grossoyées de 1598 à 1600, avec addition de pièces dont quelques-unes remontent à 1594. — Marin Guiart, laboureur, demeurant en la paroisse de Senlisse, paiera à Messire Jean Théret, prêtre, curé de Choisel, la somme de 22 écus sol tournois pour fourniture de deux bœufs avec leurs jougs et courioies à lui livrés par ledit curé ; témoins : M^{rs} Pierre Lorient, curé de Senlisse, et Guillaume Bourdin. 7 juillet 1600 [pièce numérotée 63]. — Guillaume Ferron, marchand, demeurant aux Trous, paiera à honorable homme François Ilaultemps, marchand drapier à Chevreuse, la somme de 2 écus 40 sous tournois pour fourniture de drap à lui faite, 16 octobre 1599 [p. n. 177]. — Claude Liger, cordonnier à Chevreuse, paiera à Florent Tournay, marchand tanneur, demeurant au même lieu, la somme de 20 écus sol 30 sous pour fourniture de cuir, 5 juillet 1599 [p.

SÉRIE E. — NOTAIRES ET TABELLIONS.

215

n. 34*]. — M^{rs} Nicolas Garnier, praticien à Trappes, et Guillaume Lecoq, laboureur au même lieu, paieront à Robert Rault, marchand à Clievreuse, le prix d'un setier d'avoine, 25 avril 1598 [p. n. 401].

E. 6455. Liasse.

142 pioces, papier.

1599. – Baux rerus en 1599, avec un Répertoire renvoj'ant aux minutes foliotées 1-255. – Bail par Anne Le Maire, veuve de noble homme M'' Savinien de C.vrano, en son vivant conseiller et secrétaire du Roi, maison et couronne de France, seigneur de Mauvières, à François Auver.v, marchand bourgeois de Chevreuse, de tout le revenu de Mauvières, « qui se » consiste en maison, lieu seigneurial, estables, gran- » ches, coUombier à pied peuplé de pigeons, courtz, » jardins », etc., 16 août 1599 [folio 21]. – Bail de maison par Jacques Thiersant, capitaine du château de Dampierre, à Pierre Selinguard, marchand corroyeur à Chevreuse, 21 juillet 1599 [P 59]. – Bail de terres passé par Jacques Gohier et Jacques Haultemps, marguilliers de l'église Saint-Martin de Chevreuse, 1 novembre 1599 [f° 152] . – Bail de deux vaches passé par Adam de Bâillon, seigneur de Valence, y demeurant, à Bertrande Ilouillier, veuve de Louis Noël, demeurant à Foucherolles, paroisse de Dampierre, 13 mars 1599 [f 234].

E. 6456. (Liasse.) – 325 pièces, papier.

1599. – Série des actes divers reçus, pour la plupart, pendant le premier semestre de l'année 1599, avec addition de quelques contrats passés en 1597 et en 1598, foliotés 1-642. – Lot et partage de maisons et héritages sis à Foucherolles, paroisse de Dampierre, par Robert Boys ou Bry, laboureur au Petit-'Valence, et par Antoine Mauduit, demeurant en la même paroisse, 26 avril 1599 [folio 52]. – Traité conclu entre noble homme Jean Tliabut, contrôleur ordinaire des guerres, demeurant à Montigny, et damoiseile Claude de Goursault, veuve de Louis dé Fontenay, en son vivant sieur des Carneaux, demeurant à Trappes, au sujet d'une saisie de biens meubles opérée sur ladite de Goursault, à la requête de J. Thabut, par Jean Le Beau, sergent en la ville et chàtellenie de Trappes, 18 avril 1599 [(" 168]. – Consentement donné par Louis Audiger, bailli du bailliage de Becquancourt et de Cernay-la-Ville, et par Jacques Audiger, marchand à Chevreuse, ce dernier tant en son nom que comme

se portant fort de M» Toussaint Leroy, procureur fiscal et receveur de la chàtellenie d'Auflfargis, et de Jeanne Audiger, sa femme, à une vente conclue, le 15 mars précédent, par Jean Thiersant, élu pour le Roi en l'élection de Chevreuse, à Mathurin Gourneau, laboureur, demeurant à la Conciergerie du bois de Vincennes, 9 avril 1599 [f» 208]. – Procuration donnée

en présence d'Henri Charbonnier, commis du tabellion, par les habitants de Chevreuse à Nicolas Ambroise, tabellion au bailliage et duché, leur procureur syndic, pour traiter en leur nom devant les élus de Paris l'affaire relative à une réclamation en matière d'imposition faite par Nicolas Hautry, 1599 [f° 291] – Bail par Jacques Duchou ou Duchon, prieur de Saint-Paul-des-Aunaies, à Guillaume Langlois, laboureur, demeurant au Buisson, paroisse des Molières, de trois espaces de logis avec jardin, d'un moulin à eau et d'une petite aunaie, 18 février 1599 [f° 364]. – Vente d'immeubles sis aux Sablons, par Légère Nepveu, veuve de Jean Bourgereau, demeurant à Saint-Forget assistée de Claude Le Sueur, son gendre, à M^{re} Jean Bonnegent, curé de Saint-Forget, 1 janvier 1599 [f° 483]. – Certificat délivré par le procureur syndic, les marguilliers, manants et habitants de la paroisse de Saint-Jean de Choisel, à l'effet de constater que, « l'année née mil cinq cens quatre-vingtz seize, il n'a esté payé aucune chose par les habitans de ladite paroisse pour raison de la solde du prévost des mareschaux des années 1589, 1590 et 1591 », mais qu'en 1595 il a été payé « à M^{re} Claude Guignebeuf le tiers de ladite solde d'icelles années », décembre 1597 [f° 603]. – Déclaration faite, le 11 janvier 1598, par plusieurs habitants de Chevreuse, âgés de plus de soixante ans, attestant que « dès plus de quarante et cinquante ans > qu'ilz ont toujours demeurez audict bourg de Chevreuse, ils ont veu et congneu vendre à toutes personnes indifféremment chair de porc sallée crue ou cuitte, bonne, loyale et marchande, par tous ceux qui ont voullu vendre audit bourcq de Chevreuse, sans que jamais ils ayent sçeu ny congneu que ceux qui vendoient ladite chair sallée crue ou cuitte en leurs maisons et marché publicq dudit Chevreuse il ayent esté empeschez ny reprins », que de tout temps, en ce « bourcq et petite ville de Chevreuse », le commerce de la « chair de porcq sallée crue et cuitte » a été exercé par « ceux qui s'en sont voullu mesler audit Chevreuse, sans en avoir esté jamais repris, ce qui est nécessaire pour la commodité et liberté publicque » et procure à tous les habitants et au public « profit et commodité » [f° 605].

216

ARCHIVES DK SEINE-ET-OISE.

E. 6457. (Liasse.) – 19 pièces, papier.

1599. – Série très incomplète d'actes divers reçus en 1599, foliotés 243-294. – Contrats intéressant les personnes de Claude Li^ger, Guillaume Émery, receveur de la terre et seigneurie de Bonnelles, Jacques de La Val, marchand tanneur à Chevreuse, François

Auvery, Pierre de Tournay, Jacques Thiersant, capitaine du château de Dampierre, etc. — Bail pour neuf années passé par Martin Buisson, maçon, demeurant à Saint-Rémy, au nom et comme marguillier de Téglise du lieu, et par Jacques Uuval, « son comarguillier », à Léonard Yves, laboureur, d'un arpent de pré, sis en la prairie de Saint-Réray « au-dessouhz de » Sargis », moyennant un loyer de 2 écus sol, 7 février 1599 [folio 287].

E. 6458. (Liasse.) — 243 pièces, papier.

1600. — Baux reçus en 1600, avec un Répertoire, très endommagé, renvoyant aux minutes foliotées 1-454; addition de quelques actes différents, de la même année. — Constitution de rente par M^e Louis Haultemps, procureur fiscal de M^e le duc de Guise en son duché de Chevreuse, au profit de Marie Haultemps, veuve de Robert Lambert, en son vivant marchand à Chevreuse, 20 mars 1600 [folio 1]. — Promesse de mariage entre M^e Noël Briffault, « maistre escrivain », demeurant à Chevreuse [qualifié d'abord de « précepteur » des escolles publiques de Chevreuse], d'une [part, et Madeleine Menjan ou Monjay, veuve de Guillaume Le Roy, 29 juin 1600 [f^o 121. — Cession par Vast de Marie, écuyer, sieur de Vaugien, à Jean Guignette, laboureur, demeurant en la paroisse des Troux, de tous les droits pouvant lui appartenir sur les héritages de feu Guillaume Langlois, en son vivant fermier des moulins et ferme de « Blesmy », 1600 [f^o 52]. — Entreprise par Mathurin Dufour, maître maçon, demeurant à Saint-Remy-lez-Chevreuse, de travaux à exécuter en l'hôtel seigneurial de Méridon, dont il est chargé par M^e Jean Péricanl, conseiller du Roi en ses Conseils d'État et Privé, et superintendant des affaires de M^e le duc de Guise, sieur île Méridon, 23 mai 1600 [f^o 10.5].

Vente « à titre de fortaige » par Florent lirunct.

carrier à Senlisse, à Roch Chériot, de même état, de « la moistié de demy-cartier de terre où y l i a carrier « ouverte à tirror pierre à faire meuUe de moullin et » aultre pierre servant à icelle, tant et .«y longuement

» qui se trouverra desdittes pierre de meulles et autre /> pierre servante à icelle, et à continuer jousques à •/ l'antier fortaiges dudit héritaiges assis au carrière » de Chardonviller «, 1600 [f^o 114]. — Constitution de procureur par noble homme Pierre Jaupitre, écuyer, sieur de La Barre, secrétaire de la Chambre du Roi, et par damoiselle Anne Charles, sa femme, 15 mai 1600 [f^o 122]. — Rétrocession des droits lui appartenant sur divers héritages par M^m Auvery, marchand, bourgeois de Chevreuse, à noble homme Thibaut Desportes, conseiller du Roi, grand muliencier de France, seigneur de Béwilliers, 17 avril 1000 [f^o 182]. — Acte par lequel Thibaut Desportes constitue son procureur général et spécial M^e François Auvery, pour « par es- » pécial au nom dudit sieur constituant achepter

» toutes et chacunes les terres, lieux et habitations
" qui se trouveront à vendre », à la commodité et con-
venance du constituant, 17 avril 1600 [f" 1S6]. – Vente
à Thibaut Desportes de pièces de terre sises au terroir
de « Prédécelles », 17 avril 1600 [f° 188]. – Autre
vente au même par honorable homme Jacques de l'Isle,
marchand boucher en la boucherie de Chevreuse,
d'un corps de logis avec les héritages en dépendant sis
à « Prédécelles », paroisse de Choisel, 16 avril 1600
[f" 190]. – Autre vente au même par honorable liomme
Louis Haultemps, apothicaire, et bourgeois de Che-
vreuse, de terres sises à « Prédécelles », 15 avril 1600
[f'»206]. – Entreprise par Pierre Cassot, charpentier
à Saint-\.rnoult, de travaux à exécuter pour le compte
et par ordre de Thibaut Desportes , 7 avril 1600
[f'^ 221]. – Marclié avec un maître maçon de Saint-
Forget pour travaux à exécuter, par ordre de Thibaut
Desi)ortes, « au lieu seigneurial et ferme de Befviller »,
7 avril 1600 [f" 223]. – Constitution de procureur par
« Pierre de Bunet [alias Bunel], sieur de La Villeneuve,
» et damoiselle Judith de Ronssart, sa femme, à cause
» d'elle, fille naturelle de deffunct messire Charles de
» Ronssart », pour faire opposition à la vente par ad-
judication « du lieu et maison signoriale de la Fran-
» chesses », poursuivie devant le sénéchal du Maiue,

29 mars [f 2411. – Vente de bois taillis par R.

Morette, marchand à « la Galanerye », paroisse de
Cernay-la- Ville, à Pierre Jaujiitre, seigneur de La
iïarre, 3 mars 1600 [1° 292]. – « Estât des rentes deues
» à la succession de deffunct Robert Lepaige, qui fut
» filz et héritier de deirunctz Adriaa Lepaige et Mi-
» chelle Haulry, ses père et mère, qu'il convient par-
» taiger par moicthyé, pour en estre baillé une moicthyé
n à Jelian Thiersant, comme ayant les droictz ac-
" quictz des héritiers paternels dudit dellunct Robert

SERIE E. – NOTAIRES ET TABELLIONS.

2n

» Lepaige, et l'autre moicthyé à maistre Nicollas Ilau-
» try et Denise llautry, liéritiors de deffunct Loïs
» Aubry, qui a succeddé ladicte Miclielle llautry, sa
» mère, et ledict Robi^rt Lepaige, son frère utérin »,
G mars IGUO [1" 3011. – Bail à rente par Pasqiiier
David, lieutenant au gouvernement des ville et châ-
teau de Clievreuse, à Perrette Ligon, femme séparée
de biens du bailleur, de divers héritages énoncés au
contrat, 25 février 1600 [f" 345]. – Transaction con-
clue, en vue de prévenir un procès, enti-e Jacques
Duchou ou Duchon, prieur et seigneur temporel du
prieuré de Saint-Paul des Aunaies, d'une part, Guil-
laume Pasquier et Simon Blineau , charpentiers ,

d'autre part, 9 février 1600 [f 372]. – Quittance d'une somme de 8 écus sol 20 sous tournois donnée par M^e Simon rollain, curé de Saint-Martin de Clievreuse, à Clément Courselles, 19 janvier 1600 [f" 422].

E. 6459. (Liasse.) – IJO pièces, papier.

1600. – Série incomplète des actes divers reçus, pour la plupart, pendant le deuxième semestre de l'année 1600 et dont les minutes sont foliotées 37-392. Les minutes 1-36 ont disparu, ainsi que le Répertoire. – Échange d'héritages conclu entre Pierre Jaupitre, sieur de La Barre, et Nicolas Drouet, laboureur à Cernay-La-Ville, 3 novembre 1600 [folio 173]. – Promesses et contrat de mariage entre Jean Thiersant, marchand, demeurant à Ghevreuse, assisté de sa mère, Yvonne Gaullart, "veuve de Toussaint Thiersant, en son vivant maître boucher, de Louis Thiersant, son frère, maître tanneur à Saint-Arnoult, de M^e Jacques Thiersant, lieutenant en l'Élection et gruerie de Clievreuse et capitaine du château de Dampierre, de M^e Jean Thiersant, élu en l'Élection de Chevreuse et lieutenant général au bailliage et duché, et d'autres, d'une part, et Marie Rozay, fille de Jean Rozay, marchand laboureur au Mesnil, d'autre part : Jean Rozay et Pierre Le Beau [grand-père de la future], ont promis de « bailler, paier et livrer ausdits futurs espoux, au 3 jour de leurs espousailles, la somme de huict-vingt-» six escuz deulx tiers et d'habiller et trousseiler » ladite Rozay, future espouze, d'habitz et trousseau » honneste, comme il est requis faire à une fille de » bonne maison, et de fraier et déboursier la moictyé » des fraiz qu'il conviendra pour le festin et banquet » dudit mariage », 17 septembre 1600 [f° 192]. – Engagement pris par M^e Nicole Papillon, curé de la paroisse de Maincourt, de passer au profit de M^e Guil-
Seine-et-Oise. – Série E. – Tome V.

laume Voilant, prêtre, demeurant au même lieu, lettres de résignation de ce bénéfice aux conditions stipulées entre les parties, 3 octobre 1600 [f" 232]. – Accord conclu, en vue de prévenir un procès, entre '« Loys Denix », sieur de Montabé en partie, fils et héritier de feu Gilles Denix, d'une part, et damoiselle Victoire Le Sanglier, veuve dudit G. Denix, d'autre part, septembre 1600 [f" 295]. – Attestation par Pasquier David, lieutenant au gouvernement du château et de la ville de Chevreuse, âgé de 62 ans, et autres habitants de cette ville, que « ils ont bonne congnois-» sance que de toute ancienneté, en ceste ville de » Chevreuse, – et particulièrement ledit David l'a » veu faire en la ville d'Estampes et aillieurs, – il » s'est toujours fait charivary des second, trois et » quatriesme mariage de plusieurs particulliers ha- » bitans dudit Chevreuse qui se sont, depuys le temps » de leur congnoissance, pourvus par mariage, sans » que aucuns d'iceulx s'en soient formalisés ny pour

» raison de ce fait aucuns querellez et disputez ; au
» contraire se sont la plupart jouy et resjouy dudit
» charivary », septembre 1600 [f" 302]. — Échange
conclu entre Pierre Viart, procureur au bailliage et
duché de Clievreuse, et Denis Miet (?), meunier, de-
meurant au moulin banal de Chevreuse, 16 juillet
1600 [(" 355].

E. G460. (Liasse.) — 183 pièces, papier.

1600. — Baux passés en IGGO, avec un Répertoire,
endommagé, renvoyant aux minutes foliotées 1-327.
— Bail par Florent Tournay, marchand tanneur à
Chevreuse, à Guillaume « Chassigne », marchand
tonnelier au même lieu, du « mouUin à tan du Pond-
» au-Bassin », avec les immeubles et terres en dépen-
dant, 17 septembre 1600 [folio 62j. — Bail d'une
grange et de terres par Jacques Delisle, marchand
boucher à Chevreuse, à Jean Morin, laboureur à
Haut-Villiers, 5 septembre 1600 [f 72]. — Bail d'héri-
tages par Jean Veau, sergent au bailliage et duché, à
Léonard Yves, marchand à Sargis, paroisse de Saiht-
Rémy, 12 juillet 1600 [f 107]. — Bail de terres par
noble homme « Julles de Champigny », conseiller du
Roi eu l'Élection de Montfort-l'Amaury, à Laurent
Dufresne, laboureur à La Villeneuve, paroisse de
Magny-les-Hameaux, 18 juin 1600 [f' 126]. — Contrat
d'apprentissage, aux ternies duquel Marin Fremineau,
tailleur d'habits à La Ferté, paroisse de Choisel, dé-
clare accepter pour apprentie Gillette Arsonneulx,

J

218

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

2 novembre 1600 [f" 181]. — Bail par M« François
Matliarel, licencié ès-Iois, avocat en Parlement, bailli
du bailliage et duché de Chevreuse, du moulin de
Milon dépendant de la chapelle Sainte-Marie-Made-
leine du château de Clievreuse, octobre 1600 [1° 218]. —
Bail par le procureur fondé de Jeanne de Boullehard,
abbesse de Port-Royal, « d'un mouUin à eau faisant
» de bled faryne, sis à Saint-Lambert, appartenant à
» madicte dame », 6 mai 1600 [f" 244]. — Contrat aux
termes duquel Louis Hardy, marchand tanneur à Che-
vreuse, met en a[iprentissage pour deux ans son fils
Pierre Hardy, chez Charles Le Rony, marchand cor-
royeur à Chevreuse, 21 mars 1600 [f 218].

E. 6461. (Liasse.) – 164 pièces, papier.

1601. – Baux passés en 1601, avec un Répertoire renvoyant aux minutes foliotées 1-313. – Bail par Claude Séguier, seigneur de la Verrière, à Simon Guillois, laboureur, de la ferme de la Grand-Verrière, avec les terres en dépendant, 19 novembre 1601 [folio 24]. – Bail de terres par M^r Jean Bonnegent, curé de Saint-Forget, à Jean Marc, meunier, demeurant à Dampierre, 13 novembre 1601 [f^o 49]. – Bail de terres par M^r Gilles de Trappu, greffier au bailliage, à Jean Bélin, marchand, demeurant à Saint- Remy-lez-Chevreuse, 10 octobre 1600 [f 85]. – Bail de terres sises au terroir de Chevigny, passé par les marguilliers de la paroisse de Saint-Rémy-lès-Chevreuse au profit de Jean Luger, marcland, 23 avril 1601 [f^o 127]. – Bail par Vaast de Marie, écuyer, sieur de Vaugien, à Charles le Troteur, laboureur à Montigny-le-Bretonneux, de la ferme de la Vacheresse, sise en la paroisse de Gometz-La-Ville, 19 juillet 1601 [f^o 130]. – Bail d'une grange, d'un jardin et de terres passé par Jacques Thiersant, capitaine du château de Dampierre et lieutenant en l'Élection de Chevreuse, au profit de Gilles Plcmet, marchand à Chevreuse, 14 mai 1601 [fo 2121. – Bail par Louis Audiger, procureur au bailliage de Chevreuse, administrateur de l'IIôtel-Dieu et « maladye » de Chevreuse, à Pasquier Le Marquant, maître bouclier, 'i de la ferme et mestairye)- de l'IIostel-Dieu des Champs, appartenant audit » Hostel-Dieu », janvier 1601 [f 304].

E. 6462. (Liasse.) – 248 pièces, papier.

1601. – Série des actes divers reçus, pour la plupart, pendant le iiremier semestre de l'année 1601,

avec un Répertoire renvoyant aux minutes foliotées 1-499. – Quittance donnée par André Pasquier, maître charpentier, demeurant à Montfort-l'Amaury, qui reconnaît avoir reçu de noble homme Louis Habert, seigneur du Mesnil, conseiller du Roi, la somme de 30 écus sol pour prix de divers travaux exécutés au moulin de Maincourt, appartenant audit seigneur par engagement, 13 janvier 1601 [folio 1]. – Engagement pris par le même « de faire et parfaire de son estât » de charpentier ung pont-levys en la basse court » dudit lieu du Mesnil vers la porte de la Briqueterie » et d'exécuter divers autres travaux, 12 juin 1601 [f^o 3]. – Engagement pour travaux à exécuter au Mesnil contracté par Mathurin Bance, maçon, demeurant à Trappes, 22 mai 1601 [f^o 5]. Quittance donnée par Jean Thiersant, élu pour le Roi en l'Élection de Chevreuse, d'une somme de 74 écus sol qui restait à lui payer sur une somme énoncée en un contrat de vente d'iiéritage laite par Jacques Thiersant, lieutenant pour leRoi en ladite Election, 29 mai 1601 [f^o 114]. – Pi'ocès-verbal dressé à l'eflét de constater la visite et l'expertise par Matliurin Denys, maître maçon à Dampierre, de travaux exécutés à Senlisse et à La

Barre, et ce suivant mission donnée audit expert par Pierre Jaupitre, écuyer, sieur de La Barre, Philippe Le Marquant et Marin Guyard, 22 mai 1601 [f" 139]. – Vente de deux rentes perpétuelles, l'une de 3 écus 43 sols 10 deniers tournois, l'autre de 2 écus sol 5 sous tournois, faite par Vaast de Marie, écuyer, sieur de Vaugien, à M"= Etienne Symonneau, procureur au bailliage de Chevreuse, 5 avril 1601 [f'^ 256]. – Marclié conclu par Claude Séguier, sieur de La Verrière, avec André Pasquier, maître charpentier à Montfort-l'Amaury, pour travaux à exécuter et notamment pour l'établissement « d'un pressouer neuf à sa maison de » la Grande-Vereièrè «, 25 mars 1600 [sic] [f° 359]. – Testament de René Tellier, marcliand tanneur, qui, entre autres volontés, exprime celle d'être inhumé en l'église de Clievreuse, 5 février 1601 [f''438].

E. 6463. (Liasse.) – 196 pièces, papier.

1601. – Série des actes divers reçus pour la plupart pendant le deuxième semestre de l'année 1601, avec un Répertoire, très endommagé, renvoyant aux minutes foliotées 1-198. – Testament de Jeanne Pattu, veuve Legendre, décembre 1601 [folio 2]. – Quittance d'une somme de 50 écus sol donnée par David Saussier, marchand à Chevreuse, et par Anne

SÉRIE K. – NOTAIRES ET TABL.LIONS.

219

Angiboust, sa femme, veuve de Louis « Lambert », à Louis Haultemps, procureur fiscal du duché de Chevreuse, 24 décembre 1601 [f° 16]. – Testament de Marie Haultemps, veuve de Robert Lambert, qui demande à être inhumée en l'église de Chevreuse, « devant le Crucifix, ou lieu où sont ensépulturez ses » deffunctz parans et amys », 11 décembre 1601 [1° 30].

– Inventaire des « meubles, ustancilies, tournans et » travaillans du moulin de Coubertin », sis en la paroisse de Saint-Rémy-lès-Chevreuse, 13 novembre 1601 [if» 36]. – Accord entre Thibault Desportes, sieur de Bévilliers, et François Auvery, marchand bourgeois de Chevreuse, 17 novembre 1601 [f 69]. – Règlement de comptes entre le même et Mathurin Meslin, laboureur, demeurant en la paroisse de Saint-Jean-de-Choisel, 13 novembre 1601 [{•> 71]. – Testament de Jeanne Le Maistre, veuve de Gaspard David, 1^{er} octobre 1601 [f° 119]. – Ratification par « demoiselle Lucresse Ymbert, femme et épouse de Pierre » de Frédy, esquier, sieur du May », d'un contrat de constitution de rente fait par son mari et le sieur de

Montmort à noble homme Jean Duguay, conseiller,
notaire et secrétaire du Roi, 21 août 1601 [f° 154]. --
Transport de droits au profit de Gilles de Trappu,
greffier du bailliage de Chevreuse, par Jean AUain et
Jeanne de Clairret, sa femme, agissant tant en leurs
noms qu'au nom- de M^{me} « Madeleine de Clairret, « da-
» moiselle de chambre de Madame de Guencourt »,
lesdites Jeanne et Madeleine filles de Nicolas de Clai-
ret, en son vivant écuyer, sieur de Belleville, en partie,
.et d'Antoinette de « Ronssard », 1 août 1601 [f° 165].

– Constitution de procureur par Pierre de Bunel,
écuyer, sieur de la Villeneuve, et damoiselle « Judicq
» de Ronsart », sa femme, 28 juillet 1601 [(•' 177]. –
Vente d'héritages par M^{me} Claude « Pamperon », rece-
veur de la terre et seigneurie de Bâillon ('?), au profit
de Thibault Desportes, « de présent en sa maison de
» Beufviller », 21 juillet 1601 [f° 183].

E. 6464. (Liasse.) – 252 pièces, papier.

1600-1601. – Obligations grossoyées en 1600 et en
1601, avec addition de quelques actes différents. –
M^{me} Nicolas Leau, prêtre, vicaire de l'église de Saint-
Rémy-lèz-Chevreuse, paiera à CirotDagron, marchand
bourrelier à Chevreuse, 1 écu sol 30 sous tournois,
stipulés dans une transaction conclue entre les par-
ties, 9 mai 1601 [pièce numérotée 38]. – Promesses et
contrat de mariage entre Julien Le Bon, fls de Julien

Le Bon et de Margueritte Vallée, d'une part, et Marie
David, fille de Gaspard David et de Jeanne Le
Maistre 25 novembre 1601 [p. n. 73]. – Pierre de
Bunel, écuyer, sieur de la Villeneuve, paroisse de
Dampierre, s'engage à payer à Jean Le Roy, mar-
cliand, 2 écus40 sous tournois pour vente et livraison
de 2 poinçons de cidre. 19 janvier 1601 [p. n. 97]. –
Philippe Heurtault et Pierre Le Roy, demeurant à
Chevreuse, rembourseront à M^{me} Gilles de Trappu,
greffier du bailliage, la somme de 7 écus sol 30 sous
tournois à eux prêtée. Sans date. [p. n. 121]. – Jean
CoUo, bourrelier, demeurant en la paroisse du Mesnil-
Saint-Denis, rendra 2 setiersde blé méteil, mesure de
Chevreuse, à Jean Du Hamel, jardinier à Port-Royal,
23 mai 1600 [p. n. 241].

E. 6465. (Liasse.) – 68 pièces, papier.

1601 et 1602. – Inventaires dressés en 1601 et
1602 par Ambroise et ses commis. – Inventaires
dressés : – le 2 février 1601, à la requête de Louis
Girouy, après le décès d'Antoinette de La Noue, sa
femme [pièce numérotée 5]; – le 3 septembre 1601, à
la requête de Nicolas Hautry, greffier- propriétaire

du bailliage et duché de Chevreuse, après le décès de sa femme « Henriette Leau » [p. n. 24] ; — le 27 novembre 1600 [?], à la requête de Macette Boisseau, veuve de Guillaume Le Maître, en son vivant maître barbier et chirurgien à Chevreuse, après le décès de celui-ci [p. n. 33] ; — le 17 décembre 1601, à la requête de M^r Louis Haultemps, marchand apothicaire à Chevreuse, après le décès de Marie Haultemps [p. n. 37] ; — le 22 février 1602, après le décès de Marie Le Long, veuve de M^r Pierre Brunet, en son vivant secrétaire de M^s le duc d'Anjou et contrôleur ordinaire de la maison du duc de Guise [p. n. 48] ; — le 28 mars 1602, à la requête de Louis Haultemps, procureur fiscal au baillage et duché, comme tuteur des enfants mineurs de lui et de Catherine Auvery, sa femme, décédée [p. n. 55] ; — le 21 mai 1602, à la requête de Pierre Lorient, curé de Senlisse, après le décès de Jean Théret, en son vivant curé de Saint-Jean de Choisel et doyen du doyenné de Châteaufort [p. n. 63] ; — le 30 mai 1602, à la requête de damoiselle Nicole de « Besansson », alias « Besenson », après le décès de Balthazar de Gouyn, en son vivant gentilhomme servant de feu Monsieur frère du Roi, écuyer, seigneur de Senlisse en partie [p. n. 64] ; — le 31 décembre 1602, après le décès de Martin Maulny alias

220

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

Maulny, en son vivant marchand laboureur, demeurant au Mesnil-Saint-Denis [p. n. 68].

E. 6166. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin : 155 pièces, papier.

1602. — Baux passés en 1602, avec un Répertoire renvoyant aux minutes foliotées 1-155. — Bail de « Testât et office de greffier des tailles de la paroisse » de Guencourt », fait pour trois années, par « Adam >' Auger, capitaine de l'artillerie du Roi », demeurant à « Troux, paroisse de Guencourt », au profit de Gilles de Trappu, greffier du bailliage et duché de Chevreuse, « pour par ledit de Trappu asseoir toutes les » tailles qui seront mises et imposées par le Roi, » nostre sire, sur ladite paroisse pendant lesdites » trois années », 26 décembre 1602 [folio 8]. — Bail de la ferme du lieu seigneurial avec ses dépendances passé au profit de Nicolas Grosset, par M^r Jean Péricard, conseiller du Roi en son Conseil d'État et privé, seigneur de Méridon et la Boissière, et superintendant de la maison du duc de Guise, 7 septembre 1602 [f°37].

— Bail d'une maison sise à Chevreuse, par M^r Nico-

las Hautry, greffier propriétaire du bailliage et duché,
à Jean Le Noble, marchand, 30 septembre 1602 [f° 48].

– Bail de la ferme et métairie des Bouillons fait à
Nicolas Vaultier, laboureur, par « Jehan de Arnault,
» escuier, sieur d'.A.udrivoton [?] et des Bouillons, de-
» meurant audit lieu des Bouillons, gentilhomme ser-
» vaut chez le Roy, premier capitaine du régiment de
» rile-de-France, |entretenu capitaine de cinquante
» chevaux-légers », 14 juillet 1602 [f° 51]. – Bail
d'immeuble à Jacques Leraoine, laboureur, par Thi-
bault Desportes, sieur de Bévilliers, grand audien-
cier de France, 28 août 1602 [f° 59j. – Bail de terres passé
au profit de Robert Buffet, laboureur, demeurant au
Mesnil-Sevin, [par M^r Nicolas Boudier, admodiateur
de la terre et seigneurie de la Brosse pour Monseigneur
le Grand Prieur de France, 21 mai 1602 [f° 91]. – Bail
des terres et fermes du Grand-Ragonant, [par Vaast
de Marie, écuyer, seigneur de Vaugien, au profit de
Mathurin Grimoust, laboureur au Petit-Ragonant,
11 juin 1602 [f° 9j. – Bail par le procureur fondé des
religieuses de l'abbaye de Notre-Dame de l'ort-lioyal,
« M^r J. Mallaguyn, prestre, curé de Alondeville », à
Pierre OUVIER, procureur fiscal du bailliage de Meu-
don, des droits de cens, rentes, lods et ventes, etc.
leur appartenant « à cause de leur fief de Cotigny, sis
» à Meudon », 14 mars 1602 [f° 125]; – pouvoirs don-
nés à cet effet audit M^r Jean « Mallaquin » par

n Jehanne de Bouehart, humble abbesse de l'abbaye
> Notre-Dame de Port-Royal, sœurs Elisabeth de
» Moterne, Marie Mulot, Magdaleine Mulot, Jehanne
» de Pilliers, Marye de La Croix, Katherine du Pont,
)> Magdaleine de La Grange, Jlagdaleine de La Croix,
» Marie de Nt^ufbourg, Marie Lillemant et Anne
» Johannet, faisant et représentant la plus grande et
» saine partye de l'abbayê et monastère », 13 mars 1602
[f° 126]. – Bail par M^r Jacques Thiersant, lieutenant
pour le Roi en l'Élection de Chevreuse et capitaine du
château de Dampierre, à Pasquier Varin, laboureur à
" Villeneuve, paroisse de Maurepas », d'une ferme
appartenant au bailleur, ;< size au nouveau Cham-
" pronnery, paroisse de Dampierre », janvier 1602
[f° 141]. – Bail par M^r Nicolas Belat ou Belut, « con-
» seiller du Roi en la justice du trésor à Paris, sei-
» gneur de la Forte-Maison size à Choisel », au profit
de Guillaume Le Mercier, marchand laboureur à
Choisel. de la « maison manable dudit lieu seigneurial
» de la Forte-Maison », avec ses dépendances, 10 jan-
vier 1602 [f° 152].

E. 6467. (Liasse.) – 196 pièces, papier.

1602. – Série des actes divers reçus, pour la plu-
part, pendant le premier semestre de l'année 1602,
dont le premier est folioté 15 et le dernier 300. – Tes-
tament de Jacqueline Desmarests, veuve de Guillaume

Bourdin, demeurant à Choisel, 28 juin 1602 [folio 24].
– Échange conclu entre noble homme Jean d'Arnault, seigneur des Bouillons, d'une part, le curé, les marguilliers et les princii)aux habitants de la paroisse de Sentisse, d'autre part, 14 avril 1602 [(° 53]. – Constitution de procureur par M'' Simon Follain, curé de Saint-Martin de Chevreuse, François Auveiy, Louis Ilaultemps, Philippe Gollier, Gilles de Trap()U, Jacques Gohier, Nicolas Ilautry et autres habitants de Chevreuse, 2 avril 1602 [f" 160]. – Vente de portion d'immeuble faite à Mathieu Beaussier, laboureur, par damoiselle Marguerite de Bâillon, veuve de Séverin de La Marche, en son vivant écuyer. sieur de la Douardière, paroisse de Cernay-la-ViUe, y demeurant, IC) mars 1002 [f" 17'Jj. – "Vente de pièces de terre par M'" Jean Thiersant, élu pour le Rui en l'Election de Chevreuse, à Mathurin Buisson, laboureur, demeurant à la Vacheresse, paroisse de Gometz-la-Ville, 11 février 1602 [[" 23"/]. – Déclaration faite par Jean Cavellief, laboureur, demeurant à Chevrigny, [laroisse de Saint-Rémy, reconnaissant qu'avec l'autorisation

SERIK E. – NOTAIRES ET TABRLI.IOXS.

221

de Jean Thiersant, « il a dépouillé et recueilly, on » l'aoust dernier, les grains qu'il avoit ensemeceez » sur les terres de la ferme de Champfaily, dont » il estoict fermier, lesqunls grains il a engranclié » dedans la grange de ladite ferme », 7 février 1602 [foOùl]. – Renonciation consentie |)ar « M™ Nicole)> Papillon », prêtre, \icaire de l'église de Saint-Martin de Chevreuse, en faveur de ses frère et sœur aux droits qu'il pouvait avoir sur un immeuble faisant partie de la succession de leur père et mère, 12 janvier 1602 rf» 284]. – Promesse de mariage entre Matliurin Villette, marchand, demeurant à Chevreuse, et Nicolle Gerrière, alias Guerrière « demeurant en la maison » de Monsieur de Vallière, paroisse de Dempierre », 16 juin 1602 [f°297].

E. 6468. (Liasse.) – !11 pièces, papier.

1602. – Série des actes divers reçus pour la plupart pendant le deuxième semestre de l'année 1602, dont le premier est folioté 4 et le dernier 266. – Déclaration passée par Guillaume Chevallier, laboureur, demeurant à La Ferté, paroisse de Saint-Jean de Choisel, lequel reconnaît tenir à titre de chef-cens annuel et perpétuel de Thibault Desportes, seigneur de Bévilliers, dift'érents héritages énumérés dans l'acte, décembre 1602 [folio 4]. – Transport de droits consenti par M''^ Robert Faucheux, vicaire de l'église de Choisel, au profit de dame Françoise Louvet, veuve

de M^r François Matharel, en son vivant avocat en
Parlement et bailli^e de Chevreuse, 21 décembre 1602
[fo 5]. – Cession de pièces de terres par Pierre Tete-
reau, commissaire des vivres du Roi, demeurant à la
Jallottière, paroisse de Cernay-la-Ville, 26 novembre
1602 [fo 13]. – Testament de « maistre Jacques Thier-
» sant, lieutenant pour le Roy nostre sire en l'Élec-
» tion de Chevreuse et cappitaine du chasteau de
» Dampierre, estant de présent en son lict mallade en
y> son logis sis en ceste ville de Chevreuse, rue Puis-
» seloup ». Le testateur déclare vouloir être inhumé en
l'église Saint-Martin de Chevreuse, « près sa defTuncte
» femme, en la manière accoustumée et comme sa
» qualité le requiert », fait différents legs aux églises
de Chevreuse, de Dampierre et des paroisses « cir-
» cumvoisines » ; il institue pour ses exécuteurs
testamentaires dame Raclas, alias Raglas et Raclot,
sa femme. M^r Louis Âudiger, son gendre, et M^m Jean
Thiersant, lieutenant général au bailliage de Che-
vreuse, 9 novembre 1602 [folio 123]. – Attestation
donnée par différents habitants de Chevreuse, les-

quels affirmement qu'en son vivant « feu Pierre Da-
» viel, huissier, sergent à cheval au Chastellet de
» Paris, demouroit audit Chevreuse >3 ; que journal-
» lement, « pendant les années de la guerre dernière,
» il estoit de son vyvant et lors de son décedz en-
» voyé à faire les contraintes des tailles des pa-
» roisses de l'Élection particulière de Chevreuse » ;
que « les gens de guerre du party contraire » l'avaient
journsuivi « en sorte que le plus souvent il convenoit
» qu'il se sauvast ; et mesmes. peu de jours aupara-
» vaut son décedz, faisant la contraincte desdites
» tailles en la parroisse de la Selle et les Bordes, fut
» tellement poursuivy par des soldats dudit party
» contraire, qui estoient audit lieu des Bordes, jusques
» audit Chevreuse, lieu de sa demeure, qu'il avoit en-
» couru une grande maladie d'eschaufeture et pleu-
« résie du grand travail qu'il avoit receu, à raison de
» quoi seroit demeuré au lict malade, de laquelle ma-
» ladie quatre ou cinq jours après il seroit déceddé.
i> Et, de fait, lors ils entendirent d'ung cappitaine des
» gens de guerre qui tenoit le party contraire, lequel
» demandoit à ses soldats s'ils avoient attrapé le>iict
» defunct David, qu'estoit Un officier du Roy, et qu'il
» leur payeroit volontiers sa rançon pour le tuer; et,
» sur ce, dirent qu'ils n'avoient peu ce faire, combien
» qu'ilz eussent couru après luy jusques audit Che-
» vreuse », 13 octobre 1602 [f» 133]. – Transaction
aux termes de laquelle M^m Vincent, prêtre, curé de
Cernay-la-Villo, quitte René des Minières et Gervais
Toustain, manouvriers, des réparations civiles, dépens,
dommages et intérêts auxquels ceux-ci avaient été
condamnés par une sentence du bailliage de Montfort,
9 octobre 1602 [1° 149]. – Échange de pièces de terre
conclu entre Louis llabert, sieur du Mesnil, conseiller
du Roi , secrétaire des finances et trésorier général
des guerres, de présent au Mesnil, d'une part, Jean
CoUard et Jeanne Boussard, sa femme, d'autre part,

30 septembre 1602 [{" 161]}. — Aveu rendu par Thibault Desportes, sieur de Bévilliers et du fief de « Quinquempoix », conseiller du Roi et grand audiencier de France, lequel reconnaît « tenir à une seule foy et » hommage de Monsieur des Mollières, à cause de sa » dicte terre et seigneurie des Mollières, ledit fief de » Quinquempoix, assis en la paroisse desdites Mol- » Itères », 18 septembre 1602 [P 191].

E. C469. (Liasse.) — 161 pièces, papier.

1603. — Baux passés en 1603, avec un Répertoire

•222

ARCHIVES DE SEIXE-ET-OISE.

renvoyant aux minutes foliotées 1-156. — Bail d'une petite maison avec jardin fait à Jean Tellier, laboureur à Vaumurier, par les religieuses de Port-Royal. Signatures autographes des sœurs « Angélique Ar- » nault », abbesse, « Catherine Dupont », prieure, » Jeanne de Piilliers, Marie de La Croix, Magdeleine » de Lagrange, Magdeleine de La Croix, Catherine » Goulas, Marie de Nœufbourg, Marie Lalement, » Anne Johanet», religieuses professes, décembre 1603 [folio 2]. — Bail par Louis Habert, sieur du Mesnil, à Jean Gentil, laboureur de la ferme de « la Giraul- » dyère assise en la paroisse de Lévy », 18 octobre 1603 [f" 32]. — Bail de cens, rentes, droits seigneuriaux et autres à percevoir sur des terres appartenant à l'abbaye, passé par l'abbesse et les religieuses de Port-Royal, parmi lesquelles a Françoise de Sabre- » vois », au profit de Claude Legras, huissier, sergent royal au bailliage et comté de Monfort-l'Amaury, et de Nicolas Bourgevin, tabellion, 24 août 1603 [(«Qi]. — Bail par Jean Pierron, receveur de ladite abbaye, à Simon Thiersant, marchand laboureur, des « mai- » sons et mestayries seigneuriales appelées le Petit- » Port-Royal», consistant en « maisons, granches, » astables, courtz, jardins cloz à murs, six-vingtz- » quinze arpens de terre ou environ tant labourables » que pastures et buissons, appartenances et dépen- » dances », 1 juin 1603 [f" 74J. — Bail pour 9 ans par l'abbesse et les religieuses de Port-Royal à Guillaume Vau, laboureur à Villiers-le-Bâcle, de « tout et tel » droit de dixme ausdites dames appartenant en la » paroisse dudit Villiers», 15 juillet 1603 [f' 79]. — Bail par M" Pierre Vieillard, prieur du prieuré de Notre-Dame de Beaulieu et Saint-Avoye, à M" Pierre Lorient, curé de Choisel, et à Pierre Clément, de « tout le re-

» venu dudit [irieuré de Nostre-Dame de Beaulieu dit
» Saint-Avoye », 22 mai 1603 [l» 97]. — Bail par Jacques
Duchon, prieur de Saint-Paul des Aunaies, aumônier et
prédicateur ordinaire du Roi, à JeanTrude, marchand
à Chevreuse, du revenu temporel du prieuré, 2 mai
1603 [1° 1031. — Bail par Louis Ilaultemps, marchand
apothicaire, bourgeois de Chevreuse, à Clément et
Claude Courceiles, d'une maison et dépendances, sises
au Grand-Ragonant, paroisse de Gometz-La.-Ville,
' n février 1603 [f" 141].

E. G'iTn. (Liasse.) — 290 pièces, papier.

1603. — Série des actes divers reçus pendant le
premier semestre de l'année 1603, avec un Répertoire

renvoyant aux minutes foliotées 1-303. — Renoncia-
tion, moyennant paiement de 18 livres tournois, con-
sentie par Jeanne Jousteau, servante du sieur de
Vaugien, aux dommages et intérêts qu'elle était en
droit de réclamer à raison de « l'ex.-ès commis en sa
» [lersonne par Escobille Tannevot, aussy serviteur
>• dudit sieur de Vaugien, pour raison et à cause de
» quoy elle est encores de présent au lict, mallade,
» entre les mains du chirurgien », 22 mai 1603 [folio
33]. — Marché conclu par Abel de Cyrano, sieur de
Mauvières, avec Pierre Le Roy, maçon à Sous-Forest,
pour travaux de clôture à exécuter « all'entour du
» jardin que ledit sieur de Mauvières veult et entend
» faire l'aire audit Mauvières, derrière ledit lieu sei-
» gneurial de Mauvières », 19 mai 1603 [(" 95]. —
Vente de pièces de terre faite par Jean d'Arnault,
écuyer, sieur des Bouillons, et par sa femme « Mar-
» guérite de Fortya » alias « Fortia », de lui autorisée,
à Pierre Jaupitre, écuyer, sieur de La Barre, 15 mai
1603 [f" 105]. — Acte passé devant « Antoine Rozay,
» commis auMesnil-Saint-Denys, soubz le tabellion de
.•) Chevreuse », par Claude Séguier, écuyer, « seigneur
» de La Verrière », lequel, en « confirmant et corro-
» boraut certain cont^^act de donation par luy ci-
» devant fait à Anne et Catherine Séguier, ses filles,
» religieuses en l'abbaye du prioré de Notre-Dame de
» Haulte-Bruyère, passé par-devant Depitres, tabellion
» royal à Montfort, en dacte le six'' jour de novembre
» 1594 », donne à chacune de ses filles ci-dessus nom-
mées 50 livres tournois de rente à percevoir, après
le décès du donateur, sur la seigneurie de La Verrière,
9 mai 1603 [f" U'5]. — Vente de terres sises à Feuche-
rolles, paroisse de Dampierre, faite par Adam de Bâil-
lon, écuyer, sieur de Valence, à Balthazar Tifaine,
24 février 1603 [f° 154]. — Pouvoirs donnés par l'ab-
besse et les religieuses de l'abbaye de Port-Royal, à
M'" Jean Pierron, procureur au Palais, et receveur en
icelle abbaye, pour « comi)osoret accorder du différend
» qu'elles ont avec Messire Jehan de Sabrevois, che-
>• valier, seigneur de Richebourg, lequel est pen-
-> dant et indécis par-devant Messieurs des Requettes

» du Pallais, à faulte de payement de la somme de
i> douze cens livres pour quatre années des arré-
» rages de la]ension de Sabrevois, sa sœur,
» demeurant en ladite abbaye ». Signatures auto-
graphes de l'abbesse « Angélique Arnauld », de onze
religieuses, du chapelain de l'abbesse « M^r Pierre
» Costier ». 12 mars 1603 [f 207]. — Acte par lequel
les mêmes abbessse et religieuses déclarent bailler « à
» Monseigneur l'illustrissime et Révérendissime Car-

SÉRIE E. — NOTAIRES ET TABEM.IONS.

223

» dinal de Gondy, seigneur de Villepreux. La Héber-
» gerie et du fief des Bordes, dict Méridon, pour
» homme vivant et mourant M^r C. . . Arnauld, secré-
» taire du Roy, demeurant à Paris, rue , lequel,
» pour et en leurs noms, fera les foy, hommage et
» serment de fidélité qu'elles sont tenues faire et
» porter à mondit seigneur le Cardinal pour raison
» de dix arpens de terre tenus et mouvans de luy en
» plain fief à cause de sondit fief des Bordes dit Mé-
» ridon, scis au-dessus dudit Port-Royal », 12 mars
1603 [f^o 208]. — Vente de différentes pièces de terre
faite par Mathurin Bouÿ, laboureur en la paroisse
des Layes, à Louis Ilabert, sieur du Wesnil, trésorier
général de l'ordinaire des guerres, 3 janvier 1603
[f^o 298].

E. 6171. (Liiisse.

230 [lièces, papier.

1603. — Série des actes divers reçus pendant le
deuxième semestre de Tannée 1603, avec un Réper-
toire renvoyant aux minutes foliotées 1-224. — Marché
conclu par l'abbesse de Port-Royal avec Guillaume
Laborne, vigneron, demeurant à Port -Royal, qui
entreprend « de oster et transporter toutes les pierres
» qui sont en la vigne dudit Port- Royal, . . . plus, de
» faire bien et deument ung fossé de travers de ladite
» vigne, pour empescher les inondations d'eaues et
» les faire évacuer et égoutter hors de laditte vigne »,
31 décembre 1603 [folio 2]. — Pouvoirs donnés par

l'abbesse et les religieuses de Port-Royal à M[™] Jean Pierron, praticien au Palais et receveur de l'abbaye, pour transiger en leur nom avec M["] Jean «Malaquiu », curé de Mondeville, pour les dépens auxquels il avait été condamné par sentence de l'OlTicialité de Paris prononcée en décembre 1602, 15 décembre 1603 [1° 8].
– Testament de Jacques Hotot alias Hottot, ayant charge des affaires de Thibault Desportes, « demeurant en la ferme de Bévilliers, âgé de soixante-douze ans ou environ, gisant au lit mallade », qui demande à être inhumé en l'église Saint-Jean de Choisel, 23 juillet 1603 [f" 2GJ. – Testament de Jacques Haultemps, marchand cirier et chandelier à Chevreuse, âgé de 57 ans, « estant en bonne santé de son corps et esprit », qui, entre autres volontés, « ordonne la sépulture de son corps estre faicte en l'église paroischiale Monsieur Saint-Martin dudict Chevreuse, devant l'hostel Monsieur Saint-Sébastien, au lieu où sont inhumez ses père et mère ; et veult estre mis en ung cerceuil, et qu'il soit dit à

» sadicte sépulture une haulte messe de Requiem ». Legs faits par lui aux treize églises paroissiales de Saint-Martin de Chevreuse, Saint-Rémy, Les Molières, Les Troux, Choisel, Senlisse, Dampierre, Maincourt, Lévy, Le Mesnil-Saint-Denis, Saint-Lambert, Milon-la-Chapelle et « Boulon » ; à sa nièce, « Espérance Angot » ; à son neveu et serviteur, « Claude Filleul », auquel il donne, « en considération et récompense des bons et agréables services qu'il luy a fetz, Testât et office de regratier et revendeur de seel, que ledit testateur pocedde à présent », 9 novembre 1603 [fo30]. – Constitution de procureur par M[°] Nicodesme Vallet, curé de l'église paroissiale de Saint-Vincent de « Boullon », 16 septembre 1603 [f» 37]. – Promesse faite par Jean de La Mare, manouvrier, « Tun des asséeurs et collecteurs en tierce portion des tailles et creues la présente année de la paroisse de Saint-Rémy », de payer à Etienne Choisnet, Tun desdits collecteurs, la somme de 16 livres tournois, moyennant quoi « ledit Choisnet a promis et sera tenu cueillir sur les habitants dudit S'-Romy desnommez et cottisez 'ès-roolles des tailles de laditte paroisse tous et chacuns les deniers que ledit de La Mare est tenu cueillir », 25 juillet 1603 [f" 76]. – Contrat aux termes duquel Thibault Desportes, grand audiencier de France, présentement au lieu seigneurial de Bévilliers, donne à Robert Vavasseur, procureur fiscal de la terre et seigneurie de Becquancourt, « pouvoir et puissance de prendre le soing et sollicitude en ladite maison de Bévillier, au mesnage d'icelle maison, pour empescher qu'il n'y soit faict ny commis aucun tort », etc., 6 novembre 1003 [f'= 84]. – Testament de Madeleine Moutton, femme de Martin Vadureau, qui demande à être inhumée « au cymetière de Chevreuse », en la place « où elle se met ordinairement, proche le poyrier qui est dehors ledit cynietière », 11 octobre 1603 [f 119]. – Décla-

ration concernant ses affaires faite par MTM « Symon
» Folain », prêtre, curé de Saint-Martin de Chevreuse,
« gisant au lict malade, sain toutelfois de son esprit et
» entendement », pour prévenir « tous les diférends
» qui se pourroient mouvoir, son décès advenant,
» entre ses héritiers et autres particuliers, aveq les-
:> quels il a quelques affaires à vuidier », 2T septembre
1603 [f» 139]. – Marché pour travaux de jardinage
conclu par Jean Péricard, conseiller du Roi en son
Conseil d'État, seigneur de Méridon, La Boissière et
autres lieux, surintendant des affaires de Ms"- le duc
de Guise et Toussaint Danville, jardinier à Chevreuse,
août 1603 [f° 163]. – Testament de MTM Louis Audiger,

•2-24

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

procureur au bailliage et duché de Chevreuse, qui,
entre autres volontés, exprime les suivantes : « Veult
» et ordonne que après son trespas advenant son
» corps soict inhumé et ensépulturé en l'esglise M''
» Saint-Martin de Chevreuse, aux lieu et place oii a
» été inhumé deffimct M'= Audiger, son père ; et, pour
» ce faire, a donné et donne à ladite esglise six livres

» tournois Prie et requiert, veult et ordonne

» que, après son décès, il soit mis et appozé et gravé
» en piastre à l'endroict de la place où il sera ensé-
» pulturé une carte qui contiendra le jour de son
» décès », et qui fera mention de la fondation de son
obit. Il constitue ses exécuteurs testamentaires Made-
leine Thiersant, sa femme, et Jacques Audiger, son
frère. Août 1603 [f° 168]. – Constitution de procureur
par damoiselle « Nicolle Rémon, femme autorisée par
) justice au refuz de Jean de Maçon, escuyer, sieur
» de Bellasize, son mary », 14 août 1603 [f" 181]. –
Testament de Marie Guyard, femme de Florent de
Laval, « marchand boucher en la boucherie de Che-
» vreuse », 11 août 1603 [f'' 186]. – Marché conclu
par Thibault Desportes avec J. Bellanger, pour la
reconstruction du moulin à eau de Sous-Forêt, pa-
roisse de Saint-Forget, 15 juillet 1603 [f" 210]. –
Engagement pris par Guillaume Rossignol, marchand
boucher demeurant à Trappes, de livrer en la ville de
Chevreuse à Simon Gohier, marchand tanneur, « tout
» l'abat de vaches que ledit Rossignol tuera et
» abattra du jourd'huy jusques au jour de caresme
» prenant»; prix fixé : 39 livres tournois « pour cha-
» cune douzaines », 12 juillet 1603 [1" 216].

E. 6472. (Liasse.) – 493 pièces, papier.

1602-1603. – Obligations grossoyées pour la plu-

part en 1602 et en 1603. – Raphaël de Gaillodon, demeurant à « Malassise », seigneurie des Essarts, paiera à Toussaint Leroy 30 livres tournois dues par Charles de « Moterne » sieur de « Malassise », 30 juin 1603 [pièce numérotée 16]. – Denise Hase, demeurant en la paroisse des Layes, reconnaît devoir à Louis Ilabert, sieur du Mesnil, la quantité de 3 setiers de blé froment, 2 muids 4 setiers de blé méteil et 12 setiers d'avoine, à raison de 6 minots pour setier, ainsi qu'une somme de 16 livres tournois, 16 novembre 1603 [p. n. 5'7]. – Biaise Barbe, charbonnier, paiera à M' » André Chevalier, greffier en rFloction de Chevreuse, 30 livres tournois [lour ()rix d'un cheval à lui loué, 17 octobn; 1602 [p. n. ~S2]. – Jean Remon,

pâtissier à Guyancourt, prend l'engagement de payer à la volonté de Pierre Clément, marchand à Chevreuse, 10 écus 30 sols tournois pour « vente d'un poinson de » bon vin clair et loyal », 28 juin 1602 [p. n. 474]. – .\ulre engagement pris par « M" Morice Michel », curé de Dampierre, H juillet 1602 Tp. n. 4'î'7].

E. 6473. (Liasse.) – 1 pièce, parchemin; 494 pièces, papier.

1602-1604. – Oh.igations, dont un tiers environ en très mauvais état de conservation, grossoyées pour la plupart en 1602, 1603 et 1604. – Promesse de remboursement, par François Auvery, marchand, bourgeois de Chevreuse, à Jean Dugué, « notaire et » secrétaire du Roy et de ses Finances », d'une somme de 2.9"0 livres tournois « pour raison et à cause de » pur, vray et loial prest de pareille somme », 11 novembre 1602 [()ièce numérotée 129j. – Bertrand Dufour, meunier au moulin du « pont de Beausse, » paroisse de Dampierre », paiera à Louis Hervé, laboureur, demeurant au Fay, paroisse des Molières, la somme de 42 livres pour prix de deux chevaux garnis de leurs colliers, brides et licols, 1" mai 1604 [p. n. 210]. – Olivier Sanguin, laboureur à la ferme du bois des Maréchaux, paiera une somme de 25 livres à M'" Pierre Lorient, curé de Senlisse, 9 octobre 1603 [p. n. 342j. – Cosme Rebarbe, marchand hôtelier à « Courselles, paroisse de Saint-Remy », paiera 21 livres tournois à Guillaume Lelong et à Léonard Yves, « fermiers du gros et huictitsme pour le Roy, nostre » sire, de la paroisse dudict Saint-Remy », 31 mars 1604 [p. n. 410].

E. 6474. (Liasse.)

21 pièces, papier.

1603. – Inventaires dressés en 1603 par Ambroise

et ses commis. — Inventaires dressés : — le 3 janvier 1603, après le décès de Marie Laisné, veuve en dernières noces d'Alexandre Fortin, à la requête de FI. David, tuteur de Blanche For. in [pièce numérotée 1] ; — le 13 avril, des biens meubles appartenant à la fabrique de l'église de Saint-Martin de Chevreuse, à la requête de Martin Vadureau et de Fleurant Tournay, marguilliers sortants, en la présence de Louis Audiger et de Régnier Le Paige, marguilliers entrants [p. n. 10] ; — le 27 août, au décès de M^{me} Louis Audiger, en son vivant procureur au bailliage et duché de Chevreuse [p. n. 14] ; etc.

SERIE E. — NOTAIRES ET TABELLIONS.

225

E. G470. (Liasse.) — 197 pièces, papier.

1604. — Série des actes divers reçus pendant le premier semestre de l'année 1604, avec un Répertoire renvoyant aux minutes foliotées 1-390. — « Devis des ouvrages de maçonnerie que Monsieur de Bévilleur veult et entend estre faitz en sa maison de Bévilleur pour le revestement tant de la motte que contrescarpe des fosses de ladite maison dudit Bévilleur » ; marché conclu par Thibault Desportes, grand audencier de France, avec Pierre Le Roy et Jean Bellanger, maçons en la paroisse de Saint-Forget, juin 1604 [folio 28]. — Ratification par l'abbesse et les religieuses de Port-Royal d'une quittance donnée par leur procureur et receveur. M^{me} Jean Pierron. Juin 1604 [f^o 73]. — Transaction intervenue par-devant Robert Vavasseur, commis du tabellion de Chevreuse, en présence de M^{re} Pierre Lorient, curé de Choisel, entre Michel Manseau et sa femme, d'une part, Pierre Guidon et Simon Vaultier, d'autre part, « à cause des excès et crimes faitz à l'endroit dudit Manseau et sa femme », 22 avril 1604 [f^o 154]. — Accord conclu entre J. Moreau, conseiller du Roi, « général en sa Court des monnoyes, demeurant à Paris, rue des Bernardins, paroisse Saint-Nicolas du Chardonnet », et Clément Courcelles, laboureur, demeurant à « Millon, paroisse de Chevreuse », d'où il résulte que « ledit Courcelles recongnoist que ayant esté estably commissaire par Jérôme Hausmann, huissier, sergent à cheval au Chastellet de Paris, à la requeste dudit sieur Moreau, au gouvernement du fief de deux maisons, terre et seigneurie de Millon, cens, rentes, appartenances et deppendances, il a fait et porté la foy et hommage à Monsieur le duc de Chevreuse », etc., 20 avril 1604 [f^o 186]. — Constitution de procureur par damoiselle « Nicole Rémon, femme de Jehan Le Maçon, escuier, sieur de Bellassise et de Courselles en partie »,

3 avril 1604 [f° 231]. – Testament d'Olivier Dugord, marchand cirier chandelier à Chevreuse, 16 mars 1604 [f 325]. – Prisée et estimation par Guillaume Pasqueron, « charpentier à la grand coignée «.>, demeurant à Chevreuse, et par un meunier de Dampierre, « des ustancilles, tournans et travaillans du moulin >3 de Becquancourt, paroisse de Saint-Forget », à la requête du procureur fondé du seigneur de Becquancourt, « Henri de Maugarny (?) », février 1604 [f»357].

Seine-et-Oise. – Série E – Tome V.

E. 6476. (Liasse.) – 259 pièces, papier.

1604. – Série des actes divers reçus pendant le deuxième semestre de l'année 1604, avec un Répertoire renvoyant aux minutes foliotées 1-499. – Vente « à tiltre de fortaige » par Florent Brunet, « ca- » reyeur », demeurante Garnes, paroisse de Senlisse, à Jean Rivière, de « la moitié d'un quartier de terre en caré à fouiller », 1"'' décembre 1604 [folio 69]. – Vente de la coupe de 30 arpents de bois taillis faite à Jean Thiersant, lieutenant général au bailliage de Chevreuse, par les abbesse et religieuses de Port-Royal. Signatures autographes de celles-ci et de « Frère Ni- » colas Brissonnet » et « Messire Pierre Costier, pré- » tre, chappellain de laditte abbaye)>, 29 novembre 1604 [i" 115]. – Réparation d'honneur accordée à Guillaume Lemoyne, demeurant à La Ferté, paroisse de Choisel, par Mathurin Filleul, qui avait dit de lui « qu'il estoit » un sot, un Jehan-Foutre, un larron, un volleur, luy » et ses alliez et complices, et qu'il ne valloit rien », 31 octobre 1604 [f" 191]. – Marché pour travaux de jardinage conclu par Abel de Cyrano, écuyer, sieur de Mauvières, avec Jean OUVIER, jardinier, demeurant en la paroisse de Saint-Forget, 9 octobre 1604 [C 235].

– Marché semblable conclu par Thibault Desportes, seigneur de » Beufvillier », avec Antoine Petit, jardinier, 1«'' octobre 1604 [f° 251]. – Don fait à l'église de Senlisse par M^m Pierre Lorient, curé de Saint-Jean de Choisel, d'une maison à Senlisse, à charge de faire célébrer des messes pour le donateur, 29 septembre 1604 [f° 255]. – Vente des grosses dîmes appartenant à la cure faite par le curé de Saint-Rémy-lez-Chevreuse, Mⁿ Jean Gehénault, boursier du collège du Cardinal Lemoine, bachelier en théologie, 1604 [i» 299].

– Consentement donné par dame Marie Louvet veuve de François Matarel, en son vivant avocat au Parlement, tant en son nom que comme tutrice de ses enfants, à ce que Mⁿ Pierre Lorient, curé de Choisel, et les héritiers de Mⁿ Simon « Foulain », en son vivant curé de Chevreuse, exécuteurs testamentaires de M[^] Jean Théret ou Thérel, en son vivant curé de Choisel, puissent procéder à certains actes en ladite qualité, 4 août 1604 [f 346]. – Promesse faite par Thibault Desportes, grand audiencier de France, de

donner une somme de 1.200 livres tournois à Gabrielle Collin, « aussi tost qu'elle sera pourvue par mariage », pour la « récompenser des bons et agréables services » qu'elle luy a faitz » ; il est de plus spécifié que « où » elle survivoit ledit sieur de Béwillier estant en sa

29

226

ARCHIVES DK SEINE-ET-OISE.

» maison demourate, en ce cas lay a faict don par
» ces présentes de la somme de deux cens livres tour-
» nois de rente par chacun an », octobre 1604 [1" 390].
– Approbation donnée par l'abbesse et les religieuses
de Port-Rûjal au « contract de vendition de cinq ar-
» pens troys quartiers de boys, de fustaye siz en la
» forestz de Champrong-en-Gastinès » fait par le rece-
veur de l'abbaye. Signatures autographes, parmi les-
quelles celle de « Frère Nicolas Brisson net, religieux
s en ladite abbaye », 26 janvier 1604 [1° 411].

E. 6477. (Liasse.) – 192 pièces, papier.

1605. – Baux passés en 1605, avec un Répertoire renvoyant aux minutes foliotées 1-349. – Bail par Vaast de Marie, écuyer, sieur de Vaugiea, à Jean Pescheur, laboureur, demeurant à Belleville, paroisse de Gometz-la-Ville, de la ferme de la Yacheresse, consistant en « maison manable, estables, granches, cours et » jardins, les lieux ainsy qu'ils se poursuyvent et com- B portent avecq la quantité de cent arpens de terres » labourables ou environ », 1 novembre 1605, [folio 56]. – Bail d'animaux fait à Jean Ollivier, jardinier, demeurant aux Sablons, paroisse de Saint-Forget, par Abel de Cyrano, écuyer, sieur de Mauvières, 6 .septembre 1605 [f° 133] – Bail des dîmes appartenant au prieuré de Saint-Saturnin de Chevreuse fait au nom du prieur à Nicolas Fauvel, laboureur, demeurant en la ferme et métairie de « la Grand-Maison », sise en la paroisse de Saint-Forget, 2 juillet 1605 [f" n0]. – Bail par M^m « Nicolas Marchée », receveur de la terre et seigneurie de Trappes, à « Cirette Raclot », veuve de Jacques Thiersant, et à Jacques Jolly, meunier à Dampierre, des grosses dîmes de Dampierre, Senlisse, Garnes et les Bouillons, 2 juillet 1605 [f" 172]. – Bail par Jean Habert sieur de Montmort, conseiller du Roi et trésorier ordinaire des guerres, à Jacques Cousin, laboureur, de la terme sise à Rodon , paroisse du Mesnil-Saint-Denis, 2 mai 1005 [f" 214]. – Autre bail par Louis llabert, écuyer, sieur du Mesnil, à Pierre Le Compte, d'une maison et terres avec les déi>en-

dances, le tout sis à Garnes, paroisse de Senlisse,
4 février 1605 [f 308].

E. 6478, (Liasse.) – 243 pièces, papier.

1605. – Liasse des actes divei's reçus pendant le
premier semestre de l'année 1605, avec un Répertoire

l-envoyant aux minutes foliotées 1-48". – Vente d'une
pièce de bois appelée le bois de la Verrière, contenant
45 arpents et demi 17 perches, faite par Claude Sé-
guier, sieur de la Verrière, à Pierre Auvery, fils de
François Auvery, en son vivant receveur du duché de
Chevreuse, 24 janvier 1605 [folio 3]. – Vente des dîmes
de la paroisse par M[^] Jean Gehenault, curé de Saint-
Rémy, à Jean Escarpy, marchand, demeurant à « Boi-
» gency-sur-Loire », 3 juin 1605 [(" IS]. – Constitution
de procureur par Toussaint cv Maunier » ou « Mau-
viel », vicaire de la paroisse de Chevreuse, 1605
[f" 148]. – Vente des grosses dîmes de la paroisse faite
par M^r Pierre Lorient, curé de Saint-Jean de Choisel. à
Pieri-e Bunet, laboureur, et autres, 14 mai 1605
[fo 161]. – Accord conclu entre Jacques Vadureau,
fils de Martin Vadureau, marchand à Chevreuse, d'une
part, et Gillette Dupont, veuve de Jacques de Tournay,
demeurant à Herbouvilliers, paroisse de Choisel,
d'autre part, au sujet des clauses stipulées « en con-
» tractant entre lesdits Jacques Vadureau et ladite
» Gillette Dupont promesse de mariage », 2 mai 1605
[f° 190]. – Entreprise du curage « de la rivière du
» moulin de Port-Royal », pour le compte de l'abbaye
de Port-Royal, 2 avril 1605 [f°256]. – Transport fait
par Louis Hâbert, sieur du Mesnil, d'une créance qui lui
était duo par M^r Jacques de Crussol d'Uzès et dame
Françoise de Clerniont, femme de celui-ci, 14 mars
1605 [fo 260]. – Fourniture par Jean de « Martinserre,
» mai'chand tuillier, briquetier, demeurant à Che-
» vreuse », à Thibault Desportes sieur de Béwilliers,
« de la quantité de cent milliers de brique bonne,
» loyalle et marchande et bien cuitte, livrée sur le
» bord du fourneau », 15 mars 1605 [f» 293]. – Consti-
tution par Louis IlauUemps, procureur fiscal du duc
de Guise, d'un procureur à l'efifet de « comparoir par-
» devant Monsieur le prévost de Chasteaufort ou son
» lieutenant, et ilecq requérir et demander le i-envoy
» de la cause et poursuite de l'adjudication et bai!
» judiciaire qui se fait par-devant ledit prévost du
» fief, terre et seigneurie de Mallemousse », 13 mars
1605 [[" 294]. – Réiiaration d'honneur accordée à
Jean Veau, sergent au bailliage, par Biaise Barbey,
marchand charbonnier, « à l'occasion des exceds
» commis à la personne de Jehan Veau le jeune, fils
» dudit .lehan Veau l'esnay, et des injures dictes et
» proférées tant à icelluy Jehan Veau le jeune que à
') Mathurine Vicque, sa mère », 22 février 1605
[f" 367]. – Quittance donnée par l'abbesse et les reli-
gieuses de Port-Royal, qui reconnaissent avoir reçu
de Vincent Thourin, marchand, demeurant en la ville

de Chartres, 515 livres tournois qui leur restaient dues sur une somme de 1.030 livres, 31 janvier 1605 [f" 417].

- Autre acte des mêmes, 20 janvier 1605 [t'» 450J. - Quittance donnée par « les serviteurs et servantes de » Madame de Port-Royal » tels que tonnelier, jardinier, garde-bois, batteur en grange, femme de chambre, boulangère, portière, qui reconnaissent avoir reçu de l'abbesse, par les mains de M^^ Jean Pierron, son receveur, la somme de 267 livres 12 sols tournois a le tout pour avoir servy doraestiquement ladite » dame ». Témoins : Frère Nicolas Brissonnet et M« Pierre Costier, chapelain, 13 janvier 1605 [r»4.59].

- Accord conclu entre M" Florent Charbonnier ou Charbonnière, bailli du Mesnil, d'une part, et sa femme, séparée de lui quant aux biens, d'autre part, 1" avril 1605. [f" dernier].

E. 6479. (Liasse.) - 188 pièces, papier.

1605. - Liasse des actes divers reçus pendant le deuxième semestre de l'année 1605, et dont les minutes sont foliotées 1-380. - Règlement de comptes établi entre M^<= Alexandre Le Grand, conseiller du Roi en sa cour du Parlement, seigneur des Trous et de Montabé, d'une part, et M'° Florent Charbonnier, procureur au bailliage et duché, demeurant au Mesnil-Saint-Denig, d'autre part, 4 novembre 1605 [folio 5]. - Pouvoir^ donnés par l'abbesse et les religieuses de Port-Royal ^ Robert Dufresne, praticien, demeurant à La Ferté-Alais, « pour gérer, manier et négocier les affaires » desdites dames en leur terre et seigneurie de Mondeville près ladicte Ferté », 29 novembre 1605 [f° 92].

- Promesses et contrat de mariage entre M'''' Jean Perruchet, greffier et tabellion de la prévôté de la terre

et seigneurie de La Barre, d'une part, et Antoinette Chasseguay, fille d'Antoine Chasseguay, « hasteur de » la cuysine du Roy », et d'Anne Caboys, actuellement « fille de chambre » de damoiselle Anne Charles, cette dernière veuve de Pierre Jaupitre, en son vivant sieur de La Barre, 13 novembre 1605 [f¹⁵⁵]. – Prise de possession au nom de « M¹ Toussaintz Froger, escolier, estudiant en l'Université de Paris, prieur du » prieuré de S¹-Avoye de Beaulieu, diocèse de Paris », en la paroisse de Saint-Rémy-lezChevreuse, du prieuré dont il s'agit. « Auroit le sieur Lorient [prêtre, curé de » la paroisse de Saint-Jehan de Choisel], pour ledict » M¹ Toussaintz Froger prins possession corporelle) réelle et actuelle dudit prieuré Sainte-Avoye de » Beaulieu, entrant en la chappelle d'icelluy, faisant

» aspersion d'eau béniste, se mettant à genoulx devant » le Crucifix et faisant les prières, baiser de l'autel et » ouverture du livre estant sur icelluy, son de cloche » de ladite chappelle, entrée et sortie de la maison » priorale, et faisant toutes autres solemnitez requises » nécessaires et accoutumées en pareil cas », 19 octobre 1605 [f²³⁶]. – Transaction conclue entre l'abbesse et les religieuses de Port-Royal, d'une part, Pierre Johannet, procureur en Parlement, sieur de La Barre, et Claude Grochart, veuve de M¹ François Auvery, d'autre part, au sujet du paiement d'une rente de 100 livres constituée par ledit Auvery, le 7 juillet 1598 devant le tabellion de Châteaufort : ladite veuve remet entre les mains de l'abbesse une somme de 1.200 livres pour rachat de la rente dont il s'agit, et une autre somme de 30 livres pour les arrérages de la rente échus ; de leur côté, les religieuses s'engagent à « mettre ladite somme de xn¹ livres en » rente entre les mains de personne solvable au profit desdictes religieuses, abbessse et couvent pour » la nourriture et entretenement de sœur Anne Johannet, religieuse de ladite abbaye », 9 octobre 1605 [f²⁵⁴]. – Attestation par plusieurs habitants de Chevreuse que « Hilaire Petithomme », sabotier, demeurant en cette ville, est « homme de bonne vie selon » la religion chrestienne catholique, apostolique et » romayne », 22 juillet 1605 [f³⁴⁰].

E. 6480. (Liasse.) - 1 pièce, parcliemin ; 552 pièces; papier.

1604-1605.- Obligations grossoyées depuis la fin du xvi^e siècle jusqu'en 1605, mais principalement en 1604 et 1605. - Denis Haye, marchand laboureur, demeurant en la paroisse des Layes, paiera à Louis Audiger, marchand, demeurant Chevreuse, la somme de 86 écus d'or restant due pour fourniture de meules de moulin, 5 avril 1601 [pièce numérotée 23]. - Nicolle Carbonnier, veuve de Denis Laboureau ou Taboureau, demeurant en la paroisse de Magny-l'Essart, remboursera à Jean Riulant une somme de 3 écus, 25 novembre 1600 [p. n. 218]. - Claude Bernay, marchand hôtelier, demeurant à Chevreuse, paiera à Toussaint Trumeau, fondé de procuration de Gilles de La Porte, fermier du gros et huitième de la ville de Chevreuse, 20 livres tournois pour tout le vin vendu par lui en détail en sa maison et taverne, 26 octobre 1604 [p. n. 311]. - Mathurin de Marie, fils de Vaast de Marie, sieur de Vaugien, paiera à Vincent Hugues, marchand hôtelier, demeurant à Chevreuse,

228

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

69 livres tournois dues par lui tant pour dépense de bouche que pour argent prêté, 15 novembre 1604 [p. n. 338].

E. G48I. (Liasse.) - 478 pièces, papier.

1605-1606. - Obligations grossoyées en 1605 et 1606, avec addition de quelques pièces se rapportant à des années différentes. - Denis Musset, laboureur aux Troux, paiera à Matlieu Filleul, marchand à Chevreuse, la somme de 72 livres tournois pour vente d'un cheval, 23 février 1606 [pièce numérotée 80]. - M^r Maurice Michel, prêtre, curé de Dampierre, paiera à Jacques Audiger, marchand à Chevreuse, 51 livres tournois et un cent de bottes de paille et foin pour vente d'un cheval bai, 12 août 1606 [p. n. 104]. - Pierre Préjan, tailleur d'habit, demeurant à Chevreuse, paiera au même 30 livres tournois pour livraison de 6 setiers de bon blé méteil, 11 juin 1605 [p. n. 367]. - Jean Rémon, marchand à Guyancourt, reconnaît devoir à René Lppage, marchand drapier à Chevreuse, la somme de 40 livres tournois tant pour vente d'un poinçon de vin claret que pour marchandise de drap, 17 septembre 1605 [p. n. 445].

E. 6482. (Liasse.) - 18 pièces, papier.

1605. – Inventaires dressés en 1605, par Ambroise et ses commis, – après le décès de Jean Charbonnier, en son vivant sergent au bailliage et duché, 11 janvier 1605 [pièce numérotée 1] ; – après celui de Jacques de Tournay, 24 avril [p. n. 6] ; – après celui de Gillette Charpentier, 12 mai [p. n. 8]; etc.

E. G483. (Liasse.) – 157 pièces, papier.

1606. – Série incomplète des actes divers reçus pendant le premier semestre de l'année 1606, et dont les minutes sont foliotées 1-232. – Marché conclu avec Marin Grisy, maître maçon, demeurant à Lévy-Saint-Nom, et Adam Benoist, aussi maçon, demeurant en la paroisse des Layes, lesquels « ont cejourd'huy entre-
» prins de faire et parfaire bien et deument les
» ouvraiges de massonnerye cy-après déclarez, qui
» leur ont esté monstrez aux lieux et cours de l'ab-
» baye des Vaultx appartenans à Révérend Père en
» Dieu Messire Philippe Desportes, conseiller du Roy

» en ses Conseils d'Etat et privé, abbé de Tiron, c'est
» assavoir de relever les brèches et murailles des
» clostures tant de la cour du lieu abbatial que à
» l'entour du Parc-aux-Cerfs et coing du Parc jusques
» au coing de la niche, ensemble la closture de la
» basse-cour du moulin jusques au coing de la va-
» chérie, toutes lesquelles massonneryes cy-dessus
» seront tenuz et ont promis de faire et parfaire à la
-) haulteur qu'elles ont esté cy-devant et rournir de
» pierres, terres et chaulx qu'il conviendra pour les-
« dites murailles, ausquelles sera faict ung chapeau

» de chaulx et sable Faict et passé au lieu sei-

» gneurial de Bévillier, le seizième jour de may mil
» six cens six, es présence de noble homme Guillaume
» Baif, secrétaire de la Chambre du Roy, demeurant
» à Paris, et Centurion Pinte, demeurant aux Layes,
» lequel a déclaré ne pouvoir signer ». Signé : Phi-
lippes Desportes. – De Baif. – Le Vavasseur. 16 mai
1606 [folio 51]. – Transaction conclue, en vue d'éviter
un procès, entre Louis et Jacques « Denix », écuyers,
sieurs de Montabé, héritiers des propres de damoiselle
Geneviève Denix, leur sœur, en son vivant IV^{mme} de
Tristan de Moulineaux, écuyer, sieur d'Arpenty, d'une
part, et celui-ci, d'autre part, héritier des meubles
demeurés après le décès de ladite damoiselle, 18 avril
1606 [f° 112]. – Attestation par Pierre Lorient, prêtre,
curé de Choisel, et par plusieurs habitants de la pa-
roisse, lesquels déclarent « sçavoir de vérité que,
» depuis avoir oy publier au prosne de l'église de
» Choisel que les lieux et héritages appartenans à
» deffunctz M^o Pierre Brunet estoient à bailler à loier
y. au plus offrant, mesme deiniis qu'ilz ont entendu
» avoir esté adjugez à bail judiciaire, lesdictz logis,
» court et jardins ont esté et sont encores en déca-
» dence, ruyne et quasi désertz », etc., 3 avril 1606

[f° 136]. – Contrat aux termes duquel damoiselle Anne Charles, veuve de Pierre Jaipitre, reconnaît, tant en son propre nom que comme tutrice de ses enfants mineurs, être redevable d'une somme de 183 livres 12 sols tournois en vertu d'un acte de vente passé au profit du défunt, 28 mars 1606 [f° 148]. – Testament de Perrette Thiboust, femme de Denis Roger, maçon à Chevreuse, 21 mars 1606 [f° 155]. – Vente par Jacques de Laval, marchand tanneur à Chevreuse, à Jean Selinguard, marchand boisselier à Châtres, « d'une place à estaller marchandise, assise » au carrefour de la Poissonnerie dudit Chevreuse, à « prendre depuis le pillier du coing des halles dudit Chevreuse jusques au second pillier », 5 mars 1606 [fo 169].

SÉRIK E. – NOTAIRES ET TABEULONNÉES.

229

E. G484. (Liasse.) – 89 pages, papier.

1606. – Série très incomplète des actes divers reçus pendant le deuxième semestre de l'année 1603, et dont les minutes sont foliotées 4-171. – Vente d'une maison faite par Jean Vanehard, tisserand, demeurant à Vaumurier, paroisse de Saint-Lambert, à Tabbsse de Port-Royal et aux religieuses du monastère, « stipulant par religieuse personne frère Nicolas Brissonnet, pafer en ladite abbaye », 4 décembre 1606 [folio 44]. – Constitution de procureur par Jean Plumet, sergent au bailliage, à l'effet de résigner en faveur de Thomas Filleul, « entre les mains et soubz le bon plaisir de Monseigneur le duc de Chevreuse ou autres ayans pouvoir à ce, sondict estat de sergent ordinaire au bailliage et duché », 6 décembre 1606 [r° 41]. – Renonciation par Gabriel Le Tourneur, demeurant en la paroisse du Mesnil-Saint-Denis, en faveur d'Isaac Regnault, laboureur, aux droits qu'il pouvait prétendre sur lui à cause de la vente de certains héritages sis en la censive de l'abbaye de Port-Royal, 12 août 1606 [f° 143].

E. 6485. (Liasse.) – 18 pages, papier.

1607. – Baux passés en 1607, avec un Répertoire, très endommagé, renvoyant aux minutes foliotées 1-182. – Bail du moulin de Coubertin, par Philippe Leau, fermier « de la Verrerye et moulin de Coubertin », à André Maillard, meunier en la paroisse de Milon-La-Chapelle, 5 août 1607 [folio 6]. – Contrat d'apprentissage, aux termes duquel Cirot Dagron, marchand à Chevreuse, « s'engage à monstrier et enseigner

» Testât de bourellier « à Mathurin Poullard ; durée de l'apprentissage : 4 années. 9 septembre 1607 [f° 7].
– Bail aux termes duquel M^o Jean « Gehénault », bachelier en théologie, curé de Saint-Rémy-lez-Chevreuse, prend pour vicaire en cette paroisse M[™] Sébastien Fresnel, prêtre, et ce pour une durée de 3 ans. Celui-ci promet de « icelie église bien et deurement dé-
» servir in divinis ainsi q*i'* appartient et du tout en
» décharger ledit curé, tant en sa présence que en son
» absence, et faire en telle sorte que ledit sieur curé
» n'en puisse avoir aucune repréhension par la faulte
» et négligence dudict Fresnel ». Salaire du vicaire : 60 livres tournois par an, « avec les profitz et revenus
» qui proviendront du dedans de l'église, sans en rien
» réserver », 26 avril 1607 [f° 9]. – Bail de la ferme

des Laves, fait par Louis Habert, écuyer, sieur du Mesnil, à Jean Mony, laboureur, 24 août 1607 [f° 65].
– Bail d'une maison sise à Saint-Rémy, par Simon Langlois, meunier du grand moulin de cette paroisse, à Martin Mi[^]rault, marchand charbonnier, 29 juin 1607 [f° 90]. – Bail pour 9 ans fait par l'abbesse et les religieuses de Port-Royal à Benoit Rosay, laboureur, demeurant à « la Vieillotte », paroisse du Mesnil-Saint-Denis, de la ferme et métairie de Cliamp-Garnler, sise en la paroisse de Saint-Lambert, 2 juillet 1607 [f° 95]. – Bail par Jacques Gerbault, marchand, bourgeois de Paris, y demeurant, rue Saint-Denis, « au nom et comme recepveur et admodiateur delà
» terre et seigneurie de Trappes », des dîmes appartenant à l'abbaye de Saint-Denis au territoire de « Beaurain », 1^{er} mars 1607 [f° 148].

E. 6486. (Liasse.) – 239 pièces, papier.

1607. – Série des actes divers reçus pendant le premier semestre de l'année 1607, avec un Répertoire renvoyant aux minutes foliotées 1-237. – Procuration en b^{anc} donnée et signée par l'abbesse et les religieuses de Port-Royal, à l'effet de prendre communication de « toutes les déclarations que leurs sujets
» de la terre et seigneurie de Mondeville ont passé
» ou deubz passer pour la confection de leur terrier
» qu'ilz entendent faire de leurs terre et seigneurie
» dudict Mondeville, au-dedans de la chastellenye de
» Corbueil », 28 juin 1607 [folio 9]. – Déclaration faite par une femme, habitant Bourdonné, près Houdan, « pour obvier au scandalle et bruit lequel auroit cy-
» devant esté pour le regard d'ung petit enfant que
» Dieu luy a donné », que cet enfant est bien le fils de son mari, 22 avril 1607 [f° 56]. – Promesse faite par « demoyselle Nicole de Besançon, veufve de feu Bal-
» tazard de Gouin, escuier, sieur de La Cour de Sen-
» lisses », tant en son propre nom qu'au nom de ses enfants mineurs, de payer la somme de 82 livres 16 sols tournois, à Louis Haultemps, marchand apothicaire à Chevreuse, « pour estre et demeurer quitte

» par laditte damoysselle es dits noms vers ledit llaul-
» temps de pareille somme, pour vente de marchan-
» dise et drogues par ledit Haultemps fournyes et
» livrées tant audit défunct sieur de La Court, pen-
» dant sa maladie, de laquelle il est déceddé, et ce
» auparavant que il allast à Paris où il décedda, que à
» ladite damoysselle depuis le décedz dudit sieur »,
2 juin 1605 [sic] [f» 116]. — Donation de ses biens à

230

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

différentes personnes faite par Jacqueline Guillier, femme séparée quant aux biens d'avec M'' Florent Charbonnier, demeurant au Mesnil-Saint-Denis, 12 mars 1607 [f" 1501. — Pouvoirs donnés par Simon David, demeurant à Chevreuse, pour résigner en son nom, entre les mains de qui de droit, au profit de M" Jacques Thiersant, praticien, « l'état et office de » huissier sergent à cheval au Châtelet de Paris, du » nombre des soixante, duquel il a esté pourveu, dès y l'an 1591, par la résignation de feu Pierre David,)) son père », 28 janvier 1607 [f" 20"]. — Acte d'assemblée des habitants de la paroisse de Chevreuse, qui constituent un procureur à l'effet de présenter en leur nom une requête à la Cour des Aides, 17 janvier 1607 [f<'221].

E. 6487. (Liasse.) — 73 pièces, papier.

1607. — Série très incomplète des actes divers reçus pendant le deuxième semestre de l'année 1607, et dont les minutes sont foliotées 153-231. — Marché conclu par Thibault Desportes, seigneur de Béwilliers, avec Antoine Petit, maître jardinier, demeurant à Choisel, pour l'entretien du jardin du lieu seigneurial, 30 août 1607 [folio 183]. — Acte d'assemblée des habitants de la paroisse de Saint-Martin de Chevreuse, qui constituent leurs procureurs généraux M'° Gilles, de Trappu, greffier au bailliage, et M"^^ André Chevallier, greffier en l'Élection particulière, 1^'' août 1607 [f" 203]. — Marché conclu par Louis Ilabert, écuyer, sieur du Mesnil, avec Jacques Meusnier, manouvrier à Coignières, pour travaux à exécuter en un étang sis en la vallée de La Roche, 18 juin 1607 [P 218] .

E. 6488. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 476 pièces, papier.

1606-1607. — Obligations grossoyées en 1606 et 1607, avec addition de quelques pièces se rapportant à d'autres années. — Jean Le Compte, receveur de la

terre et seigneurie de Lévy, y demeurant, remboursera à Louis Habert, sieur du Mesnil, une somme de 75 livres qui lui avait été prêtée, 24 juin 1607 [pièce numérotée 107]. — Jacques Bigot, marchand à Chevreuse, reconnaît devoir payer à Marin Ramboult, procureur à Chevreuse, la somme de 10 livres tournois « pour les salaires dudit Ramboult », qui avait plaidé pour lui, 12 juin 1607 [p. n. 174], — Marin Bellanger

s'engage à payer à Jean Gaillard, sergent et garde des bois de Trappes, la somme de 36 livres tournois, pour acquisition d'un cheval, 26 mars 1607 [p. n. 219]. — Louis Ilautry, marchand tanneur, et Nicolle Grosset, laboureur, tous deux demeurant à Chevreuse, s'engagent à payer à Claude de Iléry, « naguères receveur de la terre et seigneurie du Marais », la somme de 20 livres pour Irais et déboursés faits par celui-ci à raison de l'emprisonnement et de l'évasion de Jean Ilue, « qui estoit son prisonnier es prisons du Marais », 18 mars 1607 [p. n. 255]. — Simon David, meunier, demeurant au moulin de l'abbaye de Gif, promet de payer 10 livres tournois à Louis Haultemps, marchand apothicaire, bourgeois de Chevreuse, 27 mai 1606 [p. n. 334].

E. 6489. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 592 pièces, papier.

1607-1608. — Obligations grossoyées pour la plupart en 1607 et en 1608, avec addition de pièces se rapportant à des années différentes. — Jean Boudier, carreyeur, demeurant en la jiaroisse de Senlisse, promet de livrer à Jean Marseille une grande meule de moulin de six pieds ou de vingt paumes, 18 juillet 1608 [pièce numérotée 94]. — Laurent Beaugrand, cuiseur de charbon, demeurant à Cerna[^]-La-Ville, paiera à Jean Luger, marchand à Saint-Rémy, la somme de 14 livres tournois pour fourniture d'un manteau de drap gris, 18 novembre 1607 [p. n. 137].

— Pierre Daval, laboureur, demeurant aux Buttes, paroisse d'Auffargis, reconnaît devoir à Mathieu Filleu, marchand, 140 livres pour fourniture d'un millier de « bottes d'échallatz », 5 juillet 1608 [p. n. 200].

— Claude Doigt, manouvrier, demeurant en la paroisse de Saint-Rémy, remboursera 14 livres 10 sous tournois à M^r Galliot Mandat, conseiller du Roi et secrétaire de ses finances, sieur d'Aigrefoin, 24 juin 1608 [p. n. 360]. — Jean Boisseau, laboureur, demeurant au Perray, reconnaît devoir à M^r Pierre Ilabert, conseiller du Roi en sa cour de Parlement, abbé commendataire de Notre-Dame de La Roche, la somme de 210 livres tournois, « pour apprétialion de trente-cinq » seliers de bled mestail, mesure de Chevreuse, pour la moisson de soixante et dix arpens de terfe labou-râbles assiz en ladite paroisse du Parré et Vieil-Eglise, appelé antiennement la Petite-Roche, dep-

» pendant de ladite abbaye», 23 novembre 1607 [p. n. 479]. — Jean Roze, marchand charbonnier, demeurant à Saint-Rémy, paiera à Mathurin Ilaury, sergent.

SÉRIE E. — NOTAIRES ET TABELLIONS.

231

demeurant à Clievreuse, et à Jacques Audiger, marchand, demeurant « au Monceau », paroisse de Dampierre, la somme de 540 livres, pour la valeur de 300 cordes de bois à faire du charbon, « qui est à la raison » de trente-six solz pour chacune corde dudit bois, » fournyes de quatre cordes au cent », 13 septembre 1607 [p. n. 541]. — Charles Compain, manouvrier, demeurant à Courcelles, paroisse de Saint-Rémy, paiera à Guillaume Bodé, tailleur d'habits en la même paroisse, la somme de 15 livres tournois pour prix « d'un hault de chausses, drap blanc, et un bas de y> chausses, estamet violet, une cotte de drap blanc, » ayant le corps d'estamet violet, usage de femme », 27 octobre 1607 [p. Q. 580].

E. 6490. (Liasse.) — 202 pièces, papier.

1609. — Baux passifs en 1609, avec un Répertoire, très endommagé, renvoyant aux minutes foliotées 1-198. — Bail des deux tiers du revenu du moulin de Girouard par Louis Habert, seigneur du Mesiiil, à Claude Arnould, meunier audit lieu, en la paroisse de Lévy-Saint-Nom, 7 décembre 1609 [folio 8]. — Bail par M'» Nicolas Leau, prêtre, chapelain et « admo- » diateur du prioré Notre-Dame de Beaulieu », à Nicolas Voiret, marchand, demeurant à Saint-Rémy, de « la chambre basse et garde-robe de la maison et » lieu dudit prioré, avec partie du jardin qui eu des- » pend », 11 novembre 1609 [f" 34]. — Bail par Joachim Marchant, écuyer, « sieur du Mée et de La ^ » Court de Sentisse, conseiller du Roy, secrétaire et » controUeur général de ses guerres, estant de pré-)> sent en son château et maison de ladite Court «, à Claude Flambe, laboureur, demeurant en la paroisse de Maurepas, de la basse-cour dudit château, avec les terres en dépendant, 20 octobre 1609 [f° 53]. — Bail de 73 bêtes à laine fait par Louis Le Roy, bourgeois de Paris, à Jean Valet, laboureur, demeurant à « Chappitre », paroisse de Magny-L'Essart, 24 juin 1609 [f'^ 100]. — Bail des terres et seigneuries du Grand-Ragonant et de La Vacheresse passé par Matliurin de Marie, écuyer, sieur dudit lieu, 6 mai 1609 [f" 117]. — Contrat d'apprentissage, aux termes duquel Nicolas Brochard, « marchand passementier », demeurant à Saint-Rémy, s'engage à apprendre à l'en-

fant qui lui est confié « sou estât de passementier et » marchandise dont il se entremect », 9 mars 1609 [f° 157]. – Bail par Thomas Renault, receveur de la terre et seigneurie de Saint-Paul des Aunaies, à Nico-

las Chevallier, laboureur, de toutes les terres dépendant de ladite seigneurie, 15 septembre 1609 [l'°197].

E. G4!11. (Liasse.) – 284 pièces, papier.

1609. – Série des actes divers reçus pendant le premier semestre de l'année 1609, avec un Répertoire renvoyant aux minutes foliotées 1-284. – Entreprise par Mathuria Bynard, maçon, demeurant à Saint-Lambert, des travaux à exécuter au moulin des Moullneaux, pour le compte de noble homme Jean « Pecon », avocat en Parlement, 8 juin 1609 [Hdio 1].

– Cession de pièce de terre par Louis Habert, sieur du Mesnil, à Jean du Val, maître apothicaire et bourgeois de Paris, juin 1609 [f' ^ 17]. – Entreprise par plusieurs maçons, originaires de La Marche en Bourbonnais et présentement à Chevreuse, des travaux à exécuter, pour le compte de Thibault Desportes, au lieu seigneurial de Bévilliers, 9 juin 1609 [f" 48]. – Constitution par l'abbesse et les religieuses de Port-Royal de la personne de M' ' ' Nicolas Rolland, prévôt de Mondeville, en qualité de procureur, à l'efTet de poursuivre la confection du terrier de Mondeville. Témoins : F. Nicolas Brissonnet, religieux en ladite abbaye, et Pierre Bouchard, prêtre, chapelain de l'abbesse. 4 juin 1609 [f" ' 64]. – Quittance donnée par Jean Floquet, maçon, demeurant au Mesnil, d'une somme de 150 livres tournois à lui payée par Louis Habert, pour réparations faites au moulin de Maincourt, 10 mai 1609 [fo 100]. – Testament de Denis Roger, maçon, demeurant à Chevreuse, qui exprime le désir d'être inhumé dans le cimetièrre de cette paroisse, « proche » la fosse de sa defifuncte femme », 7 mai 1609 [(" 112].

– Devis des travaux de maçonnerie à exécuter en l'église de Saint-Martin de Chevreuse, commençant par ces mots : « Au nom de Nostre-Seigneur Jésus- » Christ, ensuyvent les ouvraiges de massonnerye, » pierre de taille et taille d'icelle qu'il convient faire » pour l'église Monsieur Saint-Martin de Chevreuse », et suivi du marché conclu par les marguilliers avec Jean Bellanger, maçon à Becquancourt, paroisse de Saint-Forget, pour l'exécution des travaux ci-dessus indiqués, « moyennant la somme de dix livres tour- » nois pour chascune thoise de massonnerye i>, 5 avril 1609 [f° 140]. – Constitution de procureur par demoiselle Anne Charles, veuve de Pierre Jaupitre, février 1609 [f° 235]. – Procuracion donnée par la même à M" André Langlois, procureur au Présidial de Tours, 5 janvier 1609 [f° 277].

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

E. 6492. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 219 pièces, papier.

1609. — Série des actes divers reçus pemiant le deuxième semestre de l'année 1609, et dont les minutes sont foliotées 1--236. — Bail « à tiltre de chef-cens » anuelz et perpétuelz » fait à Rocli Cliériot, « maître » carreyeur », demeurant en la paroisse de Senlisse, par Joachim Marchant, écuj-er, « sieur du Mée et de » la Court de Senlisse », conseiller du Roi, secrétaire et contrôleur général des Guerres, d'un corps de logis avec ses dépendances, sis à La Barre, 16 novembre 1609 [folio 25]. — Inventaire dressé, le 18 septembre 1609, par Antoine Rozay, commis du tabellion de Chevreuse, à la requête de damoiselle Louise Séguier, fille de Claude Séguier, écuyer, sieur de La Verrière, et de Judith Dupuys, " de tous les biens meubles, » bagues et joiaux or et argent » à ladite damoiselle appartenant aux termes de son contrat de mariage. Il est fait mention notamment des objets suivants : un coflre « de velours noir, en brodery azuré de thuille » d'or » ; deux ' < colliers de perles rondes enfillées », une « chayne d'or esmaillé en taille d'espargne, où » pend uiig myrouer d'ébeyne garny d"or », une « boiste d'or à mettre des portrays, garnie de sa » chesne d'or », une « monstre d'AUemaigne dorée », un « carrosse doublé de serge violette, garny de ses » cossaintz et harnoys pour deux chevaulx », 18 septembre 1609 [l<44]. — Promesses et contrat de mariage entre Jean Le Cocq, marchand à Paris, fils de Jean Le Cocq, en son vivant archer des Gardes du corps du Roi, demeurant à « Daumartin » [Valmartin], paroisse de Saint-Nom-La-Bretèche, d'une part, et damoiselle François de Gt'rin, fille de feu noble homme Charles de Gérin et de demoiselle « Isabel Le llaren- » guier », demeurant en la maison du sieur du Mesnil, 12 novembre 1609 [l" 85]. — Acte par lequel Jean Mathieu, demeurant à La Verrière, paroisse du Mesnil, reconnaît avoir reçu de Louis Habert, écuyer, sieur du lieu, la somme de 111 livres pour fournitures faites, '25 octobre 1609 [(" 118]. — Marché conclu avec Guillaume Pasqueron , « charpentier de la grand » congnée », demeurant à Chevreuse, par Thibault Desportes, pour « toute la charpenterie qu'il convient » au bastiment qui se fait en la court dudit lieu de » Béveillier », 11 juillet 1609 [f" 226].

E. C403. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 480 pièces, papier.

1609. — Obligations grossoyées pour la plupart en

1609. – Philippe Leguay, Denis Leguay et Christophe Leroy reconnaissent devoir à M^e Thiersant, lieutenant général au bailliage, la quantité de 6 setiers de blé méteil, 31 janvier 1609 [pièce numérotée 30]. – Vaast Rebarbe, marchand charbonnier, demeurant en la paroisse de Saint -Remy- lez -Chevreuse, paiera au même « six-vingtz dix-sept livres [137 livres] 16 sols » tournois », pour livraison de 56 cordes de bois à faire du charbon pris dans les taillis de Vaugien, 7 avril 1609 [p. n. 264]. – François Bunet, jardinier, demeurant à Saint-Rémy, reconnaît devoir à Claude Bellanger, marchand à Chevreuse, livres 10 sols tournois pour prix d'un setier de blé, 15 juin 1609 [p. n. 319].

E. 0494. (Liasse.) – in pièces, parchemin; 612 pièces, papier.

1609-1610. – Obligations grossoyées en 1609-1610, avec addition de pièces se rapportant à des années différentes. – Ph. Rue!, laboureur à « Roumeinville », paroisse de Magny-L'Essart, paiera à Jean Thiersant, lieutenant général au bailliage et duché, la somme de 40 livres tournois, 2 mai 1609 [pièce numérotée 64]. – Pierre « Villepeau », carreyeur à Dampierre, paiera 10 livres tournois à Jean Legrand, demeurant à Chevreuse, pour vente de drap, 4 avril 1690 [i. n. 241]. – Vincent Huger, marchand hôtelier, demeurant à Chevreuse, paiera à Jean Symon et Jaan Rose, marchands charbonniers à Saint-Rémy-lez-Chevreuse, 32 livres tournois, prix de 13 cordes et demie de bois à faire du charbon, 13 octobre 1604 [i. n. 265]. – Gilles Guyot, « marchand chauffournier » et laboureur », demeurant à « Bézy », paroisse du Mesnil-Saint-Denis, reconnaît devoir rembourser à Joachim Marchant, « écuyer, sieur du Mée », la somme de 180 livres tournois, novembre 1609 [p. n. 318]. – Marin de La Landre, laboureur, demeurant à « Harinenon », paroisse des Molières, s'engage à payer à M^e Jean Mauryn, prêtre, vicaire de cette paroisse, la somme de 19 livres tournois pour vente de 3 setiers de blé, 8 mai 1610 [p. n. 412].

E. G49j. (Liasse.) – 20 pièces, papier.

1609. – Inventaires dressés en 1609 : – le 27 février, après "le décès de Louis Thiersant, en son vivant marchand tanneur, demeurant à Chevreuse, à la requête de Jacqueline Le Beau, sa veuve, [pièce

SERIE E. – NOTAIRES ET TABELLIONS.

numérotée 3] ; - le 20 mai, aiiès le décès de Jeanne Ferré, femme en secondes noces de Jean Mareschal, et en premières noces de Joachim Bellanger, à la requête de son mari [p. n. 8] ; - le 21 juin, après le décès de Marie Selinguard, à la requête de Pierre Jouenne, son mari [p. n. 13] ; - le 8 juillet, en exécution d'une sentence du bailliage portant séparation de biens entre Philippe Heurtault, marchand à Chevreuse, et NicoUe Alliot [p. n. 14] ; - le 10 décembre, après le décès de M^m Henri Aubert, habitant à Saint-Rémy-lez-Chevreuse [p. n. 20].

E. 6-496. (Liasse.) - l'J3 pièces, papier.

1610. - Baux passés en 1610, avec un Répertoire renvoyant aux minutes Ibliotées 1-187. - Bail de terres fait à Jean Dupont, marchand, par Claude de Frédy, curé de Saint-Denis de Sentisse, 1610 [folio 1]. - Bail d'une maison avec ses dépendances, sise à Chevreuse, par Noël Briffault, maître écrivain à Paris, à Mathurin Villette, marchand, 4 novembre 1610 [f» 41]. - Bail de la « terre et seigneurie de Montmor, consistant en » une maison manable, grange, escuries à chevaulx, » vaches et brebis, et autres logis, close à fossé, avec « la quantité de six-vingtz arpens de terre labourable » ou environ, avec les prez deppendant de ladite terre » et seigneurie de Montmor », fait à Nicolas « Légier » par Louis Ilabert, écuyer, sieur du Mesnil, 15 mars 1610 [f" 112]. - Bail de terres appartenant à l'œuvre des Trépassés fait par Laurent Baguelin, agissant en qualité de « marguillier du bassin et revenu des tres- » passez du Mesnil Saint-Denys », avec le consentement de M'" Jean « Revel », curé du lieu, et après « plusieurs publications faictes tant au prosne de » l'église dudit Mesnil que autres lieux '>, mai 1610 [fo 115]. - Contrat aux termes duquel Cantien Hémart, n marchand parcheminier, demeurant à Chevreuse », déclare prendre pour apprenti, pendant une durée de deux années, Martin Langlois, à qui » pendant ledit » temps il a promis monstrier et enseigner sondict » estât de parcheminier », 6 avril 1610 [C 134]. - Bail d'animaux par Claude Brecheminier, clerc « du sieur » du May », décembre 1603 [f 119].

E. 6497. (Liasse.) - 1 pièce, parchemin ; 286 pièces, papier.

1610. - Série des actes divers reçus pendant le premier semestre de l'année 1610, et dont les minutes

Seine-et-Oisb. - Séuie e. - Tomb V.

sont foliotées 1-279. - Testament de Marguerite Symoneau, femme de Simon Desraarès, maître barbier à Chevreuse, 27 mai 1610 [folio 15]. - Autre, de Nicolas Tranchant (?), marchand à Chevreuse, 30 avril 1610 [f^SS]. - Devis des « ouvrages et réparations qui

» sont nécessaires à faire en la maison presbitérale de
» l'église et i)aroisse de Senlisse » ; acte d'assemblée des
habitants de la paroisse de Senlisse, lesquels se réunissent
« avec Messire Claude de Frédy, curé d'icelle,
» pour aviser et pourvoir aux affaires et nécessitez de
» l'église et fabricque de ladicte paroisse ». Considérant
l'urgence des réparations à faire « à la maison
» presbitérale, qui est sy ruynée et déperie que ledit
» curé ny son vicquaire n'y peuvent habiter et de-
» meurer, et est prest de tomber du tout en ruyne »,
les habitants empruntent à constitution de rente perpétuelle
une somme de 64 livres tournois à M^r Joachim Marchant,
écuyer, sieur de La Cour-Senlisse ; d'autre part, il est
convenu que l'on fera « faire par le
» curé ou vicaire d'icelle paroisse tous les jours de
» dimanche et festes solempnelles en l'église, environ
» une heure après midy, ou au moings tous les pre-
» miers dimanches de chacun mois et jours desdites
» festes solempnelles, le catéchisme et instruction de
» la doctrine crestienne et catholique aux habitans et
» enfans de ladite paroisse et autres qui s'y voudront
» trouver en ladite église, en laquelle particulièrement
» seront tenuz se rendre et assister les marguilliers
d'icelle » ; marché conclu pour les travaux à exécuter
avec le sieur Bellanger, maître maçon, demeurant à Saint-Forget,
par Gaston Berthault et Jean Dupont, marguilliers, et Guyat
Rousseau, procureur syndic de la paroisse, 1609 [f^o 103 et
104]. — Transaction conclue entre Jean de Marie, écuyer,
sieur de Vaugien, et Mathurin de Marie, écuyer, sieur de
Ragonant, pour mettre fin aux difficultés survenues à
l'occasion de la succession de Vaast de Marie et de Madeleine
Le Sueur, leurs père et mère, 15 avril 1610 [f^o 106]. —
Marché pour travaux de menuiserie à exécuter au lieu
seigneurial de Bévilillers, mars 1610 [f^o 131]. — Vente
de terres sises à la butte de Garnes, en la censive du
duc de Joinville, à cause de sa seigneurie de « Beaurain »,
faite par Mathieu Vincenot, laboureur, à Joachim Marchant,
sieur de La Cour-Senlisse, décembre 1609 [f^o 260],

E. 6498. (Liasse.) — 53 pièces, papier.

1610. — Série très incomplète des actes divers

30

234

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

reçus pendant le deuxième semestre de l'anm'e 1610,
et dont les minutes sont foliotées 47-220. — Constitu-

tion par damoiselle Anne Charles, veuve de Pierre Jaupitre, écuyer, sieur de La Barre, fille unique et seule héritière de Michel Charles, écuyer, d'un procureur à qui elle donne pouvoir et mandement de recevoir en son nom des héritiers de Michel Baudry, « sieur D"S » Cartes », la somme de 2.400 livres tournois, pour le principal de 200 livres de rente constituées au profit dudit Michel Charles, par contrat passé devant un notaire royal de la ville de Tours, ainsi que les arrérages de ladite rente, décembre 1610 [folio 47], – Acte d'assemblée des habitants de la paroisse de Chevreuse, parmi lesquels figurent « M'^ Jehan Thiersant, con- » sellier du Roy, esleu pour Sa Majesté en l'Eslection » de Chevreuse et lieutenant général audit bailliage » et duché, M''« Loj's Haultemps, procureur fiscal au- » dit bailliage et duché. M" Nicolas Symonnpau et » M'''? Jlathurin Hautry, marguilliers de l'église dudit » Chevreuse, M'''' Gilles de Trappu, ^l'^ Pierre Viart, » M'^ Jérosme Haultemps, procureur du Roy en l'Es- » lection de Chevreuse, Jehan Thiersant, Loys Ilau- » >3 try, Anthoine Haultemps, Thomas Tournay, Tous- » saint Thiersant, M'''' Pierre Ambroyse , » etc., réunis au son de la cloche, en la manière accoutumée, « yssstie de messe parochiale dicte et célébrée ce jour- » d'huy dimanche en l'église Monsieur Saint-Martin » dudict lieu, souz le chappiteau où l'on traicte des » affaires et négoz d'icelle paroisse, ensuyvant la » publication qui en a esté faite au prosne d" ladict » messe ». Il est constaté que, « dès cinquante ans » sont ou envyron, leurs ayeulx ayant recongneu, par » l'affluence du peuple qui estoit pour lors en ladite » parroisse et pouvoyt continuer à l'advenir, qu'il » estoit besoing et nécessaire de croistre et augmenter » ladite église, et de fait dès le dict temps ont fait » bastir et construyre place appellée le rond point de » ladict église, qu'ilz ont acquise à grand fraiz et » despens, et eussent parachevé lesdits bastimens sans » les troubles et guerres qui depuys sont survenues, » et toutteffoys le peuple n'a laissé de plus en plus à » croistre en ladict ville, tellement que la pluspart » est contrainct perdre le service hors ladict église, » n'y pouvans entrera cause de sa petitesse ». Dési- » rant donc continuer la construction commencée, « ce » qui ne se peult faire sans deniers, lesquelz manquent » aux marguilliers, et d'aultant que ce qui est fait de » T) nouveau se pourra gaster en l'hiver prochain », les habitants de Chevreuse se proposent, sous le bon plaisir du Roi, d'« asseoir et imposer sur eulz contri-

» buables aux tailles la somme de quatre mil six cens » livres tournois pour subvenir au susdit bastiment, » qui sera assize et cottizée par quatre notables nia- » nans et habitans dudit Chevreuze, selon leurs advys » et conscience, sans avoir esgard aux cottes à quny » ils sont taxés es roUes des tailles », et qui sera » cueillie par les marguilliers qui seront en charge, » lesquels en tiendront compte ausdits habitans par le » w compte du revenu de ladite église ». Ils confient cette mission à MM. Nicolas Symonneau et Muthurin Hau-

try, marguilliers en charge, à fin de « poursuyvre la-
 » dicte assiette et en obtenir lettres », et, comme la
 levée de cette imposition extraordinaire pourra se faire
 en plusieurs années, et qu'il faut, d'autre part, « promp-
 » tement vacquer à la couverture d^s dits bastimens » |
 ils autorisent lesdits marguilliers à emprunter jusqu'à
 concurrence de 4.600 livres « sans intérestz ». Enfin
 ils font choix, « pour faire ladite assiette », de Marc
 ou Macé Iluger, Gilles de Trappu, Martin Vadureau
 et Jacques Gohier, 8 août 1610 [f° 52]. — Donation
 de terres sises au terroir de La Ferté, paroisse de
 Saint-Jpan de Choisel, faite par ^larie Louvet, veuve
 de François Matharel, en son vivant avocat au Parle-
 ment et bailli de Chevreuse, demeurant à Paris, « rue
 » des Massons, paroisse S*-Séveryn », novembre 1610.
 [r° 71]. — Constitution par Thibault Desportes, sei-
 gneur de Bévilliers, de la personne de M"= François Le
 Maire, son neveu, avocat au Présidial de Chartres, en
 qualité de procureur, « pour et au nom dudit sieur
 » constituant et nommé légataire universel de feu
 » Messire Philippe Desportes, son frère, vivant abbé
 » des abbayes de Thiron et Bonport », composer et
 s'entendre avec le commis à la recette des deniers du
 diocèse de Chartres au sujet d'un différend porté de-
 vant les commissaires députés du clergé de France, et
 aussi pour régler les comptes avec le recveur de
 l'abbaye de Josaphat. Témoins : Pierre de Noyon,
 cuisinier du sieur de Bévilliers, et Pierre de Sarapuet,
 valet de chambre, 9 novembre IGIO [f° 96]. — .Autre
 pièce du même relative à ladite succession, 9 no-
 vembre 1610 [f° 97]. — Contrat passé par les marguil-
 liers de l'église de Saint-Martin de Chevreuse avec
 Nicolas Le Febvre, « organiste et facteur d'orgues,
 » demeurant à Monte », lequel entreprend de « jouer
 » bien et deuement des orgues de ladite église aux
 » jours de festps mentionnées en Testât et mémoyre
 » présentement parafé par lesdits marguilliers et Le
 » Febvre etvigilles d'icelles », à charge pour l'orga-
 niste de « les entretenir bien et deu'inent en estât
 » deub, bien sonantes et accordantes » , et de les

SERIE E. — NO'I'AIRES ET TABELLIONS.

235

« rendre eu bon estât soubs la Visitation qui en sera
 « faite à la diligence desdits marguilliers par ex-
 » pers ». Traitement annuel : 75 livres ; « et apartien-
 » dra audit Le Febvre les confraryes et mariages où il
 » sera requis de jouer, pour par luy en prendre les
 « prouflctz outre le pris cy-dessus ». 1*' août 1610 ; —
 renouvellements du trait(5 avec Antoine Cliambort,
 beau-Iils de Nicolas Le Febvre, 1613-1G14. [f 201].

E. G499. (Liasse.)

.31 pièces, papier.

1610. ~ Inventaires dressés en 1610 par Ambroise et ses commis. — Inventaire après le décès de Robert Vallet, en son vivant maréchal, demeurant à Saint-Rémy-lez-Chevreuse, 18 juin 1610 [pièce num('rotee 8)]. — Autre, après le décès de M--" Florent « Cliar- » bonyer », en son vivant procureur au bailliage et duché de Chevreuse et bailli du Mesnil Saint-Denis, octobre 1610 [p. n. 20], etc.

E. 6300. (Liasse.) — 211 pièces, papier.

1611. — Série des actes divers reçus pendant le premier semestre de l'année 1611, et dont les minutes sont foliotées 1-250. — Testament de Pierre Rebours, « maître opérateur en médecine », demeurant à Saint-Rémy-lez-Chevreuse, âgé de 88 ans, lequel ex()rime entre autres volontés celle d'être inhumé en l'église Saint-Rémy « devant l'iiostel S'^-Barbe », et élit pour ses exécuteurs testamentaires M'" Sébastien Fresnel, vicaire de Saint-Kémy, et Jean Testu, 17 mars 1611 [folio 46]. — Marché conclu avec Pierre Le Roy, maçon à Sous-Forêt, pour les travaux de maçonnerie à exécuter au moulin du « Pont de Beausse », appartenant à Guy Robineau, écuyer, sieur de Becquancourt et de Saint-Forget, avril 1611 [f" 9Q]. — Constitution par Jean Veau, sergent ordinaire au bailliage et duché de Chevreuse, d'un procureur auquel il donne pouvoir de résigner son office en faveur de son fils, Charles Veau, 1 avril 1611 [f° 123]. — Acte par lequel Jacques Audiger, procureur fiscal et receveur admodiateur de la terre et seigneurie de Lévy, le Bois des Maréchaux et terres en dépendant, « nay et natif » de la ville de Chevreuse », fait savoir aux habitants de Chevreuse qu'il a promis de prêter à la fabrique de Saint-Martin la somme de 1.200 livres tournois comptant et sans intérêts, « pour estre employez à la » nécessité de ladite fabrique, à la charge que géné-

» rallement tous et ung chacun les bourgeois habi-
» tans et domicilliers de la paroisse dudit Chevreuse
» luy accorderont et s'obligeront le descharger et
» rendre indampne de toutes affaires de ville, exempt
» de taille et administration dont en général il pour-
» roit estre tenu par coiitraiicte et obligation, en
» quelque sorte que ce soit, pendant et durant sa vie
» seullenient, fors qu'il entend payer tous droicts
» d'entrée pour marchandise de vin et huictiesme, s'il
» y eschet ». Il stipule en même temps qu'il fait don,
après sa mort, de la dite somme de 1.200 livres à la
fabrique, « sans espérance d'autre prouffit ny rému-

» nération, fors que par chacun an il sera fait mémoire
» aux quatre festes solemnelles et mis es prières des
» gens de bien, et à tel jour qu'il déceddera soit dit à
» notte ungi obiiit solennel à son intention, le tout affln
» que les habitans ne croyent qu'il soit ingrat)',
février 1611 [1° 205].

E. 6501. (Liasse.) -) pièce, parchemin; 205 pièces, papier.

1611. - Série des actes divers reçus pendant le deuxième semestre de l'année 1611, et dont les minutes sont foliotées 1-218. - Acte passé par M. P., « prisonnière es prisons de la seigneurie de Méridon », laquelle, étant « mise hors d'icelles en la salle du lieu » dudit Méridon », déclare transporter à « Florand de la Val », maître boucher à Chevreuse, les droits, domniage et intérêts auxquels elle pouvait prétendre à rencontre de l'individu qui « l'auroit engrossée et faict » naistre enfant qui seroit subitement déceddé », 14 décembre 1611 [folio 16]. - Marché pour travaux de maçonnerie conclu par Thibault Desportes, sieur de Béwilliers, avec Martin Gabriel, maître maçon à Vauhallan, aoiit 1611 [f" 172]. - Constitution par demoiselle Anne Charles, veuve en dernières noces de M^r Pierre Jaupitre, en son vivant sieur de La Barre, et en premières noces de « Pierre Le Doys », sieur du Coudray, de la personne de son fils Charles Le Doys pour procureur, à l'effet d'emprunter une somme de 1.800 livres tournois « à la raison du denier seize », 2 août 1611 [f 176]. - Testament de « Yvonne Gaul-lard », veuve de Toussaint Thiersant, 31 juillet 1611 [f» 181]. - Autre, de Louise de Vaux, veuve de Marin Ramboult, en son vivant procureur au bailliage de Chevreuse, 11 juillet 1611 [f" 195]. - Autre, de M[™] Richard Langloys, « prêtre, vicaire de la paroisse du » Mesnil-Saint-Denissoubz vénérable et discrète per- » sonne M'« Jehan Revel [ou Renel] prêtre, curé » dudict Mesnil », 13 juillet 1611 [f° 197].

236

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

E. 6502. (Liasse.) - 2 pièces, parcUemiii ; 646 pièces, papier.

1610-1611. - Obligations grossoyf-Jes en 1610-1611, avec addition de pièces se rapportant à des années différentes. - G. Thiboust, laboureur, paiera CO livres tournois à Claude de Frédy, pour vente et livraison d'un cheval, 16 juin 1611 [pièce numérotées!]. - Georges Vincent, laboureur, à Choisel, remboursera 100 sols tournois à Pierre de Tournay, sergent au bailliage, 18 février 1609 [p. n. 332]. -

Jean Roze, marchand charbonnier, demeurant à Saint-Rémy-lez-Chevreuse, et Jeanne Hoguet, sa femme, paieront "74 livres restant dues à Guillaume Brière, receveur de la terre et seigneurie de Magny-l'Essart, 4 janvier 1611 [p. n. 549]. – Michel Julian, de même profession, paiera à Roch Robillard, « marchand cuisinier de charbon », demeurant à Cernay-la-Ville, 24 livres tournois, 11 septembre 1610 [p. n. 611], etc.

E. 65113. (Liasse.) – 366 pièces, papier.

1611-1612.– Obligations grossoyées en 1611-1612, avec addition de pièces se rapportant à des années antérieures. – Jean Mesnil, manouvrier, reconnaît devoir 40 sols tournois à M^r Sébastien Fresnel, vicaire à Saint-Rémy-lez-Chevreuse. l''''' avril 1612 [pièce numérotée 108].– Charles Poilblanq, rnarchani hôtelier au Mesnil-Saint- Denis, paiera à Claude Séguier, écuyer, sieur de la Verrière, 51 livres tournois pour livraison de « cinq poinçons de vin cléret », 13 mars 1612 [[i. n. 131]. – Vaast de Marie, écuyer, sieur de Vaugien, et Jean de Marie, rembourseront à M^r Denis Le Blanc, chanoine de l'église de Paris et secrétaire du cardinal de Gondy, la somme de 1.500 tournois à eux remise « en doubles ducatz à deux B testes et demy ducatz d'or francz et quartz d'escus » d'argent », 25 mars 1609 [p. n. 189]. – Nicolas Voiret et Jean Julien, marchands, reconnaissent devoir à Jacques Vaureraoyer, marchand, demeurant à Chevreuse, la somme de 20 livres pour vente d'un poinçon « de bon vin clairet », 1 novembre 1611 [p. n. 275], etc.

E. 6504. (Liasse.) – 8 pièces, papier.

1611. – Inventaires dressés en 1611 : – le 1U février, après le décès de Jean Pichon, en la paroisse des Lays [pièce numérotée 2] ; – le 11 juillet, à la

requête de Nicolas Le Roy, notaire au Cliâtelet, demeurant à Paris, rue et paroisse Saint-Germain-l'Auxerrois, exécuteur testamentaire de Nicole Sazazin, sa femme [p. n. 6], etc.

E. 6505. (Liasse.) – 194 pièces, papier.

1612. – Baux passés en 1612, avec un Répertoire renvoyant aux minutes foliotées 1-186. – Bail par Damien Duperrot, écuyer, archer des Gardes du corps du Roi, capitaine du château de Dampierre, à Jean Marseille, d'une maison avec ses dépendances, sise en cette localité, 8 novembre 1312 [folio 1]. – Bail d'un jardin et de terres fait à Guillaume Le Long, marchand, par Guillaume Langlois, greffier des tailles de la paroisse de Saint-Réray-lez Chevreuse, et Michel Vallé, marguilliers de la paroisse, 28 octobre 1612

[['" 31]. – Bail de la terre et seigneurie de Vaugien fait à Antoine Pajot, archer des Gardes du corps, par Mathurin de Marie, héritier sous bénéfice d'inventaire de Jean de Marie, son frère, décédé, 4 août 1612 [f° 72]. – Bail du moulin de Maincourt fait par Louis Ilabert, sieur du Mesnil, à Jean Legrand, meunier, 4 juin 1612 [f° 103]. – Bail par Louis Habert, sieur du Mesnil, se portant fort de Pierre Habert, conseiller du Roi, maître ordinaire des Requêtes de l'Hôtel, abbé commendataire de l'abbaye de Notre-Dame de La Roche, à Jean « Boesseaux », laboureur au Perray, de la ferme de la Petite-Hoche, 5 février 1612 [r° 168].

E. 650G. (Liasse.) – 211 pièces, papier.

1612. – Série des actes divers reçus pendant le premier semestre de l'année 1612, avec un Répertoire, renvoyant aux minutes foliotées 1-203. – Marché conclu par les fondés de pouvoirs de M^r Claude de Lorraine, duc de Chevreuse, avec Roch Roger, maçon, pour travaux de maçonnerie à exécuter au château de Chevreuse, 1612 [f° 1]. – Promesse faite par M^r Etienne Symonneau, procureur au bailliage et duché de Chevreuse, à Jacques RigoUet, Vincent de Tournay, Pierre Belianger et Nicolas Tifaine, assésurset collecteurs des tailles, taillon et cruës de la paroisse de Chevreuse, de «cueillir et serrer ou faire cueillir et » serrer à ses frais et despens les sommes de deniers » contenus et portez es roolles desdites tailles, taillon » et cruës, et iceulx deniers porter et faire tenir par

SERTE E.

NOTAIRES ET TABELLIONS.

237

» ledit Synionneau aussy à ses despens à Paris, es » mains des recepveurs desdites tailles et d'iceulx en » apporter acquit, quittance et descliarge ausdits assésurs collecteurs par chacun quartier, à la charge » que lesdits assésurs seront tenuz et ont promis » assister icelluy Symonneau à porter lesdits deniers » par chacun desdits quartiers à Paris»; pour ce, lesdits collecteurs paieront à Etienne Symonneau 12 livres tournois avec « tous droictz de collecte qui leur » peuvent appartenir », 2-4 février 1612 [f° 17]. – Vente d'immeubles faite à Adam de Bâillon, écuyer, sieur de Valence, paroisse de Dampierre, par Jean Grandguillot, procureur au bailliage de Chevreuse, et autres, 15 février 1612 [f° 162].

E. 6507. (Liasse.) – 170 pièces, papier.

1612. – Série des actes divers reçus pendant le deuxième semestre de l'année 1612, avec un Répertoire renvoyant aux minutes foliotées 1-167. – Vente par l'abbesse et les religieuses de Port-Royal à Jean Thiersant, lieutenant général au bailliage, de la coupe de 30 arpents de bois taillis, 24 décembre 1612 [folio 2]. – Testament d'Yvonne Gauvard, veuve de Toussaint Thiersant, 8 novembre 1612 [f°47]. – Marché conclu par Louis Ilabert, sieur du Mesnil, avec un maître menuisier demeurant à Montfort, pour « une clouaison » de menuiserie au cœur de l'église dudit Mesnil », pour des « sièges par dans le cœur », et aussi pour « accommoder la chaise du prédicateur à la clouaison » proche la porte du côté du cœur en entrant à main droite », 28 octobre 1612 [f° 56]. – Constitution de procureur par Robert Le Vasseur, sergent et garde des bois du duché de Clievreuse, pour se démettre de cet office en faveur de Pierre Esnault, demeurant à Dampierre, 24 septembre 1612 [f° 96]. – Constatation que le procureur fondé du duc de Chevreuse a commis « à l'exercice du greffe du bailliage de Chevreuse » M« Henri Morise », 2 juillet 1612 [f° 164].

E. 6508. (Liasse.) – 1 pièce, parc'ie-min ; 630 pièces, papier.

1612-1613. – Obligations grossoyées pour la plupart en 1612 et en 1613, avec pièces et contrats à l'appui.

E. 6509. (Liasse.) – 36 pièces, papier.

1612. – Inventaires dressés en 1612 : – le 3 fé-

vrier, après le décès de Mathurin Villette, en son vivant marchand Chevreuse [pièce numérotée 10]; – le 17 octobre, après le décès de M^{me} Robert Le Vasseur, en son vivant sergent et garde des bois et forêts du duché de Chevreuse [p. n. 29], etc.

E. 6510. (Liasse.) – 227 pièces, papier.

1613. – Baux passés en 1613, avec un Répertoire renvoyant aux minutes foliotées 1-199. – Bail de la ferme des Layes fait par Louis Ilabert, sieur du Mesnil, à Jean Mauiny, laboureur, 17 mai 1613 [folio 1]. – Bail à Pierre de La Maison, marchand laboureur, par l'abbesse et les religieuses de Port-Royal, de la ferme et métairie des Granges, « sise au dessus dudit » Port-Royal et dépendant de ladite abbaye, consistant « en corps de logis, grandie, estables avecq la volière pour les pigeons, etc. », juillet 1613 [f° 20]. – Bail d'animaux fait à Denis Chevallier et FI. de Laval, marchand boucher à Chevreuse, par Marie Rebours au nom de Joachim Marchand, écuyer, sieur du « Mée » et de la Court de Senlisse », son mari, 30 octobre 1613 [f° 43]. – Bail d'immeuble par Jean Veau, greffier de la prévôté de Vaugien, à Raphaël Cardon,

12 mai 1613 [(" 102)]. – Contrat aux termes duquel Marie OUVIER, veuve de Jean Frère, demeurant à Châteaufort, met son fils Claude en apprentissage chez Pierre Lejeune, maître menuisier à Chevreuse, mars 1613 [f° 168]. – Bail d'immeuble fait par Antoine Pajot, écuyer, sieur de Saint-Marcel, archer des Gnrdes du corps du Roi et receveur de la terre et seigneurie de Vaugien, à Noël Régner, maître fourbisseur en la ville de Paris, demeurant à Malmousse, paroisse de Saint-Rémy-lez-Chevreuse, 15 janvier 1613 [f» 191].

E. 65U. (Liasse.) – 217 pièces, papier.

1613. – Série des actes divers reçus pendant le premier semestre de l'année 1613, avec un Répertoire, renvoyant aux minutes foliotées 1-213. – Marché conclu avec Pierre Dumas, couvreur, demeurant à Montfort-l'Amaury, pour la couverture du clocher de l'église de Senlis, 25 avril 1613 [folio 39]. – Promesse de mariage entre Martin Dufay, demeurant à Romainville, paroisse de Magny-l'Essart, et Jeanne Musset, fille de Denis Musset, laboureur, demeurant au lieu seigneurial des Troux, et de Claude Hotte, ses père et mère, 1^{er} mai 1613 [f" 74]. – Constitution par

•238

ARCHIVES DE SEIXE-È-Ï-OISE.

les « usagers des usages du Mesnil-Sevin » d'un procureur qu'ils chargent de recevoir de M'-' Jacques GerbauU, receveur du duché de Chevreuse, la somme de 200 livres tournois « faisant partie de la somme » pour laquelle ledict Gerbault c'est rendu adjudicataire de la coupe du bois estant ausdicts usages « et franchises du Mesnil-Sevin », 13 janvier 1613 [fo 113]. – Testament de Jeanne Durand, veuve de Robert Le Vavasseur, demeurant à Chevreuse, 31 mars 1613 [f" 115]. – Promesses de mariage entre Cliarles Poilblancq, marchand au MesnikSaint-Denis, et Louise Largemain, demeurant à Saint-Rémy-L'Honoré, 16 février 1613 [C 163]. – Autres, entre Jean Troussevache, chevaucheur ordinaire de l'écurie du Roi, et Françoise Clément, demeurant à Ciievreuse, 4 février 1613 [f° 176].

E. 6512. (Liasse.) – 211 pièces, p.npier.

1613. – Série des actes divers reçus pendant le deuxième semestre de l'année 1613, avec un Répertoire, endommagé, renvoyant aux minutes foliotées 1_210. – Constitution de procureur par les habitants de la paroisse de Saint-Forget, à l'effet de poursuivre la dame de Mauvières en paiement d'une rente de

8 livres tournois, « à cause de la fondation et service
» orJonné par leurs prédécesseurs seigneurs et dame
» dud'ict Mauvières en la chappelle de la Trinitté,
» ausdittes dame et seigneurs dudict Mauvières
» appartenant, dans laditte église de St-Forget »,
1^r décembre 1613 [folio 20]. – Promesse par Matliu-
rin de Marie, écuyer, sieur de Ragonant, et par
Antoine Païs, receveur de la terre et seigneurie de
Vaugien, de payer à Jacques Gerbault, receveur
général du duché de Chevreuse, la somme de 1.677
livres qui lui était due, novembre 1613 [f° 68]. –
Attestation délivrée par les marguilliers de l'église de
Saint-Forget, reconnaissant avoir reçu de « Abel de
» Cyrano, escuyer, sieur de jSlauvière, la somme de
» quinze livres tournois jjour le payement tant des
» ouvrif-rs que des raatériaulx qui ont été employez
» à la réfection et réparation de la couverture de la
r> chappelle dudit s"" de Mauvière appelée la chap-
» pelle de la Trinité vulgairement la chappelle de
» Mauvière », septembre 1613 [f» 132]. – Transaction
conclue entre le curé de Saint-Martin de Chevreuse,
d'une part, et les marguilliers de la fabrique, d'autre
part, au sujet des difficultés survenues entre les
parties sur le fait d'un règlement établi par le bailli

de Chevreuse, à la suite de « plaintes rendues par
» Messieurs les gens d'église habituez, de ce qu'ils
» ii'estoient salariez de leurs assistances de la célé-
» bration du service qui se faisoit en ladite église es
» jours des festes solempnelles et ordinaires signam-
» ment des obitz fondez », septembre 1613 [f° 139]. –
Transport de droits par Gilles Gaillard, marchand à
Saint-Rémy-lez-Chevreuse, au profit d'Etienne Gil-
bert, maréchal, demeurant au même lieu, 1^r juillet
1613 [f» 206].

E. 6513. (Liasse.) – 23 pièces, papier.

1613. – Inventaires dressés en 1613 : – le 8 juil-
let, après le décès de Charlotte Aubry, femme de
M'"" Jean Thiersant, conseiller du Roi et élu pour
Sa Majesté en l'Élection de Chevreuse [ijièce numé-
rotée 14] ; –le 13 novembre, après le décès de Mathu-
rine Brodessolles, femme de Marin Dufour, mesureur
et arpenteur juré, demeurant en la paroisse des Layes
[[>. n. 18], etc.

E. 6514. (Liasse.)

208 pièces, papier.

1614. – Baux passés en 1614, avec un Répertoire
renvoyant aux minutes foliotées 1-210. – Bail de la

grande ferme du Petit-Port-Royal fait par MTM Jean Cathûis, prêtre, chapelain de l'abbaye, agissant au nom de l'abbesse et des religieuses, 29 novembre 1614 [folio 30]. – Bail de la ferme des Enclaves, sise en la paroisse des Layes, fait par Louis llabert, sieur du Mesnil, pour une durée de 6 années, 20 février 1613 [sic] [f 76] ; – autre, par le même, de la ferme des Pommiers, 17 juillet 1614 [1° 105]. – Bail par Claude de Frédy, curé de Sentisse, à MM. Charles Mautallant, prêtre, vicaire de C-rnay, et Pierre Jehan, prêtre, vicaire de Sentisse, du revenu de la cure, « à la charge » que lesdits preneurs seront tenuz et obligez de bien » et deument desservir ledit bénéfice, de faire dire » et célébrer le divin service en l'esglise dudit lieu y » accoustumé et en acquitter et descharger ledit sieur » bailleur et faire en sorte qu'il n'en soit aulcuement » poursuivy ne inquietté en quelque sorte et manière » que ce soit », 18 janvier 1614 [i>200].

E. 6515. (Liasse.) – 3 pièces, parcliemi ; 210 pièces, papier.

1614. – Série des actes divers reçus pendant le

SERIE E. – NOTAIRES ET TABELLIONS.

239

deuxième semestre de l'année 1614, avec un Répertoire, endommagé, renvoyant aux minutes foliotées 1-209. – Vente par Daniel de Montpellier à Jérémie Laillé, marchand, d'un « estai! scitué soub/. la halle » dudict Chevreiize, auquel ledit aohepteur estalle à » présent », 30 novembre 1614 [folio 35]. – Quitlaiice donnée par Louis Habert, sieur du Mesnil, d'une somme de 4.083 livres 12 sols 6 deniers à lui paj'ée par dame Suzanne Deschamps, veuve de M^r L. llabert, en son vivant procureur au Parlement et clerc au greffe criminel d'icelui, par M^r L. Habert, trésorier et payeur général de la gendarmerie de France, par Philippe et Suzanne Habt'rt, 4 octobre 1614 [f" 110]. – Vente de terres sises « au cliamptier des Jonclie- » rettes », faite par Guillaume Le Moine à J[^]achim Marchant, sieur deLaCaur-Senlisse, et Mario Rebours, sa femme, 17 juillet 1614 [(° 192)].

E. 6516. (Liasse.) – 1 jiiop, parchemin ; 577 pièces, papier.

1614, – Obligations grossoyées en 1614, avec addition de pièces se rapportant aux années antérieures. – Jean Collo, tailleur d'habits, demeurant en la paroisse de Saint-Lambert, paiera à Michel Lambert, laboureur au Mesnil Saint-Denis, 11 livres 10 sols tournois, somme à laquelle ils ont « comi osé

» amiablement », 22 avril 1614 [pièce numérotée 126].
– Jacques de Mesmin, écuyer, sieur de « Nangeville »
et de Villiers-le-Bâcle, reconnaît devoir payer à Jean
de Marie, écuyer, - sieur de Vaugien, la somme de
660 livres tournois, « pour la valeur d'un manteau,
» drap de Sedan, fine escarlatti rouge, doublé de fin
» veloux cramoisi rouge, passementé et bordé tout à
V l'entour d'un gallon d'or fin et quatre grands clin-
« quans d'or fin de deux poulces de large, une paire
» de chausses de pareille escarlante, chamarrée de six
» clinquans d'or le long de la cuisse et par en bas et
» en escharpe de pareille largeur, avec une Juppé
» pareille escarlante, chamarrée de deux clinquans
» d'or et doublée de veloux cramoisi rouge, avec
» autres bardes cy-devant baillées audit sieur de
» Villiers, le tout vendu et livré par ledit sieur de
» Vaugien audit sieur de Villiers par marché et pris »,
somme qui sera payable « lors et quand ledit sieur de
» Villiers, débiteur, sera prestre ou mort ou moyne ou
>3 marié, on bien à la première succession qui advien-
» dra à icelluy sieur de Villiers », 14 avril 1610. Té-
moin : « Jacques de Capella [signature : Jacop de Cap-
» pella], paincte de La Haye en Hollande » [p. n. 380].

– Mémoire de différents travaux de serrurerie exécutés pour l'église de Chevreusc, janvier 1614 [p. n. 466].

E. 6517. (Liasse.) – 17 pièces, papier.

1614. – Iiivi ii';:irrs dressés en 1614 : – le 28 février, après le décès d'Yvonne GauUard veuve de Toussaint Thiersant, maître boucher en la boucherie de Chevreuse [pièce numérotée 1], – le 8 avril, après le décès de Louis Hardy, en son vivant marchand à Chevreuse [[i. n" 10] ; etc.

E. G5I8. (^Liasse.) – 21-3 pièces, papier.

1615. – Baux passés en 1615, avec un Répertoire renvoyant aux minutes foliotées 1-207. – Bail du moulin de Châtillon par Gilles de Trappu, greffier au balliag.% à Pierre Souhart, marchand, demeurant au Mosnil-Seviii, 22 novembre 1615 [folio 30]. – Bail des grosses dunes appartenant à la cure de Coignièrès, fait par Thomas de La Croix ou Delacroix, curé de la paroisse, à Claude Séguier, écuyer, sieur de La Verrière, 20 juillet 1615 [f»89]. – Bail par les marguilliers de l'église de Saint-Rémy-lcz-Chevreuse à Jacques Ché-l'on, demeurant à Coubertin, de pièce de terre sise en ce lieu, 24 mai 1615 [f° 142]. – Bail par Louis Habert, « seigneur chastelain du Mesnil », du di'oit de forage qui « audit sieur du Mesnil apartient et a droict de n percevoir et prendre en sadite terre et chastelenie » du Mesnil sur les vins et autres breuvages beuz et » consommez en son dit vilage », 19 février 1615 [f 183].

E. 6519. (Liasse.) – 234 pièces, papier.

1615. – Série des actes divers reçus pendant le premier semestre de l'année 1615, avec un Répertoire, endommagé, renvoyant aux minutes foliotées 1-232. – Marché conclu par Jean de Frédy, avocat au Parlement, avec Jacques Aufray, charpentier à Chevreuse, pour travaux à exécuter « au lieu de la Verre » rerye », 29 juin 1615 [folio 7]. – Pouvoirs donnés par Barthélémy Picard, marchand à Chevreuse, « retenu » en son lit à cause de l'indisposition de ses membres », à sa femme, Cécile de Launay, pour passer le contrat de mariage de Noël Picard, leur fils, avec Anne Ducher ou Duchet, juin 1615 [f° 13]. –Marché

240

AP.CIIIIVES DE SEINE-ET-OISE.

conclu par Claude Tournemine, « maître couvreur » dardciz- et plombier », demeurant à Étampes, pour la couverture du clocher de l'église de Dampierre, n mai 1615 [f" bl]. –Acte aux termes duquel h s marguilliers de Saint-Rémy-lez-Chevreuse, « vca la » requiHe verballe à eulx faict par Mathieu Le Roy, » escuier, sieur de Roddoii et l'un des cent gentils- » hommes de la maison du Roy », accordent à celui-ci le droit de « tenir et occuper une place de la lar- » geur de neuf pieds et demy ou environ d'une chap- » pelle scitaé dans l'esglize de Saint-Rémy, appelle » Sainte-Reyne, à costé du maistre hostel de Saint- » Sébastian, qu'il auroict faict faire dosée de bal- » lustre, avecq son banc et sièges dedans », 15 avril 1615 [f" 110\ – Constitution par damoiselle Anne Charles, veuve de Pierre Jaupitre, d'un procureur à qui elle donne pouvoir de vendre « trois corps d hostel B avec leurs appartenances et deppandances et comme » ilz se poursuivent et comportent, siz et situez en la » ville de Tours, rue de la Guierche », 10 mars 1615 [fo 159].

E. 6520. (Liasse.) – 94 pièces, popier.

1615. – Série très incomplète des actes divers rerus [lendant le deuxième semestre de l'année 1615, et dont les minutes sont foliotées 1-17 – Vente d'une maison sise à Chevreuse, proche la porte de l'église, faite par Charlotte Charbonnier veuve de « Guillaume » d'Escosse », en son vivant huissier sergent à cheval au Châtelet, à Pierre Tournay, sergent au bailliage de Clievreusp, et à Pierre Tournay, le jeune, fils de celui-ci, 23 décembre 1615 [folio 8]. – Promesse par Jean Dupond, marchand, demeurant à Garnes, de payera G. Delahaye, sergent et garde des bois de la baronnie de Lévy, la somme de 120 livres tournois, « pour l'a- » miabie composition entre eux faicte de son estât de » sei'gent et garde des bois de la baronnye de Lévis,

» qui luy a ce jourd'huy résigné; et, où cas que ledit
» Dupond ne le peust faire recepvoir audit estât par
>' Monseigneur le baron de Lévis ou ses officiers pour
» luy, en ce cas la présente obligation demeurera
» nulle et de nul effect », 22 août 1615 [f" 134]. –
Vente de terres s'ses à Saint-Rémy-lez-Chevreuse,
faite à Jean Grandguillot, procureur au bailliage, par
« noble homme Arnault d'Avrilli », archer des Gardes
du corps du Roi, demeurant à Limours, et par Louise
de Vaultx, sa femme, veuve de Marin Ramboult,
■ n Juillet 1615 [(" 165]. – Promesses de mariage entre

François Ferré, marchand boucher demeurant à Ville-
lireux, et Louise Marcille, demeurant à Chevreuse,
G. juillet 1615 [f-ne].

E. 6521. (Liasse.

1 pièce, pai'cliemin ; 502 pièces, popier.

1614-1615. – Obligations grossoyées en 1614 et
en 1615, avec addition de pièces se rapportant aux
années antérieures. – Toussaint Meslin, demeurant
à Chevreuse, remboursera au sieur Vadureau une
somme de 12 livres, 1 février 1615 [pièce numérotée
151]. – Pierre Guyard, demeurant au Mesnil-Saint-
Denis, paiera à Jacques Audigcr, procureur fiscal et
receveur de Lévy, la somme de 29 livres tournois,
pour vente et livraison d'une vache, 28 juillet 1614
[p. n. 357], etc.

E. 6522. (Liasse.) – 214 pièces, papier.

1616. – Baux passés en 1616, avec un Répertoire,
renvoyant aux minutes foliotées 1-211. – Bail de la
ferme de Beaurin par Louis Habert, seigneur •châte-
lain du Mesnil, à Laurent Baguelin, laboureur, 24 dé-
cembre 1616 [folio 19]. – Bail par Thibault Desportes,
sieur de Bévilliers, à Pierre Delamaison, laboureur, à
Choisel, de la ferme de « Prédecelles », 13 novembre
1616 [f° 44]. – Bail par « noble homme Galliot Man-
» dat », conseiller en la Chambre des Comptes, sei-
gneur d'Aigrefoin, à Rai>haël Ciardon, demeurant en
la paroisse de Saint- Rémy-lez- Chevreuse, 5 juin 1616
[f" 1291. – Bail fait au sieur Chrestien, laboureur,
demeurant aux Bordes, paroisse de La Celle, de la
ferme de Champ- Garnier, sise en la paroisse de Saint-
Lambert, 18 février 1616 [f° 187].

E. 6523. (Liasse.) – 263]iièces, papier.

1616. – Série des actes divers reçus pendant le premier semestre de l'année 1616, avec un Répertoire, endommagé, renvoyant aux minutes foliotées 1-2'71.
– Vente de pièce de terre faite par Louis de Bâillon, écuyer, sieur de La Boissière, à Jean Ilabert, seigneur de Montmort, conseiller du Roi, trésorier général ordinaire des Guerres, 10 juin 1616 [folio -59]. – Constitution de procureur par les habitants de la paroisse de Chevreuse, « assemblez au son de la cloche, sui- » vaut la publicquation qui en a esté faicte en l'église

SÉRIE E. – NOTAIRES ET TABELLIONS,

241

» dudict Chevreuse par le vicquaire dudict lieu », 4 mars 1616 [f» ISI]. – Testament de Jacqueline Desmarest, veuve de Jacques Chéroii, demeurant à Chevreuse, 15 février 1616 [f" 220].

E. 6524. (Liasse.) – 251 pièces, papier.

1616. – Série des actes divers reçus pendant le deuxième semestre de l'année 1616, avec un Répertoire, endommagé, renvoyant aux minutes foliotées 1-252.
– Marché conclu par François Attripon et Mathurin Berthault, charpentiers, demeurant aux Molières, avec Tiiibault Desportes, sieur de Béwilliers, pour travaux à exécuter « en la maison appartenant audit y sieur, sise au faubourg Saint-Germain-des-Prés-lez- » Paris », 11 novembre 1616 [folio 80]. – Quittance donnée à l'abbesse de Port-Royal par Jean Cassot, charpentier, demeurant à Saint-Lambert, qui reconnaît avoir reçu d'elle la somme de 393 livres pour travaux faits ou à exécuter : il s'engage en particulier « à faire et parachever la chapelle qui est dedans » l'église et faire une montée de boys à ladite chapelle et parachever la besongne de la cuisine », 23 octobre 1616 [(° 111]. – Acte aux termes duquel Jacques Gohier, Simon Gohier, Jacques de Laval, Jean Thiersant, Toussaint Thiersant, Simon et Louis Gohier, Louis Hautry, Jacques David, Simon David, Thomas Tellier, Michel Lambert, Marin Bignon, formant « la plus grande et saine partye des marchandz » tanneurs demeurants à Chevreuse », déclarent avoir pris à loyer du sieur Le Long « la ferme du conte- » roUe et marque des cuirs tannez et en blanc », moyennant la somme de 600 livres tournois à payer par trimestre, 18 octobre 1616 [f° 14.3]. – Vente à Julien Lebon, marchand, par M'^ Julien Boudet, prêtre, prieur et curé de l'église de Chevreuse, chapelain de la chapelle de la Madeleine fondée au château, des dîmes qui lui appartenaient en cette qualité, juillet 1616 [1» 233].

E. 6525. (Liasse.) – 764 pièces, papier.

1614-1616. – Obligations grossoyées de 1614 à 1616, avec addition de pièces se rapportant à des années antérieures. – Georges Frédy, sergent au bailliage de Chevreuse, paiera 51 livi'es tournois à Claude Brechemier, demeurant à La Cour-Senlisse, pour fourniture de marchandises, 30 janvier 1616 [pièce numérotée 31]. – Damoiselle Anne Charles, veuve de

Sein-e-et-Oise. – Sébie e. – Tome V.

Pierre Jaupitre, et Michel Jaupitre, son fils, rem'ourseront une somme de 405 livres empruntée par eux, septembre 1615 [p. n. 31.5]. – Guillaume Langlois, greffier des tailles de la paroisse de Saint-Rémy-lez-Chevreuse, paiera 126 livres à Jean Thiersant, lieutenant général au bailliage, pour vente de marchandises, novembre 1614 [p. n. 625].

E. 6526. (Liasse.) – 416 pièces, papier.

1614-1617. – Obligations grossoyées de 1614 à 1617, avec addition de pièces se rapportant à des années antérieures.

E. 6527. (Liasse.) – 314 pièces, papier.

1616-1617. – Obligations grossoyées en 1616 et 1617, avec addition de pièces se rapportant aux années antérieures.

E. 6528. (Liasse.) – 216 pièces, papier.

1617. – Baux passés en 1617, avec un Répertoire renvoyant aux minutes foliotées 2-214. – Contrat aux termes duquel Robert Buffet, laboureur, demeurant à Choisel, met en apprentissage son fils chez Claude Liger, marchand cordonnier, à Chevreuse « pour aprendre l'ar de cordonnier, sy son esprit le » peu comprandre », 19 octobre 1617 [folio 53]. – Baux de la ferme du château du Mesnil, de la ferme de La Roche-Lévy, des grosses dîmes de la paroisse du Mesnil, faits par Louis Habert, agissant soit en son nom soit au nom de Pierre Habert, abbé de Notre-Dame de La Roche, août 1617 [f^o 93, 94 et 95]. – Bail du moulin de l'abbaye fait par l'abbesse de Port-Royal à Laurent Richer ou Rocher, 20 février 1617 [f^o 189],

E. 6529. (Liasse.) – 222 pièces, papier.

1617. – Série des actes divers reçus pendant le premier semestre de l'année 1617, et dont les minutes sont foliotées 17-234. – Marché conclu par les marguilliers de Chevreuse avec René Lefront et Jean Dufour, qui entreprennent de carreler les parties de l'église désignées dans l'acte, 22 mai 1617 [folio 18]. – Acte aux termes duquel le fondé de pouvoir de M--» Jean

Péricard, seigneur jle Méridon, conseiller du Roi en

31

242

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

son Conseil d'État et privé, ambassadeur en Flandre, représente au procureur fiscal du duché de Chevreuse, que, par contrat en date du 5 avril 1600, M^{rs} le duc de Guise avait concédé audit sieur Péricard et à ses héritiers, pour leur chauffage, la quantité de 3 arpents de bois taillis à prendre chaque année dans les bois et forêts du duché; il demande en conséquence qu'il lui soit fait délivrance de la quantité de bois indiquée dans cette concession, 29 avril 1617 [f° 111]. — Vente par Jean d'Arnault sieur des Bouillons à Henri Morise, marchand à Chevreuse, de la coupe d'aunes et de bois taillis, 3 janvier 1617 [f° 218].

E. 6530. (Liasse.) — 275 pièces, papier.

1617. — Série des actes divers reçus pendant le deuxième semestre de l'année 1617, avec un Répertoire, endommagé, renvoyant aux minutes foliotées 1-270. — Acte dans lequel M^{rs} Pierre Loriot, curé de l'église Saint-Jean de Choisel, et les marguilliers de la paroisse reconnaissent que M^m Pierre Brunet, en son vivant secrétaire de M^{rs} frère du Roi, et contrôleur ordinaire de la maison du duc de Guise, a donné par testament au maître d'école de la paroisse de Choisel une rente annuelle de 25 livres tournois, « de laquelle » n'en a été payé aucune chose depuis ladite donation », 27 décembre 1617 [folio 19]. — Marché conclu avec Christophe Henry, compagnon paveur, pour relever le vieux pavé de la rue du faubourg de Chevreuse dit l'Ave Maria, 6 novembre 1617 [f° 94]. — « Mémoire des ouvrages de maçonnerie qu'il convient » faire pour M^m de Bévilliers aux murs de son parc et » à la chaussée de l'étant » ; marché conclu à cet effet avec Martin Gabriel, maître maçon, demeurant à Vauliellan, 5 août 1617 [f° 103]. — Testament de M^m Jean Du Val, demeurant à S[^]-Avoye, en la paroisse de Saint-Rémy-lez-Chevreuse, lequel demande à être inhumé en l'église du lieu, 19 novembre 1617 [f° 137]. — Quittance donnée par Pierre Bisson, maître maçon, demeurant à Méridon, tant en son nom que comme se portant fort de son frère, lequel reconnaît avoir reçu des marguilliers de l'église de Chevreuse l'argent qui leur était dû pour travaux faits à l'église et notamment aux voûtes, 10 juillet 1617 [f° 242].

E. 6531. (Liasse.) – 40 pLèces, papier.
1616-1617. – Inventaires dressés en 1616 et

1617 : – le 6 avril 1616, après le décès de Marie de La Maison, veuve de Jean Métayer, demeurant à La Ferté, paroisse de Choisel [pièce numérotée 5] ; – le 27 octobre 1616, après le décès de Pierre Hardy, demeurant au Mesnil-Sévin [p. n. 18] ; – après le décès de damoiselle Marie Rubentel, en son vivant femme du sieur du Mesnil, 30 janvier 1517 "p. n. 23] ; – après le décès de Perrine Ilautry, femme de M'^<= Gilles de Trappu, greffier au bailliage [p. n. 35].

E. 6532. (Liasse.) – 223 pièces, papier.

1618. – Baux passés en 1618, avec un Répertoire, endommagé, renvoyant aux minutes foliotées 1-220. – Contrat aux termes duquel Mathurine CoUo, veuve de Sam.son Hignard, met son fils en apprentissage chez Simon Tiphagne, maître pâtissier à Chevreuse, 10 décembre 1618 [folio 19]. – Bail de la ferme de la « Haulte-Beausse », sise en la paroisse de Saint-Forget, fait par Jacques Thiersant, huissier l'oyal, à Philippe Bêchepois, laboureur en la paroisse de Dampierre, 19 août 1618 [l"87]. – Bail des dîmes de la paroisse par M" Jacques Sarrazin, curé de Janvry, 19 mai 1618 [1° 131].^ Bail du revenu temporel de la cure fait par M" Robert OUivier, curé de la paroisse de Cernaj'-la -Ville, avec le consentement du vicaire M--" Jean de La Ronce, II avril 1618 [f> 165].

E. 6533. (Liasse.) – 291 pièces, papier.

1618. – Série des actes divers reçus pendant le premier semestre de l'année 1618, avec un Répertoire, renvoyant aux minutes foliotées 1-280. – Vente par M"" Pierre Lorient, curé de Choisel, à Jean Lebel, marchand, des grosses dîmes de la paroisse, 30 juin 1618 [folio 1]. – Engagement pris i)ar « Gailliot Mandat, » sieur d'Esgrefoing, conseiller du Roy, mestre de sa » Chambre des Comptes à Paris », et par Etienne Masse, maître maçon, de se soumettre à la vérification d'un expert pour l'appréciation de travaux exécutés à la maison d'Aigrefoin, 21 mai 1618 [f" 60]. – Marché conclu avec Antoine Barban, charpentier, pour le rétablis-senient d'une roue du moulin de Mauvière, 22 mars 1618 [(•' 149]. – Titre nouvel passé par Pierre Tournay, sergent au bailliage, et Mathurin Chériot ou Hériot, pour une maison provenant de la succession de Guillemette Chériot, 17 février 1618 [(0 230].

E. 6534. (Liasse.) — 233 pièces, papier.

1618. — St[^]rie des actes divers retjus pendant le deuxième semestre de l'année K318, avec un Répertoire renvoyant aux minutes foliotées 1-23-2. — Testament de Simon Gollier, marchand à Chevreuse, lequel demande à ôtre inhumé en l'église paroissiale, devant « l'hostel Nostre-Dame », 17 décembre 1618 [folio 3G]. — Vente de terres faite par Louis de Bail Ion, écuyer, sieur de La Boissière, demeurant en la paroisse de Lévy-Saint-Nom, à Jean Habert, « sieur » de Montmor et de La Brosse », 15 novembre 1618 [[o'7'3]. — Échange de différentes pièces de terre, conclu entre M^o Jacques Vadureau, bailli de Méridon, demeurant à Choisel, et Jeanne Vadureau, veuve de Nicolas Symonneau, demeurant à Clievreuse, d'une part, et Henri Brement, marchand, demeurant «aux » Marestz, paroisse du Val-Saint-Germaia », d'autre part, -6 octobre 1618 [f" 12J]. — Testament de Jacques Âudiger, marchand à Chevreuse, « désignant après son » trespas ses sépultures et services en la Chartreuse du » Val-Dieu ». Entre autres legs, le testateur « donne à » l'œuvre, église et fabrique dudit Chevreuse, la somme » de deux mil livres tournois à prendre sur le surplus

» de sesdits meubles, à la charge de par les

» marguilliers et proviseurs de ladite église ac liepter
» un aigle de cuivre, lequel portera sur ses deux aisles
» deux anges de cuivre, ung piton de cuivre sur son
» col, le tout de grandeur et pesanteur convenable,
» et pour cest effect il sera par les marguilliers d'icelle
» église emploie deux cens livres tournois prises sur
» lesdites deux mil livres cy-dessus; ce faict, iceluy
» suspendre devant l'image et chappelle Notre-Dame
» en ladite église, au lieu que ledit testateur a désigné,
w à la voulte d'icelle, et sur iceluy piton poser un
» cierge de douze livres pesant de cire blanche à per-
)> pétuité », 11 août 1618 [f" 174]. — Acte d'association
conclu par Jean Le Bel, marchand à Chevreuse, avec
Claude Le Bel, marchand à Villepreux, 1617 [^224].

E. 6535. (Liasse.) — 1 pièce, parcliemia ; 895 pièces, papier.

1618. — Obligations grossoyées en 1618, avec addition d'actes se rapportant à des années différentes. — Gervais Toustain, laboureur à Villevert, paroisse de Pecqueuse, paiera à la volonté de François Hautemps, marchand à Chevreuse, la somme de 35 livres tournois, prix de 35 minots d'avoine, 28 juillet 1618

[1.ièce numérotée 181]. – Gilles Vauremoire, jardinier à La Martinière, paiera à Jacques Audiger, marchand à Chevreuse, 112 sols pour vente de bon drap, 31 mars 1618 [p. n. 449]. – Antoine Le Beau, laboureur, demeurant au Mesnil-Saint-Denis, paiera à Antoine de Baron, officier de la Reine-mère, demeurant à Montigny-ie-Bretonneux, la somme de 660 livres tournois pour livraison de 155 « grandes bestes à » layne, tant brebis que moutons, » et 54 ou 55 agneaux, 19 février 1617 [p. n. 872].

E. 6536. (Liasse.) – 199 pièces, papier.

1619. – Baux passés en 1619, avec un Répertoire, renvoyant aux minutes foliotées 1-194. – Bail d'immeuble fait à Claude Chappelle, manouvrier, demeurant à la Ferté, paroisse de Choisel, par Nicolas Ambroise, « tabellion juré au bailliage et duché de » Chevreuse », décembre 1619 [folio 5]. – Bail de 100 bêtes à laine fait par Gilles de Trappu, greffier au ■bailliage, à Robert Vincent, demeurant à Malvoisine, paroisse de Senlisse, 21 novembre 1619 [f 28]. – Bail semblable par Pierre Viart, procureur au bailliage, à Gilles Goisbault, laboureur à Gometz-la-Ville, 29 juin 1619 [1° 96]. – Bail de terres sises au terroir de Saint-Rémy, par Vincent de Tournay, maître chirurgien, agissant en qualité d'administrateur de l'Hôtel-Dieu de Chevreuse, au profit de Michel JuUien, 17 février 1619 [f''172].

E. 6537. (Liasse.) – 111 pièces, papier.

1619. – Série très incomplète des actes divers reçus pendant le premier semestre de l'année 1619, et dont les minutes sont foliotées 1 à 200. ^ Échange de pièces de terre conclu entre Jacques Rivière, agissant comme tuteur de Guillaume Charbonnier, et Pierre Viart, procureur au bailliage, représentant Thibault Desportes, sieur de Béwilliers, 28 avril 1619 [folio 67]. – Vente d'une portion de maison sise à Troligny, faite à Jean Le Bel, marchand à Chevreuse, par Jean Pelletier, tuilier, demeurant à Saint-Rémy-lez-Chevreuse, 10 janvier 1619 [f" 190].

E. 6538. (Liasse.) – 184 pièces, papier.

1619. – Série des actes divers reçus pendant le deuxième semestre de l'année 1619, avec un Réper-

toire, endommagé, renvoyant aux minutes foliotées 1-180. – Prise de possession du « prieuré Saint-Avoye, » autrement dict Nostre-Dame de Beaulieu, ordre de ■ » Saint-Benoist », par M« Nicolas Le Prévost, prêtre du diocèse de Beauvais, pourvu de ce bénéfice, vacant « par la résignation de M' '^ Jehan du Val », dernier possesseur, 17 octobre 1619 [folio 85]. – Acte dans lequel François de Besset ou Bessert, gouverneur, capitaine et gruyer des château, ville et duché de Chevreuse, reconnaît tenir en plain fief et hommage de la dame de Magiyy l'Essart « le fief de la chappelle Mil- » Ion », 24 septembre 1619 [i" 108]. – Testament de I M' ^ Guillaume Prévost, prêtre habitué en la ville de Chevreuse , 22 septembre 1619 [f» 110]. – Marché conclu par « Madame Péricard, dame de Méridon », avec Pierre Le Jeune, menuisier, demeurant à Chevreuse, lequel s'engage à exécuter les travaux suivants, « assavoir le tour et closture de l'hostel de la » chappelle de Nostre-Dame en l'esglise dudit Che- » vreuse, que sera tenu faire bien et deument jusques » à la hauteur de la corniche de l'hostel dudit cloistre » avec les bancqz de Monsieur et Madame dudit Mé- » ridon, dans la chaise duquel banc seront mises les » armes dudit sieur de Méridon, et pepitre avec un » huis pour faire closture dudit banc ». Prix convenu : 138 livres tournois, 29 juillet 1619 [f» 155]. – Promesses et contrat de mariage entre Pierre de Frédy, écuyer, sieur du May, lieutenant en la gruerie des Eaux et forêts du duché de Chevreuse, et Charlotte Charbonnière, veuve de Guillaume « d'Escosse », en son vivant huissier, sergent à cheval au Cliâtelet de Paris, juillet 1619 [f- 161].

E. 6539. (Liasse.) – C74 pièces, papier.

1618-1619. – Obligations grossoyées en 1618 et en 1619, avec addition d'actes se rapportant à des années différentes. – Quentin Le Clef, meunier, demeurant à La FoUeville, paroisse de Breuillet, paiera à Nicolas Grosset, la somme de 30 livres tournois pour livraison de deux meules, août 1619 [pièce numérotée 148]. – Engagement pris par « Maximilian de Bohan » dict de La Rochelle, escuyer, sieur de La Rochette, » demeurant à Fueillarde, paroisse de Goraetz-La- » Ville », de payer à Jean de Marb, écuyer, sieur de Vaugien, la somme de 180 livres, « en l'acquis du sieur I) Fram.'ois de Challons , escuyer, sieur de Bue », 18 avril 1610 [?J [p. n. 149]. – Louis Viellepeau et Barthélémy Legendre, vigneron, et Nicolas Foucquet,

marchand, tous trois demeurant aux Mousseaux, paroisse de Jouars, paieront à Jean Thiersant, lieutenant général et élu pour le Roi en l'Election particulière de Chevreuse, la somme de 66 livres tournois pour vente de 6 setiers de blé méteil, 25 mars 1618 [p. n. 006].

E. Gj40. (Liasse.) – 180 pièces, papier.

1620. – Baux passés en 1620, avec un Répertoire renvoyant aux minutes foliotées I-IIS. – Bail de la « ferme de la malladrie de Saint-Lubin, consistant en » maison m^r.nable, grange, estables, court et Jardins, » le lieu comme il se poursuiet et compecte, aveq les » terres labourables, prez, pastures et autres appartee- » nances dépendant de ladicte ferme », passé au profit de Michel Boudier, laboureur, par M^r Gilles de Trappu, procureur au bailliage de Chevreuse, agissant en qualité d'administrateur « de l'Hostel-Dieu et mal- » ladrie de Chevreuse », 15 novembre 1620 [t'olio 36].

– Autre, par le même agissant au même nom, de « la » ferme et méterye de l'Hostel-Dieu des champs ap- » partenant audit Hostel-Dieu de Chevreuse », 16 novembre 1620 [C 43]. – Bail de 50 bêtes à laine par Claude Le Marquand, marchand, à Guillemette Le- moyne, demeurant à Magny-l'Essart, 13 juillet 1620 [fo 93]. – Bail par Toussaint Leroy, marchand à Chevreuse, à Nicolas Pattin, laboureur à Rodon, paroisse de Saint-Rémy, de la ferme de Champi'ailly, en la paroisse de Chevreuse, 29 février 1620 [1° 159]. – Bail par Jean Ollivier à Bernard Huet du moulin de Mauvières, 2 janvier 1620 [f" 178].

E. C54I. (Liasse.) – 241 pièces, papier.

1620. – Série des actes divers reçus pendant le premier semestre de l'année 1620, avec un Répertoire, endommagé, renvoyant aux minutes foliotées 1-232.

– Rétrocession par M^r Louis Ilaultemps, procureur fiscal du duché, à Antoine Lebeau, laboureur, demeurant à La Martinière, paroisse de Saclay, de « tous les » grains et fruiclz pendant par les racynes estant sur » les terres de Béveillier », 19 juin 1620 [folio 18]. – Vente d'un quartier de terre sis au terroir de « Char- donvillier », par Liénard Arbelot, « serviteur domes- » tique de Mademoiselle de Maugarny, veufve de feu » Guy Robineau, escuyer, sieur de Becquancourt et » de Saint-Forget, gentilhomme ordinaire de la

SERIE E. – NOTAIRES ET TABELLIONS.

245

» chambre du Roy», 17 mai 1620 [(° 51)]. – Testa- ment de Julienne Moutton, veuve de Martin Vadiireau, marchand, demeurant à Méridon, 9 avril 1620 [f^' 99]. – Quittance d'une somme de 1.050 livres tournois donnée à la veuve de Jean Nicolas, en son vivant marchand apotliicaire et épicier, bourgeois de Paris,

par la prieure, « Catherine Dupond », la sous-prieure, « Catherine Arnault », et les religieuses de l'abbaye de Port-Royal. Signatures autographes : « Sœur Catherine Dupont. S^r Catherine Arnault. S^r Catherine de Nouveau. S^m Magdelène de Louviers. S^r Magdelène de La Grange. S^m Madelène de La Croix. S^m Françoise de Sabrevois. S^r Philippe Passart. S^r Catherine Goulas. S^r Marie de Neufbourg. S^r Marie Lalernent. S^r Anne Johannet. S^r Marguerite de La Grange. S^m Anne Garnier. S^m Françoise Rouvet. S^r Claire Pinot. S^r Marie Suyreau. S^r Anne Arnault. S^m Madelaine de Cocherel. S^r Angélique de Marie. S^r Geneviefve Nicolas », 25 mars 1620 [f 123]. – Acte par lequel René Martel, laboureur, demeurant à Gometz -la-Ville, déclare quitter François Haulteraps, marchand à Chevreuse, de tous les frais et dépens faits à l'occasion d'une poursuite, 25 janvier 1620 [f^o 208].

E. 6042. (Liasse.) – 200 pièces, papier.

1620. – Série des actes divers reçus pendant le deuxième semestre de l'année 1620, avec un Répertoire, endommagé, renvoyant aux minutes foliotées 1-201. – Testament de Guillaume Fauveau, meunier, demeurant au moulin « d'Aulne », paroisse de Senlisse, 14 juillet 1620 [folio 1]. – Prise de possession de la cure de Saint-Forget par « vénérable maistre » Nicolas Aubry, prêtre du diocèse de Paris », pourvu de ladite cure par lettres « en date des nones d'aoust » an seiziesme du pontificat de Nostre-Saint Père le Pape », 8 novembre 1620 [f^o 56]. – Pouvoirs donnés, pour les représenter en qualité de procureur, par les habitants de la paroisse de Chevreuse, à Jean Aubert, procureur syndic de la ville, 30 août 1620 [f^o 108]. – Composition par Denise Le Tellier, veuve de Pierre Chevreau, marchand hôtelier, demeurant à Chevreuse, avec Claude Jacques, « tenant le compte » de la ferme du huictiesme de Chevreuse », pour « le » huictiesme de tout le vin que ladite Le Teliier a » vendu et vuiddé, vendera et vuidera en destail et » taverne en sa maison seulement audit Chevreuse et » non ailleurs », 24 juillet 1620 [f^o 112]. – Marché conclu par les marguilliers de l'église Saint-Martin de

Chevreuse avec Guillaume Mahieu, maître fondeur à Paris, y demeurant, rue de la 'Verrerie, paroisse Saint-Gervais, « à l'enseigne du Cheval rouge », lequel s'engage à faire « deux pilliers de cuivre jaulne, pour » la décoration du maistre hostel de l'église dudit » Chevreuse, dé haulteur de dix piedz de hault, com- » prins deux anges qui seront possez sur lesdicts deux » pilliers et de six poulces de diamètre de grosseur », et de « pareille fasson et pareil cuivre que s[^].nt les » deux pilliers qui sont à présent à la chapelle du n nom de Jésus en l'église Saint-Gervays à Paris », 11 août 1620 [f^o 130]. – Décharge donnée par M[^] Jean Bonnegent[^] curé de l'église paroissiale de Saint-Forget, à M[^] Nicole Papillon, prêtre habitué à Chevreuse, « naguères curé dudit Saint-Forget », de la

somme de 150 livres tournois « que ledit sieur Papillon » Ion es'oit tenu faire et payer par chacun an audit sieur Bonnegent à cause delà résignation que icelui sieur Bonnegent avoit faite audit sieur Papillon », 5 juillet 1620 [f° 173]. – Constitution par M'» Nicolas Papillon, curé de Saint-Forget, d'un procureur auquel il donne pouvoir de résigner en son nom et au profit de M'» Nicolas Aubry, prêtre du diocèse de Paris, ladite cure, « chargée de 130 livres de pension envers » M'» Jehan Bonnegent, prestre, cy-devant curé de ladite cure », 5 juillet 1620 [!"» 200].

E. 6543. (Lia-sse.) – 488 pièces, papier.

1619-1620. – Obligations grossoyées en 1619 et en 1620, avec addition de pièces se rapportant à des années différentes. – Jean Mangin ou Maugin, laboureur, demeurant à Mérentais, paroisse de « Magny-Laissard », paiera 80 livres tournois à la première réquisition de M" Gilles de Trappu, greffier du bailliage et duché, 27 avril 1620 [pièce numérotée 138]. – Mathurin de Marie, écuyer, sieur de Ragonant, reconnaît avoir vendu et promet de livrer à Pierre Auvery, marchand, demeurant à Chevreuse, un muid de blé à prendre sur Pierre Landemaine, 20 novembre 1619 [p. n. 385]. – Denis Luger, marchand charbonnier à Saint-Rémy, s'engage à payer à M'» Pierre Viart, procureur au bailliage, « ayant l'administration » du Boys des Mareschaulx », la somme de 294 livres, 5 sols tournois « pour vente et délivrance faite audit » Luger de 107 cordes de boys de la troisiésrae coupe desdictz boys de l'année présente, et ce à la raison de cinquante cinq solz la corde », 22 septembre 1619 [p. n. 474].

246

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

E. 6'Ai. (Liasse.) – 22 pièces, papier.

1620. – Inventaires dressés en 1620 : – le 10 février, après le décès de « damoiselle Catherine de Maunterne, elle vivante terame de Raphaël de Gaillaudon », demeurant aux Layes [pièce numérotée 5J ; – le 4 mai, après le décès de Florent Tournay, en son vivant marchand à Chevreuse [p. n. 11]; – le 14 décembre, après le décès de la veuve d'André Chevallier [p. n. 221].

E. 6545. (Liasse.) – 202 pièces, papier.

1521. – Baux passés en 1621, avec un R-pertoire, endommagé, renvoyant aux minutes foliotées 1-190.
– Bail du moulin à tan de « Souffoyrest », avec les terres en dépendant, par Pierre Auvery, marchand à Ghevreuse, « chargé des affaires de Monsieur de » Béveillier, conseiller du Roy, nostre sire, en ses » Conseils d'Etat et privé, et grand audiencier de » France », 19 octobre 1621 [folio 48]. – Bail du « moulin du pont de Beausse », fait à Pierre Éleline, meunier à Dampierre, par damoiselle Marie de Maugarny, veuve de Guy Robineau, en son vivant écuyer, sieur de Becquancourt et de Villebon, gentilhomme ordinaire servant de Sa Majesté, 9 août 1621 [fo 81]. – Contrat aux termes duquel Thomas Tournay, marchand tanneur à Ghevreuse, agissant en qualité de tuteur de Toussaint Thiersant, met celui-ci en apprentissage, pour une durée de trois ans, chez Michel Loisel, également marchand tanneur en la même ville, 18 avril 1621 [f° 148].

E. 654C. (Liasse.) – 170 pièces, papier.

1621. – Série incomplète des actes divers reçus, pendant le premier semestre de l'année 1621, et dont les minutes sont foliotées 1-206. – Promesses et contrat de mariage entre Pierre Delisle, maître boucher en la boucherie de Ghevreuse, d'une part, et Anne Ilautry, d'autre part, cette dernière fille de M^{me} Mathurin Autry, procureur au bailliage et duché, et de Marguerite Asselin, 13 juin 1621 [folio 206]. – Engagement pris par Claude de La Jaille » peintre et vallet » de chambre de monseigneur le duc de Ghevreuse », Jacques de La Jaille, également peintre, Guillaume et Claude Pacallon, peintres, de « parachever de suite la

» peinture qu'il convient faire tant en la chambre » cabinet que l'escaillier du chasteau de Dampierre et » travailler continuellement l'ung avecq l'autre sans B discontinuer jusques à la perfection desdits ouvrages » vraies », 18 mars 1621 [f° 65]. – Quittance d'une somme de 11 livres tournois donnée à Julien Lebon, marchand, par Louis Neveu, prêtre habitué demeurant à Ghevreuse, 14 février 1621 [f° 160].

E. 6547. (Liasse.) – 208 pièces, papier.

1621. – Série des actes divers reçus pendant le deuxième semestre de l'année 1621, avec un Répertoire, endommagé, renvoyant aux minutes foliotées 1_195. – Vente de bêtes à laine faite par Robert Vincent, laboureur, demeurant à Malvcisine, à M^{re} Claude de Frédy, écuyer, curé de Sentisse, 1 décembre 1621 [folio 1]. – Transaction destinée à mettre fin à un procès pendant entre M^{re} Julien Boudet, prieur et curé de Ghevreuse, d'une part, et François Besset, gouverneur, capitaine et gruyer des châteaux, ville et duché de Ghevreuse, seigneur de Milon-La-Chapelle, « pour » raison de la justice que ledit sieur prieur préten-

» doit dans le fief de MiUon sur les censiviers qui dé-
» pendent de son prioré : et au contraire ledit sieur
» Besset soustenoit [qu'il estoit] au lieu et place du
» seigneur de Ghevreuse, il y a plus de quarente ans,
a qui estoit auparavant en possession immémoriale
» de ladite justice sur tout le territoyre dudit Millon,
» au veu et sceu des prieurs dudit Ghevreuse, et par-
» tant qu'icelluy sieur prieur n'a peu ny deub pré-
» tendre à ladite justice », décembre 1621 [f° 13]. –
État des réparations à faire au logis de Jacques
Lhermitte, sergent au Châtelet, en sa maison sise à
Ghevreuse, rue Pinceloup ; marché conclu pour les
réparations dont il s'agit, 30 septembre 1621 [f-SS].
– Testament de Martin Langiois, marchand à Ghe-
vreuse, qui demande à être inhumé eu l'église de Ghe-
vreuse, 3 août 1621 [P» 153]. – Autre, de Simonne
de Laval, veuve de Louis Bérault, 12 juillet 1621
[f» 178].

E. 6J48. (Liasse.) – 535 pièces, papier.

1620-1621. – Obligations grossoyées en 1620 et
en 1621, avec addition de pièces se rapportant à des
années différentes. – Simon Germain , marchand
charbonnier, demeurant à Courcelles, s'engage à payer

SERIE E.

NOTAIRES ET TABELLIONS.

247

àM[^]Pierre Viart, administrateur du 13ois des Maré-
chaux, la somme de 910 livres 17 sous tournois pour
livraison, à lui faite de 303 cordes et demie de bois,
23 juillet 1620 [pièce nuraiVotée 25]. – Marin Durand,
laboureur, dem.eurant au Mesnil-Sévin, paroi:-se de
Saint-Forget, reconnaît devoir à Jean Thiersant, lieu-
tenant-gf[^]néral au bailliage, la somme de 107 livres
tournois pour délivrance de marchandises, 13 juin
1621 [p. n. 023]. – Guillaume Mouzet, marchand
charbonnier, demeurant au Petit-Ragonant, reconnaît
être d(*biteur au profit du receveur gémirai du duché
de Chevreuse de 59i livres 11 sous tournois faisant
partie de la somme de 884 livres 5 sous tournois pour
vente à lui faite de 294 cordes 3 quarts de bois pris au
bois de Trotigny, 21 novembre 1620 [p. n. 483].

E. 6549. (Liasse.)

223 pièces, pnpier.

1622. — Baux passés f-n 1622, avec un Répertoire renvoj'ant aux minutes foliotées 1-214. — Bail au profit de Jean Marseille, sergent au bailliage de Chevreuse, d'une maison sise au carrefour de Dampierre, 16 octobre 1022 [folio 36]. — Bail de la ferme de Rodon, fait pour une durée de 9 années à Achille Simon, laboureur, jtar Pierre Ambroise, procureur au bailliage, ayant charge et pouvoir de ^lathieu Le Roy, écuyer, sieur de Rodon, 13 octobre 1622 [f" 72] — Bail de la ferme de Becquancourt par damoiselle Marie de Maugarny, veuve de Guy Robineau, 6 septembre 1622 [f° 96]. — Contrat aux termes duquel M.'" Mathurin Hautry, procureur au bailliage, met son fils, Gilles Hautry, en apprentissage pour deux années chez M. Simon Gohier, marchand tanneur à Chevreuse, 2 mai 1622 [f" 157]. — Bail d'une pièce de pré « en la » prayrie de Chevreuse, lieu dit la Pointe du Breuil, » appelé le pré Madame », par les marguilliers de l'église Saint-Martin de Chevreuse, 3 mars 1622

[r<>i89].

E. 6550. (Liasse.) — 268 pièces, papier.

1622. — Série des actes divers reçus pendant le premier semestre de l'année 1622, avec un Répertoire, très endommagé, renvoyant aux minutes, foliotées 1-267. — Constitution d'un procureur, pour les représenter devant la cour du Parlement, par Jean Thiersant, lieutenant général au bailliage de Chevreuse, Jérôme Ilaultemps, [u'ocureur du Roi en l'Election

particulière, Etienne Synionneau, Gilles de Trappu, Jean Grandguillot, Pierre Ambroise et Matlnirin Hautry, procureurs au bailliage, André Chevalier, grefl^er. Marin Auvery, huissier, sergent à cheval au Châtelet, Jean Gervais et Jean Marseille, sergents, 6 juin 1622 [folio 56]. — Vente d'une rente perpétuelle de 25 livres 6 sols tournois l'aile à l'église Saint-Pierre de Dampierre par n très hajit et puissant prince Monseigneur » Claude de Lorayne, duc dudit Chevreuse », 10 mai 1622 [fo 86]. — Testament de Toussaint Le Roy, marchand à Chevreuse, qui demande à être inhumé en l'église de cette ville, « près l'hostel Saint-Loys », 28 mars 1622 [f° 163]. — Autre, de Martin Vadnreau, receveur de la terre et seigneurie de Méridon, 11 janvier 1022 [[« 261]].

E. 6551. (Liasse.) – 217 pièces, papier.

1622. – Série des actes divers reçus pendant le deuxième semestre de l'année 1622, avec un Répertoire, endommagé, renvoyant aux minutes foliotées 1-207. – Visite et estimation des « tournans et tra-
» vaillians du moulin du grand raouuin de S«-Rémy »,
28 décembre 1622 [folio 18]. – Constitution de procureur par damoiselle Anne Charles, veuve de Pierre Jaupitre, en son vivant sieur de La Barre, 8 décembre 1622 [f" 29]. – Acte passé par « damoiselle Catherine
» Marion, veuve de noble homme Anthoine Arnauld,
« vivant avocat en la cour de Parlement et conseiller
» de la ville de Paris », laquelle déclare à « dame
» Catherine Arnauld, coadjutrice de dame Angélique
» Arnauld, sa fille, abbesse de Port-Royal, . . . et à
» sœur Catherine Dupond, prieure, » et aux autres
religieuses de l'abbaye de Port-Royal, cfssemblées
au parloir, que, « suivant le codicille dudit deffunct
» S" Arnauld, elle, tant en son nom que comme tutrice
» des enfans dudit deffunct et d'elle, remettoit et quit-
1) toit, remet et quitte par les présentes ausdites reli-
» gieuses abbesse et couvent de Port-Royal la somme
» de sept mil six cens trente livres dix huict solz
» neuf deniers tournois qui estoit deue audit deffunct
» et à elle par ladicte abbaye, pour argent preste et
» fourni par ledit feu S' Arnauld », ainsi que le constatent deux reconnaissances de 1603 et de 1605. « Et,
» à ce que ledict deffunct S'' Arnauld soit particippant
» des prières qui se font en ladicte abbaye pour les
» bienfaiteurs d'icelle, sera dans le registre des fon-
» dations et bienfaictz de ladicte abbaye registrée la
» clause du codicille dudit feu S'' Arnauld « . 1622

248

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

[fo 72]. _ Marché conclu par les marguilliers avec Louis Le Roy, serrurier, à Chevreuse, pour l'entretien de l'horloge de Chevreuse, septembre 1622 [f" 141]. – Reconnaissance passée par Louis Le Jeune, receveur de la terre et seigneurie de Vauhallan, qui reconnaît être détenteur d'une maison sise à Chevreuse, appelée « la maison de l'ymage Saint-Martin », 10 juillet 1622 [f» 196].

E. 6552. (Liasse.) – 766 pièces, pspier.

1621-1622. – Obligations grossoyées en 1621 et en 1622, avec addition de pièces se rapportant à des années différentes. – Adrien Prévost, boulanger, demeurant à Satory, paroisse de Versailles, paiera 60 livres 5 sols tournois pour livraison de bois, à Tous-saint et Jean Le Roy, marchands à Chevreuse, 22 jan-

vier 1622 [pièce numérotée 6[^]]. – Guillaume Hardy, laboureur, demeurant à Saint-Forget, paiera la somme de 1S livres tournois à Claude Chevalier, marchand à Chevreuse, pour vente d'un cheval, 15 septembre 1621 [p. n» 581].

E. 6553. (Liasse.) – H pièces, papier.

1622. – Inventaires dressés en 1622 : – le 4 janvier, après le décès de Toussaint Lejeune, en son vivant marchand corroyeur demeurant à Chevreuse, à la requête d'Anne Ilaultemps, sa veuve [pièce numérotée Ij ; – le 22 juin, après le décès de Nicole de Trappu, en son vivant femme de Pasquier Le Marquant [p. n. 6] ; – le 28 novembre, après le décès de Martin Vadureau, en son vivant marchand à Méridon [p.n. 141.

E. 6554. (Liasse.) – 90 pièces, papiier.

1623. – Série incomplète des baux passés en 1623, dont les minutes sont foliotées 139-229. – Bail du moulin « des MouUineaux », fait à Thomas Roux et à Jean Besnard, par F[™] Martin de Saint-Robert, procureur fondé du monastère de Saint-Bernard à Paris, 19 avril 1623 [folio 105]. – Bail de terres fait à Jean Mesnil, laboureur, par Jacques Duchon, prieur de Saint-Paul des Aunaies, 12 février 1623 [f» 198]. – Contrat aux termes duquel Jean Leroy, marchand à Chevreuse, agissant en qualité de tuteur, déclare avoir mis en apprentissage, pour une durée de trois ans, Jean Letemps, fils mineur de Simon Letemps et de

Jeanne Legrain, chez Jean Fresset, charpentier, demeurante Saint-Lambert, 26 février 1623 [f 204].

E. 6555. (Liasse.) – 307 pièces, papier.

1623. – Série des actes divers reçus pendant le premier semestre de l'année 1623, avec un Répertoire, à deux exemplaires, renvoyant aux minutes foliotées 1-295. – Quittance d'une somme de 200 livres tournois donnée par Jacques et Mathieu Courtois, maçons à Saint-Lambert, aux abbessse et religieuses de Port-Royal, à imputer sur « plus grande somme que les » dictes dames leur ont promis payer pour la construction du nouvel édifice et bastiment qu'elles font » faire en leur dite abbaye au dessoubz de l'église de » ladictte abbaye et dans leur cloislre, pour servir de » boullengerye et blasterye en ladite maison à l'advenir », 9 mai 1623 [folio 59]. – Acte dans lequel l'abbessse et les religieuses de Port-Royal déclarent avoir affecté à la construction d'une boulangerie une somme qu'elles devaient employer à l'acquisition d'héritages ou à des réparations, et dont il n'avait pas été fait emploi jusqu'à ce jour, « à cause de l'absence de » ladictte dame Angélicque Arnauld de ladictte abbaye,

» qui a esté longtemps en l'abbaye de Maubuisson près
» Ponthoise, pour la réformation de ladicte abbaye ». Signatures de l'aïjbesse et des religieuses. 9 mai 1623 [fo 60]. – Marché conclu par Jean Dufour, maître maçon à Chevreuse, avec M^m Pierre Loriot, curé de la paroisse de Saint-Jean de Choisel, pour travaux à exécuter à l'église: « C'est assavoir de raffraischir les » deux voustes du cœur de ladite église, sçavoir celle » de dessus le maistre-hostel et celle de dessus l'hostel » Nosire-Dame, raffraischir les jointz des croysées » d'ogive qui sont faictes de graiz à la voulte de de- » vaut ledit hostel Nostre-Dame, raffraischir et en- » duyre de piastre en quelques endroictz qui sont » froissez à ladicte voulte, renduyre le parement de la » muraille où est à présent ledit hostel et le parement » où est la vistre paincte qui regarde sur le cyme- » tière », etc., 30 mars 1623 [(■> 160j. – Constitution de procureur par M^m Claude de Frédy, curé de Sentisse, janvier 1623 [f^m 272].

E. 6556. (Liasse.) – 16 pièces, papier.

1623. – Série très incomplète des actes divers reçus pendant le deuxième semestre de l'année 1623,

SÈR\E E. – NOTAIRES ET TABELLIONS.

249

et dont les minutes sont foliotées 1-236. –Marché conclu par les marguilliers de l'église de Clievreuse avec Jacques Langlois et Etienne de Tournay, lesquels entreprennent de « carillonner aux cloches de l'église » Monsieur Saint-Martin de Chevreuse à toutes les » fastes solleinpnelles » et autres accoutumées, ainsi qu'aux jours et heures établis, « moyennant la somme » de quinze livres tournoys [>ar chacun an », 31 août 1623 [folio 228]. – Engagement pris par M^m Nicolas Aubry, curé de Saint-Forget, de livrer une certaine quantité de grain à prélever en la grange du presbytère, 27 juillet 1623 [(^m 233]. – Mainlevée d'une opposition et saisie faite à la requête de Thomas de Tournay, Simon Gohier et Louis Chappelle, marchands tanneui's demeurant à Chevreuse , 26 juillet 1623 [f<'235].

E. 6557. (Liasse.) – 469 pièces, papiei-.

1622-1623. – Obligations grossoyées eu 1622 et en 1623, avec addition d'actes se rapportant à des années différentes. – Promesse par Robert Grosset, marchand laboureur, demeurant à « Foucherolle », paroisse de Dampierre, de payer à Michel Baron, maréchal, la somme de 20 livres tournois, pour délivrance d'un cheval, 1622 [pièce numérotée 109]. –

Maximilien Meslin, laboureur, demeurant aux Mo-
lières, remboursera 192 livres tournois à Jacques
Le Roy, marchand à Chevreuse, 1623 [p. n. 399].

E. 6558. (Liasse.) – 260 pièces, papier.

1624. – Baux passés en 1624, avec un Répertoire,
endommagé, renvoyant aux minutes foliotées 1-251. –
Bail de terres fait par Vincent de Tournay, chirurgien,
demeurant à Chevreuse, à Guillaume Nicolle, labou-
reur à Cresselj', paroisse de Magny-l'Essart, 28 dé-
cembre 1624 [Iblio 16]. – Contrat aux termes duquel
Pierre Preudhomme, marchand vinaigrier, met en
apprentissage son fils, Robert Preudhomme, chez
M^r Thomas Filleul, procureur en ce bailliage, qui
promet de lui « monstret et enseigner l'art d'escrip-
» ture, si tant son esprit le peult comprendre », 6 dé-
cembre 1624 [(" 24]. – Bail du moulin à eau de Rodon,
« faisant de bled farine », par M^r Mathieu Le Roy,
chevalier, sieur de Rodon, gentilhomme ordinaire de
la chambre du Roi, au profit de Jacques Moutton,
meunier, 5 octobre 1624 [f^o 85]. – Bail du moulin des
Moulineaux, « sis en la paroisse de la chappelle
Seine-et-Oise. – Série E. – Tome V.

» Nostre-Dame de Millon », par Toussaint Le Roy,
marchand, au profit d'Etienne La Greslette, meunier
à Mérantais, 20 juin 1624 [f^o 147]. – Bail de terres
fait par don Jean Benoist, « religieux et confesseur en
» l'abbaye Nostre-Dame de Port- Royal », ayant charge
de S^r A. Angélique Arnauld, abbesse, 15 avril 1624 [f^o 203].

E. 6559. (Liasse.) – 172 pièces, papier.

1624. – Série incomplète des actes divers reçus
pendant le premier semestre de l'année 1624, et dont
les minutes sont foliotées 1-252. – Vente de bois à
exploiter, faite à Gérard Filleul par Louis de Bâillon,
receveur général de l'abbaye des Vaux-de-Cernay,
20 avril 1624 [folio 111]. – Constitution de procureur
par Pierre de Frédy, écuyer, sieur du May, lieute-
nant général de la gruerie et capitainerie des château
et duché de Chevreuse, à l'effet de remettre entre les
mains du duc de Chevreuse sa démission dudit office,
au profit de son fils Alphonse de Frédy, praticien,
demeurant à Paris, 17 avril 1624 [f 114]. – Testament
de J. Chéron, sergent et garde-bois, qui demande à
« estre ensépulturé dans l'église de Chevreuse, au lieu
» où est ensépulturé sa deffuncte mère », 10 avril 1624
[fo 145]. – Don fait par le duc de Chevreuse, étant en
son château de Dampierre, à Jean Marseille, garde du
parc dudit château, d'un jardin et d'une place à bâtir,
17 mars 1624 [f^o 206].

E. 6560. (Liasse.) – 180 pièces, papier.

1624. – Série incomplète des actes divers reçus
pendant le deuxième semestre de l'année 1624, avec
un Répertoire, endommagé, renvoyant aux minutes

foliotées 1-240. – Transaction conclue entre Joachim Marchand, écuyer « sieur de Senlisse et de La Court », conseiller du Roi, secrétaire et contrôleur général des guerres, d'une part, et Damien Du Perrot, écuyer, sieur de Villeneuve, archer des Gardes du corps et capitaine du château de Dampierre, 10 novembre 1624 [folio 66]. – Constitution de procureur par « M'«Mar- » guerin Le Febvre, prestre habittué à Chevreuse, et » maistredes escolles dudit Chevreuse », 4 novembre 1624 [f° 107]. – Testament de Jean Gervais, sergent au bailliage et duché, 6 octobre 1624 [f 135]. – Constitution de procureur par Jean Charbonnier, sergent au bailliage et duché, pour résigner au profit de Pierre Charbonnier, son frère, praticien, son office de sergent, 4 août 1624 [f>^ 210].

33

250

ARCHIVES DE SEIXE-ET-OISE.

E. 6561. (Liasse.) – 606 pièces, papier.

1623-1624. – Obligations grossoyées en 1623 et en 1624, avec addition d'actes se rapportant à des années différentes.

E. 6562. (Liasse.) – 20 pièces, papier.

1624. – Inventaires dressés en 1624 : – le 7 février, après le décès de la veuve de Jacques Vadureau, en son vivant bailli de Méridon [pièce numérotée 2] ; – le 18 septembre, après le décès de Charlotte Regnault, femme de Nicolas Brochard, marchand à Saint-Réray-lez-Chevreuse [p. n. 15] ; – le 19 décembre, après le décès de Matliurinede Laval, femme d'Etienne Simonneau, procureur au bailliage et duché [p. n. 20].

E. 6563. [Liasse.) – 153 pièces, papier.

1625, – Série incomplète des baux passés en 1620, dont les minutes sont foliotées 66-219. – Bail d'immeuble passé au profit de Georges Mesnil, laboureur, par Jacques Duchon, profès de l'abbaye de Saint-Victor, " conseiller et prédicateur ordinaire du Roi, » sieur prieur de Saint-Paul des Aulnois », 15 février 1625 [folio 205].

E. 6564. (Liasse.) – 79 pièces, papier.

1625. – Série incomplète des actes divers reçus pendant le premier semestre de l'année 1625, dont les

minutes sont foliotées 1-210. – Constitution de procureur par Louis Ambroise, procureur au bailliage, pour résigner l'office de sergent royal au grenier à sel de Montfort-l'Amaury, 23 mai 1623 [folio 46J. – Testament de Fiacre Hureau, 1625 [f° 66].

E. 6565. (Liasse.) – 69 pièces, papier.

1625. – Série incomplète des actes divers reçus pendant le deuxième semestre de l'année 1625, dont les minutes sont foliotées 1-240.

E. 6566. (Liasse.) – S'J pièces, papier.

1625. – Série incomplète des obligations grossoyées en 1625.

E. 6567. (Liasse.) – 11 pièces, papier.

1625. – Inventaires dressés en 1625 : – le 29 avril, après le décès de Jean d'Arnault, en son vivant écuyer, sieur des Bouillons [pièce numérotée 5] ; – le 20 août, après le décès de M^{^^} Jean Bonnegent, en son vivant curé de Saint-Forget [p. n. 9] ; – le 7 mai, après le décès de Thomas Filleul, en son vivant procureur au bailliage [p. n. 11].

E. 656S. (Liasse.) – 208 pièces, papier.

1626. – Baux passés en 1626, avec un Répertoire, endommagé, renvoyant aux minutes foliotées 1-204.

– Bail de terres appartenant à l'église de « M["] S['] Jehan l'Évangéliste des Trous », passé au profit de M. Musset, laboureur à Boullay, par J. Rougeolles et Thomas Fleuriau, agissant en qualité de marguilliers de la fabrique, 8 novembre 1626 [folio 12]. – Bail de pièces de terre sises « au terroir du Petit et Grand » Ragonnand », passé par Nicolas Couturier et Etienne Langlois, marguilliers de l'église Saint-Rémy-lez-Chevreuse, au profit de Marin Lugot, laboureur à Gometz-la-Ville, 8 septembre 1626 [f° 40]. – Bail d'immeuble sis au terroir de Montigny, fait à Jean Canouville, alias Canoville, demeurant à « Montigny » le-Brethonneux », par M[«] Vincent de Tournay, demeurant à Clievreuse, 21 mai 1626 [f° 120]. – Bail de terres appartenant à la fabrique, fait au profit de Nicolas Grosset par Thomas Masson et Pierre Heurtaux, marguilliers de l'église « de Monsieur S['] Pierre » de Dampierre », 16 janvier 1626 [f° 146]. – Bail d'immeuble fait à Jean Renou, procureur en la cbâ-tellenie d'Auffargis, par M["] Jean Thiersant, lieutenant général au bailliage et duché de Chevreuse, 9 janvier 1626 [Lf''201].

E. 6569. (Liasse.) – 301 pièces, papier.

1626. – Série des actes divers reçus pendant le premier semestre de l'année 1626, avec un Répertoire,

endommagé, renvoyant aux minutes foliotées 1-293.

— Transaction destinée à terminer un procès, conclue entre Pierre Delisle, marchand à Chevreuse, et Marie Cousturier, 16 mai 1626 [folio 88]. — Échange de diverses pièces de terre conclu avec la veuve de Gilles Rémon par « François Besset, écuyer, seigneur » de Millon et de la Chappelle Nostre-Dame de Millon,

SERIE E.

KIJTAIRES ET TABELLIONS.

251

» gouverneur, cappitaiiie et çruj-er des chasteau, ville » et duché de Chevreuse ", 14 mars IG^O [i'" 188]. — Constitution de procureur par demoiselle Anne Charles, veuve de Pierre de Jaupitre, en son vivant, sieur de La Barre, 22 février 1626 [(" 216]. — Acte de prise de possession du « fief de Montabé », en la paroisse des Troux, par .Julien Bobin, sieur en partie dudit fief en qualité de « cousin germain du costé paternel de » defi'uiit Louis Denix, vivant sieur dudit Montabé » ; description dudit fief; 12 février 1626 [f° 231]. — Cession faite par M'" Claude deFrédy, curé de Senlisse, au profit d'Alphonse de Frédy, écuyer, sieur du May, lieutenant en la gruerie des Eaux et forêts du duché, des droits pouvant appartenir au cédant en la succession de Pierre de Frédy et de « Lucretse Imbert », leurs père et mère, décédés, 4 février 1626 [f° 237]. — Testament de Louis Denix, sieur de Montabé, y demeurant, lequel, entre autres volontés, exprime les suivantes : « Veult et entend que son corps soit inhumé » et mis en terre à la forme et manière que ceux de la

» religion prétendue réformée ; qu'il soict donné

» à ses fiUeulz et flllolles, au village de Montabé, à » chacun d'eux la somme de six livres tournois, etc. », 20 janvier 1626 [f» 260]. — Transport de droits successifs consenti en faveur d'Alphonse do Frédy, sieur du May, par Pierre Du Mur, marchand à Saint-Léger-en-Yvelines, tant eu son nom que comme se portant fort de Barbe de Frédy, sa femme, 8 janvier 1626 [r^287].

E. 6570. (Liasse.) — 211 pièces, papier.

1626. — Série des actes divers reçus pendant le deuxième semestre de l'année 1626, avec un Réper-

toire, endommagé, renvoyant aux minutes foliotées 1-209. — Échange de pièces de terre conclu par « Monseigneur Claude de Lorayne, duc de Chevreuse, » pair, grand chambellan et grand faulconnier de » France, cappitaine de cent hommes d'armes des » ordonnances du Roy nostre sire, estant de pré- » sent en son chasteau de Dampierre », et Jean Le Roy, marchand à Chevreuse, se portant fort de diverses personnes, et notamment de « Jean de Gadde, es- » cuyer, lieutenant d'une compagnie au régiment des » gardes du Roy, nostre sire, et exempt des gardes de » Sa Majesté », 3 octobre 1626 [f" 68]. — État des travaux de maçonnerie à exécuter en l'église « de Mon- j sieur S' Jehan de Choisel ». Il est constaté notam- ment qu'il ft fault faire de neuf une vouste en la tour

» du cloché, au lieu et plasse d'un planché de bois » qui y est de présent ; et, pour faire ycelle vouste, » saura faict deux crouesses d'ogive de pierre de taille » meulière ». Les deux croisées d'ogive « sauront » couvertes de piastre, » etc. Marché conclu à l'efTet d'exécuter lesdits travaux avec J. Dufour, maître maçon à Chevreuse, 17 octobre 1626 [f" 108]. — Con- stitution de procureur par «Maistre Philippe Pinguet », prêtre, curé de Maincourt, pour résigner en cour de Rome ledit bénéfice en faveur de M" Maurice Michel, prêtre du diocèse de Lyon, curé de la paroisse de Saint-Pierre de Dampierre, 16 août 1626 [f" 152]. — Testament de Charlotte Charbonnière, veuve en der- nières noces de Pierre de Frédy, sieur du May, la- quelle, entre autres volontés, exprime celle d'être inhumée « au dedans de l'église Monsieur Saint-Mar- » tin audict Chevreuse, proche ses père et mère », 20 juillet 1629 [f" 180].

E. 0571. (Liasse.) — 175 pièces, papiei-,

1627. — Baux passés en 1626, avec un Répertoire renvoyant aux minutes foliotées 1-168. — Bail à ferme, '(à commanser du jour de Pasques dernier jusques » à quatre ans anthiers, finis et révolus », fait à M'" Nicolas Ambroise, tabellion juré au bailliage, par M'" Jean Chastelier, receveur général des traites fo- raines en Picardie, et par M'^ André Chevalier, gref- fier au bailliage de Chevreuse, ce dernier tan! en son nom que comme tuteur d'Henri Chevalier, son frère, et par M™ Robert Gobillon, demeurant à Chevreuse, « de Testât et ofice du tabellionné du duché dudit » Chevreuse, pour par ledit Ambroise en jouir en tous » fruictz, revenus et émolumens acoustumez, et ainsy » qu'il a acoustumé d'en jouir par le passé ». Le « loyer » est fixé à 450 livres tournois par an, payables de six en six mois, 28 novembre 1627 [f'' 24]. — Bail d'une maison sise à Chevreuse, « sur la rue Parisie », fait à Jacques Moulton, bourrelier à Saint-Rémy-leZ" Chevreuse, par M>° Pierre Ambroyse, procureur au bail- liage de Chevreuse, 26 mai 1627 [f'' 10."J]. — Bail d'une

maison sise en la même ville, fait à Robert Dupont, marchand, par M'» Etienne Symonneau, 22 janvier 1627 [f» 163].

E. 6572. (Liasse.) – 214 pièces, papier.

1627. – Série des actes divers reçus pendant le premier semestre de l'année 1627, avec un Répertoire,

252

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

endommagé, renvoyant aux minutes foliotées 1-205.

– Accord conclu entre M'» Marin Ramboult, procureur au bailliage de Chevreuse, demeurant à Limours, et Perrine Hautry, « au sujet de prétendue promesse » de mariage faite entre eux cy-devant », par suite de quoi ils étaient en procès devant l'Official de Paris, 13 mai 1627 [folio 58]. – Partage à l'amiable fait par les héritiers de Charlotte Charbonnière, suivant ses dernières volontés; la division des biens a lieu entre Charles Audiger, sergent royal, et Jacqueline Pardon, sa femme, Jean Charbonnière, procureur au bailliage, Charlotte Charbonnière, fille majeure, et Pierre Charbonnière, sergent au bailliage, héritiers de la veuve de Pierre de Frédy, sieur du May, 18 avril 1627 [l» 18].

– Constitution de procureur par Thomas Filleul, sergent au bailliage et duché, à l'effet de résigner entre les mains du duc de Chevreuse l'office dont il était pourvu, en faveur de son petit-fils Louis Chappelle, 16 février 1627 [(° 149)]. – Testament de « Damien » Duperrot », écuyer, sieur de Villeneuve, archer des Gardes du corps du Roi, capitaine du cliâteau de Dampierre, février 1627 [f» 172].

E. 6573. (Liasse.) – 260 pièces, papier.

1627. – Série des actes divers reçus pendant le deuxième semestre de l'année 1627, et dont les minutes sont foliotées 1-248. – Engagement pris par Gilles Gervais de livrer à Jean « Démange »: ou « de Mange », capitaine des château et parc de Dampierre, un lit garni de plumes, une couverture de laine blanche, une « couche » de bois de poirier et différents autres objets, 9 juillet 1627 [folio I]. – Vente de pièces de terre faite par Guillaume Charbonnier et Marthe Boutsolle, sa femme, à damoiselle Marie Rebours, veuve de M'» Joachim Marchant, en son vivant écuyer, sieur de La Cour-Senlisse, 11 octobre 1627 [f» 128]. – Déclaration aux termes de laquelle Nicolas de Lalande, officier

de la fauconnerie du Roi, pourvu de l'office d'huissier
audiencier en l'Élection de Chevreuse, atteste « qu'en-
» cores que les lettres de provision d'icellui office
» soient obtenues soubz son nom, néantmoins la
» vérité est que ce a esté et est pour et au nom et
» proffict de Mⁿ Louis Dieuzet ('?), procureur au bail-
» liage de Magni-Lessart, demeurant audit Che-
» vreuse », 28 juillet 1627 [fⁿ 216]. — Consentement
donné par « Jacques de Fors, escuier, sieur du Plessis,
» demeurant à Aigrefoing, paroisse Saint-Rémy-lez-
» Chevreuse », au contrat de mariage passé, à Doul-

lens, le 27 septembre 1626, entre François de Fors,
écuyer, son fils, et Claire Brisse, 8 juillet 1627 ff^o 243],

E. 6574. (Liasse.) — 574 pièces, papier.

1625-1627. — Obligations grossoyées en 1625,
1626 et 1627, avec addition de pièces se rapportant à
des années différentes. — Jean Pigon, marchand à
Boullay-les-Troux, reconnaît devoir 12 livres tour-
nois à Etienne Bellanger, marchand à Chevreuse,
1625 [pièce numérotée 188]. — Nicolas Brunet, labou-
reur à Choisel, paiera 15 livres tournois à Mⁿ Nicolas
Ambroise, tabellion juré, pour délivrance de grosses
et extraits de baux 1626 [p. n. 295]. — Macé Mérée,
manouvrier, demeurant à Sous-Forêt, paiera 12 livres
tournois à Mⁿ Jean Charbonnière, procureur au bail-
liage, 1627 [p. n. 565].

E. 6575. (Liasse.) — 559 pièces, papier.

1625-1627. — Autres obligations grossoyées pen-
dant les mêmes années, avec addition d'actes y rela-
tifs se rapportant à diverses années. — Mathurin de
Marie, écuyer, sieur de Ragonant, paiera la somme de
56 livres 10 sols tournois à Robert Gobillon, marchand
apothicaire à Chevreuse, 1627 [pièce numérotée 123].

— Maximilien Meslin, marchand aux Molières, recon-
naît devoir 43 livres 10 sols tournois à Pasquier Le
Marquant, marchand à Chevreuse, 1625 [p. n. 465]. —
Damoiselle Anne Charles, veuve de Pierre de Jaupitre,
paiera la somme de 90 livres tournois à Mathurin
Filleul, marchand à Chevreuse, 1626 [p. n. 544].

E. 6576. (Liasse.) — 38 pièces, papier.

1626-1627. — Inventaires dressés en 1626 et en
1627 : — le 29 janvier 1626, après le décès de « Loys
» Denix », en son vivant sieur de Montabé [pièce nu-
mérotée 3] ; — le 16 février, après le décès de Jacques
RigoUet, sergent au bailliage [p. n. 5] ; — le 23 avril,
après le décès de Jeanne Ilautry, femme de Jacques
Thiersant, « sergent royal exploictant par tout ce
» royaume de France » [p. n. 9] ; — le 17 octobre,
après le décès de Marie Lambert, femme de Charles
Audiger, sergent royal [p. n. 19] ; — le 14 janvier 1627,
après le décès de Mⁿ Maurice Michel, en son vivant

curé de l'église Saint-Pierre de Dampierre [p. n. 23] ;

– le 5 février, après le décès de Damien Du Perrot,

SERIE E. – NOTAIRES ET TABELLIONS.

253

écuyer, sieur de Villeneuve, capitaine du château de Dampierre [p. n. 24] ; – le 15 novembre, après le décès de Jean Marseille, sergent au bailliage [p. n. 35].

E. 6577. (Liasse.) – 16:i pièces, pnpier.

1628. – Bau.K passés en 1628, avec un Répertoire renvoyant aux minutes foliotées 1-158. – Bail de terres fait à René Grosset, laboureur, par M^r-^r André Chevalier, greffier au bailliage, et Simon David, sergent royal, agissant comme marguilliers de l'église Saint-Martin de Chevreuse, 10 décembre 1628 [folio 11]. – Bail d'animaux fait à la veuve de Louis Angot par damoiselle Claude Esnault, femme de « Jean de » Gadde », écuyer, lieutenant d'une compagnie au régiment des gardes du Roi, exempt des gardes de Sa Majesté, 7 octobre 1628 [f^o 39]. – Bail par Abel de Cyrano, écuyer, sieur de Mauvières, paroisse de Saint-Forget, à Pasquier Fillion, marchand, des terres labourables près le moulin de Mauvières, juillet 1628 [fo 73]. – Bail des dîmes appartenant à la cure, fait au meunier « du moulin du pont de Beause », par M^r Jacques « Nadreau », curé de Dampierre, 10 mars 1628 [f^o 116]. – Bail d'animaux fait à Louise Paris par M^r Nicolas Aubry, curé de Saint-Forget, 11 janvier 1628 [f 150].

E. 6578. (Liasse.) – 195 pièces, papier.

1628. – Série des actes divers reçus pendant le premier semestre de l'année 1628, avec un Répertoire, renvoyant aux minutes foliotées 1-1'Jô. – Acte aux termes duquel Alphonse de Bâillon, écuyer, sieur de la Massicoterie, et damoiselle Claude Dupuis, sa femme, demeurant audit lieu de la Massicoterie, reconnaissent avoir vendu une rente perpétuelle de 24 livres tournois à la veuve d'Adam de Bâillon, leur mère, 7 juin 1628 [folio 7] ; – vente d'une rente s'élevant à la même somme, faite à la même par Adam de Bâillon, écuyer, sieur de « Vallence », et par damoiselle Julienne de l'Hospital, sa femme, demeurant à Valence, paroisse de Dampierre, 1 juin 1628 [CS]. – Marché pour travaux de serrurerie à exécuter, conclu par Alphonse de Frédy, sieur du May, avec Alphonse Didier ou Dediu, 28 mai 1628 [f^o 45]. – Marché pour travaux de terrassements à exécuter en la ville de Chevreuse, confiés au « terrassier de Monseigneur le

» duc de Chevreuse », 15 mai 1628 [f° 60]. — Engagement pris par Pierre Regnard, receveur du comté de

Limours, agissant au nom de Michel Regnard, demeurant à Rochefort, de livrer une certaine quantité de cordes de bois, 6 mai 1628 [f° 69]. — Promesses et contrat de mariage entre M^r Mathurin Le Pescheur, prévôt de Janvry, lieutenant général au bailliage et châtellerie de Briis, demeurant à Gometz-la-Ville, d'une part, et Marie Vadureau, fille de Jacques Vadureau, marchand laboureur à Bonnelles, et de Gillette Dupont, d'autre part; parmi les témoins figure Raoul Burnouf, curé de Gometz, 13 février 1628 [f° 148].

E. 6579. (Liasse.) — 220 pièces, papier.

1628. — Série des actes divers reçus pendant le deuxième semestre de l'année 1628, avec un Répertoire, renvoyant aux minutes foliotées 1-20T. — Prisée et estimation du matériel du moulin « d'Escorche- » bouton », sis en la paroisse de Chevreuse, le 1^{er} décembre 1628 [folio IT]. — Acte d'association « à perte » et à gain au traficq et négoce qu'ilz font » conclu entre Jacques Regnault, marchand à Chevreuse, et Paul Regnault, marchand à Orléans, son frère, 2 décembre 1628 [f° 42]. — Testament de M^r M. Ponthus, prêtre habitué en la ville de Chevreuse, lequel demande à être inhumé en l'église « Monsieur Saint- » Denys du Mesnil-Saint-Denys », 10 novembre 1628 [fo 16]. — Engagement signé par Nicolas Duval, maître couvreur demeurant à Chevreuse, lequel reconnaît « avoir entrepris de maistre Jehan de Saint-Aubin, » prestre et curé de Saint-Rémy, présent et ce acceptant, de bien et deument remettre le cocq sur la » croix, et la placer sur le clocher dudict Saint-Rémy, » faire le trou pour mettre un poison de boix, qui sortira d'un pied ou environ hors œuvres, lequel sera » celé dans la massonerie, comme il estoit auparavant » et sera tenu ledict Duval de mettre la croix que » l'on luy baillera à mettre dans ledit poison et la » couvrir de pion bien et deument, et rendre le tout » bien et deument faict et parfaict », 8 septembre 1628 [fo 137]. — Entreprise par Martin Buisson, maître maçon à Saint-Rémy des travaux de maçonnerie à exécuter en l'église « Monsieur Saint-Paul-des- » Aunaies » et aux bâtiments du prieuré, 17 août 1628 [f° 150].

E. 6580. (Liasse.) — 780 pièces, papier.

1627-1628. — Obligations grossoyées en 1627 et

AR,CHIVES DE SEINE-ET-OISE.

1628, avec addition d'actes se rapportant à diverses années. — André Prévost, marchand à Clievreuse, paiera à la première réquisition d'Etienne Beaussier, marchand à Saint-Benoit, ce qui reste dû sur une somme de 1.050 livres tournois pour vente de bois de chauffage, mars 1628 [pièce numérotée 1.50]. — Claude de Pontbréant, écuyer, sieur de Pivot, paroisse de Forges, s'engage à rembourser 32 livres tournois à « Marin Raimboust », novembre 1627 [p. n. 451].

E. 6581. (Liasse.) — 101 pièces, papier.

1629. — Baux passés en 1629, avec un Répertoire renvoyant aux minutes foliotées 1-150. — Bail de pièces de terres fait par Anne Haultemps, veuve de Charles Le Roux, à Pierre Boucher, marchand à Chevreuse, 31. décembre 1629 [folio 2]. — Bail de la ferme du Petit-Arcy, sise en la paroisse de Bois-d'Arcy, fait par Pierre Auvery, marchand à Chevreuse, à Louis Chevallier, laboureur audit lieu; la ferme consiste en c maison, grange, estables, vol-
» lières et autres lieux logeables et raanables, avec la
» quantité de 75 à 80 arpents de terre ou environ tant
» terres labourables, prés, bois que pâtures », 11 décembre 1629 [f 1.ô]. — Contrat aux termes duquel Olivier Cocherel, receveur du prieuré de Villepreux, déclare mettre en apprentissage pour une durée de deux ans chez Louis Masson, marchand tanneur à Chevreuse, son fls Simon Cocherel, 10 mai 1629 [fo 104]. — Bail par Jean Audiger, marchand à Chevreuse, à Claude Aynner (?) et à Rollin Robert, receveurs généraux du duché, d'une maison avec ses dépendances sise à Chevreuse, en la « rue Parisie », 2 janvier 1629 [C» 150].

E. 6582. (Liasse.) — 49 pièces, papier.

1629. — Série très incomplète des actes divers reçus pendant le premier semestre de l'année 1629, et dont les minutes sont foliotées 1-173. — Titre nouvel passé par M-« Robert Huby, maître chirurgien, demeurant à Chevreuse, comme détenteur et propriétaire de la moitié d'une maison si.se en « la rue Parisie », où « souloit pendre pour enseigne les Trois » Roix », 15 mai 1629 Tolio .")8i.— Prisée et estimation du matériel du moulin de St-Lambert, dépendant de l'abbaye de Port-Royal, 19 mars 16-29 [f" 112].

E. 658.''. (Liasse.) — 170 pièces, papier.

1629. — Série des actes divers reçus pendant le deuxième semestre de l'année 1629, avec un Répertoire, renvoyant aux minutes foliotées 1-1.53. — Vente de pièce de terre sise « à la Crois-Renard », faite par Mathurin de Marie, écuyer, sieur de Ragonant, à Jean

de Frédy, avocat au Parlement, « seigneur de la Ver-
» rerie », 31 octobre 1629 [folio 1]. — « Pour traicter
» par M^r de la ville de Chevreuse aveq Adrian
» d'Agneus pour solliciter, penser et médicamenter
» les mallades de contagion pendant ung an à com-
» mencer au premier décembre mil six cens vingt
» neuf >^. Il est spécifié que la ville paiera « la taille à
» laquelle ledit d'Agneus pourra estre cottizé » ; que
pour ses peines et vacations, elle lui paiera 200 livres
tournois ; que les malades qui en auroit les moyens
lui paieront les drogues qu'il leur fournira, mais que
les pauvres n'auront pas à les payer ; qu'à ces condi-
tions ledit « Dagneus » sera tenu « de bien et deuraent
» visiter, solliciter et médicamenter lesdits mallades,
» tant riches que pauvres, jusques à garison, et enter-
» rer les corps morts au lieu du cimetièrre des pauvres
» [ou iceulx faire enterrer, et sera la ville tenue de
» faire les fosses], nettoier les maisons qui se trouve-
» ront infectez de ladicte malladie ». Tant que celle-ci
durera, il ne « pourra abandonner ladicte ville pour
» aller aillieurs, pour quelque cause que ce soit; et
» pendant ledict temps de malladie, sera logé aux
» despens de ladicte ville, et ne luy sera loysible de
» hanter ni frécanter en sa maison ny autrement [?]
» lesdits habitans, pour quelque cause que ce soit,
■) synon pour enlever les mallades et les conduire ou
» faire conduire en l'Hostel-Dieu des Champs ». Il
préviendra les députés de la ville « de ceux qui seront
» mallades, affin d'y donner l'ordre convenable ». Quand la maladie aura pris fin, il lui sera loysible « de
» exercer la mesme fonction où il en sera requis, à la
» charge toutetfois qu'en ce faisant il ne pourra han-
» ter ny frécanter en ladicte ville ny mesmes en sa
» maison ». Traité conclu à ces conditions entre les
habitants de Chevreuse, représentés par Jean Leroy et
Pierre Auvery, d'une part, et le susdit « Adrian Da-
» gneus », qualifié « tixerrenen thoille », demeurant en
cette ville, décembre 1629 [f° 17]. — Constitution par
M^m Jean Laisné, conseiller du Roi, bailli et grand
maître des Eaux et forêts des Senonches-en-Tliyme-
rais, d'un procureur à qui il donne pouvoir de rece-
voir en son nom de M. Du Tillet, greffier du Parle-

SERIE E. — NOTAIRES ET TABELLIONS.

255

ment de Paris, une somme de fj.iiS? livres tournois,
« restant ès-mains dudit sieur Du ïillet de la somme
» de quinze mil livres consignée pour le prix de l'adju-
» dication, faite en ladite Cour », de terres et seigneu-
ries sises en la paroisse de Saint-Piat, près Chartres,
16 novembre 1629 [!' " 44]. — Engagement pris par
M^r Toussaint Langlois, prêtre, habitant précédem-
ment à Fresne-Ies-Rungis, avec M^r Antoine-Hector

Vincent, prtMre, curé de Saint-Christophe de Château-
fort, « de l'assister et faire la charge de vicayre en
» ladite église de Chasteaufort et faire tout ce qu'il
» apartiendi-a en ladite charge, ainsy qu'il est requis
» et nécessaire, et faire en sorte que ledit sieur curé
w n'en reçoipve aulcune plaincte, moyennant la somme
» de cinquante livres tournois pour chascune année »,
payable par trimestre. S'il advenait que ledit Lan-
glois « voullust aller demeurer en aultre lieu, faire le
» pourra, en advertissant ledit sieur curé ung moys
» auparavant ». Le curé sera tenu de « le nourrir et
>. loger et blanchir ». 17 septembre 1629 [f" 100]. -
Attestation par les marguilliers de la paroisse de
Saint-Rémy-lez-Chevreuse « que de tous temps et
» antiquitté [ils] ont congnoissance avoir veu deffunct
» Vaactz de Marie, vivant escuier, sieur de Vaulgien,
» avoir joy d'un banc, placé en ladicte église proche
» et devant l'hostel de Nostre-Dame, où ses prédéces-
» seurs auroient esté ensépulturez, et à lui permis
» faire bastir ledit banc par le moien des biens faictz
» par iceulx deffunctz, mesme par la deffuncte femme
» dudict Yaast de Marie, qui a donné et légué rente
» à ladicte église », " etc., 12 aoust 1629 [f" 106]. - En-
treprise par Jean Dufour, maître maçon à Chevreuse,
des travaux à exécuter à une maison appartenant à
l'Hôtel-Dieu de Chevreuse, l'^'' juillet 1629 [f° 152].

E. 6j84. (Liasse.) - 17 pièces, papier.

1628-1629. -Inventaires dressés en 1628 et en
1629 ; - le 14 janvier 1628, après le décès de Jean
Audiger, marchand à Chevreuse [pièce numérotée 1] ;
- le 26 juin, après le décès de Catherine Lemoyne,
femme de Pierre Édeline, meunier au « moulin du
pont de Beausse » [p. n. 9]; - le 5 septembre, après
le décès de Jacques Audiger, sergent au bailliage [p.
n. 16] ; - consentement donné par « très haulte et très
» illustre princesse Madame Marie de Rohan, espouze
» de très hault et très illustre prince Monseigneur
» Claude de Lorraine, duc de Chevreuse », présente-
ment en son château deDampierre, à un contrat passé

par-devant Baudouin et Ménard, notaires au Châtelet
de Paris, en mars 1628, entre le duc de Chevreuse, son
mari, et « dame Louise d'Allonville, veufve de feu Mes-
» sire Jehan Ilurault de l'Hospital, chevallier, seigneur
» de Gommerville et du Fay », 16 septembre 1628 [p.
n. 12] ; - autres inventaires dressés après le décès de
R. Rousseau, femme de Louis Gohier, marchand à Che-
vreuse, 30 décembre 1628 [p. n. 15]; après le décès de-
M" Jacques Vadureau, demeurant à Herbouvilliers,
paroisse de Choisel, 30 août 1629 [p. n. nj].

E. 6585. (Liasse.) - 210 iiièces, papier.

1630. – Baux passés en 1630, avec un Répertoire renvoyant aux minutes foliotées 1-196. – Bail d'une maison sise à Vauraurier, paroisse de Saint-Lambert, fait à Michel Laborne, par M'"" Henri Le Claire, prêtre, chapelain de l'abbaye de Port-Royal des Champs, 14 décembre 1630 [folio 10]. – Bail d'une maison « sise » proche Vallance », fait à M. Fauveau, demeurant à Dampierre, par Adam de Bâillon, écuyer, sieur de 'Valence, 11 novembre 1630 [['•' 18]. – Bail de récoltes dépendant de la cure fait à Marin Geuffroy par M'« Jacques Nadreau, curé de Dampierre, 9 février 1630 [f° 119]. – Bail de la terre et ferme de Rodon par M^m Mathieu Le Roy, chevalier, sieur de Rodon, y demeurant, « paroisse de Saint-Rémy », 23 mai 1630 [f° 140]. – Bail de terres sises au terroir du Mesnil-Saint-Denis par M. Robert Gobillon, « marchand apotique » à Chevreuse », à Claude Grignon, « chef » d'office de penneterye et sommellerye de Madame la » princesse de Conty », 18 février 1630 [(" 184].

E. 6586. (Liasse.) – lofl pièces, papier.

1630. – Série des actes divers reçus pendant le premier semestre de l'année 1630, avec un Répertoire renvoyant aux minutes foliotées 1-136. – Marché conclu par M'"" Louis Haultemps, procureur fiscal du duché, agissant au nom du duc de Chevreuse, avec Jean Dufour, maître maçon en cette ville, qui s'engage à « bien et deument faire et parfaire de son art de masson une arche de neuf pieds de largeur d'engoul- » leure au petit pont du Pont-au-Bassin, par dessoubz » lequel passe l'eau qui fait mouldre le mouUin bannal » dudit Chevreuse, et par dessus les eaux qui des- » cendent de l'estang et garenne dudit Chevreuse, au » lieu de deux petites arches qui y sont de présent.

256

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

» lesquelles sont enfonssi^es dans l'eau et empesclient » que l'eau ne peut passer librement », 16 juin 1630 [folio 5]. – Promesse et contrat de mariage entre Claude Laurain alias Lorin, receveur de la terre et seigneurie de Clairefontaine, d'une part, et Jeanne Haultemps, fille de François Haultemps, marchand à Ragonant, et de Barbe Symonneau, en présence de leurs parents et amis, notamment de « Révérend Père en » Dieu Messire Vallentin Bouttin, conseiller, aulmos- » nier du Roy, abbé commendataire de l'abaye Nostre- » Dame de Clairefontayne, Charles Bouttin, escuyer » de la reine de France, sieur de La Guettonnière », 16 juin 1630 [(" 12]. – Testament de Françoise de Laval, veuve de Laurent Blondeau, demeurant à Chevreuse, 19 avril 1630 [f° 31]. – Promesses et contrat

de mariage entre Pierre David, marchand tanneur à Chevreuse, d'une part, et Geneviève Blondeau, servante d'Abel de Cyrano, écuyer, sieur de Mauvières, 28 avril 1630 [f° 47]. – Engagement pris par Jean-Baptiste La Mâche ou Lamache, prêtre habitué en l'église de Chevreuse, de « servir et faire offllce de vic- » quaire pour le temps d'un an à commencer du jour » d'hui à M--" Anthoine Vincent, prêtre, curé de l'église » de Châteaufort ». Il sera tenu « de dire et célébrer » journellement la sainte messe, au nom et descharge » dudit sieur curé », et recevra 50 livres tournois par an. H est convenu, de plus, que ledit Lamache se fera payer son assistance aux services et enterrements; « comme aussy ledit sieur curé a accordé qu'il se face » paier par mois ou autrement des enfifens des habit- » tans et autres dudit Châteaufort, ausquels il mons- » trera à lire », et en outre, le curé promet de « bien » et deurement nourrir, coucher, lever, chauffer et luy » administrer tous alimens corporels ; et, en cas qu'il » arrivast fortune de malladye audit Le Mâche de » quatre à cinq ou six jours, ledit sieur curé ne pourra » prétendre aucune diminution de ses gains », 14 fé- vrier 1630 [t" 104]. – Marché conclu par « François » Thaumassière, escuyer, sieur de la îhaumassière, gentil- » homme ordinaire de la chambre du Roy, lieutenant » de la vénerie et louveterie », présentement en sa maison de Choisel, avec deux manouvriers demeurant à La Ferté, qui devront « luy fouillier, tirer et livrer » toutte la pierre qui convient avoir pour faire et con- » struire de nouvel la closture de sa maison, au lieu » d'espines vives qui y sont », 20 janvier 1630 [f» 123J. – Acte aux termes duquel Abel de Cyrano, écuyer, sieur de Mauvières, et damoiselle Espérance Bellanger, sa femme, après avoir entendu lecture d'une quittance, portant la date du 13 décembre 1628, émanant de

I M" Samuel de Cyrano, conseiller du Roi et a trésorier » des ofrandes, aulmosnes et dévotions de Sa Majesté », leur procureur, délivrée à « Messire François-Annibal » d'Estrée, mareschal de France, marquis de Cœuvre, » héritier par bénéfice d'inventaire de deffunct Messire » Anthoine d'Estrée, son père », pour une somme de 2.8.50 livres tournois, déclarent ratifier la quittance dont il s'agit, et reconnaissent avoir reçu effective- ment la somme indiquée de M'<= Samuel de Cyrano, à qui ils en donnent décharge, 3 janvier 1630 [f° 136]. .

E. 6587. (Liasse.) – 151 pièces, papier.

1630. – Série des actes divers reçus pendant le deuxième semestre de l'année 1630, avec un Répertoire, endommagé, renvoyant aux minutes foliotées 1-147. – Promesse de mariage entre M'^' François Legoust, précepteur des enfants du sieur de Limours (?), et Louise Petit, fille de Jean Petit, en son vivant, marchand à Chevreuse, 25 novembre 1630 [folio 11. – Transport d'une rente de 22 livres 15 sols tournois par

damoiselle Catherine Dudère, femme de « Charles de
» Maultairne, escuier, sieur du Chesne, parroisse des
» Laix », au profit de Pasquier Le Marquant, mar-
chand drapier à Chevreuse, décembre 1630 [f° 19]. –
Attestation par Michel Mahou, Pierre Chevallier, Jean
Thibault et Mathurin Binart que M^r Robert Iluby,
maître chirurgien juré en la ville de Chevreuse, « leur
» a baillé et fourny plusieurs pensementz et médica-
» menz pour les guarentir de la maladie contagieuse,
» lesquels leur ont esté apportez tant par ledict Huby
» que par Guillaume Chappelle, manouvrier, demeu-
» rant à Chevreuse, de quoy ledict Iluby, n'en a eu
» aucuns paiemens et ne leur en demande aucune
» chose », 3 novembre 1630 [f° 55], – Réparation
d'honneur accordée à la femme de Claude Domont,
sergent royal à Chevreuse, par Girard F..., mar-
chand, demeurant en la même ville, lequel désavoue
« les parolles scandaleuses et injurieuses » dites par
lui, la veille, à rencontre de ladite femme, « mal à
» propos et contre toute vérité », et déclare la re-
connaître pour o femme de bien et d'honneur », 30 sep-
tembre 1630 [f° 84]. – Mémoire des travaux de maçon-
nerie à exécuter en la maison de M^r Denis Hérault,
procureur du Roi ès-bailliage, prévôté et châtelanie
royale de « Neufville aux Loges près d'Orléans », mai-
son sise à Saint- Lambert près Chevreuse; marché
conclu en conséquence, 9 septembre 1630 [f° 111]. –
Constitution par Toussaint Thiersant, d'un procureur

SHRIE K. – NOTAIRES ET TABKLLIONS.

25T

à qui il donne pouvoir de résigner entre les mains du
duc de Chevreuse son office « d'huissier audiencier
» audit bailliage et duché », 30 août 1630 [f° 115]. –
Consentement donné par haut et puissant seigneur
M^r « Hercules de Rohan, duc de Montbazon, pair et
» grand venneur de France, gouverneur et lieutenant
» général pour le Roy à Paris et Isle-de-France, de-
» meurant à Paris, rue de Bétizy, parroisse Saint Ger-
» main de l'Auxerrois », à ce que son fils Me^r Louis de
Rohan, prince de Guéméné, perçoive annuellement
sur tous ses biens la somme de 8.000 livres tournois.
« Faictet passé auchasteau de Danipierre », le 28 juillet
1630 [f° 128]. – Acte aux termes duquel Nicolas
Duval, couvreur à Chevreuse, reconnaît avoir cédé à
François Levasseur, marchand au même lieu, « toute
» la couverture en thuilles de l'église des Essartz que
» ledit Du Val aurait entrepris de bien et deument
» faire des marguilliers de ladite esglise, pour par icel-
» lui Le Vasseur couvrir icelle au lieu dudict Du Val »,
28 juillet 1630 [C 130]. – Testament de M^r Jacques
Nadreau, curé de Dampierre, « en son lict mallade »,
qui, entre autres volontés, exprime celle que son corps

a soit mis en sépulture dans le cœur de l'église dudit
» Dampierre, comme à luy appartient à cause de sa
» quallité de curé », et nomme ses exécuteurs testa-
mentaires M^m Claude de Frédy, curé de Senlisse, et
Jean Marseille, sergent au bailliage de Chevreuse,
14 juillet 1630 [f^o 141].

E. 6588. (Liasse.) — 169 pièces, papier.

1631. — Baux passés en 1631, avec un Répertoire
renvoyant aux minutes foliotées 1-165. — Contrat
aux termes duquel Louis Guillois, marchand mercier
aux Essarts, reconnaît « avoir baillé et mis en appren-
» tissage pour le temps de deux ans entiers, à com-
» mencer au jour de caresme prenant prochain, et
» finissant à pareil jour, à Louis Berné, maître bou-
» cher en la boucherie de Chevreuse, y demeurant »,
son fils Jean Guillois, auquel L. Berné a promis de
« bien et deuement monstrer et enseigner ledict estat
» de boucher et tout ce dont il se mesle et entremect,
« sy tant son esprit le peult compri'endre, le nourrir,
» coucher, lever, chauffer, et luy administrer tous
» allimentz corporels, sans l'entretenir d'aucuns ha-
» bitz ny chaussures, ains sera tenu l'entretenir
» d'iceux ledict Louis Guillois ». Prix convenu : 90
livres tournois, 20 décembre 1631 [l'olio 11]. — Bail
d'une maison couverte de tuiles, sise au village de
Seine-et-Oise. — Séiïie E. — Tous V.

Saint-Lambert, « au carrefour dudict lieu », fait à
Claude Berthault, laboureur, par noble homme
M^m Denis Hérault, sieur du « Carrouge », procureur
du Roi aux bailliage, prévôté et châtellenie royale
de « Neufville aux Loges près Orléans », 27 dé-
cembre 1631 [f^o 17]. — Bail d'apprentissage:
M^m Louis Audiger, procureur au bailliage, met en
apprentissage François Audiger chez Didier Son,
marchand tailleur d'habits à Chevreuse, pour une
durée de deux ans et moyennant la somme de 60 livres

tournois, 14 décembre 1631 [f 21]. – Bail d'une maison sise à Chevreuse, « près la porte Sainte- » Barbe », fait à Gaspard Foucault, marchand, par « M' » Noël BriflTault, maistre escrivain des biblio-
•■> thèques du Roy soubz la charge de M" de Beau- » grand, escrivain et secrétaire du Roy, demeurant à » Paris, rue des Sept-Voyes, paroisse Sainot-Estienne » du Mont, estant de présent en caste ville de Che- » vreuse », 18 octobre 1631 [f" .52]. – Bail de la ferme, terre et seigneurie « de Malascis », fait à Pierre Amaulry, laboureur à Solligny, paroisse des Molières, par Fr. René Hubault, religieux de l'abbaye de Saint-Victor de Paris, seigneur et prieur de Saint-PauI-des-Aunaies, 15 octobre 1631 [f» 55]. – Bail du moulin à eau de l'abbaye de Port-Royal fait à François Verny, meunier à Saint-Lambert , par M^m Henry Leclerc, prêtre, chapelain de l'abbaye, 15 septembre 1631 [f" 70]. – Bail du moulin à eau du lieu seigneurial de Mauvières lait à Simon Ramée, marchand boulanger à Sous-Forest, par Abel de Cyrano, 22 mai 1631 [fo 99]. – Bail d'animal fait à Jacques Gallerne par « M^m Jullien Betton » prêtre, curé de Maincourt, 27 janvier 1631 [f" 155]. – Bail de même nature fait à Guillemette Lemoyne par damoiselle Claude Esnault, femme de « M"= Jean de Gadde, escuyer, lieu- » tenant d'une compagnie au régiment des Gardes du » corps du Roy, demeurant à Paris, au logis où pend » pour enseigne la Garde de Dieu », 18 janvier 1631 [f" 160].

E. 6589. (Liasse.) – 161 pièces, papier.

1631. – Série des actes divers reçus pendant le premier semestre de l'année 1631, avec un Répertoire renvoyant aux minutes foliotées 1-155. – Vente de meubles et habits faite à Pierre Boucher, marchand à Chevreuse, par Pierre Racine , marchand à Dampierre, 27 mai 1631 [folio 9]. – Acte d'assemblée des habitants de la paroisse de Dampierre, « congrégés »

33

258

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

le dimanche 27 avril 1631, « au son delà cloche ». Après avoir « meurement considéré et délibéré sur ce » que Michel Loisel, le jour de dimanche trentiesme » mars, auroict faict publier au prosne de la messe » paroissiale qu'il vouloit sortir hors de laditte par- » roisse, et que, pour cest efllet, la maison où il de- » meure estoit à louer, pourquoi il estoit nécessaire » d'adviser de le retraire et le cottizer à une somme » raisonnable, attendu que ladite maison ne seroit

>5 ocupée, qui causeroit de l'augmentacion de taille sur
» eux, à ce subject ont appelle icelluy Loisel, auquel
» ilz ont faict entendre leur intention et avecq luy,
» pour ce présent, faict le traicté et convention qui
» ensuit. C'est asscavoir que Icsdicts habittans ont
» promis et promettent à icelluy Loisel que, lorsqu'il
» sera cottisable aux relies des tailles de laditte par-
» roisse de Dampierre, il ne portera de toute taille
» par chacun an que la somme de trente livres tour-
» nois, ce qui a esté accordé et accepté par icelluy
» Loisel, aux charges respectivement accordées que,
» sy la taille estoit haulsée ou diminuée, icelluy Loisel
» sera haulsé ou diminué proportionnellement [?] au
» sol la livre seulement » [f° 54]. – « Mémoire de
» la besongne qu'il convient faire pour acomoder le
» pressouer assis au village de La Ferté, appartenant à
» Monsieur de Gade » ; marché conclu en conséquence
avec Jean Dodin, charpentier à Chevreuse, 26 avril
1631 [f° 58]. – Vente des dîmes delà cure, faite à
Thomas Tellier, par M^r Jullien Betton, curé de Main-
court, 2 avril 1631 [f 80]. – Titre nouvel passé par
« Fabio Vanelly, escuier. S' de Saint-Léger et de
» Beaumont, gentilhomme Lucquois », demeurant à
Bièvres-Ie-Chastel, 1^r avril 1631 [f" 81]. – Constitu-
tion par M^m Macé Marescot, prêtre du diocèse de Séz,
curé de l'église paroissiale de Notre-Dame des Layes,
diocèse de Paris, d'un procureur à qui il donne pou-
voir de résigner ladite cure en faveur de M^r Pierre
Petel ou Postel, prêtre du diocèse de Coutances, ha-
bitué en la paroisse de Chevreuse, 13 mars 1631 [f" 96].
– Mémoire des meubles prêtés par Pierre Auvry,
marchand à Chevreuse, à Catherine Dubois, veuve de
Florent Délavai, « pour se servir, attendu qu'elle n'en
» a aucuns », 10 février 1631 [f" 122].

E. 6590. (Liasse.) – 130 pives, papier.

1631. – Série des actes divers reçus pendant le
deuxième semestre de l'année 1631, avec un Héper-
tûire, endommagé, renvoyant aux minutes foliotées 1-

126. – Testament de Madeleine Chériot, femme de
Pasquier Langlois, demeurant à Chevreuse, 27 dé-
cembre 1631 [i° 17]. – Acte aux termes duquel Louis
Gohier, marchand tanneur, demeurant à Chevreuse,
d'une part, Thomas Tournay, Simon Gohier et Louis
Chappelle, aussi marchands tanneurs en la même
ville, « soy faisans et portans fortz du corps des autres
» tanneurs dudict Chevreuse », d'autre part, désirant
mettre fin aux procès et diltérends qu'ils avaient entre
eux « pour raison du corps de Testât de tanneur et de
» l'offlce de preudhomrae et controUe », déclarent s'en
remettre à l'arbitrage de « M^r Jallien Boude », prieur-
curé de Chevreuse, et d'Antoine Le Roy, avocat en
Parlement à Paris ; « et, où lesditz juges arbittres ne
» se pouroient accorder, ont esleu et choisy la per-
» sonne de honorable homme Jean Le Roy , mar-
» chand, demeurant à Chevreuse pour tiers », 2 dé-
cembre 1631 [f" 34]. – Proinse et contrat de ma-

riage entre René Pelle, fils de François Pelle, marchand à Montfort-l'Amaury, et Marguerite Yiart, fille de Pierre Viart, procureur au bailliage de Chevreuse, et de Nicolle Bignon, « en faveur duquel mariage » lesdits Viart et Bignon promettent « de bailler et paier » ausdictz futurs espoux, la veille de leurs espouzailles, la somme de quatre cens livres tournois, » avecq ung trousseau, rendre ladicte Margueritte habillée honnestement et faire ung banquet le jour >3 de leurs espouzailles, selon leur volonté et discrétion », 7 décembre 1631 [f''41]. — Prisée du matériel du moulin de Germainville, paroisse de Saint-Lambert, 21 novembre 1631 [[» 46]. — Testament de Michelle « Ruffiue, aagée de quatre-vingt ans », laquelle, entre autres volontés, exprime celle d'être inhumée dans le cimetièrre de Chevreuse, « où sont ses » premier et segond maris, » 24 octobre 1631 [t'" 72]. — Transaction destinée à terminer un procès survenu entre Jean Piomet, sergent et garde de.") bois, eaux et forêts du duché de Chevreuse, d'une part, et Thibault Delisle, marchand, 17 août 1631 [f° 115].

E. 6091. (Liasse.) — C9S pièces, papier.

1629-1631. — Obligations grossoyées en 16-29, 1630 et 1631, avec addition d'actes se rapportant à diverses années. — Gilles de Couldrier, écuyer, « S' de Guetté », demeurant à Cernay-La-Ville, et damoiselle Esirance Tourneinyne, sa femme, se reconnaissent débiteurs de Malhurin do Marie, écuyer, sieur de Ragonant, août 1629 [pièce numérotée 121]. —

SERIK E. — NOTAIRES ET TABELLIONS.

259

Pierre Besnard, laboureur « au Mouceau-Champrommery », paroisse deDampierre, paiera à Jean Leroy, Jacques Leroy et à Jacques Goliier, le jeune, marchands à Chevreuse, ainsi qu'à Jeanne Âudiger, veuve de Toussaint Leroy, la somme de 1.750 livres, pour vente et livraison de 352 moutons , 14 août 1629 [p. n. 281]. — Jean Bottin, « sergent en la prévosté » du Boullay », se reconnaît débiteur de la somme de 24 livres tournois pour livraison de drap à lui laite par Pasquier Le Marquand, septembre 1630 [p. n. 368]. — Françoise Pattu, femme sépart^e quant aux biens d'avec Nicolas Vaultier, et Jacques Vaultier, laboureur à Trotigny, paroisse de Chevreuse, promettent de payer à Pierre Binet, marchand à Chevreuse, et à Michel Loisel, marchand à Dampierre, la somme de 10^l livres tournois pour vente d'un cheval, 9 mars 1631 [p. n. 502].

E. 6092. (Liasse.) - 27 pièces, papier.

1630-1631. - Inventaires dressés en 1630 et en 1631 : - le 8 mars 1630 , après le décès de Pierre Martin, hôtelier à Dampierre [pièce numérotée 2] ; - le 29 mai, après celui de Jean Dupont, hôtelier à Chevreuse [p. n. 4] ; - le 19 juillet, après celui de M^m « Nardereau », curé de Dampierre [p. n. 5] ; - le 3 février 1631 , après celui de Pierre Bellanger, maître bouchera Chevreuse [p. n. 12] ; - le 10 avril, après celui de dame Marguerite de Chanteclerc, veuve de M^m Thibault Desportes ; sont estimés : Un tapis « fasson de Turquie », 12 livres ; - dans la chapelle, « un tableau peinct en thuille, garny de son châssis » de bois blancq, auquel est painct la résurrection de « Nostre-Seigneur », 5 livres ; - « huit pièces de » tapisserie à hault lisce à grands personnages », 10 livres ; - quatre arquebuses, « deux à roues et deux » à mèches » et deux « halbaddes », 12 livres, etc. [p. n. 14] ; - le 15 juillet, après le décès de Jean Thiersant, conseiller du Roi, élu pour Sa Majesté en l'Élection particulière de Chevreuse, lieutenant général au bailliage et duché, à la requête de M^m Christophe de Vallès, avocat au Parlement, lieutenant au bailliage et duché, comme tuteur de Christophe Thiersant, fils du défunt [p. n. 17] ; - le 27 novembre, après celui de Pierre Grosse ou Grosset, maître chirurgien à Chevreuse [p. n. 23] ; - le 29 décembre, après celui de M^m Etienne Ruelle, huissier, sergent à cheval au Châtelet [p. n. 27].

E. 6093. (Liasse.) - 136 pièces

papier.

1632. - Minutes des actes passés devant Ambroise pendant les mois de janvier-avril 1632. - Titre nouvel passé par Nicolas Auvery, marchand, comme propriétaire d'une maison sise à Chevreuse, près les halles, « où pend pour enseigne la Fontayne)> Goutte d'Or », 10 janvier 1632 [pièce numérotée 14]. - Vente d'une coupe de bois faite par damoiselle « Anne de Meurcent », veuve de François de Mauterne, et par Jean de Mauterne, écuyer, sieur « de Ma- » lasize », à Léonard Herbeliot [signature Harbelot], « picqueur au vol et garde des plaisirs du Roy de » Saint-Germain, Versailles et Dourdan », 17 janvier 1632 [p. n. 28]. - Bail d'un « pressouer à faire » cildre » fait par M^m André Chevalier, greffier au bailliage de Chevreuse, se portant fort de M^m Marcel Auvery, procureur au même siège, à Michel Filleul, a marchand pothier en terre, demeurant à Herbouvil-

» liers, paroisse de Choisel », 28 février 1632 [p. n. 98]. – Constitution d'une rente perpétuelle de 12 livres tournois, « rachetable de la somme de neuf 1) vingt douze livres tournois », par Jean de La Roche, j écuyer, sieur de Saint-Amand, l'un des cent gentils-hommes ordinaires de la Maison du Roi, demeurant à la Villeneuve, paroisse de Maurepas, et par damoiselle Catherine de Bâillon, sa femme, au profit de Pierre Auvery, marchand à Chevreuse, 15 mars 1632 [p. n. 113]. – Bail aux termes duquel Jean Brochart est mis en apprentissage, pour deux ans et moyennant 27 livres, chez Henri Simon, maréchal à Saint-Rémy-[^]lez Chevreuse, 30 mars 1632 [p. n. 128].

E. 6594. (Liasse.) – 382 pièces, papier.

1631-1632. – Obligations grossoyées en 1631 et en 1632, avec addition d'actes se rapportant à diverses années. – Vivien Lemoyne, maître boucher à Chevreuse, se reconnaît débiteur d'une somme de 60 livres tournois, au profit de Julien Betton, curé de Maincourt, 8 février 1631 [pièce numérotée 167]. – Olivier Poulloin, marchand à Saint-Lambert, remboursera à Nicolas Brochart, marchand à Saint-Rémy-lez-Chevreuse, une somme de 15 livres tournois, 17 février 1632 [p. n. 1].

E. 6090. (Liasse.) – 5 pièces, papier.

1632. – Inventaires dressés, du 14 janvier au

260

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

9 avril 1632, par « Nicolas Ambroise », tabellion juré audit Chevreuse : – le 22 janvier, après le décès de Jeanne Gohier, femme de Nicolas Hardouin, meunier au « raoullin de la Mare, paroisse de Clievreuse » [pièce numérotée 2] : – le 11 février, après celui de René Prévost, demeurant à Chevreuse, « qui seroit i) déceddé de la maladie contagieuse » [p. n. 3].

E. 6596. (Liasse.) – 1 pièce, parcliemin ; 391 pièces, papier.

1592-1609. – Résidus de liasses composés d'actes reçus par le notaire Ambroise ou par ses commis, et rangés par ordre chronologique de 1592 à 1609.

E. 6597. (Liasse.) – 286 pièces, papier.

1610-1632. – Résidus de liasses composées d'actes reçus par les mêmes, et rangés par ordre chronologique de 1610 à 1632.

E. 6598. (Liasse.) – 24 pièces, parchemin.

1593-1632. – Notification par les officiers du bailliage de Chevreuse, Jacques Thiersant, lieutenant général au bailliage et duché, 1593, François Matliarel, bailli, 1596, Martin Symon ou Simon, 1608-1631, de contrats reçus par Nicolas Ambroise, tabellion, ou par ses commis, Louis Audiger, 1593, Marc Prunier, 1.'396, « Lois » Ambroise, 1612, François Lemoyne, 1615, Louis Ambroise, 162T, Sébastien Dodin, 1628, Jean Marseille, 1631. – Actes passés par Jean Lebeau, laboureur à Trappes, Simon Gohier, marchand tanneur à Chevreuse, Etienne Viellepeau, maréchal en la même ville, Pierre Clément, boulanger, Jacques Vaureraoyre, Etienne Symonneau, Guillaume Angiboust, Louis Gohier, tanneur, Jean de Frédy, écuyer, sieur de la Verrerie et de Coubertin, etc.

E. 6599. (Liasse.) – i pièces, papier.

1632. – René Pellé. – Débris d'une liasse comprenant les baux reçus, en 1632, par René Pellé, tabellion ; pièces foliotées 53-56.

E. 6600. (Liasse.) – 201 pièces, papier.

1632, – Série des actes reçus, depuis le 15 mai 1632 jusqu'au 31 décembre suivant, par René Pellé,

avec un Répertoire renvoyant aux minutes foliotées 1-205. – Vente de pièces de terre faite par « Michel » Fillieu, marchand pothier en terre », demeurant à Herbouvilliers, paroisse de Choisel, à damoiselle Marie Rebours, veuve de Joachim Marchant, en son vivant écuyer, sieur de La Barre, 27 décembre 1632 [folio 184]. – Testament de Claude Le Marquant, marchand à Chevreuse; legs faits par lui à l'église de Clievreuse et aux « trois paroisses circonvoisines », 1^{er} décembre 1632 [f° ITi]. – Constatation par acte notarié que Claude Le Marquant, receveur de la terre et seigneurie de Saint-Paul-des-Aunaies, a fait sommation au frère Antoine Midorge, religieux de l'abbaye de Saint-Victor, prieur du lieu, de prendre possession de tous les mtubles, ornements, clefs et autres objets qui « avoient » esté baillés audit Le Marquant par les i)redécésseurs » dudit sieur prieur », 11 octobre 1632 [(" 120]. – Vente de maison et de terres faite à Jacques Le Roy, marchand à Chevreuse, par « Gillette Brunet, veufve » de deffunct M^r Nicolas Ambroise, vivant tabellion » juré au bailliage et duché de Chevreuse », et par M^r Pierre Ambroise, procureur au bailliage, Françoise Ambroise, veuve d'Antoine Haultemps, en son vivant sergent au duché, et M^r « Louis Ambroise, aussi procureur, enfants du défunt; « trentiesme et dernier décembre 1632 » [i° 104]. – Engagement pris par Jean Veau, « maistre escrivain à Chevreuse », de payer à Michel Lynet, marchand à Chevreuse, et au fils de celui-ci, une somme de 171 livres 12 sols 6 deniers tournois, pour demeurer quitte de tous les

arrérages de rentes auxquels il pouvait être tenu, 29 août 1632 [1° Tt]. — Promesse et contrat de mariage entre Nicolas Aubert, « ayde de major d'un » régiment de mil hommes de pied entretenu au ser- » vice de Sa Majesté », fils de Nicolas Aubert, bour- » geois de Chevreuse, et de Jeanne Gohier, d'une part, et Catlierine Rigollet, veuve de Guillaume Manequin, 11 juillet 1632 [f 46]. — Engagement pris par Guil- » laume Bataille, « compagnon tanneur » à Chevreuse, » de bien et deuement servir Nicolas Hautry », mar- » chand tanneur en cette ville, pendant une année, pour le prix de 6 livres tournois par mois ; Nicolas Hautry devra, en outre, « le norrir et administrez tous alli- »)> mentz corporolz sans l'entretenir d'aucuns habitz », lo'juin 1632 [f 15].

E. 6601. (Liasse.) — 137 pièces, papier.

1632. — Obligations grossoyées pour la plupart en 1632 et reçues par René Pellé.

SÉRIE E. — NOTAIRES ET TABELLIONS.

261

E. C602. (Liasse.) — i pièces, papier.

1632. — Inventaires dressés, du 25 juin 1632 au 30 octobre suivant, par « René Pelle, tabellion juré au bailliage et duché do Chevreuse » : — le 25 juin, après le décès de Louis Charpentier, demeurant à Sous-Forêt [pièce numérotée 1] ; — le 17 septembre, après celui de Michel Filleul, demeurant à Herbouvilliers [p. n. 3] ; — le 30 octobre, après celui « des deffuncts » sieur et damoiselle de Gadde « [p. n. 4].

E. 6603. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1633. — Résidus de liasses se rapportant à l'an- » née 1633.

E. 6604. (Liasse.) — 87 pièces, papier.

1634. — Baux passés pendant les six premiers mois de l'année lb34, avec un Répertoire, renvoyant aux minutes foliotées 1-8'7. — Bail du moulin à eau du lieu seigneurial des Bouillons, fait par Marguerite de Fortia, veuve de Jean Arnault, écuyer, sieur dudit lieu, à Richard Byart, meunier, 13 janvier 1634 [fo- » lio 4]. — Bail d'une maison avec ses dépendances sise à « Vault-Murier », fait à un habitant de la paroisse de Saint-Lambert par M'^ Henry Le Clercq, prêtre, chapelain « de i'en'Sien monasterre de Poroyal, stipul- » lant pour les dames et religieuses dudit Poroyal » transféréz au faubour Saint-Jacques-lez-Paris », »

8 janvier 1634 [f° 11]. – Bail par Gillette Brunet, veuve de Nicolas Ambroise, à Adrien Dagneus, « tixier » en thoilles », demeurant à Chevreuse, d'un jardin situé « au Pont-au-Bassin, lieudict Les Escorcheries », 4 avril 1634 [f° 50]. – Bail des revenus de la terre et seigneurie de Vaugien, fait par le seigneur du lieu à Claude Martin, précédemment receveur de la terre et seigneurie de Versailles, 30 avril 1634 [f" 59]. – Bail de terres fait par Adam de Bâillon, « cieur de Val-lanse », 1634 [f 81].'

E. 6605. (Liasse.) – 12 pièces, papier.

1634. – Débris d'une liasse comprenant les actes divers passés pendant le premier semestre de l'année 1634; pièces foliotées 21-33.

E. 6606. (Liasse.) – 199 pièces, papier.

1634. – Série des actes divers, reçus pendant le deuxième semestre de l'année 1634, avec un Répertoire renvoyant aux minutes foliotées 1-204. – Acte d'assemblée des habitants de la paroisse de Saint-Rémylez-Chevreuse, parmi lesquels « Pierre Gottret, » procureur syndic de ladite paroisse », à l'effet de constituer un procureur devant les représenter devant le président de l'Élection de Paris, 16 juillet 1634 [folio 9]. – Constatacion que le dimanche 16 juillet 1634, à sept heures du matin, le tabellion de Chevreuse s'est transporté en la paroisse de Dampierre, sur la requête du curé de ce lieu, « Messire François Groust », et que là, en présence de « Jehan de Mange », capitaine du château de Dampierre, des marguilliers et de plusieurs habitants, « représentans la plus grande et saine » partie d iceux », il a sommé M'» Robert Mesnager, prêtre, de « déclarer en quelle qualité il entend s'intro- » duire et voulloir s'ingérer de faire les fonctions » curiales en ladite parroisse ». Celui-ci ayant répondu qu'il était « envoyé de la part de Monseigneur » l'Archevesque de Paris pour déservir ladite église » pendant six mois », il a été répliqué par les habitants « qu'ils remercient mondit seigneur de Paris, attendu » qu'il n'y a onques eu aucuns vicaires qui ayent des- » servy ladite église, ains toutes fonctions comme » d'administrer les saintz sacremens et tout ce qui est » nécessaire ont esté faictes par les curés, desquels ils » ont receu toutes sortes de contentement, et signam- » ment dudict Groust', leur curé et pasteur depuis » quatre ou cinq ans qu'il est en possession, contre » lequel ils n'ont subject de plaincte, ains le tiennent » pour homme lequel officie et fait le service divin » honnestement comme il appartient » [f" 27]. – Pro- messe et contrat de mariage entre Jean Thiersant, marchand tanneur à Chevreuse, fils de Jean Thiersant et de Marie Rozay, d'une part, et Marie Auvery, fille de Nicolas Auvery, marchand en la même ville, et de Marie Ilaultemps ; parmi les parents figure Charles Thiersant, bailli de Rochefort, 5 août 1634 [f» 40]. – Déclaration faite par les « manans et habittans de la

» paroisse de Saint-Forget », devant Robert Prud-
homrae, commis de René Pelle, au sujet des « pour-
» suites à eulx faictes à la requête de M' '= Nicollas
» Aubry, prêtre, curé de ladicte paroisse de Saint-
» Forget, imposé es roolles de leurs tailles de la pré-
» sente année par les asséeurs et collecteurs de ladicte
» paroisse à la somme de 6 livres tournois à raison

262

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

» qu'il est fermier de quelques héritages appartenant
» à ladicte église et desquels il a bail pour dix livres
» tournois », et aussi à la requête de Jean Chastellier,
bourgeois de Paris, également porté au rôle de la taxe
pour la somme de 30 livres. Les habitants de Saint-
Forget « désadvouent lesdictz collecteurs », qui,
d'autre part, se sont « diminués et leurs parans et
» amis », et ont commis « plusieurs aultres malversa-
» tions », ainsi que « les asséeurs », dans l'assiette de
la taxe, ce qui sera prouvé « en temps et lieu »,
10 août 1634 [f° 48]. — Acte d'assemblée des habitants
de la paroisse de Chevreuse, réunis à l'issue de la
messe paroissiale célébrée en l'église Saint-Marlin, au
son de la cloche, « selon la coustume », lesquels con-
stituent un procureur, à qui ils donnent mission de
faire décharger la Maladrerie et l'Hôtel-Dieu de Che-
vreuse des sommes auxquelles elles avaient été taxées
par le Roi, 1^{er} octobre 1634 [f° 90]. — Élection faicte
au même moment de la personne de François Ilault-
temps, marchand bourgeois de Chevreuse, en qualité
d'administrateur de l'Hôtel-Dieu et Maladrerie, Jacques
Le Roy ayant requis René Pelle de « prendre les voix
» des habittans, affin qu'en son lieu il soit nommé et
» commis ung auUre administrateur, sa charge estant
» finie ce jour d'huy ». Le bailli de Chevreuse, M. Si-
mon, '^{er} pour ce appelle », ordonne que l'élection sor-
tira son effet, et que « ledit Ilaulttemps fera la fonction
» suivant et au désir de l'entienne coustume » [f° 91].
— Pouvoirs donnés par les habitants de Chevreuse à
leur procureur syndic pour comparoir en leur nom
devant le lieutenant de l'Élection particulière de Che-
vreuse, et » là dire et déclarer que les dits habittans
» ont persévéré et persévèrent » dans le désaveu de
l'assiette de la taille, 22 octobre 1634 [f° mj]. — Per-
mutation de bénéfices conclue entre M' '' Claude de
Frédy, curé de Senlisse, et Nicolas Lhuval, curé de la
paroisse de « Saint-Germain de Hatonville, diosesse
» de Chartres », 10 novembre 1634 [f° 122]. — Autori-
sation donnée par les habitants de Chevreuse à leur
procureur syndic, François Ferré, de constituer tel
procureur que bon lui semblera, « pour compareoir à
» l'asignation quy a esté donné ausditz habitans par-
» devant Nosseigneurs de la Cour des Aydes », 26 no-

vembre 1634 [f° ir)8]. – Vente faite à Michel Lemoine, marchand, par M^m Michel Pinel, curé de Cernay-la-Ville, de « toutes et une chacune les dîmes, tant » grosses que menues, à la réserve de celle des » aneaux et toisons de layne, qui peuvent corapecter » et appartenir audit sieur Pinel, à cause de sadicte • cure », 22 décembre 1634 [M81]. – Pouvoirs donnés

par les habitants de Chevreuse aux marguilliers de la paroisse, à l'effet d'obtenir la décharge ou la diminution de la somme à laquelle l'église de Chevreuse avait été taxée par le Roi pour son revenu temporel, l'octobre 1634 [f° 197].

E. 6607. (Liasse.) – 264 pièces, papier.

1634. – Obligations grossoyées en 1634. – Jean Simon, marchand à Saint-Rémy-lez-Clievreuse, paiera à Raimond Huard, marchand à La Barre, paroisse de Senlis, la somme de 69 livres, pour prix d'un cheval, 15 janvier 1634 [pièce numérotée 13]. – Henriette Boiseau, veuve d'Alphonse Boudier, demeurant à Saint-Forget, promet de rembourser la somme de 3 12 livres qui lui avait été prêtée par Pierre Buisson, marchand à Chevreuse, et de lui livrer en outre « demy » cent de foing bon, loial et marchand », 11 avril [p. n. 831].

E. C608. (Liasse.)

16 pièces, papier.

1634. – Inventaires dressés en 1634 : – le 24 janvier, après le décès de Perrette Journé, femme de Jean « Marceille », sergent au bailliage et duché de Chevreuse, demeurant à Dampierre [pièce numérotée 27] ; – le 12 octobre, après le décès de François Besset, en son vivant écuyer, « sieur de Millon et de la chappelle » de Millon, intendant de la Maison de Monseigneur le » duc. de Chevreuse, cappitaine et gruyer dudit lieu », à la requête de damoiselle Marie Simon, sa veuve, tutrice et ayant la garde noble des enfants d'elle et du défunt [p. n. 15].

E. 6609. (Liasse.) – 73 pièces, papier.

1635. – Baux passés pendant les six premiers mois de l'année 1635, avec un Répertoire renvoyant aux minutes foliotées l-lô. – Disposition de ces Répertoires : « Anne de Trappu, veufve Claude Le Marquant a baillé à Jehan Le Clerc, Folio xvii. – Augustin Tescier a baillé à Ilonry Simon, Folio xxxvii. – Antioixe Morisse a baillé à Pasquier Langlois,

- » Folio xLviii. – Antioine Thomas a baillé à Jehan
- » Fremeau, Folio lxix. – Tiiiiuult
- » Delisle a baillé à Jacques Bernard, Folio xxxn. –
- » Thomas Corbeil a baillé à Nicolas Hanot, Folio
- » XLII. »

SÉRIE E. – NOTAIRES ET TABELLIONS.

263

E. 6G10. (Liasse.) – 129 pièces, papier.

1635. – Série des actes divers rerus pendant le premier semestre de l'année 1635, et dont les minutes sont foliotées 2-185. – Constitution par Nicolas Auvery, marchand et bourgeois de Clievreuse, d'une rente viagère de 150 livres tournois, au profit de son fils Louis Auvery, « estudiant en théologie en l'Université » de Paris, pour luy donner moyen de parvenir aux » sacrés ordres de prestrise », 28 février 1635 [folio 51]. – Testament de Jean Poirée alias Porée, curé de Saint-Lambert, qui, entre autres volontés, exprime celle d'être « inhumé en l'église dudict Sainct-Lambert, « devant le maistre hostel », H avril 1635 [f» 103].

E. 6G11. (Liasse.) – 185 pièces, papier.

1635. – Série des actes divers reçus pendant le deuxième semestre de l'année 1635, et dont les minutes sont foliotées 2-189. – Constitution de procureur par Antoine Thomas, sergent royal au grenier à sel de Montfort-l'Amaury, à l'efiTet de résigner ledit office au profit de Jean Thiersant, demeurant à Chevreuse, 19 juillet 1635 [folio 28]. – Sommation faite par Jean Aubert, l'un des marguilliers, au curé et aux liabitants de Chevreuse, réunis en assemblée, d'avoir à donner leur consentement à l'exécution d'un jugement de rOfflcial de Paris tendant à ce que Jacques Aubert, fils du demandeur, " sous-diacre, « soit receu en l'office » et exercice de cler en l'église de Chevreuse, qu'il » offre faire sans aucuns gaiges ny salaire sinon que » les droitz estraordinaires que l'on y reçoit, comme » aux mariages et baptistaires, offrant bailler caul- « tion », afin de remplacer M'° Mathieu Marny, prêtre, remplissant actuellement cjt office « sans avoir esté » advisé par les habitans ny baillé caultion, joint » qu'il néglige ladict charge, laissant trainer et » dissiper les ornement es hostels quand il est à pré- » parer, et les livres sur les pupittres, et longtemps » après les festes passées, les aubes et ornement, cal-

» lisses qu'il baille indifféremment à tous venans, »
etc., 9 septembre 1635 [C° 40]. — Acte aux termes du-
quel il est convenu ce qui suit: M'» Noël Berthault,
curé du Mesnil-Saint-Denis, et M"= Jean Porée, curé de
Saint-Lambert, se constituent « pleige et cautions
» pour M" Mathieu Marny, aussy prestre abittué en
» l'église de Chevreuse », de manière à ce que les
marguilliers de Saint-Martin-de-Chevreuse n'aient

aucunes inquiétudes au sujet des « ornemens, cal-
» lisses, croix et autre argenterie qui ont esté mis cy-
» devant us mains dudict Marny », et que l'église n'en
reçoive « aucune perte et dommage » ; Mathieu
Marny promet, d'autre part, de « sy bien et fidelieraent
» s'acquitter de sa charge que les susdits n'en recep-
» vroht aucuns reproche, perte ni domage », 14 sep-
tembre 1635 [f° 4*7]. — Procès-verbal dressé à l'effet
de constater l'état des fontaines du château de Uam-
pierre, après « Visitation faicte par M" fontenyers et
» gens à ce congnoissans », 18 août 1635 [f° 58]. —
Pouvoirs donnés aux sieurs Gohier et Bignon, mar-
chands tanneurs, par Thomas de Tournay, Louis
Gohier, Claire Hardy, Louis Chappelle, Charles Le
Roy, Pierre Masson, Claude Auvery, Toussaint Thier-
sant, Jean Thiersant, Jacques Thiersant, Martin de
Trappu, Thibault Delisle, Jacques de Laval, le jeune,
P. Masson se portant fort de la veuve Louis Masson,
sa mère, « tous marchans faneurs demeurans à Che-
» vreuse » ; les deux procureurs ainsi constitués de-
vront se transporter à Paris et faire le nécessaire
pour protester contre « les impôtz eslevés que l'on
» veult faire sur leurs estatz et raarchandize », 21 oc-
tobre 1635 [f° 9% — Marché pour le pavage de
l'abreuvoir de Pré-de-Celle, « Predcelles », 26 août
1635 ; — quittance d'une somme de 180 livres tour-
nois donnée à U" René de Chantecler, chevalier, con-
seiller du Roi, président au Parlement de Metz, et à
Pierre de Chantecler, son frère, seigneurs de Bévil-
liers, par trois manouvriers demeurant à La Ferté,
paroisse de Choisel, « pour avoir par eux faict et
» creusé ung abreuvoir au lieu de Predcelles, servant
» de comodité tant à leurs fermiers qu'aultres pai'ti-
» culiers du lieu, servant à abreuver leurs chevaulx
» et bestiaux en la nécessité, suivant la convention
o verballe faicte avecq lesdicts sieurs, à raison de
» trente solz toise cube, s'y en estant trouvé six-vingtz
» toises », 16 septembre 1635 [l'""^ 118 et 119]. — Dé-
claration signée par un certain nombre d'habitants de
Chevreuse, « faisans etreprésentans la plus grande et
» saine partie d'iceux », lesquels attestent « les biens-
» faicts et offices » que <> M--^ Jacques Aubert, soubz-
» diacre, a faictz et renduz tant auparavant sa qua-
» lité que depuis qu'il y a esté receu par le supérieur
» en ceste charge en l'église dudict Chevreuse, comme
» il est notoire à ung chacun » ; en conséquence, ils
sont d'avis et désirent qu'il soit « introduict en la
» charge de clerc de l'église dudict Chevreuse, le recon-
» gnoissant par ses vie et meurs de ce capable, joint
» qu'il est natif du lieu », 3 septembre 1635 [t* 183].

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

E. 6612. (Liasse.) - 8 pièces, papier.

1635. - Inventaires drosses en 1635 : - le 27 avril, après le décès de Michelle Leroy, veuve d'Urbain Manequin [pièce numérotée 2]; - le .. août, après celui de Jacques Bongrand, teinturier à Che^reuse [p. n. 5] ; - le 20 décembre, après celui de Simonne Grimoust, femme de Jean de La Roche [p. n. 8].

E. 6613. (Liasse.) - 53 pièces, papier.

1636. - Baux passés pendant le premier semestre de l'année 1636, avec un Répertoire renvoyant aux minutes foliotées 1-51.

E. 66U. (Liasse.) - 74 pièces, papier.

1636. - Baux passés pendant le deuxième semestre de l'annf^e 1636, avec un Répertoire renvoyant aux minutes foliotées 1-74.

E. 6615. (Liasse.) - 169 pièces, papier.

1636. - Série des actes divers reçus pendant le premier semestre de l'année 1636, avec un Répertoire renvoyant aux minutes foliotées 1-1'76. - Échange de pièces de terre conclu entre damoiselle Charlotte Du Creulx, d'une part, M" Jean de Saint-Aubin, curé de la paroisse, M'<= Pierre Busnel ou Busnet, vicaire, les marguilliers et les habitants de la paroisse de Sain't-Rémy-lez-Chevreuse, d'autre part, 3 janvier 1636 [folio 16]. - Testament de Claude Bérée, femme de Jean Plomet, sergent traversier garde des bois, eaux et forêts du duché, âgée de 58 ans, « gisante au lit », février 1636 [f" 33]. - Testament du susdit Jean Plomet, 28 février 1636 [f" 34]. - Pouvoirs donnés par les habitants de Chevreuse aux asséeurs et collecteurs des tailles & de mettre et cotliser audictes tailles, la » présente année M" Christophe de Vallès, lieutenant » général au bailliage de Chevreuse et prévost de La » Brosse, nonnostans la prétendue exemption qu'il a » fait signiffié [aux] asseyeurs et habitans >/, et d'imposer également le nouveau meunier du moulin de a La Mare •>, février 1636 [f°47]. - Promesse et con-

trat de mariage entre François de Cardolle, peintre, demeurant à Chevreuse, dune part, et Catherine Letounieur, habitant au même lieu. Parmi les parents et

amis figurent, du côté du futur, « Pierre Pouche, chirurgien, François Nautré, peintre, Pierre Segris, joyeur d'instrument, J. Bary, joyeur d'instrument, Claude Vallée, chirurgien », du côté de la future, sa sœur Marie Letourneur, « femme de Jehan Petit, opérateur du Roy », 1 avril 1636 [f 91]. – Acte d'assemblée des habitants de Chevreuse, réunis à la diligence de Jacques Simonneau, leur procureur syndic annuel, « suivant la publication ce jourd'huy faicte à la grande messe de ladicte paroisse », 31 mars 1636

[f° 125]. – Transaction conclue entre Antoine R ,

« tissuttier rubennier », demeurant à Chevreuse, et

Pierre D , marchand en la même ville, pour

mettre fin à un procès porté devant le bailli de Chevreuse à raison des faits suivants. Antoine R ,

avait, « quatre ou cinq mois sont ou environ », recherché en mariage Marie B , alors au service

de Pierre D , et depuis l'avait épousée, « du coii-

» sentemeiit de ses parens et amis en face de

» nostre mère sainte église, en conséquence duquel

» [mariage] ils R et B ont esté à con-

» verser ensemble suyvant et au désir du commende-

» ment de Dieu et de nostre dicte mère sainte église,

» ne sçachant que ledict D eust abusé de ladicte

» B sa servante domestique, jusques à avoir eu

» sa compagnie charnelle, mesmes demeurée enceinte

» de son fait, et dont elle seroit accouchée dimanche

» dernier, premier de ce moys, de quoi il se seroit

» i>laint à Monsieur le bailli de Chevreuse ou son

» lieutenant ». Celui-ci avait ordonné par sentence

que l'enfant « seroit baptisé au nom dudict D

» pour ce qui est du cognon, et qu'il seroit déposé et

» mis en la protection dudict D », 4 juin 1636

[f" 1

Traité intervenu entre Henry Marquet,

chirurgien, demeurant à Clitvreuse, et les habitants de cette paroisse représentés par M^r Julien Boudet, curé, Christophe de Vallès, Pierre Ambroise, Jean Leroy, Jean Aubert, Jacques de Laval, Sébastien Dodin, Richard Basin, Pasquier Lemarquand, André Chevallier, Simon Hardy, Charles Veau, Jacques Vauremoire, Louis Ambroise, Etienne Simonneau, Louis Clia]pelle, François Ferré, Michel Loysel, Léonard ou Bernard llerbellot, Vincent de Tournay, Simon Gohier, Marin Bignon, Claude Hardy, Edme Du Cloud, « faisant la plus grande et sayne partie desdits » habitans ». Henry Marquet promet « de bien, fiJel- » lement et diligemment voir, visiter les personnes » qui seront frapées et soubçonnées d'estre aftaintes » du mal de peste et contagion dans l'estandue de » ladicte parroisse, faire raport de leurs noms, aages

SKPJK E. — NOTAIRES ET TABKLLIONS.

265

» et l'endroit du corps où ledict mal parroistra à » W Vincent de Tournay, niaislre chirurgien demou- » rant audict Chevreuse, auquel lesdits habitans se » sont confiés de préparer les remeddes et donner » l'ordre du pansement et traictement desdicts mal- » lades selon les occurances dudict raport et les dis- » tribuer ausdicts mallades pour iceux penser, médi- » camenter, appliquer les remeddes et iceux faire » prendre ausdits mallades, curer et nettoyer leurs » playes jusques à entière et parlaicte garison » d'un chacun et qu'il plaira à Dieu retirer son fléau » de dessus ladicte parroisse ». En retour les habi- » tants de Chevreuse s'engagent à le « norrir, ou [lui » donner] pour sa nourriture seize solz par jour », à le » loger et « iceluy maintenir contre et envers tous au » fait desdicts pensemens et administration desdicts » remeddes, et, outre ce, luy faire donner par Marin » Bignon, marchand tanneur, demeurant audict Che- » vreuse, à présent administr^{^^}ateur de l'Hôtel-Dieu » dudict Chevreuse, en fin et ladicte inalladie cessée, » la somme de cens livres tournois en argent et un » habit complet de pourpoint, hault [et] bas de chausse, » houpe[de] ou manteau, chapeau, soulliers de la » condition que la quallité dudict Marquet le mérite et

» que par son bon soin, expérience et dilligence il se
» sera rendu cappable de cette honneste reconnois-
» sance ». Enfin pour lui donner « plus de sujet de
» mieux s'employer ausdits pensemens et cures »,
ils lui promettent, « après ladicte malladie cessée »,
de le faire jouir « de la maistrise de chirurgie audict
» Chevreuse, avecq pouvoir de tenir boutique ouverte
» et jouir des privilèges de ladicte maistrise ». 10 mai
1636. Attestation délivrée, à la date du 4 juillet sui-
vant, par les habitants dénommés ci-dessus que ledit
Marquet a satisfait à ses engagements [f° 138]. —
Constituion de procureur par Jacques Thiersant,
huissier audiencier en l'Élection particulière de Che-
vreuse, à l'effet de résigner son office au profit de
Jean Thiersant, son fils, 9 juin 1636 [f 141].

E. 6616. (Liasse.) — 161 pièces, papier.

1636. — Série des actes divers reçus pendant le
deuxième semestre de l'année 1636, avec un Réper-
toire renvoyant aux minutes foliotées 1-143. — Con-
stitution de procureur par les habitants de Chevreuse,
à l'effet de s'opposer aux prétentions de Louis Marie,
« se qualifiant fermier du huictiesme de Chevreuse »,
et d'empêcher « l'entreprise que ledict Marie s'efforce
Seine-et-Ojse. — SsBiE E. — Tome V.

» faire sur eux, ce que jamais ses prédécesseurs fer-
» iniers n'ont fait ny osé entreprendre », 4 juillet
1636 [folio 3]. — Promes.se et contrat de mariage entre
Gilles Chappelle, maître boucher en la boucherie de
Chevreuse, et Marie Thomas, (ille d'Antoine Thomas,
en son vivant sergent royal au grenier à sel de Mont-
fort-l'Amaury, 13 juillet 1636 [1" 7]. — Constitution
de procureurs par les habitants de Chevreuse, à l'effet
de contracter un emprunt s'élevant « jusques à la
» somme de deux mil livres et plus », et de faire tout
le nécessaire « pour parvenir au payement qu'il con-
» vient faire pour la levée de vingt- cinq hommes
» armez que Sa Majesté a ordonné estre levez en la
» ville dudict Chevreuse », 14 août 1636 [f» 25]. — Acte
d'assemblée des habitants de la paroisse de Choisel,
au sujet des mesures. à prendre « affln de contenter
» Sa Majesté au désir de la commission à eux envoyée,
» tendant à la levée d'ung cheval bien seillé et équipé,
» propre à monter soldats et servir en son armée ». S'étant adressés à M'-o Pierre Lorient, leur curé, auquel ils ont (c fait entendre leur nécessité », ils le prient de leur prêter la somme de 300 livres, ce à quoi il consent, 24 août 1636 [f» 37]. — Contrat de mariage entre Robert Gobillon et Louise Thiersant, octobre 1636 [f" 11]. — Donation faite à l'église de « Monsieur » Saint-Brisse » de Cernay-la-Ville, « acceptante par » M« Michel Pinel, prestre et curé de ladite égiize et » Jean Gaunier et Gervais Toustain, marguilliers ». par noble damoiselle Margueritte de Fortia, veuve de Jean « Darnault », en son vivant sieur des Bouillons,

gouverneur de la ville et du pont de Poissy, « cappit-
» taine de cinquante chevaux-légers, premier cappi-
» taine entretenu au régiment de l'Isle-de-France et
» commissaire ordinaire de l'artillerie, le tout pour
» le servisse du Roy ». En retour de cette donation,
qui consiste en maison et héritages, le curé et la fa-
brique s'engagent à célébrer ou faire célébrer, outre
les obits et services indiqués « pour le repos des âmes
» des fondateurs, parens et amis trépassés », un salut
solennel les dimanches et jours de fêtes ci-ai.rès énu-
mérés : « Le jour et feste de la Nativité Nostre-Sei-
» gneur, le jour Saint-Jean, apostre et esvangélis'te,
» le jour de la Sirconsision de Nostre-Seigneur, le
a jour de l'Epiphanie de Nostre-Seigneur, que l'on
» appelle la feste des Roys, la feste de la Purificacion
» de l'heureuse Vierge, l'Annonciation de la Vierge,
» le jour de la Résurrection de Nostre-Seigneur, ap-
» pelléeles Grand Pasque, le lendemain de Pasque, le
» jour de l'Asension de Nostre-Seigneur, la feste de la
» Pentecoste, la feste de la Très-Sainte-Trinité, la

U

266

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

» feste du Saint- Sacrement de l'haustel, appelle
y Feste de Dieu, la feste Saint-Jehan-Baptiste, la
» feste Saint-Pierre et Saint-Paul, la feste de la
» Dédicasse dudict Cernay, la feste de FAsomption de
>) la Vierge, la feste de la Nativité de la Vierge, la feste
» de tous les saintz et saintes de Paradis, le jour
» Saint-Brisse, patron dudict lieu, la feste de la
» Conception Nostre-Dame » ; 9 décembre 1636
[f» 114J. — Foi et hommage rendus au duc de Che-
vreuse par « Jehan Gressier » , avocat au Parlement
de Paris, à « cause des fief, terre et seigneurie de
» la Maison-Forte », sis en la paroisse de Choisel,
12 septembre 1636 [f" 135]. — Vente d'une pièce de
pré faite par Robert Nepveu, contrôleur ordinaire
de la maison du duc de Chevreuse, à Louis Haul-
temps, procureur fiscal au duché, 22 octobre 1636
[f° 142].

E. 6G17. (Liasse.) — 1 i:ièce, parchemin : 273 pièces, papier.

1635-1636. — Obligations grossoyées en 1635 et
en 1636, avec addition d'actes divers s'y rapportant.

E. 66!8. (Liasse.)

71 pièces, papier.

1637. – Baux passés pendant le premier semestre de l'année 1637, avec un Répertoire renvoyant aux minutes foliotées 1-10.

E. 6619. ^Liasse.) – 175 pièces, papier.

1637. – Série des actes divers reçus pendant le premier semestre de l'année 1637, et dont les minutes sont foliotées 1-106. – Testament de Nicolas « Foucquet », logé au « Lion d'Or, situé au marché à bled de Chevreuse », mars 1637 [folio 50]. – Acte relatif au moulin de Mauvières, appartenant à « Anthoine Arba-lestrier, escuier, sieur de l'Arbaleste, Mauvières et de Bergerac », 2 avril 1637 [f.'74]. – Déclaration faite par M' Etienne Simonneau, procureur au bailliage, et par plusieurs habitants de Chevreuse, au sujet de l'exercice du « huictiesme » en la ville et Élection de Chevreuse par les fermiers de ce droit, 20 avril 1637 [(" 106]. – Attestation par plusieurs habitants que >- lundy dernier, estans dans la Rue » Neufve dudict Chevreuse, ilz ont veu un nommé » Ruelle, huissier à chi'val, au Chastellet de Paris, qui » portoit un paquet cachette, lequel paquet auroit

'/ si^rnifflé, à la requête des marguilliers et syndic de » de ladicte ville, à Pierre Masson, Henry Clievailier, » Pierre Tellier et Nicolas Aubert, leur déclarant que » c'estoit le roolle de l'empruntz que .'^a Majesté » « veust et entand estre cuilly en ladicfe ville de Chevreuse, comme estant esleuz pour ce faire par les » dictz marguilliers et syndic, ladicte signifficacion » faite sur les six à sept heures du soir >^ : et que le lendemain, mardi, « lesdictz Aubert, Ma^sun, Tellier » et Chevallier ont fait signifier au.sditz marguilliers » et syndic qu'ils étoient près d'accepter ladicte charge » et faire la cuilte des deniers dudict empruntz estans » asistez desditz marguilliers et syndic ». Sans date, mais probablement des mois d'avril-mai 1637 [f" 131].

– Pouvoirs donnés par Claude Chevalier, voyer au bailliage de Chevreuse, pour résigner ladite charge au profit de Jean Thiersant, marchand tanneur à Chevreuse, 27 février 1637 [i" 152]. – « Mémoyre des ré » parafions et couvertures, thuille et ardoise, qu'il con » vient faire en l'église et cloché de la parroisse de » Dampierre » ; la dépense est évaluée à 160 livres ; marché conclu à cet effet, 21 jilin 163T [i» 172]. – Déclaration faite par les habitants de Chevreuse, pour dresser la liste des personnes qui, n'habitant plus cette ville depuis un an et jour, ne doivent pas être « com- / . prins dedans la cotte de l'empruntz » fait par le Roi, 29 avril 1637 [f" 186]. – Acte d'assemblée des habi-

tants de la ville et paroisse de Chevreuse en « la » chambre de ville et hoditoire dudict Chevreuse », réunis à « la diligence du procureur syndic de ladicte » ville », ai)rès la grand-messe, « et au .--on de la » cloche », pour délibérer sur le fait de ■ l'emprunt » ordonné estre levé sur lesdicts habitans ». On émet l'avis que le marguillier établisse l'assiette delà levée avec le procureur syndic qui sera élu au lieu et place de .Jacques Simonneau le Jeune; élection du procureur syndic. 26 avril 1637 [1° 187]. —Acte d'assemblée des mêmes, à la requête de Pierre Masson, Pierre Tellier, Henry Chevalier et Nicolas Aubert, « au nom » et comme estans esleus pour cuillir lempruntz » que Sa Majesté désire estre levé en la ville de Chevreuse ». Sont indiqués comme étant procureur syndic Michel Loisel, et marguillier, Pasquier Le Marquant. Jean Le Roy « est d'avis que les quatre col- . . lecteurs fasse l'asiette de l'emprunt et que les mar-). guilliors et syndic y assist, sy bon leur semble » ; les habitants partagent son sentiment. 7 juin 1637 [f" 188].

— Autre assemblée des mêmes, 6 juin 1637 f" 189]. — Promesse et contrat de mariage entre Nicolas de La Barre, conseiller du Roi, receveur général et [layeur

SERIK E. — NOTAIRES ET TABELLIONS.

267

des rentes assignées sur le Clergé de France, d'une part, et dame Marie Turpin, veuve d'Antoine Lévesque, avocat ai> Parlement, 4 février 1637 [1''' 191]. — Promesse3J;/6ontrat de mariage entre MTM Marcel Auvery, procureur au bailliage et duché, fils de Marin Auvery, huissier à cheval au Châtelet, et de Jeanne Huger, d'une part, et Hélène de Tournay, fille de Vincent de Tournay, maître chirurgien à Chevreuse, et de Marie Le Roy, d'autre part, 22 janvier 1637 ff" 192]. — Quittance d'une somme de TOÛ livres donnée par L. Prévost, maître fondeur, demeurant à Paris, rue de la Ferronnerie, pour vente et délivrance par lui à Marin Bignon, marchand tanneur à Clievreuse, « d'un lieutrin pour servir à l'esglise et fa- » bricque Monsieur Saint-Martin dudict Chevreuse », 10 mars 1637 [1° 193]. — Constitution par « la plus » grande et saine partie » des habitants de Chevreuse, d'un procureur, « M''' Adam Rousseau, advocat au » privé conseil du Roy >', pour s'opposer à l'entérimement d'une requête présentée par treize habitants de la ville « soubz le nom de la communauté desdictz » habitans », relativement aux taxes assises par Michel Loisel, procureur syndic de la ville, Marin Auvery et Pasquier Le Marquant, marguilliers de la fabrique, en vertu du « roolle par eux fait des vingt » mil livres désirez par Sa Majesté estre assis sur

>> ledict Chevreuse ». Ils désavouent ce qui a été fait par les treize, et supplient le Roi et son conseil de Il diminuer icelle somme, estant impossible d'y pou-
» voir satisfaire par lesdictz habitans à cause de leurs
» misères et pauvreté, tant au subject des gens de
» guerre, chevaux qu'ils ont esté contrainctz fournir
» tant à Saint-Denis que à Saint-Cloud, comme ilz
» feront aparoir, [que] de la maladye contagieuz de
y laquelle ilz ont esté afligez deux fois, notamment en
» l'année mil six cens trente et trente six dernier,
» sans avoir receu aucune diminution de taille ».
19 mai 1637 [f° 194]. – Délibération relative à « la
» clameur et plainte du peuple qui s'est ce jourd'huy
» faicte aux carrefours et lieux publicqs de cette
» ville " par des habitants de Chevreuse, « disans
» estre taxés, ruynés et consomez au préjudice de
» leur famille, réduictz à mendicité à cause de la mal-
» versation commise par Henry Chevalier , Pierre
» Tellier, Pierre Masson et Nicolas Aubert, marchands
» bourgeois dudict Chevreuse, en l'assiette et imposi-
» tien de la somme de seize mil livres tournois qu'il

» a plu à Sa Majesté pour l'emprunt à quoy son

)> son conseil avoit taxé cette ville », 19 juin 1637
If'' 196].

E. GC20. (Liasse.) – 134 pièces, papier.

1637. – Série des actes divers reçus pendant le deuxième semestre de l'année 1637, avec un Répertoire renvoyant aux minutes foliotées 1-136. – Constatation que Michel Chariot, écuyer, sieur de la " Maison-
» Forte », exempt des Gardes du corps du Roi, est
'I venu exprès pour randre et porter à Monseigneur
» le duc de Chevreuse les foy et hommages et serment
n de fidélité qu'il est tenu faire et porter à mondit sei-
» gneur dudict fief de la Maison-Forte », sis en la pa-
roisse de Saint -Jean de Choisel, et qu'à cette fin,
accompagné de René Pelle, tabellion juré, il s'est trans-
porté « au devant de la principale porte et entrée du-
» dit cliasteau, où estant, après avoir frapé à la porte
» d'icelluy chasteau par trois et diverses fois, ayant
» demandé à haulte et intelligible voix : Monseigneur
» le duc de Chevreuse est-il séans en son château ou

» personne pour luy ? seroit comparue la

» femme du fermier dudict chasteau, laquelle a dé-
» claré que mondît seigneur n'est en son chasteau, ny
» personne pour luy, pour recevoir ladite foy, hom-
» mage et serment de fidellité, et que se falloit trans-
» porter au logis de M'''^ Louis Haultemps, son procu-
» reur fiscal en son duché, en sa maison à Chevreuse »,
13 juillet 16'37 [folio 12]. – Testament de Jéréraie
Cherron, garde des bois, eaux et forêts du duché de
Chevreuse, lequel, entre autres volontés, exprime celle
d'être inhumé en l'église Saint-Martin, « au devant de
» la chappelle Notre-Dame, là où a esté inhumé sa

» deflfuncte mère », 26 juillet 1637 [f» 71]. — Vente d'une pièce de pré faite par Martin Dufay, laboureur à Fromenteau, paroisse de Pecqueuse, à M^m Vincent Hébert, curé de la « chapelle de Nostre-Dame de Millon, » maître ès-arts en l'Université de Paris », 24 octobre 1637 [(" 73]. — Déclaration faite par Jacques Lariddon, « marchand terrasier de Monseigneur le duc de Chevreuse », demeurant à « Becquancourt », paroisse de Saint-Forget, ainsi que par Philippe et Jean Libot, maçons à Chevreuse, qui reconnaissent « avoir esté » employés, à la requête de Pierre Ambroise », le premier « à fermer et closre de terrasse et qllessons le » sirqui qui enclos le faulbourg de la porte de Paris, » du quartier de laquelle porte ledit Ambroyse est » cappitaine, pour boucher et condamner les yssus M qui estoient à murer », les deux autres, « Libot, » père et flls », à boucher « de murailles par deux » diverses fois la porte ayant yssue au travers des » murs de ladicté ville audict quartier qui a son yssue

268

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

y, sur les Vignes estans au dessoubz du château dudict » Chevreuse », et ce conformément aux publications et injonctions faites en 1636, « au son de tambour, par ï les rues et carrefours », 17 décembre 1637 [(" 10I]. — A.cte aux termes duquel Noël Leroy, demeurant aux Sablons, paroisse de Saint-Forget, déclare que « son » intention a esté et est d'apprendre ce qui est de l'art » de charpenterie, pourquoi il a prié Jehan Aufroy « charpentier à la grande coignée, demeurant audit

» lieu des Sablons, son beau frère, de le recep-

)> voir avecq luy et luy monstrer et enseigner cet art », novembre 1637 [f" 111].— Attestation par Alphonse de Bâillon, écuyer, sieur de « La Massicotterie », paroisse des Layes, y demeurant, que, le jeudi 12 novembre dernier, il s'était rendu au village du Mesnil-Saint-Denis pour quelques affaires qu'il avait « à se y> faire régler » en justice, « sur quelques discours r, qui se faisoient' et tenoient entre la populace que B l'on verroit deux baillifz ce jour-là se présenter » pour rendre la justice et se contester à qui tien- » droit le siège », à savoir Pierre Ambroise, bailli du Mesnil, et le sieur Thiersant, ci-devant bailli de Rochcfort. Ayant alors interpellé, « par forme de dis- » cours y>, \e sieur Linardièrre, dans son « cabinet » ou « estude », et le sieur Thiersant, il avait reçu de celui-ci cette réponse que. « quand bien cela seroit, il luy » auroit demandé de quel coslé son épée trancheroit. » et qu'il estoit aultant son serviteur et amy que ledit >, Ambroyse. Lequel sieur de Bâillon luy répliqua que

» son espée trancheroit des deux costez pour les ac-
>> corder. Lors ledit sieur Linardière, prenant la pa-
» rolle, dist audit sieur de Bâillon qu'il falloil que
« ledict Ambroyse se résolust de rendre la justice gra-
» tis ou sinon qu'il la quittast audit sieur Thiersant,
» qui s'offroit de la rendre de la sorte. Gela dit, sorti-
» rent tous ensemble dans le jardin, demandant par
» ledit sieur de Bâillon ausdicts sieurs Linardière et
» Thiersant où ils alloient, lesquels luy respondirent
» qu'ilz alloient vers Monsieur de La Verrière, et
)> prindrent congé les ungs des aultres », 5 décembre
1637 [fo 118]. – Acte d'assemblée des habitants de
Chevreuse relatif au recouvrement de la somme de
3.000 livres tournois « qui a esté empruntée pour estre
» employée tant à fournir les soldatz qu'il a plu à
» Sa Majesté faire lever dedans ladicte ville de Che-
» vreuse, l'année dernière, que pour les trois che-
» vaulx qu'il a aussy fallu livrer à sadicte Majesté ».
Fait à Chevreuse, « au devant de la principalle en-
» trée de l'esglize dudict Chevreuse ». 20 décembre
1637 [P» 119].

E. 6621. (Liasse.) – 232 pièces, papier.

1637. – Obligations grossoyées en 1637, avec ad-
dition d'actes divers s'y rapportant.

E. 6622. (Liasse.) – 19 pièces, papier.

1636-1637. – Inventaires dressés en 1636 et 1637 :
– le 20 février 1636, après le décès de Guillaume
Cabry, écuyer, sieur de « La Maison-Forte » [pièce
numérotée 5] ; – le 29 décembre 1636, en ce qui con-
cerne « les tiltres et enseignements appartenant au bassin
» des trespasés de l'esglize et fabricque Monsieur
» Saint-Martin de Chevreuse » [p. n. 10] ; – le 22 mai
1637, après le décès de Jean Chevilliard, pâtissier à
Chevreuse [p. n. 13] ; – le 9 décembre 1637, après
le décès de Roger Janvier et celui de Charlotte Raffî-
gnon, sa femme [p. n. 19].

E. 6623. (Liasse.) – 69 pièces, papier.

1638 – Baux passés en 1638, pendant les six pre-
miers mois de l'année, avec un Répertoire renvoyant
aux minutes foliotées 1-66. – Marché conclu par Ni-
colas Brochard, marchand à Saint - Rémy - !ez-Che-
vreuse, avec Michel Jouanne et Abraham Pigeon, as-
séeurs et collecteurs des tailles de la paroisse, pour
« cuillir les deniers qu'il convient cuillir pour le Roy ».
M. Brochard s'engage à l'aire la recette dont il s'agit,
et, ce fait, « leur en apoter acquit et quittances des
» recepveurs estant en charge, et faire en sorte qu'il
» n'en aye aucune perte ny dommage ». Le marché
est conclu « moyennant la somme de quatre-vingtz
» livres tournois, un septier de bled et quatre journées
» dudict Pigeon pour aïdderà faire la cuillette desdicts

» deniers, alors qu'il en sera requis par ledict Bro-
» chard, à payer ladicte somme, savoir cinquante-trois
» livres tournois et un septier de bled par ledict
» Jouanne, et par ledict Pigeon vingt-sept livres, et
» fera lesdictes journées sans que ledict Jouanne soit
» tenu l'en récomienser, sans que ledit Brochard soit
» tenu à aucune morte paye, s'il y en a, à payer la-
» dicte somme sy-dessus moictyé dans quinzaine et
» l'autre moictyé un mois après ». 5 janvier 1638 [fo-
lio 2]. – Bail d'immeuble sis à Saint-Lambert, fait à
Nicolas GodetVoy, laboureur, par noble homme Denis
Hérault, sieur du Carouge, procureur du Roi aux bail-

SÉRIE E. – NOTAIP.KS ET TABELLIONS.

269

liage, prévôté et châteltenie de « Neufville-aux-
» Loges >?, près Orlénns, 10 avril 1638 [l'" 31]. – Bail
fait à Antoine Le iMaistre, laboureur aux Essarts, par
M[^] Guillaume Viole, prêtre, prieur et seigneur d'Y-
vette et de « Soullars », de la ferme et métairie de
« Malpoue », dépendant du prieuré d'Yvette, 13 juin
1638 [r° 50].

E. G624. (Liasse.) – 141 pièces, papier.

1638. – Série des actes divers reçus pendant le
premier semestre de l'année 1638, avec un Répertoire
renvoyant aux minutes foliotées 1-104. – Constitution
de procureur par Y'vonne Thiersant, veuve de Claude
Chevalier, tant en son nom que comme tutrice de ses
enfants, t\ l'efTet de remettre entre les mains du duc
de Chevreuse l'office d'huissier audiencier au bailliage,
dont jouissait le défunt, 16 janvier 1638 [folio 16]. –
Délibération des habitants de la paroisse de Chevreuse
sur la question à eux posée par les asséeurs et collec-
teurs de savoir s'il y avait lieu de porter au rôle de la
taille plusieurs jiersonnes parmi lesquelles M[^] Chris-
tophe de Vallès, Charles Thiersant et Pierre Auvery,
18 avril 1638 [f[^]Sô]. – Inventaire des biens meubles
laissés en sa maison par Mathieu Morize, « après son
» départ pour s'en aller à la guerre, qui est depuis
» quinzaine », 24 avril 1638 [(°S'i]. – Engagement pris
par Jean Chardon, marchand boucher, demeurant à
Jouy, de livrer à Jacques Viart, marchand tanneur à
Chevreuse, les marchandises ci-après indiquées aux
conditions suivantes : « Tous et ungs chacuns les cuirs
» de bœufz à raison de quatre-vingtz-dix livres la

» douzaine de cuir de bœuf, avecq les vaches

» à raison de cinquante livres tournois la dou-

» zaine, » etc. 12 avril 1638 [f" 88]. — « Estât de la » besongne qu'il convient faire en la maison du Dau- » phin de Saint-Clair » ; marché conclu pour l'exé- cution des travaux portés audit état par Pierre Au- very, officier de la maison du Prince de Condé, avec Giraud Doucet, maçon, demeurant en la paroisse de Saint-Forget, juin 1638 [P 129].

E. 6620. (Liasse.) — 111 pièces, papier.

1638. — Série des actes divers reçus pendant le deuxième semestre de l'année 1638, et dont les minutes sont foliotées 1-146. — Engagement pris par Jean Lendry, marchand chaudfournier, demeurant en la

paroisse de « Saint-Nom-de-Lévys », de livrer aux marchands tanneurs de Chevreuse la quantité de chaux dont ils auront besoin, « moyennant la somme de trois » livres cinq sols tournois pour chaque poinson de » chaux, à mesurer en une fustaille d'Orléans com- » ble » ; par contre, lesdits tanneurs « ne pourront » prendre de la chaux à autre qu'audit entrepreneur », 8 août 1638 [folio 24]. — Mémoire des travaux de cou- verture à exécuter en l'église de Chevreuse ; marché conclu [pour leur exécution par les marguilliers avec Mathieu Courtois, maître maçon à Chevreuse, et Fran- çois Marion, « couvreur d'ardoise », demeurant à Dour- dan, 19 septembre 1638 [t" 47]. — Échange de pièces de terre conclu entre Charles Feydeau, écuyer, sieur de Marville, d'une part, et les habitants de la paroisse de Saint-Rémy-lez-Chevreuse, d'autre part, septembre 1638 [f° 50]. — Testament de M'° Nicolas Aubry, prê- tre, curé de Saint-Forget, qui demande à être inhumé en l'église de cette paroisse, 1" octobre 1638 [f° iJT\]. — Inventaire dressé à la requête de Louis Ilaultemps, procureur au duché, Jean Duval et Jacques Baudin, marguilliers de la fabrique de Dampierre, ayant exposé que, « ce jourd'huy. M'" François Groust, » prestre, curé dudict lieu, auroit esté pris et mené » prisonnier en l'Officialité de Paris, à la requette du » sieur Prometteur en laditte Officialité », et que, par suite, le lieu presbytéral était abandonné, « n'y ayans » aucune personne y demeurant, et que dans icelluy » les ornemens de l'église, comme calice, solleil, le »)> saint syboire d'argent et aultres ornemens servans » à l'église et appartenans à icelle et à Monseigneur, » qui les auroit baillés pour la décoration et service » » de ladicte église et aultres [pouvoient] estre mal » pris, desrobez ou emportez », septembre 1638 [f° 61]. — Acte par lequel Michel Barron, maréchal à Dam- pierre, et Louise Chartier, sa femme, déclarent se désister d'une plainte qu'ils avaient formée, en 1631, par-devant l'archidiacre de Josas, faisant alors sa visite en la paroisse, contre M"> <.< François Gros »,

leur curé, <^ attendu qu'ils ont, incontinent ladict
» plainte faicte, recongneu que ce dont ilz i'avoient
» accusé ne contenoit vérité, et que c'estoit une chose
» supposée et inventée par quelques malveillans et
» ennemys du'dict curé, auxquelles trop légèrement et
» promptement ilz avoient adjousté foy », 26 octobre
1638 [f" 67]. – Testament d'Antoine « Larbalestrier »,
écuyer, sieur de « l'Arbaleste et de Mauvières », se
trouvant en cette dernière localité, 2 novembre 1638
[[0^2]. – Vente de terres faite à M^m Louis Haultemps,
procureur fiscal au bailliage et duché, par Alphonse

270

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

de Bâillon, écuyer, sieur de la « Mascotterie, y demeu-
» rant, paroisse des Laiz », et Claude Du Puys, femme
de celui-ci, 19 novembre 1633 [(" 145].

E. 6620. (Liasse.) – 23n pièces, papier.

4638. – Obligations grossoyées en 1638, avec addi-
tion d'actes divers s'y rapportant. – Denis Leroy,
marchand charbonnier à Chevreuse, reconnaît devoir
à Jean et Jacques Leroy, marchands en la m.'>me ville,
la somme de 653 livres tournois, pour vente de 201
cordes de bois « fournyes de quatre au cent. . . et de
X. deux bourée pour corddes », 29 juillet 1638 [pièce
numérotée 61]. – Jean Cassot, charpentier, demeu-
rant à Saint-Lambert, paiera 38 livres à M' = Pierre
Ambroise, ' procureur au bailliage et duché, « pour
» demeurer quitte par ledit Cassot envers ledict Am-
» broise de tous ses sallaire d'avoir plaiddé pour luy ",
12juillet1638[p.n. 132].

E. 0027. (Liasse.) – 125 pièces, papier.

1639. – Série des actes divers reçus pendant le
premier semestre de l'année 1639, avec un Répertoire
renvoyant aux minutes foliotées 1-146. – Accord des-
tiné à mettre fin à un procès conclu entre Fr. Ferré,
marchand à Chevreuse, d'une part, et Etienne Maulny,
« maître tapissier en cuir doré, privilégié du Roi »,
demeurant à Paris, rue Saint-Honoré, paroisse Saint-
Eustache, 2 janvier 1639 [folio 2]. – Cession à titre
de chef cens annuel et perpétuel faite par M'« Henry
Leclairc alias Leclerc, prêtre, demeurant en l'ancien
monastère de Port-Royal, agissant au nom des reli-
gieuses dudit Port-Royal, « transféré au faulbourg
» Saint-Jacques-lez-Paris », d'un petit jardin sis à
Vaumurier, 16 janvier 1639 [^ 14]. – Acte aux termes
duquel M" François « Grou », curé de Dampierre,
reconnaît avoir choisi M^m Pierre Bunel, prêtre du
diocèse d'.Vvranches, précédemment vicaire de Saint.

Forget, pour « bien et deuement exercer l'oince de
» vicaire en sadicte paroisse de Dampierre, et là
» administrer les saintz sacrementz, passer testamons
» et autres fonctions curialles, et faire pour ledit sieur
» curé, pendant .•^on absence, tout ce que besoing sera
» et requis ». Il déclare à cet eflfet lui remettre « ès-
B mains les clef/, tant du lieu presbytéral que de l'é-
» glise, saint siboire te fonts baptissemes », '.) avril
1639 [fo 56]. – Foi et hommage eu duc de Chevreuse,

par Pierre Mesmain, écuyer, sieur de Villiers-le-Bâcle,
à cause des fiefs de Méridon et La Boissière, 4 avril
1639 [f" 61]. – Testament de A. Gadebois, meunier du
moulin Tournay, paroisse de Chevreuse, 18 mai 1639
[f" 84]. – Attestation délivrée par divers habitants de
Chevreuse relativement à plusieurs maisons de la ville,
dont les locataires ou détenteurs avaient été atteints
<■ pendant les années trente-ung et trente-six, que la
» ville de Chevreuse a esté aflligée de la malladye
» contagieuse v, 19 janvier 1639 [f"9.5]. – Constitution
de procureur, par Nicolas Aubry, curé de Saint-Forget,
à l'effet de résigner ledit bénéfice au profit de Henri
Labbe ou Labbé, prêtre du diocèse d'Avranches ; con-
stitution par celui-ci d'une rente de 180 livres au profit
durésignant, janvier 1639 [f" 131-133]. -^ Testament
de Charles Lecœur, marchand à Chevreuse , 1639
[(" 143].

E. 6628. Liasse. –

;m pièces, papier.

1639. – Série très incomplète des actes divers
reçus pendant le deuxième semestre de l'année 16*39,
avec un Répertoire renvoyant aux minutes foliotées
89-148. – Testament de Geneviève Goumier, femme
de Louis Gohier, marchand tanneur à Chevreuse, 10
octobre 1639 [folio 89]. – Déclaration des habitants de
Chevreuse, « Vincent de Tournay, Thomas Tournay,
» Pierre Tournay, Simon Gohier l'aîné, Louis Gohier,
» Clair Hardy, Pierre Masson, etc. », lesquels attes-
tent que, « à leurs i)rière et requeste, et pour leurs faire
B plaisir, Maistre Louis Haultemps, procureur fiscal
» audict duché et lieutenant particulier en rKslection
» dudict Chevreuse, s'est démis dudict office de lieute-
!> nant particulier, et [a] receu remboursement d'icel-
« luy par Messieurs les président et esleuz de la ville
» de Paris, moiennant la somme de huict cens livres
» tournois, qu'il a confessé ce jour d'huy avoir receu
n d'eux par les mains de Louis Gohier,... et que,
» sans la prière et requeste des susnommez, il ne s'en
» feust desmis en aulcune fasson et n'eust soufi'ert ledict
» remboursement, du moins quand luy faisant un paie-

» ment de beaucoup plus grandes sommes, lequel office
» luy estoit de valleur de trois cens livres et plus »;
ce que voulant reconnaître, les habitants s'engagent à
le décharger, sa vie durant, « du taux de la taille,
» taillon et autres deniers imposez sur ladicte ville »,
28 décembre 1639 [i" 100]. — Promesse et contrat de
mariage entre AlphDnse de Bâillon, écuyer, sieur de
La Massicotterie, d'une part, et damoiselle Louise de

SERIE E.

NOTArlis KT TABELLIONS.

271

Maries, fille de Mathuriu de Maries, en son vivant
écuyer, sieur de Ragonant, et de damoiselle Anne
Bizet, d'autre part, 5 novembre 1639 [f° 103]. — Pro-
mes«e et contrat de mariage entre Gilles Auvery, lils
de Marin Auvery et de Jeanne Iluger, d'une part, et
Marie de Tournay, fille de Vincent île Tournay, maître
chirurgiien à Clievreuse, et de Marie Le Roy, d'autre
part, 21 novembre 1639 [f° 105]. — Testament de Jean
Marseille, sergent au bailliage de Clievreuse, qui de-
mande à être enterré en l'église de Dampierre, « où sa
» deffuncte femme a esté inhumée », 14 juillet 1639
[f" 130]. — Vente à M" Pierre Postel, curé de Notre-
Dame-des-Layes, par Nicolas Lebas, receveur de la
terre et seigneurie de Trappes, de la portion des dîmes
pouvant appartenir à cette seigneurie sur le territoire
de la paroisse des Layes, 22 juillet 1639 [f" 131].

E. 6629. (Liasse.) — 29 pièces, papier.

1638-1639. — Inventaires dressés, en 1638 et en
1639, par Kené Pelle, principal tabellion juré au
bailliage et duché de Chevreuse, et quelques-uns par
Pasquier Le Marquant, principal tabellion juré en la
prévôté et chàtellenie royale de Châteaufort : — le
28 mai 1638, après le décès de M" Claude de Frédy,
curé de « Hattonville, en Beausse »• [pièce numé-
rotée 8]; — le 3 janvier 1639, après ceux d'Antoine
« Ballestrier, écuyer, sieur de l'Arbalestre, seigneur
» de Mauvière et de Bergerac », et de damoiselle
Jeanne Desnoyers, sa femme [p. n. 15] ; — le 16 mars
1639, après le décès de M^m Nicolas Aubry, curé de
Saint-Forget [p. n. 18] ; — le 22 septembre 1639, après
le décès de W" Mathurin Hautry, procureur au bail-
liage et duché [p. n. 22] ; — le 10 novembre 1639,
après le décès de damoiselle Claude Dupuis, femme
d'Alphonse de Bâillon, écuyer, sieur de La Massicot-
terie [p. n. 25].

E. 6630. (Liasse.) – 8 pièces, parchemin.

1632-1638. – Notification par le bailli de Chevreuse, Martin Simon, de contrats reçus par René Pelle, tabellion, ou par ses commis, de 1632 à 1638.

E. 6631. (Liasse.) – 10 pièces, parchemin.

1640-1646. – Claude Auvery. – Notification par Martin Simon, « licentié ès-loix, avocat en la Cour

>) de Parlement à Paris, bailly et garde du scel aux
» contractz du bailliage, duché et pairie de Chevreuse,
« pour liault et puissant prince Monseigneur Claude
>< lie Lorraine, duc dudict Chevreuse, pair, grand
» chambellan et grand faulconnier de France, cappi-
» taine de cent hommes d'armes des ordonnances du
» Roy nostre sire », d'actes divers reçus par « Claude
» Auvery, principal tabellion juré du bailliage et du-
rt elle », ou par ses commis Jean Ambroise, 1640,
Louis Audiger 1641, Pierre Ambroise, 1644, Robert
Prudhomme, 1645. i

E. 6632. (Liasse.) – 31 pièces, parchemin.

1647-1659. – Pasquier Le Marquant. – Notifi-
cation par le bailli de Chevreuse, Martin Simon, 1647,
Guillaume Menu, 1649, Pierre Scellier, 1659, d'actes
divers reçus, de 1647 à 1659, par « Pasquier Le Mar-
•> quant, principal tabellion juré au bailliage et duché
» de Chevreuse », ou par ses commis Robert Pru-
dhomme, 1648, Marin Geuffroy, 1649, Damien Beau-
four, 1650, Philippe Le Marquant, 1654, François
Auvery, 1654, Gilles Bertin, 1655, Nicolas Brochard,
1655, Simon NicoUet, 1657.

a. 6653. (Liasse.) – 20G pièces, papier.

1647. – Baux, marchés, prisées et quittances se
rapportant à l'année 1647, précédés d'un Répertoire
renvoyant aux minutes foliotées 1-204. – Vente de la
coupe des bois de Saint-Paul « appelez les Bois de
» l'asne au Roy, au-dessus des antiennes vignes »,
faite à Charles Liger, marchand, par Antoine Midorge,
chanoine de Saint-Victor, prieur et amodiateur du
prieuré de Saint-Paul des Aunaies, 10 mars 1647
[folio 6]. – Bail de terres et héritages fait à Adam
Mauny, laboureur, par Charles de Mauterne, écuyer,
sieur du « Chesné » en la paroisse des Layes, 9 avril
1647 [f" 19]. – Testament de François Ferré, marchand
à Saint-Rémy, qui demande à être inhumé en l'église
Saint-Martin de Chevreuse, 11 juin 1647 [f" 62]. –
Acte aux termes duquel M[™] Louis Clément, curé des
Layes, reconnaît avoir vendu et promet de garantir
à Jean de Mauterne, écuyer, sieur de la « Grande
» Maison des Lais », y demeurant, toutes les dîmes,

grosses et menues, « des graines que ledit S' de
» Maulterne a ensemancez sur le dîmage dudict sieur
» curé des Lais, tant sur le dîmage des Lais que celui

272

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

» de Beaurain », 4 juillet 1647; agrément donné à l'acte ci-dessus par M^r Jacques Bullot, curé des Laves, 18 juillet 1647 [f^o 76]. – Acte d'assemblée des habitants de Clievreuse, « pour adviser entre eux sur » le mémo^lTe publyé à la diligence des asséeurs et » collecteurs duJit Chevreuse, la présente année », et pour indiquer les personnes qui ne doivent pas être portées au rôle. « Fait et passé audit Chevreuse, avant » midi, au devant de la grande porte de l'église dudict » Chevreuse », le 12 avril 1647 [f^o 141]. – Bail fait à Guillaume Verny, sergent traversier et garde des bois du duché, par M^r Claude Hébert, receveur du duché, demeurant à Cormeilles-en-Parisis, du <■< mouUin banal » de Chevreuse, auquel tous les habitans de la paroisse » dudict Chevreuse sont subjectz, faisant de bled fa- » rine, cours d'eau dessus et dessous », 30 décembre 1647 [(^o 169]. – Accord conclu entre Claude de La Guespière, meunier du moulin à vent de Saint-Clair, et iSicolas Hardoin, meunier, demeurant à Yaugien, 16 novembre 1647 [l^o202j.

E. 6634. (Liasse.) – H2 pièces, papier.

1647. – Contrats, ventes, transactions, titres nouveaux et autres actes se rapportant à l'année 1647, précédés d'un Répertoire renvoyant aux minutes foliotées 1-138. – Promesse et contrat de mariage entre Pierre Audiger, marchand mégissier à Paris, et Hélène Soidde, fille de Pierre Soidde et de Jeanne Béchepoix, demeurant à Chevreuse, 2 mars 1647 [folio 3].

– Autre entre Guillaume Hameau, maître chirurgien à Chevreuse, et Jacqueline Tiphaine, 20 mai 1647 [f^o30].

– Accord conclu entre Louis de Moullineaux, écuyer, sieur d'Arpenty, agissant en qualité de tuteur d'Emmanuel « Balestrier », fils d'Antoine Balestrier, en son vivant écuyer sieur de Mauvières, et de damoiselle Jeanne de Noyers, d'une part, Pierre de Saint-Amant, laboureur à Méridon, paroisse de Chevreuse, et Pierre Hardy, laboureur, l'un ancien fermier, l'autre fermier actuel de Mauvières, d'autre part, 10 septembre 1647 [fo 62]. – Echange de pièces de terres entre Robert Nepveu, écuyer, sieur de la Grande-Maison, Jagny et Trotigny. d'une part, Claude Dugor, veuve de Guil-

laume Esnault, d'autre part, 27 décembre 1647 [f° 118, .
– Vente par Jean Audiger, marchand à Chevreuse, et
Elisabeth de irappu, sa femme, à Pierre ÉJeline
meunier, demeurant à la llaute-Beauce, paroisse de
Saint-Forget, du moulin de Cliâtillon, sis en la même
paroisse, 13 décembre 1647 [{" 135].

E. 6G35. (Liasse.) – 9 pièces, papier.

1647. – Débris d'une liasse se rapportant à l'année
1647. – Acte aux termes duquel Guillaume Quentin,
maître d'hôtel de M-' l'abbé de Retz, coadjuteur de
l'Archevêque de Paris, reconnaît s'être porté caution
de Jean Meslier, prêtre, vicaire de Saint-Jean de
Choisel, en ce qui concerne la vaisselle d'argent, les
ornements et autres objets appartenant à la Fabrique,
28 février 1647 [pièce numérotée 1]. – Testament
de Thomas Mennequin, prêtre du diocèse de Paris, âgé
de 27 ans, 25 mars 1647 ^p. n. 4]. – Inventaire dressé
après le décès de « damoiselle Anne de Veszières »,
veuve de Michel Chariot, écuyer sieur de la « Forte-
Maison », paroisse de Choisel, 22 juillet 1647 [p. n. 7].

E. 6636. (Liasse.) – 190 pièces, papier.

1647. – Obligations grossoyées en 1647, avec addi-
tion d'actes s'y rapportant.

E. 6637. (Liasse.) – 151 pièces, papier.

1649. – Baux, marchés et autres actes se rappor-
tant à l'année 1649, précédés d'un Répertoire ren-
voyant aux minutes foliotées 1-151. – Mémoire et
devis pour la construction et les réparations à faire
en la clôture de la brèche du cimetière de Chevreuse;
marché passé à cet effet par les habitants de Chevreuse
avec Pierre Brière aîné et Pierre Brière jeune, ma-
çons, demeurant aux Sablons, paroisse de Saint-
Forget, 16 mai 1649 [folio lli. – Bail d'animal fait
à Jacques Le Conte, laboureur en la paroisse des
Layes, par « damoiselle Jouachim de Maulterne »,
3 juin 1649 [{" 17j. – Bail de terres sises au terroir de
Dampierre, « au champ tier des terres de Vallance »,
fait à Adam Maulny, laboureur, par Louis de VioUe,
écuyer, agissant en qualité de tuteur des enfants
mineurs d'Alphonse de Bâillon, sieur de « la Mas-
» cotrie », et de damoiselle Claude Dupuis, décédés,
18 juillet 1649 [f° 51]. – Engagement aux ternies du-
quel René Pollé, Louis Filleul, Philippe Charpentier,
Gilles Chappelle et Jérémie Clément, assésurs et col-
lecteurs des tailles de la paroisse de Chevreuse, déclai-
rent décharger » François Menu, élu collecteur avecq
» eux pour faire l'assiette et collecte des deniers à
» imposer la présente année en ladite paroisse de

» Chevreuse, de faire ladictte assiette et collecte, pour
» estre par eux faicte et levée entre eux cinq », 20
septembre 1649 [f" 62]. — Bail pour une durée de trois
années fait à Nicolas Prévost, tavernier, demeurant
à Voisins-Ie-Bretonneux, par noble homme Charles
Duplex a signature : du Plex », contrôleur ordinaire
des guerres, agissant comme procureur du duc de
Chevreuse, de la ferme des aides de la paroisse dudit
Voisins, au prix de 90 livres tournois par an, 13 no-
vembre 1649 rf" 94]. — Devis des travaux à exécuter
au pressoir de Doinvilliers; marché en conséquence,
1^{er}- octobre 1649 [f» 123]. — Bail fait, au nom des reli-
gieux du couvent de Sainte-Croix de la Bretonnerie,
à la veuve de Jean Thiboust, demeurant à Houlbran,
paroisse de Choisel, de « l'hostel, ferme et seigneurie

» de Grignon et Arcis, en la paroisse de Pec-

» queueuse », 16 juin 1649 [f» 133]. — Bail pour six
années, devant commencer le 1^{er} janvier 1650, fait à
Toussaint Thomas, par les receveurs généraux du
duché, de « la ferme du mesurage des grains de cette
» ville et duché », 29 décembre 1649 [f" 150].

E. 6638. (Liasse.) — 123 pièces, papier.

1649. — Contrats de vente, mariages, testaments,
titres nouveaux et transactions se rapportant à l'année
1649, précédés d'un Répertoire renvoyant aux minutes
foliotées 1-132. — Vente d'une maison, avec ses dé-
pendances, sise au hameau de La Mare, paroisse de
Chevreuse, faite par Charles-Éléonor Le Roy, écuyer,
sieur de Rodon, à « Lucresse Manival », veuve de
M^r Robert Huby, en son vivant chirurgien à Che-
vreuse, mars 1649 [folio 2]. — Quittance donnée par
Anne « de Meurcent », veuve de François de Mau-
terne, d'une somme de 2.400 livres tournois reçue
par elle des mains de Louise de Marie, 17 mai 1649
[f" 6]. — Testament de Jacqueline Tiphaine, femme de
Guillaume Hameau, maître chirurgien à Chevreuse,
8 mars 1649 [f° 14]. ~ Autre, de Marie Lassée, femme
Blomel, reçu par Michel Delavigne, curé de Senlisse,
1^{er} mars 1649 [f» 93]. — Vente sous forme de bail à
rente perpétuelle, faite à Martin Doucet, laboureur à
Feucherolles, par le curé de l'église de Dampierre,
« M^r Estienne Le Queurey, proviseur du bassin des
» trépasses », et par les marguilliers, avec le consen-
tement des habitants de la paroisse, d'héritages appar-
tenant à l'église par suite d'un legs fait audit bassin ;
redevance à payer : 100 sols de rente à la Saint-
Martin. 7 novembre 1649 [f» 123].

Seine-et-Oise. — Série E. — ToiiE V.

E. 6639. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1649. — Débris d'une liasse se rapportant à l'année 1649. — Inventaire dressé après le décès de Catherine Boucher, femme d'Etienne Delaroche, boulanger à Chevreuse, 29 avril 1649 [pièce numérotée 3]. — Autre, après les décès de Jean de Mauteriie, écuyer, « sieur » de la Grand-Maison des Lais », et de damoiselle « Caterine de Bernard », sa femme, 6 août 1649 [p. n. 7].

E. 6G40. (Liasse.) — 130 pièces, papier.

1649. — Obligations grossoyées en 1649, avec addition de pièces s'y rapportant.

E. 6641. (Liasse.) — 198 pièces, papier.

1650. — Baux, procurations, marchés, nominations de marguilliers, assises, brevets d'apprentissage et autres contrats se rapportant à l'année 1650, avec un Répertoire renvoyant aux minutes foliotées 2-200. — Prisée du matériel du moulin banal de la ville de Chevreuse, 2 janvier 1650 [folio 3]. — Brevet aux termes duquel Pierre Morin, chapelier à Paris, faubourg Saint-Marceau, met en apprentissage son frère Nicolas Morin, chez Jean Paillard, chapelier à Chevreuse, 10 avril 1650 [f° 39]. — Devis des ouvrages à exécuter au moulin banal de Chevreuse ; marché conclu pour leur exécution avec Pierre « Bruyère », maçon aux Sablons, paroisse de Saint-Forget, 20 avril 1650 [f°44]. — Acte d'assemblée des habitants de Chevreuse tenue dans les circonstances suivantes. Deux religieuses du Tiers-Ordre de Saint-Dominique ayant adressé une requête au duc de Chevreuse à l'effet d'être autorisées à « s'establir en sa ville de Chevreuse jus- » ques au nombre de six seulement, pour instruire » les jeunes filles gratuitement, ne désirant estre à » charge au publicq, ayant fond raisonnable pour » vivre », et le duc ayant renvoyé l'affaire aux officiers du bailliage, ceux-ci avaient fait « sonner la » cloche » et convoqué les habitants en l'auditoire de ' la ville. Ceux des habitants présents émettent, « d'une » commune voix », l'avis que la demande ne soit pas accueillie, en faisant valoir différentes considérations, notamment « la pauvreté du peuple et du pays », le voisinage des monastères de Gif et de Port-Royal, qui

« les oppressent par l'achapt et enlèvement

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

» des nourritures qui arrivent au marché de Clie-
» vreuse et dans les vilages où ilz les retiennent et
» empeschent le convoy du marché, ne se contentant
» pas d'en prendre pour les nourritures de leurs mai-
» sons et couvens sur les lieux, mais aussy en four-
» nissant en leur religion à Paris, en sorte qu'à vray
■fi dire les religions cy proche de Paris ne servent que
» pour assembler leurs nécessaires, qui debvroient
» venir au peuple », ce qui fait renchérir les vivres,
« en sorte que les pauvres habitans manquent de
» nourritures », n'ayant plus le moyen de payer le
prix auquel s'élèvent les aliments. » Et ainsy ses
» dames, prenant le mesme chemin des aultres de leur
» profession, ne demandent que leur antrée pour faire
» la mesme fonction, li'ailleurs, les habitans de la
» ville n'en peulvent recevoir que de l'incommodité
» pour d'aultres raisons considérables, qui ont esté
» emplement exprimez à Monseigneur, lorsque y en
» eu aultres qui ont vouUu s'y introduire, n'estant le
» prétexte desdites dames pour faire leur introduction
» de voulloir gratuittement montrer et enseigner les
» filles dudit Ghevreuse, pour ce que jusques à pré-
» sent, grâce à Dieu, ils n'ont point manqué d'instruc-
» tion », 21 juillet 1650 [f'^ 70]. – Constitution par les
habitants de la paroisse de Saint-Forget d'un procu-
reur charjTé d'intervenir en la cause d'entre M" Jean
Meslier, curé de cette paroisse, d'une part, et M'^ Ma-
thurin Martel, prêtre, d'autre part, et de soutenir en
leur nom " qu'ils ne cognoissent autre curé i)our leur

» pasteur que ledit Meslier, qui a succédé à M'" "

» Dupont, prêtre, son prédécesseur, depuis lequel dé-
« cedz ladicte cure a esté vaccante pendant le temps
» de deux mois qu'il n'a esté célébré la sainte messe
» en deux ans, sans aucun curé titulaire en ladite
» esglize de Saint-Forget, les habitans contrainct d'al-
» ler les jours ùe feste en autres paroisses ; les ma-
» lades en ce temps n'ont esté assistez de confession
» ny du Saint-Sacrement, les enfans sans baptister, ce
» qui a donné lieu ausdits habittans de leur adresser
» vers Monseigneur l'archevesque de Paris qui, veu

» leur plainte leur auroit pourveu dudit Mes-

» lier », 22 juillet 1650 [f" "72]. – Bail par Pierre de
La Lande, receveur de la terre et seigneurie de Guyen-
court, à M'" Antoine Courtin, prêtre habitué à Ghe-
vreuse, d'une maison avec jardin, sise « rue Pinse-
Loups », 22 octobre 1650 [!" 124]. – Pouvoirs donnés
par les habitans de Saint-Forget, réunis « au devant
» de la porte de l'église », pour intervenir en la cause
d'entre M" Jean Le Meslier, leur curé, appelant d'une
sentence rendue au Châtelet en faveur de M'^^ Mathu-

rin Martel, 27 novembre 1650 [f" 160]. – Devis des travaux et réparations à faire à l'église de Ghevreuse ; marché conclu en conséquence par les marguilliers de Ghevreuse avec Mathieu Gourtois, maçon, 16 août 1650 [l'" 183]. – Bail de terres sises aux terroirs de Magny et de Romainville fait par Pierre Aubry, marchand, bourgeois de Paris, à Guillaume Lasne, laboureur à Romainville, 10 août 1650 [i" 201].

E. 6642. (Liasse.) – 215 pièces, papier.

1650. – Contrats, transactions, titres nouveaux, contrats de mariage, testaments et autres actes se rapportant à l'année 1650, avec un Répertoire renvoyant aux minutes foliotées 1-217. – Promesse et contrat de mariage entre Jacques Ravineau, vigneron, et Marie Breton. 15 mai 1650 [folio 33]. – Testament d'Alizon Langlois, veuve de Louis Le Cocq, marchand à Ghevreuse, 5 juillet 1650 [f" 83]. – Autre, de Marie Grandguillot, femme d'Yvon Brault, marchand en la même ville, ledit acte étant reçu par Louis Auvery, prêtre, bachelier en droit canon, curé de Saint-Martin de Ghevreuse, 27 juin 1650 [f» 88]. – Consentement donné par les marguilliers de Ghevreuse, en présence et avec l'agrément du curé de la paroisse, à ce que ¥"■ Charles Le Roy, jurocurateur au Châtelet, demeurant à Paris, rue Saint-Denis, actuellement en la ville de Ghevreuse, occupe, lui, sa femme, ses enfants et sa famille un « bancq cloz à balustre, » estant dans ladite église proche et atenant le cœur, ■' dont auroit cy-devant jouy M'" Gristophe de Vallès, » lieutenant au baillage et duché », 25 septembre 1650 [fo 100]. – "Vente d'une rente perpétuelle de 4 livres 3 sols 4 deniers tournois faite à Gilles Berlin, marchand, par Jacques Rossignol, chirurgien, demeurant à Dampierre, 11 février 1650 [(" 127]. – Vente faite à M" Jean-Baptiste Arnoullet, huissier au Parlement, et à Jacqueline Louvet, sa femme, par M[™] Jacques de Saint-Aubin, curé de Saint-Rémy-lez-Ghevreuse, et par Jean Morize, marguillier, de « une place et cloistre » dans laquelle est compris l'hostel dédié à Nostre-« Dame de Piété en ladite église Saint-Rémy, leijuel » cloistre aura de longueur neuf pieds, et de largeur » sept pieds, et de hauteur trois pieds trois pouces, » le tout de dehors en dehors, et de laquelle chappelle » et cloistre ledit sieur Arnoullet, sadite espouse et » leurs enfans en pourront jouir plainement et paisi- » blement à perpétuité, moyennant et à la charge que » lesdits sieur et dame Arnoullet ont promis faire faire

SERIE E. – NOTAIRES ET TABELLIONS.

» et placer une chaire pour faire les prosne et prédi-
 » cation en ladite église, laquelle chaire sera placé
 » à <ing pieds au desus du res-de-chaussée, et aura
 » trois pieds de liauteur et trois jiieds en quarré de
 » toutes faces avecq un escailliéà balustres le long du
 » mur, pour monter à ladite chaire, lequel balustre
 » aura trois pieds de haulteur et l'escallier deux pieds
 » de largeur », etc., 12 juin 1650 [f" 168]. – Conces-
 sion faite par le curé et la fabrique de l'église Saint-
 Martin de Chevreuse, à Jeanne Masson, veuve de
 Clair Hardy, en son vivant tanneur à Chevreuse, de
 pouvoir faire établir le long de la chapelle Saint-Sé-
 bastien un banc, qui « ce pourra lever et baisser, et
 » particulièrement baisser lorsque l'on fera les proces-
 » sions dans l'esglise »; en retour de quoi, Jeanne Mas-
 son s'engage à donner à l'église « ung baston couvert
 » d'argent, de la valleur de six-vingtz hvres, pour
 » porter la croix aux processions », 29 mars 1650; –
 requête adressée au duc de Chevreuse, par Jeanne
 Masson, laquelle, « désirant descorrer les sépultures
 » des a'ieulx et encestres de son deffunct mary et la
 » sienne, faite dans l'église de Chevreuse devant la
 » chappelle du Saint- Rosaire de la Vierge, entre
 » l'œuvre des marguilliers et la chappelle Saint-Sé-
 » bastien », sollicite l'autorisation de faire appliquer
 un petit banc le long de la muraille, et, « pour ce faire,
 » rentrer quelque peu la closture qui ferme ladicte
 « chappelle Saint-Sébastien » ; autorisation donnée
 par le duc de Chevreuse, le 4 janvier 1650 [!" 200 bis
 et 200 ter]. – Testament d'Etienne de Tournay, be-
 deau de l'église de Chevreuse, 9 septembre 1650 [f" 201
 lns]. – Échange de pièces de terre conclu entre Marin
 Le Roy, écuyer, sieur de Gomberville, d'une part, et
 Charles- Éléonor Le Roy, écuyer, sieur de Rodon
 d'autre part, 15 septembre 1650 [f» 212].

E. G643. (Liasse.) – 155 pièces, papier.

1650. – Obligations grossoyées en 1650, avec addi-
 tion de pièces s'y rapportant.

E. 6tl-44. (Liasse.)

177 pièces, papier.

1651. – Baux, marchés, actes de foi et hommage
 se rapportant à l'année 1651, avec un Répertoire ren-
 voyant aux minutes foliotées 1-183. – Constitution de
 procureur par Noël Girard, garde bois du duché, à

l'efifet de résigner ledit office entre les mains du duc et

au profit d'Alphonse Girard, 2 mai 1651 [[.'■21]. – Marchi^ conclu par lippolyte Rousseau, écuyer, conseiller du Roi, correcteur en la Chambre des Comptes, seigneur de Chevincourt, paroisse de Saint-Rémy, avec Jacques Besnyer et Pierre Baudet, manouvriers, lesquels s'engagent à « fouiller et faire de neuf les » fossez, ainsy qu'ils ont jà commencé, autour du chasteau dudit Chevincourt, sur les largeurs et longueurs » qui leur ont esté monstrées, et profondeur aussy », * 30 mars 16.31 [f-' 39]. – Aveu par Jean Gastines alias de Gastines, bourgeois de Paris, lequel reconnaît tenir à foi et hommage du duc de Chevreuse « le fief, terre » et seigneurie de Misery, qui consiste en moyenne et » basse justice, droictz de forrage, rouaige, levage, » droitz de pesche des rivières qui dépendent dudit » duché de Chevreuse, etc. », 30 mai 1651 [f° .50]. – Constitution de procureur, par M" Michel de La Vigne alias Delavigne, curé de Sentisse, à l'effet de résigner, pour cause de permutation, au profit de M" Jean Arnoult, ladite cure, « chargée de 60 livres tournois » envers M" Regnault, curé de Cormeilles en Parisis », 18 juillet 1651 [f 70]. – Aveu par « Charles d'Iiillerin » alias « Dehillerin », prêtre, docteur en théologie, prieur du prieuré de « Saint-André-sur-Sesvre », présentement à Port-Royal, lequel reconnaît tenir de M™ René d'Escoubieaux de Sourdis « la mestairye » noble de la Rabottière », dépendant dudit prieuré et sise en la parois.se de La Verrière, 8 décembre 1651 [(" 91]. – Testament olographe de M™ Courtin [?], prêtre du diocèse de Noyon, originaire de Nesle en Picardie, résidant à Chevreuse, 23 décembre 1651 [(" 115]. – Bail par Claude Le Noir, écuyer, sieur de La Cour-Senlisse, en partie, présentement en son château, à Marin Geoffroy, laboureur, demeurant à Dampierre, de la ferme ou basse-cour du lieu seigneurial avec les terres en dépendant, 5 décembre 1651 [f" 145]. – Marché par la fabrique de Saint-Martin-de-Chevreuse avec « Raoul Dunepart [sic] », maître horloger à Paris, rue des Boucheries, paroisse Saint-Sulpice, lequel s'engage à « faire de neuf une horloge, de la » largeur de deux pieds et demy en carré de tous sens, » bien sonnante et rendue en sa perfection bien fabricquée et de fer neuf » et; de plus, à fournir un timbre pour « sonner l'heure d'icelle orloge dans l'esglise ». Prix fixé : 150 livres. Signatures : Dunepart, P. Teller, Auvery, NicoUet, Le Marquant. 9 décembre 1651 [C 155]. – Foi et hommage par M"'^ Jacques Séguier, seigneur de La Verrière, à cause de son fief de « la » Pauvrette », en la paroisse de Maurepas, 4 mai 1651 [fo 174].

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

E. 6645. (Liasse.) – 164 pièces, papier.

1651. – Contrats et actes divers se rapportant à l'année 1651, et dont des minutes sont foliotées 1-162.

Promesse et contrat de mariage entre Michel Pe-

lault, écuyer, sieur de Vierville, demeurant à Dourdan, fils de Pierre Pelault, en son vivant conseiller du Roi, élu et contrôleur en l'Élection de Dourdan, et de Charlotte Leroux, d'une part, et Marie Gohier, fille de Simon Gohier, en son vivant marchand tanneur à Chevreuse, et d'Anne Hersant, d'autre part, 19 février 1651 [folio 46]. – Vente faite à Mathurin Blanchet, vigneron, par M^{re}* Noël Bourdel, curé du Mesnil-Saint-Denis, et précédemment curé de .Saint-Lambert, d'une maison avec ses dépendances, sise en cette dernière paroisse, 3 février 1651 [f^o 95]. – Accord conclu pour mettre fin à un procès pendant entre les collecteurs des tailles de Chevreuse en 1648, d'une part, et Claude Garnier, maître épicier, bourgeois de Paris, porté au rôle pour une somme de 600 livres tournois, 2 octobre 1651 [(°)124j. – Déclaration des maisons et héritages tenus du duc de Chevreuse par Thomas Laille ou Laillé, marchand en cette ville : une maison sise en la rue Parisis, une « place à estaller marchandise, estant » soubz les halles dudict Chevreuse, dans la grande » allée, proche de la boucherie », 27 juin 1651 [f^o 162].

E. 6646. (Liasse.) – 38 pièces, papier.

1651. – Débris d'une liasse se rapportant à l'année 1051.

E. 6647. (Liasse.) – IVi pièces, papier.

1651. – Obligations grossoyées en 1651, avec addition d'actes s'y rapportant.

E. 6648. (Liasse.) – 20 pièces, papier.

1651. – Inventaires dressés en 1651 : – le 8 février, après le décès de Charlotte Grandguillot [pièce numérotée 4] ; – le 2^e mars, après celui d'KHsabeth Leroux [p. n. 6] ; – le 30 octobre, après celui de Sulpice Durant, laboureur en la ferme de La Fillolière [p.n.19].

E. 6649. (Liasse.) – 127 pièces, papier.

1652. – Baux, marchés et autres actes se rappor-

tant à l'année 1652, avec un Répertoire renvoyant aux minutes foliotées 2-150. – Testament de Jacques Lambert, laboureur à Maincourt, reçu par Jacques Ros-

signol, commis du principal tabellion de Chevreuse, G juin 1652 [folio 1.51. — Marché conclu par M^r Pierre « Messac », conseiller secrétaire du Roi, maison et couronne de France, seigneur de Malvoisine, avec Pierre Perrot, maron à Dampierre, pour travaux à exécuter aux fossés et aux murailles du domaine de Malvoisine, « pour revestir les fossez à eaue dudit lieu » à commencer depuis le pont desdits fossez et finir » jusques à la haye du jardin potager dudit lieu à » raison de 30 solz chacune toisse de mai/onnerye », 14 septembre 16.52 Ffⁿ 2.5]. — Procès-verbal d'élection de marguilliers pour la paroisse de Saint-Martin de Chevreuse, 28 juillet 16.52 [fⁿ 36]. — « Mémoire pour » faire un pont-levis à Malvoisine » ; marché conclu, le 1^{er} septembre 1652, avec Jean Delaage, charpentier à Chevreuse, pour la confection dudit pont-levis Ffⁿ 46]. — Bail de la « maison seigneuriale de Point- » piclre, parroisse de Chevreuse », avec les terres en dépendant, fait à Guy Boudier, par Simon Chauvin, agissant au nom du seigneur de Méridon, 26 février 16.52 [f^o 120].

E. 666fl. (Liasse.) — 181 pièces, papier.

1652. — Contrats de vente, testaments, titres nouveaux et autres actes reçus en 1652, précédés d'un Répertoire renvoyant aux minutes foliotées 1-192. — Testament de Claude « Lestancq », femme de Pierre Hébert, receveur de la terre et seigneurie de « Voisins » le Cuit)>, actuellement en la ville de Chevreuse « à » cause des mouvemens de guerre », 9 juin 1652 [fⁿ 3]. — Promesse et contrat de mariage entre Louis Grandguillot, marchand à Chevreuse, fils de Jean Grandguillot, en son vivant procureur au bailliage et duché, d'une part, et Hélène Tournay, d'autre part. 12 février 1652 [fⁿ 75]. — Acte aux termes duquel ^lⁿ Jean Hautemps, avocat au Parlement de Paris, bailli de Rambouillet, François Ilautemps, capitaine, gouverneur et gruyer du comté de Rochefort, contrôleur en la forêt de Dourdan, et Guy Ilautemiis, écuyer, sieur de La Maulnerie, enfants et héritiers de M^r Louis Ilautemps, en son vivant conseiller, maître des requêtes de la Reine, reconnaissent, que, pour exécuter les dernières volontés du défunt, ils ont délaissé à la fabrique de Saint-Martin-de-Chevreuse, une maison sise près la porte Saint-Michel, 5 novembre 1652 [fⁿ 144].

SERIE E. — NOTAIRES ET TABELLIONS.

2T7

E. 6GjI. (Liasse.) — 19 pii'.-es, papier.

1652. – Pièces diverses, se rapportant à l'année 1652, et provenant d'une liasse dont les minutes n'étaient pas foliotées.

E. CG52. (Liasse.) – 99 pièces, papier.

1652. – Obligations grossoyées en 1652, avec addition d'actes s'y rapportant.

E. 6653. (Liasse.) – 24 pièces, papier.

1652. – Inventaires dressés en 1652: – le 11 mars 1652, après le décès de Madame de Sabrevois [pièce numérotée 6] ; – le 26 juillet, après celui de U[^] Antoine Courtin, prêtre habitué à Clievreuse [p. n. 10] ; – le 21 novembre 1652, après celui de Jean de La Cliarnaye, écuyer, décédé au service du Roi, à la requête de Marguerite de Compans, sa veuve [p. n. 23],

E. 6634. (Liasse.) – 17 pièces, papier.

1653. – Baux, marchés, renonciations et autres actes passés en 1653, avec un Répertoire renvoyant aux minutes foliotées 1-n4. – Bail d'une maison sise à Courcelles, avec ses dépendances, fait à Abraham Pigeon, marchand, demeurant à Saint-Rémy-lez-Chevreuse, par M[^] Louis Auvery, curé de Clievreuse, 12 mai 1653 [folio 11]. – Contrat au[^] termes duquel Louis Gohier, tanneur à Chevreuse, déclare prendre pour apprenti Guillaume Gaillart ; l'apprentissage durera deux années, et il sera payé à Louis Gohier une somme de 150 livres tournois. Le patron sera tenu de « permettre audit Gaillart d'aller au divin service, » principalement les dimanches et fesses, comme un bon père de famille », 25 mai 1653 [f 12]. – Marché conclu par le duc de Chevreuse, M[^] Claude de Lorraine, avec un « maître couvreur de maisons en taille, » ardoise et plomb », demeurant à Paris, pour la couverture du château de Dampierre ; la dépense est évaluée à 1.500 livres, 9 juin 1653 [f° 16]. – Acte dressé par le notaire à l'effet de constater que M^{^^} Jacques Aubert, prêtre, curé de Saint-Forget, s'était transporté en ladite paroisse le jeudi 23 janvier 1653, étant accompagné de M[^] Mathurin « Beurenouf », curé de Gif, et d'Etienne Doigneau, prêtre, diacre en l'église Saint-Martin de Chevreuse, « afin de célébrer la

» sainte messe et de faire les fonctions curiales en
» ladite esglise, suivant, conformément et au désir
» de la sentence rendue par le conseil de Monseigneur
» l'archevêque de Paris », le 11 du même mois.

Comme ils avaient trouvé les portes de l'église et celles du presbytère fermées, « ayant appris de quelques particuliers que les clefs de ladite esglise et presbitaire estoient entre les mains de la portierre du parcq », ils demandèrent les clefs à celle-ci, qui leur répondit « qu'elle n'avoit point charge de leur donner, sy c'estoit pour Mons[^] Aubert. Et à l'instant » sont intervenus quelques habitans de ladite i)ar-

» roisse, ... qui auroient dit audit sieur Aubert qu'il
» ne seroit jamais jouissant de la cure dudit Saint-
> ; Forget », 23 janvier 1653 [f*^ 48]. – Acte d'assem-
blée des habitants do Chevreuse, réunis à la diligence
de Toussaint Thiersant, procureur syndic, « sur la
» publication qu'il a fait faire au prosne de la grand-
» messe ». Comparaissent Marcel Auvery, lieutenant
général au bailliage et duché, Claude Auvery, procu-
reur fiscal, François Auvery et Louis Bernay, mar-
guilliers, Sébastien Bodin, Charles Leroy, Louis Go-
hier le jeune, Jean Audiger, Pasquier Hersant,
Pierre Marsille, Pasquier Langlois, Simon Hardy, Pas-
quier Le Marquant le jeune, Etienne Delaroche, Jean
Prudhomme, Gilles Chappelle, Pierre Tellier, Clair
Hardy, Jacques Hardy, Etienne Courtin, Thomas
Laille, Toussaint Thomas, Gilles Auvery, Simon Ni-
colles et Gentien Legrand, dont les signatures suivent
la délibération. Objet de la réunion : délibération re-
lative à l'assiette des tailles de l'année 1652 par les
collecteurs de cette année, 11 mai 1653 [f» 58]. – Foi
et hommage au duc de Chevreuse par Denis Feydeau,
écuyer, sieur de Vaugien et autres lieux, fils de Pierre
Feydeau, 1^e août 1653 [f» 60]. – Bail du moulin de
Goubertin fait à Marthe Couturier par Médéric Frédy,
écuyer, agissant comme procureur de Jean de Frédy,
écuyer, sieur de Coubertin et de la Verrerie, 2 août
1653 [f" 62]. – Renonciation par la veuve Chédeville
et la femme Lemaire à la succession de Jean Le Pel-
letier, leur père, novembre 1653 [f° in]. – Marché
conclu par Pierre Tellier, « comme cy-devant riiar-
» guillier de l'œuvre et fabrique de Saint-Martin de
» Chevreuse », avec Antoine Coignet, alias Cogniet,
maître horloger à Paris, demeurant au Marché-Neuf,
pour la confection et l'établissement d'une horloge
« de deux pieds en carré de tous sens », devant rem-
placer « celle qui est de présent au clocher de l'es-
» glise ». Prix convenu : 200 livres tournois, 16 mars
1653. Quittance de ladite somme donnée, le 1^e7 octobre

218

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

suivant, par Antoine Cogniet aux curé et marguilliers,
lesquels, après « Visitation faite » de l'horloge « bien
» deument faite et parfaite », placée dans le clocher,
consentent que l'horloge remplacée appartienne audit
Cogniet, « combien que n'en soit fait aucune mention
» dans le présent marché » [f» 148]. – Bail « à tiltre
» d'apprentissage », aux termes duquel François Barré
est placé chez Henri Liard, marchand bourrelier à
Chevreuse, pour une durée de deux ans et moyennant
paiement d'une somme de 60 livres [f" 167].

E. 6655. (Liasse.) – 182 pièces, papier.

1653. – Contrats divers passés en 16.53, dont les minutes sont foliotées 1-185. – Donation mutuelle faite par Toussaint Maugé, laboureur, demeurant en la ferme du Bout-des-Prés, paroisse de Cernay-la-Ville, et Hélène Gourby, sa femme, « considérans le long » temps qu'ils sont conjointz et mariez ensemblement » et que de leurdict mariage il n'est issu aucuns en- j) fans », 2-4 mai 16.53 [folio Ij. – Testament de Barbe Noël, femme de Gilles Bertin, marchand demeurant à Dampierre; laquelle, entre autres volontés, exprime celle d'être inhumée « en l'église de Monsieur Saint- » Pierre de Dampierre, devant l'ymaige delà Vierge », 22 février 1653 [f''25]. – Autre, de Jean Baron, huis- sier audiencier au bailliage et duché, qui demande à être inhumé en l'église de Chevreuse, « soubz la tombf » de |feu Nicolas Baron, son grand-père », 31 août 1653 [f" 44]. – Promesse et contrat de mariage entre Gilles Bertin, marchand à Dampierre, et Marie Bou- dier, veuve de Jean Duvivier, en son vivant marchand tailleur d'habits à Jouy-en-Josas, 12 juillet 1653 [f" 103]. – Autre, entre Louis Bernay, maître bou- cher en la boucherie de Chevreuse, fils de Louis Ber- nay, également maître boucher, et de Geneviève Hameau, d'une iiart, et Marie Liard, fille de Pierre Liard, maître boucher en la même ville, et de Denise Filleul, d'autre part, 13 juillet 1653 [f» 119]. – Autre, entre Damien Beaufourt, « careyeur », demeurant à Herbouvilliors, paroisse de Choisel, et Anne Douet, veuve de Mathieu Beaugrand, demeurant à Chevreuse; parmi les parents et amis figure Jean Ferré, « maître » écrivain à Chevreuse ». 1" février 16.53 [f" 124].

E. 66JG. (Liasse.) – 23 pièces, papier.

1653. – Inventaires dressés en 16.53 : – le 23 juil-

let, après le décès de Claude Le Marquant, marchand à Chevreuse [pièce numérotée 15] ; – le 26 août, en la maison de M^m J . . . 11 . . . , maître chirurgien à Che- vreuse, accusé d'avoir commis un homicide sur la personne de l'un des valets de pieds du duc de Che- vreuse, le présent inventaire étant dressé « pour évi- » ter à la perte et enlèvement desdits biens qui pour- » roit arriver par émotion popuUaire ou aultrenient. » ledit H. . . ayant quitté et habandonné sa maison » [p. n. 16] ; – le 4 décembre, après le décès de Toussaint Marchais, concierge du château de Vaugien [p. n. 23].

E. 6657. (Liasse.) – 154 pièces, papier.

1654. – Baux, brevets et marchés passés en

1654, []récédésd'un Répertoire renvoyant aux minutes foliotées 1-161. — Bail fait au nom de Louis Divry, procureur et notaire à Montlhéry, à M^e Jean Brenot, vicaire de l'église de Chevreuse, d'une maison sise en la rue Parisis et ayant une sortie sur la rue Maupertuis ; loyer : 40 livres. 17 janvier 1654 [folio 15]. — Déclaration faite par M^e Jacques Bouillon, prêtre, premier chapier en l'église de Chevreuse, lequel, « sur » l'avis qu'il a eu que Jacques Thomas, marchand, ') demeurant à Chevreuse, ce vante luy avoir esté » baill'é par ledit Bouillon le jour d'hier un certificat » portant que "SI" Gilles Auvery, procureur audict » Chevreuse, a cinq voix pour la charge d'asseyeur » collecteur audict Chevreuse pour l'année présente, l duquel acte se voudroit servir pour sa descharge », affirme n'avoir jamais délivré la pièce dont il s'agit, mais avoir seulement attesté par un certificat « comme » icelluy Thomas n'a qu'une voix d'as.seyeur collec- » teur », 16 juin 16.54 [f" 52]. — Élection des marguilliers de l'église Saint-Martin de Chevreuse faite le 26 juillet 16.54. Sont élus comme marguilliers Sébastien Dodin et Roger Dugord, et comme marguillier des trépassés Pierre Tiphaine [f" 75]. — Bail d'ai)prentissage aux termes duquel Pierre Choisnier, âgé de 17 ans, est placé chez Pierre Nejiveu. mercier, demeurant aux Kssarts, qui consent à lui montrer « le » mestier de mercier » et à « le traicter, gouverner, » nourrir, monstrier et enseigner à la foy catholique, » apostolique et romaine " ; de son côté rai)prenti s'engage à « obéyr et servir audict Nepveu , son . maistre en toutes choses qui îuy sera commandé » par sondict maistre, luy rendre honneur et révé- » rence ». Durée de l'apprentissage : deux années ;

?ERLE E. — NOTAIRES ET TABELLIONS.

279

prix convenu : 60 livres tournois. 13 septembre 1654 [f" 941. — Election faite le dimanche 4 octobre 1654. à l'issue de la grand-messe, et au son de la cloche, d'un administrateur do l'IIùtel-Dieu de Chevreuse, pour succéder à Charles Le Boy, décédé. Elle a lieu en présence de Marcel Auvery, lieutenant général, à la requête du iirocureur fiscal. Nombre de votants : 10. Est élu, par 5 voix. Clair Hardy ff" 96]. — Bail de terres appartenant à la fabrique, l'ait à Jean Baubisson par les marguilliers de l'église Saint-Jean de Choisel, 8 décembre 1654 [f" 140].

E. 6658. (Liasse.) — 174 pièces, papier.

1654. — Contrats divers passés en 1654, dont les

minutes sont foliotées 1-174. — Accord conclu entre Catherine Haultemps, veuve de Jacques Le Roy, en son vivant marchand à Chevreuse, et M^m Toussaint Le Roy, son lils, curé de Rochefort, relativement à la succession du défunt, 7 janvier 1654 [folio 11]. — Autre, entre M^m Pierre Brière ou Bruyère, curé de l'église Notre-Dame des Layes, d'une part, et M^m Etienne « Le Geurey » [Signature : Le Gueurey], curé de Dampierre, 2 juin 1654 [f^o 31]. — Promesse et contrat de mariage entre Jacques Chevallier, écuyer, demeurant à Paris, fils de M^o Nicolas Chevallier, conseiller du Roi en ses Conseils d'Etat et Privé, doyen du Parlement, et de dame Françoise Boyvin, décédée, d'une part, et damoiselle Jacqueline Arnoullet, fille de Jean Arnoullet, bourgeois de Paris, et de dame Jacqueline Louvet, d'autre part. « Faict et passé » à Saint-Rémy, en l'hostel dudit sieur Arnoullet ». 2 septembre 1654 [f^o 94]. — Règlement de comptes entre M^m Pierre de Chanteclerc ou Chantecler, seigneur de Bévilliers, d'une part, et les locataires de la ferme de la Fillolière, d'autre part, 19 octobre 1654 [f^o 116]. — Consentement donné par le curé de l'église de Senlisse, M^m Michel Delavigne, le vicaire, M^m Etienne Dujardin, les marguilliers, Christophe Moreau et Denis Vallée, et « la plus grande et seyne » partye des habitans de Sanlice », à ce que les membres de la famille Déprez remplacent le tableau, « qui y est de présent, de la représentation de Nostre- » Seigneur Jésus-Crist » par un autre, en la chapelle dont ils jouissent dans l'église de Senlisse, « du costé » de la main gauche du maistre hostel », laquelle avait été concédée, dès 1639, à feu Jacques Déprez, en son vivant seigneur de La Queue, C-arancières et les Bouillons, 3 novembre 1654 [f^o 151]. — Échange con-

clu entre Jean Frédy, écuyer, sieur de Couberlin et de La Verrerie, d'une part, et Antoine de Veyras, avocat au Parlement, 8 octobre 1654 [f^o 174].

E. 6609. (Liasse.) — 33 pièces, papier.

1654. — Pièces diverses, classées chronologiquement, provenant d'une liasse dont les minutes n'étaient [las foliotées.

E. 6600. (Liasse.) — 63 pièces, papier.

1654. — Obligations grossoyées en 1654, avec addition d'actes s'y rapportant.

E. C66I. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1654. — Inventaires dressés en 1654: — le 3 février, après le décès de Jean Bottin, meunier du moulin « d'Escorchebouton, paroisse de Chevreuse » [pièce numérotée 2] ; — le 27 juillet, après celui de Jacques Déprez, sieur de La Queue, décédé en sa maison des Bouillons, paroisse de Senlisse [p. n. 4].

E. 6662. (Liasse.) — 177 pièces, papier.

1655. — Baux, marchés, brevets d'apprentissage et autres actes passés en 1655, précédés d'un Répertoire renvoyant aux minutes foliotées 1-176. — Bail d'une maison fait par François Lyes, officier du duc de Chevreuse, à W^m Guillaume Bertran, prêtre, vicaire de Saint-Rémy, 4 janvier 1655 [folio 1]. — Marché conclu pour différents travaux à exécuter en l'église de Dampierre, notamment au clocher; consentement donné à cet effet par le 6uré, M^m Etienne « Le Queuré », le marguillier Etienne Courtois et différents habitants de la paroisse, 28 mai 1655 [f^o 35]. — « Assize tenue devant » nous Guillaume Menu, procureur au Chastellet de » Paris, bailli des baillages, duché et pairie de Chevreuse pour Monseigneur le duc dudict lieu, ce jour » d'huy quatorze septembre 1655, jour et feste de » l'exaltation Sainte-Croix, auquel jour se tient la » foire proche la chappelle Saint-Lubin », et à laquelle comparaissent le lieutenant général Marcel Auvery, le procureur fiscal Claude Auvery, les procureurs au bailliage et duché Pierre Ambroise, Louis Audiger, François Auvery, Sébastien Dodin, Jean Coué, Gilles Auvery, Philippe Le Marquant, Louis Dodin,

280

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

les sergents Yon Gaudrot, Michel Lambert, Louis Chappelle, Pierre Mocheau, Pierre David, Marin Léger, Charles Guilleltz, Jacques Hautry. Corps de métiers convoqués : « Drappiers, merciers, chaussetiers, paind'espiciers, boullengers, chappelliers, » quinqualiers, couverturiers, thoiliers, cidriers, » pissiers, chandelliers, cloutiers, potiers d'estain, » bonnetiers, vendeurs de coustiiz, mégissiers, bois- » selliers, i)ottiers de terre, pâtissiers, chaudronniers, » verriers, tailliendiers, vendeurs de poix sucrez, cor- » diers, vanniers, rouetiers, cordonniers, savetiers, » bouchers, regratiers, gantiers ». Élections faites par les corps de métiers ; défaut donné contre ceux qui n'ont pas comparu [f^o 76]. — Bail fait par M^m Henri Puisseux, fermier des aides du département de Chevreuse dépendant de l'Élection de Paris, à Pierre Marlet, tavernier-cabaretier, demeurant à Pecqueuse, de la ferme des aides de la paroisse de Pecqueuse, « consistant en droict de huict et vingtième du vin, » cidre et aultres breuvaiges que ledict Marlet jjourra » vendre et débiter dans ledit lieu » ; prix convenu : 100 livres par an. 11 décembre 1655 [f^o 122]. — Bail de la ferme du château de Béwillier, fait à François Charpentier, laboureur, par Marguerite Du Fay, au nom de M^m Pierre de Chanteclerc, chevalier, seigneur de Béwillier, son mari, 28 juin 1655 [f^o 113].

E. 6663. (Liasse.) – 180 pièces, papier.

1655. – Contrats divers passés en 1655, dont les minutes sont foliotées 1-177 bis. – Promesse et contrat de mariage entre Marcel Leroy, marchand tourneur à Chevreuse, et Anne Petit, 11 janvier 1655 [folio 6]. – Constitution par Pierre Cjohier, « sieur du fief des « Etuves, situé en la ville de Chevreuse », comme fils aine de Jacques Gohier, d'un procureur qu'il charge, « à cause de son infirraitté de malladie comme de » paraliscie », laquelle ne lui permet pas « d'aller à » pied, à cheval ny autrement depuis plus de dix ans, » comme il est nottoire au publicq », de le représenter pour " faire les foy, hommage et [irester serment » de fidellité tolz qu'il est tenu faire et prester, suyvant » la coustume, à mondit seigneur duc de Chevreuse » et pair de France au-devant de son chasteau de » Chevreuse pour ledict lief des Estuves », 18 janvier 1055 [(° 33]. – Testament de Jeanne Petit, femme de Gratien Deshaies, marchand bonnetier à Chevreuse, août 1655 [f" 08]. – Donation faite à l'œuvre et fabrique de Chevreuse, par Hélène Chevalier, veuve de

Jean Chastelier, en son vivant conseiller du Roi et receveur des tailles de l'Élection de Chevreuse, et ce pour honorer la mémoire dudict deffunt son mari, » inhumé en l'église de Chevreuse, et affin de prier » Dieu pour le repos de son âme », d'une maison avec cour et jardin sise à l'ancien marché de cette ville, 21 septembre 1655 [f" 82]. – Testament de MTM François Betton, curé de Saint-Rémy-lez-Chevreuse, qui demande à être inhumé en l'église, 17 septembre 1655 [(° 901. – Promesse et contrat de mariage entre Jean-Emmanuel Balestrier, écuyer, « sieur de l'Arballestre, » Mauvière et Bergerac », fils d'Antoine Balestrier, décédé, et de Jeanne Desnoyers, d'une part, et dame Jeanne Pichon, veuve de Mⁿ Jean Dupré, d'autre part, 31 mai 1655 [f° 165].

E. 6664. (Liasse.) – 29 pièces, papier.

1655. – Pièces diverses, parmi lesquelles quelques inventaires, se rapportante l'année 1655, le tout classé par ordre chronologique.

E. 6665. (Liasse.) – 29 pièces, papier.

1655. – Obligations grossoyées en 1655, avec addition d'actes s'y rapportant.

E. 6666. (Liasse.) – 152 pièces, papier.

1656. – Baux, marchés, brevets d'apprentissage et autres actes passés en 1656, précédés d'un Répertoire renvoyant aux minutes foliotées 1-151. – Élection d'un marguillier pour la fabrique de Saint-Rémj'-lez-

Chevreuse, 20 août 1656 [folio 69]. — Bail fait à Jean Rozé ou Rozay, maître menuisier, par M^r Richard Le Normand, curé de Saint-Lambert, des « grosses dismes » de la vallée de la paroisse de Saint-Lambert » ; durée du bail : 6 années; loyer: 85 livres tournois, 28 juillet 1650 [f^o 10.5]. — Marché conclu au nom de l'abbesse de Port-Royal, « absente, ce acceptant par » Charle Arnould, escuyer, sieur de Luzancy, demeurant à l'abbaye de Port-Royal », avec Mathurin Fouain, vigneron, demeurant à Milon, paroisse de Chevreuse, lequel prend l'engagement « d'employer » toutes ses journées et ses peines, tant à fassonner » et cultiver les vignes de ladite abbaye que à faire » toutes autres ouvrages ezquelz indilTéramment ledit » sieur de Luzancy voudra employer ledit Fouain,

SKRIE E. — NOTAILLES ET TAKELLIuNS.

281

» pendant une année entière ». Fait et passé à Germainville, le 1^{er} décembre 1656, en présence de « Jean » Akalvia, sieur de Vaux », demeurant en ladite abbaye. Signatures autograï)lies : De Luzancy, Akakia de Vaux [f^o 128]. — Attestation délivrée par M^r Louis Auvery, curé de Clievreuse, Jean Brenot, vicaire, confesseur et administrateur spirituel des pauvres de riHôtel-Dieu, Claude Auvery, procureur fiscal du duché, Clair Hardi, administrateur diidit Hôtel-Dieu, Roger Dugord, Simon Hardi et Louis Bernay, anciens administrateurs, André Parmentier, gardien de l'Hôtel-Dieu, Gilles Auvery, Philippe Le Marquant et autres, lesquels déclarent « avoir bonne cognoissance que » depuis un an ou environ Pierre de Kehet, chirurgien ordinaire du Roy et maistre chirurgien juré en » cette ville et duché de Chevreuse et des pauvres de » rilostel-Dieu dudit lieu, a pensé, traitté et médicamenté tous les mallades et blessez qui sont sur- » venuz audict Hostel-Dieu sans avoir esté assisté d'aucuns autres chirurgiens et sans avoir par luy pris » aucuns deniers ny autres choses pour lesdits pensementz et médicamentz desdits mallades et blessez » ny d'autres personnes, ains tous lesdits pensementz, traitemens et médicamentz ont esté par luy » charitablement faitz au contentement et satisfaction » desdits blessez et mallades et du publicq », 3 décembre 1656 [f 129].

E. 666Y. (Liasse.) — 158 pièces, papier.

1656. — Actes divers reçus en 16.56, dont les minutes sont foliotées 1-156. — Quittance donnée par Pierre Tiphaine, proviseur et marguillier du bassin

des trépassés en l'église de Chevreuse, avec le consentement et en la présence de M[^] Louis Auvery, curé de la paroisse, et de Claude Auvery, procureur fiscal, « de la somme de 60 livres tournois pour le sort principal et extinction de trois livres de rente faisant ^) partie de plus grande rente lèguez audit bassin des » trespassez par deffuncfs Adrian Lepage et Denise » Hautry, par leur testament en datte du 28 septembre 1591 », ainsi que d'une autre somme de 8 livres 5 sols tournois pour les arrérages échus 21 juin 1656 [folio 47].— Accord conclu pour mettre tin à un procès pendant entre Louis Granguillot, marchand tanneur à Chevreuse, et Jean Bunel, marchand boucher à Dampierre, « sur la demande faicte par » ledict Granguillot audict Bunel par-devant M' le » bailly de Chevreuse à ce qu'il eust à luy Granguillot

Seinb-et-Oise. — Série E. — To.«e V,

» livrer de sepmaine en sepmaine, depuis le jour de » Pasques 1654jusques au jour de caresme prenant » ensuivant, tous les gros cuirs tant de beuf que vaches que ledict Bunel pouvoit abatre pendant ledit » temps, à raison de vingt livres le cent poisant », 12 juillet 1656 [f» 55]. — Titres novvels passés au profit de l'abbaye de Port-Royal par Didier Le Puissant, Nicolas Béguin, Nicolas Chédeville, Simon Verny, Nicolas Bassin, Michel Lefebvre, René Poullain, Jean Amangeard, Guillaume Cassot, Nicolas Potier et autres, à raison des hénriages qu'ils tenaient des dames abbessse et religieuses de Port-Royal, « dames de Germainville, Launoy, Vaumurier et autres lieux. » Septembre-novembre 1656 [f»" 127-L55].

E. C6B8. (Liasse.) — 17 pi

i-'ces, papier.

1656. — Actes divers, avec addition de quelques inventaires dressés en 1656, le tout classé par ordre chronologique.

E. 66G9. (Liasse.) — 92 pièces, papier. ■

1656. — Obligations grossoyées en 1656, avec addition de pièces s'y rapportant.

E. 6670. (Liasse.) — 157 pièces,

papier.

1657. – Baux, marchés et autres actes passés en 1657, précédés d'un Répertoire renvoyant aux minutes foliotées 1-156. – Acte d'assemblée des habitants de la paroisse de Chevreuse, lesquels, ayant pris connaissance de la copie d'une sentence obtenue contre eux par M^r Marcel Auvery, lieutenant général au bailliage, de MM. les président, lieutenant et élus de Paris, déclarent appeler de ladite sentence « et acte » de nomination d'office par Monsieur de Veyras, l'un desdits élus, au proffit dudit sieur Auvery, des per- sonnes de Léonard Barbé, et Guillaume Cassot », dimanche 18 février 1657, « issue de grande messe », [folio 13]. – Autre, des mêmes, qui « tous d'une com- mune voix et pour esviter à l'advenir aux abus et retars des deniers de Sa Majesté qui se sont passez par le passé, et pour l'advenir (et) remédier à tous procès qui pourroient ce mouvoir dans les eslections des tailles et subsistances qui sont et seront à lever dans la paroisse dudict Chevreuse, à commencer dans les subsistance et taille de la présente année V 1657 et continuer pendant le temps de six années y

36

282

ABCHIVIÎS DE SEINE-ET-OISE.

» compris la présente », déclarent avoir pris librement la détermination suivante, « sans qu'aucuns desdits habitants puissent aller ny venir au contraire pen- daiit lesdites six années, et ce pour éviter à la ruine et animositté desdits habitants, comme ils ont esté auparavant ». Il est décidé i]ue les nommés Guil- laume Soidde, Louis Bernay, Jacques David le jeune, Girard Esnault, Pierre Ficques ou Ficquet, Pierre Tellier, Pasquier Le Marquant le jeune, Jean Audiger, Charles Menu, Simon Hardi, Pierre Prudhomme et Louis Goliier le jeune, habitants de la ville, « pas- seront dans lesdites charges sçavoir deux pendant lesdites six années, pour asseoir et cottizer lesdits 11 habitans comme anciens, avecq deux autres habitans de ladite ville qui seront nommés par l'assemblée qui sera faite des habitans dudict Ghevreuse ce jour d'huy, issue de vespres en la manière accoustumée. Et lesquels susnommez au nombre de douze, estans esleuz deux d'iceux, ont dès à présent accepté lesdictes charges et promis y faire leur devoir avecq les deux qui seront comme dit est esleus issue de vespres. Et pour l'advenir, le restant desdits I) douze cy-dessus nommez ont accepté lesdites char-

» ges, à l'exceiition dudict Gohier, absent, en ce que
M d'eux (l'un) deux seront esleuz avecq deux autres
» desdits habitans n'ayans point esté dans lesdites
» charges. Et sera fait et esleu dès la présente année
» pour les autres suivantes un procureur syndicq, ce
» que lesdits habitans promettent effectuer et entre-

» prendre contre qui il appartiendra les

') refusans d'accepter les charges de procureur syn-
» dicq que collecteurs qui seront esleus par chacunes
» années », 8 avril 166", « avant midi » ; – assemblée
tenue le même jour, à l'issue des vâpres, à l'effet de
procéder à l'élection « d'asseyeurs et collecteurs et
» d'un scindic » [f" 17]. – Autre, des mêmes, les-
quels ayant transigé moyennant 1.000 livres, avec
M^m Charles Fleury, fermier « des droictz d'entrée des
» vingt solz pour muid de vin que Sa Majesté avoit
» ordonné estre levez », consentent à ce que Charles
Kiou, ri'ceveur du duché, établisse seul « on sa con-
» sience un roolle et assiette desdites sommes sur
» lesdits liabittans contenant la cotte d'un chacun,
» lequel roolle il pourra faire vériffler au Conseil de
» Sa Majesté », 10 juin 1657 [f» 88J. – Testament de
Françoise Aubeit, 12 octobre I'J.'jT [f» 1341.

E. 6671. (Liasse.) – 143 pièces, p-ipier.
1657.– Contrats divers passés en 1()5'7, dont les

minutes sont foliotées 1-136. – Promesse et contrat
de mariage entre Jean Chappelle, marchand tanneur
à Ghevreuse, et Marie Benoist, veuve de Daniel Legros,
10 février 1657, [folio 6]. – Autre, entre Jean Loisel,
fils de Michel Loisel et de Jacqueline Thiersant, d'une
part, et Marie Vivier, veuve de Simon Legris, fé-
vrier 10.jT 1» 181. – Autre, entre Robert Prudhomme,
arpenteur royal juré, demeurant à Ghevreuse, (ils de
Robert Prudhomme, exerçant en son vivant la même
profession, et de Marie Viart, d'une part, et Marie
DuGord, fille de Roger Du Gord, marchand à Ghe-
vreuse, et de Marie Thiersant, d'autre part, 1" juin
1657 [f" 65]. – Consentement donné par Jacques
Ilautry et Noël Girard, sergents traversiers et gardes
des bois de Dampierre, au profit de « noble homme
» W[^] Nicolas Vitart, intendant de la maison de Ma-
il dame la duchesse de Ghevreuse », agissant au nom
de celle-ci, à la résolution du bail « des garennes en
» dedans et dehors des parqs de Dampierre », qui leur
avait été précédemment fait, 13 décembre 1657 [f" 102].

– Testament de Jacques Bizet, pourvoyeur de l'ab-
baye de Port-Royal, âgé de 45 ans ; témoins Robert
Barrabe, Jean de Vie et Nicolas Normand, 29 mars
1657 [f" 12.j]. – Pouvoirs donnés par les habitants de
Ghevreuse à M^m Charles Riou. receveur du duché,
pour l'établissement d'un rôle contenant « l'imposition
» sur tous les habitans, ce montant à la somme de
» mil livres de principal », 17 décembre 1657 [f* 130].

– Testament de Robert Denis, reçu par Jacques Rosignol, commis du principal tabellion, 20 juin 1657 [f° 136].

E. 6672. (Liasse.) – 41 pièces, papier.

1657. – Pièces diverses, parmi lesquelles se trouvent quelques inventaires, se rapportant à l'année 1657, le tout classé par ordre chronologique.

E. 6673. (Liasse.) – 81 pièces, papier.

1657. – Obligations grossoyées en 1657, avec addition de pièces s'y rapportant.

E. 6674. (Liasse.) – 131 pièces, papier.

1658. – Baux, marchés, brevets d'apprentissage et autres actes passés en 1658, précédés d'un Répertoire renvoyant aux minutes foliotées 1-142. – Brevet d'apprentissage aux termes duquel Georges Portefaix,

SKRIE E. – NOTAIRES ET TABELLIONS.

283

chapelier à Chevreuse, s'engage à montrer le métier de cliapeier à Jean François ; durée de l'apprentissage : une année. – 10 juin 1658 [folio 37]. – Déclaration faite par François Menu, procureur syndic, et par les habitants de Chevreuse, lesquels, en exécution d'une ordonnance obtenue en la Cour des Aides par Marcel Auvery, lieutenant général au liaillage, « portez tant qu'il seroit nommé et convenu de nouveaux experts pour arbitrer la taxe dudit Auvery », élisent en cette qualité M^r Charles Riou, receveur du duché, demeurant à Becquancourt, et Mathurin Lucas, demeurant à Dampierre, 29 janvier 1658 [f° 43]. – Pouvoirs donnés par M^r Claude Lancelot, précepteur de M^r le Marquis d'Albert, à dame Anne Gogulier, sa mère, veuve de Simon Lancelot, à l'effet de poursuivre le recouvrement de créances. Fait et passé « au château de Vaumurier », le 19 septembre 1658 [1° 65]. – Devis des travaux à exécuter en la ferme de Fromenteau, « appartenant à Messieurs les religieux de » Sainte-Croix de la Bretonnerie, à Paris, en laquelle est demeurant Jean Rondault, fermier » ; marché conclu pour leur exécution avec Jean Libot et Joachim Tiphaine, maçons, 26 août 1658 [f° 71]. – Constitution de procureur par M^r Robert Le Vaillant, curé de Saint-Rémy-lez-Chevreuse, à l'effet de résigner son bénéfice en faveur de M^r René Louvel, prêtre du diocèse de Bayeux, moyennant le paiement d'une rente annuelle de 500 livres, 19 novembre 1658 [f° 94]. – Bail de terres fait à Jean Gaudon, marchand à Vaumurier,

par M^{''} Richard Le Normant, curé de Saint- Lambert, et par Michel Laborne, marguillier, 1^{''} décembre 1658 [f 141].

E, 6675, (Liasse.) – 113 pi.Ves, papier.

1658. – Contrats divers reçus en 16.58. et dont les minutes sont foliotées 3-116. – Acte par lequel Thomas Payen, marchand à Button, paroisse de Ciif, reconnaît avoir vendu une pièce de terre à M^o Pierre Mérault, seigneur baron de Saint- Yon, Boissy, Bonnes, Gif, « viconte hérédital de Chasteaufort et de Corbe- » ville, conseiller secrétaire du Roi et maistre d'hostel » de la feu royne ayeulle de Sa Majesté », 10 mai 1658 [f 26]. – Copie du testament de « M' ' Geuffroy de » Laigue, seigneur dudit lieu, barron du Plessis-Pastay » et Bondoufle, conseiller ordinaire du Roy en tous B ses conseils », demeurant ordinairement à Saint- Germain-des-Prés le/-Paris, rue de l'Université, pa- roisse Saint-Sulpice, et présentement au château de

Dampierre. Le testateur « veult et entend que inconti- » nant après son décpz, son corps soit inhumé en l'é- » glise et abbaye de Port-Royal ()rès Chevreuse, à » laquelle abbaye il ilonne et lègue à une fois payée la » somme de trois mil six cens livres tournois, afin de » les obliger à prier Dieu pour son âme ». Legs et clauses concernant M^{''} Christophe de Laigue, son neveu, « (ils aîné de feu son frère » ; M[»] de Clia- tellux, sa sœur, et le hls aîné de celle-ci ; M^{''} la du- chesse de Chevreuse ; le sieur Gaubert Coulonge, chiiurgien, « son vallet de chambre » ; son intendant ; ses laquais ; ses domestiques ; " M^{'*} Dandilly, père et » fils, et Monsieur Manessier, docteur en théologie », par lesquels il entend « que l'administration de tous » ses biens qu'il laissera au jour de son décedz soient » régis et gouvernez » jusqu'à la majorité du dernier de ses neveux, « avecq Madame de Laigue, sa belle » sœur ; ... l'hôpital général de Paris, auquel il lègue « son meuble de camelot gris garny d'or et ar- » gent et doublé de satin couleur de feu » 30 juillet 16.58 if°52]. – Engagement pris par Charles Hébert, écuyer, capitaine, gouverneur et gruyer des château, ville et duché de Chevreuse, de rembourser la somme de 1.300 livres à M^{''} Guillaume Menu, bailli du duché, qui, en l'assemblée des créanciers du feu duc, s'était rendu adjudicataire, moyennant ce prix, de huit pou- lains, provenant du haras du château de Dampierre, « lesquels huict poullains sont sept chevaulx entiers » et une pouliche, de différents poilz et aages », et qui les lui avait ensuite cédés «. pour luy faire plaisir », 12 septembre IQbl [(° 61]. – Testament de Marie Dodé, veuve de Charles Le Roy, 22 juin 16.58 \[" 116J.

E. 66T6. [Liasse.) – 56 pièces, papier.

1658. – Pièces se rapportant à l'année 1658, clas- sées dans l'ordre chronologique. – Marché pour tra- vau.x à exécuter au château de La Cour-Senlisse,

Madame Marie Guilbert, veuve de Mⁿ Nicolas Josse,
« ayant dessein de faire une chambre au-ilessus des
» trois remises de carosse qui sont dans son chastéau
» de la Cour-Senlisse », 20 juillet 16-58 [pièce numé-
rotée 23]. — Testament de Simon Eon , né dans
l'Anjou, âgé de 55 ans, demeurant présentement au
château de Vaumurier, paroisse de Saint-Lambert,
près Port-Royal : « Veult et entend, incontinant les
■> prières et messes dites en l'esglise de Salnt-Lam-
» bert, son corps i)résent, icelluy estre porté en l'es-
» glise de l'abbaye dadit Port-Royal, [irès dudit lieu,

284

ARCHIVES DE SEINK-ET-OISE.

» OÙ il veult et entend estre inhumé en tel endroict de
» ladite église qu'il plaira à ses exécutteurs choisir,
» qui est le lieu qu'il a dès longtemps destiné pour sa
» sépulture, à laquelle abbaye de Port-Royal ledit tes-
» tateur a donné et légué, et par ces présentes donne
» et lègue, la somme de trois mil livres ». Il désigne
pour ses exécuteurs testamentaires Mⁿ Charles Ar-
nauld, écuyer, sieur de Luzancy, et Mⁿ Jean-Henry
Bernard, écuyer, « sieur de Belair », 15 octobre 1658
[p. n. 37]. — Marché conclu au nom de dame Marie
de Rolian, duchesse de Chevreuse, avec Charles Ba-
zard, maître fontainier à Dampierre, pour l'entretien
des conduites des fontaines, bassins et canaux du
parc de Dampierre, 29 décembre 1658 [p. n. 55].

E. 6677. (Liasse.) — 66 pièces, pnpier.

1658. — Obligations grossoyées en 1658, avec addi-
tion d'actes s'y rapportant.

E. 6678. (Liasse.) — .> pièces, papier.

1658. — Inventaires dressés en 1658, par Pasquier
Le Marquant ou par ses commis.

E. 6679. (Liasse.) — 219 pièces, papier.

1659. — Actes divers reçus par Pasquier Le Mar-
quant ou par ses commis, du 1^{er} janvier au mois de
septembre 1659. — Bail de la ferme de Mous.seau-
Ciampromery fait à François Paulmier, meunier du
moulin de Cliâlillon, paroisse de Saint- Forget, par
Louis Charles d'.-Vibert, duc de Luynes. pair de France,
actuellement en son château de Vaumurier, agissant
au nom de Marie de Rohan, duchesse de Chevreuse,
10 janvier 1659 [pièce numérotée 6]. — Comptes passés
au nom de l'abbesse de Port-Royal par Henri Arnauld,
sieur de Luzancy, avec les fermiers du moulin de Ger-
mainville et de la ferme de Champ-Garnier, 15 jan-

vier 1659 [p. n. 18 et 19]. – Vente d'une maison sise au Mesnil-Saint-Denis faite à Abel Viet, boulanger, par Marcel Auvery, lieutenant général au bailliage et duché, mai 1659 [p. n. 127]. – Marché conclu par M^r Olivier Valot, curé de la paroisse de Maurepas, et Pierre Berlin, agissant on qualité de marguillier, en présence du procureur fiscal, Louis Dodin, avec Florentin Le fûuay, maître fondeur à Paris, rue de l'Arbalète, faubourg .Saint-Marceau , lequel s'engage à « bien et fidèlement, suivant son art, faire et fondre

» bien et deument au dire d'experts la grosse

» cloche dudict Maurepas, de présent cassée, icelle
» rendre consonante et accordante avec l'autre cloche
■) qui est dans le clocher de ladicté église, graver et
» inscrire sur ladicté cloche les noms et armes de
) Madame la duchesse de Chevreuse, dame dudict
» Maurepas, et de Monseigneur le duc de Luynes, son
» fils, parein et mareine », 15 mai 1659 [p. n. 134]. –
Marché conclu avec le même fondeur, pour la grosse
cloche de Toussus-le-Noble, 9 juin 1659 [p. n. 152],

E. 6680. (Liasse.) – 49 pièces > papier.

1659. – Obligations grossoyées en 1059, avec addition d'acte.sy relatifs. – Engagement pris par « Claude » de La Charnée Moslard », écuyer, sieur d'Aigrefoin, de rembourser à damoiselle Marie Simon, veuve de François Besset, seigneur de Milon et de la Chapelle, la somme de 1.500 livres qu'elle lui avait prêtée en « son besoing et nécessité » 1658-1659 [pièce numérotée 1]. – Autre, par M^r François Malherbe, prêtre habitué en la ville de Chevreuse, Jacques Martin et Anne Lebel, femme de celui-ci, au profilt du curé de la iiaroisse de Milon-la-Chanelle, 23 janvier 1659 [p. n. 6], etc.

E. 6681. (Liasse.) – 16 pièces parchemin ; 72 pièces, papier.

1647-1659. – Minutes, copies ou notifications d'actes divers reçus de 1647 à 1659 par Pasquier Le Marquant, « principal tabellion juré au baillage et » duché de Chevreuse », ou par ses commis, François Auvery, en 1647, Philippe Le Marquant, le 1^{er} juin K^{vo}, Jean Coué, le 26 octobre 1655, Damieu Beaufour, le 4 janvier 1656.

E. 6682. (Liasse.) – 122 pièces, pa|.icr.

1659. – Achille Vallot. – Minutes foliotées 1-122, des contrats passés par-devant « Achilles Vallet, prin- » cipal tabellion juré au baillage et duché de Clie- » vreuse », pendant les mois d'octobre, novembre et déci'mbre 1659. – Marché conclu, pour le transport de vingt milliers de briques à prendre en la tuilerie de Chevreuse. par Jean de Saint-Martin, valet de chambre de M. de Creil, conseiller du Roi, maître ordinaire en sa Chambre des Comptes, seigneur du

SÉKIE E. — NOTAIRES ET TABELLIONS.

285

Prévost, voiturier à Clievreuse, 2 octobre 1659 [folio 2!].
— Acte d'assemblée des Jiabitants de la paroisse de Saint-Jean de Clioisel, au sujet de sommes portées au rûle de la taille ; concession faite par eux à Pierre Corbeii, « l'un des asséeurs et collecteurs des tailles » de ladite paroisse de Clioisel, avecq Pierre Lenioinne, « l'année mil six cent cinquante six, détenu de présent » icellui (lorbeil |u-isonnier ôs prisons de Chevreuse, à « la requête du sieur Daverdoing, reccpveurdes tailles » en l'Eslection de Paris », 9 novembre 1659 [f* 37]. — Acte aux termes duquel M. Jean Goué, procureur au bailliage, et Barbe Regnard, sa femme, « considérant » le grand amour qu'ils se sont portez et portent et les » peynes et travaux qu'ils ont eus pour gagner et » conserver les biens qu'il a pieu à Dieu leur en- » voyer », déclarent s'être fait « don mutuel, esgal et » réciproque » de tous leurs biens, 14 décembre 1659. [f° 9.'3]. — Quittance donnée à Jacques Vadureau, marchand à Limours, par Marlin Magny et Matliurin Callou, agissant en qualité de marguilliers de l'église de Clioisel, qui reconnaissent avoir reçu de lui « la i> somme de quarante deux livres treize sols quatre » deniers tournois » pour le rachat de certaines rentes, 21 décembre 1659 [i° 101]. — Cession de rente faite par noble homme Pierre Sellyer, avocat en Parlement, bailli du duché de Chevreuse, et demoiselle Agnès Vitart, sa femme, à noble homme Nicolas Vitart, avocat en Parlement, « intendant des affaires de Madame la » duchesse de Chevreuse et de Monseigneur le duc de » Luynes, son fils, demurant ordinairement en la » ville de Paris, en l'hostel de madicte dame, rue Gil- » lecœur, parroisse St André-des-Ars », 29 décembre 1659 [f" 107]. — Inventaire dressé après le décès de Marie Hardy, 18 octobre 1659 [(" 122].

E. 6683. (Liasse.

m pièces, papier.

1661. — Baux, marchés, brevets d'apprentissage et autres actes passés en 1661, précédés d'un Répertoire renvoyant aux minutes foliotées 1-173. — Engagement pris par Philippe Floquet, compagnon tuilier,

de servir J. Crestien, marchand tuilier à Chevreuse, pendant une durée de six mois consécutifs, celui-ci promettant de fournir à son ouvrier le nécessaire, « mesme de loger pendant ledit temps ledit Floquet et » luy tremper du potage deux fois le jour, sans qu'il » soit tenu de luy fournir d'autres alimens et nouritures; ce marché fait ainsy que dict est, moyennant » le prix et somme de douze sols pour la fasson de

» chacun millier de thuille, brique, carreau et plan-
» chettes, à la charge de fassonner et livrer deux fes-
>■> tières pour chacun millier de thuille, et quatre
» sols pour la fasson de chacun cent de noulets,
» payable par ledit Crestien audit Floquet en fin de
•) chacune semaine », 13 février 1661 [folio 19], -
Procuration donnée par les habitants de Chevreuse, parmi lesquels Marcel Auvery, lieutenant, Claude Auvery, procureur fiscal, Louis Gollier, procureur syndic, pour que leur mandataire affirme en la Cour des Aides que « les habitans de la ville et paroisse de Chevreuse (l ont privilèges et estappes franches de vendre vin en » gros franchement et quittement, que ce privilège » leur a été accordé par lettres patentes du Roy, nostre » sire, du mois de may xvi'^ cinquante, vérifflées en » la Cour des Aydes par arrest du 21 juin mil six cens » cinquante ung, à la charge de dix livres par chacun » an, laquelle somme de dix livres est imposée an- » nuellement sur lesdits habitants dans le roolle des » tailles par forme d'équivalent, etc. », 6 mars 1661 [f°25]. - Bail fait à Nicolas Boisseau, laboureur, par Jean Akakia, sieur de Vaux, agissant au nom des religieuses du couvent de Port-Royal, transféré au faubourg Saint-Jacques-lez-Paris, du revenu de la terre et seigneurie de Trou, paroisse de Guyancourt, « con- » sistant en principal manoir, colombier à pied et » vollières, droits seigneuriaux », etc., 6 mai 1661 [f" 48]. - Bail du moulin de Becquancourt, « situé » dans l'enclos du parq de Dampieri'e, » paroisse Saint-Forget, passé au profit d'Ambroise Durant, meunier à « Soubz-Foirest », paroisse de Saint-Forget, par Pierre Sellyer, avocat au Parlement, bailli du duché de Chevreuse, agissant au nom de Madame la duchesse, 7 juillet 1661 [(" 93]. - Affirmation par Jacques Laisné, maréchal, Nicolas Gauthier, serrurier, et Gilles Plemray, compagnon maréchal, demeurant à Chevreuse, « que ce jour d'huy, sur les cinq heures » de rellevée, lesdits comparans, estans en la maison » de Antoine Boucher, marchand hostellier, caba- » retier, ... où ils prenoient leur réfection à la table » et proche d'iceluy Boucher, auroient veu entrer en » ladicte maison Jean Thiersant, huissier royal, ... » l'un des commis de M^m Henry Puisseux, fermier des » Aydes dudit Clievreuse, lequel Thiersant, ayant fait » sa visite dans la cave dudit Boucher, auroit, en sor- » tant de ladite maison, jette à icelluy Boucher ung » ; papier ployé en quatre, en la présence desdits com- » parans, sans dire ce que c'estoit, au contraire se se- » B roit retiré et sorty de ladite maison au plus viste, en » sorte que ledit Boucher auroit baillé ledit papier

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

» audit Nicolas Gauthier, l'un desdits comparans,
 » pour en faire la lecture, laquelle ayant esté par luy
 » faite, icelluy Boucher et lesdits comparans auroient
 » reconnu que c'estoit copie d'un relief d'opel ob-
 » tenu par ledit Puisseux en chancellerie », 19 no-
 vembre 1661 [f° 140]. — Bail fait par M^r Henry Puis-
 seux, fermier des aides du département de Chevreuse,
 demeurant à Paris, rue Saint-Martin, à Jérôme Haute-
 feuille, marchand hôtelier, demeurant à « Montreuil-
 :■) soubz-Virofiay », des «droits de huict et vingtième et
 » nouveaux droictz y joints à prendre et percevoir
 » sur les hosteliiers et cabaretiers de la paroisse de
 » Montreuil et lieux en dépendans à cause du vin et
 » cidre qu'ils peuvent vendre et débiter », 26 no-
 vembre 1661 [f° mj]. — Visite et prisée du » moulin
 » à tan de Blesmy », en la paroisse de Saint-Rémy-
 lez-Chevreuse, 20 août 1661 [f° l'î2]. — Bail de la
 moitié d'une maison sise à Chevreuse, « rue Haulte-
 « Parisie », fait, pour une durée de cinq années, par
 Geneviève de Trappu, femme de M[^] Thomas Ruelle,
 « l'un des six huissiers du parloir aux bourgeois de
 » l'Hostel-de-Vllle de Paris », au profit de Christophe
 Boucher, marchand à Chevreuse, 1661 [f° 113].

E. 6684. (Liasse.) — 202 pièces, papier.

1661. — Contrats divers passés en 1661, dont les
 minutes sont foliotées 1-192. — Testament de M^r Ri-
 chard Lenormand, curé de Saint-Lambert; legs faits
 par lui à l'église et à la fabrique, aux curés qui lui
 succéderont, à ses parents, 9 février 1661 [folio 8].

— Pouvoirs donnés à « Siniéon Akakia , sieur du
 Plessis », par « Sœur Isabelle de Saint-Joseph, reli-
 » gieuse professe de cœur de l'Immaculée Conception
 » Nostre-Dame de Liesse, ordre de S^r Benoist établie
 » au faubourg Saint-Germain-des-Prez-lez-Paris »,
 pour qu'il reçoive de Madame la princesse de Carignan
 et de Madame la duchesse de Nemours les arrérages
 d'une pension viagère adjudgée à elle constituante par
 arrêt du Parlement du 1:3 février 1660 [f° 49]. — Testa-
 ment de M^m Guillaume Bertrand, prêtre, ci-devant vi-
 caire de Saint-Rémy-lez-Chevreuse, 2^e2 avril 1661 [f° 0j].

— Vente de terres faites par Madeleine de Ribaucourt,
 veuve de Pierre Broquet, à l'abbaye de Port-Royal,
 « ce acceptant par Jean Akakia, sieur de Vaux, estant
 » de présent à Germainville », 23 avril 1661 [f° 51]. —
 Vente par Marie de Rohan, duchesse de Chevreuse, à
 Pierre Sellyer, avocat en Parlement, bailli du duché,

de la « ferme et métairie apellée La Mare au.vBuys »,

située en la paroisse de Dampierre, l'' juillet 1661 [f" 95]. – Testament de M[^] Jacques Chevallier, « [irestre, chapier en l'église parochiale S, Martin » dudit Chevreuse. y demeurant, natif de Saintc-Mar- » guérite de l'Hostel, diocèse d'Évreux, » 23 juillet 1661 [f" 110]. – Autre, de M^m Guillaume Bertran, prêtre, demeurant en la paroisse de S' -Rémy-lez-Chevreuse « depuis vingt ans et plus », 18 septembre 1661 [f" 125].

– Constitution par Mⁿ Guillaume Le.Roy, prêtre, ancien chanoine de l'église de Paris, abbé de Hautefontaine, seigneur de Méranlais, « paroisse de Magny- .) Lessart », au profit du curé de cette paroisse, d'une rente annuelle de 300 livres, 16 novembre 1661 [1° 141].

– Constatation que, le 30 janvier 1601, a après le sonde » la cloche pour assembler les habitans de ceste ville » de Chevreuse pour délibérer des plus importantes » affaires de leur communauté ». le procureur fiscal avait représenté à l'assemblée que « les vexations qui se .l font par les collecteurs esleuz en charge pour l'impo- » sition des tailles de cette ville a causé la diminution » du nombre des habitans, qui transfèrent leurs de- » meure ailleurs, où ils sont beaucoup soulagez des » cottes qui leur sont ainsy données par animosité, à » la souUe et opi'ession de ceux qui restent, comme à » présont il se reconnoist par ceste mauvaise cause » qu'il n'y a que peu d'habitans en cette ville » ; que ceste remontrance avait « donné une pensée particu- » Hère à l'esgard de Jaques Hautry, maistre chirurgien » en ce duché, qui auroit esté contrainct d'habandon- » lier la ville, quoyque le lieu de sa naissance, pour » habiter ailleurs, oii il a esté traicté plus favorable- » i ment ; et, comme il est sur le point de quitter sa de- » meure de la paroisse de Dampierre, où il a esté de- » mourant maintes années, en resouvenance de ce que » ledit Hautry en l'année xvr trente ung a assisté la » cominueauté des habitans pendant la maladie conta- » gieuse, donnant sa vie au hazard pour sa patrie en » une sy considérable nécessité sans en avoir eu ré- » compense, et lors il luy estoit promis sa demeure » comme habitant sans payer tailles; mais, comme le » i> temps faict oublier les promesses et que la pluspart » des habitans qui estoient lors sont décédez, a esté ad- » visé de faire audit Hautry une proposition pour l'o- » i> bliger à prendre sa demeure en ceste ville à une » somme fixée par le roolle des tailles pendant le cours » de sa vie ». Il a donc été convenu avec Jacques Hau- » try que, pour toute taille, subsistance et imposition, il » serait « réglé annuellement à la somme de quatre-vingts » livres tournois .>, qu'il paierait entre les mains du re- » ceveur des tailles, à la décharge des collecteurs ■ et sans

» (lu'il puisse estre esleu en aucune charge publique ». De son coté, Jacques Ilautry promet, « en cas de pareil » accident de contagion, que Dieu nous veuille piéserver, d'assister comme il a fait la communauté des » dicts habitans «.Constitution de procureur pour consentir l'homologation et l'enregistrement du présent traité en l'Élection de Paris et, au besoin, en la Cour des Aides [f° IS" ?]. – Inventaire dressé après le décès de Michel Delavigne, prêtre, curé de Sentisse, février IG01 [f» 1S4j. .

E. 6685, (Liasse.) – 163 pièces, papier.

1661. – Obligations grossoyées en 1661, avec addition d'actes s'y rapportant ; – engagements pris par Jean Gandon, Isaac Jubin, Jean Charton, Jean Martel, Jacques Guyot, Jean Bonnemain, Simon Martin, Pierre Regnard, Pierre Gilbert, Jacques Auvery, etc.

E. 6686. (Liasse.) – 172 pièces, papier.

1662. – Baux, marchés, brevets d'apprentissage et autres actes passés eu 1662, précédés d'un Répertoire renvoyant aux minutes foliotées I-111. – Bail du « pressoir bannal de Chevreuse », avec ses dépendances, fait à Marin Huvellier, marchand, par Pierre Sellyer, bailli, agissant au nom de la duchesse de Chevreuse, pour une durée de six années et moyennant un loyer de 130 livres tournois , 20 janvier 1662 [folio 11]. – Autre, par le même à Jean Leroy, marchand, du moulin à tan de Saint-Rémy-lez-Chevreuse, « apellé le Grand-Moulin, qui est le manoir de l'ancienne baronnie dudit Saint-Rémy », 11 février 1662 [f" 23]. – Constitution par les habitants de Chevreuse, « assemblez au son de la cloche en la manière accousturaée pour délibérer des affaires de leur communauté », de procureurs qui devront se « transporter en la ville de Paris, pour prendre avis de ce que « lesdits habitans peuvent faire pour la descharge des » tailles à quoy ils ont esté imposez les années précédentes, desquelles ils sont redevables de grandes et » notables sommes entr'autres des années 1658, 1659 » et 1660 et notamment celle de 1661, qui n'a encore » esté assize et que les asséeurs esleuz ne peuvent en » nulle fasson asseoir à cause de la misère et insolvabilité desdits habitans, lesquelz sont en la plus grande » partie tous mendiens, qui ne vivent que par le moyen » des aumosnes qui leur sont faites par les maisons de » religion proche dudit lieu et quelques noblesses des

» environs », 26 février 1662 [f» 35]. – Déclaration du curé de Chevreuse, M""* Louis Auvery, attestant qu'en ce jour, après la messe paroissiale, il a été requis par

les marguilliers Prudhomme et Richer « de recevoir les »
» voix des habittans dudit Chevreuse, assemblez en
» icelle esglise après le son de la cloche en la manière
» accoustumée, pour l'eslection d'asséeurs et coUec-
» teurs des tailles de la paroisse », pour l'année 1662,
ce à quoi il s'est refusé, " attendu que cela n'est de son
» fait », 26 mars 1662 [f" 52]. — Bail fait, pour 3 ou
6 ans, au nom de la duchesse de Chevreuse, à Clair
Hardy, marchand tanneur, de « la pesche des eaues des
» rivières vives et mortes de ceste ville et duché »,
19 avril 1602 [f" 62]. — Vente par Jacques David, la-
boureur à « Champ-failly, paroisse de Chevreuse », à
Thomas Foucault, marchand fruitier, de tous les fruits
« qui sont et se trouveront en l'année présente pendans
" par les queues sur les arbres estans sur les terrea
» tant de ladite ferme de Champfaily que de la ferme
» de Boisselin » ; prix convenu : 300 livres, 19 mai 1662
[f° 78]. — Procès-verbal d'élection de deux marguilliers
de l'église Saint-Martin de Chevreuse et d'un marguil-
lier du bassin des trépassés « pour conimancer au pre-
» mier jour d'aoust prochain et finir à pareil jour
» XVI" soixante quatre », 25 juillet 1662 [l" 102]. —
Bail fait par Marie de Rohan, duchesse de Chevreuse,
comtesse de Montfort-l'Amaury, « estant de présent en
» son chasteau de Dampierre », à René Séjourné, la-
boureur au « Mousseau-Champrommery », paroisse de
Dampierre, de la ferme appelée « La Blanche-Masure »,
sise à Maurepas, 8 octobre 1662 [f" 125], — Mise en ap-
prentissage de Claude Delacourt, âgé de 18 ans, chez
Pierre Cochery, maître boulanger à Limours ; durée :
3 années ; 21 octobre 1662 [f" 129]. — Bail à Pierre
Baron, laboureur, de « la maison et lieu seigneurial de
1) la Mare-aux-Buys », située en la paroisse de Dam-
pierre, 12 novembre 1662 [f" 146]. — Bail fait au nom
de la duchesse de Chevreuse à Claude Dorléans de « la
>' recepte de la terre et baronnye de Maurepas », dé-
cembre 1662 [i° 160]. — Élection faite en l'église parois-
siale de Saint-Rémy-lez-Chevreuse « de deux asséeurs
» et collecteurs des tailles et d'un procureur syndiq
)' en ladite paroisse pour l'année xvi" soixante
» trois ", 24 décembre 1662 [f" 166].

E. 6687. (Liasse.) — 204 pièces, papier.

1662. — Contrats divers passés en 1662, dont les
minutes sont foliotées 1-192. — Titres nouveaux passés

288

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

au profit de l'abbaye de Port-Royal, notamment le
1" janvier 1662, par Jean Amanjart, cuiseur de char-
bon demeurant à Vaumurier, paroisse de Saint-Lam-
bert [folio 1]; le 3 janvier, par François Largeraain,

laboureur et fermier de Bouviers [f- 4] ; le 11 janvier, par Louis Charpentier, domestique du duc de Chevreuse pour «une maison assise à Germainville, près „ l'égUse Saint-Lambert » [f° H]- - Testament de Pierre de Reliez, maître chirargien à Chevreuse, qui, entre autres volontés, exprime celle d'être inhumé dans la nef de l'église, <' à l'endroit où a esté inhumé . s<m enfant », 27 janvier 1662 [f 18]. - Echange de terres conclu avec Alphonse de Frédy, écuyer, sieur du May, demeurant à Senlisse, par M- Etienne Le Queuré, curé de Dampierre, et les marguilliers de celte paroisse, 14 mai 1662 [f ^3]. - Mémoire de ce qui a été reçu par Philippe Le Marquant, depuis le décès de M'» Pasquier Le Marquant, des locataires ou tenanciers de biens, immeubles, terres, prés et maisons sis en divers endroits [(■> 123]. - Promesse et contrat de mariage entre Pierre Audiger, marchand à Chevreuse, et Marie Dodin, fille de Sébastien Dodin, procureur au bailliage, et de Marie Ilaultemps, 24 septembre 1662 [i» 134]. - Testament du sieur de Doinvilliers, qui demande à être inhumé en l'église Saint-Martin de Chevreuse, devant la chapelle de la Vierge, « à l'endroit où l'un de ses enfans a esté >, inhumé » ; legs divers faits par lui aux membres de sa famille et en particulier, à « Renée Claire, demeurante en sa maison », pour témoigner par un don de 2.000 livres sa reconnaissance « des bons et agréables . services qu'elle luy a rendus pendant plusieurs années, et pour la bonne affection qu'il luy a porté et » porte, ayant reconnu ses mérites et la sagesse avec « laquelle elle s'est tousjours conduite et gouvernée « dans le chemin de la vertu, et afin de l'obliger d'y ï continuer de mieux en mieux, laquelle somme luy . sera baillée et payée lors qu'elle sera pourvue par I. mariage, la veille ou le jour de ses espouzailles », 24 septembre 1662 [f' ISô]. - Inventaire dressé après le décès de M" Pierre de « Rehez », en son vivant chirurgien, à la requête de Catherine lléluis, sa veuve, 24 février 1662 f" 180]. - Autre, après le décès de Jeanns Aubert, en son vivant femme de M" Philippe Le Marquant, procureur au bailliage, 26 juillet 1662 [f° 183].

E, 6688. (Liasse.'; - US pièces, papier.

1662. - Obligations grossoyées en 1662, avec addi-

tion d'actes s'y rapportant. - Thomas de Laval, marchand boucher à Châteaufort, reconnaît devoir à un laboureur de La Ferté la somme de « sept-vingtz " dix-neuf livres dix solz tournois » pour livraison de « quarante six bestes à laynes, tant moutons que bre- » bys et aigneaux », 3 septembre 1662 [pièce numérotée 16]. - François Morize, marchand charbonnier, demeurant à Chevreuse, paiera à Madame la duchesse de Chevreuse la somme de 325 livres tournois pour la quantité de 50 cordes de bois à faire du charbon et 50 cordes de souches, dont il a pris livraison, 14 mai 1662 [p. n. 87].

E. 6689. (Liasse.) - 175 pièces, pnpier.

1663. - Baux, marchés, brevets d'apprentissage et autres actes passés en 1663, précédés d'un Répertoire, renvoyant aux minutes foliotées 1-168. - Bail par Guillaume Le Goupil, concierge du château de Méridon, agissant au nom de M'''' Jacques de Langlade, conseiller du Roi en ses Conseils, seigneur de Méridon, à Michel Manoury, laboureur, du lieu seigneurial et ferme de « Pointpierre », en la paroisse de Chevreuse, !"■ janvier 1663 [folio 11. - Acte d'assemblée des habitants de Chevreuse; pouvoirs donnés par eux aux collecteurs des tailles pour imposer au rôle différentes personnes qui avaient prétendu n'y devoir être comprises, l»'' janvier 1663 [f" 2]. - Marché conclu avec Nicolas Duchesne et M. Lambert, domiciliés à Choisel, lesquels s'engagent à « vuidier l'eaue » des fossez de Quinquempoix jusques à sec et faire » la pesche du poisson qui se trouvera dans iceux, » lequel poisson ils rendront sur le bord desdils ') fossez » ; prix convenu pour l'opération : 18 livres ; 18 mars 1663 [f» 22]. - Bail du moulin à eau de Jommeron, dépendant de la seigneurie de Courcelles, situé sur la rivière de l'Yvette, passé par dame « Marie » de Iloquiquan », veuve de M. Philippes, en son vivant conseiller au Châtelet, dame de Courcelles, paroisse de Gif, 23 mars 1663 [[*> 24]. - Déclaration faite par les asséeurs et collecteurs des tailles de Chevreuse qu'à la date de ce jour, ils se sont rendus en la maison de Michel Desvignes, maître d'école de la paroisse, et qu'à raison de l'absence de Pierre Sauvegran, chargé de la même fonction, ils n'ont pu procéder à la confection des rôles, 23 mai 166:j [f" 44]. - <i Mémoire de ce qui est deu sur les deux roolles .. des tailles de l'année 1658, sçavoir du quartier)' d'hiver de la taille de ladite année mil six cens

SERIE E. - NOTAIRES ET TABELLIONS.

289

» cinquante huit de la paroisse de Clievreuse », 8 juillet 1663 [f" 69]. - Visite et prisée du moulin neuf de Rodon « appelle le moulin de la Machine, paroisse)' de Millon», 12 octobre 1663 [f" 105]. - Pouvoirs donnés à leurs collecteurs par les habitants de Chevreuse à l'effet de porter au rôle de la taille diverses personnes dénommées dans l'acte, 23 octobre 1663 [f° 122]. - Élection de deux asséeurs et collecteurs des tailles et d'un procureur-syndic pour la paroisse de Saint-Rémy-lez-Chevreuse, 28 octobre 1663 [f" 125]. - Résolution d'un bail consentie par Louis-Charles

d'Albert, duc de Chevreuse et de Luynes, présentement en son château de Dampierre, au profit de la veuve de Jacques Hautry, en son vivant chirurgien à Becquancourt, paroisse de Saint-Forget, 9 novembre 1663 [(' 136]. – Visite et prisée du moulin de Coubertin, en la paroisse de Saint-Rémy-lez-Chevreuse, 13 novembre 1663 [f" 138]. – Consentement donné par les habitants de Chevreuse à ce que les collecteurs « imposent dans leurs roolles des tailles » conjointement avec les deniers royaux » une somme de 200 livres tournois leur incombant pour partie d'une somme de 360 livres 3 sols demandée par lesdits collecteurs « pour les fraiz faits à la requête du S' receveur desdites tailles, emprisonnements d'aucuns desdits collecteurs, frais de nourriture, gistes et geollages »; état et mémoire desdits frais ; 19 novembre 1663 [(■' 147]. – Mémoire des sommes restant dues par les habitants de Saint-Forget pour leurs cotes de l'année 1661 [f" 168].

E. 6690. (Liasse.) – 180 pièces, p. papier.

1663. – Contrats divers passés en 1663, dont les minutes sont foliotées 1-163. – Constitution d'une rente perpétuelle de 10 livres tournois par Michel Leclerc, ancien commis aux aides de Chevreuse, au profit de M' ^ Biaise Chuquet, prêtre, chapelain de Notre-Dame de La Roche-Lévy, 15 février 1663 [folio 26], – Testament de dame Perrine Sélincart, veuve de Pierre Boucher, 9 juillet 1663 [f" 70]. – Échange conclu entre demoiselle Marie Simon, veuve de François de Bessé, écuyer, sieur de Milon, d'une part, et Henri de Bessé, écuyer, sieur de La Chapelle, son fils, 21 août 1663 [f" 81]. – Testament de M' ^ François Malherbe, prêtre du diocèse de Coutances, natif de Tamerville près Valognes, habitué en la paroisse de Chevreuse, 27 novembre 1663 [f" 129]. – Inventaires dressés après décès [f" 148-163].
Sbine-et-0i8b – Série E. – Tome V.

E. 6GSI, (Liassi'.) – 114 pièces, papier.

1663. – Obligations grossoyées en 1603, avec addition d'actes s'y rapportant. – Contre -lettre par laquelle Pierre Brachard, fermier de la ferme du château de Chevreuse, reconnaît que, « bien qu'Hubert » Taillebois, marchand à Chevreuse, luy ait baillé » et mis en ses mains une ordonnance de Madame » la duchesse de Chevreuse deslivrée audit T. ^ iliebois » pour recevoir dudit Brochard la somme de 210 livres » sur ce qa' icelluy Brochard doibt à madicte dame, » et que ledit Taillebois ayt baillé quittance au bas » d' icelle audit Brochard, néantmoins la vérité est » telle que ledit Brochard n'a payé aucune chose de » ladite somme audit Taillebois », 21 septembre 1663 [pièce numérotée 1]. – Engagements pris par Rémy Huart, maître chirurgien à Gif [p. n. 3], Pierre Es-

nault, Pierre Regnard, etc.

E. 6692. (Liasse.) - 187 pièces, papier.

1664. - Baux, marchés, brevets d'apprentissage et autres actes passés en 1664, précédés d'un Répertoire renvoyant aux minutes foliotées 1-203. - Bail de terres consenti au profit de Rémy Couturier, marchand, par Louis Dodin, procureur, agissant au nom de Denis Feydeau, écuyer, seigneur de Vaugien, 10 janvier 1664 [folio 7]. - Visite et prisée du moulin « d'Es- » corchebouton », 14 janvier 1664 [f" 12]. - Mise en apprentissage de Henriette Hanot chez Louis Audiger, maître tailleur à Chevreuse, par Jacques Le Roy, receveur du comté du Mesnil-IIabert, au nom de Madame de Montmort, dame du lieu, 16 janvier 1664 [fo 15]. - Devis des travaux à exécuter au Petit-Ragonant près Chevreuse, 31 janvier 1664 [f" 22]. - Mise en apprentissage de Jacques David, âgé de 18 ans, chez Michel Grosset, « lieutenant du premier barbier » du Roy et commis du premier médecin de Sa Majesté » en la ville et duché de Chevreuse » ; durée de l'apprentissage : deux ans; prix convenu : 180 livres; 4 mars 1664 [f" 33]. - Accord conclu entre les deux assésurs et collecteurs des tailles de la paroisse de Dampierre, lesquels, « pour faire la récolte desdites » tailles, ont tiré au billet à qui auroit les deux premiers quartiers et les deux derniers », ce qu'ils ont réglé en mettant « deux billets dans un chapeau », qu'ils ont fait tirer par un enfant, 16 mars 1664 [fM1]. - Acte d'assemblée des habitants de Chevreuse, infor-

37

290

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

mes « que les nommez Jean Larcher et consors, cy-
» devant assésurs et collecteurs des tailles dudit Che-
» vreuse en l'année xvi'- soixante ung, par une pra-
» tique et intelligense qu'ils ont avecq quelques parti-
w cuillers prétendent et s'efforcent de faire ung rooUe
» et imposition sur lesdits liabitans d'un prétendu
» droit de maubouge, qui a esté révoqué par Sa Ma-
» jesté, ce qui seroit vexer lesdits liabitans, qui n'en

» sont pas tenuz », 36 mars 1664 [l' " 44]. – Election d'un marguillier de l'église Saint- Rémy de Gif, IT août 1664 [f° 93]. – Élection de deux assésurs et collecteurs de tailles et d'un syndic en la paroisse de Saiat-Kémy-lez-Chevreuse, 26 octobre 1664 [f» 152]. – Visite et prisée du moulin neuf de Rodon, 4 décembre 1664 [f° 180] : – de celui de Germainville [f° 181] ; – de celui de Milon [f" 183],

E. 6693. (Liasse.) – 219 pièces, papier.

1664. – Contrats divers passés en 1664, dont les minutes sont foliotées 1-193. – Testament de Charlotte Délavai, veuve de Richard Bazin, en son vivant procureur au bailliage, qui demande à être inhumée en l'église de Chevreuse, « devant la chappelle Nostre- » Dame de Fitié », 21 février 1664 [folio 19]. – Donation faite par Marie Gallien, veuve en premières noces de Jean Bourg et en secondes de François Gareau, aux dames abbesse et religieuses de l'abbaye royale de Notre-Dame du Val de Gif, représentées par « Sœurs » Françoise de Courtiiz, abbesse, Madelaine Hurault » de Cbeverny, prieure, Catherine Morant, Charlotte T> de Clinchamp, Jeanne Frontin, Louise de Marc, i> Anne Le Tonnellier, Elisabeth de Chesnelong, Marie » Le Boullanger, Charlotte Martineau, Geneviefve Le » Tonnellier, Anne De Blanc, Marie-Marthe d'Angle- » belmer-Laigny, Françoise Chauvelin, Angélique » Sevin de Miramion, Louise Chauvelin, Marie Perrot, » Marie Mérandel, Madeleine de Courtiiz, Françoise)> de Tournay, Anne Boutin, Marie Le Féron, Cath- » rine Boulanger, Marguerite de Montenay, Marguerite » Olivier, Marguerite de Dampont, Marie-Magdclaine » de Champ- liuon, Geneviève Charton, Marie de B Charap-lluon, M. -Madelaine Sevin, Louyse Lam- » bert, Madeleine Le Picart, Louyse de Moucy, Marie K Mérault » fsignat*iros], 2 mai 1664 [f" .50]. – Testament de Philippe Le Marquant, procureur au bailliage, 4 mai 1664 [f» 51]. – Mise en possession et installation de M' " Jean " Dezaleux », cleric du diocèse de Paris, pourvu en Cour de Rome du prieuré simple « de S'^

» Avoye, autrement de Nostre-Dame de Beaulieu », 1 mai 1664 [f" 53] ; – visite des bâtiments du prieuré : à la grande porte de la chapelle, « aucune serrure » ; le " lambris de bois presque pourri » ; la chapelle « dé- ' cariée environ d'une tierce partie », etc., 19 mai 1664 [(° 54]. – Échange conclu entre dame Marie Guillebrt, veuve de Nicolas Josse, en son vivant conseiller du Roi en ses Conseils et en la Cour des Aides, d'une part, et Jean Lobry, laboureur à Foucherolles,

paroisse de Dampierre, 5 novembre 1664 [f» 133]. – Actes d'assemblée des habitants de Chevreuse ; règlement concernant les tailles, leur levée, la nomination des assésurs et collecteurs, etc., 17 novembre 1664 ; – nouvelle délibération y relative, 24 janvier 1666 [f"141]. – Autre, des habitants de la paroisse de Choisel pour régler un différend qu'ils avaient avec Louise Simonneau, veuve de Jacques Vadureau, en son vivant lieutenant, 14 décembre 1664 [f" 159]. – Foi et hommage au seigneur de Chevreuse par Henri Briquaire, ccuyer « Sieur de Francheville et de la Maison-Forte, l'un des » vingt-cinq gentilshommes de la manche de la garde » du Roi », 9 septembre 1664 [(" 179]. – Inventaire dressé après le décès de Philippe Le Marquant, en son vivant procureur, 23 mai 1664 [C 190].

E. 6694. (Liasse.) – 57 pièces, papier.

1664. – Obligations grossoyées en 1664, avec addition d'actes s'y rapportant. – Engagements pris ou signés par Jacques Mogé, jardinier, Simon Martin, laboureur, Robert Lane, boulanger, Robert Lechat, laboureur, Robert Phlipeaux, marchand, et autres.

E. C695. (Liasse.) – 171 pièces, papier.

1665. – Baux, marchés, brevets d'apprentissage et autres actes passés en 1665, précédés d'un Répertoire renvoyant aux minutes foliotées 1-202. – Acte d'assemblée des habitants de la ville de Chevreuse, qui donnent pouvoir à leurs assésurs et collecteurs de tailles de porter au rôle de la taille Simon Hardy, promettant « que s'il arrive aucun procès ou différend » pour la radiation de iadicte cotte, d'intervenir et » prendre le faict et cause desdictz collecteurs, faire » cesser lesdicts procès et différendz et en acquitter » iceux collecteurs », 17 avril 1065 [folio 30]. – Marché pour travaux de menuiserie conclu par Antoine Pasquiez, gentilhomme servant de Mademoiselle, avec

SERIE E. – NOTAIRES ET TABELLIONS.

291

Pierre Mansion, menuisier à Chevreuse, 20 juin lfi65 [f° 47]. – Abonnements conclus avec différents hôteliers et débitants par Jean de Nogent, fondé de procuration de M' '8 Pierre Frémy, fermier des Aides du département de Chevreuse [f"" 85 et suivants]. – Bail fait par Cliarles-Éléonor Le Roy, écuyer, sieur de Rodon, à Pierre Regnard, laboureur à Dampierre, de la ferme dudit Rodon, avec ses dépendances, T juillet 16C5 [f" 123]. – Acte d'assemblée des habitants de

la paroisse de Saint-Lambert relativement aux personnes à inscrire au rôle des tailles, 28 décembre 1665 [f° 137]. – Marché conclu par la fabrique de Saint-Martin de Chevreuse avec Denis Certain, couvreur en ardoises, pour travaux à faire à la couverture de l'église, 9 août 1665 [f° 138]. – Élection faite par les habitants de Chevreuse de quatre assésurs-coUecteurs et d'un procureur-syndic, qui est Jean Auffray, 22 novembre 1665 [fo 146]. – Bail d'immeuble fait par dame Marie Gailbert, veuve de Nicolas Josse, en son vivant conseiller du Roi, au profit de Jacques Larcher, charpentier à Cernay-la-Ville, 24 novembre 1664 [f° 153].

E. fi69G. (Liasse.) – 2 pièces, paitliemiii ; 207 pièces, papier.

1665. – Contrats divers passés en 1665, dont les minutes sont foliotées 1-214. – Cession d'une rente de 100 sous tournois faite à la fabrique de l'église de Montigny-le-Bretonneux par « Antoine de Baran, sieur w de Hautman, l'un des gardes du corps de feu Mon- » seigneur le duc d'Orléans, demeurant à Montigny- » le-Bretonneux », et par Madeleine de Baran, sa sœur, veuve de Mathurin Hautry, en son vivant marchand tanneur à Chevreuse, 14 mars 1665 [folio 6]. – Déclaration faite par Nicolas Duchesne, procureur-syndic de la paroisse de Saint- Jean de Choisel, affirmant que les retards dans le paiement des tailles des années 1660 à 1665 ont été causés « non seulement par » le moyen de ce que ladite parroisse a esté surtaxée » excessivement par les commissions, mais encore à » cause des mauvaises années infertilles, qui ont » causé que les laboureurs ont esté ruynés et con- » traintz de quitter et habandonner leurs fermes, » ausquelles fermes il n'y a à présent aucuns fer- » miers, les unes estant demeurées en frische et les » autres tenues par les propriétaires, qui ne payent » aucune taille en ladite paroisse » ; les habitants étant donc obligés de se pourvoir devant Sa Majesté, le procureur-syndic requiert le tabellion de se transporter en la paroisse de Choisel, pour y dresser un procès-

verbal de l'état dans lequel elle se trouve, ainsi que les hameaux et fermes en dépendant ; – procès-verbal détaillé, 15 avril 1665 [f- 19]. – Testament de Charles Guignard, sergent royal à Chevreuse, 1665 [f° 47]. – Hommage et aveu par Nicolas Vitart, sieur de la Mare- ■aux-Buits, avocat en Parlement, 23 mars 1605 [f° 50]. – Vente d'une maison sise à Chevreuse faite à Jacques Leroy, marchand en cette ville, par M° Charles Renouard, conseiller du Roi en ses Conseils d'État et privé, et par M' » Michel Renouard, chevalier, capitaine d'une compagnie au régiment des Gardes du Roi, légataires universels de M° Pierre de Chanteclerc, en son vivant chevalier, seigneur de Vaux et de Béwilliers, 23 mai 1665 [f° 84]. – Cession de terres faitf^ par Hilaire Piet aux religieuses de « Tancienne abbaye de » Port-Royal-des-Champs » ; signatures suivantes :

" S' Marie de Sainte-Madelaine, prieure ; S' Jeanne » de S' Domitille; S' Marie de Sainte-Euphrasie, » sous-prieure ; S' Geneviève de Saint(-Madeleine, . ' cellerière; S' Charlotte de S' Bernard; S^ Margue- •I rite de S' Irène; S' Denise de S' Anne ; S' Anne de » S' Christine; S' Suzanne de S' Julienne; S' Ca- » therine de S' Ildegarde ; S' Marie de S' Thérèse », 22 avril 1605 [(" 96]. — Transaction conclue entre le curé, « M' Robert Le Vaillant », les marguilliers en charge et les habitants de la paroisse de Saint-Rémy-lez-Chevreuse, parmi lesquels, Charles-Éléonor Le Roy, écuyer, seigneur de Rodon, Jean Maupoint, écuyer de la Grande Écurie du Roi, demeurant au Palais-Royal à Paris, Jean Pinson de La Martinière, écuyer, conseiller du Roi, son ancien procureur en la connétablie et maréchaussée de France, avocat en Parlement, Louis Hamart, contrôleur général de la maison et argenterie de la duchesse d'Orléans, etc., d'une part, et Hippolyte Rousseau, écuyer, seigneur de Chevincourt et de Chevrigny, conseiller du Roi et correcteur ordinaire en sa Chambre des Comptes à Paris, d'autre part, ce dernier prétendant « que, comme pro- » priétaire de sa dicte terre de Chevincourt, il a droit » de jouir dans l'église de Saint-Rémy de la chapelle » Saint-Roch, qui a apartenu à deliunct Monsieur et » Mademoiselle de La Garde, desquels il a acquis » ladicte terre ». Le S' de Chevincourt déclarait que le « curé et ses devanciers, depuis le changement qui » avoit esté fait en ladicte esglise de St Rémy, où le » maistre autel avoit été transféré d'un bout à l'autre » d'icelle esglise, et pareillement ladicte chapelle » Saint-Roch, il avoit incessamment occupé ladicte » chapelle pour servir de revestière ou sacristie, prof- i> filant de l'exil ou détention dudit sieur de Che-

292

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

» vincourt, qui pendant un très long temps, pour les » raisons que tout le monde sçait, n'eust osé demander » à rentrer dans icelle que par prières, n'estant pas » alors en pouvoir d'en intenter aucune action, « 8 no- vembre 1665 [f" 134j. — Requête adressée par Micheile Foulion, veuve de Jacques Hautry, en son vivant clii' rurgien à Ciievreuse, décédé « environ le mois de » mars mil six cens soixante trois », pour qu'il soit procédé à la nomination d'un tuteur, étant « demeurée » avec cinq enffens yssus de leur mariage », sep- tembre 1665 [fo 166 bis]. — Constitution d'une pension viagère par M' Gilles de Cliamphuon, « sieur de La » FauUaye » ou « SauUaye », procureur du Roi en la « Chambre de la générale réformation des hospitaux » et maladeries de France », avocat en ses Conseils d'État et privé, au profit de damoisellc Jeanne de

Cliamphuon, sa fille, admise en qualité de religieuse au monastère de Notre-Dame du Val de Gif [signatures des religieuses], 14 novembre 1665 [1° 170]. – Testament de M'» Nicolas Le Boullanger, curé de Saint-Jean de Choisel, 12 octobre 1665 [fo 173]. – Délibération prise par les habitants de Chevreuse, considérant « qu'il seroit très important et nécessaire » de faire établir un professeur en médecine en ceste » ville pour l'utilité du publiq, qui en recevroit non » seulement un grand soulagement, mais aussy pour » esviter aux despenses excessifves que l'on est obligé » de faire pour les malades lors qu'ilz ont besoin » d'estre visitez par les médecins, que l'on est con- » traint d'envoyer quérir en la ville de Montfort, esloi- » gnée de quatre lieues, qui est le lieu le plus proche » où l'on en puisse trouver, et encore plus parti- » cullièrement pour esviter aux dangers et incon- » vénients qui arrivent ausdicts malades, faute d'estre » secouruz prontement, et de ce qu'il arrive souvent » qu'ayant esté visitez par lesdictz médecins, qui lais- » sent leurs ordonnances, les maladies viennent à se » changer sy tost que lesdicts médecins s'en sont re- » tournez, en sorte que lesdictes ordonnances sont » préjudiciables ou inutiles ». W' Louis Mayart, doc- » teur en médecine do la faculté d'Angers, ayant offert de s'établir j'i Chevreuse, à condition que les nabitants » l'indemniseront et acquitteront de la taille et le » comprendront sur les roolles au nombre des » oxemplz l', et devant, sous ces conditions, « assister » gratuitement les pauvres malades de la Cliaaité et » de riIostel-Dieu et les autres pauvres de la paroisse » qui n'auront moyen de jiayer », ses pro|iositions sont agréées, « à la charge qu'il ne fera aucun com- » mcrce ny traffiq », 28 juillet 1665 [f° 183]. – Au-

torisation donnée par le curé à Louise Duclou, veuve de Marin Liger, « de mettre et faire seller une escabelle » ou placet servant de siège à une personne dans la » nef de l'église de Chevreuse », 26 octobre 1665 [f° 184]. – Codicille ajouté au testament de Louis Gilbert, maréchal à Saint-Rémy-lez-Chevreuse, 27 mars 1665 [f° 193]. – Déclaration faite par les asséeurs et collecteurs des tailles de Chevreuse, exposant que « quand ils ont voulu procéder à l'assiette » et confection du roolle des tailles », ils ont constaté que l'un d'entre eux était incapable d'asseoir et de cueillir les tailles, non seulement à cause de son âge avancé mais aussi, particulièrement, à cause de son insolvabilité ; il est en conséquence pourvu au remplacement de celui-ci, 22 février 1665 [f° 200].

E. 6697. (ijiasse.) – 48 pièces, papier,

1665. – Obligations grossoyées en 1665, avec ad- » dition d'actes s'y rapportant; – engagements pris par Toussaint Thomas, marchand à Chevreuse, Toussaint Maugé, receveur de la terre et seigneurie de Cernay- » la-Ville, Pierre Regnard, laboureur à Pré-de-Celle, paroisse de Choisel, etc.

E. 0698. (Liasse.) – 230 pièces, papier,

1666. – Baux, marchés, brevets d'apprentissage et autres actes passés en 1660, précédés d'un Répertoire renvoyant aux minutes foliotées 1-228. – Bail d'une maison située à Foucherolles, consenti par Jacques Rossignol, maître chirurgien à Darapierre, 3 février 1666 [folio 35J. – Marché pour la construction d'une grange dans la cour de la ferme appelée « la » Grange aux Moynes », paroisse de La Chapelle-Saint-Jean, 11 juin 1666 [f" 71]. – Bail d'un demi-arpent de pré sis « proche le pont de Beausse », fait à Guillaume Geuffroy par M'" Etienne « Le Queuré », curé de Damjjerre, et par les marguilliers de la paroisse, 14 juin 1666 [i" 84]. – Bail de la ferme de Champ-failly, en la paroisse de Chevreuse, par « Regnault- » "Louis de Soixons, sieur des Buissons et de 'Vaux », au profit de Jean Robine, meunier du moulin do Rodon, 13 juillet 1666 [(" 93]. – Autre, par Adam de Bâillon, écuyer, sieur du Parc, demeurant en la paroisse de .Saint-Forget, 18 juillet 1666 [1" 108]. – Autre, de maisons, fermes et lieux situés à « Prédecelle », paroisse de Saint-Jean de Choisel, par M'" Charles Re-

SÉRIE E. – NOTAIRKS ET TABELLIONS.

293

nouard, chevalier, seigneur de Béwilliers, conseiller du Roi en ses Conseils d'État et privé, agissant on son nom et au nom de son frère, Michel Renouard, 1 septembre 1666 [(" 146]. – Bail de la recette de la terre de Maurepas ; ratification dudit bail par Charles Honoré, marquis d'Albert, duc de Chevreuse, « proced- » dant sous l'autorité de M'" Nicolas Vitard, avocat en » Parlement, son curateur aux causes », 23 septembre 1660 [(■" 153]. – Bail de la ferme du fief de « Point- » pierre », consenti au profit de René Tessier, labou- » reur à Courcelles, paroisse de Gif, par Jacques de Langlade, écuyer, « seigneur de Méridon et Point- » pierre, conseiller et secrétaire du Roy, maison et cou- » ronne de France et de ses finances », 10 septembre 1666 [f' 214]. – Procès-verbal d'élection d'un mar- » guillier de la fabrique de Saint-Rémy-lez-Chevruse ; est élu Jacques Bellanger, 22 août 1666 [f° 228].

E. 6699. (Liasse.) – 2 pièces, parchemin; 215 pièces, papier.

1666. – Contrats divers passés en 1666, dont les minutes sont foliotées 1-214. – Promesse et contrat

de mariage entre Louis Fleuret, marchand à Bue, et Marie Aubry, demeurant à Foucherolles, paroisse de Dampierre, 24 janvier 1666 [folio 15]. – Procuration donnée par M^r Séraphin Lemaistre, prêtre, prieur du prieuré commendataire de Saint-Maur de Dié, au diocèse de Langres, présentement en l'abbaye de Gif, pour résigner ledit prieuré en faveur de M^r Pierre Goquart, clerc du diocèse de Langres, 12 avril 1666 [fo 51]. – Constitution d'une rente annuelle de 300 livres tournois au profit de l'abbaye de Gif, par Dame Marie Bonneau, veuve de Jean -François de Beauharnais, seigneur de Miramion, en son vivant conseiller au Parlement, laquelle reconnaît avoir reçu des Dames du Monastère la somme de 6.600 livres tournois, ce qui met la constitution « au denier vingt-deux » ; signatures des religieuses, 10 juin 1666 [f" 84]. – Bail à cens perpétuel fait à M^r* Antoine Petit, bourgeois de Paris, par le duc de Chevreuse, d'une « tournelle tenant » aux murs de closture de ladite ville de Chevreuse et » despendans desdits murs entre le jardin dudit Petit » et la fondrière qui descend du chasteau dudit Clievreuse », 30 septembre 1666 [f° 130]. – Testament de M^m Nicolas Le Boulanger, prêtre, curé de Saint-Jean de Choisel, 28 décembre 1666 [f° 164]. – Reconnaissance passée par Jean-Baptiste Prévost, laboureur à Gometz-la-Ville, et par sa femme, Marie Piliet, au profit de M^r° Éloy Varangue, l'un des maîtres de la

communauté des pauvres écoliers du collège de Mont-aigu, 24 décembre 1666 [f» 211].

E. 6700. (Liasse,) – 79 pièces, papier.

1666. – Obligations grossoyées en 1666, avec addition d'actes s'y rapportant ; – engagements pris par Jacques David, Noël Canu, Marguerite Hautry, Jean Gaumont, etc.

E. 6701. (Liasse.) – 144 pièces, papier,

1668. – Baux, marchés, brevets d'apprentissage et autres actes passés en 1608, précédés d'un Répertoire renvoyant aux minutes foliotées 1-145. – Bail du pressoir banal de Chevreuse fait à Jean Auffray, maître charpentier, par Jean de Nogent, fermier des Aides du département de Chevreuse, fondé de procuration du fermier et receveur général du duché, 11 janvier 1668 [folio 39]. – Autre, d'une maison sise à Saint-Lambert, fait par Jacques Barbet, premier valet de chambre du duc de Luynes, 5 janvier 1668 [(""[^]S]. – Autre, d'un moulin à eau, situé à Saint-Rémy, sur l'Yvette, « appelle le moulin de Sault (ou Fault) », par M^m Denis Feydeau, sieur de Vaugien, 16 mars 1668 [f" 131]. – Autre, d'une maison dénommée « la » Peleterie », par Marie Guilbert, veuve de Nicolas Josse, en son vivant conseiller du Roi, 18 septembre 1668 [f 145].

E. 6702. (Liasse.) – 1 pièce, parchemin ; 160 pièces, papier.

1668. – Contrats divers passés en 1668, dont les minutes sont foliotées 1-174. – Testament d'honorable femme Barbe Regnard, femme de Jean Coué, procureur fiscal au bailliage et duché, reçu par « Achilles Val- » let, principal tabellion juré au bailliage et duché de » Chevreuse 2, 15 avril 1668 [folio 18]. – Règlement de compte entre; rabbesse et les religieuses de Port-Royal, d'une part, et Jean Vigneron, précédemment fermier du moulin de Gerraainville, appartenant auxdites dames, d'autre part, avril 1663 [f" 36 et 3*7]. – Renoncia- tion par Marie Lebon, veuve de Louis Duparq, en son vivant officier du roi d'Angleterre, à la succession de son père Julien Lebon, en son vivant épicier à Che- vreuse, 25 avril 1668 [f- 39J. – Promesse et contrat de mariage entre Jean Soufflier, maître serger en la ville de Beauvais, « travaillant à la manufacture royale « des serges de Londres établie à Chevreuse », y de-

294

ARCHIVES DE 8KIN'E-ET-0!SE.

meurant, fils de Jean Soufflier, en son vivant maître serger à Beauvais, et de Catherine Bary, d'une part, et Marie Fallot, d'autre part, 2*7 mai 1668 [(" 61]. – Remboursement d'une rente due à la fabrique de Saint-Martin de Ciievreuse ; quittance donnée en con- séquence à Thomas Ruelle, « l'un des six huissiers » du Parloir aux bourgeois en l'hostel de la ville de i) Paris », par Clair Hardy et Michel Leflocq, marguil- liers, en présence du curé, M" Louis Auvery, 18 sep- tembre 1668 [f° 117]. – Titre nouvel passé par demoi- selle Marie-Anne Deprez, veuve de Charles de Vaul- tier, en son vivant écuyer, seigneur du Petit-Mont, tant en son nom que comme fondée de procuration de Charles Deprez, écuyer, sieur des Bouillons, capi- taine au régiment de Lignièrès, et de Jacques Deprez, écu3'er, sieur de la Queue, capitaine au régiment du Roi, pour des rentes et héritages qu'ils tenaient de dame Marie Guilbert, veuve de M'« Nicolas Josse, 9 juin 1668 [f° 13'7]. – Foi et hommage au duc de Chevreuse par Jacques Gohier, huissier de salle de Mademoiselle d'Orléans, demeurant à Limours, pour le fief des Étuves, circonstances et dépendances, « con- » sistant en une maison seize en la ville de Chevreuse, » rue des Forges », 18 mai 1668 [f" 144]. –Inventaires après décès [f' 170-174].

E. 6703. (Liasse.) – 42 pièces, papier.

1668. – Obligations grossoyées en 1668, avec addi- tion d'actes s'y rapportant. – Promesse de rembour- ser à Jean Lemarquand, huissier royal à Chevreuse, la somme de 119 livres 12 sols tournois, faite par

Noël Anguerand, marchand chapelier à Villepreux, 19 février 1668 [pièce numérotée 7] ; – autre, par Louis Denis, marchand au Mesnil-Sevin, paroisse de Saint-Forget, mari de Jeanne Le Roy, veuve en premières noces de Cyprien Foucault, lequel s'engage à payer à Pasquier Ilerson, tailleur d'habits à Chevreuse, la somme de 15 livres tournois, « pour avoir par le- » dit Herson vendu audit deffunct Foucault un habit « couleur gris-noir complet à son usage », 28 avril 1668 [p. n. 19] ; – actes souscrits par Noël Landry, Jean Lapeyne, Charles Dubois, Pierre Renard, François Morize, Jean liuard, Jean Boullée, etc.

E. 6704. (Liasse.) – 59 pièces, papier.

1669. – Minutes de contrats divers et d'obligations passés en 1669 et portant la signature des commis du

principal tabellion, Brochard, Gorron, Clauleux, Landais, Berlin, Thiersant, Claude Meslier, Auvery, Bertault, Lefebvre, « pour l'absence du principal greffier » et tabellion du bailliage et duché de Chevreuse ». – Inventaire dressé après le décès d'Alphonse de Frédy, en son vivant écuyer, sieur du May, à la requête de sa veuve a Gillette de La Val », en la présence de M. de Frédy, écuyer, sieur de Coubertin, créancier de la succession et agissant au nom de Pierre de Frédy, écuyer, sieur de Beauregard, héritier du défunt, son père, 12 novembre 1669 [pièce numérotée 49]. – Partage de biens provenant de la succession de leurs père et mère fait entre Adam Vallée, maréchal à Dampierre, et Pierre Vallée, de même profession, 21 novembre 1669 [p. n. 52].

E. 6705. (Liasse.) – 27 pièces parcliemin : 42 pièces, papier.

1659-1669. – Notification, grosse ou extrait d'actes reçus par Achille Vallet, qualifié de « tabellion » juré au bailliage et duché de Chevreuse » ou de " principal tabellion juré au bailliage et duché », de 1659 à 1669. – Pendant le même laps de temps, le « bailly et garde du seel du bailliage, duché et pairye » de Chevreuse pour très haulte, très puissante et » très illustre princesse Madame Marie de Rohan, » veufve de très hault, très puissant et très illustre

» prince Monseigneur Claude de Lorraine du-

» cliesse de Chevreuse et contesse de Charollois », est « Pierre Sellyer, licencié es loix, avocat en la cour » de Parlement à Paris ». – Promesse et contrat de mariage entre Antoine Guyot, d'une part, et Marie Lemarquand, fille de Pasquier Lemarquand, en son vivant greffier et tabellion au bailliage, et d'Anne Audiger, d'autre part, 15 mai 1661 [pièce numérotée 8]. – Échange d'héritages conclu entre François Feuillet, peintre ordinaire du Roi, demeurant à Paris, rue Ri-

chelieu, tant en son nom qu'en celui de sa femme, Madeleine Lemarquand, d'une part, et M^r Antoine Guyot, greffier et tabellion au comté d'Ablis, tant en son nom qu'en celui de Marie Le Marquant, sa femme, d'autre part, 27 décembre 1663 [p. n. 27]. — Testament de Denis Vallet, sous forme de recommandations adressées à son fils, Achille Vallet, dans les termes suivants : « Au nom du Père et du Fils et du S'-Esprit. » Mon cher fils, comme je me sens journellement diminuer et que j'aproche de ma fin, et de crainte d'ostre surpris, je vous ay faict ce petit mémoire, qui est que je souhaite eslre mis en terre sainte », etc..

SERIE E. — NOTAIRES ET TABELUOXS.

295

22août166T; — à cette pièce sont annexés une obligation, dans laquelle Denis Vallet est qualifié « cocher de Monsieur Tévesque de Meaux », 1650; un testament du même « à présent domestique de Monsieur Tévesque de Meaux », 1656 ; une reconnaissance au profit du même, 1655; une autre au profit de M^r Achille Vallet, procureur au bailliage et duché, héritier de Denis Vallet, 1690 [p. n. 50-54], — Bail à rente perpétuelle de deux pièces de terre par les marguilliers de la fabrique de Choisel, Louis Prevot et Jean Gauthier, 25 mars 1668 [p. n. 62J. — Titre nouvel passé par Jacques Gohier, huissier de salle de Mademoiselle, 18 mai 1668 [p. n. 63].

E. 6706. (Liasse.) — 87 pièces, papier.

1668. — Antoine Defrance. — Minutes des contrats passés par-devant « Antoine Defrance », qualifié de « tabellion royal à Chevreuse » et de « principal tabellion juré au bailliage et duché de Chevreuse », et par-devant ses commis, pendant les mois d'octobre-décembre 1668. — Protestation formée par divers habitants du bourg de Gif contre la conduite du curé et celle de plusieurs habitants, qui, « sans convocation ni assemblée légitime desdits habitants ny publications au prosne de la paroisse », s'étaient indûment « assemblés en la maison de Raymond Huard, cabaretier », le jeudi 4 octobre, et avaient consenti un bail emphytéotique pour un héritage appartenant à l'église. Considérant que « ce procédé est contre les formes et règles ordinaires et pratique lorsque l'on dispose du bien des églises, que cette assemblée a été faite dans un lieu particulier, jour ouvrable, auquel jour les habitans sont occupez à leurs travaux ordinaires, les assemblées ayant accoustumé d'estre publiques et de se faire à jours de dimanche ou festes, à la porte de l'église ou au banc des marguilliers », ils constituent un procureur chargé de

poursuivre l'affaire et d'obtenir l'annulation dudit bail, 18 octobre 1668 [pièce numérotée 3]. — Bail à litre de constitution de rente passé par les marguilliers de Gif au profit de Denis Haudancourt ou Hadancourt, bourgeois de Paris, 19 octobre 1668 [p. n. 5]. — Transaction conclue avec Jean Martel, marchand charbonnier à Chevreuse, par Médéric Frédy, écuyer, sieur de Coubertin, conseiller du Roi, receveur général et payeur des rentes assignées sur l'Hôtel-de-Ville de Paris, 23 octobre 1668 [p. n. 11]. — Procès-verbal de visite du moulin de Rodon, 11 décembre 1668 [p. n. 63].

— Donation faite par Louis Pastour, prêtre, « estant » de présent en l'ancienne abbaye de Port-Royal-des-Champs », à son frère Balthazar Pastour [p. n. 83].

E. 6707. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 194 pièces, papier.

1669. — Contrats divers, pour la plupart en minutes, passés par-devant Antoine Defrance et les commis du tabellionage, Etienne Clauleux, André Brochard, Mathurin Bertault, Sébastien Dodin, Claude Meslier ou Messier, Landais et autres, parmi lesquels a Valiet, commis», en 1669. — Bail de terre fait au nom de Noël Julio, garde-bois, par M^r Claude Gilles ou Gillet, capitaine du château de Dampierre, à Thomas Boucher, marchand Maincourt, 24 janvier 1669 [pièce numérotée 18]. — Règlement de comptes et transaction « par-devant M. le curé de Chevreuse » entre Clair Hardy, Guillaume Lebon et Claude Bruneau, assésés et collecteurs des tailles de la paroisse en 1665 [p. n. 19]. — Bail d'héritage sis à Rosay fait par M^r Louis Le Camus, chevalier, seigneur de Romainville, Buloyer, La Geneste, les Viviers et autres lieux, gouverneur pour le Roi des ville et château de Pont-de-l'Arche, . 7 février 1669 [p. n. 32]. — Vente de terre sise à Montigny, faite à Christophe Brière par Robert Prudhomme, arpenteur royal à Chevreuse, 26 mars 1669 [p. n. 60], — Constitution par M^r Charles de Compans, écuyer, colonel d'un régiment de cavalerie, demeurant à Aigrefoin, paroisse de Saint-Rémy-lez-Chevreuse, par dame Marie-Antoinette de La Charnée, sa femme, et par damoiselle Charlotte de La Charnée, d'un procureur qui aura les pouvoirs nécessaires pour passer bail de la terre d'Aigrefoin, 28 mars 1669 [p. n. 62]. — Délibération aux termes de laquelle les abbessse et religieuses de l'abbaye de Gif, « se tenant extrêmement obligées à la mémoire de » deffuucte dame Louise Coignet, vivante femme de » Monsieur Pussort, conseiller d'Estat et maistre des » requestes, pour la grande bienveillance et affection n que ladicte dame a tesmoignée à la communaulté du » dit Gif par la protection qu'elle luy a continuelle- » ment donnée et les bons offices et assistances qu'elle » lui a rendues en diverses manières jusques à la mort, » et particulièrement par le legs de cent cinquante

» livres de rente annuelle et perpétuelle qu'elle
» leur a laissées par son testament en datte du 1^{er}7 juin
» 1667 », s'obligent à faire célébrer à perpétuité un
service anniversaire pour le repos de son âme, ainsi
qu'une messe basse tous les mois, 20 juin 1669

296

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

[p. n. 126]. – Déclaration aux termes de laquelle les
religieuses de l'abbaye de Port-Royal, « ayant appris
» que M^{me} Desnoyers, cy-devant secrétaire des com-
» mandemens de la feu sérénissime reine de Pollogne,
» a, comme procureur de la sœur Margueritte Josse
) dicté de Sainte-Thècle, vendu une maison sise à
» Varsovie en Pollogne, à elle léguée par delFunct le
» sieur Philippes Hutin, son oncle », donnent à cette
vente leur approbation, à condition d'être payées de la
somme de 3.000 livres, « que l'on leur a dict estre le
» prix de ladicte vente, qui leur appartient suivant le
» testament de ladicte sœur Marguerite de S^{te}-Thècle ». Signatures de l'abbesse « Sœur Madeleine de Sainte-
» Agnès », de la prieure « S^{te}- Marie de Sainte-Made-
» leine », des religieuses, au nombre de 38, de « M^{me}
» Claude Lancelot, cleric du diocesse de Paris, demeu-
» rant ordinairement à Paris, estant de présent audit
» Port-Royal », et de « Guillaume Colé, demeurant
» audit Port-Royal », !"■ juillet 1669 [p. n. 143]. –
Vente de terres faite aux religieuses de l'abbaye de Gif
par M^{me}« Guy Sevin, conseiller du Roi en ses conseils,
maître en la Chambre des Comptes, seigneur de Go-
metz-la-Ville, 10 novembre 1669 [p. n. 178]. – Bail du
moulin banal de Gif « appelle Cliamot », consenti par
dame Anne Glué, veuve de M^{me}-^{me} Pierre Mérault, en son
vivant conseiller secrétaire du Roi, maison et cou-
ronne de France, seigneur de Gif, Bonne, Corbeville
et autres lieux, « vicomte hérédital de Chasteaufort »,
12 novembre 1669 [p. n. HO] ; – visite diidit moulin
[p. n. 181].

E. 0708. (Liasse.) – 1 cahier de 18 feuillets, ii.njiier.

1669-1671. – Nicolas Delaplane. – Répertoire
d'actes passés devant Nicolas Delaplane et ses commis,
du 7 septembre 1669 au 14 septembre 1671, dressé en
la forme suivante : « Bail pour Pierre Lemeré et
» Andrée Douin, 1 septembre 1669. – Vente de che-
» vaux par Antlioine Guyot à Guillaume Boullangé,
» 7 septembre 1669. – Bail fait par Jean Breton et
» Ravineau à Toussaint Maugé, 9 septembre 1669. –
» ...Kschange entre Pierre Maucliy et Pierre Bau-

w det, 14 septembre 1671. »

E. 6709. (Llisse.) – 137 pièces, pnpier.

1669. – Minutes, pour la plupart foliotées de 2 à 109, de contrats reçus en 1669 par Nicolas Delaplane,

qualifié de « principal tabellion du duché de Chevreuse » ou de principal tabellion juré des bailliage » et duché de Chevreuse », et par les commis du tabellionage. – Transaction et règlement de compte entre Louis Vatou, maître chirurgien à Paris, et Martin Magny, laboureur, à Herbouvilliers, 7 août 1669 [folio 14]. – Foi et hommage pour la terre de Coubertin, par Jean Frédy, écuyer, seigneur de Coubertin, avocat en Parlement, 4 septembre 1669 [f° 29]. – Testament fait par Marie Bongrand, veuve de Jacques Simonneau, en son vivant huissier royal à Chevreuse, par-devant Louis Auvery, curé de Saint-Martin de Chevreuse, en présence de « M^r Achille Vallet, procureur » au bailliage et duché », 21 septembre 1669 [f° 41]. – Bail d'une maison sise au carrefour du Mesnil-Saint-Denis fait à Léonard de Losne, par Marcel Auvery, avocat en la Cour de Paris, et par Louis Mayard, docteur en médecine, et Marie Auvery, sa femme, 16 novembre 1669 [f° 80].

E. 6710. (Liasse.) – 1 pièce, parchemin ; 237 pièces, papier.

1670. – Minutes des contrats reçus, pendant le premier semestre de l'année 1670, par Nicolas Delaplane et ses commis. – Vente d'un clos de terre faite par Toussaint Brochard, chirurgien à Chevreuse, à Pierre Sellyer, bailli du duché, 19 janvier 1670 [pièce numérotée 18]. – Accord conclu entre M^r Nicolas Houdin, prêtre, curé de Cernay-la-Ville, d'une part, et François Godet, garde des plaisirs du Roi à Saint-Germain-en-Laye, d'autre part, 24 février 1670 [p. n. 56]. – Testament d'Hélène Mosny, femme de Charles Bazard, « maistre fontainier du chasteau de » Dampierre », 19 mars 1670 [p. n. 74]. – Constitution d'une rente perpétuelle de 150 livres au profit de Joseph Tiblemont, maître menuisier, à Paris, faubourg Saint-Jacques, par les religieuses de l'abbaye de Port-Royal; signatures de l'abbesse, sœur Marie de Sainte-Madeleine, et de 32 religieuses, 17 avril 1670 [p.n. 123]. – Accord conclu entre M^r Honoré Serret, docteur en théologie, curé de Dampierre, Claude Gillot, capitaine du château, plusieurs habitants et les marguilliers de la fabrique, d'une part, et le fondé de procuration des héritiers de « M^r Estienne Le Gueuré », en son vivant curé de la paroisse, 28 avril 1670 [p. n. 142]. – Transport de droits consenti par Jacques Rossignol, maître chirurgien, à Dampierre, au profit de M^r « Gilbert de » Voisins », prieur de Chevreuse, demeurant à Voisins-le-Bretonneux, 25 mai 1670 [p. n. 174]. – Bail du

moulin banal de Noisemont, paroisse de Chars, par Etienne de Monginot, seigneur de La Salle, fermier général des domaines de France, agissant en qualité de receveur général du duc de Chevreuse, baron de Cliars, 24 juin 1670 [p. n. 222].

E. 6711. (Liasse.) — 242 pièces, papier.

1670. — Minutes des contrats reçus pendant le second semestre de l'année 1670, par Nicolas Delaplane et ses commis. — Contrat de constitution par les abbesses et religieuses de Port-Royal, « ordre de » Clteaux de fondation royale et de l'institut du S' Sa- » crement », au profit de « M'« Antoine Arnault, prestre, » docteur de Sorbonne, demeurant ordinairement à » Paris, rue des Postes, paroisse S' Estienne du Mont », d'une rente de 300 livres tournois en remboursement d'un capital de 6.000 livres, « somme que lesdites » dames abbesses et relligieuses ont dit et déclaré estre » pour employer à la construction d'un bastiment con- » tenant vingt-deux tlioises de long qu'elles font faire » « en leur dite abbaye » ; quoique ladite rente soit an- » nuelle et perpétuelle, « ledit sieur Arnault, désirant » gratiffier lesdites dames relligieuses et ladite ab- » baye, c'est contenté de recevoir pendant sa vie la- » dite rente cy-dessus aux termes y portés; et, après » sa mort, a consenty que ladite rente soit payée à » M'« Isaq Le Maistre, son nepveu, pendant le vivant M d'icelluy sieur. d'Isaq Le Maistre ; et, après son » décedz, aux enffans de M'« Jean Le Maistre, nep- » veu dudit sieur M" Antoine Arnault, pendant » leur vivant ; . . .après la mort de tous lesquels cy- » dessus nommez, icelluy sieur Arnault a consenty » et consent par ces présentes que le fond de ladite » rente cj'-dessus soit et demeure pour et au prof- » fit de ladite abbaye sans en payer aucuns arré- » rages -j. Fait et passé en l'abbaye de Port-Royal des Champs, le 7 juillet 1670. Signatures de « Antoine » Arnaud », Isaac Le Maistre, Henri-Charles Arnauld de Luzancy, Hilaire-Charles Piet, de l'abbesse « sœur » Marie de Sainte-Madeleine », de la prieure « sœur » Angélique de Saint-Jean » et de 41 religieuses, 7 juillet 1670 [pièce numérotée 7]. — Vente de terres sises à Magny, faite à François Compagnon, laboureur, par Jean-Baptiste Coignet, écuyer, sieur de Beauregard, et « damoiselle Aglantine Thierriat, son » espouze », 30 juillet 1670 [p. n. 40]. — Convention entre M'« Nicolas Houdin, curé de Cernay-la-Ville, et Louis Mayard, docteur en médecine, à Chevreuse, à

raison de la somme de 45 livres due audit médecin
« pour plusieurs volages que ledit sieur Mayard au-
» roit faict audict Cernay pendant une grande maladie
» que ledit sieur Houdin auroit eu, trois ans y a ou
» environ », 9 août 1670 [p. n. 52]. — Marché conclu
par Robert Prudhomme, arpenteur royal, à Che-
vreuse, avec Jean Courcelle, vigneron, 8 septembre
1670 [p. n. 68]. — Bail de terres fait à Jacques Barbot,
premier valet de chambre du duc de Luynes, par
Hilaire-Charles Piet, agent des dames de Port-Royal,
25 septembre 1670 ; ratification par l'abbesse et les
religieuses [p. n. 99]. — Inventaire des biens, meubles,
titres, etc., composant la succession de « François de
') Caillodon », en son vivant écuyer, sieur de Corbeville,
10 octobre 1670 [p. n. 124]. — Bail du revenu de la
terre et seigneurie de Montigny-le-Bretonneux par le
fondé de procuration de l'abbaye de Port-Royal, 13 oc-
tobre 1670 [p. n. 129]. — Transaction conclue entre
M^r Raoul Burnouf, curé de Gif, les marguilliers de la
fabrique et les habitants de la paroisse, d'une part,
Augustin Soreau, sieur du Clos, et demoiselle Cather-
rine Roussel, sa femme, au sujet d'un legs de 300 li-
vres fait à l'église de Gif par François Navelin (?),
26 octobre 1670 [p. n. 142]. — Accord intervenu entre
M^o Jean Chabot, prêtre du diocèse de Boulogne, pré-
cédemment curé de Lignerie, diocèse de Séz, actuel-
lement habitué en qualité de diacre en l'église de
Chevreuse, d'une part, et M^r François Letur, son
successeur, d'autre part, 10 décembre 1670 [p. n. 215].
— Vente de cent pieds d'arbres fruitiers, faite par
Louis Baron, jardinier à Vaugien, à Pierre Mouchin,
bourgeois de Paris, « lesquels pieds d'arbres ledit
» Baron proraect garentir de toutes revendications,
» mesmes entretenir tout le plan pendant trois ans
» consécutifs, qui auront cours du jour et feste S'
» Martin d'hiver dernier, de trois labours par an, et
» iceulx esplucher et eslaguer, sy besoing est, aux
» saisons convenables, moyennant la somme de douze
» livres par chacun an pour les labours desdits arbres
» seulement ; et, au cas que pendant l'espace desdits
» trois ans que tout ou partie desdits arbres vinssent
» à mourir, promet et s'oblige ledit Baron d'en re-
» planter d'autres bons, loyaux et marchands à ses
» fraiz et despens », 14 décembre 1670 [p. n. 218].

E. 6712. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 174 pièces, papier.

1671. — Minutes des contrats reçus pendant le
premier semestre de l'année 1671, par Nicolas Dela-

plane et ses commis. — Bail d'immeuble par M^m Denis Petitpas, prêtre, premier chapier en l'église de Clievreuse, à Jacques Desgroyes, ouvrier, travaillant en « la manufacture royale en soye dudit Chevreuse », 12 janvier 1671 [pièce numérotée 10]. — Promesse par M[^] Nicolas Bourdes ou Bourdet, curé des Layes, de payer à Pierre Goron, portier du château de Dampierre, fondé de procuration des ayants-droit, une somme de cent livres tournois, restant due à M[^] Pierre Bruyère, en son vivant prêtre, chapelain de la chapelle du château de Chevreuse, sur une autre somme de 30(t livres qui elle-même était « le restant de toutes 3 les pautions que ledit sieur confessant a deub et » devoit audit s[^] deffunt Bruyère touchant ladite cure » des Laix », 14 janvier 1671 [p. n. 16]. — Articles de mariage accordés entre Pierre Langloix, marchand à Chevreuse, et Claude Grimoult, janvier-février 1611 [p. n. 44]. — Pouvoirs donnés par le syndic de la paroisse et les habitants de Gif aux collecteurs des tailles, Louis Rimboust et Rémy Huart, d'imposer au rôle le fermier de la ferme de Frileuse à la somme de « six-vingtz dix livres », et ce « nonobstant la cotte d'office faite dudit fermier sur la commission envoyée » par Mess[^] les esleus à laditte paroisse, pour estre ladite taxe d'office trop modique pour les dépendances de ladite ferme et facultez dudit fermier », 16 février 1671 [p. n. 53]. — Constatation qu'il a été procédé, le 16 février 1671, « dans la chambre de l'auditoire de Gif », à la confection du rôle des tailles de la paroisse [p. n. 54]. — Quittance donnée par l'abbesse et les religieuses de l'abbaye de Port-Royal des Champs, lesquelles reconnaissent avoir reçu de « noble homme » Nicolas Vitart, seigneur de Passy, intendant de la maison de Monseigneur le duc de Luyne, tant en son nom que comme ayant charge et pouvoir de M[^] Antoine Vitart, son frère, conseiller du roi et son receveur aux Eaux-et-forests du duché de Valoys, et de Louis Hélie, escuyer, sieur du Pin, à cause de damoiselle Marie Vitart, sa femme, comme aussy de noble homme Pierre Sellier, advocat en la Cour, bailly et gruyer du duché dudit Chevreuse, à cause de damoiselle Agnès Vitart, sa femme », la somme de 2.200 livres léguée à l'abbaye par damoiselle Nicole- Madeleine Vitart, en son testament du 18 février 1669, déposé en l'étude de M[^] Philippe Gallois, notaire au Cliâtelet , 12 avril 1671 [p. n. 97].

— Bail de la ferme de Saint-Aubin, par les religieuses de l'abbaye de Gif, 14 avril 1671 [p. n. 101].

— Acte d'assemblée des habitants de la ville de Chevreuse, réunis pour délibérer sur la manière dont

les quêtes devaient être faites dans l'église, Thomas Laillé, marguillier en charge, soutenant que « l'œuvre

» "et fabrique est en possession et jouissance de tout
» temps immémorial d'avoir quatre bassins que l'on a
» accoutumé de porter à la queste en laditte esglize
» pour aider à subvenir aux services de S'-Maur,
» S'-Gond, S'-Roch, S'-Fiacre et S'-Antoiiie. patrons
n d'icelle esglize, dont ladite œuvre est chargée, . . .
» lesquels quatre bassins ont accoutumé d'estre por-
« tez les premiers à ladite queste à la suite l'un de
» l'autre, sçavoir deux par les deux margulUiers de
» l'œuvre et les deux autres par le bedeau et sous-
» bedeau ou, en leur absence, par les premiers habit-
» tans quy se rencontrent et auparavant le proureur
» et proviseur du bassin des Trespassez, qui nu ac-
» coustumé de marcher et porter son bassin qu'à la
» suite et immédiatement après lesdits quatre bassins
» de l'œuvre cy-dessus », 7 mai 1671 [p. n. 126], -
Bail d'une place fait par Robert Gobillion, maître apo-
thicaire à Chevreuse, à Germain Lecointe, jardinier à
Saint-Rémy, 14 juin 1671 [p. n. 150j. - Engagement
pris par l'abbesse et les religieuses de labbay^ de Gif
de payer à M"" Pierre Doublart, prêtre, la somme de
800 livres « restans à payer de tous les appointemens
» deubz audits' Doublart du passé jusqu'au jour Saint-
» Michel XVI'' soixante-neuf inclusivement » sans pré-
judice d'une autre somme de 1.200 livres énoncée en
une obligation portant la date du 3 novembre 1651.
Signatures de l'abbesse « s' Madelaine Ilurault de
» Gheverny », et des religieuses. 26 juin 1671 [p. n.
168].

E, 6713. (Liasse.) - 2 pièces, pax'chemin : 222 pièces, papier.

1671. - Minutes des contrats reçus pendant le
deuxième semestre de l'année 1671, par Nicolas Dela-
plane et ses commis. - Foi et hommage à l'abbesse de
Gif, S'' Madeleine Hurault de Cheverny, par Charles
Durand, « sieur de Luzancourt », pour 44 arpents de
terre qu'il possédait au terroir d'Invilliers, près Chan-
tecoq, paroisse de Briis, châteilenie de Montlhéry; le
vassal est reçu par « Jean Akakia Devault », qui l'in-
troduit dans a le parloir de Saint-Joseph dépendant
» d'icelle abbaye », 2 juillet 1671 [pièce numérotées],
- Transaction conclue entre Jean Pattu, boulan-
ger à Chevreuse et M'' Louis Ogier, bachelier en
théologie, curé de Montigny-le-Bretonneux, 3 août
1671 [p. n, 34], - Testament de « vénérable homme
» Louis Bougier, auvergnat, de Clermont, paroisse de

SÉRIIC K. - NOTAIRKS ET TABKLLIONS.

299

» Saint-Clément », 7 septembre 1671 [p. n. 56]. - At-

testation délivrée par M^m Michel Grosset, lieutenant du premier chirurgien du Roi, certifiant avoir l'ait le 10 septembre raccoucheraent d'une femme, qui avait mis au monde un enfant mort-né, 15 septembre 1671 [p. n. 63]. – Bail d'une pièce de pré, sise « à la Queue » de l'Estang de Clievreuse », fait à Gilles Germain, l'un des gardes du duché, par M^m Charles Renouard, chevalier, seigneur de Béwilliers, conseiller du Roi, agissant tant, en son nom qu'en celui de M^o Michel Renouard, chevalier, seigneur de Fontenay, maréchal des camps et armées du Roi, gouverneur des ville, château et citadelle de « Tournay, Tournesis, Mortagne et Saint-Amand », grand bailli de Tournay, tous deux légataires de Pierre Chanteclerc, en son vivant seigneur de Béwilliers, 18 septembre 1671 [p. n. 68]. – Vente de pièces de terres faite par Prix Lancelin, marchand à Satory, près Versailles, aux abbessse et religieuses de Gif, 19 septembre 1671 [p. n. 70]. – Articles de mariage entre Louis Thomas, d'une part, et Madeleine Gobillon, fille de Robert Gobillon, apothicaire à Ghevreuse, d'autre part, 27 septembre 1671 [p. n. 85]. – Acte intervenu entre Hilaire-Gharles Piet, « sieur du Mouttier », demeurant en l'ancienne abbaye de Port-Royal des Champs, d'une part, M^m Gabriel Marescot, curé de la paroisse, les marguilliers et « les habitants de Saint-Lambert, assemblez après le son de la cloche, à issue de la grande mes^e parochiale », d'autre part, ces derniers reconnaissant avoir reçu dudit S^m Piet différentes sommes pour être affectées aux réparations de l'église, et lui concédant en retour, pour lui et ses successeurs, « une place dans » la nef de ladite église Saint-Lambert proi;he et joignant les balustres de la clôtüre du cœur et de la chapelle de la Vierge », 11 octobre 1671 [p. n. 109].

– Élection des asséeurs et collecteurs des tailles de la paroisse de Ghevreuse, 8 novembre 1671 [p. n. 138].

– Testament de Thomas Tournay, marchand à Ghevreuse, lequel exprime la volonté d' « estre mis en la » sépulture de ses père et mère dans l'église », 12 décembre 1661 [p. n. 189]. – Donation faite à son frère, « M^m Pierre Chanteau Lefebvre », par dame Françoise Chantreau veuve de M^m Henry Du Bouchet, en son vivant conseiller du Roi en ses conseils et en la Grand' Chambre du Parlement, ladite dame « à présent novice » en l'abbaye de Port-Royal des Champs », 22 décembre 1671 [p. n. 209]. – Accord conclu entre M^m Gabriel Marescot, prêtre, curé de Saint-Lambert, d'une part, et Guillaume Planquette, marguillier, assisté des manants et habitants du lieu, assemblés au

son de la cloche, « lesquelz, sur ce que ledit s^m Marescot estoit en délibération de faire assigner ledit » Planquette audit nom de marguillier, pour estre con-> damné à luy payer ses droitz et rétributions pour les « service et obitz qu'il a ditz et célébrez en ladite » église, à quoy ledit marguillier disoit n'avoir de-> niens en ses mains, attendu que les terres et héri-

" tages appartenans à ladite esglise et fabrique sont
» délaissés et habandonnés en friche et qu'il ne se
.) présente aucunes personnes pour les prendre à
» loyer, par le moyen de quoy il n'en pouvoit tirer
» aucuns revenuz, et ainsy prétendoit n'estre tenu
» de la demande dudit s' Marescot, auquel en tous
>> cas, pour le desmouvoir, il lui ofiroit, par l'advis et
» consentement desdits habitans, luy délaisser la jouis-
» sauce desdites terres et héritages, à charge de dire
» et célébrer par lui le service et obiitz qui ont ac-
» coustumé d'estre dits et célébrez », préviennent un
procès parune transaction, 23 décembre 1671 [p. n.
210].

E. 6714. (Liasse.) – 2 pièces, pai'cheniin ; 192 pièces, papier.

1672. – Minutes des contrats reçus pendant le pre-
mier semestre de l'année 1672, par Nicolas Delaplane
et par ses commis, parmi lesquels figure « Achilles
» Vallet, commis de Nicolas Delaplane, principal
>i tabellion juré au baillage et duché de Ghevreuse »
(3 avril 1672). – Bail d'immeuble par Louis Mayart,
docteur en médecine à Ghevreuse, à Denis Ilaultdu-
cœur, 10 janvier 1672 [i]ième numérotée 11]. – Vente
de pièce de pré faite à l'abbesse et aux religieuses de
Gif, par Augustin Soreau, sieur Du Clos, précédem-
ment l'un des cheveu-légers de la garde du Roi, de-
meurant à Gif, et par damoiselle Catherine Roussel, sa
femme, 16 janvier 1672 [p. n. 22]. – Vente de terrain
faite à Charles Boudier par Jean Lebourg, maître d'é-
cole à Ghevreuse, 17 janvier 1672 [p. n. 24]. – Testa-
ment de Pierre Doublart, prêtre du diocèse du Mans et
confesseur des Dames de l'abbaye de Gif, qui, entre
autres volontés, « supplie très humblement lesdites
» dames abbesse et religieuses, que, quand il aura plù
.. à Dieu Fappeller de ce monde, faire donner lasépul-
» ture esclésiastique à son corps dans un lieu de leur
» esglise le moins incommode, et convoquer, pour son
» enterrement, six prestres voysins, sy faire se peut,
» leurs donner à disner avec quarante solz à chacq'un
» d'eux qui auroit dit la messe pour le repos de son
» àrae » ; legs faits par lui : aux « serviteurs dômes-

300

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

» tiques « en l'abbaye; – aux Pénitents de Limours;

à M. Burnouf, curé de Gif, notamment « tous ces

» manuscripts » ; – aux pauvres; – à M" Vaillant,
prêtre, chapelain de l'abbaye; – « à Monsieur Gauf-
» frin (?), prestre, son bon amy, sa grande Bible, im-
» pression de Vitré, la Concordance et le Concile de

i Trente, relié en parchemin; son Saint-Cyprien, avec
» sa grande escriptoire de bois de poirier, n'ayant
» autre chose digne de son affection » ; — à M' Rac-
cinne, confesseur de l'abbaye de Sainte-Eutrope; — à
M« Desvaux, curé de Villiers-le-Bâcle; — « à daraoi-
» selle Geneviefve de Cliamphuon, cy-devant pen-
» sionnaire de ladite abaye de Gif, son reliquaire d'ar-
» gent doré, qu'il a gardé jusqu'à présent pour le
» respect qu'il avet pour la mémoire de defifuncte Ma-
j) dame l'abbesse de Gif, qui le luy avoit donné », etc.,
2(S janvier 1672 [p. n. 33]. — Foi et hommage à l'ab-
besse de Gif par M. Richard Boucher, avocat au Par-
lement, conseiller du Roi, élu en l'Élection de Dour-
dan, lieutenant et juge ordinaire aux bailliages des
marquisats de Bâville, comté de Launay et baronnie de
Saint-Yon, agissant en qualité de procureur fondé de
haut et puissant seigneur Monseigneur Guillaume de
Lamoignon, premier président en la cour du Parle-
ment, marquis de Bâville, etc., tenu à ce faire à cause
de la terre et seigneurie d'Invilliers; dénombrement,
18 février 1672 [p. n. 52]. — Compte des fermages et
redevances de la terre de Méridon entre le fermier,
Guillaume Le Goupil, d'une part, et M" Jean de No-
gent, ci-devant fermier des aides du département de
Chevreuse, fondé de procuration de M'" Jacques de
Langlade, chevalier, seigneur de Méridon, 8 mars 1612
[p. n. 68]. — Inventaire dressé après le décès de da-
moiselle Marie Simon, en son vivant veuve de Fran-
çois Besset, écuyer, sieur de Milon et de La Chapelle,
à la requête de Raymond Besset, flls de la défunte,
agissant en son nom et en celui de Denis Besset,
écuyer, sieur de Chantemesle, capitaine commandant
un régiment au service du Roi, et en présence de Henry
Besset, écuyer, sieur de La Chapelle, de Michel Besset,
écuyer, sieur de Milon, secrétaire de mademoiselle de
Guise, de dame Marie-Antoinette de La Charnée,
femme de M'" Charles de Compans, et de damoiselle
Charlotte de La Charnée, 9 avril 1672 [p. n. 93]. —
Acte aux termes duquel llervieu Belbarbe, « soldat du
1) régiment des Gardes », présentement à Dam pierre,
considérant qu'il « marche en campagne à l'obéissance
» du Roy en pays loingtains », constitue « après sa vie
» passée de ce monde en l'aultre, à prendre et à per-
» cevoir à perpétuité pour le repos de son âme », une

rente perpétuelle de 10 livres tournois au profit de
l'église Saint-Germain de « Tornebuc, lieu de sa pa-
u roisse et lieu natal ». Il est spécifié que le présent
contrat n'aura d'effet que si le constituant meurt dans
la campagne, dont il espère revenir « moyennant la
» grâce de Dieu » ; son frère, Laurent Belbarbe, vi-
caire à Maincourt, devra prendre de ses nouvelles dans
la compagnie à laquelle il appartient. 12 avril 1672
[p. n. 96]. — Constitution de procureur par M" Pierre
Doublard, ancien confesseur des Dames de l'abbaye de
Gif, lequel étant « paisible possesseur de la cure de
» Saint-Pierre de Calens et Saint- Jean, son annexe au
» diocèse de Bazas », et voulant, d'autre part, contri-
buer à l'établissement d'un séminaire dans la ville de

Bazas, donne les pouvoirs néces.saires pour résigner
» lesdits bénéfices en faveur du curé de « Saint- Vin-
» cent de Senlies et de Nostre-Dame de Silas, son
» annexe, au diocèse dudit Basas », 8 mai 1672 [p. n.
127]. – Accord conclu entre Michel Cimard, marchand
liùtelier à Chevreuse, d'une part, et Fleurant Esnault,
messenger juré en l'Université de Paris, d'autre part, ce
dernier étant aux droits de Séraphin Pinel, écuyer,
qui lui avait vendu une maison sise à Chevreuse, en la
rue Neuve, « où pend pour enseigne l'image Saint-
» NicoUas », 23 mai 1672 [p. n. 142]. – Autorisation
donnée par Alexandre Chappelle et Louis Audiger,
bourgeois de Chevreuse, agissant en qualité de mar-
guilliers, du consentement de Louis Auvery, curé de
la paroisse, à ce que M^^ Etienne Mortellet, bourgeois
de Paris, « commis à la direction de la Manufacture
» des serges, façon de Londres, établie de par Sa
" Majesté en cette ville », puisse « faire mettre et
)> placer en ladite esglise et dans le fond de la nef,
» à main droite, au-dessoubz de la chaielle Saint-

» Louis, un banc, pour en jouir, lui, sa femme

» et enfans, à l'advenir », 15 juin 1672 [p. n. 184]. –
Bail d'une pièce de pré consenti au profit de Pierre
OUivier par les marguilliers de la fabrique de Dam-
pierre, avec l'asientiment du curé, M" Honoré Serre
ou Serret, 16 juin 1672 [p. n. 185].

E. G715. (Liasse.) – 18i pii-ces, papier.

1672. – Minutes des contrats reçus pendant le
deuxième semestre de l'année 1672, par Nicolas Dela-
plane et par ses commis, parmi lesquels figure Fran-
çois Delaplane. – Renonciation par Hélène Tournay,
femme de Louis Granguillot, marchand tanneur à Che-
vreuse, à la communauté existant entre elle et son

SÉRIE E. – NOTAIRES ET TABELLIONS.

301

mari, 11 août 1672 [pièce numérotée 40]. – Contrat
aux termes duquel Jean Lebourg, maître d'école, de-
meurant à Ciievreuse, met son beau-frère, Michel
Bareau, âgé de 15 ans, en apprentissage à la manufac-
ture royale de serges de Ciievreuse, 30 septembre 1072
[p. n. 83\ – Inventaire des meubles, titres et papiers
trouvés après le décès de Hélène Mosny, en son vi-
vant femme de Charles Bazard, fontainier des fontaines
de Dampierre, demeurant en l'enclos du parc, 4 oc-
tobre 1672 [p. n. 94]. – Bail de la ferme deBosselin,
en la paroisse de Milon-la-Chapelle, par Pierre Prud-

homme, administrateur de l'Hôtel-Dieu de Chevreuse, agissant en cette qualité, 6 octobre 1672 [p. n. 96]. – Obligation, pour une somme de 200 livres, souscrite au profit de Florentin Lambert, marchand libraire à Paris, par Emmanuel Balestrier, écuyer, sieur de Mauvières, et damoiselle Jeanne Pichon, sa femme, 12 octobre 1672 [p. n. 103]. – Nomination d'un procureur-syndic et de deux collecteurs des tailles par les habitants de la paroisse des Trous, 27 novembre 1672 [p. n. 153]. – Acte d'assemblée des habitants de la paroisse de Gif au sujet de l'approbation à donner aux comptes de Raymond Huart, « en conséquence des » poursuites faites tant contre luy que autres syndics des années précédentes,.... à la requeste de » Jean Paris, procureur-syndic de ladite paroisse » l'année présente 1672 », 27 novembre 1672 [p. n. 155]. – Nomination des assésurs et collecteurs des tailles de la paroisse de Chevreuse, 30 novembre 1672 [p. n. 162]. – Bail d'un immeuble sis à Dampierre, « appelle anciennement Le Paradis », consenti, au nom de la fabrique de cette paroisse, à Pierre Baron, laboureur à « la Grande-Maison, paroisse de Saint- » Forget », 11 décembre 1672 [p. n. 174].

E, 6716. (Liasse.) – 2 pièces, parchemin ; 161 pièces, papier.

1673. – Minutes des contrats reçus pendant le premier semestre de l'année 1673 par Nicolas Delaplane et par ses commis, parmi lesquels François Delaplane. – Acte d'assemblée des habitants de la paroisse de Gif, réunis « au son de la cloche devant la principale » porte et entrée de l'église Saint-Jean Saint-Rémy » dudit Gif, lieu ordinaire pour traiter de leurs » affaires », à la diligence de Nicolas Baron, procureur-syndic annuel, 15 janvier 1673 [pièce numérotée 10]. – Contrat aux termes duquel M--« Guillaume de Baize, chirurgien ordinaire du Roi en son artillerie, met en apprentissage son fils, Claude de

Baize, chez M^m Michel Grosset, lieutenant du premier barbier du Roi et commis aux rapports du premier médecin de Sa Majesté, « pour apprendre l'art de barbier et de chirurgie, le temps et espace de deux ans », 24 février 1673 [p. n. 38]. – Transaction conclue entre FI. Délavai, Cl. Duval et Michel Symard, collecteurs des tailles de Chevreuse en 1671, d'une part, et Jean Lemarquand, d'autre part, « les premiers prétendant » ledit Lemarquand estre collecteur aussy bien qu'eux » en ladite année », "7 mars 1673 [p. n. 51]. – Accord conclu entre M^m Jacques Morin, prêtre, curé de Saint-Rémy-lez-Chevreuse, et les marguilliers de la fabrique, d'une part, et Paul de Mirlavaud, précédemment conseiller-secrétaire du Roi, sieur du Petit-Ragonant, 28 mars 1673 [p. n. 71]. – Bail de la ferme du Mesnil-Sévin, en la paroisse de Saint-Forget, par F. Nicolas Chaulatte, procureur du couvent de Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, 13 avril 1673 [p. n. 87]. – Vente de

droits successifs faite à Roch Gadibois, laboureur, par René Goron, maître chirurgien à Briis, 28 mai 1673 [p. n. 126]. – Bail par dame Catherine de Campagnac, femme de Jacques de Langlade, conseiller du Roi en ses Conseils, seigneur de Méridon, Poissy, Pontpierre et autres lieux, à Guy Boudier, laboureur en la ferme du château de Chevreuse, de la maison et du logement occupés ordinairement par le fermier de Méridon, avec les lor;aux et terres en dépendant, 26 juin 1673 [p. n. 158].

E. G717. (Liasse.) – 147 pièces, papier.

1673. – Minutes des contrats reçus pendant le deuxième semestre de l'année 1673, par Nicolas Delaplane et ses commis, parmi lesquels « Achilles Vallet ». – Constitution parl'abbesse et les religieuses de Port-Royal d'une rente de 200 livres au profit de « vénérable 'I et discret te personne Messire Pierre Nicolle, bachel- » lier en théologie, demeurant ordinairement à Paris, » rue des Postes, faubourg Saint-Marcel, paroisse Saint- » EstienneduMont », à raison d'un prêt de 4.000 livres. « Faict et passé au parloir et grille de ladite abbaye », le 18 juillet 1673, en présence de « W^ Claude de » Sainte-Marthe, prestre », et de Hilaire-Charles Piet, sieur du Moutier, demeurant en l'abbaye [pièce numérotée 19]. – Pouvoirs donnés par les habitants de Chevreuse à M^^ Louis Auvery, curé de la paroisse, à M'' « Jean Coué, procureur fiscal au bailliage et duché, et à Pierre Prudhomme, administrateur de l'Hôtel-Dieu, à l'effet de comparoir en la Chambre royale séant

30-2

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

à l'Arsenal, pour y déclarer « que ledict Hostel-Dieu „ dudict Clievreuse et ses appartenances et deppen- » dances ne sont de fondation royalle, et qu'icelluy » Hostel-Dieu a esté composé de quantité de donations » faictes par personnes du lieu pieuses et meûes de » charitté pour assister les pauvres domestiques tant » corporellement que spirituellement, leur adminis- » trant vivre et leur donnant enseignement et instruc- » tion es escolles du lieu, et les estrangiers passa«s » comme il a esté faict et exercé de tout temps immé- » morial jujques à présent par ung ordre admirable, » ce qu'ils espèrent continuer à l'advenir, en ayant la » possession et jouissance de plus de mille à douze cens » ans », 17 août 1672 [p. n. 38]. – Mise en apprentis- sage de Pierre Luger, âgé de IT ans, à qui W^ Etienne Mortellet, directeur de la Manufacture royale, ap- prendra le métier de serger. Durée de l'apprentis-

sage: 3 années. Ledit Mortellet s'engage à « luy payer » par chacun jour de travail 6 sols pendant la première année ; à l'égard de la seconde, luy sera payé « par chacun jour 7 sols, et pour la troisième huit » sols, non compris les jours de dimanche et feste pendant lesquels ledit apprenty sera nory à ses despens », 24 août 1673 [p. n. 42]. — Promesse et contrat de mariage entre M'» Antoine Friquet, peintre, demeurant à Paris, fils d'Antoine Friquet, maître menuisier à Troyes, d'une part, et Marie Bellard, demeurant au château de Dampierre ; la dot de la future comprend notamment « la somme de cent livres que » Madame la duchesse de Chevreuse luy a faict dé-livrer pour ses habits nuptiaux ». Signatures : Charles-Honoré d'Albert. — Jeanne-Marie Colbert-Perrault, etc. Août-septembre 1673-1675 [p. n. 48]. — Cession de droits consentie par Charles Hautry, marchand, demeurant à Chevreuse, au profit de Médéric Frédy, écuyer, sieur de Coubertin, demeurant ordinairement à Paris, « cloistre et paroisse Saint-Benoist », 12 décembre 1673 [p. n. 134]. — Inventaire et partage des meubles s'étant trouvés après le décès d'Anne Vauremoire, femme de Pasquier Herson, l'aîné, marchand, demeurant à Chevreuse, 15 décembre 1673 [p. n. 137]. — Bail fait à Mathurin Millard, marchand tanneur, par Jean de Nogent, fondé de procuration du receveur général du duché, du « niouuin à tan de » Saint-Homy aipellé le Grand-Moulin, quy est le » manoir de l'antienne baronnyc dudit Saint-Rémy » et consistant en lieux où sont les tournans, travail-lans et ustancilles dudit mouuin, maison et demeure » et tous autres lieux dans l'enclos dudit manoir », avec ses dépendances, 27 décembre 1673 [p. n. 145].

E. 6718. (Liasse.) — 370 pièces, papier.

1674. — Jacques Chevallier. — Minutes des contrats passés par-devant Jacques Chevallier, principal tabellion juré au bailliage de Chevreuse, pendant l'année 1674, disposées par séries dans l'ordre suivant : Mariages ; transactions ; inventaires ; baux à loyer et à rente ; testaments ; prisées de moulins et autres ; déguerpissements, cessions de baux, désistements et transports ; quittances et décharges ; aveux ; titres nouveaux ; procurations, nominations et avis de paroisses ; marchés ; partages, apprentissages, obligations ; et cotées 1-358. — Promesse et contrat de mariage entre Jacques Menu, maître boucher en la boucherie de Chevreuse, et Louise Raimboust, 5 novembre 1674 [pièce cotée 11]. — Règlement de compte entre Jean Frédy, écuyer, sieur de Coubertin, avocat au Parlement, et Médéric Frédy, aussi écuyer et sieur de Coubertin, conseiller du Roi, receveur et payeur des rentes de la ville de Paris, d'une part, et Nicolas La (ruesche, fermier de la terre de Coubertin, d'autre part, 4 novembre 1674 [p. c. 54]. — Testament de Charles Bazard, maître fontainier, demeurant en l'enclos du château de Dampierre, qui demande à être enterré en l'église paroissiale, 19 mars 1674 [p. c.

184]. — Foi et hommage au duc de Chevreuse par Jacques Gohier, cleric au Palais, pour le fief des Étuves, 13 octobre 1674 [p. c. 250]. — Nomination des collecteurs et d'un procureur syndic par les habitants de la paroisse de Gif, 29 septembre 1674 [p. c. 264]. — Mise en apprentissage de Michel Bellard chez Jean de La Roche, maître boulanger à Chevreuse; durée de l'apprentissage : 18 mois ; prix payé : 80 livres ; 31 janvier 1674 [p. c. 288]. — Parmi les commis qui reçoivent les actes au lieu du principal tabellion figurent François Delaplane, Gilles Bertin, Claude Mesher.

E. 6719. (Liasse.) — 331 pièces, papier.

1675. — Minutes des contrats passés par-devant Jacques Chevallier en 1675, disposées dans le même ordre qu'à l'article précédent et cotées 1-324. — Parmi les commis qui reçoivent les actes au nom du notaire se trouve « Acliilles Vallet, commis de Jacques Cheu vaillier , principal tabellion juré au bailliage et)> duché ». — ii'stament de M" Charles de Vertu.s, prêtre, curé de Saint-Lambert. « Ledit sieur testateur » a déclaré qu'il a donné et légué, donne et lègue aux

SKUIK E. — NOTAIRES ET TABELLUXS.

303

» Révérendes Mères abbesse, religieuses et couvent
» de l'abbaye de Port-R().val des Champs pr^s ledit
» Saint-Lambert tous et chacuns ses meubles, effects
» mobiliers et debtes actives». Témoins : M'>^ Pierre
Aubert, prêtre, bashelier en théologie, conseiller et
aumônier de la duchesse de Longueville, M"') Jean
Besson, curé de Magny, pt « M" Sébastien [-enain
j) de Tilmont, soubz-diacre, demeurant audit Saint-
» Lambert », 10 août 1675 [pièce cotée 33]. — Titre
nouvel passé par Jean Ducliesiie, en qualité de mar-
guillier de l'église de Choisel, au profil du iluc de Che-
vreuse, pour les héritages que la fabrique tenait dudit
seigneur, 9 novembre 1675 [p. c. 61 bis]. — Bail à rente
perpétuelle rachetable d'une maison sise à Chevreuse,
rue Pinceloup, et d'un clos tenant aux murs de la ville
fait par Claude Gourlier, hôtelier à Satory, à M'» Ni-
colas Lemarquand, curé de Chevreuse, 1" juillet 1675
[p. c. 113. Voir E. 6734, f° 182]. — Bail de terres fait
par M"'^ Denis Feydeau, écuyer, sieur de Vaugien, à
François Lenoir, manouvrier à Blesmy, 5 novembre
1675 [p. c. 129]. — Marché conclu pour travaux de
maçonnerie à exécuter en la ferme de La Ferté, pa-
roisse de Choisel, appartenant à la veuve et aux héri-
tiers de M" '* Louis de Matharel, en son vivant con-
seiller du Roi, « intendant général des justice et police

» de la marine et mers du Levant », 9 novembre 1675 [p. c. 219]. – Constitution de procureur par Noël Thibault, clerc au Palais, à Paris, pour passer bail en son nom des héritages à lui échus dans la succession de damoiselle Anne Delisle, en son vivant femme d'Etienne Thibault, « cy-devaut conseiller |du Roy et » premier esleu assesseur en l'Eslection de Dreux», sa mère, 5 août 1675 [p. c. 320].

E. 6720. (Liasse.) – .SSl pièces, pojiiei'.

1677. – Minutes des contrats passés par-devant Jacques Chevallier en 1677, précédées d'un Répertoire ainsi divisé : « Contrats de mariage, inventaires, baux » à loyer, testaments, obligations, contrats de ventes, » échanges, déclarations de rentes, transactions, mar- » elles, renonciations, apprentissages, plaintes, par- » tages, visites d'experts, prisées, nominations, ratifi- » cations, consentements et quittances d, et renvoyant aux pièces cotées 1-319. – Promesse et contrat de mariage entre M^e Denis Le Clerc, chirurgien ordinaire du Roi, demeurant à Montfort-l'Amaury, d'une part, et Yvonne Dodin, flUe de M^e= Sébastien Dodin, procureur au bailliage, et de Marie Haultemps, d'auti'e part.

2 mai 1677 [pièce cotée 4]. ^Inventaire dressé après le décès de Michel Grosset, en son vivant maître chirurgien à Ciievreuse ; sont estimés: « une seringue, un » pot à lavement m livres ; une bassinoire, une pas- » soire, deux bassins de cuivre, le tout ensemble iv li- » vres; .. une enseigne attachée à ladite maison, où » est l'image de saint Cosme et saint Damien, avec » ses deux bassins de cuivre, x livres », 4 octobre 1677 [p. c. 40]. – Bail par Jean Huard, receveur de la terre de Gomberville, paroisse de Magny, à Jean IIar.son, fermier de la terre de Champfaily, d'un immeuble sis au terroir de Gomberville, 7 novembre 1677 [p. c. 91]. – Testament de Marie Mercier, reçu par M^e .Jacques Laurent, curé de Saint-Cyr au val de Gally, 9 janvier 1677 [p. c. 158]. – Visite et prisée du moulin des Bouillons, 22 novembre 1677 [p. c. 300]. – Sous-bail de terres fait par Charles Siret, laboureur, demeurant à la ferme de la Fillolière, paroisse de Choisel, à M^e Charles Renouard, chevalier, seigneur de Bévil- liers, et M^e Michel Renouard, chevalier, seigneur de Fontenay, 29 juin 1677 [p. c. 315].

E. 6721. (Liasse.) – 359 pièces, papier.

1678. – Minutes des contrats passés devant Jacques Chevallier en 1678, rangées suivant les mêmes divisions que précélemmentet cotées 1-322. – Bail de terre appartenant à la fabrique, consenti au profit de Denis Nicolas par M^e Charles Duchesne, curé de Dampierre, et par les marguilliers, 5 juin 1678 [pièce cotée 43]. – Inventaire après le décès de M^e= Julien Le Clerc, en son vivant curé de Maincourt, 31 octobre 1678 [p.

c. 155]. – Visite et prisée du moulin des Roches, paroisse de Saint-Forget, 5 janvier 1678 [p. c. 249]. – Foi et hommage au seigneur de Villaroy pour les deux tiers du fief du Marchais sis à Voisins-Le-Brelonneux, appartenant à Michel Aubert, conseiller du Roi, agent général "des trois ordres du Dauphiné, qui les avait acquis de feu M"''- Etienne Collo, en son vivant procureur en la Chambre des Comptes, 12 novembre 1678 [p. c. 263]. – Procès-verbal d'élection d'un marguillier de l'église de Gif ; « et après avoir coligé les voix, » c'est trouvé que Jean Boiste est le plus hault en voix » et qui est demeuré marguillier », 1678 [p. c. 317].

E. 6722. (Liasse.) – 340 pièces, papier.

1679. – Minutes des actes reçus par Jacques Chevallier en 1679, cotées 1-309. – Bail par René Pelle,

304

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

ci-devant tabellion du bailliage et duché de Chevreuse, à Barthélémy Legros, d'un jardin sis à Chevreuse, près la Croix-S'-Lubin, G mars W19 [pièce cotée 43]. – Autre, par Hilaire Mothoret (?), maître vinaigrier à Orléans, à Thomas Lemaire, marchand chapelier, d'une maison située à Chevreuse, « au bout des Halles » de cette ville », 23 janvier 1619 [p. c. 129]. – Vente de la coupe de bois taillis faite à Nicolas Piart, maître charpentier à Gif, par M--» Pierre Mérault, a vicomte » liérédital de Châteaufort, seigneur de Gif, Moulon » et autres lieux », conseiller au Parlement, « chan- » cellier de l'ordre de S'-Lazare de Jérusalem », présentement en son château de Gif, 3 avril 1679 [p. c. 176]. – Partage des meubles composant la succession de Barbe Morand, en son vivant domiciliée aux Carrières, paroisse de Senlis, 15 décembre 1679 [p. c. 225]. – Testament de Pierre Delagarde, bourgeois de Paris, demeurant au château de Valence, paroisse de Dampierre, 3 août 1679 [p. c. 234]. – Élection d'un marguillier de l'église de Châteaufort, 3 septembre 1679 [p. c. 261]. – Élection de deux collecteurs et d'un procureur syndic en la paroisse de Gif, 22 octobre 1679 [p. c. 262]. – Quittance donnée aux religieuses de Port-Royal, représentées par « Nicolas Leschaudel, » sieur de Fontenelle, demeurant en l'abaye », par dame Angélique Crespin, veuve de M. Jacques Angrand, en son vivant « seigneur et vicomte de Font- » pertuis et de Lailly, conseiller du Roi au Parlement » de Metz », étant aux droits de M" Pierre Nicolle, bachelier en théologie, demeurant ordinairement à Paris, et actuellement « au village de Germainville, paroisse » S'-Lambert », laquelle reconnaît avoir reçu la somme de 4.000 livres pour le rachat d'une rente de

200 livres créée en 1673, l'-- septembre 1679 [p. c. 265].
– Déclaration passée par le curé de Saclay, M"- " François Dubois, reconnaissant devoir à l'abbaye de Gif une rente annuelle de 11 setiers de grain, 8 novembre 1679 fp. c. 291]. – Aveu rendu au duc de Chevreuse pour le fief, terre et seigneurie de la Geneste par Claude de Parant, veuve de M^m Louis Le Camus, en son vivant chevalier, seigneur de Buloyer, Romainville, La Geneste, gouverneur de Pont-de-r.\rche, février 1679 [p. c. 305].

E. 6723. (Liasse.) – 392 pi.-ccs, i)apier.

1680. – Minutes des actes reçus par Jacques Chevallier en 1680, rangées suivant les divisions indiquées aux articles 6718 et suivants, et cotées 1-383. – Pro-

messe et contrat de mariage entre Jean Prévost, maître chirurgien à Dampierre, d'une part, et Marie Grosset, fille de Michel Grosset, en son vivant, lieutenant des chirurgiens en la ville et duché de Chevreuse et commis du premier médecin du Roi, 24 octobre 1680 [pièce cotée 14]. – Autres entre M' " Pasquier Le Marquant, procureur au Châtelet, d'une part, et Antoinette Gourlier, flUe de Louis Gourlier, sieur de La Haquinière, d'autre part ; apport de la future : 4.000 livres argent comptant et 300 livres de rente au capital de 6.000 livres, 2 novembre 1680 [p. c. 43]. – Bail par Achille Vallet, <• procureur au bailliage et duché de » Chevreuse », agissant en qualité d'administrateur de l'Hôtel-Dieu, à Robert et à Sébastien Chaussée, de la ferme de Boisselin, en la paroisse de Milon-la-Chappelle, 6 mars 1680 [p. c. 84]. – Baux d'héritages par (t dame Elisabeth d'Aligre, abbesse du couvent royal » de Saint-Cir au val de Gaillie », 1680 [p. c. 100 et 101]. – Donation faite « aux manans et habitans, » œuvre et fabrique de la ville de Chevreuse », par le sieur Florentin Lambert, marchand libraire, bourgeois de Paris, demeurant rue Saint-Jacques, paroisse de Saint-Séverin, et par Elisabeth Pelletier, sa femme, " ayant considéré que l'éducation de la jeunesse est « d'une grande utilité pour se conduire sagement dans » la vie et arriver à une heureuse fin » et <i ayant de- » puis longtemps pris résolution de contribuer à l'in- » struction des enfans de l'un et de l'autre sexe et prin- » cipalement des pauvres de la ville et paroisse de » Chevreuse », d'une maison sise à Chevreuse, au carrefour du Prieuré, « vulgairement appelée l'Image » de Saint-Jean », d'une rente de 18 livres 8 sols, de 4 arpents de terre labourable au terroir de Coignières, d'une maison sise à la Grande- Verrière, paroisse du Mesnil-S'-Denis, avec clos et terres en dépendant, de 2 rentes de 30 sols chacune, '< les loyers desquels biens >i cy-dessus spécifiez ledit s' ' donateur ès-dits noms » veut et entend estre employez au paiement de la ré- » tribution et gage du maistre d'escolle pour les gar- » çons qui est à présent ou autre qui sera choisy cy-

» après pour ladicte fonction. » Les mêmes font également donation d'une maison avec ses dépendances, sise en la rue Neuve, et d'une rente de 10 livres, « pour desdites maison et rente les revenus » estre employés à la rétribution et gaige de la mais- » tresse d'escolle pour les filles, qui est à présent ou sera » cy-aprôs, laquelle pourra occuper ladite maison en » personne, sy bon luy semble, ou recevoir les loyers » d'icelki et les arrérages de la rente. » La double dona- » tion ci-dessus est faite « à la charge que lesdits maistre

SÉRIE E. — NOTAIRES ET TABELLIONS.

305

» et maistresse d'escolle seront tenus d'instruire les en- » fants de l'un et de l'autre sexe de ladite ville et par- » roisse de Chevreuse, et chacun sexe séparément, aux » principes de la religion catholique, apostolique et » romaine et à lire et escrire, sans d'iceux prendre ny » recevoir aucune rétribution, si ce n'est qu'elle leur » fust volontairement ofl'erte par les personnes riches » et qui auront moyen de le faire, et outre que lesdits » maistre et maistresse destinez pour faire ladite in- » 1) struction seront choisis et nommez par lesdits Lam- » bert et sa femme ou le survivant d'eux, sa vie du- » rant, et, après leur décès, par ledit s' curé et ses » successeurs, bien entendu toutefois que celui qui » sera choisy pour l'instruction des garçons sera, au- » tant que ce pourra, prestre, qui ne pourra néan- » moins estre admis à ladite instruction qu'il n'ait esté » examiné et jugé capable par M. le Supérieur qui » sera lors de la Congrégation de la Mission de Saint- » Lazare estably à Paris ; que lesdits maistre et mais- » tresse desdits enfants leur fairont dire, après qu'ils » seront assemblez, la prière du matin, et, à la fin de » l'instruction, l'Angelus et un De Profundis, et, le » soir, les litanies de la très sainte Vierge et les prières » du soir avec un De Profundis, à l'intention et pour » le repos des âmes des parents et amys desdits fonda- » teurs décédez et d'iceux fondateurs, après leur dé- » cès ; et auront pareillement soin lesdits maistre et » maistresse d'escolle que lesdits enfants assistent à » la messe au moins le mardy et jeudy de cliaque se- » maine avec la modestie ordinaire requise ». Le do- » nateur, après avoir encore fait don de deux sommes, » dont l'une de 60 livres, spécifie que, « en cas que par » la négligence desdits sieurs curé et marguilliers fu- » turs, il intervînt cessation desdites escolles ou l'une » d'icelle, ... les loyers et revenus cy-dessus destinez » au maistre ou mestresse qui cessera appartiennent » à l'Hostel-Dieu de Paris pendant le temps de ladite » cessation, à compter néanmoins du jour de l'expi- » ration de six mois depuis la cessation ». Pour per- » pétuelle mémoire de cette donation, « elle sera escripte

» sommairement avec ses charges sur une table de
» marbre, qui sera posée aux frais dudit s"i donateur
» ès-dits noms en lieu éminent et commode de l'église
» de Saint-Martin dudit Guevreuse ». 4 mars 1680
[p. c. 208]. – Marché conclu par Pierre Gibon, maître
maçon à Senlisse, avec C. Deprez, sieur des Bouil-
lons, « pour refaire une rupture entre la morte rivière
» et la rivière vive du moulin des Bouillons », -5 fé-
vrier 1680 [p. c. 271]. – Acte d'assemblée des habi-
tants de la paroisse de Bue, au sujet de la reconstruc-
Seine-et-Oise, – Série E. – Tome V.

tion du presbytère, qu'ils reconnaissent inhabitable et
menaçant ruine, 24 mars 1680 [p. c. 294]. – Foi et
hommage au duc de Chevreuse par M" Jean-Louis
Habert de Montmort, chevalier, comte du Mesnil-Ha-
bert, 1680 [p. c. 379 et 379 bis]. – Autre, au même,
par Messire Bernard de Rieu, conseiller du Roi,
maître d'hôtel ordinaire de Sa Majesté, 10 janvier
1680 [p. c. 381]. – Autre, aux dames de l'abbaye de
Gif, par M" Jean Chappé, avocat au Parlement, pour
un fief de .56 arpents de terre, « estant des apparte-
» nances de la ferme de Mulleron, joignans et conti-
» gus celles de la seigneurie de Bligny, scituez en la
» paroisse de Briis-sous-Montiliéry ». Signatures :
Sœur Anne- Victoire de Clermont, abbesse, Sœur Ma-
deleine Hurault de Cheverny , Sœur Marie Perrot,
prieure. Sœur Elisabeth de Chesnelong, Sœur Marie
Le Boullanger, Sœur Françoise Chauvelin , Sœur
Louise Chauvelin, etc. , René Bobusse, sacristain,
11 mai 1680 [p. c. 382].

E. 6724. (Liasse.) – 123 pièces, papier.

1681. – Minutes des actes reçus par Jacques Che-
vallier en 1681, précédées d'un Répertoire informe
intitulé « Tabellionné pour l'année 1681 ».- Contrat
de mariage entre Nicolas Delalande, maréchal, de-
meurant à Maincourt, et Elisabeth Angot , 8 fé-
vrier 1681 [pièce numérotée 42].- Acte d'assemblée
des habitants de la paroisse de Saint-Jean de Choisel,
parmi lesquels « Claude Mareschal et Jean Landry,
» marguilliers, Martin Magny, Jean Lemoine, procu-
» reur syndic ^), et constitution par eux d'un procu-
» reur, « auquel ils donnent pouvoir d'ocquper pour eux
» et en leurs noms sur les assignations à eux donnez
') et les poursuittes contre eux faictes en l'Eslection de
» Paris, à la requeste de Simon Martin, laboureur,
» demeurant à Prétescelle, parroisse dudit Choisel,
» pour raison de la prétendue taxe que ledit Martin
» prétend faire de sa personne et à laquelle il prêtant
» estre taxé pour les tailles de la présente année mil
» six cens quatre-vingts-un , au préjudice des'dicts
» habittans, lesquels soutiennent que ledit Martin
» n'est point surtaxé ez le roUe desdictes tailles de
» ladictte parroisse , attendu qu'icelluy Martin seul

» tient à loyer la plus grande partie des fermes d'icelle
» paroisse », 9 février 1681 [p. n. 45]. — Bail par
l'abbesse et les religieuses de Gif à Claude Garreau,
laboureur, demeurant au Mesnil-Blondel, paroisse de
Saint-Aubin, du tiers des dîmes des grains qu'elles

.39

306

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

avaient droit de percevoir, « à raison de quatre gerbes
» l'une pour arpent, sur toutes les terres cultivées et
7> ensemencées » sur le territoire de Villiersle-Bâcle,
14 mars 1681 [p. n. 97]. — Mise en afiprentissage de
Jacques Poignant chez Claude Leteur , chirurgien à
Chevreuse ; durée : 2 ans ; somme payée à Cl. Leteur :
100 livres par an, 27 mars [p. n. 110]. — Engagement
pris par l'abbesse et les religieuses de Gif de payer
une rente de 500 livres « à M^r Louis Perta de Ville-
» mareuil, prieur et seigneur de Champronette, con-
» seiller aumosnier de Son Altesse Royale Mademoi-
» selle d'Orléans » ; mention de contrats antérieurs
notamment de celui « passé par-devant Le Caron et
» Galloys, notaires à Paris le 23 novembre 1665, [par
« lequel] les dames abbessse et religieuses de ladite
» abaye de Gif lors créèrent et constituèrent à hault et
» puissant seigneur M^r« François de Clermont, mar-
» quis de Montglas, comte de Cheverny, chevalier des
» ordres du Roy et grand maistre de sa garde robe, au
» nom et comme tuteur de damoiselle Anne-Victoire
» de Clermont, sa fille aînée, à présent abbessse de
» ladicte abbaye, cinq cens livres de rente moyennant

» la somme de dix mil livres qu'elles auroient em-
 » ployées à leurs affaires », 1^{er} avril 1681. Signatures :
 » S^{me} Anne-Victoire de Clermont. abbesse. S^{me} Made-
 » laine Ilurault de Cheverny [ancienne abbesse],
 » S^{me} Marie Perrot, prieure, S^{me} Elisabeth de Chesne-
 » long, souprieure. S^{me} Françoise Chauvelin, S^{me} Louyse
 » Chauvelin, S^{me} Françoise de Tournay, S^{me} Marie-Fran-
 » çoise Mérandel, S^{me} Anne Boutin, S^{me} Marie Le Féron,
 » S^{me} Catherine Boulenger, S^{me} M.-Ch. de Montenay.
 » S^{me} Marguerite de Dampont, S^{me} Madelaine de Cham-
 » phuon, S^{me} Geneviève Charton, S^{me} Marie de Cliam-
 » phuon, S^{me} Madelaine Sevin, S^{me} Louyse Lambert,
 » S^{me} Marie Merault, S^{me} Madeleine le Picart, S^{me} Jeanne
 » de Champhuon, S^{me} Françoise Pasquier, S^{me} Cathe-
 » rine Renaudot , S^{me} Marie Doublet, S^{me} Geneviève-
 » Marie Phelippes, S^{me} Anne Sevin, S^{me} Geneviève de
 » Bon fonds, S^{me} Claude de Montenay, S^{me} Margueritte de
 » Vallon, S^{me} Margueritte Le Cousturier, S^{me} Geneviève
 » Pasquier, S^{me} Louyse de Beaulieu, S^{me} Louise Sevin de
 » Miramion , S^{me} Marie-Élizabeth de Clerambault »,

toutes religieuses professes de ladite abbaye de Gif,
 « assemblées au son de la cloche au grand parloir de
 » S^{me} Joseph, lieu ordinaire où elles délibèrent de leurs
 » affaires temporelles », et « René Bobusse, sacris-
 tin w [p. n. 113]. – Promesse par André Corbomont(?),
 marchand, demeurant à Longchêne, paroisse de Bul-
 lion, de rembourser une somme de 39 livres qui lui
 avait été prêtée par M^{me} Jean Poignant, curé de Sen-
 lisse, 12 juillet 1681 [p. n. 119]. – Transaction et ac-
 cord conclus entre Marguerite Duval , stipulant au

nom de son fils Pierre Marcille ou Martelie, d'une part, et Gilles Chapelle, maître boucher, stipulant au nom de son frère, d'autre part, pour prévenir un procès à « raison d'une playe que icelluy Chapelle a faicte au dict Martelie », 24 septembre 1681 [p. n. 121].

E. 6725. (Liasse.)

5 pjècps, parchemin : 70 pières, papier.

1674-1681. – Pièces diverses et notification par le bailli de Chevreuse d'actes reçus par Jacques Chevallier, de 1674 à 1681. – Contrat de mariage entre Jean Lamy et Geneviève Besnier, 2 novembre 1674 [pièce numérotée 2]. – Constitution de procureur par les habitants de Chevreuse, réunis en l'église à l'issue des vêpres, 5 décembre 1677 [p. n. 19]. – Acte d'assemblée des habitants de la paroisse de Magny, qui donnent les pouvoirs nécessaires à leur procureur, pour qu'il intervienne en un procès pendant au bailliage «! à la requeste de M"- Toussaint Dancereau, prestre, » prier de Saint-Christophie de Châteaufort , gros » décimateur des dixmes de ladicte paroisse de Magny, contre Martin Crouan, laboureur, demeurant » en ladite paroisse », et qu'il représente « que la » conclusion prise par ledit sieur prier à ce que les » gerbes de grain de sa dixme soient fixées à la grosseur de quatre piedz et demy de tour chacune, suivant une prétendue coutume par luy alléguée, n'est » pas raisonnable et ne se peult soutenir, d'aultant » que régulièrement le droit de dixme ne se doit de » mander et percevoir que selon l'usage et la coutume » locale et ancienne du lieu » , 11 septembre 1678 [p. n. 27]. – Bail du moulin à eau « du pont de .Beausse » fait à Pierre Parisis, marchand à Dampierre, par Jean de Nogent, commis à la recette générale du duché de Chevreuse, 29 octobre 1680 [p. n. 56].

E. 6726. (Liasse.) – 8 pièces, papier.

1671-1680. – Achille Vallet. – Minutes ou notifications d'actes reçus par Achille Vallet, qualifié « principal tabellion juré au bailliage et duché », 17 juillet 1671 ; « nottaire royal garde [nottes' héréditaires] à Port-Royal des Champs receu au Chastellet de Paris », 18 juin 1675; « commis et subrogé par justice à l'esluJe et pratique de feu M" Pasquier Le Marquant, vivant greffier et tabellion au bailliage et

SERIE E.

» duché de Clievreuse », 2 août 1675; « notaire royal » garde-nottes héréditaire à Port Royal des Champs », lti78 et 1079 ; « principal tabellion juré audit bailliage » et duché », 4 octobre 1680. — Bail par l'abbesse et les religieuses de Port-Royal à Noël Lebigre, receveur de la seigneurie de ViUepreux, du revenu de la terre et seigneurie de Montigny-le-Bretonneux ; signatures; 18 décembre 1679 [pièce numérotée 5].

E. 6727. (Liasse.) — 165 pièces, papier.

1681. — Baux, marchés et autres actes passés en 1681, précédés d'un Répertoire renvoyant aux minutes foliotées 1-159. — Abonnement conclu par Jacques Simon, receveur des Aides du dép' de Chevreuse, ayant charge de M"" Antoine Desplanches, bourgeois de Paris, fermier des Aides « du plat » pays de l'Élection de Paris », avec Jacques Le Roy, marchand de vins en gros, demeurant à Chevreuse, 20 avril 1681 [folio 5]. — Bail de terres fait à Charles Le Compte, par « S'' Elisabeth Daligre, » abesse du couvent royal de S'-Cirau val de Gail- » lie », et par « s'' Françoise Daligre, coadjutrice », 2 mai 1681 [f° 11]. — Marché fait par M"" Pierre Lernasson, prêtre, curé de Saint-Jean de Choisel, avec Louis Boisseau, voiturier, lequel prend l'engagement de <c recueillir dans les champs de ladite paroisse de » Choisel, voiturier et arriver en la grange dudit S'' » curé, au lieu presbytéral dudit Choisel, toutes et » chacunes les gerbes de dixmes appartenant audit S'' » curé et qu'il a droit de percevoir en la saison » d'août de l'année présente, et ce depuis la pre- » mière gerbe jusqu'à la dernière ; et, pour ce faire, » ledit Boisseau fournira actuellement de deux che- » vaux avec leurs harnois, même d'un troisième » dans le temps le plus pressant de ladite saison, les- » quels chevaux il conduira luy-raesme, et fournira y. aussy d'un homme lorsqu'il en sera besoin dans le- » dit temps le plus pressant de la saison, etc. » Prix convenu : 110 livres. 19 juillet 1681 [i" 41]. — Prisée des ustensiles du moulin de Châtillon, sur la rivière d'Yvette, paroisse de Saint-Forget, 1" octobre 1681 [f" 84]. — Bail à René Rognon, laboureur, par ^re Pierre Dugué, seigneur des Trous, Montabé, Méridon et autres lieux, de la ferme des Trous, 5 novembre 1681 [f" 114]. — Bail de terres fait à Françoise Durant, veuve Courtois, par M"" Louis Gourlier, sieur de la Haquinière, demeurant à Chevreuse, agissant en qualité de marguillier de Saint-Martin, en présence

et avec le consentement de Wⁿ Nicolas Lemarquand, curé de la paroisse, 3 décembre 1681 [fⁿ 139]. – Bail (l'un jardin, sis au lieudit •■ Les Maisons blanches », l'autre à Antoine Legros, jardinier à Chevreuse, par Mⁿ Guy llaultemps, bailli des Vaux-de-Cernay, •27 décembre 1681 [f 154].

E. 672S. (Liasse.) – 270 pièces, papier.

1681. – Contrats divers passés en 1681, dont les minutes sont foliotées 1-248. – Foi et hommage au duc de Chevreuse, par Jacques Bontemps de Montbrun, pour le fief de « Mérencys », 31 mai 1581 [folio 35]. – Renonciation par Claude Leteur, maître chirurgien à Chevreuse, et par Jeanne de Bricogne, sa femme, à la succession de Jean de Bricogne, en son vivant officier du Roi, et à celle de Renée Janeau, femme de celui-ci, 7 juin 1681 [fⁿ 46]. – Accord conclu entre Mⁿ Jean Besson, curé de Magny, et le marguillier en charge, d'une part, et Jacques Bontemps de Montbrun, seigneur de « Mérencis », paroisse de Magny : concession et disposition d'un banc en l'église, 4 août 1681 [fo 98]. – Promesse et contrat de mariage entre Bertrand du Clavié, chirurgien du Roi à Versailles, fils de Jean du Clavié, en son vivant chirurgien à Saint-Sever, et d'Anne de Bequerie, d'une part, et Marie Poupin, fille de Jean Poupin, en son vivant procureur fiscal en la justice de Voisins-le-Bretonneux, et de Léonarde lluard, ayant épousé en deuxièmes noces Louis Mayart, docteur en médecine, demeurant à Chevreuse, d'autre part, 23 septembre 1681 [lⁿ 137]. – Emploi, sous forme de création de rente, d'un capital de 200 livres donné à l'église de Gif par « Mⁿ Charles de Hocquinquam, chanoine de S'-Jacques de Provins », demeurant en sa maison de « Geaumeron » [Jommeron], paroisse de Gif, pour la fondation de deux obits. à l'intention l'un de « Mⁿ Jean » de Hoquinquam, escuyer, seigneur de Courcelles, » commissaire de la cavallerie de France », et de Geneviève Maillard, son épouse, l'autre, du donateur, fils de ceux-ci, 28 septembre 1681 [fⁿ 140]. – Visite de la maladrerie de Saint-Lubin, « scituée hors et proche le i> fauxbourg de la porte de Paris dudict Chevreuse » ; état des réparations à y faire, 17 novembre 1681 [f^o 187]. – Foi et hommage au seigneur de Voisins-le-Thuit, par Guillaume des Moulins, sieur du fief, terre et seigneurie d'Ors, 22 novembre 1681 [fⁿ 19.3]. – Acte d'assemblée des habitants de Chevreuse, et pouvoirs donnés par eux aux assésurs et collecteurs des tailles

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

pour l'année 1682 de « comprendre et cottiser en leurs » roolles M^r Louis Maj'art, médecin, demeurant audit » Chevreuse, raisonnablement eu esgard à ses biens et » facultezw, 23 décembre (?) 1681 [f^o 222J. – Quit-tance d'une somme de 28 livres donnée par M^r Louis JDodin, bailli du comté du Mesnil-Habert, et par M^m Charles Thiersant, procureur fiscal, agissant au nom de Messire Louis Habert de Montmort, évêque de Perpignan, abbé commendataire de Notre-Dame de La Roche, 1681 [f^o235].

E. 6729. (Liasse.) – 42 pièces, papier.

1681. – Obligations et actes s'y rapportant pour la plupart ; année 1681.

E. 6731. (Liasse.) – 191 pièces, papier.

1682. – Baux, marchés et actes passés en 1682, précédés d'un Répertoire renvoyant aux minutes folio-tées 1-196. – Bail d'un clos fait à Germain Le Cointre, jardinier, par Pierre Le Sellyer, sieur de Beaune, avocat au Parlement, bailli du duché de Chevreuse, 4 janvier 1682 [folio 3]. – Autre, d'une « maison fer- » mière », sise aux Graviers, fait à Pierre Le Moine, laboureur, par Gilles de Juigné, écuyer, conseiller du Roi, receveur général et payeur des rentes de la ville de Paris, actuellement en sa maison du « hault Fonte - » nay-le-Fleuri, val de Galle ». 5 janvier 1682 [f^o 5]. – Conventions entre Jacques Boieste, collecteur des tailles de la paroisse de Bures, et Gabriel Barbé, également collecteur, le premier se chargeant de faire les recouvrements à la décharge du second, 2 février 1682 [C 19]. – Abonnement conclu par M^r François de Souville, commis à la recette des aides du département de Chevreuse, avec Éloi Le Vassor, marchand à Gallardon, pour « tous les droits d'entrées, gros et » augmentation des vins qu'icellui S^r Le Vassor fera » entrer et vendre en gros en ceste ville de Che- » vreuse », 1^{er} août 1682 [(^o 92]. – Prisée des ustensiles du moulin banal de Chevreuse, 30 novembre 1682 [f^o 179]. – Bail à Pierre Thomas, mercier, d'une

« place à estaller marchandise soubz la halle dudict » Chevreuse », 1^{er} décembre 1682 [f^o 187].

E. 673L (Liasse.) – 298 pièces, papier.

1682. – Contrats divers passés en 1682, dont les minutes sont foliotées 1-273. – Echange de pièces de

terre conclu entre l'abbesse et les religieuses de Port-Royal des Champs, d'une part, et la communauté des habitants de la paroisse de Saint-Lambert, d'autre part, 4 janvier 1682 [folio 4]. – Pièces relatives à la ré-

clamation faite par M^m Louis Mayart, docteur en médecine, qui se prétendait indûment imposé ; acte d'assemblée des habitants de Chevreuse constituant un procureur et déclarant que l'acte du 28 juillet 1665, invoqué par ledit Mayart, n'a aucune valeur « tant » parce qu'il est nul de soy et qu'il n'est autorisé par » Sa Majesté ny homologué en justice que parceque » régulièrement ledit sieur Mayart doit la taille » selon les ordonnances et règlements » ; – 18 janvier 1682 ; – suite donnée à l'affaire en la Cour des Aides, 29 août 1682 [f^o 18 et 18 bis]. – Titre nouvel au profit des religieuses de Port-Royal des Champs, par Antoine Maillart, prêtre de la Congrégation de la Mission, procureur de la maison de Saint-Lazare-lez-Paris, agissant en cette qualité, 23 février 1682 [(^o 47)]. – Foi et hommage aux dames de l'abbaye de Gif par « Denis » Benelton, sieur de Liste, maître en fait d'armes », demeurant à Paris, « à cause de quinze arpens trois

» quartiers de terre labourable au terroir d'In-

» villier », 4 mai 1682 [f^o 91]. – Promesse et contrat de mariage entre Michel Le Borgne, manouvrier à Damictte, et Madeleine Pépin, « fille servante demeurante en l'abbaye » de Gif, 6 juillet 1682 [f^o 149]. – – Marché conclu par M^m Charles Thiersant, procureur au bailliage et duché, et M^m Louis Gourlier, sieur de la Haquinière, agissant en qualité de marguilliers de Saint-Martin de Chevreuse, assistés du curé de la paroisse, M^m Nicolas Lemarquand, avec Pierre Saget, père et fils, maîtres menuisiers à Poigny, lesquels s'engagent solidairement à « faire et parfaire bien et a deument comme il apirtient suivant l'ordre d'architecture et au dire de gens experts à ce connoissans, un contrétable d'autel au cœur de ladite » église de Chevreuse, suivant et conformément au » desseing qui a esté présentement mis par lesdits » sieur curé et marguilliers ès-mains desdicts Sa-

» get, lequel desseing ils seront tenus d'exécu-

» ter ponctuellement, à l'exception du tabernacle et » des deux grandes ligures, au lieu duquel tabernacle » sera fait et fourny par lesdicts entrepreneurs une » crosse figurée audit desseing pour servir à la sus->> pension du Saint-Sacrement, laquelle crosse sera » mise et portée sur le hault du fronton ; comme aussy » sera fait dans le milieu du gradin une petite or- » moire, de la hauteur des deux gradins et de la lar- » geur d'un pied, pour servir à serrer le Saint-Sacre-

SERIE E. – NOTAIRES ET TABELLIONS.

» ment. Comme aussy, outre les trois chaises mar-
» quées autlit desseing pour les trois célébrans, sera
» encore fait par lesdits entrepreneurs trois pareilles

» chaises de l'autre costé pour la symétrie; fe-

» ront la table d'autel en forme de coffre, qui aura
j> son ouverture par derrière l'autel, de toutte sa

» grandeur ; en outre, feront le quadre du devant

» dudit autel aveq deux guirlandes aux deux costéset
» laisseront la jilace pour mettre les deux grandes
» figures, chacune de cinq pieds de hault; sera en
» outre faict et fourny par lesdicts entrepreneurs un
» lambris au derrière du corps dudit autel, lequel
» lambri sera fassonné en cadres et boudins à l'en-
» tour, et les deux aisles seront par derrière comme
» par devant ». Le tout sera exécuté en bon bois de
» chêne et devra être achevé « et placé pour le jour de
» l'Assension prochain ». Prix convenu entre les par-
ties : 820 livres ; « outre laquelle somme lesdicts mar-
» guilliers payeront encore ausdicts entrepreneurs la
» somme de 15 livres lorsqu'ils placeront lesdits ou-
» vrages », 6 septembre lfi8'2 [(" 190]. — Vente d'im-
meubles faite à Pierre Roze, boulanger, par Michel,
Pierre et Henri-François Briquaire, écuyers, sieurs de
Francheville et de la IMaison-Forte, paroisse de Choi-
sel, 13 octobre 1682 [f" 21()]. — Promesse et contrat
de mariage entre Nicolas Fontaine, menuisier à Dam-
pierre, et Catherine Tarel, demeurant au même lieu,
1682 U" 266].

E. 6732.- (Liasse.) — 57 pièces, papier.

1682. — Obligations et actes s'y rapportant pour la
plupart ; année 1682.

E. 6733, (Liasse.) — 198 pièces, papier.

1683. — Baux, marchés et autres actes passés en
1683, précédés d'un Répertoire renvoyant aux minutes
foliotées 1-199. — Bail d'une ferme sise au village de
Saint-Aubin fait à Denise Du Perrey, veuve de Ray-
mond Huart, par l'abbesse et les religieuses de Gif,
8 janvier 1683 [folio 4]. — Autre, d'une ferme sise à
Magny, « appelée la ferme d'en hault », fait à Louis
Daubert, fermier du prieuré de Châteaufort, par
Jeanne Brierré, veuve de Gilles Simonneau, en son
vivant receveur de la terre et seigneurie de Magny,
12 janvier 1683 [f''8]. — Autre, d'une ferme sise au
village des Essarta, fait à Jean Doisneau, laboureur,

par M" Gabriel Bizet de La Baroire, chevalier, sei-
gneur de « La Court et de Senlisse en partie », con-
seiller au Parlement, président aux Enquêtes, grand
bailli de Soissons, etc. 21 avril 1683 [f 39]. — Autre,

de la maison et du four banal de Gif, ainsi que de pièces de terre, fait à Daniel Cochois, boulanger à Damiette, par M' » Pierre Mérault, vicomte liéredital de Châteaufort, seigneur de Gif, 11 Juin 1683 [f" 51]. — Bail d'une maison sise à « La BouUonnerye », paroisse de Gif, par Louis Rolland, « homme de chambre de » Monsieur le duc d'Estrée », à Jean Baudet, manouvrieraux Roches, 29 août 1683 [f» 100]. — « Mémoire » des tournans et travaillans du moulin de Jeumont » scitué dans l'étendue de la paroisse de Gif», 9 décembre 1083 [f 167].

E. 6734. (Liasse.) — 316 pièces, papier.

1683. — Contrats divers passés en 1683, dont les minutes sont foliotées 1-298. — Inventaire dressé après le décès de Marie Lecoq, femme de noble homme Antoine de Baran, demeurant à Trou, paroisse de Guyancourt, 4 janvier 1683 [folio 1]. — Foi et hommage aux dames de Limon, en la paroisse de Vauhallan, par M' " Nicolas Jehannot, chevalier, seigneur de Bartillac et de Villiers-le-Bâcle, en partie, « à cause de sa terre » et seigneurie du Moulin-Neuf, sois en la parroisse .) dudict Villiers-le-Basclé ». 20 janvier 1683 [i° 12]. — Autres par le même au duc de Clievreuse ; à l'abbesse et aux religieuses de Port-Royal ; aux Célestins de Paris, « au lieu où anciennement estoit le four à ban .) de la vallée de Châteaufort, auquel lieu il n'y a à » présent aucun manoir ni résidence d'aucune per- » sonne » ; au seigneur du Mesnil-Blondel ; au seigneur de Voisins-Le-Thuit, 22 janvier 1683 [l°* 13-17]. — Acte aux termes duquel M"= Claude-Christophe Thibault, prêtre, diacre en l'église de Saint-Martin de Chevreuse, « pour se libérer, luy et ses successeurs à » l'avenir, des entretiens d'une maison et lieux scis en » cette ville dans la Rue Neufve, où pend pour enseigne » l'Image Saint-Jean, donnée aux manans et habitans » œuvre et fabrique dudict Chevreuse aveq autres » maisons et hérittages, en faveur d'un raaistre d'es- » colle pour les garçons de la parroisse dudict Che- » vreuse, par M' '-' Florentin Lambert, bourgeois de » Paris et Élizabeth Peltier sa femme » [4 mars 1680], « et affln de rendre le revenu de ladicté maison plus » certain et asseuré sans diminution d'aucunes char- » ges », déclare, en la présence du curé et des mar-

310

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

guilliers, avoir baillé à rente perpétuelle l'immeuble dont il s'agit, moyennant 45 livres par an, « payables » audit sieur Thibault et à ses successeurs qui tien-

» dront l'escolle des garçons en son lieu et qui seront
» nommez et choisis par lesdicts sieurs curés et mar-
» guilliers», 26 janvier 1683 [f« 22]. — Acte d'assemblée
des habitants de la paroisse de Chevreuse, auxquels le
curé et les marguilliers représentent qu'ils n'avaient
pas l'argent nécessaire « pour payer et aquitter ce
» qu'il convient desbourser pour la perfection du
» grand autel qui a été trouvé à propos de faire au
» cœur de ladite église, pour l'honneur et la gloire de.
» Dieu, et décoration d'icelle église [marché conclu
)> avec les s" Saget le 6 septembre 168'2] », qu'il était
nécessaire d'aviser et de pourvoir aussi à la dépense
des « quatre ligures qui doivent estre posées audit
» autel et que l'on fait faire par le sieur Legendre,
» sculpteur à Paris ". Délibération prise à cet effet,
allouant une somme de 300 livres : on aura soin que
« les deux pilliers et figures de cuivre estans à l'an-
» cien autel dudit cœur d'icelle église soient ven-

» dus le plus liault prix qu'ils pourront trouver »,

28 mars 1683 [f° 64]. — Foi et hommage au duc de
Chevreuse par Denis Lacoste, « directeur général des
» conduites de fer pour le service de Sa Majesté »,
sieur d'Aigrefoin, demeurante Versailles, « à cause du
» fief, terre et seigneurie dudit Aigrefoin », 29 mars
1683 [f r>5]. — Transaction entre les marguilliers et les
habitants de Chevreuse, d'une part, et M"" Robert
Prudhomme, géographe et arpenteur du Roi, d'autre
part; la somme de 120 livres payée par celui-ci sera
afl'ectée au paiement d'une partie du prix du aux sieurs
Saget, maîtres menuisiers, pour la construction du
grand autel, 9 juillet 1683 [f- 143]. — Constatation
qu'à la réquisition de M"" Toussaint Dancereau ,
prêtre, bachelier en théologie, prieur du prieuré et
curé primitif de Saint-Christophe de Châteaufort,
seigneur censier dudit lieu, et à celle de divers habi-
tants, Achille Vallet s'est transporté en cette église et
que là sommation a été faite à Pierre Prévost, mar-
guillier en charge, « de parer et orner ladite église et
» autel de la paroisse d'icelle ainsy que l'on a accou-
» tumé de tout temps à pareil jour et feste S' Chris-
» tophle, patron d'icelle église », ce à quoi le mar-
guillier a répondu « qu'il a orné ladite église des
» orneraens qu'il avoit, consistans en la croix d'ar-
i gent, chandelliers de cuivre, la nape d'autel avec
» deux chappes de camelot, le devant d'autel et deux
» rideaux de pareille estolfe aveq la belle chappe que
» le sieur Allain [vicaire perpétuel de ladite église] a

» laissez sur la table de la sacristie ce jour d'hui
» seullement, et que, à l'égard du surplus des orne-
» mens, reliques et autres choses, ledit sieur Allain les
» a enfermez dans les ormoires de la sacristie et de

>> l'église desquelles ormoires il a emporté les

» clefs » ; — sommation faite audit Allain, qui signe
«i curé de Châteaufort » et déclare qu'il s'oppose à

toutes les violences et voies de fait commises « ce jour
 » d'hui par ledit sieur Dancereau et autres de sa
 » suite, » demandant qu'il lui soit donné acte « comme
 » ledit S' " Dancereau a jette hors du cœur toutes les
 ' > choses nécessaires à l'office divin sçavoir le lutrin,
 » pupitre , banqs des chantres , chaises et autres
 » choses » ; quant aux reliques, « a dit qu'elles ne sont
 » de Saint-Christophle, mais des reliques qui ont esté
 » données audit sieur curé, à qui Monseigneur l'Ar-
 » chevesque de Paris a donné permission de les ex-
 » poser aux jours de leur feste, et que cela ne regarde
 » point le fait des habitans >> ; réplique du S' " Dan-
 cereau, protestant « qu'il n'a fait aucunes violences et
 >' qu'il a fait les choses avec la plus grande douceur
 » qu'on ait jamais vu, et que, bien loing de cela, il
 » n'a jamais cherché que la paix et la dessence du
 » service divin », etc. 25 juillet 1683 [f" 165]. -Dé-
 claration par des habitants de Châteaufort que, « de
 » tout temps immémorial, l'on a l'ait l'aspersion de
) l'eau bénite à la première messe qui se dit les di-
 » manches en l'esglise de Saint-Christophle de Châ-
 » teaufort à l'autel du prieuré de ladite église, soit par
 >- le sieur prieur et curé primitif dudit Châteaufort ou
 >) par ceux qui célèbrent ladite messe pour hiy en son
 i) absence », et que « ladicte messe première a tou-
 » jours esté sonnée par le marguillier de ladicte
 » église de trois coups », 25 juillet 1683 [f" 166]. -
 Déclaration faite par M--" T. Dancereau pour protester
 contre la conduite tenue le 25 par le S' ' Jacques Allain,
 vicaire perpétuel, 27 juillet 1683 [f° 167]. - Acte con-
 statant que Louise Besnard, née à Saint-Germain-en-
 Laye, désirant « se retirer dans un monastère pour y
 » passer le reste de ses jours », a été admise par les
 religieuses de l'abbaj'e de Gif « en qualité de sécu-
 » lière » ; les religieuses s'engagent à « la nourrir,
 » tant saine que malade, et l'entretenir de toutes les
 » choses nécessaires à la vie comme habits, linges et
 » autres hardes selon son estât à condition par elle
 » d'y vivre chrestienement et dans une obéissance
 » entière aux ordres desdites dames. » A cet effet,
 Louise Besnard fait donation à l'abbaye de 000 livres
 et de tous les biens meubles et immeubles qui se trou-
 veront après son décès. Signatures de l'abbesse, des re-

SERIE E. - NOTAIRES ET TABELLIONS.

311

ligieuses, de M'^ Pierre Courcier, docteur en théologie
 de la maison et société de Sorbonne, théologal de l'é-
 glise de Paris, présentement en l'abbaje, de M''° Fran-
 çois des Ogiers, prêtre, confesseur desdites dames,
 de René Bobusse, sacristain, 6 et 12 août 1683 [l» 169].

- Constitution par Claude Anvery et Jeanne Mouton,

filles majeures, demeurant à Chevreuse, au profit de Nicolas Esnault, de 10 livras de rente annuelle, moyennant 200 livres, 19 août 1683 [1" 180]. – Contrat intervenu, le 28 Juillet 1683, entre M" Nicolas Le Marquant, curé de Chevreuse . les marguilliers de la fabrique, le S"- Florentin Lambert, bourgeois de Paris, y demeurant, rue S'-Jacques et Elisabeth Pelletier, sa femme, d'autre part, au sujet de la maison qu'il avait été jugé « nécessaire à la fabrique d'avoir. . . proche ladite » église et lieu presbitéral dudit Chevreuse, propre et » convenable pour y loger Messieurs les ecclésiastiques » qui officient en ladite église avec le bedeau et maistre » d'écolle », et dont le bail à rente perpétuelle avait été fait par contrat de juillet 1675, « ladite maison, lieux » et jardin [étant] sciz rue Pinceloup, vis-à-vis dudit » presbitaire, avec un clos sciz tout proche lesdiclz » lieux tenant aux murs de closture de la ville» [f" 182].

– Élection de deux collecteurs des tailles et d'un procureur syndic, faite en la paroisse de Gif, ". issue de » grande messe parochiale, et au-devant la porte et » entrée de l'église Si Jean et S' Rémy », 26 septembre 1683 [f° 229]. – Aveu et dénombrement au seigneur de Voisins-le-Thuit par Guillaume Desmoullins, garde en la Prévôté de l'Hôtel et Grande Prévôté de France, seigneur du fief, terre et seigneurie d'Ors, demeurant à Versailles, pour ledit fief avec ses appartenances « scitué en la paroisse de la Trinité-soubz- » Chasteaufort » ; description de l'hôtel seigneurial, 10 octobre 1683 [f° 232]. – Acte aux termes duquel Claude Au very et Jeanne Moulton, filles majeures, déclarant ne pouvoir faire meilleur usage de leurs biens qu'en donnant une partie de ceux-ci « pour establir » une communauté de filles en ceste ville de Chevreuse » en la maison où elles sont demeurantes, qui a esté » donnée par le S" Florantin Lambert, bourgeois de » Paris, pour servir d'escolles aux filles », communauté qui « sera de six filles au plus, selon le besoin, » pour donner gratuitement une éducation chrestienne » aux pauvres filles de la parroisse dudit Chevreuse, » leur enseignant à lire, à escrire, à prier Dieu, le » cathéchisme du diocèze et à bien vivre, lesquelles » filles vivront soubz l'obéissance d'une supérieure » qu'elles éliront entre elles tous les trois ans », font donation à la communauté dont il s'agit, qui devra être

établie dans le délai d'un an : 1° de 100 livres de rente au capital de 2.000 livres; 2' d'une autre somme de 100 livres de rente sur les aides et gabelles ; 3° d'une autre rente de 50 livres au capital de 1.000 livres; 4° des meubles et objets mobiliers qui seront trouvés après leur décès. Entre autres charges, la fabrique sera tenue de « faire dire une messe par chacun jeudi » en l'église » et de fournir à cet effet le nécessaire, " à laquelle messe assisteront les filles et maistresses ■> (le l'escolle », etc. Fait et passé au château de Dampierre et à Chevreuse, le 19 octobre 1683. Signatures : Charles-Honoré d'Albert duc de Chevreuse, Claude Auvery, Jeanne Mouton, Pasquier Le Marquant, Ni-

colas Esnault, etc. [f 239]. — Quittance donnée par Etienne Guerey, seigneur de Voisins-le-Thuit, à Guillaume Desmoulins, sieur du fief d'Ors, d'une somme de 1.000 livres « à laquelle ledit seigneur de Voisins a » remis et quitté audit sieur d'Ors l'année de jouissance et revenu qui lui a été adjugée pour son droit de relief de la moitié dudit fief d'Ors, circonstances et dépendances, acquis par icellui sieur d'Ors du sieur Texier par échange », 30 décembre 1683 [r° 272]. — Vente faite à Nicolas Huvé, marchand, par les marguilliers de la fabrique d'Igny, en présence et du consentement de M^r Guillaume Hue, curé de la paroisse, et de plusieurs habitants, de différentes pièces de terre sises au territoire d'Igny, 12 décembre 1683 [r° 297].

E. 67.35. (Liasse.)

54 pièces, papier.

1683. — Actes divers, classés par ordre chronologique, passés en l'année 1683 ; la plupart d'entre eux sont des obligations. — Bail par Achille Vallet, tabellion, agissant en qualité d'administrateur de l'Hôtel-Dieu de Chevreuse, à Nicolas Leredde, laboureur à Saint-Lubin, de la ferme « appelée l'Hostel-Dieu des » Champs », avec 35 arpents de terres, prés en pâtures en dépendant, 5 septembre 1683 [pièce numérotée 43]. — Marché conclu par Léonard Desmaisons, maçon à Versailles, avec François Doinet, marchand à Toussus-le-Noble, ce dernier s'engageant « à ouvrir les fondations de la portion que ledit Desmaisons a entrepris » des murs et clostures du parcq de Versailles, savoir « à commencer au bout du village de Chasteaufort » du côté dudit Toussus à tirer de vis-à-vis de l'église dudit Chasteaufort jusques au Trou-Salé, qui est la distance que ledit Desmaisons c'est obligé de faire » faire ledit mur, ladite fondation du mur de deux

312

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

» piedz d'ouverture ou largeur et de deux piedz de r> profondeur », 16 décembre 1683 [p. n. 54].

E. 6736. (Liasse.) — 275 pièces, papier.

1634. — Baux, marchés et autres actes passés en

1684, précédés d'un Répertoire renvoyant aux minutes foliotées 1-268. – Bail de l'hôtellerie « oii pend pour » enseigne l'Espérance», située à Dampierre, fait à Antoine Friquet, bourgeois de Clievreuse, par Jean-Emmanuel Balestrier, écuyer, sieur de Mauvières, tant en son nom qu'en celui de damoiselle Jeanne Balestrier, sa fille, 19 janvier 1684 [folio 9]. – Marché conclu par M^m Charles Renouard, chevalier, seigneur de Bévilliers, et par M--» Michel Renouard, seigneur de Fontenay, son frère, avec Gilles Fiquet, vigneron, qui s'engage à remettre en bon état et valeur la vigne du clos dépendant du chcâteau de Bévilliers, 8 mai 1684 [fo 3ii_ – Bail par Jeanne David, veuve de Charles Menu, à Jean Chevallier, marchand, de l'hôtellerie a où pend pour enseigne le Lion d'or », sise au Marché au blé de Chevreuse, 5 juillet 1684 [f 54]. – Élection d'un marguillier, « homme de probitté, pour gouverner » et régler les biens appartenant à l'œuvre et fabrique)> Saint-Jean et Saint-Rémy de Gif », 9 juillet 1684 [•fo 75]. _ Bail d'une maison sise à Chevreuse, « au lieu » dit Le Larry », par M'' = Louis Vatou, lieutenant des chirurgiens de la ville et du duché de Chevreuse, à Pierre Poulain, maître d'école, 29 février 1684 [fgS]. – Marché conclu par Geneviève de Trappu, veuve de Thomas Ruelle, avec Joachim Tiphaine, maçon, pour travaux à exécuter « à la maison de la croix de fer » seize au marché à bled de Chevreuse », 24 septembre 1684 [i° 111]. – Marchés conclus avec différents habitants par les entrepreneurs « de partie des murs de » closture du grand parcq de Versailles », Martial de Beauvais, Pardouxde Beauvais, François de Beauvais, Toussaint Rohais, 1684 [f"» 134-146]. – Bail de maison sise à Chevreuse, près l'ancien marché au blé, par M" Louis Mayart, docteur en médecine, à Henri Barat, marchand, 21 novembre 1684 [f° 211]. – Bail de la tuilerie de Gif fait à Jean Hanel par M^m Pierre Mérault, seigneur de Gif, vicomte héroditel de Château-fort, conseiller du Roi en son Parlement, chancelier de l'ordre de Saint-Lazare, 9 octobre 1684 [f° 226]. – Bail par Pierre Gaucher de Sainte-Marthe, écuyer, sieur de Méré, conseiller et maître d'hôtel ordinaire du Roi, historiographe de France, << propriétaire des of-B fices de controlleur et prudhomme de la marque des

» cuirs de la ville et faubourgs de Chevreuse», demeurant à Paris, actuellement logé à l'hôtellerie « où » pend pour enseigne l'image Saint-Jacques », à Guy Quignon, Etienne Symonneau, Charles Riou, Louis Riou, marchands tanneurs, et Madeleine Soidde, veuve de Pierre Fiquet, de même état, « de tous et chacuns » les droilz de marques, profflts et émolumens générallement quelconques desdits offices», au prix de 250 livres par an, 21 décembre 1684 [fo 229]. – Abonnement consenti par M'' Louis Parent, receveur des aides à Chartres, au profit d'Etienne Buchère, marchand mercier-cirier-chandelier à Chevreuse, 4 décembre 1684 [f»267].

E. 6737. (Liasse.) — 3ft0 pièces, papier.

1684. — Contrats divers passés en 1684, dont les minutes sont foliotées 1-272. — Constatation que le 5 janvier 1684, M^{''} Louis Auvery, ancien curé de Chevreuse, a pris possession de la cure de Châteaufort au nom et profit de M[^] Antoine Dodin, prêtre du diocèse de Paris, pourvu de la « cure ou vicairerie perpétuelle » de Saint-Christophe de Châteaufort » [folio 2]. — Constatation que le 6 janvier, M[™] Maurice Duval, prêtre habitué en l'église de Chevreuse, agissant au nom d'Antoine Dodin, s'étant transporté vers 9 heures du matin à Châteaufort pour y célébrer l'office divin en l'église de Saint-Christophe, a trouvé les portes de l'église fermées, que les marguilliers ont refusé de lui remettre les clefs, qu'il a dû se rendre alors au prieuré de Châteaufort et requérir M^{''} Dancereau « de lui » donner entrée en ladite église et lui prester des or- » nemens pour y dire la messe » [f^{''} 3]. — Constata- tion que le dimanche 23 janvier 1684, M^{''} Antoine Dodin, après avoir célébré à voix basse la grand'messe paroissiale, a déclaré qu'il a été « continuellement

) troublé en sa fonction par quelques particul-

» liers habitans de la paroisse, sans aucun sujet lé- » gitime », et qu'entre autres choses ceux-ci, sans le consentement des autres habitants, « se sont emparez » des ornemens, vaisseaux sacrez, linges, clefs de la » rt .sacristie en laquelle est enfermée la clef du taber- » nacle, clef des fonts et saintes huilles » ; qu'ils ont refusé, le dimanche 16, de lui remettre la clef de la sacristie, bien qu'il la leur demandât « aveq douceur », et que la plupart des paroissiens fussent assemblés ; qu'alors un nommé Jacques Deshays avait dit « qu'il » s'oposoit à cela ». Le curé lui avoit « remontré cha- » ritablement qu'il n'avoit pas raison de parler de la

SERIE E. — NOTAIRES ET TABELLIONS.

313

» sorte devant le Saint-Sacrement; et à l'instant » se seroit retourné vers le peuple et [auroit] demandé » s'il aprouvoit le procédé dudit Deshais, à quoi se se- » roit élevé une voix cont'uze venant de la plus grande » partie des habitans, qui auroient dit qu'ils n'aprou- » voient point le procédé dudit Desliaisny tout ce qu'il » avoit fait, n'estant ledict Deshais conduit que par » une brigue de quatre ou cinq particuUiers, qui font les » eschevins du village » etc., [folio 18]. — Accord, con- » clu entre le fondé de procuration de Ms^{''} le duc de Che- » vreuse, d'une part, Françoise Lescuyer, veuve Goude, » et le marguillier en charge de la fabrique de Dampierre,

d'autre part, relativement à une demande faite par ledit seigneur d'acquérir une maison baillée à rente par la fabrique à Fr. Lescuyer, « afin de faire démolir » ladite maison et lieux, pour faire servir la place » d'iceux à composer partie d'une demie-lune que » mondit seigneur désire faire au-devant de sonditchâteau pour la décoration et embellissement d'icelluy, K laquelle acquisition mondit seigneur désiroit faire » soubz les offres d'indamner ladite veuve Goude K et ladite fabrique », 22 février 1684 [f» 40]. – Règlement de comptes entre M^e Charles-Éléonor Le Roy, chevalier, seigneur de Rodon, maître d'hôtel ordinaire du Roi, et son fermier du moulin de Rodon, Mathias Gohard, 14 mars 1684 [f» 49]. – Acte destiné à constater que M^e Jean Lebigre, curé de Saint-Gyr, qui avait bien voulu se charger de garder une somme de 430 livres 1 sol 6 deniers appartenante la fabrique, à qui elle avait été payée par Madame l'abbesse de Saint-Cyr, a remis la somme dont il s'agit au marguillier en charge partie en argent, partie en quittances. Fait à Saint-Cyr, le 9 avril 1684 [f[^] 65]. – Cession par Pierre Hérault, seigneur de Gif, à Jean-Louis Mouillard, bourgeois de Paris, moyennant la somme de quinze cents livres tournois, « des arrérages des cens » et rentes seigneuriales à luy deues jusques à la Saint-Rémy dernier par les censitaires et vassaux tant de » sa terre et seigneurie de Gif que de Moulons, des » Follies-Rigault et Jodouin, Chantecoq et La Hacqui- » nière, comme aussi toutes les lots et ventes qui se » trouveront aussi deues jusques audit jour, ensemble » le droit de champart des terres et héritages qui aura » esté réduit en argent, etc. », 30 avril 1684 [fo 75]. – Testament de M^e Jacques Le Roy, procureur et receveur des dames de l'abbaye de Gif, lequel demande à être inhumé dans le cimetière de l'abbaye ; legs faits par lui au monastère, à René Bobusse, sacristain, et à diverses personnes, 10 mai 1684 [P 82]. – Testament de M^e Louis Gourlier, sieur de La Haquinière, 16 sep-

Seine-et-Oise. – Série E. – Toue V.

tembre 1684 [f^o 155] ; – inventaire dressé après le décès de celui-ci, 28 septembre 1684 [f» 167]. – Foi et hommage au seigneur de Voisins-le-Bretonneux, par le procureur fondé des dames de Gif, pour le fief de Damiette, acquis par l'abbaye et « mouvant et relevant » en plain fief à une seule foy et hommage des seigneur et dame de Voisins », 12 octobre 1684 [f" 173].

– Conventions intervenues entre Marie Viart, veuve de Robert Prudhomme, en son vivant arpenteur du Roi et procureur au bailliage, d'une part, et M^e Robert Prudhomme, fils du précédent, également géographe, arpenteur du Roi et procureur, d'autre, 15 octobre 1684 [f» 175]. – Dénombrement de la seigneurie de Damiette, tenue par les dames de l'abbaye de Gif de M^e Pierre Gilbert, seigneur de Voisins-le-Bretonneux ; est mentionné notamment « le château dudit Damiette, » auquel il y avoit anciennement pont-levis et fossé

» tout à l'entour, à présent en ruine et décadence,
» assis proche la rivière d'Ivette », 16 octobre 1684
j^{fo} 176]. – Hommage au duc de Chevreuse par Médéric
Frédy, écuyer, seigneur de Coubertin, 23 octobre 1684
[f["] 179]. – Vente de la coupe de quinze à seize cents
pieds d'arbres faite par M["] Charles Renouard, cheva-
lier, seigneur de Bévilliers, et par M["] Michel Renouard,
son frère, chevalier, seigneur de Fontenay, à Jean
Mollier, marchand à Bue, 28 décembre 1684 [f["] 244].

– Inventaire dressé après le décès de M["] Pierre Le
Sellyer, bailli du duché, « qui avoit en sa possession
» les titres concernans ledit duché, dont il avoit esté
a chargé pour composer le terrier des déclarations des
» censiviers du duché, et un rolle concernant les fiefs
» mouvans et relevans dudit duché », 12 février 1684
[f[<] 248]. – A cette liasse est annexé un dossier con-
cernant M["] Jacques Allain, curé de Saint-Christophe
de Châteaufort, et comprenant : le testament de celui-
ci, avec codicilles, 1677-1682 ; la constatation faite le
26 décembre 1683, par le curé de Toussus-le-Noble,
M["] François Sédillier, qu'à cette date le testateur a
ajouté un iernier codicille ; l'apposition des scellés
faite après le décès dudit curé, « décès arrivé ce jour
» d'huy heure de midi [l'an XVI^o IV["] III, le lundi
» 27^e jour de décembre] » ; l'inventaire dressé le
13 janvier 1684 ; une requête présentée au bailli de
Chevreuse par M^m Antoine Dodin, prêtre, licencié en
droit canon, pourvu de la cure de Saint-Christophe
de Châteaufort, avril 1684 [p. n. 301-305].

E. 6738. (Liasse.) – 53 pièces, papier.

1684. – Actes divers, classés par ordre chrono-

40

314

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

gique, passés en l'année 1684; la plupart d'entre eux
sont des obligations. – Concession par M["] Vincent
Léger, docteur en théologie, curé de Chevreuse, et par
Charles Thiersant, agissant au nom de la fabrique, à
M["] François Delaplane, procureur au bailliage, d'une
place en la nef de l'église, 28 juillet 1684 [pièce nu-
mérotée 25]. – Bail d'une maison sise à Chevreuse,
fait à François Basset, tisserand, par « Louis de
» Sùixons », sieur des Buissons et de Vaux, conseiller
du Roi, lieutenant général au bailliage et comté de Li-
mours, octobre 1684 [p. n. 43].

E. 6739. (Liasse.) – 294 pièces, papier.

1685. – Baux, marchés et autres actes passés en 1685, précédés d'un Répertoire renvoyant aux minutes foliotées 1-2⁶. – Prisée des ustensiles du moulin d'Ors, 2 janvier 1685 [folio 1]. – Accord conclu par Hubert Doublet, collecteur des tailles de la paroisse de Saclay, avec Pierre Charpentier, également collecteur, 21 janvier 1685 [f^o 6]. – Bail du moulin banal de Chevreuse fait à Etienne Guiart par Hubert Denise, bourgeois de Paris, receveur général du duché de Chevreuse, 1^{er} avril 1685 [f^o 36]. ~ Marché conclu par Pierre Bergeron, architecte des bâtiments du Roi, demeurant à Versailles, avec Léonard Deschastres et Léonard Guillon, pour « faire les ouvrages de limosinerie des murs de fosse des astables à vaches et » autres estables qui sont à faire à Gallie », 4 avril 1685 [fo 41]. – Renouvellement de bail au profit de Guillaume Geuffroy, par M^{me} Gabriel Bizet de La Barroire, seigneur de « La Cour et de Senlisse en partie », 15 juin 1685 [f^o 88]. – Bail d'une maison fait à Martin Le Doux, manouvrier à Fontenay-le-Fleury, par l'abbesse de Saint-Cyr, « dame Élisabeth d'Aligre » ; commis d'Achille Vallet, résidant à Saint-Cyr : Pierre Thouin ; 16 septembre 1685 [i^o 126]. – Bail de terres fait à Denise Duperray, veuve de Raymond Huart, par dame Elisabeth de Guénégaud, veuve de Pierre Méraut, seigneur de Gif, 5 octobre 1685 [f^o 168]. – Autre, de la maison de la ferme, terre et seigneurie de Buloyer, fait à Claude-Geoffroy Lebigre, marchand à Villepreux, par dame Claude de Parent, veuve de M^{me} Louis Le Camus, chevalier, seigneur de Romainville, Buloyer, La Geneste et autres lieux, 23 octobre 1685 [fo 196]. – Marché conclu par M^{me} Charles Renouard et M^{me} Michel Renouard avec François Bricier et Claude Chevallier, manouvriers, lesquels s'engagent à M fouiller et faire un fossé en demy-lune entre le 1

» jardin et la futaye du château de Bévilliers », 18 novembre 1685 [f 213]. – Bail de terres fait à Robert Bachelot, laboureur, demeurant au Gibet, paroisse de Coignières, par Pierre « Pipoullain » [signature Poulain] « maistre d'escoUes des pauvres de la ville de » Chevreuse », 30 décembre 1685 [f^o 245]. – Renouvellement de bail au profit de François Largemain, par a François de Mayssat, seigneur de Leveville et de » Malvoysine, conseiller du Roy en sa court de Parle- » ment », présentement en son château de Malvoysine, 13 novembre 1685 [f^o 262].

E. 6740. (Liasse.) – 1 pièce, pardiemin ; 303 pièces, papier.

1685. – Contrats divers passés en 1685, dont les minutes sont foliotées 1-283. – Inventaire dressé par Louis Hamart, commis d'Achille Vallet, résidant à Saclay, après le décès de Gabrielle Troufillo, femme de Toussaint Boudin, 7 février 1685 [folio 23]. – Fon-

dation d'un salut en l'église de Saint-Aubin par Guillaume Laureau, maître ès-arts en l'Université de Paris, « voulant laisser des marques de sa reconnaissance envers feu Messire Nicolas Pellerin, curé y> dudit S'-Aubin, son oncle », !«■ mars 1685 [f" 44]. – Acte d'assemblée des marguilliers et des habitants de la paroisse de Châteaufort, et consentement donné par eux à ce qu'il soit fait cession d'une pièce de terre au prieur, M" Toussaint Dancereau, qui la demandait pour agrandir le jardin du prieuré, 6 mai 1685 [f» 81]. – Règlement de comptes entre MM. Charles et Michel Renouard, seigneurs de Béwilliers et de Fontenay, d'une part, et Guillaume Bouillon, ancien fermier de La Ferté, paroisse de Choisel, d'autre part, 2 juillet 1685 [f° 113]. – Echange de pièces de terre conclu entre dame Elisabeth de Guénégaud. veuve de M" Pierre Mérauit, seigneur de Gif, d'une part, et H" Jacques-Henry de Bérard de Villebreuil et dame Antoinette-Christine Soreau de Villebreuil, sa femme, d'autre part, 5 octobre 1685 [f" 1'78]. – Testament de Jean Legendre, marchand cabaretier à Bue, 13 octobre 1685 [f° 182]. – Acte aux termes duquel dame Marie Girard reconnaît tenir en plain fief, à une seule foi et hommage, du duc de Chevreuse « une partie et w portion du fief de Courtabeuf», en la paroisse d'Orsay, 30 octobre 1685 [f'>201]. – Autre, aux termes duquel dame Andrée Lucas, veuve de François Passart, conseiller secrétaire du Roi, maison et couronne de France et de ses finances, dame de La Martinière, Limon, Vauhallan et autres lieux, reconnaît tenir à

SERIE G.

NOTAIRES ET TABELLIONS.

315

foi et hommage de M" Nicolas Jehannot seigneur de Villiers-le-Bâcle, brigadier pt inspecteur gthiéral Je la cavalerie légère, le flel" et seigneurie de Saclay, 12 décembre 1685 [f 236]. – Acte d'assemblée des habitants et paroissiens du village de Fontenay-le-Fleury ; engagements pris par eui pour «la continuation et en-» tretlen d'un vicaire dans cette ditte parroisse et pour » avoir la commodité d'une première messe toutes » les testes et dimanches », 23 décembre 1685 [f» 261J.

E. 6741. (Liasse.) – 53 pièces, papier.

1685. – Actes divers, classés par ordre chronologique, passés en 1685 ; la plupart d'entre eux sont des

obligations.

E. 6742. (Liasse.) – 252 pièces, papier.

1686. – Baux, marchés et autres actes passés en 1686, précédés d'un Répertoire renvoyant aux minutes foliotées 1-246. – Bail de pièce de terre fait à Marin Bottin, marchand, par Jean Angot, marguillier en charge de l'église de Saint-Forget, avec l'assentiment du curé, M.[^] Jean Le Meslier, 20 janvier 1686 [folio 41. – Autre, d'un immeuble sis à Choisel, près l'église, fait à Jérôme Laridon, carreyeur, par Pierre Briquaire de Gourdon et Henri-François de Briquaire de Gourdon, écuyers, sieurs de Francheville. Sans date [f° 15 bis]. – Bail du moulin banal de Chevreuse, « sur la rivière d'Ivette, au-dessus du moulin appelle » Beaunier », fait à Toussaint Nez par Charles Thiersant, procureur au duché, agissant au nom de M[^] Hubert Denise, fermier et receveur général du duché de Chevreuse, 9 mars 1686 [f° 26]. – Autre, du moulin à eau « appelle des Vassaux », situé sur la « rivière qui » descend du moulin d'Ors, en la paroisse de Villiers-le-« Bascle », par Etienne Guerey, seigneur de « Voisins-le-Cuit », au profit de Simon Courtin, 11 mars 1686 [fo 28]. – Autre, du moulin à eau « situé à Rodon, » sur la rivière qui descend de Port-Royal, appelle le moulin de la Machine, paroisse de Milon », par Charles -Éléonor Le Roy, chevalier, seigneur de Rodon, 19 mars 1686 [f 39]. – Autre, de la ferme et terre de la Noue, paroisse des Molières, fait à Jacques Musset par les dames abbesse et religieuses de Gif. Signatures de l'abbesse et de 35 religieuses. 27 mai 1686 [f° 83]. – Bail de terres fait à Louis Barrier, laboureur à Romainville, par Louis Le Roy, laboureur

à Goraberville, et par Denis Symonneau, agissant en qualité de marguilliers de Magny, 1[^] septembre 1686 [P 140]. – Bail par René Bobusse, sacristain de l'abbaye de Gif, à Thomasse Dodin, veuve d'Alexandre Dubois, de deux arpents de terre en une pièce au terroir de Damiette, 12 octobre 1686 [f 168j. – Bail du moulin Aubert, paroisse de Gif, fait à Pierre Baron par dame Elisabeth de Guénégaud, veuve de M[^] Pierre Mérault, 28 octobre 1686 [C» 189]. – Bail du moulin à vent du Perray, fait à M. Boyvin, par M[^] Gabriel Bizet de La Baroire, seigneur de La Cour-Senlisse en partie, « premier président de la Chambre des en- » questes, grand baily de Soyson et pays de Soyson- » nois, premier conseiller du Conseil de Monsieur, » frère unique du Roy », 30 octobre 1686 [f 193]. – Prisée des ustensiles du moulin de Chamor, paroisse de Gif, 14 novembre 1686 [f° 210]. – Bail de pièce de terre fait à Gabriel Martin, laboureur, par Pierre Delalande, marguillier de l'église de Choisel, avec l'assentiment du curé M[^] Pierre Le Masson, 19 mars 1686 [f 239].

E. 67i3. (Liasse.) — 403 pièces, papier.

1686. — Contrats divers passés en 1686, dont les minutes sont foliotées 1-363. — Donation de pièces de terre et concession de divers droits par Messire Pierre Feydeau, chevalier, seigneur de Courcelles, et par dame Marie Phelippes, sa femme, aux abbesses et religieuses de Gif, 5 janvier 1686 [folio 4]. — Marché conclu par le duc de Chevreuse avec Mathurin Daneau, maître charpentier à Chevreuse, lequel s'engage à exécuter « tous et chacuns les ouvrages et ré- » parafions qu'il convient faire au château dudit » Chevreuse pour l'auditoire et prisons », notamment

à « faire six portes fortes aux bayes de la tour

» appelée de Bretagne », à mettre « des barreaux de » fer à toutes les fenestres de ladite tour », à rétablir « l'escalier de ladite tour », à faire « une terrasse de » terre au liault de ladite tour », etc. ; prix convenu ; 700 livres. 13 mars 1686 [f 43]. — Hommage à l'abbaye de Gif pour la terre et seigneurie d'Invilliers par M^r Nicolas Vadureau, receveur général du comté de Launay-Courson [Courson-Monteloup], agissant au nom de M^m Nicolas de Lamoignon, chevalier, comte de Launay-Courson, seigneur de Briis, Vaugrigneuse et autres lieux, conseiller du Roi en ses Conseils d'État et privé, intendant du Languedoc, 13 mars 1686 [f°73]. — Cession par Pierre PouUain, maître d'école à Che-

316

ARCHIVES DK SEINE-ET-OISE.

vreuse, à JeanFaulin, marchand, d'une maison sise à Romainville, paroisse de Magny, et de pièces de terre, 26 mars 1686 [f° 87]. — Testament de M^r Jacques a Ladey», prêtre du diocèse de Coutances, curé de Fontenay-le-Fleury « au val de Gallie près Versailles, » diocèse de Chartres », lequel, entre autres volontés, exprime celle d'être « enterré soubz le chapiteau ou » porche, à costé d'une de ses défunctes nièces, sans » aucune cérémonie», s'il meurt à Fontenay, 1 mars 1686 [f 90]. — Acte par lequel l'abbesse de Gif, « dame » Anne- Victoire de Clermont de Monglat », déclare révoquer « toutes les démissions qu'elle peut avoir » cy-devant faites de saditte abbaye de Gif», 20 avril 1686 [f° 101]. — Compte rendu par Jean-Emmanuel Balestrier, écuyer, sieur de Mauvières, l'un des deux cents cheveu-légers de la garde du Roi, et par damoiselle Jeanne Pichon, son épouse, « autorisée parjus- » tice », au sieur Claude Dupré, fils de ladite damoiselle et de feu Claude Dupré, en son vivant contrôleur de la maison du duc de Chevréuse, 1 mai 1686 [f° 1-24]. — Acte aux termes duquel Pierre Guiard et son fils

reconnaissent avoir reçu de la fabrique de Fontenay-le-Fleury la somme de 575 livres, qu'ils s'engagent à rembourser à la Saint-Martin de l'année 1689 ; le présent acte est passé par-devant Jean-Baptiste Moheau, commis à Saint-Cyr pour l'absence d'Achille Vallet, principal tabellion, 19 mai 1686 [f 135]. — Testament de M'" Jean Grosset, maître chirurgien à Chevréuse, 28 mai 1686 [i° 144]. — Foi et hommage au duc de Chevréuse par M'" Jacques Ernault, bailli de Briis, fondé de procuration de dame Anne de Cugnac, veuve de M'" François de Cugnac, en son vivant chevalier, marquis de Dampierre, baron d'Huisseau-sur-Mauves, seigneur de Richarville, « à cause de la terre et seigneurie de La Perruche, rellevant de la baronnie de Magny-Lessart unie audit duché », 15 juin 1686 [f" 165]. — Testament de M'" Richard Le Madrou, curé de Notre-Dame de Milon, 15 juin 1686 [P 167]. — Quittance donnée par Marie Dupont, qui reconnaît avoir reçu du légataire universel de M™ Richard « Madrou » la somme de 60 livres, à laquelle elle a consenti à réduire la somme de 200 livres qui lui avait été accordée par le défunt curé pour « ses salaires et récompenses », 10 juillet 1686 [C 199]. — Testament de M'" François Sédillier, curé de Toussus-le-Noble, 12 août 1686 [f° 217]; — inventaire dressé après le décès de celui-ci, 12 août [f° 218]. — Foi et hommage au duc de Chevréuse par le procureur fondé de dame « Catherine-Jeanne Auzanet, veuve de M'" Nicolas de Brilhac de Monziers, chevalier, seigneur de Lede-

» ville et Courance, conseiller du Roi en sa cour de » Parlement », pour les terre et seigneurie de « Lede- » ville » relevant du duché de Chevréuse, 30 août 1686 [f° 229]. — Vente par Antoine Coquart, officier du Roi, demeurant « à sa Ménagerie de Versailles », et par Marguerite Laurent, sa femme, à l'abbesse de Saint-Cyr, de 30 livres de rente perpétuelle assises sur « une » maison en cette ville au Parcq-aux-Cerfs, rue et » proche la place d'Anjou », septembre 1686 [f<'240]. — Bail à rente foncière d'une maison sise à Fontenay, fait à la veuve Léonard Girard par « sœur Elisabeth » d'Aligre, abbesse de l'abaye royale de Saint-Cir » dans le grand parcq de Versailles, sœur Françoise » d'Aligre, coadjutrice de ladite abaye, sœur Jeanne » Guignard, souprieure, sœur Catherine de Bresse, » chantre, et sœur Catherine Cheddé, sacristine, religieuses professes de ladite abaye, faisans et représentans la plus grande et saine partye d'icelle, aujourd'hui assemblées au grand parloir de ladite abaye », 5 novembre 1686 [f° 290]. — Acte aux termes duquel Antoine Mignau, officier du duc de Chevréuse en son château de Dampierre, et Perrelte Badé, sa femme, « en reconnaissance des biens que Dieu leur a » donnez, désirans autant qu'ils pourront faire honorer Jésus-Christ au saint sacrement de l'autel » par l'entretien de la confrairie du Saint-Sacrement » érigée en la paroisse dudit Dampierre par permission de Monseigneur l'Archevesque de Paris du douzième jour de novembre 1674 », déclare avoir donné

.31 livres de rente annuelle à ladite confrérie, « à con-
» dition qu'il sera célébré à perpétuité, le premier
» jeudi de chaque mois, une messe haute du Saint-
» Sacrement, sans exposition néantmoins du Saint-
» Sacrement ; et, tous les premiers dimanches de
» chaque mois, sera fait après vespres un salut du
» Saint-Sacrement, où sera exposé le saint ciboire
» qu'on portera en procession autour du dedans de
» l'église seulement, ainsy qu'on a coutume de faire
» depuis l'érection de ladite confrairie », etc. 18 no-
vembre 1686 [fo 305]. — Vente de portion de pièce de
pré faite à Robert et Barthélémy Chaussée, frères,
par Pierre Poulain, maître d'école à Chevréuse, 23 dé-
cembre 1686 [f 326]. — Testament olographe dressé
par «Nicolas Leschaudelle dit Fontenelle», demeu-
rant à Port-Royal des Champs, «dans l'appartement
» qui est sur la porte d'entrée à la chambre de Saint-
» Sébastien ». Après avoir rendu grâces à Dieu de
l'avoir fait naître dans « le sein de la sainte Eglise
» catholique, apostolique et romaine», le testateur
s'exprime ainsi : « Je remercie très humblement Ma-

SERIE E. — NOTAIRES ET TABELLIONS.

3n

» dame nosfre très chère et honorée mère Madame
» l'abbesse de Port-Royal et toutes les religieuses qui
» composent sa sainte communauté de toutes les as-
» sistances charitables qu'elles m'ont rendues en
» toutes manières depuis le quatorzième aoust mil

» six cens soixante et quatorze jusqu'à présent ;

» je remercie pareillement tous les messieurs de la
» maison tant ecclésiastiques que les autres de toutes
» les bontez qu'ils m'ont toujours tesmoignées aux-
» quelles j'ay bien mal correspondu, je le confesse». Signature, et, pour paraphe, le cachet du testateur,
« dont la devise en quatre lettres veut dire: Ego
» auteyn Chrisii Jesu, qui est ce que je souhaite et
» veux souhaiter de tout mon cœur », 28 novembre
1685; — affirmation le 12 novembre 1686, par Nicolas
Leschaudel sieur de Fontenelle, demeurant en la basse
cour de l'abbaye de Port-Royal qu'il a bien écrit et
signé de sa main le testament susdit ; modifications
et additions en l'ôsl if" 355]. — Concession par la
fabrique et le curé de Chevreuse à M"'^ Louis Auvery,
procureur au bailliage, d'un ban dans l'église, « atte-
» nant au cœur, vis-à-vis l'hostel de la Sainte Vierge »,
mai-octobre 1686 [r»361].

E. 6744. (Liasse.) — 6S pièces, papier.

1686. – Actes divers, classés par ordre chronologique, passés en 1686.

E. 6745. (Liasse.) – 264 pièces, papier.

1687. – Baux, marchés et autres actes passés en 1681, précédés d'un Répertoire renvoyant aux minutes foliotées 1-254. – Spécimen d'un de ces répertoires.
« A. Antoine Guiot a baillé à Gilles Manory, folio 91.
» Adrien Leclerc a baillé à Jean Breton, f. 99. Anne
» Brière, veuve Claude Renard, a baillé à Pierre Le
» Vieux, f. 108. Elle a baillé à François Junelle, f.
» 109. . . V. Virginal Laillet a fait rétrocession de bail
» à François Doynet. » – Bail fait à Gabriel Martin, laboureur à Choisel, « en la ferme de la Dupontière », par MM. Charles et Michel Renouard, seigneurs de Béveilliers et de Fontenay, 1^{er} janvier 1687 [folio 1]. – Vente par Hubert Denise, receveur du duché de Chevreuse, à Toussaint Pain et Fleury Blanchart, marchands à Châteaufort, de la coupe de bois taillis, 25 janvier 1687 [f^o 14]. – Bail de la ferme du prieuré, fait par M^{re} Bernard Belot, prieur seigneur du prieuré

de Beaulieu i autrement dit Sainte-Avoye, situé à
) Saint-Rémy près Chevreuse », 3 avril 1687 [f^o 55].

– Visite et description des lieux et de la chapelle du prieuré de Beaulieu, à la réquisition de M^{re} Bernard Belot, prieur commendataire, 3 avril 1687 [f^o 98]. – Marché conclu par M^{re} Pierre Masson, curé de Choisel, avec Claude Allais, marchand boulanger à Chevreuse, lequel s'engage, moyennant le prix de 138 livres, à « lever et cueillir la dixme des grains dudit sieur curé » en ladite paroisse de Choisel », 14 juillet 1687 [f^o 111]. – Bail par Jean Breton, agissant en qualité d'administrateur de l'Hôtel-Dieu de Chevreuse, à Hélie Corbin, de la ferme de « Boisselin », paroisse de Milon, 26 juillet 1687 [f^o 123]. – Résiliation de bail consentie par demoiselle « Agnès Vitart », veuve de Pierre Le Sellyer, en son vivant bailli de Chevreuse, au profit de Jacques Supersal, 4 octobre 1687 [f^o 177].

– Bail de la ferme de la Perruche, située à Châteaufort, par dame Anne de Cugnac, 14 octobre 1687 [f^o 183]. – Bail d'une ferme, sise au village de Saint-Aubin, fait à Guillaume Langlois par l'abbesse « Ma- » dame Anne-Éléonore Marie de Béthune d'Orval », et par les religieuses de l'abbaye de Gif, 23 octobre 1687 [fo 191]. – Marché conclu par le seigneur de Béveilliers avec plusieurs manouvriers, qui s'engagent à faire « la fouille de deux fossez le long des ormes de la » nouvelle allée plantée devant la grande porte dudit » château de Béveillier », 8 décembre 1687 [C 231].

E. 6746. (Liasse.) – 410 pièces, papier.

1687. — Contrats divers passés en 1687, dont les minutes sont foliotées 1-366. — Cession de terres et de droits faite à Michel Esnault par Pierre Poulain, maître d'école à Chevreuse, 21 février 1687 [folio 65], — Constitution d'un titre clérical et sacerdotal de 150 livres de rente viagère par Pasquier Lemarquand, bourgeois de Chevreuse, « pour donner moyen à Louis » Lemarquand, son tils, acolyte du diocèse de Paris, » de parvenir à l'ordre de prestrise », 16 mars 1687 [foso]. — Donation par Jacques Marchais, prêtre, curé de l'église paroissiale de Saint-Martin de Jouy,

à Jacques Marchais le jeune, « son filiaiu, pour

» le faire estudier », 1672; confirmation de la précédente donation, 1685; suites de l'affaire, 1687 [fo 112]. — Foi et hommage au duc de Chevreuse par Fr. Gilles Masson, religieux de l'abbaye des Célestins de Marcoussis, au nom d'icelle, « pour le fief de » Frileuse, circonstances et dépendances scis entre

318

ARCHIVES DE SKIN'E-ET-OISE.

» Ghantecoq et Roussigny, en la paroisse de Briis, ï chastellenie de Monilliéry », 26 avril 1687 [f° 116]. — Acte aux termes duquel M'" Louis Auvery, prêtre, ancien curé de Chevreuse, M" Nicolas Lemarquand, curé actuel, et Pasquier Lemarquand, marchand bourgeois, voulant assurer à Louis Lemarquand le paiement de la rente viagère de 150 livres constituée à son profit, prennent entre eux différents arrangements, 30 avril 1687 [f 121]. — Testament de Jacques Marchais, ancien curé de Jouy-en-Josas, âgé de 75 ans, lequel, entre autres volontés, exprime celle-ci : « [Je] désire que mon corps, après mon décès, soit y> inhumé en la cave que j'é fait faire sous le maistre » autel de l'église, et qu'il ne soit point mis de tombe » sur ma fosse ». Il choisit pour exécuteur testamentaire Jacques Renard, son neveu, curé dudit Jouy, 12 février 1687 ; dépôt du testament ci-dessus chez le notaire de Chevreuse, après le décès de J. Marchais, 5 mai 1687 [f" 125]. — Foi et hommage au duc de Chevreuse par « Messire Anne du Caiirel, chevallier, » marquis de Tagny, seigneur de Nanty, GopegueuUe

» et Rigoville, seigneur de Coignièrès-le-Chas-

» tel les vieux et les neufve », à cause de cette seigneurie, « en ce qui relève de mondit seigneur à » cause de sa terre et bai'onnie de Maurepas unie et » incorporée audit duché », 13 mai 1687 [f" 140]. — Acte d'assemblée des habitants de la ville de Chevreuse, réunis à l'effet de délibérer sur une assigna-

tion à eux donnée, en la personne de leur procureur syndic M[^]NoëlBercher, à la requête de M[™] Guy llaultemps ; pouvoirs donnés par eux à leur procureur sj'ndic pour déclarer en l'Élection de Paris « qu'ils » n'ont moyens vallables pour empescher que ledit » sieur llaultemps soit distrait du roolle des tailles de » la paroisse de Chevreuse l'année prochaine et cot- » tisé en la paroisse de Rambouillet, attendu la trans- » olation de son domicile », 26 juillet 1687 [f» 217]. – Nomination par le curé de Chevreuse et par Claude Auvery, fille majeure, « en exécution du contrat con-

» cernant les escoUes des filles du 19 octobre

» 1683, insinué au Chastelet de Paris le 19 janvier » 1684 », de la personne de Claire Hardy à l'emploi » de maistresse desdites escoUes » , 3ù juillet 1687 [f»223]. – Testament de demoiselle Charlotte « Le » Baer (?) », femme de noble homme Antoine de Ba- » ran, demeurant à Trou, paroisse de Guyancourt, » 14 août 1687 [f" 233]. – Quittances données par la » veuve de Pierre de Goubert, demeurant à Ors, « pa- » roisse de la Trinité sous Châteaulbrt », aux reli- » gieux du Tiers-Ordre de Saint-François du couvent

de Notre-Dame de Pitié, établi à Limours, 22 août 1687 [[0 239]. – Acte d'assemblée des habitants de Chevreuse, appelés à délibérer sur la question de savoir si a. les moulins, fermes et maisons scituées en la » vallée de Milon, depuis la rivière dudit Milon du » t> costé de Chevreuse, seroient distraits de la paroisse » dudit Chevreuse, pour estre joints et unis à la pa- » roisse dudit Milon, en laquelle les particuliers qui y » sont demeurans payeroient à l'avenir la taille », ce que demandait le seigneur de Milon-la-Chapelle, ayant à cet efl^et présenté une requête au Conseil de Sa Majesté. Les habitants déclarent qu'ils « ne peuvent » consentir, ains au contraire s'oposent et empes- » chent formellement les fins de ladite requeste, » comme estant une nouveauté et entreprise qui leur » seroit grandement préjudiciable », 19 octobre 1687 [f" 336]. – Foi et hommage au duc de Chevreuse, re- » présenté par « Gabriel Gautier sieur de La Coudrets, » licencié ès-loix, avocat en la Cour, bailly du bail- » liage et duché », par M'''' Nicolas Berlin, seigneur de Vaugien, Blesmy et autres lieux, 14 novembre 1087 [(» 354].

E. 6747. (Liiisse.) – 56 pièces, papier.

1687. – Actes divers, classés par ordre chronologique, passés en 1087. – Donation d'une somme de 400 livres, faite par demoiselle Claude Auvery à Claire Hardy, <> pour la bonne amitié et affection que ladite » donatrice porte à ladite donataire et la récompenser » des bons et agréables services qu'elle luy a rendus ». Il est spécifié que si Glaire Hardy vient à se séparer de Claude Auvery, « la nomination faite par ladite » Auvery de la personne de ladite Hardy pour mal-

B tresse de l'escolle des filles sera de nul effet », 1687 [pièce numérotée 52].

E. 6748. (Liasse.) – 207 pièces, papier.

1688. – Baux, marchés et autres actes passés en 1688, précédés d'un Répertoire renvoyant aux minutes foliotées 1-203. – Bail fait par Louis Mayart, docteur en médecine, à Louis Toutain, d'un jardin clos de murs, et planté d'arbres fruitiers, 16 janvier 1688 [folio 9]. – Bail d'immeubles sis à Senlisse par Martin-Bernard Frédy, écuyer, sieur de Coubertin, à Toussaint Tardiveau, laboureur, 12 mai 1688 [f''61]. – Marché conclu par Georges Aymond, vigneron

SERIE E. – NOTAIRES ET TABELLIONS.

319

à Villepreux, avec Madame « L. de Francini marquise » de Vandœuvre », pour le fauchage des prés dépendant de la ferme de Fontenay-le-Fleury, 30 mai 1688 [f'G1]. – Prisée des ustensiles du moulin des Bouillons, 26 juin 1688 [f'' 81]. – Marché conclu par le duc de Chevreuse avec Jean Harmel, tuilier, pour travaux de maçonnerie à « faire pour le rétablissement du four » à tuille de la tuillerie de Chevreuse appartenant à « mondit seigneur =», 21 février 1688 [1° 98]. – Mise en apprentissage de Claude Edeline, chez Claude Jardin, marchand tanneur à Saint-Arnoult, durée de l'apprentissage : 2 années ; prix convenu : 135 livres. 25 octobre 1688 [f» 152]. – Bail à André Desgroues, maître menuisier et hôtelier à Saint-Aubin, par l'abbesse et les religieuses de Gif, du « tiers au total des » dixmes tant bledz, avoynes, orges, vesses, poix, » febvres qu'autres grains que lesdites dames religieuses ont droit de prendre et percevoir par chacun » an, à raison de quatre gerbes l'une par chaque arpent, sur toutes les terres cultivées et ensemencées sur le territoire et dans l'étendue de la paroisse de » Villiers-le-Bascle », 5 novembre 1688 [f° 162]. – Abonnement conclu par M^e Claude Quesson, commis à la recette des aides de Chevreuse, avec Jacques Le Roy le jeune, marchand de vins en gros en cette ville ; prix convenu : « 40 sols pour chacune demie-queue, » jauge Orléans », 21 novembre 1688 [f° 182].

E. 6749. (Liasse.) – 366 pièces, papier.

1688. – Contrats divers passés en 1688, dont les minutes sont foliotées 1-318. – Testament de Jacques

Clément, fermier de la Magnonnerie, paroisse de Choisel, reçu par le curé de la paroisse, 29 février 1688 [folio 43]. – Vente par Nicolas Lemarquand, curé de Chevreuse, à l'Hôtel-Dieu d'une rente de 21 livres 5 sols, 28 mars 1688 [f" 62]. – Acte d'assemblée des habitants de la paroisse de Chevreuse ; pouvoirs donnés par eux aux assésurs et collecteurs des tailles de porter au rôle de la taille Louis Fiquet, marchand au Breuil, « à une somme raisonnable eu égard à ses » biens et facultez et teneur des biens qu'il fait val- » loir », 9 mai 1688 [f 81]. – Élection d'un marguil- » lier de l'église de Gif, 4 juillet 1688 [f 132]. – Testa- » ment de damoiselle Charlotte Lebas, femme de noble » homme « Antoine de Baran, sieur de Hauteman », de- » mourant à Trou, paroisse de Guyancourt, 24 sep- » tembre 1688 [f' '203]. – Élection d'un procureur syn- » dic et de deux collecteurs des tailles en la paroisse de

Gif, 26 septembre 1688 [f» 205]. – inventaire dressé » après le décès du sieur de Mérantais et de Toussus-le- » Noble, 27 septembre 1688 [f 206]. – Cession faite à » titre de chef cens annuel et perpétuel par le duc de » Chevreuse à Thomas Tellier, marchand, d'une « por- » tion des fossés dudit Chevreuse, à présent comblés et » remplis de sables par les ravines qui y sont surve- » nues depuis plusieurs années », 5 octobre 1688 » [(" 215]. – Transaction conclue entre Louis Lejeune, » d'une part, Noël Bercher, marchand boulanger à Che- » vreuse, tant en son nom qu'au nom de son chartier, » Antoine Doucet, d'autre part, pour prévenir un procès » « au sujet de la mort arrivée le jour d'hier à Louis » Lejeune, fils, aagé de six ans et demy, par le moyen » de ce que la charette dudit Bercher, conduite par » son chartier avec un cheval, auroit passé sur le » corps dudit enfant, dont il seroit mort sur le » champ » ; ledit Bercher répliquait « qu'il n'y avoit de » sa faulte, n'y ayant esté présent, mais que c'estoit, » ain.sy qu'il a appris, un accident impréveu, auquel il » n'y avoit pas aussi de la faulte dudit chartier, ains » n que ledit accident estoit arrivé par le moyen de ce » que plusieurs enfans sortans de l'escolle se seroient » advisez de fraper ledit cheval », 5 novembre 1688 » [(" 249]. – Testament de dame « Catherine de Pavy, » veuve de Pierre de Goubert, esquier, seigneur du » Bourneuf», 24 septembre 1688 [f" 286]. – Désiste- » ment de Jean Clément, renonçant à une action qu'il » avait intentée; requête adressée à cet effet au bailli » de Chevreuse, 1688 [f» 318].

E. 6750. (Liasse.) – 45 pièces, papier.

1688. – Actes divers, classés par ordre chrono- » logique, passés en 1688.

E. 6751. (Liasse.) – 223 pièces, papier.

1689. – Baux, marchés et autres actes passés en

1689, précédés d'un Répertoire renvoyant aux minutes, foliotées 1-209. — Bail par a Joseph de Podyo, escuyer, » capitaine du duché de Chevreuse , demeurant au » château de Dampierre », agissant au nom du duc, à Hélie Girard, fontainier dudit château, du moulin du ☉ Pont de Beausse », 21 janvier 1689 [folio 10]. — Bail de divers héritages fait à Mathieu Delalande, jardinier, par les marguilliers de la fabrique de Saint-Martin de Chevreuse, 25 juillet 1689 [f» 110]. — Autre, par

320

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

Dame Elisabeth de Guénégaud, veuve de Pierre Mérault, seigneur de Gif, 16 novembre 1689 [f" 187]. — Autre, de la ferme de Malvoisine, en la paroisse de Sentisse, par M"" François de Maissat, seigneur de Malvoisine et autres lieux, au profit de Jacques Larclier, laboureur et meunier au moulin des Roches, paroisse de Cernay-la- Ville, 8 novembre 1689 [f» 205].

E. 6752. (Liasse.) — 411 pièces, papier.

1689. — a Contrats de mariages, ventes, eschanges, » transactions et autres actes de l'année 1689 », précédés d'un Répertoire renvoyant aux minutes foliotées 1-383. — Acte aux termes duquel un certain nombre de laboureurs et de marchands attestent que « le lieu et endroit où se tient de toute ancienneté et » de temps immémorial le marché à bled dudit Clie- » vreuse est l'endroit et la place les plus commodes et » les mieux scittuez de ladicte ville pour y continuer » icelluy marché , non seulement parce qu'il est » proche des halles, mais encore qu'il est en égout et » que les eaux s'en écoulent facilement, en sorte que » ; le bled n'est point en danger d'estre mouillé ny en- » dommage » ; aussi serait-il à regretter qu'on transférât le marché dans la rue Neuve, 22 janvier 1689 [folio 16]. — Promesse et contrat de mariage entre Sulpice Courlin, receveur de la terre et seigneurie de Boullay-les-Troux, et Catherine Le Goupil, 6 février 1689 [f' '30]. — Acte d'assemblée des habitants de la paroisse de Gif appelés à délibérer au sujet d'un legs fait à l'église par Michel Laguesche, 13 mars 1689 [fo61]. — Assemblée des habitants de Chevreuse pour fournir les soldats de la milice ; les miliciens devront être présents dans les vingt-quatre heures et conduits dans la ville de Meaux, 25 mars 1689 [f» 74]. — Démission donnée par M"" Guillaume Desraoulins, sieur d'Ors, de sa charge de garde en la prévôté de l'Hôtel et grande prévôté de France, 18 avril 1689 [f» 88]. — Foi et hommage « en la grand-salle du château de » Chevreuse » par Louis Gobillon, sieur de la Maison-Forte, pour « raison du fief de la Liaison-Forte scitué

» en la paroisse de Choisel », 25 avril 1689 [f" 96]. – Autre, pour le « tief, terre et seigneurie du Plessis-Trapais, scis en la paroisse de Toussus-le-Noble », par le procureur fondé des prêtres de la Congrégation de la Mission établie à Saint-Lazare-lez-Paris, reconnaissant tenir ledit fief du seigneur de Gif, 1^{er} juin 1689 [f" 131]; – dénombrement dudit fief désigné sous le nom de « Plessis-Trapais », 11 juillet

1689 [f" 18.5]. – Foi et hommage au seigneur de Voisins par damoiselle Catherine Crouan ou Crouau, veuve de Guillaume Desmoulins, sieur d'Ors, 15 juillet 1689 [f" 188]. – Reconnaissance par le syndic de Chevreuse qu'il a reçu des mains de M^{me} Achille Vallet, greffier et tabellion de Chevreuse, la minute de l'acte contenant la nomination faite par les habitants de Chevreuse d'assesseurs et collecteurs et d'un procureur syndic, 12 septembre 1689 [f" 245]. – Accord conclu en présence de M^r Louis Ogier, curé de Montigny-le-Bretonneux, et de M^r Noël Lebigre, receveur de la terre et seigneurie dudit Montigny, 23 octobre 1689 [f" 294]. – Promesse et contrat de mariage entre Nicolas Piart, marchand à Gif, et Louise Huart, 25 novembre 1689 [f" 337]. – Règlement de comptes entre damoiselle Elisabeth de La Planche, femme de Pierre Jaupitre, écuyer, sieur de La Barre, et Dominique Denise, marchand à Senlisse, 31 décembre 1689 [f" 372].

E. 6753. (Liasse.) – 36 pièces, papier.

1689. – Actes divers, classés par ordre chronologique, passés en 1689.

E. 6754. (Liasse.) – 1 pièce, parchemin ; 151 pièces, papier.

1690. – Minutes des contrats passés pendant les mois de janvier, février et mars 1690, précédés d'un Répertoire renvoyant aux actes foliotés 1-131. – Inventaire après le décès de M^r Guillaume Ilue, en son vivant prêtre curé d'Igny, 19 janvier 1690 [folio 22]. – Échange conclu par le curé, les marguilliers et les habitants de Magny, avec dame Claude de Parent, veuve de M^{me} Louis Le Camus, dame de Romainville, 22 janvier 1690 [f" 30]. – Renonciation par Louis Mayart, docteur en médecine à Chevreuse, agissant comme tuteur de Marie et de Louise Saget, à la succession de Christophe Saget, père desdites mineures, 18 mars 1690 [f" 93]. – Bail du moulin à eau dit le Moulin de l'Abbaye, fait par l'abbesse et les religieuses de Gif à la veuve de Claude Lebrun, demeurant à Ors, 29 mars 1690 [f" 109].

E. 6755. (Liasse.) – 12 pièces, papier.

1690. – Actes divers, classés par ordre chronologique, passés en 1690.

E. 6700. (Liasse.) - 21 pièces, parchemin ; 23 pièces, papier.

1681 - 1709. - Notifications, grosses ou extraits d'actes reçus, de 1681 à n00, par Achille Vallet, qualifié de principal tabellion juré au bailliage et duché de Chevreuse, de 1681 à 1690, et de « notaire royal » garde-notes héréditaire à Port-Royal des Champs) près Chevreuse receu au Chastellet de Paris » de 1693 à 1109. - Bail fait, à cette dernière date, par la prieure et les religieuses de Port-Royal à Jean Vignerot, laboureur, demeurant à Mérançais, hameau de Magny, du moulin à eau de Germainville, situé en la paroisse de Saint-Lambert sur la rivière qui descend de Port-Royal, 12 juillet. Signatures : « Sœur » Louise de Sainte-Anastasie, prieure. Sœur Anne-Julie » de Sainte-Sinclair, souprieure. Sœur Marie de » Sainte-Catherine, cellerière » [pièce numérotée 48] .
- Testament de Jeanne Guignard, femme de Jacques Leroy; legs divers faits par elle, notamment à la charité des pauvres malades de Chevreuse et à l'école des filles, 300 livres. Sans date [p. n. 54].

E. 6757. (Liasse.) - 2 pièces, papier.

1690-1691. - Jean Dorinière. - Grosses d'actes reçus par « Jean Dorinière, notaire et principal tabellion du bailliage et duché de Chevreuse », dont l'un est un partage de biens entre Jean Clément et Claude Berhier, tous deux marchands à Chevreuse, et l'autre un contrat relatif à une succession, 1690-1691.

E. 6758. (Liasse.) - 500 pièces, papier.

1692. - Jean-Charles Thiersant. - Minutes des contrats reçus du 2 janvier au 30 décembre 1692 par Jean-Charles Thiersant, qualifié de « notaire royal en » la ville de Chevreuse », « principal tabellion juré au » bailliage et duché de Chevreuse », « principal notaire royal en la ville de Chevreuse », et par les commis ou tabellions établis en diverses localités, parmi lesquels Pierre Thouin, « tabellion à S' Cir dans » le grand parcq de Versailles », et Claude Dogny, « tabellion de l'ancienne justice royale de Chasteau- » fort unie et incorporée au bailliage royal de Chevreuse ». - Prise de possession de la cure de Saint-Jean de Chûisel par Simon Guérin, prêtre du diocèse

de Rouen, pourvu en cour de Rome après le décès de Pierre Masson, dernier titulaire, décédé, 17 janvier 1692 [pièce numérotée 25]. — Acte d'assemblée des habitants de Chevreuse, réunis à l'effet de « faire la
» nomination ou tirer au billet pour faire nommer
» un soldat de millice au lieu et place de Antoine
» Madellaiue, cy-devant soldat de la milice, qui a
» déserté », 1^{er} mai 1692 [p. n. 170]. — Rôle et assiette

de « la somme de quatre-vingt-dix-neuf livres à

» quoy ce trouve avoir esté taxé tout le corps et
» communeauté des hostelliers cabarettiers vendans
» vin et cidres de la ville de Chevreuse, suivant les
» ordres de Sa Majesté et la taxe à eux envoyée par
» Monseigneur l'Intendant de Paris », mai 1692 [p. n. 177]. — Transaction conclue entre Jean Girault, maître maçon, demeurant à Jouy, et Pierre Durand, agissant en qualité de marguillier de l'église de Villiers-le-Bâcle, « de l'avis de Monsieur de Bertillac et
» des amis communs qui se sont trouvez présens », 25 juin 1692 [p. n. 237]. — Bail à rente perpétuelle consenti au profit de a M^{re} Jean-Batiste Bruneau, pré->< vost, juge, garde scel de la moyenne et basse jus-
» tice de la maison et communeauté royalle de S' Louis
» à Saint Cir près Versailles », par les dames dudit établissement, « Marie-Anne de Loubert, supérieure,
» Charlotte de Saint-Pars, souprieure, Catherine Du
» Pérou, Élizabeth Butery, Marie Gaultier, Anne-
» Françoise Gaultier et Françoise-Louise de Montai-
» çle, dépositaire », 18 novembre 1692 [p. n. 443]. — Élection par le curé et les habitants de Saint-Cyr d'un marguillier '< pour soutenir et conserver les droits de
» l'œuvre et fabrique de S' Cir et S'° Juliette », 28 décembre 1692 [p. n. 497].

E. 6759. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 486 pièces, papier.

1693. — Minutes des contrats reçus par les mêmes du 3 janvier au 28 décembre 1693. — Acte d'assemblée des garçons de la paroisse de Fontenay-le-Fleury, pour procéder à la nomination d'un milicien, « lesquels ont
» tiré au billet; et à François Retout auroit escheu le
» billet de servir de .soldat de milice », 11 janvier 1693 [pièce numérotée 17]. — Déclaration faite par « Fran-
» çois Serre, Guillaume Pentecoste et Jean Serre,
» tous trois chaudronniers », originaires de l'Auvergne, qu'ils se sont engagez la veille « au sieur Denis
» de La Coste, escuyer, seigneur d'Aigrefoin, grand et
» entien exempt de la prévosté de l'Hostel du R03' et
» grande prévosté de France et prévost général de

ARCHIVES DE BETNE-ET-OISE.

» armées du Eoy en Flandre, pour servir le Roy en
 » qualité d'archers dans la compagnie dudit sieur de
 » La Coste, leur prévost », 14 janvier 1693 [p. n. 21].

– Constatation que, l'ordre ayant été donné d'as-
 sembler tous les garçons de la paroisse de Clievreuse
 « depuis l'aage de vingt ans jusqu'à celle de quarante,
 » pour tirer ensemble au billet au sort et hazard le-
 » quel d'eux servi roit Sa Majesté dans ses armées en
 » qualité de soldat de milice pour cette dite paroisse
 » pour le remplacement de celui qui est déoeddé,
 » aucuns desdits garçons ne se sont présentez pour
 » tirer au billet ainsi que dit est, et se sont tous éva-
 » dez et retirez sans tirer au billet, ce que les habi-
 » tans dudit Clievreuse ont pareillement refusé pour
 » leurs enl'ans et parens », 18 janvier 1693 [p. n. 27].

– Acte aux termes duquel Gabriel Manoury, natif
 des Molières, reconnaît s'être « voUontairement en-
 » gagé de servir en qualité de soldat de milice le Roy
 » dans la compagnie de Bois- Roger à la décharge de
 » la ville de Chevreuse, pendant le temps de deux
 » années à commencer la présente année », et ce
 moyennant la somme de 54 livres que le procureur
 syndic de la paroisse lui baillera « la veille de son
 * départ pour la campagne », 2 l'évrier 1693 [[i. n. 45].

– Semblable engagement pris par Jacques Mazan,
 qui servira « en quallitté de soldat de milice pour la
 » paroisse de S' Rémy-lez-Chevreuse, la présente
 » année, à la décharge d'icelle paroisse moyennant
 » la somme de soixante livres pour ladite présente

» année ; et, en cas que ladite paroisse soit

» encore obligée de fournir un milicien l'année pro-
 » chaîne, ledit Mazan promet et soblige de faire en-
 » core la campagne ladite année prochaine pour
 » ladite paroisse, moyennant la somme de trente
 » livres », 25 mars 1693 [p. n. 114]. – Nomination
 des messieurs de la paroisse d'Igny, avril 1693 [p. n.
 144]. – Vente par « Jean-Kmanuel Balestrier, escuier,
 » sieur des Mauvières », à Jean Bigodet, conseiller
 secrétaire du Roi, intéressé en ses fermes et en son
 domaine de Chevreuse, d'un troupeau se trouvant en
 la ferme de Maincourt, « composé de huit-vingts
 » bestes à laines, tant grandes qu'agneaux, en Testât
 » qu'elles sont, et ce moyennant le prix et somme de
 » quatre cents vingt livres » et sous les réserves
 indiquées au contrat, 5 juillet 1693 [p. n. 259]. –
 Brevet aux termes duquel Marie Baronneau met en
 apprentissage Marie-Anne Lefebvre, sa filleule, chez

Margueritte Firon, maîtresse d'école de la paroisse de la Trinité sous Châteaufort, qui se charge de « l'in-
» struire et enseigner à lire et écrire et luy montrer

» la couture et la norir et coucher et blanchir pendant
» le temps et cours de cinq années antières et révo-
u lues » ; il sera payé, pour ce, à Margueritte Firon
180 livres en trois termes, l'"" septembre 1693 [p. n.
325]. – Nomination des collecteurs de la paroisse de
Fontenay-le-Fleury, 21 septembre 1693 [p. n. 346]. –
Transaction entre Jean Mouillard, ayant charge des
prêtres de la Congrégation de la Mission, demeurant
en la maison de Saint-Lazare-lez-Paris, d'une part,
et Michel Préjent, laboureur, fermier de la ferme du
Plessis, en la paroisse de Toussus, d'autre part,
16 novembre 1693 [p. n. 425]. – Bail à ferme con-
senti par l'abbesse, « dame Anne-Éléonore-Marie de
» Béthune d'Orval », et les religieuses de l'abbaye de
Gif, au profit de Nicolas Garnier, laboureur, et de
Margueritte Baudet, sa femme, d'une ferme sise au
village de Saint-Aubin, 14 décembre 1693 [p. n. 470].

E. 6760. (Liasse.) – i pièces, papier.

1694. – Minutes et grosses de contrats reçus par
les mêmes en 1694. – Contrat de mariage entre Jean
Michel, laboureur au Cormier, paroisse de Liraours,
et Anne Chapelle, 10 mai 1694. – Autre, entre Jean
Barbier, maître chapelier à Chevreuse, et Françoise
d'Artiguelongue, 8 octobre 1694. – Inventaire après
le décès de François Thomas, en son vivant mar-
chand à Chevreuse, 30 octobre 1694.

E. 6761. (Liasse.) – 1 pièce, parchemin ; 389 pièces, papier.

1695. – Minutes des contrats reçus par les mêmes
du 2 janvier au 31 décembre 1695. – Testament de
M^r Louis Dodin, procureur au bailliage de Chevreuse,
9 mars 1695 [pièce numérotée 51]. – Cession de
droits sur un immeuble sis au faubourg de l'Ave-
Maria par Robert Prudhomme, 'géographe ordinaire
du Roi, bourgeois de Paris, en faveur de Jeanne
Maussion, 21 mai 1695 [p. n. 127]. – Transaction
entre Jean Rousseau, écuyer, « maître d'armes et des
» exercices de guerres des i)ages des grande et petite
» escuries du Roy », demeurant ordinairement à Ver-
sailles, héritier de Barbe Rousseau, sa fille, en son
vivant femme de « Jean-Charles Thiersant. greffier et
» notaire dos ville et bailliage de Chevreuse », d'une
part, et ledit Thiersant, d'autre part, 8 juillet 1695
[p. n. 185]. – Nomination des collecteurs de la pa-
roisse de Fontenay-le-Fieury, faite à la requête de

Noël Bourgogne, syndic «le la paroisse, 25 septembre 1695 [p. n. 257]. — Baux à rente de plusieurs pièces de terre par « dame Magdelaine Masse, espouse de » M^r Philippe-Frédéric Le Roy, seigneur de Gomberville et autres lieux, gentilhomme ordinaire de » Monsieur le duc d'Orléans, frère unique du Roy >', 22 décembre 1695 [p. n. 384].

E. 6762. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 293 pièces, papier.

1696. — Minutes des contrats reçus par les mêmes du 1^r janvier au 31 décembre 1696. — Règlement de comptes établi entre « vénérable et discrète personne » Madame Daligre, abbesse de l'abbaye royale de » Saint-Cyr, ordre [de] S' Benoist », d'une part, et Pierre Lefebvre, laboureur et fermier de la ferme du Mesnil-Piquet, d'autre part, 3 janvier 1696 [pièce numérotée 4]. — Proniesses et contrat de mariage entre Claude Bazin, fils de Nicolas Bazin, en son vivant officier du Roi et de Claude de Lavai, et Marie Liard, fille de Jacques Liard, en son vivant marchand maître boucher en la boucherie de Chevreuse, et de Jeanne Collette ; parmi les parents et amis assemblés figure a François Le Tellier, marquis de Courtanvaux, capitaine des Cent Suisses de la garde du Roy », 6 février 1696 [p. n. 38]. — Acte d'assemblée tenue par les habitants de Chevreuse, « sortans en grand nombre » de l'église paroissiale dudit lieu », afin de « connoistre par le sort et hazard lequel des garçons, » depuis l'aage "de vingt jusqu'à l'aage de quarente » ans, sera tenu de servir le Roy en qualité de soldat » de milice pour laditte paroisse, au lieu et place de » Gabriel Mannori ». Les habitants aussi bien que les garçons « refusans de tirer », le syndic est obligé de « faire tirer par François Hémon, enfant aagé de six » ou sept ans, lesdits billets, après qu'ils ont esté » brouillez dans le chapeau dudit Hémon ». Après av r tiré successivement plusieurs billets, qui se sont trouvés être blancs, « ledit Hémon a tiré un autre » billet pour Estienne Basset, et, ouverture faitte du dit billet, il s'est trouvé estre escrit sur ledit billet : » Pour servir de soldat de milice en la paroisse de » Chevreuse », 6 mars 1696 [p. n. 69]. — Engagement d'un milicien : Jean Chevallier, âgé de 29 ans, s'engage à « servir Sa Majesté en ses armées en qualité de soldat de milice pour la paroisse de Chevreuse, pour l'année présente, sous les protestations qu'il a faittes de n'estre tenu d'aucun service » au-delà de la présente année, estant marié ». Il lui

sera pay^e pour ce 80 livres, « laquelle somme provient » sçavoir : 47 livres 10 sols que les garçons de ladite » paroisse de Chevreuse ont payez ès-mains du sin- » dicq, et le surplus provient des prests avancez par » ledit sindicq pour la subsistance du quartier d'hiver » dernier, sauf à luy à les répéter sur les particuliers » cotizables », mars 1696 [p. n. 76].— Marché pour les réparations à faire au moulin de la machine près « Roddon », appartenant à Mesdames de Saint-Louis, 16 juin 1690 [p. n. 146]. — Nomination des collecteurs de la paroisse de Saint-Cyr, 23 septembre 1696 [p. n. 210]. — Bail par Claude Bouchard, officier en la prévôté de l'Hôtel du Roi, demeurant à Monfort-l'Amaury, à Jean Fontaine, laboureur, d'une « grande » maison fermière sise au hameau de la Tremblay, » paroisse de Bois-d'Arcy », 31 décembre 1696 [p. n. 294].

E. 6763. (Liasse.) — 319 pièces, papier.

1697. — Minutes des actes reçus par les mêmes du 3 au 29 décembre 1697. — Marché conclu entre M^m Gabriel Savoye, supérieur des prêtres de la Mission de Saint-Cyr, et le procureur de cette maison, M^r François Des Ortiaulx, d'une part, et François La Flesche, maçon, d'autre part, pour la construction d'un mur de clôture, 2 avril 1697 [pièce numérotée 79]. — Vente de pièce de terre faite par M^r François Delaplane, procureur fiscal du bailliage et comté de Rochefort, demeurant à Chevreuse, à Pierre Manseau, écuyer, seigneur de Mauvières, valet de chambre ordinaire du Roi, 9 juin 1697 [p. n. 146]. — Foi et hommages aux dames de Saint-Cyr par dame Anne Morin, femme de Denis de La Coste, écuyer, sieur d'Aigrefoin, conseiller du Roi, prévôt général des camps et armées du Roi en Flandre, actuellement en campagne, à raison du « fief d'Aigrefoin, scittué en la paroisse de » Saint-Remi. . . mouvant et relevant de mesdittes <-> dames à cause de leur lieu seigneurial de Magny » ; à cet effet ladite dame s'était « mise en devoir de vas- » sal sans coëffe, gands et tablier », 10 septembre 1697 [p. n. 224]. — Foi et hommage aux dames de Saint-Cyr par le fondé de procuration des Célestins de Marcoussis à raison du « fief de Frilleuse ». Noms des religieux : Joseph Ronat, prieur, Bernard Cumont, sous-prieur, Sébastien Monier, Gilles Masson, etc. [p. n. 235]. — Foi et hommage aux dames de Saint-Cyr par W^r Pierre Dugué, chevalier, seigneur de Bagnols, les Trous et autres lieux, 4 octobre 1697 [p. n.

252]. – Acte d'assemblée des habitants de Chevreuse pour procéder à la nomination d'un avocat de l'IIôtel-Dieu, 6 octobre 1697 [p. n. 256]. – Aveu par dame Claude de Parent, veuve de M'-'- Louis Le Camus en son vivant chevalier seigneur de Romainville, Buloj'er, La Geneste et autres lieux, 9 novembre. Ces divers actes sont consignés par « Jean-Charles Thiersant, greffier » et principal tabellion du baillage de Chevreuse com-

» mis par ordonnance du quinze mars dernier

» pour la confection du papier terrier des seigneuries
» de Chevreuse, Chasteaufort, Magny-Lessart et autres
» lieux appartenant à Mesdames de la Maison royale
» de Saint-Louis establies à Saint-Cir », 9 novembre

1697 [p. n. 282].

E. 6764. (Liasse.) – .306 pièces, papier.

1698. – Minutes des actes reçus par les mêmes du 3 janvier au 30 décembre 1698. – Devis des ouvrages de charpente à exécuter au moulin banal de Chevreuse, appartenant à Mesdames de la Maison royale de Saint-Louis, 3 mars 1698 [pièce numérotée 42]. – Testament de Raimond de Besset, écuyer, seigneur de Milon-la-Chapelle ; legs faits par lui à « Madame » Ferrari, sa niepce », 4.000 livres , à Marie Mantrot, qui le sert depuis « trente quatre années », 1.000 livres plus « quatre cuillers, quatre fourchettes, une sallièrè, » une escuelle, le tout d'argent à son choix sur la » vaisselle que ledit sieur testateur laissera », etc., 9 mars 1698^Tp. n. 50]. – Foi et hommage aux dames de Saint-Cyr par le fondé de procuration de Mⁿ Henry de Besset, écuyer, seigneur de « la chapelle Milon », conseiller du Roi au parlement de Metz et premier commis de Mⁿ' de Pontchartrain, et de dame Anne de Besset, femme de M. Ferrand, écuyer, seigneur de S[']-Dizant, « pour raison du fief, terre et seigneurie de » Milon-la-Chapelle et fief des Essangliers », 17 mai

1698 [p. n. 115]. – Bail par dame Anne de Cugnac, veuve de M[^]° François de Cugnac, en son vivant chevalier, marquis de Dampierre, à Jacques Levavasseur, laboureur, d'une ferme et métairie sises en la paroisse de Châteaufort « vulgairement apellez la Perruche », 6 juillet 1698 [p. n. 145]. – Devis des réparations à faire à la ferme de la Grande-Maison, dépendant de la seigneurie de Chevreuse; réparations à faire à Rodon et à Gomberville, 11 novembre 1698 [p. n. 237].

– Foi et hommage aux dames de Saint-Cyr par M^o Jacques Bontemps, écuyer, seigneur de Mérançy, pour « le fief de Mérançy, scitué en la paroisse de

» Magny-Lessart, à lui appartenant comme héritier de
» deffuncts Roger Bontemps, écuyer, père dudit sieur
» Bontemps, aussi écuyer, son frère aîné », 22 no-

vembre 1698 [p. n. 277]. – Constitution de rente par François Lemoyne et Nicole David, sa femme, au profit de la fabrique de l'église de Saint-Cyr, représentée par M[^] Noël Courbon, prêtre, docteur en théologie, curé de la paroisse, et Noël Lebigre, bourgeois du lieu et marguillier en charge, 29 décembre 1698 [p. n. 305].

E. 67G5. (Liasse.) – 2 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier.

1715-1720. – François Delaplane. – Actes passés par-devant François Delaplane, qualifié « notaire et » principal tabellion juré des ville et bailliage de Clievreuse », de 1715 à 1720.

E. 6766. (Liasse.) – 1 cahier de 122 feuillets, papier.

1723-1739. – Louis Deniset. – « Registre des » minutes des actes reçus par M[^] Louis Deniset en » qualité de notaire et tabellion des ville et bailliage » de Chevreuse et dépendances, depuis le commencement de son exercice arrivé au mois de may 1723 » jusqu'au mois de septembre 1739 qu'il a cessé ledit » exercice ». Spécimen des analyses: « May 1723. Mariage entre Denis Ficquet et Anne Vauremoire, 17". » – Ratification par Louis Gobillon, 22'. – Bail à » ferme. Robert et Claude Mercier ès-noras à Jacques-Corbinien Guillemain, 29'. – Transaction entre » Alexandre Villier et Louis et Pierre Petit ès-noms, „ 29". – Juin 1723. Mariage entre Charles Hébert et » Marie Folin, 3", etc. ».

E. 67G7. (Liasse.) – 118 pièces, papier.

1723. – Minutes des actes reçus par Louis Deniset du 17 mai au 28 décembre 1723. – Contrat de mariage entre Denis Ficquet, fils de Pierre Ficquet, en son vivant marchand tanneur à Chevreuse, et de Catherine Duclos, d'une part, et Anne Vauremoire, lille de Jean Vauremoire, aussi marchand tanneur à Chevreuse, et de Madeleine Boutonnet, 17 mai 1723 [pièce numérotée 1]. – Testament de Marie Legros, veuve de Jean Vauremoire, reçu par le curé de Clievreuse, M[^] Collet, et déposé le 9 juillet en l'étude de Louis Deniset [p. n. 24]. – Foi et hommage aux dames de Saint Cyr par

SERIE E.

NOTAIRES ET TABELLIONS.

Claude Lallier, seigneur de Villiers-le-Bâcle, à cause du « flet'Le Roy, appartenances et dépendances, scis » audit Villiers », 18 septembre 17-23 [p. n. 56]. – Testament de «< daraoiselle Bonne-Angélique de Mornay » de Monchevreuil, novice dans la royale maison de » Saint-Louis de Saint-Cir », 8 octobre 1723 [p. n. 64]. – Déclaration aux termes de laquelle M--» Jean Davril, prêtre, curé de « Magny Lessart », se démet de ce bénéfice, 29 novembre 1723 [p. n. 99]. – Testament de Louis Gobillon, officier du Roi et de feu Madame la Dauphine, demeurant à Chevreuse, en la maison « ap- » pellée la Maison-Rouge » ; legs faits par lui à l'église, aux confréries de la charité des pauvres malades, du Saint-Sacrement, de la Vierge, à Louis-Thomas, huissier au bailliage, son neveu, à Marie-Gasparde Badière, sa gouvernante, etc., 9 décembre 1723 [p. n. 105].

E. 676S. (Liasse.) – 161 pièces, papier.

1724. – Minutes des actes reçus par le même du 5 janvier au 31 décembre 1724. – Inventaire dressé après le décès de Jeanne Le Tellier, femme de Pierre Jubé, fermier de la ferme de « Boisselin », 5 janvier 1724 [pièce numérotée 1]. – Acte constatant que le 30 janvier 1724, à la réquisition de Guillaume Courtois, maçon, Eustache-Romain Prévét, marchand, et Jean Couturier, épiciier, « tous trois nommez avec » Barthélémy Doynet et Pierre Uespretz pour faire la » collecte des tailles et autres impositions » en la ville de Chevreuse, Louis Denizet s'est transporté au-devant de la grand'porte de l'église, oii était convoquée l'assemblée des habitants, et que ceux-ci, « sur la re- T, présentation à eux faite par lesdits Courtois, Coutu- » rier et Prévét que lesdits Barthélémy Doynet et T) Pierre Desgrets sont connus en ladite paroisse pour

» mendiants, et en conséquence incapables de

» faire la fonction de collecteurs, et qu'il est nécessaire » pour la sûreté des deniers royaux et de celle de » toute la paroisse de nommer deux autres collec- » teurs », ont donné auxdits Courtois, Couturier et Prévét les pouvoirs nécessaires pour faire la nomination dont il s'agit [p. n. 19]. – Assemblée des habitants de la paroisse de Châteaufort, auxquels le syndic, François Malabert, représente qu'il y a procès en Parlement entre M'''' Paul-Victor-Auguste Le Febvre de Caumartin, pourvu du prieuré de Châteaufort, et le légataire universel du prédécesseur de celui-ci, le « sieur » abbé Renaudot », au sujet des réparations à faire

aux bâtiments du prieuré et de l'église paroissiale ; constitution d'un procureur pour suivre l'affaire, 13 février 1724 [p. n. 38]. – Acte d'assemblée des habitants de la paroisse de « la Chappelle de Millon », 28 mai 1724 [p. n. 91]. – Bail à ferme passé par Henri Loïselle et

Martin Francœur, marguilliers de Chevreuse, avec le consentement du curé, au profit de Michel Letellier, meunier du moulin de la ville, d'une pièce de pré, contenant 3 quartiers, sise au terroir de Chevreuse, « entre les deux rivières », 26 juillet 1724 [p. n. 115].
– Bail d'immeuble par « Messire Pantaléon Garron, » religieux profès de l'ordre de Saint Benoist, prieur » de Beaulieu, Saint-Réray, Sto-Avoye et autres lieux », à Nicolas Letourneur, voiturier à Courcelles, paroisse de Gif, 30 octobre 1724 [p. n. 139]. – Actes d'assemblées tenues, les 21 et 24 décembre 1724, par les habitants de Chevreuse, auxquels Jacques Tiphaine, syndic, Denis Grésillon, Louis Marcille, Robert Pigeon et Pierre Tellier, collecteurs des tailles, font connaître que le Sⁿ Jean Aufray, contrôleur des guerres, doit jouir des privilèges que lui confère sa charge, et ne pas être porté aux rôles des tailles et impositions ; délibérations y relatives [p. n. 158].

E. 6769. (Liasse.) – 131 pièces, papier.

1725. – Minutes des actes reçus par le même du 4 janvier au 31 décembre 1725. – Pouvoirs donnés au sieur Guy Quignon, marguillier de la fabrique de Chevreuse, pour terminer une contestation, à Mⁿ Jean Gobillon, procureur au Parlement, 21 janvier 1725 [pièce numérotées]. – Transaction entre M^m Pierre Deplays, receveur général de la commanderie de Saint-Jean de Latran, et Pierre Navet, « laboureur dernier sortant » de la ferme de l'hôpital des Loges, située aux Loges, » dépendante de la Commanderie », 12 mars 1725 [p. n. 29]. – Fondation de service en l'église de Chevreuse par Jean Aufray, marchand tanneur à Paris, et Catherine Riou, sa femme, « pour seconder les » pieuses intentions de defunt sieur Louis Riou, vivant escuyer contrôleur ordinaire des guerres », cousin germain de Catherine Riou, 22 avril 1725 [p. n. 44]. – Assemblée tenue par les curé, marguilliers et habitants de Chevreuse pour délibérer au sujet d'un legs fait à l'église par le sieur Louis Gobillon, en son testament du 9 décembre 1723, 10 juin 17-25 [p. n. 66]. – Renonciation par Jeanne Delaplane, femme de Nicolas Paris, maître chirurgien juré en la ville de Chevreuse, à la succession de François Delaplane, en son

32(5

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

vivant greffier et notaire au bailliage de Chevreuse, et à celle de Madeleine Tliiersant, femme de celui-ci, ses père et mère, 23 août 1725 [p. n. 88]. – Semblable renonciation faite par Mⁿ François Charpentier, gref-

fier civil, criminel et de police au bailliage royal de Versailles, et par Elisabeth-Jeanne Delaplane, sa femme, 19 septembre 1725 [p. n. 89]. – Inventaire dressé le 24 décembre 1725, après le décès de Pierre Collas, en son vivant manouvrier demeurant à Saclay [p. n. 123].

E. 6770. (Liasse.) – 116 pièces, papier.

1726. – Minutes des actes reçus par le même du 2 janvier au 31 décembre 1726. – Acte d'assemblée des habitants de la paroisse de Chevreuse, réunis le dimanche 24 février 1726, « au son de la cloche, au » devant de la grande porte et principale entrée de » l'église ». Leur ayant été représenté « qu'il avoit esté » anciennement créé une charge de notaire royal à la » résidence de Port-Royal des Champs près cette ville » de Chevreuse, duquel M^r Achilles Vallet avoit esté » pourvu et qu'il a exercé jusqu'à sa mort, quoiqu'il » fist sa résidence en cette dite ville », que, depuis son décès, et attendu la démolition de cette abbaye. Mesdames de Saint-Cyr avaient acquis ledit office sous le nom de Louis Deniset, «lequel elles souhaitent faire » pourvoir dudit office de notaire royal pour estre » exercé conjointement avec l'office de notaire et » tabellion du bailliage de Chevreuse », les habitants de Chevreuse déclarent consentir à ce transfert, certifiant « qu'il n'y a et n'ont connoissance d'avoir vu » ni qu'il ait esté créé ni établi aucun notaire royal » en leur ville; – requête adressée en conséquence au bailli de Chevreuse [pièce numérotée 20]. – Ordre donné aux habitants de Chevreuse par Charles Régnier, conseiller, procureur du Roi au bailliage royal de Versailles et subdélégué à l'Intendance de Paris, pour procéder à la nomination d'un syndic « au lieu et » place de .Tacques Tipliaine, incapable de faire ladite » fonction à cause de son grand âge [il avait 72 ans] et » de ses infirmités », 20 février 1726; – assemblée tenue à cet effet le dimanche 24 février [p. n. 28 et 29]. – Inventaire dressé après le décès de Louis Rocquelin, en son vivant fermier de la ferme de Buloyer,

11 mars 1726 [p. n. 35]. – Autre, après le décès de Jean Vauremoire, en son vivant marchand tanneur,

12 août 1726 [p. n. 01]. – Assemblée des habitants de Châteautort pour procéder à la nomination de deux

collecteurs et d'un syndic : « Et après le calcul fait

» des voix, Jacques Moullé et Pierre Le Prince se

» sont trouvez plus forts en voix pour les nomina-
» lions de collecteurs faites de leurs personnes, et
» Nicolas Gélion plus fort en voyes pour la nomina-
» tion de syndic faite de sa personne le tout pour l'an-
» née 1727 », 8 septembre 1726 [p. n. 71]. – Contrat de mariage entre Simon Lespart, fils de S. Lespart, fermier du Roi « en sa ferme de Satoury, paroisse de

» Versailles », et Charlotte Binard, 31 décembre 1726 [p. n. 116].

E. 6771. (Liasse.) – 125 pièces, papier.

1727. – Minutes des actes reçus par le même du .5 janvier au 31 décembre 1727. – Assemblée des habitants de Chevreuse, « lesquels tous, d'une unanime » voix, ont nommé pour syndic en la présente année » mil sept cens vingt-sept la personne de Jean Aufroy, marchand mercier et ancien habitant de la » ville de Chevreuse », aux lieu et place de Jean Fremineau, accusé de « négligence » et « mauvaise V conduite », 19 janvier 17'27 [pièce numérotée 6]. – Assemblée des mêmes au sujet de la décharge des tailles obtenue par la veuve Jean Vauremoire et la veuve Etienne Buchère, 23 février 1727 [p. n. 171. – Nouvelle nomination de syndic en la même paroisse, « attendu que, depuis l'élection dudit Aufroy, ledit >) Jean Fremineau n'auroit pas laissé de vouloir faire, » au préjudice d'icelle, les fonctions de syndic et que, » d'un autre costé, ledit Aufroy faisoit difficulté d'accepter ladite charge », 23 février 1727 [p. n. 18]. – Testament de dame Françoise Guinot, femme de « Claude Musnier sieur de Granville, ancien chevau- » léger de la garde du Roy, demeurante en sa maison » du Petit-Ragonant, paroisse de Saint-Rémy-lez- » Chevreuse », 1^r avril 1727 [p. n. 30]. – Quittance aux termes de laquelle « Jean-Baptiste Floquet, Pierre » Girault, Jacques Caillebeau, Guillaume Lebon, Jean » Piedgelé, Félix Desgrets et Claude Langlois, tous, » au nombre de sept, miliciens de la paroisse de Che- » vreuse », reconnaissent avoir reçu de Jean Fremineau, agissant en qualité de syndic pour l'année 1726, la somme de « six cens une livres, à quoy se montent » les différentes sommes qui luy ont esté mis volontairement ès-mains par différents particuliers et ha- » bilans de la paroisse de Chevreuse pour gratifier et » aider aux miliciens dans leurs besoins », avril 1727 [p. n. 31]. – Assemblée des habitants de Che-

SERIE E.

NOTAIRES ET TABELLIONS.

321

vreuse pour procéder à l'élection des collecteurs et assésés en 1128, 14 septembre 1727 [p. n, 821. – Déclaration faite par plusieurs habitants de la paroisse de la Trinité sous Châteaufort, attestant que, « le di-

« manche 19 du présent mois d'octobre, il n'a point
» esté dit de messe ny haute ny basse en ladite pa-
>3 roisse », 21 octobre 1721 [p. n. 96]. – Inventaire
dressé après le décès de François de Bernay, en son
vivant écuyer, « sieur des Arpentys et autres lieux »,
12 décembre 1727 [p. n. 116].

E. 6772. (Liasse.) – 142 pièces, papier.

1728. – Minutes des actes reçus par le même, du
1^r janvier au 17 décembre 1728. – Inventaire dressé
après le décès de dame Françoise Guinot, en son vi-
vant femme de Claude Musnier, sieur de Granville,
16 mars 1728 [pièce numérotée 40]. – Foi et hommage
aux dames de Saint-Cyr, par demoiselle Jeanne de
La Goste, épouse séparée quant aux biens de Guil-
laume Desmoulins, écuyer, seigneur d'Ors et autres
lieux, « pour raison ^t à cause du fief, terre et sei-
» gneurie d'Aigrefoin et ses dépendances », 24 mai
1728 [p. n. 59]. – Mise en apprentissage de Pierre
Penon, âgé de 20 ans, chez Jean Fremineau, marchand
mégissier à Chevreuse ; durée de l'apprentissage :
3 ans ; 5 septembre 1728 [p. n. 97]. – Bail d'une ferme
au hameau de Trottigny, par M^r Pierre Boisseau, pro-
cureur au bailliage, à François-Antoine Le Roux, la-
boureur au Petit- Ragonant, 17 décembre 1728 [p. n.
142].

E. 6773. (Liasse.) – 121 pièces, papier.

1729. – Minutes des actes reçus par le même, du
4 janvier au 31 décembre 1729. – Délibération prise
par les habitants de la paroisse de « Magny-Lessard »,
au sujet de la nécessité d'un prêtre « pour assurer une
» première messe dans [leur] église les fêtes et di-

» manches et faire les fonctions de vi-

» caire, instruisant en écolle réglée, autant que faire
» ce pourra, les jeunes garçons gratuitement au moins
B pour les matins, se pouvant faire payer, sy le sieur
» curé le juge à propos et nécessaire, par ceux des
» écolliers qui voudroient venir l'après dîner, visitant
» les malades, portant chappes, apprenant le plain
» champs », 9 janvier 1729 [pièce numérotée 3]. –
Démission de son bénéfice donnée par M^r « Denis De-

vienne, curé de Maincourt, 22 avril 1729 [p. n. 35]. –
ilarché conclu par le curé, les marguilliers et notables
habitants de Chevreuse avec le sieur « Louis Godiveau
» [signature L. Gaudiveau] , marchand fondeur, de-
» meurant à Lieusaint-en-Brie », pour refondre la
grosse cloche de l'église « appelée Martine », qui « se
» seroit trouvée cassée l'hiver dernier » ; prix con-
venu : 500 livres. 1^r mai 1729 [p. n. 41]. – Vente faite
par dame Antoinette- Suzanne de Rancurel de Saint-
Martin, demeurant à Saint-Aubin, épouse de M^r Ga-

briel de Roquette, à M'' = Jean-Georges de Rancurel de Saint-Martin de Vallcenburg, son frère, 17 juin 1729 [p. n. 57]. – Acte d'assemblée des habitants de la paroisse de Chevreuse pour la fourniture de la cire et de l'huile pour le service de la fabrique, 4 août 1729 [p. n. 70]. – Élection de collecteur pour la paroisse de Chpvreuse, 11 septembre 1729 [p. n. 79]. – Inventaire après le décès de Jacques Hardouin, demeurant au hameau du Buisson, 13 décembre 1729 [p. n. 111]. – Visite et prisée du moulin banal de Chevreuse, 31 décembre 1729 [p. n. 119].

E. 6774. (Liasse.) – 1 pièce, parchemin : 126 pièces, papier.

1730. – Minutes des actes reçus par le même du 2 janvier au 31 décembre 1730. – Échange conclu entre Pierre Rouger, seigneur de Mauvières et autres lieux, conseiller du Roi et trésorier de France au bureau des finances de la généralité d'Auch, citoyen noble de la ville de Perpignan, d'une part, et François Séjourné, d'autre part, 2 janvier 1730 [pièce numérotée 1]. – Prisée du moulin de Coubertin, 17 mars 1730 [p. n. 29]. – Autre du « moulin d'Écostebouton », en la paroisse de Chevreuse, 14 avril 1730 [p. n. 36]. – Déclaration de censive passée par Jean Deschamps, berger, demeurant à Toussus-le-Noble, au profit de M''^ Vivien d'Auvergne, chapelain « de la chapelle de » Notre-Dame des Boisseaux, fondée en l'église paroissiale de Châteaufort », 30 mai 1730 [p. n. 56]. – Nomination des collecteurs pour l'année 1731, en la paroisse de Chevreuse, 3 septembre 1730 [p. n. 86].. – Aveu et dénombrement par les dames de l'abbaye de Gif à Ms'' Louis-Henry duc de Bourbon, prince de Condé, pour les fief, terre et seigneurie de « la Croix-I) Guyon, scis à Mitry-en-France », qu'elles reconnaissent tenir de lui à cause de son comté de Dammartin, 19 septembre 1730 [p. n. 91]. – Assemblée des habitants de Chevreuse au sujet des tailles, 17 octobre 1730 [p.n.95]. – Autre, des mêmes, «à l'efiTet de pourvoir au

328

ARCHIVES DE SEINE-ET-OTSE.

» logement ordonné par Monseigneur l'Intendant de
» la Généralité de Paris, pour la brigade de mares-
» chaussée établie à Chevreuse », lesquels, «après
» avoir mûrement délibéi'è et conféré entre eux, n'ont
» pas trouvé un logement plus commode pour un ca-
» valier de garde, les chevaux et équipages et fourrages
» de ladite brigade qu'une maison seize audit Che-
» vreuse, proche la porte de Paris, laquelle

» maison en total lesdits habitans offrent de louer
» pour ladite brigade la somme de cent livres;

» mais, comme ladite paroisse est très pauvre et sur-
» chargée à la taille , lesdits habitans supplient très
T> humblement Me-- l'Intendant de vouloir bien avoir la
» chanté pour ladite paroisse de la décharger de la-
» dite somme par an sur la capitation », 3 décembre
n30[iJ. n. 11].

E. 6775. (Liasse.) – 126 pièces, papier.

1731 . – Minutes des actes reçus par le même du
1^e janvier au 29 (jécembre 1*731. – Inventaire dressé
après le décès de Jean-Baptiste Coignet sieur de Beau-
regard, 2 mars 1731 [pièce numérotée 26]. – Acte
d'assemblée des habitants de Chevreuse au sujet de
l'inscription de plusieurs marchands au rôle de la
taille, dont ils « confirment les cottes, quoyqu'elles
» soient bien au dessous du tau que lesdits particuliers
» chacun en leur égard peuvent porter pour leur tra-
» ficq considérable », 27 mars 1731 [p. n. 35]. – Foi
et hommage aux dames de Saint-Cyr pour le « fief Le
» Roy », sis à Villiers-le-Bâcle, 27 juin 1731 [p. n. 67].
– Assemblée des habitants de Chevreuse et délibéra-
tion prise par eux au sujet du sieur Jean Empliroy,
marchand mercier, qui, « à luy seul, fait un commerce
» plus considérable que tous les marchands de Che-

» vreuse ensemble; son commerce conciste en

» marchandises de mercerie en gros et en détail tant
» dans la ville qu'à quatre lieues à la ronde, f'ournis-
» sant tous les marchands de tous les environs : les
» marchandises de son commerce sont dantelles ,
» mousselines, batistes de toutes sortes, bonneterie,
» orphevrie , clainquailerie, librairie et autres »,
29 juillet 1731 [p. n. 76]. – Prisée du moulin de la Ma-
chine tenu à loyer des dames de Saint-Cyr, 3 octobre
1731 [p. n. 93]. – Pouvoirs donnés aux collecteurs par
les habitants de Chevreuse, réunis le 9 décembre 1731,
d'imposer Catherine Duclos veuve Duvivier, « comme
» faisant sa demeure et traficqs à Chevreuse », ainsi
» que divers autres particuliers [p. n. 118]. – Foi et

hommage portant présentation d'homme vivant et
mourant par la fabrique de Magny-Lessart à Mes-
dames de Saint-Cyr, « à cause de la moitié des dixmes
» de Rommainville », 29 décembre 1731 [p. n. 120],

E. 6776. (Liasse.) – 119 pièces, papier.

1732. – Minutes des actes reçus par le même du
4 janvier au 27 décembre 1732. – Extrait du testament
de Jean Lacger ou Laeger, en son vivant, prêtre, cha-
pelain en l'église de Palaiseau, d'où il appert que celui-
ci a légué aux pauvres de Chevreuse « 12 livres 10 sols

» de rente, qui seront prises sur les dames religieuses
» de l'abbaye royale du Val de Gif » ; – délivrance
du legs par M^{''} Sébastien Auclerc, curé de Palaiseau,
11 février 1732 [pièce numérotée 7]. – Réparation
d'injures : Daniel J , ci-devant serviteur domes-
tique de M^m Jacques Pollart, curé de Saint-Rémy-lez-
Chevreuse, reconnaît que « malicieusement et témé-
» rairement il a répondu le jour d'hier des injures et
» des calomnies atroces contre l'honneur et réputa-
» tion dudit sieur curé », de son vicaire et d'une de-
» moiselle « veuve du S^{''} Poplain, sa pensionnaire, dont
» il se repend et demande pardon, et qu'il reconnoist
» ledit sieur curé, son vicaire et ladite demoiselle Po-
» plain pour personnes d'honneur non entachées de ce
» dont il a répandu mal à propos [le bruit] contre eux »,
27 juin 1732 [p. n. 45]. – Devis et marché d'ouvrages
de maçonnerie, charpente et couvertures à exécuter
en la ferme du Petit-Ragonant, 26 juillet 1732 [p. n.
63]. – Bail par M^{''} Pierre Boisseau, procureur au
bailliage, agissant en qualité d' « administrateur élec-
» tif en charge de l'Hôtel-Dieu » de Chevreuse, à Ger-
» main Pinson, laboureur, de la ferme de « Saint-Lubin,
» attenante la chapelle dudit Saint-Lubin, faubourg et
» paroisse de Chevreuse du costé de la porte de Paris »,
2 novembre 1732 [p. n. 97].

E. 6777. (Liasse.) – 118 pièces, papier; 1 cac.hel.

1733. – Minutes des actes reçus par le même du
4 janvier au 30 décembre 1733. – Protestation par le
curé de Limours, M^{''} Jean-Nicolas Roger, lequel dé-
clare « qu'il a appris que contre toutes les règles [et]

» l'usage et au mépris des édits et déclarations,

» Charles Girard, se disant marguillier dudit Limours,
» et autres habitants dudit Limours se seroient ingé-
» rés, le jour d'hui, de leur chef et autorité privée

SERIE E.

NOTAIRES ET TABELLIONS.

329

» de faire une élection de marguillier sans la partici-
» pation dudit sieur curé, ce qui n'est qu'une pure ca-
» balle » et, en conséquence, s'oppose formellement à
toute prise de possession, 4 janvier 1733 [pièce numé-
rotée 1]. – Délibération de la fabrique de Chevreuse
« sy convient continuer le sieur Toussaint Mauger

» pour organiste ordinaire de l'église et sur les hono-
» raires qui luy appartiennent » ; assemblée tenue en
conséquence par les habitants de la paroisse qui, « d'une
» unanime voix, [sont] convenus que les honoraires du
» dit sieur Maugé sont trop modiques ; c'est pourquoy
» a esté d'une commune voix convenu qu'il sera donné
» chaque année pour honoraires audit sieur Maugé,
» pour toucher l'orgue, à compter du mois d'aoust
» prochain, aux termes ordinaires, sçavoir par la
B fabrique la somme de quatre-vingt livres, par la
» confrairie du Saint-Sacrement vingt-livres et par
» celle de la Sainte-Vierge pareille somme de vingt
» livres », 25 mars 1733 [p. n. 24]. – Présentation à
l'archidiacre de la ville et banlieue de Chartres par
M' ^ Jean-Baptiste Duprat, abbé commendataire de
l'abbaye de Saint-Père de Chartres, de la personne de
René-Cyprien Legueru ou Lequeru pour être pourvu
d'une cure, 15 mai 1733 [p. n. 38]. – Bail par
M" Pierre Collot, curé de Chevreuse, à Jacques David
du droit de dîme, tant grosse que menue, « qui appar-
» tient audit sieur bailleur en l'étendue du haut Milon
» qui a esté réservée aux sieurs curés de Chevreuse
» lors de la désunion qui a esté faite dudit lieu du haut
» Milon, dépendant ci-devant de la paroisse de Che-
» vreuse. pour la réunira l'église dudit Milon, suivant
» les décrets de Messeigneurs les archevesques de
» Paris François de Harlay et Louis-Antoine de
» Noailles, le premier du 3 décembre 1612, le second
» du 16 février 1702 », 23 juin 1733 [p. n. 56]. – Bail de
pièces de terre fait à Honoré Champion, tuilier, parle
proviseur du bassin des trépassés en l'église de Che-
vreuse, 8 octobre 1733 [p. n. 18]. – Pouvoirs donnés
par les habitants de Magny aux marguilliers de la pa-
roisse, à l'effet de rentrer en possession de divers hé-
ritages, 22 novembre 1733 [p. n. 101].

E. 6778. (Liasse.) – 131 pièces, papier.

1734. – Minutes des actes reçus par le même du

5 janvier au 31 décembre 1734. – Bail fait à Louis

Dominé, marchand, par le curé de Chevreuse, M"

Pierre Collot, du droit « de lever et percevoir toute la

' » dixme qui appartient audit S" bailleur en] sadite

Sbine-et-Okb. – Série E. – Tome V.

» qualité de curé en l'estendue de la paroisse de Che-
» vreuse ; » prix fixé : 150 livres, 21 février 1734 [pièce
numérotée 24]. – Autre, de la dîme de Saint-Forget,
26 juin 1734 [p. n. 62]. – Aveu et dénombrement à
Ms- ' Charles-Philippe d'Albert, duc de Luynes, par Henry
Lamouroux, écuyer, seigneur de Mauvières, 24 juil-
let 1734 [p. n. 15]. – Titre nouvel d'une rente de
13 livres 2 sols 6 deniers par M[™] Dreux-Augustin
Dugué, seigneur de Méridon et autres lieux, au profit

de l'Hotel-Dieu de Chevreuse, 26 novembre 1134 [p. n. 115]. – Contrat de mariage entre François Tressy, demeurant à Dampierre, et Jeanne Prévôt, demeurant à Maincourt, 31 décembre 1134 [p. n. 131].

E. 6779. (Liasse.) – 1 pièce, parchemin ; 102 pièces, papier,

1735. – Minutes des actes reçus par le même du 5 janvier au 23 décembre 1735. – Inventaire dressé après le décès de Jeanne Mantion veuve de Raphaël Morin, en son vivant gouvernante au service de feu M^{""} François Delaplane, 11 février 1734 [pièce numérotée 16]. – Dépôt du testament de dame « Margue-
» rite Guesté de La Sauvagère, honorable femme de
» Joseph-François Le Sellier, sieur de Miraulmont,
» capitaine de dragons, chevalier de l'ordre royale et
» militaire de Saint-Louis », reçu par Jacques Pollart, curé de Saint-Rémy-lez-Chevreuse, 23 avril 1135 [p.n.25]; – inventaire dressé après le décès de ladite dame, 12 mai [p. 26]. – Constitution de procureur par Marie Bazard et Margueritte OUivier, filles majeures, demeurant en communauté à Chevreuse, pour accep-
» ter en leur nom « le don qui leur doit être fait par
» M^{""} Nicolas Berlin, conseiller du Roy en ses Con-
» seils, maître des requestes honoraire de son hostel
» et par M[»] Pierre Collot, prêtre, docteur de Sor-
» bonne, curé de Chevreuse, à l'effet par laditte sœur
» Bazard, et après elle par ladite sœur OUivier et par
» celles qui leur succéderont en laditte communauté,
» de tenir une école de charité des pauvres filles de
» laditte paroisse de Chevreuse », 21 août 1735; –
contrat aux termes duquel M^{""} Nicolas Berlin, « Con-
» sidérant que la maltresse d'écoUe pour l'instruction
» des pauvres filles de la paroisse de Chevreuse n'est
» pas récompensée comme elle le mérite du soin
» qu'elle prend pour lesdittes filles, n'ayant pas de re-
» venus suffisants pour subsister en laditte fonction m,
et désirant augmenter « le don qu'il a fait par acte
» passé devant Deniset, principal notaire des ville et

42

180

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

» hailliage de Chevreuse, présens témoins, le 27 oc-
» tobre 1'725 », avec l'assentiment du curé de la pa-
» roisse, « directeur et supérieur né des écoles dans
» l'étendue de sa paroisse », fait en conséquence une
donation aux conditions suivantes : « Les maîtresses
» d'écolle qui succéderont auxdites sœurs Bazard et

» OUVIER seront prises de Chevreuse et Saint-Rémy
» par préférence à toutes autres, lorsqu'elles auront
» les qualités nécessaires pour cet employ. [Elles] sui-
j> vront en tout le règlement fait pour les écoles en
» mil sept cent douze, et en conséquence feront l'école

» le samedi matin Pour leur conduite person-

» nelle, [elles] se conformeront dans tous les points au
» règlement fait pour leur maison et approuvé par S.

I) É. Monseigneur le Cardinal deNoailles L'inten-

» tion du donateur est que lesdites maîtresses, étant
» ainsi secourues, se donnent toutes entières à l'in-
» struction de la jeunesse et ne se chargent point d'autres
» travaux, lesquels joints à l'instruction les consu-

» ment en peu d'années Les revenus des rentes

» et biens [qui sont actuellement donnés] entreront
» dans la bourse commune, dont sera rendu compte
■ chaque année dans les vacances audit sieur curé de
» Chevreuse et ses successeurs en ladite cure, et il
» sera pris sur ledit revenu la somme de 100 livres, qui
* sera remise par la sœur tenant ladite école au
» maître d'école des pauvres garçons de ladite pa-
» roisse de Chevreuse, pour l'ayder à vivre plus com-

» modément dans ladite fonction Lesdites maî-

» tresses d'école n'exigeront rien des filles qui ne
» seront point en état de payer, mais seulement de

» celles qui le pourront Quand il n'y aura point

» de festes dans la semaine, il ne sera donné par la-
» dite maîtresse d'école que deux congez, les mercredi
j> et samedi après niidy, et, quand il y aura une seule
» feste, on ne donnera qu'un congé, qui sera le samedi

» après midy Ladite maîtresse d'école et ses

o successeurs seront tenues faire dire par leurs écol-
» lières, soir et matin, des prières à l'intention des
» bienfaiteurs desdites écoles et principalement des-
» dits donateurs et de leur famille », 28 août 11⁵
[p. n. 63]. – Contrat de mariage entre Louis-Antoine
Delaplace, marchand mégissier à Chevreuse, et Marie-
Marthe Delange, fille de Jean-Jacques Delange, de
même profession, en la même ville, 20 novembre 1735
[p. n. 86].

E. 6780. (Liasse.) – 104 pièc«s, papier.

1737. – Minutes des actes reçus par le même du

6 janvier au 31 décembre 1737. – Renonciation par
M^r François Testu de Menouville, chevalier, à la suc-

cession de « Messire Jacques Sebouville, son oncle ma-
» ternel, vivant prêtre, curé de Doii-en-Brie, diocèse
» de Meaux, pour luy être ladite succession plus oné-
» reuse que profitable », 3 avril 1737 [pièce numé-
rotée 30]. – Assemblée des « anciens, notables habi-
» tans et paroissiens » de Gif, réunis o en nom collectif
» au banc et tablette de l'œuvre de laditte église, au
» son de la grosse cloche, » pour procéder à la nomi-
nation d'un marguillier comptable et d'un marguillier
des Trépassés, 30 juin 1737 [p. n. 49]. – Bail de la
ferme de Vaugien, par Etienne-Olivier de Montluçon,
seigneur de la terre de Vaugien, conseiller du Roi,
l'un de ses fermiers généraux, à Pierre Montrizard,
laboureur, et Marguerite Châtelet, sa femme, 29 sep-
tembre 1737 [p. n. 70]. – Prisée du moulin d'Ors,
14 novembre 1737 [p. n. 88]. – Acte d'assemblée des
habitants de la paroisse de Toussus-le-Noble, réunis
à l'effet de prendre une délibération à l'occasion
d'une ordonnance de 445 livres 10 sols à eux accordée
par le Roi, 15 décembre 1737 [p. n. 99].

E. 6781. (Liasse.

120 pièces, papier.

1738. – Minutes des actes reçus parle même du
4 janvier au 30 décembre 1738. – Bail de pièces de
terre, fait par les marguilliers en charge, Jacques Lé-
ger et François Batoufflet, avec le consentement du
curé de Chevreuse, M^r Pierre Collot, à Henri Brébant,
voiturier, 2 mars 1738 [pièce numérotée 21]. – Renon-
ciation par « dame Marie-Anne-Jeanne de Mauge,
» veuve de Pierre Rossignol Vaudricourt, bourgeois
» de Pans, » agissant en qualité de tutrice de sa fille,
Marie-Thérèse Rossignol Vaudricourt, à la succession
de Pierre Rossignol Vaudricourt, son frère, décédé à
La Martinique, « vivant, chargé des affaires de Jean-
» Baptiste Durville, escuyer, conseiller secrétaire du
» Roy, maison et couronne de France et de ses fl-
» nances », 8 juin 1738 [p. n. 42]. – Constitution de
60 livres de rente au profit de la fabrique de Che-
vreuse par Jean Auffroy, marchand, et Jeanne Vigeon,
sa femme, à charge de fondation de messe, 25 juillet
1738 [p. n. 57]. – Abonnement aux termes duquel
M^r Pierre Adenet, directeur des aides et droits y joints
au bureau d'Arpajon, y demeurant, au nom de M^r Jac-
ques Forceville, fermier général des fermes unies de
France, promet de « faire jouir pendant six années à
» Cliarlemagne Roux, Marguerite Moison veuve Pas-

SÉRIE E. – NOTAIRES ET TABELLIONS.

» quier Herson, Louis Herson et Pierre Délavai, tous
 ■ marchands et maîtres bouchers en la boucherie de
 » Chevreuse, . . . les droits attribuez aux offices d'in-
 » specteurs aux boucheries s, moyennant le payement
 d'une redevance annuelle de 800 livres, 31 octobre

1738 [p. n. 91]. – Fondation de messe en l'église de
 Chevreuse au nom du sieur Jean-Baptiste Desnoyers,
 bourgeois de Paris ; quittance de la somme payée à
 cet effet aux marguilliers François Batoufflet et Si-
 mon Legris, 30 décembre 1738 [p. n. 120].

B. 6782. (Liasse.) – 90 pièce», papier.

1739. – Minutes des actes reçus par le même du
 4 janvier au 15 septembre 1739. – Bail par les dames
 de Saint-Cyr, à Nicolas Gervais et sa femme, de « la
 » tour de Châteaufort, jardin derrière et à costé, et
 » des droits de la foire qui se tient le jour S' Simon
 » et S' Judde audit lieu de Châteaufort, mesuragedes
 n grains, languayage de porcs, pezage, pied-fourché »,
 etc. ; redevance annuelle : 130 livres, 28 mars 1739
 pièce [numérotée 34]. – Prisée du « moulin de Tour-
 » « voye, paroisse Saint-Rémy-lez-Chevreuse » , 26 mai

1739 [p. n. 56]. – Foi et hommage à M. Hérault, sei-
 gnuur de Gif, par a Estienne-Olivier de Monluçon,
 »- écuyer, fermier général du Roy », pour la terre et
 seigneurie de Courcelles près Gif, 30 juin 1739 [p. n.
 73]. – Autre, par le même, à Mesdames de Saint-Cyr,
 13 juillet 1739 fp. n. 76]. – Titre nouvel passé au pro-
 fit de Marie-Jeanne Regnard par « dames Marie Ba-
 » zard, Marguerite Olivier et Louise Benoist, filles ma-
 « jeures, demeurantes en la communauté des filles de
 j> Chevreuse et faisant les écolles des filles de Che-
 » vreuse, composantes la plus grande partie de ladite
 i communauté », 15 septembre 1739 [p. n. 90].

E. 6783. (Liasse.) – 1 pièce, parchemin ; 1 pièce, papier.

1758-1768. – Guillaume Cornillet. – Bail d'im-
 meubles provenant de la donation faite par Nicolas
 Bertin, en 1735, passé au profit de François Levasseur,
 « maréchal de forges » , par dames Marie Bazard,
 o fille majeure, supérieure de la communauté de Che-
 » vreuse, Marguerite Ollivier souprieure de laditte
 » communauté, Marie-Françoise Descoins et Marie-
 » Jacqueline Cointré, sœurs de laditte communauté »,
 15 septembre 1758. – Actes divers concernant un
 sieur Claude Bertin, soldat au régiment des Gardes-
 Suisses, 1768.

B. 6784. (Liasse.) – 1 pièce, parchemin.

1563. - Châteaufort. - Mathurin David. - Notification par le « juge et garde pour le Roy nostre sire » de la prévosté de Chasteaufort » d'un contrat reçu par « Mathurin David, tabellion royal juré en ladicte » prévosté », aux termes duquel Robert Potet, a la- » boureur de vignes », demeurant à Gif, reconnaît avoir vendu un jardin sis à Gif, « au lieu de Bulton », à M^e Jean Durant, curé de cette paroisse, 21 février 1563,

K. 6785. (Liasse.) - 2 pièces, parchemin.

1690-1591. - Claude Girard. - Notification par Thomas Le Masson, « licencié es loix, avocat en la » court de Parlement à Paris, juge, prévost et garde p de la prévosté et chastellenie de Chasteaufort pour le » Roy, nostre sire, et pour hault et puissant seigneur » Messire François d'Escoubleau, chevallier des or- » dres du Roy nostre dict seigneur, seigneur de » Sourdis, Joy-en-Jozas et dudict Chasteaufort par » adjudication », de contrats reçus par Claude Girard, « principal tabellion royal juré en ladicte prévosté », dont l'un est du mois de novembre 1590 et l'autre du mois de juin 1591.

E. 6786. (Liasse.) - 1 pièce, parchemin.

1615. - Louis Ambroise. - Acte de vente reçu par Louis David, « commis pour l'absence de Louis » Ambroise, greffier et tabellion roial juré en la pré- » vosté et chastellenie roiale de Chasteaufort », 4 octobre 1615.

BJ. 6787. (Liasse.) - 114 pièces, papier.

1624. - Denis Brière. - Minutes des actes reçus par a Denis Brière, principal tabellion royal juré en » la prévosté et chastellenie de Chasteaufort », ou par ses commis, parmi lesquels Jacques Haultemps, Louis Beaujehan, Nicolas Frellon.etc, pendant l'année 1624. - Constitution de procureur par M^e Jean Des- champs, prêtre, précédemment curé de S^e Etienne du Chaix, diocèse de Maillezais en Poitou, 5 mars 1624 [pièce numérotée 21]. - Pouvoirs donnés par M^e Je-

33?

rôme Séguier, conseiller du Roi en ses Conseils d'État et prêvé, président du Grand-Conseil, et par Anne Jacquelin, conseiller du Roi et trésorier général de ses bâtiments, à dame Anne Viole, femme dudit Séguier, et à damoiselle Madeleine Séguier, femme dudit Jacquelin, pour consentir, au nom des constituants, « à la » profession et réception de sœur Elisabeth Séguier », fille du Président « au couvent et monastère de Port-Royal, où elle est de présent, convenir et traicter » pour ce regard avec les dames relligieuses abbessse » « t couvent dudit monastaire de Port-Royal à la » somme de douze mil livres tournois pour une fois » paj'ée », 12 avril 1624 ; – acte passé en conséquence, le 13 avril, par lesdites dames stipulant pour a sœur Marie- Agnès cy-devant appelée Élizabetli Sé- y> guier », ayant « le désir de ce rendre religieuse au- » dict Port-Royal, pour la bonne observance qu'elle a » recongnu y estre ». Signatures [p. n. 36]. – Quit- tance donnée par l'abbesse de Port-Royal Angélique Arnauld, qui reconnaît avoir reçu de « M'''^^ J. Dau- » bray , conseiller au Châtelet de Paris , et dame » Claude de Godeffroy, sa femme,... la somme de » huit cens livres tournois pour les habitz, vestures, » meubles et autres fraiz qu'il a convenu frayer et T> desbourser pour la réception ce jourd'huy faicte en » ladicte abbaj^e de sœur Michelle Daubray, fille des- » dictz sieur et dame », 19 mai 1624 [p. n. 59]. – Réception en l'abbaye de Port-Royal de « damoiselle » Gabrielle Rubentel, fille de deffunctz M'''' Denis Ru- » bentel, vivant sieur de Maudestour, conseiller du » Roy en sa cour de Parlement, et de damoiselle » Françoise de Maulevault » ; actes y relatifs, 12 juin 1624 [p. n. 76]. – Bail de terres fait au profit de Jac- ques Cossart , laboureur , par l'abbe-sse et les reli- gieuses de l'abbaye de Gif, 15 juin 1624 [p. n. 82]. – Foi et hommage au seigneur de Saclay par « François » Du Déré, escuier, seigneur de Graville », lequel se transporte à cet effet « au devant de la principalle » porte et entrée de la maison et lieu seigneurial de » Saclay autrement dit le fief de Chevreuse et ensiè- » gnement la tour du Coulombier », 2 juillet 1624 [p. n. 87]. – Acte aux termes duquel l'abbesse et les religieuses de Port Royal, en conséquence de la « per- » mission qui leur a esté donnée et octroyée par Mes- » seigneurs les révérandissime archevesque de Paris » et général de Sciteaux d'elles retirer de ladicte ab- » baye de Port Royal en la ville ou faulxbourgs de » Paris et y bastir une église et maison pour y servir » Dieu ainsy que font en ce lieu de Port Royal, duquel » elles ce désirent retirer selon le désir du saint con-

I

» cille de Trente à cause du péril où elles seroient s'il » arriroit des guerres et pour les incomraoditez » qu'elles reçoipvent des inundations des eaux », » prient damoiselle Catherine Marion, veuve d'Antoine

Arnauld, d'acquérir en leur nom « soit par vente ou
» bail à rente de condition rachetable une maison et
» lieux en ladicte ville ou faulxbourgs de Paris »,
17 juillet 1624 [p. n. 91]. – Bail de la maison et ferme
de Corbeville fait à Denis Roger, laboureur, par « da-
» moiselle Rachelle Le Cointe, femme de noble homme
» Salomon Langlois, ... autorisée de noble homme
» Tsaac Harnault, escuier, seigneur de Corbeville,
» général des carabins du Roy », 11 septembre 1624
[p. n. 107]. – Donation faite à son frère par « damoi-
» selle Gabrielle Rubentel, ... de présent novice en
» l'abbaye de Port-Royal, ... pour la bonne amitié et
» dilection qu'elle dict avoir et porter à Nicolas Ru-
» bentel, escuier, sieur de Bruslar(?), son frère, de-
» mourant à Paris, et en recongnissance des peines
» qu'il a prises à la sollicitude de ses affaires »,
28 septembre 1624 [p. n. 113].

E. 6788. (Liasse.) – 56 pièces, papier.

1632. – Minutes des actes reçus en 1632 par le
même et par ses commis. – Bail d'immeuble par M"
Gervais Garanger, procureur au Parlement, présen-
tement en sa maison de Limours, à la veuve de Guil-
laume Martin, octobre 1632 [pièce numérotée 17]. –
Autre par Denis Delaleu, chirurgien à Jouy-en-Jpsas,
à Antoine Lucas, demeurant à Saclay, 7 novembre 1632
[p. n. 23]. – Autre d'une « maison, court et jardin, le
» lieu comme il se comporte...., assise à Ursine », fait à
Jeanne Dumontel par Geneviève Fauchet « veuve de
» feu Louis Pinaigrier, vivant mestre vitrier à Paris »,
8 novembre 1632 [p. n. 26]. – Autre, par « M"
» Charles Dubernetz, chevalier, conseiller et maistre
» d'hostel ordinaire de Monseigneur le duc d'Orléans,
» frère du Roy et de Madame la duchesse de Savoye,
1) sœur de Sa Majesté, seigneur des Arpcntitz », 8 no-
vembre 1632 [p. n. 27]. – Bail de terres fait au profit
de Toussaint Gohard, boulanger et laboureur à Feu-
cherolles, par « vénérable et dévotte religieuse dame
» sœur Catherine Desportes de Sainte-Claire, abbesse
» et dame spirituelle et temporelle de Saint-Cyr au val
» de Gallye », 13 décembre 1632 [p. n. 46]. – Bail par
M'« Pierre Gilbert, écuyer, seigneur de « Voisins-le-
» Brethonneulx, », présentement en son château de
Voisins-le-Bretonneulx, 28 décembre 1632 [p. n. 55].

SERIK E. – NOTAIRES ET TABELLIONS.

333

E. 6789. (Li.Tsse.) – 137 pièces, papier.

1633. – Minutes des actes reçus en 1633 par le

même et par ses commis. – Prise de possession de la cure de la Trinité de Cliâteaufort par « M' Nicolas » Ganneron, prêtre, curé de la Trinité soubz ledit Chasteaufort, chappelain de la clipppelle Saint-Remi, fondée en l'église Nostre-Dame de Paris », 1^{er} janvier 1633 [pièce numérotée 1]. – Bail par damoiselle « Marie de Fortboys, veuve de feu Guillaume du Verail, vivant escuyer, sieur d'Essuille et de la Perruche, lieutenant d'une compaignye au régiment des gardes du Roy », au profit de Martin Chappelle, marchand boucher à Châteaufort, 27 janvier 1633 [p. n. nj].

– Déclaration aux ternies de laquelle M^r Mathurin Burnouf, curé de Gif, reconnaît que « sur le revenu temporel d'icelle cure les dames abbesse, religieuses et couvent Notre-Dame de Gif ont droit de prendre et percevoir chacun an, le jour Saint-Martin d'hiver, la quantité de quinze septiers de grain, etc. », 20 mai 1633 [p. n. 67]. – Entrée en l'abbaye de Gif de demoiselle Marie Martineau, fille de « M^m Martin Martineau, [en son vivant] conseiller du Roy en ses Conseils, seigneur et baron de Thuré » ; constitution de dot à cet effet par la veuve dudit M^r Martin Martineau et noble homme M^r Samuel Martineau, « docteur en théologie et chanoine de Notre-Dame de Paris », 28 juillet 1633 [p. n. 114]; – quittance donnée par l'abbesse, le 19 juillet 1633, de la somme de 4.000 livres payée par M^r Samuel Martineau. – Entrée en la même abbaye de demoiselle Française Coignet, fille de M^r Michel Coignet, écuyer, sieur de Saint-Aubin, auditeur des Comptes, et de Geneviève Le Clerc; engagement pris par les parents de payer la somme de 3.000 livres, 31 juillet 1633 [p. n. 11^{er}]].

– Bail fait à Kémy Baron, laboureur, demeurant aux Granges, et à Claude Desmignières, de même état, par M^r Henry Leclerc, prêtre, chapelain de l'ancien monastère de Port-Royal, fondé de procuration de « dame Marie-Genevieve de Saint-Augustin, abbesse dudit monastère à Paris », de « la ferme des Granges dudict Port-Royal », 28 août 1633 [p. n. 230]. – Bail par l'abbesse et les religieuses de Gif, à la veuve de Jean Lemoyne, de plusieurs pièces de pré ; signatures : Madeleine deMornay, abbesse, Claude deMornay, prieure, Cyprienne de Gombault, sous-prieure, Marie de Pradines, Christine de Pradines, Louise Bourgeois, chambrière, Anne Desmarcq, cellérier, Louise de Marc, portière, Catherine Vaucquier,

boursière, Marthe Cousin, chantre, Jeanne Frontin, grenetière, Madeleine de Montenay, sacristine, etc. 8 septembre 1633 [p. n. 131]. – Bail à ferme du gros et huitième de Saclay et Villeras, fait par Louis de Lux, conseiller, maître d'hôtel ordinaire du Roi, écuyer ordinaire de la grande écurie de Sa Majesté, seigneur d'Orsigny, 26 septembre 1633 [p. n. 133].

E. 6790. (Liasse.) – 120 pièces, papier.

1634. – Minutes des actes reçus en 1634 par le même et par ses commis. – Constitution de procureurs par M^e Claude de Frédy, curé de Sentisse, pour résigner en son nom son bénéfice, 27 janvier 1634 [pièce numérotée 15]. – Entrée en l'abbaye de Saint-Cyr^e de Denise Le Normant, fille de Jean Lenormant, garde-vaisselle de la maison du Roi ; don par son père à l'abbaye de 25 livres de rente sur l'Hôtel-de-Ville. Signatures : S^{ie} Catherine Desportes de Sainte-Claire, abbesse. S^{ie} Marguerite Desportes, prieure. S^{ie} Charlotte Rose, dépositaire. S^{ie} Angélique Midorge, « vestiaire ». S^{ie} Catherine Leber, sacristine. S^{ie} Elisabeth de Menuau. S^{ie} Claude Payen. S^{ie} Madeleine Briçonnet. S^{ie} Adrienne Payen. S^{ie} Denise Le Normand dite de Sainte-Gertrude. 26 février 1634 [p. n. 31]. – Échange conclu entre M^e Louis Musnier, curé de Saclay, Honoré Moulin, marguillier, et plusieurs habitants « faisant et représentant la plus grande et seyne partie de la paroisse dudit Saclay », d'une part, et noble homme Michel Lucas, conseiller du Roi en ses Conseils, secrétaire ordinaire du cabinet de Sa Majesté, seigneur de Saclay, 9 août 1634 [p. n. 99]. – Bail d'immeuble fait à Pierre Frellon, laboureur, et Jean Malingre, marchand, par noble homme Pierre Corbonnoys, écuyer, seigneur de Vauhallan, 26 août 1634 [p. n. 105].

E. 6791. (Liasse.) – 16 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

163J-1637. – Minutes et notifications d'actes concernant Châteaufort et les localités voisines, passés, de 1631 à 1637, par-devant Denis Brière, qualifié de « principal tabellion royal juré de la prévosté » et chastellenye royale de Chasteaufort ». Nom du prévôt : « Anthoine Soreau, conseiller du Roy, nostre sire, prévost et garde pour Sa Majesté de la prévosté » et chastellenye royale de Chasteaufort et maistre des requêtes ordinaire de l'Hostel de la Roynne ».

334

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

E. 6792. (Liasse.) – 1 pièce, parchemin.

1626. – Philippe Leau. – Notification par le prévôt d'un contrat reçu par « Louis Beaujean, commis » pour et en l'absence de Philippe Leau, principal tabellion royal juré en la prévosté et chastellenie royale de Chasteaufort », 15 mars 1626.

E. 6793. (Liasse.) – 210 pièces, papier.

1627. – Minutes des actes reçus , en 1627 , par Philippe Leau, « principal tabellion royal de Chateau-

> fort», et par ses commis. – "Vente faite à Louis Beau-Jehan par Louis Hacte, religieux et fondé de procuration des prier et couvent de la Sainte-Trinité de Marcoussis, d'une « place où souvoit avoir entien-

> nement maisons et édifices, sciz à Saclay, au-devant

> et à l'opposité de la porte et entrée de l'église dudit » lieu, que vulgairement on appelloit l'Escu de France », 6 février 1627 [pièce numérotée 17]. – Bail de la ferme de Toussus fait au profit de Jean Rondault, laboureur, par noble homme Etienne « Daicq », congeiller ordinaire des guerres, présentement en sa maison de Toussus, 12 juillet 1627 [p. n. 131]. – Constitution de procureur par l'abbesse et les religieuses de Saint-Cyr, 12 juillet 1627 [p. n. 132]. – Bail de terres, prés et maisons fait à Émery Pathou, laboureur, par noble homme Pierre Corbonnoys, sieur de Vauhallan, 14 septembre 1627 [p. n. 157]. – Admission en qualité de religieuses de l'abbaye de Gif de « Marthe et Madeleine de Chaulnes », filles de M^r Jacques de Chaulnes, conseiller du Roy en son Conseil d'État et maître des requêtes en son Hôtel, et de dame Anne Le Clerc ; somme payée au couvent à cet effet, 10 octobre 1627 (p. n. 169].

E. 679*. (Liasse.) – 151 pièces, papier.

1628. – Minutes des actes reçus en 1628, par le même et par ses commis, parmi lesquels Verdoyer à Châteaufort, Mercier à Saint-Cyr, Leloup à Ursine Beau-Jehan à Saclay, Malingre à Igny. Lefèvre, Haultemps, Lemoine, Marcher, Bardet, Pigeon, Duval. – Bail fait au nom des religieux du couvent de la Sainte-Trinité lie Marcoussis, à Marin Josset, de « leur ferme » et métairie, des appartenances dudit couvent, scituez » audit Salcay, nommée le fief de la Tournelle », 22 fé-

vrier 1628 [pièce numérotée 23]. – Hommage aux Célestins de Paris par le « vicomte hérédifal de Chasteaufort », pour deux moulins et des terres sis à Gif, 20 mars 1628 [p.n. 30]. – Bail de la portion des dîmes appartenant aux abbesses et religieuses de Gif en la paroisse de Villiers-le-Bâcle, 23 juin 1628 [p. n. 70]. – Acte aux termes duquel Antoine Boulanger dit La Feuille, demeurant à Vauhallan, t de présent prisonnier aux prisons de Châteaufort », et sa femme, Nicole Montauban, le premier ayant été mis en prison sur la plainte du S^r de « Limons » et convaincu a des » cas mentionnez aux informations », s'engagent , a après que ledict S^r de Limons luy a remis ses domages et intérêts », à « vider de la paroisse de Vau-

» hallan et de s'abstenir d'habiter auprès de la terre
» dudit Limons plus près que d'une lieue à la ronde,
» avec tous leurs enfans, et ce dedans un mois prochainement
» venant, sur peine de tenir prison et que la
» procès criminel encommencé soit faict et parfaict »,
7 juillet 1628 [p. n. 78]. — Foi et hommage au seigneur
de Limons, « à cause de sa terre et seigneurie de Limons,
» sciz en la paroisse de Vauholland », pour « le fief et
» seigneurie d'Arpenty », en la même paroisse, 29 juillet
1628 [p. n. 88]. — Bail à François Ansoult, laboureur,
par dame Marie Boucher, veuve de M^r Jean Méréault,
en son vivant trésorier de la maison et de finances de
Madame la duchesse de Guise, présentement en sa maison
d'Orsigny, d'une « grande maison » appelée le fief des
Mariettes », avec ses dépendances, 10 novembre 1628
[p. n. 129].

E. 6795. (Liasse.) — 37 pièces, papier.

1638. — Pasquier Le Marquant. — Minutes de contrats
reçus, en 1638, par Pasquier Le Marquant ou par les
commis du notariat, parmi lesquels Frellon, Beau-Jehan,
Verdyer, Masson, Toustain, Millet, etc.

^ E. 6796. (Liasse.) — 1 pièce, parchemia ; 88 pièce», papi«T.

1639. — Minutes des actes reçus parle même, qualifié
« principal tabellion royal juré en la prévosté et chastellenye
royalle de Chasteaufort », et par ses commis en 1639. —
Promesse et contrat de mariage entre M^r Gabriel de Cugnac,
écuyer, sieur de « Richarville », fils de M^r Paul de Cugnac,
et de dame Anne Hurault, d'une part, et damoiselle Marie
de Verail, fille de Guillaume de Verail, écuyer, sieur
d'Essuilles,

SERIE E. — NOTAIRES ET TABELLIONS.

335

et de demoiselle « Marie de Fortbois, dame de la Per-
» ruche, et de Villiers-le-Basclé en partage à cause de
» sa terre et seigneurie de Presle et du Moulin neuf »,
d'autre part, 4 septembre 1639 [pièce numérotée 26].
— Foi et hommage par M^r Gabriel de Cugnac, seigneur
de Villiers-le-Bâclé en partie, lequel, s'étant « transporté
en la vallée de Chasteaufort au lieu où anciennement estoit
le four à ban de la vallée dudit B Chasteaufort, auquel lieu
n'y a de présent aucun manoir ny résidence d'aucune
personne », déclare tenir des Célestins de Paris le « fief et
seigneurie de la Poullalerie autrement dit le fief d'Albiacq,
assis au terrouer de Orsignies et dudit Villiers-le-Bâclé »,
8 octobre 1639 [p. n. 35]. — Vente par Jean Millet,

procureur au siège royal de Châteaufort, et Claude Guiller, sa femme, à Pierre Delanoue, marchand au même lieu, de 41 livres 7 sois de rente perpétuelle, 29 octobre 1639 [p. n. 52]. – Vente de terre en larris par la veuve d'Etienne Duval, marchand à Villiers-le-Bâcle, au susdit Jean Millet, 14 novembre 1639 [p. n. 63].

E. 6797. (Liasse.) – 224 pièces, papier.

1540. – Minutes des actes reçus par le même et par ses commis en 1640. – Prise de possession du prieuré de Saint-Christophe de Châteaufort par M^r Pierre Le Crosnier, « prestre , maistre ès-arts en » rUniversité de Paris, procureur du collège du

» Mans, prieur commandataire du prieuré de

» Saint-Christophe de Chasteaufort, ordre de Saint-
» Benoist, diocesse de Paris, pourveu d'icellui prieuré,
» comme il appert par ses provisions obtenues en
» cour de Romme », succédant à M^r François Thiel-
lement, décédé, 24 février 1640 [pièce numérotée
35]. – Marché pour travaux à exécuter au lieu sei-
gneurial de Gomberville, conclu par M^r Marin Le
Roy, écuyer, sieur de Gomberville, avec plusieurs
maçons « natifs du pais de Limosin », 6 mai 1640 [p.
n. "74]. – Acte constatant que « Messire Jehan de
» Hillerin, conseiller et maitre d'hostel ordinaire du
» Roy, seigneur de Bue en partie », a déclaré au pro-
cureur du Roi à Châteaufort « estre venu exprès de la
» ville de Paris, sa demeure ordinaire, sciz sur le
» gay de la rivière vis-à-vis du Louvre, en cedit lieu
» de Chasteaufort, pour faire les submissions et acte
D de foy et hommage requis pour raison de la maison
» seigneuriale et fief du Breuil, duquel relève sa
» maison seigneuriale dudit Bue, bastie à neuf depuis

» six ans », avouant « tenir les susdites choses de Sa
» Majesté en francq aleu à cause de son chasteaa et
» prévosté de Chasteaufort », 16 juillet 1640 [p. n.
115]. – Entrée en religion de damoiselle Françoise
Chauvelin, fille de « Louis Chauvelin, sieur de Crise-
nois », et de demoiselle Anne Robert, sa femme ;
engagement pris par ses parents de payer une rente à
l'abbaye de Gif, en laquelle elle était admise, 22 juillet
1640 [p. n. m]. – Acte de même nature pour l'entrée
en l'abbaye de Gif de damoiselle Louise Bouthier, fille
de M^r François Bouthier, chevalier, vicomte héréd-
ital de Châteaufort, et de dame Anne de Sans-Avoir,
décédée, « disans les parties que dès Faage de huict

» ans damoiselle Louyse-- Bouthier, est demeu-

» rante comme pentionnaire dans ladite abbaye, et
» que, peu auparavant le décedz de feu noble dame
» sœur Magdelaine de Mornay, lors abbesse de ladicte

» abbaye, lesdictes dame S^m Magdelaine de Mornay. . .
» et les autres religieuses convindrent avec ledict sei-
» gneur et avec ladicte deflfuncte dame son espouze
» de prendre et recevoir en leur dicte abbaye ladicte
» damoiselle Louyse Bouthier, pour y vivre et mourir
» comme les autres religieuses du cœur d'icelle ab-
» baye, sans que ladite damoiselle Louyse Bouthier
» puisse estre receue à y faire aucun vœu, n'en estant
i> pas capable, si ce n'est qu'il pleust à Dieu lui ren-
» voyer sa santé et sa capacité », 26 juillet 1640
[p. n. 121]. – Promesse et contrat de mariage
entre « Jean de Saint-Paul, » écuyer, sieur de
i Beauvais, demeurant à Haulte-Malson, paroisse
» d'Orfin, pais chartrain », d'une part, et damoiselle
Charlotte de Morand, fille de Jacques de Morand
sieur du Coudray, demeurant à Cernay-la- Ville ,
25 octobre 1640 [p. n. 181]. – Prisée du moulin
du Val, paroisse de Guyencourt, 13 novembre 1640
[p. n. 199]. – Cession de terres faite par Mⁿ Jean
de Hillerin, conseiller et maître d'hôtel ordinaire
du Roi, seigneur de Bue en partie, demeurant à Paris,
1 sur le quay de la rivierre de Seyne, proche la
» porte de Nesle, paroisse Saint-Sulpice », et Jean
Mahault, écuyer, gentilhomme ordinaire de la vénerie
du Roi « et ayant pour Sa Majesté la charge des
» des chiens pour le renard », demeurant au village
de Bue, 14 décembre 1640 [p. n. 214].

E. 6798. (Liasse.) – 176 pièces, papier.

1641. – Minutes des actes reçus par le même et
par les commis en 1641. – Bail par Charles Hamard,

336

ARCHIVES DK SEINE-ET-OISE.

meunier, demeurant au moulin de Cliamor, paroisse
de Gif, par Mⁿ François Bouthier, chevalier, vicomte
hérédital de Cliâteaufort, seigneur de Gif et autres
lieux, 5 mai 1641 [pièce numérotée 44]. – Obligation
aux termes de laquelle Marin Josset, laboureur à Auf-
fargis, reconnaît devoir la somme de 140 livres tour-
nois à Jacques Gallier, laboureur à « La Martignière,
» paroisse de Saclay», pour demeurer quitte envers
lui « du pot-de-vin qu'il a reçu dudict Gallier pour la
D ferme de Graville », 2 juin 1641 [p. n. 56]. – Bail
par « Charles de La Bahoulière, escuier, sieur de Ma-
» reuil », à François Huard, maître chirurgien juré à
Châteaufort, demeurant à Gomberville, paroisse de
Magny, de 11 arpents de terre en divers lieux, 22 juin
1641 [p. n. 73]. – Bail d'immeuble fait à Jean Pagnon,
maréchal, par Claude Duru, huissier de salle de Mon-

seigneur frère du Roi, 4 août 1641 fp. n. 89]. — Traité conclu par M^r Jean Millet, procureur au siège royal de Châteaufort, avec Nicolas La Guesche, receveur de la terre et seigneurie de Voisins-le-Thuit, auquel il « sera tenu faire et livrer dans trois mois à compter » de ce jour d'huy unq papier de recepte, dans lequel « sera déclaré par article tous et chacuns les droictz de » cens et rentes deubz à la seigneurie de Voisins-le- » Cuit, tant à cause d'icelle que aultres fiefz qui en » dépendent, icellui mettre en grand papier relyé et » couvert de parchemin suivant et semblablement à » icellui qui a esté représenté audict Laguesche». Prix convenu pour ce travail : 50 livres tournois, que a ledit Laguesche a promis et sera tenu bailler et paj'er » audict Millet en luy faisant la deslivrance dudict » papier de recepte », 20 octobre 1641 [p. n. 127].

E. 6799. (Liasse.) — 193 pièces, papier.

1643. — Minutes des actes reçus par le même et par ses commis en 1643. — Testament de « vénérable » et discrète personne M^r Jean Dutac (?), cy-devant » curé de l'église S'-Pierre d'Igny », lequel exprime, entre autres volontés, celle d'être enterré dans l'église d'Igny, « en la chapelle S'-Jean, proche la tumba » Mons' de Vigny, au droit de laquelle sépulture il . » désire estre attachée une épitaphe pour mémoire de » son nom, » 15 février 1643 [pièce numérotée 17]. — Acte passé entre le curé de Bue, M^{re} Germain Boudet et le marguillier, d'une juart. M^m Guillaume Hébert, conseiller au Parlement, seigneur de Bue, d'autre part, ce dernier ayant représenté que « ny luy ny les » dames sa mère et sa femme ny ses enflans et famille

ï n'auroient eu jusques icy aulcune place commode » pour assister au service divin, faulte de quoy ils au- » roient esté obligez de se placer où ils auroient peu B rencontrer des places vuides, et nommément ledit » S' Hébert auroit esté contrainct de prendre place » sur unq bancq où se mettent confuzément auprès de » luy les habittans dudict Bucq, ce qui n'estoit pas » séant à unq homme de sa qualité » ; il est en consé- » quence autorisé à se faire construire en ladite église une chapelle, dont il jouira lui, ses hoirs et ayant- » cause, 14 avril 1643 [p. n. 41]. — Vente d'immeuble par Marie de Tournay, veuve de Philippe Leau, en son vivant receveur du domaine de Châteaufort, à Jean Rondault, laboureur à Voisins, 18 juin 1643 [p. n. 67]. — Fois et hommages par noble homme « Jean Fallit avocat au Conseil privé du Roy, sei- » gneur du fief de Presle, scis au village de Villiers-le- » Bascle, le Moulin-Neuf et du fief de la Giroudière et B dudit Villiers-le-Bascle », à la dame de Limon, « da- » moiselle Marie Le Prestre dame dudit Lymons, » veuve de feu François Brillet », pour la terre et sei- » gneurie du Moulin-Neuf, 15 septembre 1643, et aux re- » ligieuses de l'abbaye de Port-Royal, pour sa terre et seigneurie de Presle, 16 septembre [p. n. 109 et 112]. — Entrée en religion de demoiselle Louise Chauvelin ;

engagement pris par ses parents, « Louys Chauvelin,
» escuyer, sieur de Crisenois, demeurant à Paris, rue
» S*-Victor, paroisse de S'-Estienne du Mont, et de-
» moiselle Anne Robert, son espouze », de payer aux
l'eligieuses de l'abbaj-e de Gif une somme de 3.000 li-
vres, 27 septembre 1643 [p. n. 124]. – Quittance d'une
somme de 67 livres 10 sols tournois donnée à M" Pierre
de Gillebert, écuyér, seigneur de Voisins-le-Bre-
tonneux et autres lieux, conseiller au Parlement, par
Denis Le Guay, marguillier de l'église S'- Victor de
Guyancourt, assisté du curé M" Jean « Laurais », de
M™ Claude d'Orléans, receveur de la terre et sei-
gneurie de Guyancourt, de M" Nicolas Quatrehomme,
écuyer, sieur de La Grange, demeurant à Trou, et de
divers habitants, 8 novembre 1643 [p. n. 161]. – Quit-
tance donnée par Alphonse de Bâillon, écuyer, sieur
de la Massicoterie et du Grand-Ragonant en partie, et
par demoiselle Louise de Marie, sa femme, ainsi que
par demoiselle Catherine de Marie, sœur de la précé-
dente, lesquels reconnaissent avoir reçu des dames
abbesse et religieuses de Gif, représentées par S' Ma-
deleine de Mornay, la somme de 78 livres « à laquelle
» somme lesdites partyes ont amiablement composé
» pour tout le droit d'indemnité par lesdictes dames.. .
» à cause de l'acquisition [par elles] faicte, par contrat

SERIE E. – NOTAIRES ET TABELLIONS.

33T

» passé par-devant moy tabellion soubzsigné le 21^o jour
» de décembre 1638, de Martin Gallard, manouvrier,
» demeurant audit Grand-Ragonnant, et de Claude
» Payen, sa femme, de 6 arpeus de bois tailliz en une
» pièce assiz au champ tier dit le Fonceau du Grand-
» Ragonnant », 8 décembre 1643 [p. n. 177]. – Vente
à M" Jean Laurais, curé de Guyancourt, par Claude
Trumeau, laboureur en cette paroisse, de 3 arpents de
terre labourable, 10 décembre 1643 [p. n. 179].

E, 680n (Liasse.) – 257 pièces, papier.

1644. – Minutes des actes reçus par le même et
par ses commis en 1644. – Echange de pièces de terre
conclu « par-devant Louis Germain, commis de
» Pasquier Lemarquand, greffier et principal tabellion
» de la prévosté royalle de Chasteaufort pour faire et
s passer les expéditions concernans les affaires de
» Monsieur M" » Guillaume Hébert, conseiller du Roy
» en sa cour de Parlement à Paris, seigneur de Buq »,
entre ledit seigneur de Bue et Jean Rémy, marchand
en cette paroisse, 1^{er} janvier 1644 [pièce numérotée 1].

– Bail d'une maison fait par Charles Dehon, sergent
royal à Chasteaufort, à Alain Auffroy, marchand en ce

lieu, 23 mars 1644 [p. n. 42]. – Constitution de procureur par Marie de La Ruelle, veuve de Jacques Le-franc, et par Geneviève de La Ruelle, pour recueillir en leur nom « leur part en la succession de defuncte » damoysselle Marie Jabin, vivante femme de M' de » S'-Mesmyn, de'meurant à Orléans », 8 avril 1644 [p. n. 56]. – Bail par l'abbesse et les religieuses de Gif à Justin Dupuys, laboureur, d'une ferme sise à « Puyseux », 30 mai 1644 [p. n. 87]. – Bail d'une pièce de terre fait par M" Jacques Vallet, curé de Villiers-le-Bâcle, à Jacques Olivier, receveur et fermier de la terre et seigneurie « d'Aigrefin », 21 juin 1644 [p. n. 104]. – Testament de Madeleine Hamelin, de-meurant à Toussus-le-Noble, 9 août 1644 [p. n. 137].

– Vente par M" Jean Mérault, conseiller du Roi, seigneur de Villiers-le-Bâcle en partie, à M[™] Jacques Valet, curé dudit Villiers, et à la communauté des habitants de la paroisse, d'une maison avec ses dépendances, 12 août 1644 [p. n. 138]. – Entrée en religion de demoiselle Marie Perrot, fille de M" Jean Perrot, conseiller du Roi, président au Parlement de Paris, seigneur de Saint-Dié, et de dame Madeleine de Combault ; engagement par ses parents de payer aux dames de l'abbaye de Gif la somme de 3.000 livres, 19 septembre 1644 [p. n. 166], – Bail de terres par

Sbine-bt- Oise. – Série E. – Tous V.

Pierre de Corbonnoys, écuyer, seigneur de Vauhallan, 17 octobre 1644 [p. n. 192]. – Bail de vache laitière fait à Pierre Hue par M'» André Pinson , curé de la Trinité sous Châteaufort, 27 novembre 1644 [p. n. 238]. – Vente faite par Françoise Quesnay, veuve de Pierre de La Noue, demeurant à Châteaufort, à François Quesnay, écuyer, gendarme de la compagnie de Sou Altesse Royale, de 10 arpents de terre en plusieurs pièces, 31 décembre 1644 [p. n. 256].

E. 6801. (Liasse.) – 139 pièce», papier.

1645. – Minutes des actes reçus par le même et par ses commis en 1645. – Promesse par Mathurin Pluchet, meunier du moulin d'Ors, en la paroisse de la Trinité de Châteaufort, de payer 56 livres tournois qui restaient dues à Jean Poignant son a serviteur domestique », 13 mars 1645 [pièce numérotée 27]. – Acte aux termes duquel les collecteurs des tailles de la paroisse de Chevreuse en l'année 1645, « pour donner un ordre » entre eux à la cœllette desdites tailles, » déclarent avoir « choisy et esleu les jours de lundy pour pro- » ceder ensemblement à la collecte d'icelle taille, et » pour eulx assembler ont pris assignation entre eulx » à comparoir lesdictz jours de lundy sept en atten- » dant huict heures du mattin au-devant de l'esglise » Saint-Martin de Chevreuse ; et, à faulte de s'y trou- » ver, les défaillans payeront en pure perte chacun

» à ceulx qui se trouveront cens solz tournois », sauf le cas d'empêchement légitime, 18 mai 1645 [p. n. 59].

– Inventaire dressé après le décès de Marie de La Ruelle, veuve en troisièmes nocces de Jacques Le Franc, en son vivant écuyer, 23 juin 1645 [p. n. 77]. – Prisée du moulin de Mérantais, dépendant de la terre et seigneurie de « Magny Lessart », 3 octobre 1645 [p. 93].

– Bail de pièces de pré et jardin fait à un vigneron de Châteaufort par Etienne « Daicq », commissaire ordinaire des guerres, seigneur en partie de Toussus, 4 novembre 1645 [p. n. 109]. – Autre fait à Eustache Poitevin, vigneron au même lieu, par Guillaume « de » Verail », sieur de la Perruche, 21 décembre 1645 [p. n. 133]. – Sur quelques-uns de ses actes se voit déjà la signature de Révérend.

E. 6802. (Liasse.) – 85 pièces, papier.

1646. – Henri Révérend. – Minutes des actes reçus par « Henri Révérend, greffier et principal ta-

43

338

ARCHIVES DK SEINE-ET-OISE.

» bellion juré en la prévosté et chastellenie royalle de » Chasteaufort », et par ses commis, précédées de la copie du contrat d'acquisition de la châtellenie, terre et seigneurie de Châteaufort par Charles d'Escoubleau

« marquis d'Alluys et de Sourdis, seigneur de

» Jouy-en-Josas et aultres lieux », à lui vendue par Mef Claude de Lorraine duc de Chevreuse, 8 mai 1646 [pièce numérotée 1]. – Réception en l'abbaye de Gif de Françoise de Tournay, fille de Vincent de Tournay, en son vivant maître chirurgien à Cbevreuse, et de Marie Leroy, 29 juillet 1646 [p. n. 14]. – Acte constatant que damoiselle Françoise Choart, veuve de M^r Jean de Loynes, en son vivant conseiller du Roi, « payeur des gages de M^r de la Chambre des » Comptes », seigneur pour moitié de la terre et seigneurie d'Ors, tutrice de ses enfants, a demandé au seigneur de Voisins-le-Thuit « souffrance de ladite » moitié de terre et seigneurie d'Ors, qui est mou- » vante et relevant en plain fief, foy et hommage » de ladite terre et seigneurie de Voisins-le-Cuit, » jusqu'à ce que l'esné desdits enfans ait atteint » l'aage porté par la coustume et soit en estât de » porter ladite foy et hommage et serment de fidel- » lité », 22 août 1646 [p. n. 23]. – Contrat entre

M^m Marc Dupont, curé de Saint-Forget, et le vicaire de « Magny-Lessard », aux termes duquel celui-ci s'engage à « déservir ledit bénéfice in divinis au nom » dudit sieur curé durant le temps d'un an, à com-
» mencer du premier jour de janvier que l'on contera
» mil six centz quarante sept, jusques à pareil jour,
» moyennant et parce que ledit S^m curé quitte audit
» Vallom (?), son vicaire, tous et chacuns les droits
» curiaux qui arriveront durant ladite année », novembre 1646 [p. n. 59]. — Acte d'assemblée des habitants de la paroisse d'Igny, lesquels, après qu'il leur a été donné lecture des « lettres de noblesse données » par Sa Majesté au mois de juillet 1646, et de l'arrêt
» de Nosseigneurs de la Cour des Aides du 3 des pré-
» sens mois et an, obtenus par Michel Seguin, écuyer,
» sieur de Levigny », déclarent « qu'ilz n'ont moiens
» pour empêcher l'anoblissement dudit S^m Seguin,
» sçachant bien qu'il a mérité ladite récompense par
» les services qu'il a rendus aux Roys prédécesseurs
» il y a plus de cinquante ans en toutes les occasions
» des guerres qui se sont présentées, aiant acquis
» beaucoup de réputation dans le païs, comme aussi
» ses enfans masles, dont trois ont esté tués dans le
» service du deffunct Roy, aiant charges en ses
» armées, et à présent ne luy reste qu'un de ses en-
» fans masles, qui a tousjours esté au service du

» deffunct Roy et est encores à présent au service de
» nostre Roy régnant en qualité de lieutenant des
» gardes de la porte de Sa Majesté », etc., décembre 1646 [p. n. 71].

E. 6803. (Liasse.) — 154 pièces, papier.

1647. — Minutes des actes reçus par le même et par ses commis en 1647. — Testament de damoiselle Geneviève de La Ruelle, veuve de M^m Nicolas Boudier, en son vivant procureur fiscal, demeurant à Cressely, paroisse de Magny ; legs faits par elle aux églises de Magny, Saint-Lambert, la Trinité-sous-Cliâteaufort et autres, 21 janvier 1647 [pièce numérotée 10]. — Ratification par les dames abbesse et religieuse de Gif d'une transaction conclue en leur nom par leur fondé de pouvoir avec « Révérendissime Père en Dieu Frère » Louis Pelet, docteur ès-droitz, conseiller et aumos-
» nier ordinaire du Roy, général et grand ministre de
» tout l'ordre de la Très Sainte Trinité et Rédemption
» des captifz, ministre de la ministrerie et couvent de
» Saint-Mathurin dudict ordre de la ville de Paris », 15 juin 1647 [p. n. 71]. — Bail du gros et huitième de la paroisse de Saclay fait au profit de Jérôme Thauréau, hôtelier, par M^o Louis de Lux, conseiller du Roi, présentement en sa maison seigneuriale d'Orsigny, 10 octobre 1647 [p. n. 122J]. — Concession par le curé et les marguilliers à W[^] Jacques Allain, « na-
» guère controlleur provincial de l'extraordinaire des
» Guerres », à sa femme et à ses enfants d'un banc

dans l'église de Bue, « en la chapelle de la Vierge », 29 octobre 1647 [p. n. 123]. — Bail d'une maison sise à Toussus-le-Noble, fait à Louis Lesgrier ou Legrir, laboureur, par François Daicq, prieur de Saint-Christophe de Châteaufort, agissant en qualité de procureur fondé de « noble homme M^r = Eusèbe Renauldeau, con- » seiller et médecin ordinaire du Roy, son beau » frère », 8 décembre 1647 [p. n. 143]. •

E. 6801. (Liasse.) — 55 pièces, papier.

1648. — Minutes des actes reçus par le même et par ses commis en 1648. — Testament de M^r André Pinson, curé de la Trinité de Châteaufort, lequel, entre autres volontés, ex[er]cime celle « d'estre inhumé » en l'église de ladite Sainte-Trinité au lieu accous- » tumé d'inhumer personnes de sa condition ; — et » deppuis que son intention est que ce soit dans le

SÉRIE E. — NOTAIRES ET TABELLIONS.

339

» cœur de ladite église du costé de la chaiipelle du » S' de la Geneste », 25 mars 1648 [pièce numérotée 4'7]. — Échange d'héritages conclu entre Nicolas Laurent, d'une part, M^r Raoul Burnouf, curé de Gometz-la-Ville, « natif du país de Normandie au lieu du » Mesnil au Pinq, diocèse de Coutance », tant en son propre nom qu'au nom de François Burnouf, son frère, novembre 1648 [p. n. 24]. — Déclaration faite en présence de « Henry Révérend », qualifié de « greffier » en la prévosté royal de Chasteaufort », par la dame Champion, veuve de Florent Grenet ou Grevet, 5 décembre 1648 [p. n. 39]. — Accord et échange conclus entre « Jean de Huguignan, escuyer, seigneur de » Courcelles, commissaire ordinaire des guerres », et Jérôme Mouchin, 18 décembre 1648 [p. n. 41].

E. 6805. (Liasse.) — 113 pièces, papier.

1649. — Minutes et actes reçus par le même et par ses commis en 1649. — Échange de terres conclu entre M. Marin Le Roy, écuyer, sieur de Gomberville, d'une part, et Jacques David, marchand en la paroisse de La Trinité de Châteaufort, 4 janvier 1649 [pièce numérotée 1]. — Vente de terre faite par François Champion, laboureur, demeurant à « Normandie, » paroisse de Saint-Cir au Val de Galie », aux dames abbesse et religieuses du couvent de Saint-Cyr, 26 avril 1649 [p. n. 11]. — Pouvoirs donnés par Etienne Daicq, conseiller du Roi, commissaire ordinaire des guerres, sieur de Mérantais et de Toussus-le-Noble en partie, à son fils M^r François Daicq, prieur de Saint-Christophe de Châteaufort, 2*7 mai 1649

[p. n. 15]. – Foi et hommage au seigneur de Saclay, « M^{''} Michel Lucas, conseiller du Roy et secrétaire du » cabinet de Sa Majesté », par François-Paul « Duber- » net, chevalier, seigneur des Arpentys et du fief du » Coullombier », 23 juin 1649 [p. n. 27] ; – autres hommages par le même à divers. – Bail par Mⁿ Jean Lequeux, « frère de la Mission, demeurant à Saint- » Lazare-lez-Paris, au nom et comme ayant charge de » Mⁿ Vincent Depaul, prestre, supérieur général delà » Congrégation des prestres de la Mission », à Jacques Jossét, laboureur à Orsigny, de la quantité de cent bêtes à laine « portières », 10 juillet 1649 [p. n. 35]. – Établissement de la confrérie du Rosaire en l'église de Saint-Christophe de Châteaufort, à la requête du curé et de diverses personnes ayant entendu parler des » grands biens et fruictz spirituelles que la confrérie » de Nostre-Dame du Rozaire produict où elle est

» canonicquement esrigée et les status d'icelle exac- » tement observée », 15 août 1649 [p. n. 54]. – Pro- messe et contrat de mariage entre Pierre Hébert, l'un des gardes ordinaires du comte d'Harcourt, et Claude Lestang, septembre 1649 [p. n. 58]. – Entrée en l'abbaye de Gif d'Anne Boutin, fille de Guillaume Boutin, maître pâtissier à Paris, et de dame Jeanne Barbier, 10 ou 19 octobre 1649 [p. n. 14].

E. 6806. (Liasse.) – 78 pièces, papier.

1650. – Minutes des actes reçus par le même et par ses commis en 1650. – Acte aux termes duquel Mⁿ François Prieur, prêtre, curé de Saclay, recon- naît avoir vendu, dès 1648, la « quantité de trois muids » d'avoine qu'il devoit livrer en la grange du presbi- » taire dudit Saclay à Mⁿ Germain, seigneur de Saint- » Aubin ; et, d'autant que pour ses affaires particu- » lières et autres raisons il n'a peu satisfaire à ladite » livraison et en doit encore la quantité de deux » ravis, à ceste cause il auroit prié et requis ledit S^r » Germain de surçoir la poursuite et assignation qu'il » luy avoit fait donner au Chastelet pour la fourni- » ture et livraison desdits deux muis restant » ; enga- gement pris en conséquence, 22 février 1650 [p. n. 18], – Promesses et contrat de mariage entre François Morel, chirurgien, né à Meaux, et Jeanne Barbier, 31 juillet 1650 [p. n. 45]. – Vente de terres faite à Mⁿ Jacques Vallet, curé de Villiers-le-Bâcle, par Louis de Saint-Germain, écuyer, sieur des Roziers, exempt des gardes du corps du Roi, et damoiselle Madeleine Baston, sa femme, 8 octobre 1650 [p. n. 59]. – Bail de terres fait au profit de Gilles le Roux, garde des bois des dames de Saint-Cyr, par Mⁿ Nicolas Séguier, che- valier, a seigneur de Saint-Cyr », 15 décembre 1650 [p. n. 72]. – Vente de terre au curé de Saint-Cyr, Mⁿ Jacques Laurent, 26 décembre 1650 [p. n. 72].

E. 6807. (Liasse.) – 106 pièces, papier.

1651. – Minutes des actes reçus par le même et

par ses commis en 1651. — Prisée du moulin du Val, appartenant à « Mesirre Pierre d'Hilerin, chevalier », seigneur de Bue, conseiller et maître d'hôtel du Roi. 30 janvier 1651 [pièce numérotée 2]. — Vente de maison avec jardin faite par M^{re} Nicolas Pellerin, curé de Saint-Aubin, à M^{re} Michel Jolly, curé de Mespuits près Étampes, février 1651 [p. n. 13]. — Bail de terres fait à Michel Duval, laboureur à FeucheroUes, par les

340

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

dames abbesse et religieuses de Saint-Cyr, 18 février 1651 [p. n. 18J. — Constatation qu'à la date du 10 avril 1651, pardevant François Verdier, commis du principal tabellion royal de Cliâteaufort, est comparu M^{re} François Daicq, prieur de Saint-Ciiristophe de Châteaufort, lequel, tant en son nom qu'au nom de « noble homme Henry Daicq, son frère, noble homme » Eusèbe Renauldot, conseiller et médecin ordinaire » du Roy, à cause de damoiselle Marie Daicq, sa B femme, et damoiselle Adrienne Daicq, lesdits sieurs » et damoiselles Daicqs enfans et héritiers de feu » noble homme Estienne Daicq. vivant commissaire » ordinaire des Guerres, seigneur de Toussus en » partie et du fief de Mérantais », a requis le tabellion de l'accompagner au village de Bue, où il va « porter » les foy, hommage et serment de fidélité quMI est tenu » èsdits noms faire et porter à cause dudit fief de Mé- » rantais >3 à M^m Guillaume Hébert, conseiller au Par- » lement, seigneur de Bue et de Toussus en partie, 10 avril 1651 [p. n. 40]. — Transport au profit de Pierre Chevallier, laboureur, du bail qui avait été fait à Pierre Bouthier, vigneron, « des terres de l'église » de Trianon-la-Ville, en la manierre acoutumée, à » l'issue de la grande messe parroissiale dudit lieu, » après plusieurs publication faicte au prosne des » grande messe et du consentement de Révérand Père » [en Dieu] frère Challe Le Musnier, prieur-curé de y> Choisy-aux-Beufs et dudit Trianon-la-Ville, dépan- » dant dudict prieuré de Choisy-aux-Beufz, et Mesire » Robert Le Magnan, prestre, viquaire dudit Tria- » non», 11 avril 1651 [p. n. 41]. — Testament de W Jacques Vallet ou Vallée, curé de Villiers-le-Bâcle, 17 avril 1651 [p. n. 45]. — Acte d'assemblée des habitants de la paroisse de Saint-Aubin ; délibération relative au presbytère et à une pièce de terre y annexée, 30 avril 1651 [p. n. 52]. — Bail du moulin à eau d'Ors fait par Nicolas de Brossard, écuyer, tant en son nom que comme se portant fort de damoiselle Françoise a Chouard » veuve de M. de Loynes, en son vivant seigneur d'Ors, 25 septembre 1651 [p. n. 85]. — Foi et hommage par M^{re} Simon Chauvin, conseiller et secrétaire du Roi, seigneur de la terre de Villiers et du

Moulin-Neuf, « au Roy, nostre sire, à cause de sa tour » royalle et donjon de Chasteaufort », 11 novembre 1651 [p. n. 98] ; – autre par le même à M'» Louis de Guibert, chevalier, sieur de Saint-Martin, et à dame Louise Buisson, femme de celui-ci, dame de Voisins-le-Thuit [p. n. 99]. – Donation de « la terre de Montgeron » faite par Louis de Saint-Germain, écuyer, sieur dps Rosiers, exempt des Gardes du corps, à son

fils aîné, Claude de Saint-Germain, écuyer, « pour luy » donner moien de l'entretenir es armées du Roy [et] » rendre service à Sa Majesté, comme il a cy-devant » faict et faict de présent et espèce faire comme per- » sonne de sa condition », 30 novembre 1651 [p. n. 100].

E. 6808. (Liasse.) – 25 pièces, papier.

1652. – Minutes des actes reçus par le même et par ses commis en 1652. – Testament d'Antoine Beauvais, laboureur, demeurant à Bois d'Arcy, « de présent » à cause des guerres réfugié en l'abbaye de Saint-Cyr au Val de Gallie », comparaissant par-devant » Nicolas Lancelin, « commis juré au tabellion royal » de Chasteaufort, demeurant à Normandie, paroisse » dudit Saint-Cyr, aussi réfugié en ladite abbaye », 30 mai 1652 [pièce numérotée 13]. – Traité conclu entre le confesseur de l'abbaye de Saint-Cyr, d'une part, et Louis Lebas, boulanger de la même abbaye, d'autre part, ce dernier muni d'une procuration de l'abbesse et des religieuses, « portante pouvoir d'unir, » associer et retenir ledict Lebas, boulanger, en la » coramunaulté des dictes dames religieuses pour » [être] nourri, entretenu et allimenté tant en maladie » comme en santé », 3 juin 1652 [p. n. 14]. – Bail à ferme du moulin de Bue, fait par M"-- Guillaume Hébert, seigneur du lieu, à François Boisseau, meunier, 16 novembre 1652 [p. n. 21]. – Vente de terres faite par Claude Linotte, laboureur, à Gilles Leroux, garde des bois de Mesdames de Saint-Cyr, 23 décembre 1652 [p. n. 24].

E. 6809. (Liasse.) – 56 pièces, papier.

1653. – Minutes des actes reçus par le même et ses commis en 1653. – Constitution d'un titre patrimonial de 50 livres de rente par M" Martin Mercier, curé de Voisins-le-Bretonneux, « pour donner moyen n de vivre à Mathurin Le Sueur, son nepveu, natif de » Trappes diocèse de Chartres, clerc, accolitte, estudiant en phylosophie au collège de Montagu », 14 février 1653 [pièce numérotée \1]. – Ratification d'un contrat passé en son nom, donnée par « hault et puissant seigneur M^' Charles d'Albert due de Luisnes » et pair de France », 28 février 1653 [p. n. 21]. – Marché pour travaux à exécuter, conclu par Claude Gillet, capitaine du château de Dampierre, avec P. Pierre, maçon, 1 juillet 1653 [p. n. 38]. – Prisée du moulin de Launay, paroisse de Bue, 1653 [p. n. 56].

E. 6810. (Liasse.) - 1 calder, de 77 feuillets, papier.

1655. - Paul Hanot. - Inventaire dressé, après le décès de Louis Daubert, par « Paul Hanot, principal » tabellion royal en la prévosté de Ghasteaufort », mars 1655.

E. 6811. (Liasse.) - 180 pièces, papier.

1657. - Pierre Auvery. - Minutes des actes reçus par Pierre Auvery, qualifié dans un acte du "7 février de « greffier et tabellion royal en la chastellenye de » Ghasteaufort et du comté de Jouy-en-Jozas », et par ses commis, parmi lesquels Leclerc, commis à Igny, Auvery, commis à Jouy, Desgranges, commis à Saclay, Amaulry, commis à Bue, Lefèvre, commis à Ghâteaufort, Tisserand, commis à Vauhallan, Merise, commis à Ursine, Leguay, commis à Guyancourt, Lesueur, commis à Gif, André de Berry, commis à Saint-Gyr, Lelièvre, Quesnay, etc. - Testament de Jean Dubert « serviteur domestique chez les » Pères de la Mission à Orsigny, paroisse de Saclay », 15 février 1657 [pièce numérotée 14]. - Bail d'immeuble fait à Pierre Durant, laboureur à Toussus, et à Jeanne Beaugrand, sa femme, par Henri Daicq, écuyer, sieur de Mérantais, 2 mars 1657; - autres faits, à la même date, par damoiselle Adrienne Daicq, fille émancipée, et par noble homme François Daicq, prieur de Saint-Christophe de Ghâteaufort et seigneur de Toussus [p. n. 23-25]. - Acte aux termes duquel Henri Bo. . ., maréchal, demeurant à Villiers-le-Bâcle, et Guillaume Bénart, savetier, demeurant à Saint-

Marc, paroisse de Jouy-en-Josas, reconnaissent que « le » mardy treiziesme du présent mois, inconsidérément, » témérairement et mal à propos, après avoir beu et » mangé avecq Messire Ghardin, prestre, curé de Vil-

liers-le-Basclé en sa maison presbitérale duditlieu, » ledit Bo , sans que ledit sieur Chardin luy eust
i donné aulcune cose ny subject de se retirer du res-
» pect quy luy doibt porter comme à son pasteur et
» curé, il luy auroict baillé en son presbitaire plu-
» sieurs coups de son brochoir par la teste, dont ledit
» sieur Chardin est grandement blessé à la teste ,
» pour raison de quoy il est gisant au lit malade, ne
» pouvant faire ses fonctions ecclésiastiques » , accord

pour prévenir un procès : lesdits Bo et Bénart

demandent pardon au curé et s'engagent à « payer tous

» et chacuns les fraiz qu'il conviendra faire tant pour la
» norriture, pansementz et raédicamentz des playes

» dudit sieur curé jusques à parfaite guérison, en-
.) semble les frais et honoraires aux prestres quy feront
» les fonctions dudit sieur curé », 19 mars 1657 [p. n.
33]. – Bail du moulin à vent de Saclay, fait au profit
de Charles Denis, meunier à Igny, par M^e Michel
Lucas, conseiller du Roi et secrétaire de son Cabinet,
seigneur de Saclay et de Villiers-le-Bâcle, vicomte
hérédital de Ghâteaufort, 25 avril 1657 [p. n. 52]. –
Échange de pièces de terre conclu entre M^e Guillaume
Le Roy, abbé de Hautefontaine, « estant de présent en
» son hostel à Mérantais, paroisse de Magny-Lessart »,
d'une part, et M^e Gilles Simonneau, receveur de la
terre et seigneurie dudit Magny, 2 mai 1657 [p. n.
56]. – Bail de terres fait à Jacques Le Roy, mar-
chand à "Vélisy, par « Messire Jehan Piot, président en
» la Cour de la Monnoye à Paris, estant de présent en
» la maison de la Court-Rolland de la paroisse de
» -Jouy-en-Josas », 1^e juillet 1657 [p. n. 75]. – Bail
du moulin de Bue, ainsi que des immeubles et des
terres en dépendant, par M^e Guillaume Hébert, sei-
gneur de Bue, François Boisseau, 9 novembre 1657
[p. n. 146]. – Vente de pièces de terre faite à Nicolas
Anseau, marchand à Jouy-en-Josas, par « Jean Du-
» déré, écuyer, seigneur de Villeras et de la Ghaulle » ;
rétrocession de ladite vente, décembre 1657 [p. n. 175].

E. 6812. (Liasse). – 3 pièces, parchemin; 10 pièces, papier.

1665-1676. – Simon Nicollet. – Actes divers et
notification de contrats passés par devant Simon Ni-
collet, qualifié « principal tabellion royal en la pré-
» vosté royalle de Ghâteaufort, bailliage et comté de
» Joui », de 1665 à 1676.

E. 6813. (Liasse.) – 1 pièce, papier.

1676. – Richard Moiste. – Acte reçu par « Ri-
» chard Moiste, principal tabellion et nottaire royal
» en la prévosté et chastellenie royal de Chasteau-
» fort », aux termes duquel Claude de Parent, veuve
de Louis Le Camus, chevalier, seigneur de Romain-
ville et autres lieux, reconnaît avoir fait bail à Claude
Morin, laboureur, demeurant à Villiers-le-Bâcle, de la
maison de la ferme de Buloyer avec ses dépendances,
15 septembre 1676.

E. 6814. (Liasse.) – 1 pièce, parchemin ; 96 pièces,
dont 1 cahier papier.

1695-1723. – Gif. – Minutes d'actes reçus par

ARCHIVES DE SEIXE-ET-OISE.

les commis du notariat de Ghevruse et Châteaufort établis en divers localités. — Actes passés par-devant Jean Duval, « commis de Jean-Charlles-Nicolas Thiersant, principal tabellion des ville et bailliage de Chevreuse estably au bourg et paroisse de Gif », de 1695 à 1698, et par-devant Dominique Castera, « commis sous le principal tabellion juré de Chevreuse » estably au bourg de Gif » en nn. — Bail du moulin dénommé le moulin de l'abbaye fait par l'abbesse « dame Anne-Eléonore Marie de Béthune d'Orval » et les religieuses de Gif, au profit de Jacques Lebrun, meunier, 25 novembre 1697 [pièce numérotée 42]. — Acte d'assemblée des habitants de la paroisse de Saint-Aubin, réunis à l'effet de délibérer au sujet des « remonstrances que [M^r Lambert Allart, pi-estre, curé dudit S^t Aubin] leur a faites depuis plusieurs années du mauvais et périlleux état auquel est la maison presbitérale qu'il occupe, faute par lesdits habitans d'avoir de temps à autre remédié aux grosses réparations qui s'y sont trouvées et trouvé à faire », 4 mai 1698 [p. n. 57]. —Élection d'un marguillier de l'église de Gif, 16 juillet 1698 [p. n. 70]. — Bail d'immeuble fait par Pierre Héricourt, marguillier en charge, avec le consentement du curé de Gif, n M^r Raoul Burnouf », 20 décembre 1698 [p. n. 90]. — Extrait de tous les actes, inventaires, contrats, obligations et autres que Jean Duval, commis à Gif, a fait contrôler par Denis Coustllet, contrôleur en cette localité, à jiar tir de l'année 1695 [p. n. 95]. — Titre nouvel, passé en 1717, pour une rente perpétuelle de 16 livres 13 sols 4 deniers, due à la fabrique de l'église de Gif [p. n. 96]. — Accord conclu « par-devant Estienne Archange, tabellion à Gif et autres lieux pour le principal tabellion de Chevreuse », 18 août 1723 [p.n.97].

E. C8I5. (Liasse.) — 96 pièces, papier.

1680-1697. — Igroj. — Minutes d'actes reçus par les commis du notariat de Chevreuse et Châteaufort établis à Igny. — Actes passés devant « Charles Raucier, notaire et tabellion estably et résident à Igny sous l'autorité de M^r Jean-Charles Thiersant, principal greffier et tabellion des bailliage et duché de Chevreuse », de 1680 à 1697. — Acte d'assemblée des habitans usagers de la parroisse d'Igny, convoqué au son de la cloche en la manière accoutumée sous le porche et à l'entrée de l'église de Saint-Pierre dudict lieu », 31 août 1692 [pièce numérotée 29]. — Autre, des mêmes réunis pour procéder à la

nomination de deux collecteurs de la taille et d'un procureur syndic pour l'année 1695, 3 octobre 1694 [p. n. 61]. — Semblable élection pour l'année 1696,

18 septembre 1695 [p. n. 78]. – Acte aux termes duquel plusieurs habitants de la paroisse d'Igny, parmi lesquels Simon Huvé, procureur syndic, et François Thibault, marguillier en charge, tous solidairement obligés envers le receveur des tailles de l'Élection de Paris en exercice pendant l'année 1694 « pour les » sommes qui luy reste deubz par laditte paroisse du » roolle des tailles », et désirant « esvitter aux pour- » suites rigoureuses, emprisonnemens et frais qui » seroient faicts contre eux faute du paiement des » sommes, » s'engagent, tant en leur propre nom qu'au nom de tous les autres habitants, à payer audit receveur une somme de « 800 livres restant à remplir » présentement de celle de 1.000 livres à laquelle se » sont trouvés monter les abus et malversations et » non-valeurs dudit roolle des tailles » ; détail des frais ; 4 octobre 1695 [p. n. 79]. – Bail de terres fait à Nicolas Besnard, le jeune, marchand, par Michel Huvé, principal marguillier de l'église d'Igny, et par le second marguillier, avec le consentement de « Mes- » sire Jean-Louis Godefroy de Villepoix, » curé de la paroisse, 11 novembre 1697 [[j. n. 96].

E. 681C. (Liasse.) – 31 pièces, papier.

1669-1672. – Magny-les-Hameaux et Saint-Lambert. – Minutes d'actes reçus par Morin, commis du notariat de Chevreuse et Châteaufort établi vraisemblablement à Magny-les-Hameaux, « Magny-Le- » sard », et à Saint-Lambert, de 1669 à 1672.

E. 6817. (Liasse.) – 16 pièces, papier.

1700-1708. – Saclay. – Minutes d'actes reçus de 1700 à 1708 par « François Lambert, commis à l'ab- » sence de Maître François de Laplane, principale r. tabellion juré du bailliage de Chevreuse, ledit Lam- » bert demeurant en la paroisse de Saclay ».

E. 6818. (Liasse.) – 35 pièces, papier.

1721-1725. – Villiers-le-Bâcle. – Minutes d'actes reçus de 1721 à 1725 par Jacques Delaplane, qualifié « commis au tabellionné du bailliage de Chevreuse » et « nottaire et principal tabellion juré du baillage de » Villiers-le-Bâcle ».

SERIE E. – NOTAIRES KT TABELLIONS.

343

CHILLY-MAZARIN.

E. 6819. (Liasse.) – 2 pièces, parchemin.

1586. – Laurent Le Mercier. – Notification par Martin' Langlois, écuyer, « sieur de Marcognet et de » Champcueil en partye » , avocat au Parlement, « baillly des bailliage et chastellenie, terre et seigneurie » de Chailly et Longjumeau pour haut et puissant seigneur Messire Michel de Gaillard, chevalier, seigneur desdictz Chailly et Longjumeau», d'un acte reçu par Laurent Le Mercier, tabellion juré de ladite justice, aux termes duquel Jacques Vauremoire, marchand boisselier à Chevreuse, reconnaît avoir pris à cens perpétuel « une place dans les grandes halles » dudict Longjumeau » ; grosse dudit bail, 1586.

E. 6820. (Liasse.) – 1 pièce, parchemin ; 8 pièces, papier.

1597-1604. – Gilbert Palluau. – Actes reçus, de 1597 à 1604, par « Gilbert Palluau, tabellion juré ordinaire ès-bailliages et chastellenie de Chailly et Longjumeau », et par les commis André Le Bigot, Biaise Fortin, Saint-Aubin (?) et Marc Piedrequin. Consentement donné par les habitants « du bourg et encloz de » Longjumeau » à ce que « les collecteurs des deniers » des clostures et fortifications » de la ville « couchent » et employent au compte qu'ils entendent rendre de

» la recepte qu'ilz ont faicte en ladicte quallitté

» au chappitre des deniers comptez et non receuz tous » et chacun les deniers qui leur sont deubz restant à » payer du contenu en leur rooUe tant par les bourgeois de Paris que autres, à quelque somme que ce » puisse monter pour le regard du rooUe des clostures » seuUement », 17 janvier 1601.

E. 6821. (Liasse.) – 74 pièces, papier.

1609-1628. – André Le Bigot. – Actes reçus, de 1609 à 1628, par André Le Bigot, tabellion. – Vente de maison et héritages en dépendant, situés à Chilly, faite par Jean Carré, agissant en qualité de tuteur, à « haut et puissant seigneur Messire Martin Razé, chevalier, conseiller du Roy, nostre sire, en ses Conseils B d'Etat et Privé, commandeur et grand trésorier des ordres de Sa Majesté et secrétaire de ses commandemens, seigneur de Beaulieu, Chailly, Longjumeau » et de Ctiampeaux » ; mention qu'on avait découvert

et brûlé « la couverture en chaulme à l'occasion du » mauvais air de contagion et maladie pestilentielle » qui y estoit, de laquelle la deffuncte et quatre de ses I) enfants seroient déceddez en ladicte maison », 20 mai 1609. – Accord conclu au sujet de la « cueillette » des tailles, entre Pierre Bezault et autres, « asséeurs » et collecteurs des tailles, taillon et creues de la paroisse de Chailly », d'une part, et Biaise Fortin, sergent ordinaire « au bailliage et chastellenie de Chailly et » Longjumeau », d'autre, 17 février 1611. – Échange d'immeubles intervenu entre noble homme W' François Du Jardin, conseiller et secrétaire du Roi, maison et

couronne de France, demeurant à Paris, rue Montmartre, d'une part, et François Briant, tailleur d'habits, demeurant à Charaintru, paroisse d'Épinay-sur-Orge, 25 janvier 1612. — Acquisitions diverses faites par « Messire Anthoine Ruzé, chevalier de l'ordre du » Roy, gentilhomme ordinaire de sa chambre, premier » escuier de sa Grande Escurie, Conseiller en ses Con- » seils d'Etat et Privé, capitaine de cent hommes » d'armes des ordonnances de Sa Majesté, seigneur » d'EI'fiat, Chailly, Longjumeau » et autres lieux, « estant de présent en son chasteau dudict Chailly », 22 mai 1623. — Bail de terres appartenant à la fabrique fait par Biaise Duboys, maître barbier et chirurgien, marguillier de l'église de S' Martin de Longjumeau, 22 juin 1625. — Renonciation audit bail faite en la même année; sur ce dernier acte figurent, à côté de la signature du notaire Le Bigot, celles de Sébastien Le Bigot et de Jacques de Fombert, clerks. — Autres acquisitions faites par le seigneur de Chilly pendant les années 1627 et 1628. Le notaire Le Bigot signe pour la dernière fois au mois de mai 1628; les actes portent depuis la signature : S. Le Bigot, commis au tabellioné.

E. 6822. Lias.se.

237 pièces, papier.

1629-1658. — Sébastien Le Bigot. — Actes reçus, de 1629 à 1658, par Sébastien Le Bigot, qui signe d'abord comme commis au tabellioné en 1629, puis comme tabellion à partir de 1630. — Ventes faites par divers habitants, notamment par Pierre Gresset, meunier au moulin de Vaux, paroisse d'Épinay, Marin Rebuc, boulanger, et Barbe Robert, sa femme, Pierre Rioust, receveur de la terre et seigneurie de Chevilly, Charles Marchais, vigneron, Pierre Béguin, vigneron, soit à « hault et puissant seigneur M^e Anthoine Ruzé, » chevalier des ordres du Roy, conseiller de Sa Ma- » jesté en ses Conseils et Surintendant de ses finances,

344

ARCHIVKS Uli SELNK-KT-OLSIi.

>. marquis d'Effiat, desdits Longjumeau, Chailly et . autres lieux », de 1629 à 1632, soit à « liaulte et » puissante dame Marie de Fourcy », qualifiée d'épouse de celui-ci, pendant les mêmes années, et de

veuve dudit seigneur à partir de 1633. — Acte d'assemblée des habitants de la paroisse de Chilly, a deù-

» ment congrégez au devant de la porte

» de l'église, yssae de grande messe cellébrée en icelle
> ce jourd'huy dimanche quatriesme décembre 1633,
» au son de la cloche, en la manière accoustumée ». —
A partir de 1635, figure souvent sur les actes, à côté
de la signature de Sébastien Le Bigot, tabellion, celle
de Jehan Le Bigot, cleric. — Acte d'assemblée des
curé, « M' » Estienne Cochon », marguilliers et habi-
tants de la paroisse de Saint-Martin de Longjumeau,
au sujet d'une concession en l'église à faire à M^r An-
toine Gaultier, avocat au Parlement de Paris, 29 juil-
let 1635 ; — acte constatant que le "7 septembre 1638,
des modifications ont été apportées au contrat précé-
dent, Antoine Gaultier ayant représenté que « la
» place qui luy a esté accordée par le contract cy-des-
» sus pour faire ung banc s'est trouvée incommode ». —
Vente de 38 arpens de terres labourables faite par
» Jehan de Cramoisy , escuyer et advocat en la Cour de
» Parlement à Paris, y demeurant rue des Rats, paroisse
» de S'-Étienne-du-Mont », à dame Marie de Fourcy,
n octobre 1635. — Bail par celle-ci à Jean-Baptiste
Vérité, écuyer, garde du corps du Roi, demeurant à
» Chailly », d'une maison sise en ce lieu, « en la
» grande rue allant du vieulx parq à Paris », 1638. —
Contrat en vue du futur mariage entre « Louis Oudi-
» neu, sieur de S'-Aubin, archer des gardes du corps
» du Roy », demeurant à Paris, rue des Juifs, d'une
part, et Marie « Defosses », fille d'Etienne « Defosses »,
écuyer, archer des gardes du corps du Roy et commis-
saire à l'artillerie, la future épouse étant assistée de
dame Marie de Fourcy, 1639. — Bail de terres fait par
dame Marie de Fourcy, portant à côté de Is signature
de Le Bigot, tabellion, celle de Nicolas Le Bigot, cleric,
28 décembre 1640. — Vente d'une rente perpétuelle
faite à dame Marie de Fourcy par o vénérable et dis-
» crette personne Claude de Pradines, prebstre, con-
» seiller et aumônier du Roy, sieur dudit lieu de Pra-
» dines et du fief de Vauxdenoise assis à Grand-Vaux,
> y demeurant, parroisse de Savigny-sur-Orge », 2 no-
vembre 1641. — Actes d'assemblée des habitants de la
paroisse de Sainte-Marie-Madeleine de Massy, réunis
à l'effet de s'occuper « des affaires de la fabricque et
» adviser aux plus prompts moyens pour le rebastiment
» d'icelle église », dont la « totale ruine » était arri-

vée « par la cheutte d'icelle », 1644. — Attestation par
le curé de l'église de Saint-Étienne de Chilly, M^r Pierre
Legendre, par les marguilliers et par divers habitants,
au sujet de biens donnés « par Madame la maréchale
» d'Effiat, pour la dottation d'un chappelain en l'église
» dudict Chailly », 1645; sur l'acte se lisent ces mots :
» Chappelle de S^r- Antoine et de Notre-Dame dans l'é-
» glise de Chilly. » — Vente d'arbres faite à « Sébastien
» Le Bigot, receveur de Chailly, y demeurant », par
o hault et puissant seigneur Messire Jean Ruzé d'Ef-

» fiât, conseiller et aumosnier du Roy, abbé de Saint-
» Cernin de Thoulouze et de Troisfontaines, prieur
» commandataire du prieuré S'-Esloy-lez-Longju-

» meau, attendu la nécessité urgente de restablir

» les réparations nécessaires à toutes les couvertures
» tant de l'église et couvent dudict prieuré Saint-
» Esloy-lez-Longjumeau des fermes en despendant
» scituée audict Longjumeau et au village de Louansi,

1649. — Bail d'immeubles fait par « M" Sébastien
» Le Bigot, procureur fiscal ès-marquisat de Longju-
» meau, demeurant à Chailly », agissant comme pro-
» cureur fondé de Madame la Maréchale d'Effiat, 21 juin

1650. — Foi et hommage à dame Marie de Fourcy,
veuve du » marquis d'Effiat, Longjumeau, Chailly,
» baron de Massy et autres lieux », par Antoine Es-
» tienne, écuyer, seigneur de « Mignaux », conseiller du
» Roi et correcteur en la Chambre des Comptes, pour
» « ladicte terre et seigneurie de Mignaux-le-chasteau
» et Mignaux-le-moullin, ayant moyenne et basse jus-
» tice rellevant par appel de la haulte justice de
» Massy », 1654. — Donation d'une maison avec ses
» dépendances par M" Jean Romain, « prieur de S'-De-
» nis en Vaux », à M" Antoine Gai ta t, procureur
» fiscal de la terre et seigneurie de Sainte-Geneviève-
» des-Bois, et à Anne Romain, sa femme, sœur du do-
» nateur , 29 janvier 1656. — Foi et hommage à la
» dame de « Chailly » par « M' Gaultier de Peny, es-
» cuyer, seigneur de la maison et fief de S»-Hylaire sciz
» audict Chailly, conseiller du Roy en ses Conseils,
» maître d'hostel ordinaire de Sa Majesté et trésorier
» général de France à Lymoges », en la présence de
» « Sébastien Le Bigot, notaire, tabellion ordinaire juré
» et estably èz bailliage et marquisat de Longjumeau,
» Chailly et dépendances », 1*7 octobre 1656. — Dona-
» tion de 8 livres tournois de rente à l'œuvre et fabrique
» de Saint-Étienne de Chailly, à charge de fondation
» d'obit pour Jean Guillier et sa femme, 6 février 1658.
» — La signature de Sébastien Le Bigot est fréquem-
» ment accompagnée de celle de o Marin Le Bigot,
» cleric ».

SÉRIE E. — NOTAIRES ET TABELLIONS.

345

E. 6S23. (Liasse.) — 113 pièces, papier,

1659-1670. — Marin Le Bigot. — Actes reçus, de
1659 à 1670, par Maria Le Bigot, qui est qualifié dans
un acte du 25 avril 1661 ■ notaire et tabellion ordi-
» naire juré et establi es bailliage et marquisat de

« Longjumeau, Chailly, baronnye de Massy, Vérières » et leurs dépendances ». — Bail de portion de maison sise à « Chailly, eu la grande rue », en la censive du marquisat, 3 décembre 1659. — Contrat de mariage de Jean Pécheur, jardinier, demeurant à Viliarceau, paroisse de Nozay, 12 janvier 1660. — Échange d'héritages conclu entre Sébastien Le Bigot, procureur fiscal au marquisat de Longjumeau, demeurant à Chilly, et Jean Chanteclerc, bourrelier, 30 mars 1661. — État de toutes les couvertures de tuile à entretenir aux châteaux et seigneuries de Chilly, Longjumeau, Massy et leurs dépendances, 2 novembre 1662. — Marché conclu par Marie de Fourcy, veuve de M^r Antoine Ruzé, « en son vivant chevalier des ordres du » Roy, conseiller en ses Conseils, maréchal de France, » lieutenant général commandant les armées de Sa » Majesté es Allemaigne et Italye », etc., avec « Jehan » Trottin, maistre charpentier, bourgeois de Paris », demeurant en la rue des Tournelles, pour travaux à exécuter au château de Chilly, 3 novembre 1662. — Constatation que, le 3 novembre 1663, « Messire Fran- » çois Choart, conseiller du Roy en ses Conseils, maistre » ordinaire en sa Chambre des Comptes », demeurant à Paris, « dans -le cloistre Nostre-Dame, paroisse de » Saint-Jean-le-Rond », s'est présenté au-devant de la porte du château de Chilly, « principal manoir du marquisat », qu'il a été mené en présence de Marie de Fourcy, et qu'il a fait hommage à cause du fief de « Glairaunay », mouvant du marquisat de Longjumeau-Chilly, 3 novembre 1663. — Échange conclu entre Sébastien Le Bigot, procureur fiscal au marquisat, d'une part, et Antoine Gaitat, receveur de la baronnie de Massy, 8 janvier 1664. — Bail de pièce de terre fait par les marguilliers, avec le consentement du curé de la paroisse, M^r Jacques Simon, au profit de Jean Béguin, vigneron, 25 juin 1664. — Bail par Marie de Fourcy à Antoine Gaitat, receveur de la terre et seigneurie de Massy, et à Anne Romain, sa femme, de la « terre, seigneurie et baronnye dudit » Massy, concistanten chasteau, maison seigneurialie, » jardins, parc, clos d'arbres fruitiers, prez, vignes, » le tout enfermé de murailles, la ferme et terres labourables et appartenances d'icelle, la thuillerye de Sbine-bt-Oise. — Sérib E, — Tous V.

» nouveau estabiye», etc. ; loyer fixé : 6.675 livres; durée du bail : 9 années ; 8 septembre 1664. — Bail par la même à Charles Rigault, boulanger, du « four bannalda » hault dudit Chailly et droictz de bannallité y appar- i> tenaiis, avec la maison ouest {)Our enseigne le Lion » d'or », 12 octobre 1664. — Bail par « R. P. en Dieu » Guillaume de Grosbois, prieur claustral, et frères » François llusson et François Le Duc, tous relligieux » prestres, profex du prieuré S'-Éloi-lez-Longjumeau, » chanoines réguUiers de St-Augustin delà Congrèga- » gation de France et du Val-des-Escolliers, cappitu- » lairement assemblez au chappitre dudit prieuré », de la ferme sise au village de Louans [Morangis], avec les

terres et les droits en dépendant ; loyer : 800 livres et les charges, parmi lesquelles celle de « payer au S' curé » de Louans, par chacun an, 5 septiers de bled pour » son prétendu droict de gros », 23 septembre 1665. – Marché conclu avec Claude « Tevenot » ou « Tane- » vot » [signature], maître menuisier à Paris, rue de Grenelle, lequel s'engage envers la fabrique de Saint-Étienne de Chilly à « faire le coffre de l'autel de la » chappelle Nostre-Dame en l'église dudict Chailly, à » costé du cœur, à main droite, garny de son marche- » pied et de deux crédances aux deux costez, et le ré- » table dudict autel garny en premier lieu d'un princi- » pal cadre au mitend et de deux autres petits cadres » en arcade aux deux costez, et d'un second corps de » x'étable au dessus, garny d'une niche de quatre » piedz ou environ de hault avec corniche, une croix » au-dessus de ladite corniche, et de quatre vases » d'admortissement aux deux costez de la croix, les- » dicts autel, crédance et rétable du premier et second » corps ornez de collonnes, pillastre de l'ordre Corin- » rinthien, mouures, architraves, frises et corniches » suivant ledit ordre, garny en outre de tous les orne- » ments de menuiserie et architecture, le tout bien et » deument et ponctuellement conformément au des- » sein qui en a esté pour ce faict, signé et paraphé ne » vai'ielur sur le dos d'iceluy », 5 août 1666. – Con- cession d'un droit d'égout sur le jardin de la maison du four banal « moyennant deux chappons de surcens » et redevance seigneurialie et fontière », 9 mai 1669. – Déclaration censuelle passée par Nicolas Godin, vi- gneron à Longjumeau, au profit du seigneur marquis de Longjumeau, Chilly et autres lieux, pour divers héritages situés aux lieux dits : « le MouUin-à-vent », « la voye de Wisoubz », « derrière Chailly », « rue du » Bief », « Disne-chien », « l'Aune des Bordes », « Mobergeon », « les berges de Fontaine-Augerre »,

29 novembre 1670.

44

346

ARCHIVES DK SEINE-ET-OISE.

E. 6824. (Liasse.) – 150 pièces, papier.

1671-1680. – Suite des actes reçus par le même, de 1671 à 1680. – Bail fait à M= Sébastien Le Bigot, procureur fiscal du marquisat, par le R. P. Antoine Le Maistre, chanoine régulier, procureur de l'abbaye de Sainte-Geneviève-du-Mont à Paris, de « tout et tel » droict de dixme tant en grain que vin que à ladite » abbaye Stf-Geneviefve-du-Mont à Paris appartient, en » quelque sorte que ce soit, à prendre et percevoir sur

» partye du terrouer de Chailly et nottamraent au
» chantier dit Lisnechien », 13 février 1672. — Reçu
donné par les R. P. Etienne de Bragelongne, prieur
claustral, Jacques de Caumartin, procureur, François
de La Bruyère, prêtres, « faisant et composant toute
» la communauté des religieux du prieuré de Saint-
» Éloy », reconnaissant qu'il leur a été remis par les
religieux du prieuré de Sainte-Catherine du Val-des-
Écoliers à Paris une somme de 3.095 livres 2 sols 8 de-
niers, pour l'amortissement d'une rente constituée au
profit de Saint-Éloy, 5 avril 1672. — Bail d'immeuble
fait à Louis Gaullier par Etienne Auger, conseiller et
secrétaire du Roi, intendant des affaires de Ms^{''} le mar-
quis d'Effiat, Longjumeau, Chilly et autres lieux, con-
seiller du Roi en ses Conseils d'État et privé, 10 mai
1672. — Bail pour 9 ans fait au nom du marquis d'Ef-
fiat à Claude Leschallier, meunier, du moulin « d'Am-
» blainvilliers, dépendant de la baronnie de Massy,
» scitué sur la rivière de Biefvre », avec ses dépen-
dances, 14 novembre 1673. — Bail par le même du
« moulin bannal dudict Chailly, situé sur la rivière
» d'Yvette », 6 juillet 1678. — Nombreuses déclara-
tions censuelles passées par divers tenanciers : Hu-
bert Deschamps, vigneron, Guillaume Beurier, char-
pentier, Louise Angoullian, veuve Grandin, etc., au
profit de M^r Antoine Ruzé, marquis d'Effiat, Longju-
meau, Cliailly et autres lieux; parmi ces déclarations
figure, à la date du 24 septembre 1680, celle de « Lau-
» rens Magnière, maistre sculpteur ordinaire des bas-
» timens du Roy, demeurant à Paris, rue des Gravi-
» liers, paroisse Saint-Nicolas-des-Champs, estant de
» présent en ce lieu de Longjumeau », reconnaissant
être possesseur de divers héritages baillés « à tiltre de
» chef-cens portant lods, ventes, saisines et amendes
» quand le cas y eschet » ; signature : Laurent Ma-
gnier, les deux mots étant séparés par une tête d'ange,
à droite et à gauche de laquelle quelques traits figurent
des ailes. La dernière déclaration porte la date du
T décembre 1680.

E. 6825. (Liasse.) — 212 pièces, papier.

1681-1690. — Suite des actes reçus par le même,
de 1681 à 1690. — Déclarations au terrier du marqui-
sat pour héritages que les déclarants reconnaissent
tenir de « haut et puissant seigneur Messire Antoine
» Ruzé d'Effiat, chevalier, marquis dudict Effiat, de
» Longjumeau, Chailly et autres lieux, conseiller du
» Roy et premier écuyer de S. A. R. Monsieur, frère
» unique du Roy, duc d'Orléans, à cause de son dit
» marquisat de Longjumeau, Chailly et autres lieux». Déclarants : Jean Bouferré, vigneron ; Jean Herchon, bourrelier ; Suzanne Le Bigot ; Jean Jardin, marchand bourgeois de Paris ; Michel Bizet, vigneron ; Jean Le Révérend, maître barbier et chirurgien ; Jean Genestre, maréchal ; fsl'^ Claude Foucault, « cy devant
» conseiller du Roy en sa cour de Parlement à Paris,
» y demeurant, rue du Pot-de-fer, paroisse de St-Sul-
» pice », pour « une grande maison couverte de

» thuille » et divers héritages ; Anne Gresset, veuve Le Doux; Guillaume Chanteau, vigneron, etc. — Bail par Dom Juste Janicot, procureur général des Chartreux, seigneurs de Saulx, du moulin à blé, situé sur la rivière d'Yvette, « et vulgairement appelé le moulin de Saulx », 11 mars 1681. — Marché conclu avec Pierre Barbé, maître peintre et sculpteur, demeurant à Paris, par la fabrique et les paroissiens de Chilly, aux termes duquel P. Barbé s'engage, « pour la décoration de la chapelle de la Sainte Vierge bastye » la dicte église dudict Chailly, de peindre en blanc avecq » huille bien et deument et à deux couches le restable » d'autel de ladicte chappelle pour ce qui est de menuiserie depuis la contretable jusque au hault de la » voulte et de la croix qui est au dessus pour l'amortissement dudict restable », etc., 29 décembre 1681. — Suite des déclarations à terrier faites par Louis Saint-Amand, marchand, Michel Aboillard, laboureur, Louise Siart, Jacques Daumont, tailleur d'habits, Robert Mollière, marchand boucher, et autres jusqu'en 1690. — Concession d'un banc en l'église de Massy, faite à Michel Chicaneau, bourgeois de Paris, « tant » et sy longuement qu'il aura maison audit Massy », 23 septembre 1682. — Déclarations à terrier passées par « l'œuvre et fabricque Saint-Michel de Louans [Mo] » rangis] », 20 juillet, et au nom « des vénérables religieux du monastère de Nostre-Dame dict des » Blancs-Manteaux à Paris », 7 août 1683; — les religieuses de l'abbaye de Longchamp; signature « Sœur » Catherine-Marie Dorât », 1686; — la fabrique de

SERIE E.

NOTAIRES ET TABELLIONS.

347

l'église de Cliilly, 15 avril 1687; — « l'Hospital et Hos » tel-Dieu de Longjumeau », 1688 ; — l'église de Longjumeau, 23 janvier 1690; — Antoinette Trottin, veuve de Pierre Convert, demeurant à Paris, rue des Graviillers : « Laurens Magnière, maistre sculpteur, bourgeois de Paris » <, se trouve au nombre des témoins, 19 avril 1690; — Marie Trottin, veuve de Jean Le Bigot, en son vivant lieutenant au bailliage et marquisat, 20 mai 1690; — Clément RafiFy, maître vitrier, bourgeois de Paris, « y demeurant rue Aubry-le-Bouclier », 30 mai 1690 ; — Jacques Crou, vigneron, 13 décembre 1690.

E. C826. (Liasse.) — 28 pièces, papier.

1694-1705. – Mathieu Vadureau. – Actes reçus, de 1694 à nos, par Mathieu Vadureau, qualifié dans un contrat du 29 août 1694 « notaire et tabellion à » Longjumeau». – Bail par « M» Marin Le Bigot, » bailli des bailliages des comtés de Morangis et ba- » ronnyes de Ballainvilliers », 25 juin 1694. – Bail emphytéotique par M''= Antoine Ruzé, marquis d'Effiat, Longjumeau et Chilly, à Thomas Gerbaux, savetier, « du dessus de la grande porte et entrée de Longju- » meau du costé de Paris, avec les deux tournelles et » deux ailles quy sont des deux costés », 20 avril 1697. – Bail de pièces de terre par le fondé de procuration de « U' " Joseph de Beaufort, prestre, licencié » ès-loii, prieur commandataire du prieuré de Saint- » Esloy-lès-Longjumeau » , 15 juin 1699. – Bail de 5 quartiers d'aunaie par le marquis d'Effiat à Jean Limozin de La Gravière, maître chirurgien juré et chirurgien ordinaire des écuries de Mg" le duc d'Orléans, demeurant à Longjumeau, 13 juin 1703. – Contrat en vue du futur mariage entre Jacques Cousin « sieur des » Carbinets, grand vallet de pied de S. A. R. Ms'' le » duc d'Orléans », résidant ordinairement à Chilly, et Marie Bailly, 27 janvier 1705. – Marché relatif au carrelage de l'église de Longjumeau, 8 et 10 mars 1705.

E. 1827. (Liasse.) – ■ 39 pièces, papier.

1705-1711. – Louis Fillau. – Actes reçus, de 1705 à 1711, par Louis Fillau, « notaire tabellion aux » bailliages des marquisat de Longjumeau, Chailly, » baronnie de Massy unie et leurs dépendances ». –

Acte d'assemblée et consentement des curé, marguilliers, syndic et habitants de Longjumeau pour le rétablissement d'un chapelain, « pour utilité du publiq et » faire en l'église les fonctions qu'y ont fait les précéd- » dans chappellains qui y ont desja été et qui n'ont » discontinué que depuis trois années », 30 août 1705. – Concession aux termes de laquelle le marquis d'Effiat permet de boucher « une petite ruelle étant dans la » grande-rue de Longjumeau entre la maison et jardin » appartenant de présent à demoiselle Térèse de Bou- » quainville et la maison et jardin appartenant de » présent à M''« Pierre de Bouquainville, procureur au » Châtelet de Paris, ruelle contenant environ 48 toises » de long sur trois pieds ou environ de large », et conduisant « les gens de pied de la grande-rue de Long- » jumeau à la prairie », laquelle est « devenue inutile » aux habitans, au moyen de ce que de l'autre costé » de la maison dudit sieur de Bouquainville il y a de » présent une grande voye à laquelle aboutit ladite » petite ruelle, par laquelle grande voye on peut aller » à pied et conduire des chasrettes dans ladite prairie », 18 juin 1707 ; – consentement donné par les habitants

de Longjumeau. — Inventaire des meubles ayant appartenu à Jacques Marchais, vigneron, et Anne Croue, sa femme, décédée, 27 mai 1710. — Contrat en vue du futur mariage entre Laurent Babilie, lieutenant de la vénerie du duc d'Orléans, fils de Laurent Babilie et d'Elisabeth Charpentier, d'une part, et Françoise Collard, fille de Jean Collard et de Louise Legrain, 9 septembre 1710. — Bail à rente par le marquis d'Effiat à Claude Rigault, marchand, de la maison du Lion-d'or, « seize à Chailly, couverte de thuille, >(bâtye en forme de pavillon » ; parmi les témoins figure « Abel Delamolte [signature : Lamothe], maître d'écoUe»; 22 avril 1711.

E. 6828. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1712-1723. — Louis Rochefort. — Actes reçus, de 1712 à 1723, par Louis Rochefort, « nottaire et tabel-
» lion au bailliage et marquisat ». — Acte d'assemblée des habitants de la paroisse de Longjumeau, réunis à « l'effet de parvenir à l'assiette et répartition de la
» taille » ; syndic perpétuel : Biaise Thualagant, 20 novembre 1712. — Acte d'assemblée des habitants de Chilly, au sujet du four banal, 21 novembre 1716. — Bail d'une maison sise en la grande rue, fait par « très hault et très puissant seigneur Messire Paul-

348

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

» Julles de Mazarin de Ruzé duc de Mazarin

» marquis de Chailly, Longjumeau, baron de Massy », au profit de Louis Marchais, vigneron, 30 juin 1723.

E. 6S29. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1727-1728. — Claude-Cyr Barré. — Actes reçus, pendant les années 1727 et 1728, par « Claude-Clr
» Barré, greffier-nottaire des bailliages de Long-
» jumeau ». — Bail de terre par le R. P. André-
Louis Chevalier, prieur de Saint-Éloy-lez-Longju-
meau, au profit d'Augustin Cardet, 29 janvier 1727. — Assemblée tenue par les habitants de la paroisse de
tt Chilly » pour procéder à la nomination d'un collec-
teur, 16 novembre 1727. — Autre assemblée tenue
par les mêmes, « le sujet de ladite assemblée [étant]
» pour recevoir les voies des habittans pour donner
» pouvoir et consentement aux marguilliers de faire
» fondre une cloche qui est cassée, appartenant à la-

» dite église », 6 mai 1728.

E. 6830. (Liasse.) – 8 pièces, papier.

1730-1732. – Gille.s-Balthazard Quiclere ou Qui-
cler. – Actes reçus, pendant les années 1730-1732,
par « Gille-Baltazard Quicler, greffier, notaire tabel-
» lion juré .seul établi es bailliage et marquisat de
r> Chilly, Lonpjumeau, baronnye de Massy et dépen-
» dance >' ; signature : Quiclere et Quicler. – Titre
nouvel par Anne Audiger au profit de l'œuvre et fa-
brique de l'église paroissiale Saint-Laurent à Paris,
26 mars 1730. – Foi et hommage au marquis de
Chilly-Longjumeau, « M" Guy-Paul-Julles de Maza-
» rin », par « M" Achille-Baltazard de Fourcy, cheva-
» lier, conseiller du Roy en ses conseils, président au
» Parlement de Paris », pour le fief de « Montriché »,
à Chilly, « consistant en une maison couverte en pa-
» Villon, cour et plusieurs bastimens et un jardin
» enclos contenant avec ladicte maison trois arpens
» ou environ de terre », etc., l»"- juillet 1730. – Bail
de terre par le curé de Longjumeau, « M" Cézard-
» François Scellier, prestre, docteur en théologie de
» la Faculté de Paris », 8 octobre 1732.

COIGNIÈRES.

E. 6831. (Liasse.) – 28 pièces, papier.

1600-1617. – Nicolas Lattes, Lattée ou Latteu.
– Minutes des contrats passés par-devant « Nicolas
» Lattes, substitud commis juré sous le principal
>. tabellion de Maurepas », de Ki00 à 1617. – A ces
minutes sont annexés des procès- verbaux d'arpentage,
accompagnés de partages de biens, dressés par « Ni-
» colas Lattes, arpenteur et mesureur juré en ce
» royaume de France et spécialement au duché de
■> Chevreuse pour Monseigneur le prince de Joinville
» duc dudit Chevreuse, demeurant à Congnières-le-
» Chastel ». Arpentage fait « au village de Dabveron
» [Davron] » ; signature : « Lattes » 19 mai 1600. –
Obligation d'une somme de 16 livres tournois au profit
de A. Le Goux, marchand à Coignières ; signature
« Lattes, commis pour l'absence du tabellion », 19 no-
vembre 1615. – Inventaire après décès dressé à la
requête de Jacques Ferray, tailleur d'habits, demeurant
« aux Broderies, paroisse de Congnières-le-Chastel »,
15 avril 1617. – Testament de Madeleine Garnier,
veuve de Jacques Delarue, maçon, demeurant à la
Grosse-Haie, paroisse de Coignières, 15 avril 1617. –
Autre, d'Henriette Selincquart, âgée de 30 ans, laquelle,
entre autres volontés , exprime celle » d'estre inhu-
» mée et enterrée au scipmettierre dudict Congnières

» auprès et proche ses parans et amys trespassez »,
7 août IC.n.

E. 6832. (Liasse.) – 61 pièces, papier.

1618-1619. – Suite des contrats passés devant le même, pendant les années 1618 et 1619 ; – actes de même nature que dans la liasse précédente : inventaires, arpentages, testaments, actes divers. – Testament de « vénérable et discrète personne M^r Thomas » de La Croix [signature Delacroix], prestre, curé de « Congnières-le-Chastel ». Le testateur demande « que son corps soict inhumé et enterré en l'église et fabricque Monsieur Saint-Germain dudict Congnières, à l'endroit et devant l'image Monsieur Saint-Germain ». 2 mai 1619. – Accord entre M^r Michel Le Duc [signature Leduc], chanoine de Notre-Dame de Mantes, curé de Coignières, d'une part, et les héritiers

SERIE E.

NOTAIRES ET TABELLIONS.

349

de M^r Thomas de La Croix, 12 octobre 1619. – Inventaire dressé par Nicolas Lattes, « tabellion juré à Congnières-le-Chastel, soubz le principal tabellion de Maurepast pour Monseigneur dudict lieu », à la requête de Jacques Ferray, 18 décembre 1619.

E. 6833. (Liasse.) – 1 J9 pièces, papier.

1620-1639. – Suite des contrats passés, de 1620 à 1639, par-devant un ou plusieurs notaires portant les prénom et nom de Nicolas Lattes, Laltée ou Latteu et résidant à Goignières. – Inventaire dressé par « Nicolas Lattes [ou Lattée], tabellion juré à Coingnières-le-Cliastel soubz le principal tabellion de Maurepast pour Monseigneur le prince de Joinville duc de Chevreuse et de Maurepast », à la requête de « Fleurance Allexandre, veuve de deffunct Jehan Berault l'aisné », 17 février 1620. – Mesurage et arpentage de divers héritages fait par « Nicolas Lattes [ou Lattée], arpenteur et mesureur juré en ce royaume de France et spécialement en la duché de Chevreuse pour Monseigneur le prince de Joinville, duc dudict

» Ghevreuze, demeurant à Gongnières-le-Chastel », lequel certifie s'être transporté à cet effet « dudict » Congnières, lieu de [sa] résidence, jusques au village » de la Grande-Verrière, paroisse du Mesnil-Saint-Denis », 25 avril 1621. – Contrat en vue du futur mariage entre Jean Musnier, laboureur à Chevreuse, et Claude Louvef. 30 juin 1630. – Obligation pour le curé « d'Aufargis, M^r Robert Olivier », contre « Aillain » Chaussé », laboureur, Margueritte Maulny, sa femme, et Pierre Largemain, aussi laboureur, demeurant en la paroisse de « Lévy », 25 mai 1632. – Inventaire des biens meubles demeurés après le décès de « M^r Adam » Celles, vivant procureur fiscal du bailliage, terre et » seigneurie de Lévy », ledit inventaire dressé par Bernard Tixier, greffier du bailliage, terre et baronnie de Lévy, 11 août 1634. – Quittance donnée par « M^r » Germain Habert, abbé comendataire de l'abbaye de » la Roche-Lévis », demeurant à Paris, rue de Grenelle, lequel reconnaît avoir reçu de Legris et Lambert, fermiers du revenu de l'abbaye, la somme de 300 livres tournois pour deux années de fermage, 30 mai 1635. – Obligation de 52 livres tournois pour le curé de Goignières, « M^r Robert Pellerin », contre Noël Chartier, laboureur, mai 1636. – Bail de terre fait au profit de Damien Le Gendre par François Bachelet et Marin Larchanger, marguilliers de l'église « M. Saint-

» Germain et Sainte-Genneviève de Goignières-le- » Gliastel », 21 mars 1638. – Procuration donnée par Marin Le Tellier, demeurant à La Brosse, paroisse de Saint-Lambert, et par Louise Le Tellier, sa sœur, demeurant à Dainpierre, pour régler la succession de Simonne Jouenne, en son vivant femme de Michel Le Tellier, leur mère, 23 octobre 1639.

E. 6S34. (Liasse.) – 1 pièce, parcliemin J 318 pièces, papier.

1640-1653. – Suite des contrats passés au même tabellionage de 1640 à 1653. – Obligation d'une somme de 44 livres tournois par Germain Musnier, manouvrier, au profit de Charles Poilblancq, domestique de M. de La Verrière, 11 mars 1640. – Autre, d'une somme de 180 livres tournois par Nicolas Frichot, laboureur à Trappes, au profit de M^r Antoine Coquelet, greffier et tabellion du bailliage et châtellenie de Trappes, 13 février 1644. – Testament de « Fleurance Allexandre, » veuve en première nupte de défunct Jehan Bérault » l'aîné et en dernière de Robert Corbelin », 16 mai 1645. – Minute du procès-verbal de mesurage des terres acquises « par M. du Mesnil Saint-Denis et » seigneur du Perray » 18-19 août 1645. – Testament de Jacques Tixier, âgé de 25 ans, 13 septembre 1646. – Devis des travaux à exécuter « pour le rétablissement » ment de la ferme des Marescliaux, appartenant à » Monseigneur le duc d'Uzais » ; marchés y relatifs,

1046-1047. — Bail par « M' » Jehan Caubrière, prestre,
» curé de Saint-Nom de Lévy », à Damien Legendre
et Emmanuel Biberon, « des grosse et menue dixme de
» la parroisse dudict Lévy », au prix de 440 livres tour-
nois, 1646-1647. — Marché par Jean d'Entragues,
receveur de la terre et seigneurie de Lévy, pour la
couverture de la ferme des Maréchaux, 1047. — Marché
fait avec Jean Fleury, maître charpentier, pour
travaux de son état à exécuter en « la chappelle que
» Monseigneur veult faire en son chasteau de ce lieu
» de Lévy », 25 juillet 1648. — Inventaire après le
décès de Jacques Maulnery (?), par « Nicolas Lattée,
» tabellion juré au bailliage et barronie de Lévy »,
6 octobre 1049. — Acte au profit de « hault et puissant
» seigneur Messire Émanuel de Crussol duc d'Uzais,
» pair de France, baron de Lévy, chevalier des ordres
» du Roy et chevalier d'honneur de la Reine régente »,
contre la veuve de « Jean d'Antragues, vivant fermier
» de la baronne de Lévy », pour reste de bail à
courir, 21 novembre 1050. — Accord entre « M^" Ni-

350

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

» colas Pellerin, prêtre, curé de Saint-Aubin », et
Damien Legendre, marchand à Coignièrès, 22 no-
tembre 1651. — Cession et transport par M-^« Nicolas
Pellerin, prêtre, curé de Saint- Aubin près Châteaufort,
de rente au profit de M'' Jacques Le Clerc, curé de
Coignièrès, et de la fabrique, 1650-1651. — Bail de la
terre de Coignièrès en ce qui appartenait à « dame
» Marguerite Lestandard, femme espouse de M'' Nicolas
» de Cavrel », au profit de Jean Josset, laboureur à Sen-
llsse, « c'est assavoir les deux tiers de la terre et sei-
» gneurie dudict Congnièrès, se consistant en grand

» corps d'hostel, chambre basse, coUombier à

» pied », 25 novembre 1653.

E. 6835. (Liasse.) — 367 pièce», papier.

1655-1678. — Bernard Tixier. — Minutes des
contrats passés par-devant Bernard Tixier, de 1655
à 1678. A ces minutes sont annexés des procès-verbaux
d'arpentage, des partages de biens, dressés par « Ber-
» nard Tixier, mesureuret arpenteur juré et ordinaire
» au duché de Chevreuse, demeurant à Congnièrès-le-
» Chastel », dont le premier à la date du 31 mai 1655.

– Titre nouvel passé par Adam Tireau, maçon, au profit de l'église de Lévy, 28 juillet 1660. – Inventaire de biens meubles dressé, à la requête de Georges Meraux, par « Bernard Tixier, tabellion juré du bailliage et baronnie de Lévis », 21 janvier 1661. – Bornage établi entre les religieuses de Port-Royal et MM. de Buloyer et de Romainville, 16 septembre 1602.

– Acte d'assemblée des habitants de la paroisse de Coignièrès, réunis le 2^T mars 1663, « yssue de grande » messe dicte et cellébrée en l'église de Coignièrès-le-Chastel », par-devant « Bernard Tixier, tabellion juré du bailliage et baronnie de Maurepas » ; décharge de tailles. – Titre nouvel passé « par-devant » Bernard Tixier, tabellion juré commis et estably à Coignièrès-le-Chastel, deppendant du tabellionné du bailliage et baronnie de Maurepas », par Jean Meunier, « marchand meusnier, demeurant au grand » moulin de llaulte-Brière, parroisse de Saint-Réray-l'Honoré », pour les héritages tenus par lui des seigneurs de Coignièrès, 10 juillet 1663. – Acte d'assemblée des habitants de Coignièrès, au sujet d'inscriptions aux rôles des tailles ; 25 décembre 1664. – Testament de Pierre Ilesmé, laboureur à la Grosse-Ferme, paroisse de Coignièrès, n mai 1(i())6. – Contrat de création d'une pension viagère de 100 livres tournois

par M'^ OUivier Vallet, curé de Maurepas, au profit de Pierre Le Paige, son neveu, acolyte, 23 juillet 1666. – Vente de pièces de terres faite par Guy Grenet, maître chirurgien à Neauphle-le-Château, et Charlotte Dorléans, sa femme, « par-devant Bernard Tixier, principal » tabellion en la baronnye et chastellenye de Mau-1) repas », 13 décembre 1606. – Testament de Jeanne Michel « femme de M^o Bernard Tixier, prévost de Coi- » gnièrès », reçu par « Pierre Grésillon, commis du » principal tabellion du bailliage et chastellenie de » Maurepas », 25 mai 1GG8. – Testament de M'' Biaise Chuquet, chapelain de Notre-Dame de la Roche: « Ordonne son corps estre mis en sépulture dans » l'esglise de l'abbaye de Nostre-Dame de la Roche, » par la permission de M'' Jean Caubrière, prestre, » curé de Lévy, laquelle esglise il a déservy en » qualité de chapelain l'espasse de vingt - trois ans », 25 janvier 16"0. – Déclaration faite devant « M= Ber-)^ nard Tixier, tabellion juré au bailliage, terre et » seigneurie de la Verrière », aux termes de laquelle François Tabour, domestique de M. de La Verrière, déclare tenir à loyer de M'' Noël Bourdet, curé du Mesnil-Saint-Denis, « îes dixmes des nouvalles et des » clos et jardins de la parroisse dudict Mesnil », 9 octobre 1071. – Vente d'immeuble faite à François Marchand, menuisier, par M'''' OUivier Lambert, greffier et tabellion au bailliage et comté du Mesnil-Habert, demeurant au château seigneurial, et par Charlotte Clouët, sa femme, 20 mai 10"3. – Constitution de procureur par « Henry Le Ducq », officier en la fruiterie du Roi, et François Renault, écuyer de cuisine en Ua maison de M. de Montmort ; l'acte est passé devant

« Bernard Tixier, tabellion au bailliage, terre et sei-
» gneurie de la Verrière pour Monsieur dudit lieu »,
2 mai 1615. — Mesurage de terres sises à La Barre
fait par « Bernard Tixier, mesureur et arpenteur juré
» demeurant à Coignièrès », janvier 16%. — Autre,
par le même et par Jean-Baptiste Pichon, ce dernier
demeurant à Lévy, à la requête de la veuve de Jean
Coignet, en son vivant sieur de Beauregard, et à celle
de M» Marcel Auvery, avocat au Parlement de Paris,

4 juillet 1678. — Extrait d'un arpentage de la ferme de
Trou, appartenant aux religieuses de Port-Royal,
« tant des terres labourables, prez, pastures, maison,
» cour, clos et jardins en dépendans », à raison de
20 pieds pour perche et 100 perches pour arpent,

5 octobre 1678.

SERIE E. — NOTAIRES ET TABELLIONS.

351

CORBEIL.

E. 6836. (Registre.) — In-S'', de 428 feuillets, papier.

1567-1573. — Jacques Regnault. — Minutes des
actes passés par-devant « Jacques Regnault, notaire
» royal en la ville, prévosté et chastellenie de Cor-
» beil - [30 mai, 1569], de 1567 au 8 janvier 1573. A
partir du 1^r janvier 1568, les actes sont datés d'après
le nouveau style. Les premiers feuillets du présent re-
gistre ont été gravement endommagés ; les différents
cahiers dont il se compose portent la signature Re-
gnault. — Vente par Vincent Destouches, marchand
boulanger à « Corbueil », à Jean Buisson, aussi mar-
chand, d'un « petit jardin comme il se comporte, assis
» es faulxbourgs de Corbueil près l'église Saint-Ni-
y colas », 18 février 1566 [1567. N. S.] — Vente d'un
quartier de vigne et friche en une pièce par Claude
Genest, vigneron « au bourg Saint-Jacques , par-
» rouesse Saint-Germain du Vielz-Corbueil », à
Fiacre Charpentier, de même profession, 2 mars 1566
[1567]. — Vente d'un arpent de terre en une pièce sise
au terroir de Chevannes, lieu dit « près la Longue-
» Raye », faite par « noble homme Charles Le Mares-
» chai, escuier, seigneur de Chevannes », à « hono-
» rable homme Jehan Regnault, chevaulcheur ordi-
» naire de l'escurie du Roy, nostre sire, demeurant à
» Essonne », 23 avril 1567. — Accord conclu entre
Charles de Virene'sse, « maistre barbier et chirurgien
» juré I) à Corbeil, et noble homme M^r Nicolle Boul-
lard, avocat en Parlement, seigneur de « Champ-

» cueille », au nom de Jean Buisson, marchand, et de Catherine Basset, 29 avril 1567. — Titre nouvel passé par Symon Audrault, marchand, et Pierre Huet, vigneron, reconnaissant être propriétaires d'une maison sise à Corbeil, rue Saint-Spire, sur laquelle <• les seigneurs et communauté de l'église Mons' Saint-Spire de Corbueil ont droict de prendre et parcevoir par chacun an aux quatre termes er\ l'an audict Corbueil acoustumez la somme de 22 solz parisis de rente », 29 avril 1567. — Quittance donnée par M^r Denys Putteau, chanoine de Notre-Dame de Corbeil, procureur et receveur de la fabrique et des enfants de chœur de cette église, pour deux sommes payées par Nicolas Regnault, marchand à Corbeil, 18 juillet 1567. — Vente par « Jehan Brière, papetier, demeurant à Essonne » à « honneste personne Clauvis Vassal, maistre papetier juré en l'Université de Paris, de-

» meurant en Vaux, parroiesse dudict Essonne », d'un demi-quartier de terre labourable en une pièce au lieu dit « Tarte de Vaulx », 24 août 1567. — Reconnaissance d'une rente de 5 sols tournois au profit de « l'œuvre et fabricque de l'église Saint-Germain de Morsang-sur-Seine », passée par M. Gruyer, vigneron, Etienne Trottier, aussi vigneron, et Marguerite Mariée, femme de celui-ci, 8 septembre 1567. — Contrat d'apprentissage : « Laurens Marchant, musnier, deraou- rant à Essonne, confesse avoirbaillé à tiltrede nour- riture, apprentissaige, gardeetentretenemensparan, du jourd'huy jusques à huict ans finis et acomplis, à honneste personne Clauvis Vassal, maistre pappe- tier juré en l'Université de Paris, demeurant en Vaulx, parroiesse d'Essonne, à ce présent, preneur, ledict temps durant , c'est assavoir Fremyn Mar- chant, fils dudict Laurens Marchant, à aige de sept ans ou environ, à ce présent, pendant lequel temps ledict Vassal a promis et sera tenu de loger, garder, nourrir et entretenir ledict myneur comme à son estât appartient et luy aprendre le mestyer de papetier, selon que ledict myneur le pourra concevoir et comprendre. Et aussy, pendant ledict temps, ledict bailleur a promis et sera tenu de faire contiu- nuer audict myneur sondict apprentissaige ledict temps durant. Et où il se absentoit, sera tenu le chercher par tout la chastellenie de Corbueil et luy faire parrachever sondict apprentissaige. Et ce, sans aucuns deniers en bailler et recevoir par les parties », 29 septembre 1567. — Transaction et accord entre M^r Jacques Patin, notaire royal à Corbeil, et Etienne Pillet, chapelier en cette ville, 4 décembre 1567. — Fondation de messe en l'église Saint-Jacques du Vieux-Corbeil à l'intention de Margueritte Lambert, décédée, 6 décembre 1567. — Titre nouvel d'une rente due à la confrérie de Saint-Vincent fondée en l'église Saint-Étienne d'Essonne, passé par « Guillaume Ra- tellet, papetyer, demeurant à Essonne », 18 janvier 1568 « suy vaut l'édict ». — Vente de pièces déterre faite à Pierre Tamponnel, marchand hôtelier, par (' M-^^ Jacques Duhamel, procureur et notaire royal au-

» dict Corbueil », et Louis Duhamel, vigneron à Étiolles, 22 mars 1568. — Testament de M^r Symon Dupré, « praticien et garde du scel de la prévosté de Corbueil, » estant au lict mallade », 31 mars 1568. — Vente de quartier de vigne au lieu dit « Seiche-Bouteille », faite à Guillemette Langlois par « M^r Jehan Langloys, » curé de Dannemoys », 24 mai 1568. — Titre nouvel passé par « Maistre Jehan Guérard, prestre, chanoyne » en l'église collégial Nostre-Dame de Corbueil, chap-

352

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

, > pellain en la chappelle Saint-Nicollas fondée en l'é-
» glise collégial Monsieur Saint-Spire de Corbueil »,
comme détenteur d'une maison assise « au cloistre du-
, dict Saint-Spire », 13 juin 1568. — Contrat en vue
du futur mariage entre « Etienne Le Bergier, sergent
» à cheval du Roy, nostre sire, en la ville, prévosté et
» chastelleniede Corbueil », d'une part, et Jacquetfe
Senestre. veuve de Simon Dupré, d'autre part. Fi-
gurent au contrat « Claude Le Bergier, advocat en
» Parlement », père d'Etienne, « Jean Le Bergier,
» l'esné, bachellier en lois », oncle; Kicolas Senestre,
marchand à Melun, père de la future, 3 juillet 1568. —
Accord conclu entre « vénérables maistres Jacques de
» Ranisy, abbé séculier, Gervais Bonnemer, chantre
) . et chanoyne, Pierre Bonnard [ou Bouvard], Robert
» Parrichon et Denis Le Maistre, chanoynes, Charles
» Huard, chevessier, et Loys Ranisy, chappellain de
» l'église collégial Monsieur Saint-Spire de Corbueil,
» faisans et représentans la communeaulté de ladite
» église », d'une part, et Yves Philippot, vigneron,
d'autre part, au sujet d'une rente à percevoir sur une
maison avec jardin sise « rue de la Juifrye », 29 juil-
let 1568. — Bail emphytéotique fait à Bertrand Jallot
par « M^r Jehan de Serre, prieur d'Essonne et seigneur
» dudit lieu », de « une isle environnée d'eaux de
» toutes [lars de la rivière qui vient d'Estampes à Cor-
» bueil, appelée anciennement l'isle Saint-Denis, en-
» semble tout le droict d'eau et pescherie qui audict
» bailleur appertient à l'entour de ladicte isle », 20 fé-
vrier 1569. — Testament de Pierre Dupuy, prêtre, de-
meurant au prieuré de Notre-Dame-des-Cliamps d'Es-
sonnes : « Veult, quant il plaira à Dieu de l'appeller,
» son corps estre inhumé en l'église Monsieur Saint-
» Estienne d'Essonne, au lieu qu'il sera advisé par ses
» exécuteurs », 6 septembre 1569. — Échange d'héri-
tages, dans lequel figure comme partie contractante
B Jehan Regnault, escuier de l'escuirie du Roi tenant
» la poste à Essonne », 8 novembre 1569. — Titre nou-
vel d'une rente due à la confrérie de Saint-Spire, passé
par « Paul Loiseau, joueur d'instrumens, demeurant à
» Varennes », 10 décembre 1569.— Donation d'immeu-

bles fait à ses nièces par M^e Richard Deschamps, prêtre
vicaire de l'église S'-Étienne d'Essonnes, 5 mars 1510.
— Échange conclu entre Pierre Gringoire, laboureur,
et Jean Denis, de même profession, demeurant à Fon-
tenay-le-Vicomte, 28 juin 1571. — Titre nouvel par
R M^e Claude Gentilhomme, chappellain de la cliappelle
» Saint-Clément le second fondée en l'église col-
» légial Monsieur Saint-Spire de Corbueil », comme
détenteur d'une maison sise au cloître Saint-Spire,

touchant à la maison « que tient M^e Laurens Périer, à
» cause de la chappelle Saint-Cléraent le premier »,
23 novembre 1571. — Vente par M^e Jean Chauvin,
prêtre, « naguières viccaire de l'église Savigny-le-
» Temple », à M^e Didier Millet, prêtre, curé de Saint-
Fargeau-sur-Seine, 21 mars 1572. — Fondation de
messe en l'église Saint-Nicolas de Corbeil par « M^e
» Jacques Patin, notaire royal à Corbueil, héritier
)> seul de feu Denise Chicquart, sa mère, en son vi-
» vaut veuve de feu Hugues Patin », 3 avril 1572. —
Donation faite à sa sœur Perrette Vassal, par « Clau-
» vis Vassal, maistre pappetier juré en l'Université de
» Paris, demeurant au moullin d'Angoulesme, par-
» roisse d'Essonne », 10 novembre 1572. — Titre nou-
vel passé par Adam Buisson, marchand à Corbeil,
pour 3 quartiers de vigneau vignoble de Corbeil, « lieu
» dit Lalouette », 8 janvier 1573.

E. 6837. (Registre.) — In-4°, de 230 feuillets, papier.

1597-1603. — Minutes des actes reçus par Jacques
Regnault, de mars 1597 à novembre 1603. — Vente de
pièce de vigne faite par Spire Regnault, cordier, de-
meurant à Corbeil, à Abraham Darbonne, boulanger
en la même ville, 26 mars 1597. — Titre nouvel passé
par Jeanne Vincent, veuve de Claude Genest, et par
Jean Boulenger, vigneron, demeurant aux faubourgs
de Corbeil, en la paroisse Saint-Jacques, pour une
maison sise « au carrefour du Tremblay », 13 dé-
cembre 1597. — Échange d'héritage conclu entre « An-
» guerrant de Vernon », écuyer, demeurant à Farche-
ville, d'une part, et « François Dunoyer », écuyer,
demeurant à Fontenay-le-Vicomte, 19 février 1598.
— Vente de pièce de terre au même François Du-
noyer, « poursuivant d'armes du Roy », par Pierre Ma-
this, greffier de l'Élection de Corbeil, 29 mai 1598. —
Vente de pièce de terre sise « au terrouer de Char-
» coys », faite par M^e Benoist Braj'er, praticien à Cor-
beil, à « Lo'is de La Ferté, escuyer de la gi'ande es-
» cuyrie du Roi, demeurant à Rozières, paroisse
» Saint-Pierre de Brétigny », 3 décembre 1598. —
Vente de terres faite par « Spire de Santeny, officier
» du Roi en l'artillerie de France, demeurant à Cor-
» beil » à « hault et puissant seigneur, M^e Nicolas de
» Neufville, chevalier, seigneur de Villeroy et de
» Mennecy, conseiller du Roi en son Conseil d'Etat
» et privé... », 2 juin 1599. — Vente par Pierre Du-

hamel, laboureur, demeurant à « Charinctru, paroisse

SÉRIE E. — NOTAIRES ET TABELLIONS.

353

» de Savigny-sur-Orge », à Charles Du Nas, marchand demeurant à Corbeil, d'un demi-arpent de vigne en trois pièces sises au vignoble de Corbeil, lieux dits le Champ-Dieu, et le Rocher, le 1^{er} décembre 1602. — Vente faite par « Cantien Cyré, vigneron, demourant » de présent à Soisy-sur-Seyne », à Barthélémy Cyré, de même profession, demeurant à « Dame-ilarye-lez- » Lys », 9 novembre 1603. — Les actes contenus dans le présent registre sont, pour la plupart, revêtus des signatures ou plutôt des marques, telles que croix, clefs, cercles, des parties contractantes.

E. 6838. (Liasse.) — 72 pièces, papier.

1574-1579. — Claude Lusson. — Inventaires dressés par « Claude Lusson, notaire pour le Roy, nostre » sire, en la ville, prévosté, et chastellenye de Cor- » bueil », de 1574 à 1579 : — le 6 juillet 1574, « en » Vaulx, paroisse d'Essonne », à la requête de Jean Seblet, vigneron; — à Brazeux, à la requête de Marguerite Buisson, veuve d'Alexis Lemaire, 1574; — le 11 mai 1576, à « Villepescle, chastellenye de Corbueil », à la requête de Jean Thoré, manouvrier, etc.

E. 6839. (Liasse.) — 31 pièces, papier.

1584-1588. — Suite des inventaires dressés par le même, de 1584 à 1588 : — 17 mars 1580, inventaire après le décès de M^r « Laurent Périer, en son vivant chanoine de l'église collégiale Notre-Dame de Corbeil; — 7 mars 1588, autre après le décès de Jean Thomas, en son vivant marchand, demeurant aux faubourgs de Corbeil, etc.

E. 6840. (Liasse.) — 134 pièces, papier.

1576. — Minutes des actes reçus par Claude Lusson, pendant l'année 1576 ; la plupart d'entre eux sont des contrats relatifs à des propriétés tels que ventes, échanges, titres nouveaux, dans lesquels interviennent comme parties Pierre Poullain, vigneron à Évry-sur-Seine, Jean Roger, marinier au faubourg de Corbeil, Baptiste Bourgouyn, boucher à Corbeil, Jean Liger, vigneron au Moulin-Galant, et autres.

E. 6841. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1588-1590. — « Contractz non perpétuelz com- Seine et-Oise. — Séris e. — Tous V.

» mencent le premier jour de janvier mil cinq cent
» quatre-vingtz huict et finissant au vouldoir de Dieu,
» receuz [lar nioy Claude Lusson, notaire royal à
» Corbueil et adjoinct audict lieu. 1588. Lusson, no-
» taire. Le Bergier, son clerc ». — Vente de grains
» faite par M^r Tristan Canus, prêtre, « curé de l'église
» parrochial Monsieur Saint-Estienne d'Essonne et
» Saint-Nicollas de Corbueil », à M^r Pierre Leroy,
précepteur à Corbeil, alias « précepteur des enfans
» à Corbueil », 13 février 1588. — Procuration donnée
par « très hault et très puissant prince Monseigneur
» Lodovico Gonzagua, duc de Nyvernois et de Rethe-
» lois, prince de Manthoue, pair de France et gouver-
» neur et lieutenant général de Sa Majesté en Picar-
» dye, BouUenois et pays reconquy », à la princesse
son épouse pour toucher en son nom une somme de
4,000 écus sol. Sont écrits de la main du duc, qui
signe « Lodovico Gonzaga », ces mots : « Procuration
» à la duchesse ma feme pour prandre quatre mil es-
a eus », 23 avril 1588. — Bail de la maison, du manoir
et jardin « du petit Saint-Jehan de l'Ermitaige », fait
pour 9 ans par Spire de La Ruelle, marchand, à
« noble homme Pierre Popot, varlet de la garde-rohbe
» du Roy », 13 juillet 1588. — Échange conclu entre
noble homme « [Guillaume Ghesneau], chautfecire hé-
» réditaire de la chancellerie de France, d'une part,
» et honorable homme M^r Biaise Gaultheret, médecin,
» demeurant à Corbeil, au nom et comme tuteur et
» curateur de André Le Roy, fils mineur d'ans [de]
» deflfunct M^r Jacques Le Roy, en son vivant procu-
» reur du Roy audict Corbeil, et de Gabriel Le Berger[^]
n jadis sa femme et depuis femme dudict Gaulthe-
» ret », janvier 1589. — Testament de M^r François
Rafaelis, procureur du Roi en la ville et sénéchaussée
de Brignoles en Provence, « gisent au lict mallade » ;
le testateur demande à être inhumé « où il plaira au
» sieur de Rigault. mestre de camp en l'armée du
» Roy, qu'il eslit pour son exécuteur », septembre
1590. — La première pièce de la présente liasse est en
partie détruite ; le 4^e feuillet, seul conservé, porte les
signatures Lusson n[otaire]. Barré, Barré, Regiiault.

E. 6842. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1582. — Spire Michel. — Inventaire fait à Saint-
Jacques, a paroisse de Saint-Germain-le-Vielz », par
« moy, Spire Michel, notaire royal à Corbeil », après
le décès de E. Cocquereau, 11 mai 1582.

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

E. 68i3. (Liasse.) – 137 pièces, papier.

1584-1586. – Etienne Grégoire. – Minutes des actes passés par-devant Etienne Grégoire, notaire royal à Corbeil. – Vente par Mathurln Besne, serrurier, demeurant à Sully-sur-Loire, à M[^] Pierre Lefèvre, procureur au siège royal de Corbeil. de la quatrième partie indivise d'une maison sise rue Saint-Spire, a appelée entiennement l'Imaige S' Jehan, tenant la » totallité d'une part à l'iiostel du Gros-tournois, » d'autre part à la veuve Jehan Langlois, d'un bout » sur ladite rue Saint-Spire, et d'autre bout, par der- » rière, à la maison du Lion d'or », 5 octobre 1584. – Accord conclu entre « honnestes personnes Nicollas » Lorré, maistre papetier juré en l'Université de » Paris, d'une part, et Jehan Lepinctre, le jeune, » aussy papetier, demourans tous à Essonne, tant en » son nom à cause de Magdeline Denise, sa femme, » fille et héritière de feu Katherine Jamme, feu » femme dudict Lorré, et encore ledict Lepinctre ou » nom et comme tuteur de Margueritte Denise, fille » de feu Jaspard Denise et Jehanne Lorré, ses père » et mère », 4 février 1585. – Accord conclu entre M[^] Charles Guyard, chantre, Laurent Périer et Jacques Le Royer, prêtres, tous chanoines en l'église collégiale Notre-Dame de Corbeil, « c'est assavoir que » lesdits Guyard, Périer et Le Royer ont promis et » promettent l'un à l'autre que les enchères qu'ilz » pourront mettre à la vente des dixmes et cham- » i> partz que les dictz sieurs chanoines feront vendre ce » jourd'huy en leur chappitre, icelle enchère de celluy » qui la mettera sera pour tous trois », 15 juillet 1585. – Acte constatant que Nicolas Legendre, chevalier de l'ordre du Roi, conseiller en son Conseil privé, « baron » de la Chapelle la Royne, seigneur d'Halincourt, de r> Villeroy et du fiefz Bréart, La Salle, Colombiers, du » Portau et de Saulce-Benard », s'étant présenté devant la porte du lieu seigneurial de « Villepesque », a déclaré être venu expressément audit lieu pour « faire

» les foy et hommaige et serment de fldellité au

» seigneur ou seigneurs de Villepesque des [susdits] » fiefz. . . assis en la paroisse de Fontenaj'-le-Viconte, » balliage de Villeroy », 22 juillet 1585. – Vente de part et portion d'héritage faite par « Jehan Galardon, » papetier, demeurant à Essonne », et par sa femme, Jeanne Brière, à Guillaume Godeffroy, marchand à Corbeil, Il novembre 1585. – Contrat passé « par- » devant Estienne Grégoire, notaire royal en la ville, » prévosté et chastellenye de Corbueil », en vue du

futur mariage entre « M[^] Simon Deprast, praticien en » court laye, demeurant à Morsang-sur-Seyne », et

Louise Brunet, 11 janvier 1586. – Rachat de rentes; quittance donnée par « M^r Charles Guyard, chantre, » Laurens Périer, Jacques Le Royer, prestres, tous » chanoines de l'église collégiale Nostre-Dame de » Corbueil, M^r Simon Gaucher, prestre, curé de la- » dite église, et André Leroy, clerc, chevecier d'icelle » église », 18 février 1586. – Vente par Jean Tricot, » maistre porteur de grains sur le port corbiliat de » Corbueil », à Antoine Rauny, voiturier par eau, « de » Testât de maistre porteur ordinaire de grains sur » ledit port corbilliatz et autres lieulx, où souloit ledit » Tricot porter grains » ; prix : 20 écus d'or sol., 8 mars 1586. – Constitution par Jean Liger, maître porteur de sacs de blé et autres grains « sur le port » corbiliat de Corbueil », d'un procureur, « Jean Féron, » auquel il donne pouvoir « de réziner et remettre » entre les mains de Messieurs les juges et prévostz » des marchans de l'Hostel-de-Ville de Paris sondict » estât et office de porteur de grains sur ledict port de » Corbueil », pour, « soubz leur bon plaisir, en pour- » veoir ledict Jehan Féron » ; promesse par Jean Féron de payer 20 écus d'or sol. à Jean Liger, 8 mars 1586. – Marché conclu par les chanoines et la fabrique de la collégiale Notre-Dame de Corbeil avec «e Guyon de » La Bouticle et Guyon de Longchamp, marchans fon- » deurs demeurans à Trois en Champagne, estans de » présent logez en ceste ville de Corbueil, en l'hostel » où pend pour enseigne le Petit-Signe », lesquels s'en- » gagent à « fondre et refaire de neuf la grosse et pre- » mière cloche et la troisieme, qui sont de présent » cassez, et faire lesdictes cloches accordantes avecque » la seconde cloche, laquelle est de présent bonne et » entière et ce au dire de musiciens et gens »

» ad ce congnoissans », 12 août 1586. – Acte aux termes duquel M.^r Jacques Le Royer, chanoine de Notre-Dame de Corbeil, et « curé de l'église et paroisse » de Mennecy, estant en la présentation et nomination » du chappitre de ladite église », voulant témoigner sa reconnaissance au chapitre et à la fabrique, leur fait donation « [d]'ung muid de bled une foys payé à » prendre sur les grains de laditte cure de Men- » necy, pour estre vendu par lesdicts sieurs de » chappitre, et les deniers provenans de ladicte vente » estre promptement employez avecque la somme de » dix escus sol. en deniers comptans qu'il a aussy » donné et promet bailler pour faire la fonte et re- » fection de la grosse et première cloche et de la » m^r de ladite église Nostre-Dame », 16 août 1586.

SERIE E. – NOTALILLCS ET TABKII.I.IONS.

— Acte passé entre « vénérables et discrettes per-
» sonnes M[^] Charles Guyani, chantre et chanoyne en
» l'église collegialle Nostre-Damo de Corbueil, Jacques
» le Royer, Mathurin Pottier et Jean Le Roux, tous
» prestres et chanoynes de ladicte église, faisans et
» représentans le chappitre de ladicte église, d'une
» part, et M[«] Jehan Moreau, chanoyne en icelle église,
» d'autre part », pour mettre fin à un procès, porté
devant le prévôt de Paris, entre ledit Moreau et le
chapitre, au sujet du « gros des dixraes et champartz,
» menuz dixmes, droictz de presoirage, bled du moul-
» lin, droictz de cens, lotz et ventes, droictz de poul-
» letz et autres choses consernans le faict du chappilre
« d'icellt! église », 16 septembre 158C.

E. 6844. (Liasse.

153 pièces, papier.

1587-1588. — Suite des actes passés en la même
étude. « Contractz perpétuelz. Janvier -Décembre.
» Jehan Le Bergier, licencyé es lois, conseiller du
» Roy, nostre sire, et garde pour leditcl sieur de la
» prévostéet chastellenye de Gorbeil. M⁼ Eustache Gil-
» bert, procureur du Roy. Estienne Vion, garde du
» scel. Grégoire notaire. Mil V^o quatre-vingtz sept ».
— Quittance d'une somme de « quatre écus d'or sol.
» quarante quatre soulz lournois », délivrée par
« Nicollas Darneau, paticier, demeurant à Corbeil », à
Marin Jumel, laboureur à Mondeville, 18 juin l^oST. —
Autre, d'une somme de « seize écus deulx thiers d'escus
» d'or sol. » délivrée, par « religieuses personnes
» frères Pierre Pleau, sous-prieur de l'église et couvent
» S^{*} Jehan-en-l'Isle-lez-Corbeil, Pasquier de May, An-
» thoine Vignier [ou Viguier], Jehan Michel, Claude
» Fastre, tous prestres et religieulx dudict Saint-Je-
» han-en-l'Isle, faisant et représentant la communautté
» de laditte église », 2 octobre 1587. — Autre, d'une
somme de « vingt-six escus d'or sol. tournois », délivrée
par « Marye Rapoil, veuve de feu M[^] Jehan Gassot,
» lui vivant procureur en la court de Parlement à Pa-
» ris, dame d'elle, et demeurant à Paris, rue des Pe-
» titz-Champs, paroisse de Saint-Medry », 2^T oc-
tobre 1587. — Bail d'une maison en ruine, sise à Gor-
beil, « en la rue du Grand-Pignon », fait au profit de
Germain et Nicolas Sainsard, maçons, par « M["] Sé-
» bastien Delaube, prestre, chapellain de la chapelle
» S^{*} Yon, à laquelle la cure de l'église collégial Nostre-
» Dame de Corbueil est annexé », 26 janvier 1588. —
Bail de terre sise « au terroir de Fontenay-le-Viconte

» sur le chemain de La Baste », fait par « Nicolas lia
» mard, compaignon papetier, demourant de présent
» à Essonne, aagé de vingt-sept ans », 11 mars 1588.
– Traité conclu, « pour nourrir paix et amitié entre
» eulx », entre « Messires Jehan Leroux et Tristan
» Canus, prestres, eulx disans curez de l'église et pa-
» roisse S'-Estienne d'Essonne et S'-Nicolas, son an-
1) nexé ». Il est stipulé que « ledict Leroux a ceddé,
» quitté et mis es mains dudict Canus tout et tel droict
» qu'il a et prétendoit en ladite cure S'-Estienne d'Es-
» sonne et S'-Nicollas de Corbeil, son annexe, et ce
» pour d'icelle joir, user et déservir par ledict Canus
.l seul » ; d'autre part « ledit Canus a promis audict
" Leroux de luy faire et passer procuration d'an en
» an de ladicte cure... pour obtenir icelle par ledict
» Leroux après la mort et trespas dudict Canus »,
» 16 mars 1588. – Quittance d'une somme de 5 écus
d'or délivrée par le chapitre de Notre-Dame de Cor-
beil à « honneste personne Liger Delas, imprimeur juré
» en l'Université de Paris, demourant rue S'-Jacques,
» à l'enseigne du Soleil d'Or », 12 décembre 1588.

E. 6845. (Liasse.) – LUÛ pièces, papier.

1589-1590. – Suite des actes passés en 1589-1590.
Convention entre Jean HouUier, cordonnier à Corbeil,
et Simon Puteau, marchand en la même ville ; le pre-
mier s'engage à « vacquer pour ledict Puteau, tant les
» nuictz que jours, les jours et nuictz que icelluy
» Puteau sera de garde es portes de ceste ville de
» Corbueil et pour iceluy Puteau fère bonne et soi-
» gneuse garde, . . . et ce pendant et durant le temps
» que la guerre et troubles où nous sommes durera,
» moyennant la somme de deulx escus d'or sol. qua-
rante soulz tournois, à payer icelle somme de moys
» en moys sans discontinuation à chascun desditz
» mois » ; entre le 26 février et le 9 mars 1589. –
Transaction entre « M' Robert d'Estrechy, esleu en
» l'Eslection de Corbeil », d'une part, et dame Isa-
beau La Caille, « tutrice des enfants mineurs d'ans de
» deffunct M^o Léonard de Rivo, vivant bally de Brie-
» Conte-Robert et d'elle », 19 mai 1.589. – Constitu-
tion par « M" Robert Destrechy, esleu en l'Eslection
» de Corbeil, d'un procureur auquel il donne pouvoir
» de résigner es mains de Messeigneurs les princes de
» rUnyon, Messieurs de Conseil général de la dicte
» Unyon ou autres qu'il apartiendra » son office de
« conseiller esleu en ladicte Élection dudict Corbeil »,

24 juin 1589. — Vente de pièce de terre par « Messlre » Roux Torcy » [signature : Raoul Torchy], curé de Morsang-sur-Seine, 21 septembre 1589. — Bail pour 3 années fait par M[^] Claude Guillemain [signature Guillemain], curé de Villabé, à M^{^^} Pasquier Despréaulx, « de ladicte cure de Villabé, enssemble tous et » chascuns les fruiclz, profictz, ... à la charge que » ledict vicaire sera tenu résider en personne actuel- » lement en la maison presbitaire de ladicte cure », etc, 2 octobre 1589. — Testament de Nicolas Morier, marchand, « de présent demeurant à l'ospital de S'-Jehan- » « en-risle lez Corbueil », lequel demande que son corps soit inhumé en l'église de « Rix », 11 août 1590. — Acte passé entre Jean Patin, marchand à Corbeil, d'une part, et Simonne Patin, veuve en dernières noces de Guillaume Clocquard, d'autre part, au sujet de divers héritages, 30 décembre 1590.

E. GS46. (Liasse.) — 293 pièces, papier.

1591-1593. — Suite des actes passés en 1591-1593. — « Jehan Le Bergier, licencyé es loix, conseiller du » Roy, nostre sire, prévost de Corbueil. Estienne » Grégoire, notaire royal audict Corbueil. Estienne » Vion, garde du scel. Grégoire notaire. ». — Testa- ment de Guillaume Lucas, marchand vivandier suivant l'armée du Roi, 16 février 1591. — Engagement pris par M["] Tristan Canus de payer au chapitre de Notre- Dame de Corbeil la somme de 12 écus d'or .sol. « pour i> les droictz de réception de la prébande et chanoy- » » nerie dont lesdits de chappitre ont ce jour d'huy mis » en possession et saisine ledict Canus », 20 février 1591. — Pouvoirs donnés par W["] Spire Desbarres, curé de la paroisse Saint-Martin d'Écharcon, pour ré- signer la dite cure entre les mains de l'évêque de Pa- ris au profit de M^{""^} Richard Hugot, chapelain en l'é- glise collégiale de Notre-Dame de Corbeil, 20 février 1591. — Pouvoirs donnés par M^{""} Robert Meslin, prêtre, natif de Saint-Sauveur-le-Vicomte, curé de Saint-Laurent de Rauville-la-Place, en Normandie, évêché de Coutances, doyenné d'Orglandes, bailliage de Cotentin, demeurant actuellement à Saintry près Corbeil, à son frère, M["] Thomas Meslin, prêtre, pour a représenter en toutes courtz et juridictions, ellire » domicilie, faire baulx à ferme du revenu dudict bé- » » néfice ou bien en recueillir les fruictz, à charge de » faire ou faire faire le service divin en l'église du- » dict lieu et en acquiter ledict curey envers Dieu et les

>i hommes jusques à ce que ledict curey ait puissance » et asceurance de se retirer à le déservir en per- » » sonne, ce qu'il fera au plus tôt qu'il pourra et que » ') les chemins luy seront libres ». Robert Meslin fait connaître de plus que, ayant pris possession de son bénéfice, il fut « empêché par deffunct M[^] Jean de » « Bourges et ung nommé Du Mouchel, précepteur des » pages du Roy », que la cause fut évoquée aux Re-

quêtes du Palais, qu'il vint à cet effet à Paris, que,
 pendant qu'il s'y trouvait, « survindrent les baricades
 » et, après, la guerre ouverte », que, « sur l'espoir que
 » la paix se pourroit faire, se retira comme serviteur
 > du Roy et s'est tenu du dempuis en la ville de Cor-
 » beil et à quelques paroisses aulx environs, et est
 » encores à présent demeurant tantost audict Saintry
 ■> tantost audict Corbeil », 5 août 1591. — Bail à cens
 fait à Charles Du Nas, marchand, par « M'^ Martin
 » Hiel, prestre, chantre et chanoine de l'église col-
 » légial Monsieur S'-Spire de Corbeil, représentant le
 » chappitre de ladicte église, résidant actuellement seul
 » chanoine en ladicte église ><, assisté Je M'^i^ Spire Des-
 barres, chèvecier, et de M'^* Barthélémy Deschâteaux
 et Tristan Camus, chapelains, du « droiçt de passaige
 » et occupation estant au dessus de la rivièrre qui
 » faict meudre le moullin de la Boucherie passant par
 » dedans la susdicte ville de Corbeil », 13 février 1592.
 — Bail de terres fait par « Gabriel de Sèvre, escuier,
 » administrateur du prieuré de S'-Jehan-en-l'Isle lez
 » Corbeil pour Monseigneur le grand prieur de Cham-
 » paigne, prieur dudict prieuré », avec le consente-
 ment des religieux, Pasquier Du May, Antoine de
 Vigny, et Claude Pastre, 9 septembre 1592. — Autre,
 par le même, du « moullin à eaue bannal appelle le
 » moullin de Collet, dépendans de la commanderie de
 » Savigny-le-Temple », 17 septembre 1592. — Colla-
 tion par le chapitre de Notre-Dame de Corbeil à
 M'' Jean Mallot, prêtre, de « la maistrise des enfens de
 » cœur de ladicte église Notre-Dame de Corbeil, pour
 » sa vie durant, aux gaiges de deulx écus d'or sol. par
 » chascun mois, qui sera paie audict Mallot », lequel
 jouira, de plus, sa vie durant, de la maison de la maî-
 trise ; « et par le moien de ces présentes, ledict Mallot a
 » promis et sera tenu pendant sa vie durant de mon-
 » trer et enseigner les enfens de cœur de ladicte
 » église », 2 octobre 1592. Acte aux termes duquel les
 membres du chapitre de Notre-Dame avertis que « la
 » maison appartenant à la chappelle Saint-Jacques
 » fondée en ladicte église est en péril éminent, et qu'il
 » est besoin et très nécessaire de faire rééJiffier la
 » goutte de la ladicte maison du costé et au tenant de

SERIH E. — NOTAIRES ET TABELLIONS.

35T

» la maison du chappellain Saint-Estienne, qui est
 « prest à tomber, s'il n'y est bien tost pourveu », bail-
 lent l'immeuble, à charge pour le preneur de faire
 exécuter les réparations nécessaires, 11 décembre
 1592. — Bail « d'une petite place en façon de nia-
 » sure », appartenant à la chèveцерie et sise « au
 » cloistre de ladicte église », fait par Jean Le Roy,
 prêtre, chèvecier de l'église collégiale Notre-Dame de

Corbeil, 18 février 1593. — « Du vendredi septième de
). mai 1593... M^o Jehan Le Bergier, prévost, lieute-
» nant enquesteur et commissaire en la ville, pré-
» vosté et chastellenie de Corbeil, lequel a présen-
» teraent résigné sesdits offices de prévost lieutenant
» enquesteur et commissaire en ladite ville, prévosté
» et chastellenie de Corbeil, à la suvivance de luy et
» de W[^] Claude Le Bergier, son fils, advocat en la
» cour de Parlement, et non d'aultre, es mains du Roy,
» nostre sire, et de Monseigneur le chancallier de
» France ». — Vente d'immeuble faite par « Spire
» Barré n, notaire et procureur au siège rojal de Cor-
beil, et par « Jacques Barré », praticien, au profit de
» honorable homme Jacques Fourdinier, sergent de la
» compagnie de Monss[^] de Treignel (?), et gouverneur
» pour le Roy audict Corbeil (?), estant de présent en
» garnison audict lieu », 20 mai 1593.

E. 6847. (Liasse.) — 66 pièces, papier.

1593-1594. -T Suite des actes passés en 1593-1594.

— « Mynutttes commencens le 25[«] jour de juing mil V[^]
» quatre-vingtz et treize. Jehan Le Bergier, licencié
» es loix, conseiller du Roy, nostre sire, et garde de la
» prévosté de Corbeil et enquesteur d'icelle. François
» Du Noyer, poursuivant d'armes du Roy, garde du sel
» héréditaire de ladicte prévosté. Grégoire, notaire
» royal audict Corbeil. « — Engagement pris, le 6 juil-
let 1593, par Pierre Venet, meunier du moulin de Men-
necy, de payer au chapitre de Notre-Dame la quantité de
2 muids de grain, les deux tiers blé méteil, le troisième
tiers avoine, mesure de Corbeil, « rendu soubz le por-
» tail de ladite église », et de faire divers autres paie-
ments en l'acquit du chapitre aux curés de Mennecy
et d'Ormoy, etc. 6 juillet 1593. — Quittance d'une
somme de 50 écus d'or sol. donnée par Etienne Le Ber-
gier, sergent royal à Corbeil, demeurant au Coudray-
sur-Seine, 30 juillet 1593. — Constitution par Jean
Desbarres, clerc, chapelain de la chapelle Saint-
Jacques en la collégiale de Notre-Dame, d'un procu-

reur, « M[^] Spire Desbarres, prestre, chanoine en l'é-
» glise collégiale Nostre-Dime de Corbeil », auquel il
donne pouvoir de résigner en son nom le susdit béné-
fice, 26 juillet 1593. — Transaction au sujet d'arré-
rages de rentes dus au chapitre, conclue entre
, l[^] Barthélémy Deschâteaulx, chanoine de Saint-Spire,
« seul résident pour le présent en ladite église, assisté
» de M[^] Jacqups Regnault le jeune, procureur et no-
» taire royal audit Corbeil, procureur et recepveur des
» seigneurs de chappitre », d'une part, et Pierre Gar-
nier, meunier à Corbeil, 1 septembre 1593. — Vente
de terre à Evry-sur-Seine par Étienne Billault, veuve
de Robert Ilouddé, en son vivant archer du corps de la

garde du Roy, 9 septembre 1593. – Transaction et accord entre M^o Jean Le Bergier, « conseiller du Roy » et prévost de Corbueil », d'une part, et dame Anne Pigeon, sa femme, d'autre part, « disans les parties, >' mesmes ladicte Pigeon, que pour quelques divorces » qui sontsurvenuz en leur mesnaiges, elle auroit pré- » sente sa requeste à M' le prévost de Paris ou son » lieutenant civil transféré à Saint-Denis, pour estre » séparée d'avec ledit s' Le Bergier » ; pour obvier au lirocès et « esviter d'entrer en plus grande contencion » et débat », les parties demeurent d'accord de ladite séparation de biens et de la résolution de leur contrat de mariage; 10 septembre 1593. – Constitution par « Jehan de Vilcadet » [signature de Villecardel], écuyer, sieur de Fleury-Mérogis, « cappitaine enseigne » de la compagnie de Mons' de Treigniel, estant de » présent en garnison en ceste ville de Corbeil », au profit de noble homme « M^e François Rousselet, con- » trolleur pour le Roy des fortiffications dudict Cor- » beil », présentement en cette ville, d'une rente de 16 écus 2 tiers d'écu d'or sol. à prendre sur la terre et seigneurie de Fleury-Mérogis, 31 mars 1594. – Quit- » tance donnée par Jean Dupré, « masson en piastre », demeurant à Corbeil, qui reconnaît avoir reçu de Charles Du Nas, marchand, demeurant en cette ville, la somme de 685 écus d'or sol. 40 sols tournois, « pour » les ouvraiges de massonneries faictes par ledict » Dupré, pour ledict Du Nas et Jehanne Lecoq, sa » femme, pour avoir basty et reffait de fons en comble » de neuf une maison et lieu assis audit Corbeil, rue » Saint-Spire, appelée l'hostel du Grand-Chauldron, » et pour avoir par ledict Dupré fourny de touttes » mathières convenables tant chaulx, sables, pierres, » piastre, thuille, clou, latte et autres mathières qu'il » a convenu fournir audit bastiment que à l'exécu- » tion (?) de la muraille de la court estant au long de » la rivièrre, le tout suivant les marchez tant par es-

358

ARCHIVES DK SKlNIi-ET-OLSE.

» cript que verbalement qui eu ont estez faiclz entre » eulx >. 27 avril 1594. –Vente de rente perpétuelle par Denise Chevallier à Jeanne Lorré, veuve de Liger Cordeau, 12 juillet 1394.

E. 6S48. (Liasse.

93 pièces, papier.

1595-1596. – Suite des actes passés pendant les années l.">95-1.596. – « Minuties passez par Estienne » Grégoire, notaire royal à Corbeil, commençans le » jour Saint- Jehan -Baptiste mil cinq cens quafre- » vingt-quinze et finissant l'an révollu. Jehan Le Ber- » gier, licenciées loix, conseiller du Roy, nostre sire, » et garde pour ledit seigneur de la prévosté de Corbeil » et enquesteur d'icelle, et François Du Noyer, garde » du scel d'icelle. M' Eustache Gilbert , procureur » du Roy. Grégoire, notaire. » – Acte aux termes du- quel Spire Michel, clerc en titre d'office du greffe de la prévôté de Corbeil, tant en son nom que comme se portant tort de noble homme François Du Noyer, poursuivant d'armes du Roy. greffier en chef du sus- dit greffe, promet de garantira Benoit Brayer, pra- ticien, demeurant à Fleury-Mérogis, « lesdits étatz de » greffier et clerc du greffe en ladite prévosté de Cor- » beil pour en jouir par luy du jour Saint-Jehan- » Baptiste dernier jusques à deux ans eschéans à » pareil jour que l'on comptera mil Vf iiii" dix-sept », 2 juillet 1595. – Bail d'une ferme et métairie, sise à Fleury-Mérogis, fait par M^' Benoit Brayer, greffier de la prévôté de Corbeil, à « Hercullais Godard », la- boureur, 6 août 1595. – Bail à titre de chef-cens d'im- meuble sis à Mennecy, fait à un laboureur de cette paroisse, par les membres du chapitre de Notre-Dame de Corbeil, «■ disans que par cy-devant et dès le di- » manche douzeiesme jour de septembre 1593, en » vertu des lectres du Roy par eulx obtenuz en forme B de terrier en datte du 29» jour de juillet audit an, . . . » ils ont fait assavoir à toutes personnes tenans héri- » tages en leur seigneurie de Mennecy qu'ilz eust à » bailler par déclaration et tenans et aboutissans au j> vray les héritages qu'ilz tiennent en ladite seigneu- » rie, » 21 octobre 1595. – Déclaration faite par An- toine NolM, Michel Lombart et autres habitants « de » Saint-Pierre et Saint-Léonard, faulxbourgs de Cor- » beil, représentant le corps de tous les aultres habit- » tariS dudit lieu », attestant que, « en l'année 1594, » il n'a été faict aulcune assiette ny levée sur lesdits » habittans de la somme de quarante-sept escus qua-

» rante soubz huict deniers tournois faisant moictié de » la grande taille, cruee et subvention à quoy lesdits .) habitants auroient estez taxez pour leur cottes part " desdittes tailles en laditte année, et n'en ont aulcune » choses paie à M' Henry Lecat, lors recepveur des » tailles en l'Eslection de Paris, ny à M™ Loys Tru- » délie, son commis, comme en estans exemps par don » et lettres patentes du Roy, nostre sire, en dattes du » 21 août 1591 et 8 janvier 1593 », 11 janvier 1596. – Contrat en vue du futur mariage entre Sébastien Clé- ment, natif de Verdun en Lorraine, soldat de la compa- gnie du « s" d'Arival », présentement en garnison à Corbeil, et Perrette Jobidon, veuve de Martin Boul- lier, 14 janvier 1596. – Vente de droits successifs par Jean Dalligault, pnHre du diocèse du Mans, présen-

tement habitué en l'église Saint-Eustache de Paris, à M^r Jacques Soutif, chanoine de Notre-Dame de Corbeil, curé de Saint-Pierre et Saint-Léonard aux faubourgs de cette ville, 15 janvier 1596. — Acte constatant qu'à la date du vendredi 8 mars 1596, Etienne Grégoire notaire, à la requête de Charles Du Nas, marchand chandelier à Corbeil, s'est transporté. au prieuré de Saint-Jean-en-l'Isle près Corbeil « oii là es- » tant ledict Du Nas a dict et remonstré à religieuses

» personnes , prestres et religieulx sous-prieur

» que auparavant le siège et prinse de la ville de Corbeil faicte par les Espagnols, qui fut au mois d'octobre 1590, il a baillé et fourny le luminaire et huile » tant pendant ladite année que celle précédente, » 1.589, pour la célébration du service divin de ladite » église de Saint-Jehan-en-l'Isle, tant aux festes annuelles solempnelles que aultres jours desdites années », ce dont il n'a pas encore été payé « quelques » demandes qu'il en ayt faicte ». — Transaction conclue entre Etienne Ozon, marchand à Montargis-le-Franc, et Jean Gardaulorge, marchand à Milly-en-Gâtinais, pour mettre fin à un procès pendant entre eux « pour raison de deulx bateaulx servant à naviguier sur la rivière d'Estempes par ledit Ozon

» vendus audit Gardaulorge sur le port des

» corbilliatz de ceste ville de Corbeil », 5 avril 1596. — Échange conclu entre « Messire Nicolas de Neufville, chevalier, conseiller du Roy en son Conseil privé et secrétaire d'estat des commandemens de Sa Majesté, s' de Villeroy », d'une part, le chapitre de Notre-Dame de Corbeil, représenté par MM. Charles

Guyard, chantre, Pierre Dupré, Jacques IIup ,

Spire Desbarres et autres, d'autre part, sous la réserve de l'approbation de l'évoque de Paris. Les chanoines « considérans les grandes réparations de mas-

SERIE E.

NOTAIRES ET TABELLIONS.

359

» sonnerie, charpen'e et couverture qui sont à faire » en ladite esglise [lour éviter le pf[^]ril imminent, les- » quelles ils ont faict veoir, priser et estymer par ordonnance de justice, proclamer au rabaissa plusieurs » et diverses fois [et] ont esté adjudgées à la somme de

» 380 escus au moins », considérant aussi les réparations nécessaires « en la grange dixmeresse, pressouer » et bastymens dudict pressouer estant en la terre et » seigneurie de Menecy, deppendant dudict chappitre, » pour les ruynç'S advenues principalement depuis l'an » mil V^e quatre-vingt-neuf que commencèrent les der- » nières guerres, et que, pour le peu et petit revenu de » laditte esglise, ilz n'ont moyen de remettre et réparer » lesdicts lieux, d'ailleurs que le revenu de ladite terre » et seigneurie de Menecy [a]. . . .diminué à l'occasion » desdittes guerres, mêmes que, [par suite de la] mor- » talité des subjectz d'icelle, une bonne partye des » héritages sont demeurez en friche et non valeur, qui » aporle grande dyminucion à leurs dixmes et cham- » pars de ladite terre et seigneurie de Menecy; que » ledict S' de Villeroy offre payer ladite somme de » 380 escus pour les réparations de ladicte esglise et » mesmes de bailler récompense de ladicte terre et » seigneurie de Menecy qui semble condigne auxdits » chanoynes et de plus grande velleur et revenu que » icelle terre et seigneurie de Menecy », cèdent audit S' de Villeroy pour lui, ses descendants et ayant cause la terre et seigneurie de Mennecy, amplement décrite dans l'acte d'échange, 21 mai 1596. — Marché pour travaux de maçonnerie à exécuter en un logis situé à Soisy-sur-Seine, passé avec M. Pastard, maçon à Saint-Jacques, faubourg de Corbeil, par Marie Habert, agissant au nom de son mari, « Nicollas Le Bailleul, escuier, s' de "Valletot », 26 mai 1596. — Engagement pris par Guillaume Garnier, maçon à Corbeil, envers a M^r le maréchal de Brissac, ce acceptant par le sei- » gneur de Craville, commandant en son absence pour » le service du Roy audict Corbeil », d'exécuter les travaux de son état énumérés dans l'acte, « asscavoir » ung pan de muraille, depuis peu de temps tombé par » le ravage des eaues estant entre la porte S'-Nicolas et » la tour carrée dépendant de la closture de la ville », etc., 30 juillet 1596. — Bail à titre « de pention et » amodiation » fait par M^r Michel Arondel, curé de Saint-Pierre d'Évry-sur-Seine, à M^r Julien Bonneau, prêtre du diocèse du Mans, présentement à Essonnes, des dîmes de la paroisse, à charge de desservir l'église d'Évry, « ce marché faict moyennant la somme de » vingt-six escus deulxthiersd'escu d'or sol. que ledict » preneur a promis et sera tenu paier par chascun an

» audit bailleur ou au porteur », 4 octobre 1596. — Travaux au cliAteau de Corbeil : « Du dimanche 17 no-

» vembre 1596 Les vouttes estant à faire au bas

» de la tour du viel chasteau sont à bailler au rabaitz » de la manière qui enssuit »; — marché passé avec Guillaume Garnier, maître maçon, envers le duc de Brissac, gouverneur de la ville de Corbeil : « C'est as- » savoir de faire par ledict Garnier deulx barceaulx » des deulx cotiez du meur de refante qui a esté faict » au millieu de la tour du viel chasteau », etc. 26 no- vembre 1596. — Engagement pris envers « il^m Charles

» Guyard , prestre, chantre et chanoine de l'église
» collégial Nostre-Dame de Corbeil et curé de l'église
» et paroisse de Saint -Pierre de Mennecy », par
M^r Pierre Leclerc, prêtre, chanoine en l'église. Saint-
Merry de Linas, de faire le service divin en l'église de
Mennecy, pendant 9 années « à commencer au jour
» S'-Martin d'hiver prochain venant et finissant à pa-
» reil jour que l'on comptera 1606 », 5 décembre
1596.

E. 6S49. (Liasse.) – 134 pièces, papier.

1597-1599. – Suite des actes reçus de 1597 à
1599. – « !Minuttes passez par Estienne Grégoire, no-

» taire royal à Corbeil Claude Le Bergier ,

» seigneur d'IIerblot et de Monceaux en partie, con-
» seillier du Roy nostre sire, prévost de Corbeil, com-
» missaire et enquesteur de ladite prévosté. M. Eus-
» tache Gilbert procureur du Roy et François Du
» No} 'er garde du scel de ladicte prévosté ». – Vente
de la coupe d'une pièce du bois en la forêt de Sénart
appelé « le boys de Combeaulx » faite par Geo3^eroy
Bureau, écuyer, sieur de « la Tour de Tigery lez Cor-
» beil », y demeurant, demoiselle Denise Bureau, sa
sœur, et autres, 1597. – Constatation que, le 21 mai
1597, est comparu « au lieu seigneurial du fief de
» l'Hostel de la Salle-aux-payans dict les batailles de
» Maudegris, assis à Fontenay-le-Viconte lez Corbeil,
» Messire Robert des Grouches, chevalier, seigneur

» de Gribouval, Grouches, Louvencourt, cham-

» bellan ordinaire du Roy et cappitaine de cinquante
» hommes d'armes de ses ordonnances », lequel, se
trouvant devant la porte dudit hôtel, a déclaré venir
faire acte de foi et hommage au seigneur du lieu « à
» cause du chasteau escloz de fossez, court, basse-
» court, coulombier, accin et pourpris de la Motte
» Cramoyau assis près Moussy-l'Évesque en Brie ». –

360

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

Déclaration des habitants des faubourgs Saint-Jacques
et Saint-Germain au sujet de l'exemption de taille
dont ils avaient joui en l.'95 comme en étant francs et
exempts, 2 juin 1597. – Marché par damoiselle « Anne
» Dutijlet, veuve de feu noble homme et saige M^r Es-

» tienne Lallemaii, vivant conseiller du Roy en sa
» court de Parlement et maistre des Requestes ordi-
» naire en son hostel », dame du Bois-Briard, avec
Jean Rigault, maître maçon à Saint-Léonard, faubourg
de Corbeii, pour travaux de couverture et de maçon-
nerie à exécuter « en la maison, ferme et lieu sei-
» gneurial du Plessis-Bréard, siz près Courcouronne »,
3 juillet 1097. — Bail par M^m Ciaude Guilleraain, curé
de l'église et paroisse S'-Marceau de Villabé, à Guil-
laume Bezard, de « la cuellette et levée de tous et ungs
» chascuns les dixmes de grains du terroir et dixmaige
» dudict VilJabbé pour ceste année et despeulle de
» l'aoust prochain 1097 », le présent bail fait moyen-
nant « la quantité de dix-sept septiers de grain, assa-
» voir dix septiers bled mesfail bon, loyal et mar-
» chant, deulx septiers d'orge cinq septiers d'avoine,
» aussy bon grain, loyal et marchant, mesure de Cor-
» beil, et rendu en l'hostel dudict curé » ; de plus, le
preneur s'engage à livrer au curé « un quarteron de
» feure de bled et demy-quarteron de feure long à es-
» coller >), 1(1 juillet 1597. — Cession de la récolte de
la moitié dis dîmes de grains au dîmage d'Evrysur-
Seine, faite par M'« Julien Bunneau, vicaire de cette
paroisse, à damoiselle Désirée Le Bailleul, femme de

noble homme Denis , capitaine au régiment de

Navarre, '23 juillet 1097. — Engagement pris, le 13 oc-
tobre 1597, par W^m Nicolas Germont, chanoine en la
collégiale de Notre-Dame, de payer à la communauté
de cette église une somme de 12 écus sol., qui leur
restait due. — Bail par « Banjaniain Le Bergier, clerc.
» chappelain de la chapelle Saint-Georges, fondée en
» l'église collégial Nostre-Dame de Corbeii », fait avec
le consentement de la communauté à M'« Charles
Guyard, chantre en ladite église, de pièces de terre et
vigne, 7 novembre l.V.)7. — Accord au sujet de la
jouissance de pièces de terre et de vigne conclu entre
Spire Michel, procureur du Roi, aux Kaux-et-forêts de
Corbeii, et Michelle Goisson, 24 novembre 1597. —
Promesse par M^m François Kous.seau, curé de Soisy-
sur-Seine, de paj-er à « M'« Honnest Maillard, presttc,
» chanoine l'esglise collégial Nostre-Dame de Corbeii,
» y demeurant et naguère curé dudict Soisi », sa vie
durant, 1(1 écus 40 sols tournois « pour la pention ac-
» cordée audit Maillard par Nustre Saint Père le
» Pape en court de Rome accause de la résignation

» que ledict Maillard a faicte audict Rousseau de la-
» dicte cure de Soisi », 17 janvier 1598. — Constitu-
tion par M^m Jacques Soutif, chanoine de Notre-Dame,
d'un procureur à qui il donne pouvoir de « remettre
» entre les mains du Roy, nostre sire, et monseigneur
» son grand aulmosnier sa prébande et chanoinerie
» de Nostre-Dame de Corbeii », pour la conférer à
« M^m François Soutif, clerc du diocèse du Mans, son
» frère » 5 juin 159<S. — Bail à titre de ferme par
M^m Michel Mathis, prêtre, abbé séculier de Saint-
Spire de Corbeii, Martin Iluet, chantre et clianoine,

Michel Aubty , Barthélémy Deschâteaulx , Tristan Canus, Nicolas Roger, chanoines, à Jean Goguerj-, laboureur à « Yteville », des dîmes de grain du terroir de Fontenay-le-Vicomte ; durée du bail : 3 années, 31 juillet 1598. – Contrat en vue du futur mariage entre « Jacques de Guynaud [ou Guynand], liis de » Jean de G. homme d'armes des ordonnances du Roy, » et de deffuncte Estiennette d'Auvergne » , d'une part, et Jeanne Nicolas, veuve d'Antoine Noël, en son vivant marchand au faubourg Saint-Léonard, 22 novembre 1598. – Bail de pièce de vigne à Louis Barré, manouvrier, par Spire de Santeny, officier du Roi en l'artillerie de France, demeurant à Corbeii, 30 novembre 1598. – Constitution par Spire de Santeny, agissant en qualité d'exécuteur testamentaire de Jeanne Parnot, sa femme, au profit de la collégiale de Notre-Dame, d'une rente perpétuelle « de 2 escus d'or » sol. vaillant six livres tournois », à charge de fondateur de service pour le repos de l'âme de la défunte, 15 décembre 1598. – Vente par Guillaume Frère (■?), marchand demeurant à Milly-en-Gâtinois, à ;< Loys Couart, coroieur demeurant à Corbeii », d'une maison avec ses dépendances sise en la rue du Grand-Pignon, 18 février 1599. – Constatation par Simon Bouchet, marchand demeurant à La Ferté-Alais, que Pierre Bezard, marchand à Essonnes, a remis en sa possession « ung bateau naselle servant sur la rivière d'Es- » tempes, cy-de\ant saisi sur ledict Bouchet, à la re- » queste de Pierre Rigault, marchand demeurant à » Eitempes, et baillé en garde audict Bezard ; et outre » confessa ledict Bouchet avoir receu dudict Bezard la » somme de 3 escus sol., moiennant laquelle somme » leiiiict Bouchet a quicté audict Bezard six voiaiges » faictz avec ladicte naselle à voicturer sur ladicte » rivière pendant qu'elle a esté en la garde dudict » Bezard », Ki mai 1599. – Engagement pris avec Thomas Mynard, vigneron à « Grand-Bout », paroisse d'Evry-sur-Seine, Pierre Poislou, Georges Jouet, Jacques CouUiault et Jean Gascon par Jean Le Moyne,

SERIE E.

NOTAIRES ET TABELLIONS.

361

marinier à Corbeil, faubourg S'- Jacques, et Pierre Fournier, de même état, qui promettent de « mener et » conduire... en leurs bateaulx et naselles pour les » dessus dicts tous et ungs chascuns les fruictz et » cidre que les dessusdicts acceptans -voudront faire » mener et conduire, ceste année présente, en la ville » de Paris depuis le commencemant de la cuellette

» jusques à la perfection d'icelle, tant serizes, poires,
» pomes, prunes, pesches et autres sortes de fruictz,
» et iceulx fruictz et sidre prendre et charger tant es
» portz d'Esvry, Bouc, Lix, Grigny, Chastillon et
» autres portz estans dans l'ancloz d'iceulx, et iceulx

» mener et conduire bien et deuement au port

-> S' Pol en la ville de Paris ; ce marché faict moyen -
» nant dix-huict deniers tournois pour chascun sestier
» de fruictz que lesdicts marigniers mèneront et con-
» duiront desdictz ports dessusdictz audict port St Pol,
» et pour chascun muid de cidre quinze soulz tour-
» nois, et des aultres tonneaulx à l'équipollant »,
1^r juin 1599. - Cession à l'église et fabrique « du vil-
» laige d'Esvry-sur-Seine » par « noble homme Mon-
» sieur M^r Pierre de Longueil , conseiller du Roy
» nostre sire en sa court de Parlement, S' de Bout et
» Esvry- sur-Seine, en partie, et damoiselle Bonne Le
» Gay, son espouze », de G2 sous tournois de rente
perpétuelle, 11 novembre 1599. - Titre nouvel pour
une maison située à « Lisse », passé par Valentin Lé-
vesque, vigneron à « Lixe », au profit de damoiselle
Nicole de Violainnes, veuve de noble homme Jérôme
Chappelain, en son vivant conseiller notaire secrétaire
du Roi , maison et couronne de France , IG no-
vembre 1599. - Transport de droits successifs con-
senti par Robert et Sébastien Ruault, laboureurs « à
St Martin de Hugon en Normandie, diocèse de Li-
sieux, comme héritiers de M^r Jacques Ruault, eu son
vivant curé d'Ormoy, en la prévôté et châtelienie de
Corbeil, au profit de « M^r Jehan Gireust », son succes-
seur en ladite cure, 29 novembre 1599. - Marché pour
travaux à exécuter, conclu par Jacques Mérigot,
« raasson en piastre », demeurant au faubourg Saint-
Jacques, avec Jean Pynard, marchand à Corbeil, les
dits travaux portant sur une maison « assise au village
» d'Ablon », 1^r décembre 1599. - Bail de terres par
« M^r NicoUas Aubry, esleu particuliiier pour le Roy à
» Corbeil », au profit d'Abraham Royer (?), tailleur
d'habits à Corbeil, 20 décembre 1599. - Engagement
pris par Pierre Hélaull dit Bataille, laquais du baron
de Châteauneuf, de payer à Martin Ménardin, valet de
pied de M^{^^} le duc de Montpensier, une somme de 9 écus
sol., comme indemnité « d'une blessure et playe d'un
Sbinz-bt-Oise. - Sébib e. - Tous V.

» coup d'espée que ledict Ménardin a receu dudict
» Hélaull », 28 décembre 1599.

E. 6850. (Liasse.) - 178 pièces, papier.

1600-1602. - Suite des actes reçus de 1600 à
1602 ; - à cette dernière date sont encore garde de la
prevôté et châtelienie de Corbeil Claude Le Bergier, et
procureur du Roi en cette ville Eustache Gilbert. -
Constitution de procureur par les habitants de la pa-

roisse de Lieusaint, assemblés le dimanche 30 avril 1600, « issue de leur grand-messe dicte et célébrée en » l'église dudict lieu. » – Marché conclu par Nicolas de Bailleul, écuyer, sieur du Plessis-Briard, avec Rémy Foucault, charpentier, demeurant « au Viel-Marché, » paroisse de Saint-Germain-du-Viel-Corbeil », pour travaux à exécuter au Plessis-Briard, 8 mai 1600. – Acte aux termes duquel Jean Dubois, laboureur à Bondoufle, et Jean CoUeau, de même profession, reconnaissent « avoir prins et retenu à tiltre de nourriture et pention, » du jour Saint-Jean-Baptiste dernier passé jusques à » trois ans entresuivans l'un l'autre finiz et acomplis, » de noble homme Nicolas de Bailleul », ce acceptant par damoiselle Marie Habert, sa femme, « c'est assavoir » la quantitté de deulx cens bestes à laynes blanches, » tant brebis que aignaux et antènes, sçavoir trente » aagées de cinq ans, quarante aagées de quatre ans, » vingt-deulx de trois ans et huict antènes, et le I) reste aignaulx », 3 juillet 1600. – Engagement pris par Ambroise Havin, berger à Courcouronnes, de garder bien et dûment pendant une année le troupeau de bêtes à laine appartenant au seigneur du Plessis-Briard, 3 juillet 1600. – Constatation par Etienne Grégoire qu'à la requête de Benoît Brayer et Jacques Lecourt, « conducteurs des bateaux corbiliat », il s'est transporté « sur le port où se chargent ordinairement » lesdicts bateaulx », et qu'alors les deux conducteurs ont demandé qu'il leur fût donné « acte de ce que les » porteurs ne portoient promptement dans ledit bateau » corbilliatz les grains arrivez par la rivière d'Estempes » pour conduire en la ville de Paris, et que, sy le)dit » bateau corbiliat partoit après l'heure de midy et re- » tardoit, que ce seroit par la faulte desdicts por- » leurs », 18 août 1600. – Bail à loyer fait pour une semaine par Pierre Symon, « charpentier de bateaux, » demeurant es fauxbourgs de Corbeil, du costé de » porte Paris », à Pierre de Langre, voiturier par eau, demeurant à Bray-sur-Seine, d'un « basteau por-

46

362

ARCHIVES DE SETNE-ET-OISE.

» tant soixante et dix muidz de vin ou environ, que » ledit de Langre a confessé avoir en sa pcession et » garnye d'un gouvernai, d'un aviron et deulx perches » et de l'équipaige du gouvernel, pour d'icelluy bas- » teau se servir par ledit de Langre à voicturer sur la » rivière de Seyne ; ce marché faict moiennant ung » escu dix sous tournois pour ladicte septmaine », 2 août 1600. – Contrat en vue du futur mariage entre Michel Cothiars, compagnon boulanger, et Gabrielle Berthe, 26 novembre 1600. – Acte d'assemblée des

habitants des paroisses Saint-Germain et Saint-Jacques aux faubourgs de Gorbeil, déclarant se porter appellants d'une sentence rendue « par M' l'Esleu de Corbeil » ou son lieutenant » ; curieuses marques tenant lieu de signatures; 3 avril 1601. — Déclaration faite, le 13 juin 1601, par Joachim Gueretton, marchand « ayant » des bateaulx sur la rivière d'Estempes », lequel affirme que « vendredy luy fut arresté quatre bateaux » par Hélye Jobineau, papettier du moullin appartenant » à Barbe Régnier, veuve de feu Jacques Le Maire, » assis sur ladicte rivière, comme disant deffenses à » luy faictes par le grenettier et controUeur du garnier à sel de Mellun de laisser passer aulcuns bateaulx s'ils n'estoient chargez de sel, ce que ledict » Gueretton dict n'estre tenu faire mener et conduire « ledict sel par ses bateaulx, et partant protheste » all'encontre de qu'il appartiendra de demander le » retard et dommaige et intérestz de ses bateaulx». — Acte conclu entre Jean Garnier, marchand hôtelier, demeurant à Essonne, chevaucheur ordinaire de l'écurie du Roi, « du nombre des six-vingtz prevelli-giés », d'une part, les « habittans et parroissiens » païant taille audict Essonne », parmi lesquels Jacques Thibault, procureur syndic de la paroisse, d'autre part ; ces derniers renoncent à un appel qu'ils avaient formé et consentent à ce que J. Garnier jouisse de son privilège, 28 juin 1601. — Vente par Louis Couart, corroyeur, demeurant à Corbeil, à Jean Michel, vigneron, d'un arpent de vigne à Roissy, 14 septembre 1601. — Marclié pour travaux de charpenterie à exécuter par Robert Labbé, charpentier à Corbeil, 5 octobre 1601. — Acte aux termes duquel Pasquier Du May, prêtre, sous-prieur, Claude Fastre et Adrien Delamare, religieux du prieuré de Saint- Jean-en-l'Isle-lez-Corbeil, considérant « le peult de prouffict qui leur » venoit par chascun an des cens qu'ilz avoient droict » de prendre par chascun an à cause de leurdict couvent » tant au chantier dict l'Ospital, scitué dans le terri-
toire de Grand-Boue, paroisse d'Esvry-sur-Seyne, » que es environs, qui peuvent monter par chascun

» an à la somme de cent soulz, peu plus ou moins, » perceptibles par chascun an le jour et feste Saint- » André », reconnaissent avoir cédé à titre de fîef à noble homme M^r Pierre de Longueil, conseiller au , Parlement de Paris, « seigneur du Grand et Petit- » Boue et dudict Esvry-sur-Seyne en partye », le cens dont il s'agit, 9 octobre 1601. — Bail par M^r Barthélémy Deschâteaux, prêtre, chanoine de Saint-Spire de Corbeil et curé de l'église paroissiale « Saint-Estienne » de Monceaux », agissant en cette dernière qualité, à Jean Pateau, laboureur à « Tornanphis, paroisse » dudict Monceaux », de tout le droit de dime appartenant au bailleur, 31 janvier 1602. — Accord destiné à prévenir un procès entre deux mariniers, Mathieu Foucquyn et Nicolas Raige, le premier disant que « par cy-devant il a receu ung coup de baston sur la » teste, que le dict Raige luy a donné en ceste ville de » Corbeil.surleportcorbilliatz, à raison duquel ilestoit

» grandement offensé, tellement qu'il en a esté entre
» les mains de M^e Nicaise Sénesclial, maistre barbier
» et chirurgien en cette ville de Corbeil, qui depuis le-
» dict coup l'a pensé et raédicamenté jusques à huy »,
2 février 1602. — Quittance donnée par M^e Charles
Guyard, chantre, et les chanoines de Saint-Spire de
Corbeil d'une somme de 24 écus 45 sols tournois à eux
payée par Robert Delaunay, chirurgien à Corbeil, pour
le rachat de plusieurs rentes, 28 mars 1602. — Bail de
terres consenti par Simon Buisson, receveur et payeur
des officiers de la maréchaussée des bailliages de
Melun et Nemours, demeurant à « Fontaine-Belleaulx »,
au profit de Fiacre Fleury, vigneron, 12 mai 1602. —
Accord destiné à prévenir un procès entre Nicolas
Lottin, « compagnon papetier, demeurant à Essonne »,
d'une part, et Simon Cousin, de même état, pour rai-
son d'excès commis sur la personne de Lottin par Si-
mon Cousin et Robert Boutillier, 28 mai 1602. — Acte
aux termes duquel « Ymbert Rodet », marguillier de
« l'église parrochiale M^e Saint-Nicolas de Corbeil
» transférée en l'église Nostre-Dame dudict Corbeil »,
en la présence et du consentement de Tristan Canus,
chanoine de Saint-Spire, curé de ladite paroisse, et
de plusieurs paroissiens, reconnaît avoir reçu des
membres de la confrérie « M^e Saint-Claude », fondée
en l'église Saint-Nicolas, une somme de 15 écus d'or
sol., moyennant laquelle les marguilliers et paroissiens
de Saint-Nicolas, seront tenus de faire célébrer annuel-
lement « en icelle église, à l'intention desdicts con-
» fraires et de ceulx d'icelle confrairie trespassez, ung
» beau salut solempnel, qui se dira et chantera le jour
» Saint-Claude, sixiesme jour de juing », 1^e juillet 1602.

SERIE E. — NOTAIRES ET TABELLIONS.

363

— Contrat d'apprentissage : « Guillaume Sefrye, compai-
» gnon pour apprendre le mestier de papettier, natif de
» Dandely, aagée de seize ans, si comme il dict, re-
» congnoissant que estant délaissé sans sçavoir aulcun
» ar pour gagner sa -vie, confesse soy estre alloué par
» forme d'apprentissage, du jour Saint-Jehan-Baptiste
» dernier passé jusques à trois ans, à JehanMaignentin,
» papettier, dem-urant au mouUin d'AngouUesme »,
28 juillet 1602. — Permission donnée par Jacques
Lecourt et Benoît Brayer, « maistres conducteurs des
» bateaulx corbilliatz de la ville de Corbeil », à Pierre
Thierry, maître pâtissier à Villeneuve-Saint-Georges,
o de pouvoir entrer par [luy] ou ung garson pour luy
» dedans ledict bateau corbilliat, lorsqu'il desandera
» de Corbeil à Paris et aussy quant il remontera de
» Paris audict Corbeil, et en icelluy bateau apporter,
» vendre par ledict Thiery ou son serviteur pour luy
» des gasteaulx et pâtisseries de son mestier, pour

» iceulx vendre et débitter dedens ledit bateau corbil-
 » Hat, tant en montant que en avallant, sans que les-
 » dicts Lecourt et Brayer n'en puissent commettre
 » d'autres, et ce pour le temps et espasse de trois

 » années, moyennant la somme de six escus d'or

 » sol. que ledict Thiéry a promis et sera tenu payer
 » audicts Lecourt et Brayer aux quatre termes accous-

 » tumés en l'an, à la charge que, sy Claude

 » Cottereau, aussy maistre pâticier, demeurant audict
 » Villeneuve-Saint-Georges, veult estre participant au
 » présent marché avec ledict Thiery, fère le poura, à
 » la charge d'en passer obligation audict Thiery de
 p paier la moitié du prix ci-dessus », 30 septembre
 1602. – Déclaration faite par les habitants de Soisy-
 sur-Seine, attestant qu'ils « se sont transportez au chas-
 » teau de Soisy, par-devers et à la personne de noble
 » homme Claude Mortier, seigneur dudict Soisy, au-
 » quel ilz ont déclaré que les usages dudict Soisy leur
 » appartiennent de tout temps et ancienneté, de tel et
 » si long temps qu'il n'est mémoire du contraire, estant
 » vulgairement lesdicts usaiges appelez les Usaiges de

 » Soisy, au moien de quoy déclarent lesdicts ha-

 » bitans audict seigneur Mortier que, non osbtant les
 » proclamations par luy faictes par le curé de Soisy en
 » ses prosnes, portant deffences ausdicts habitans de
 » ne plus joyr desdicts usaiges, ils entendent continuer
 » ladicte jouyssance bien et deuement comme leur
 » appartient >3, 14 octobre 1602. – Constitution de
 procureur par les habitants de Soisy, pour se pourvoir
 contre les entreprises du même seigneur en la jouis-
 sance de leurs usages, « en la forrest du grand et
 » petit Sénard », 21 octobre 1602. – Bail d'immeuble

sis aux Bordes-lez-Corbeil, « près le mouUin de l'Orme»,
 fait par Jean Pochauvin, marchand à Montigny, à Jean
 Michel, vigneron, demeurant à Corbeil, 18 décembre
 1602.

E. 6851. (Liasse.) – 194 pièces, papier.

1603-1605. – Suite des actes reçus de 1603 à 1605.
 – Vente faite par Louis de Martine [signature de
 Martynes], écuyer. S" du Perray, et par Simonne Le-
 maire, sa femme, à Benoit Brayer, marchand, de
 2 bœufs, 6 vaches, 4 génisses et 1 « bouvilliou »,
 moyennant le prix de « huit-vingtz quatorze livres
 » tournois », payé comptant, 24 février 1603. – Mar-
 ché conclu par Antoine Jean et Jean Rousseau, voi-
 turiers par eau, avec Jean Brion, « charpentier de
 » batteaux », demeurant à S'- Jacques, faubourg de
 Corbeil, lequel s'engage à « raparellier et racoustrer

» bien et deuement comme il appartient ungbasteau de
 » liuict pillles et y faire tout ce qu'il convient reflfaire »,
 19 mai 1003. — Vente de pièce de vigne à Pierre Beau-
 clerc, boulanger, par Pierre Rivière, maître porteur
 sur les ports de Corbeil, et Antoinette Banyer, sa
 femme, 11 juin 1603. — Transaction conclue entre
 Wⁿ André Leroy, chanoine de Saint-Spire, et Claude
 Le Berger, prévôt de Corbeil, pour mettre fin à un
 procès, « disans lesdictes parties, assavoir ledict Le-
) roy, qu'il auroit intenté procès par-devant M' le pré-
 » vost de Paris ou son lieutenant civil all'encontre du-
 » dict sieur prévost, son cousin, comme filz et héri-
 » tier de deffunct M' '^ Jehan Le Bergier, son père,
 » affin d'avoir délivrance d'une clause de récompense
 » que ledict deffunct Le Bergier luy avoit promise et
 » contenue par son testament et ordonnance de der-
 .. nière volonté, pour et au lieu d'une prébende en la-
 » dicte église S'-Spire que ledict Leroy avoit baillée
 » et résignée à M[«] Charles Gerbault, pour assouppir
 » certain diférand que ledict Gerbault avoit all'en-
 » contre dudict deffunct M' Jehan Le Bergier, oncle
 » dudict Leroy », 13 janvier 1604. — Cession par Ro-
 bert Harly, marchand laboureur, demeurant au
 Fresne, paroisse du Perray, à Nicolas Laignau, « du
 » droict de gros et huictiesme de tous les vins vendus
 » en destail et en gros en la paroisse de Cham-
 » paigne », 26 février 1604. — Bail par François Du
 Noyer, poursuivant d'armes du Roi, demeurant à Fon-
 tenay-le-Vicomte, agissant au nom de son fils, écuyer,
 commissaire ordinaire des guerres, maître et adminis-

364

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

trateur de l'Hôtel-Dieu de Gonesse, à Arnoul Le Trem-
 blay, marchand laboureur à Bouqueval, de la ferme
 située audit village de Bouqueval, appartenant à l'Hô-
 tel-Dieu de Gonesse, 9 mai 1604. — Cession d'une
 somme de 15 livres tournois par Robert Boutellier,
 papetier à Essonnes, au profit de Guillaume Chandel-
 lier, vigneron au Petit-Mennecy, 16 mai 1604. — Bail
 de terres par M[^]f Antoine de Farsy, curé de « Si-
 » Port », agissant comme fondé de procuration de
 « noble homme M. '^ Loys Lefebvre, conseiller du Roy
 » en son Conseil d'Etat et président en son Grand
 » Conseil, S-'de Commartin, S'«-Assize et barron du-
 » dict St-Port », 28 mai 1604. — Engagement pris, le
 5 juillet 1604, par Benoît Brayer et Etienne Papillon,
 marchands voituriers par eau, demeurant à Corbeil,
 envers Jean Pochauvin, maçon, de « faire conduire et
 » arriver en leurs bateaux, du port au piastre de Pa-
 » ris jusques au port de Corbeil, pour ledict Pochau-
 » vin, tout et ung chascune les pierres de piastres,
 » à compter par thoise, que ledict Pochauvinouldra

>> faire venir dudict lieu audict port de Corbeil, pourvu
» que la rivière soit navigable, et pour ce faire ledict
» Pochauvin sera tenu les advertir trois jours aupara-
» vant pour monter leurs bateaux audict port au
» piastre ». – Contrat d'apprentissage : Pasquier Thi-
bault, meunier, demeurant au moulin de Chantereine,
paroisse d'Essonnes, met en apprentissage pour trois an-
nées sa fille, Jeanne, chez Abraham Le Royer, tailleur
d'habits à Corbeil, lequel sera tenu « pendant ledit
» temps luy apprendre la cousture et à tailler au mieulx
» que ladite aprenty le pourra comprendre, et sy sera
» tenu ledict Le Royer pendant ledict temps c.y-dessus
» coucher et nourrir ladicte aprenty et à la fin du pré-
» sent bail, où ladicte aprenty ne sçay tailler habitz,
» ledict Le Royer promet continuer le présent bail
» ung an après lesdictes trois années cy-dessus à la-
» dicte aprenty sans luy rien demander », 21 août
1604. – Bail par « NicoUas de Bailleul, S'- de Vatetôt
» et du Plessis-Briart, vallet de chambre ordinaire du
» Roy, demeurant à Paris », à Jean Fourmenteau, la-
boureur, demeurant à Gravois, « parroisse de S'-Ger-
» main-du-Viel-Corbeil » de la métairie du « Petit-
» Trambloy, scituée et assize en la parroisse S'-Ger-
» main, faulLourg dudict Corbeil, 24 novembre 1604.
– Autorisation donnée par Jean Marin, marinier, à
Lubin Deschamps, « cliauffourniei' » à Corbeil, de
» foullier et lever de la pierre à cliaulx dedans ung
» lieu et héritaige audict Marin appartenant, assis aus-
> dicts faubourgs S"~Jacques, près la porte des Fon-
■u taines, ce marché faict raoiennant la somme de

» vingt-cinq sols tournois pour chascune thoise de la-
» dicte pierre que ledict Deschamps pourra prandre et
» enlever dudict lieu », 27 juin 1602. – Quittance don-
née par « M"= Michel Mathis, aulmosnier du Roy, abbé
» sécuUier de l'église coUégialle M' ' S'-Spire de Cor-
» beil » et les chanoines composant le chapitre de
cette église, auquel est uni et incorporé celui de Notre-
Dame, d'une somme de 200 livres tournois pour le ra-
chat et amortissement de 10 livres de rente, 11 août
1605. – Autre par les mêmes, composant « le chapitre
» de ladite église, auquel a esté uny et annexé la cha-
» pelle S'-Eustache, fondé en l'église Notre-Dame du-
» dict Corbeil », d'une somme de 20 livres tournois
pour le rachat et amortissement de 16 sols parisis de
rente dus à ladite chapelle sur une maison située à
Corbeil, « en la rue du Grand-Pignon », 6 octobre 1605.
– Accord aux termes duquel Benoît Brayer et Jacques
Lecourt, voituriers par eau, d'une part, Etienne Pa-
pillion, de même état, d'autre part, déclarent s'en re-
mettre à un arbitrage pour régler plusieurs différends
qui existent entre eux, 5 novembre 1605. – Vente de
50 livres de rente perpétuelle faite par M« Eustache
Gilbert, procureur du Roi en la ville, prévôté et châ-
tellenie de Corbeil, à sa sœur Madeleine Gilbert, veuve
de Jean Cerdeau, en son vivant sergent royal, demeu-
rant à Corbeil, 21 décembre 1605.

E. 6852. (Liasse.) – 146 pièces, papier.

1606-1607. – Suite des actes reçus en 1606 et 1607. – Sur le verso de la dernière pièce de la liasse de 1006 se lit la mention : « Minuties passez par moy » Estienne Grégoire, notaire roial en la ville, prévosté et chastellenie de Corbeil durant l'année 1606. Claude Le Bergier, seigneur d'ilerblot et de Monceaux en partie, conseiller du Roy, nostre sire, et garde pour ledict sieur de la prévosté et chastellenie, enquesteur d'icelle, et Lois La Visse, garde du scel de la dicte prévosté et chastellenie. M» Eustache Gilbert, procureur du Roy ». Mention identique sur la dernière pièce de l'année 1607, malheureusement déchirée en partie, avec addition de la note suivante : « Lequel [garde de la prévosté]... décédé le treize jour

» de juing oudict [an]; partant fault depuis son

» décedz le siège vacant pour le déced dudict

» prévost et depuis le lundy xxvi' novembre

» Jehan de La Barre ». – Engagement pris par

Michel Mathis, abbé séculier de Saint-Spire, Charles

SERIE E.

NOTAIRES ET TABICLLIONS.

365

Guiard, chantre, Barthélémy Deschâteaux, Nicolas Germon, François Le Roy, IIonmHe Maillard, Jacques Pernelle, et Tristan Canus, chanoines, « advertiz de

» quelques menées et conciliabules tenuz

» par quelques nouveaulx venuz et autres person-
» naiges dét. irant la ruyne de ladicte église et du
» chappilre d'icelle enssemble des dessus nommez,
» soubz prétexte de ce qu'ils les veuUent contraindre
» de faire leur service et observer les statutz et ordon-
» nanci-s de ladicte église, promettent, jurent et
» s'obligent sur tous et chacuns leurs biens tant en
» général que en particullier, au cas que les revenus de
» ladicte église ne suffisent, de se maintenir, deffendre
» et assister envers et contre tous, tant en général
» que particullier, pour ce qui concernera le fait de
» l'église », 8 mai 1606. – Vente par Charles Leriche,
écuyer, demurant à Villeroy, à Nicaise Sénéchal et

Jacques Barré de la coupe de 20 arpents de bois taillis en la forêt de « Rougeau », 15 décembre 1606. – Contrat d'apprentissage : Pierre Lebègue, âgé de 17 à 18 ans, reconnaît s'être « alloué par forme d'apprentissage, du jour d'huy à trois ans », à Louis Couart, corroyeur à Corbeil, moyennant une somme de 30 livres tournois payable audit patron, 10 janvier 1607. – Marché entre Jean Desportes, marchand à « Lisse », et Geoffroy Aubry, maître paveur à Corbeil, aux termes duquel Desportes s'engage à faire pour Aubry « tout le pavé qu'il conviendra pour paver cent » toises de pavé, lequel pavé ledict Desportes pourra « faire tant à Courcouronne que à Bondouffle, pourveu » que la pierre soit bonne et que ledict Aubry l'ait « pour agréable, et, où elle ne se trouve bonne, ledict » Aubry sera tenu bailler carrière ouverte audit « Desportes ailleurs où la pierre se trouvera bonne » ; prix convenu : 35 sols tournois par toise, 26 janvier 1607. – Marché entre « Mangin Riddé », marchand boucher, d'une part, et « Ymbert Breton », marchand tanneur à Corbeil, d'autre part, pour vente et livraison au tanneur des peaux d'animaux lues par le boucher, 6 avril 1607. – Contrat en vue de règlement de comptes passé entre Jean Regnault, marchand drapier à Corbeil, et Pierre Garnier, marchand boulanger en la même ville, 21 avril 1607. – Engagement pris par « Léger Assudre » et « Pierre Assudre », tous deux maçons, présentement au village d'Évry-sur-Seine, mais faisant leur demeure ordinaire au bourg de « Chally, pais de Berry, près de Saint-Benoist-du-Saulx », tant en leur nom qu'au nom de « leurs » associés massons jusques au nombre de huit « j massons et six manœuvres », envers M^r André

Courtin, chanoine de Paris, ayant charge de Mgr le cardinal de Gondy, comte de Joigny, « de faire bien et » deuement comme il appartient, au dire de gens à ce « congnoissans, toute la massonnerie du couvent qui se » doit faire de neuf pour les Capuchins près la ville de « Joigny, tant les dortoirs, cloistre et autres bastimens » que clostures, suivant le desseing qui leur en sera « baillé, moyennant assavoir pour chascune toise » de ladicte église et autres bastiraens à raison de « quarente solz tournois pour chascune toise faicte » de pierres et chaulx enduite par dedans et crépie « par dehors, et pour chascune toise de closture » aussy de pierre et chaulx et crépis des deulx costez à « raison de vingt quatre solz tournois pour chascune » toise, pour leur peyne seulement, laquelle pierre, « sablon et chaulx leur sera fournye à douze ou quinze » piedz près de la muraille et plus prest sy faire se « peult, et faisant laquelle besongne leur sera baillé » argent à mesure qu'ils travailleront », 19 juin 1607. – Contrat aux termes duquel Benoît Brayer, « conducteur du bateau corbilatz », s'engage à amener et livrer à Jean Pochauvin, maître maçon à Corbeil, tout le plâtre dont celui-ci aura besoin pour son fourneau, et ce pendant trois années; prix convenu pour le transport : 10 livres tournois par toise de plâtre,

4 août 1607. — Accord aux termes duquel Spire Michel, « procureur du Roy en la gruerie de Corbeil », Spire de Santeny, marchand à Essonnes, et Benoît Brayer, marchand au faubourg de Corbeil, voulant apaiser « le différend mis entre eulx pour raison de la » l'erme de la nouvelle imposition en laquelle ilz » estoient associez en l'annt^e 1602 », déclarent s'en ra[i]porter au jugement de M'['] Eustache Gilbert, procureur du Roi en la prévôté de Corbeil, 21 août 1607. — Constatation faite à la requè'e de Louis-Simon, Jean Lucas, Pierre Bézard, Pierre Rivière et Claude Barron, « maistres porteurs de grains sur le » port corbillat de Corbeil et roulleurs de vins dans » les bateaux sur ledit port ■> qu'au moment où ils » travailloient à rouller et charger des pièces de » vins estant sur ledict port dans des bateaux sur la » rivière de Seyne pour conduire en la ville de Paris, » seroict intervenu Estienne Pa()illon, voicturier par » eau sur ladicte rivière de Seyne, lequel auroict dict » ausdi'lz roulleurs ci-dessus qui leur deffendoit la » besongne et les empeschoit de travailler à rouller » et charger lesdicts vins », 6 septembre 1607. — Promesse de mariage entre Claude Trou, compagnon maréchal à Corbeil, et Étienne Patir, 13 décembre 1607.

366

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

E. 6853. (Liasse.) — 300 pièces, papier.

1608-1610. — Suite des actes reçus de 1608 à 1610. — Sur le verso de la dernit're pièce de la liasse de IGIO se lit la mention : « Minuties passez par moy » Estienne Grégoire, notaire roial en la ville, prévosté et chastellenie de Corbueil, en l'année mil six » cens dix. Jehan de La Barre, conseiller du Roy, » nostre sire, prévost de la prévosté et chastellenie de » Corbueil, lieutenant civil et criminel, commissaire » et enquesteur d'icelle, [et Lois] La Visse, greffier et » garde [du scel] de ladicte prévosté. M. Eustache y> Gilbert, procureur ». — Constitution par M. Pierre Mathis, « commis à l'exercisse de la justice en ceste » ville de Corbeil », pour se conformer aux dispositions testamentaires de sa femme décédée, d'une rente perpétuelle de 6 livres au profit de l'église Saint-Nicolas de Corbeil, 24 mars 1008. — Constatation que, le 9 mai 1008, Etienne Grégoire s'est transporté, à la requête de Nicolas Picart, boulanger, « fermier et » amodiateur du four banal d'Essonne », et en sa compagnie, « en la place et marché acoustumé à » vendre grains audict Corbueil, où, là estant, ledict » Picart a interpellé Pierre Beauclerc, boullenger, » demourant audict Corbueil, Nicolas Hideulx, aussy

» boullenger, demourant audict lieu, et Pasquier Thi-
» bault, musnier du moulin de Chantroine ['?], siz aux
» Bordes lez Corbueil, de luy vouldoir dire et déclairer
» la quantitté de grains bon bled froument à faire
» pain blanc ce jour d'huy amené pour vendre audict
» marché, lesquels Hideulx, Beauclerc et Thibault ont
» dict et déclairé en la présence dudict notaire et tes-
» moins souscriptz que ce jour d'huy vendredj' ,
» neufiesme jour de may mil six cens huict, ne s'est
» trouvé audict marché pour vendre que la quantitté
» de quatre à cinq septiers de bon bled froument à
» faire pain blanc , qui n'est quantitté suffisante
» pour les boullengers dudict Corbueil ». – Marché
conclu par les paroissiens de Soisy-sur-Seine avec
Louis Loire ou Lorre, maître couvreur à Paris, pour
travaux de réparations à faire au clocher de l'église
paroissiale, 28 août 1008. – Testament de dame Anne
Rogère ou Rogerie, demeurant au village de Saintrj,
10 octobre 1008. – Titre nouvel passé par Etienne
Gerbault, marchand à Paris, comme détenteur d'une
maison sise aux Grandes-Bordes, 11 décembre 1008.
– Marché pour travaux à exécuter par Nicolas Ca-
chet, charpentier à Paris, pour le compte d'Artus

Dumartray, soldat des gardes du Roi , demeurant à
Corbeil, 29 mai 1609. – Titre nouvel passé par Pas-
quier Rousseau, boucher, demeurant aux faubourgs de
Corbeil, pour une maison sise en la paroisse Saint-
Jacques, « rue Potterye », 10 juin 1009. – Constata-
tion que, le 10 mars 1010, Jean Moreau, écuyer, sei-
gneur de Bondoufle en partie, tant en son nom qu'au
nom de ses frères, s'est transporté de Paris à Corbeil,
'< devant ung hostel appelle l'hostel de fief de Mar-
n celly, assis en la rue de Saint-Spire, lieu accoustumé
» à faire les foy et hommaiges aux sieurs de Mar-
» celly » , et que là, « ayant desainct sa sainture,
» sansespée ny espérons, ayant ung genoul en terre »,
il a déclaré venir faire hommage d'une portion de la
terre et seigneurie de Bondoufle, relevant du fief de
« Marcelly ». – Bail par Jean Moreau, seigneur de
Bondoufle en partie, d'un moulin à vent situé sur le
territoire de Bondoufle et dépendant de la seigneurie,
20 avril 1610. – Échange de pièces de terre conclu
entre « Maistre André Courtin, seigneur d'Évry-sur-
» Seine et Petit Bouc, abbé de Saint-Crespin de
)> Soissons et chanoine en l'église de Paris, y demeu-
» rant, au cloistre Nostre-Dame » , d'une part, et
M^r Jacques Pouldreau, procureur au Parlement,
12 octobre 1010. – Consentement à un contrat
donné par Paul David, receveur et fermier de la terre
et seigneurie d'Étiolles, « prisonnier es prisons de
» Corbeil, lequel, pour passer et accorder le contrat
» cy-après, a esté atteint et mis hors le guichet des-
» dictes prisons » et par Marie Girault, sa femme,
18 novembre 1610. – Engagement pris par Antoine
Pasquier, voiturier par eau, demeurant au faubourg
Saint-Jacques, envers Etienne Guj'onnet, marchand à
Ormoÿ, de « faire la voicture en son basteau, du port
» de ceste ville de Corbeil au port au foing à Paris,

» de la quantitté de cinq milliers de boiteaux de foing,
» plus ou moins ce qui s'en trouvera, moiennant la
) . somme de douze livres dix solz tournois pour
» chascun millier » , 2T novembre 1010.

E. 6854. (Liasse.) - 361 pièces, papier.

1611-1614. - Suite des actes reçus de 1611 à 1614.
- Prévôt et sous bailli de la prévôté et châtel-
lenie de Corbeil : Jean de La Barre. Procureur du Roi :
Eustache Gilbert. Greffier et garde du sceau: Jean La
Visse. Notaire royal en la ville, prévôté et châtel-
lenie : Etienne Grégoire. - Titre nouvel d'une rente

SERIE E. - NOTAIRES ET TABELLIONS.

3^1

due aux enfants et héritiers de Jacques Lemaire et
assise sur plusieurs pièces de terre, 10 janvier 1611. -
Bail d'immeuble sis à Corbeil fait par Jean Lescuyer,
menuisier, à Claude Legras, mégissier, 3 octobre 1611.
- Bail d'immeuble par Jean Picart, chevaucheur
ordinaire de l'écurie du Boi, demeurante Essonnes, à
Jacques et Auger Boireau, chapeliers à Corbeil, 19 no-
vembre 1611. - Titre nouvel passé par Martin Huet,
agissant en qualité de tuteur de ses enfants mineurs,
pour une « maison, de présent en mesure, en ruyne et
» inhabitable, cour et jardin, les lieulx comme ils se
» poursuivent, assis au MouUin-Gallent , parroisse
» d'Essonne », 3 février 1612. - Accord conclu entre
Pierre Boucher et Michel de Gournay, marchands à
« Quinsy », d'une part, et Jean Lesage, manouvrier,
demeurant à Tigery, collecteur des tailles pour la pré-
sente année, d'autre part, ce dernier disant que « mer-
» credy dernier, estant au hameau de Sénard, pour
» recepvoir la taille du Roy, et entre aultres au logis
» de Éloy Richer, ayant ses rolles dans un sac, qu'il
» auroict posé sur une table, au logis dudict Richer,
» et pendant que la femme de Sénard lui comptoict de
» l'argent pour le quartier dernier, ledict Boucher, en
» la présence dudict de Gournay, auroict pris lesdicts
» rolles », 30 avril 1612. - Constatation que le 25 juin
1612, Charles Meusnier, praticien, fondé de pouvoirs
et agissant en qualité de procureur de « MM. Guillaume
» Benard, S' de Rozay, conseiller du Roy, nostre sire,
» en sa cour de Parlement à Paris, à cause de damoi-
» selle Anne Forget, son espouse, Adam de La Barre,
» aussy conseiller dudict seigneur roy,.... se portant
» fort de damoiselle Jehanne Forget, sa mère, aagée de
» un" ans, vefve de feu noble homme M"" Jehan de
» La Barre, vivant, sieur de La Beausseraye, con-
» seiller du Roy et lieutenant général à Chinon,

» MM. Marc du Faultray, pareillement conseiller du
» Roy en ladite cour de Parlement, Loys de Marolles,
» escuyer, seigneur de La Rochère, à cause de damoi-

» selle Marie de Faultray, sa femme tous

» héritiers de defunct M^r Jehan Forget, vivant baron
» de Maflé, Fercourt et autres lieux, conseiller [du
» Roy] en son conseil d'Etat et président en sadite
» cour de Parlement », s'est transporté au devant du
manoir et château d'Ormoy, et a déclaré venir
faire acte de foi et hommage « à cause du fief de
» Servigay-en-Brye, appartenant au chappellain de
» la chappelle St Michel en l'église S^t Innocent de
» Paris, laquelle chappelle est [un] patronage lay
» deppendant de ladite barronye ». — Marché conclu
par Jacques et Pierre Jousset, marchands bourgeois

de Paris, avec Jean Bailly, charpentier à Corbeil,
« pour l'entretienement du moulin à tan assis es faulx-
» bourgs de Corbueil », 28 décembre 1612. — Testa-
ment d'Étiennette Pigies, veuve de Louis Girard,
20 janvier 1613. — Contrat d'apprentissage: Charles
Symon, âgé de 13 ans, reconnaît s'être « alloué à
» tiltre d'aprentissage », pour une durée de 3 années à
Claude Gollesson, « maistre charpentier de bateaulx »,
demeurant à Corbeil, moyennant la somme de 63 li-
vres tournois, « sur laquelle somme a esté paie con-
» tant par leilict Lois Symon audict Collesson la
» somme de vingt-une livres tournois », 30 juin 1613.
— Quittance donnée par Salomon Rousseau, con-
seiller du Roi, trésorier et paieur de la gendarmerie
de France, S^r d'Herblot, lequel reconnaît avoir reçu de
M^r Pierre Le Bergier, procureur et notaire à Corbeil,
la somme de 240 livres tournois pour amortissement
de rente, 1^{er} octobre 1613. — Bail de pièce de vigne
par Charles Le Riche, écuyer, « seigneur de la Jon-

quière [alias] Joignièrre, lieutenant pour Monsei-
» gneur do Villeroy en son chasteau de Corbueil '>, 18
octobre 1613; — autre bail du 24 octobre 1613. —
Cession par Benoît Brayer à des marchands d'Orléans,
François Saulu, Jean Saulu aîné, Jean Saulu le jeune
[signatures Sollud et Solud] de tous les droits, noms
et actions « qui audict Brayer ceddant compectent et
» apartiennent en tous et chacuns les marchez faictz
» et passez entre ledict Brayer et Jehan Gourby, pour
» raison de la voicture que ledict Brayer avoict entre-
» prise pour ledict Gourby »; de plus B. Brayer cède
aux Saulu « tous les basteaux estant de présent sur la
)> rivière de Louin et ailleurs, où ils se trouvent,
» mesmes les chevaulx et cordaiges servant ausdils
» basteaux »; prix convenu : 9,050 livres tournois,

1 novembre 1613. — Acte aux termes duquel Spire
Michel, sergent à cheval au Châtelet de Paris, recon-
naît s'être désisté d'une instance formée par lui à ren-
contre de M^r Jean La Visse, conseiller du Roi, receveur
général jiayeur des rentes en Champagne, comme

légataire universel de Louis La Visse, frère de celui-ci, 13 décembre 1613. – Quittance d'une somme de 26 livres tournois donnée par l'abbé séculier, M^r Michel Mathis, et par les chanoines composant la communauté de Saint-Spire à Pierre Rolland, marchand épicier, pour amortissement de 3 écus 20 sols tournois de rente, 9 janvier 1614. – Engagement pris par Pierre Bézaud, sergent ordinaire en la justice d'Essonne, envers les « assoyeurs et collecteurs des tailles » > dudit Essonne », de « lever et cueillir les tailles et » deniers du Roy l'année présente sur les habittans

368

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

» et parroissiens dudict Essonne », 12 février 1614. – Déclaration faite par Jean Brion, Pierre Simon et Jean Rossignol, « charpentiers de bateaux », lesquels « ont dict... qu'ilz ont veu et visitté une flette » portant dix muidz de vin ou environ, estant au des- » soubz du ponceau sur la riTi[^]re de Spyne, aparte- » nant à ung nom⁴ Pelouze, voicturier par eaue, de- » meurant à Sens, et qui avoict esté baillé en garde à » Jehan de La Borde, maître porteur de grains sur le » port dudict Corbeil, laquelle fleste fat le jour d'hier » rompue par les bateaux du traict de Jehan Gues- » w pin », 24 avril 1614. – Déclaration faite par trois bouchers de Corbeil, disant « que, depuis le jour Saint- » Remy dernier jusques à huy, les beufz et vaches ont » esté vendus et débitiez, l'un portant l'autre, au » marché et estais à bouchers dudict Corbeil vingt » une livres tournois pièce, les veaux, l'un portant » l'autre, cent solz tournois et les moutons et brebis » quatre livres tournois, le tout pour pièce ; le sçavent » j'our en avoir vendu et débitté pendant ledict temps » au marché dudict Corbeil », 23 mai 1614. – Testa- » ment de Marie Auroue, femme de Pierre Besnier, vigneron, demeurant au faubourg S'-Jacques, 24 juillet 1614. – Contrat en vue de futur mariage entre Jacques de Longpré, fils de Jacques de Longpré et Marie Loré, d'une part, et Catherine Brayer, d'autre part, 9 novembre 1614.

E. 6855. (Liasse.) – 171 pièces, papier.

1615-1616. – Suite des actes reçus en 1615 et 1616. – Prévôt et sous-bailli : Jean de La Barre. Procureur du Roi : Eustache Gilbert. Greffier et garde du sceau : Jean La Visse. Notaire royal : Etienne Grégoire. – Acte aux termes duquel Jeanne Grégoire,

veuve de Laurent Lefebvre, en son vivant tambour de l'écurie du roi, demeurant à Essonnes, reconnaît tenir en censive de " noble homme maistre Nicolas de » Bignes, prestre, prieur et seigneur d'Essonne », une maison avec ses dépendances, située « dans le bourg » d'Essonne, en laquelle maison pend pour enseigne » l'Escude France », 6 février 1615. – Engagement pris par un boucher de Combs-la- Ville de livrer à Imbert Brethon, marchand tanneur à Corbeil, toutes les peaux « de l'abat [qu'il] fera jusques au jour de » caresme prenant prochain venant tant beufz, » vaches, veaulx et moutons, assavoir les peaux de » beuf et vaches aagés de quatre grandz dentz peau

» pour peau, et les non aagez trois peaux pour deulx, » et les brouttiers deulx peaux pour une, et les peaulx » de veaux treize peaux pour douzaine, et les mout- » tons et brebis jusques au jour St-Rémy deulx peaux » pour une, et depuis jour S'-Rémy jusques au jour de » Caresme prenant, i) eau pour peau, et les bisguins » trois peaux pour deulx, icelles peaulx renduz en la » maison dudict Brethon, audict Corbeil, tous les lundy » durant ledict temps, moiennant le prix et somme de » quarente-deulx livres tournois pour chascune dou- » zaine de peaux de beufz et vaches et soixante solz » i) tournois pour chascune douzaine de peaux de veaux, » à compter comme dessus, et cinquante-quatre livres » tournois pour chascun cent de peaux de mouttons » aussy à compter comme dessus », 11 mai 1615. –

Constatation faite par i:tienne Grégoire que le 31 juillet Kilo, à la requête du fermier des « quatre moulins » banal du Roy à Corbeil », il s'est transporté « sur le » bord de la rivière qui passe sous le premier pond- » leviz de la ville de Corbeil et qui fait mouidre les- » dict-i quatre moulins, où, là estant », il lui a été mon- » tré « un batardeau que l'on faisoit pour destorner » l'eaue par l'autre costé allant sur le port affin de » pouvoir travailler ausdicts moulins, et que par le » moien duquel lesdictz quatre moulins, banal ne pou- » voient plus torier ny travailler. » – Donation faite par Isabelle Delahaye, femme de Robert de « Feu- » quière, escuier, S" du Temple », à « Sidoine de Feu- » qière », 2 décembre 1615. – Marché conclu par Etienne Papillon et Claude Barbe ou Barbet, voituriers par eau, demeurant à Corbeil, avec Jean Piretoy, marchand, demeurant à Paris, au port de la Tournelle, pour transport « de bois de mouUe » à prendre à S'-Port [Seine-Port], étant tenus lesdits voituriers de i faire charger dans leurs basteaulx jusqu'à la quan- » tité de trois cens soixante mouUes, plus ou moins » s'il se trouve, à raison de soixante busches pour » chacun mouUe », 5 février 1616. – Marché pour travaux de maçonnerie à exécuter en une maison sise à Villabé, conclu avec Jean Richer, maçon à Corbeil, 24 mai 1616. – Testament de « damoiselle Claude de » Vallentienne, veuve de feu noble homme Pierre de » Martine, vivant escuier, seigneur d'Ormoy »; parmi les clauses de ce testament se lit celle-ci : « Recom- » mande son âme à Dieu et à la Vierge Marie, et,

» quant il plaira à luy l'appeller de ce monde en l'autre,
» entend que son corps soict inhumé en l'église de la
» paroisse où elle décédera, et, sy c'est à l'église d'Or-
» moy, en la place où elle se mect, sous la première
» tombe », 30 mai 1616. — L'acte le plus récent porte

SERIE E. — NOTAIRES ET TABELLIONS.

369

la date du 8 juillet 1616. Un grand nombre d'actes signés par le notaire Etienne Grégoire sont écrits par « Nicolas Grégoire, clerc », et portent également sa signature.

E. 6856. (Liasse.) — 91 pièces, papier.

1584-1615. — Minutes d'inventaires, comptes, prises, partages et rapports de visitations faits par Etienne Grégoire, dont le plus ancien porte la date de 1584 et le plus récent celle de 1615. — Inventaires dressés après les décès de Pierre Popot, en son vivant « varlet de garde-robe du Roy », 30 avril 1594; de W^c Claude Le Bergier, en son vivant « conseiller du » Roy, prévost de Corbeil », à la requête de sa veuve, « damoiselle Magdalène Pelloquin [signature M. Pelloquin] », 26 juillet 1607; de « Yon Trotin », à la requête de Marie Grégoire, sa veuve, 14 octobre 1609 ; etc.

E. 6857. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

1591-1616. — Obligations passées par-devant Etienne Grégoire et pièces diverses s'appliquant aux années 1591-1616. — Acte aux termes duquel Pierre de Brie, « charpentier de bateaux », reconnaît que, a combien que par cy-devant Claude Monneau, sergent de la compagnie du capitaine Laferrière, auparavant raaistre porteur de grains et roulleur de vins sur le port de Corbeil, luy auroict résigné le dict estât et office de porteur et roulleur, duquel ledict de Brie est à présent admis et pourveu, ce néantmoins que les fraiz ont estez faictz et desbourc^z par ledict Monneau et Gabrielle Jehan, mère dudict de Brie », 19 décembre 1602 (?). — Marché conclu par Jeanne Grégoire avec Sébastien Quatrevaux, charpentier, demeurant à Saint-Jacques,

faubourg de Corbeil, 16 septembre 1608. — M. Laurent, vigneron à Savigny-sur-Orge, remboursera à F. Charles Sceval, religieux du prieuré de Saint-Jean-en-l'Isle, la somme de 18 livres tournois de « pur et » loial prest », mai 1615. — Jean Barbachou, vigneron à Saint-Fargeau, paiera 4 livres tournois à Martine Bourgeois, veuve de Jean Villeneuve, pour remboursement de somme à lui prêtée, 11 février 1616.

Seine et-Oise. — Série E. — Tous V.

E. 6858. (Liasse.) — 205 pièces, papier.

1592-1601. — Terriers divers. Déclarations passées au profit des chamtres, chanoines et chapitre de l'église collégiale de Notre-Dame de Corbeil, seigneurs des lieux, et s'appliquant particulièrement à Corbeil et aux environs, Essonnes, Fontenay-le-Vicomte, Menecy, Viilleroy, Évry-sur-Seine, Grand-Bourg, de 1592 à 1600. — Déclarations de « M^e Nicaise Sénéchal, barbier et chirurgien », demeurant à Corbeil, 13 juillet 1602 ; — de Jean de Meromont, marchand bourgeois de Paris, mai 1595 ; — de Pierre Le Clerc, vicaire de Menecy, 15 septembre 1595 ; — de Gilles Bayllet, procureur et receveur du domaine, terre et seigneurie de Viilleroy, 10 juillet 1595 ; — de Robert Dunel, exempt des gardes du Roi, 1594 ; — de « hault » et puissant seigneur Messire Nicolas de Neufville, » chevalier, conseiller du Roy, nostre sire, en son » privé Conseil », 12 août 1595 ; — de Jérôme « Chappellain », notaire et secrétaire du Roi, maison et couronne de France, 3 août 1594 ; — de Thomas Mynard, vigneron, demeurant à « Grand-Bouc, paroisse » d'Évry-sur-Seine », 12 septembre 1599 ; — de Nicolas de La Grotte, écuyer, valet de chambre du Roi, 11 juillet 1597, etc.

E. 6859. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1604-1613. — Suite des déclarations à terrier passées au profit de M^e André Courtin, chanoine de l'église de Paris et seigneur de Petit-Bourg, ayant les droits du chapitre de l'église collégiale de Notre-Dame de Corbeil, de 1604 à 1613. — Déclarations de Jean Picard, chevaucheur ordinaire de l'écurie du Roi, 19 juin 1609 ; — de Jean Planeur, menuisier à Paris, 6 mai 1612 ; — d'Anne Bourdin, veuve de Toussaint Bénard, demeurant à « Grand-Bouc, paroisse d'Évry-sur-Seine », 16 juillet 1613.

E. 6860. (Liasse.) — 45 pièces, papier.

1599-1613. — Suite des déclarations à terrier passées au profit de l'évêque de Paris, seigneur d'Évry-

sur-Seine, de 1599 à 1613. – Déclarations de « Nicolle » de Violainnes », veuve de Jérôme Chapellain, con-

47

J70

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

seiller, notaire et secrétaire du Roi, 1509 ; – de Jean Joisneau, vigneron, demeurant à « Rix >>, 1607; de Jean Picard, dievaucheur ordinaire de l'écurie du j^oi^ 1611; _ de Pierre Molleraont, curé d'Évry-sur-Seine, 1611; – de Martin de Saint-Aubin, écnyer, contrôleur ordinaire en la maison de Monseigneur le prince de Condé, 3 septembre 1613.

E.. 6861. (Liasse.) – 82 pièces, papier.

1593-1619. – Suite des déclarations à terrier passées au profit de l'évêque de Paris à cause de sa seigneurie « du Petit-Saint-Jehan de l'Hermitaige de- » dans Corbueil » ; quelques-unes de ces déclarations, dont le plus grand nombre est reçu par Etienne Grégoire, sont passées devant Nicolas Grégoire, son successeur ; 1593 1619. – Bail d'immeuble par M" André Courtin, comme procureur de « Monseigneur le » révérandissime et illustrissime Pierre cardinal de >) Gondy, évêque de Paris, doyen dudoyené de Saint- » Maur-des-Fossez, uny et annexé audict évesché, et, » à cause d'icelluy, prieur du prieuré du Petit-Saint- » Jehan-de-l'Hermitaige dans la ville de Corbeil », 24 juillet 1593. – Déclarations de Charles Second, maître p(''cheur à «Saint-Port», 1611; – de Claude Jeunesse, bourgeois de Paris, 1619.

E. 6862. (Liasse.) – 12 pièces, papier.

1617. – Nicolas Grégoire. – « Minuties passez au mois de novembre et décembre en l'an 1617., par-devant Nicolas Grégoire, notaire royal en la ville, prévosté et chastellenie de Corbeil ». Prévôt et sous-bailli : Jean de La Barre. Procureur du Roi : Eustaclie Gilbert. Greffier et garde du sceau : Jean La Visse.

E. G863. (Liasse.) – 2D9 pièces, papier.

1617-1619. – Suite des actes reçus de 1617 à 1619. – Mentions inscrites sur la chemise de la liasse

lan: Jean de La Barre, prévôt et sous-bailli ; Eustache Gilbert, procureur du Roi ; Jean La Visse, greffier et garde du sceau ; « Estienne Doublet, » pourveu dudict estât de greffier et garde du scel le

» 10 may 1617 « ; – mentions identiques pour les années suivantes. – Déclaration faite par plusieurs porteurs que, le lundi 20 du présent mois, était arrivée « une » nacelle chargé de bled », appartenant à deux marchands de Corbeil, qu'ils l'avaient déchargée le même jour, « auroient trouvé dans icelle soixante douze sacs » de bled, lesquels \\z auroient chargé le mesme jour n dans le corbilliart, pour faire conduire ledit grain à » Paris, et que, lorsqu'ils ont chargé ledict bled au corbilliart, que il y en avoict pareille quantité de soixante » et douze sacs », 20 janvier 1617. – Réparation d'honneur : Jean Hébert, vitrier à Corbeil, reconnaît que « le jour de dimanche dernier, il auroict eu dispute » avec M^r Martin Dumont, maistre des enfans de la » ville de Corbeil », mais que « les parolles qui luy a » dictes ne sont véritables, et qu'il ne croioit que les » dictes parolles touchassent à l'honneur dudict Dumont », qu'il le tient au contraire pour « homme de » bien et d'honneur », 7 mars 1617. – Testament de Louis « de Bohan, esquier, seigneur de La Rochette » ; le testateur, « gisant au lict malade », demande que son corps « soict enterré et inhumé en la paroisse de » La Molière dans le cœur de l'église », 16 juin 1617. – Bail de pièce de terre par « Denise RoUant veuve de » feu M^r Estienne Grégoire, vivant notaire royal à » Corbeil », 19 septembre 1617. – Vente par Jacques de Ilarlay, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, prieur et seigneur de Saint-Jean-en-l'Isle, à Pierre Fide, marchand boucher à Corbeil, de « la » quantité de quatre cens bestes à layne, plus ou

» moins s'il se trouve, moyennant le pris et

» somme de soixante et dix solz tournois pour » chacune pièce desdictes bestes à layne », 24 septembre 1617. – Déclaration faite par « Charles La » Valette, tonnelier, demeurant à Corbeil, prisonnier » es prisons royales dudict lieu, et, pour ce faire et » passer ce qui ensuict, attainct et mis hors le guichet » d'icelle», 31 janvier 1618. – Promesses et contrat en vue du futur mariage entre François Le Clerc, « maistre paulmier », demeurant au faubourg de Corbeil, en la paroisse Saint- Léonard, d'une part, et Claude Balou ou Baldu, d'autre part, 24 février 1618. – Sommation faite par « honorable homme Benoist » Brayer, cappitaine enseigne de la compagnie des » arquebuziers de ceste ville de Corbeil » , à M^r Spire Barré, « greffier en l'hostel et bureau de la » dicte ville », d'avoir « à lui bailler et délivrer certain » acte fait en ce bureau le 5 du même mois », juin 1618. – Vente par Olivier Girard, « fermier » adjudicataire de la terre et seigneurie de la Grand-

» Maison », de la coupe de quatre arpents de bois taillis sis à Bondoufle, 30 novembre 1618. — Promesses et contrat en vue du futur mariage entre Nicolas Thouret, « maistre joueur d'instrumens, de- » meurant à Paris », fils de Jean ihouret, concierge des prisons royales de Corbeil, et de Catherine Desbarres, d'une part, et Marie Popot, veuve d'Hubert de Lisle, d'autre part, 4 décembre Hils. — Acte aux termes duquel Nicolas Berthe, laboureur, promet de payer à « M"= Pierre Le Bergier, notaire royal à Cor- » bueil, présent, dix-huict livres tournois pour la » recherche et recouvrement qu'il fera et qui luy a » promis faire, sy possible luy est, de cinquante ans, » soixante ans et soixante et dix ans en çà, es registres » de deffunct M"^-^ Jacques Patin, vivant notaire royal » audict Corbueil, et autres registres de notaire qu'il » a et peult avoir en sa possession pour le décedz » desdictz notaires, de deux contracts d'acquisitions » faictes par deffunct Pierre Le Roulx et Margueritte » Hideulx, sa femme, de leur vivant, de deulx thiers » en une maison et lieu assize en ceste ville de Cor- » bueil » ; il est spécifié que, « ou cas que ledict Le » Bergier ne recouvre ny puisse recouvrer lesdictz » deulx contractz d'acquisitions es dictz registres » comme dict est, ledict Berthe ne paiera ny ne sera » tenu paier audict Le Bergier ladite somme ny partie » et portion d'icelle pour sa vacation et recherche ny » aultrement ». — Présentation des deux contrats recherchés et trouvés dans les registres de Jacques Patin, datés l'un du 8 décembre 1555, l'autre du 30 des mêmes mois et an; titres insérés entre les actes du 1''' et du 19 février 1619. — Constitution de rente perpétuelle par Simone Manuel, veuve de Léon Patin, en son vivant procureur et notaire royal à Corbeil, au profit de M" Pierre Hideulx, procureur et notaire royal en cette même ville. 22 juin 1619. — Testament de Jean Benoist, laboureur à Corbeil, lequel demande que son corps soit « mis et ensépulturé au cimetièrre » « de l'église Nostre-Dame de Corbeil hors la porte » Saint-Nicolas», 28 juin 1619. — Quittance donnée par la femme S. L., reconnaissant avoir reçu de Pierre B. , boulanger à Corbeil , une somme de 36 livres, et moyennant ce déclarant le tenir quitte de tous a dommages et intérests » qu'elle pouvait prétendre « à raison de ce que ladite L. maintenoit ledict » B. l'avoir engrossye, de laquelle grossesse elle » auroit gésie d'un enfant femelle, qu'elle auroit faict » baptiser et nommé Loize B., ledict enfant aagé de » 3 présent de trois sepmaines, à laquelle somme elle » dict avoir composé avec ledict B., sans qu'elle

» puisse aulcuue chose prétendre et demander au S'" B.
» à l'advenir, à la charge que ledict B. nourrira et
» entretiendra ledict enfent jusques ad ce qu'elle soit
» en aage de gangner savye», 19 octobre 1619. – Bail
pour une durée de 4 années fait par Nicolas Du Ilamel,
sergent royal à Corbeil, à François Le Clerc, « maistre
» paulmier », demeurant en la même ville, et à sa
femme d'«ung jeu de paulme, jardin, appenty et lieu
» comme il se comporte, assis à Corbeil, rue du
» Croissant ou de la Tripperj-e, proche la porte de

» Saint-Nicolas, pour en jouir à la charge que les-

» dicts preneurs ont promis et seront tenuz d'entre-
» tenir ledict jeu de paulme pendant ledict temps bien
» et deurement comme il apartient et suivant le cous-
» tume du jeu de paulme de Paris », 22 octobre 1619,
– Marché conclu par Gabriel Durand, maçon, de-
meurant à Nandy, avec Etienne Darneau, maître
pâtissier à Corbeil, pour travaux à exécuter en un
lieu près duquel il y « avoit ung jeu de paulme »,
18 novembre 1619.

E. 6864. (Liasse.) – 2H pièces, papier.

1620-1622. – Suite des actes reçus de 1620 à 1622.
– Sont mentionnés : en 1620, comme prévôt et sous-
bailli Jean de La Barre ; comme procureur du Roi
Eustache Gilbert ; comme greffier garde du sceau héré-
ditaire Etienne Doublet ; – en 1621, Jean de La Barre,
Eustache Gilbert, « Maistre Pierre Hideulx, garde du
» scel héréditaire » ; – en 1622, Jean de La Barre,
« Testât de procureur du Roy vaccant par le décedz de
» feu M"- Eustache Gilbert, M" Jacques Regnault,
» substitud », Pierre Hideulx ; Nicolas Grégoire, no-
taire royal en la ville, prévôté et châteltenie de Cor-
beil. – Acte d'assemblée des habitants de la paroisse
d'Essonnes, réunis, le dimanche 26 avril 1620, « sous
» le portail de l'église parrochiale. Monsieur S'-Es-
tienne d'Essonne au son de la grosse cloche ». –
Acte constatant que, le 11 mai 1620, « honorable
» homme Benoît Brayer, cappitaine enseigne de la
» compagnie des arquebuziers de ceste ville de Cor-
» beil », s'est transporté par-devers Jean Regnault,
Guillaume Girard et Jean Tortoin, échevins de Corbeil,
et qu'il leur a fait sommation de « ne le vouloir ce jour
» d'huy et aultres jours troubler et empescher en sa
» charge de cappitaine enseigne en l'assemblée des
» archiers arquebuziers dudict Corbeil et de le mainte-
» nir en ladicte charge », ce à quoi les échevins ont

fait réponse « que ne reconnoissent ledict Brayer ne
» (Vaultres pour cappitaine et chefs de la compagnie des
» harquebuziers de la ville de Corbeil, et que, de leur
B part, ilz ne s'entremettent en ceste charge de cappel-
j> taine ne à la conduite de ladicte compagnie ». —
Marché pour fourniture de peaux à livrer par M. Ride,
boucher à Combs-Ia-Ville, à un maître mégissier de
Corbeil, 4 juin 16-20. — Testament de dame Rousseau,
femme de Marc Jérosme, demeurant au bourg d'Es-
sonnes : « Veult et entend que son corps soit inhumé
» et enterré en l'église M' S'-Estienne d'Essonne, de-
» vant le crucifix de ladicte église », 20 novembre
1620. — 'Vente de pièce de vigne faite par Pierre
Hideulx, notaire royal, à Guillaume Pasquier, demeu-
rant à « Moulignon », 21 décembre 1620. — Engage-
ment pris par Nicolas Duhamel, sergent royal à
Corbeil, « l'un des assoyeurs et collecteurs des tailles
» de la ville », envers plusieurs autres asséeurs et
collecteurs, de lever pour eux lesdites tailles et d'en
verser le montant entre les mains de MM. les receveurs,
5 février 1621. — Constitution de procureur par « les
» habittans et paroissiens de la fabrique de Peray et
» S' Léonard » à reflfet de « comparoir par-devant
» Monsieur le prévost de Paris ou M' son lieutenant
» civil, et illec, en la cause d'entre Jehan Le Clerc,
» sieur de Peray, et les habittans dudict Peray et
» S'-Léonard, déclarer que, après avoir considéré et
» délibéré entre eulx du procès contre eulx intenté par
» ledict sieur Le Clerc, qu'ilz n'entendent point insister
» davantage airencontre de la demande dudict sieur Le
» Clerc, sieur du Peray, pour raison de la seigneurie
» dudict lieu par luy prétendue, et laquelle ilz n'en-
» tendent luy contester ny débattre, ains consentent et
» accordent qu'es déclarations qui ont estez fournies à
» ladicte fabrique par aulcuns particulliers, où il est
» dict que icelle fabrique est dame dudict lieu de
» Peray, iceulx motz de dame dudict lieu de Peray
» soient rayez et ostez ». Fait et passé au faubourg
S'-Léonard, « soubz le portail de l'église dudict lieu,
» la cloche sonnée » ; 1^o août 1621. — Déclaration
faite par plusieurs « gens d'armes de la compagnie
» d'ordonnance du S' de Montbazon » qu'ils ont dit à
« M^o Ysaac de Moirea (?), sieur du Cloz, commissaire
» des guerres pour le service de Sa Majesté, estant à
» Corbeil, pour le fait de la compagnie d'ordonnance
» du S' de Montbazon, commandée par M. le Rarron
» de Pry, son lieutenant, que la réception de l'arpent
» par eulx faite le jour d'hier du trésorier et paieur
» d'icelle compagnie n'estoit et n'entendoit estre que
» pour le quartier de juillet, aoust, septembre mil six

» cens vingt », 25 août 1621. — Constatation que « l'an
» mil six cens vingt ung, le mercredy avant midy,
u quinzième jour de septembre, heure de onze heure,
» c'est présentée sur le pont de Corbeil une compai-
» gnie de gens d'armes, se disans estre la compagnie

» de M. de Guyse, conduit par le mareschal des logis
» d'icelle compagnie, lesquels ont déclaré qu'ilz voul-
i loient passer par dedans ladicte ville de Corbeil,
» selon le mandement qu'ilz avoient de Sa Majesté,
» pour aller tenir garnison en la ville d'Estempes,
» duquel mandement il nous a esté exhibé par le four-
» rier d'icelle compagnie ; et veu icelluy tant par
» nous M^e Jehan de La Barre, prévost de Corbeil,
» Guillaume Girard, Jehan Tortouin et Pierre Garnier,
» eschevins a esté dict qu'ilz estoient prest d'ouvrir
» la ville de Corbeil et bailler passage à la dicte com-
» pagnie pour passer promptement ». La compagnie
semblant être de 200 chevaux, et les ordres du Roy
étant de ne laisser passer dans Corbeil aucune troupe
qui pût « contraindre [les prévôt et échevins] en la
» garde dont ilz sont obligez de ladicte ville de Corbeil
» à Sa Majesté », on requit en conséquence les gens
d'armes de « passer à deulx diverses compagnies et
» que, s'ilz voullotent passer, les gens d'armes pou-
» voient passer à ung coup et le bagage à l'aultre, et
» qu'ils esleussent laquelle des troupes ilz voullotent
» faire passer la première ». Alors le « mareschal
» de ladicte compagnie, qui à son langage sembloit
» estre gascon, et duquel nous n'avons peu sçavoir le
» nom, en jurant et blasphemant le saint nom de
» Dieu », dit « qu'il feroit son passage en la forme et
D manière qu'il luy plairoit et que l'on se repentiroit
» de luy voulloir prescrire la forme de son passage. Et
» faisant plusieurs grandes menasses, c'est retiré à
» l'instant, sans voulloir aultremant entendre raison,
» disant qu'il s'en alloit loger dans les faubourgs de la
» ville ». Suite des négociations: on enverra « en la
» ville de Paris, à M^e de Montbazon, pour l'advertir de
» ce qui c'est passé et que l'on a jamais reffuzé le
» passage, et pour sçavoir de luy sa vollonté ». —
Constatation que le mardi 5 avril 1022, André Gaudon,
procureur syndic de la paroisse d'Essonnes, s'est
transporté en l'église dudit Essonnes, » auquel lieu a
» déclaré aulx habittans de la paroisse qu'il a esté assi-
» gné à la requeste de Simon Cousin, demeurant audict
» Essonne , par-devant M^e les Esleuz à Paris, pour
» advouer ou desadvouer l'assielte des tailles de la par-
» roisse ». — Rail pour trois années fait à un laboureur
d'Orangis par dame « Angélique de Longueil », veuve de
M^e Nicolas Guellain, vivant conseiller du Roy, « nostre

SÉRIE E. — NOTAIRES ET TABELLIONS.

373

» sire, en sa cour de Parlement », de douze vaches et
un taureau, 5 mai 1022. — Bail des grosses dîmes de la
cure d'Écharcon fait par M^e Charles « de Saint-Mas-
» sens », curé de la paroisse, aumônier de la maison
du Roi, au profit du receveur de la terre et seigneurie,

16 juin 1622. – Testament de M^r Robert Delaunay, lieu-
» tenant du premier barbier et chirurgien du Roy, de-
» meurant à Corbeil, garde pour le plaisir du Roy des
» forestz de Sénard et Rougeau », lequel demande à
être inhumé en l'église Notre-Dame de Corbeil, 3 juillet
1622. – Promesses et contrat en vue du futur
mariage entre Jean Rollet, marchand boucher à Cor-
beil, fils de Nicolas Rollet et de Jeanne Mathis, d'une
part, et Catherine Godefroy, fille d'Antoine Godefroy
et de Jeanne Mercier, d'autre part, 26 décembre 1622.

E. 6865. (Liasse.) – 194 pièces, papier.

1623-1625. – Suite des actes reçus de 1623 à 1625.
– Sont mentionnés sur les chemises des actes desdites
années : en 1623, comme prévôt et sous-bailli, Jean
de La Barre; comme procureur du Roi, Jacques Cor-
deau; comme garde du sceau héréditaire, Pierre Hi-
deulx; – en 1625, comme prévôt et sous-bailli, Jean
de Launay ; comme procureur du Roi, Jacques Cor-
deau ; comme garde du sceau, Pierre Hideulx.– Som-
mation faite au nom de plusieurs marchands à Benoît
Brayer et Claude GoUesson, « conducteurs du corbil-
» liard et autres -basteaux à mener marchandises de
» Corbeil en la ville de Paris », de transporter promp-
tement « les marchandises qu'ilz ont sur les portz de
» Corbeil, offrant, en ce faisant, les faire charger dans
» leurs basteaulx; et lesdicts Brayer et CoUesson ont
» fait responce qu'il leur est impossible de conduire
» icelles pour le prix acoustumé à raison du desborde-
» ment des eaues qui sont en la rivière de Seyne, et à

» ceste fin qu'il leur fault ung grand temps et

» aussy que leurs basteaulx ne peuvent remonter de
» long temps », 3 mars 1623. – Bail par la veuve
de M^r Eustache Gilbert, en son vivant procureur du
Roi, à Laurent Duhou, « marchand briquettier demeu-
» rant à Rix », de la briqueterie sise « au dessoubzde
» Grand-Bourg proche Trousseau», 4 avril 1623. –
Engagement pris par Claude Noël, voiturier psr eau,
« et l'un des maistres conducteurs du corbilliard »,
envers Benoît Brayer et Claude Colleson, «aussy mar-
» chans et maistres conducteurs dudit basteau cor-
» billiard i, de fournir « de tous et ungs chascuns les

o cordages qu'il conviendra pour la conduite dudict
.) basteau corbilliard », 20 juillet 1623. – Déclaration
faite le jeudi 10 août 1623, à l'issue des vêpres, par
M^r Gabriel Mathis, abbé de Saint-Spire, qu'à l'occa-
sion de la fête « de Monsieur saint Spire, qui est le
» premier aoust, l'on a de coustume de descouvrir la
» châsse de Monsieur saint Spire, et icelle tenir à
» descouvert pendant la huitaine de la férye de ladicte
» feste M. saint Spire, et doibt estre recouverte à la
u diligence du fabricant d'icelle église, laquelle châsse
» n'estant encorre reconvertie, il auroit déclaré que

» cela provenoit de la faulte de M" Barthélémy Des-
» châteaulx, prestre, chanoine d'icelle église et fabri-
» cier d'icelle, et, pour son absence, auroit icelle

» châsse esté au mesme instant recouvertte à la

» prière et requeste dudict S' Mathis ». — Testament
de M" Marin Valet ou Valée, curé de Courcouronnes ;
entre autres volontés, le testateur exprime celle que
« son corps soit mis en une bière de bois et enterré et
» ensépulturé dans le cœur de l'église dudict Cour-
» couronne » ; fondation de service ; « le testateur a
)> dict ne pouvoir signer assurement pour sa foi-
» blesse, et néantmoins approuve le seing par luy
» cy-dessus fait » ; 19 novembre 1623. — Cession de
droits sur un immeuble, consentie par M" Jacques de
Harlay, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusa-
lem, prieur de Saint-Jean-en-l'Isle, au profit de « Sé-
» bastien Clerin, S" de Beauregard, et de damoiselle
» Marie Lebel, sa femme », avril 1624. — Convention
entre Jean Clozeau, procureur et receveur des abbé
séculier, chantre et chanoines de Saint-Spire, et Guil-
laume Malepert, sieur de La Bertinière, 24 juillet
1624. — Marché aux termes duquel Benoît Brayer,
« fermier du corbilliart », s'engage envers Marie Mar-
tin, veuve Duhamel, à faire « voitturer », pendant trois
années, « du port au piastre de la ville de Paris au
» port du corbilliart de ceste ville de Corbeil, tout le
» piastre que ladicte Martin voudra faire arriver et
» voitturer » ; prix convenu : 9 livres tournois par
toise de plâtre transporté, 31 octobre 1624. — Bail de
maison sise à Corbeil, rue Saint-Spire, fait par Pierre
Mathis, « commis à Corbeil de M" les présidents,, lieu-
» tenants et esleuz de Paris », à Gilles Du Hamel,
chirurgien en cette ville, 12 mars 1625. — Déclaration
faite par deux maçons, attestant que « le jour et feste
» des Rameaulx, vingt-troisième jour de mars, an pré-
» sent mil six cens vingt cinq, eulx estant en l'église
» S'-Germain du Viel-Corbeil pour entendre la messe,
» et sur le départ de la procession qui se fait cous-
» tummément ledict jour, ilz ont veu le sieur de La

374

ALLCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

» Morinière passer après M-- le curé de l'église dudict
« S'-Germain et précéder M-- Thibœuf, conseiller en
» Parlement, lequel sieur Thibeuf et ledict sieur de
» La Morinière se couldoient tousjours l'un l'auUre
» pour avoir l'honneur de marcher le premier; de
» plus, ont veu lesdicts sieurs de La Morinière et Tlv-
» beuf s'avancer l'un sur l'aultre à qui iroit le pre-
» mier à l'offrande, et que le pain bénist feust porté
» le premier audict sieur de La Morinière » ; suites de

l'affaire, 21 avril 16-25. – Bail fait à Pierre Barbier, laboureur, par M' " Denis Formentin. curé de Villabé, des grosses et menues dîmes dépendant de la cure, 29 juillet 1620. – Testament de M' " Jean Guillet, curé de Bondoufle, fils de Jacques Guillet, « natif de » Dampjan, au diocèse de Baieulx, conté de Torigny, » en la Basse-Normandie », qui demande à être inhumé au-devant du chœur de l'église de Bondoufle; nombreux legs faits par lui à l'église de cette localité, à celle de « Dampjan », aux marguilliers « pourestre » employez à l'achapt d'un parement d'hostel pour » servir au grand hostel dudict Bondoufle » ; à o M' '= Jehan Couard, vicaire dudict sieur testateur au » vilage de Fleury, annexe dudict Bondoufle, » etc., 7 septembre 1625. – Règlement de comptes entre Charles de Bailleul, écuyer, « sieur du Perray et du » Plessis -Briard, gentilhomme ordinaire de la Maison » du Roy et lieutenant de ses chiens pour loup soubz » la charge de M. le comte de La Roche-Guion, grand » louvettier de France et lieutenant au gouvernement » de la ville et chasteau de Corbeil », d'une part, et » les tenanciers de la ferme du « Plessis-Briart », d'autre part, 13 décembre 1625.

E. C866. (Liasse.) – 250 pièces, papier.

1626-1628. – Suite des actes reçus de 1626 à 1628. – Quittance donnée par M' '^ Jean Regnault, receveur des consignations de la ville, prévôté et châ-tellenie de Corbeil, lequel reconnaît avoir reçu de H' « Estienne Doublet, greffier en chef », la somme de 380 livres tournois, 22 janvier 1626. – << Devis de r l'ouvrage du bassin de la fontaine du parterre du » château de Saint-Germain et de six encorbellemens » pour soustenir les deux pavifions du costé de la » rue»; marché pour l'exécution du travail conclu avec a Jehan Colio » et « Michel Le Mesnager », corn - pagnons tailleurs de pierre, par « Monsieur de La Mo- » rinière, seigneur dudict Saint-Germain et du Viel-

» Corbeil » moyennant le prix de 400 livres. Fait au château, le 3 mai 1626. – Marché passé avec Nicolas Noirault, charpentier à Corbeil, par Jean Le Compte, religieux de l'abbaye de Saint-Victor, administrateur du prieuré de Saint-Guénault de Corbeil, « pour les

» ouvrages de charpenterie à faire en la ferme de

>i St Guénault-lez-Courcouronne », 17 juin 1626. – Engagement pris par Claude Barbe, voiturier par eau, demeurant au faubourg de Corbeil, lequel promet à Didier Beaugrand, fruitière Saint-Brice, « de voicturer » du port de Chastillion par Juvisy au port d'Espinay- » sur-Seine près S'-Denis en France des fruictz en » grenier la charge d'un basteau portant quatre-vingtz » muidz de vin, à commencer lundy prochain, charger » lesdictz fruictz par ledict Beaugrand dans ledict bas-

» teau, et oultre à la charge que ledict Beaugrand
» sera tenu acquitter ledict Barbe de tous les fraiz des
» ponts et autres fraiz » ; prix convenu : 50 livres
tournois, 20 octobre 1626. — Marché conclu par
M'-' GaUerand Gaillard, S>- de La Morinière et de
S' Germain-le-Vieil-Corbeil, conseiller du Roi en ses
Conseils d'État et privé, « naguères intendant général
» des maison et finances de Mesdames sœurs du Roy ,
» demeurant à Paris, rue Neufve et parroisse S' Mé-
» déric, estant de présent au chasteau de S' Germain-le-
» Viel-Corbeil », avec Benoît Brayer, fermier du « cor-
) billiard allant de Corbeil à Paris ». Le S'' de La Mo-
rinière pourra pendant trois années faire mettre
« dans le dict corbilliard une huche, pour en icelle
» mettre ce que bon semblera,.... et estre voicturé
» dans ledict corbilliard, tant en avallant que mon-
» tant » , moyennant le paiement d'une somme de
24 livres tournois par an ; « et oultre, que sy pendant
» lesdictes trois années ledict sieur de La Morinière
» faict voicturer dans ledict corbilliard quelques meu-
» blés et aultres choses qui ne seroient dans ladicte
» huche, de paier par ledict sieur de La Morinière
» audict Brayer la voicturé d'iceulx raisonnablement
» et séparément oultre le prix cy-dessus dict pour la
» dicte huche, à condition aussy que les domestiques
» du Si" de La Morinière allans et venans dans ledict
» corbilliard ne paieront aulcune chose pour leur
» battelage pendant ledict temps que ledict Brayer
» fera faire les voictures par eaue sur la rivière de
» Seine , de ceste ville de Corbeil et faulxbourgs
» d'icelle à Paris, du vin, foing, bois et aultres danrées
» que ledict S"- de La Morinière voudra faire mener
) et voicturer en ladicte ville de Paris », 14 dé-
cembre 1626. — Déclaration faite par Pierre Le
Merle, vigneron, demeurant en la maison de Jacques

SERIE E. — NOTAIRES ET TABELLIONS.

375

Dauvergne, marchand hôtelier au faubourg St- Jacques
de Corbeil, que le mardi précédent, « sur les quatre à
» cinq heures après midy, Mons'' M" Pierre Thibeuf,
» conseiller en la Court, s'est transporté en la maison
» dudict Dauvergne , son maistre , accompagné de
» deux lacquais et des nommés Mistère Gardebois
» et Sébastien Barbé, où estant ledict S'' conseiller,
» tenant ung baston en sa main, en présence de plu-
» sieurs personnes, demanda audict Dauvergne où
» estoit ledict Le Merle. Auquel ajant esté respondu
» qu'il estoit absent, ledict S'' conseiller auroit dict
i qu'il luy feroit couper bras et jambes, s'il le rencon-
» troit, s'il ne se vouloit désister de la poursuilte
» qu'il faisoit contre luy. Et estant ledict Le Merle
» survenu, ledict S'' Thibeuf l'auroit menasse de le

» bien faire battre et de le faire mectre prisonnier s'il
» ne se transportoit avec luy chez ung notaire pour se
» désister de ladicte poursuite. Et voyant qu'il en fai-
» soit reffuz, l'auroict de rechef menasse de le battre
» et le bien faire estriller. Et le lendemain, ledict
» S[^] Thibeuf auroit envoyé plusieurs et diverses fois
j) ledict Mistère par-devers ledict Le Merle pour le
» menasser de rechef, s'il ne se désistoit de ladicte
» poursuite, de luy faire rompre bras et jambes. Et
» encores les lacquais dudict S['] Thibeuf, garniz cha-
» cun d'ung gros baston, seroient venuz en la maison
» dudict Dauvergne menasser icelluy Le Merle de le
» battre et outrager s'il ne faisoit ledict désistement,
» ce qu'ilz eussent fait, n'eust esté que plusieurs per-
» sonnes présens se mirent entre deux. Et à l'instant
» seroit encores survenu ledict Mistère, qui auroit de
> rechef sollicité ledict Le Merle d'aller faire ladicte
» déclaration. Et voyant qu'il n'y vouloit aller, luy
» auroit dict qu'il luy bailleroit une pièce d'argent
» pour faire ladicte déclaration; et, de fait, l'ayant
» aproché, il l'auroit tiré et poussé par les épaules
» pour le faire sortir et le conduire chez ung notaire » .
26 février 1627. — Testament de M[^] Antoine « Dar-
» dillière », chapelain habitué en l'église Notre-Dame
de Corbeil, 19 juillet 1627. — Testament de M["] Marc
Genty, prêtre, diacre habitué en la même église, qui
demande que « son corps [soit] mis en ung sercueil

» ou bière de bois et enterré et ensépulturé dans le
» cœur de l'église Nostre-Dame de Corbeil, du costé
» gauche de l'aigle et vis-à-vis d'icelluy « , l["] août
1627. — Acte constatant que le samedi 7 août 1627, en
présence de Nicolas Grégoire, notaire, et de témoins,
a Lois Métezeau , sieur de Brissard et de Germainville,
» demeurant à Paris , rue du Figuier, paroisse
» S'-Paul, architecte des bastimens du Roy, seigneur

» en partie du fief de la Grange-Beauvais, sciz au
» Plessis-Chesnet, en la paroisse de Monceaux », s'est
transporté au-devant de la principale entrée du lieu
seigneurial du Plessis-Chesnet, pour y faire acte de
foy et hommage pour le fief de La Grange au sieur
du Plessis-Chesnet et Montceaulx, « Martin Choppin,
» escuier ». — Bail de pièce de terre fait à Pierre
de Laborée , huissier sergent à cheval au Châ-
telet, par a Frère Charles Seval prestre, religieux et
» sous-prieur du couvent S' -Jehan en l'Isle-lez-Cor-
» beil, et Frère Pierre de Noyelle, prestre, religieux
» audict couvent », 13 novembre 1627. — Testament
de Perrette Le Compte, demeurant à Évry-sur-Seine,
21 mars 1628. — Constitution de procureur par
Nicolas Regnault, contrôleur des deniers communs
et d'octroi de la ville de Corbeil, à l'effet de « re-
» mettre entre les mains du Roy, nostre sire, Monsei-
» gneur le chancelier et Mons' d'IIalincour, seigneur
» usufruitier du domaine dudict Corbeil , et tous
» autres qu'il apartiendra son dict estât et office de
» controlleur des deniers communs et d'octroy de

» la ville et faulxbourg, pour d'icelluy, soubz leur bon
» plaisir, en estre pourveu et admis en son lieu de la
» personne de M. Jehan Regnault, praticien à Corbeil,
» son frère », 17 juin 1628. – Constitution de procureur par M^r Jacques Regnault, notaire royal à Corbeil, pour résigner son office de notaire au profit de Jean Regnault, son frère, 17 juin 1628. – Acte constatant que « Alexandre Becquet, escuier, seigneur de Montréal », s'est transporté « au-devant de la principale porte et entrée du chasteau de ceste ville de Corbeil, » pour porter les foy et hommage que ledit sieur Becquet est tenu faire et porter au Roy, nostre sire, de ladicte seigneurie de Montréal, scituée au village d'EscharcoD, en la chastellenie dudict Corbeil, tenue et mouvant en plain fief du Roy, nostre dit seigneur, à cause du conté de Corbeil, icelle seigneurie de Montréal audit sieur Becquet appartenant à cause de la succession, mort et trespas de deffunct Robert Becquet, vivant escuier, sieur dudict Montréal, conseiller du Roy en sa Court des Monnoies à Paris, et de damoiselle Valentine de Malville, son espouze, ses père et mère », 9 septembre 1628. – Aveu et dénombrement du fief de « Montréal, sciz au village d'Eschercon », ci-devant appartenant « à la maison de l'Hostel-Dieu de Paris », ledit fief « se consistant à présent en ung cors d'hostel couvert de thuille, dans lequel y a salle, cuisine, plusieurs chambres hautes et greniers, office, pressouer et foulerie, escurie à vaches et chèvre,

376

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE,

» cours et jardin, le tout clos de meurs, contenant ung arpent ou environ, tenant d'ung costé à la rue des Sants Mons, d'autre aux héritages dudict sieur, aboutissant d'un bout sur le pressouer et carrefour dudict village d'Eschercon, et d'autre sur la rue qui dessant dudict Eschercon à Villeroy », etc., 9 octobre 1628.
» – Échange d'héritages conclu entre M^r Gallerand Gaillard S^r de La Morinière et de S^r-Germain-le-Vieil-Gorbeil, et Etienne Sultain, berger, 7 novembre 1628.

E. 6S67. (Liasse.) – 90 pièces, p. papier.

1617-1627. – Minutes d'obligations contractées par-devant Nicolas Grégoire, de 1617 à 1627. – Les marguilliers de l'église « Saint-Siphorian à Chevannes », paieront à Nicolas Girard, marchand cirier à Gorbeil, la somme de 41 livres 16 sols tournois pour le luminaire par lui fourni à ladite église,

23 avril 1619 ; – François Durif dit Fouillyatte, marchand en la ville de Bord en Auvergne, présentement à Gorbeil, paiera 45 livres tournois à Guillaume Gaillard, conseiller médecin ordinaire du Roi, demeurant à Gorbeil, pour visites et soins pendant une maladie, 12 octobre 1620 ; – etc.

E. 6868. (Liasse.) – 43 pièces, papier.

1618-1623. – Minutes des inventaires, partages, rapports, inventaires de productions, faits et passés par Nicolas Grégoire, de 1618 à 1623 ; le dernier de ces inventaires est dressé le 19 mai 1623, après le décès de Glaude de La Marre, en son vivant femme de Jean de Santeny, huissier audiencier au criminel de Gorbeil.

E. 6869. (Registre.) – In-4°, île 219 feuillets, papier ; 9 pièces, papier.

1590-1598. – Pierre Le Bergier. – « Registre des » contractz passez par [devant] Pierre Le Bergier, » notaire royal en la ville, prévosté et chastellenie de » Gorbeil ». Garde de la prévôté et enquêteur : noble homme Jean Le Bergier ; garde du sceau de la

prevôté: Etienne Vion. – Échange de terres conclu entre Nicolas Aubry, sergent royal en la prévôté de Gorbeil, exploitant par tout le royaume de France, et Jeanne Pernot, veuve de Daniel Grimont ou Grimout, 21 octobre 1590. – Vente de pièce de terre faite par Spire Barré, procureur au siège royal de Gorbeil, et par Jacques Barré à Mathurin Marais, 17 janvier 1592. – Quittance donnée par M^f Martin Hiel, chantre et chanoine en l'église collégiale Saint-Spire de Gorbeil, représentant le chapitre de cette église, et par plusieurs chapelains représentant la communauté, lesquels en la présence de W[^] Dupré, chapelain de la chapelle Saint-Glément fondée en l'église Saint-Spire, reconnaissent avoir reçu la somme de 23 écus un tiers d'écu sol, pour le rachat de « la somme de ung escu deulx » tiers seize solz huit deniers et ung chapon rosty de » rente que ledict Dupré, oudict nom, avoit droit de » prendre et percevoir par chascun an, es jours Saint- » Martin d'iver et Saint-Clément le second, sur ung » corps d'hostel couvert de thuille, où y a pressoir, assis « rue de la Boucherie », 2 février 1592. – Règlement de compte par-devant Pierre Le Bergier, entre noble homme Daniel Prévost, écuyer, et Pierre Fourment, laboureur, juin 1592. – Quittance donnée par Jacques Regnault le jeune, procureur et notaire royal à Gorbeil, comme procureur de Saint-Spire, pour rachat d'une rente de 24 sols parisis qui était assise sur une

vigne au vignoble de Gorbeil, « lieudit Tarteret »,
30 juin 1593. — Bail d'un demi-arpent de vigne au
vignoble de Gorbeil, lieudit « Les Caillettes » , par
Mathieu Salle, orfèvre, et Jeanne RoUin, sa femme,
23 août 1593. — Engagement pris par Jacques Du-
hamel, praticien, demeurant à Gorbeil, de fournir à
Nicolas Rolland, huissier sergent achevai au Gliâte-
let, une rente due par plusieurs particuliers, 3 dé-
cembre 1593. — Bail de pièce de terre sise à Tigery,
fait par Robert Cottin, serviteur domestique de « noble
» et scientifique personne M'» Jehan de Saint-André,
» viconte hérédital de Gorbeil, sieur de Tigery et de
» Viilepescle en partie, et chanoine de l'église de
» Nostre-Dame de Paris, demeurant au cloistre
» d'icelle », 15 janvier 1594. — Bail à loyer fait par
Spire Barré, procureur et notaire rojal à Gorbeil,
d'une maison sise en la rue Saint-Spire, 7 avril 1594.
— Mentions diverses inscrites sur le feuillet précédant
les actes reçus en 1595 : « [Contractz] perpétuelz [com-
» mençant au mois de] juing mil cinq cent quatre-
» vingt quinze et finissant au voulloir de Dieu, receuz
» par moy Pierre Le Bergier, notaire royal en la ville,
» prévosté et chastellenie de Gorbeil. Le Bkroieh. —

SÉRIE E. — NOTAIRES ET TABELLIONS.

317

» François Du Noier, poursuivant d'armes du Roy,
j) garde héréditaire du scel de ladicté prévosté d'as le
» 26« mars 1593, et auparavant M" Estienne Vion.
» M'» Pierre Mathis, tabellion pour trois ans com-
» mencens le xxiiii' juing 1595 et finissant au jour
» Saint-Jehan-Baptiste 1598. De Bellemanière, son
i) clerc. M" Jacques Regnault le jeune, tabellion pour
» trois ans dudict jour Saint-Jehan-Baptiste 1598. Du
» lundy vingt [septième] juing 1599 M" Nicolas de
» Monges a esté receu garde du scel et greffier. Ledict
» de Monges a esté noyé allant à Paris le 19^e octobre
» dudict an 1599 ». — Promesses et contrat en vue du
futur mariage entre W^e Jacques Barré, notaire royal à
Corbeil, fils de feu Nicolas Barré, en son vivant pro-
cureur royal en cette ville, d'une part, et Noëlle
Regnault, fille de feu Alexandre Regnault, en son
vivant marchand drapier au même lieu ; fait à Cor-
beil, le « dimenche 16' juillet 1595, après midi, en
» l'hostel de ladicté veuve Alexandre Regnault ». —
Cession d'héritages faite à Michel Boneguel, meunier
à Ormoy, par M" Michel Potier, prêtre, actuelle-
ment à Corbeil , 9 septembre 1595. — Vente de
pièce de terre par François Havoy, vigneron, de-
meurant à Auvernaux, 6 octobre 1596. — Ratification
par « damoiselle Gabrielle Luillier, dame de Maisons-
j> sur-Seyne, veuve de feu François de Marseilles,
» vivant escuyer sieur dudict Maisons, demeurante à

» Paris, rue du Temple », d'un contrat passé en son nom par son « consierge », se portant fort d'elle, devant Le Bergier, notaire royal à Corbeil, et aux termes duquel il « aur.oict quicté et délaissé à ung nommé » Thomas Berthe, demeurant à Saint-Farjo-sur-Seyne, » tant le sort principal et tous les arrérages de ung » escu vingt solz tournois de rente que ladicte da- » moiselle avoict droict de prandre et percevoir par » chacun an sur ledict Berthe comme détempteur et » propriétaire et possesseur d'une maison assize » oudict Saint-Farjot », 26 novembre 1596. — Promesses et contrat en vue de futur mariage entre Roch Brayer, fils de Nicolas Brayer et de Marion Auroue, d'une part, et Étienne Briette, d'autre part ; fait le « jeudy 20^e novembre 1597, après midy, en » l'hostel de Symon Briette, ès-faulxbourg Saint- » Jacques de Corbeil ». — Vente par Lubin Des- » champs, a chauffournier », demeurant au faubourg Saint-Jacques, à « noble damoiselle Magdeleine Bas- » tonneau, veuve de feu noble homme et saige Mon- » seigneur maistre Gabriel Miron, vivant conseiller » du Roy et lieutenant civil de la prévosté de Paris, » dame du Trambly», de pièce de terre sise au

Seine-et-Oisb. — Série E. — Tome V.

terroir de Saint-Germain au lieu dit : « Le Soufflet », 7 décembre 1597. — Reconnaissance passée par Noël Hubert, charron, demeurant à Ballancourt, comme détenteur d'un immeuble sis en cette paroisse, chargé d'une rente de 25 sols au profit de D"« Madeleine Bastonneau, 28 décembre 1597. — Autre, passée par « Jehan de Guynand, homme d'armes de la compagnie » du S'' de Marivault, cappitainede cinquante hommes » d'armes des ordonnances du Roy, nostre sire, de- » meurant ès-faubourg Saint -Léonard de Corbeil», tant en son nom qu'à cause de Madeleine Perrichon, sa femme, pour une maison sise rue Saint-Spire, tenant d'une part à « l'hostel du Compas » et d'un bout à « la maison de l'imaige Saint-Pierre », 5 février 1598. — Vente de pièce de terre à « Chevennes », faite par Guillemette Lesguillon veuve de Jacques Lot, demeurant à Corbeil, à Pierre Cartier, vigneron à Mennecy, 16 février 1598.

E. 6870. (Registre.) — 111-4", de 210 feuillets, papier ; 10 pièces, papier.

1599-1601. — Suite des actes reçus par Pierre Le Bergier. — Mentions consignées sur le premier feuillet : « Janvier 1599. Noble homme M'" Claude Le Bergier, » S'' d'Herblot et de Mousseaux en partie, conseiller » du Roy, nostre sire, prévost de la ville, prévosté et » chastellenie de Corbeil, lieutenant civil et criminel,

» examinateur en ladicte prévosté de Corbeil. —

» Ledict S' - M" Claude Le Bergier est entré en jouis-
» sance dudict office de prévost de Corbeil par le
» décedz de M" J.-Le Bergier, son père, vivant pré-
» vost dudict Corbeil, déceddé le vingt-septièsme
» octobre mil cinq cent quatre-vingtz seize, qui en
» jouissait dès l'année mil cinq cens cinquante huict. -
» François Du Noyer, garde du scel de ladicte prévosté
» de Corbeil depuis le vingt-sixièsme mars mil cinq cens
» quatre-vingtz et treize jusques au vingt-septièsme
» juin mil cinq cens quatre-vingtz dix-neuf que
» M" Nicollas de Monges est entré en jouissance dudict
» oflîce, qui en a jouy jusques en (?) le xx' octobre en-
» suivant audict an, qui fut noyé allant dans ung bas-
» teau de Corbeil en la ville de Paris. - Dès l'année
I) mil cinq cens quatre-vingt-dix. M" Estienne Vion a
•) esté garde du scel de ladicte prévosté de Corbeil, et
» n'y en a point eu d'autre jusques audict jour de vingt-
.) sixièsme mars mil cinq cens quatre-vingtz et treize,
» que ledict François Du Noyer est entré en jouissance
» dudict oâfce. - W" Loys La Visse est entré en jouis-

48

3-78

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

» sance dudict oâfce de garde du scel dudict Corbeil
» après le décedz dudict de Monges, et en a jouy jus-
» ques à son décedz, et depuis, M" Jelian La Visse, son
» frère, en a jouy jusques au dixiesme may rail six
» cens dix sept, que M« Estienne Doublet est entré en
> jouissance dudict office, qui en a jouy jusques au
» vingt-sixifisme juin mil six cens vingt, que M" Pierre
» Hideulx est entré en jouissance dudict office de
» garde du scel dudict Corbeil. - M'« Pierre Le Ber-
» gier, notaire roial audict Corbeil. x» - Le premier
acte inscrit au présent registre porte la date du 9 jan-
vier 1599 ; - le dernier, celle du 24 février 1601 ; -
au verso du dernier feuillet se lit la mention : Anne
Le Bergier, 10-27. - La couverture du registre est
formée par un parchemin, sur lequel est inscrit un
jugement rendu, le « vendredy 19" jour de febvrier
» l'an mil cinq cens soixante et deux » [1563], par « Je-
» han Le Bergier, licencyé en loix garde pour le Roy,
» nostre sire, de la prévosté de Corbueil » . - Promesses
et contrat en vue du futur mariage entre Denis Petau,
tailleur d'habits à Corbeil, et Claude Vetault, 8 février
1599 _ Promesse par Anne Bourdin, veuve de Tous-
saint Besnard, de payer une somme de 1 écus et demi
d'or à « noble homme Pierre Maupeou, secrétaire de la
» chambre du Roy, seigneur de Mousseau », 3 juin
1599. _ Échange intervenu entre « M'^ Nicolas de
» Monges [signature Demonges], greffier en chef et
» garde du scel héréditaire de la prévosté de Corbeil »,

et Etienne Gerbault, marchand bourgeois de Paris, 16 octobre 1599. — Quittance donnée par les marguilliers et les habitants de la paroisse Saint-Jacques, reconnaissant avoir reçu « de noble damoiselle Mag^o Bastou-neau », veuve de Gabriel Miron, la somme de 14 écus sol. 35 sols tournois, pour rachat et amortissement de rente, 30 avril 1600. — Reconnaissance passée par Jacques Legendre, écuyer, sieur de Beaulieu, demeurant à Écharcon, 12 juin 1600. — Déclaration faite par Robert Delaunay, maître barbier et chirurgien, demeurant à Corbeil, reconnaissant avoir reçu de Pierre Lefèvre, procureur en cette ville, une somme de 11 écus 15 sols, 31 juillet 1600. — Reconnaissance passée par M^r Thomas Iliard, praticien, demeurant à Auvernaux, en son nom à cause de Marguerite Gautherel, fille et héritière de Biaise Gautherel, en son vivant docteur en médecine, demeurant à Corbeil, et de Gabrielle Le Bergier, pour une maison sise à Corbeil, en la rue Saint-Spire, 8 novembre 1600. — Vente de pièce de terre faite par Etienne Fourmenteau, laboureur à Saint-Kargeau-sur-Seine, à Yon Trottin, laboureur à Tigery, 23 février 1601, « en l'estude dudict notaire ».

E. 6871. (Registre.) — In-4°, de 195 feuillets, papier ; 15 pièces, papier.

1601-1603. — Suite des actes reçus par Pierre Le Bergier, de 1601 à 1603, le dernier acte portant la date du 10 décembre 1603. — Quittance d'une somme de 11 écus 20 sols tournois délivrée par Fr. Pasquier Du May, sous-prieur du prieuré Saint-Jean-en-l'Isle-lez-Corbeil, comme tuteur de ses petits-neveux, 16 mai

1601. — Ratification par « damoiselle Ester de Bouche- » fort, femme de Daniel Prévost, esquier, sieur de Pen- » blon [ou Peublon] • , d'une obligation « passée par » ledict sieur de Penblon, son mary, et Jacques Bes- » nard, esquier, sieur de Montgermont, fils de ladite » damoiselle, à M^r Robert Daves, commis au greffl'e de » Messieurs des Comptes à Paris, ce acceptant par » M^r Lois La Visse, pourveu en tiltre d'office aux » place de clerc et greffier de la prévosté de Corbeil», 24 janvier 1602. — Vente par damoiselle Marie Char- » tier à Jacques Besnard, écuyer, sieur de Montgermont, d'une rente perpétuelle de 3 écus un tiers, 7 septembre

1602. — Vente de pièce de vigne à Corbeil, au lieu- dit « les Plantes », faite par Claude Rolland, sergent royal, à Gabriel Iluet et consorts, 3 avril 1603. — Re- connaissance passée par M^r David Lienin [signature Lyennin], curé de Courcouronnes, pour immeuble tenu en censive du prieur de Saint-Guénault, 27 juin

1603. — Échange conclu entre M^r Claude Mortier, no- taire et secrétaire du Roi, maison et couronne de France, seigneur de Soisy-sur-Seine, et M^r Noël Du- breuil, curé d'ÉtioUes, 4 novembre 1603.

E. 6872. (Registre.) — In-4°, de 147 feuillets, papier ;

7 pièces, papier.

1611-1612. – Suite des actes reçus par Pierre Le Bergier. Prévôt : Jean de La Barre. Garde du sceau de la prévôté : Jean La Visse. – Quittance d'une somme de 40 livres 12 sols 6 deniers tournois, pour remboursement de rente, délivrée par Fr. Adrien de La Mare, sous-prieur, et Fr. Pierre de Nyelle [signature NoyelleJ .religieux, « représentant le couvent du prioré » Saint-Jehan-en-l'Isle comme à présent seuls résident » audict lieu », 2 juillet 1611. – Constitution de procureur par « M'^" Jehan Rointru, prestre, curé de » l'église et paroisse M'' Saint-Denis et Saint-Fiacre » de Bondoufle et Fleury-Mérogis, son annexe », pour résigner ladite cure entre les mains de l'évêque de

SERIE E.

NOTAIRES ET TABELLIONS.

3TO

Paris et « en pourvoir soubz son bon plaisir M'' Jehan » Herpin, prestre », 21 octobre 1611. – Testament de M'' Jehan Rointru, ancien curé de Bondoufle, 14 novembre 1611. – Permission donnée par M'' Noël Dubreuil, curé de l'église Saint-Martin d'Étiolles, par les marguilliers et la « plus gramie et seine partie » des habitants du pays, à noble homme M'' Pierre Le Rat, conseiller du Roi, de prendre et clore pour lui et sa famille une chapelle en l'église, avril 1612. – La couverture du présent registre est formée par un parchemin contenant une sentence rendue le « samedy 21'' » jour de mars Tan mil cinq cens cinquante six [155*7] » par « Jehan Le Bergier, licencié en loix, procureur du » Roy, nostre sire, à Corbeil, tenant le siege de l'Es- » lection audict lieu pour ledict seigneur, le siege » vacquant ».

E. 6873. (Registre.) – In-4*, de 200 feuillets, papier : 14 pièces, papier.

1613-1615. – Suite des actes reçus par Pierre Le Bergier, de 1613 à 1615. – Mentions consignées sur le premier feuillet : « M'' Jehan de La Barre, conseiller

» du Roy, nostre sire, prévost et soubz bailli

» M'' Loys La Visse, garde du scel de ladicte prevosté » de Corbeil depuis environ le vingtième octobre mil » cinq cens quatre-vingtz dix-neuf jusques à son dé-

» cedz, qui fut. . . , et depuis ledict temps M" Jehan La
 » Visse, son frère, garde du scel de ladicte prevosté
 » jusques au dixième may mil six cens dix sept, que
 » M" Estienne Doublet est entré en jouissance dudict
 » office, . . . qui en a jouy jusques au vingt six de
 » juing mil six cens vingt, que M'" Pierre Hideulx est

 » entré en jouissance dudict office M'^'' Pierre Le

 » Bergier, notaire roial en ladicte ville, prevosté et
 » chastelleniede Corbeil. – Auparavant ledict xx^oc-
 » tobre 1599, M''^ Nicollas de Monges estoit garde du
 » scel et estoit entré en jouissance du vingt-septième
 » juing audict an 1599. – Auparavant ledict vingt-
 » septième juing 1599, François de Noyer estoit
 » garde du scel, et estoit entré en jouissance sur
 » l'annf^e 1592. – Auparavant ladicte année 1592,
 » M-'e Estienne Vion estoit garde du scel de ladicte pré-
 » vosté de Corbeil. – Ledict sieur de La Barre est
 » demeuré en jouissance dudict office de prévost de
 » Corbeil depuis 1608, qu'il est entré en jouissance,
 » jusques au premier jour de mars 1624, que M" Jehan
 » de Launay est entré en jouissance dudict office de
 » prévost de Corbeil ». – Cession d'une rente par

Spire Michel, huissier, sergent au Châtelet de Paris,
 demeurant à Corbeil, au S' de La Perrière, capitaine
 d'une compagnie de gens de guerre au service du Roi,
 régiment de Navarre, 4 décembre 1613. – Reconnaissance
 passée par Renée Le Bergier, veuve de Claude
 Lefebvre, en son vivant maître barbier et chirurgien à
 Corbeil, tant en son nom que comme tutrice de ses
 enfants, et par François Arigon, «marchand chaulfour-
 » nier », comme détenteurs d'un immeuble situé pa-
 roisse Saint-Jacques, 20 janvier 1614. – Cession d'hé-
 ritages par Salomon Rousseau, écuyer, « S' d'Herblot
 » et de Mousseaux en partie, conseiller du Roy et tré-
 » sorier de la Gendarmerie de France », à " Charles
)3 Cherrier, escuyer S' de La Porte », et à « damoi-
 i> selle Loyse de Bernardin », sa femme , 8 avril
 1614. – Engagement pris par M''- Michel Mathis, au-
 mônier du Roi , abbé de « l'église royalle Saint-
 » Spire de Corbeil », Tristan Camus, chantre et cha-
 noine , Barthélémy Deschâteaux , Jacques Pernelle
 et les autres membres du chapitre , envers Pierre
 Drouyn, l'un des chanoines de cette église, pour règle-
 ment de la somme de 400 livres qui lui étaient dues à
 raison de la confection du terrier de Saint-Spire, 14
 avril 1614. – Bail à rente d'une maison sise à Corbeil,
 fait par Marie de La Ruelle, fille de Spire de La Ruelle,
 en son vivant chevaucheur de l'écurie du Roi, à Savi-
 nien de Court, marchand boulanger, 16 juin 1614. –
 Échange de pièces de terre conclu par M" André
 Courtin, chanoine de l'église de Paris, seigneur d'Évry-
 sur-Seine, avec Jacques Jollicœur, laboureur, à Évry-
 sur-Seine et Jeanne Godin, sa femme, 24 octobre 1614.
 – Bail d'immeuble par Spire de Santeny, marchand, à
 Hubert Séneschal, maître-barbier et chirurgien à
 Corbeil, 22 janvier 1615. – Le dernier acte est passé à

la date du 16 février 1615. – Couverture en parchemin : notification par Jean Le Bergier, garde de la prévôté de Corbeil, d'un contrat reçu par Claude Lusion, notaire en cette ville, juillet 1586.

E. 6S74. (Registre.) – In-i" . de 233 feuillets, papier ; 21 pièces, papier.

1617-1619. – Suite des actes reçus par Pierre Le Bergier, de 1617 à 1619. – Prévôt et sous-bailli : Jean de La Barre. Gardes du sceau : Jean La Visse, jusqu'au 10 mai 1611 ; Etienne Doublet, depuis cette date. – Bail par le chapitre de Saint-Spire à François Le Febvre, laboureur, d'une place » où souUoit estre une » granche appelle la granche de Ballencourt », 8 mai

380

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

1617. – Vente d'immeuble par Hubert Guyot, manouvrier au Coudray-sur-Seine, à Louis de La Mothe, Tignerou, 27 décembre lôn. – Promesses et contrat en vue de futur mariage entre Jean de Santeny, praticien à Corbeil, et Claude de La Mare, 4 mars 1618. – Promesses et contrat en vue de futur mariage entre Martin Choppin, écuyer a sieur du Plessis (?) et de » Mousseaulx », d'une part, et « damoiselle Anne » Buddé, fille de deflfunct Annibal Buddé, vivant » escuyer, S-^ de Coppeaulx et ViUabbé, et de daraoi- » selle Loyse de Bernardin, sa femme, ses père et mère, » ladicte damoyselle à présent femme et espouze de 1) Charles Cherrier, escuyer, sieur de La Porte », » d'autre part, G mai 1618. – Reconnaissance passée par Jacques Barré, notaire royal à Corbeil, agissant en qualité de marguillier de l'église Notre-Dame et Saint-Nicolas, pour 3 quartiers et demi de bois taillis tenus en la censive, seigneurie, justice haute, moyenne et basse de damoiselle Catherine Du Mont, dame en partie de Bondoufle, mai 1618. – Testament de Simon Renou, vigneron, 18 septembre 1618. – Quittance donnée par U'^ Gabriel Mathis, « abbé sé- » cuiller de l'église royalle M'' Saint-Spire de Cor- » beii », et par les membres du chapitre, reconnaissant avoir reçu de noble homme Pierre Maupeou, S' de Bruyère et autres lieux, secrétaire du Roi, maître et conseiller ordinaire en sa Chambre des Comptes à Paris, maître d'hôtel de la Reine, la somme de 38 livres 10 sols tournois pour rachat de rente, 1'' octobre 1618. – Autre, donnée par Jean Lescuyer, a prévost de Messieurs les mareschaulx de France es » bailliages de Meleun et Nemours », tant en son nom qu'au nom de sa femme Madeleine Le Bergier, lequel reconnaît avoir reçu de M'' Etienne Doublet, greffier en la prévôté de Corbeil, la somme de 230 livres tour-

nois, 22 janvier 1619. – Couverture en parchemin : fragments de deux actes émanant de Jean Le Bergier, garde de la prévôté de Corbeil.

E. 6875. (Registre.) – In-i", .le 228 feuillets, papier ; 5 pièces, papier.

1628-1629. – Suite des actes reçus par Pierre Le Bergier en 1628 et 1629. – Prév()t et sous-bailli : « M" Jehan de Launay » ; garde du sceau : « M" Pierre » Hideulx ». – Quittance d'une somme de 34 livres n sols donnée par M" Spire Du Na.s, notaire royal et procureur à Corbeil, 23 janvier 1628. – Vente de pièce déterre faite par Louis « Ilideulx », marchand

à Essonnes, 26 juin 1628. – Autre, faite par Philibert Lorient, jardinier à Tigery, et par Louise Lamy, sa femme, à Louis Lamy, vigneron, demeurant à Boussy-S'-Antoine, 31 janvier 1629. – Partage des biens composant la succession de Claude Lefebvre et Renée Le Bergier, 30 juillet 1629. ~ Le dernier acte porte la date du 31 décembre 1629.

E. 6876. (Registre.) – ln-40, de 88 feuillets, papier ; 11 pièces, papier.

1633-1635. – Suite des actes reçus par Pierre Le Bergier, de 1633 à 1635. – Prévôt et sous-bailli : « Noble homme M" Jehan de Launay -> ; garde du sceau : « M' '^ Pierre Hideulx ». – Vente par Marie Du Mas, veuve de Denis Mesnard, demeurant à Corbeil, à Nicolas Devise ou Denise, clerc, « commissaire » et controUeur pour le Roy du huict'' au cartier de n Petit-Pont, à Paris », d'un demi-arpent de vigne en trois pièces, 4 juillet 1633. – Échange intervenu entre Pierre Besnier, vigneron aux faubourgs de Corbeil, et « honorable homme Pierre de Janson, bourgeois de » Paris, faisant les affaires et aiant charge expresse » de M'« Robert Myron, chevalier, sieur du Tremblay » et fief de Chevereau, conseiller du Roy en ses Conseils » d'Etat et finances et intendant pour Sa Majesté sur » la justice et pollice en Lancquedoc », octobre 1633. » – Testament de Jacques Guynand, marchand, demeurant aux faubourgs de Corbeil, lequel, entre autres volontés, exprime celle que son corps soit « en- » sépulture en l'église S' Léonard, près les places où » deffunctz ses père et mère ont esté ensépulturés », 18 novembre 1633. – Acte aux termes duquel Jacques Dupré, vigneron et cabaretier à Quincy, reconnaît avoir constitué à Charles Victry, son frère de mère, 25 livres de rente, 23 janvier 1635. – Couverture en parchemin : notification par « Jehan de Launay », prévôt et sous-bailli, et par « Pierre Hideulx, garde du » sceau, d'un contrat reçu par Pierre Le Bergier, no- » taire royal à Corbeil.

E. 6877. (Registre.) – ln-4°, de 92 feuillets, papier ;
11 pièces, papier.

1635-1637. – Suite des actes reçus par Pierre Le
Bergier, de 1635 à 1637. – Titre nouvel passé par
Jean Boufy, demeurant à Ballancourt, comme déten-
teur d'une maison avec ses dépendances sise en cette

SERIE E. – NOTAIRES ET TABELLIONS.

381

paroisse, 19 décembre 1635. – Accord conclu entre
Spire Du Nas le jeune, au nom et ayant charge de
Spire Du Nas, notaire royal à Corbeil, son père, d'une
part, et Jean Michel, vigneron, demeurant à Étiolles,
d'autre part, 15 décembre 1635. – Titre nouvel passé
par Simonne Cheneveau, veuve d'Antoine Buisson,
en son vivant serrurier, demeurant aux faubourgs
de Corbeil, comme propriétaire de 3 quartiers de
vigne chargés de 1 sols 6 deniers parisis de rente,
30 janvier 1637. – Le dernier acte porte la date du
2 mai 1637. – Couverture en parchemin [2 pièces]:
notifications d'actes par Jean de La Barre et par Jean
de Launay, prévôts et sous-baillis.

E. 0878. (Registre.) – Iii-4°, île 59 feuillets, papier ;
11 pièces, papier.

1639-1640. – Suite des actes reçus par Pierre Le
Bergier en 1639 et 1640. – Contrat passé entre Nico-
las Regnault, sergent royal à Corbeil, d'une part, et
Robert Jutteau, huissier audiencier au même lieu,
« pour la vendition que ledict Regnault a faicte audict
» Jutteau de son office de clerc de l'audiance au siège
» royal dudict Corbeil, moyennant la somme de 320
livres », 11 juillet 1639. – Bail à rente annuelle d'un
arpent 16 perches de terre en trois pièces fait par
Claude Tarteret à Robert Lefebvre, tonnelier, demeu-
rant à Ballancourt, 14 septembre 1640.

E. 6879. (Cahier.) – la-i\ de 19 feuillets, papier ;
2 pièces, papier.

1641-1642. – Suite et fin des actes reçus par
Pierre Le Bergier en 1641 et 1642, le dernier acte por-
tant la date du lundi 23 juin 1642. – Vente de pièce
de terre faite à G. Le Cesne, marchand voiturier par

terre, par Jean Louvet, maréchal, demeurant à Mondeville, le 1^{er} août 1641. — Promesses et contrat en vue de futur mariage entre Pierre Bauldet, chaudronnier à Corbeil, et Madeleine Boyreau, 4 mai 1642.

E. 6880. (Liasse.) — 3 cahiers, papier, de 4, 5, et U feuillets ; 1 pièce, papier,

1604-1608. — Fragments de répertoires des contrats passés, de 1604 à 1608, devant Pierre Le Bergier.

E. f.881. (Registre.) — 111-4^o, de 66 feuillets, papier ; 1 pièce, parchemin ; 3 pièces, papier.

1601-1606. — Terrier de la seigneurie du Coudray-sur-Seine. — Déclarations passées par-devant Pierre Le Bergier, de 1601 à 1606. Tenanciers : Nicole Rozière, Jean de Beaumont, Nicolas Chauvignon, Christophe Le Pôt, Etienne Gerbault, M^{lre} Pierre Carron, curé de l'église paroissiale de Notre-Dame du Coudray-sur-Seine, Jean Bureau, Jean Pippellard, Spire Barré, procureur et notaire royal à Corbeil, Jean Brisson, écuyer. S' de La Boissière, etc. ; — lettres à terrier du 5 juillet 1601, transcrites à la suite de la Table alphabétique des tenanciers.

E. 6882. (Registre.) — In-1^o, de 323 feuillets, papier ; 1 pièce, parchemin ; 7 pièces, papier.

1605-1624. — Spire Barré. — Registre des contrats passés devant Spire Barré, notaire royal à Corbeil, de 1605 à 1616. — Reconnaissance passée par Jean Villeneuve, marchand, demeurant aux faubourgs de Corbeil, comme détenteur d'un demi-arpent de vigne sis « aux Brosses », 23 octobre 1605. — Vente de 2 arpents et demi de terre en une pièce sise au terroir de Villabé, lieu dit « les Boissières », par Pasquette Lefèvre, veuve de Nicolas Du Nif, à Pierre Garnier, marchand boulanger à Corbeil, 16 février 1606. — Vente de pièce de vigne faite à Pierre Boulard, vigneron au Petit-Mennecy, par Nicolas Thi-beuf, commissaire examinateur au Châtelet de Paris, seigneur du « Val-Coquatrix », 21 novembre 1607. — Transport de bail à rente consenti par Messire Robert Meslin, curé de l'église Notre-Dame de Saintry, au profit de Pierre Rousseau, vigneron, et de sa femme, demeurant à Morsang-sur-Seine, 4 mai 1608. — Donation d'un arpent de vigne faite par le même Robert Meslin, à Anne Rogerye, veuve de Girard Gruppy, 9 septembre 1608. — Bail à cens d'un quartier de vigne fait par « honorable homme François David, » canonnier ordinaire de l'artillerie du Roy, deraeurant à Fontenay-lez-Briis », à Noël Rabot, laboureur à Étiolles », 2 janvier 1609. — Reconnaissance passée par « Hélye Jobineau, papetier », et Claude

Pelle, sa femme, demeurant à Essonnes, comme détenteurs d'une maison avec ses dépendances sise à Étiolles, 15 mars 1609. — Vente par Guillaume Breton, officier de l'artillerie du Roi, à Michel Hersant,

382

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

vigneron au Vieil-Corbeil, de demi-quartier de vigne, au vignoble de Saint-Germain, lieu dit « Chevreau », 11 septembre 1609. — Acte passé entre Jacques Duhamel, marchand, et Marie Martin, sa femme, demeurant à Corbeil, d'une part, « Messire Jacques Pierre, » prestre, vicaire en l't^eglise Mons' Saint-Léonard, » comme représentant Messire David Boucher, aussy » prestre curé de ladicte église », les marguilliers et les habitants de la paroisse, d'autre part, au sujet de la fondation d'un service pour « Guilmette de Coulon-hier, veuve de feu M^r Pierre Lorient », H avril 1610. — Quittance donnée par le marguillier de l'église Saint-Jacques, avec le consentement du curé, « Messire Michel Boucher », d'une somme de 130 livres tournois pour fondation de service, 10 juillet 1611. — Vente de quartier de vigne au lieu dit " Le Ilault-Clievreau », par Biaise Bordier, tisserand, à Toussaint Houatry, vigneron, 25 novembre 1611. — Vente de portion d'immeuble par Aubine Guillerain, veuve d'Etienne Desprès, demeurant à Saint-Maurice, près « Naugean-sur-Seine », 13 octobre 1613. — Reconnaissance passée par Vincent Bidault, garde pour le Roi en la gruerie de Corbeil, comme détenteur d'un quartier de vigne au terroir d'ÉtioUes, IT septembre 1614. — Reconnaissance passée par Léonard Baugé, prêtre, vicaire de Saint-Pierre du Perray, détenteur d'un demi-arpent de vigne au vignoble de Corbeil, 23 avril 1616. — Constitution de procureur, 1624.

E. 6883. (Liasse.) — .39-5 pièces, papier.

1624-1626. — Denis Harly. — Minutes des contrats reçus « à commencer du mercredy cinquiesme » jour de juing 1624 », par Denis Harly, « notaire » royal ès-[iarroisses du Vieiz-Corbeil, Peray et Lieur-saint, chasteliene de Corbeil ». — Quittance donnée par le marguillier en charge de l'église de Saint-Pierre du Perray, lequel, en la présence du curé, « Uⁿ Michel Maurey », et de plusieurs paroissiens, reconnaît avoir reçu de Jean Leclerc, seigneur du Perray, une somme de 12 livres tournois, pour rachat d'une rente foncière de 12 sols tournois, ainsi qu'une autre somme de 9 sols pour arrérages de ladite rente, 4 août 1624. — Contrat aux termes duquel Antoine

Bruneau, praticien, garde des menus-plaisirs du Roi en la forêt de Séguigny, met en apprentissage son fils, Louis Bruneau, pour une durée de deux années, chez Abel Berthois, maître boulanger en la paroisse Saint-Léonard, au faubourg de Corbeil, 29 septembre 1624.

— Constatation que le 1^{er} octobre 1624, jour de Saint-Rémi, Denis Harly s'est transporté « du faulxbourgs » de S*-Léonard », lieu de sa résidence, jusqu'au village du Perray, « au devant de la principalle porte et » entrée de l'église de S'-Pierre de Peray, dessoubz le » portail de ladicte église », et qu'alors par-devant lui est comparu Germain Bourgoing, maréchal, demeurant en ce lieu, lequel, en présence de témoins, a déclaré a qu'il estoict illecq venu exprès au-devant » d'icelle porte et principalle entrée,.... où de cous- » tume Messieurs de S'-Germain de L'Auseroj-e-lès- » Paris ont accoustumé de recepvoir leurs censives et » charges foncières à cause de leur seigneurye qu'ils » ont ès-environs et proche ledict Peray », pour payer les années d'arrérages des cens qu'il devait, mais qu'il n'y avait rencontré personne ayant charge de faire la recette dont il s'agit. — Testament de Noëlle de Blessy, veuve d'Edme Mercier, laquelle, entre autres volontés, exprime celle d'être inhumée dans le « semetiè- » re de M^{re} S'-Léonard, sa paroisse, proche et ad- » dessoubz de la croix qui est dans ledit cemetiè- » re, proche et attenant la fosse dudict deffunct Mercier, » son mary, et que son corps soict mis et enfermé » dans ung sercueil de bois », 6 octobre 1624. — Acte constatant que le dimanche 5 janvier 1625, M^{re} Léon Fontaine, procureur et notaire royal à Corbeil, et Pierre Fontaine, « chableur du pont dudict Corbeil », fils et exécuteurs testamentaires de Pierre Fontaine, en son vivant chableur du même pont, ont délaissé à l'œuvre et fabrique de Saint-Léonard la somme de 110 sols tournois de rente, à la charge pour le curé, les marguilliers et paroissiens de « dire et faire dire, » chanter et célébrer en ladicte église de S'-Léonard) par chacun an à tousjours, sçavoir : le treiziesme jour » de janvier premières vespres, et le landemain, qua- » ■>■> torziesme jour dudict mois, mâtime, heures cano- » niales, messe haulte et secondes vespres, et à l'issue » desdictes vespres ung salut sollempnel, le tout à » notte et plain chant, de l'office du Sainct-Nom de » Jésus ainsi que est notté et escript au livre pour ce » donné par lesdicts Léon et Pierre Fontaine à ladicte » église », etc. — Marché aux termes duquel « Cres- » tophle Musnier », marchand boucher au faubourg do Corbeil, s'engage à livrer, « du jour de Pasques » prochain », à Jean Muteau, marchand nii'gissier à Paris, « sur le quait de la Mégisserye », toutes « les » peaux de mouton et brebis qu[il] tura et esgor- » géra... jusques au jour de Caresrae prenant pro- » chainement venant, ce marché fait moyennant la » somme de soixante et douze livres tournois pour

» chascun cent desdictes peaux, à compter cent quatre
 I) pour cent et vingt-six pour quarteron ; lesdictes
 » peaux seront comptez à sçavoir depuis le jour de
 ï Pasques jusques au jour de S'-Rémy deulx peaulx
 » pour une, et depuis ledict jour de S'-Rémy jusques
 t> audict jour de Caresme prenant peau pour peau, à
 » la réserve toutteffois que arrivant que ledict Musnier
 » vienne à tuer moutons bisguiiis et iimosins, en ce cas
 » ledict Musnier sera tenu de bailler du jour de S'-Rémy
 » jusques à Caresme prenant trois peaulx pour deulx,
 »> lesquelles peaulx ledit Musnier sera tenu de livrer,
 » mettre et charger dedans le batteau des boulangers,
 » qui va ordinairement deulx fois la sepmainne de cesle
 » ville en la ville de Paris », 22 mars 1625. — Sommation
 faite à Pierre Fontayne, « maistre des pontz de la ville
)j de Corbeil », comme détenteur d'un demi-arpent et
 demi-quartier de vigne au vignoble de Corbeil, lieu dit
 Barbeau, vu sa qualité d'iit^ritier de Pasquette Maupou,
 sa mère, 9 avril 1625. — Marclié conclu par les niar-
 guilliers de l'église « de Saint-Germain du-Vieil-Gor-
 » beil w en présence des habitants et paroissiens, avec
 « Jean Hébert, maistre vitrier à Corbeil », pour « les
 » ouvrages de vitrerye » à exécuter en ladite église ;
 « Aux grand forme du hault des voulte de destacher
 » trois grandz panneaulx qui sont de l'image S' Jehan,
 » icelle nettoyer et replacer et remeclre les oranges
 » [sic] que conviendra, et en après les reraectre en
 » plomb neuf, et remectre des clavettes là où il y en
 » conviendra, et replâtrer de mesme que y a tousjours
 » esté, et faire le tout bien et deumeat. /te7n, de des-
 » tacher trois panneaulx à l'image S' Thomas et refaire
 » le tiers de ladicte image, et remectre le plomb qu'il
 » y conviendra, qui sera neuf, et remectre des bor-
 » deures de verre paincte, et mettre des clavettes là
 » où il en conviendra, et mettre une barre plus que
 » n'y en a eu par le passé, et icelle accommoder bien
 » et deument. Ile77i, de faire et refaire et destacher
 » trois panneaulx à l'image S' Paul, et remectre deulx
 » pièce de verre paincte, et mettre des clavettes là où
 » il y en conviendra, et replastrer le tout bien et deue-
 » ment comme il apartient. Item, à l'image S' André
 » destacher aussy trois panneaulx qui sont trop cours,
 » iceulx allonger et fère en bon estât, mettre des cla-
 » vettes avecq tout ce que y conviendra. Item, du
 » costé mesme destacher trois panneaulx à l'image
 » S' Philippes, iceulx replacer et les nettoyer, fournir
 » et garnir les oranges de vistres que y conviendra, et
 » mettre une barre de fer avecq clavette, et replastrer
 » le tout bien et deument comme il apartient.]lem, à
 » l'image S' Pierre destacher trois panneaulx, et une

» barre de fer pour fortiffllsr le corps de ladicte image,
» et y mettre clavette tant que y en conviendra, et
» icelle accommoder bien et deument. Item, au basse
» forme destacher huict panneaulx et iceulx replacer
» lorsque seront refaictz , pourquoy fère sera remis
u des pièces par tout là où il y en conviendra, et la
» rendre bien cloze, et icelle accommoder bien et deue-
» m"nt. Ite>n, aux quatre vistres qui sont à dessus du
» niaistre-autel de ladicte esglise raccommoier icelles
» sans lever les panneaux, pour quoy mettra tout les
» oranges comme y conviendra, les nettoyer avecq
B linges ou autres ustancilles propre à ce, les garnir
» de clavette, et mettre des pièces painctes semblable
» et rapportante à celle qui y sont. Item, de lever
» trois panneaulx à l'image S' Jacques, et iceulx laver
» et nettoyer et refaire bien et deument, et iceulx
» replacer, mettre vergette et clavette se que y en
» conviendra ». L'entrepreneur s'engage à exécuter
tous les travaux spécifiés, a à mettre toutes les
» oranges que conviendra aux vitres et panneaulx »,
à fournir « tous les mathériaux qu'il y conviendra
» pour la réfection d'iceulx », le tout devant être
achevé « d'huy en six sepmaines », moyennant le prix
de 54 livres tournois. 21 avril 1625. – Déclara-
tions faites par les habitants de la paroisse du Perray
et de Saint-Léonard, à la réquisition des asséeurs et
collecteurs, pour savoir si « ung nommé Jehan Ri-
» gault, marchand, demourant ausdictz faulxbourgs
» de S'-Léonard, et le plus riche et opulent de la dicte
» paroisse », doit, comme il le prétend, ne pas être
tenu pour « cottable » d'une somme de deniers à re-
couvrir sur les habitants de ladite paroisse, 7 mai 1625.

– Marché passé par Jean Bailiy, maître charpentier
à Saint-Germain-du-Vieil-Corbeil, reconnaissant avoir
« entrepris de honorable homme Jehan Rigault,
» marchand, maistre masson, demourant aux faulx-
» bourgs de S'-Léonard, faulxbourgs de Corbeil, en-
» trepreneur des réparations qui sont à faire au grand
» pont de ladicte ville de Corbeil, les ouvrages de char-
» penteryes que sont et conviennent faire au pont
» dormant que est joignant et sur lequel est posé le
» pont levis de ladicte ville », 12 mai 1625; – autre
» marché relatif aux mêmes travaux, 21 octobre 1625.

– Donation faite par M" Jean Leconte, « prestre,
» vicair de l'esglise M' Saint-Germain-du-Vieil-Cor-
» beil et Saint Jacques, son annexe, faulxbourgs de
» Corbeil », à l'église Saint-Jacques, d'une somme de
60 livres tournois, à charge de fondation, 28 oc-
tobre 1625 ; – constitution de procureur par le même
Jean Leconte, qualifié, de plus, « chappellain de la

» chapelle Saint-Farjot fondée en l'église Nostre-
» Dame de Paris », pour résigner ce bénéfice en fa-
» veur de « M'^ Charles Seneschal, prestre, curé de Saint-
» Germain et Saint- Jacques, son annexe », 29 oc-
» tobre 1625; – déclaration faite par Jean Paillart,
» Denis de La Borde et Jacques Dauvergne, marchands,
» attestant « qu'iiz congnoissent M' Charles Seneschal,
» prestre, curé de l'esglise M'- Saint-Germain-du-
» Vieil-Gorbeil et Saint-Jacques son annexe », que ce-
» lui-ci « est natif de Corbeil », fils de Nicaise Seneschal,
» en son vivant chirurgien en cette ville, et de Jeanne
» Regnault, « gens de bien, de bonne vye et conversa-
» tion, de la foy catholicque, apostolicque et romaine »,
» qu'il « fait bien et deuement l'office deppendant de sa
» cure », etc., 29 octobre 1625; – testament de Jean
» Leconte, « en son lit malade », lequel, entre autres vo-
» lontés, exprime celle d'être inhumé « en l'esglise
» M' Saint-Jacques dedans le cueur de ladicte esglise,
» proche le maistre autel », 29 octobre 1625. – Con-
» trat d'apprentissage : Martin Vilpou, " maistre coa-
» verturier tapissier aux faulxbourgs de S'- Victor à
» Paris », s'engage à montrer, « l'espace de trois moys
» et demy », à Régnier Foucquet « le mestier de cou-
» verturier et tappissier », sans être « tenu luy quérir
» aucun logement ne nourriture ne vestement » ; de son
» côté R. Foucquet, « pour l'advis et du consentement de
» vénérable et discrete personne M'^ Michel Maurey,
» prestre, curé du Peray et chanoyne en l'esglise
» S^ Spire, à ce présent », promet de « travailler au-
» dict mestier pendant ledict temps soubz ledict Vil-
» pou, son maistre, et faire toutes choses honnestes

» que luy sera commandée touchant ledict mes-

» tier seullement » ; prix convenu : 12 livres, que
» « M' Michel Maurey, promet paier pour ledict Fouc-
» quet, son nepveu, audict Vilpou », 22 décembre 1625.

– Testament de Paul Bourgoing, maître maréchal au
faubourg de Corbeil ; fondation, 1590-1626 (6 janvier).

– Promesse et contrat en vue du futur mariage entre
Cosme Ciauvignon, « compagnon et voicturier par
» eaux », paroisse Saint-Jacques, et Marie Charault,
» fille de Nicolas Charault, « voicturier par eaue »,
» 15 février 1626. – Marché conclu avec Guillaume
» Bertrand, maître maçon, demeurant « au Vieil-Mar-
» ohé », enli-eiireneur « de la besongne et ouvraige
» que a entrepris au chasteau et lieu seigneurial de
» S'-Germain appartenant au S'' de La Mourignière »,
» par Toussaint Sellerin ou Sallerin, « maistre tailleur et
» picqueur de pierre, demeurant au Plessis-Pasté, par-
» roisse de Brettigny », lequel s'engage « à tailler
» toute quantité de quartiers de graiserye qu'il con-

» viendra pour faire les chesnes dudict lieu seigneu-
» rial », 3 juin 1626. – Constitution de rente par

M^r Charles Seneschal, prêtre, « curé en l'esglise
» Monsieur Saint-Germain du Vieil-Corbeil , et Mon-
» sieur Saint-Jacques, son annexe, et chanoyne en
» l'esglise Monsieur Saint-Spire dans Corbeil », au
profit de la confrérie de la « Charité de M^r S^r Charles-
» Boromé fondée en ladicte esglise M^r S^r Jacques »,
à charge pour le procureur et les membres de la con-
frérie de « perpétuellement faire dire, chanter et célé-
» brer en ladicte esglise le service de Monsieur Saint-
» Charles de Boromé au jour de sa feste, qui eschet
» au quatriesme jour de novembre, tout ainsy que ce
» célèbre dans ladicte esglise ès-jours des festes sol-
» lennelles », novembre 1626. – Marché conclu avec
Jean Le Paire [signature Le Père], François Arrigon
[signature Harygon], Spire de La Vallette, Baptiste Le
Paire, Jean Regnault, Nicolas Roux, Abel Berthois,
François Buflfeteau, Julien Luce, Imbert Pinet, Etienne
Sansert [signature Saincer] , Spire Guinault, Claude
Novisse, Etienne Gaultier, Michel Cothias et Thimoléon
Michelet, tous boulangers en la ville et faubourgs de
Corbeil, par Girard Mitouart, marinier et voiturier par
eau, lequel s'engage à « mener et conduire le pain des-
» dicts boulangers en la ville de Paris et ce, pendant
» trois années consécutives finies et acomplies, à com-
» mencer du jour S^r Jehan-Baptiste prochain ». A cette
fin, il devra « fournir un batteau, de longueur, largeur,
» grandeur compétante, pour toutte la marchandise
» de pain que lesdicts boulangers voudront faire
» charger dans icelluy avec eux, leurs gens et servi-
» teurs assistans à la conduite d'icelluy et rendre au
» port des Grands-Esgrez, au dessoubz de la Tour-
» nelle ; et pour charger lequel pain sera tenu ledict
» Mitouart de rendre au port du Hourdy et lieux
» accoustumez en ceste ville ledict batteau deulx fois
» la sepmaine, sçavoir t'-s-jours de mardy et vendredy,
» jours ordinaires, et, en cas de festes [survenues]
» dans les sepmaines ès-jours de mercredy et samedy
» empeschant le marché qui se tient à Paris, sera tenu
» ledict Mitouart de bailler ung batteau les jours de
« lundy ou jeudy pour charger ledict pain audict port
» du Hourdy, affln d'en pouvoir faire la vente les jours
» de mardy ou vendredy au lieu des jours de vente
» accoutumée ». Pour charger, ledit Mitouart tiendra
son bateau prêt au port du Hourdy, « à l'heure de
» midy en attendant deulx heures au plus tart, affin
» que lesdicts boulangers puissent charger leur pain
» dans ledict batteau, pour estre prest à partir dudict
» port du Hourdy ès-dicts jours de mardy et vendredy

SÉRIE E. — NOTAIRES ET TABELLIONS,

385

» comme dessusdict à l'heure de sept heures en atten-
» dant huict, à laquelle heure ledict Mitouart sera

» tenu de partir pour aller en ladicte ville de Paris,
» pour arriver au lendemain à cinq heures du matin
» précisément audict port des Grandz-Esgrez. Et, au-
» paravant que de partir dudict port du Hourdy, sera
» tenu ledict Mitouart de crier à hault voix par trois
» fois en demandant aux dictz boulangers ou leurs gens
» si tous lesdicts boulangers ou leurs gens sont audict
» batteau ». Il ne recevra pas dans son bateau d'autres
boulangers que ceux mentionnés ci-dessus « sans l'ex-
» près congé et consentement » de ceux-ci. En cas de
débordement des eaux de la Seine et « aussy durant
» les glasse », Mitouart ne pourra être contraint de
fournir un bateau. Si l'entrepreneur vient à ne pas
amener le bateau aux jours et heures convenus, « pour-
» ront lesdicts boulangers en prendre un autre bat-
» teau ou plusieurs comme ils pourront recouvrir avecq
» personnes pour mener et conduire leurdict pain
j) à ladicte ville de Paris, aux fraiz et despens dudict
» Mitouart ». Celui-ci « ne pourra faire mectre aucune
» personne dans ledict batteau où sera ledict pain
» pour mener et conduire en ladicte ville de Paris,
» ains sera tenu ledict Mitouart en avoir un autre
» pour tenir ledict monde, que pourra toultefois con-
» duire avecq ledict batteau où sera ledict pain, les-
» quels seront tirez et conduicfz par un autre petit
» bachau qui sera tiré avecq six sescliers [?] et trois
» hommes pour ce faire, entend que le Roy ne soit
» point sur le chemin de Fontayne-Bleau ; et entend
» que y sera, sera tenu ledict Mitouart d'avoir un
» autre batteau distraict et séparé du port pour four-
» nir ['?'] les gens de Sa Majesté, qui sera conduit
» séparément ». En cas de « vent tempestueux »,
Mitouart devra fournir des chevaux « pour tirer en
» aval ledict batteau, affln d'arriver audict Paris, au
» lieu cy-dessus nommé, à ladicte heure de cinq
» heures ». Il fournira aussi, « tant audict port du
» Hourdy dudict Corbeil que audict port des Grands-
» Esgrez dudict Paris, planche de bois de longueur,
» largeur et force compétante pour charger, des-
» charger leurdict pain », et paiera « tous les droicts
» qui pourroient estre prétendus ». Si, par « le def-
» fault dudict batteau, le pain desdictz boulangers
» [vient] à estre gasté et mouillé, sera tenu ledict Mi-
» touart paier icelluy pain gasté, en quoy faisant luy
B demeurera ledict pain gasté et mouillié ». Enfin, il
est convenu entre les boulangers que l'ordre à obser-
ver pour le rangement des pains dans le bateau sera
tel « que la moicthy des susnommez seront tenus de

SeINE-HT-OiSB. — SÉRIB e. — TOMB V.

» mectre une sepmaine leur pain dans un costé du
» batteau et l'autre sepmaine de l'autre costé, sans
» préférer aucune place l'un à l'autre desdicts costé,
» et le premier arrivé sera tenu arrenger son pain
» dans le meillieu dudict batteau et les autres ensui-
» vant ». Le présent marché est fait « moyennant la
» somme de douze solz tournois pour chascun voyage,
» que chascun desdictz boulangers sera tenus paier

» audict Mitouart ou au porteur. Et si quelqu'ung
» d'eulx estoict sans charger pain dans ledict batteau,
» ne paiera aucune chose, sans que puisse prendre
» aultre batteau ». 13 février 1627. – Quittance donnée
par Jean Ferry, marguillier de Saint-Jacques, qui re-
connaît avoir reçu de Nicolas Lottin, conseiller et élu
en l'Élection de Paris, une somme de 42 livres léguée
à l'église (' par ses feues père et mère pour et à ceste
» fin de par lesdicts deffuncts estre participans aux
» prières et oraisons que se disent en ladicte église, et
» aussy que le banc faict mettre en icelle par ledict
» sieur Lotin, leur fllz, et place sur laquelle il est pozé
» soit conservé et demeure à perpétuité à leurs des-
. cendans », 10 mai 1627. – Testament de Jean Bier-
diau, marinier et voiturier, demeurant au faubourg
Saint-Jacques, 10 juillet 1627. – Quittance donnée par
le marguillier de Saint-Jacques, reconnaissant avoir
reçu de M^r Nicolas Lottin la somme de 18 livres « pour
) rescompense de la permission à luy donnée tant par
» Messire Charles Seneschal, prestre, curé de Saint-
» Germain et dudict Saint-Jacques, principaulx habi-
» tans de ladicte paroisse, que luy marguillier susnom-
» mé, de mettre et pozer ung banc de quatre pieds de
» largeur sur cinq à six de longueur devant et proche
» le pillier estant vis-à-vis de l'autel de S'-Nicolas et
» S'-Claude qui est en ladicte église S'-Jacques »,
12 juillet 1625 (?). – Bail par M^r Charles Seneschal
à « Pierre Blocher, maistre d'escolle ès-dictes par-
» roisses » [S'-.Germain et S'-Jacques] des « dismes
« d'agneaux, oisons, cochons et tous autres menues
» dismes qui sont deubs audict sieur bailleur », 12 sep-
tembre 1627. – Fondation faite à l'intention de Jean
Paillart, vigneron, et de Claude Delaborde, sa femme,
en l'église Saint-Jacques, 29 septembre 1627. – Mar-
ché passé par la fabrique de Saint- Jacques avec
Jacques Charbonnier, '< couvreur d'ardoize, demeurant
» à Soisy », pour travaux de couverture à l'église,
12 octobre 1627. – Contrat en vue du futur mariage
entre Claude Lefort, tonnelier au faubourg Saint-
Jacques, et Marguerite Doublet, 13 janvier 1628. –
Marché conclu par Pierre Hurtault, manouvrier à
Soisy-sur-Seine, lequel s'engage à livrer à Antoine

49

386

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

Joisneau, maître maçon en ce lieu, « la quantité de
» cinquante tlioise de pierre de meuUière bonne, loyalle
» et marchande rendue sur le port de Soisy ou au
» dessoubz », 14 juillet 1628. – Constitution de rente
au profit de l'église, « œuvre et fabrique Monsieur
» S'-Pierre du Peray », 3 septembre 1628. – Marché

passé par la fabrique de l'église de « S'-Germain-du-
» Vieil-Corbeil » avec Gabriel Grimault, vitrier à Cor-
beil, pour travaux consistant à « mettre dix pannaux
» de vistre neufve, sç. avoir à la vistre d'en bas au
» dessus du grand coffre huit panneaux, deux grands
» panneaulx neufz à la vistre de dessus la porte », etc.,
moyennant 06 livres tournois, 14 novembre 1628. –
Mention sur la chemise des actes de l'année 1627 :
« RÉVÉRAND, commis pour le décès dudict Harly,
» notaire, ayant la pratique ».

E. 68S4. (Liasse.) – 31G pièces, papier.

1629-1632. – Suite des actes reçus, de 1629 à
1632, par « Denis Harly, nottaire roial ès-parroisses de
» Perray, Lieusaint, Saint-Germain-le-Vieil-Corbeil,
» prévosté et cliastellenie de Corbeil, résidant aux
» fauxbourgs Saint-Jacques et Saint-Léonard.
» RÉVÉRAND » [mention apposée sur la chemise des
actes de 1632]. – Constatation par Denis Harly que
le dimanche 11 mars 1629, à l'issue des vêpres chan-
tées en l'église paroissiale de Saint-Jacques au fau-
bourg de Corbeil, il s'est transporté « au devant de la
» porte et principale entrée de ladictte esglise, où
» esfoient assemblez le plus grand nombre et sayne
» partye des habitans de ladictte parroisse », et que
ceux-ci ont constitué leur procureur général et spé-
cial Christophe Musnier, procureur syndic, pour
« soustenir all'encontre de Pierre Biochet, soy disant
» maistre d'escolle en ladictte parroisse, et soustenir
» all'encontre de luy qu'il doibt demeurer taillable ès-
» roolles des tailles de ladictte parroisse comme n'ayant
» aucun privilège, et que personne desdicts habitans
» de ladictte parroisse ne l'a appelle pour l'effect de
» maistre d'escolle pour l'enseignement de la jeu-
» nesse, ainsy que prétend, s'y estant mis de son
» propre mouvement ». – Acte enregistrant la déclai-
ration de M[^] Charles de Bonneval, écuyer, sieur de la
Grange-du-Bois sous Montmorency, bachelier en mé-
decine, demeurant à « Chailly », lequel « a dict avoir
» veu et visitté ung petit enflant de mammelle, aagé
» de dix mois ou environ, en norrice au logis de

» Charles Semelle, icelluy petit enfant appartenant à
» Estienne Clinchart, boullenger, demeurant à Cor-
» beil, lequel ledict de Bonneval a dict avoir trouvé
» avoir deulx doix de la main droicte extirpée, appe-
» lée l'index et le médius, par la faulte et mauvais
» pensemens et rné licamens de celui qu'il peult avoir
« pensé ledict petit enfant et le pense encorre », 16
mars 1629. – Devis et marché pour travaux à exécu-
ter « aux deulx clochers S'-Germain et S'-Jacques,
» comme aussy au portail dudict S'-Jacques » ; Jacques
Michel, « couvreur d'ardoize » au faubourg Saint-
Jacques, 18 mars 1629 ; – acte y relatif, 19 mars. –

Réparation d'honneur : André Vaillant et Jeanne Delanoue reconnaissent, au sujet des « injures in proférées » rées par ladicte femme Vaillant à Catherine Lefort, » veuve de feu Simon Paillard », que ces paroles « sont contre vérité ; tient et réputation ladicte femme » Lefort pour femme de bien et d'honneur », 4 mai 1629. – Acte d'assemblée des habitants de la paroisse de Saint-Pierre-du-Perray. Le dimanche 1^{er} avril 1629, issue de véjires, en présence du curé, ouverture est faite du « coffre et trésor où sont serrez et enfermez tous et ungs chascuns les livres, papiers et enseignemens concernans les biens, droictz et revenus appartenant à ladicte esglise, pour veoir et rechercher sy il ce (rouverroit aulcuns papiers et titres concernans les censives de ladicte esglise, pour estre iceulx tirez hors dudict coffre, pour estre iceulx baillez et mettre ès-mains de Messire Louis Tronson, conseiller au Conseil d'Etat du Roy, secrétaire de son cabinet, intendant et secrétaire des finances de Sa Majesté, seigneur dudict Peray»; – actes relatifs à la même affaire : transaction du 1^{er} août 1629. – Contrat aux termes duquel Pierre Biochet, maître d'école, demeurant aux faubourgs de Corbeil, promet à Julien Cocquart, laboureur à Varrâtre, de « monstrier et enseigner à François Cocquart », fils de celui-ci, âgé de 8 à 9 ans, à lire et écrire pendant le temps d'une année à commencer du jour de la Nostre-Dame d'aoust dernièrement passé, pendant lequel temps ledict Biochet a prouvé de loger, nourrir et coucher ledict François Cocquart et l'enseigner doucement et du mieux que luy sera possible, au mieulx que ledict François Cocquart pourra concevoir et apprendre ». Prix convenu : 75 livres tournois, payables de 3 en 3 mois ; « et a esté présentement payé la somme de dix-huit livres quinze sols tournois pour le premier terme paie par avance », 24 août 1629. – Marché pour travaux de maçonnerie à exécuter conclu par M^{re} Charles

SÉRIH; E. – NOTAIRES ET TABELLIONS.

SST

» Seneschal, curé de Saint-Germain-du-Vieil-Corbeil, avec Louis Fauconnier et Gabriel Barannel, massons limosins, demeurant à Creusan, pays de La Marche », 18 novembre 1620. – Obligation : Pierre Blocliet, maître d'école au faubourg Saint-Jacques, reconnaît « avoir pris et retenu pour pensionnaire Jehan Dupont, fils de Nicolas Dupont, laboureur, demeurant au Fresne, âgé de neuf à dix ans, pour le temps d'un an à commencer du jour des Roys dernièrement passé, pour pendant ledict temps monstrier [et] enseigner ledict Jehan Dupont tant à lire que à écrire ». Pierre Blochet devra « le

» traicter doucement, le fournir de lict, chauffage, lu-
)> mière et nourriture »; le père, de son côté, entre-
tiendra son fils « de vestemens et linge ». Prix con-
venu : 81 livres tournois, à payer « moictyé au jour de
» Pasques prochain, moictyé au jour S' Rémy », 13
janvier 1630. – Transaction ayant pour objet de
mettre fin à un procès « pendant et indécis par-de-
» vant Mons'" le prévost de Paris ou Mons"' son lieute-
» nant civil entre vénérable et discrète personne
» M^o Ysaac Troussel, prestre, maistre ès-artz en l'U-
» . niversité de Paris, clerc mafguillier en l'église
» S'-Médéric de Paris, pourveu de la cure St Gervais
» et S'-ProUiais de Perthe, et autrement demandeur
» en révocation de la permutation qu'il avoit accordé
» faire de ladicte cure avec M''« Allain Sanson, prestre,
» aussy maistre ès-artz en ladicte Université de Paris
» et curé de Saint-Sauveur-sur-Escolle, avec ladicte
» cure de Saint-Sauveur», d'une part, et ce dernier,
d'autre part, l^"' mai 1630. – Bail par Louis Chabanne,
marguillier et proviseur de l'église Saint-Germain du
Vieil-Corbeil, « des dismes de vins appartenant à la-
» dicte esglise », à la charge de « fournir une queue
» de vin au sieur curé » et de payer la somme de '22
livres 10 sols, 15 septembre 1630. – Marché relatif
à des travaux de maçonnerie à exécuter, « pour M'^"
» Louis Tronson, conseiller du Roy en ses Conseils
» d'Estat et privé, secrétaire en son cabinet, intendant
» et secrétaire de ses finances, seigneur du Couldray,
» aux fossez qui sont à l'entour du chasteau apparte-
» nant audict sieur au village du Couldray», 25 sep-
» tembre 1630. – Acte aux termes duquel Spire Le-
merle, charron, demeurant aux faubourgs de Corbeil,
reconnaît « avoir mis en pension pour cinq années
» entières, fînyes et accomplies, à commencer du
» jour d'huy, à M. Pierre Blochet, maistre d'escoUe,
» demeurant aux faulxbourgs dudict Corbeil, à ce
» présent, Pasquette Lemerle, [sa] fille, aagée de huict
» ans, pour pendant lesdictes cinq années norrir par

» ledict Blochet ladicte Pasquette, luy fournir de lo-
» gement, lict, lumière et luy faire aprendre par sa

» femme la cousture en linge, comme aussy de

» luy aprendi'e et enseigner à lire ». Le père sera tenu
de « entretenir ladicte fille de ses vestemens hon-
» nestes » et paiera audit Blochet la somme de 75
livres pour la pension de sa fille, <■ à payer moictyé au
» jour de Noël prochain et l'autre moictyé au jour de
» Noël ensuivant », 24 octobre 1630. – Bail à Jacques
Marin, jardinier à Essonnes, par M^e Charles Senes-
chal, curé de St-Germain et St-Jacques de Corbeil, de
« ung grand cloz sciz au terrouer de Villededon, fer-
» mé de murailles de tout costez, comme il ce con-
» tient », pour en jouir pendant l'espace de six années,
« durant lequel [temps] ledict Seneschal piomect et
» sera tenu faire bastyr et édiffler une maison, où il y
» aura une salle basse avecq cheminée et four, ung
» guernier au dessus, une estable à mectre quatre

» vai'hes avecq unq petit toit à porcqs », etc., 6 janvier 1031. — Autorisation donnée par Jacques « Fa-
» ré », marchand au faubourg de Corbeil, à « Denis
» Rapinart sieur de Lespine », l'un des cheveu-légers,
« maistre d'hostel de Monseigneur le comte d'AUectz »,
de faire conduire « les eaue provenant d'une fontayne
» appelle la Fontayne-Chertier, sciz au territoire de
» Sainctry, par-dedans une pièce de terre apparte-

» nant audict Farré, pour icelles eaues faire aller

» et conduire dans la maison dudict S[^] qui est seize
» audict Sainctry », 26 juin 1631. — Marché relatif
au bateau des boulangers : acte passé entre Louis
Chabanne, voiturier par eau, demeurant au faubourg
de Corbeil, d'une part, et les boulangers de cette ville,
d'autre part, pour le transport du pain à Paris pen-
dant une durée de 3 années, 13 juillet 1631. — Bail
d'animaux fait à un vigneron de Sainctry, par Denis
Rapinart, sieur de Lespine « et l'un des chevaulx-lé-
» gers de la couronnelle de la cavallerye légèrre de
» France et maistre d'hostel de Monseigneur le comte
» d'Alletz », -4 septembre 1631. — Location faite par
Cosrae Cliauvignon ou Chovignon, voiturier par eau,
demeurant au faubourg de Corbeil, à Paul Pierre, pé-
cheur, d'un bateau portant 40 à 45 muids de vin,
garni de son gouvernail et d'une fermure, « pour par
» ledict Pierre s'en servir à faire unq voyage jusques
» à Courlon ». Prix convenu : « 50 solz tournois pour
» chacune sepmaine que tiendra ledict batteau « 23
septembre 1631. — Testament de Jeanne Pigres ,
veuve de Jacques Beaujon, demeurant à Fontenay-le-
"Viconte [4 octobre 1572] mis à la suite du dernier
acte de l'année 1631, portant la date du 29 décembre.

388

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

— Compte de tutelle présenté par Jean Regnault, bou-
langer, janvier 1632. — Marché pour travaux de ma-
çonnerie à exécuter en la ferme de <> Bruille », pa-
roisse de La Croix-en-Brie, appartenant à « Mⁿ du
» collègue du cardinal Lemoyne fondé en l'Université de
Paris », 20 janvier 1632. — Constitution par Claude Fro-
menteau, laboureur à Mory, et par Denis Harly, « ayant
» les droicts de Margueritte Ilarly et Claude Harly, ses
» frère et sœur », tous héritiers de Jean Fromen-
teau, en son vivant laboureur à Gravois, paroisse de
Saint-Germain du Vieil-Corbeil, et accomplissant l'une
des clauses du testament de celui-ci, reçu le 3 août
1611, par Mⁿ Pierre Le Bergier, d'une rente au profit
de l'église dudit Saint-Germain, à charge de fondation,
29 juin 1632. — Bail à loyer des dîmes appartenant à
l'église de Saint-Germain-Ie-Vieil-Corbeil, 11 juillet

1632. – Traité conclu entre M.^r Nicolas Thibeuf, conseiller examinateur au Châtelet de Paris, seigneur du Val-Cocquatrix », et Noël Cartier, laboureur, ferffier dudit Thibeuf « en ladict terre du Val », 12 juillet 1632. – Marché avec Jean Hébert, maître plombier et vitrier à Corbeil, pour travaux de son état à « faire » au cloché de l'esglise du prieuré d'Essonne »3, 15 octobre 1632. – Vente par la veuve de Martin Lambert, demeurant au Coudraysur-Seine, à M.^r Louis Tronson, « seigneur du CouUray et de Peray », de 40 perches de vigne, « ci-devant friches, scizes lieu dict » Le trou du Loup », 24 décembre 1632.

E. 6885. (Liasse.) – 385 pièces, papier.

1633-1636. – Suite des actes reçus de 1633 à 163(j).
– Mention sur la chemise des actes de l'année 1634 :
» Jean Delaunay, conseiller du Roy, nostre sire,
» prévost et soubz-bailly de la ville, prévosté et chas-
» tellenye de Corbeil, lieutenant civil et criminel
» accesseur d'icelle, commissaire examinateur audict
» lieu, et M.^r Pierre Ilideulx, garde du scel et nouvel
» attribution d'icelle. Harly, notaire. » – Fondation
faite par les seigneurs du Perray : acte d'assemblée
des habitants de la paroisse, réunis le dimanche
6 mars 1033, sous le portail de l'église, à l'issue de la
grand'messe célébrée par le S.^r Le Jametel, curé, à
l'effet de délibérer sur un mémoire adressé à la fabrique
par M.^r François Pépin, conseiller du Roi, élu en l'Elec-
tion de Paris, lequel offre a de donner et paier pour
» une fois payée à ladict esglise de Perray la somme
» de 300 livres tournois», moyennant laquelle les

curé, marguilliers et paroissiens s'engagent à célébrer
et faire célébrer en leur église, à perpétuité, trois
messes basses les 20, 21 et 22 septembre, « à donner
» et distribuer aux pauvres dudict lieu de Peray, ou
» autres au deffaulx , à l'issue desdictes messes , la
» somme de quarente cinq sols tournois, faire publier
» au prosne le dimanche précédant les susdicts jours
» que l'on dira lesdictes messes et ce fera ladict dis-
» tribution, auquel prosne seront tenus lesdictz sieur
» curé, marguilliers et paroissiens d'icelle esglise
» es-dicts noms faire dire par ledict sieur curé ou
» vicaire et ses successeurs ung De Profundis et
» Pater, le tout pour le repos de l'âme de feu Jean
» Leclerc, vivant seigneur du Peray, comme aussy de
» faire mectre ung épitaiffe proche le grand hostel de
» ladict esglise, qui contiendra en substance les
» charges cy -dessus ». Constatation que « ont tous
» d'ung commung accord et advis trouvé et eu pour
» agréable l'offre faicte par ledict sieur Pépin ». –
Bail à ferme par Nicolas Thibeuf, conseiller et exa-
minateur au Châtelet de Paris, à Simon Argentin,
laboureur, du « pavillon estant proche la porte de la

B maison seigneuriale du Val-Cocquatrix, les estables
» à chevaulx, à vaches, grange, cours et la laicterye
» estant au dessoubz d'ung autre pavillon proche la
» porte noire avecq les toix à porcqs, avecq la
» quantité de cent dix arpents tant terres, prez et
» pasturages despendant de ladicte ferme du Val-
» Cocquatrix », 15 mars 1633. – Marché pour travaux
de réparations à faire à la couverture du clocher de
l'église de Saint-Germain-le-Vieil-Corbeil, 29 juin
1633. – Cession de rente faite par Charles de Goul-
lard, écuyer, sieur de Villeray, à Charles Deschamps,
sieur du Portail, 8 novembre 1633. – Prise à bail
de 5 vaches par Charles Pasquier, laboureur, demeu-
rant à « Champtelou », qui, outre les charges, s'engage
à « héberger lesdictes vaches, icelles nourrir, garder et
» envoler aux champs pasturer, les faire penser et
» médicamenter en telle sorte que n'arrive la mort et
» pertiie d'icelles sur peyne de payer icelle suivant
» l'estimation qui en sera faicte par gens à la congnois-
» sance », 2 décembre 1633. – Constitution de pro-
cureur par Françoise Ducrocq, femme de Jean Guérin,
laboureur, demeurant à Coubert, à l'effet de vendre à
M^r Pierre Ilideulx, notaire royal à Corbeil, ou à toute
autre personne, un corps d'hostel sis en la rue Saint-
Spire, 9 février 1634. – Transport de bail par M^r
Jacques Blondeau, curé « de S^t-Port-sur-Seyne », au
profit de M^r Jean Le Jametel, curé de S^t-Pierre
(lu Perray, 31 mars 1634. – Bail par Simon Ollivier,

SERIE E. – NOTAIRES ET TABELLIONS.

389

marguillier en charge de l'œuvre et fabrique de Saint-
Germain-du-Vieil-Corbeil, à Jean Cartier, marcliand
« au Vieil-Marché », de la « dîme de tous grains
>3 appartenant à ladicte esglise », 9 juillet 1634. –
Autre, à Toussaint Bénard, de la dime du vin, 24 sep-
tembre 1634. – Échange de pièces de terre conclu
entre M^r Louis Tronson, conseiller du Roi, etc. sei-
gneur du Coudray-sur-Seine, Perray et autres lieux,
présentement en son château du Perray, d'une part,
et Jean Rigault, marchand au faubourg Saint-Léonard,
d'autre part, 4 novembre 1634. – Marché pour
travaux de maçonnerie à exécuter « à l'antour d'un
» canal » entrepris par ordre et pour le compte de
« Monsieur M^r Pierre Thibeuf, conseiller du Roy en
» sa court de Parlement, seigneur de Bouville et du
» Val-Cocquatrix en sa maison et lieu seigneurial
» dudict Val-Cocquatrix », 4 décembre 1634. – Devis
des ouvrages de maçonnerie devant être exécutés en
la ferme de Villepesque appartenant à Nicolas Le
Clerc, conseiller au Parlement, seigneur en partie de
Villepesque ; – marché y relatif, 18 avril 1634. –
Acte d'association pour « tenir ensemble ung moulin

» à eaue,.... sciz à Soisy-sur-Escolle, appelle le
» Moullin de la Fosse », mai 1635. — Mise en appren-
tissage de Barthélémy Vassal, âgé de 17 ans, chez
Jean Foing, maître boulanger au faubourg de Corbeil,
9 juillet 1635. — Transaction conclue entre Charles
Semelé, Léon Chauveau et autres, maîtres pêcheurs
sur la « rivière de Seyne », aux termes de laquelle
ceux-ci, promettent « d'entretenir à l'advenir entre
» eux en l'esglise M. S'-Léonard, faulxbourgs de Cor-
» beil, la confrairye des patrons Messieurs S' Pierre
» et S'-André, apostres, qui, de ci-devant et dès long-
» temps, y a esté entretenue par les prédécesseurs
» pescheurs en ladicte esglise S'-Léonard, pour l'entre-
» tenement de laquelle confrairye lesdicts susnommez
» et leurs successeurs ont promis et seront [tenuz] de
» contribuer à faire dire, chanter et célébrer en ladicte
» esglise par chacun lundy de la sepmaine une messe
» basse » etc., 30 novembre 1635. — Bail d'immeuble
dépendant de deux corps de logis sis à Corbeil,
oc appellez la Nasse et le Petit-Chauldron », fait par
Guillaume Girard, laboureur à « Sacogny, paroisse de
» Morsang », à Nicolas Delamarre, marchand à Cor-
beil, 10 janvier 1636. — Transaction entre Pierre
Le May, Claude Loreau et Jean Poullain, asséeurs
collecteurs des tailles de Saiiit-Germain-le-Vieil-Gor-
beil, d'une part, et Spire Gilles, demeurant « au Vieil-
» Marché », en cette paroisse, 25 février 1636. —
Rachat de rente due par Abel Berthois, boulanger, à

l'église Saint-Léonard, avec le consentement du curé
de la paroisse, « M.' Jean Le Jaraetel », 27 juillet 1636.
— Titre nouvel passé par Toussaint Venard, vigneron,
demeurant « au Vieil-Marché », comme détenteur
d'une pièce de vigne sise au vignoble de Corbeil, lieu
dit « Chevreau », chargée de 50 sols de rente au profit
de Jean Regnault, marchand boulanger, 11 novembre
1638. — Autre , passé par Gilles Geoffroy , ma-
nouvrier au Perray, pour un immeuble sis en ce lieu,
tenant d'une part à M' Tronson, seigneur du Perray,
d'autre à M' de Saint-Marcel, d'un bout ◼ sur la rue
» qui tend dudict Peray à la Fontayne-au-boureau»,
15 décembre 1636.

E. 6886. (Liasse.) — 461 pièces, papier.

1637-1640. — Suite des actes reçus de 1637 à 1640.

— Déclaration aux termes de laquelle Thomasse L ,
fille demeurant au Perray, confesse que, « combien
» qu'elle aye faicte poursuitte all'encontre de Thous-
» saintz S , voicturier par eaue, demeurant aux
» faulxbourgs de Corbeil, à ce présent, sur ce que elle
» acusoit ledict S d'avoir eu sa compaignye char-

» nelle, du faict duquel elle seroict demeurée grosse
» et seroict accouchée d'ung enfant masle, qu'elle
» auroict faitct baptizer soubz le nom dudict S »,
cette accusation n'a été lancée qu'à « la incitation de
» quelques personnes » et qu'elle est fausse ; « que le-
» dit S , n'a jamais eu sa compagne charnelle,
» que sa grossesse n'a esté du faict dudict S
» ains d'autres, et, combien que ledict S l'ayt
» en quelque chose assistée du depuis ledict accouche-
» ment, n'entend recongnoistre ladicte L que tout
» ce que ledict S en a fait n'a esté qu'une cha-

o rite qu'il a fai'te à son endroict, dont pour ce elle
» n'entend en tirer aulcune consequnce », avril
1637. _ Testament de Michelle Giffart, veuve de
Pierre Groisel, en son vivant praticien à « Val-le-
» Petit » [Vert-le-Petit], demeurant actuellement au
faubourg de Corbeil, laquelle, entre autres volontés,
exprime celle d'être inhumée « dans l'esglise ou cime-
» tière de l'esglise de S'-Léonard » ; legs faits par elle
à l'œuvre et fabrique : « Tous et ungs chascuns ses
» biens meubles, hardes, argent monnoyé et non mon-
» noyé » ; dépôt fait par elle entre les mains de

Charles Arigon dit Chably, voiturier par eau : « Une
» couche à haults pilliers de bois de chesne, ung lict de
» plume garny de son traversin >3, etc. 9 septembre

390

ARCHIVES DE SEINE-KT-OISE.

1637. _ Vente de pièce de terre sise à Saintry, lieu dit
Rougeau, faite à Nicolas Launay, vigneron, demeu-
rant à « Saint-Try », par M--^ Denis Pelletier, conseil-
ler da Roi, receveur généra! des décimes du diocèse
de Boulogne, 23 novembre IGS"/. — Bail par M'^= Louis
Tronson, conseiller du Roi, seigneur du Coudray-sur-
Seine, du Perray et autres lieux, à Toussaint Le Roy,
laboureur, « demeurant à la Grand-Motlie-de-Cour-
» tourou», de la ferme appelée « la Grand-Motlie, pa-
» roisse dudit Courtourou », décembre 1637. — Pro-
curation donnée par M™ Louis Tronson. « Fait et
» passé au cliasteau du Coudray », le 19 janvier 1638.
— Testament de Jean Bichat, vicaire de l'église Saint-

Germain-du- Vieil- Corbeil et Saint-Jacques, son an-
nexe, lequel, entre autres volontés, exprime celle
d'être « inhumé et enterré en l'esglise dudict St-Jacques
» dans le cueur d'icelle, en telle lieu et endroit qu'il
» plaira à M' le curé ordonner », 6 mars 1638. –
Mémoire des ouvrages de maçonnerie et couverture
devant être exécutés « pour Mademoiselle de Villeret,
» au lieu seigneurial de Villeret » ; marché passé
à cet efifet par « Anne de Postel, dame de Villeray »,
« avec Jean Riche ou Richer, 30 mai 1638. – Testa-
ment de « M' Jean de La Fontayne, escuyer, sieur
» de Villepescle, cappitaine au régiment de Me-
» lun, estant de présent en son chasteau de Ville-
» pescle » ; legs faits par lui à sa sœur, Marie de La
Fontayne, religieuse au Parc-aux-Dames, à l'église de
Lieusaint, etc. 8 juin 1638. – Transport de créances
consenti par Jean Guillot, maître et conducteur du
« batteau corbillat de Corbeil », et par Marie An-
dreau, sa femme, au profit de Guillaume Delaunay
[signature De Launay], receveur du domaine de la
ville, prévôté, vicomte et cliâtellenie de Corbeil,
23 juillet 1638. – Vente par M^r Denis Pelletier, con-
seiller du Roi, à Lubin Deschamps, marchand cabare-
tier au faubourg Saint-Jacques, de pièce de vigne au
vignoble de « S'-Try », 23 octobre 1638. – Acte aux
termes duquel Madeleine Donon veuve « de feu M' »
» Pierre de La Fontayne, vivant chevallier, seigneur
» de Villepescle et autres lieux », présentement en son
château, reconnaît que « pour la bonne affection et
» amitié qu'elle a envers Catherine Docquet, veuve de
» feu Louis Rapaille, en faveur de ce que ladicte

» Docquet a norry de laict et eslevé deffunct M[™] de
» Provinlieu, flls de ladicte dame, naguère déceddé au
» service de Sa Majesté », elle lui fait donation de
« la somme de soixante et dix-.5ept sols six deniers
» tournois de rente annuelle et perpétuelle », 13 no-
vembre 1638. – Marché aux termes duquel Gabriel

Bierdiau ou Vierdiau, voiturier par eau, demeurant à
Saint-Jacques, s'engage à « norrir et fournir d'ali-
» mentz Marion Atizouer, femme de Pierre Besnier, vi-
» gneron, ainsy qu'il a commencé à faire depuis le deul-
» xième jour d'avril dernier passé jusques et pendant
» sa vye, icelle loger, la penser et scolliciter bien et soi-
» gneusement, luy faire blanchir son linge et l'acom-
» moder bien et honnestement ; et sera fourny par
» par ledict Besnier ung lit ou couche pour la cou-
» cher, et ensemble tous les autres habitz et linge qui
» conviendra pour ladicte Auzouer, blanchir et aco-
» moder, à la réserve des draps pour la coucher, les-
» quels ledict Bierdiau sera tenu de luy fournir, tous
» lesquels lict, couche, linge et bardes, qui seront
» baillés par ledict Besnier, luy seront rendues après
» le décedz de ladicte Auzouer », le présent marché
étant fait « pour se descharger par ledict Besnyer, d'aul-
» tant qu'attendu l'âge de ladicte Auzouer, qui est de
» plus de 87 ans, il luy est impossible d'assister ladicte

» Auzouer comme il luy est nécessaire, attendu qu'elle
» est comme eu enfance et d'ung grand soing »; prix
convenu : 200 livres tournois par an, pension payable
de 6 en 6 mois. 6 juin 1639. — Vente par Aubin Mous-
seulx, marchand à Saint-Aubin, paroisses d'Avon et
Fontainebleau, à Claude Deschamps, marchand chau-
fournier aux faubourgs de Corbeil, de" ung batteau
» Montargis de dix thoises de long, presque neuf,
» garny de son gouvernail, que ledict Deschamps a dit
» avoir veu, et lequel batteau ledict Mousseulx sera
» tenu de rendre au port du Hourdy de ceste ville de
y Cjrbeil, ledict batteau garny de sa fermure » ; prix
convenu : 450 livres tournois ; 30 juillet 1639. — Dé-
claration faite par M'' = Jean Le Jametel, prêtre, curé
du Perray et Saint-Léonard, son annexe, « diocèze et
» eslection de Paris », d'où il résulte que '< depuis
B l'année 1580 n'a esté acquis, légué ny donné à la-
B dicte cure aucune rente, héritage ou immeuble de
» quelque nature que ce soit », 29 octobre 1639; —
autres déclarations pour différentes cures. — Bail par
« damoiselle Anne de Postel, veuve de feu Charles de
» GouUard, vivant escuier. S'' de Villeray et de Tou-
» raille », d'un immeuble dénommé « la grande cui-
» sine de Touraille en la paroisse de Pera^' », 11 dé-
cembre 1639. — Quittance aux termes de laquelle le
marguillier en charge de l'église de Saint-Pierre du
Perray, reconnaît avoir reçu de M^m Jean Jonchery,
garde-meubles du Roi, receveur des consignations de la
Grand-Cliambre et grand buffetier du Parlement, la
somme de 12 livres 10 sols tournois pour rachat du
rente, 30 mai 1640. — Contrat en vue du futur ma-

SÉRIE E. — NOTAIRES ET TABELLIONS.

391

riage entre Jean Pater, compagnon bouclier à Corbeil,
et Noëlle Pillon veuve de Simon Percheron, 25 juin
1640. — Autre, entre Claude Houatrix, vigneron au
Vieil-Corbeil, et Jeanne Fournier, 12 août 1648. —
Autre, entre Jacques Poisson et Catherine Vitry ; ap-
port de la future : 800 livres tournois ; elle sera, de
plus, habillée « d'habits nubtiaux, telle que à son estât
» et quallité appartient », et recevra « ung lit, traver-
» sin, couche, couverture, ciel, custode, une douzaine
» de draps et deulx lez, une douzaine de nappe, une
» douzaine de serviette, le tout de thuille de chanvre,
» une douzaine de chemises, une douzaine de couvre-
» chefs et une douzaine de colletz à usage de ladicte
» future, ung bahut et ung coffre de bois garnis de
» leur serrure, le tout jusques à la somme de trois
» cens livres », 14 octobre 1640. — Bail d'immeuble
sis à Lieusaint, fait par M" Pierre Chalippe, « na-
■). guère conseiller du Roy et eslu en l'Eslection de
» Crespy-en-Vallois », à Jean Regnault, demeurant au

faubourg Saint-Jacques de Corbeil, 30 octobre 1640. –
Fondation : le dimanche 4 novembre 1640, « issue de
» grande messe >>, Michel Guynand, « mareschal des
» logis de la grande fauconnerye de Sa Majesté, de-
» meurant à Juvisy », reconnaît avoir cédé à l'œuvre
et fabrique de Saint-Léonard 4 livres tournois de
rente, 4 novembre 1640. – Échange intervenu entre
Nicolas Brayer, vigneron aux faubourgs de Corbeil,
et Claude Brayer, de même état, demeurant « au vil-
» lage de S'-Try », 15 novembre 1640. – « Brief estât
» de compte que rend à l'amiable Jacques Mineau,
» bûcheron, dejeunerant à Savigny-le-Temple, de ce
» qu'il a géré, manié et administré des biens et héri-
» tages, rentes et revenus appartenans à Louis Mi-
» neau, et ce comme tuteur d'iceluy Louis Mineau » ;
pièces justificatives y annexées, Le dernier acte de la
liasse est passé à la date du 28 décembre 1640.

E. 6887. (Liasse.) – 368 pièces, papier.

1641-1644. – Suite des actes reçus de 1641 à 1644.
– Marché aux termes duquel Vivien Lemoyne, mar-
chand boucher à Corbeil, s'engage à livrer à Guil-
laume Buret le jeune, marchand mégissier au fau-
bourg Saint-Jacques, « les peaux provenant de l'abat
» de moutons et brebis » qu'il a fait et fera, « moiën-
» nant le pris et somme de quarente livres tournois
» pour chacun cent de peaux, à compter cent quatre
» pour cent, et ce depuis le jour de Pasques dernier

» jusques au jour S' Rémy prochain, et depuis ledict
>' jour S' Rémy jusques au jour de caresme prenant
» quatre-vingts livres tournois pour cliascun cent,
»ourny comme dit est ; et, sy depuis ledict jour
» S' Rémy jusques audit jour de caresme prenant est
» tué des moutons bisguins, auvergnas et limosins,
» seront comptez trois peaux pour deulx », 2 mai
1641. – Offre par Nicolas Buisson, tavernier, demeu-
rant au faubourg Saint-Jacques de Corbeil, à Nicolas
Brayer, marguillier de l'église Saint-Jacques, de lui
« payer en argent à descouvert la somme de 16 livres
» tournois, d'une part, pour estre employée au proffit
» de ladicte église pour la fondation d'une messe
» basse. ... à l'intention de deffunctz Isaye Castel, dé-
» ceddé le 2 septembre six cens trente six », et, d'autre
part, une somme destinée à faire dire deux messes
basses, 12 juin 1641. – Mémoire des ouvrages de
couverture d'ardoise devant être exécutés au clocher
de Saint-Germain-du-Vieil-Corbeil, en 1641; marché
conclu à cet effet avec Jacques Michel, maître cou-
vreur à Melun, 25 juin 1641. – Contrat aux termes
duquel Marc Bricquet, «jeune garçon, âgé de quinze
» ans ou environ», est mis en apprentissage, pour une
durée de quatre années, chez Yon Clievereau, maître
pêcheur aux faubourgs de Corbeil, pour apprendre le
» mestier de pescheur sur la rivièrre de Seyne », 13 oc-
tobre 1641. – Déclaration faite par les habitants de la

paroisse du Perray et Saint- Léonard que tous, d'un commun accord, ils autorisent les asséeurs-collecteurs des tailles à imposer au rôle les personnes dénommées dans le présent acte et à les « cottizer sui- » vaut leurs facultez et moiens, nonobstant toutes » sentences par eux obtenues ou qu'ils pourront obtenir à leurs descharges par M^{''} le Président, lieutenant et eslus de Paris », 4 mai 1642. — Bail à rente par Cliarles Febvrier, écuyer, sieur de Fréville, demeurant à ViUeray, paroisse du Perray, « l'un des » gardes escossoizes du Roy, nostre sire », à Charles Gabias, bûcheron à Tigery, d'une maison avec ses dépendances sise à Sénard, paroisse d'Étiolles, 24 décembre 1642. — Marché aux termes duquel deux compagnons tuiliers reconnaissent « avoir entrepris de » GiUe Tranchard, thuillier, demeurant au faubourg » de Corbeil en la paroisse S'-Léonard, en une tliuil- » lerye appartenant à Jean Rigault », à ce présent, « de » rendre fait et parfait dans les loges de ladite » thuillerye toute et telle quantité de thuille qui » pourra estre faite et fabricquée par lesdicts entrepreneurs » ; prix convenu : 40 sols tournois par millier de tuiles, 13 janvier 1643. — Bail de pièce de

392

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

vigne fait, au nom de M^m Jacques Choart, grand archidiacre en l'église d'Auch, chapelain de la chapelle Sainte-Croix en l'église Saint-Spire de Corbeil , à Jacques Gaulier, vigneron au faubourg Saint-Jacques, 8 mars 1643. — Échange de pièces de vignes, conclu entre Claude Houatrix, vigneron, et Claude Fournier, de même profession, 2 décembre 1643. — Bail de pièces de terre fait par « Charles Février », sieur de » Fréville [signature Febvrier], à Jean Hue, laboureur, demeurant à « Noiers, près la ville de Gisors », présentement en la ville de Corbeil, 20 février 1644. — Échange intervenu entre M^m Jean Hucherard, notaire royal et procureur à Corbeil, d'une part, et Jean de Mars, laboureur, demeurant « à la Grange-la-Prévosté, » paroisse de Savigny- le -Temple », d'autre part, » 18 mars 1644. — Transaction conclue entre Jean Delamotte et Jean Baillard , demeurant tous deux à « Villededon », pour éviter un procès qui était sur le point de naître à cause d'un incendie survenu en une maison que ledit Baillard avait prise à loyer de Delamotte, 20 septembre 1644.

E. 6888. (Liasse.) — 324 pièces, papier.

1645-1648. — Suite des actes reçus de 1645 à

à l'il8. — Bail par Denis Picard, « escuyer, sieur de
» La Cosraerye », à Robert Duchesne, demeurant à
Villededon, d'une pièce de terre, contenant 5 arpents,
a seize au terrouer de La Cosmerye, dismage de Pe-
» ray », 12 février 1645. — Marché conclu par Jean
Regnault, boulanger aux faubourgs de Corbeil, avec
Louis Billeau, vigneron, lequel s'oblige « à mener et
» conduire aux vendanges prochaines le pressoir du-
» dict Regnault, à faire et pressurer les marts que ce
» présenteront durant les vendanges prochaines, four-
» nir ung homme avec luy ; ledict Regnault sera tenu
» de fournir de tous utils nécessaires pour les tour-
» nans et travaillans dudict pressoir ; ce marché faict
» moiennant que ledict Regnault prendra les deulx
» thiers et ledict Billeau le thiers du droict dudict
» pressurage que ce recevra des parroissiens qui
» pressureront audict pressoir », 6 août 1615. — Bail
à loyer de deux pièces de terre fait à Sulpice Lecomte,
vigneron, par la fabrique de l'église de Morsang-sur-
Seine, 21 décembre 1545. — « Devis des ouvrages de
» massonnerye qui convient faire pour Monseigneur
» le Président de Bailleul, surintendant de Sa Majesté,
» en sa maison seigneuriale de Gravois » ; marché

conclu à cet effet avec Jean Chasterel, maçon du « pais
» du Poitou », 25 avril 1646. — Acte aux termes du-
quel Nicolas Brayer, Nicolas Buisson, Jacques Cas-
sault et Pierre Doublet « reconnoissent et confessent
» qu'ilz ont esté commungs et associez ensemble de-
» puis quatre année écheue au jour S' Rémy dernier
» passé au faict du bail et adjudication qui a esté
» faicte à l'ung d'eulx de la ferme de la courthepainte
» des faulxbourgs S'-Jacques et S'-Léonard deppen-
» dant de la ville de Corbeil », 20 octobre 1646. —
Vente par Guillaume Lemaire, praticien, demeurant à
Saint-Clair, présentement en la ville de Corbeil, à
Jeanne Lemaire, veuve de Charles Gaugain, demeu-
rant aux faubourgs de cette ville, de cinq arpents et
un quartier de terre labourable en trois pièces sises
au terroir de Juvisy et aux environs, 23 novembre
1646. — Rachat par Nicolas Delamarre, marchand à
Corbeil, moyennant 200 livres tournois, d'une rente
constituée au profit de la fabrique de l'église Saint-
Germain-du-Vieil-Corbeil, 30 décembre 1640. — Abon-
nement : Pierre Legras, meunier, demeurant au
moulin de « Chanterayne », paroisse d'Essonnes, re-
connaît « c'estre ce jourd huy composé et abonné en-
» vers Jean Bourgeois, fermier des moulins du Roy et
» bannaux de la ville de Corbeil, à ce présent, accep-
» tant, et ce pour trois années suivant l'une l'autre »,
14 février 1647. — Contrat en vue de futur mariage
entre Nicolas Launay, vigneron à « S'-Try », et Marie
Hottin, veuve Aubry, 25 mars 1647. — Bail d'immeuble
sis à Villededon consenti par Michel Guynand, « con-
» seiller du Roy, et son procureur en la ville, pré-
» vosté, chastellenye, capitainerye et gruerye de Cor-
» beil », à Robert Duchesne, laboureur, 7 juin 1647.
— Constitution par Germain Hucherard, marchand
au faubourg Saint-Jacques, d'un procureur auquel il

donne pouvoir de « poursuivre le procès criminel par
» ledict constituant intanté contre Brice H , pri-
» sonnier dans les prisons de Corbeil, tant par devant
» Mons' le prévost dudict Corbeil ou son lieutenant que
» sur l'appel interjecté par ledict llardouin par de-
» vaut nosseigneurs de Parlement jusques à sentences
» ou arrests delfinitifz », 19 août 1647. – Acte d'as-
» semblée des manants et habitants réunis « à l'issue de
» vespre ditte, chantée et célébrée en l'église S'-Léo-
» nard, annexe de l'église de Peray », lesquels « ont
» donné adveu aux collecteurs d'imposer Jean Gra-
» vier, masson, demeurant à Lieusaint, nonobstant la
» sentence par luy obtenue de W' le président, lieute-
» nant et esleus de Paris », 2 février 1648. – Compte
de tutelle présenté par Jacques Riclier, naïtre maçon

SERIE E. – NOTAIRES ET TABELLIONS.

393

aux faubourgs de Corbeil, et par Nicole Chevallier, sa
femme, « auparavant vefve de feu Abel Berlhois, vi-
» vant maistre boulenger », 22 mars 1648. – Bail à
rente de 3 quartiers de vigne, en plusieurs pièces, sises
au vignoble de Corbeil, fait par « noble homme Michel
» Guynand », et par Marguerite Gaugain, sa femme,
à Claude Ilélain , marchand tonnelier au faubourg
Saint-Léonard, 30 décembre 1648.

E. 68S9. (Liasse.) – 1 pièce, parchemin ; 263 pièces, papier.

1649-1652. – Suite des actes reçus de 1649
à 1652. – Vente par Spire Du Nas, le jeune, notaire
royal à Corbeil, et par Marie Berthod, sa femme, à
Michel Guynand de deux arpents de terre labourable
au territoire de Juvisy, 8 mars 1649. – Marché aux
termes duquel Jean Labé, « maistre souffletier, demeu-
» rant aufaulxbourg S'-Germain-des-Prez-lez-Paris »,
s'engage à livrer à Charles Brunet, maréchal au fau-
bourg Saint-Léonard de Corbeil, « ung soufflet double
» servant audict mestier de mareschal, de quatre
» piedz dix poulces de longueur et trente quatre
» poulces de large, garny entièrement de ce qu'il luy
» est nécessaire », lequel sera conduit à Corbeil « dans
» le batteau des boulangers de cette ville « ; prix
convenu : 50 livres. 5 juillet 1649. – Transport
consenti au profit de l'église de Courcouronnes, 12 dé-
cembre 1649. – Marché pour travaux de maçonnerie
à exécuter par André Louvet, maître maçon à Tigery,

pour le compte de Jean Cartier, laboureur à la Tour-de-Tigery, 20 mars 1650. — Contrat en vue de futur mariage entre Jean Regnault, marchand boulanger au faubourg Saint-Léonard, d'une part, et Marie Lemaire, d'autre part, 12 juin 1650. — Engagement pris par Claude Cossault, marchand à Paris, de livrer dans un délai de trois semaines à Michel Bicherolle, demeurant au Larré, paroisse de Boissise-la-Bertrand, « la » quantité de cent muids fustaille, sçavoir cinquante » muids en gros muids et cinquante autre muids, moictié » en demy-queuees et l'autre moictié en demy-muids » ; prix convenu : 100 livres tournois, 10 juillet 1650. — Échange d'immeubles conclu entre Marie Cadot, veuve d'un marchand drapier bourgeois de Paris, présentement à Corbeil, et M.^{^^} Jean Hucherard, notaire royal en cette ville, 12 novembre 1650. — Testament de Marie Faré, veuve d'Innocent Cothais, laquelle, entre autres volontés, exprime celle d'être inhumée en l'église Saint-Jacques, au faubourg de Corbeil, « proche Seine-et-Oise. — Série E. — Tome V.

» la" fosse et sépulture où a esté inhumé ledict feu » Cothais, son raary », 28 novembre. — Compte de tutelle présenté par Antoine Leclerc, meunier au moulin « Doison », paroisse de « Sainct-Port », décembre 16.50. — Transaction entre Michel Guynand, conseiller-procureur du Roi en la ville, prévôté et cliâtellenie de Corbeil, et Robert Duchesne, demeurant à Villededon, « sur ce que les parties disoient, sçavoir » de la part dudict Duchesne que de[)]uis le bail à luy » fait et à Henri Buffet, laboureur, demeurant cy- » devant au clos, par ledict Guynand, d'une ferme et » terres qui en deppendent, scis audict lieu de Ville-

» dedon et territoire d'icelluy, ledict Buifet s'est

» fuy et absenté nuitamment, au moyen de laquelle » absence ledict Duchesne est seul demeuré chargé de » la jouissance dudict bail ; est arrivé que du depuis » ses chevaux sont morts jusques au nombre de neuf » à dix chevaux, ce qui luy a causé perte de plus de » deux mil livres ; de plus, qu'environ le quinze » janvier dernier passé, des soldats du régiment de la » marine s'estant débandez du corps dudict régiment, » qui estoit logé au village de Sainctry, seroient allez » loger dans la ferme dudict sieur, où ilz auroient mis » le feu, ce qui auroit causé perle des bleds qui » estoient dans la grange et de plusieurs meubles et » choses qui estoient dans icelle, ce qui auroit causé » d'achever sa ruyne totale » etc., 15 février 1651. — Règlement de comptes entre Louis Laurent, demeurant à Réau, et Martin Laurent, demeurant au Val-Coquatrix, 14 juin 1651. — Bail par le marguillier en charge de l'œuvre et fabrique de l'église de Saint-Germain-le-Vieil-Corbeil, à Jean Cartier, laboureur à la Tour-Tigery, du « droit de disme de tous grains à » ladicté église appartenant et qu'elle a droict de lever » et recueillir sur le territoire dudict S'-Germain », moyennant « six muids moins un boisseau de grain

» sçavoir thiers froment, thiers métal et thiers
» avoyue », 9 juillet 1651. — Vente de pièce de vigne
faite par Jeanne Poncelet, veuve de Nicolas Picard,
demeurant à « Sénard-soubz-Tigery », à Jean Cartier,
<< garde des menus-plaisirs de Sa Majesté en la capi-
» tainerie des chasses et gruerye de Corbeil, et fer-
>> mier de la maison et lieu seigneurial de la Tour-de-
» Tigery », 17 avril 1652. — [Lacune du 17 avril au
2S octobre]. — Vente de vingt-deux perches de vigne
à prendre en une pièce au vignoble d'Étiolles, faite par
Pierre Hiot, vigneron en cette localité, 28 octobre 1652.
— Vente de pièces de terre faite par Pierre Garnier,
marchand bourgeois de Corbeil, à Michel Tréhet,
demeurant en la même ville, 30 décembre 1652.

50

394

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

E. 6ts90. (Liasse.) — 23 pièces, papier.

1625-1650. — Minutes d'inventaires dressés par
Denis Harly, notaire royal en la châtellenie de Cor-
beil, pendant les années 16-25-16.50. Sont estimés en
1650, le 30 avril, « une couche à liauU pilliers de bois
» de noyer. . . sur laquelle a esté trouvé une palliace
» de thaille, ung matelats de thaille futayne garny
» de... , ung petit lict à cousty de thaille, ung autre
» lict de treillis rayé, deux traversins, ung à cousty
» de thaille, et l'autre de treillis, le tout garny de
» plume, trois couverture, une de drap blanc, une
» autre de layne, et l'autre de layne vertlie, ung
» vieil cieil de thaille garny de ses franges, deux

» custodes "72 livres » ; une table de 4 à 5 pieds

de long en bois de noyer, 6 livres ; un coffre en bois
de noyer fermant à clef, 8 livres ; quinze chemises de
femme, toutes en « thaille de chanvre », 24 livres ;
un « bahut, couverthe de cuir bouillu, de deux pieds
» et demy de long ou environ, fermant à une serrure
» avecq deux patins », 9 livres, etc.

E. CSD1. (Liasse.) — 430 pièces, papier.

1639-1643. — Charles Aubry. — « Minuties tant
» des contractz et autres actes perpétuel/, et non per-
» pétuelz receus et passez par moy Charles Aubry,
» notaire roial héréditaire en la ville, prévosté et
» chastellenie de Corbeil, commenceant le 14" sep-
» tembre 1639, avec louange à Dieu. Aubry, no-

n taire. » – Contrat en vue du futur mariage entre Claude Deschamps, le jeune, marchand chausfournier, demeurant au faubourg Saint-Jacques, et Pasquette Le Tellier \euve Blondeau, 19 novembre 1639. – Constitution de procureur par les chanoines de Saint-Spire, MM. Guillaume Fauveau. François Aubry, François Rousseau, François Bonnot, Jacques de Dourlens, Jean Deschâteaux, 31 janvier 1640. – Vente de coupe de bois faite à Eustache Barré, marchand drapier à Corbeil, par M» Jean de La Fontayne, chevalier, seigneur de Villepesque, premier capitaine au régiment de Melun, 12 mars 1640. – Transport fait par « JA' " Henry des Coulons », curé de Courcouronnes, au profit d'un laboureur demeurant au « Bois- » Briart, paroisse dudit Courcouronnes », de « tout et » tel droict des grosses dixmes » appartenant au bail-

leur sur le territoire de la paroisse ; prix convenu : 172 livres. 10 juillet 1640. – Bétrocession par Jacques Cliaumet, vigneron , à « Frère François Bonnot, » prestre, profex de l'abbaye Sa inct- Victor-lez-Paris et » pourveu du prieuré Sainct-Guénault dans Corbeil, » dépendant dudict Ssinct-Victor », de 3 quartiers de vigne en une pièce dépendant de l'ancien domaine dudit prieuré, 20 novembre 1640. – Bail à cens de « trois '■ quartiers de friche de vigne délaissé depuis trente » ou quarante ans », fait à George Lhoste, vigneron, par « M' " Pierre Pérou, prestre, chappelain, maistre » et administrateur de l'IIostel-Dieu et maladerie de » Corbeil, demeurant à Paris, à Tarchevesché », 8 avril 1641. – Acte aux termes duquel « Maistres » Anthoine Andrenas, prestre, docteur en théologie, » curé de l'église Sainct-Léonnard de Videlle-en-Gas- » tinois, diocèse de Sens, et Pierre de Besnes, aussy -) prestre, curé de l'église Nostre-Dame de La Ferté- » Aleps, audict diocèse de Sens », déclarent révoquer « l'acte de procuration pour permuter leurs dicts bé- » néfices de Videlle et La Ferté-AIeps passé

» par-devant Charles Fontaine, notaire et tabellion » royal au comté et bailliage de ladicte Ferlé- Aleps », 19 août 1641. – Actes d'assemblée des habitants de la paroisse Saint-Étienne d'Essonne, 29 septambre et 6 octobre 1641 ; – autre, à la date du 9 octobre, les asséeurs et collecteurs nommés faisant sommation aux paroissiens d'avoir à leur déclarer « s'ils imposeront » ou non au rolle de la subsistance » plusieurs particulier.' ; dénommés dans l'acte ; – autre, tenue le « di- h manche troisieme jour de novembre 1641, yssue » de grande messe dicte, chantée et célébrée en l'é- » glise parochiale Saincl-Estienne d'Essonne ". – Vente par deux marchands mégissiers, demeurant à Melun, faite à Eustache Barré, marchand demeurant à Corbeil, de « toutes et chacunes les laynes mégis- » sières que lesdicts vendeurs feront en leurs maisons, » boutiques et aultres lieux et ce depuis ce

» jour d'huy jusques au jour de Pasques prochain
» venant » ; prix du marché : « La somme de soixante
» neuf livres tournois pour chacun cent de livre de
» layne pesant, à compter cent quatre livres pesant
» pour cent au poix du Roi ; » 29 novembre 1641. –
Marché conclu avec « Gilles Malaquin, charon », de-
meurant à Essonnes, lequel s'engage à livrer, le mois
suivant à " Pierre Loizel, escuier, sieur de Périer »,
demeurant à Paris, « tant pour luy que pour Monsieur
» de Fay , commissaire général des salpêtres et
» poudres de France », la quantité de « seize tombe-
» reaux garnis chacun de deux roues » ; prix de

SKUIK K. – NOTAIRES ET TABKLLION'S.

395

chaque tombereau établi dans les conditions spéci-
fiées : -23 livres. '28 avril 1642 ; autre marché passé
avec « Robert Lel'ort » et '< Jean Connesson >>, char-
rons, demeurant l'un aux faubourss de Corbeil,
l'autre au Plessis-Chenet, pour fourniture de « dix
» paires de grandes roues garnies de leurs ayseaux,
)> le tout de bois d'orme et de chosne sec et net »,
9 mai 1642 ; autre, avec « Gilles Malaquin », pour
livraison de « seize tombereaux garnis chascun de
» deux roues, les coffres desquelz de bois d'orme
» ensemble les jointes et moyeux desdictes roues, et
» le reste de bois de chesne, lesdictz tombereaux
.. chascun de quatre piedz et demy de longueur, de
» vingt poulces au derrière et dix-huict pouces sur
» le devant, et seize pouces de haulteur, et lesdictes
» roues chascue de quatre piedz de haulteur, le tout
» de bon bois, sec et net », 9 mai 1642. – Marché in-
tervenu entre Antoine Louvart et Jacques Patin, vi-
gnerons, d'une part, Michel Delaunay et Alexandre
Demay, d'autre part, (tous asséeurs et collecteurs
» d'icelle paroisse d'Essonne la présente année 1642 »,
aux termes duquel Louvard et Patin, tant pour eux
que pour Delaunay et Demay seront « ensemble-
» ment » tenus de « cueillir et lever tous les deniers
» de la taille, creue et aultres droictz qu'ilz ont tous
» imposez sur tous les habitans de ladicte paroisse
» d'Essone », 13 mai 1642. – Bail de pièces de terre
fait à « Estiennette Phlippot, veuve de feu René Hen-
o riet, et à Jessé Cothias, laboureurs », demeurant à
Corbeil, par Marie Le Maire, veuve de Pierre Aubry,
en son vivant procureur adjoint en la prévôté de
Corbeil, 18 novembre 1642. – Quittance donnée par
Marie Le Maire, veuve Aubry, « noble homme Jean
» Tortouin, conseiller du Roy, nostre sire, et commis-
» saire de ses guerres, demeurant à Paris », et autres,
d'une somme de 600 livres tournois à eux payée pour
rachat d'une rente de 33 livres 6 sols 8 deniers, 8 mai
1643. – Abonnement : Jean Bourgeois, « meusnier des

» quatre mouUins bannaux du Roy » à Corbeil, re-
connaît « avoir abonné pour le temps de trois ans, à
» commencer du jour Saint-Jean-Baptiste dernier

» passé François Boucquet, meusnier, demeu-

» rant au mouUin de Palleau », 3 août 1643. — Bail
d'immeuble fait à Jean Auclerc, vigneron, par « Ni-
» collas de Launay, con.seiller du Roy, intendant et
» controlleur général de son argenterie et menus-
» plaisirs, seigneur de Villeneuve-les-Portes », 2 no-
vembre 1643. — Échange conclu entre «(Messire Ro-
» bert Myron, conseiller du Roy et maistre ordinaire
» en sa Chambre des Comptes à Paris, seigneur du

» Tremblay et tief de Chevreau, sciz près Corbeil »,
d'une part, et « Robert Delanoue », vigneron au fau-
bourg Saint-Jacques, 14 novembre 1643. — Le dernier
acte est passé à la date du 31 décembre 1643 : « Fin
» de ladicte année 1643, avec louange à Dieu. Aubry,
» notaire. »

E. 6892. (Liasse.) — .335 pièces, papier.

1644-1646. — Suite des actes reçus par le même,
de 1644 à 1646. — Partage : comparaissent à cet effet
devant Charles Aubry « noble homme M''^ Jean Tor-
» touin, conseiller du Roy et commissaire de ses
» guerres demeurant à Paris, rue Sainte-Avoye, par-
» roisse Saint-Nicolas-des-Champs, et Maistre Nico-
» las Tarteret, procureur et notaire royal en la ville,
ù prévosté et chastellenie dudict Corbeil, y demeu-

» rant, et Mathurine Tortouin, sa femme les

» dictz sieur Tortouin et femme Tarteret, enffens et
» héritiers de feus M'' Jean Tortouin et Catherine Le
» Maire, leurs père et mère, et héritiers pour moictyé
» de feue honorable femme Claude Le Maire, vivante,
» veuve de feu Simon Cadeau, leur tante, d'une part,
» ethonneste femme Marie Le Maire, veuve de

» deffunct M--^ Pierre Aubry sœur et héritière

» pour l'autre moiclié de ladicte deffuncte Claude Le
fl Maire, d'autre part », 25 janvier 1644. —Vente par
« Fiacre ChoUet, marchand, demeurant à Orléans, rue
» de la Tour-Neufve, paroisse de Notre-Dame-de-Ia-
» Consumption », à François Lelièvre, de trois ba-
teaux devant être livrés dans les trois jours au « port
» Saint-Paul ou aultres portz à Paris » ; prix 500 li-
vres. 1^r mars 1644. — Procuration donnée à «]\Martin
» Benoist, leur procureur syndic », par Nicolas Rol-
land, Jacques de La Ruelle, Alexandre de May, Ursin
Utinot, Louis Hideulx, Michel Bienaymé, Guillaume
Lefebvre et autres, représentant « la plus grande et
» saine partie des habitans de la paroisse d'Essonne »,

pour comparoir et les représenter devant MM. les Président, lieutenant et élus de Paris, 8 mai 1644. — Bail de pièce de vigne fait à « Maistre Antoyne Jamyn, » sieur de Bel-Air, capitaine du chasteau de Villeroy », y demeurant, par « Messire Ferdinand de Neufville, » abbé commandataire des abbayes de Saint-Vuan-)x drille et deBelleville, conseiller du Roy en ses Con- » seils d'Etat et privé, prieur du prieuré Nostre- » Darae-des-Charaps de la Victoire d'Essonne -lez- » Corbeil et seigneur dudict Essonne, »22juillet 1644.

396

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

— Bail à M'» Marin Houy, substitut du tabellion royal à Château-Landon, par Jacques Ilotraaii, religieux de l'abbaye de Saint-Victor, prieur de Saint-Guénault, de tous les droits de cens, rentes, etc., dépendant du fief de Saint-Guénault à Mondreville, 25 août 1644. — Acte d'a.'^sociation entre Marin Billard, charrettier à Corbeil, et Michel Pelloin, marchand en cette même ville, les parties déclarant « qu'elles se sont associez » par ensemble pour faire trafic de toutes sortes de » marchandises qu'ils trouveront à achepter et icelies » vendre », 21 novembre 1644. — Déclaration faite par un certain nombre d'iiabitants « de la parroisse » Saint-Germain et Saint-Jacques, l'aulxbourgs de » Corbeil, ce jour d'huy assemblez au son de la cloche » soubz le portail de l'église », lesquels « ont dict que » après qu'ils eurent ou l'un d'eux donné, le 24" jour » des présent mois et an, acte de consentement et » adveu à Anthoine Picard, Jullien Pinceau et Ferry » Septier, asséeurs et collecteurs des tailles de la- » dicte parroisse la présente année, de ne point

» mectre et imposer ès-roolles desdictes tailles le
» nommé Nicolas Phlipot , marchant, cy-devant
y cottizé aux roolles des tailles de ladicte parroisse,
» ilz ont sceu et sçavent que ledict Phlipot ne s'est
» absenté depuis peu de ladicte parroisse que [lour
» s'exempter de payer la taille ; c'est pourquoy
» lesdictz susnommez ont requis et donné adveu par
» ces présentes ausdicts asséeurs et collecteurs à ce
>) présens d'imposer et mettre èsdits roolles des tailles
» ledict Phlipot et luy bailler la somme de six-vingtz
> livres tournois de taille pour la présente année »,
26 février 1645. – Transport des menues dîmes :
« Messire Joachim Manne, prestre, vicaire de l'église
5 et parroisse Saint-Estienne d'Essonne », reconnaît
avoir cédé pour deux années à Jacques Rolland, chi-
rurgien à Corbeil, lieutenant du premier barbier du
Roi audit lieu, « tous et chacunes les menues dismes
>' qui peuvent appartenir et estre deubes audit sieur
» ceddant audit nom par les habitais de ladicte par-
» roisse d'Essonne » ; prix convenu pour le présent
transport : 100 sols tournois. 11 mai 1645. – Mar-
ché passé par « Jean Le Compte, maistre charpentier,
>) demeurant à Corbeil », qui promet à Sébastien
Bruant, « maistre général des œuvres de charpenterie
» du Roy, ponts et chaussées de France », d'exécuter
les travaux de charpenterie spécifiés dans le présent
acte, notamment en ce qui concerne le « pont-levis qui
» est à l'entrée de la ville et au dessus du nouveau ca-
» nal », 14 septembre 1645. – Marché passé par
Jacques Messier, « voiturier par eau sur la rivière de

» Seyne », demeurant aux faubourgs de Corbeil, pour
transport de sable, 28 juillet 1645. – Contrat en vue
de futur mariage entre Etienne Le Cocq, vigneron,
demeurant au « Moullin-Galland », paroisse d'Es-
sonnes, d'une part, et Jeanne Tullou ou TuUau, 10
décembre 1645. – Engagement pris par Toussaint
Poulleau, voiturier par eau, demeurant au faubourg
Saint-Jacques, envers François Vézinier, marchand
de bois, demeurant à Paris, faubourg Saint-Antoine,
de voiturer « avecq batteaux suffisans et de longueur
» de dix à douze thoisses chascun sur ladicte rivière
» de Seyne tous et chascuns les bois que ledict sieur
» Vézinier a sur les portz de Boissette, Saint- Port,
» Villiers et Chastillon sur ladicte rivière et ce jusques
» à la ville de Paris et devant les chantiers dudict
» sieur Vézinier, qui sont aux ports au plâtre et de la
» Tournelle au dessus des pontz », 29 janvier 1646. –
Bail pour 9 années fait par Gabriel Le Bourcyer,
écuyer, sieur de Lozière, conseiller du Roi, lieutenant
criminel de robe courte aux bailliages de Melun et
Nemours, agissant en qualité d'intendant fondé de
procuracion des dames abbesse et religieuses de

l'abbaye d'Yerres. à Eustache Barré, marchand à
à Corbeil, des cens, surcens, etc., pouvant appartenir
à l'abbaye « à cause des terres et seigneuries de Re-
» tolu et Merboys [Artolu et Marbnis, C" < ^ de Videlles]
» scizes proche de la ville de La-Ferté-Aleps », 14 fé-
vrier 1646. — Marché aux termes duquel Maurice Pe-
tit-Jean, papetier, demeurant à la Chopinière, paroisse
de ViUabé, s'engage à livrer à Claude Roger, mar-
chand iiapetier, bourgeois de Paris, demeurant rue de
la Truanderie, « par chacun mois la quantité de 160
» rames de papier tant moyen que petit », 23 mars
1646. — Engagement pris par Pierre Robert, fontai-
nier, demeurant en la paroisse d'ÉtioUes, envers Ma-
thurine Tortouin, veuve de Jacques Regnault, demeu-
rant à Nagis, « défaire une tranchée depuis la fon-
» taine ou source qui est au bout de son clos dudict
» Nagi au travers des prez d'icelluy jusques à
» soixante thoises ou environ en droicte ligne où il y
» aura un bassin pour recepvoir l'eaue qui tombera
» de ladicte fontaine en icelluy, et jouera par ung
■ thuiou montant de plomb, duquel bassin... y aura
» une descharge faicte de pots de grais », [etc.], 9 dé-
cembre 1640. — Bail d'un moulin « appelle le ûlouUin-
•> neuf de S'-Port », fait à Hubert Richer, meunier,
par « Messire Jean Sevin, conseiller du Hoy en ses
» Conseils d'Estat et en sa Cour de Parlement, sei-
t gneur de La-Grange-à-la-Prévosté, Grand et Petit
» Genouilly et Plessy-le Roy », 2'7 décembre 1646.

SERIE E. — NOTAIRES ET TABELLIONS.

397

E. 6893. Liasse.)

550 pièces, papier.

1647-1649. — Suite des actes reçus par le même,
de 164'7 à 1649. — Acte d'assemblée des habitants d'Es-

sonnes, réunis « affin d'eslire asséeurs et coUec-

>' teurs des tailles dudict lieu pour la présente année
» 1647 », ainsi que le syndic de la paroisse, 10 fé-
Trier 1647, « yssue de la grande messe ». — Abonne-
ment : Claude Marque « fermier de la courtepinte de
T> la ville de Corbeil », reconnaît « avoir par cy-devant
» abonné et abonne par ces présentes pour neuf
» mois, commencez au premier janvier dernier, et
» promet faire jouir Marie Le Bergier, veuve de Ro-
» bert Hucherard, demeurant audict Corbeil, à ce pré-

» sente, pour par elle, pendant ledict temps, vendre
» en destail et taverne en sa maison audict lieu tout et
» telle quantité de vin que bon lui semblera » ; prix
de l'abonnement : li0 livres tournois; 29 avril 1647. –
Acte de prise de possession du prieuré de Saint-Jean-
en-l'Isle près Corbeil, par « noble homme Jean
» Poupart , secrétaire d'illustrissime seigneur Frère
» Jacques de Souvré, chevalier de l'ordre de Saint-
» Jean de Iliérousallem et ambassadeur d'icelluy près la
» personne du Roy, au nom et comme l'un des pro-
» cureurs fondé de procuracion d'illustrissime seigneur
» Fièrre François de Courcelles-Rouvery, chevalier
» dudict ordre de S '-Jean de Iliérousallem , trésorier
i> général d'icelluy et prieur comraendeur dudict
>3 Saint-Jean-en-l'Isle près Corbeil par bulles expé-
» diées en la chancellerie de Malte le vingt-sixiesme
» may dernier » , 25 juillet 1647. – Bail d'appren-
tissage : Pierre Audebert est mis en apprentissage
pour 3 années chez « honorable homme Eustache
» Barré, marchand drappier », demeurant à Corbeil,
qui s'engage à « loger, norir et enseigner audict Pierre
» Audebert tant la marchandise que exercice de drap-
» perie au mieux que ledict Pierre pourra concepvoir
» et comprendre, à la charge qu'il sera tenu porter
» honneur et respect audict Barré et sa femme et leur
i> obéir en toute chose honeste et licite qu'ilz lui com-
■D mandent de faire » ; prix convenu : 90 livres tournois ;
18 novembre 1647. – Testament de Jeanne Bonnet,
demeurant à Évry-sur-Seine en la châtellenie de Cor-
beil, laquelle, entre autres volontés, exprime celle que
« son corps soict inhumé et ensépulturé dans l'église
» dudict Esvry, proche par-devant l'autel de la bien-
» heureuse vierge Marie », 10 janvier 1648. – Con-
stitution de procureur par « vénérables et discrettes

« personnes Robert Delaunay, abbé séculier de l'église
» roiale et colégiale Saint-Spire de Corbeil, Joachim
» Le Bon, chantre, Guillaume Fauveau, Jacques Hot-
» man, Laurens Nardouin, Jran Dpschasteaux, An-
» thoine de Saigne, et Hubert Séneschal, chanoines
» en ladictte église », pour recevoir en leur nom les
cens, rentes, loyers, etc. 2 septembre lii4S. – Décla-
ration faite par Pierre Lamaulde dit La Motte, ll^ute-
nant en la compagnie du S'' Morin, « cappitaine au
» régiment de Monseigneur le duc d'Engien », estant
de présent en garnison en cette ville de Corbeil, ledit
La Motte « gisant au lict malade, seing d'esprit et en-
» tendement », 27 mars 1649. – Transaction entre
l'abbé et les chanoines de Saint-Spire, d'une part, et
M'''^ Jean Cloz^au, notaire royal et procureur au siège
de la prévoté de Corbeil, d'autre part, ce dernier ayant
« faict la rece[ite dudict chapitre, coramuneauUé et
» chap()elles desdicts sieurs de Saint-Spire par uiize
» années consécutives finies et expirées au dernier
» jour de juing 1648, dont il avoit rendu six comptes,
» le dernier pour la dernière année clos et arresté le
» mardy quinziesme jour de septembre audict an 1648,
» dans lequel dernier compte il y avoict quelques ar-
» ticles débattues, rayez et renvoyez avec des protes-

» tations réciproques », 16 juin 1049. — Fondation faite par « Jacques Bourgoing de Corbeil , escuier, » lieutenant collonel au régiment de la Tour entre- » tenu pour le service du Roy, de présent en garnison » à Arras, de présent en cette ville de Corbeil, lequel, » en recognoissance des grâces et divers biens faiclz » qu'il a receus de Dieu dans la conduite de sa vie et » pour impétrer sa bénédiction le reste de ses jours » et après son décedz le repos de son âme, s'est repré- » sente les moiens pour y parvenir, et, après y avoir » longtemps pensé, a creu ne pouvoir mieux faire que » de laisser à la postérité le tesmoignage de quelque » piété exemplaire ». A cet effet, « Jacques Bourgoïn » de Corbeil » [signature] a résolu de « fonder une » messe basse par chascun an à perpétuité en une » église où ce fait journellement le service canonial » et où il y a une chappelle du Saint-Rozaire »; con- » ventions arrêtées avec l'abbé et les chanoines de » Saint-Spire de Corbeil au sujet de la fondation doit il » s'agit. « Passé audict chappitre tenant le vingt-qua- » triesme jour de juin mil six cens quarante neuf, » yssue de messe, devant le notaire royal à Corbeil » soussigné, ès-présences de Mⁿ Jean Boisneuf, pro- » cureur au siège royal dudict Corbeil, et Claude de » La Borde le jeune, clerc ». Signatures: « Jacques » Bourgoïn de Corbeil, De Launay, Le Bon », etc. —

398

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

Bail de pièce de terre fait à Barbe Thouzoïi par Mⁿ Charles Sénesclial, curé « des églises Saint-Ger- » main-le-Vieil-Corb[^]il et Saint- Jacques, faubourg » de Corbeil », 29 juin 1(i49. — Bail pour six années fait par j abbé et les chanoines de Saint-Spire à Ni- » colas Blondeau, marchand, du « domaine de ceste ville » de Corbeil durant les six jours de Saint-Spire et » Nostra-Dame du mois d'aoust », sous les réserves indiquées dans le contrat, 20 juillet 1(i49. — Devis des ouvrages de maçoferie, serrurerie, menuiserie et vi- » trerie devant être exécutés « aux bastimens de Ma- » dame Yvin en son logis assis à Corbeil, rue des » Conins, derrière et attenant la maison et hostellerie » du Mouton », 5 septembre li'i49. — Bail par l'abbé et les chanoines de Saint-Spire de « touUos et chas- » cunes les dismes de grain de la vallée de Tarteret, » terrouer de Corbeil, appaitenans audictz sieurs » bailleurs; à prende icelles dixmes entre les deux » chemins par lesquels l'on va de Corbeil à Esvry-sur- » Seine et du moulin de l'Orme, autrement appello le » moulin de Tourvois, audict Esvrj', et depuis le lieu » appelle les Cochetiers jusques à la ruelle de Fro- » mont », 5 octobre 1649. — Transaction conclue entre Claude Blot, maître chirurgien à Brie-Comte Robert,

d'une part, et l'» Spire Du Nas, le jeune, notaire rojal à Coi'beil, d'autre part, pour éviter un procès à l'occasion de la succession de Jeanne Du Nas, sœur de Spire Du Nas, :i novembre 1(V49. — Acquisition de terre par Jean llalcourt, maître pêcheur au faubourg Saint-Léonard, 'M décembre lii49.

E. 6894. (Liasse.) — 347 pièces, papier.

1650-1652. — Suite des actes reçus par le même, de 1650 à 1652. — Rail de pièces de terre fait à Tous-saint Scellerin, laboureur au Frêne, paroisse de Saint-Pierre-du-Perraj', par « Maistre Gfaspert de Conda- » myne, prestre, docteur en théologie, conseiller et » aulmosnier du Roy, chapelain, maistre et adminis- » trateur de l'IIostel-Dieu et Maladerie de Corbeil », 11 février 1650. — Compromis aux termes duquel Robert de Launay, abbé de Saint-Spire, d'une part, et les chanoines, d'autre part, voulant « terminer et vuider » les différends et procès qu'ils ont ensemble », déclarent s'en remettre au jugement de « Monseigneur le » iirésident de Bailleul et de Monsieur Sevin, con.seiI- » ler du Roy en sa cour de Parlement », 20 avril 1650. — Fondation de chaiicUe on l'église Saint-Spire

par « Jacques Bourgoing de Corbeil » ; nouvelles conventions entre celui-ci et les abbé et chanoines, 14 juin 1650. — Quittance donnée par Jean de Fleury, écuyer, sieur de i^ Verlette » ou « Violette », chevalier rie l'Ordre du Saint-Empire, gentilhomme de la grande vénerie de France « et lieutenant d'une gallère nom- » mée La Patronne », demeurant à Paris, lequel reconnaît avoir reçu, au nom de sa femme Catherine de Marie, la somme de 300 livres tournois de Jacques de Maillard, écuyer, sieur de Launay et du Breuil, 1 août 1650. — Transaction conclue entre Pierre Jobidon, « marchand regrattier » à Corbeil, d'une part, et Perrette Braver, veuve Cencier, demeurant au faubourg Saint-Jacques, d'autre part, Pierre Jobidon ayant « laict faire percision et recherche dans plusieurs ■> maisons de cette ville et faulxbourg-!, entre aultres » en celle de ladicle Braier, en laquelle il c'est trouvé » environ vingt- quatre livres de faulx scel blanc pro- l venu de salline, de quoy en auroit esté faict procès-) verbal », 8 novembre 1650. — Bail de pièce de vigne fait à Pierre Dubois, tailleur d'habils à Corbeil, par Gervaise Brayer, veuve de Nicolas Payen, en son vivant officier ordinaire 'en l'artillerie de France, bourgeois de Paris, 9 novembre l(i50. — Échange conclu entre M" Pierre Thibeuf, conseiller au Parlement, seigneur de « Bouville, du Val et de S'-Ger- » main-le-Vieil-Corbeil », d'une part, et Niël PoUet, vigneron à Corbeil, d'autre part, 18 novembre 16.)0. — Marché par l'abbé et les chanoines de Saint-Spire avec Jean Brebault ou Brébault, maçon à Corbeil, pour

travaux h à faire à la maison de la chapelle Sainte-
» Croix et autres maisons du cloistre dudid Saint-
■1 S()ire », 29 décembre 1650. — e Mémoire des ou-
» vrages de charpenterye qu'il convient faire pour
» Messieurs de Saint-Spire de Corbeil, tant fasson que
» fournitures, au dessus de la grande porte du cloistre
■) dudict Saint-Spire en Tannée 1651, ains.^y qu'il
» s'enssuict, pour rodifier la chambre au dessus dudict
» grand portail »; mémoire des travaux de maçonnerie
et couverture ; marché conclu à cet efTet, 13 jan-
vier 1651. — Bail de terre et pré fait par Madeleine
Laizant, veuve d'Antoine Jamin, en son vivant sieur
de « Belair ■), capitaine du château de ViUeroy, de-
meurant à Mennecy, 7 février 1651. — Contrat en vue
de futur mariage entre M''° Nicolas Regnault le jeune,
procureur au siège royal de la pi'évOté et châtelienie
de Corbeil, fils de M'" Jean Regnault, en son vivant
notaire royal et procureur audit siège, et de Charlotte
de La Ruelle, d'une part, et Marie Clezeau, fille de
Jean Clozeau, aussi procureur et notaire royal, et de

SERIE E. — NOTAIRES ET TABELLIONS.

399

Marie de Santeny, 12 février 1651. — Marclit'- avec
« Jean Le Compte, maistre charpentier, demeurant à
» Corbeil », qui reconnaît avoir entrepris de « Mes-
» sire Nicolas de Neufville, marquis de Vilieroy, ma-
» resclial de France, gouverneur de la personne du

M Roy, seigneur par engagement du comté de

" Corbeil », ce acceptant « par noble homme Louis
» Félix, cappitaine du chasteau dudict Vilieroy », les
travaux à exécuter pour « restablir le moulin Martin,
» qui est l'un des quatre moulins banauix de ladicte

» ville, assis sur la rivière d'Estempes, au dessus

» de la porte de Paris », 2 juin 16bl. — Acte d'assem-
blée des habitants de la paroisse d'Essonnes, lesquels
déclarent : 1° qu'ils sont « d'avis à l'esgard de Chris-
» tophe Richer, maistre de la poste d'Essonne, que les
» asséeurs et collecteurs preignent avis s'ils impo-
» seront à la taille ledict Richer ou non, et qu'ils
» suivent ledict avis » ; 2" ^ que « les locataires du lieu
» d'Angoulesme » doivent être « imposez au roolle de
» ladicte taille, pareillement Guillaume Le Maire, le
» portier de S'-Jean en l'isle, Spire Iluet, comme
» aussi Mathias Lorraeteau » ; 3° qu'en ce qui con-
cerne Gilles Perrier et Jean Gouttière, « ils ne sont
» d'avis qu'ils soient imposez, attendu qu'ils sont
» fuyars », 30 juillet 1651. — Inventaire après dikès
fait à la requête d'Anne Aigremont, veuve de Vincent

Gaultier, maître barbier et chirurgien à Corbeil, 9 août 1651. — État des travaux de charpenterie à exécuter « à la Ferme du Grand-Mory, appartenant à » Messieurs du collège du Cardinal Le Moine » ; marché à cet effet passé avec Nicolas Thomas, maître charpentier à Corbeil, 28 août 1651. — Quittance donnée par Nicolas Tarteret, procureur et notaire royal à Corbeil, et Mathurine Tortouin, reconnaissant avoir reçu de Nicolas Formentin la somme de 60 livres pour rachat et amortissement de 60 sols tournois de rente, 18 octobre 1651. — Vente faite par M^{^^} Léon Fontaine, notaire royal et procureur à Corbeil, à M["] François de Barrj', conseiller du Roi, commissaire général des rentes assignées sur les Gabelles de France, demeurant à Paris, d'un demi-arpent de pré, sis « aux » MouUineufz », tenant aux terres de Nagis et à « la » rivièrè d'Estempes », et en la mouvance du prieur d'Essonnes, 1["] décembre 1651. — Bail fait par M^{"^} Marin Gillot, chapelain habitué en l'église de Saint-Germain-le-Vieil-Corbeil, agissant au nom de M["] Pierre Thibeuf, seigneur dudit Saint-Germain, à Simon Paillard, marinier, « du droit de pesche soubz les trois w arches du pont de Corbeil sur la rivièrè de Seine du » costé du vieil chasteau et faulxbourgs Saint-Léon-

1

■> nard, appartenant ledict droict audict spigneur Tlii-
» beuf à cause de sa seigneurie dudict Saint-Ger-
» main », 18 mars 16.52. — Constitution de procureur
par " Maistre Laurens Nardoin, prestre du diocèse de
» Vienne en Daulphiné, curé de l'église parrochiale
» Saint-Estienne d'Essonne et de celle de Nostre-
» Dame et Saint-Nicolas de Corbeil, son annexe »,
pour résigner ladite cure en faveur de « Maistre Hu-
» bert Séneschal », prêtre du diocèse de Paris, 22 juin
16.52. — Testament de M[']- Laurent Nardoin, chanoine
de Saint-Spire et curé d'Essonnes, lequel demande à
être inhumé « dans l'église Nostre-Dame et Saint-Ni-
» colas de Corbeil, au cœur, à l'entrée et audessous
I) de l'aigle », 23 juin 1652. — Testament de la femme
de G. Guichard, apothicaire de la Vénerie, demeurant
à Corbeil, 6 juillet 16.52. — Testaments de Jeanne
Rousseau, veuve de Pierre Aigremont, 16 juillet 1652;

— de « Messire Marin (iillot », chapelain en l'église
Saint-Germain-du-Vieil-Corbeil, « estant de présent
» demeurant à Corbeil à cause des inconvéniens pré-
» sens », 23 juillet 16.52 ; — de « Messire Joseph Dou-
)> blet, procureur et notaire royal en la ville, prévosté
» et chastellenie de Corbeil », 12 août 1652 ; — de
« Messire François Le Clerc, prestre, vicaire en l'é-
» glise de Monceaux », 17 août 1652; — de « Messire
» Jean de llédin, prestre, vicaire de l'église Saint-
)' Martin d'Estiolles », 22 août 1052 ; —de « M["] Guil-
» lien Guichard, apothicaire de la Vennerie du
» Roy >', Il seiitembre 1652, etc. — Engagement pris

[lar Nicolas Hardouin, voiturier par eau, demeurant à Corbeil, « de voicturer sur la rivière de Seine par » luy Ilardouin avec batteaux, d-r'puis Fontaine-le- » Port juisques à Meuin, toutes .es marchandises de » bois » indiquées au présent contrat, 23 juillet 1652.

– Quittance donnée par Charles Petit, « garde des » plaisirs du Roy dans les plaines du Longboieau et y, Longjumeau », demeurant à « Cliailly » [Chilly], agissant en qualité de marguillier de l'église de Chilly, lequel reconnaît avoir reçu de M. « de Compoix, » escuier, cappitaine au régiment de Monsieur le » prince de Carignait, estant de présent en garnison »■ en cette ville de Corbeil », la somme de 150 livres tournois léguée à ladite église par « Messire Rolland » de La Tour, chevalier, seigneur de Lestang, con- » seiller du Roy en ses Conseils et cappitaine d'une » compagnie de cavallerie pour le service de Sa Ma- » jesté », 8 août 1652. – Contrat en vue du futur ma- riage entre Robert Pater, paveur à Corbeil, d'une part, et Claude Baron, d'autre part, 3 novembre 1652. – Inventaire fait à la requête de Christophe Richer, ma-

400

ARCHIVES DK SEINE-ET-OISE.

réchal, demeurant à Essonnes, après le décès de sa femme, « décédée en la maison de Cliantemerle, où ils /> s'estoient réfugiés à cause des inconvéniens der- » niers », 26 novembre 1652. – Marché conclu avec « Guillaume Chastenot, voiturier par eaue », demeurant aux faubourgs de Corbeil, lequel s'engage envers M'"" Etienne Aubry, commissaire ordinaire de l'artillerie, à « voicturer en la ville de Paris, au port Saint- » Paul sur la rivière de Seine, du port de la Croix- » Rouge au dessus dudict Corbeil, trois pièces de » canon coulleuvrines avecq leurs affus, rouages et » avantrins et environ cinquante bouletz du calibre » desdictes pièces, qui ont esté laissées en cette ville » de Corbeil pendant la campagne dernière par le » sieur de Cbamfort, lieutenant commandant les équi- » pages de l'artillerie en l'armée du Roy », 28 no- vembre 1652. – Certificat : M'^ Spire Du Nas, âgé de 6'7 ans, chapelain de la chapelle Saint-Nicolas en l'é- glise Saint-Spire, « ayant esté dès son jeune aage en- » faut de choeur en ladicté église et depuis notaire » royal et procureur audict Corbeil et greffier du cha- » pitre de ladicté église et entîn prestre, comme dict » est », M"^^ Louis Bourellet, chapelain de Saint-Bar- thélémy, M'* Jean Clozeau, âgé de 70 ans, bailli des justices du chapitre, Nicolas Girard, marchand cirier, âgé de plus de 70 ans, « autrefois bedeau » de Saint- Spire, Louis Garnier, boulanger, âgé de 48 ans,

« autrefois enfant de chœur, et à présent pre-

» mier bedeau », et autres déposants affirment avoir
« veu anciennement, M^r Michel Mathis, prestre,
» abbé séculier de ladicte église, porter toujours au
» chœur pendant le divin service un habit d'église
» semblable à celui des chantre et chanoines, sçavoir
» un surplis ot aumuxe grise en esté, et un caraaail
l) avec une chape par dessus un rochet en hiver, et
» l'avoir veu ordinairement prendre sa séance en la
» chaire de la dignité d'abbé ès-jours de festes an-
» nuelles et solennelles, et pour les autres jours se
» seoir au rang desdicts chanoines, au-dessus de l'an-
» cien ; avoir veu aussi M^r-^r Gabriel Mathis, abbé de
j) ladicte église et successeur dudict M^r Michel, estre
» mis en possession et installé en la basse chaire vis-
» à-vis de ladicte chaire de la dignité d'abbé à cause
» qu'il n'avoit encore receu les ordres sacrez, et en
» cet estât il prenoit sa séance en ladicte basse chaire
» pendant l'office divin et n'entroit au chapitre ; et
» aprèi qu'il eut receu les ordres sacrez, il présidoit
» audict chapitre et prenoit sa séance au chœur, ainsi
'j que ledict W Michel Mathis, son oncle, sravoir en
» la chaire de la dignité d'abbé ès-jours des festes an-

» nuelles et solennelles, et, pour tous les autres jours,
» il se seoit au rang desdicts chanoines, au dessus de
» l'ancien ; et l'avoir veu tousjours porter un habit
» d'église semblable à ceux desdicts chanoines pendant
» le service divin, tant en esté qu'en hiver; lequel
» M^r Gabriel Mathis est le dernier des anciens abbez
» qui ont résidé actuellement en ladicte église, et est
» décédé en septembre 1632. Depuis lequel tempz les
» sieurs Lucas, Bourlon et Geoffroy ont esté successi-
» vement abbez de ladicte église, et n'y ont point faict
» de résidence actuelle ; néantmoins ils y sont venus
» quelquefois et portoient le rochet. Et les ont lesdits
» attestans veuz, sçavoir lesdicts sieurs Lucas et Bour-
» Ion (qui n'y venoient que aux festes de Saint-Spire
» et quelques autres jours de festes solennelles),
» prendre leur séance dans la chaire de la dignité
» d'abbé comme faisoit aussi ledict sieur Geoffroy,
» estans lors promeuz ès-ordres sacrez ; lequel Si^r
» Geoffroy s'est aussi trouvé au chœur et assisté à
» l'office divin en quelques jours fériaux et ordinaires,
» èsquels jours il quittoit ladicte chaire d'abbé et se
» mettoit en une autre chaire du mesme costé », -4 dé-
cembre 1652. - Bail de maison et de pièces de terre
fait par Michel Guynand, conseiller du Roy « et son
» procureur en la ville, prévosté, chastellenie, cappi-
» tainerie etgruriede Corbeil », 9 décembre 1652. -
Quittance aux ternies de laquelle Madeleine Laizant,
veuve d'Antoine Jamin, sieur de Belair, en son vivant
capitaine du château de Villeroy, demeurant à Men-
necy, reconnaît avoir reçu de Jacques d'Erbonne, mar-
chand à Corbeil, la somme de 800 livres tournois, pour
le rachat d'une rente de 40 livres faisant partie d'une
rente assise sur une maison « au marché et devant le
» grand portail de l'église Nostre-Dame dudict Cor-

) beil », 16 décembre 1652. — Un grand nombre de pièces de l'année 1652, et spécialement celles qui sont comprises entre les mois de janvier-juillet, ont beaucoup souffert de l'humidité; les premières sont presque entièrement détruites.

E. 66!>5. (Liasse.) — 373 pièces, papier.

1653-1654. — Suite des actes reçus par le même, en 1653-1654. — Contrat en vue du futur mariage entre Philippe Delorme, maçon à Essonnes, et Geneviève Ilideulx, 13 janvier 1653. — Titre nouvel jiasse par Louis Chabouillat, chirurgien à Melun, comme ayant épousé Anne Aigrement et étant à ce titre

SERIE E. — NOTAIRES ET TABELLIONS.

401

détenteur d'une maison sise à Corbeil, rue Notre-Dame, 24 février 1653. — Bail d'un immeuble « où » pend pour enseigne le Cerf, sciz au carrefour de » Saint-Léonard de Corbeil », fait par Michel Guy-nand, conseiller et procureur du Roi, à .\ugustin Brethon, « maistre boullanger de Monseigneur le » Mareschal de Turenne », demeurant à Corbeil, 13 mars 1653. — Bail de la « ferme de Saint-Gué- » nault, assize en la parroisse de Courcouronne », fait par « Frère Charles Sauvage », prieur de Saint-Guénault, 6 mai 16.53. — Titre nouvel passé par Augustin Brethon, maître boulanger du maréchal de Turenne, comme détenteur de 5 quartiers de pré, 6 juin 16.53. — Réparation d'injures : Claude Cham-pagne, voiturier par eau, ayant dit que « Perrelte » de H... estoit une putiu, qu'il avoit couché deux » fois avec elle, que celluy qui l'épouserait seroit un » coupault [ou coulpault] » reconnaît « qu'il a dict » lesdictes injures cy-des&us contre vérité n'estant » véritables, a tenu et tient ladicte Perrette de H... » pour fille de bien et d'honneur, que n'a jamais rien » congneu en elle que tout bien et qu'il n'a point » couché avec elle, comme il a dict, et a dict lesdictes » injures en rizée, n'a point eu volonté de l'offencer, » la prie de ne s'en point resouvenir», 17 juin 1653. — Marché pour travaux de maçonnerie à exécuter en une maison sise à Essonnes fait avec Jean Biébault, maçon à Corbeil, pour le S' Le Court, écuyer, de-meurant à Paris, « ce acceptant par Guillaume de » La Bucaille, escuier. S'" de La Prairye, gentilhomme » ordinaire et par quartier de la Vennerie du Roi », 16 septembre 1653. — Autre marché avec le même

pour travaux à exécuter au « moulin du Perray », appartenant à Guillaume de La Bucaille, écuyer, sieur de La Prairie, 16 septembre 1653. – Constitution de rente par Madeleine Laisant, veuve Jamin, au profit des « vénérables dames religieuses de la Congrégation » Nostre Dame, ordre de Saint-Augustin, établie à » Corbeil », ce acceptant par « la révérende mère Mar- » gueritte Thérèse de La Croix, supérieure audict » couvent, Catherine Thérèse de Jésus, Marie de » Jésus, Anne de Jésus, Agnès de Saint-Spire, Mar- » gueritte du Saint-Sacrement, Anne-Marie de Saint- » Jean, Marie-Anne de Jésus, Gertrude du Saint- » Sacrement et Alexis de Saint-Joseph, toutes dames » religieuses dudict couvent», 26 septembre 1653. – Bail de pièces de terre fait à Pierre Besnard, par M^^ Gilles Frémond, curé de Courcouronnes, 12 octobre 1653. – Consentement donné par M^ Pierre Thibeuif, seigneur de Saint-Germain-le-Vieil-Corbeil, Seine-et-Oise. – SiFiK E. – Tous V.

au paiement des arrérages d'une rente due aux prieur et religieux de Saint-Ouen de Rouen, 14 octobre 1653. – Acte de protestation: Joacchim Le Bon, chantre et chanoine, François Asselin, Charles Sauvage, Jean Cheminée, chanoines de Saiiit-Siiire, déclarent, « que n ce dit Jour [samedi premier de novembre 1653, feste » de Toussaint], lors de la célébration de la grande » messe solennelle au chœur de ladite église, au » milieu du Gloria in excelsis, maître Jean Delaunay, » prévost dudict Corbeil, lieutenant civil et criminel » dudict Corbeil, soy-disant pourveu de la dignité » d'abbé séculier, est entré au chœur dicelle, revestu » de l'habit canonial qui se porte en hiver, ainsi que » les chanoines, et a pris séance d'auctorité induen la » première haulte chaire du chœur du costé droict, » qui est la chaire de la première dignité lorsqu'elle » est constituée aux ordres sacrez seulement, dans » laquelle chaire ledict Delaunay a demeuré tout le » long de la grand' messe, quoyque lesdicts sieurs » chantre et chanoynes, ayant eu advis du dessein » dudict Delaunay, l'eussent adverti par plusieurs fols » auparavant de ne se trouver au chœur de ladite » i> église en tel habit ny prendre telle séance, attendu » qu'il n'a esté receu en telle dignité par ledict » chapitre, pour les raisons qu'ils ont cy-devant des- » duites, et qu'il n'a aucun ordre sacré ni mesme les » ordres mineurs et n'a pas mesme fait apparoir de » sa lettre de tonsure... », 1^o novembre 1653. – Acte d'assemblée des habitants de la paroisse de Saintry : « Ont tous d'une commune voix dict et déclaré » qu'ils ne sont d'advis que les assésurs imposent et » mettent au roüe des tailles le nommé Nicolas du » Glaud, à cause qu'il est serviteur domestique du » sieur baron d'Oysonville », etc. 9 novembre 1653. – Acte d'assemblée des habitants de la paroisse d'Essonnes : « Ont tous d'une commune voix esleu pour » assésurs et collecteurs des tailles dudict Essonne, » ladite année présente 1653, Nicolas Rolland l'aisné » et Jean Ilanry, et pour saindicque Charles Boulart ».

10 novembre 1053. — Bail de jardin fait à Pierre Jobidon, épicier à Corbeil, par « dame Nicolle de » Hémaut, femme et procuratrice de M'''' Estienne » Gerbault, notaire garde-notte du Roy au Chastellet » de Paris », 18 octobre 1653. — Contrat en vue de futur mariage entre L. Thévenot, boulanger à Corbeil, et Marie Brunet, veuve de Pierre Bruneau, 11 janvier 1654. — Quittance aux termes de laquelle Charles Sauvage, prieur de Saint-Guénault, reconnaît avoir reçu de Charlotte de La Ruelle, veuve de Isl'' Jean Regnault, en son vivant procureur et notaire royal à

51

402

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

Corbeil, « fermière du minage de Corbeil », la quantité de « deux muids de bled tourment, de la qualité qu'il » est deub audict sieur prieur, pour une année d'arré- » rage de rente de pareil bled que ledict sieur prieur a » droict de prendre et percevoir par chacun an sur » lediot minage », 10 février 1654. — Inventaire de l'argenterie appartenant à la fabricque de « l'église » Nofre-Dame et Saint-Nicolas de Corbeil » ; remise par le marguillier, Jean Piat, à « Messire Rolland » Guégan, prestre du diocèze deTréguieren Bretagne » et natif dudict lieu de Tréguier, de présent reçu en » la charge de sacristin de ladicte église >5, 26 fé- vrier 1654. — Bail par Frère Jacques Poncet, reli- gieux, chambrier, procureur et receveur général de l'abbaye de Saint-Victor, à Laurent Lelièvre, labou- reur, « de la grande ferme d'Orgenoy », 10 mars 1654. — Acte aux termes duquel « Jean Delaunay, abbé sé- » culier de l'église royale et collégiale de Saint- » Spire de Corbeil », d'une part, les chanoines de cette église, d'autre part, voulant « conserver la paix, » concorde et amitié qui doit estre entre eux, éviter » et terminer les dlfférendz qui sont entre elles, » surtout pour terminer avec plus de facilité et » d'effect qu'il est possible le procès immense et » continué depuis cinq ou six années entre le feu abbé » Robert Delaunay, frère et prédécesseur dudict Jean » Delaunay, et les chantre, chanoines et chappitre » de ladicte église, ledict procès repris par ledict » S' Jean Delaunay, à présent abbé, et pendant en la » grande chambre du Parlement de Paris », déclarent : 1° transiger au sujet des articles énumérés dans le présent acte; 2° « d'autant que audict procès restent » encores plusieurs articles à vuider et dont lesdictes » parties ne peuvent eux-mesmes convenir et s'ac- » corder comme des précédants », s'en remettre, pour le règlement de ces articles, à l'arbitrage de « Mes- » sieurs Martin, officiai de l'abbaye de Saint-Ger-

» main-des-Prez, De Loury (?; docteur de Navarre,
» et Labbé, Chollet et Noblet, advocatz en la cour de
» Parlement de Paris », IG mars 1654. – Testament
de Hubert Chantereau, maître tapissier à Paris,
« gisant au lict malade en la maison de Jehan Deshaies,
» laboureur , demeurant à Petit -Bourg, paroisse
» d'Esvry-sur-Seine », IH mai 1654. – Bail à loyer du
minage de Corbeil, 9 juin 1654. – Constitution de
rente par M^e Pierre Thibeuf et dame Claude Le Bout-
langer, sa femme, au profit des religieuses de la Con-
grégation Notre-Dame, ordre de Saint- Augustin,
établies à Corbeil. Signatures: « Thibeuf Claude
» Le Boullanger. ÎJ[arguerite] T[hérèse] de La Croix

» [supérieure]. M. Catherine de S'-Paul. Catherine-
» Thérèse de Jésus. Marie de Jésus. Marg[ueritte] du
» S' Sacrement ». 28 juillet 1654. – Quittance donnée
par « Maistre Jean Regnault », receveur du duché de
Villeroy, demeurante Corbeil, lequel reconnaît avoir
reça de « lionneste fille Jeanne Hideulx », la somme
de 300 livres tournois, pour rachat de 16 livres 30 sols
6 deniers, 11 décembre 1654. – Le dernier acte reçu
en 1654 porte la date du 30 décembre ; à la suite de cet
acte se trouve placée une déclaration faite par Jean
Rousseau, marchand hôtelier au faubourg Saint-
Léonard, pour les biens qu'il « advoue tenir en censive
» de Messire Pierre Thibeuf », le 27 octobre 1654.

E. 6896. (Liasse.) – 298 pièces, papier.

1655-1656. – Suite des actes reçus par le même,
en 1656. – Quittance donnée par Charles Sau-
vage, prieur de Saint-Guénault, 1^e janvier 1655. –
Bail de terre sise au Perray par le chapitre de Saint-
Siiire à Jacques Caillault, laboureur à Mory, « paroisse
» de Peray », 19 janvier 1655. – Marché aux termes
duqu' il plusieurs manouvriers, « du pais de Norman-
die », présentement à Montauger, s'engagent envers
« dame Léonor Merlin, veuve de Lazare Pena, vivant
» escuier, sieur dudict Montauger », à curer « tous les
» canaux qui sont audict lieu de Montauger, à com-
» mencer à l'emboucheur de la rivière d'Estempes, du
» costé d'Eschercon, jusques à l'autre emboucheur qui
» tombe dans ladicte rivière d'Estempes , du costé
» d'Ormoy », 12 avril 1655. – Bail par le chapitre
à Pierre Langoisseux, marchand mercier, demeurant
à Paris, rue Saint-Antoine, de « une place contenant
» trois thoises de long au cloistre de Si-Spire, à [iren-
» dre de la porte de la maison du S' Le Clerc, chappel-
» lain en ladicte église, vers la porte du cloistre, pour
» en jouir par ledict preneur audict tiltre pendant le
>i temps de six années ety estaller, vendre et débittersa
» marchandise pendant la veuille, jour et octave de la
» translation de Saint-Spire en may, sans incommoder
» ny empescher le passage publicq et la procession »,

16 mai 1651 ; – autres baux de même nature.– Transaction conclue entre les chanoines, d'une part, et « maistre Jean Jametel, chappellain de la chappi-llle » Saiiict-Germain-de-l'Auxerrois fondée en ladicte » église Saint-Spire de Corbeil », d'autre part, « pour » terminer les différends et procès pendant entre [eulx] » au Parlement de Paris pour raison des droictz

SERIE E. – NOTAIRES ET TABELLIONS.

403

» demandez aux dictz sieurs de chappittre par ledict » sieur Jametel », 24 mai 1655. – Échange de piucos de terre conclu entre « Messire Guillaume Castel », curé de l'église Saint-Martin de Ballancourt, et Vincent Dupont, laboureur en cette paroisse, 2 juin 1655.

– Bail des dîmes de grains appartenant à l'église d'Essones, » qui ont de tous teins accoustumées de se » prendre sur les terres depuis le chemin qui dessend » du chemin d'Essonne ou moulin à poudre jus(iues au » tenant de Jean Regnault, bourgeois de Corbeil », et sur d'autres terres indiquées au présent contrat, 18 juillet 1655. – Contrat en vue de futur mariage entre Robert Jamet, « fondateur en cuivre servant à la » fabrique des liards », présentement à Corbeil, d'une part, et Nicolle Guibert, d'autre part, 25 juillet 1655.

– Constitution de rente par Guillaume Mallet, vigneron, au profit de « l'église Saint-Rémy de Fontenay- » le-Viconte », ce acceptant « par Messire Anthoine » Caussin, prestre, licentié en droict canon et curé de » ladicte église », à charge de fondation de service pour le repos de l'âme d'Étiennette Touvenot, 21 octobre 1655. – Transaction conclue entre le curé de Saint-Germain-le-Vieil-Corbeil, « M'^ Jean Boisneuf », le marguillier, M'- Pierre Thibeuf, seigneur du lieu, et les paroissiens, d'une part, Jacques Gilles, vigneron, et Catherine Nicolas, sa femme, d'autre part, au sujet d'affaire relative aux dîmes, 12 novembre 1655. – Inventaire dressé après le décès de « Pasquette Caril- » lier », 25 novembre 1655. – Acte passé entre MM. du chapitre de Saint-Spire et « M™ Nicolas de » Neufville, duo de Villeroy, pair et mareschal de » France », représenté par « Michel Guynand, procu- » reur du Roy en la ville, prévosté et chastellenie de » Corbeil », aux termes duquel « dellaissement [est] » faict par ledict sieur Guynand, audict nom, ausdicts » sieurs de Saint-Spire de la ferme appelée le » Fresne, seize en la parroisse de Perray » ; ratification du contrat ; décembre 1655 et janvier 1656. – Acte aux termes duquel Claude Deschamps, marchand aux faubourgs de Corbeil, reconnaît « avoir pris et » retenu par forme de bail à nourriture pour trois ans »

Étiennette Janin ou Jamin, « pendant lequel temps
» ledict Deschamps a promis de loger et norir en
» sa maison ladicte Estiennette Jamin ». Prix sti-
pulé : 60 livres tournois par an. 26 janvier 1656. –
Contrat en vue de futur mariage entre Claude Blain,
chirurgien , demeurant à Mennecy , et Sébastienne
Piclion, 21 février 1656. – Délibération prise par les
chanoines de Saint-Spire pour affaire concernant le
a droict de boucherie » appartenant au chapitre, « le-

» quel droict consiste en ce qu'il n'est permis à
I) aucune personne d'ériger aucun estait à boucher ny
» vendre ou débiter chaires ailleurs que ès-estaulx de
» l'ancienne boucherie, assis proche et du costé de
» ladicte église Nostre-Dame [de présent unie et incor-
» porée en la communeaulté dudict Saint-Spire] sans
» le gré et permission des dicts sieurs de communaulté
» et sans leur paier leurs droictz de permission ou
» autre somme à laquelle ilz auroient remis lesdictz
» droicts » ; permission donnée à Louis Bertrand, bou-
cher, d'établir un étal en la place du marché « à l'op-
» posite desdicts estaulx de l'ancienne boucherie ou en
» tel autre lieu qu'il pourra », 9 mai 1650. – Cession
par « Frère Philipès de Meaux-Rocour , chevalier
» de l'ordre de St-Jean de lliérusalera,comman-
» deur et seigneur de la commanderye de Boncour et
» Serincour, commanderye et prieuré de S'-Jean en
» l'Isle-lez-Corbeil », à Jean-Charles de La Visse,
écuyer, présentement en sa maison des Bordes près
ledit prieuré, « de certain petit morceau de friche ser-
» vant cy-devant de chemin et passage aux habitans
» des Grandes-Bordes, moulin de l'Orme et lieudict
» Les lleurteaux, pour aller et venir audict prieuré »,
chemin devenu « désert, abandonné et inutile au moyen
» du pont neuf et advenue neufve que M'"' Louis
» Hesselin, sieur de Chantemerle, a faict faire »,
29 août 1656. – Testament de « M'^Guillien Guichard,
» appoticaire de la Vennerie », demeurant à Corbeil,
2 octobre 1656. – Élection faite le 10 décembre 1656,
« yssue de la grande messe dicte, chantée et célébrée
» en l'église de Saint-Estienne d'Essonne, après la
» cloche sonnée par trois fois consécutives » ; après
« que les voix ont esté colligées, s'est trouvé que Jean
» Porcher, Nicolas Barbier et Jean Vigongne (?) ont
» esté esleus asséeurs et collecteurs des tailles, et Jean
» Guibour pour syndic ». – Vente de la coupe de bois
taillis faite par M'^= Pierre Thibeuf, seigneur de « Bou-
» ville, du Val, et de Saint-Germain-le-Vieil-Cor-
» beil » , présentement en son château de Saint-
Germain, 28 décembre 1656.

E. 6897. (Liasse.) – 426 pièces, papier.

1657- 1658. – Suite des actes reçus par le m("'me
en 1057-1058. – Bail de pièce de terre sise au terroir

de Ballancourt fait par M^e Nicolas Regnault, chanoine de Saint-Spire, 2 janvier 1657. — « Devis et mémoire » pour faire un orgue en l'église Saint-Spire de Cor-

404

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

» beil, qui sera divisé en deux buflfefz, l'un pour un
7> positif et l'autre pour un grand corpz d'orgue »; —
marché passé pour la fourniture dudit orgue avec
« Guy Jolly, facteur d'orgues, demeurant en la ville de
» Paris, rue de la Cossonnerie, paroisse de Saint-
» Eustache, à l'enseigne des Trois-Roys », moyennant
le prix de 3.800 livres tournois, 15 mars 1657 ; — co-
pie de la délibération capitulaire prise le 7 février pré-
cédent, le chapitre ayant résolu, le « cinquiesme juillet
» dernier, de faire construire un orgue en ladicte esglise
» Saint-Spire pour rendre l'office divin plus solemp-
» nel et soulager le chœur ». — « Devis des ouvrages
» de charpenterie qu'il convient faire de neuf pour la
» construction d'un plancher et pour servir à une tri-
» bune ou lieu à poser les orgues dans l'église de
» Saint-Spire de Corbeil, le tout eslevé à la haulteur
» qu'il conviendra, estant en partie dans œuvre du
» clocher et en partie dans la nef de ladicte église » ;

— marché pour l'exécution dudit travail avec Jacques
Noirault, charpentier, demeurant à Corbeil, 12 mai
1657. — Abonnement : Pierre Cugnière, fermier des
moulins banaux du Roi à Corbeil, reconnaît avoir
« composé et abonné Michel Perrot, meusnier, deraeu-
» rant au moulin Paillard, appartenant au sieur de

» Saint-Port-Commartin, sur le ru de Vallory,

» pour chasser et enlever grains en la prévosté et
» chastellenie de Corbeil, excepté les villages des sei-
)> gneurs previlégiés, ville et faubourgs dudict Cor-
» beil, pour iceux faire mouldre et convertir en fa-
» fines audict moulin et non ailleurs pendant deux
» années commencées le premier avril dernier, moyen-
» nant la somme de dix-huict livres par an », 25 mai
1657. — Quittance donnée par Germain Pillon, menui-
sier ordinaire des bâtiments du Roi, demeurant à
Paris, rue de Bièvre, paroisse Saint-Etienne du Mont,
lequel reconnaît avoir reçu de M^r François Asselin,
chanoine, procureur et receveur du chapitre de Saint-
Spire, la somme de 400 livres à valoir sur celle de 500
livres stipulée au « marché faict avec ledict Pillon,
» sçavoir 200 livres pour le buffet du positif de l'orgue
» de ladicte église et 300 livres pour le pied du grand
» bufl'«-t dudict orgue et le lambry du l'appuy et re-
» vestement des poultres vers la nef », 13 août 1657.

– Acte d'assemblée des habitants de la paroisse d'Essonnes : Nicolas Rolland, marchand hôtelier à Kssonnes, tenant les habitants « en procès en l'Eslection » de Paris affin d'estre rabaissé de la somme de 300 » livres » sur celle de « 480 livres, en laquelle somme » il a esté cotizé pour le quartier d'hiver de la pré- » sente année », ceux-ci déclarent • que ledict Rolland

» n'est pas taxé à la moitié de ce qu'il doit de taille, » attendu les grandes tenures et biens qu'il possedde, et » partant lesdicts habitants ont dict qu'ils tiennent la D taille pour advouée, et par conséquent donnent pou- » voir à leur sindic et aux collecteurs de ainsy le sous- » tenir », 26 août 16 J7. – Acte d'assemblée tenue par j^re Pierre Marie, docteur en médecine, demeurant à Corbeil, « ou nom et comme principal marguillier et » proviseur de l'église et paroisse Nostre-Dame et Saint-Nicolas de Corbeil », Jean Musnier, sergent royal, second marguillier. M'* Joseph Adine, bachelier en théologie, curé de la paroisse, Jean Delaunay, conseiller du Roi, « président et prévost de Corbeil », Michel Guynand, « aussy conseiller de Sa Majesté et son » procureur audict Corbeil », Nicolas Regnault l'aîné, substitut du procureur du Roi, Jean Clozeau, Jacques Barré, Nicolas Tarteret, Nicolas Regnault le jeune, procureurs au siège royal, et autres bourgeois et habitants de la paroisse; bail à Antoine Petit, laboureur à a la Tour-de-Tigery », des « masures, jardins et enclos » où estoict antiennement bastye la ferme de Villou- » vette », 7 septembre 1657. – Quittance donnée par « Maistre Jean Delaunay , abbé de l'église royalle » Saint-Spire de Corbeil, président et prévost de la » ville, prévosté et chastellenie de Corbeil », qui reconnaît avoir reçu de Claude Deschamps, marchand chafournier, demeurant au faubourg Saint-Jacques, la somme de 360 livres tournois, pour le rachat d'une rente de 18 livres tournois, 10 novembre 16.57. – Autre, donnée par Martin de Santeny « dict de S'-Mar- » tin, soldat en la compagnie colonnelle du régiment » de Monseigneur de La Ferté-Sénéterre, estant de » présent en garnison à Nancy en Lorraine, lequel re- » congnoist avoir eu et receu comptant de André Sou- » chon, premier vallet de chambre de Madame la Du- » chesse de Longueville », et de dame Geneviève Quet- » tier, femme de celui-ci, la somme de 200 livres tour- » nois, pour rachat de 10 livres de rente, 3 décembre 1657. – Bail à Mathurin Couart, procureur au Châ- » telet, d'un « petit fournil » avec ses dépendances, le tout sis à Boissy-le-Cutté, 12 décembre 1657. – Acte d'assemblée des habitants de la paroisse d'Essonnes, convoqués à la réquisition de « Jean Guibour, procu- » reur sindic de la paroisse», lesquels, « après que » lecture leur a esté faicte par le notaire des causes » d'opposition signifliées au procureur desdicts habi- » tants, à la requeste de Rolland, le 5 septembre der- » vier, ont donné adveu audict sindic de faire dresser » leur responce ausdictes causes d'opposition ainsy » qu'il jugera à propos >-, 23 décembre 1657. – Quit-

tance donnée par M^e Claude Cordeau, conseiller au Châtelet, agissant au nom de M^e Jacques Cordeau, son père, avocat en Parlement, lequel reconnaît avoir reçu de Nicolas Lambert, vigneron à Essonnes, la somme de 18 livres tournois pour racliat de 30 sols de rente, 4 janvier 1658. — « Mémoire pour compter entre » Jacques Rii-hard, demeurant à Villabé, d'une part, » et André Leloiig, maître pâtissier à Paris, d'autre » part. » — Prisée et estimation des « tournans et » travaillans » du moulin de la Boucherie, « scitué » dans ledict Corbeil », appartenant au chapitre de Saint-Siiire, 1 août 1658. — Acte aux termes duquel le chantre et les chanoines de Saint-Spire, d'une part, M^e Joseph Adine, curé de l'église Notre-Dame et Saint-Nicolas de Corbeil, d'autre part, conviennent de ce qui suit : « Pour éviter au scandai qui pouroit ari- » ver à l'enterrement de M^e Hubert Séneschal, con- » frère de la confrairie de Saint-Spire de Corbeil, où » lesdicts sieurs de Saincl-Si)ire sont conviés d'assis- » ter, attendu la contestation dans laquelle sont les- » dicts sieurs de Saint-Spire et ledict sieur Adine, » curé, et dont procès est à la Court, que les rangs et » et séances qui se prendront tant par lesdictz sieurs » de Saint-Spire, curé et ses prestres au convoy et » enterrement dudict Séneschal ne pourront nuire ny » préjudicier aux partyes ny tirer à aucune consé- » quance », 13 août 1658. — Quittance donnée par Jean Prédeseigle, marchand drapier, bourgeois de Pa- ris, en son nom et au nom de Marie Barré, sa femme, lequel reconnaît avoir reçu 160 livres tournois pour rachat et amortissement de 8 livres de rente, 8 août 1658. — Bai! d'immeuble par M^e Nicolas Regnault, secrétaire de M. Thibeuf, conseiller en la grand'-chambre du Parlement, 3 novembre 1658. — Constata- tion que « aujourd'hui, dimanche, huictième décembre » 16.58, neuf heures du matin, en la présence des no- » taires royaulx à Corbeil soubzsignés, estans dans le » cœur de l'église royalle et colégialle de Saint-Spire » dudict Corbeil, M^e François Asselin, l'un des cha- » noines deladicte église et procureur duchappitre de » ladicte église, a dict et déclaré à M^e Jean Delaunay, » abbé d'icelle église, revestu d'un rochet à manches » estroictes avec sa chappe et camail et qui vouHoit » prendre séance en sa chaire de dignité, qu'il s'oppo- » soit au nom des sieurs chantre, chanoines et chap- » pitre de ladicte église, comme ils ont cy-devant faict, » audict habit de rochet et à ladicte séance de chaire » de dignité que ledict sieur abbé vouUoit prandre, et » laquelle séance ledict sieur Asselin a dict ne debvoir » prandre que ès-jours annuels et solennels » ; protes-

tation de l'abbé. — Legs et constitution de rento par Madeleine Le Roy, veuve de Jean Regnault, en sou vivant greffier de la capitainerie des chasses et gruerie de Corbeil, à la fabrique de l'église Notre-Dame et Saint-Nicolas de cette ville, à charge de fondation d'obits, « sçavoir le premier le douziesme de may, jour du dé- .1 ceds, pour et à l'intention dudict feu M'^^ Jean Re- » gnault, et le second obiit le lendemain de la feste » sainte Marie-Magdelaine, pour et à l'intention de » ladicte Le Roy », 28 décembre 1058.

E. 6898. (Liasse.) — 408 pièces, papier.

1659-1660. — Suite des actes reçus par le même, en 1659-1660. — Vente de pièce de vigne faite par Michel Guynand, conseiller du Roi et son procureur à Corbeil, à André Dauvergne, boucher au faubourg Saint-Léonard, 4 janvier 1659. — Bail à chef cens par « illustrissime seigneur Messire Philippes de Meaulx- » Rocourt. . . . prier de Saint-Jean-en-l'Isle-lez- » Corbeil », à Jean Girard, marchand, de 3 arpents, 3 quartiers 1 quarte de friche, haies et buissons, 19 janvier 1659. — « Devis des ouvrages de menuise- I) rie qu'il convient faire pour parachever le grand » buffet d'orgues de l'église de Saint-Spire de Corbeil » suivant le dessein qui a esté présenté par Nicolas » Rimbert, maistre menuisier à Paris » ; — marché à cet effet avec Nicolas Rimbert, demeurant « rue » Bétizy », 25 février 1659. — Bail fait à Martin de Foisie, praticien à Corbeil, par Louis Félix, capitaine du château de Villeroy, agissant au nom de M'« Nicolas de Neufville, duc de Villeroy, du « droict de tabellion- » nage et paris de deubz et à payer par chacun an par » tous les nottaires de la ville, prévosté et chastellenie » de Corbeil ; » durée du bail : 3 années ; prix stipulé : 200 livres, 8 mars 1659. — Élection de marguillier en la paroisse d'Essonne, 2 juin 1659. — Bail d'im- meuble sis à Corbeil, en la rue Saint-Guénault, fait par Nicolas Regnault, secrétaire de M. Thibeuf, à Sébas- tien Haran, maître écrivain à Corbeil, 7 juin 1659.— Adjudication et bail des dîmes de grains appartenant à l'église de Saint-Germain-du-Vieil-Corbeil, 14 juillet 1659.— Autres, des dîmes appartenant à l'église d'Es- sonnes, 21 juillet 16.59. — Bail fait au nom de M'-' Pierre Jacquet, « propriétaire des aydes de la » paroisse d'Essonne », à Nicoles Barbier, cabaretier au Moulin-Galant, du « gros et huictiesme de tous les- » vins qui se vendront et débiteront au hameau

» dudict Moulin-Galland, et ce pendant le temps de
 » six ans » ; prix stipulé : 200 livres tournois de loyer.
 16 septembre 1659. — Réparation d'injures: Robert
 P. . . , vigneron, demeurant au faubourg Saint-Jacques,
 reconnaît que « sans subject quelconque, vendredy
 » douziesme jour des présens mois et an, il a offencé
 » par injures Maistre Joadiim Delaunay, prestre,
 » %icaire de l'église dudict Saint-Jacques, luy aiant
 » dict qu'il avoict mangé tout son raizin,... qu'il le
 » tuercit d'un coup de fuzil dans le corps, et autres
)> injures » qu'il désavoue , tenant le S'" Delaunay
 « pour homme de bien et d'honneur », 11 sepiembre
 1659. — Bail des terres de Montauger fait à Pieri-e
 Edrae, laboureur à \ 'iilloison, paroisse de Vilinbé, par
 « Slessire Cliarles Du Val, chevallier, gentilhomme
 B ordinaire de la Chambre du Roy », présentement en
 sa « maison seigneurialle de Montauger, i)aroisie de
 » Lixes » , 20 septembre 1659. — Apprentissage :
 Denis Adam, demeurant à Menneey, reconnaît « c'esti's
 » baillé à filtre d'apprentissage, pour trois ans », à
 Etienne Boullard, boucher à Corbeil, qui s'engage à
 lui « monstret et enseigner le mestier de boucher. . . à
 » la charge qu'il portera respect et honneur audict
 » Boullard et à sa femme et leur obéyra en toutes
 » choses honnestes qu'ils luy commanderont, comme
 » les apprentis sont tenus et obligez de faire, conser-
 » ver et avoir Toeil sur leurs biens, mesme garder et
 » faire paistre aux champs leurs moutons, brebis et
 » bestiaux durant les deux premières années » ,
 16 octobre 1659. — Testament de Réray Normant,
 demeurant au Moulin-Galant , lequel , entre autres
 volontés, exprime celle d'être « inhumé et enterré
 » dans le cimetièrre de l'église Saint-Estienne d'Es-
 » sonne », 29 octobre 1659. — Bail d'immeuble sis à
 Saintry, fait par Madeleine Le Roy, veuve de Jean
 Regnault, en son vivant greffier de la gruerie de
 Corbeil, à Nicolas Aug<'r, vigneron, 17 décembre
 1659. — Attestation : Nicolas Regnault, substitut du
 procureur du Roi à Corbeil, et Nicolas Tarteret,
 notaire royal, certifient que « Jean Cheminée ", cha-
 noine de Saint-Spire, est seul fils et héritier unique de
 Jeanne Le Maire, en son vivant veuve de Denis Che-
 minée, maître chirurgien à Corbeil, 5 février 1660. —
 Bail emphytéotique fait par M" Jean Delaunay, abbé,
 Joachini Le Bon, chantre, François Asselin, Hubert
 Sénesclial et autres, chanoines de Saint-Spire, à
 M" Louis de Framery , chevalier , seigneur de
 « Réau », gentilhomme ordinaire de la chambre du
 Roi, demeurant ordinairement en son château de
 Réaux, d<' « la quanlitté de quarante six arpens et

« demy huict perches, tant terres que prez, en plu-
 » sieurs pièces, . . . assis au terrouer de Soisy-sur-
 » Écolle, appelle vulgairement la ferme de Chaufour »,
 5 février 1660. — Élections en la paroisse d'Essonnes :
 sont élus asséeurs et collecteurs des tailles, Jean Bar-
 diiii ou Berdin, Jean Boissebois et Nicolas Lambert;

procureur synJic, Pierre Guibour, 11 avril 1660. – Contrat en vue de futur mariage entre Michel Dubois, tailleur d'habits, et Noëlle Darbonne, 25 avril 1660. – Bail de la maison appelée " les Gob(.lletz », sise à Coiljeil, rue Saint-Spire, fait par Jean GiUet, « cha- » bleur du pont de Corbeil », demeurant à Saintry, à Claude Bienaymé, huissier, 19 mai 1660. – 'Vente de pièces de terre par Charles Febvrier, écuyer, sieur de Fréville, « l'un des gardes escossoise du Roy », demeurant à Villeray, et par Anne de Postel, sa femme, à Cliude Deschamps, marchand chaufournier, demeurant au faubourg Saint-Jacques, 1 juin 1660. – Testament de dame « Léonord Merlin, espouze de Messire » Charles Du Val, chevalier, seigneur de iornay, » Prasiay et autres lieux », laquelle, entre autres volontés, exprime celle d'être inhumée dans « l'église » Saint-Nicolas-du-Chardonnet, dans la chapelle de » Saiuct-Denis Aiéopagite, où a esté enterré feu » Monsieur Pena (?), son second mary », 7 août 1660. – Contrat en vue de futur mariage entre Jacques liaudry, demeurant à Janville, près Lardy, et Marie Grimon, fille d'André Grimon, boulanger à Soisy-sur-Seine, tt d'Avoie Villemère, 16 novembre 1660. – Bail fait par M"= Nicolas Regnault, chanoine de Saint-Spire, à Pierre Guiboust, vigneron, d'une maison couverte en tuiles, de deux petites granges, un fournil, deux étables à porcs, cour au milieu et jardin au bout, le tout sis à Essonnes, 21 décembre 1660.

E. 6899. (Liasse.) – 427 pièces, papier.

1661-1662. – Suite des actes reçus par le même en 1661-1662. – Engagement pris (lar noble homme Louis Félix, capitaine du château de Villeroy, de payer à Cosme Jamin, demeurant au faubourg de Corbeil, le prix de location d'une maison, 2 mars 1661.

– Inventaire « fait au lieu de la Cosmerie, paroisse » de Saintry », après le décès de la veuve de Denis Picard, écuyer, sieur de « La Cosmerie », 24 mars 1(>61.

– Marché conclu avec Pierre Bellay, maçon à Corbeil, par Messire Pierre de Boucher, chevalier, seigneur de Flogny et autres lieux, pour travaux de maçonnerie à

SERIE E. – NOTAIRES ET TABELLIONS.

407

exécuter au « chasteau de Place », situé en la paroisse de Lisses, 26 avril 1U61. – Règlement de comptes:

« Pour compter par Jean Desliayes et Denise Gradou,
» sa femme, fermiers de la basse-court du chasteau
» de Petit-Bourg, Rouillon et Saint- Maur, à Mon-
» seigneur l'évesque duc de Langres, depuis la fin de
») l'année 1659 jusques à celle de 1660 ». 25 mai 1661.

– Quittance donnée i)ar Etienne Delaborde, principal
marguillier de la fabrique de Saint-Germain-le-Vieil-
Corbeil, autorisé à ce faire par le curé, « Messire Jean
» Boisneuf », et les paroissiens, lequel reconnaît avoir
reçu d'Antoine Picard, sergent royal àCorbeil, la somme
de 120 livres tournois pour rachat et amortissement
dé rente, 29 juin 1661. – Vente par Charles Amelot,
concierge de « Monsieur de Mignier, seigneur de
V Morsang-sur-Seine », à Charles Blondeau, marchand
hôtelier, demeurant au Plessis-Chenet, paroisse du
Coudray, de « la quantitté de dix milliers de bottes de
» foing, seing foing, de dix à douze livres pezantes »,
18 juillet 1661. – Vente de pièces de terre et vigne
faite à Nicolas Griveau, par Jean Le Mercier, chirur-
gien, demeurant à Mennecy, et Marguerite Ameline, sa
femme, 15 novembre 1661. – Prisée et estimation des
« tournans et travaillans » du moulin banal d'Essonnes,
3 janvier 1662. – Bail de maison sise à Corbeil, rue
du Petit-Pont, fait à Pierre Bordier, par Messire Jean
Delaunay, « abbé de Saint-Spire, de Curbeil, con-
» seiUer du Roy, président et prévost de la ville, pré-
» vosté et chastellenie de Corbeil », 27 février 1662.

– Prise de possession par M^m Charles Tonnelier,
prêtre du diocèse de Noyon, de la chapelle « soubz
» l'invocation de la Vierge et de Saint-André apostre,
» fondée en l'église paroissiale d'Esvry » ; collateur :
« Monseigneur l'évesque de Langres», seigneur d'É-
vry, « vulgairement de Petit-Bout » ; 9 août 1602. –
« Devis des ouvrages de maçonnerie, couverture et
» aultres que Jean Vacher, maçon, demeurant à Esvry-
» sur-Seine, s'obligera de faire pour Monseigneur de
j) Langres », 9 octobre 1662. – Marché conclu avec
Rodolphe Parent, peintre du Roi, demeurant à Paris,
rue Montorgueil, lequel s'engage envers M'' = Louis de
La Rivière, évêque duc de Langres, pair de France,
commandeur des ordres du Roi, grand aumônier de la
Reine, seigneur d'Évrj'-sur-Seine et de Petit-Bourg,
« Petit-Bout », à « peindre la gallerie du chasteau
» dudict Petit-Bout à huile, conformément aux deux
» desseins par luy faictz, qu'il a présentement repré-
» sentez et lesquelz ont esté par ledict seigneur de
» Langres, ledict Parent et ledict nottaire signez et
» paraphez sur le dos et au milieu de chascun d'iceux

n desseins, lesquelz desseins sont demeurez entre les
)> mains dudict Parent, qui sera tenu les représenter
» aussy tost que ladicte gallerie sera parachevée,
» comme aussy de peindre le petit plafond au bout et
» à costé de ladicte gallerie de la mesme force des
» autres ouvrages; sera peinte la petite balustrade
» qui enferme et sépare ledict petit plafond avecq des
» filletz d'or ; les tableaux qui seront i>ints dans

» ladicte gallerie seront des sujetz du Tasse comme
» ArnauM et Ermide, Tancredè et Clorinde, Sofonisbe
» et aultres subjectz choisis dudlt Tasse; entre les
» pilastres seront pintz des fables d'Esopes en couleurs,
» au lieu où il y a dans le dessein un bas relief de
» couleur de bronze ». Prix convenu : 3.600 livres
tournois. « Fait et passé audict chasteau de Petit-
» Bout », le 23 octobre 1662. – Marché pour travaux
de maçonnerie conclu avec Jean Vacher par le sieur de
Lucenay, intendant de l'évêque de Langres seigneur
d'Évry et de Petit-Bourg, 28 octobre 1662. – Vente
d'immeubles faite par Jean Dupuis, vigneron, et Marie
Dupuis, sa femme, à M^r Guillaume de Cocheflillet,
chevalier, comte de Vaucelas, seigneur de «Levinville»
et autres lieux, « présentement en son chasteau et lieu
» seigneurial dudit Levinville », 29 octobre 1662. –
Vente de la coupe de bois taillis en la forêt de Sénart
faite à Pierre Darbonne, marchand à Corbeil, [lar
dame Claire de La Berge, veuve de Jacques de Postel,
clievalier, seigneur d'Orinoy-en-Brie, 2 décembre 1662.

E. 6900. (Liasse.) – 376 pièces, papier.

1663 1664. – Suite des actes reçus par le même
en 1663-1664. – Foi et hommage au duc de Villeroy
par Madeleine Labbé, [veuve] de deffunct Messire Pierre
de Biif [urains] en son vivant conseiller et secrétaire du
Roi, seigneur du Plessis et de Montceaux, « lesdittes
» seigneuries relevant en plain fief, foy et hommage
» de mondict seigneur à cause de son fief, terre et
» seigneurie de Vaux-lez-Essonne, unie et incorporée
» au duché de Villeroy », 25 janvier 1663. – Devis
des travaux de maçonnerie à exécuter au château de
Petit-Bourg ; marché à cet effet avec Jean Vacher,
maçon à Évry-sur-Seine, 4 mars 1663. – Constitution
par Jacques Devise ou Denise, marchand hôtelier,
demeurant à Essonnes, au profit de l'église de ce lieu,
d'une rente perpétuelle de 100 sols tournois, à charge
de fondation de service, 5 mai 1663 ; – autre, à la
date du 13 mai. – Fondation d'obit pour le repos de

408

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

l'âme de M^r Jacques de Dourlens, en son vivant prêtre
et chanoine de Saint-Spire; constitution de rente à
cet effet par « Claude de Dourlens, clercq de M^r Jehan
» Mesnart, procureur au Parlement de Paris, au nom
» et comme procureur spécialement fondé de l'« Ni-
» colas de Dourlens, son père, avocat au bailliage et
» siège présidial d'Amyens, demeurant en ladicte ville
» d'Amyens, ledict de Dourlens, père, frère et coUé-

» gataire universel de deffuuct M''^ Claude de Dour-
 » lens, vivant procureur audict Parlement, quy
 » estoict aussy frère et légataire universel de deflfunct
 » U'^ Jacques de Dourlens », 16 mai 1663; – extrait
 du testament de M" Jacques de Dourlens « passé jiar-
 » devant de S'-Jean et Charlus [ou Charles], notaires
 » au Chastelet de Paris, le 18« mai 1645 ». – Aveu et
 dénombrement : Madeleine Labbé, dame du Plessis et
 de Montceaux, veuve de Pierre de Beaurains, de-
 meurant à « Tournemphis », paroisse de Montceaux,
 avoue tenir en plain fief, foi et hommage du duc de
 ViUeroy « la terre fief et seigneurie du Plessis et de
 » Mousseaux »; dénombrement; 5 juillet 1603. –
 Bail fait au nom du chapitre de Saint-Spire à « Mes-
 » sire Guillaume Du Castel », curé de Fontenay-le-
 » Vicomte, du droict que les sieurs de Saint-Spire
 » ont de lever les dismes à eux appartenans dans la-
 » dicte paroisse de Fontenay » dans les limites indi-
 quées au présent acte, 23 juillet 1663. – Titre nou-
 vel par Hugues Le Grand, bourgeois de Paris, pour
 les immeubles qu'il reconnaît tenir en censive du
 prieur de Saint-Guénault, 29 juillet 1663. – Testament
 de M" Toussaint Le Roy, curé de l'église Saint-Ger-
 main de Lisses, 12 octobre 1663. – Bail par M" Louis
 de La Rivière, évêque de Langres, " abbé de l'abaye
 » Saint-Benoist-lez-Fleury-sur- Loire et en cette
 » qualité seigneur de Chastillon-sur-Loire, membre
)> deppendant de ladicte abbaye », actuellement en son
 château de Petit-Bourg, à M'*' François Bardiii, pro-
 cureur à Beaulieu-sur-Loire, de tout le revenu tem-
 porel de la seigneurie dudit Châtillon-sur-Loire,
 Ousson et membres en dépendant ; loyer : 6.650 livres
 tournois outre les charges spécifiées, 14 novembre 1663.
 – Échange de pièces de terre conclu entre M'» Jacques
 Chevallier, conseiller du Roi, contrôleur général de
 l'extraordinaire des guerres, seigneur du Perray et
 autres lieux, d'une part, et Marie Rousseau, veuve
 de Kicolas Le Merle, huissier à Corbeil, d'autre part,
 21 décembre 1663. – • Autre, entre Jean Tortouyn,
 conseiller du Roi, commissaire ordinaire des guerres,
 d'une part, et Csome Jamin, praticien, Étienneelte
 Jamin et autres, d'autre part, 26 décembre 1663. –

Les actes passés entre les mois de janvier et d'août
 1663, ont, les premiers surtout, beaucoup souffert de
 l'humidité . – Inventaire dressé à la requête de Marc
 Fontaine, greffier de la capitainerie des chasses et
 gruerie de Corbeil, 1 janvier 1604. – « Pour compter
 » entre Gabriel Raveau et Charles Barbier, assésurs et
 » collecteurs des tailles de la parroisse d'Essonne,
 » l'année 1661, avec Jacques Colas, qui s'est absenté
 » pendant qu'ilz ont encommencé à faire la Colette
 » desdictes tailles », 10 février 1664. – Contrat en vue
 de futur mariage entre M"' Claude Cordelle, docteur
 de la Faculté de médecine de Montpellier, demeurant
 à Brie-Comte-Robert, fils de Claude Cordelle, en son
 vivant conseiller du Roi et président au Grenier-à-sel
 de cette dernière ville, et de dame Thomasse de La
 Jarrye, d'une part, et damoiselle Catherine Tarteret,

fille de Nicolas Tarteret, procureur et notaire royal à Corbeil, et de dame Mathurine Tortouin, d'autre part, 17 février 1664. — Autre, entre Claude Blundel, marchand corroyeur demeurant à Corbeil, d'une part, et Marie Pater, fille de Michel Pater et d'Antoinette Delaistre, d'autre part, 15 juin 1664. — Cession faite par l'abbé. M' » Jean Delaunay, et les chanoines de Saint-Spire à André Souchon, valet de chambre du prince de Condé, et à sa femme, dame Geneviève Quettier, de partie d'un immeuble sis à Corbeil, dénommé « Les trois Pucelles », ainsi que de diverses sommes, le tout à charge de constitution de rente et aux charges énoncées dans le présent transport, 19 août 1664. — Contrat en vue de futur mariage entre Nicolas Charpentier, maître d'école, demeurant à Lisses, et Renée Bain, 23 novembre 1664. — Acte aux termes duquel l'abbé et les chanoines de Saint-Spire constituent leur procureur et receveur pour deux années Jean Musnier, sergent royal à Corbeil, 9 décembre 1664. — Bail de la ferme des six jours de Saint-Spire et de Notre-Dame [29 juillet 1664], placé entre deux actes des 17 et 19 décembre de cette même année.

E. 6901. (Liasse.) — 365 pièces, papier.

1665-1666. — Suite des actes reçus par le même, en 1665-1666. — Contrat en vue de futur mariage entre « Maître François Vacherot, greffier des greffes » des présentations aux places de clerc civil et criminel » antiens, alternatifs et triennaux de la ville, prévosté » et chastellenie de Corbeil », d'une part, et Marie

SÉRIE E. — NOTAIRES ET TABELLIONS.

409

Musnier, d'autre part, 8 février 1665. — Quittance donnée par François Dupuis, écuyer, sieur de « Bois- » marsas », demeurant à Clievannes, lequel reconnaît avoir reçu la somme de 20 livres pour rachat et amortissement de 40 livres de rente, 16 avril 1665. — Attestation aux termes de laquelle différents habitants de Corbeil déclarent que « Antoine Barbé et Nicolas de » Brac, entrepreneurs du rétablissement des ponts » de Corbeil, ont, l'année mil six cents soixante quatre, » apporté le plus de diligence qu'il leur a été possible » pour ledit rétablissement » ; difficultés survenues pendant l'exécution du travail : » Grandes eaux,.... » glaces, qui ont entièrement ruiné le bastardfau, » sans qu'il en soit demeuré aucune pièce valable, et

» lesdictes glasses, s'estans accumulées et amassées
 » dans l'embouchure de l'arche qui est attenant celle
 » de Saint-Jean, ont rompu l'arcade et une partye de
 » la voulte », etc., 17 août 1665. — Bail d'apprentis-
 sage : M^r Pierre Hutinot, chapelain de la chapelle
 Saint-Denis fondée en l'église Saint-Spire, met en ap-
 prentissage son frère, Robert Hutinot, chez Simon Vil-
 leminot, tailleur d'habits à Corbeil; durée : 2 ans;
 prix stipulé : 78 livres ; 12 octobre 1665. — Bail « à
 » tiltre de ferme et amodiation » pour 9 années fait
 par le duc de Villero}', présentement en son château,
 à Etienne Tricot, praticien à Champcueil, de « l'exer-
 » cice et fonction de la commission du tabellion dudict
 » Villeroy, pour l'exercer en la paroisse dudict Chan-
 » cueil et de Villeneuve »; redevance annuelle : 20
 livres. 3 novembre 1665. — « Mémoire des ouvrages de
 » menuiserie à faire pour l'église de Saint-Spire de
 » Corbeil »; marché conclu à cet effet avec Marc
 Genty, maître menuisier, demeurant à Paris, 10 dé-
 cembre 1665 [Publiés dans les Mémoires de la Com-
 mission des Antiquités et des Arts de Seine-et-Oise.
 xn« volume. 1892]. — Bail pour 9 années fait à Guil-
 laume Le Maire, jardinier à Essonnes, par Pierre Jo-
 bidon, marguillier de l'église Notre-Dame et Saint-
 Nicolas de Corbeil, de « la despouille et tonture, par
 » chacune desdictes neuf années, d'un mûrier blanc,
 » qui est dans le cimetièrre de ladictte église, hors le
 » faubourg de la porte Saiiict-Nicolas de Corbeil »,
 6 janvier 1666. — Élection d'asséeurs, collecteurs et
 syndic de la paroisse d'Essonnes, 24 janvier 1666. —
 Vente par M^r Pierre Marye, médecin à Corbeil, à An-
 toine Favereau, écuyer, « ce acceptant par dame
 » Claude Pasquier de Bussy, son espouse », d'un quar-
 tier de pré en une pièce au terroir d'Essonnes, lieu dit
 « les Moulins-neufz », 2 février 1666. — Foi et hom-
 mage : Charles de Halloy, bourgeois de Paris, se trans-
 Skink-et-Oise. — Série E. — Tome V.

porte au-devant de la principale entrée du château de
 Villeroy, appelle par trois fois M^r Nicolas de Neuf-
 ville, duc dudit Villeroy, et vient lui rendre <i les foy
 » et hommage et serment de fidélité qu'il est tenu luy
 » faire et porter à cause du fief de Marcoignet, scis à
 » Chancueil »; M^r Louis Félix, capitaine du château,
 déclare c qu'il n'a charge expresse de recevoir ladictte
 >' foy et hommage, mais qu'il en donnera advis audict
 » seigneur duc de Villeroy », 20 février 1666. — Élec-
 tion de syndic en la paroisse d'Essonnes, attendu que
 « Guillaume Le Maire le jeune, qui avoit été esleu
 » syndic de la paroisse d'Essonne, n'auroit accepté la-
 » dictte charge et qu'il ne tenoit plus feu ni lieu audict
 » Essonne », 7 mars 1666. — Foi et hommage : Fran-
 çois Brisson, écuyer, « sieur de Grand et Petit-Bout et
 » d'Esvry-sur-Seine en partye », se transporte au
 prieuré de Saint-Jean-en-l'Isle, pour y faire acte de
 foi et hommage " à cause du fief du Grand-Sentier,
 'l scitué es environs dudict Bout », 9 avril 1666. —
 Testament de Jeanne Thomas, femme de Simon Bier-
 mant, huissier à verge au Châtelet, laquelle, entre

autres volontés, exprime celle que, « si elle décedde en
1) sa maison seize au faubourg Saint-Jacques de Cor-
» beil, oii elle est à présent détenue malade, son corps
» soit inhumé et enterré dans l'église dudict Saint-
» Jacques, proche la sépulture de Agnès Bourdin, sa
» tante », 10 juillet 1666. – Bail fait au nom du duc
de Villeroy à « Meys Jenssin de Huydindne (?) [signa-
» ture Meys Jansen Van Iluysduinen (?)], marchand
» Holandois », du moulin dénommé « le Moulin l'Es-
» fourneau, scitué sur la rivière d'Estampes, du costé
» du faulbourg de la porte de Paris et faisant partie
» des moulins banaux du Roy à Corbeil » , 29 août 1666 ;
– autre, au même et à la même date, d'une maison
sise aux faubourgs de Corbeil, « où pend pour en-
» seigne le Chasteau-Frilleux ». – Bail fait au nom
du duc de Villeroy, seigneur par engagement du do-
maine de Corbeil, à Jacques Leblanc, meunier, « du
>■) moulin banal appelle le Moulin-Martin, scitué sur la
» rivière d'Estampes, du costé de ladicte ville, propre
» à faire farine, avec ses tournans et travaillans ;
» item, du droict de bannalité à prendre sur tous les
» moulins bâtards qui sont dans ladicte ville, prévosté,
» chastellenie et deppendance du domaine de Corbeil »,
8 octobre 1666. – Constitution de procureur par
« Maistre Louis Duhamel, ordinaire de la chapelle et
» musique du Roy », chanoine de Saint-Spire et cha-
pelain de la chapelle de Saint-Germain-l'Auxerrois en
ladite église de Corbeil, à l'efl'et de résigner ce der-
nier bénéfice en faveur de son frère, M^e Gilles Duha-

52

410

■ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

mel, cleric du diocèse de Paris, 20 octobre 1666. –
Quittance donnée par Louis de La Rivière, évêque-duc
de Langres, seigneur d'Évry et Petit-Bourg, lequel re-
connaît avoir reçu de la dame Houdé, veuve Lesguil-
lon, la somme de 90 livres tournois pour rachat de
4 livres 10 sols de rente, 12 novembre 1666. – Devis
des ouvrages de maçonnerie à exécuter au prieuré
d'Essnnes ; – marché relatif à leur exécution passé
avec Nicolas Verneau, maître maçon à Fonlenay, par
Louis Félix, capitaine du château de Villeroy, agissant
au nom de l'évêque de Chartres, prieur et seigneur
d'Essonnes, 23 décembre 1666.

K. 6902. (Liasse.) – 460 pièces, papier.

1667-1669. – Suite des actes reçus par le même,
de 1667 à 1669. – Acte d'a.ssemblée des habitants

de la paroisse d'Essonnes : inscriptions au rôle de la taille, 13 février 1667. – Autre, des habitants de la paroisse de Soisy-sur-Seine , et constitution par eux d'un procureur , 15 février 1667. – Bail emphytéotique de pièces de terre fait au nom du chapitre de Saint-Spire à « Thomas de La Pottaire, » escuier, sieur de La Roche, garde du corps du » Roi », demeurant à Villededon, et à ^amoiselle Bénigne Dubois, sa femme, 20 février 1667. – Pouvoirs donnés par les habitants d'Essonnes à Nicolas Rolland, procureur syndic de la paroisse, pour intervenir « en B la cause pendant et indécezeau Conseil du Roy entre » Pierre Chanterelle, pouldrier, depuis peu demeurant » aux moulins à pouldre sis en ladictte parroisse d'Es- » sonne, demandeur, d'une part, et Anthoine Picard, » François Feuque et André Lambieux, asséeurs et » collecteurs des tailles », 15 avril 1667. – Bail du moulin de la Boucherie, sis en la ville de Corbeil, fait jiar l'abbé et les chanoines de Saint-Spire à Louis Collet, meunier, « demeurante présent au pont d'An- » thoiny », 3 août 1667. – Devis pour le rétablissement d'un pressoir au Moulin-Galant, 30 août 1667. – Marché aux termes duquel Jacques Le Grand, vitrier, demeurant à Corbeil, s'engage à réparer toutes les vitres de Petit-Bourg, 21 octobre 1667. – Bail de terre fait à Guillaume Héron par Pierre-Paul Guérin, écuyer, sieur de Roissy, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, fondé de procuration de sa mère, « dame Marie Cadeau, dame de Rolî^sy et de âlonlbou- » chet », 3 novembre 1667. – Contrat en vue de futur mariage entre Micliel Guibout, « pall'ernier de très

» hault et très puissant seigneur M^r Nicolas de Neuf- » ville, duc de 'Villeroy », d'une part, et Marguerite Boullard, d'autre part, 7 février 1668. – Acte d'assemblée des habitants de la paroisse d'Essonnes. Après lecture laite d'un arrêt du Parlement ordonnant à Hugues Trehet, de remplir la charge de marguillier, il est décidé que « il sera faict une seconde somma- » tion à la requeste des marguillier et habitans dudict » Essonne audict Trehet de se trouver dimanche pro- » chain, sept heures du matin, en ladictte église paro- » chiale Saiiict-Estieniie d'Essonne, pour faire en per- » sonne la charge de marguillier, sinon qu'il sera baillé »> requeste à la Cour pour sa désobéissance à l'arrest, »> et estre pourveu contre luy ainsy qu'il sera trouvé » à propos pour le bien de la fabrique de ladictte » église », 2 mai 1668. – Mémoire des dépenses faites par les asséeurs et collecteurs des tailles de la paroisse de Combs-la-Ville en l'année 1667 ; – règlement 15 octobre 1668. – Titre nouvel passé par Étienne Regnault, ci-ilevant veuve de Jean Tortouin, conseiller du Roi et commissaire ordinaire des guerres, actuellement femme de Pierre Guillet, conseiller du Roi, receveur général et payeur des rentes de l'Hôtel-de-Ville de Paris, comme propriétaire d'une maison et hôtellerie « où pend pour enseigne le Mouton », sise à Corbeil, 7 novembre 1668. – Élection des collecteurs et syndic de la paroisse d'Essonnes : sont élus comme

assésés et collecteurs des tailles Antoine Gillet, Mathurin Moreau, Jean Mansart [?], et comme syndic Antoine Charbonneau, 20 janvier 1669. – Bail à loyer des terres de l'église de Lisses, 7 avril 1669. – Échange de pièces de terre conclu entre l'évêque duc de Langres, étant en son château « de Sénemont, vul- » gairement dit Petit-Bourg », d'une part, et « Messire » Achilles de Cambray, chevalier, seigneur de Giron- » Ville et Riqueville », 1^o juillet 1669. – Convention entre Nicolas Tliieux et Jean Lucas, joueurs d'instruments à Corbeil : « Pendant une année, commencée » ce jourdhuy et qui finira le 14^e octobre 1670, ils » joueront ensemble de leurs instrumens, et tout ce » qu'ils gangneront, ils le partiront par moitié », 14 octobre 1669. – Bail de pièce de terre à Villededon, lieu- dit les Pommerets, l'ait à François Villain par Jacques Guigou, seigneur de Varâtre, 24 novembre 1669.

E. 69fl3. (Liasse.) – 428 pièces, papier.

1670-1672. – Suite des actes reçus par le même,

SÉRIK E. – NOTAIRES ET TABELLIONS.

411

de 16[^]0 à 1612. – Bail par Alexandre Dufour, sergent royal, trompette de la prévôté et chàtellenie de Corbeil, demeurant au faubourg Saint-Léonard, à Jean Masché, de « tous les droicts appartenant au bailleur l' » à cause de son dict office et à lever dans le marché » dudict Corbeil de ceulx qui y amènent des marchan- » dises tous les jours, comme anssy le cry des vins et » sonnerie dans la ville dudict Corbeil », 1^o mars IGTO. – Inventaire fait à la requête de Jacques Moisson dit La Fontaine, présentement au service de Eustaclie Bouette de Blémur, religieux de Saint-Victor, prieur de Saiiit-Guénault, de tous les meubles, habits, linges, etc., apportés par bdit J. Moisson dans le prieuré, 8 juin 1670. – Marché aux termes duquel révêque duc de Langres, seigneur de Petit-Bourg et d'Éviy-sur-Seine, reconnaît avoir vendu à Robert Brissevillet Artus ou Arthur Michy, marchands fruitiers à Saint-Brice près Montmorency, la dépouille de tous les arbres fruitiers étant dans les jardin et parc de l'etit-Bourg ; prix convenu : 250 livres. 6 août 1670. – Devis des travaux à exécuter à la « maison de l'Enfer », sise au faubourg Saint-Jacques de Corbeil ; marché à cet effet, 19 juillet 1670. – Bail du « droict de pps- » chei-in de trois arches du pont de Corbeil, à prendre » du costé du vieil chasteau, dont l'une d'icelle, qui

» est la prochaine arche de la grande arche qui est
» appelée l'arche Esgue », fait par M^o Eustache
Thibeuf, seigneur de Saint-Germain-le-Vieil-Corbeil,
8 décembre 1670. – Élection de syndic en la paroisse
d'Essonnes : est nommé par les « manans et habitans
» susnommez... d'une commune voix », Thomas
Minart, jardinier, 11 janvier 1671. – Marché conclu
par la fabrique de l'église d'Essonnes avec Nicolas
Chappelle, maître fondeur demeurant à Paris, « rue
T> du Bout-du-Monde , paroisse Saint-Eustache » ,
lequel s'engage à « refondre la troisieme cloche de
» ladite église bien et duement, de sorte qu'elle sonne
» et s'accorde avec les deux aultres cloches de ladite
» église » ; prix fixé : 150 livres. 18 avril 1671. –
Marché passé avec Charles Bellius, marchand bour-
geois de Paris, par Louis Le Paire, voiturier par eau,
demeurant à Corbeil, au faubourg Saint-Léonard,
lequel s'engage à « remonter et faire remonter de la
» ville de Paris sur la rivièrre de Seine jusques au port
» du corbilas de Corbeil, du costé de la porte de Paris,
» tous et chacuns les balteaux chalands que Icdict
» S^{''} Bellius voudra faire remonter », 26 avril 1671. –
Bail par le receveur du chapitre de Saint-S|)ire à
« Maistre Guillaume du Castel, prestre, curé de l'é-
» glise de Funtenay-le-Viconite », des dîmes apparte-

nant au chapitre sur le territoire de ladite localité, 9 juin
1671. – Contrat en vue de futur mariage entre Marin
Cliolière, notaire royal à Corbeil, flis de MarinCholière,
sieur du Corbeau, et de Marie Le Riche, « natif de la
» parroisse de Coudrecieulx-en-Vendosmois », d'une
part, et Jeanne Tarteret, fille de Nicolas Tarteret, pro-
cureur au siège royal de Corbeil, et de Mathurine Tor-
touyn, d'autre part, 28 juin 1671. – Vente de pièces de
vigne par Mⁿ Jean Rousseau, bourgeois de Paris, ci-
devant contrôleur des finances en Berry, et par dame
Anne Pinart, sa femme, à « Messire Eustache Thibeuf »,
seigneur de Saint-Germain-le-Vieil-Corbeil, 10 octobre
1671. – Transaction conclue entre Jacques Guigou,
conseiller du Roi, trésorier payeur des gages et droictz
des officiers du Parlement, agissant en qualité de pro-
cureur du duc de Villeroy, d'une part, et Jacques
Leblanc, meunier, demeurant à Corbeil, « au moullin
» appelé le Moulin-Martin », d'autre part, 20 novem-
bre 1671. – Apprentissage : Marguerite Blanchard,
veuve de Toussaint Leroy, met en apprentissage pour
3 ans son fils Jean Leroy, chez Dominique Garbay,
maître chirurgien à Corbeil, demeurant à Essonnes,
lequel s'engage à lui « monstrier et enseigner l'art de la
» chirurgie au mieux qu'il le pourra concevoir et cora-
» prendre » ; prix convenu: 110 livres. 30 mai 1672. –
Vente par Mⁿ Augustin Binet, chevalier, seigneur de
Beure|)aire, paroisse de Lisses, présentement en son
château de Beurepaire, à François Lorne, bourgeois de
Paris, de la quantité de 16 muids de grain, mesure de
Corbeil, soit 13 muids de blé méteil et 3 muids d'avoine,
27 décembre 1672. – Pièces annexées à la présente
liasse, et dont la numérotation ne correspond pas à
l'ordre chronologique : Foi et hommage. M^{^^^} Charles

Fieffé, avocat au Parlement, agissant comme procureur de « Messire Pierre Barbier de La Rivière, prieur » et seigneur de Palluau, des terres et seigneuries » d'Esvry et de Seynemont, . . . seul héritier et par » bénéfice d'inventaire de deffunct illustrissime et » révérendissime M^r Louis Barbier de La Rivière, son » frère, vivant évêque duc de Langres », se présente devant l'abbé et les chanoines de Saint-Spire et déclare venir leur porter « les foy et hommage que » ledict seigneur est tenu leur faire et porter pour » raison et à cause de la terre et seigneurie de Seine- » mont vulgairement dict Petit-Bourg, appartenant » audict seigneur de Palluau par ledit décedset comme » seul héritier », 2 août 1072. – Apprentissage : Jacques Poisson, tisserand, demeurant au faubourg Saint-Léonard, et Françoise Poisson, sa fille, couturière, reconnaissent avoir " pris [lar forme d'apiiren-

412

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

» tissage pour deux ans, commençans ce jour d'huy B dix-neufiesnie du présent mois d'avril, finis etaccom- » plis, de Louis Collette, meusnier, demeurant audict » Corbeil, présent, Margueritte Collette, sa fille, . . . » pendant lequel temps de deux ans ladicte Françoise » Poisson a promis et s'est obligé de monstrier et » enseigner le mestier de cousturière à ladicte Margue- 7> ritte Collette », 19 avril 167-2. – Bail de terre sise à Morsang-sur-Seine, fait à un vigneron de cette localité par M.^r Nicolas Regnault, « conseiller du » Roi et esleu controlleur en l'Eslection de Paris », 19 a-yril MML.

E. 6904. (Liasse.) – 329 pièces, papier.

1673-1675. – Suite des actes reçus par le même, de 1673 à 1675. – Vente de bois taillis faite par « Thomas de Lorme, escuier, sieur des Bordes-pied- » de- fer, paroisse du Plessis-Palté », à Pierre Berthault et à Jean Blot, demeurant l'un à Viry, l'autre à Grigny, 2 janvier 1673. – Déclaration et acte de protestation : Cliarlotte-Tliérèse Prud'homme, âgée de 21 à 22 ans, déclare que, « deux ans y a, Claude » Prud'homme, vallet de chambre ordinaire du Roy, » demeurant à Paris, . . . et Magdelaine Lucas, sa » femme, ses père et mère, son frère et deux de » ses sœurs à pourvoir par mariage l'ont incitée des » ledict temps de deux ans, et font encores par » aucuns de leurs parens, de se résouldre à se faire

» religieuse contre sa volonté, n'en ayant eu aucune
» volonlé, ains d'estre pourveue par mariage quand
» il plaira à Dieu le vouloir » etc. ; elle proteste, en
conséquence contre tout ce qui a été fait pour l'amener
à entrer en religion malgré elle, 20 mars 1073. –
Marché aux termes duquel deux vigneronns demeurant
à Lisses s'engagent envers « Monsieur de Grand-
» maison, seigneur dudict Lisses et de Beaurepaire »,
à faire, avec un autre homme dont ils se porteit forls
« la fonction de calvaniers pour la récolte de bleds et
» des avoines, s'il y en a, des terres dudict Beauie-
» paire et de la ferme des Piastières, . . . moyennant à
» chacun d'eux trois septiers et mine de bled, mesure
» de Corbeil, comme il viendra de dessoubs le fléau, et
» qu'ils seront noris pendant ledii-t aoust », 19 juillet
1073. – Contrat en vue de futur mariage entre
Mⁿ Simon Révérand, praticien à Corbeil, fils de Jean
Rⁿ^vérand et de Sébastienne Le Clerc, d'une part, et
dame Jeanne Colleau, veuve de Mⁿ^ Etienne Charron,

en son vivant notaire royal à Corbeil, d'autre part,
3 octobre 1673. – Bail de pièce de terre fait à Vincent
Moireau, laboureur au Perray, par Jacques Bouillette,
concierge du château de Varâtre, en la paroisse de
Lieusaint, agissant au nom du seigneur dudit Varâtre,
5 novembre 1673. – Ratification par « damoiselle
» Marie de Vaultx », veuve de Louis Félix, capitaine
du château de Villeroy, demeurant à Paris, « rue
» Mazariny », d'un contrat de vente, faite précé-
demment à sondit mari, de maisons, biens et héritages
sis au village de Mennecy, 12 novembre 1673. –
Ratification d'un bail par Nicolas Lhoste, « meusnier à
» foulon, demeurant au Perray, parroisse d'Essonne »,
10 décembre 1673. – Bail par Nicolas Lefebvre,
receveur du domaine de Corbeil, à Dominique Garbay,
maître chirurgien en cette ville, demeurant à Essonnes,
et à sa femme, du « droict de péage par terre qui se
» perçoit au bourg d'Essonne à cause dudict domaine
» de Corbeil»; loyer: 150 livres, 13 mai 1674. –
Bail de terres fait à Nicolas Roland, hôtelier à Essonnes,
par Pierre Hennequin, sieur de Chantai, conseiller du
Roi, ci-devant receveur et payeur des rentes assignées
sur les aides de Paris, agissant comme procureur
fondé de « illustrissime et révérendissime seigneur
» Messire Ferdinand de Neufville, évesque de Char-
» très, prieur et seigneur d'Essonne », 15 mai 1674. –
« Marché des ouvrages qu'il convient faire à la maison
» de l'Enfer, seize aux fauxbourgs Saint-Jacques de
» Corbeil, appartenant à la sucession vacante de feu
» M^o Martin de Foisse, vivant greffier du bailliage de
» Villeroy » ; 16 juillet 1674. – Foi et hommage aux
abbé et chanoines de Saint-Spire, « pour la terre et
» seigneurye de Seinemont vulgairement dit Petit-
» Bourg», par « Messire Jacques Ferron, chevallier,
» seigneur de la Feronnaye, lieutenant du château de
» Vincennes », lequel l'avait acquise de M[^] Pierre
Barbier de La Rivière, 6 août 1074. – « Devis et
» marché d'ouvrage de fontaine qu'il convient faire
» dans le parc de Morsang-sur-Seyne » ; entrepreneur :

Tliéoilore Graingot, fontainier à Grégy, près Brie-Comte-Robert, 23 août 1074. — Travaux de menuiserie en l'église Saint-Spire: construction d'un autel en la sacristie, de deux placards, etc.; marché à cet effet passé avec Nicolas Morin, menuisier au faubourg Saint-Jacques, 11 octobre 1074. — Foi et hommage au seigneur du Val-Coquatrix, « Messire Eusiache » Thibeuf », par Jacques Chevallier, seigneur « du » fief et seigneurie de Peray », 12 novembre 1674. — Contrat aux termes duquel André Bussy, compagnon meunier, reconnaît « s'estre loué à Louis Collet,

SERIE E.

NOTAIRES ET TABELLIONS.

413

» meusnier, demeurant au moulin de la Boucherie »,
» pour servir ledict Collecte audict moulin à faire
) moudre les bleds et iceulx rendre en farine bonne
» et valable, aller quérir avec trois chevaulx ou
» plus lesdicts grains » etc. 22 janvier 1675. — Mémoire et devis des ouvrages exécutés par Jacques « Pauchauvin », maître maçon, par M. Deschamps, le 15 avril 1675. — Bail d'immeuble par M^r Claude Seneschal, greffier de l'élection d'Étampes, et divers autres parmi lesquels « Alexandre Boisneuf, notaire i) royal et procureur au siège de Corbeil », le 15 juillet 1675. Le dernier acte est passé à la date du 18 août 1675 : titre nouvel pour un quartier de vigne au terroir d'Essonnes, lieu dit « les Caillectes, autrement les » Plantes ».

E. 6905. (Liasse.) — 31 pièces, papier.

1652-1674. — Actes divers reçus par le même de 1652 à 1674, ayant été classés à part, dont le plus ancien porte la cote « deux -> et le plus récent la cote « trente » : contrats de mariage, baux, échanges, transports, rachats, renonciations, inventaires, etc.

E. 6906. (Liasse.) — 443 pièces, papier.

1639-1649. — Obligations passées par - devant

Charles Aubry de 1639 à 1649, auxquelles sont annexés des actes divers. — Jacques Gellin, cordonnier au faubourg de Corbeil, paiera 11 livres 4 sols à Eustache Barré, drapier, pour fourniture de draperie ; — Pierre Doublet, hôtelier en la paroisse Saint-Léonard, reconnaît devoir à Pierre Garnier, l'aîné, boulanger, la somme de 300 livres ; — François Buffin, laboureur à Chevannes, livrera un muid d'avoine à Jeanne Che-nevière, demeurant à Corbeil ; etc.

E. 6907. (Liasse.) — 425 pièces, papier.

1650-1660. — Suite des obligations, avec actes divers, de 1650 à 1660. — Léon Fontaine, notaire royal à Corbeil, ayant rendu ses comptes à M^e Gas-pard de Condamine, chapelain et administrateur de

l'Hôtel-Dieu et de la maladrerie de cette ville, re-connaît être débiteur de la somme de 243 livres 3 deniers ; — Pierre Godefroy, meunier du moulin de Chantereine, promet de payer la somme de 27 livres 10 sols à Pierre Cugnière, fermier des moulins banaux de Corbeil ; etc.

E. 6908. (Liasse.) — 409 pièces, papier.

1661-1674. — Fin des obligations, de 1661 à 1674. — Louis Bertrand, marchand boucher à Corbeil, paiera 138 livres 8 sols à Madeleine Le Roy, veuve de Jean Regnault, en son vivant receveur des consignations de la prévôté ; — Jean Arnoult, laboureur à Fleury-Mérogis, et sa femme, se reconnaissent débiteurs d'une somme de 120 livres envers Nicolas Le Merle, huissier, et Jeanne Courtois ; etc.

E. 6909. (Liasse.) — 524 pièces, papier.

1659-1664. — Etienne Charron. — Minutes des contrats reçus par Etienne Charron, notaire royal en la chàtellenie de Corbeil, résidant au faubourg Saint-Léonard, de 1659 à 1664 ; sur les chemises contenant les actes des différentes années se trouve apposée la signature : « Révérand, commis pour le décès du- » dict notaire, ayant la pratique ». — Échange de pièces de terre conclu entre Charles de Fontenay, écuyer, avocat en Parlement, demeurant ordinairement à Paris, « rue du chevalier Duquel, paroisse » Saint-Germain-de-l'Auxerois », présentement en sa maison de Soisy-sur-Seine, d'une part, et Louis Doucet, cordonnier, demeurant au faubourg Saint-Léonard, d'autre part, 25 septembre 1659. — Vente de

portion d'immeuble sis à Corbeil, en la rue Notre-Dame, faite par Alexandre Regnault « sieur de >3 Tottée », présentement à Corbeil, à Rémy Bluteau, vinaigrier, demeurant en cette même ville, 27 juin

1660. — Bail de pièce de terre sise à Villabbé, lieu dit « La Coudraye », fait par W^e François Asselin, chapelain de la chapelle Saint-Nicolas en l'église Saint-Spire, à Renée Vernet veuve Ruifln, 21 juin

1661. — Bail des dîmes appartenant à l'église de Saint-Germain-du-Vieil-Corbeil, 17 juillet 1661. — Titre nouvel par Jacques Drouart, vigneron en la paroisse d'Essonnes, pour biens tenus par lui en censive

414

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

de l'église Saint-Spire, 4 décembre 1661. — Transaction conclue entre Philippe de Beauvais, mt^egissier, demeurant au faubourg Saint-Jacques, et François Pinet, marchand, demeurant au mi^eme lieu, 5 février 1662. — Inventaire dressé après le décès de Jean Regnault, en son vivant boulanger, par « Estienne Char- » ron, notaire royal en la chastellenie de Corbeil, ré- » sidant au faubourg Saint-Léonard dudict lieu », 31 mai 1662. — Autre, dressé par le même, après le décès de Marguerite Le Conte, 12 février 1663. — Testament de François Buffeteau, marchand, demeurant à Paris, présentement au faubijurg Siint-Léonard, 8 avril 1663. — Bail d'immeuble sis à Villoison, fait par Hélène Couard, veuve de Claude «Marcque », demeurant au faubourg Saint-Léonard, à Léger de Voulge, vigneron, 26 octobre 1663. — Testament de a M^m Guillaume Gain », curé de Lieusaint, lequel, entre autres volontés, exprime celle que son corps soit inhumé « dans le chœur de l'église parroissiale de » Lieusaint, en la place des curez», 21 novembre 1663. — Bail de masure et jardin fait par André Souchon, valet de chambre de Monsieur le Prince, à Martin Le-roy, vigneron au Vieux-Marché, paroisse de Saint-Germain, 14 septembre 1664. — Contrat en vue de futur mariage entre Pierre Durand, vigneron, demeurant aux Bordes, paroisse d'Essonnes, et Marie Bourdin, 28 décembre 1664.

E. G9in. (I.i.isst'.j — 564 yiièces, papier.

1665-1667. — Suite des actes reçus i)ar le mAme, de 1665 à 16()7. — Quitlance donnée par le curé de l'église Saint-Jacques de Corbeil, « M^m Jean Bois- » neuf », et le marguillier en charge, lesquels recon-

naissent avoir reçu de la veuve de Pierre Ferry une somme de 100 livres, .i charge de fondation de service, 24 février 1665. – Bail de maison fait à Hugues Aubry le jeune, boulanger, par Jean le Pairre [signature Le Perre], « maistre du batteau des boullangers de » Corbeil », 15 septembre 1665. – Bail d'une maison avec cour et jardin « .sur la rivière de Seine », fait par Antoine Le Gendre, marchand bourgeois de Paris, à Jean Lefort, charron, demeurant au faubourg Saint-Jacques de Corbeil, et notifié par « Jehan de » Laun.y, con'^seillier du Roy, abbé de Saint-Si)ire de » Corbeil, président et prévost de la ville, prévosté » et chastellenye dudict Corbeil, lieutenant civil et cri- » minel, assesseur d'icelle, commissaire et exami-

» nateur audict lieu », 26 décembre 1665. – Abonnement : Gabriel Hamet, marchand au Vieux-Marché, paroisse du Perray, reconnaît « s'estre abonné pour » et pendant une année, qui a commencé au premier » jour d'octobre dernier passé, à M'° Nicolas Oudin, » fermier des aydes du plat pays de l'Eslection de » Paris, absent, acceptant par M'" Jacques Le Roux, » son commis aux Aides de Corbeil, pour par ledict » Hamet vendre en destail du vin en sa maison seul- » lement à une senlle enseigne et bouchon et non ail- » lieurs, moyennant le prix et somme de 90 livres » tournois pour ledict abonnement », 22 février 1666. – Autre par Pierre Sénéchal, marchand épicier cirier, demeurant à Corbeil, 15 décembre 1666. – Bail à ferme fait à Claude Lachaue(?), commis aux aides de Corbeil, demeurant en la paroisse Notre-Dame, des « droictz de cinq sols parisis douze et six deniers du » droict dû et à prendre sur chacun muid de vin en- » trant tant par eau que par terre dans la ville et » fyulbourg de Corbeil » ; prix stipulé : 300 livres de ferme par an. 18 janvier 1657. – Testament de Pierre Béliart [signature : P. Bellyard], curé de Lieusaint, lequel demande à être inhumé « en la chappelle » Saint-Jean, scituée dans le cimetièrre dudict Lieusaint », 21 juin 1667. – Tiansport aux termes du- (juel « M'" Charles Loret, curé d'Evry-sur-Seyne », déclare qu'à la prière de Marc Gentil, maître menuisier à Paris, chargé de la construriion du rétable de l'église de Saint-Spire de Corbeil, il consent que MM. du chapitre payent à celui-ci une somme de 300 livres « pour » luy facilliter la continuation desdicts ouvrages », 30 août 1667. – Bail de maison sise à Essonnes, avec ses dépendances, fait par Charles Aubry, notaire royal et [irocureur à Corbeil, 19 octobre 1667. – Vente de 30 sols de rente par Louis Gaulcher, vigneron, demeurant à Tigery, à Charles Manpou, de même profession, demeurant à Yerres, 27 décembre 1667.

E. 6911. (Liasse.) – 551 pièces, p.ipier.

1668-1671. – Suite des actes reçus par le même, de 1068 à 1671. – Bail de pièces de terre sises à Lieu-

saint, fait par Pierre Lanibi'it, laboureur à Servigny, se portant fort de Philibert Guillemain, auditeur des comptes, Michel Subreau et Louis Viollet, 15 mars 1668. – Contrat en vue du futur mariage entre Jean Cottin et Edmée Saussier, 26 août 1668. – Bail des dîmes appartenant à l'i^glise Saint (lermnin-du-Vieil-

SERIE E.

NOTAIRES ET TABELLIONS.

415

Corbeil, 1 juillet 1669. – Apprentissage : Michel Petit, vigneron au faubourg Saint-Jacques, met en apprentissage pour trois ans son fils Etienne chez Guillaume Doublet, taillandier, demeurant au faubourg Saint-Léonard, 4 novembre 1669. – Bail de pièces de terres sises à Étiolles et au Perray lait par Jean Leblanc, meunier à Essonnes, à Jean Delin, laboureur à Saint-Germain-du-Vieil-Corbail, 27 avril 1670. – Échange d'héritages conclu entre Jacques Chevallier, contrôleur général de l'extraordinaire des guerres, seigneur du Perray en partie, d'une part, et Sylvain Godet, vigneron, demeurant au Vieux-Marché, d'autre part, 18 novembre 1670. – Le dernier acte, qui est un contrat de mariage entre Pierre Blin, laboureur à Villededon, et Suzanne Espingard, porte la date du 8 février 1671.

E. 6912. (Liasse.) – 213 pièces, papier.

1659-1671. – Obligations passées, de 1659 à 1671. par-devant Etienne Charron, par Claude Brethon, bûcheron, Abel Berthois, boulanger, François Boisselier, marchand, Louis Collette, laboureur, Guillaume Cassault, tonnelier, Nicolas Barré, corroyeur, Pierre NicoUe, vigneron, André Ghantecler, vigneron, etc.

E. 6913. (Liasse.) – 20 pièces, papier.

1669-1673. – Jamyn. – Minutes des contrats reçus par Jamyn, notaire royal en la ville, prévôté et châtellenie de Corbeil, de 1669 à 1673. – Vente par Madel(-ine Audebert, fille majeure, demeurant à Paris, rue Saint-Jacques, à Charles Aubry, notaire royal et procureur à Corbeil, d'une pièce de vigne sise à Lisses, lieudit « Boucornu », 16 novembre 1669. – Quittance donnée par Jean-Baptiste Jacquemin, conseiller du Roi, prévôt de Corbeil, damoiselle Jeanne Delaunay,

sa femme, héritière en partie de Jean Delaunay, président et prévôt de Corbeil, et de Jeanne Hideulx, ses père et mère, lesquels reconnaissent avoir reçu de Marie Le iellier, veuve de Gilles Duhamel, en son vivant maître chirurgien en cette même ville, la somme de 900 livres tournois, pour rachat et amortissement de 45 livres de rente, 1^e juin 1670. – Acte d'assemblée des habitants de la paroisse de Draveil ; question relative aux usages communaux ; 18 janvier 1671. – Bail à ferme d'un arpent ou environ de

terre « en friche de temps immémorial » fait à Michelle Roussel veuve Saulnier, par M^{'''} Alexandre-Guillaume Le Jay, abbé de Cherbourg, seigneur de Saintry, 14 octobre 1671. – Acte d'assemblée des habitants de la paroisse d'Essoines, réunis, « à la diligence de » Antoine Gliarbonneau, procureur syndic ", pour procéder à l'élection des collecteurs des tailles pour l'année suivante, 6 novembre 1672. – Contrat en vue de futur mariage entre François Ronceray, tailleur d'habits à Corbeil, et Denise Bouillette, fille de Jacques Douillette, concierge du château de Varâtre, 13 février 1673.

E. 6914. (Liasse.) – 244 pièces, papier.

1674-1679. – Suite des actes reçus par le même, de 1674 à 1679. – Mémoire de travaux à exécuter au moulin banal d'Essonnes, appartenant à « Monseigneur l'évesque de Chartres », septembre 1674. – Acte d'assemblée des habitants de la paroisse d'Essonnes, lesquels, « pour satisfaire à l'ordre de Sa Majesté ont d'une commune voix arrêté qu'il sera fait » un rouble sur tous les contribuables aux tailles de » ladite paroisse, pour faire incessamment la levée de » la somme de .525 livres pour les ustencilles des gens » de guerre », 1^e décembre 1675. – Testament de Jean Grégoire, ermite, demeurant à « l'hermitage Saint-Lazare, paroisse d'Essonne », 23 mai 1676. – Autre, du ménip, demandant à être inhumé « dans la chapelle » dudict Saint-Lazare », 14 avril 1677. – Élection des collecteurs des tailles en la paroisse d'Essonnes, 2 octobre 1678. – La dernière pièce revêtue de la signature de .lamyn porte la date du 13 novembre 1679 ; – un acte du 16 novembre de la même année est signé « Révérend » .

E. 6915. (Liasse.) – 60 pièces, papier.

1668-1678. – Obligations passées devant le notaire Jamyn jusqu'en 1678, la plus ancienne portant la date du 20 décembre" 16t)8.

E. 6916. (Liasse.)

2 pièces, papier.

1677-1689. — Simon Révérand. — Délivrance

416

ARCHIVES DE SEINE-F, T-OISE.

d'extraits de pièces par « Simon Révérand, praticien,
» comme ayant la pratique de Charon, vivant nottaire
» royal de Corbeil « ; 1677 et 1689.

E. 6917. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 15 pièces, papier.

1712-1746. — Éloi Petit. — Dossier comprenant
plusieurs inventaires dressés par Éloy Petit, notaire
royal et procureur au siège de Corbeil, 1712 et années
suivantes. — Extrait d'un acte de partage passé
devant Petit et Petitjean du Ruchanoy, notaires à
Corbeil, 1732. — Inventaire dressé par Éloy Petit,
et Pierre Sourdeau, notaires royaux à Corbeil, à la
requête de Margueritte Charles, veuve de Martin
Denis, en son vivant jardinier, demeurant à Nacelle,
paroisse d'Essonnes, 1738-1739. — Lettres à M. Petit,
« notaire et procureur à Corbeil, proche le pont »,
1745-1746.

E. 691

(Liasse.)

1 culier, de 8 feuillets, papier.

1745. — François Pasquier. — État sommaire des
minutes de notaires fait après le décès de « M^r Fran-
» çois Pasquier, notaire à Corbeil, et ses prédeces-
» seurs », 1745, suivi de diverses mentions, parmi
lesquelles la plus récente, portant la date du 21 jan-
vier 1761, est conçue en ces termes : « Je soussigné,

» acquéreur de la pratique de nottaire de feu M* François Pasquier et de celle de ses prédécesseurs, reconnois que Monsieur Delamare, greffier de la prévosté de Corbeil, m'a ce jour d'huy remis toutes les minutes dudict colleau. »

E. 6919. Liasse.

28 pièces, parcliemin : 30 pièces, papier.

1554-1762. — Notifications d'actes, contrats divers, pièces détaillées, souvent incomplètes et mutilées, provenant des études des notaires Mathurin Gallien, Nicolas Du Ilamel, Jacques Regnault, Pierre Le Bergier, Jacques Barré, Nicolas Grégoire, Charles Aubry, Jean Ciozeau, Tarteret, Antoine Charron, Marin Cholière, Jean Ilucherard, François Herbelot, Nicolas Regnault, Jean Popelin, et dont les dates sont comprises entre 1.°)54 et 17(i2 ; — parchemins ayant servi de couvertures à des registres ou à des liasses du notariat de Corbeil.

CORBREUSE.

E. 6920. (Registre.) — In-4°, de 198 feuillets, papier.

1584-1586. — Jean de Dreulx. — Minutes des actes passés par-devant Jean de Dreulx, « principal » tabellion en la prévosté de Corbreuze » [Registre de 1600-1602, couverture], — Vente de partie de maison sise à Corbreuze faite par Hervy Hébert, marchand tanneur à Saint-Arnoult, agissant en qualité de curateur, à Jeanne Le Roy, veuve de Martin Quartier, 4 décembre 1584. — Promesses et contrat en vue de futur mariage entre Etienne de Pussay, écuyer, commissaire ordinaire de l'artillerie de France, d'une part, et damoiselle Gabrielle Lechapt, d'autre part, 31 octobre 1585. — Acte destiné à mettre fin à un procès pendant, en la prévôté de Corbreuze, entre le procureur du Roi à Dourdan et Jacques Savary, laboureur à Corbreuze, 23 octobre 1586.

E. 6921. (Registre.) — In-4°, de 138 feuillets, papier, et 4 pièces, papier.

1590-1591. — Suite des actes reçus par le même, pendant les années 1590-1591. — Vente de pièce de terre par Martin Deschamps, vigneron à Corbreuze, et Jeanne Legrand, sa femme, à Pierre Lesage, « chaussettier », demeurant à Dourdan, 2ti décembre 1590.

– Notification par « Claude Le Camus, prévost, juge » et garde du scel aux contractz de la prévosté de Corbreuze pour Mcsseigneurs les vénérables doyen, chanoines et chappitre de l'église Notre-Dame de Paris, seigneurs liaultz justiciers dudict lieu », d'un contrat reçu par Jean de Dreulx, « greffier et tabellion » en la prévosté, aux termes duquel M[^] Jean Chappellain, demeurant au lieu seigneurial île Grosliou, pacoisse d'Ilattonville, agissant comme procureur de • Loys de Duison », écuyer, sieur de Boisminard, tuteur des enfants mineurs de Jacques de La Barre, en son vivant écuyer, sieur de Grosliou, fait bail pour six ans à un laboureur de " l'hostel et lieu seigneurial » dudict Grosliou », avec ses dépendances, 25 septembre 1590; la notification dont il s'agit est insérée dans le présent registre avant un acte du 25 juillet 1591.

– Date de l'acte inscrit au dernier feuillet: 12 décembre 1591.

SÉRIE K. – NOTAIRES ET TABELLIONS.

417

E. 6922. (Registre.) – 57 pièces, papier.

1596. – Suite des actes reçus par le même en 1596. – Donation d'immeuble faite par Jean « de Sa- » brevoys, seigneur de Bouchenaontet du bas Prunay- » sous-Ablys », à Claude de Saint -Périer, écuyer, seigneur « du fief, terre et seigneurie de Bandeville, » sis à Corbreuze », son neveu, 8 janvier 1596. – Échange d'immeubles conclu entre Etienne de Pussay, écuyer, homme d'armes de la compagnie du sieur de Palaiseau, agissant en son nom et comme tuteur ayant la garde noble des enfants mineurs de Louis de Pussay, lieutenant en l'artillerie de France, et de damoiselle Marie Le Cbapt, d'une part, et Jacques Guiset, manouvrier, demeurant au Plessis de Corbreuse, 19 février 1596. Fait « en l'hostel du S[^] de Saint-Pé- » rier à Corbreuze ». – Consentement donné à un bail par Louise Dupré, femme d'Antoine Barbault, laboureur à Corbreuse, 10 octobre 1596.

E. 6923. (Liasse.) – 3 registres-cahiers, de 60, 127 et 89 feuillets, papier ; 2 pièces, papier.

1599-1604. – Suite des actes reçus par le même, depuis le 3 janvier 1599 jusqu'au 16 décembre 1604. – Contrat aux termes duquel M[^] Jacques Delahaye, prêtre, chapelain en l'église Notre-Dame de L'Ouye,

reconnaît avoir pris « à tiltre de pention pour ungan »
Marin Fleury, flls de M. Fleury, maître barbier et
chirurgien à Prunay, s'engageant à lui « monstrer et
» enseigner à lire et escrire », 3 décembre 1599. –
Vente de pièce de terre, sise en la prairie de Sainte-
Mesme, faite par Antoine de La Barre, écuyer, sieur
de Grosliou, à César de Pussay, écuyer, 16 mai 1600.
– Vente de maison faite par Valentin Petit, tailleur, et
Gabrielle Jardin, sa femme, demeurant à Corbreuse,
à Jacques Liger, marchand, demeurant au Plessis,
31 décembre 1601. – Promesses et contrat en vue de
futur mariage entre Jean Beauvillier, fils de Pierre
Beauvillier, et d'Andrée Chappuis, d'une part, et
Michelle de Neufville, fille de Jean de Neufville, et
de Michelle Jubert, d'autre 15 septembre 1602. – Vente
de pièce de terre faite par Nicolas Leroy, maçon à Cor-
breuse, et Anne Lucas, sa femme, à « M^{''}* Lo'is Jac-
» quel (?) », lieutenant au bailliage de Dourdan,
3 janvier 1603. – Accord conclu entre Jean Cadet,
Sbine-et-Oise. – Série E. – Tome V.

laboureur à Corbreuse, et Louis Arnoul, manouvrier,
demeurant en ce même lieu, 26 juillet 1604.

E. 6924. (Liasse.) – 4 registres-cahiers, de 5R, 121, 73 et 65 feuil-
lets, papier ; 12 pièces, papier.

1604-1609. – Jacques Rouiller. – Traités et contrats
passés en la prévôté de Corbreuse, par-devant Jacques
Rouiller, greffier et tabellion, de 1604 à 1609. Le pre-
mier acte porte la date du 23 décembre 1604; Jacques
Rouiller fait suivre alors sa signature de la mention :
a Commis du tabellion de Corbreuze ». – Accord conclu
entre Jacqueline Vireton, veuve de M[™] Jean de Dreulx,
d'une part, Thomas RouUier et Jacques Gilles, d'ai:tre
part, 29 mars 1605. – Compte amiable « pour fuyr et
» éviter aulx procès et différandz qui estoient prestz à
» mouvoir entre Estienne de Pussay, escuyer, et damoi-
" selle Gabrielle Lechapt, sonespouze, et Jacques de
)5 Pussay, escuyer, sieur de Durant (?) et de Silly, du-
» quel sieur dessusdict lesdicts Estienne de Pussay et
» ladicte damoiselle son espouze estoient cy -devant
» tuteurs », 5 août 1606. – Acte d'assemblée des habi-
tants de la paroisse de Corbreuse, réunis le 10 juin
1607, a issue de grande messe ce dict jour dicte et cel-
» lébrée en l'église Nostre-Dame de Corbreuze, . . . pour
» traicter et adviser des affaires de ladicte paroisse » ;
constatation qu'ils « se sont transportez par devers et
» à la personne de vénérable et discrete personne
» Messire Baltazard Richer, prestre, soy- disant curé
» de l'église dudict Corbreuze, auquel, parlant à sa

» personne, lesdicts habitants ont dict et déclaré

» qu'ilz sont prest et offrent de bailler audict Richer

» une maison et héritage pour luy servir de presbi-
» taire, ainsy que lesdicts habitants sont tenuz faire,
» en faisant par ledict Richer sa charge de curé dudict
» Corbreuze, qui est de faire résidence actuelle audict
» Corbreuse et ne délaisser ladicte parroisse sans
» homme d'église, et d'avoir avecq luy ung chappel-
» lain, affla qu'il soyt dict en l'église dudict Cor-
» breuse les dimanches et festes deulx messes, ainsy
B qu'il est tenu », etc. — Cession d'un rauid de blé,
moitié froment moitié méteil, mesure d'Étampes, faite
par François Drappier, laboureur sis à Corbreuse, à
Laurent Mathieu, 5 novembre 1608. — Vente de part et
portion à prendre en un héritage sis à Corbreuse, faite
à « M^r Jacques Rouiller, greffier de la prévosté du-
» dict Corbreuze », 21 juin 1009. — Ratification par
M^r-s Claude Amyet, curé de « Vierville », d'un contrat

.33

418

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

de vendition faite par Charles Amyet et Guillaume
Gouallard, demeurant en la paroisse de Paray, à Jean
Arnoul, marchand, demeurant à Corbreuse, 27 dé-
cembre 1609.

E. 6925. (Liasse.) — 9 registres-cahiers, de 77, 68, 89, 72, 56, 69,
71, 74 et 82 feuillets, papier; 12 pièces, papier.

1610-1619. — Suite des actes reçus par le même,
de 1610 à 1619. — Vente de la « quantité de onze mil-
> tiers deulx cens de fagotz de pelar et quarante-quatre
» milliers ,de bourrées », à prendre en la forêt de
Dourdan, par Léonidas Brebier, receveur du domaine
de Dourdan, à Martin Pottier, garde -bois, 28 juin
1610. — Échange de pièces de terre conclu entre An-
toine de La Barre, écuyer, seigneur de Groslieu, y
demeurant, et Martin Bournillau, laboureur à Cor-
breuse, 28 juillet 1611. — Promesses et contrat en vue
de futur mariage entre Pierre Bottier, marchand, de-
meurant à Sandreville, paroisse de Villeconin, d'une
part, et Louise Lantien, d'autre part, 22 juin 1613. —
Cession de créance par Louis Delahaye, marchand à
Dourdan, à Claude de Saint-Périer, « sieur du fief de
» Bandeville », 29 septembre 1614 — Testament de
« noble damoiselle Gabrielle Lechapt, femme et es-
1) pouze de Estienne de Pussay, escuyer , homme
» d'armes des ordonnances du Boy, demeurant au
» Plessis de Corbreuze », laquelle élit pour lieu de sa

sépulture l'église « M^r S'-Germain d'Allery, proche » de la place où est ensépulturée feuë damoiselle » Marye Le Chapt, sa sœur », 2 avril 1615. — Bail à ferme fait à Valentin Pradeau, laboureur à Corbreuse, de 40 arpents de terre, par Jacques Fougerange, élu et conseiller pour le Bol en l'Élection de Dourdan, agissant au nom de Pierre Fougerange, substitut et procureur au bailliage et siège présidial de Chartres, son fils, n avril 1616. — Contrat en vue de futur mariage entre Pierre Desmazis, écuyer, homme d'armes de la compagnie de « Monseigneur de Guyse », d'une part, et Marie de Pussay, d'autre part, 2 octobre 1(316).

— Bail de terre par Valentin Thomas, laboureur à Corbreuse, à Gilles d'Ossonville, manouvrier, demeurant au même lieu, 6 décembre 1617. — Bail par Denis Lamoureux, contrôleur d'office en la maison de la duchesse d'Angouliême, demeurant à Paris, présentement à Corbreuse, à César Bicheboys, laboureur, d'une ferme et métairie, sise à Corbreuse, 16 octobre 1618.

— Prisée des « ustancilles, tournans et mouUans du

» moullin de Ville, assis en la paroisse Saint-Martin-
» de-Bréthencourt, appartenant à hault et puissant
» seigneur Messire Henry Ilurault, comte de Chen
» verny et seigneur chastellain dudict Brethencourt »,
1^r janvier 1619. — Acte d'assemblée des habitants de
la paroisse de Corbreuse, réunis à la sortie des vê-
pres, par-devant « Jacques Boullier, greffier et tabel-
» lion juré en la prévosté dudict Corbreuse », 25 no-
vembre 1619.

E. 6926. (Liasse.) — 8 reglstrés-caliers, de 34, 34, 84, 92, 59, 65, 54 et 60 feuillets, papier ; 29 pièces, papier.

1620-1631. — Suite des actes reçus par le même, de 1620 à 1031. — Contrat aux termes duquel Thomas Guisenet, marchand à Corbreuse, et sa femme déclarent se faire une donation mutuelle « en considération de la » bonne aroytié qu'ilz ont euel'un à l'autre par le » passé », 23 juin 1020. — Acte d'asseinbl.ée tenue par les habitants de la paroisse par-devant « Jacques Rou- » lier, principal tabellion juré en la prévosté dudict » Corbreuze pour Messeigneurs dudict lieu », au sujet d'une levée de taille, 9 octobre 1622. — Transaction conclue entre Claude de Saint-Périer, écuyer, sieur de Bandeville, et damoiselle i:isabeth de Pussay, sa femme, se portant forts de leurs enfants, d'une part, et Pierre Desmazis, écuyer, sieur de Brières-lès-Scellés, et Marie de Pussay, sa femme, celle-ci « héritière en » deulxième partie, les deulx faisant le tout, de def-
» funct Jacques de Pussay , son oncle», d'autre part,

21 octobre 1624. — Contrat en vue de futur mariage entre Jacques Cléreau, maître d'école à Corbreuse, et

Marie Chauvin, 7 janvier 1625. — Acte dressé par Jacques Rouiller, pour constater que, le 27 juin 1626, M^{re} « Philippesde Baigneaulx », conseiller du Roi, trésorier de ses Menus-Plaisirs, s'est transporté au lieu seigneurial de Corbreuse, appartenant au chapitre de Paris, afin d'y rendre hommage « pour raison du fief » de La Barre, scittué et assis en la terre et seigneurie » d'Érainville ». — Déclaration faite par le tuteur de Louis Cadot qu'il se porte pour appelant a comme de » juge incompetent » d'une sentence rendue contre lui, 1^{er} juillet 1627. — Marché conclu au nom des habitants de la paroisse avec Etienne Michelin, maître fondeur de cloches, demeurant au « pays Barrois », pour fonte de cloches destinées à l'église, 10 mars 1630. — Vente par le procureur fondé de dame Marie Lamoureux, veuve d'Etienne Ilamelyn, à Claude de

SERIE E. — NOTAIRES ET TABELLIONS.

419

Saint-Périer et à damoiselle Marguerite Baiulart ou de Baudart, femme de celui-ci, d'une l'ernie et métairie, sise à Corbreuse, avec ses dt^{es}pendances, 5 avril 1631.

E. 6927. (Lia3s*>.) — 7 registres-o^uilÛHrs, de W, 2n, 24, 13, 37, 44 et 14 feuillet?, papiei- ; 4 pièces, paiiier.

1631-1638. — Claude Rouiller. — Traités et contrats passés en îa prévôté de Corbreuse par-devant Claude Rouiller, greffier et tabellion, de 1631 à 1638. — Acte d'assemblée tenue par les habitants de la paroisse de Corbreuse, devant « Claude Rouiller, greffier » et tahellion juré en la prévosté de Corbreuze », et pouvoir donné par eux à Noël Roux, « principal ga- » ger » de l'église, de faire les paiements spécifiés dans l'acte, 17 octobre 1632. — Vente d'immeuble faite par Marin Jouan, tailleur d'habits, à damoiselle Anne de Saint-Périer, 30 novembre 1633. — Autre, à la même, par damoiselle Elisabeth de Pussay, veuve de Claude de Saint-Périer, 1^{er} avril 1636. — Prisée faite, en la présence de Claude Rouiller, des « ustancilles tour- » nans, mouUans et travaillans du Moullin-Neuf, siz en » la justice et seigneurie de Corbreuze », 11 novembre 1636. — Bail par Pierre Guyot et Symphorien Guyot, receveurs et fermiers de la terre et seigneurie de Corbreuse, demeurant à Dourdan, à Noël Bicheboys, la- Loureur, de la ferme et métairie « d'Oultrevillier », 11 octobre 1637. — Contrat en vue de futur mariage entre Toussaint Pillas, marchand à Corbreuse, et Annette Grandvau, 2 mai 1638.

E. 6928. (Liasse.) – 5 registres- cahiers, Je 38, 45, 5j, Cj et 35 feuillets, papier ; 4 pièces, papier.

1640-1645. – Jacques Rouiller. – Traités et contrats passés en la prévôté de Corbreuse par-devant

.Jacques RouUier. – Acte d'assemblée des habitants de la paroisse, comparaissant le dimanche 5 février 1640, issue de grand-messe, « par-devant moy Jacques Rouiller, » greffier et tabellion de prévosté dudict Corbreuze » ; imposition au rôle de la taille. – Contrat en vue de futur mariage entre Nicolas Bicheboys, laboureur, et Elisabeth Oillay, 17 juin 1641. – Consentement donné à une transaction antérieurement faite par Madeleine Brice, veuve de Louis Joucquet, demeurant à Corbreuse, 5 avril 1642. – Bail de terre par Françoise Gaudefroy, veuve de M' Etienne Pacquet, en son vivant procureur du Roi aux sièges royaux de Dounian, 26 avril 1643. – Accord, pour éviter les frais d'un procès, conclu entre Philippe Tizart, demeurant au Bréau-sans-Nappe, paroisse de Boinville-le- Gaillard, sa sœur et autres héritiers de Germain Tizart, 5 juin 1645.

E. C929. (Registre.) – In-4'', de 117 feuillets, papier.

1646. – Nicolas Rouiller. – Titres et contrats passés par-devant Nicolas Rouiller, « greffier et tabellion » de Corbreuze ». – Acte d'assemblée des habitants réunis, « isseux de grande messe de paroisse dicte et » cellébrée en l'église Nostre- Dame », à l'effet de procéder à « l'éllection d'asséeurs et collecteurs des » tailles, taillon, creux et subsistance de la paroisse » de Corbreuze », 8 avril 1646. – Partage d'immeubles dans lequel figurent Anne Ledoux, « veuve de feu » M' Jacques Rouiller », et Marie Gillay, « veuve de » feu M' Claude Rouiller », 24 mai 1646.

E. 6930. (Registre.)

In-

de 40 feuillets, papier.

1648. – De Lacourt. – Contrats et actes passés, pendant l'année 1648, devant De Lacourt, greffier et tabellion. Un certain nombre d'entre eux concernent les membres de la famille de Saint-Périer.

SUPPLÉMENT

(1)

BREUILLET, BREUX ET SAINT-YON.

E. 6138 bis. (Liasse.) - 12 pièces, papier.

1597-1598. - Pierre Pocquet. - Actes passés pendant les années 1597 et 1598 : « En la présente » liasse seront trouv[ées] plusieurs minuties de par- » taiges faic[ts] durant les années 1597 et 1598 par » moy Pierre Pocquet, greffier et tabellion de Saint- » Yen, Breux et Breuillet, tant des héritiers de Las- » sus, Jehan Buard que de Guillaume Bocher », ainsi que plusieurs inventaires et autres pièces du « greffice et » tabellionné expédiés ès-dictz années ».

E. 6211 iis. (Liasse.) - 25 pièces, papier.

1598-1606. - Jean Lambert. - Actes divers reçus par Jean Lambert ou par son commis, Leconte, pendant les années 1598-1606.

E. 6167 bis. (Liasse.) - 478 pièces, papier.

1619-1624 - Jean Pillas. - Suite des actes reçus, depuis le 1^{er} juillet 1619 jusqu'au 26 décembre 1627, par Jean Pillas, « tabellion au bailliage, chastel- » lenye et baronne de Saint-Yon » [25 juillet 1624]. - Inventaire de biens meubles fait par le commis de « Jehan Pillas, tabellion juré aux bailliage de Saint-

(1) Au cours de l'impression du présent volume, les classement exécutés dans les diverses séries du répertoire ont permis de faire réviser dans la série E un certain nombre de documents, qui, à raison de la date de leur dévotion, n'ont pu figurer à la place qu'ils auraient dû logiquement occuper. Ce sont ces documents qui vont être répertoriés dans le Supplément.

» Yon, Breux et Breuillet », 1^{er} juillet 1619. - Foi et hommage par « M^{re} Isaac de Martioes, conseiller du » Roy en sa cour de Parlement de Bretagne, sieur » de Moret soubz Saint-Yon et de ViUelouvette », lequel se transporte à cet effet « jusques audict Saint- » Yon, où, illec estant devant la porte et principale » entrée du manoir seignorial du dict lieu, a demandé

» à haulte voix si le baron dudict Sainot-Yon estoit
» audict lieu ou aultre pour luy ayant charge de re-
» cevoir les foy et hommages et offres de ses vas-
» saulx », 11 juin 1()20. – Vente de part en une suc-
cession faite à Mathieu et Marin Guyot, frères, par
Messire Jean Ollivier, curé de « l'église Monsieur
» Saint-Yon », 10 octobre 1621. – Vente d'une
grange, avec place et droit de passage, faite par Denis
Fauveau, marchand à Breux, à M'^ Jean Laisné, curé
de l'église de Breux, 25 avril 1622. – Accord conclu
entre Nicolas de B , écuyer, d'une part, Guil-
laume Ba , vigneron, et Charlotte Ba , sa

fille, d'autre part : mojenant le don à celle-ci d'une
somme de 72 livres tournois et d'une vache sous poil
noir, « pour luy ayder à la marier », le sieur de B. . . ,
« demeure quitte et deschargé envers ladite Charlotte

» et Guillaume Ba , son père, » de a tous des-

» pens, dommages et intérests et réparation d'hon-
» neur qu'ilz pourroient prétendre contre ledict sieur

« Je B pour raison de ce que laditte Charlotte

» seroit devenue grosse et accouchée d'une fille au

» logis dudict sieur de B . . . 27 avril 1623. –

Constatation que « les prez de l'esglise de Saint-Yon
» ont esté ce jour d'iiui dimanche, cinquième jour de
>' mai [16-24], en chérez et délivrez aux personnes cy
» après déclairez, sur les publications faictes par
» Pierre Sainsani, à présent marguillier de ladicte
» esglise, au plus offrant et dernier enchérisseur à
» yssue de vespres ». – Constatation que, le 25 juillet
1624, « dame Anne Hurault, vefve de feu M'''^ Paule
» d'Escugnac », en son vivant seigneur baron de plu-
sieurs fiefs et terres parmi lesquels celui de « Richar-

SÉRIE È. – NOTAIRES ET TABELLIONS.

421

» -ville », s'est transportée au lieu seigneurial de
Saint- Yon, pour « demander souffrance pour François
') Decugnac, aagé de vingt ans et plus, qui est absent
» pour le service du Roy hors de [ce] royaulme dans
» les compagnies françoises en Elolande, jusques ad ce
» qu'il soit de retour, et pour Phelippes Decugnac,
>) aagé de dix-huict ans, ou environ, André de Cu-
» gnac, aagée de seize ans ou environ, et Gabrielle de
» Cugnac, aagée de treize ans ou environ, tous eufans
» dudict deffunct Paul de Cugnac et de ladicte dame
» Anne Ilurault, et ce à cause de la succession à eux

» advenue de deffunct M'" Paul de Cugnac, leur frère,
» déceddé le 21» jour de juin dernier».

E. 6307 ter. (Liasse.) – 34C pièces, papier.

1625-1627. – Suite des actes reçus par le même,
du 2 janvier 1625 au 30 décembre 1627. – Le di-
manche 20 avril 1625, à «l'issue de vespres », les« prez
» appartenans à l'esglize de Saint-Yon ont estez criez
» à haulte voix par Laurens Rougeault, marguillier de
» ladicte esglize, et-délivrez au plus oâ"rant et dernier
» enchérisseur aux personnes cy-après ». – Acte
dressé par Jean Pillas, tabellion juré établi au bail-
liage de Breuillet, « pour Monseigneur de Paneville,
» seigneur dudict lieu, M''= François de Rochechouart,
» chevalier, sieur de Saint-Cir, estant de présent en
» sa maison de la Folleville, parroisse dudict BreuUet,
» et Nicolas de Bizemont, escuyer, sieur du Coulom-
» hier en ladicte parroisse de Breullet », à l'efl'et de
certifier que plusieurs habitants de Breuillet ont attesté
que « Messire Anthoine Picard, prestre, curé de l'é-
» glise parochiale Monsieur Saint- Pierre dudict
» Breuillet, diocèse de Chartres, est pourveu de ladicte
» cure depuis vingt ans et plus, et que depuis ledict
» temps il a toujours fait sa demeure et résidence
» actuelle audict lieu, vivant honnestement en ladicte
» charge et sans scandai, n'ayant commis aulcune
» faulte en icelle tant en l'administration des saintz
» sacremens, service et fonction curiale durant ledict
» temps, n'y jamais avoir esté repris d'aulcune notte
» d'infamie en aulcune sorte et manière que ce soit » ;
24 juin 1626. – Testament de M'"^ Jean Ollivier, curé
de Saint-Yon, lequel, entre autres volontés, exprime
celle que son corps soit « enterré en l'église dudict
» Saint-Yon », 26 avril 1627 ; – inventaire après le
décès dudict curé, 28 avril 1627. – Donation faite par
Jacques Bourdon, « l'un des six-vingtz chevaulcheurs

» ordinaires previllégiez de l'escurie du Roy et
» procureur fiscal de la baronnie de Saint-Yon et
» de ce lieu de Breux et Breuillet », demeurant à
Boissy-sous- Saint-Yon, à l'église, œuvre et fabrique
« de Monsieur Saint-Martin de Breux et au curé d'i-
» celle, ce acceptant par M" Jean Laisné, prestre,
» curé de ladicte église, et par Pierre Vacher et Louis
» Mesnager, à présent marguelliens », d'une rente fon-
cière perpétuelle de 20 livres tournois, « à la ciiarge
» que lesdicts marguelliens et leurs successeurs seront
» tenus et obligez à l'entretien de la lampe mise et ap-
» posée devant le Saint-Sacrement en ladicte église
» donnée, léguée et entretenue par ledict Bourdon,
» jusques ce jourd'huy ardante jour et nuit sans dis-
» continuation » etc., 24 juin 1627.

E. 6307 fiialer. (Liasse.) – 337 pièces, papier.

1628-1630. – Suite des actes reçus par le même, du 2 janvier 1628 au 26 octobre 1630. – Inventaire de biens meubles fait le 5 janvier 1628, à Breuillet, par « Jean Pillas, tabellion juré et estably aux bailliages » de Saint-Yon, Breux et Breuillet pour Monseigneur » de Paneville, seigneur desdicts lieux». – Foi et hommage rendus, en présence de « Jean Pillas, greffier et » tabellion au bailliage et baronnye et chastellenie de » S'-Yon pour M^r-^r Adrian Des Malleville, chevalier, » seigneur de Paneville et seigneur hault justicier » dudict lieu », devant la principale porte du lieu seigneurial de Saint-Yon, par « Phelippes de Maillot, » escuyer. S' du Boullay et en partie de la terre et » seigneurie de Moret et Villouvette », 12 février 1628. – Vente de pièces de vignes faite par Pierre Rans ou Raus, vigneron, à Breuillet, et Jeanne Vaillant, sa femme, à « M^r Crestien de La Moignon, con- » seiller du Roy en ses Conseils d'Etat et Privé », 20 février 1628. – Cession par Nicolas Guérin, curé de Saint-Martin de Breux, à Nicolas Le Quesne, curé de Saint-Yon, d'une créance de 200 livres à recouvrer sur un habitant de Bâville, 20 septembre 1629. – Consentement donné par plusieurs particuliers, « re- » présentant la plus grande partie des habitans de la » paroisse de Saint-Yon », à ce que le marguillier en charge « face faire et parachever la chambre haulte » estant en ce lieu presbitéral dudict Saincl-Yon, avec » la closture de la cour dudict lieu seulement, aux » despens des deniers provenant du revenu de ladicte » église jusques à la concurrence de la somme qu'il

422

ARCHIVES DK SEINE-ET-OISE.

ï conviendra paier pour cet effet », 17 février 1630. – Prisée et estimation des « ustancilles, moulans et » travaillans » du moulin de Saint-Yon, situé sur la rivière appelée « Remarde », à la requête de Pierre Rougeault, meunier, demeurant au rnoulin de « Tail- » legrain », paroisse de Saint-Sulpice, et de « lion- » norable femme Claude d'Aigremont, vefve de feu » M^r Jacques Bourdon, en son vivant receveur de » M^r Adrian Des Malleville, chevalier, seigneur de » Panneville, baron dudict S'-Yon », 25 octobre 1630.

E. 6307 quiiiiques: . (Liasse.) – 7 |iièces, papier.

1640. – Minutes d'actes reçus par Jean Pillas, pendant les mois de mai, juin et juillet 1640.

E. 637fl Ji'i

CHIEPTAINVILLE.

(Liasse.) - 9 raliiers, de 86, 50, 76, 98, 92, 56, 4D, 49 et 55 feuillets, papier.

1603-1614. - Louis Goyer. - Série de cahiers, très endommagés par l'humidité, contenant les minutes des actes reçus, de 1603 à 1614, par Louis Goyer, tabellion, lequel fait souvent suivre sa signature de la mention « commis juré du tabellion rojal » de Montlhéry ». - Sur le feuillet de garde du cahier de 160(), on peut encore lire : «■ Registre [des] minutes » [des actes] receuz et [registres] par moy [Loys] >> Goyer, substit[ut] commis juré soubz le tabellion » royal de la chastelle[nye] de Monllliéry aux parroisses » de Chetainvillle, Marolles et Leudeville suyvant le » bail que m'en a faict M» Illellye Blancliart, receveur » du domaine dudict Montlhéry, commansant le pre- » mier jour de mars 1006 et finissant le 7° décembre «l'an 10... LoYS Goyer, praticien demeurant audict » Chetainvillle. ». - Sur le feuillet de garde du cahier de 1608 se lit : « 1008. Registre des contractz receuz » et passées par Loys Goyer, substitut juré commis » soubz le [tabellion] royal de la chastelleny de Mont- » Ihéry aux paroisses de Chetainvillle, Marolles et Leu- » deville, commansant le premier jour de janvier » 1608 et finissant le 31* et dernier jour de décembre » 1608. Cristophle Bagereau , conseiller du Roy, » nostre sire, ft prévost, juge, garde, soubz-bailly et

» enquesteur pour Sa Majesté de la ville, prévosté et » chastellenie de Montlhéry. . . L. Goyer. ». - Men- tion consignée sur le feuillet de garde du cahier de 1610-1611 : « Je n'é point exercé l'office de commis » depuis le 22'- mai que Blanchart, qui me l'avoit » baillé, à rebailé à Germain Lallou, qui seroict dé- » ceddé le X'" juillet, pour le année mil six cens unze, » après lequel décès ledict Blanchart me l'auroict » rebailé. L. Goyer ». - En 1612 [feuillet de garde], Louis Goyer se qualifie de : « Substitut juré commis » soubz le tabellion royal de la ville, prévosté et chas- » tellenie de Montlhéry aux paroisses de Chetainvillle, » Guibeville, Marolles et Leudeville ». - Sur le feuil- let de garde du cahier de 1614 se lit cette mention : « J'é faict registre en l'année 1015 et 1010 en ung » seul registre ».

E. 6370 ter. (Liasse.) - 5 pièces, papier.

1605-1628. - Minutes dépareillées d'actes reçus par Louis Goyer, « notaire royal », la plus ancienne portant la date du 8 mai 1605 et la plus récente celle du 28 mai 1628; cette dernière est une constitution de procureur par « M^r Théodore Bazin, S^r de Beaulieu, » conseiller secrétaire du Roy et de ses finances, » estant de présent en sa maison de Beaulieu, procureur des offices de collecteur de l'impost du grenier à sel de Eu et Tréport ».

E. 6374 lis. (Liasse.) - 3 pièces, papier.

1639-1646. - Thomas Goyer. - Minutes d'actes reçus, en 1639 et en 1646 par Thomas Goyer, « notaire royal ».

CHEVREUSE ET CHATEAUFORT.

E. 6405 ils. (Liasse.) - 1 pièce, papier.

1510. - Guillaume Foubert, substitut. - Certificat délivré par Guillaume Foubert, substitut du tabellion en la chastellenye et baronnie de Chevreuse », à l'effet d'attester qu'il a vu, tenu et

SERIE E. - NOTAIRES ET TABELLIONS.

423

» lu de mot après l'autre » une quittance de rachat de rente par noble homme Jean de « Pontbryant », 29 mai 1510.

E. 6406 bis. (Liasse.) - 1 pièce, papier.

XVI^e siècle. - Louis Girard. - Premier feuillet d'un « Inventaire laïc par moy Claude Dugord, commis de Loys Girard, tabellion de Chevreuse ». Sans date.

E. 6409 bis, (Liasse.) - 27 pièces, papier.

1544- 1559. - Ilardouin Richer. - Inventaires dressés par Hardouin Richer, tabellion juré au duché

de Chevreuse, et par ses commis, au nombre desquels Gabriel Moreau, Claude Dugord, François Bironneau, Pierre Charron. Parmi ces inventaires se trouve celui des « biens meubles », des « linges, lettres, tiltres et » enseignemens » de l'église de Chevreuse: «La châsse » Mons'' saint Martin, en laquelle sont les reliquaires >> ensians de ladicte église. Item, une croix d'argent » en laquelle il y a de la vraye croix de Nostre-Si- » gneur, en laquelle y a une grosse perle », etc. [30 septembre 1558]. — Actes divers y joints, 1544-1559.

E. 6421 iis. (Liasse.) — 48 pièces, papier.

1554-1564. — Noël Picard. — Inventaires dressés par Noël Picard, tabellion juré au duché de Chevreuse, de 1554 à 1564. — Inventaires des : « Tiltres et ensei- » gnemens appartenans à l'église Mons'' Saint-Rémy >3 près Chevreuse », 24 décembre 1555 ; — des biens meubles, lettres et titres demeurés après le décès de « honorable homme Jacques Rousseau, en son vivant >3 sieur de Pontpierre, sergent à cheval pour le Roy, >3 nostre sire , au Chastellet de Paris » , 21 août 1562 ; etc.

E. 6424 lis. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1574. — Pierre Bruyn ou Bonyn. — Minute d'un acte passé le 22 janvier 1574, portant la signature a Bonyn ».

E. 6425 fiis, (Liasse.) — 90 pièces, papier.

1580. — Marc Huger. — Minutes des actes reçus par « Marc lluger, tabellion dudict Chevreuse >) [23 juillet 1580] ou par ses commis, du 2 juillet au 31 décembre 1580. — Copie délivrée, le 23 juillet 158», d'un aveu rendu le 3 mars 1578, à « Messire Henry de Lau- » raine, duc de Guyse et de Chevreuze, pair et grand » maistro de France », par Nicolas Le Jay, écuyer, conseiller du Roi et correcteur ordinaire de ses comptes pour les « fiefz, ferre et ségneurye de Beu- » villier, La Ciranche et au Bouq », à lui échus « par » la succession et hérédité de feu noble damoyselle » Guillemette Ilotman, [sa] mère, veufve de feu noble » homme maistre Jehan Le Tellier, en [son] vivant » conseiller du Roy et grand rapporteur ès-chancel- » leryes de France », 23 juillet 1580. — Échange de terres et seigneuries conclu entre « Thomas de For- » bois, escuyer, seigneur de Maulvières et enseigne » des gardes escosoizes des gardes du corps du Roy, » d'une part, et « Claude Cognier, écuyer, sieur des » Loges, secrétaire de la chambre du Roy suivant la

» Cour, >/ [terre et seigneurie des Loges-en-Jozas et fief de la Hunyère], 28 septembre 1580. — Lots et partage des biens demeurés après le décès de « noble » homme Gilles Frédy, en son vivant gruyer des boys » et forestz de ce duché de Chevreuse », 7 octobre 1580. — Bail à cens par « Monseigneur Henry de Lorraine, duc de Guise et de Chevreuse », d'une travée de logis, « à présent en mesure », sise à Dampierre, « où d'entieneté l'on souvoit tenir les plaictz et exercer la justice dudict Dampierre », 18 octobre 1580. — Pouvoirs donnés par le duc de Chevreuse et par K très haulte et très illustre princesse Madame Catherine de Clèves, son espouze », à noble

homme « Alphonse de Maugarny, conseiller et intendant de leurs afl'aires », 22 novembre 1580. — Testament de Clément Rousseau, meunier, demeurant « au moulin bannal de ceste ville de Chevreuse ». — Transport en vertu duquel le duc de Chevreuse cède à « nobles hommes Guillaume Perdriel, seigneur de » Bobigny, son maistre d'othel, Le Seurre, secrétaire » du Roy et de Monseigneur Claude Lyonne, trésorier » général de ses finances, et Alphonse de Maugarny, » intendant de ses affaires », une somme de 9.600 écus sol. à prendre sur une somme de 15.000 « escus piscollectz », à lui due par noble homme Nicolas de Hault, demeurant à Troyes, novembre 1580.

424

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

E. 6131 ils. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 264 pièces, papiers.

1591-1606. — Louis Aubry, Nicolas Hautry, Louis Audiger et Nicolas Ambroise. — « Obligations grossoyées par deffunct M^r Loys Aubry, pendant le » temps qu'il a esté tabellion », 1591. — Notification par le lieutenant général au bailliage et duché de Clievreuse, Jacques Thiersant, d'un contrat passé pardevant « Nicollas Hautry, principal tabellion juré desdictz bailliage et duché », 17 mai 1591. — « Minutes » des contractz et obligations de M^r Loys Audiger, du » temps qu'il tenoit la branche de Dampierre », 1591-1592. « Aujourd'huy lundy, neufiesme jour de septembre 1591, après midi, sont comparus devant nioy 1) Loys Audiger, tabellion juré commis en la branche » de Dampierre, Pierre Charpentier et Guillaume » Celos, laboureur, demourans au Monceau, paroisse » de Dampierre », etc. — Acte aux termes duquel Simon Fouain, curé de Chevreuse, Jacques Thiersant, lieutenant général au bailliage, Robert Geoffroy, pro-

cureur fiscal du duché , François Aubrj' , Philippe Gohier, receveur du duché, et un certain nombre de « manans, habitans et bourgeois de ceste ville de » Clievreuse », considérés comme « représentant la » plus sayne partye des habitans de la ville et pa- » roisse » , sur l'invitation à eux faite par Simon Gohier et Jacques Lambert, niarguilliers et proviseurs de l'église Saint-Martin de Clievreuse, déclarent con- sentir â ce qu'une somme restant due à la fabrique soit employée « en rachajit et paiement d'une hono- » rable chappelle, qui sera fournye et composée de » troys chappes, deux tunicques, une chasuble et ung » parement d'hostel, dont les estoffes sont de damas » cramoisy rouge, et les orfrayes de fin or, lesquels » ornemens ont esté veuz et marchandez, pour la dé- » coralion de la dicte esglise et d'un service, par ledict » sieur curé et par lesdicts sieurs Gohier, Lambert, i marguiUiers, et autres paroissiens, et selon le prix » que il a esté par eulx fait et convenu par les dicts » • sieurs curé et marguilliers avec sire Philippes Nessier » [ou Messier], maistre chasublier, demeurant à Paris, » devant l'horloge du Palais, à la somme de deux cens » trtMite-six escui et demy, assavoir soixante-six escuz » et demy pour vingt liuict aulnes et demye de damas, » que est à raison de deux escuz vingt solz de l'aulne, » et huict-vingtz dix escuz pour les orfraiz et image- » ryes tant dudict parement d'hostel que des dictes » troys chappes, tunicque et chasuble, compris l.e

» corporallier, qui a esté promis par ledict Nessier en » faisant la dicte convention. Et, en ce faisant, ont con- » senty et accordé les dessusdicts, comme représen- » tans la jilus sayne partye des habitans de ladicte ville » et paroisse, ladicte somme de deux cens trente six » escuz et demy estre par cy après allouée et acordée » ausûicts à présent marguillers en la mise et des- » 1) pense de leur compte ». 5 janvier 1594. — Actes di- vers concernant Pierre Hardy, « marchand corroieur, » demeurant à Clievreuse », et Marie Gadebois, sa femme; Pierre de Frédy, écuje-er, «sieur de May et » lieutenant en la gruerye du duché de Chevreuse », demeurant en la paroisse de Saint-Forget ; Gilles de Traipu, greffier au bailliage, Mathurin Hautry, ser- gent royal en l'Élection de Clievreuse, et Louis Hautry, marchand tanneur; etc. 1606.

E. 6489 Us. (Liasse.)

! pièce, parchemin : 205 |iièces, papier.

1608. — Baux passés en 1608, avec un Répertoire renvoyant aux minutes foliotées 1 à 216. — Bail d'im- meuble en la rue des Forges, fait par Pierre David,

concierge du château de Chevreuse, à Denis Boullard, cordonnier, 26 décembre 1608 [folio 11]. – Autre de pièce de terre, fait par Daniel de Montpellier, procureur fiscal de la « prévosté et chastellenye d'Anthon-gny et Verrières », à Antoinette Cousturier, 12 novembre 1608 [fo 47]. – Autre, de biens sis au Mesnil-Saint-Denis et à Élanquurt, fait par Jean Carrier, maître fondeur à Paris, rue de la Truanderie, à Nicolas Moïse, laboureur audit Mesnil, 13 octobre 1608 [(° b'J)]. – Autre, de la ferme de la Vacheresse, en la paroisse de Gometz-la-Ville, fait par « Vaast de Marie », écuyer, sieur de Vaugien, à Mathurin Grymoust, laboureur au Grand-Ragonnant, 1^{er} juin 1608 [f° 119]. – Autre, de 40 arpents de terre labouvable en plusieurs pièces, assises « au terrouer du » Petit-Ambezis, iiaroisse du Mesnil S'-Denis », fait par Marin Lambert, sergent royal à Châteaufort, exploitant par tout le Royaume, demeurant à Voisins-le-Bretonneux, et sa femme, à Pierre Thomas, laboureur, 17 février 1608 [f° 191]. – Autre, fait par S^{te} Angélique Arnauki, abbesse de Port-Royal, à Macé Pulhommc, gre/her et tabellion de Meudon, des droits de cens, rentes et autres apjiartenant à l'abbesse, à cause de n son fief de Cotigny siz audict Meudon », 22 janvier 1608. Signatures : Angélique Arnauld. Puthomme. Frère Nicolas Brissonnet. [1* 206].

SERIE E.

NOTAIRES ET TABELLIONS.

425

G. 6489 ter. (Liasse.) – 278 pièces, papier.

1608. – Série des actes divers reçus dans le cours de l'année 1608, précédée d'un Répertoire, en mauvais état, renvoyant aux minutes foliotées 1 à 2¹/₅. – Acte d'assemblée des « manans et liabitans de la paroisse * S'-Pierre de Choisel », assemblés « au son de la » cloche en la manière acoustumée, à j ssue de ves- » près », à l'occasion d'un procès pendant « par-devant » Nos Seigneurs de la Cour des Aydes à Paris » entre eux, d'une part, et Jacques Vadureau, fourrier ordinaire de la Grande Écurie du Roi, demeurant à Herbouvilliers, paroisse de Choisel, d'autre part, ce dernier prétendant « estre rayé et biffé des roolles des » tailles de ladite paroisse », et demandant que « les » deniers qu'il auroict esté contrainct paier par forme » de consignation luy fussent rendus et restituez à » cause de son privilège et exemption des tailles pour

» l'office de fourrier de Tescurye du Roy, duquel il est
» pourveu, en laquelle cour il auroit obtenu arrest à
» son proffict avecq condampnation de despens contre
» les dictz liabitans ; et du depuis [s'estoient] iceux ha-
» bitans pourueus par opposition en exécution dudict
» arrest au Privé Conseil du Roy », 8 décembre 1608
[f»38j. – Constitution par Jean Veau d'un procureur
auquel il donne pouvoir de « résigner es mains de
» Monseigneur le duc de Chevreuse » son « estât de
» sergeant au bailliage et duché de Chevreuse » en
faveur de son fils, Jean Veau le jeune, 15 octobre 16(>8
[fo 135]. – Accord conclu entre M^e Claude Richardot,
procureur en la cour de Parlement à Paris, seigneur
de la « Verrerye et Coubertin » , au nom et comme
tuteur de Jean Frédy, d'une part, et « François le Fol,
» serruzier à Palloyseau », 9 octobre 1608 [f» 148]. –
« Devis des ouvrages de charpenterie qu'il convient
» faire de neuf pour Monsieur de Bévilliers pour la
» construction d'un pavillon qui sera faict sur le por-
» tail de l'antrée du chasteau dudict Bévilliers » ;
– marché conclu pour l'exécution du travail par Thi-
bault Desportes, écuyer, sieur de Bévilliers, conseiller
du Roi et grand audiencier de France, avec Louis
Barguez, « charpentier de la grand congnée, deraeu-
»rant à S'-Arnoul-en-Yveline», 4 juillet 1608 [f 250]. –
Constitution par Simon Du Moullin, sergent royal à
Châteaufort, demeurant à Gif, d'un procureur auquel
il donne pouvoir « de remettre entre les mains du Roy,
» nostre sire, ou Monsieur son chancellier ou autres,
s son estât de sergeant royal » au profit de Si-

Skine-et-Oise. – S^ÉniE E. – Tous V.

mon David, praticien à Châteaufort, 24 octobre 1608

[("21-2)].

E. 6597 bis. (Liasse.) – 1 pièce, parchemin ; 205 pièces, papier.

1594-1629. – Résidus de liasses composées d'actes
reçus par le notaire ou par ses commis, de 1594 à 1629.
– Foi et hommage au duc de Chevreuse par noble
homme Thibault Desportes, conseiller du Roi, grand
audiencier de France, comme seigneur de « Beufvillier
» et des flez de La Grange et Aubouq », 18 septembre
1602. – Testament de dame « Magdelaine Gallumel (?)
i> [signature Galmet], femme de Messire Jehan Péri-
» card, escuyer, sieur de Méridon, La Boissière et
» Poissy, conseiller du Roy en ses Conseils d'Estat et
» Privé », étant en sa maison seigneuriale de Méridon,
21 septembre 1610. – Constitution d'arbitrage pour
juger un dififérend survenu entre M^e Mathieu Le Roy,
chevalier, sieur de « Roddon », y demeurant, paroisse
de Saint-Rémy-lez-Chevreuse, d'une part, et Achille
Simon, laboureur en la ferme de « Roddon », 28 dé-

cembre 1625.

E. 6598 bis. (Liasse.) - 6 cahiers, papier.

XVII^e siècle. - Fragments de 6 Répertoires, en mauvais état, paraissant se rapporter à l'exercice de Nicolas Ambroise.

E. 6681 bis. (Liasse.) - 1 pièce, papier.

1652. - Symonneau, commis (?). - Minute très incomplète du testament du sieur Éon, dont le nom était inscrit sur la partie de l'acte déchirée, lequel demeurant en l'abbaye de Port-Royal, exprime, entre autres volontés, la suivante : « Item, a dict et ordonné, » s'il plaist à Dieu le vouloir oster de ce monde, » [qu']il désire que son corps soyt inhumé au sepulture de cette abbaye, espérant que la révérende » mère abbesse luy fera cette grâce et cette faveur, » après en avoir receu tant d'autre de sa charité, et » il l'a supplyée très instamment de faire dire un ser- » vice pour luy tant en sa maison de Paris que en ce » lieu icy, et de luy donner part aux prières de toute sa

426

ARCHIVES DE SEINE-ET-OISE.

» sainte communauté ». Legs faits par lui à Charles Éon, à ses frères Charles et Thomas Éon, à sa sœur Jeanne Éon, etc. Passé en l'abbaye de Port-Royal des Champs, le 18 octobre 1652, en présence de M^{re} Philibert de Miraumont.

E. 6756 4ts. (Liasse.) - 1 pièce, papier.

1697- 1702. - Achille Vallet. - Testament olographe de Jean Coué, ancien procureur au bailliage de Chevreuse. «.In nomine Domini. Amen. L'an mil six » cens quatre vingts dix sept, le vingt sixième jour

» de midy, moy Jean Coué, ancien procureur au

)> bailliage de Chevreuse bonne santé et disposi-

» tion, sain d'esprit et d'entendement, la mémoire...., » considérant qu'il n'y a rien de plus certain que la » mort, et plus incertain que l'heure d'icelle, recones- » sant que Dieu m'a fait la grâce d'arriver [à la] sur-

» veille de l'aage de soixante et dix neuf années, im-
» plorant la [grâce] de Dieu tout puissant pour m'ayder
» à sortir de ce monde et ne pas laisser mes affaires
» en confusion et donner sujet de conteste et de pro-
» ces à ceux qui me survivront, j'ai fait, dicté et
» nommé le présent mon testament en la forme qui en
» suit: Premièrement, j'ay recomandé mon âme à Dieu
» le Père tout puissant, le suppliant du fond de mon
» cœur par les mérites infinis de Jésus-Christ, son fils
» bien aimé, mon sauveur, qu'il luy plaise de me faire
'> miséricorde en me pardonnant tous mes péchés et
» oflTences [lar l'effusion de son précieux sang, espan-
» ché sur l'arbre de la croix, et par l'amour et la clia-
» rite de l'Esprit-Saint procédant de celui du Père et
» du Fils que j'adore, invocquant le secours de la glo-
» rieuse Vierge et Mère de mon adorable Sauveur, et
» l'intercession du bienheureux archange saint Michel,
)' saint Martin mon patron, et saint Jean-Baptiste, dont
» je porte le nom, et de tous les bienheureux saints de
» la cour céleste, affin que par leurs suffrages je puisse
» mériter la gloire dont ils jouissent. Je désire après
» mon trespas d'être inhumé dans le cimetière de l'é-
>' glise S'-Martin, à l'entrée de la porte de la chappelle

» où repose le corps du bienheureux M« Louis Au-
» very, ancien curé, ne méritant pas d'estre dans la-
» dite chappelle ; et pour ne point fruster l'ouverture
» de ma fosse en l'église, où feu mon Père est inhumé,
» sera paie six livres au marguillier en charge tout
» ainsi que si j'estois dans ladite église. Mes funé-
» railles seront faites selon la volonté de mon exécu-
» trice, ne prescrivait rien pour ce sujet, parce que
» je suis très assuré qu'elle fera prier Dieu au delà
» de ce que j'en pourois désirer ». 1697, [pièce en
mauvais état]. – Additions faites parle testateur, qui
est qualifié « lieutenant général au baillage dudict
» Chevreuse », le 11 mai 1702 ; signature illisible :
« Ledit testateur ayant voulu signer ne l'a pu, attendu
>• sa foiblesse. »

E. 6783 Jis. (Liasse.) – 1 pièce, parchemin.

X'VIIP siècle. – Louis-Barthélémy Cornillet. –
Notification d'un acte reçu par « Louis Barthélémy
» Cornillet, notaire du Roy, reçu au Châtelet de Paris,
» résident en la ville de Chevreuse ». Incomplet ; sans
date.

E. 6S13 bis, (Liasse.) – 1 pièce, papier.

1694. – Dougny. – Prisée du moulin d'Ors, faite
à l'amiable par « Jean Lebrun, cy-devant meunier
» demeurant à Ors, paroisse de la Trinité sous Chas-
» teaufort, à présent meunier demeurant au moulin
» de Lavago, parroissede Lévy», d'une part, et « Robert

X) Gousset, meunier demeurant à présent audit moulin
» d'Ors, et Magdelaine Couturier, sa femme », d'autre
part. L'acte est passé « à la Trinité de Chasteaufort,
» après midy, le vingt-huict novembre 1694, devant
» le tabellion de l'ancienne juridiction royale de Chas-
» teaufort unie et incorporée au bailliage de Chevreuse
» soussigné «. Signatures : <' Jean Lebrun. – Magde-
» lène Couturier. – Dougny. »

FIN DU TOME CINQUIÈME.

TABLE DU TOME CINQUIÈME

Slé3?ie E3. ^3*ot;eir*es et, Ta.lDollions

Introduction. – Contribution fournie à l'histoire d'une commune par le
dépouillement des minutes notariales.

TABLE PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE

DES SIÈGES DE NOTARIAT OU DE TABELLIONAGE, DES NOTAIRES ET TABELLIONS DESDITS
SIÈGES,

AVEC LES DATES EXTRÊMES DU TEMPS DE L'EXERCICE ET LES NUMÉROS DES ARTICLES
SÉRIAIRES,

AYANT RAPPORT AUX SIÈGES DES TABELLIONS OU NOTAIRES.

D.\TES

NUMEROS
de

INDICATION DES SIÈGES

NUMEROS
des

NUMEROS
lie

NOMS

NUMÉROS
des

EXTHÊUES
la série.

DE NOTARrAT ET TABE t.I.IOSACE .

pnses.

la sêric.

DES NOT.\lRES ET TABELLIONS.

pages.

de l'exercice.

E. 5864-5928.

Jean Noury.

1-27

1702-1712.

E. 5929-3949.

François Colaye.

î7-36

1713-1718.

E. 5950-5906.

Jacques Dutitre.

36-44

1719 1727,

E. 5967.

Arthur Cret.

44

1727-1728.

E. 5968-0970.

Pierre Bedié.

44-47

1728-1733.

E. 5864-6100.

Bréligny-sur-Orge,
Marolles-en-Hurepoix,
Saint-Michel-sur-Orge
(suite et fin)

1-94 <

E. 5976-5992.

E. 5993-6003.

E. 6004-6024.

E. 6025-6027.

Nicolas Dabancour.

Pierre Bedée.

Jean - Baptiste - Laurent

Boullé.

Jean-Nicolas Morize.

47-54

54-58

58-68

68-70

1734-1742.

1742-1750.

1754-1782.

1782-1784.

E. 6028 6031.

Jean Billaudel de Neuvist.

70-72

1784-1790.

E. 6032.

Tabellions divers.

72

XVI« et xviii» s.

E. 6033-6006.

Louis GOYER.

72-80

1616-1635.

E. 6067-6099.

Laurent Bouille.

80-94

1659-1719.

E. 6100.

Etienne Dubois.

94

1732-1734.

E. 6101-6138.

François Leconte.

95-104

1594-1599.

E. 6101-6307.

Breuillet, Breux et
Saint-Yon

95-159

E. 6139-6211.

Jean Lambert
Jean Pillas.

104-123

125-159

1599-1606.

E. 6212-6307.

1606-1619.

428

TABLE PAR ORDRE ALPHABETIQUE DE LOCALITES

KUMÉROS

de

la série.

IXDICATIO.X DES SIÈGES

DE .NOI.inilt ET LADELLIOXAUE.

NUMÉROS

des

pages.

NUMÉROS

de

h série.

NOMS

DES .NOTAIRES ET T.\BELLIONS.

NUMÉROS

dis

pages.

DATES

EXTRÊMES

du temps
de l'exercice.

E. 6308-6309.

Breval

139-164

E. 6308-6309.

Gilles Valléb.

159-164

16821706.

E. 6310-6312.

Bullion

164-166

E. 6310 6312.

Denis Momonceau.

164-166

1618-1627.

E. 6313.

Jean Laurens.

166-167

1634-1652.

E. 6314.

Mellon Berteuille ou Ber-

TEVIM.E.

167

1664-1703.

j E. 6313.

De Guignes.

167-168

1708-1727.

E. 6313-6320.

Cergy

166-169 < E. 631G.

Louis Triboulet.

168

1728-1729.

) E. 6317.

Guekiteau.

168

1730-1731.

f E. 6318.

Jean- Baptiste Deschamps.

168-169

1732-1737.

E. 6319.

Lkgat.

169

1739.

E. 6320.

Jacques-François Charton.

109

1740 1730.

E. 6321-6327.

Cernay-la -Ville

169-171

E 6321.

E. 6322-6327.

Toussaint Maugé.
Simon Nicollet.

169

169-171

1643-1657.

1637-1663.

E. 6328-6331.

Cbanteloup

171-173

E. 6328-6329.

1 E. 6330.

E. 6331.

Pierre Vacher.

Jacques Vacher.

171-172

172

1614-1624.

1624-1641.

Dupont ou Du Pont.

172-173

1633-1699.

E. 6J32.

André La Cosse et Prévost.

173

1664-1672.

E. 6332-6330.

Chalou

173-173

E. 6333-6333.

E. 6336-6338.

Pierre Barbé.
Denis Nicolle.

173-174

174-175

1673-1681.

1686-1691.

E. 6339.

BONNARD (?).

173

1725-1749.

E. 6340.

LOI' IN.

173

1623-1630.

E. 6340-6351.

Chaville

\ E. 6341-6345.

173-179 / E. 63i6 6349.

Michel Moriset.

Jean Tricadeau.

173-177

177-179

1630-1632.

1033-1662.

) E. 6330.

François Girardelet.

179

1663.

E. 6331.

Tabellions divers.

179

1 83-1666.

E. 6352-6370.

Louis GOYER.

179-184

1606-1633.

E. 6371-6374.

Thomas Goyer.

184 186

1640-1647.

E. 6352-6103.

Cheptainville

] E. 6373-6389.
179-197 / E. 6390-6394.

François Pillas.
François-Mathurin Pillas.

186-191
191-194

1617-1683.
1700-1710.

] E. 6393-6399.

Claude-Jean Lbuoyne.

194-196

1711-1720.

/ E. 6400.

De Vauî'Re.

196

1738-1759.

E. 6101-6405.

Dramard.

196-197

1767-1776.

E. 6106.

Pierre Rougeolle.

197

1528.

E. 6406-6818.

Chevreuse et Châteaufort

\ E. C107-G409.
197-342 / E. 6410-6421.

llardouin Richer.
Noël Picard.

197-198
198-202

1541-1309.
1352-1380.

E. 6422.

Claude Gkuffrot.

202

1553.

E. 6123.

Marin Ramroult.

202

1560.

TABLE PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE DE LOCALITES

429

N U M K R 3

de

la série.

INDICATION DES SIÈGES

D1 NOTARIAT ET TAHELLOJlar.E.

NUMÉROS

lies

pages.

N u M K I I s

(le

la série.

NOMS

DES NOTAIRES ET TAUEI.UONS.

NUMÉKOS

des

pages.

DATES

EXTRÊMES

du (eiiiiis
de l'exercice.

E. 6424.

Pierre Bruyn ou Bonyn.

202

1574.

E. 6423.

Marc HuGER.

202

1576.

E. 6426.

Étienne Symonneau.
Louis AuBRY.

202-203

1583-1389.

E. 6427-6398. <

Nicolas Hautry.
t Pierre Viart.
Nicolas Ambroise.

203-260

1591-1G32.

E. 6399 6630.

René Puillé.

260-271

1632-1639.

E. 6631.

Claude Auvery.

271

1640-1646.

E. 6632-6*⁸¹.

Pasquier Le Marquant.

271-284

1647-16.59.

E. 6682-6705.

Achille Vau.et.

284-295

1659-1669.

E. 6706-6707.

Antoine Defrance.

293-296

1668-1669.

E. 6708-6717.

Nicolas Delaplane.

296-302

1669 1673.

E. 6718-6723.

Jacques Chevallier.

302-306

1674-1681.

E. 6726-6736.

Achille Vallet.

306-321

1671-1709.

E. 6737.

Jean Uobinière.

321

1690-1691.

E. 6406-6818.

Ghevreuse et Château-
fort {suite et fin) -

197-342,

E. 6738-6764.

E. 6765.

E. 6766-6782.

Jean-Charles Thiersant.
François Delaplane.
Louis Deniset.

321-324

324
324-331

1692-1698.
1715-1720.
1723-1739.

E. 6783.

Barth.-Guil. Cornillet.

331

1738-1768.

E. 6784.

Malhurin David.

331

1363.

E. 6783.

Claude Girard.

331

1590-1591.

E. 6786.

Louis Ambroise.

331

1615.

E. 6787-6791 .

Denis Brière.

331-333

1624-1637.

E. 6792-6794.

Philippe Leaq.

334

1626-1628.

E. 6793 6801.

Pasquier Le Marquant.

334-337

1638-1645.

E. 6802-6809.

Henri Révérend.

337-340

1646-1633.

*

E. 6810.

Paul Hanot.

341

1635.

E. 6811.

Pierre Auvery.

341

1657.

E. 6812.

Simon Nicollet.

341

166.3-1676.

E. 6813.

Richard Moiste.

341

1676.

E. 6814-6818.

Commis établis à Gif, Igny,
Magny -les - Hameaux et
Saint- Lambert, Saclay ,
Villiers-le-Bâcle.

341-342

1669-1725.

E. 6819.

Laurent Le Mercier.

343

1586.

E. 6820.

Gilbert Palluau.

343

1397-1604.

E. 6821 .

André Le Bigot.

343

1609-1628.

E. 6822.

Sébastien Le Bigot.

343-344

1629-1658.

E. 6823-6823.

Marin Le Bigot.

348-347

1659-1690.

E. 6819-6830.

Chilly-Mazarin

343-348 / E. 6825.

Mathieu Vadureau.

347

1694-1705.

E. 6827.

Louis FiLLAU.

347

1705-1711.

E. 6828.

Louis Rochefort.

347-348

1712-1723.

E. 6829.

Claude-Cyr Barré.

348

1727-1728.

E. 6830.

Gilles -Balthazard Quiclère

348

1730-1732.

ou Quicler.

TABLE P.\R ORDRE ALPHABETIQUE DE LOCALITES

NUMÉROS

de

la si5rie.

INDICATION DES SIÈGES

DE NOTARIAT ST TABltUOS.AGE.

NUMÉROS

des

p.igps.

NUMÉROS

de

la série.

NOMS

DES NOTAIRES ET TABELLIONS.

NUMÉROS

des

pages.

D.iTES

EXTRÊMES

du Icmrs

de l'exercice.

Coignières

348-350

E. 6831-0834.

E. 6833.

Nicolas Lattes, Lattée ou

Latteu.

Bernard Tisier.

348-350

330

1600-1653.

1635-1678.

E. 6836-6919.

Corbeil

331-416'

E. 6836-6837.

E. 6838-6841.

E. 6842.

E. 6843-6861.

E. 6862-6868.

E. 6869-6881.

E. 6882.

E. 6883-6890.

E. 6891 6908.

E. 6909 6912.

E. 6913-6913.

E. 6916.

E. 6917.

E. 6918.

E. 6919.

Jacques Regnault.

Claude Lusson,

Spire Michel.

Etienne Grégoire.

Nicolas Grégoire.

Pierre Le Bergier.

Spire Barbé.
Denis Harly.
Charles Aubry.
Etienne Charron.
Jamyn.

Simon Révéraxd.
Éloi Petit.
François Pasquier.
Divers.

351-353

353

353
354-370
370-376
376-381
381-382
382-394
394-413
413-415

415
415-416

416

416

416

1367-1603.

1574-1390.

1382.

1584-1616.

1616-1628.

1590-1642.

1605-1624.

1624-1638.

1639-1673.

1639-1671.

1668-1679.

1677-1689.

1711-1746.

1745.

1534-1762.

E. 6920-6930.

Corbreuse

416-419

E. 6920-6923.

j E. 6924-6926.

] E. 6927.

j E. 6928.

E. 6929.

E. 6930.

Jean de Dreulx.

Jacques Roullier.

Claude Roullier.

Jacques Roullier.

Nicolas Roullier.

De Lacourt.

416-417

417-419

419

419

419

419

1384-1604. !

1604-1631.

1631-1638.

1640-1643.

1646.

1 648.

S

UPPLÉME

:nt

E. 6138 bisk
&301tjuinQuiés.

Breuillet , Breux et
Saint-Yon

420-422

E. 6138 ii.?.
i E. 621 1 bis.
l E. 6307 bis à

6i01 'jidn'juiés

Pierre Pccquet.
Jean Lambert.
Jean Pilla.s.

4î0

420

420-422

1397-1598.
1598-1606.

1606-1640.

E. 6370 bis à
6374 bis.

Cheplainville

422

E. 6370 bis à

6370 ter.
E. 6374 bis.

Louis Gohier.
Thomas Gohier.

422
422

1603-1635.
1639-1647.

TABLE PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE DE LOCALITÉS

431

NUMÉROS

de

INDICATION DES SIÈGES

NUMÉROS

des

NUMÉROS
de

NOMS

NUMÉROS
des

DATES

EXTREMITÉS

la série.

DE «ÉT.UllAr Ef lABEf.tlOXAGB.

pages.

la série.

DES NOTAIRES ET TABELLIONS.

pages.

du Iemps
de l'cxircicc.

E. 6405 bis.

Guillaume Foubert.

422-423

1610.

E. 6406 bis.

Louis Girard.

423

-vi" siècle.

E. 6409 bis.

Hardouia Richer.

423

1541-1559.

E. 6421 bis.

Noël Picard.

423

1552-1580.

E. 6424 bis.

Pierre Bruin ou Bonin.

423

1574.

E. 6405 bis à
681 3 bis.

Chevreuse et Château-
fort

E. 6431 bis à
1 6598 bis.

Marc LIUQUER.

AUBRT. Hautry. Audiger
et AJIBROISE.

423
424-425

1576 1580.
1591-1632.

E. 8681 bis.

Symonneau.

423

1652.

E. 673Û bis.

Achille Vallet.

426

1671-1700.

E. 6783 bis.

Louis-Barthélémy Cornillet

426

FmduXVII«s.

E. 6813 J/5.

DOUGNY.

426

1694.

FIN DE LA TABLE DU TOME CINQUIÈME.

VERSAILLES. — IMPRIMERIE CERF, 51, RUE DUPLESSIS.

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

CD Seine-et-Oise, France (Dept.)

1215 Archives

SA6M76 Inventaire sommaire des
v,5 Archives départementales

antlfieures a 1790